

BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

R. Gillet.

CS 830/505

que nul miracle fit a des circonstances indignes de Dieu ne seuroit etre divin —

18^e Lettre 943

que les Conclusions étant indignes de Dieu et se trouvant intimement liées aux miracles de no par les miracles ne peuvent etre divins

19^e Lettre 1003

L'auteur y réfute d'abord l'odieux parallele qu'on avoit fait des miracles du temps avec les miracles de Jesus Christ on y établit ensuite le dissercimant des miracles par la fin et les effets. application de cette regle aux miracles du temps operes en son pour pulveriser la constitution unguere. Dissertation magnifique sur l'autorité et du pape qui a donné la constitution et de l'eglise qui la accépte. que les appelants ne sont pas catholiques. Excursions des appelants entre eux —

Suite de La 19^e Lettre. 1069

que les appelants qui se donnent eux memes pour des saints pour des amis de Dieu pour des hommes de la verité et de l'eglise ne sont rien moins que tout cela. les caracteres des principaux chefs trois des écrits memes de ces appelants. C'est quelque chose de singulier de voir icy les appelants se narrer se desheriter impitoyablement les uns et les autres il n'y a point de lettre aussi qui ait tant allumé la haine du parti contre l'auteur, que celle-ci. —

qu'il ne s'en point fait réellement de miracles par
 l'intervention de ces Paris. on répondra avec raison
 des appelants en general. on entre ensuite dans le
 detail de differents pretendus miracles dont on trouvera
 icy la liste

Miracles

- 1^o De Jean muet s'entend de muet - 1171
 - 2^o De Lero - - - - - ibidem
 - 3^o De La demoiselle Dorget - - - 1172
 - 4^o De celle Labé - - - - - 1173
- on expose ensuite la force et l'autorité du témoignage
 humain sur le quel est en ces pretendus miracles sont appuyés -
- 5^o Guérison miraculeuse de la Eccl^e Gohas - 1204
 - 6^o De celle Damboulin - - - - - 1206
- on fait voir enfin Combien les miracles de J^e et ceux
 de temps differents quant a la certitude

Suite de La 20^e Lettre. 1227

En supposant vraisables les relations des pretendus miracles,
 de temps, qu'il faut examiner s'ils sont réellement miraculeux

21^e Lettre. p. 1305

B. Gillet

3. Panda = p. 1299



LETTRES THEOLOGIQUES AUX ECRIVAINS

DEFFENSEURS DES CONVULSIONS
& autres prétendus Miracles du Tems.

Par le Reverend Pere Dom LOUIS LATASTE , Religieux
Benedictin de la Congregation de Saint Maur , Assistant du Très
Reverend Pere Superieur General de ladite Congregation. A present
Evêque de BETHLEEM, & Abbé de Moirmont Diocèse de Châlons
sur Marne.

SECONDE PARTIE.



A AVIGNON ;
DE L'IMPRIMERIE de MARC CHAVE , Marchand Libraire , près les RR.
PP. Cordeliers , rue Philonarde.

M. DCC. XXXIX. Google
AVEC PERMISSION DES SUPERIEURS.



DIX-SEPTIÈME

LETTRE THÉOLOGIQUE

AUX ECRIVAINS

*Défenseurs des Convulsions , & autres prétendus Miracles
du tems.*

I.

Vous sçavés , MESSIEURS , à quoi je m'engageai dans ma dernière Lettre de m'occuper dans celle ci. Je ne comptois pas alors que l'exécution de ma promesse dût être tardive , & ce retardement m'a souvent chagriné ; mais il m'a fallu penser à plusieurs choses plus pressées. Je repete en deux mots mon dessein. Nul miracle lié intimement à des circonstances certainement indignes de Dieu , ne peut être divin. Or il n'est aucun de vos prétendus miracles qui ne soit ainsi lié à des circonstances certainement indignes de Dieu. Il n'est donc aucun de vos prétendus miracles qui puisse être divin. C'est le raisonnement qui fera la matière de cette Lettre , & qui s'étendra même jusqu'à la suivante.

J'aurai ici cet avantage qu'en me rangeant tantôt avec vos Confreres pour vous combattre , tantôt contre eux avec vous, je vous contraindrai tous, si la bonne foi vous conduit , non seulement à abjurer le corps entier de vos faux miracles, mais même à m'abandonner votre commune cause de l'Appel qui y tient inséparablement. Ainsi du fond même de l'Appel va naître un remede infailible contre l'Appel & contre les prestiges dont il s'étoit glorifié ; effet sensible de la protection de Dieu sur son Eglise.

Au reste , quoique Monseigneur l'Archevêque de Sens dans ses Remarques sur la Consultation de trente Docteurs , ait

EE e e e

Objet de cette Lettre & de la suivante: Nulle merveille liée intimement à des effets indignes de Dieu n'est divine : or telles sont toutes les merveilles du tems.

déjà marché sur un Plan semblable en quelque sorte à celui que je me propose de suivre, & qu'il vous y ait tous mis en deroute; je crois pouvoir vous y conduire de nouveau, & m'y promettre du succès. Cet illustre Prélat s'est ordinairement adstreint à vous objecter vos textes des uns contre les autres; & moi j'ai dessein de prouver de plus que vous êtes évidemment fondés à vous condamner mutuellement. Venons à la première proposition de mon raisonnement.

II.

Preuves que nul miracle qui tient étroitement à des effets indignes de Dieu, n'est divin.
(a) 2. Cor. c. 6.
v. 14. 15.

Je dis qu'on ne peut sans irreligion & sans extravagance regarder comme divines des merveilles qui seroient tellement compliquées avec des opérations indignes de Dieu, qu'on ne pourroit les en séparer. En effet qu'elle est, dit l'Apôtre (a), la proportion de la lumière aux ténèbres? quel est le rapport entre Jesus-Christ & Belial? D'ailleurs, qui ne sent de l'horreur à penser que Dieu sage & saint par essence, aille ainsi confondre ses œuvres avec le désordre & l'iniquité? L'idée d'une telle union ne revolte-t-elle pas la raison autant que la piété? Comment penser aussi qu'il nous mette dans la nécessité de méconnoître, de mépriser, de detester les œuvres de sa sagesse & de sa puissance? Or n'est il pas évident qu'il nous mettroit dans cette nécessité, s'il opéroit des merveilles étroitement liées à des scènes méprisables & détestables?

Autres preuves par la Doctrine des Appellans anti-Convulsionistes.

En vain m'attacherois je à recueillir ce que l'Écriture, la Tradition & la raison dictent contre des imaginations si impies & si bizarres. Je ne crains pas d'y voir donner jamais vos Confreres anti convulsionnistes, eux qui ont écrit avec tant de zèle & de dignité contre le mélange odieux que vous tentés d'introduire dans les œuvres miraculeuses de Dieu: car si c'est assés à leurs yeux pour enlever à des merveilles le titre de miracles divins, qu'elles soient mêlées avec des circonstances dont Dieu ne peut être l'auteur; il suffit à plus forte raison, pour les juger indignes de ce titre, qu'elles soient étroitement liées à ces circonstances.

(b) Consult. sur les Convuls. p. 24.

Ne s'en sont ils pas encore expliqués clairement dans leur fameuse Consultation? Comment, disent-ils (b), pourroit-on s'imaginer que Dieu fasse servir ou concourir des convulsions (indignes de sa sagesse & de tous ses divins attributs) pour opérer des guérisons que l'on croit miraculeuses? Tout reclame, & sur tout la religion

contre une imagination si bizarre, & qui retombe sur Dieu même qu'elle deshonore.

III.

En faveur de cette sage décision à laquelle M. de Lan a souscrit, & par l'estime que je fais de son discernement, de ses lumières & de sa personne, j'oublierai ce qu'il a écrit pour persuader que la concupiscence, & des crimes mêmes ont concouru physiquement à l'opération de miracles divins. Il me permettra néanmoins de désirer qu'il se fut toujours conduit par le principe de la Consultation: nous ne l'avions jamais entendu parler (a) des *bourreaux cause physique des souffrances dont Dieu se sert pour faire des Martyrs*, exemple totalement étranger à la question qu'il traitoit avec vous: ni appuyer sur deux autres exemples, dont l'application a étonné également la raison & la piété, & qu'il auroit été, je crois, fort sage de ne jamais produire. L'Auteur des *Remarques sur sa Dissertation* (b) outre, il est vrai, les défauts de ces exemples, mais il n'a point forgé ces défauts. Il est fâcheux que son impetuosité à les combattre l'ait entraîné lui même dans des écarts, qui ont ensuite servi de prétexte à M. de Lan (c) pour défendre les siens. C'est sur des fortes raisons que je juge ainsi des exemples de M. de Lan, & des Remarques de son adversaire: je ferai voir clairement, si cela devient de quelque utilité. En attendant, le respect que j'ai pour mes lecteurs, m'empêchera de les enfoncer dans un examen de raisonnemens guindés & dangereux.

IV.

Vous mêmes, Messieurs, ne souscrivez-vous pas à la proposition que j'établis? Quoique vous prétendiez que les miracles divins peuvent être mêlés à des opérations de la cupidité & du démon, loin de penser que se puisse être d'une manière nécessaire & indissoluble, par tout vous insinués le contraire très distinctement. Sur quel prétexte en effet réservés-vous à Dieu une partie de l'œuvre des convulsions, tandis que vous en attribuez à la nature & au démon des portions si étendues? C'est parce que, selon vous, il n'y a point de liaison réelle entre les diverses parties de l'œuvre, & que cette liaison n'est qu'apparente & arbitraire.

Qu'on consulte deux de vos principaux Ecrivains, ils ne peuvent souffrir ce que disent les Docteurs Consultans: que toutes les convulsions, tous les Convulsionnaires ne font qu'un gros,

E E E e e j j

Remarque sur une fausse prétention de M. de Lan, appuyée de faux raisonnemens.

(a) Dissert. Théol. p. 15.

(b) Pag. 5. jusqu'à la pag. 12.

(c) Déf de la Dissert. Théol. p. 31 jusqu'à la pag. 38.

Autres preuves par la doctrine des Convulsionnaires mêmes.

*Et ne font qu'un corps , dont tous les membres & toutes les parties ré-
sentissantes les unes aux autres sont liées indissolublement , & répon-
dent solidairement les unes pour les autres ; c'est une prétention com-
tre laquelle ils se récrient [a] , pour ainsi dire , jusqu'à extinction
de voix. Qu'on écoute le second Chef des Mêlangistes M. l'Abbé
d'Etmar : pour pouvoir mettre à l'abri sa chere œuvre des con-
vulsions. il dit [b] qu'il faut la prendre seulement pour un assem-
blage arbitrairement formé par l'esprit , d'effets indépendans les uns
des autres. Qu'on aille à M. Bourcier le Pere du système du
Mélange : son tendre & vif amour pour la grande œuvre , fait
qu'il nie fortement (c) que toutes les choses qu'on apperçoit dans
les personnes en convulsion , se tiennent les unes aux autres , & for-
ment un concert. C'est sur ce seul pretexte que vous croiés
autoriser à défendre une partie de l'œuvre , à laquelle au con-
traire vous renoncierés sans balancer , si toutes les portions
en étoient réellement unies. Si l'on convient , dit le directeur
des Enthousiastes de la Hollande, M. le Gros [d] , que des mou-
vemens sont tout à la fois & indéens , & liés indissolublement à la
convulsion , on reprochera la convulsion même , & on n'aura garde
de l'attribuer à Dieu. Voilà ma maxime qui sert ici de principe ,
maxime que M. l'Evêque de Senez vient aussi (e) de canoniser.*

V.

Ce sera donc couvrir d'opprobre tout le corps de vos con-
vulsions & de vos miracles , que d'en démontrer la liaison
réelle avec des circonstances indignes de Dieu : ni vous, ni
vos Confreres anti-convulsionistes ne sçauriés en disconvenir.
Or c'est ce que j'espere exécuter avec un plein succès.

Pour mettre ce fait si essentiel dans un jour qui se fasse bien
appercevoir , je vais montrer 1. qu'il n'est aucune partie de
l'œuvre miraculeuse des convulsions , qui ne tienne insépara-
blement aux autres parties ; & c'est ce que je démontrerai avec
vos Confreres contre vous dans cette Lettre. 2. Qu'il n'est
aucun de vos prétendus miracles de guérison que l'on puisse
detacher de l'œuvre des convulsions ; & c'est ce que vous
m'aiderés dans ma Lettre suivante à démontrer contre vos
Confreres.

VI.

Je soutiens d'abord que vos convulsions sont un tout dont
toutes les parties se tiennent très réellement les unes aux au-

[a] Exam. de la
Consult. p. 32. &
ailleurs Exposit.
du sentiment de
plusieurs Théolo-
giens &c. p. 7.
& suivant.

[b] Exposé de
sa manière de pen-
ser &c. p. 14.

(c) Memoire de
M. B. &c. p. 26.

[d] Suite du Disc.
sur les Nouvelles
Ecl. p. 3. n. 5.

(e) Suite de la
Lettre de M. l'E-
vêque de Senez
sur les erreurs
avancées dans
quelq. nouveaux
Ecrits , p. 42.

Or toutes les
convulsions &
tous les miracles
de l'appelliennent
réellement à des
circonstances in-
dignes de Dieu.
On se borne dans
cette Lettre. à ce
qui concerne les
convulsions.

Première preuve
de la liaison né-
cessaire de toute

tres, & l'autorité de vos Confreres anti convulsionnistes sera ma premiere preuve. *On a beau, disent-ils (a), se tourner en tout sens, il sera toujours vrai que les convulsions forment un tout, dont les differentes parties se réunissent comme celles d'un anneau. Des differentes parties de l'œuvre, disent ils encore (b), il résulte une œuvre unique, un tout qui sont faits l'un pour l'autre.* C'est ce qu'ils disent, c'est ce qu'ils prouvent en cent autres endroits ; vous vous en plaignez M. M. & M. de Senzani plaint (c) après vous ; le public est de même assez instruit que c'est là leur doctrine ; & on le verra encore dans beaucoup de leurs textes que la suite de notre dispute m'obligera de produire.

Comment vous débarasser de l'autorité de ces Appellans dont vous nous aviez en tant d'occasions vanté le mérite & le poids ? Votre réponse mérite bien que le Public y fasse attention. C'est, dites vous (d), que chez eux l'on ne trouve point *la vérité, l'équité, la sincérité.* On l'avoit déjà dit très souvent, & bien des gens ne vouloient pas le croire ; vous vous fâchiez même lorsqu'on le disoit. voilà enfin que vous le dites vous-mêmes.

VII.

Mais vous, M. M. n'avez vous pas toujours été bien véridiques, bien sinceres, bien équitables ? De quel ton vous avez vous donc parlé de l'œuvre du Tombeau, pour me servir de l'expression dont M. d'Etmar (e) désire qu'on se serve ? Trouvons nous dans vos premiers Ecrits que ses diverses parties ne soient liées que par des rapports arbitraires ? Combien de fois au contraire *dans le tems de vos Conférences, & depuis encore dans des Ouvrages imprimés, n'avez vous pas déclaré, vous dit M. de Lan (f), que ses parties étoient semblables à celles d'un anneau d'une bousle ? M. Bourcier (g), l'avoit dit à quiconque vouloit l'entendre.* Or n'est ce que par imagination que sont liées les parties d'une bouelée & d'un anneau ? Convenés de bonne foi que vous regardiés alors l'œuvre des convulsions comme un tout dont les parties étoient toutes assorties les unes aux autres.

On le voit également dans ce que vous avez écrit touchant l'unité de l'œuvre. Pendant près de deux ans, loin de nous faire connoître que vous y soupçonniés ce mélange de divers principes, duquel vous parlez tant aujourd'hui nous vous vi-

l'œuvre des convuls. avec des circonstances indignes de Dieu prise du sentiment des Appell. anti convuls.

(a) Consult. sur les convuls. p. 27.

(b) Avis aux Fidèles sur le mélange, n. V.

(c) *Ibid.*

(d) Suite de l'Examen de la Consult. p. 32.

Seconde preuve de cette liaison prise de l'aveu même des Convulsionnistes.

(e) Exposé de la manière de penser de M. d'E. p. 14.

(f) Exam. de l'Exposé de la manière de penser de M. d'E. p. 31.

(g) Réflex. judic. sur les Nouv. Eccl. de l'année 1736. p. 62.

mes tout abîmés dans l'adoration du spectacle entier, sans que l'indignité d'un grand nombre de scènes dont il étoit composé, fût capable de vous distraire de cette extase. Décent & indécent (a), grand & bas, grave & pueril, le P. de Genes n'assura-t-il pas (b) en termes généraux que c'étoit un événement divin? Ne disoit-il pas encore que *l'œuvre des Convulsions a paru dans TOUTES SES CIRCONSTANCES porter des caractères de divinité*? Or si vous n'avez cru l'indécent, le bas & le pueril liés inséparablement au grave, au grand & au décent, auriez-vous jamais succombé à la pensée de diviniser tout le spectacle? Cette liaison de toutes les parties de l'œuvre n'étoit donc pas douteuse chès vous.

VIII.

Même idée dans le *Gazétier*. Il déclare sans restriction (c) que *les convulsions sont une œuvre miraculeuse, des effets de la main toute puissante : & qu'on ne peut (d) les soupçonner de fanatisme, de séduction, de dérèglement d'imagination ou d'impolure* : décision qui exclut de l'œuvre des convulsions le mélange de l'action de Dieu non seulement avec celle du démon, mais encore avec l'artifice ou l'imagination de l'homme.

Inutilement, pour persuader qu'il a toujours reconnu du mélange, produit il ce qu'il avoit écrit dès le 6. Dec. 1732. qu'on avoit remarqué dans plusieurs *Convulsionnaires* des énonciations fausses, des prédictions auxquelles l'événement n'a pas répondu, des petitesse, des choses frivoles, & par là être choquantes. Argument bien incertain. Combien d'autres sectateurs de l'œuvre, en y reconnoissant les mêmes défauts, l'ont néanmoins divinifiée? combien qui la divinifient toute entière encore aujourd'hui N'est-ce pas même depuis cet aveu que le *Gazétier* l'a préconisée comme exempte de séduction.

IX.

D'ailleurs, on sçait que le faiseur des impertinens & blasphématoires *Entreniens sur les miracles*, divinifioit sans façon toute l'œuvre des convulsions, même dans ce qu'elle a de plus odieux (e). On sçait que loin d'admettre le mélange de l'opération diabolique avec l'impression divine dans les convulsions, ne vaut-il pas mieux, disoit-il (f), s'en tenir à l'explication que nous donnons ici, que Dieu seul y opère, qui étant simple & naturelle, doit être préférée à celle où il faudroit multiplier les

(a) Coup-d'œil

&c. p. 3.

(b) *Ibid.* p. 1.

Même preuve.

[c] Nouv. Eccléf. du 6. Dec. 1733.

(d) Du 12. Mars 1734.

Même preuve.

[e] Troisième Entret. p. 74. &c. Quatrième

Entret. pag. 103. 126. 127. 128. 129. 130.

(f) *Ibid.* p. 134.

causes sans nécessité ? Il ne les rapportoit donc qu'à une seule cause, tant il les croit bien liées. Cependant de quel ton le Gazétier parle-t-il de la doctrine de ce miserable Ouvrage ? La matière des convulsions dit il (a), y est traitée d'une manière également édifiante & instructive ... on y donne à toutes les questions des réponses péremptoires, ou du moins satisfaisantes. Le Gazétier pensoit donc alors que sans mêler dans l'œuvre le démon avec Dieu, & peut-être même sans y faire rentrer la nature, on donnoit à ce sujet des instructions convenables, & qu'on satisfaisoit à toutes les questions. Et il veut qu'on croie qu'il a toujours reconnu qu'il y a du mélange.

[a] Nouv. Eccléf. du 18. Dec-1734.

L'Auteur des *Éclaircissements sur les miracles* ne pensoit pas autrement que le Gazétier : il ne pouvoit souffrir qu'on rapportât au démon, & qu'on enlevât à Dieu aucune portion de l'œuvre, pas même une infinité de petites [b], de puérités, de singeries. Quot ! disoit il (c), Dieu permettroit au démon de mêler ses opérations avec la sienne. Qu'elle occasion ne feroit il pas par là aux simples, de confondre ses ouvrages de lumière avec les œuvres du prince des ténèbres ? Qui peut s'imaginer rien de pareil de la sagesse & de la bonté de Dieu ?

[b] 2. part, p.

77.
(c) *Ibid.*

X.

Nul mélange non plus d'opération diabolique n'entroit dans le plan que se formoit sur l'œuvre l'Auteur d'un autre Écrit intitulé *L'autorité des miracles des Appellans dans l'Eglise &c.* Après avoir proposé aux plus sçavans Constitutionnaires, & à un bon nombre d'opposans à la Bulle (d), quinze questions en l'honneur des convulsions, il insinue fort clairement qu'il est du sentiment des fanatiques qui regardent ces convulsions, dans la totalité de leurs rapports, comme une opération divine

Même preuve.

Telle étoit aussi l'idée d'un disciple de M. d'Etmar. On ne peut, disoit il (e), raisonnablement douter que l'œuvre des convulsions en général ne soit une œuvre symbolique faite pour représenter quelque grand objet. Tous les traits irréguliers qu'on y remarque (f), sont dirigés par l'esprit de Dieu.

(e) Lettre d'un Ecclesiastique de province &c. p. 7.

[f] pag. 43.

En un mot, qu'on lise tous les Écrits qui sortirent de vos mains, soit pendant les scènes du tombeau, soit dans le tems que les agitations commencèrent à être décorées de discours, de révélations, de prédictions dans le délire &c. on n'y trouvera que des éloges & des apologies du spectacle entier ; c'é-

toit un tout dont toutes les parties étoient inséparablement liées, le mélange n'étoit pas encore chés vous en honneur. Pourquoi abjurer aujourd'hui ce sentiment ? Dans votre dispute avec les Consultants, & avec M. Fouillou, vous conclûes en faveur de la divinité des convulsions, de ce qu'ils les avoient d'abord respectées comme divines; cet argument vous paroît pressant; vous y revenés sans cesse. Comment ne cederés vous pas à ce que je dis de la liaison de toutes les parties de cette œuvre, vous qui avés si long tems avoué & soutenu cette intime liaison.

X I.

Les Convulsionistes se font enfin partagés. Doctrine des Discernans ou Mélangistes.

Enfin s'est fait un partage des adorateurs des convulsions en deux principales sectes; & de ceci coulera une troisième preuve bien sensible, qu'il n'est pas possible de détacher les diverses parties de l'œuvre.

Les uns pleinement convaincus de la liaison nécessaire de toutes les parties; persistent à les respecter sans discernement & sans distinction: erreurs, obscenités, crimes, blasphèmes, ils érigent tout cela en figures tracées de la main de Dieu [a], C'est à ce système que ce sont attachés les Augustinistes, c'est à dire, les sectateurs du sieur Cossé, dit Fr. Augustin; système insensé & abominable qu'il faut abandonner à la vengeance des Magistrats, & à l'horreur du Public; mais système qui n'auroit jamais été enfanté si l'union & le concert des diverses portions de l'œuvre avoient été moins sensibles.

Pour vous, Messieurs, tant d'excès & de désordres vous frapperent à la fin; vous ne pûtes vous dissimuler plus long tems que l'œuvre des convulsions ne pouvoit venir de Dieu seul; & comme parmi les phénomènes que vous n'osâtes lui adjuger, il y en avoit plusieurs que vous croyés ne pouvoit renvoyer ni à dérèglement d'imagination, ni à imposture, vous décidâtes vers Pâques 1733. [b], qu'il falloit comme partager l'œuvre entre Dieu & le démon; sauf plusieurs menus faits que vous jugeâtes pouvoir sans conséquence abandonner à l'artifice ou à la nature.

[a] Système du Mélangisme confondu &c. p. 22. 23. Lett. d'un Ecclef. à un Evêq. p. 27.

X II.

Même sujet

Ainsi s'en expliqua ce disciple de M. d'Etmar dont nous venons de parler. Dans un Supplément à sa Lettre donné long-tems après qu'elle eût été publiée, après avoir prié ses lecteurs de

de ne se point servir des principes de cette Lettre pour autoriser le système qui divise tout dans les Convulsions, il me paroît évident, dit il, qu'il y a un mélange. On n'y découvre pas seulement un mélange de lumière & d'obscurité tel qu'il a paru dès le commencement, il s'y trouve encore un mélange réel de vrai & de faux, de bon & de mauvais. Non-seulement il y a un mélange de naturel & de surnaturel, mais dans le surnaturel même on ne peut s'empêcher d'admettre un mélange d'opérations & des principes, n'étant pas possible de se refuser à l'évidence des faits qui forcent de reconnoître que le démon est entré dans cette œuvre.

C'est dans le même sens que s'expliqua M. l'Abbé d'Ermar lui même dans sa Lettre à M. l'Evêque de Senes (a), & qu'il s'est expliqué depuis dans l'Exposé de sa manière de penser touchant l'évènement des convulsions. C'est à ce système aussi qu'a eu enfin recours le P. de Genes [b], effrayé par le soulèvement du Public contre les erreurs dont étoient composés son Plan général, & son Coup d'œil &c. C'est la doctrine qu'ont également adoptée M. Bourcier [c], M. Poncet des Effarts (d), le Gazetier (e) & les Auteurs des differens Ouvrages contre la Consultation des 30. Docteurs. C'est enfin le système que les Evêques de l'Appel ont muni de leurs suffrages. Les Evêques Appellans, dites-vous [f], pensent autrement que les 30. Docteurs Consultans. Les (g) Evêques qui sont à la tête des Appellans, penchent en faveur des convulsions. Les (h) Lettres non publiques de M. M. de Senes, de Montpellier & d'Auxerre ont manifesté de plus en plus combien on est éloigné de s'unir à la Consultation & de l'adopter.

Quand j'écris en faveur des convulsions contre la Consultation, ajoute l'un de vous (i), j'ai pour moi.... le gros des Appellans, cent contre un; j'ai pour moi les Chefs mêmes de l'Appel, les Evêques qui la désapprouvent comme moi. Et, ce qu'on doit bien remarquer, aucun de ces Prélats n'a démenti ces témoignages publics de leur doctrine

XIII.

Me permettra-t on de dire en passant, que je ne sçaurois comprendre après cela comment M. l'Evêque d'Auxerre a pu en conscience se facher de ce que M. l'Archevêque de Sens l'a impliqué dans les convulsions! Ne l'y impliqués vous pas de même, vous contre qui nous ne voions point qu'il se soit inscrit en faux, vous qu'il continue d'honorer de sa confiance?

say Lett. d'un Ecclef. à un Evêq. p. 11. 12. 13. 14. 15. &c.

b) Lett. du P. de G. au sujet des convuls. p. 3. & suivant.

c Mémoire de M. Bourcier &c. & Nouv. Plan de réél. sur la consult. L'Aut. de l'Eccl. qui a pour titre, L'App. & les Miracles du tems foudroyés par la Consult. dit, p 49. que ce Plan est constamment de M. Bourcier.

d Lettres sur l'œuvre des convuls. passim.

e Passim.

Les Evêq. Appell. déclarés Médlangistes par les Ecriv. du Parti.

f Plan de divers. questions sur le bruit répandu d'une consult. &c. p. 7.

g Exposit. du sentiment de plusieurs Théol. &c. p. 4. & 22.

h Nouv. Ecclef. du 7. Janv. 1735.

i Inscript. en faux de l'Aut. de l'Exam. de la consult. p. 19.

M. l'Ev. d'Auxerre justement impliqué dans les convuls. par M. l'Archev. de Sens.

k Instr. Past. du 8. Août 1725. p. 82. Elle n'a paru qu'en Janv. 1736.

MM. de Montp. & de Senez se déclarent eux-mêmes pour le Mélangisme.

[a] Suite de la lettre sur les erreurs avancées dans quelq. nouv. Ecrits, p. 67.

(b) NN. EE. du 9. Août 1735.

(c) lettre sur les Convulsions.

Pour M. l'Evêque de Montpellier, cet *homme de Dieu*, dit M. de Senez (a), *susité pour défendre toute vérité, & combattre toute erreur*, personne n'ignore combien il a tonné contre les Docteurs consultants. On a vû aussi dans sa Lettre à M. de Bescherant publiée par le Gazetier (b), que c'est à vous, MM. les Convulsionistes Mélangistes, qu'il donne sa confiance & ses bénédictions.

Déjà M. l'Evêque de Senez vous avoit mis vous, & vos cheres convulsions, à l'ombre de son approbation. Je suis informé disoit il [c] il y a déjà plus de deux ans, que les convulsions partagent les amis de la vérité & leurs sentimens. 1°. Les uns reprouvent cette œuvre & la condamnent. 2°. Les autres la regardent entièrement divine. 3°. D'autres reconnoissent un mélange certain de divin & de beaucoup de choses douteuses & même mauvaises 4°. D'autres suspendent totalement leur jugement. Je vous avoue, Monsieur, que je suis pour le troisième sentiment. Rien n'est plus précis

XIV.

Gémissement de M. de Senez sur la démarche des Consultants.

[d] Suite de la lettre sur les erreurs avancées dans quelq. nouv. Ecrits, p. 40. dern. lign. & p. 41.

[e] pag 42.

Quelle mortification pour ce Prisonnier de J. C. (car c'est le titre qu'il se donne,) qui comptoit mériter de voir tous les Appellans en extase à ses pieds, d'en entendre un bon nombre insulter publiquement à sa doctrine! N'ai-je dû, s'écrie-t-il le cœur percé de douleur [d], vivre si long-tems que pour être témoin de nôtre humiliation? Où me conduisent insensiblement ces tristes réflexions? Dois-je gémir dans le silence, ou parler sur l'affligeante démarche de quelques Appellans, en qui j'estime sincèrement les dons de Dieu & les services qu'ils ont rendus à l'Eglise. Trente Docteurs Appellans signent une Consultation, où, sans un seul mot en faveur des miracles, ils se hasent de décider sur un évènement couvert d'obscurités, mais très-extraordinaire dans la réunion de toutes ces circonstances..... La Consultation [e], réjetant tout milieu, combat sans nul ménagement le parti SI SAGE ET SI MODERE' du grand nombre d'Appellans qui se rendent attentifs à discerner religieusement ce qui vient de Dieu, d'avec les effets de la misere humaine, ou de la malice du démon. Eh! quel est donc leur crime, si ce n'est de ne pas rejeter ce qui est précieux, à cause de ce qui est vil & mauvais; de craindre Dieu dans les avertissemens extraordinaires qu'il nous donne; de ne pas confondre ses opérations miraculeuses avec celles de son ennemi; de ne pas

mépriser le dessein qu'il a eu en liant étroitement l'évènement des convulsions aux miracles Voilà en partie ce qui m'afflige dans la démarche peu mesurée des xxx. Docteurs &c.

Je suis presque attendri à la vûe de la douleur du saint Captif. Oh ! que les Consultants lui coûtent de larmes ! Il s'efforce de les enfanter à la foi en l'œuvre des convulsions ; & ces enfans rebelles, en lui déchirant le sein, vont le conduire au tombeau.

XV.

C'est donc maintenant votre système, Messieurs, & c'est également celui des Evêques qui sont à la tête de l'Appel, que la liaison entre toutes les parties de l'œuvre des convulsions n'est point réelle, & que cette œuvre est mêlée ; c'est à dire, que Dieu y opère par miracle, que l'imagination aussi la maladie & la fraude y ont leur part, enfin que c'est à l'esprit séducteur qu'on doit en rapporter une portion.

Mais comme ce n'est qu'à regret que vous cédés cette portion au démon, en la lui lâchant d'une main, vous avés soin de l'autre de la rendre à Dieu ; vous prétendés qu'il se sert des traits diaboliques de l'œuvre pour nous tromper & qu'il les érige en symboles des plus importantes vérités (a). Si ce n'est pas là s'associer tout à fait aux plus insensés & aux plus dangereux fanatiques, c'est se placer bien à leur voisinage, & assurément c'est en approcher de trop près. Peut-être en parlerons nous ailleurs. Ici je cherche seulement sur quoi est fondé ce que vous nous dites de divers principes d'une œuvre dont vous nous aviés si long-tems vanté l'unité ; ou plutôt toutes sortes de raisons me font d'abord sentir le faux de cette prétention.

XVI.

Premièrement, s'il faut distinguer dans les convulsions la main de Dieu de celle du diable, vous, MM qui devés avoir pénétré le mérite & les vices d'une œuvre que vous étudiés avec tant d'application depuis plus de cinq ans, dites nous qu'elle en est la portion diabolique, quelle est celle qui appartient à Dieu : car que sert il de nous parler de mélange d'opérations divines & diaboliques, de nous dire sans cesse qu'il faut les discerner, si vous ne nous mettés en état de faire ce discerne.

Recapitulation
de la doctrine des
Mélangeistes.

(a) Lettre du P.
de Genes au sujet
des Convuls. p. 5.
& ailleurs. Suite
de la VII. lettre de
M. P. p. 195. &
ailleurs très sou-
vent.

Troisième preuve
de la liaison
réelle de toutes les
parties de l'œuvre
des convuls. prise
de ce que les Dis-
cernans mêmes
n'ont pû jusqu'ici
en faire le triage.

FFFFfij

(a) Système du Mélange confondu &c. pag. 33. & suivant. Système du Discern. dans l'œuvre des Convulsions confondu &c. pag. 91. Refut. de l'Écrit intitulé : Exposition des sentimens de plusieurs Théol. P. 11.

Aveus du Pere de Genes, de M. Poncet & autres.

(b) Ibid. p. 3.

(c) 1. Lettre sur l'œuvre des Convuls. p. 7.

(d) 1v. Lett. n. 5.

(e) Suite de l'Examen de la Consult. p. 6.

(f) Examen de la Consult. p. 4. & 20.

(g) Ibid. p. 21

ment ? C'est la judicieuse réflexion de quelques uns de vos Confreres [a].

Or loin que nous devions espérer de vous ce secours, vous êtes obligés d'implorer vous mêmes celui d'autrui. *Jusqu'où est il permis au démon, dit le P. de Genes (j), de combattre contre Dieu dans l'œuvre présente ? Quels sont en détail les effets de la puissance & de la bonté divine ? Quels sont ceux de la malice de satan ? C'est ce que je laisse à spécifier à des personnes plus éclairées que moi.* Ténèbres qui ne sont pas propres à ce Pere, mais qui vous sont communes avec lui : combien de fois n'en avés vous pas fait l'aveu ? *Nous ne prétendons point, dit M. Poncet (c), sçavoir le secret des Convulsions. (d) L'embaras est grand, quand on veut expliquer comment tant de caractères bons & mauvais se trouvent ici réunis. A quoi s'étend l'operation de Dieu dans cette œuvre, écrit aussi l'Auteur de l'Examen de la Consultation (e), que doit on lui donner ? que doit on lui ôter ? Ce n'est pas une chose facile à déterminer. Les convulsions, avoit il déjà dit (f), sont un évènement sur lequel il a plu à Dieu de répandre des voiles & des nuages qui s'épaississent tous les jours.... (g) c'est un labyrinthe.*

N'est ce pas là une preuve bien palpable que la liaison des diverses parties de l'œuvre est indissoluble, & que le mélange dont vous nous parlés, n'est qu'une fiction ? Car enfin, si ce discernement n'étoit inegmatique que pour nous, peut être vous passeroit-on de nous traiter de profanes qui blasphêmons ce que nous ignorons, & sur qui Dieu répand des ténèbres dans sa colere. Mais c'est également un mistère pour vous qui êtes ses confidens, les favoris; pour vous qui priés, jeunés, veillés, pour parvenir au discernement que vous exigés de nous. Convenés, Messieurs, que ce discernement n'est point fondé, & que c'est ce qui nous le rend impossible à vous & à nous, convenés qu'il n'y a qu'illusion dans ce que vous allégués d'un mélange d'opérations divines & diaboliques dans l'œuvre des convulsions. Convenés enfin que tout s'y tient indissolublement, & que rien n'y sçauroit venir de Dieu, puisque vous êtes contraints de reconnoître que tout n'en vient pas.

XVII.

Les Discernans se vantent néanmoins d'avoir fait

Il est vrai que vous vous flattés de voir clair jusqu'à un certain point dans cette œuvre : mais il y a tant d'incertitude &

de contradiction dans vos idées à ce sujet , qu'on est forcé de conclure que dans la vérité vous n'y comprenés rien. Le même P. de Genes , après avoir fait entre Dieu , la nature & le démon , un partage tout à fait vague des divers traits de la grande œuvre (a) déclare enfin que ce qui porte à ses yeux les caractères du doigt de Dieu , ce sont les *guérisons miraculeuses opérées dans ou par les convulsions , les cures surnaturelles qui se font à la priere & par le ministère des Convulsionnaires ; les représentations de Symboles , plusieurs discours , surtout l'unanimité de vûes & d'instructions qui se trouve dans la plupart de ces discours & de ces Symboles.* C'est là où se terminent tous les caractères de divinité qu'il reconnoît dans les convulsions , depuis son accession au Mêlangisme : du moins ne fait il mention dans sa Lettre que de ces caractères. Il est douteux par conséquent s'il prend pour des effets du doigt de Dieu , les agitations soit au tombeau , soit dans les autres théâtres du nouveau culte , le succès des secours meurtriers , les brûlures & les agitations causées par l'application des Reliques du Parti , les communications de maux , les jeunes forcés , les prédications , les révélations de choses secrettes : il ne se montre décidé sur rien de tout cela. La grande œuvre est chès lui enveloppée d'obscurités encore bien étendues & bien épaisses.

XVIII.

A prendre à la lettre ce qu'écrit M. l'Evêque de Senez , ses ténèbres sont moins grandes. *Sentimens Chrétiens des Convulsionnaires ; zèle pour la cause de l'Appel , à laquelle il donne le nom de vérité ; compassion très vive sur les maux de la petite Eglise..... ; indignation contre les pécheurs ; courage pour tout souffrir , & même les tourmens les plus cruels ; exhortation à se préparer au martyre & aux plus grandes épreuves ; idée belle & conforme aux saintes Ecritures sur la ressource préparée à l'Eglise ,* le Prélat ne balance pas à canoniser tout cela. Preuve qu'après avoir adopté les Convulsionnaires pour ses chers enfans , il gemit sur leur modèle ; & qu'il se console avec eux de la décadence & de la confusion du Parti , par les ressources que présentent les rêveries du moderne Figurisme.

Après cela ne puis je pas me consoler du jugement que le Prélat porte de ma doctrine ? Dans une *Lettre à M. l'Evêque de Montp.* rapportée par le Gazétier (b) , il m'impute d'attri-

dans l'œuvre des découvertes. Combien elle est encore ténébreuse pour le P. de Genes.

a Pag. 2. & 3.

Rêveries admirées de M. de Senez comme des caractères certains de divinité.

On en prend occasion de relever une Lettre calomnieuse qui porte le nom de ce Prélat. b Nouv. Eccl. du 21. Janvier 1736.

(a) Suite de la Lettre sur les erreurs avancées dans quelques nouveaux Ecrits, pag. 40.

(b) Pag. 519. jusqu'à la p. 521.

Même sujet.

(c) pag. 384. 419. 450.

(d) Lettre à M. de Senez, p. 8. & lettre à M. de Montp. p. 18.

(e) Suite de la lettre sur les erreurs avancées dans quelq. nouv. Ecrits, p. 77 73.

tribuer un pouvoir immense au démon ; calomnie qu'il renouvelle dans son dernier Ecrit [a], calomnie dont j'ai réduit au silence les premiers auteurs. Est il séant à un Evêque de se ren- ainsi l'éco de calomniateurs confondus ? Ai je donc donné au démon d'autre pouvoir que celui que lui attribuent les Peres, les plus célèbres Théologiens, les trente Docteurs consultants, les adhérens, & plusieurs mêmes de ceux qui comme le Prélat révère les convulsions ? Que l'on prenne la peine d'ouvrir derechef ma XI. Lettre [b].

X I X.

Il n'y a plus d'équité à parler de *mon étalage d'érudition profane*, & à me renvoyer aux *Livres saints*, & aux *monumens respectables d'une Tradition constante*. Quels sont donc ces textes des Livres saints, quels sont ces monumens d'une Tradition constante qui combattent ma doctrine ? Entendrons nous toujours de ces vaines & pitoyables déclamations ? N'ai je pas justifié dans mes IX. & X. Lettres (c), par l'exemple d'une foule de Peres de l'Eglise, entr'autres de saint Augustin, l'usage que j'ai fait des textes des Ecrivains idolâtres, & convaincu d'injustice & d'ignorance ceux qui avoient osé m'en faire un crime ? N'ai je pas produit en faveur de la doctrine que je défens, ces passages des *Livres saints*, & ces *monumens respectables d'une Tradition constante*, dont on trouve que le nom chès M. de Senez, & chès ceux qui lui servent d'oracles ?

Mais laissons là l'indigne Lettre qui porte le nom du Prélat. Peut-être ne doit-on l'imputer qu'à ce certain homme, qu'on dit dans Paris être chargé d'une *procuracion générale de signer pour M. l'Evêque de Montpellier, tout ce qu'il plait à certaines gens de publier sous son nom* ; & qui signa le premier d'Août 1727 sous celui de M. de Senez, une instruction Pastorale qui porte la condamnation d'un Ouvrage dont cet Evêque n'avoit point encore oûi parler au 20. Octobre 1729. Anecdotes également curieuses & importantes dont nous avons obligation à M. de Bonaire (d), & qui nous apprennent quel cas l'on doit faire des Ecrits honorés du nom des Evêques de l'Appel.

Ceci seulement pourroit nous arrêter : tout récemment (e) M. de Senez a déclaré que cette Lettre à M. de Montpellier est de lui, qu'il approuve l'usage qu'on en a fait dans les Nou-

velles, qu'il n'a aucune idée d'avoir écrit à M. de Bonaire ce que rapporte celui ci, ou, que s'il l'a écrit, il y a eu de la surprise. Mais M. de Senez n'étant point réellement auteur de ce dernier Ecrit, qu'on attribue communément à M. Bourcier, quelle confiance peut-on avoir en ce qu'on y lit au nom du Prélat ?

Puis néanmoins que, pour lui plaire, il faut lui attribuer tout ce qui porte son nom, rendons l'en responsable, & poursuivons sur ce pied l'exposé de la doctrine touchant les convulsions.

X X.

Son respect pour l'œuvre s'étend encore bien plus loin, que nous ne l'avons dit. Il déclare (a) qu'il revere le doigt de Dieu dans les sentimens de plusieurs Convulsionnaires exprimés par des discours sublimes, dans les images & représentations de choses saintes, dans la manifestation de choses secrètes, & dans beaucoup d'autres choses. Comment, dit-il, ne pas reconnoître le doigt de Dieu & son opération dans ces sortes de convulsions ? Décision dont les Docteurs consultants s'étonneront avec moi, & qui annonce une bien mince Théologie dans le Prélat ; mais décision qui prouve combien il porte loin la divinité de l'œuvre.

D'ailleurs, ajoute-t-il, les convulsions tiennent indissolublement au Tombeau de M. Paris, & dans plusieurs elles sont un moyen de guérison miraculeuse, soit en tout, soit en partie ; elles sont aussi liées à la cause de l'Appel, puisqu'elles n'éprouvent que ceux qui sont attachés à la vérité, ou pour les y attacher. Tous ces caractères avantageux, conclut-il, me portent à croire que le gros & le dénouement vient de Dieu. Cela s'appelle diviniser l'œuvre toute entière, puisqu'il est sensible qu'une portion de l'œuvre ne tient pas plus que l'autre au tombeau & à l'appel, comme nous le montrerons bien-tôt. Mais le Prélat a jugé à propos de separer un côté de l'œuvre qui n'est pas beau : le puérile, le choquant, le faux, l'indécemment qu'il regarde comme des nuages épais & comme un voile d'ignominie. Seulement il nous laisse à deviner ce qu'il trouve laid, puérile, choquant : grande énigme de la part d'un Convulsionniste Mêlangiste ; énigme qui nous met dans l'impossibilité de démêler au juste les pensées du Prélat sur le partage de l'œuvre.

X X I.

Embarras encore plus grand à débrouiller le mélange qu'a

Selon les principes il adore l'œuvre entière des Convuls. mais il en rejette une partie, qu'il nous laisse à deviner.

(a) lettre sur les Convuls.

Combien M.

Poncet se broüille & se contredit, quand il veut faire le discernement du divin d'avec le diabolique dans les convulsions.

a Suite de la Lettre sur les erreurs avancées dans quelques nouveaux Ecrits, pag. 57.

b Examen de l'Ecrit intitulé *Exposé de la manière de penser de M. l'Abbé d'E.... &c.* pag. 51.

c Pag. 56.

d pag. 59.

e I V. Lettre pag. 12.

f II. Lettre pag. 10.

g IV. lettre pag. 26.

h VI. lettre pag. 78.

dans l'esprit de M. Poncet des Effarts, cet Ecrivain qui, selon M. l'Evêque de Senes [a], a soutenu les intérêts de la vérité avec un zèle bien rare dans ce siècle mais qui selon M. de Lan [b], applaudi en cela des autres Consultans, & de toute personne désintéressée; est un homme qui fait profession de suivre ses idées & de ne s'en départir jamais, quoiqu'on lui dise de raisonnable; qui [c] est toujours à deux lieues du but: qui pourvu qu'il écrive, se met peu en peine de ce qu'il écrit, qui est plein de mauvais raisonnemens, & n'est plein que de cela; & qu'on sera (d) peut-être surpris de ne voir pas saisi de convulsions, si ses raisonnemens n'en sont pas de véritables, plus dangereuses à quelque égard que celles du corps. L'examen que nous allons faire du système de M. Poncet sur le Mélange, montrera que M. de Lan pense de cet Ecrivain ce qu'on doit en penser.

Qu'est-ce que M. Poncet se sent (e) porté à attribuer au démon? Tout ce qui paroît choquant, dit-il. Et qu'est-ce qui le choque? En général, répondit-il [f], tout mouvement irrégulier & convulsif est choquant. Il est donc porté à attribuer au démon tous les mouvemens irréguliers & convulsifs qu'on a vûs au Tombeau, & dans les autres théâtres de gambades du tems? Non, il en est le panegyriste; il les préconise [g] comme un signe que Dieu fait paroître dans le Ciel de son Eglise, comme [h] le dernier coup de la trompette qui appelle Elie: & voilà que dans la XII. Lettre il soutient hautement contre les trente Docteurs Consultans, que c'est une œuvre divine. Comment rassembler des idées opposées

XXII.

Même sujet.

De plus, tous les mouvemens irréguliers & convulsifs le choquent, nous venons de le voir; il avoue encore que vos convulsions [i] étoient presque toutes affreuses & indécentes; il convient [j] qu'il y a du laid & très laid. J'ai examiné les convulsions, dit-il néanmoins [j]. . . . & j'avoue que jusqu'à présent je n'ai rien vû qui ne leur fût favorable. Comme si l'indécence & l'affreuse laideur parloient en faveur d'une œuvre.

Mais s'il n'a rien observé dans les convulsions qui ne leur soit favorable, pourquoi condamner le respect des Augustinistes pour tout le détail de l'œuvre? pourquoi en dire soi-même tant de mal? pourquoi encore vanter [m] une Convulsionnaire qui disoit que le diable se glissoit dans les convulsions,

qu'il

n II. lettre 21.

qu'il s'étoit glissé dans les siennes, & que dans les commencemens elle avoit eu recours à l'eau benite qui l'avoit soulagée? Pourquoi faire grand cas [a] d'une autre qui méloit le démon dans les convulsions fort avant? Pourquoi déclarer [b] qu'il y a plusieurs choses qui ne peuvent pas venir de Dieu, & que le démon a reçu le pouvoir de s'insinuer dans cette œuvre? Pourquoi ajouter (c) que le démon livre ici une espèce de combat contre Dieu, par la permission qu'il a eue de s'opposer à ses merveilles? Pourquoi enfin s'attacher dans toutes les Lettres, à nous persuader que le divin se trouve mêlé avec le diabolique dans la grande œuvre? Des traits qui ne peuvent venir de Dieu, & qu'on ne peut se dispenser de rapporter au démon, sont-ils donc des traits favorables? Ou, ce qui revient à la même idée ne voit rien que de favorable dans une œuvre mêlée & infectée de traits diaboliques?

XXIII.

Autres brouilleries dans la tête de M. Poncet. Ce n'est pas, Monsieur, dit-il plaisamment à M. Fouillon [d] se battre en galant homme, que de prendre le diable pour Adjoint: & cependant on vient de voir que c'est au démon qu'il a lui même recours pour expliquer plusieurs mystères de l'œuvre. Si le démon est dans les convulsions, écrit-il au même Théologien (e) il suffit à tout. Vous voudriez, Monsieur, ajoute-t'il [f], si vous êtes obligé de mettre quelque chose du démon, en mettre peu, & à l'égard de peu de personnes. Vous vous trompez; les faits qui vous forcent à l'admettre, vous forceront à l'admettre dans tous. Et il distribue néanmoins à Dieu & à la nature des portions de ces convulsions, lui qui est obligé d'en donner une bonne partie au diable. N'est ce pas un jugement admirable que celui de M. Poncet?

XXIV.

Ce n'est pas tout. Il trouve (g) dans les convulsions dix-sept caractères avantageux, tous beaux, quoi que tous ne soient pas nécessairement divins, & il en conclut que l'œuvre est divine. Mais demandez-lui s'il faut retrancher des convulsions tout ce qui vient de la liberté des Convulsionnaires: il décide qu'il le faut (h); & cette décision le met, dit-il, bien au large. Allez plus loin, questionnez le sur ce qu'ils font sans liberté, doit-on le retrancher également? L'aliénation d'esprit où les convulsions mettent la plupart des Convulsionnaires, est, répond-il, [i], un

a IV. Lett.

pag. 37.

b *ibid.* pag. 27.

c V. Lett. p. 55.

Même sujet.

d I. Lett. p. 5.

e III. Lett. p. 13.

f *ibid.* p. 18.

Même sujet

g II. Lett.

pag. 7. 8. 9.

h *ibid.* p. 72.i *ibid.* p. 10.

GGGggg

caractère très désavantageux. Il semble qu'aucun bien ne puisse remplacer la perte de la connoissance & de la liberté. Il semble même qu'on n'est susceptible d'aucun avantage, quand on manque de ceux-là ; & par conséquent qu'on n'est alors susceptible d'aucune impression de Dieu, puisque ses impressions sont sans doute avantageuses. Mais que restera-t-il de respectable dans l'œuvre, quel pourra être le mérite de dix sept caractères dont M. Poncet fait l'éloge, s'il faut retrancher tout ce que les Convulsionnaires font librement, ou sans liberté ? Toute l'œuvre n'est-elle pas comprise dans cette alternative ?

X X V.

Même sujet.

(a) IV. Lett. p. 30.

A l'égard des caractères qu'il croit très dignes d'être attribués à Dieu, il y a, dit il (a), une chose bien extraordinaire & bien remarquable, c'est que tous les sentimens de piété des Convulsionnaires s'évanouissent comme un songe, aussi tôt que la convulsion est passée ; & que plusieurs n'en conservent aucune trace, lorsqu'ils sont rendus à leur état ordinaire. Ces (b) sentimens ne sont qu'en image & en peinture. En vérité, y a-t-il ombre de bon sens à respecter une œuvre, où ce qui touche le plus, n'est qu'une vuide apparence de Religion ? Mais nous sommes des profanes à qui la clef des mystères n'est point confiée. Ces sentimens ne sont à la vérité, dit M. Poncet, qu'en image & en peinture mais il faut avouer que l'image est belle. Je me souviens de l'aveu qui lui a échappé, qu'il (c) regarde les convulsions comme étant hors de lui même ; & en faveur de cet aveu je conclus à lui faire grace.

(b) Suite de la VII. Lett. p. 160.

(c) VI. Lett. p. 78.

Observons seulement qu'aucune idée fixe ne le conduit au discernement du divin & du diabolique dans la grande œuvre, que les mêmes faits lui paroissent alternativement venir de Dieu & du démon ; qu'enfin il rejette de tems en tems le même mélange qu'il ne se lasse pas de défendre. Croira-t-on après cela qu'il entende quelque chose au discernement qu'il exige de nous ?

X X V I

M. d'Etmar n'est pas meilleur discernant que M. Poncet.

(d) Exposé de la manière de penser de M. l'Abbé d'Etmar. . . . touchant l'événement des convuls. p. 2.

(e) Pag 1.

(f) pag. 16.

M. l'Abbé d'Etmar, autre Chef des Mêlangistes & Discernans, n'y comprend pas d'avantage ; & c'est lui même qui nous l'apprend dans un Mémoire dressé par ordre de M. l'Evêque d'Auxerre (d). Il ne croit, dit il (e), sçavoir que peu de chose dans l'œuvre des convulsions, & il convient ailleurs (f) qu'il y ignore beaucoup de choses : aveu important pour le sujet que

nous traitons; avoué aussi qui démontre l'injustice de la plainte contre ce qu'avoit dit l'Auteur du *Système du Mélange confondu*, que les Mélangistes manquent de règles sûres pour le discernement qu'ils veulent qu'on fasse dans l'œuvre. On peut voir, dit M. d'Etmar (a), combien ce reproche est mal fondé.... par rapport à moi. On voit précisément tout le contraire.

(a) Même page dans la note.

Que de réflexions n'y auroit-il pas lieu de faire sur quelques autres de ses aveus! J'ai vu dit-il (b), ou j'ai appris par des voies certaines, une multitude prodigieuse d'effets dont un très grand nombre étoient surprenans, mais dont il n'étoit pas facile de juger, au moins avec certitude. Les uns pouvoient être rangés avec plus ou moins de vraisemblance du bon côté, les autres du mauvais; d'autres demeuroient dans une espèce de neutralité, dont ils sembloient ne pouvoir être tirés que par leur rapport à d'autres circonstances auxquelles ils tenoient. Ce secours des Circonstances & de leur rapport manquoit par rapport à d'autres, & laissoit de tous côtés l'esprit en suspens. Mon ignorance, ajoute il (c), fait qu'il y a beaucoup de phénomènes, sur lesquels je suis hors d'état de rien prononcer. Voilà combien ce Chef des Discernans voit peu clair, ou plutôt combien il est aveugle.

(b) pag. 19.

(c) pag. 23.

XXVII.

M. Bourcier son Colleague ne discerne pas mieux que lui, quoique M. l'Evêque de Senez y découvre & y révère de grandes lumières. Quelle humble charité, dit ce Prélat (d), qu'elle circonspection pour les personnes, quelle lumière & quelle solidité pour le fond des choses, qu'elle justesse de vues & de réflexions dans le beau *Memoire de M. Bourcier de la Maison & Société de Sorbonne*! C'est de toute la plénitude de mon cœur que j'approuve cet Ouvrage.

Les ténèbres de M. Bourcier ne sont pas moins grandes, quoique M. de Senez en vante la lumière.

(d) Suite de la Lett. sur les erreurs avancées dans quelques nouveaux Ecrits. P. 43.

Voilà qui seroit surprenant, si nous étions aujourd'hui dans le tems des illusions & des paradoxes. Qu'elle est donc la lumière qui brille dans le *Memoire* si vanté? Après bien des plaintes contre les Docteurs Consultans, M. Bourcier parvient enfin à découvrir dans les convulsions des caractères de justice & de miséricorde, découverte, qui lui est commune avec tous ceux qui se disent aujourd'hui Discernans. Mais quel éclaircissement coule des ces termes vagues? comment (e) s'exécute ce jugement de justice & de miséricorde? par quels principes, par quels moyens? Sans cette connoissance Discernera-t-on jamais ce qui vient de Dieu dans les convulsions, d'avec ce que le démon

(e) Mémoire de M. B. &c. p. 24.

y opère ? C'est donc à M. Bourcier, s'il se dit Discernant à juste titre, de nous donner l'intelligence de cette question. Mais c'est, dit-il, une question, sur laquelle, connoissant mon peu de lumière, il me convient plus qu'à un autre d'être réservé. La voilà cette brillante lumière qu'on veut que nous admirions dans le Mémoire. Au reste, la réserve de M. Bourcier est ici mal placée : nous ne demandons point qu'il se donne pour modeste, lorsqu'il doit être, & qu'il se dit Discernant. Mais il nous fait part de tout ce qu'il sçait, & il ne sçait rien ou presque rien. Nous ne lui en ferions point un crime, s'il avouoit que le discernement qu'il nous prescrit, lui est impraticable à lui-même.

X X V I I I.

Idee que M. M. de Lan & Fouillou ont du Mémoire de M. Bourc.

* Suite des Réflex. judic. sur les Nouv. Eccl. n. 7. pag. 61.

On a donc eu bien raison de dire, écrit M. de Lan (a) qui pense bien différemment de M. de Senex, que le *Mémoire de M. Bourcier ne contient que des riens*. Le *Nouvelliste*, ajoute-t-il, en est indigné : il prétend que „ ce sont des personnes dévouées à la Consultation qui ont affecté de le dire : je ne sçai pourquoi tout le monde l'a dit sur la lecture même du Mémoire. Ce qui est vrai sur les *Riens de M. Bourcier*, c'est qu'un *Théologien fort connu* *, homme de bon gout..... en ayant fait à la hâte un précis court & exact..... les copies..... donnerent lieu à quelques personnes d'appeller ce Mémoire, ou le précis des *Riens de M. Bourcier*, parce que ce *Théologien* remarque que le *Mémoire ne contient rien sur plusieurs points essentiels qu'il devoit traiter*. Il n'y a rien des *prédications*, rien des *beaux discours*, rien des *représentations édifiantes*, rien des *épreuves qui se faisoient*, rien des *secours meurtriers*, rien de l'état *figuratif* ; sur quoi M. le *Gros* dit de si jolies choses au sujet des *Messes de Mademoiselle d'Encoigné* dites sur le dos dans une prétendue langue barbare ; rien des *convulsions sans maladie*, rien de l'*influence des convulsions dans les guérisons*..... rien de la *vertu miraculeuse des Convulsionnaires*. Sur tout cela le principal Voyant de l'œuvre ne voit rien, ou n'explique rien.

* M. Fouillou.

X X I X.

On infère de l'aveuglement des Discernans, l'union de toutes les parties de l'œuvre.

Il seroit aisé, en parcourant les autres Ecrits que vous avez publiés depuis l'invention du *Mélangisme*, de faire voir qu'à la faveur de ce nouveau système vous n'avez encore pu rien débrouiller dans l'œuvre des convulsions, & que cette œuvre est pour vous tous une région de ténèbres. Mais dès qu'on a vu

MM. Bourcier, d'Etmar & Poncet les Surintendans du Convulsionisme, y comprendre si peu, il n'est pas nécessaire de prouver que les Ministres subalternes n'y voyent goût.

Mais si vous, MM. & vos Voyans n'avez pû jusqu'ici trouver le nœud qui unit les divers phénomènes de l'œuvre des convulsions, pouvons-nous ne pas conclure que c'est un nœud imperceptible & imaginaire? Votre autorité est donc encore ici une démonstration contre vous:

X X X.

Il sera fort aisé de vous confondre par un autre raisonnement, auquel il n'y aura jamais de réplique. Y a-t-il quelque distinction de bon & de mauvais principe à faire dans les convulsions des Sectateurs de M. Vaillant & de Fr. Augustin: faut-il y reconnoître du divin? Vous reprouvez au contraire cette œuvre toute entière; le bien & le mal y font un tout que vous rejetez, vous n'usez point ici de discernement que vous tentez d'introduire dans votre œuvre. *Fr. Augustin*, dites vous (a) *s'est vanté d'avoir le secret de Dieu, sans être en état d'en convaincre personne, ni de montrer qu'il avoit raison de s'en convaincre lui-même..... Des Convulsionnaires..... se sont joints à ce premier séduit, séduits avec lui, & s'entre-séduisans les uns les autres; & des hommes peu circonspects, quoique d'ailleurs estimables, s'en sont rendu le jouet..... voulant qu'on respecte l'image de l'imposteur, sous prétexte que ce n'est qu'une image & une figure. Sûrement vous ne reconnoissez point d'opération surnaturelle de Dieu dans une telle œuvre de séduction.*

X X X I.

Les Augustinistes, les Vaillantistes, &c. dit aussi M. d'Etmar [b], *sont devenus les adorateurs de convulsions..... y ont soumis leurs lumières & leur raison, & sont ainsi tombés dans le fanatisme.* Il avoit manifesté ailleurs [c] la même aversion pour ces affreuses & extravagantes sectes. Que ne dit pas aussi M. Poncet [d] pour marquer l'horreur qu'il en a? Que ne disez pas les autres défenseurs du mélange? Les Evêques qui sont à la tête de l'Appel, s'en sont de même expliqués: les œuvres des sectateurs de Fr. Augustin & de M. Vaillant sont chez eux des œuvres purement fanatiques.

Cependant ce que vous admirez dans vos Convulsionnaires comme répandant sur leur œuvre des caractères de divinité,

Quatrième preuve de cette liaison. Selon les Mélangistes, les œuvres des Augustinistes & des Vaillantistes sont un dans lequel il n'y a point de discernement à faire.

a Pensées sur les prodig. de nos jours pag. 18.

Même sujet
b Exposez de la manière de penser de M. l'Abbé d'E. &c. pag. 10.

c Lettre d'un Ecclesiast. à un Evêq. pag. 10.

d XII. Lett. p. 6. & ailleurs.

Ces œuvres remarquent néanmoins ce que les

Discernans ad-
rent dans la leur.
On le justifie par
un parallele.

[a] Ci dess.
pag. 715.
b vi. Lettre P.
78.

ne les voit on pas dans les Convulsionnaires Augustinistes & Vaillantistes.

Chès les vôtres zélé animé pour votre cause ; M. de Senez en est enchanté [a], & M. Poncet les chérit pour cela de tout son cœur : *Je suis bien resolu*, dit il (b), *de les suivre, de m'exposer même pour elles, tant qu'elles seront pour nous.* Mais ne trouve-t on pas dans les Convulsionnaires de Fr. Augustin & du sieur Vaillant, le même zèle pour l'Appel, & un zèle encore plus ardent ?

c M. de Senez
ibid.

Chès les vôtres grande *compassion sur les maux de la petite Eglise* (c). Mais les autres n'en sont ils pas de même consternés ? ne les entend t on pas entonner les plus lugubres accens à ce sujet ?

XXXII.

Même sujet.

Chès les vôtres *indignation contre nous pécheurs* endurcis, qui souscrivons de cœur & d'esprit à la Bulle & au Formulaire, & qui sommes fermement résolus de mourir dans ce péché. Mais votre haine pour nous est elle plus grande que la leur ? sont ils moins indignés contre nous ?

Chès les vôtres *courage pour tout souffrir.* Mais voïés ces outrès fanatiques dont le Parlement a delivré le Public, ne seroit ce pas d'un air triomphant qu'ils marcheroient vers l'échafaut ? Auprès d'eux vous n'êtes que des laches.

Chès les vôtres, *idée belle sur la ressource préparée à l'Eglise*, ressource que vous & M. de Senez faites consister dans la conversion des Juifs qui vont remplir le vuide que laisse notre apostasie, & dans l'avènement d'Elie qui doit confondre Babylone, & la Bulle notre idole. Mais combien de belles choses n'ont pas de même enfanté sur ces consolantes rêveries les Convulsionnaires Vaillantistes & Augustinistes ?

Chès les vôtres *discours sublimes, images & représentations de choses saintes*, tout cela vous ravit d'admiration vous & le Prélat. Mais n'entend t on pas chès les autres de discours aussi sublimes ? n'y voit on pas les mêmes images, les mêmes représentations.

Chès les vôtres *manifestation de choses secretes* qui entraîne le suffrage de M. de Senez & le votre. Mais de combien de semblables révélations ne se glorifient pas les deux sectes que vous & lui condamnés ?

XXXIII.

Chés les vôtres enfin prodiges faits sur eux ou par leur ministère, c'est ce qui vous en fait faire tant d'éloges. Mais la secte de Fr. Augustin ne se vante-t-elle pas aussi d'être décorée de prodiges, ainsi que le remarquent les Docteurs consultants (a), & plusieurs autres Théologiens de l'Appel?

Injustement M. Bourcier se plaint-il (b) de cette remarque des trente Docteurs, comme si elle étoit nouvelle & sans fondement. Qu'il lise le *Quatrième Entretien sur les miracles*, Ouvrage à la vérité des plus impertinens, mais dont l'Auteur rejette Fr. Augustin, & ne fait l'apologie que de cette sorte de convulsions qui sont sous votre protection. Ne convient-il pas néanmoins des prodiges de ce Misérable? n'en rapporte-t-il pas plusieurs? Que M. Bourcier lise encore la VI. Lettre de M. Poncet: il y trouvera (c) que cet Ecrivain a ouï parler des prodiges de Fr. Augustin, auxquels il donne le nom de prestiges, qu'il y ajoute foi, & qu'il en conclut qu'il faut nous tenir sur nos gardes. Le parallèle de vos Convulsionnaires avec ceux du sieur Vaillant & de Fr. Augustin, ne peut donc être contesté.

De là s'ensuit évidemment ce que soutiennent vos Confre-res, qu'il faut ou renoncer à séparer de la masse corrompue de votre œuvre les traits dont je viens de parler, & que vous voulés qu'on en sépare; ou accorder votre adoration à une partie de l'œuvre des Augustinistes & des Vaillantistes, de laquelle vous reprovés le corps entier. Oüi, M M. il faut opter: déclarés vous fanatiques achevés, ou cessés d'être Discernans & Mêlangistes.

XXXIV.

Autre voie encore pour vous contraindre d'abandonner à l'anathème votre œuvre toute entière: c'est l'inspection de plusieurs des traits qui en font le principal ornement.

Quels éloges n'avez vous pas fait des Discours prononcés par vos Convulsionnaires? Selon vous, rien n'est plus beau, plus sublime, plus divin. Comment néanmoins détacher des beaux traits qui s'y rencontrent, les traits odieux qui y sont mêlés? Prenons pour exemple l'un des plus sublimes de ces discours, que M. Poncet a honoré de son admiration [d], &

Même sujet.

(a) Consult. sur les Convulsions. p.

23.
(b) Nouv. Plan de Réflex. sur la Consult. p. 9. à la fin, & Mémoire &c. p. 4.

(c) Pag. 76.

Il faut donc que les Discernans reconnoissent du divin dans ces œuvres fanatiques, s'il faut en reconnoître dans le leur.

Cinquième preuve que le favorable & l'odieux se tiennent inséparablement dans l'œuvre des convulsions prise des traits mêmes qu'on y admire le plus.

[d] 17. Lettre

dont le choix doit par conséquent vous être agréable. On y lit que *ce n'est que par des miracles d'un ordre nouveau, par des prodiges surprenans que la santé & la vie peuvent être rendues à l'Eglise. Venez donc à son secours, ajoutez le Convulsionnaire, appliqués y le fer & le feu, n'épargnez rien pour la guérir; coupés, tranchés, brûlés: il lui faut les remèdes les plus violens. Ces expressions ne présentent-elles pas à l'esprit un sens de sédition & de fureur? ne renferment elles pas encore l'hérésie de la défection de l'Eglise? Mais à ne les prendre que dans le sens des paroles suivantes: Elle est couchée dans l'ordure & dans la poussière; les vers lui rongent les chairs; la pourriture s'est mise jusques dans ses os; une odeur insupportable exhale sans cesse de la corruption qui l'enveloppe: un cœur chrétien peut-il soutenir cette affreuse idée? Est-ce donc là le vrai portrait de cette Eglise que J. C. s'est acquise par son sang. Eglise sainte dans la foi, sainte dans la morale, sainte dans une grande partie de ses membres? Que M. Poncet dise donc (a) Pardonnez-moi si je trouve ce discours fort beau, c'est un effet du transport où il avoue que les convulsions l'ont jetté; pour moi je frémis de l'erreur & de la témérité de l'Orateur fanatique. Quel homme vraiment chrétien n'en aura pas horreur comme moi?*

(a) Ibid. p. 24.

Or le moyen de séparer cette horreur & cette témérité du sublime qui les accompagne, & que vous divinisez dans le discours? N'est-il pas manifeste qu'elles en font le fond & comme le corps? N'est-ce pas par le tour & les expressions dont il se sert pour les faire entendre, qu'il brille & qu'il s'élève au-dessus de lui-même?

Même sujet.

XXXV.

Même liaison indissoluble du bon & du mauvais dans ce que rapporte l'Auteur des *Avis aux Fidèles*. Une Convulsionnaire, dit-il (b), récite le *DE PROFUNDIS* en françois avec une piété affectueuse qui édifie; mais avant que de le réciter, elle veut qu'on lui mette la tête en bas, les pieds en haut, le corps en l'air. Après avoir recité avec une démonstration singulière de piété cette prière, elle veut qu'on lui fasse faire une culbute toute en l'air, & s'embarrasse peu si ce sont des hommes qui. . . . lui font faire cette opération fort malséante par elle-même. . . . Enfin elle dit hautement, prononce & déclare gravement que ce qu'elle vient de faire, est un mystère sérieux qui représente que tout est renversé dans l'Eglise.

Voilà.

[b) Avis aux
Fidèles sur le Mè-
lange, p. 72.

Voilà l'indécents & le pieux mêlés ensemble : pourra-t on les séparer : Mais, observe fort sensément l'Auteur de l'*Avis* : N'est-il pas visible que l'édifiant & l'indécents se trouvent ici réunis pour ne faire qu'un seul tout ? L'indécents figure le sérieux : ce sérieux allegorise l'indécents : c'est ici comme la matière & la forme : c'est une seule opération qui se forme de cet assemblage : le même instinct qui commande l'attitude choquante , inspire aussi la priere qui explique l'attitude , & l'érige en emblème religieux. Je trouve donc ici une œuvre unique , un tout moral. Mais par où pourrai-je placer le mélange des principes qui opèrent conjointement , Dieu & le démon : Dieu inspirant la priere & le discours ; le démon fournissant la représentation & le geste ? Qui pourroit le comprendre ? Qui oseroit le soutenir , s'il entend ce qui est dit ? C'est là un de ces raisonnemens qui portent la lumière , qui frappent , qui convainquent , & auxquels on ne peut refuser de se rendre sans une extrême obstination , ou sans un total aveuglement.

XXXVI.

Ecoutez encore ce que raconte le même Auteur, rien n'est plus décisif contre le discernement que vous voudriez établir. Une *Demoiselle Convulsionnaire* qui est du premier rang, dit il (a), (a) *ibid.* n. VII. tient de très-beaux discours dans une langue inconnue ; en même tems elle est placée dans une attitude que je vais décrire. Le corps plié en deux en forme d'arc , à la renverse , la tête & le front touchant la terre , comme pour aller chercher les talons. On sent que pour une personne du sexe ; c'est là de toutes les postures la plus indécente. La même dit la messe d'un bout à l'autre avec une sorte de dignité : c'est toujours dans sa langue inconnue : mais comment se fait cette cérémonie ? La personne est étendue par terre, sur le dos, s'agitant quelques fois si fortement , qu'il faut qu'une personne soit à ses pieds pour veiller à prévenir toute indécence & pour tenir ses vêtemens en état. Voilà encore , ajoute judicieusement l'Ecrivain, des opérations très-disparantes , des opérations en partie édifiantes, en partie revoltantes , qui sont absolument mêlées ensemble pour n'en faire qu'une seule & unique : tout est lié, assorti , indentique. Le moyen de s'imaginer que Dieu & le démon agissent ici de concert , comme il faudroit le dire , si l'on veut y placer le mélange de principes & d'agens. Il faudroit donc dire que toutes les fois que le mauvais principe opéroit les attitudes indécents , le bon principe ne manquoit pas à point nommé d'inspirer de belles représentations , de saints

HHHbbb

concerts. Oûi , Messieurs , il faudroit le dire ; mais pour le dire ; ne faudroit il pas avoir l'esprit renversé ?

[a] Réflex. sur
la Rêq. de Nizer-
te &c. p. 11.

Le même raisonnement doit s'appliquer à ce que vous avez admiré dans la célèbre Charlotte (a). Elle se faisoit tirer le sein par un Frere , pour représenter , comme elle le disoit , l'état présent de l'Eglise ; symbole indécent & contraire aux bonnes mœurs , qui lui attiroit néanmoins de la part de toutes sortes de personnes , Prêtres & autres des honneurs pleins de vénération. On voit le même accord de l'indécent avec ce que vous jugez respectable , dans le spectacle que donnoit l'Invisible , lorsqu'elle (b) faisoit des culbutes , & que la tête en bas elle chantoit le *Magnificat* ; dans les représentations [c] de l'Epoux & de l'Epouse du Cantique des Cantiques , par M. le Chevalier de Blaru & Mademoiselle Pinault , à laquelle , après qu'elle eût été repudiée , succéda une autre Epouse ; & dans mille autres faits rapportés dans les Ecrits de vos Confreres , & même dans les vôtres.

(b) Journal
Hist. des Convuls.
P. 14.
c *ibid.* p. 44.
47.

XXXVII.

Même sujet.

¶ Avertissement.

Concert semblable de l'extravagant avec ce que vous appelez grand & beau. Ouvrons le *Recueil imprimé des discours de plusieurs Convulsionnaires*. On y trouvera , dit l'Ecrivain (d) , le dogme & la morale traitée avec tant de noblesse , tant de grandeur , tant d'élevation & de dignité sur presque tous les points (& cela par des personnes qui en sont incapables) que l'on sera obligé , pour peu de sincérité qu'on ait , d'avouer que les Convulsions accompagnées de tels discours sont marquées au coin de la divinité.

• Recueil de
Disc. p. 5.
f *ibid.* p. 18.

g Pag. 14. 15.
16.

Cependant , combien de petitesse & d'extravagances , qu'aucune supposition de figure ne sçauroit relever , n'y trouve-t'on pas , petitesse étroitement liées à ce que vous y admirez comme si noble & si élevé ? Pour exprimer [e] que le *Formulaire sera déchiré & anéanti* , la Sœur Font. . . . fait assez long tems contre ce *Formulaire de vilaines grimaces* , & la Sœur † [f] fait la moüe. La même Sœur Font. . . . pendant un autre de ses discours (g) se fait lier les bras en croix , ensuite les pieds , puis les pieds avec les mains ensemble ; se fait un peu élever , serrer beaucoup la gorge , délier & étendre sur le dos ; prend la main du Frere Nez , la serre pendant du tems en parlant du pacte de Dieu avec les Elus ; se met en croix , & fait comme lier les mains & les pieds au Frere Nez , qu'elle fait cacher ensuite derrière une tapisserie ;

& puis mettre à terre. Est il rien de plus ridicule que toutes ces cérémonies ?

XXXVIII.

C'est aussi (a) comme en se jouant que le Fr. B... fait une terrible description des malheurs de la Gentilise. Un autre de ses sublimes discours il le prononce étant (b) étendus sur le corps, & ensuite mettant ses pieds sur la tête du Fr. Jean Baptiste. Que d'impertinences ne fait pas à son tour celui ci pendant un autre discours du Fr. B. (c) ? Il secoue fortement un mouchoir ; il le bat & tord à plusieurs reprises, & le secoue encore plusieurs fois , comme s'il eût été bien rempli d'ordure. Il sort de la chambre , se promene pendant long tems dans une chambre voisine , y chante & saute , r'entre le poing levé & tenant de la droite un couteau ; il va aux quatre coins de la chambre , paroissant frapper de son couteau ce qui paroissoit échaper à son poingt. Il sort ensuite comme ravi de joie , & fredonnant. En tout cela un esprit judicieux ne verra certainement que fureur & extravagance.

Toutes ces scènes sont néanmoins symboliques : elles se rapportent aux discours que les Convulsionnaires prononcent ; il est visible qu'elles ne sont destinées qu'à les exprimer , & que rien n'est plus réel que la concert des unes & des autres.

Mais si l'on convient une fois de ce rapport , que l'on ne sauroit justement contester , le raisonnement de l'Auteur de l'*Avis aux Fidèles* revient ici dans toute sa force. Où placer le mélange de principes qui opèrent conjointement Dieu , & le démon : Dieu inspirant la prière & le discours , le démon fournissant la représentation & le geste ? Qui parroit le comprendre ? qui oseroit le soutenir ?

X X X I X.

Combien d'autres de ces évènements que vous révérés , auxquels le même raisonnement s'applique de lui même ! Une Convulsionnaire que M. Poncet a vue , prioit si bien , dit-il (d) , qu'il ne peut s'empêcher de dire que de telles convulsions apprennoient mieux à prier , que les plus beaux discours. Cependant de quelle nature étoient les convulsions de cette fille ? Elles étoient des plus affreuses , ajoute il. Elle tiroit la langue dans la prière comme une possédée ; son visage étoit tout défiguré par des contorsions horribles. Ainsi c'étoient des convulsions de plus affreuses qui appre-

HHH h h h i j

Même sujet

a pag. 41.

b pag. 49.

c pag. 59.

Même sujet

(d) IV. Lettres

p. 29. & 30.

noient à prier. Le moyen de détacher ici le caractère favorable du caractère odieux.

J'en ai vu une autre, continue M. Poncet, *en qui la convulsion produisoit des mouvemens de désespoir, mais uniquement dans son corps. Elle étoit portée par la convulsion à se déchirer le visage avec ses ongles, à se jeter par la fenêtre. Comment après cela attribuer à l'opération de Dieu cette convulsion, principe du désespoir qu'on n'oseroit lui rapporter? Comment contester la liaison de ce désespoir avec la convulsion qui en est la cause?*

XL.

Même sujet.
[a] Réflex. sur
la Rêq. de Char-
lotte, p. 17.

Parlerons nous de ce qu'on a conté [a] qu'un jour l'AVALEUSE, autre Convulsionnaire, dit qu'elle accoucherait d'un morceau de tringle de fer qu'elle avoit dans le côté; & que le jour marqué la tringle en sortit sans aucune lésion, en présence de témoins qui ont conservé la relique? Jamais le plaisant & le ridicule n'auroient été mieux liés à l'admirable, que dans cet événement, mais l'extravagant y est si fort, qu'on n'y voit que cela d'admirable.

[b] Natur. des
Convuls. 2. part.
p. 174.

Il y a plus de sérieux dans la Convulsionnaire [b] qui *acoucha au milieu de ses convulsions; & en faisant de beaux discours; mais je crois qu'il convient de laisser là cette merveille.*

[c] Depuis la
p. 868. jusqu'à la
p. 882.

Qu'il seroit aisé de faire sentir de même l'impossibilité qu'il y a à séparer l'admirable du criminel, dans ces scènes de fureur & de cruauté dont j'ai parlé dans ma dernière Lettre [c], scènes où Dieu a été tenté avec tant de scandale; même facilité de faire voir par l'histoire de la plupart de vos autres merveilles, qu'elles tiennent inséparablement à des circonstances défavantageuses. Mais cette dissertation nous meneroit trop loin.

XLI.

Même sujet.
[d] Consultation
sur les Convulsions
p. 17.

Concluons par cette judicieuse décision des Docteurs Consultants. *On a beau (d) se tourner en tout sens, il sera toujours vrai que les convulsions forment un tout, dont les différentes parties se réunissent comme celles d'un anneau. C'est dans le moment même que les Convulsionnaires font de beaux discours, des prières touchantes, des représentations édifiantes, qu'elles se prêtent à des culbutes indécentes, à des attitudes fort malhonnêtes qui ont toutes une relation nécessaire avec ces discours, & qui ne sont que les expressions sensibles & les images naturelles des sentimens mêmes que les paroles*

annoncent. Le vrai & le faux composent souvent une même période. Telle prédiction qui est vraie dans une de ses parties, est fausse dans l'autre. Tel discours qui contient quelque vérité utile, dans ce qui fait immédiatement renferme des traits de calomnie, ou respire l'esprit d'orgueil & de schisme. Quel moyen de diviser une telle œuvre ? Quel moyen encore plus de la partager entre Dieu & le démon, ou entre Dieu & le propre esprit de l'homme abandonné à lui-même ? Pour peu que l'on écoute la raison, on ne sçauroit ne pas sentir que c'est là une démonstration. La liaison de toutes les parties de l'œuvre est donc incontestable.

X L I I.

Vos propres maximes, Messieurs, vont vous forcer à en convenir, & c'est par où je terminerai cette Lettre. Vous soutenez que la liaison des convulsions & des prétendus miracles est certaine & manifeste; c'est, dites vous, (a), un fait prouvé par des preuves incontestables & sans réplique; & il faut avouer que sur ce point vous avez si fortement pressé vos Confreres Anti-Convulsionnistes, qu'ils ne sçavent réellement où ils en sont; Je le ferai voir clairement dans ma Lettre suivante. Mais quelles sont les raisons de cette prétention ? Elles sont telles, qu'elles ne prouvent rien contre vos Confreres, ou qu'elles sont démonstratives contre vous. Je ne rappellerai ici que trois de ces raisons.

La première est, que l'origine des miracles & des convulsions est la même; que les uns & les autres partent du tombeau, & sont le fruit du culte de M. Paris. En vain, dites vous (b), les Docteurs nient-ils la liaison des Miracles aux convulsions; on leur répondra qu'elle est évidente, & que toute la terre la voit, excepté eux & ceux d'entre les Apellans qui adoptent la Consultation. On leur dira qu'ils l'ont vue eux-mêmes avec tous les autres dans le commencement. On leur fera remarquer que les convulsions sortent du même tombeau, & de l'application des mêmes reliques, de la même invocation d'où sont nez & sortis les miracles.

Si l'on nous passe les miracles, dites vous encore (c), il faut aussi qu'on nous passe les convulsions. Elles ont pris naissance au Tombeau de M. Paris, & est à ceux qui l'invoquent qu'elles sont données; elles ont la même origine que les guérisons miraculeuses.

Sixième preuve que le bon & le mauvais sont inséparablement liés dans les convulsions, prise des raisonnemens des Convulsionnistes mêmes.

(a) Exposition du sentiment de plusieurs Théologiens &c. p. 7.

1. Selon eux les miracles tiennent étroitement aux convulsions, parce que l'origine en est la même.

(b) Exposit. du sentiment de plusieurs Théologiens &c. p. 7.

e IV. Entretien sur les miracles p. 103. voir aussi p. 108. 109.

a Pensées sur les prodiges de nos jours. p. 15.

b Lettr. sur les convulsions. & suite de la Lettre sur les erreurs avancées dans quelques nouveaux Ecrits, pag. 41.

c pag. 5.

d p. 1. 2. 21.

e pag. 3. 5.

f Défense & justification de la Requête de Charlotte, 111. partie

p. 20.

g Disc. sur les Nouv. Eccl. pag.

67.

Or les mauvaises & bonnes convulsions ont même origine.

Les Convulsions, ajoutez-vous (a), ont été liées intimement aux miracles, & le sont encore : le berceau des miracles & des convulsions est le même ; c'est le tombeau du saint Diacre. C'est là aussi l'un des principaux argumens de M. l'Evêque de Senes (b), de M. Bourcier dans le Nouveau Plan de Reflexions sur la Consultation (c), & dans le Mémoire où il expose ses pensées sur la Consultation des trente Docteurs (d), de M. d'Etmar dans l'Exposé de la manière de penser touchant l'évènement des convulsions (e), de M. Poncet des Effarts dans ses douze Libelles, du Nouvelliste dans un grand nombre de ses Gazettes, de l'Apolo- giste de Charlotte (f), de M. le Gros (g), & de tous les autres défenseurs du fanatisme mitigé du tems.

XLIII.

C'est donc, Messieurs, votre principe, non seulement que des effets qui sont liés intimement, ont le même auteur : mais encore que des effets qui ont la même origine, sont liés intimement. Si donc les convulsions que vous adorez, ont la même origine que les fanatiques convulsions des Augustinistes & des Vaillantistes, & que ces autres mauvaises convulsions que vous reconnoissez s'être glissées dans votre œuvre, vous ne sçauriez, sans contradiction & sans absurdité, contester leur liaison intime. Or n'est il pas manifeste que l'origine des unes & des autres est la même ? Qu'elles partent toutes du Tombeau de M. Paris, ou du culte qu'on lui rend ? Il ne faut pour le comprendre que des yeux, & un peu de bon sens. Vous devez donc convenir que la liaison des unes & des autres est intime. L'argument est péremptoire.

Aussi vos Confrères anti convulsionnistes n'ont ils pas manqué de le faire valoir dans leurs repliques. Si les bonnes convulsions comme on les appelle, vous disent ils (h), sont divines à cause de leur origine au Tombeau, les mauvaises ont évidemment la même origine : elles sont nées ou dans le lieu même du Tombeau, ou par l'application des reliques de M. Paris, ou à la suite des prières faites en son honneur. . . . Même origine par conséquent pour les mauvaises convulsions, comme pour les bonnes.

Comment, dit aussi M. d'Asfeld (i), ose-t-on opposer l'argument tiré de l'origine, pendant qu'on ne peut se dissimuler que les Augustinistes l'opposent aux Mélangistes ou discernans, comme aux

b Second Avis aux Fidél. II. V. 1.

i Le Syst. des Discernans dans l'œuvre des convulsions confondu &c. p. 86. Voyez aussi *ibid.* p. 47.

rente Docteurs : C'est à eux comme à nous , qu'ils font le défi de montrer la cause des convulsions , avec ce qui a précédé.

XLIV.

Quelle est , Messieurs , votre réponse à cette objection ; C'est [a] que l'origine , le berceau des convulsions est bien le même que celui des miracles , qu'on appelle le tombeau & l'invocation de M. Paris..... mais qu'à l'égard des mauvaises convulsions..... c'est un abus des bonnes , & qui a un principe tout différent , savoir ou le démon , ou l'imagination , ou peut-être même l'imposture &c.

Mais y faites vous réflexion : comment ne voiez vous pas que vous fournissés aux Docteurs consultants un moien sûr pour se débarrasser de vous , lorsque vous les pressés par la liaison des convulsions avec les miracles : Toutes les convulsions , vous diront-ils , sont à l'égard des miracles , ce que , selon vous , les mauvaises sont à l'égard de celles que vous appelez bonnes ; le principe des convulsions & des miracles est différent , quoique le lieu de leur origine soit le même ; ils ont Dieu pour auteur , & elles viennent du démon , de l'imagination , ou de l'imposture. Je vous défie , si vous n'abandonnez le poste où vous êtes placez , de forcer jamais vos Confreres dans le leur. L'argument tiré de l'origine est décisif par lui-même , je le prouverai en son lieu ; mais il est impuissant & ridicule sous la plume d'un Mélangiste.

XLV.

Vous leur dites encore [b] que plusieurs d'entre vos miracles , & peut-être le plus grand nombre , ont été accompagnés , précédés , ou suivis de convulsions ; & vous ajoutez que les Docteurs n'ont rien de solide à opposer à cette raison , que M. l'Evêque de Senes regarde de même comme très considerable [c].

Mais si c'est assez , pour prouver la liaison des convulsions avec les miracles , qu'elles les aient précédés , accompagnés ou suivis ; voilà qui est décidé : la liaison des mauvaises avec les bonnes est incontestable , puisque celles-ci ont été souvent précédées , accompagnées , ou suivies de celles là.

En faut il des preuves ? Le fait est notoire , mais je veux bien le prouver. Ne sont-ce pas de bonnes convulsions que celles , par exemple , de la Duffon , & de la Convulsionnaire du Calvaire , convulsions qui précéderent les deux gués

Mauvais subterfuge des Mélangistes.

[a] Exposition du sentiment de plusieurs Théologiens , &c. p. 8.

2. Selon eux les convulsions sont intimement unies aux miracles , parce qu'ils en ont été précédés , accompagnés , ou suivis.

[b] Exposition du sentiment de plusieurs Théologiens &c. p. 7.

[c] Lettre sur les Convulsions.

Or les mauvaises convulsions ont souvent précédé , accompagné ou suivi les bonnes ,
Preuve,

rifons qui font la gloire de votre œuvre? Jamais convulsions ne furent plus célébrées.

Cependant vous n'oseriez nier que ces convulsions n'aient été précédées, accompagnées, ou suivies de convulsions mauvaises. Vous vous souvenez de la posture indécente que prit la Duffon au moment qui précéda l'opération de son miracle, & de la culbute obscène que fit la Convulsionnaire du Calvaire, immédiatement avant que de guérir la Religieuse malade [a]. Vous vous souvenez. Mais oublions, s'il est possible, toutes ces horreurs; & contentons-nous de dire avec M. Besogne [b], qu'on ne voit nulle part de faussetés, de puérlités, d'immodesties plus choquantes, que dans les Convulsionnaires qu'on prétend avoir le don de faire des guérisons, & d'opérer des miracles.

Convenez donc, Messieurs, de l'inséparabilité du mauvais & du bon de votre œuvre; puisqu'on y a souvent vu le bon précédé, accompagné, ou suivi du mauvais. Résister à cette conséquence, ce seroit montrer que vous raisonnez sans suite & sans principe.

XLVI.

Une troisième preuve que vous exposez avec complaisance; pour convaincre de la liaison des convulsions & des miracles, c'est que les suites des uns & des autres sont les mêmes, Si l'on nous passe les miracles, dites vous, [c], il faut aussi qu'on nous passe les convulsions qui. ont le même rapport que les miracles à la cause de la vérité & de l'appel. Elles. contribuent à en manifester la justice. & l'horreur que mérite la Constitution.

Rien n'est plus éloquent & plus fort que ce que vous écrivez de l'efficace des convulsions en faveur de votre cause. Les convulsions des enfans mêmes, observe M. Poncet [d], sont une espèce d'envolement dans la cause des Appellans, & ils trouvent dans ces convulsions une source de lumière pour rendre leur témoignage, & y demeurer fermes. Chaque Convulsionnaire [e] est un Prédicateur né de l'Appel, & un adversaire de la Bulle.

Le parti favorable aux convulsions, dites-vous encore [f], est pur & sans mélange, il n'entre dans ce parti ni impie, ni fauteur d'hérésie, ni signeurs de Formulaire, ni Constitutionnaires, ni même d'Accommodans; il n'y entre que des Appellans, ou des personnes qui sanatisent l'appel; l'œuvre des convulsions les trouve tels, ou les rend tels

a Voies ma
XVI. Lett. p. 887.
888, 889.

b Deux Prob.
à refoudre &c.
pag. 12.

3°. Selon eux,
la liaison des convulsions & des miracles est évidente, parce que le zèle pour l'appel est l'effet des unes comme des autres.

c IV. Entret.
sur les miracl. p.
103. 104.

d IV. Lett. p.
26.

e VI. Lett. p.
72.

f Pensées sur
les prodig. de nos
jours, p. 12.

tels. Les Appellans ont consigné leur doctrine dans l'appel. Dieu a consigné, pour ainsi dire, l'appel dans ses miracles, & ensuite ses miracles dans l'œuvre des convulsions Le nouveau peuple de Convulsionnaires né tout-à-coup comme des pierres & de la poussière, sautant & bondissant crie contre une Bulle qu'il n'a point lue ; exalte l'Appel & les Appellans verse des larmes sur une Nation apostate ; annonce un nouveau triomphe & un nouveau regne du Fils de David, & avec cela pousse tous ses cris sans craindre aucune Puissance Le grand témoignage de Dieu & de ses Saints est aujourd'hui dans les convulsions. Ainsi voilà l'appel & les miracles consignés dans l'œuvre des convulsions ; les miracles, les convulsions & l'appel se tiennent inséparablement, selon vous ; & la raison principale en est que le don des convulsions, comme les miracles, forme des panegyristes de l'appel.

XLVIII.

Donc les belles & bonnes convulsions sont étroitement liées aux laides & aux mauvaises, si les mauvais Convulsionnaires, comme les bons, préconisent votre cause ; la conséquence est manifeste. Or ce témoignage des mauvais Convulsionnaires est certain. Frere Augustin ne prêche-t il pas, ainsi que M. de Béchérant, pour l'Appel & contre la Bulle ? La sœur Alexis, la Demoiselle Restan & les autres Prophetesses de Fr. Augustin, les Sœurs Martine & Manon Prophetesses du nouvel Elie M. Vaillant, n'ont elles pas autant d'ardeur que Charlotte & Nizette, à reprouver la doctrine que nous soutenons, à soutenir celle que nous reprouvons ? Voit on chès les Convulsionnaires Augustinistes & Vaillantistes aucun Constitutionnaire, aucun de ceux que vous appellés *Signeurs de Formulaire* ? Ce peuple ne jette il pas, sautant & bondissant, les mêmes cris que le votre contre une Bulle qu'il n'a point lue, pour un appel dont il ne connoît point le fond ? ne gemit-il pas sur notre apostasie, ne l'entend-on pas prédire qu'il va se former au Fils de David une nouvelle posterité ? n'est-ce pas avec un courage supérieur aux menaces & aux dangers, qu'il rend son témoignage.

Il faut donc ne former de ce peuple & du votre qu'un seul peuple. Il ne faut plus regarder leur œuvre & la votre que comme une œuvre unique. Vouloir détacher votre œuvre de la leur, nonobstant le concert des deux à déprimer la Bulle, & à exalter l'Appel, c'est fournir aux Docteurs Consultants un

(a) *Ibid.* p. 27.

Or les mauvais Convulsionnaires ne sont pas moins zélés que les autres en faveur de l'Appel.

moïen sûr de séparer l'œuvre des miracles de celle des convulsions, quoique l'une & l'autre aient concouru à former des sectateurs à l'appel, & des ennemis à la Bulle; c'est, en un mot, détruire vos raisonnemens, & anéantir votre système.

XLVIII.

Conclusion.

En voilà sans doute plus qu'il n'en faut contre vous, Messieurs: je crois avoir mis, par mes diverses preuves, la liaison des différentes parties de l'œuvre des convulsions en un tel jour, què vous serés forcés de la reconnoître, pour peu qu'il vous reste de lumière & bonne foi. Il n'y a donc plus à hésiter, vous devés abjurer cette œuvre toute entière, puisque vous en réjettés quelques portions

Que la honte d'avouer votre illusion n'y soit point un obstacle: il y auroit bien plus de déshonneur à croupir dans l'illusion. Que la crainte de nous voir tirer de cet aveu des conséquences fatales à votre cause, ne vous arrête pas non plus: quand la vérité se montre à découvert, il faut lui rendre hommage, quoi qu'il en coûte aux intérêts particuliers. Enfin n'appréhendés pas trop que ceux des Appellans avec qui vous êtes en querelle, prennent envers vous un ton de triomphe: peut être qu'ils vous menageront, les éclatantes dissensions du Parti les chagrinent, ils seroient, je crois, charmés de les voir cesser. D'ailleurs l'illusion n'est pas toute chés vous, ils vous donnent matière à triompher d'eux à votre tour. Si vous vous êtes égarés, en cherchant à faire deux œuvres de l'œuvre unique des convulsions du tems, ils ne s'égareront pas moins que vous, en prétendant faire de vos miracles un corps à part de celui de ces convulsions. C'est ce que je démontrerai dans ma Lettre suivante. Réunissons-nous, Messieurs, ce sont ici nos communs adversaires, infailliblement nous les ferons plier. Je suis &c.

Plan de la Lettre
suivante.

A Paris, ce 12. Septembre. 1736.

Sur la fin de l'année dernière M. Gillot me fit par Lettre un reproche, dont je ne puis me dispenser de me laver. Je n'aurois pas tant tardé à le faire, si j'avois retrouvé plutôt une autre de ses Lettres qui m'étoit essentielle. Voici son reproche: c'est entrer dans ses vûes, que d'en faire part au public.

A Auxerre, 8. Novembre 1735.

„ On me fit lire hier, Mon R. P. ces mots de votre XV. Lettre (a) ; M. Gillot
 „ Docteur de l'appel et des convulsions. Un Ecivain plus circonspect auroit craint un
 „ démenti sur ce dernier terme. Vous me forçés à ne vous le pas épargner en secret.
 „ N'obligés pas à s'y prendre autrement, Mon R. P.

(a) Pag. 775.

Votre très humble & très obéissant
 serviteur, GILLOT.

M. Gillot n'est donc pas Docteur des convulsions, je l'apprens avec joye, c'est un
 Théologien de moins pour le fanatisme. Mais ai-je mérité le démenti qu'il ne m'é-
 pargna pas en secret, & qu'il menace de me donner en public ? On va en juger par
 cette autre Lettre dont j'ai parlé, qu'il me fit l'honneur de m'écrire il y a plus de
 trois ans, dans la crainte que je ne le citasse pour garand de mon mépris pour les
 convulsions, comme j'avois cité (b) Messieurs Duguet, Petispied, d'Asfeld, de Lan,
 Fouillou. Hecquet.

(b) II. Lettre p.
 19.

A Auxerre 22. Juillet 1735.

„ Mon R. P. Il me revient que des personnes trop vives me prérent dans cette Vil-
 „ le des sentimens outrés au sujet des convulsions, contre lesquelles & les celebres
 „ miracles de nos jours, vous vous élevez, si vous êtes véritablement, comme les
 „ nouvelles publiques l'annoncent, & vos Confreres en conviennent, l'auteur de certai-
 „ nes Lettres fort répandues sur ces intéressantes matières. C'est ce qui me fait pren-
 „ dre la liberté, Mon R. P. de m'expliquer avec vous, de crainte que sur des rapports
 „ peu fidèles, vous ne me mettiez au rang de vos cautions, quoique je ne sois qu'à
 „ oublier, autant que je souhaite de l'être.

„ Pour ce qui est des miracles opérés à Avenai & à S. Medard par l'intercession & aux
 „ Tombeaux de Messieurs Rouffe Prêtre, & Paris Diacre, je dois vous dire, Mon R. P.
 „ que je puis si peu douter de la verité de quelques-uns dont je suis pleinement in-
 „ formé, que j'y entends clairement la voix du Tout-puissant qui se déclare pour
 „ notre appel. En sorte que je ne peux, comme chrétien, que craindre pour ceux
 „ qui les contestent, ou les méconnoissent par indifférence ou mépris pour les desseins
 „ de Dieu dans ces œuvres si notoirement miraculeuses, qu'on n'entreprend pas d'en
 „ montrer la fausseté, quoi qu'on le desire, qu'on le puisse, & qu'on le doive même,
 „ en cas qu'une supercherie criminelle, ou une crédulité indiscrete en fasse tout le mé-
 „ rite.

„ Quant aux convulsions, voici en peu de mots à quoi se réduit tout ce que j'en
 „ pense, & j'en ai dit. Je souhaite qu'on les approfondisse CHACUNE EN PARTICULIER
 „ avant que d'en juger, & encore plus avant que d'en rien communiquer au public. Je
 „ ne pourrais que respecter celles par le moyen desquelles Dieu opéreroit la guérison d'un
 „ mal naturellement incurable. Dieu me garde d'accuser aucun Convulsionnaire en par-
 „ ticulier de fourberie, ou de l'en soupçonner sans bonne raison. Il est vrai qu'assez peu
 „ instruit en détail d'aucune convulsion, & choqué de certaines circonstances qu'on pu-
 „ blie de plusieurs, je me défie des autres, & n'y découvre point le doigt de Dieu bien
 „ marqué. Ma pensée est encore qu'on ne devoit pas prendre parti pour l'œuvre des
 „ convulsions en general, mais examiner à fond & sans prévention chaque Convul-
 „ sionnaire, pour n'en prononcerrien qu'avec maturité, & sans risque de s'y méprendre
 „ si la main de Dieu s'y découvroit sensiblement. Enfin j'apprehende que le cas qu'on fe-
 „ roit mal à propos de ces convulsions, ne donne occasion à ceux que la malignité, les
 „ engagements ou l'incrédulité revoltent contre des miracles incontestables, de s'affermir
 „ dans leur incertitude volontaire, & d'accuser de legere croyance au sujet des prodiges
 „ réels & suffisamment avérés, ceux qu'une piété éclairée a appliqué à les vérifier &
 „ constater historiquement, au défaut de ceux qui dans les premieres places sont obli-
 „ gez d'en informer, & puisqu'ils sont hors de doute judicieux, de les publier juridi-
 „ quement pour la gloire de Dieu, le triomphe de la verité, & pour l'honneur de la
 „ religion que les libertins méprisent, & de l'Eglise que ses ennemis privés d'un avanta-
 „ ge dont elle jouit seule, insultent avec outrage.

„ J'ai abandonné l'original de cette Lettre à un ami discret. Ce seroit à lui, si on
 „ me compromettoit devant le public sur ce qui en fait la matiere, à en user selon

„ qu'il trouveroit bon. Car j'aime trop le silence pour n'y pas rentrer, après vous avoir
 „ assuré que je suis avec vérité, M. R. P.

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,
 GILLOT, Chanoine de Rheims.

En produisant cette Lettre, je fais pour la justification de M. Gillot tout ce que pourroit faire l'ami discret à qui il en a confié l'original; ainsi je ne crois pas lui donner par là lieu de se plaindre; du moins seroit-ce bien contre mon intention. Mais aussi ne doit-il pas trouver mauvais qu'en réponse à sa Lettre du 8. Novembre 1735. je fasse quelques réflexions sur celle du 22. Juillet 1733.

Je ne lui demanderai point quels sont ces miracles dont il croit être pleinement informé: peut-être trembleroit-il, s'il lui en falloit défendre un seul contre une solide & exacte critique: combien de ces miracles qui passoient pour brillans, ont aujourd'hui perdu tout leur lustre? Combien, qui à la faveur du tems, seront reconnus pour faux, comme on a déjà reconnu la fausseté de tant d'autres? Je ne lui demanderai pas même comment il entend clairement dans les prétendus miracles de MM. Rousse & Pâris la voix de Dieu, lui qui en 1701. entendoit (a) avec tous les Théologiens de la Faculté de Théologie de Paris, la voix de la nature ou du démon dans les guérisons miraculeuses opérées à l'invocation & sur le tombeau de saint Hubert. Comme je sçais les raisons qui le déterminèrent alors à mépriser ainsi ces miracles, je sçais qu'il n'en peut avoir aujourd'hui de se livrer sans crainte à ceux du tems; j'ose le défier d'assigner une disparité qui ne soit pas aisée à détruire. Mais il n'est question maintenant que de son sentiment sur les convulsions.

Ai-je eu tort de croire qu'il leur étoit favorable? Il est vrai, car il faut être équitable, qu'il y a loin de ses idées & de sa conduite à celles, par exemple, de M. l'Evêque de Senes, de M. Bourcier, du Nouvelliste & d'un grand nombre d'autres, qui avant que de faire au public l'éloge des convulsions, n'ont pas crû, comme lui, qu'il fallut les approfondir chacune en particulier; & qui se vantent d'avoir découvert clairement dans cette œuvre la main divine, lorsqu'il n'y voit pas le doigt de Dieu marqué. Mais il croit que les convulsions du tems pourroient avoir Dieu pour auteur; ce que les Anti-convulsionnistes acceptans au appellans jugent être impossible: il croit qu'on ne doit point en porter de jugement, si on ne les a fait passer chacune en particulier par un sérieux examen; ce qui est non seulement supposer que l'œuvre pourroit être mêlée de divin & de mauvais, mais encore en suspendre la condamnation pour l'éternité; il croit qu'il faudroit reverer comme divines les convulsions qui contribueroient à des guérisons miraculeuses; sentiment bien éloigné de celui de Docteurs consultants, selon lesquels (a) les convulsions guérissantes prises en elles-mêmes, doivent subir le même sort que les autres, parce qu'elle renferment toujours quelques-uns des vices qui sont reprocher les autres. M. Gillot est donc Convulsionniste mélangiste, quoique plus circonspect que les chefs de nos Discernans d'aujourd'hui. Tout cela m'a paru certain, & me le paroit encore; & voilà pourquoi j'ai donné à M. Gillot le titre de Docteur des convulsions, dont il se trouve offensé. Si, contre toutes les apparences, ce titre ne lui convient point en effet, je lui fais excuse de le lui avoir attribué. Mon jugement aura été faux, mais il n'étoit point téméraire.

[a] Lett. à M. Hennebel Docteur de Louvain, rapportée dans l'Hist. critiq. des pratiq. superst. tom. 2. p. 24. & suiv.

[a] III. Avis aux Fidél. n. 5.



DIX-HUITIÈME LETTRE THÉOLOGIQUE

A MM. LES DOCTEURS CONSULTANS,

*Et aux autres Anticonvulsionnistes, défenseurs des prétendus
Miracles du tems.*

I.

CE n'est pas sans bien de la repugnance que je prens aujourd'hui, Messieurs, la plume contre vous, moi qui ai été si souvent le panegyriste de votre zèle à combattre l'œuvre des convulsions ; qui par vos raisonnemens, comme par ceux qui me sont propres, ai tant de fois presté, & j'ose dire, confondu les Sectateurs de cette œuvre insensée & impie ; qui enfin ai donné tant de justes applaudissemens à vos succès. Loin de retracter ces éloges je vous en rends encore le tribut avec bien de la joye : que ne sont-ils capables, ces éloges, de compenser les injures dont vos anciens amis, & vos Evêques mêmes ont tenté de vous accabler ? L'approbation de toutes les personnes qui écoutent la raison, & qui connoissent la vraie piété, vous en dédommage abondamment.

Mais mon estime pour vos Ouvrages contre les convulsions ne m'a point aveuglé, comme mon mépris pour les Ecrits où elles sont consacrées, ne m'a point fait illusion. Au milieu de la sagesse qui regne dans vos Ouvrages, je découvre quelques erreurs que je suis forcé de condamner & de combattre : & parmi la multitude d'erreurs qui composent les Ecrits des Convulsionnistes, j'apperçois quelques vérités auxquelles je suis obligé de rendre hommage.

C'est sur tout au sujet de la liaison des convulsions, & des prétendus miracles du tems, que le faux de vos idés, & le

KKK kkk

Plan de cette Lettre : on combat ceux des Appellans qui condamnant l'œuvre entière des convulsions du tems, défendent les prétendus miracles.

vrai de celles des Convulsionnistes me frappent vivement : une infinité de fois je me suis étonné de vous entendre contester cette liaison, nonobstant la foule de faits & de raisons qui la rendent si sensible. Il faut vous contraindre à ouvrir enfin les yeux à cette vérité que vous fuiez avec tant de soin. C'est à quoi je vais m'appliquer. Dieu veuille bénir mon travail, & le couronner par votre entière réunion avec nous. C'est tout le succès que je désire.

I.

Exposé de leur doctrine sur ce point.

[a] Courte refut. des remarq. de M. l'Archev. de Sens. p. 15.

[b] Les sophism. de M. l'Archev. de Sens &c. avis de l'Édit.

[c] Réfut. de l'Écrit intit. Exposit. des sentimens &c.

[d] Jugem. équit. sur les convuls. 2. edit p. 18.

[e] Natur. des Convuls. &c. p. 1.

[f] Diff. Th. 1. part. p. 8. jusqu'à la p. 3. Déf. de la Dissert. Theol. p. 98. 118.

[g] Deux Probl. à résoudre &c. pag. 6. 7.

Même sujet.

b Nouv. observat. sur les convuls. pag. 9.

Vous prétendez donc, Messieurs, separer l'œuvre des convulsions de celle de vos prétendus miracles de guérison ; attribuer à Dieu celle ci, en partageant toute l'autre entre la maladie, l'imagination & le démon. Tel est votre système. Les *anti convulsionnistes*, dites vous [a], sont bien fondés à nier la liaison des convulsions avec les miracles. C'est une [b] fautive prétention de soutenir qu'on ne peut défendre les miracles, sans défendre les convulsions. Les [c] Docteurs répondront aux ennemis des miracles, en niant que les convulsions soient un tout avec les miracles de M. Paris [d] n'est plus faux, ni plus indigne de Dieu, qu'une telle pensée, que les convulsions sont liées avec les guérisons. Les convulsions [e] tiennent si peu aux miracles qui s'opèrent par l'intercession de M. Paris, qu'il est impossible qu'elles fassent chaîne avec eux, jusqu'à en être les chaînons, comme s'en expliquent les Convulsionnaires. C'est sur le même ton qu'ont parlé M. de Lan [f], M. Besogne [g] & feu M. Fouillou. Qu'on me permette de rapporter les expressions de ce dernier.

III.

On a voulu disoit il [h], que les convulsions fussent intimement unies avec les guérisons. L'Auteur des Nouvelles Ecclesiastiques rapporte & approuve avec complaisance un mot qui avoit été dit à ce sujet, qui est que l'on n'en peut appercevoir la couture. On a fait un seul tout des miracles & des convulsions on n'a pas pris garde que par là on trahissoit sa propre cause, & que non-seulement on donnoit beau jeu aux ennemis, mais que ce que l'on soutenoit avec tant de zèle, n'étoit bon qu'à répandre des nuages sur les miracles dans l'esprit du bien du monde. On le voit par la troisième Lettre Théologique de l'Écrivain, qui sous ombre d'attaquer les convulsions, attaque aujourd'hui indistinctement les miracles du

B. H. Diacre Il ne seroit pas difficile de répondre à cet Ecrivain, il n'y auroit qu'à séparer les convulsions d'avec les miracles.

On voit dans ces textes tout votre système. Sagit-il de convulsions? Vous êtes sans miséricorde, comme moi, vous méprisés & frappés tout sans distinction. Mais pour ces guérisons, que l'on donne pour des miracles, comme vous n'osés les combattre ou les abjurer, vous cherchez à en faire un corps à part de celui des convulsions, vous affectez quelque fois d'en parler avec éloge, on diroit que vous les respectés,

IV.

Les respectés vous en effet? C'est un problème qu'il faut absolument éclaircir, avant que d'entrer dans la question que j'ai promis de discuter: car d'aller vous prouver que vous ne pouvez défendre ces miracles, sans sçavoir si réellement vous en faites quelque cas, je ne sçaurois m'y résoudre; on ne doit point risquer de combattre un fantôme

Ajoutez-vous donc foi à ces miracles? les révérés vous du fond du cœur? J'apprehende que quelqu'un de vous ne prenne la question pour une insulte. Et comment soupçonner d'être incrédules sur ces miracles, ou d'avoir pour eux peu de respect, des Ecrivains qui déclarent que [a] c'est une calomnie sans fondement que les contradicteurs des convulsions le soient également des miracles opérés au tombeau du B. H. Diacre; qui assùrent à diverses reprises, qu'ils croient les miracles (b); qui répondent aux Convulsionnistes que [c] si c'est le zèle pour les miracles qui les transporte, ils peuvent se rassùrer, que les Consultans ne leur cedent en rien sur cet article; qu'ils ont même le préjugé pour eux, puisque ce n'est que par zèle pour les miracles qu'ils se déclarent contre les convulsions qui les obscurcissent [*]? Des témoignages si précis ne sont-ils donc pas assez croiables?

Non, Messieurs; du moins vos Confreres le pensent pas. Ce qu'ils vous avoient dit dès le commencement de vos disputes [d], que vous êtes fort refroidis sur tous ces miracles sans exception, ils vous le reprochent encore [e]; & il y a un grand fondement de croire que c'est avec raison.

V.

Déjà, quand ils vous parlent de la multitude de ces miracles, on sçait que vous vous en joués à notre exemple. Lais-

KKKkkkj

Question s'ils croient & s'ils respectent ces miracles. Ils l'assurent; mais les Convulsionnistes le nient, ou en doutent.

(a) Les sophismes de M. l'Archev. de Sens &c. avis de l'Edit.

(b) Lett. de l'Aut. du Jugem. équit. à l'Aut. des N.N. E.E. p. 4. &c.

(c) Réfut. de l'Expos. du sentim. de plus Théol. &c. p. 9.

* Voyez une pareille déclaration dans la 3. sect. de la Rep. succinte à l'Exam. de la Consult. p. 8.

d Reflex. d'un Laïc en refus. de la Rep. de M. de Lau au Plan gen. &c. p. 24. 27. 27.

IV. Entret. sur les mirac. p. 102. 1. Lettre sur l'œuvre des Convuls. p. 8.

e Nouv. Plan de Reflex. sur la Consult. p. 6. Suite de l'Exam. de la Consult. p. 73. Inscr. en faux du même Aut. &c. p. 19.

Motifs solides d'en douter.

[a] Exam. de l'Exposé de la manière de penser de M. d'Et. &c. p. 54.
 (b) Réflex. judic. sur les Nouv. Ecl. p. 5. 6.

sons là la multitude, dites-vous (a) : qui prouve trop, ordinairement ne prouve rien. Le Nouveliste, dites-vous ailleurs (b) parle de miracles sans nombre & il ne craint pas que quand il sera question d'en faire la preuve, il arrive ce que l'on a vu à l'égard de quelqu'uns qu'on croioit solidement établis, comme ceux de La Laloë & de la Demoiselle Mofaron, que les faits soient démentis ou par les personnes mêmes qu'on suppose malades & guéries, ou par les Médecins qui en ont pris soin dans leur maladie ; & qu'au lieu de l'évidence, il n'y ait plus que ténèbres & obscurité.

(c) XII. Lett. sur les Convuls. p. 43. 44. 46. Voirs aussi l'Exposit. du sentiment de plusieurs Théol. &c. p. 11.

(d) XII. Lettre sur les convuls. p. 41.

(e) Lett. de M. à un de ses amis de Province, au sujet du Coup-d'œil. P. 5.

On sçait que M. l'Abbé Duguet, ce Théologien en possession pendant si long-tems de régler les sentimens du Parti, (c) *na pas été touché de ces miracles ; & que les Convulsionnistes ne s'en sont consolés que par cette réflexion plus applicable à d'autres conjoinctures, que (d) M. Duguet est un homme de plus.*

On sçait que dans le tems même qu'un certain Public étoit encore infatué des convulsions & des autres prétendus miracles, le judicieux Refutateur du Coup d'Oeil &c. en faisant main basse sur celles-là, déclara (e) qu'il ne prétendoit point soutenir les autres ; & l'on se souvient du vacarme que M. l'Evêque de Montpellier, & les Convulsionnistes ses disciples, ou ses Théologiens, excitèrent à ce sujet.

V I.

Même sujet.
 (f) Suite des Réflex. judic. sur les NN. EE. p. 20.

On sçait qu'avant que d'adopter ces miracles, vous (f) en exigez sagement l'examen pour condition préalable, & que vous dites en même tems que vous n'avez *ni pu, ni dû raisonnablement les examiner. Vous ne les adoptés donc pas.*

(g) Consult. sur les Convuls. p. 22.

Exam. Théol. p. 98. 111. 112. 213. IV. Rép. de l'Aut. des Exam. p. 63. 64. Natural. des convuls. 9. part. p. 188. Le Mélange dans les convuls. confondu par le Natural. p. 18. Quest. cur & importante sur l'orig. &c. p. 22. vers la fin. Nouv. observ. sur les convuls. p. 10. Rép. à un Mem. en forme de Plainte &c. p. 17. & suiv. Dissert. Théol. &c. p. 8. 9. & ailleurs. Jug. somm. de la Lett. de M. de Sennez, & autres Ouvrag.

On sçait que vous niés ou révoqués en doute [g] tous les miracles accompagnés de convulsions, c'est à dire, la plupart des miracles du tems, quoique confirmés par un aussi grand nombre de suffrages que les autres [*] ; & que pour les décréditer, vous emploïés cette maxime : [h] *Qu'il n'est pas raisonnable de croire des faits de cette importance & si extraordinaires sur des bruits populaires, & sur les seuls rapports de personnes intéressées par des engagements pris dès le commencement & sans examen, & portées par leur pente pour le merveilleux, à convertir en*

[*] Voirs sur cela le raisonnement solide de M. P. XII. Lett. p. 33.

(h) Consult. sur les convuls. p. 22.

miracles tout ce qui a un caractère singulier & extraordinaire : maxime qui porte également sur tous les miracles du tems sans exception ; maxime que les représentations, les plaintes & les reproches des Convulsionnistes n'ont pû jusqu'ici vous faire lâcher ; jamais dites-vous au contraire (a), & tous les gens sages le disent avec vous, jamais règle de critique ne fut plus certaine, elle est fondée en l'équité naturelle.

(a) Suite des Réfl. judic. sur les NN. EE. p. 22.

VII.

Les Appellans Convulsionnistes, ajoutés vous (b), ne peuvent-ils être accusés que d'une pente trop aveugle pour le merveilleux ? Peut-on se persuader qu'ils aient toujours été sincères dans ces fatras de relations de miracles qu'ils nous ont donnés ? Ne leur étoit-il pas aussi facile qu'à nous, de voir que le plus grand nombre au moins de ces relations, quoique tournées avec art, quoique dirigées à leur but, ne présentoient pas le moindre vestige évident de miracle ?

Même sujet.
[b] Jugem. sommaire de la Lett. de M. l'Evêque de Senes &c. p. 21

Or quand on voit tout cela, peut-on ne pas croire que tous ces miracles vous sont fort suspects ; & que si de tems en tems vous jettés en leur faveur quelque cri, ce n'est que pour conjurer l'orage que vous voies sans cela prêt à fondre sur vous ? Permettés-moi d'exposer naïvement ce que je pense : je suis persuadé que vous souhaiteriez de tout votre cœur qu'il n'eût jamais été question de vos miracles ; & que ce qui vous empêche de révéler ce désir, c'est que vous avés peur des Convulsionnistes & de nous. Ils vous traiteroient d'apostats, & nous pourrions vous accuser d'avoir été légers ; sans compter que vous voies de loin l'opprobre qui en réjailliront sur la pauvre cause de l'appel, déjà si humiliée & avilie.

VIII.

Rénonçons néanmoins, s'il le faut, à toutes les apparences ; ne tirons des textes que j'ai produits, aucune des conséquences naturelles qui en résultent ; supposons, en un mot, que vous êtes réellement touchés de respect pour quelques unes de ces guérisons prétendues miraculeuses : c'est dans cette supposition que je vais faire voir que, loin de les respecter, vous ne pouvés vous dispenser d'étendre sur elles le mépris & l'horreur que vous avés pour les convulsions.

En supposant qu'ils les respectent, on prouve que c'est à tort, parce que la liaison de ces miracles avec les convulsions est certaine.

Pour cela rappelons le principe établi dans ma Lettre précédente, que des merveilles liées étroitement à des circonf-

tances indignes de Dieu, ne sçauroient venir de lui ; principe qui est le votre, comme il est celui de vos Confreres & le mien, & comme il l'est de toute la terre. Or l'œuvre entière de convulsions est indigne de Dieu, vous le soutenés fortement avec moi ; & la liaison de ces guérisons avec les convulsions est des plus étroites, ainsi que je vais le montrer plusieurs moiens.

IX.

Je le prouve d'abord par l'autorité des Athanases de notre siècle, des colonnes de la vérité, de ces hommes dont le monde n'est pas digne ; car c'est de ce ton que vous, ainsi que vos Confreres, nous avés souvent parlé de MM. les Evêques de Senez & de Montpellier. *Les Convulsions*, dit le premier de ces Prélats (a), *tiennent indissolublement au Tombeau de M. Pâris, & dans plusieurs elles sont un moyen de guérison miraculeuse, soit en tout, soit en partie, elles sont aussi liées à la cause de l'Appel, quisqu'elles n'éprouvent que ceux qui sont attachés à la vérité, ou pour les y attacher.* Dieu, dit-il, encore dans ce nouvel Ecrit (b), où il pousse tant de gémissemens sur la démarche des Docteurs Consultans, Dieu a lié étroitement l'événement des Convulsions aux miracles operés sur le Tombeau & par l'intercession de son Serviteur. Oracle formel, oracle auquel M. de Montpellier ordonne de souscrire, & souscrit lui-même humblement. *Quel est, dit il [c], l'amateur de la vérité qui puisse lui refuser son suffrage ? Qui ne parlera pas comme M. l'Evêque de Senez, méritera d'être repris. Pour éviter de l'être, je souscris de tout mon cœur à l'ouvrage que j'ai lû avec tant de satisfaction.*

Les voilà donc ces deux Evêques bien précisément, bien publiquement déclarez en faveur de ce point de ma doctrine, que les miracles sont étroitement liés aux convulsions.

X.

Une si grande autorité ne vous fera t-elle pas plier ? Non, vous vous jouez maintenant de leur autorité que vous aviez tant exaltée. MM. de Senez & de Montpellier, dites vous, (d), *ne font que déclamer contre la Consultation, sans oser l'attaquer par le fonds ; ni en montrer la fausseté sur aucun point.....* nulle autorité particuliere ne sçauroit l'emporter sur des vérités démontrées. Le (e) langage de M. de Senez n'est que le rôle d'un

Premiere preuve de cette liaison, l'autorité de MM. de Senez & de Montpellier.

a Lett. sur les convulsions.

b Suite de la Lett. sur les erreurs avancées dans quelques nouveaux Ecrits, P. 42.

c Lett. à M. l'Evêq. de Senez, du 4. Juin 1736. Elle est à la tête de celle de M. de Senez.

Combien ils méritent cette autorité.

d V. Sect. de la Rep. succinte à l'Exam. de la consult. p. 69.

e Jugement somm. de la Lett. de M. de Senez, &c. p. 1.

personnage de théâtre (a) On plaint le bon Evêque d'être entré dans un engagement qui ternit sa gloire ; on le croit deshonoré sans autre ressource que celle d'un déjaveu, dont on souhaite qu'il soit capable, sans esperance de l'obtenir. (b) C'est le fanatisme qu'on entreprend de justifier, ou d'insinuer dans les esprits, à la faveur des grands noms de M. de Senez & de Montpellier. (c) Par quel enchantement M. de Senez n'a-t-il pas apperçu dans quels travers on le faisoit donner ! Que lui fait-on dire : Et comment M. de Montpellier a-t-il pu souscrire de tout son cœur à l'ouvrage qu'on lui prête. : Veillons nous ! Dormons-nous ; Est-ce une vision nocturne ? Ce fait de la liaison (d) des convulsions avec les miracles que M. de Senez appelle palpable, & évidente. est une chimere, une imagination creuse.

a Ibid p. 2.

b Ibid. p. 3.

c Ibid. p. 4.

d Ibid. p. 30.
31.

C'en est donc fait : ces Evêques sont deshonorés sans ressource ; c'est le fanatisme qu'ils entreprennent de justifier ou d'insinuer dans les esprits : leur autorité n'est plus chez vous d'aucun poids. Grandes leçons pour le Public.

XI.

Et les Théologiens défenseurs des convulsions ne seront-ils aussi à vos yeux que des Ecrivains sans autorité : leur sentiment ne sera-t-il d'aucun mérite dans votre esprit ? Naturellement on ne devoit pas s'y attendre. Combien de fois ne les avez vous pas celebrez comme de saints & de sçavans personnages, comme des défenseurs intrepides & éclairés de la verité, comme les soutiens de la Religion, comme le sel de la terre ! Mais les choses ont bien changé de face : depuis quelques années ils ne sont chez vous que des fabricateurs d'erreur, & des docteurs de mensonge.

2. Preuve, le sentiment du gros des Appellans, & du Public. Triste abandon où se trouvent ici les Docteurs Consultans & leurs amis.

Je ne trouve point mauvais que vous pensiez ainsi sur leur compte ; c'est ainsi que nous en avons toujours pensé. Mais que vous osiez leur contester la liaison réelle des convulsions avec les miracles, que vous osiez même la traiter d'erreur & de chimere, c'est ce qui me surprend : vous vous faites, Messieurs, illusion ; & si vous vouliez jeter les yeux tout au tour de vous, sûrement vous auriez honte de vous-mêmes. En butte au Corps immense & si respectable des Acceptans, qui s'étonnent du dessein que vous avez de separer les miracles d'avec les convulsions, comme d'un dessein opposé à la raison & à la bonne foi ; condamnés par vos Eyè-

ques , devant qui cette entreprise est un grand égarement & un grand scandale ; poursuivis & pressés de toutes parts par le gros des Appellans , car en quel nombre êtes vous en comparaison des autres ? *un contre cent* , comme ils vous le reprochent [*a*] ; abandonnés enfin par quelques uns [*] de ceux qui avoient souscrit à la Consultation , & par beaucoup d'autres qui l'avoient approuvée : voilà quel est votre état : en est-il de plus pauvre ? comment espérer raisonnablement de s'y soutenir.

(*a*) Inscript. en faux de l'Aut. de l'Exam. de la Consult. p. 19.

XII.

3. Preuve , leur propre aveu au commencement des convulsions.

Rappelés vous aussi ce que vous pensés vous mêmes , & ce que vous disés autrefois. Avés vous oublié , ou espérez vous de nous faire oublier jamais , qu'avant que vous fussiés aperçus que ç'en étoit fait des miracles & de l'appel , si la liaison de ces miracles avec les convulsions passoit pour constante , vous l'aviés reconnuë , vous l'aviés admirée , vous nous l'aviés vantée avec des saillies de zèle & de dévotion . Avés vous perdu le souvenir de ce que vous nous avés prêché si souvent , qu'un grand nombre de Maîtres de l'art , témoins des guérisons qui , disés vous , s'opéroient peu à peu sur le Tombeau de votre Dieu , en rapportoient l'origine aux mouvemens dont elles étoient présédées , & ne reconnoissoient de miracle que dans la juste proportion de ces mouvemens avec les guérisons qui en étoient la suite : Pendant long tems on vous l'entendoit dire chaque jour , vous n'en étiés guères moins enthousiasmés que vos Confreres , & nous en trouvons encore dans vos Ecrits (*b*) des traces bien sensibles.

(*b*) Dissert. où l'on montre que des miracl. opérés par degrés . . . n'en sont pas moins de vrais miracl. &c. Observat. sur l'orig. & le progrès des Convuls. &c. pag. 4. 5. Nouv. Observat. sur les Convuls. p. 6. Lett. de M. Petitpied du 13. Janv. 1732. à Mde. &c.

Etes vous aujourd'hui recevables à réclamer contre la décision des Juges devant lesquels vous nous avés conduits , contre vôtre propre jugement , & contre vôtre propre cri ? En contradiction avec vous mêmes , ainsi qu'avec vos Evêques , avec le gros des Appellans , & avec nous , peut il être de salut pour vous que dans la fuite ?

Il étoit à propos , Messieurs , de ne pas négliger les moïens que je viens de proposer ; ils sont très forts , quoiqu'indi-

(*) *Nouv. Plan de Réflex. sur la Consult.* „ Qui ne sçait pas que M. Dusault a revoqué sa signature verbalement , & même par écrit : que M. Courcier a dit ne vouloir pas qu'on fit part de la sienne ? „

rects ;

rects ; je passe aux preuves prises du fond même de la matière.

XIII.

En voici une qui, quoique hérissee de vos chicanes, n'en est pas moins solide & moins pressante. Si elle ne peut sapper par elle même tous les miracles du Parti, elle le fera par ses conséquences.

Ce qui contribue phisiquement à un effet, y est nécessairement lié, puisque la relation de la cause à l'effet est évidemment nécessaire. Or les convulsions ont contribué phisiquement à plusieurs guérisons miraculeuses du tems, telles que celles de M. de Bescherant, de M. Bingant, & de plusieurs autres personnes. Les convulsions sont donc nécessairement liées à plusieurs guérisons miraculeuses du tems.

Au reste, en disant que les guérisons que je viens d'articuler, sont miraculeuses, c'est dans votre supposition, ainsi que dans celle de vos Confreres & de vos Prélats, que j'ai parlé. Comme eux, vous prenez ces guérisons pour des miracles : n'est ce pas ce qui suit évidemment de l'obstination avec laquelle vous niez qu'elles soient liées aux convulsions ? Et pourquoi tant d'Ecrits & tant d'efforts pour les en détacher, si elles n'étoient à vos yeux que de purs effets de la nature ? Vous importe-t il de faire croire que les convulsions ne tiennent point à des phénomènes naturels ? Voyez M. de Bonaire qui ne reconnoît point dans ces guérisons de vrai miracle : en nie-t il la liaison avec les convulsions ? Au contraire il la prouve (*). Il est donc visible que, loin de bannir ces guérisons du nombre des miracles divins, vous prétendez leur en conserver le nom & le rang. Montrons combien vous vous égarez ; & pour cela faisons voir qu'elles sont l'effet phisique de ces convulsions que vous jugez indignes de Dieu, & dont vous rapportez tout le surnaturel au démon.

XIV.

Comment le contester justement ? Ne l'avez vous pas vous mêmes assuré, comme nous en avons déjà fait la remarque ? Les Maîtres de l'art ne l'ont-ils pas également reconnu & déclaré ? Ne parlons, si l'on veut que de l'habile Médecin auteur de la *Dissertation sur les Miracles de M. Paris, &c.* Médecin de qui on ne dira pas ce qu'on a pû dire avec justice de

4. Preuve les convuls. ont contribué phisiquement à plusieurs de ces guérisons qu'ils regardent comme miraculeuses.

[*] Examen Théol. p. 112.

Même sujet. On refute leurs chicanes.

certaines autres, que les cris de vos Confreres & les propres préjugés l'ont éblouï. Quelles nouvelles lumières vous sont survenues, pour que vous ayez dû retracter votre premier sentiment? Quels raisonnemens avez-vous à opposer à ceux des Maîtres de l'art? On va voir que ce sont de vaines subtilités.

[a] III. Avis
aux Fidél. p. 1.

On pourra, dites-vous, (a), supposer que l'esprit de ténèbres voyant ou conjecturant quelque guérison qui se prépare, vient à secrettement se placer dans l'opération, & excitera dans le corps des mouvemens qui auront quelque rapport en apparence au rétablissement du corps, afin, comme dit Lactance, de faire croire que c'est lui qui aura fait ce qui cependant sera opéré par la main de Dieu.

Je n'incidente point sur la supposition que je regarde néanmoins comme absurde. Le demon connoit que Dieu va faire des miracles! comme si les miracles étoient des effets nécessaires, ou comme si les volontés particulieres de Dieu lui étoient connues. Le demon, venir furtivement se placer dans l'opération miraculeuse de Dieu, & lui en enlever la gloire! Je sçais ce que Lactance a dit, & j'assure qu'il n'a jamais dit rien de ressemblant à ces imaginations. Voudriez-vous bien, Messieurs, nous en produire les textes?

Mais soit, s'agit il entre nous de mouvemens dont la rapport avec la guérison ne soit qu'apparent? Il est question de convulsions que vous avez dit, que les Maîtres de l'art ont déclaré, & que tout le Public a crû influer phisiquement dans les guérisons. Une hypothese arbitraire, telle qu'est la votre, peut-elle donner atteinte à de si forts argumens?

(b) Rép. au Plan
p. 18. & Dissert.
Théol. p. 20.

Même sujet.

(c) Nouv. Observ.
serv. sur les Convuls.
p. 1. 7. 8. 9.
Rép. succinte à
l'Exam. de la
Consult. p. 7.
Sophism. de M.
l'Archev. de Sens
&c. p. 9. III Avis
aux Fidèles p. 1.
& beaucoup d'au-
tres Ecrits.

XV.

Du moins, direz vous, il est bien certain que plusieurs mouvemens des Convulsionnaires étoient indifferens à la guérison des malades, que plusieurs mêmes étoient plus propres à l'empêcher qu'à la produire. Tel est le grand argument qu'employe M de Lan (b), & dont se servent avec lui presque tous ceux d'entre-vous (c), qui ont écrit sur ce sujet. Mais est il question de chacune des agitations des Convulsionnaires? Qui a jamais prétendu qu'elles aient toutes contribué phisiquement à des guérisons? Ce n'est qu'en certains de leurs mouvemens, que l'on a

admiré cette vertu, personne ne l'ignore. Or étoit-ce une admiration mal placée?

Que l'on consulte M. Fouillou, il n'étoit pas suspect de dévouement aux idées des Convulsionnistes, lui qui en étoit un des plus zélés adversaires. Combien néanmoins de raisons & d'exemples n'a-t-il pas apporté [a] pour prouver la proportion des convulsions avec ces sortes de guérisons? Que l'on consulte aussi M. de Bonaire également zélé contre le Convulsionisme: *L'agitation*, dit-il [b], *ne peut-elle pas rouvrir par sa violence les fibres nerveuses obstruées, y faire rentrer les esprits animaux avec plus d'abondance, les grossir par le gonflement, & leur rendre enfin la facilité qu'elles ont naturellement de s'allonger & de se retrécir? Qu'on nous explique comment les enfans noués se dénouent, comment ce Géant de Provence qui l'avoit été jusqu'à dix-huit ans, avoit crû depuis cet âge de plus de quatre pieds, comme il me l'a dit lorsqu'il se faisoit voir dans nos Provinces? Les habiles Chirurgiens n'ordonnent-ils pas quelquefois à ceux dont le bras s'est racourci par des playes cicatrisées, ou par d'autres accidens, de porter chaque jour quelque fardeau pesant, qui lui fasse reprendre son premier état? Ces sortes de mouvemens peuvent donc très souvent être salutaires.*

Or ce sont là les seules convulsions dont il s'agit; c'est d'elles seules que les Convulsionnistes vous ont, Messieurs, objecté l'efficace: pourquoi donc répondre qu'il y en a d'inutiles & de nuisibles, sinon pour décliner la difficulté?

XVI.

Alléguer que [c] rien n'est plus commun que de voir des malades attribuer leur guérison à ce qui n'y contribua jamais; & que les Médecins eux-mêmes le font presque aussi souvent que les malades, comme il est démontré par l'expérience, c'est user d'une vaine dé faite. Cette réflexion peut bien nous autoriser à ne nous guétes fier ni aux attestations des malades, ni à celles des Médecins mêmes en faveur de vos miracles prétendus: mais est elle applicable à ce qu'on a pensé au sujet, par exemple, des agitations de M. Bescherant? La raison, ainsi que les yeux, ne dirigeoit-elle pas le jugement général sur la proportion des mouvemens de ce Diacre avec sa guérison? Ces mouvemens n'étoient ils pas propres à remettre l'os du femur dans sa cavité, à operer quelque extension dans sa jambe, à disposer

[a] Observ. sur les Convulsions, p. 54. 55.

[b] Examea Théol. p. 111.

Même sujet. (c) Dissert. Théol. p. 22.

les doigts du pied à un mouvement qu'ils n'avoient pas ? Je ne sçaurois concevoir comment on peut le disputer. Est-ce que quand j'aurai vû un Chirurgien tirer à force un bras démis, si je vois ensuite l'os de ce bras rétabli dans sa place, je ne pourrai pas attribuer ce rétablissement à l'action du Chirurgien ? Il semble qu'on veuille reformer le jugement que la nature inspire, & la façon de raisonner de tous les gens sensés.

XVI.

En vain objectés-vous, (a) que malgré le rapport que l'on suppose entre les convulsions & les infirmités de M. Bescherant, *cet Abbé n'est pas parvenu à une guérison parfaite. On ne l'ignore pas : on sçait même que si les nerfs de la jambe de ce Diacre se sont un peu allongés par le bien fait des convulsions, il lui en a coûté d'avoir les vertebres de l'épine du dos disloquées, & qu'en tout sens il a cent fois plus perdu que gagné. A combien d'autres n'ont-elles pas été funestes ? Prenés dans le Système du Mélange confondu, dit agréablement M. de Bonaire (b), le petit Nécrologe des Convulsionnaires morts en convulsions, & vous aurés la démonstration complète de leur vertu guérissante plusieurs sont devenus instrument de mort. Mais s'ensuit il de ce quelques unes des premières infirmités de M. Bescherant subsistent en entier, & de ce qu'il en a contracté de nouvelles, que ses agitations n'aient en rien contribué à la diminution des autres ? Cette conséquence n'est pas soutenable.*

Même sujet.
(a) *Ibid.*

(b) Jugement
somm. de la Lett.
de M. l'Evêq. de
Senes &c. p. 22.

XVIII.

Vous ne vous tirés pas mieux d'affaire par cette question (c) : *Quel rapport conçoit-on entre la guérison d'une jambe foible ou le remplacement de la rotule, & des contorsions, & des grimaces des envies de mordre, & plusieurs autres mouvemens peu gracieux, que nous avons vû dans l'Abbé de Bescherant sur la Tombe ? On n'y conçoit aucun rapport : les grimaces & les envies de mordre n'ont de relation qu'avec l'extravagance & avec la fureur. Mais encore une fois, s'agit-il ici des envies de mordre ? Ne voioit-on dans M. de Bescherant que des grimaces ? Sa jambe ne s'étendoit-elle pas souvent avec une extrême violence par la vertu des convulsions ? Or étoit il rien de plus propre qu'une telle extension de la jambe à en procurer l'al-*

Même sujet.
(c) Differtation
Thécol. *Ibid.*

longement? Vous êtes trop judicieux pour n'en pas convenir.

Mais enfin, continués-vous, si Dieu avoit été le principe immédiat par miracle de ces mouvemens, les auroit-il fait si hideux & si ressemblans à ceux dont l'origine est toute différente? Non sans doute; & les Evêques & les Théologiens des convulsions se sont perdus d'honneur en soutenant que Dieu l'a fait. Mais votre conséquence n'en devient pas plus légitime. S'ensuit-il de ce que Dieu n'operoit point par miracle les convulsions de M. de Bescherant, qu'elles n'aient contribué en rien à sa guérison? Je vous serai obligé, si vous voulés bien me le faire comprendre. En attendant, je ne croirai point que vous le compreniez vous-mêmes; & je m'en tiendrai au jugement que les yeux inspiroient aux témoins, & que la raison nous dicte, sur le rapport des convulsions de ce Diacre avec le rétablissement de l'os du femur, & l'allongement de sa jambe.

XIX.

Ce rapport n'est pas moins certain entre les agitations de M. Bingant, & la guérison dont elles furent suivies. Il est saisi de convulsions qui étendent les parties de son corps affectées de paralysie, & qui opèrent dans le bras droit un craquement qui la dissipe. *M. de Lan* croit-il, dit le Laïc Convulsionnaire [a], que toutes ces agitations n'ayent aucun rapport physique & immédiat à ces degrés de guérison qui les suivent immédiatement? Et s'il le croit, voudroit il bien nous apprendre sur quels fondemens il le croit, ainsi?

Ces questions étoient pressantes, mais M. de Lan n'a pas jugé à propos d'y répondre, ou il ne l'a point pû. Content de dire [b] qu'on ne doit croire sur le rapport de la convulsion comme cause, à la guérison comme effet, qu'à l'évidence & à la révélation, il se retire, & laisse à son adversaire tout l'avantage sur le fait de M. Bingant. Permettez, MM. que j'applaudisse à cet avantage du Laïc, & que je le partage avec lui. La liaison de cette guérison avec les convulsions me paroît si manifeste, que je ne sçaurois croire qu'elle puisse échapper à M. de Lan, dès qu'il voudra y réfléchir sans préjugé.

XX.

Quant aux exemples de Marie-Anne Vassereau (*), de Mag-

Même sujet,

[a] Reflex. d'un Laïc en réfut. de Rép. de M. de L., p. 21.

[b] Dissert. Théol. p. 23.

Même sujet.
(*). III. Recueil des miracles p. 26.

(**) *Ibid.* p. 55. delaine Geoffroy (**), & de Denise Duclos (***) , sur lesquels il me paroît qu'on presse vivement M. de Lan, & qu'il se défend en retraite, je n'entrerais point dans cette querelle. Outre qu'elle est mêlée de questions qu'il ne convient, ce semble, de discuter qu'à S. Côme, portes fermées, les deux exemples que j'ai produits suffisent pour la preuve de ce que j'ai eu dessein de persuader, que parmi ces guérisons pour lesquelles vous avez encore, ou vous feignez d'avoir du respect, il y en a non seulement qui paroissent être l'effet des convulsions, comme vous l'avouez (a), mais même qui y tiennent très-certainement comme à leur cause physique, & par conséquent qui y sont liées indissolublement.

• Consult. sur les convuls. p. 2 ; 25, Rép. succincte à l'exam. de la Consul. p. 7. & autres Ecrits en grand nombre.

L'Aut. du Jugem. équit. rejette comme indignes de la main Dieu, donne au démon toutes guéris. surnaturelles liées avec les convulsions.

(b) Pag. 18. nouv. Edit.

(c) Pag. 19.

(d) Lett. à l'Aut. des Nouv. Ecclef. P. 5.

XXI.

Donc il y a de vos miracles de guérison que vous devez rejeter comme indignes de Dieu. Le principe une fois admis, la plupart d'entre vous conviennent de la conséquence ; mais il y en a qui la nient, & ceux ci se partagent en deux sentimens, car il n'y a point d'uniformité entre vous. Entendons les premiers s'expliquer.

L'Auteur du *Jugement équitable sur les convulsions*, après être convenu (b) que les convulsions paroissent avoir contribué à quelques guérisons, s'objecte que, si cela est, elles sont divines, parce que le démon ne peut faire du bien aux hommes. C'étoit-là le lieu de chercher à separer ces guérisons d'avec les convulsions, & de les réserver à Dieu. Mais point du tout. Le démon, répond il (c), ne peut faire du bien aux hommes pour leur faire du bien, c'est-à-dire, pour leur procurer un avantage réel & solide. Mais il peut faire un bien moindre & passager, pour les précipiter par ce bien même dans un plus grand mal. C'est donc au démon que cet Ecrivain attribue les guérisons miraculeuses auxquelles les convulsions auront contribué.

Je crois les miracles, dit il ailleurs, (d) mais je n'ai garde de regarder comme tels, ni de mettre au nombre des véritables, tout ce qui est l'effet réel & physique des convulsions surnaturelles, quelque merveilleux qu'il paroisse ; je déteste au contraire tous ces prestiges, comme je déteste le principe qui les produit, & je suis bien éloigné de les confondre avec les merveilles de la puissance divine. Ainsi nules merveilles, de quelle espèce qu'elles soient, n'ont Dieu pour auteur, si elles sont l'effet physique des convul-

sions, & ces merveilles sont des prestiges qui doivent être détestées, comme le principe en est détestable.

XXII.

C'est ce que décida aussi feu M. l'Abbé Duguet. *Si ces convulsions, dit il a, ont un rapport essentiel aux prétendus miracles qui les suivent, & que le principe qui agite par des convulsions les malades, soit le même qui paroît les guérir, de tels miracles doivent être fort suspects.* On sçait que par-là ce célèbre Ecrivain prétendoit faire entendre que les guérisons surnaturelles du tems doivent être regardées comme diaboliques, si elles ont un rapport essentiel avec les convulsions du tems.

Les Trente Docteurs citent cette décision, & l'adoptent; & décident encore en leur propre nom b : que, si les prétendues guérisons que l'on fait valoir en faveur des convulsions, sont réelles, il ne reste ou que d'en chercher le principe dans la nature, quelques singulieres qu'elles paroissent, ou si on les croit d'un ordre supérieur, de recourir à un agent distingué de Dieu. Ils ne doutent donc pas que les guérisons du tems supérieures à l'ordre de la nature, auxquelles les convulsions auront physiquement concouru, ne soient des prestiges diaboliques. Doctrine qu'ils soutiennent encore en d'autres Ecrits c.

N'en soyons point surpris : ils n'auroient pu sans contradiction embrasser un autre système. Ils soutiennent avec les Convulsionnistes & avec moi, comme une vérité indubitable, que des effets ne sçauroient venir de Dieu, s'ils sont étroitement liés à des circonstances indignes de lui, & c'est un dogme chez eux, comme chez moi, que les convulsions sont indignes de Dieu. Or y a-t il de liaison plus étroite que celle des effets à leur cause physique? Comment donc auroient-ils hésité à prononcer indignes de Dieu, & à adjuger au demon les miracles de guérison dont les convulsions sont la cause physique?

XXIII.

Mais ne donnai-je point au texte des Docteurs Consultats un sens étranger? Voilà que M. de Bonaire l'entend bien autrement. L'explication qu'il a imaginée, est ingénieuse, mais elle est en même tems si fausse & si peu sincère, que je ne sçaurois n'en pas faire mention : il convient de la refuter.

M. Duguet & les Trente Doct. Consult. en décident de même, & avec raison.
(a) lettre 27. tom. 3, a

(b) Consult. sur les convulsions. P. 23.

(c) Réfut. de l'Exposition du sentiment de plusieurs Théol. &c. p. 9. Suite des Réflex. judic. sur les NN. EE. p. 178.

Interpretation que M. de Bonaire donne à la décision des Trente Docteurs.

(a) Jugem. de la
Lettre de M. l'E-
vêque de Senez.
p. 20.

Pefons bien, dit-il [a], ces paroles des Consultants; & nous ſçaurons qu'elle en eſt la valeur. Quand S. Paul diſoit anatheme à l'Ange même qui viendrait du Ciel annoncer un Evangile différent de celui qu'il avoit prêché; croit-il qu'un Ange en fut capable? C'eſt une de ces ſuppoſitions impoſſibles, qu'on fait quelque fois pour inculquer des vérités qui ne ſouffrent aucun doute Tout de même, après avoir montré par des raifonnemens ſolides, que les prétendues guériſons opérées par les convulſions ou par les Convulſionnaires, ſont contraires à tous les divins attributs; la Conſultation conclut, que ſi celles qu'on fait valoir, ſont réelles, il ne reſte que, d'en chercher le principe, dans la nature; & que quand par impoſſible elles ſeroient d'un ordre ſupérieur, on ne devroit pas pour cela les attribuer à Dieu, tant elles en ſont indignes. Ce n'eſt point une inattention dans les Docteurs Consultants, mais un moyen preſſant pour exciter l'attention des Lecteurs.

Voilà ce que c'eſt que d'avoir de l'eſprit, on trouve le moyen d'obſcurcir la lumière même.

XXIV.

De bonne foi, n'eſt ce que dans une ſuppoſition par im- poſſible, que ces Docteurs décident que, ſi les guériſons que l'on fait valoir en faveur des convulſions, ſont réelles & d'un ordre ſupérieur, il faut en chercher le principe dans un agent diſtingué de Dieu, c'eſt à dire, dans le démon? 1. De quoi s'agilloit-il dans la queſtion qu'ils ſe propoſoient? On y ſuppoſoit (b) qu'il s'eſt fait des guériſons ſurnaturelles avec les convulſions, & entre les mains, ou par le miniſtere des Convulſionnaires. Or quelle eſt à cela leur réponſe? Le Conſeil, diſent-ils, n'incidente point ſur la ſuppoſition. Il n'eſt pourtant pas raiſonnable de croire, ou d'exiger que l'on croye des faits de cette importance. ſur des bruits populaires, &c. Parleroit-on ainſi dans une ſuppoſition impoſſible? Seroit-ce là le langage de M. de Bonaire, ſi on venoit lui annoncer qu'un Ange deſcendu du Ciel prêche un autre Evangile que celui que prêchoit S. Paul? Répondroit-il qu'il n'incidente point ſur la nouvelle? Se contenteroit-il de dire qu'il n'eſt pas raiſonnable de croire, ou exiger que l'on croye un fait de cette importance ſur des bruits populaires? Je préſume mieux de ſa religion & de ſa raiſon.

XXV.

Combien cette
interprétation eſt
contraire à la bon-
ne-foi & à la vé-
rité.

(b) Conſult.
p. 23.

Les Docteurs ajoutent (a) que leur jugement est le même que celui de M. Duguet. Or n'est il pas certain que c'est dans une supposition possible, que ce celebre Ecrivain avoit prétendu parler? Il suffit pour le comprendre, de lire la décision qu'ils en rapportent.

Même sujet.
(a) pag. 16.

D'ailleurs? étoit-ce pour éclairer: ou pour tromper leurs Lecteurs, que les Consultans ont écrit? Or ils les ont trompés, si leur texte doit s'entendre ainsi que l'entend M. de Bonaire, ou plutôt ainsi qu'il voudroit le faire entendre. Quel lecteur avant lui y a donné ce sens? Personne, pas même les Convulsionnistes, quoique si intéressés à le faire. Par tout (b) ils l'interprètent de même que moi; & c'est sur ce fondement qu'ils reprochent si vivement aux Docteurs cette décision; reproche néanmoins fort bizarre, puisqu'ils enseignent eux-mêmes (c) que le démon peut guérir des malades. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que les Consultans, qui ne sçauroient ignorer quel sens on donne à leur texte, ne s'en sont jamais plaints. Est-il de preuve moins équivoque?

(b) Nouv. Plan de Réflex. sur la Consult. p. 8. 9.

(c) Lett. V. sur l'œuvre des Convulsions p. 24. 1. Disc. sur les Miracles, de M. Paris 2. part. p. 66.

XXVI.

Bien plus, combien de fois avant & après la Consultation, les Théologiens, qui en ont été les promoteurs & les auteurs, n'ont-ils pas reconnu que le démon peut opérer des guérisons? L'un nous dit (d), que Dieu permet quelque-fois au démon de faire certains prodiges de guérisons; que (e) mal à-propos attribuerait-on à Dieu les guérisons auxquelles des convulsions auroient contribué, puisque le démon peut faire aux hommes un bien passager pour les précipiter par ce bien même dans un plus grand mal; & qu'il déteste tous ces prestiges, comme il déteste le principe qui les produit. Un autre déclare (f) que l'allongement de la jambe de la Convulsionnaire Rosalie, ne surpasse pas les forces du démon, qui l'aura opéré pour faire illusion. Celui-là enseigne (g) que les guérisons subites.....perdent au moins la certitude d'une origine divine, dès que quelques circonstances en éloignent l'idée..... & qu'il reste à examiner, lorsque ces prodiges sont revêtus de traits peu sçans, si ce n'est pas Dieu qui punit en permettant au démon de faire son illusion & de séduire, comme il le permettra aux derniers tems. Celui-ci, (h) en se tenant au texte même de la Consultation, dit avec saint

Même sujet.

(d) Jugement équit. sur les convuls. nouv. edit. P. 11.

(e) pag. 19.

(f) Nouv. Observ. sur les convuls. p. 8.

(g) Défense de la Dissert. Théol. contre les convuls. 3. part. p. 97.

(h) Le Syst. du Mélangé confondu &c. p. 37. & 38. Voirs encore l'Essai. du Mém. sur le terme d'œuvre des convuls. p. 6. & la suite des Réflex. judic. p. 178.

Thomas, qu'il y a des effets singuliers qui passent les bornes communes de la nature, mais qui ne passent pas le pouvoir des mauvais Anges qui peuvent, quand Dieu le leur permet, trouver dans les ressorts les plus secrets de la nature, de quoi surprendre les hommes par quelques effets singuliers. Or il s'agit là de guérisons.

XXVII.

Même sujet.

Après des Textes si formels, auxquels on pourroit en ajouter plusieurs autres soutenus encore de la notoriété publique, n'est il pas étonant d'entendre M de Bonaire donner à la décision des Consultans le sens qu'il y donne? son procédé n'est pas droit. Je sçais bien que voulant leur paroitre uni, & ne voulant point souscrire à leur doctrine sur le pouvoir diabolique, il ne pouvoit pour se concilier avec eux, prendre un meilleur tour que celui qu'il a pris. Mais nul tour séparé de la sincérité n'est bon. Il a au reste beau faire: s'il ne se soumet à la doctrine universelle sur le pouvoir diabolique, il doit se résoudre à faire toujours bande à part. Les Consultans pourront bien, comme moi, admirer ses talens, & louer son zèle contre le fanatisme du tems; mais ni eux, ni moi ne cesserons de penser, & de dire que parmi ses principes il y en a de très faux & de très dangereux. J'espère qu'on me pardonnera cette digression, elle m'a paru importante & nécessaire, pour prévenir ou dissiper l'illusion que M. de Bonaire cherche à faire au public. Je reviens à mon sujet.

XXVIII.

On a vû, Messieurs, que selon la plupart d'entre vous, c'est au démon qu'il faut attribuer les guérisons liées physiquement aux convulsions; & on comprend sans doute que n'exceptant aucune convulsion de votre anathème, ou de votre mépris, vous n'aviés point d'autre parti à prendre. Mais l'intérêt trouve des ressources que le bon sens n'imagineroit jamais: un de vous, qui a tout l'air d'être un des Consultans, que vous approuvés (2), & dont vous vous chargés de défendre l'Ouvrage, a enfin enfanté un autre système. Touché de tendresse pour les miracles & pour l'Appel, qu'il voïoit dans un péril éminent, si l'on persistoit à livrer au démon les guérisons de tant de devots & de devotes à l'appel & à M. Paris qui ont demandé des miracles autant ou plus pour

L'Auteur des Avis aux Fidèles, en regardant les convulsions sur-naturelles comme venant du démon, attribué à Dieu les guérif. qui y sont liées positivement.

(2) Suite des Réflexions judic. sur les Nouvelles Eccl. p. 11.

l'honneur de l'un & de l'autre , que pour leur propre utilité , il est revenu sur ses pas , & s'est tracé une nouvelle route. Sans cesser de se montrer inébranlable dans son horreur pour toute l'œuvre des convulsions ; & sans désavouer , ni qu'elles aient phisiquement influé dans plusieurs de vos miracles de guérison , ni que ces guérisons soient surnaturelles , il a repris ces mêmes miracles qu'il avoit publiquement réjettées , & semble espérer que nous le lui laisserons entre les mains.

XXIX.

Rien n'est plus permis , ni plus naturel , dit il (a) , que de donner à Dieu les miracles , & de laisser là les convulsions. En attendant le dénouement , dit-il encore (b) , nous donnerons à Dieu les miracles , & nous abandonnerons les convulsions liées aux miracles de guérison , à qui il appartiendra. Quel sera donc le résultat de tout ceci , ajoute-t-il (c) ? Ce sera de nous en tenir précisément à la décision des Trente Docteurs ; sçavoir 1°. Que les convulsions qui paroissent liées phisiquement à certain miracles , sont par provision reprochées , parce qu'elles sont vitides d'ailleurs. 2°. Que les guérisons qui s'y trouvent liées en apparence , ont pour auteur , ou la nature toute seule , ou un agent supérieur distingué de Dieu , ou Dieu lui même Ainsi parle cet Ecrivain , & il ne parle pas en son nom seul. Discours bien surprenant & bien étrange.

Textes de cet Auteur.

- (a) II. Avis aux Fidél. p. 4.
- (b) III. Avis aux Fidél. p. 2.

(c) Ibid. p. 6.

Il faut dit l'Ecrivain , s'en tenir précisément à la décision des Trente Docteurs. Pourquoi donc vient il décider que les guérisons dont ils parlent , ont pour auteur ou la nature , ou le démon , ou Dieu même ? Est ce que les Trente Docteurs ont permis d'attribuer ces guérisons à Dieu ? N'ont ils pas expressément déclaré qu'il ne reste que de les rapporter à la vertu de la nature , ou du démon ? Par cette addition glissée furtivement , on veut reformer la Consultaion ; mais cette addition est un mensonge ; & de plus , n'énervet-elle pas la Consultaion entière ? Que l'on passe une fois aux Convulsionnistes , que Dieu est , ou peut-être l'auteur de certaines merveilles , quoique phisiquement liées aux convulsions du tems , je mets en fait qu'ils se joueront de tout ce qu'ont dit ou pourront dire les Consultans , & qu'ils vous contraindront tous , Messieurs , de leur rendre hommage.

Addition frauduleuse qu'il fait à la Consult. des Trente Docteurs , & qui l'énervé.

XXX.

A quoi encore pense cet Ecrivain de donner à Dieu toutes

Abusités de la

octrine de cet
Auteur.

[a] III. Avis
p. 1.

les guérisons surnaturelles du tems , en laissant à la nature & au démon les convulsions qui y sont liées , comme les causes physiques sont liées à leurs effets ; car c'est de cette liaison qu'il est question dans la réponse des Consultants , & qu'il parle lui-même (a). Des miracles divins seront donc physiquement produits par des convulsions naturelles ou diaboliques ! Fut il jamais rien de plus opposé à la raison ? Dieu est il l'auteur surnaturel d'un effet , que des mouvemens causés par l'action du diable , ou de la nature auront operé ?

Que si cet Ecrivain prétend seulement que les convulsions ont simplement concouru avec l'action de Dieu , à la production de ces miracles , ce sera une idée un peu différente , mais ne sera-ce pas une égale absurdité ? Car outre qu'il est extravagant de s'imaginer que Dieu , la nature & le demon puissent être causes partielles d'une même merveille , sur quel fondement attribueroit-on cette merveille à Dieu ? Parce qu'il auroit concouru à la produire ? Mais la nature & le démon y auroient concouru de même. Elle ne seroit donc ni divine , ni diabolique , ni naturelle ; ou elle seroit naturelle , diabolique & divine tout à la fois. Quelle impieté ! ou plutôt quelle folie !

XXXI.

* Il est pire que
Mêlangiste , quoi-
qu'il condamne le
système du Mê-
lange.

Ce qui n'est pas moins bizarre , c'est que cet Ecrivain est un zèle advesaire du Mêlange , contre lequel il a publié un *Avis aux Fideles*. Comment ne s'apperçoit il pas que le système qu'il a imaginé , est infiniment pire que celui des Convulsionnistes Mêlangistes qu'il combat ? S'ils soutiennent qu'il peut arriver , & qu'il arrive quelque fois que les œuvres surnaturelles de Dieu se trouvent mêlées avec des opérations de la nature & du démon , du moins n'osent ils point avancer que celles-ci puissent influencer physiquement dans les autres ; toujours au contraire ils se retraignent à un mêlange d'opérations liées seulement en apparence ; & ils ne prennent la défense de quelques parties de l'œuvre des convulsions , en même tems qu'ils en reprouvent les autres parties , que parce qu'ils se sont faussement persuadés que la liaison des unes & des autres n'est qu'arbitraire. Notre Ecrivain est néanmoins choqué de leur système , il l'attaque , il le condamne ; leur mêlange est , selon lui (b) , un grand mot qui ne signifie rien , ou du moins qui ne signifie rien que de faux & d'insoutenable. Et lui , il vient diviser des

(b) Avis aux
Fidel. sur le Mê-
lange. p. 1.

miracles, non seulement mêlés avec des convulsions qu'il reprouve, mais qui y seroient phisiquement liés! N'est-ce pas un vertige des plus surprenans?

Il ne s'ensuivra pas pourtant delà, dit-il (a) que ce soit une œuvre mélangée, comme on l'entend ici Il s'ensuivra cela, & quelque chose de bien plus condamnable; puisque dans son système les mêmes miracles seroient des œuvres de Dieu, de la nature & du démon tout à la fois. Est-il possible qu'il ne le comprenne pas?

(a) III. Avis aux Fidél. p. 6.

XXXII.

Mais, dit il, il n'y aura toujours que la convulsion & ce qui l'accompagne, qui sera l'action du Convulsionnaire, & non pas la guérison. Ainsi ce sont deux œuvres qui ne font pas une seule action totale de la même personne: & alors on sera en droit de dire que la guérison peut venir de Dieu, & que la convulsion n'en vient pas.

Même sujet

Pur galimathias. Qu'importe que la guérison ne soit pas l'action du Convulsionnaire? qu'importe que la guérison & la convulsion ne fassent point une seule action totale de la même personne? Ce sont ici des mots vuides de sens. Il s'agit de sçavoir si une guérison miraculeuse, qui seroit l'effet phisique de convulsions vicieuses, ne seroit pas une œuvre mêlée, & pire que mêlée. Mais est-il de mélange plus réel, ou plutôt est-il de liaison plus nécessaire, que celle d'un effet avec sa cause phisique?

Ce sont donc d'inutiles & de ridicules efforts que ceux que fait cet Ecrivain pour retenir tous vos miracles de guérison, tandis qu'il réjette les convulsions phisiquement liées à plusieurs de ces miracles. Le sort des unes & des autres doit être le même. Si le miracle, effet des convulsions, est divin, il faut que les convulsions qui en sont la cause, viennent de Dieu. Que si ces convulsions qui en sont la cause, viennent de la nature ou du démon, le miracle qu'elles opèrent, est nécessairement naturel ou diabolique, Pour le concevoir & l'avouer, il ne faut qu'un peu de sens commun & de bonne-foi

XXXIII.

Feu M. Fouillou le comprit parfaitement; aussi, loin de donner dans le travers de l'Auteur des Avis, il établit un principe tout opposé. Mais, ce qui m'a fort étonné, & ce que je

Selon feu M. Fouillou, les convuls. viennent de Dieu, & elles ont

été les moïens de miraculeuses guérisons : erreur pire de la part de cet Auteur, que celle des Mélangistes.

(a) Nouv. Observ. sur les convuls. p. 1.

ne puis concevoir encore, au lieu de conclure avec M. Duguet & les Docteurs Consultants, que si les convulsions ont influé dans quelques miracles de guérison, il faut réjeter ces miracles, il déclara qu'il faudroit en ce cas adorer les convulsions. *S'il étoit bien prouvé dit il (a), que les convulsions ont été des moyens de quelques guérisons miraculeuses opérées au Tombeau & par l'intercession de M. Pâris, leur surnaturalité ou divinité seroit démontrée. Des moyens qui concourent immédiatement pour produire des effets miraculeux, doivent être miraculeux eux-mêmes; & l'on ne peut se dispenser de rapporter à la même puissance qui opere la guérison, les moyens de la guérison.*

Voilà donc trois sentimens opposés où vous donnés, sur les guérisons & les convulsions surnaturelles qui ont entre elles une liaison d'effet à la cause; celui du très grand nombre, qui réjettent ces miracles de guérison comme indignes de Dieu, & les attribuent au demon, ainsi que les convulsions non naturelles qui en sont le principe; celui de l'Auteur des *Avis aux Fidèles*, qui reprochant les convulsions, révere néanmoins comme des opérations divines, les guérisons qui en sont l'effet; & celui de M. Fouillou, qui declare divines ces guérisons & ces convulsions tout à la fois: tant cet événement vous déconcerte, tant vous êtes ensemble peu d'accord sur les principes.

Mais, pour ne faire maintenant attention qu'à la décision de M. Fouillou, n'est elle pas incomprehensible? Cent fois il a soutenu avec autant de lumiere que de force, que les convulsions sont indignes de tous les attributs de Dieu; & cependant il ose diviniser celles qui seroient liées à des guérisons miraculeuses! Dieu peut donc être l'auteur d'effets indignes de tous ses attributs? Voilà dans ses œuvres miraculeuses un mélange mille fois plus horrible que celui qu'y introduisent les Mélangistes, contre lesquels M. Fouillou s'est si justement, & si souvent élevé.

XXXIV.

N'en noirçissons pas néanmoins sa mémoire; c'est une erreur passagère que quelques momens de distraction, dont personne n'est exempt, lui ont arrachée, & j'en trouve quelques pages après une preuve très précise. *Lorsqu'on regarde, dit il (b), les convulsions comme les moyens des guérisons qui en ont été*

Mais elle lui a échappé; il la combat lui-même.

(b) Pag. 9.

accompagnées ; il ne paroît pas qu'on puisse répondre à l'Auteur des Lettres Théologiques d'une manière qui soit capable de satisfaire. Son raisonnement est simple : selon vous, dit il aux défenseurs des convulsions, les convulsions sont les moyens des guérisons que vous soutenez être miraculeuses. Or j'ai montré par toutes sortes de preuves dans ma Seconde Lettre, que les convulsions, lorsqu'elles n'ont pas des causes naturelles, ne peuvent venir de Dieu comme cause immédiate, & qu'elles viennent du démon. Donc les guérisons qui seroient opérées en conséquence de ces convulsions, ne peuvent être attribuées à Dieu, ni être regardées comme des miracles du Dieu, mais comme des miracles du démon, qui peut en opérer de ce genre avec la permission de Dieu..... L'argument est démonstratif par rapport aux partisans des convulsions.

Voilà une rétractation non équivoque de son erreur ; il ne pense plus à donner de la divinité aux guérisons miraculeuses dont les convulsions sont le moyen, j'ai démontré à ses yeux que ces guérisons doivent être regardées comme des miracles du démon ; & c'est lui-même qui le déclare. Déclaration à laquelle sa conduite a parfaitement répondu, puisqu'il a été un des plus zélés Promoteurs de la Consultation, où ma doctrine a été adoptée. Laissons donc ses cendres en paix, & passons l'éponge sur l'énorme erreur qui lui étoit échappé.

XXXV.

Non seulement on doit abandonner au démon tous les miracles du tems, dont la liaison avec les convulsions a été physique ; il faut encore, Messieurs, ou que vous laissiés dans cette masse corrompue généralement tous les miracles qui ont été opérés avec des convulsions du tems, ou que vous adoptiés le même système du mélange que vous avés reproché.

En quoi en effet le faites vous consister ce système si condamnable ? Le système du nouveau mélange, dit M. l'Abbé d'Asfeld (a) consiste à dire que dans les convulsions il y a un mélange de principes opposés qui agissent en même tems ; que chacun de son côté produit des symptômes très-différens, dont les uns paroissent édifians, & les autres indignes de Dieu. Voilà quel est le système dont vous faites aux Convulsionnistes un si grand crime, & que vous combattés depuis quelques années avec tant de zèle, de lumière & de succès. Admettre un (b) mélange

5. Preuve de la liaison des convulsions, du moins avec les miracles qui en ont été accompagnés : c'est qu'on ne peut les séparer pour les attribuer à divers principes, sans se déclarer Mélangeur.

(a) Système du Mélange confondu &c. p. 12.

(b) *Ibid.* p. 17.

de l'opération de Dieu & de celle du démon, dans un même sujet & dans un même-tems, c'est à vos yeux à renoncer à la raison, & obscurcir la Religion toute entière; toutes les notions du Christianisme nous apprennent, dites-vous (a), que les vrais miracles ne se trouvent qu'avec les circonstances qui doivent accompagner toutes les actions de Religion.

XXXVI.

Même sujet.

Comment donc pouvés-vous, sans vous démentir, défendre comme vrais & divins les miracles qui ont été accompagnés des convulsions du tems? Remettons pour un moment sur la scene M. de Bescherant. Quel a été l'auteur de ses convulsions? Plusieurs d'entre vous croient & disent que c'est le diable (*); & tous les autres, à l'exception d'un ou deux, le soupçonnent. Et quel a été le principe de la demie guérison de ce Diacre; Vous voulés que ce soit Dieu: sans cela auriez-vous tant écrit, tant disputé, tant chicané pour la séparer de ses convulsions?

* Voyés ci-dessous.

Le voilà donc ce même mélange que vous condamnés, de deux principes opposés qui agissent en même-tems, & qui chacun de son côté produisent des symptômes très différens, dont les uns paroissent édifians, & les autres indignes de Dieu: le voilà ce mélange de l'opération de Dieu & de celle du démon dans un même sujet & dans un même tems. Dieu guérit peu à peu M. de Bescherant, & en même tems le diable l'agite. Tel est le mélange que vous adoptés: n'est ce pas celui qui vous paroît chés vos Confreres si absurde & si odieux.

XXXVII.

Même sujet.

Un fait encore plus remarquable vient s'offrir à ma mémoire; c'est la guérison de la Demoiselle Girouft. En voici l'histoire, telle que le pere & la mere de cette fille la racontent Le 26. Août 1732. disent-ils (a), vers onze heures du soir, notre fille étant en convulsion & sur les épaules d'une personne de notre compagnie . . . cette personne ne pouvant plus la supporter à cause de ses violentes agitations, la jetta sur notre lit; alors les convulsions furent si fortes & accompagnées de si grands cris, ce qui n'étoit jamais arrivé, que tous les assistans en furent saisis de frayeur & de crainte: son corps se plioit & replioit à chaque instant, ses yeux devinrent étincelans & rouges comme du sang. Nous étions tous autour du lit, & après quelques minutes dans cet

(b) Rélat. de la
malad. & de la
guérison mirac. de
Marie Elizabeth
Girouft. P. 7.

cet état violente nous l'entendîmes prononcer d'une voix extraordinaire, forte & perçante, ces paroles : „ Je suis guérie “ qu'elle répéta deux fois. Au moment même ses convulsions cessèrent, & elle se mit à son séant. Revenue à elle, & ayant recouvré sa pleine connoissance, elle nous dit encore tranquillement : „ Ha ! je suis guérie “. Nous fumes tous remplis d'une grande joye, & nous lui demandames avec empressement quelle preuve elle avoit de sa guérison. „ J'ai ressenti tout à-coup, répondit-elle, d'effroyables douleurs dans mon estomach, & comme si une boule eut monté dans ma gorge, & fut redescenduë dans mon estomach, où elle a crevé avec une telle violence; que j'ai crû que mon corps se déchiroit en deux; & dès qu'elle a été crevée, j'ai entendu en dedans de moi comme une voix forte & perçante, qui a dit deux ou trois fois: Je suis guérie; ce qui m'a causé une grande surprise, mais je ne sçai si j'ai crié comme vous me le dites, & je ne sens plus aucun mal “. . . . Depuis cette guérison miraculeuse notre fille n'a ressenti aucun accident de maladie ni infirmité, & elle a toujours joui d'une santé parfaite. Miracle singulier, miracle aussi grand, ou plus grand qu'aucun de ces nouveaux miracles dont vous parlez encore avec respect, miracle par conséquent que vous admirez comme divin.

XXXVIII.

Cependant de quelles circonstances a-t-il été accompagné ? On vient de le voir, c'est de convulsions affreuses & indignes de Dieu; convulsions au reste bien différentes de celles des accidens ordinaires de cette fille, convulsions qui ne commencerent (a) qu'au moment qu'elle eût touché un papier qui contenoit des reliques de M. Paris; convulsions (b) qui étoient comme des extases, lorsque l'on récitoit des prières en l'honneur de ce Diacre, convulsions accompagnées de divinations & revelations que l'on trouve décrites dans la Relation (c); convulsions qui exigeoient qu'on la traînât quelquefois par les pieds, ayant la tête nue & se roulant sur le carreau, qu'on la portât sur les épaules. en courant par la chambre sans interruption. pendant plusieurs heures, & quelquefois depuis neuf heures du soir jusqu'à sept du matin; convulsions qui exciterent cette fille, sur le refus que son pere lui faisoit de la porter sur les épaules (d), à lui dire en colere: Tu me porteras; & qui le lendemain matin furent

Même sujet.

[a] Ibid. p. 3.

[b] Ibid. p. 5.

[c] Pag. 6.

[d] Pag. 6. & 7.

NNN nnn

solemnellement autorisées par une autre Convulsionnaire, qui étant sur les épaules du bon homme, lui donna deux soufflets en lui disant aigrement : *C'est donc toi qui as hier refusé des secours à ta fille ; il te convient bien de vouloir diriger l'œuvre de Dieu.* Que sçais je ? tout ce qui caractérise les convulsions que vous diabolisez, se trouve rassemblé dans celles de la Demoiselle Giroult.

Dieu & le démon ont donc en même tems opéré sur cette fille, Dieu pour la guérir, le démon pour lui faire faire des singeries, & pour la tourmenter. Mais n'est ce pas là précisément ce mélange que vous rejetez comme impertinent & scandaleux ? & combien d'autres miracles semblables ne trouvons nous pas dans les Recueils dont on a inondé le Royaume ; miracles que vous rapportés à Dieu, vous déclarant par-là, sans vous en appercevoir, sectateur du Mélangisme dont vous avés justement tant d'horreur & de mépris.

XXXIX.

On détruit leurs
subterfuges.

Je n'ignore pas que, pour distinguer votre système de celui des Mélangistes, vous dites quelque fois que, si vous ne voulés reconnoître dans l'œuvre des convulsions rien de divin, c'est parce qu'on voit un concert dans toutes les parties de cette œuvre, concert qu'on ne découvre point de même entre les miracles & les convulsions qui les ont accompagnés. Mais je sçai aussi que ce n'est qu'après coup que vous avés imaginé cette différence ; la voit-on dans vos premiers Ecrits contre le Mélange ? Je sçai qu'il n'en est point fait mention dans les monumens de la Tradition contre le Mélange, qui sont à la fin des *deux Problèmes*. Je sçai que de tems en tems la suite de vos raisonnemens vous force à proscrire tout mélange de divers principes opérant surnaturellement dans un même sujet, & dans un même tems ; on l'a vû dans ce que j'ai extrait de l'Ouvrage de M. l'Abbé d'Asfeld. Je sçai enfin que, si vous vous obstinés à nier le concert des convulsions avec les miracles, il y aura bien des parties de l'œuvre des convulsions que les Convulsionnistes seront également autorisées à détacher des autres parties. Comment prouverés-vous, par exemple, que le vrai & le faux dans les discours des Convulsionnaires sont liés ensemble, s'il ne suffit pas pour qu'on ne puisse les dé :

tacher , de les appercevoir , soit en même tems , soit successivement dans un même sujet.

XL.

M'opposerés-vous ce que les Convulsionnistes vous ont si souvent objecté , qu'il y a eu autrefois un grand nombre de miracles divins accompagnés de convulsions ? Je vous ferai en ce cas la même réponse que vous leurs avés faite. Ces convulsions , leur avés-vous dit ^(a) , étoient naturelles : il n'y a donc point de difficulté. On convient que Dieu peut miraculeusement guérir une personne , sans lui épargner la douleur qui accompagneroit sa guérison , si la nature en étoit le principe , douleur qui occasionne quelque fois des agitations. Ce n'est point là le mélange dont il s'agit , & que nous réprouvons. Il est question d'un mélange des opérations de Dieu & du démon dans un même tems, & dans un même sujet. Voilà également ma réponse. Jamais je n'ai eu la pensée d'attribuer au démon généralement tous les miracles accompagnés de quelque convulsion; quoique, je ne sçai par quelle inattention , M. de Lan m'aît attribué cette pensée ^(b) , & m'aît censuré en conséquence. C'est seulement des convulsions du tems que j'ai dit qu'elles ne peuvent compatir en même tems , & dans un même sujet avec des miracles divins. Pouvés vous vous-mêmes vous dispenser de le dire ? Voulez-vous donc admettre un mélange de Dieu opérant avec le démon dans un même sujet , & en même tems , mélange que vous condamnés avec tant de force ?

XLI.

Vous ne ne seriés pas mieux fondés à m'objecter que sur les Tombeaux de plusieurs Saints , on a vû de possédés que Dieu a délivrés du démon , dont ils étoient horriblement tourmentez ; & qu'il peut donc arriver que Dieu & le démon opèrent sur un même sujet en même tems. C'est-là cette objection si célèbre parmi vos Confreres , mais que vous avés souvent , ainsi que moi , méprisée ^(c) comme vaine & puérile. Nulle difficulté que tandis que le démon agite une personne , Dieu agisse sur elle pour la délivrer ; l'action de Dieu & celle du démon sont alors si distinctes , elles sont si opposées , qu'on n'y voit pas même l'ombre de mélange. Mais que Dieu & le démon opèrent conjointement sur une même personne , Dieu pour la guérir de ses maladies , le démon pour lui en causer d'au-

Même sujet.

(a) Examen du Mem. sur le terme d'Oeuvre des convuls. p. 6. Troisième avis aux Fidèles p. 8. Suite de la Rép. succinte à l'Examen de la Consultation. p. 10 Apolog. de l'Auteur des Probl. p. 28. &c.

(b) III. Partie de la Défense de de la Dissertation Théolog. p. 148.

Même sujet:

(c) Suite de la Réponse succinte à l'Examen de la Consult. p. 11. 16. Apolog. de l'Aut. des Probl. p. 28. & autres Ecrits.

tres, & pour la faire pirouetter, discourir, prophétiser, faire des miracles; & que l'un & l'autre fassent tranquillement leur œuvre: n'est ce pas là forger un mélange parasite à celui que vos confreres ont inventé, & que vous regardez comme inouï, erroné, scandaleux?

Concluons: ou vous consentirez que nous vous traitions de Mêlangistes, & que nous lançions contre vous des traits, semblables à ceux dont vous les avez accablés: ou vous avouerez que Dieu ne peut être l'auteur des miracles qui ont été accompagnés des convulsions du tems, & qu'il faut les attribuer tous au démon, s'ils n'appartiennent pas à la nature.

X L I I.

Donc il n'est aucun des miracles prétendus du tems qui puissent être attribués à Dieu.

J'ai démontré ce que j'avois entrepris de faire voir; mais on croira peut être qu'on n'en pourra point conclure contre la totalité de vos miracles. S'ensuit il, dira-t on, de ce que le démon aura été l'auteur de quelques guérisons miraculeuses du tems, que Dieu n'ait pas opéré les autres?

Oùï, cela s'ensuit, & je le prouve. Quelle confusion, quel cahos dans tout autre système! Quoi? De plusieurs malades, qui animés d'un même esprit prieront sur un même Tombeau, ou auront recours à la même intercession; de plusieurs malades également zelés pour une même cause, Dieu écouterà favorablement les uns, & le diable exaucera les autres! Dieu & le démon opereront en même tems, ou tour à tour des merveilles, qui concilieront à la même doctrine du crédit: Ce sont des idées si fausses, si étranges, si temeraires, que jamais des personnes sages ne pourront les admettre, ni même se dispenser de les rejeter. Si c'est donc au démon que doivent être rapportées quelques unes des guérisons surnaturelles du tems, il n'en est pas une seule qu'il soit permis d'attribuer à Dieu. Mais ne pressons pas davantage cet argument qui reviendra plus bas sous une autre forme, & passons aux miracles opérés par les Convulsionnaires.

X L I I I.

Que de merveilles en ce genre vos Confreres ne racontent-ils pas! Transfusions de maux, opérations qui rendent la santé, guérisons accordées à leurs prieres, rien n'est plus merveilleux que ce qu'ils en rapportent. Mais il est si difficile de démêler le vrai du faux dans les recits qu'ils en ont faits

6. Preuve de la liaison des miracles avec les convulsions, prise du miracle opéré par la Convulsionnaire du Calvaire.

il y a même souvent tant d'embarras à découvrir ce qui y est supérieur ou proportionné à la nature, que je crois devoir presque renoncer à ce moïen.

Je n'insisterai que sur un seul de ces miracles, parcequ'aucun de vous ne l'a contredit dans le fait, & que vous conspirés tous à le regarder comme au dessus de la nature: c'est le miracle opéré, le 8. Juin 1733. sur la Dame Marguerite Loysel dite de Sainte Clotilde, Religieuse du Calvaire rue de Vaugirard. Je prétens que ce miracle tient réellement à l'œuvre des convulsions, & la réflexion suivante en fera la preuve.

Quand est ce que la malade recouvra la santé? Est-ce au moment qu'elle eût invoqué, ou qu'on eût invoqué pour elle M. Pâris? non. Est-ce immédiatement après que la Religieuse Infirmière lui eût fait boire de l'eau mêlée avec de la terre du Tombeau? non. Malgré tout cela le mal se soutint la fièvre redoubla, & mit la malade en danger. Mais une Convulsionnaire, qui étoit dans ce Monastere, lui fait elle prendre de cette terre? (a) *Presque aussitôt la malade sent sa poitrine se dégager, & ses forces revenir.* La Convulsionnaire adresse-t-elle ensuite cette prière à Notre Seigneur (b) *Seigneur Jesus, dites lui une parole, & faites vous entendre, comme vous le fites à Lazare: commandés & vous serés obéi?* dit elle à la malade, *allons, ma chere Sœur, levés-vous au plutôt; & sortés de ce lit de mort?* sur le champ la malade se leve avec une grande facilité, & se trouve guérie. Ce n'est donc pas précisément l'invocation de M. Pâris; qui a obtenu le miracle, ce n'est pas seulement la terre de son Tombeau qui y a servi d'instrument, comme vous l'avés Messieurs, prétendu; il est visible par le simple exposé du fait, que la priere de la Convulsionnaire y a autant & plus contribué.

Voilà donc le miracle le plus accredité de tous les prétendus miracles du tems, réellement uni à l'œuvre des convulsions. Telle est la conséquence des Convulsionnistes (c), conséquence à laquelle vous n'avés opposé jusqu'ici, & vous n'oposerez jamais que de pures chicanes. Mais que cette conséquence est funeste à votre cause? C'est donc au démon qu'appartient ce celebre miracle. La maxime que j'ai établie, & vos propres principes le prouvent invinciblement.

a Relat. p. 2:

b Pag. 3.

c Refl. d'un Laïc
&c. p. 27.

Allons plus loin , & montrons par des moïens généraux la liaison nécessaire de l'œuvre entière de vos miracles avec celle des convulsions.

XLIV.

L'un de ces moïens , & qui bien entendu doit être sans réplique , c'est que les convulsions & les guérisons ont la même origine.

Mais d'abord , que doit on entendre par origine ? car ce mot n'a déjà que trop excité de disputes entre vous & vos Confreres , & vous mêmes n'êtes pas d'accord sur le sens où il faut le prendre (*). Coupons court à cette contestation de mots. Voici ce que j'entens par origine.

J'entends une cause réelle , soit qu'elle soit physique , soit qu'elle soit occasionnelle ou morale. J'entends ce qu'entendoient nos Peres , quand ils disoient que les spectacles superstitieux ou obscènes des Idolâtres étoient l'origine de la possession de quelques Chrétiens ; ou , si l'on veut , lorsqu'ils regardoient les Tombeaux , les Reliques & le culte de Saint Etienne , de Saint Martin , de Saint Benoît ou de quelque autre Saint , comme l'origine de beaucoup de miracles. J'entends ce que vous entendés vous mêmes , lorsque vous dites que le Tombeau , le culte & les reliques de M. Pâris sont l'origine des miracles du tems. C'est dans ce sens que je donne aux convulsions & aux guérisons miraculeuses du tems la même origine : je prétens que les convulsions , comme les guérisons , partent du Tombeau de M. Pâris , & qu'elles ne sont pas moins l'effet de son culte , ou de l'application de ses reliques.

XLV.

Quelle autre origine leur donner ? Ordinairement vous la cherchez dans la témérité avec laquelle M. de Bescherant demanda à Dieu un miracle. A la vûe des convulsions qui prirent alors à M. de Bescherant sur le Tombeau , le Senat , dit l'un de vous [a] , n'esperant plus le miracle , décida que les convulsions étoient équivalentes C'est ainsi que les Convulsionnistes se consoloient du refus que Dieu leur faisoit d'un miracle qu'ils avoient la témérité de lui commander au lieu d'ouvrir les yeux , & de reconnoître que ces convulsions étoient la punition de leur témérité.

7. Preuve de cette liaison , l'origine des convuls. & des miracl. est la même, les unes, comme les autres, partent du Tombeau de M. Pâris.

[*] Comparés ce qui est dit , *Sophismes de M. l'Arch. de Sens &c.* p. 8. & 11. *Avis aux Fidèles &c.* p. 1. avec l'*Exam. du Mem. de M. B.* p. 4. & autres.

Beaucoup d'Appellans Anti-convulsionnistes rapportent l'origine des convuls. à la temerité de M. Bescherant.

(a) Journ. hist. sur les Convuls. p. 2. & 3.

M. l'Abbé Duguet, écrit un autre (a), dès qu'il eut appris les premières nouvelles des convulsions de M. de Bescherant, demanda où étoit le possédé : & ajouta qu'il voyoit dans l'Histoire de l'Église, des personnes tourmentées aux Tombeaux des Saints ; mais que c'étoit des possédés que le démon agitoit, & qu'il ne croyoit pas qu'il y eût aucun exemple qu'un homme de bien eût été tourmenté sur les Tombeaux des Saints ; qu'il craignoit par cette raison, que les convulsions de cet Abbé ne fussent la punition de la témérité avec laquelle on avoit osé commander à Dieu un miracle, en le demandant d'une manière si publique, qu'il étoit visible qu'on le regardoit comme certain. Beaucoup de personnes éclairées, ajoute l'Ecrivain, eurent les mêmes pensées ?

Et qui sçait écrivoit aussi en 1731. M. de Lan (b), si Dieu n'a point voulu punir la témérité de ceux qui ont osé lui demander un miracle d'une manière si certaine & si publique, qu'ils paroissent par là plutôt le commander à Dieu, que le supplier afin de l'obtenir ? M. Hecquet lui même, ce qui est surprenant, vit son zèle sans borne pour le Naturalisme, parle assés au long (c) de l'évènement des convulsions de M. Bescherant, comme d'une punition divine. Le Public a vu le même système étalé dans plusieurs autres Ecrits.

XLVI.

Est ce un système bien fondé, bien soutenu ? Il y a du vrai, je l'approuve en partie, j'y applaudis, & je l'ai moi même, avancé publiquement le premier. Quelque fois en effet les convulsions ont été des fleaux envoyés de Dieu en punition de grands crimes, saint Augustin en rapporte un célèbre exemple, que l'on trouvera dans ma Seconde Lettre (d) souvent elles ont été des effets de la fureur des démons sur les personnes que Dieu leur avoit livrées ; souvent aussi elles ont été comme les préludes des miracles & des oracles, par lesquels ils ont séduit tant de peuples ; mais jamais les Chrétiens ne les comptèrent parmi les faveurs de Dieu ; toujours ils les attribuèrent au démon, lorsqu'elles ne venoient pas de la nature ; & les Philosophes mêmes du Paganisme, quoique d'une doctrine presque en tout si différente de la leur, eurent en ceci le même sentiment : tout cela est indubitable ; j'en ai fourni en plusieurs de mes Lettres des preuves convaincantes.

(a) Lett. de M. à un de ses amis de prov. au sujet de l'Écrit intitulé, Coup-d'œil. page 2. & 3.

(b) Rep. à l'Écrit intitulé Plan gener. de l'œuvre des Convuls. p. 5.

(c) Natural. des Convuls. p. 138. 139. 140.

Il est vrai que les Sectateurs de l'Appel & du culte de M. pàris ont mérité ce fleau.

(d) pag. 10.

Mémeluj. t.

Il n'est pas moins constant que par leur temerité & par leurs scandales, les Appellans ont mérité ce fleau. Est-il rien de plus temeraire que leur résistance si longue & si ouverte à ce qu'ordonnent les Pasteurs que J. C. nous commande d'écouter comme lui même ? Est-il rien de plus scandaleux que l'insolence avec laquelle ils méprisèrent, & excitèrent à mépriser l'Ordonnance renduë en 1731. par M. l'Archevêque contre le culte de M. Pâris; & que cette opiniâtreté avec laquelle, nonobstant les plus solennelles défenses, ils ont persisté dans ce culte, non nécessaire de leur aveu, & duquel toutes les regles les obligent par conséquent de s'abstenir par obéissance [a] ? Ce sont là les desordres que nous croyons avec raison leur avoir mérité le fleau des convulsions. *La punition n'a point d'exemple, ainsi que l'observe M. Poncet b, parce que le crime n'en a point. Dieu leur fait porter la peine due à une revolte qui dure depuis cent ans, & que nulle décision de l'Eglise, nulle autorité n'a pu reprimer. Enfin il a choisi exprès le tems & le lieu où le crime étoit porté à son comble par un culte sacrilege & superstitieux, & par une obstination inflexible dans ce culte.*

XLVIII.

Ce qui nous confirme dans cette persuasion, c'est l'époque de la naissance de ces convulsions. Avant la publication du Mandement de M. l'Archevêque de Paris du 15. Juillet 1731. on avoit vû quelques convulsions à ce tombeau; mais on les y avoit apportées d'ailleurs, comme vous l'avez remarqué c. Ce n'est qu'après que le gros des Appellans eut fait, pour ainsi dire, parade de sa revolte, que le fleau des convulsions les frappa, eux, leurs enfans, leurs troupeaux; car c'est ainsi qu'ils parlent de ce malheur d Dieu dans sa miséricorde voulut fournir aux ames droites un moyen aisé de reconnoître le prestige des merveilles de faveur, qu'on disoit s'être déjà opérées par l'invocation du Saint prétendu, & qui pourroient s'opérer de même dans la suite: mais par un effet terrible de sa justice, il voulut aussi punir les sectateurs de ce culte criminel, en livrant les uns à des convulsions qui les déchirent, & en les abandonnant tous à l'illusion & à l'endurcissement. C'est dans ce sens que les personnes exemptes de préjugé, regardent les convulsions comme une punition divine: sens
selon

[a] Voies ma
v. Lett. p. 142. &
suiv. & ma XVI
Lett. p. 864.
b 3. Lett. sur
l'œuvre des con-
vuls. p. 20.

L'époque de la
naissance des con-
vulsions du tems
confirme cette
idée.

c Observat. sur
l'orig. & le progr.
des convuls. p. 4.
Exam. de l'Exposé
de la maniere de
penser de M. l'Ab-
bé d'Etmar. &c. -
p. 54. Natur. des
convuls. p. 138.
139. 140. Sitt. du
Mélange confondu
&c. p. 4.
d vi. Lett. sur
les convuls. p. 24.

selon lequel il est visible que le culte de M. Pâris est la véritable origine des convulsions.

XLIX.

Mais ce n'est pas là ce que vous prétendez nous faire entendre, lorsque vous nous parlez des convulsions, comme d'un châtement envoyé de Dieu. Peut être, à la vérité, n'êtes vous pas tout-à fait éloigné de mon idée; il est échappé à quelques uns de vous, certaines expressions qui peuvent le faire penser: mais soit politique, soit persuasion contraire, c'est seulement dans la temerité avec laquelle M. de Bescherant se présenta sur le tombeau pour exiger de Dieu un miracle, que vous nous invitez à voir la cause du fleau des convulsions. Système incertain dans son fondement, & d'ailleurs insoutenable.

Il est incertain dans son fondement. Car sur quoi appuyez-il? Sur l'histoire que vous racontez du dessein temeraire qui conduisit M. de Bescherant au tombeau. Or est ce une histoire bien certaine? Les Convulsionnistes vous ont donné des démentis si formels sur ce fait, que ne pouvant discerner de quel côté se trouve le mensonge ou l'erreur, je ne puis que douter si le système n'est pas dénué de fondement.

Il est d'ailleurs insoutenable. Je veux en effet que M. de Bescherant & ses amis aient réellement donné dans cette espèce de temerité dont vous les accusez, regarderez vous comme coupables du même crime, tous ceux qui ont été frappés du même fleau? Combien de personnes qui n'étoient animées que de ce zèle dont vous avez fait l'apologie, & que vous avez jugé dignes de récompenses divines? Mais si ces personnes étoient innocentes, si elles méritoient même d'être louées des hommes, & d'être exaucées de Dieu, par quel renversement d'ordre & d'équité se seroient elles trouvées confondues avec les coupables dans le même châtement? Peut on n'être pas effrayé de cette idée?

L

Le système de M. de Bonaire n'est pas moins improbable. Ce système consiste à dire que c'est de la maladie dans les uns, de l'imagination dans la plupart, & de la fourberie dans les autres, que partent toutes les convulsions, comme de leur origine. Mais s'il est raisonnable de renvoyer à ces causes beaucoup de phénomènes des convulsions du tems, comme per-

C'est néanmoins mal à propos qu'on donne la témérité de M. Bescherant pour leur véritable origine.

M. de Bonaire rapporte l'origine de toutes les convulsions du tems à la maladie, à l'imagination & à l'artifice. On fait voir que ce sentiment est improbable.



sonne, n'en disconvient, ne faut il pas convenir de même qu'il y a d'autres phénomènes & en assez grand nombre, que l'on ne peut rapporter à des causes naturelles, sans s'écarter de la religion, de l'expérience & de la raison ! Je l'ai démontré dans ma XIV. Lettre, en refutant M. Hecquet & M. de Bonaire ; & si leur silence ne prouvent pas qu'ils aient cédé à mes raisons, peut être montre t-il qu'ils en ont senti la force, & qu'ils n'osent esperer de les détruire. Quoi qu'il en soit, mes raisons ont convaincu la plûpart de mes Lecteurs, Medecins & Chirurgiens comme les autres ; on me l'a mandé de plusieurs endroits ; Je connois même à Paris de celebres Docteurs en Medecine qui ne feront point difficulté, s'ils en sont requis, de déclarer publiquement que ce que je soutiens n'être point naturel, ne peut l'être en effet.

Je ne sçaurois donc approuver que pour découvrir l'origine de toutes les convulsions du tems, l'on se contente de fouiller dans la nature ; & je suis persuadé, ainsi que vous, Messieurs, que le gros des Appellans, & que tous les vrais Philosophes, qu'il en restera toujours des portions inexplicables par cette voye.

L I.

Même sujet.

Aux faits que j'ai discutés dans ma XIV. Lettre, j'en ajoute deux autres qui ont un rapport naturel à la question que nous traitons. C'est 1. qu'un grand nombre de personnes ont été saisies de convulsions au moment même qu'elles se mettoient sur le Tombeau de M. Pâris, ou qu'on leur appliquoit de ses reliques. C'est 2. que dès qu'elles se retiroient du Tombeau, ou qu'on cessoit de leur appliquer ces reliques, elles redevenoient parfaitement tranquilles. Entendons le récit que les Convulsionnistes font de cette double merveille, & la conséquence qu'ils en tirent. *N'avoir, disent ils, (a) des convulsions que quand on touchoit la tombe de M. Pâris, n'en avoir plus dès qu'on cessoit de la toucher, est-ce là une difficulté frivole : Non seulement (b), c'est sur la tombe du saint Diacre, que les convulsions ont pris naissance, ce qui est un préjugé des plus forts ; mais dans les premiers tems la dependance étoit si sensible, qu'on ne pouvoit s'y méprendre. A peine avoit on mis les malades sur la pierre du Tombeau, qu'on les voyoit saisis de convulsions qui cessent au même instant qu'on les en retiroit. Les y remettoit-on : elles reprenoient. Vous sçavez, écrivoit aussi M. Poncet à M. Fouillou*

(a) Nouv. Plan de Réflex. sur la Consult. p. 4.

(b) Recherche de la vérité sur les convuls. II. Lett. pag. 11.

[a], toutes les expériences que firent les Médecins & les Chirurgiens, & qu'elles réussirent toutes en faveur de cette origine. Les convulsions prenoient aux malades dans l'instant qu'on les posoit sur la tombe; dans l'instant qu'on les ôtoit, elles cessoient parfaitement, quelques violentes qu'elles fussent on réitéra cette expérience une infinité de fois, & toujours avec le même succès: d'où il conclut que les convulsions qui sont nées à S. Medard sur le tombeau de M. Paris, tirent leur origine de ce tombeau.

(a) I. Lett. sur l'œuvre des convuls. p. 3.

Il n'est pas moins certain que l'application des reliques de ce Diacre a été une infinité de fois suivie de convulsions, qui ont cessé au moment même qu'on retiroit les reliques: on peut voir dans ma XVI. Lettre (b) les textes qui servent de preuve à ce fait. Cette application étoit donc l'origine des convulsions. Tels sont, Messieurs, les raisonnemens de vos adversaires; je ne crois pas qu'on y donne jamais de réponse solide, ou même plausible.

Même sujet.

(b) Pag 263. 264. 265. 266.

S'inscrira-t-on en faux contre tout cela sans distinction? Personne jusqu'ici ne l'a osé: seulement on a dit que souvent l'expérience n'a pas réussi, & les Convulsionnistes en conviennent sans difficulté; on a dit qu'il y a eu bien souvent de la friponnerie, & elle n'est point douteuse; on a dit encore que souvent l'imagination y a eu grande part, & tout le monde en est persuadé. Mais dans ce grand nombre d'occasions où le succès a constamment suivi l'épreuve, n'y a-t-il eu qu'imagination ou fourberie? M. de Bonaire n'y voit rien autre chose. C'est qu'il se fait illusion: les faits suivans pourront l'en convaincre.

LIII.

M. Titon étant auprès de Charlotte, lui fait dévotement toucher (c), sans qu'elle s'en aperçoive, quelques morceaux des habits & chemises de M. Paris, & aussitôt la voilà qui se met en branle. Fait important: car M. Titon n'a pas été la dupe d'une fille, & il ne nous a point trompés dans un certificat public. Il n'y a donc dans ce fait ni imposture, ni imagination frappée: peut-on soupçonner l'un ou l'autre dans une fille qui ne s'apercevoit de rien?

Même sujet.
(c) Certificat de M. Titon &c. en faveur de Charlotte Regnaut, p. 24.

Autre fait encore plus frappant. La Demoiselle Giroust (d), voit à terre un papier plié, qui renfermoit à son insçu de ces reliques; elle le ramasse naturellement, & dans le mo-

(d) Rélat. de la maladie & de la guérison de Marie Elisabeth Giroust &c. p. 3. 4.

OOO ooo ij

ment elle est saisie d'agitations violentes. On le lui arrache; & d'abord elle reprend son état naturel. Le lendemain grand matin, tandis qu'elle dormoit tranquillement, son Pere pose sur elle, sans l'éveiller, les mêmes reliques; & à l'instant même elle est agitée comme la veille, elle se plie & replie diverses fois formant un cercle de son corps. Il retire ces reliques, & elle devient tranquille sans s'être éveillée. Il réitère deux fois la même épreuve en présence d'une parente, & toujours le même succès. Comment appliquer ici le système de l'imagination ou de l'imposture?

LIV.

Même sujet.
[a] I. Lettre sur
l'œuvre des convul-
sifs. p. 5.

L'histoire que rapporte M. Poncet, n'est pas moins incompatible avec ce système. Il y a, dit-il [a], *une Nourrice dans un Village à douze lieues de Paris, qui élevoit quatre ou cinq petits enfans. Comme elle voyoit qu'ils ne profitoient point, & qu'ils dépérissent tous les jours, elle les a tous mis sous la protection de M. Paris. Elle n'est point venue à saint Medard. Elle a seulement fait dire dans son pays des Messes à cette intention. Tous ses enfans ont eu des convulsions. J'ai vu un de ces enfans qui n'avoit encore que dix-huit mois, & qui les avoit depuis un an. J'ai parlé à la personne qui nous l'amena.*

Ce fait est parfaitement décisif pour la these que j'établis. Des enfans de dix huit mois sont-ils capables de vouloir feindre? Des prieres faites secrettement pour eux, est ce un spectacle à leur renverser le cerveau? Et combien d'autres faits semblables ne nous a-t-on pas attestés; Ce n'est donc qu'à la funeste vertu du culte de votre Diacre, qu'on peut rapporter ces sortes de convulsions.

LV.

Même sujet.

Il ne me paroît pas moins inexplicable selon les loix de la nature, qu'après de violentes convulsions on reprenne tout à coup un calme parfait, phénomène néanmoins assez ordinaire dans les convulsions du tems. Puisons nos principes dans M. Hecquet.

[b] Natur. des
convulif. &c. p.
44. 45.

Les convulsions, dit ce sçavant Médecin (b), sont des mouvemens extraordinaires qui dépendent de la promptitude, de l'impétuosité & de la rapidité avec laquelle les esprits, cet air inimaginable, qui pénètre les nerfs à la moindre impression qui les agite, se portent & s'engagent dans le tissu nerveux des parties. Il remar-

que encore (a) que les parties nerveuses sont tous sachets élastiques, qu'elles sont capables ou susceptibles de beaucoup de ressort, d'une grande élasticité; & que dans la convulsion (b) les esprits animaux sont en oscillation, dans une sorte de trémouffement, de la même manière que les cordes d'un instrument.

[a] *Ibid.* p. 2.[b] *Ibid.* p. 58.
39.

LVI.

Ain donc que l'imagination soit capable de faire cesser entièrement & tout à-coup des convulsions violentes, il faut supposer en elle la vertu d'arrêter sur le champ & parfaitement, le mouvement rapide & impétueux des esprits dans des parties fort élastiques, & d'arrêter de même la violente agitation de ces mêmes parties. Or est-ce là une supposition qu'on doit admettre? L'air violemment agité pendant une tempête, peut-il naturellement reprendre tout d'un coup son calme ordinaire? Un corps extrêmement élastique perd-il tout son mouvement, dès qu'on discontinue de lui en imprimer? Des cordes d'un instrument fortement agitées s'arrêteront-elles aussi-tôt qu'on cessera de les agiter? L'expérience & les principes, qui convainquent du contraire, doivent aussi, ce me semble, faire convenir que les parties & les esprits élastiques des personnes tourmentées par de violentes convulsions, ne sçauroient naturellement s'appaiser tout-à-coup, quoique l'objet qui a frappé l'imagination, cesse de l'ébranler.

Même sujet

Jusqu'à ce qu'on ait levé cette difficulté, qui me paroît ne pouvoir être levée, je ne croirai point que ce soit sans merveille surnaturelle, que tant de personnes agitées des plus violentes convulsions tandis qu'elles étoient sur le Tombeau, redevenoient parfaitement tranquilles au moment même qu'on les en retiroit; & je m'en tiendrai au seul dénouement qui nous reste, qui est de prendre dans le culte, les reliques & le tombeau de M. Paris, l'origine des convulsions qui tourmentoient les dévotes & les dévots.

Il ne reste donc que de prendre dans le culte de M. Paris l'origine des convulsions du tems.

LVII.

Après tout, si c'est chez vous, Messieurs, une résolution fixe de chicaner toujours, plutôt que de reconnoître dans le Tombeau de ce Diacre la véritable origine de beaucoup de convulsions du tems, je veux bien seindre d'y donner les mains, mais je vous confonds par un autre endroit. Je soutiens donc qu'il ne vous est plus possible de prétendre que ce

Si ce n'en est pas l'origine, les miracles n'en viennent pas.

Tombeau soit l'origine de vos miracles de guérison. Tout ce que vous alléguerez en faveur de l'origine que vous donnez à ces guérisons, je l'alléguerai de même en faveur de l'origine que je donne aux convulsions; & tout ce que vous opposerez à celles-ci, je l'opposerai aux autres, & avec avantage. Faisons-en l'essai.

De quelles raisons s'est-on servi, ou peut on se servir pour prouver que le tombeau, l'invocation & les reliques de M. Pâris, sont l'origine des prétendues guérisons miraculeuses du tems? Que plusieurs personnes, après s'être étendies sur le tombeau, ont été guéries? mais un bien plus grand nombre, après cette cérémonie, ont eu des convulsions. Que quelquefois on a recouvré la santé, après avoir prié Dieu par l'intercession de ce Diacre? Mais très souvent, à la suite, ou au moment même d'une semblable prière, on a été saisi de convulsions. Que quand on appliquoit de ses reliques sur des personnes infirmes, il est quelquefois arrivé que leurs infirmités se sont dissipées? Mais bien plus souvent, dans l'instant même de cette application, on voyoit ces personnes s'agiter horriblement, & devenir furieuses. La parité est donc parfaite, ou s'il y a quelque différence, c'est qu'on a vû sur le tombeau, & à la suite du culte de M. Pâris, infiniment plus de convulsions que de guérisons; différence qui favorise autant ma prétention, qu'elle affoiblit la votre.

L V I I I.

Même sujet.

Mais, dit le pitoyable censeur de M. l'Archevêque de Sens (a), & disent avec lui plusieurs autres d'entre vous, conclure de ce que les convulsions ont suivi ces prières, qu'elles en sont l'effet, n'est ce pas le sophisme, *post hoc, ergo propter hoc*? Erreur. Mais soit: vous raisonnez donc en Sophistes, lorsque vous inferez de ce que des guérisons ont suivi ce culte, qu'elles en sont la récompense & le fruit?

Mais (b) pourquoi attribuer au tombeau, ou au culte de M. Pâris l'origine des convulsions? Sont-elles un phénomène nouveau? N'en a-t-on pas vû dans tous les siècles? N'en voit-on pas même aujourd'hui, auxquelles il est certain que le culte de M. Pâris n'a aucune part? J'en conviens. Mais il n'est pas non plus nouveau que des malades guérissent; dans tous les tems il y a eu des guérisons; & il y en a de même dans

(a) Sophismes de M. l'Archev. Sens p. 8. 9.

(b) Réponse à l'écrit intitulé Plan général de l'œuvre des convuls. p. 1. Observat. apologet. III. part. p. 41. &c.

(c) Jugem. sommaire de la Lett. de M. l'Evêque de Sens sur les prétendus erreurs &c. 1. part. p. 11, 12.

te notre , qui certainement ne sont pas le fruit de la dévotion à ce prétendu Saint Pourquoi donc attribuer des guérisons à l'efficace de cette dévotion.

Mais il y a de ces guérisons qui sont supérieures à la nature, & dont on ne découvre d'autre cause que le culte de M. Pâris. Peu importe. N'y a-t-il pas de même dans l'œuvre des convulsions un grand nombre de phénomènes, dont on n'apperçoit point d'autre cause que ce culte ? n'y en a-t-il pas un grand nombre qui excèdent la vertu des causes physiques ? cela n'est il pas bien plus constant que le miracle des guérisons dont on parle, n'est certain ?

Mais combien de personnes qui se sont couchées sur le tombeau de M. Paris, sans y être frappées de convulsions ? combien qui l'ont prié ; ou a qui l'on a appliqué de ses reliques sans qu'elles soient devenues Convulsionnaires ? Il est donc faux que ces reliques, ce culte & ce tombeau soient la source des convulsions du tems. Je le veux. Mais combien de malades ont prié M. Pâris, ou se sont couchées sur son tombeau, ou ont touché de ses reliques sans être guéries ? C'est donc à tort que l'on établit dans ce culte, ces reliques & ce tombeau la source de guérisons miraculeuses du tems.

En un mot, nul moien pour prouver que les miracles tirent leur source de l'invocation & de la tombe de M. Pâris, qui ne prouve encore mieux que les convulsions ont la même origine : nul moien non plus pour contester aux convulsions cette origine, qu'on n'oppose avec beaucoup d'avantage à celle de vos prétendus miracles. C'est sans aucune crainte que j'ose vous donner un défi public d'échapper à ces parallèles.

Rendés donc gloire à Dieu en avouant que l'origine des convulsions & des guérisons surnaturelles du tems est la même ; & , puisqu'il vous a fait la grace de vous bien pénétrer de cette vérité, que ces convulsions sont indignes de sa main ; reconnoissés qu'il n'est aucune de ces guérisons qu'on puisse lui attribuer, selon la maxime généralement reconnue, qu'il ne sçauroit être l'auteur de miracles liées par une même origine à des phénomènes indignes de lui

LIX.

Eh : comment séparer vos prétendus miracles de guérison

8. Preuve de la liaison des convul-

sions & des miracles, prise de ce que les unes & les autres tendoient à accréditer l'Appel & le nouveau culte, & les ont accrédités en effet.

des miracles de convulsions du tems, attribuer ceux-là à Dieu en donnant les autres au démon, s'ils ont tous été destinés à la même fin, & s'ils ont produit de semblables effets? Car enfin il est impossible que Dieu & le démon tendent à operer, & operent par leurs miracles les mêmes dispositions dans les esprits & dans les cœurs. Or n'est-il pas sensible que la fin & les effets des miracles de guérisons, sont les mêmes que la fin & les effets des miracles de convulsion? Venons à la preuve.

Où tendoient ceux ci, & quels effets ont ils produit; Pendant six mois que l'accès du Tombeau a été libre, observent fort bien vos Confreres (a), on a été dans l'admiration de ce nouveau prodige; & on l'a regardé comme un témoignage que Dieu rendoit à la sainteté de son serviteur, pour faire éclater la justice de la cause des Appellans & de la vérité, & pour foudroyer la Constitution & le Formulaire. . . . A la vue de ce spectacle la Constitution est tombée de jour en jour dans le décri dans l'esprit des peuples. Quel fruit ne retirons-nous pas des convulsions? disent-ils encore (b). L'attachement à la sainte doctrine y prend de nouvelles forces. . . . L'aimour des vérités combattues s'y affermit. L'exposition touchante des vrais maux de l'Eglise y excite nos larmes. . . Tout nous y inspire des sentimens de courage, de désintéressement, de générosité chrétienne, dignes des défenseurs de la vérité, des Avocats de la grace toute puissante & des Ambassadeurs de Dieu. En un mot, tout dans les convulsions nous confirme dans les mêmes sentimens dont nos Confreres Anti-Convulsionnistes sont animez; tout tend à nous faire entrer dans les voyes qui tendent au triomphe de la vérité. Rassemblerai je d'autres témoignages? Mais vous n'ignorez ni ce qu'en ont dit MM. Poncet, le Gros, d'Estmar, Bourcier, &c. ni ce qu'ont prononcé MM. les Evêques de Montpellier & de Senez.

L X.

Vous-mêmes, Messieurs, n'avez-vous pas crû, n'avez vous pas dit que les convulsions tendoient à la gloire de M. Pâris, & à celle de votre cause? Depuis le commencement du mois d'Août 1731. jusqu'en 1732. ne firent-elles pas en vous les mêmes impressions qu'en vos Confreres? Ne vous vit-on pas contempler ce spectacle, pénétrer de joye? Ne vous entendit-on pas en faire le récit avec enthousiasme? Plus de doute que M. Pâris ne fut un grand Saint; plus de doute sur la divinité de sa cause &

(a) IV. Entrée. sur les mirac. p. 104.

(b) Réflex. d'un Laïc. &c. p. 29.

Même sujet.

te qui se passoit à S. Médard, en étoit selon vous, une démonstration. Mais puisque le témoignage des convulsions en faveur de M. Pâris & de l'Appel, étoit alors si évident à vos yeux, un nouvel intérêt le rendra-t-il aujourd'hui imaginaire ?

Souvenez-vous encore de ce que vous vîtes, & de ce que vous entendîtes dans ce tems-là, soit auprès du tombeau, soit en divers cercles. Que de vœux & de neuvaines au prétendu Bienheureux ! combien d'offrandes ! Des coffres en regorgerent, pour ainsi dire, lorsque les simples miracles de guérison avoient à peine rempli quelques bourses. Quel empressement à s'approcher de la tombe à convulsions ! Auparavant on l'abordoit aisément ; mais alors, pour y parvenir, qu'il falloit de courage ! Quel déchaînement contre la Constitution, quel zèle pour l'Appel dans quelques Grands & dans le peuple ! Les femmes surtout faisoient merveille, c'est leur coutume dans ces sortes de cas ; les halles & les cercles rétentissoient également de leurs cris, les convulsions les avoient enchantés. Que de personnes enfin qui n'avoient point encore entendu la voix des miracles, ou qu'elle n'avoit pu ébranler, furent enfin renversées par celle des convulsions ! Un sous Vicaire * de saint Jacques de la Boucherie, & bien d'autres Ecclesiastiques, comme des Laïques des deux sexes en grand nombre, ce sont là les conquêtes que l'Appel a faites par la vertu des convulsions. Je mets en fait, & le Public le croira sans difficulté, que le Jansenisme acquit alors plus de Profelytes à Paris & dans les Provinces, par le moyen de ce phénomène, que par tous les Ecrits, & par toutes les intrigues du Parti depuis sa naissance.

L X I.

Daignez aussi, Messieurs, considerer ce qu'elles ont operé dans les personnes qui en ont été saisies. *Les convulsions des enfans mêmes*, disoit M. Poncet, (a) *sont une espèce d'enrôlement dans le Corps des Appellans, & ils trouvent dans ces convulsions une source de lumière pour rendre leur témoignage, & y demeurer fermes. Chaque* [b] *Convulsionnaire est un Prédicateur né de l'Appel, & un adversaire de la Bulle. Et qui pourroit contester un fait si public & si notoire ?*

Tel a donc été le but, & tel a été l'effet des convulsions ; la propagation du culte de M. Pâris, & du zèle pour l'Appel. Si elles ne servent maintenant qu'à décrier l'un & l'autre ;

* M. Sabarthés.

Même sujet.

(a) IV. Lett. sur l'œuv. des Conv. P. 26.

(b) VI. Lettée p. 78.

admirons dans cet évènement la main puissante de Dieu , qui fait sortir la lumière des ténèbres , & qui prend le démon dans ses propres pièges : mais ne nous aveuglons pas sur le dessein de cet Esprit Séducteur opérant les diverses merveilles de l'œuvre des convulsions : tout prouve qu'il vouloit accréditer vos Saints & votre cause.

Or, Messieurs, n'est-ce pas à la même fin que les miracles de guérison tendoient, selon vous ? n'ont-ils pas produit les mêmes effets ? La fin & les effets des miracles de guérison & des miracles de convulsion, sont donc les mêmes. *Peut-on voir une liaison plus forte ? Peut-il être de preuve plus évidente que ces deux œuvres viennent de la même cause, toutes deux de Dieu, ou toutes deux du démon ? Point de milieu.* C'est la judicieuse remarque de Convulsionnistes (*).

[*] Réflex. d'un Laïc. &c. p. 27.

LXII.

On réfute ceux qui attribuent à Dieu le zèle pour l'Appel & pour le tombeau, qu'ils rapportent au démon les convulsions qui ont été l'occasion de ce zèle.

[b] Act. 19 19.

Elle est insérée dans le Jugement équit. sur les convuls. Nouv. edit. pag. 10. dans la Lettre de M. au sujet du Coup-d'œil, &c. dans les Nouvelles Observations sur les Convuls. p. 41.

Oh mais, dites vous, quoique les convulsions surnaturelles viennent du démon, ce n'est pas au démon qu'il faut rapporter le zèle pour l'Appel & pour M. Pâris qui les a suivies. L'œuvre de cet Ange d'erreur a bien été l'occasion de ce fruit salutaire ; mais on n'en doit chercher le principe qu'en la sagesse & en la bonté de Dieu, qui sçait tirer le bien du mal, & changer le poison en remède. Le démon ne sert-il pas quelquefois, malgré lui, à détruire son empire ? Voyez dans les Actes des Apôtres [b], le glorieux témoignage qu'il rendit à N. S. Jesus & à Paul, par la bouche d'une Pythonisse & d'un Possédé ; voyez dans la Lettre * de M. Petit-pied écrite d'Hollande à M. de Charmon son frere, l'histoire de la conversion d'une Dame à la vûe des actions & des discours d'une fille possédée. Et combien d'exemples semblables l'antiquité ne nous fournit-elle pas ? Pourquoi donc, de ce qu'à la suite des convulsions le zèle envers M. Pâris & pour l'Appel s'est fortifié & étendu, inferer qu'il est l'effet des convulsions ? Ce zèle est digne d'éloges, & Dieu seul en est l'auteur.

Je crois, Messieurs, que vous devez être contents de moi : ce que vous avez dit d'apparent pour affoiblir l'objection, je viens de l'exposer en précis. Me permettrez-vous maintenant de vous en dire ma pensée ? Rien n'y est raisonnable, rien n'y est conséquent.

Il est vrai que ce qui suit les merveilles diaboliques , ne doit pas toujours en être censé le but & l'effet. Qui ignore que souvent Dieu confond les desseins du démon , & qu'il tourne en bien ce qui n'étoit destiné qu'à nous nuire ? Ainsi a-t-on vu souvent des incrédules & des libertins abjurer toute erreur , & quitter tout désordre , à la vue des prodiges que le démon opéroit ; & c'est de la main miséricordieuse de Dieu que partoient ces fruits de bénédiction.

Mais ce qu'on ne peut trop remarquer , est ce en prenant ces prodiges du démon pour des miracles divins , que l'on s'est converti à Dieu ? Dans quelles ténèbres au contraire , & dans combien de nouvelles erreurs n'auroit on pas ordinairement été entraîné , si on eût pris les prestiges diaboliques pour des merveilles divines ! On ne se méprenoit point sur le principe de ces prestiges ; on sçavoit , on voïoit qu'ils venoient du démon , tantôt forcé à rendre témoignage à la vérité , tantôt exerçant sa fureur sur les hommes , tantôt cherchant à tromper & à séduire. C'est par où Dieu éclairoit les personnes qui croupiissoient dans l'aveuglement. Rien en effet n'étoit plus propre à leur défiller les yeux , que la persuasion qu'il y a des esprits ennemis de l'innocence & du bonheur des hommes : le libertinage d'esprit ne sçauroit subsister avec cette conviction ; & elle dispose infiniment le cœur à trembler sur ses désordres.

Ici , au contraire , qu'elle différence ! Si le culte de M. Pâris & le parti de l'Appel ont fait tant de progrès en conséquence des convulsions , ce n'est pas parce qu'on a cru qu'elles venoient du démon Ce culte & ce parti auroient plutôt fait horreur en ce cas : qui ne seroit effraïé d'une cause que le diable protège ? C'est parce qu'on les a regardées comme divines , que les dévots à l'Appel & à M. Pâris se sont tant multipliés : comment , disoit on , ne pas embrasser une cause que Dieu consacre chaque jour par tant de prodiges ? Vous ne sçauriez , Messieurs , le défavouer : c'est l'erreur de la divinité des convulsions qui a formé au culte nouveau , & à la cause de l'Appel tant de nouveaux Sectateurs. Y a-t-il donc ombre de raison à rapporter à Dieu un zèle fondé sur une si folle erreur . & à conclure des exemples que vous cités , contre l'argument que l'on vous oppose ?

Autres preuves
que c'est à auto-
riser l'Appel & le
nouveau culte,
que rendoit l'ou-
vrier des convuls.

D'ailleurs, à quelles marques reconnoissez-vous ordinairement la destination des miracles ? Sur quelles règles discernerez-vous ce qui en est le propre effet, d'avec ce qui n'en est l'effet qu'en apparence ? Car je ne puis plus le deviner, votre façon de raisonner sur les convulsions me dérouté. Sûrement vous n'avez point sur cela de principe ; vous le comprendrez au moment que vous songerez à satisfaire à ma question.

Dites moi encore, je vous prie, si de ce qu'à la vûë des prodiges des Enchanteurs d'Egypte, de Simon le Magicien, d'Apollonius, de Thyane & des autres prestigiateurs en divers siècles, des erreurs se sont accréditées, il ne sera pas permis de conclure, comme on l'a toujours fait, que ces erreurs étoient la fin & l'effet de ces prodiges. Vous le permettrez sans doute, & vous l'exigerez. C'est sur ce modèle que je raisonne, lorsque voyant le culte de M. Pâris & l'Appel acquérir du crédit à la suite des convulsions, j'infère que c'est à accréditer ce culte & cet Appel qu'elles étoient destinées : & pour me faire sur cela un procès, il faudroit vous le faire à vous mêmes, il faudroit le faire à tous les siècles & à toute la terre.

L X V.

Si ce n'est pas
là la fin des con-
vulsions, il est im-
possible de mon-
trer que ce soit là
le but des mira-
cles.

Pensez encore à ce qu'exige la suite de vos raisonnemens : Vous soutenez que vos prétendus miracles de guérison ont été faits pour autoriser le culte de M. Pâris, & la cause de l'Appel qu'il avoit embrassée. Combien de fois ne l'avez-vous pas avancé comme une vérité incontestable ? Mais, s'il me plaît maintenant à moi de le nier fortement, par où vous prendrez-vous pour le prouver ? Sera ce en disant que depuis ces miracles on s'est senti porté à rendre à M. Pâris de grands honneurs, à décrier la Bulle, & à canoniser l'Appel ? C'est ce que vous direz, & que pourriez-vous dire de plus solide ? Mais depuis les convulsions n'a-t-on pas vû tout cela ? Ne l'a-t-on pas vû encore mieux qu'auparavant ? Et cependant, s'il faut vous en croire, rien de tout cela n'a été ni le but, ni l'effet des convulsions. Comment donc prouver que les miracles déposent pour vous & contre nous ? Il faut s'aveugler pour ne pas voir que la fin & les effets des convulsions sont les mêmes que la fin & les effets des prétendus miracles de guérison.

De-là que s'ensuit-il : C'est que le culte de M. Pâris est fau-

Erilège, que l'Appel de la Bulle *Unigenitus* est criminel, que la soumission à cette Bulle est indispensable. Mais il n'est pas encore tems d'en venir à cette conséquence. Je conclus donc seulement que les convulsions surnaturelles, étant de votre aveu, diaboliques; vous devez regarder les guérisons prétendues miraculeuses du tems, comme venant du démon. Puisque les unes & les autres tiennent ensemble par une même destination, & par une même vertu, ne faut-il pas qu'elles aient coulé d'un même principe?

LXVI.

Quel système encore que celui que vous forgez, en separant les guérisons & les convulsions surnaturelles du tems, en attribuant celles ci au démon, & les autres à Dieu: Il a été inconnu dans tous les siècles, système faux par conséquent, selon vos propres principes. *Le système du Mélange, dites-vous (a), . . . ne peut pas se défendre, parce qu'il est nouveau, & que c'est le besoin seul qui l'a enfanté, sans qu'on puisse en montrer d'autre dans les siècles précédens.* Raison peremptoire.

Mais n'est ce pas là le caractère de votre système? Quand est-ce donc que l'on a vû tout à la fois sur un même tombeau, & à la suite d'un même culte, des miracles de faveur & des miracles de punition, des miracles divins, & des miracles diaboliques? Quand a-t-on vû parmi des personnes animées d'une même dévotion, Dieu en guérir quelques-unes, & le diable en guérir, ou en saisir & posséder les autres? Quel auteur pouvez vous montrer dans les siècles précédens, qui ait jugé un tel mélange possible? Je parcours de mémoire tout ce que j'ai lû dans les Livres divins, dans les ouvrages des Peres, & dans les anciens Historiens de l'Eglise sur la matière des miracles; je me rapporte tous les prodiges singuliers que les Mélangistes ont rapportés, toutes les autorités que vous & eux avez citées; & je n'y vois nul mélange semblable, nul mélange même qui ait quelque rapport avec celui que votre système présente. Vous êtes fort interessés à nous montrer dans l'antiquité quelque exemple, & à citer des Ecrivains qui aient autorisé cette idée: En pouvez-vous produire? Je vous invite à le faire. Mais on vous y invitera toujours en vain. *Votre système ne peut donc pas se défendre, & c'est le besoin seul qui l'a enfanté.*

LXVII.

J'ajoute que dans le sage & indispensable parti que vous

Neuvième preuve de la liaison des convuls. & des miracles, prise de ce qu'on ne peut les separer pour attribuer les unes au démon, & les autres à Dieu. sans donner dans un système erroné.

(a) Défense de la Dissert. Théolog. contre les conv. dernière part.

P. 85.

Dixième preuve de cette liaison ?

on ne peut rien al-
léguer en faveur
de la divinité des
miracles, qui ne
prouvât de même
la divinité des
convulsions.

avez pris, de rejeter comme indignes de Dieu toutes les por-
tions de l'œuvre des convulsions, nulle solide raison ne peut
vous autoriser à attribuer à Dieu vos prétendus miracles de
guérison. Pourquoi en effet les diviniser? Seroit ce par respect
pour M. Pâris, sur le tombeau ou à l'invocation duquel ils
ont été opérés? Mais n'est-ce pas également à son invoca-
tion & à son tombeau, qu'on a eu des convulsions? Pourquoi
donc renvoyer tout le surnaturel de ces convulsions au diable?
Pourquoi, par respect pour M. Pâris, ne les pas diviniser?

Seroit ce parce que les personnes guéries ont déposé con-
tre la Bulle & pour l'Appel? Mais les Convulsionnaires n'ont-
ils pas rendu d'une voix encore plus forte de semblables té-
moignages, ainsi que je l'ai déjà remarqué?

Seroit-ce parce que Dieu seul peut ou veut guérir des ma-
lades? Mais c'est au pouvoir du démon que vous attribuez
la résistance des Convulsionnaires à des coups capables de les
assommer, & cent autres prodiges des convulsions supérieurs
à des guérisons. C'est à ce pouvoir que vous rapportez * les
guérisons miraculeuses, auxquelles les convulsions ont contri-
bué.

(*) Voirs ci-des-
sus pag 956.
957. 919. 960.

Seroit-ce parce qu'à l'occasion des miracles de guérison
quelques personnes engagées dans le désordre, s'en sont re-
tirées? Parce que des personnes soumises au Formulaire &
à la Bulle ont retracté leur soumission? Mais, quoi qu'à la
vûe des convulsions plusieurs ayent quitté leurs désordres,
quoi qu'elles ayent attaché bien d'autres personnes au parti de
l'Appel, en avez vous pour les convulsions moins de mépris
& moins d'horreur?

Seroit ce parce que le danger de l'illusion seroit trop grand,
si le démon rendoit la fanté à des malades, qui la demandent
à Dieu par l'intercession d'un homme mort, qu'ils croyent lui
être agréable? Mais vous avancez, vous soutenez que Dieu a
permis au démon d'agiter, d'inspirer, & même de guérir de
ces prétendus dévôts.

En un mot, j'ai beau chercher dans vos Ecrits une raison
solide qui vous autorise à révéler quelques-uns de vos mira-
cles de guérison, je n'en ai pû découvrir; & après bien des
réflexions, je n'en puis imaginer aucune. Aussi, lorsqu'après
vous avoir entendu froquer les convulsions, je vous entends
dire dévotement que vous croyez aux miracles du tems, & que

vous les respectez, que j'ai de peine à me le persuader ! En tout cas, je me joue en moi même de cette dévotion, & bien d'autres s'en jouent comme moi. Plaisante piété qui n'a nul fondement.

LXVIII.

Il y a plus : c'est que vous vous jetez, & que vous jetez la Religion dans une confusion inexplicable.

Quel cahos dans vos idées ! Quoi ! Vous convenez que le démon s'est saisi sur le tombeau de M. Pâris, d'un grand nombre de personnes, sur lesquelles il n'avoit auparavant aucun pouvoir, & dans le tems qu'elles adressoient des prières à ce Diacre : & vous viendrez nous dire, qu'en conséquence de vœux tout semblables, Dieu a guéri des malades sur ce tombeau ? Quoi ? Après avoir reconnu que c'est le démon, qui à l'application des reliques de M. Pâris, a troublé les sens & la raison de beaucoup de personnes, qui leur a fait faire de sublimes discours, qui les a rendus les sujets & les ministres de plusieurs merveilles ; vous ne tremblerez pas d'avancer que c'est Dieu, qui par le mérite de ces prétendues reliques, a accordé des miracles de guérison ? Quel mélange, qu'elle société de Dieu & du démon ! *S'il est vrai*, dites vous vous mêmes [a), que le démon peut placer le faux à côté du vrai, le puérile & le badin immédiatement avant ou après le grave & le sérieux, la folie & l'indécence à côté de la piété ; & cela dans le tems où l'on suppose que l'on est sous la main de Dieu, & sous l'impression de l'Esprit saints, toutes les voyes de Dieu demeureront confondues. Eh ! N'est-ce pas là votre système ? En attribuant à Dieu les guérisons miraculeuses opérées, dit on, sur le Tombeau de M. Pâris, & au démon les convulsions surnaturelles dont on y a reçu le don, ne placez-vous pas les opérations de Dieu à côté de celles du démon ? Ne les en faites vous pas précéder, accompagner & suivre ? Votre système conduit donc aux plus affreux excès.

LXIX.

Comment d'ailleurs juger à l'avenir qu'un culte est légitime ou criminel, si Dieu & le démon peuvent soutenir le même culte par des miracles ? Jusqu'ici un culte que Dieu exauçoit, passoit pour saint ; un culte qui étoit exaucé par le démon, passoit pour sacrilège ; & un culte exaucé de Dieu & du démon eût passé pour un monstre. Mais le tems des nouveautés est venu : grâces à vous, Dieu & le démon sont aujourd'hui

Onzième preuve de la même liaison, tirée de ce que dans le système opposé, tout est dans une confusion inexplicable.

[a) Système du Mélange confondu, &c. p. 21.

Même sujet,

d'accord : l'un & l'autre ont apposé au culte de M. Pâris le sceau de leur autorité : le saint & le criminel sont réunis dans ce culte, il est saint, puisque Dieu l'a consacré par des miracles ; il est criminel, puisque le démon l'a appuyé de ses prestiges. Où en sommes nous ? Où en est la Religion ? Et quel moyen à l'avenir de discerner par les miracles, si Dieu approuve un culte, ou s'il le reprouve ?

LXX

Eh ! Pourquoi Dieu auroit-il permis au démon de se mettre ainsi de la partie ? Pourquoi auroit-il souffert qu'il vint faire ses prestiges sur les personnes qu'il auroit voulu favoriser de miracles ?

Vos réponses sont admirables. C'est, dites-vous (a), *une épreuve qui paroît si naturelle & si juste, en considérant ce que nous sommes, lorsque nous nous présentons devant Dieu, que si l'on avoit à s'étonner de sa conduite, ce seroit, non de ce que quelques-uns sont éprouvés, mais de ce que tous ne le sont pas. Car n'est-il pas raisonnable que des pécheurs qui sont indignes des moindres grâces, achètent un peu des faveurs extraordinaires & miraculeuses qu'ils demandent à Dieu par l'intercession des Saints, &c.*

On s'égare aisément dans le pays mystique ; c'est ce qui est arrivé à l'auteur de la mystique observation. Il est tout étonné que Dieu épargne quelqu'un de ceux qui se présentent devant lui pour le prier humblement, qu'il ne les frappe pas de convulsions, & qu'avant de les exaucer, il ne les livre pas tous au diable, Etonnement singulier : n'a-t-il pas bien de quoi surprendre ? Quelle excessive absurdité !

LXXI.

Mais, continue l'Ecrivain (b), *il est bon que dans le même lieu où Dieu paroît d'une part comme le souverain bonheur de l'homme, par une multitude de prodiges qu'il y opère en sa faveur, on y voie éclater de l'autre, l'extrême fureur du démon ; afin que ce contraste apprenne quel est celui de qui nous devons tout espérer, & celui dont nous avons tout à craindre.*

Multitude de miracles opérés à saint Medard : Je me moquerois, Messieurs, de ce grand mot, si vous ne vous en moquiez maintenant vous mêmes. Ne parlons donc que du fond de l'observation. On voyoit, j'en conviens, dans ce que les possédés éprouvoient autre-fois aux tombeaux des Saints, un contraste d'opérations divines & diaboliques, contraste qui

12. Preuve de la liaison des convulsions & des miracles prise de ce que, pour les donner à divers principes, on a été forcé d'imaginer des absurdités.

(a) Jugement équit. sur les Convuls. p. 13.

Même sujet.
(b) Pag. 14.

mettoit sous les yeux la bonté de Dieu & la fureur du démon. Mais par quel prestige découvrés vous le même contraste dans les merveilles du nouveau culte ? Vous dites , il est vrai , que Dieu a opéré quelques unes de ces merveilles , en faveur des personnes qui invoquoient M. Pâris : mais vous prétendés aussi qu'en même tems , & à la suite de la même invocation il a permis au démon , non seulement d'agiter plusieurs personnes , mais encore de rendre des idiots éloquens , de garantir d'accident des filles qui devoient naturellement être écrasées , de guérir même des malades , & d'opérer cent autres merveilles , regardées par une grande multitude comme venant de Dieu , & que vous-mêmes lui avés long tems rapportées. Où est donc ce contraste si frappant de la main de Dieu , & de celle du démon dans l'œuvre miraculeuse du tems ? comment voit on éclater la bonté de l'un , & la fureur de l'autre en des œuvres que vous mêmes avés prises pour divines ? Dans quel fatras d'imaginatiions vous plongés-vous :

LXXII.

Mais comment peut-il être vrai dans votre système , que Dieu ait fait éclater sa bonté dans l'œuvre du tombeau ? Mettons les choses sous le point de vûe que ce système présente. Dieu , par exemple , allonge un peu le talon de M. Bescherant ; mais il permet au diable de se saisir de ce Diacre , de le tourmenter à faire horreur & pitié , de lui disloquer l'épine du dos , & de le déshonorer pour tous les siècles : en vérité , voilà un plaissant bien fait ! en souhaiterés vous , Messieurs , un pareil ? en auriers-vous bien de la reconnoissance ?

Selon vous encore , Dieu guérit quelques autres personnes , mais il permet au démon de s'emparer d'un grand nombre d'entre elles , il lui permet de frapper d'une affreuse maladie beaucoup d'autres personnes qui se portoient bien , il lui permet d'en étouffer plusieurs (*). Ne voilà-t il pas une bonté bien entendue !

Comment aussi justifier dans ce système la sagesse de Dieu ? Il veut , dites vous , faire éclater sa miséricorde sur le tombeau de M. Pâris : mais est-ce un bon moïen pour y réussir , que de nous y faire voir mille fois plus d'opérations de cruauté que de bonté ? Il veut encore , à vous en croire , nous convaincre que ce Diacre est un Saint , que la Constitution *Uni-*

13. Preuve de cette liaison : en partageant les miracles , & les convuls. entre Dieu & le démon , on déshonore la bonté de Dieu.

(*) Voilà le système du Mélange confondu &c. p. 5. 6.

Par là aussi on déshonore sa sagesse.

QQQqqq

genitus est anti-chrétienne, que la cause de l'Appel est sacrée; c'est pour cela que, selon vous, il a fait des miracles: & cependant il les laisse envelopper d'une foule de merveilles diaboliques, merveilles qui persuadent tout le contraire à une infinité d'hommes sages & pieux: Est ce là prendre de justes mesures: Est ce là une conduite digne de l'Être souverainement sage, qui atteint infailliblement à ses fins?

LXXIII.

Vous ne deshonnez pas moins sa puissance, en lui attribuant quelques-unes des merveilles du tems, tandis que vous êtes forcés d'en rapporter au démon une grande partie: car dans ce partage, il faut supposer entre l'un & l'autre un combat, comme le supposez en effet, combat bien inégal, & dont tout l'avantage demeure au démon. La preuve en est facile.

Enfin on offense
sa puissance.

1. Quelles sont les armes que Dieu oppose à Satan? Ce sont, dites vous, quelques miracles de guérison. Et quelles sont les armes dont le démon se sert contre Dieu? Ce sont, de votre aveu, des miracles de bien des sortes, guérisons, agitations, communications de forces, dons de divination, de prophétie, de miracles, transfusions surnaturelles de maux, que sçais-je? Dieu brille donc bien moins que le démon dans ce combat, il s'y montre bien moins fort, bien moins puissant.

2. S'il est vrai, ainsi que vous le prétendez, qu'en conséquence du nouveau culte, Dieu ait fait quelque bien: le démon, à la suite du même culte, n'a t-il pas fait mille fois plus de mal? Pour un miracle de guérison, ne peut on pas compter mille miracles d'horribles convulsions? Outre que Dieu n'a résuscité aucun des dévots à M. Pâris & à l'Appel, & que le diable en a, dites vous, fait mourir plusieurs. La victoire est donc tout entière au démon.

3. Dans le petit nombre des personnes que vous prétendez avoir été favorisées de miracles divins, combien n'en compte-t-on pas qui ont ensuite été frappées de ces convulsions, que vous reconnoissez être diaboliques. Combien, que le démon a rendues les sujets & les ministres de ses merveilles. Le démon a donc tout l'honneur du combat.

Finissons ; dans un sujet si abondant il faut sçavoir retrancher. Je vais seulement reprendre en peu de mots, le fond de mes raisonnemens sur le sujet que j'ai traité dans la Lettre précédente , & dans celle ci ; il est , je crois , important de le retracer aux yeux du public.

Récapitulation
de toutes ces preuves.

Il est constant que Dieu n'est l'auteur surnaturel d'aucune portion de l'œuvre des convulsions , & que tout ce que cette œuvre renferme , est indigne de lui : nous l'avons démontré, Messieurs, vous & moi : & c'est ce qui n'est plus contesté que par le gros fanatique des Sectateurs de l'Appel. Donc il est constant que , si cette œuvre renferme des traits non naturels, c'est au démon qu'il faut les rapporter : c'est votre conséquence , ainsi que la mienne , & elle est nécessairement liée au principe. Or il est indubitable qu'il y a des traits non naturels dans cette œuvre ; vous l'avez souvent reconnu , presque tout le Public en est persuadé ; les Théologiens éclairés , & les Philosophes attentifs en conviennent. Il n'y a que M. Hecquet , M. de Bonaire , & son Confrere l'Auteur de *l'Esprit en convulsion* , qui se soient montrés pour le naturalisme de l'œuvre entière : mais dans combien d'erreurs & d'erreurs grossières sur la physique cette prétention ne les a t elle pas entraînés ? Je l'ai démontré [a] ; & j'ai démontré aussi qu'elle a conduit M. de Bonaire & son Associé , à donner atteinte à ce qu'il y a de plus sacré dans les dogmes de la Religion [b]. Il est donc certain qu'il y a dans l'œuvres des convulsions des traits qu'on ne peut se dispenser d'attribuer au démon. En vain l'esprit fort se roidira t il contre cette conséquence ; en ce cas , comme dans presque tous les autres , la raison éclairée & le bon sens regarderont l'esprit fort en pitié.

(a) xiv. Lett. Théol.

(b) vi. vii. & xiv. Lett. Théol.

L X X V..

Même sujet

Cette vérité une fois établie , Je poursuis ainsi. Rien de ce qui tient réellement à une œuvre indigne de Dieu , ne peut venir de lui ; & c'est au démon qu'il faut nécessairement en rapporter tout le surnaturel : proposition , qui dans votre esprit & dans celui de vos confreres , comme dans le mien , a force de principe , on l'a vû (c). Or l'œuvre des convulsions est indigne de Dieu , nous n'en doutons ni vous ni moi ; & tous vos mi-

(c) xvii. Lett. Théol. p. 904. 905. 906.

racles de guérison tiennent réellement à cette œuvre ; vous le niés, je le soutiens, qui décidera de cette querelle ? Le Corps des Evêques ? vous sçavez que ceux qui ont parlé, vous condamnent (a), & que les autres pensent comme eux. Les Prélats de l'Appel ? ils adoptent ma doctrine en ce point, ils la soutiennent comme incontestable (b). Le gros des Appellans ? ils vous blâment hautement. Le Public ? les Maîtres de l'art ? ils se sont déjà expliqués en ma faveur, & vous l'avez vous même attesté. Eh, quoi ! il ne faut, pour votre condamnation, que vous opposer vous même à vous mêmes. Avant que la raison eût été chés vous offusquée par l'interêt, ne pensiez vous pas, ne parliez vous pas comme moi (c) ?

Maintenant néanmoins vous réclamés la raison, comme si elle étoit concentrée dans la petite sphère de vos adherans, elle qui, de toutes parts, s'élève contre vous. Donnons le précis de ses temoignages.

LXXVI.

Ce qui concourt physiquement à l'opération d'un miracle, n'a-t-il pas avec lui une réelle & indissoluble liaison ? Or il est indubitable que les convulsions ont concouru physiquement à l'opération de plusieurs de vos miracles de guérison je l'ai démontré (d). La liaison des convulsions avec plusieurs de vos miracles de guérison, est donc réelle & indissoluble.

Combien d'autres de ces miracles, qui ont été précédés, accompagnés & suivis des convulsions du tems ; miracles que vous ne pouvez par conséquent en détacher, pour les attribuer à Dieu, sans introduire dans ses œuvres le même mélange dont vous proscrivez le Système si justement (e) ! Je l'ai fait voir.

D'ailleurs, d'où partent-elles ces convulsions ? De la temerité de M. de Bescherant ? C'est votre idée : mais l'espece de temerité que vous lui reprochez, n'est pas constante ; & de plus, la temerité d'un seul rendroit-elle coupable une multitude d'innocens (f) ? Est-ce donc dans la maladie, dans l'imagination & dans l'imposture que l'œuvre des convulsions a sa source ? Beaucoup de portions de cette œuvre se concilient aisément avec ce Système : mais combien aussi en est-il de portions, qu'on ne sçauroit expliquer par cette voie ? j'en ai fourni des preuves décisives (g). C'est donc du culte & du tombeau de

[a] Ordonn. de M. l'Archev. de Paris, du 8. Nov. 1735. p. 85. 86. 87. 88. Instr. Past. de M. l'Archev. de Sens au sujet des prétendus miracles du Diacre de Saint Médard. Mandem. & Instr. Past. de M. l'Archev. de Cambrai du 23. Juin 1732. Instr. Past. & Ordonn. de M. l'Archev. d'Embrun &c.

[b] Ci - dess. p. 248.

[c] Pag. 950. Même sujet.

[d] Pag. 951. jusqu'à la p. 956.

[e] Pag. 965. jusqu'à la p. 970.

[f] Pag. 975.

[g] Pag. 975. jusqu'à la p. 979.

M. Pâris que viennent les convulsions, ainsi que les guérisons ; il ne reste aucune autre origine que l'on puisse assigner ; origine au reste constatée par des faits sans réplique (a) ; origine encore que vous ne pouvez contester, sans nous mettre en droit de nier que l'origine de vos prétendus miracles soit dans ce culte & dans ce tombeau ; je crois avoir porté [b] ce point jusqu'à la démonstration. Les convulsions & les guérisons partent donc de la même source ; il n'est donc permis, ni selon la raison, ni selon la piété, de les rapporter à divers principes.

(a) *Ibid.*(b) Pag. 979.
980. 981.

LXXVII.

J'ai ajouté que des événemens surnaturels, dont le but & les effets sont les mêmes, viennent nécessairement d'un même auteur, tous de Dieu, ou tous du démon ; principe incontestable aux yeux de la religion. Or que le but & les effets des convulsions aient été les mêmes que ceux que vous donnez, Messieurs, aux miracles de guérison, comment en douter ? Les convulsions n'ont-elles pas été destinées, n'ont-elles pas servi, ainsi que les guérisons, à fortifier & à étendre le zèle pour le nouveau culte & pour l'appel ? C'est une vérité que j'ai établie sur des faits parlans, & que j'ai dégagée des nuages dont vous aviez tenté de l'obscurcir (c). Au fond, persistez-vous à nier que l'ouvrier des convulsions ait eu pour but de former à l'appel & au nouveau culte des sectateurs ? J'ai prouvé (d) que vous ne sçauriez plus prétendre que ç'aient été le dessein de l'ouvrier des guérisons.

Même sujet.

(c) Pag. 981 ;
jusqu'à la p. 986.

(d) Pag. 986.

Quelle nouveauté encore, quelle erreur par conséquent, d'imaginer que dans un même lieu, & à la suite d'un même culte, Dieu & le démon aient opéré des merveilles ! Quelle illusion aussi de diviniser vos prétendus miracles de guérison, sur des raisons qui ne prouvent rien, ou qui prouveroient que les convulsions que vous rejettez, sont divines ! Quelle société enfin de Dieu & du démon dans votre système ? Elle est précisément celle que vous reconnoissez confondre toutes les voies de Dieu ; elle est telle encore, qu'il ne seroit plus possible de discerner par les miracles, si un culte est saint ou criminel. J'ai démontré tout cela (e).

(e) Pag. 987.
& suiv.

Surpris, inquiet, troublez à la vue de votre propre système, il a fallu chercher des raisons qui pussent en éclaircir les mystères : dans quelle gêne n'avez-vous pas mis votre esprit

pour en imaginer : Mais quelles raisons a-t-il enfantées ? Des imaginations risibles , on l'a vû [a] ;

(a) pag. 990.
991.
(b) pag. 991.
992.

Enfin j'ai prouvé (b) que ce système offense la bonté, la sagesse & la puissance de Dieu : en faut-il davantage, en faut-il tant pour vous faire résoudre à y renoncer à jamais :

LXXVIII.

Conclusion: tout miracle surnaturel du tems est donc nécessairement diabolique.

Il ne me reste qu'une réflexion à faire de celles que j'ai eu dessein de proposer, c'est que votre cause doit être bien mauvaise, puisque vous la défendez si mal. Que d'érudition, que de solidité, que de force, que de sagesse dans ce que vous avez écrit contre diverses erreurs des Convulsionnistes : Pourquoi voit on tout cela disparaître, dès que vous vous efforcez de détacher l'œuvre des convulsions de celle des miracles ? C'est que vous vous efforcez de défaire un nœud indissoluble. Si vous aviez eu la vérité à défendre, vous l'auriez défendu avec succès.

Concluons. Il n'est donc aucun de vos miracles, oïi absolument aucun, qu'on puisse sensément divoiser ; il n'en est point de réel qu'il ne faille rapporter au démon, puisqu'il n'en est point qui ne soit étroitement lié à l'œuvre des convulsions, œuvre insensée & fanatique, dont vous rapportez au démon tout le surnaturel. Jugez après cela, s'il y a eu de la réflexion à dire [c], qu'il ne seroit pas difficile de me répondre, qu'il n'y auroit qu'à séparer les convulsions d'avec les miracles. C'étoit dire qu'il seroit aisé de me répondre, en faisant l'impossible. Jugez si en alléguant qu'entre les unes & les autres il n'y a point de liaison, vous m'avez mis, ainsi que vous vous en êtes flattés (d), hors d'état de prouver que les miracles que vous me proposez, sont diaboliques, lorsque je vous ai prouvé que les convulsions le sont. Je viens de renouer ces convulsions avec les miracles ; ou plutôt j'ai fait voir qu'elles y sont liées très étroitement. J'ai donc prouvé que les miracles que vous me proposez, sont diaboliques.

(c) Nouv. Observ. sur les Convuls. p. 9.

(d) Lettre de l'Aut. du Jugem. équit. à l'Auteur des Nouv. Ecclef. p. 4.

Aussi M. Poncet des Essarts, cet Ecrivain si tendrement attaché aux convulsions & aux prétendus miracles du tems, méditant sur les pertes que cet œuvre fait chaque jour dans l'esprit des gens pieux & sensés, gémit il amèrement d'avoir tant insisté sur la liaison de ces deux évènements. Nous avons eu tort, dit-il, d'insister si fort sur la liaison des convulsions avec les

• XII. Lett. pag. 45.

miracles, & de faire voir plus clair que le jour, qu'elle étoit indiffolable : les convulsions n'y ont rien gagné, & nous avons perdu les miracles.

Perte bien précieuse à la Religion, puisqu'elle doit entraîner celle du nouveau culte & de l'Appel : c'est ce que je vais démontrer en deux mots.

LXXIX.

Une cause, en faveur de laquelle le démon s'épuise, pour ainsi dire ; une cause qu'il a cherché à mettre en crédit par des miracles, n'est-ce pas une cause reprouver de Dieu, & approuvée du démon ? La proposition est incontestable aux yeux de tout homme qui a les premiers élémens de la Religion. Or il est certain que le démon a opéré tout le surnaturel de vos miracles de guérison, ainsi que des miracles de convulsion ; Je l'ai approuvé dans cette Lettre par des raisons qui subsisteront éternellement : & il n'est pas moins constant, selon vous, que c'est en faveur du nouveau culte & de l'Appel qu'ont été opérés les miracles de guérison, cent fois vous l'avez hautement déclaré, & vous le dites encore aujourd'hui, quoique bien plus foiblement. La cause du nouveau culte & de l'Appel est donc réprouvée de Dieu, & approuvée du démon. Je ne crains pas d'assurer que l'argument est sans réplique.

Donc l'Appel & le nouveau culte sont reprouvés de Dieu, & approuvés du démon.

LXXX.

Plaise à Dieu, Messieurs, de vous ouvrir le cœur à cette importante vérité. Est il rien de plus propre à vous ramener de vos anciens préjugés, & à vous faire captiver votre esprit sous cette autorité sacrée, à laquelle, sur des prétextes imaginés par le seul intérêt de Parti, vous vous refusez depuis si long-tems ? Ce n'est pas Dieu, ainsi que vous le prêchiez autrefois, qui est sorti de son secret pour prendre en main votre défense ; je viens de démontrer que c'est l'enfer qui s'intéresse pour vous, que c'est l'ange de ténèbres qui a déployé ses artifices & son pouvoir pour l'honneur de votre cause : comment persister à la soutenir ? La protection que lui donne le démon, n'y dévoile t-elle pas des erreurs & des abîmes ? Ainsi l'Appel & le nouveau culte sont ils confondus par ces mêmes miracles, où l'illusion avoit mis leur grand appui. Permettez moi d'espérer que vous vous appercevrez enfin de vos périls, &

Exhortation à MM. les Appelans Anti-Convulsionnistes.

que vous y ferez sensibles. Je le demande à Dieu avec toute l'ardeur dont je suis capable. L'avantage de l'Eglise notre Mere m'y engage ; quel bien pour elle si elle ne pouvoit plus compter parmi vous que des fanatiques pour ses adversaires ; si vous employés en sa faveur tout votre zèle & vos grands talents ! Mais quel bien pour vous mêmes ! Délivrés des tempêtes qui agitent votre Parti , vous goûteriez ce doux calme du cœur dont jouissent les seuls obéissans, calme qui est comme le prélude & le gage de la paix éternelle que Dieu leur prépare dans l'autre vie. Je vous la desire , Messieurs , de tout mon cœur , cette paix si desirable , étant avec bien de l'estime , & un très respectueux devouement , &c.

A Paris, ce 1. Fevrier 1737.



DIX-NEUVIÈME LETTRE THÉOLOGIQUE

AUX ECRIVAINS

*Défenseurs des Convulsions, & autres prétendus Miracles
du tems.*

L.

JE promis, Messieurs, dans ma Neuvième Lettre (a), qu'à mesure que j'établirais les Règles pour discerner les vrais & les faux miracles, j'aurois soin d'appliquer ces Règles aux merveilles qui servent de preuve à la Religion, & que de là je passerois au parallèle que vous avez fait de ces merveilles avec vos prétendus miracles. Vous sçavés que j'ai satisfait en partie à cette promesse. En posant dans ma Douzième Lettre les principes nécessaires pour parvenir au discernement des miracles essentiellement divins, d'avec ceux que le démon peut opérer, je prouai que parmi ceux qui confirment la Religion il y en a un très grand nombre dont la divinité se manifeste clairement par leur nature; & ce point important une fois démontré, je fis voir dans ma Trézième Lettre que comparer les miracles de la Religion avec les vôtres considérés en eux-mêmes, c'étoit une de ces folies qui doivent faire l'étonnement de tous les siècles.

Maintenant que dans mes quatre dernières Lettres j'ai donné les moïens de discerner par les circonstances & les caractères, le principe des merveilles équivoques par leur substance; l'intérêt de la Religion, de même que le plan que je me suis proposé, m'engage à parler des miracles du Sauveur considérés sous ce nouveau rapport, & à refuter ensuite l'odieux parallèle que vous avez fait de ces miracles avec les vôtres. C'est par où je vais commencer cette Let-

Considération
des miracles de N.
S. J. C. selon leurs
circonstances &
leurs caractères.
(a) Pag. 263.

SSS fff

tre ; ainsi que je l'annonçai à la fin de la dernière. L'objet ne sera que d'une très-courte discussion.

II.

Combien ces miracles considérés sous cette face sont irrépréhensibles & divins.

Dans quel caractère , dans quelle circonstance de miracles de N. S. Jesus Christ découvre-t-on quelque trait indigne de la main de Dieu ? Que le Païen donne ici l'essor à ses défiances , le Juif à sa haine , le libertin à sa témérité : voient ils dans ces merveilles rien de répreensible sous cette face ? En est il d'elles ainsi que de ces prodiges dont les Juifs & les Chrétiens ont fait si souvent honte aux Idolâtres , prodiges vils , inutiles , ridicules ? Y en voit on de mêlées de cruauté ou d'obscénité ? Etoit ce dans le délire qu'il les a opérées ? En a-t-on vû qui aient été précédées de moïens superstitieux ; Y trouve t on enfin quelque liaison , quelque mélange de circonstances odieuses & indignes de la divinité ? Ce n'est jamais par là qu'on les a attaquées. Le libertinage s'en est pris à leur certitude , & on l'a aisément confondu ; le Judaïsme les a combattues par leur fin & par leurs effets , & on a souvent démontré le ridicule de cette censure ; le Paganisme a tenté de s'en débarasser par l'un & l'autre de ces moïens , & on l'a fait rougir de ses propres merveilles : mais jamais , que je sçache , on n'a imaginé dans les circonstances & dans les caractères des miracles de Jesus-Christ , des motifs de critique & de scandale.

(a) Ordonnance du 8. Nov. 1755. p. 95. in 4°. & p. 189. in 12.

Et comment y en découvrir ? Tout n'y porte t il pas au contraire l'empreinte des attributs de Dieu : *En général , observe noblement Monseigneur l'Archevêque (a) , toutes les œuvres miraculeuses du Sauveur ont été accompagnées de circonstances , qui font connoître l'excellence & la noblesse de leur origine. Rien de puéril , rien de cruel , rien d'obscène ne les déshonore. Tout y est grand ; tout y est digne du Fils éternel de Dieu ; tout y fait connoître la grandeur , la bonté & la sainteté de celui qui en est l'Auteur. J'en atteste quiconque y a fait réflexion , je vous en atteste , Messieurs , vous mêmes.*

III.

Textes de plusieurs Appellans qui comparent ces miracles avec ceux

Mais hélas ! par un aveuglement que nous ne sçaurions assez déplorer , si d'une part vous élevés ces miracles jusqu'à Dieu , vous les rabaissez de l'autre jusqu'au dessous du néant , en les

comparant à vos indignes miracles , & en soutenant que le sort des uns & des autres doit être égal.

En combien d'Ecrits n'avez-vous pas proféré cet impertinent blasphème ? Ici (a) vous nous dites que reprocher vos miracles , c'est porter le dernier coup à la Religion , (b) renverser les fondemens de l'Évangile , & fournir au Juif un moyen de se défendre sans fin du reproche qu'on lui fait d'avoir renoncé le Saint & le Juste. Là (c) vous enseignés que c'est écarter la preuve du Christianisme , la rendre suspecte & comme étrangère à l'Eglise. L'un de vous soutient (d) que c'est sacrifier le point d'appui , la preuve fondamentale du Christianisme à l'irreligion & à l'impie. Celui-ci (e) que c'est apprendre aux libertins à ne voir plus rien de divin dans les miracles de la Religion. [f] Celui là que c'est sacrifier à des préventions les preuves solides & éclatantes des miracles.

J'ouvre quelques autres de vos Ecrits , & j'y trouve , tantôt que (g) toutes les raisons que nous avons pour refuser de croire tous vos faiseurs de miracles , il semble que les Juifs les avoient à l'égard de Jesus-Christ & des Apôtres ; tantôt [h] un long parallèle de l'aveuglement prétendu de ceux qui combattent les merveilles que vous nous vantés , avec l'aveuglement des Phari-siens contradicteurs des miracles de Jesus Christ , & (i) des éloges donnés à ce parallèle ; tantôt (k) que la passion , l'aveuglement , la témérité ne paroissent point avoir été portés dans les Juifs à l'excès où nous les portons.

Hommes téméraires , quel démon vous a suggéré des extravagances si scandaleuses , si impies ? Les miracles de Jesus Christ doivent s'anéantir , si l'on détruit les vôtres ! Il nous les faudra sacrifier , si l'on vous force à abandonner les vôtres ! Vous pourvés les combattre par les mêmes armes qui confondent les vôtres ! Il faut l'éprouver. Voilà que des circonstances & des caractères de vos miracles , j'ai dans mes dernières Lettres conclu qu'ils ne peuvent être divins : armés vous , s'il se peut , des mêmes moyens pour combattre les miracles de Jesus-Christ ; nous vous le permettons , nous vous en sommons publiquement.

IV.

Combien de caractères odieux ne voit-on pas rassemblés dans la plu-part de vos miracles ? Inutilité , folie , cruauté , indécence , obscénité , il en est peu qui ne soient marqués à quel-

du tems , & qui prétendent que le sort doit en être le même.

(a) Rép. gén. au R. P. D. L. T. p. 4.
(b) Ibid. pag. 24.

(c) L'autorité des mirac. des Ap. p. 4. dans l'Égale , Pref. p. VIII.

(d) Rép. à la IV. Lett. Théol. pag. 74.

(e) Dissert. sur les mirac. p. 9. & 10.

[f] Exam. de la IV. Lett. Théol. pag. 1.

[g] Rép. à tous les Ecrits qui ont paru contre M. de Resch II. Lett. pag. 13.

(h) 2. Entret. sur les mirac. pag. 38. 39. 40. 41. 42. Lett. Apolog. au sujet des mirac. que Dieu opère sur le Tom. beau de M. P. & c. p. 25. 26. 27. Rélat. de la maniere dont la veuve Delorme a été frappée & c. pag. 22.

(i) Nouv. Eccl. du 6. May 1732.

(k) Rélat. de la man. dont la veuve Delorme a été frappée & c. p. 32.

On montre l'impertinence & l'impie-té de ce parallèle.

[a] Voilà ma
XV. Lett. depuis
la p. 777. jusqu'à
la p. 794.

qu'un de ces traits (a), personne ne l'ignore. Ils sont donc, de moins pour la plupart, évidemment indignes de la main de Dieu, conséquence incontestable. Est-il de même quelques miracles du Sauveur, où l'on découvre de ces noirs caractères ? Quels hommes, quelles filles a-t-il donc fait pirouëtter, hurler, siffler, aboyer, jouer aux dés avec Dieu, manger dans des plats vuides ? Quelles personnes a-t-il excitées par ses opérations miraculeuses à se cogner la tête contre le marbre, à exiger d'être frappées, suspendues, bernées, écartelées, foulées aux pieds & presque étranglées ? A-t-on vû personne sous l'impression surnaturelle de sa main, exiger des secours impudiques, & faire par leurs indécences rougir les plus libertins ? Parlés, Messieurs, répondez.

[b] Voilà la même Lett. depuis la p. 795. jusqu'à la p. 806.

Combien encore de vos miracles qui ont été opérés par des personnes en délire ? Combien dont le propre effet a été de troubler les sens, & de tenverser la raison, caractères manifestement incompatibles avec l'œuvre de Dieu (b) ? Est-ce ainsi que N. S. Jesus Christ a opéré ses miracles ? Ne sçavoit-il alors ce qu'il faisoit ? Portoit-il l'agitation dans les sens, & le désordre dans la raison des personnes qu'il favorisoit de ses lumières & de ses dons ?

(c) Voilà ma
XVI. Lett. depuis
la p. 811. jusqu'à
la fin.

[d] Voilà mes
XVII. & XVIII.
Lettres entières.

Combien enfin de vos miracles qui ont coulé (c) de pratiques criminelles & d'un culte superstitieux, comme de leur source ? Combien dont la liaison avec [d] des phénomènes constamment indignes de Dieu, est des plus étroites ? Disons mieux : j'ai démontré que ces deux vices sont réunis généralement dans tous ces miracles. Voit-on dans ceux de Jesus-Christ quelque tâche semblable ? Montrés donc que pour les opérer il ait employé le crime & la superstition. Dévoilés nous quelques circonstances odieuses qui y soient intimement liées. Oh illusion, oh folie de l'homme qui s'abandonne à la passion & à l'intérêt de Parti ! Rougissés, Messieurs confondés vous à la vûe des outrages que vous avés faits à la religion & à la raison ; jamais on ne vit de si scandaleux & de si monstrueux égaremens.

M. de Babyl. & M. le Gros soutiennent qu'aucun Appell. n'a fait ce parallèle. On les confond par les textes produits.

(e) Lett. à M. de

V.

Mais ne vous imposai je point un crime dont vous soies innocens ? M. l'Evêque de Babylone le prétend. Jamais, s'il faut l'en croire [e], les Appellans n'ont comparé les miracles du

Sauveur à ceux du tems ; il ne fait pas difficulté de dire que M. l'Archevêque en condamnant en eux ce parallele leur impute une erreur supposée , & qu'il poursuit des chimères.

*Nous n'avons garde , dit aussi M. le Gros [a] , de vouloir éga-
ler les miracles du tems à ceux de Jesus-Christ. C'est un excès qu'on
vous impute gratuitement A Dieu ne plaise que nous donnions
lieu à l'accusation qu'on intente contre nous Non , nous n'éga-
lerons jamais les nouveaux prodiges que Dieu accorde aux be-
soins présens de l'Eglise , à ceux qui ont été le fondement du Chris-
tianisme.*

Voilà qui est en quelque sorte consolant. Vous reconnoissés donc maintenant l'extrême disproportion de vos prétendus miracles avec les miracles de notre divin Sauveur ; vous sentés la folie & l'impiété de ce parallele ; vous en avés honte. J'en benis Dieu , nous n'avons pas perdu tout notre travail. Mais que jamais vous n'aiés donné dans cette erreur , & que ce soit calomnieusement qu'on vous l'a imputée , en vérité on ne peut l'entendre dire sans indignation.

Ne parlons encore ni du raisonnement impie & insensé que le Nouvelliste prête à l'Incrédule contre les miracles de J. C. raisonnement qu'il trouve juste , & que M. Poncet Desessarts (b) approuve aussi , si les raisonnemens que l'on oppose aux miracles du tems , sont de quelque poids. Laissons encore les folles & scandaleuses propositions qu'on trouve sur ce sujet dans les Lettres de M. le Gros , masqué sous le nom d'Abbé de l'Isle. Nous aurons lieu de parler de tout cela dans la suite. Pour vous vaincre du blasphême que nous vous reprochons , ne suffit-il pas de considérer les textes que je viens de produire ? Car enfin , s'il n'y a point d'égalité entre vos miracles & ceux de Jesus Christ , si les caractères des uns & des autres sont très-différens , pourquoi , je vous prie , le sort doit-il en être le même ; pourquoi ne pourrons-nous attaquer les uns , sans donner aux autres la même atteinte , comme vous l'avés si expressement avancé dans ces textes ? Il est visible ou qu'alors vous ne reconnoissés point entre ces miracles la disproportion dont vous convenés aujourd'hui ; ou que pour nous rendre odieux , vous cherchiés malgré le cri de votre conscience , à cacher au Public cette disproportion.

Montp. pour ser-
vir de rép. à l'Or-
donn. de M. l'Ar-
chev. de Paris &c.
P. 64. 65.

(*) II. Disc. sur
les mirac. 1. part.
p. 6. col. 2. à la
fin.

(b) Post scriptum
pour servir de sui-
te à la Rép. gén. à
Dom. L. L.

On les confond encore par leurs propres textes

(a) lettre dans les Nouv. Eccl. du 1. Oct. 1731.

Ce qui est encore plus étonnant dans un sens, c'est que M. de Babylone lui-même a donné ouvertement dans l'excès qu'il traite de chimere. N'avoit-il pas dit (a) que dans le cours de 17 siècles il ne trouve que des Juifs qui ayent combattu de front des miracles aussi éclatans, que ceux que Dieu renouvelle de nos jours? Les miracles de nos jours sont donc, selon lui, aussi éclatans que ceux qui étoient combattus par les Juifs: nous sommes donc aussi aveugles en attaquant vos miracles, que l'étoient les Juifs en insultant à ceux de Jesus-Christ. Si ce n'est pas là égarer tous ces miracles, qu'on nous dise quand est ce qu'on sera censé les avoir mis de niveau?

(b) Prém. disc. sur les miracl. de M. de Paris. 1. part. pag. 54.

M. le Gros n'est pas plus innocent que M. l'Evêque de Babylone. Si les prodiges de M. de Paris, dit-il (b), sont calomnieux, comme l'ont été ceux de J. C. & des Saints de tous les tems, nous avons aussi pour les défendre, les mêmes armes par où J. C. & l'Eglise ont triomphé de la malice de leurs ennemis. N'est-ce pas là supposer de la ressemblance & de l'égalité entre les miracles de J. C. & ceux du tems? Comment, si ceux-ci sont de beaucoup inférieurs aux autres, & s'il n'y a point de proportion entre leurs caractères, seroit-il vrai qu'on pût les appuyer des mêmes raisons, & les garentir par les mêmes défenses? M. le Gros les comparoit donc ensemble, il les regardoit comme égaux. Et il ose dire que c'est un excès qu'on vous impute gratuitement, lui qui ne sçauroit s'en laver lui même!

Il n'est donc que trop vrai pour l'honneur de la Religion & de la raison, que vous avés donné dans l'égarement scandaleux que nous vous reprochons; & c'est y ajouter la mauvaise foi, que d'appeler calomnieuse l'imputation qu'on vous en a faite. Demandés pardon à l'Eglise; humiliés vous, pleurés dans le silence; c'est l'unique parti que vous puissiez prendre avec sagesse.

V II.

discernement du principe des miracles par leur fin & par leurs effets. Selon M. Poncez c'est un faux moyen de discernement.

(c) IX. lettre p. 13.

Je passe, ainsi que je l'annonçai à la fin de ma dernière Lettre, au discernement du principe des miracles par l'inspection de leur destination & de leurs effets.

Mais d'abord est-ce là un moien pour parvenir à reconnoître le principe des miracles? M. Poncez ne le croit pas. *Y pensez vous, Mon Pere*, me dit-il, (c) & prétendés-vous faire il-

lusion, de nous présenter comme un moyen propre pour rétablir l'autorité des miracles, une maxime qui suppose qu'ils ne peuvent jamais en avoir aucune ? De quoi, je vous prie, les miracles seront-ils preuve, s'ils ne le sont pas de la fin à laquelle ils tendent, si l'on doit commencer par examiner si cette fin est légitime dans toutes ses parties, avant que de s'assurer si les miracles que l'on suppose destinés à la prouver sont recevables ; si l'on doit encore attendre les suites qu'auront eu ces miracles, pour se déterminer si c'est à Dieu ou au démon qu'on doit les rapporter, parce qu'un seul mauvais effet suffit pour les rejeter.

Ainsi, selon M. Poncet, c'est enlever aux miracles toute autorité, que de vouloir qu'on en juge par leur fin & par leurs effets ; & puisque telle est ma prétention, n'est ce pas justement qu'il m'accuse (a) d'avoir oté à l'Eglise pour tous les tems l'appui des miracles d'avoir rendu chacun maître de décider selon ses intérêts & selon ses vûes, & de la force du pouvoir des miracles, d'avoir empêché qu'ils ne puissent jamais servir pour décider les questions douteuses, & pour terminer les disputes ?

(a) *Ibid.* p. 14.

Expliquons nous ; par là nous établirons deux regles importantes, & M. Poncet paroîtra de nouveau un homme étrange, & un pauvre Théologien.

VIII.

De quels miracles ai-je dit qu'on doit en juger par la fin & par les effets ? Est-ce de ceux dont la nature annonce clairement la divinité : L'eussai je avancé, j'aurois parlé d'après de grands hommes. „ La résurrection d'un mort, dit Gerson (b), „ me seroit entièrement suspecte, & je l'aurois en exécration „ si elle se faisoit pour répandre & accrediter des hérésies “. *Cum publicatione, hæresum mihi esset mortui etiam suscitatio suspecta prorsus & execratione plena.* Mais non, je ne regarde ces sortes de propositions qui se trouvent de tems en tems dans les Théologiens & dans les Peres, que comme des hypothèses impossibles, destinées uniquement à nous mettre en garde contre tout prodige dont l'erreur paroîtra tirer avantage : jamais Gerson n'a cru qu'un autre que Dieu soit capable de résusciter des morts, jamais il ne l'a dit.

Principe. Il y a des miracles qui par eux-mêmes annoncent leur divine origine : quels sont ces miracles.

[a] *Tom. 1. in Judicio de vita sancta Ermina, col. 85.*

Pour moi, je suis pleinement convaincu qu'il est bien des sortes de merveilles évidemment supérieures à tout pouvoir créé on en en a vu les raisons dans ma Douzième Lettre en-

tière, & je me flatte qu'on en a été satisfait. Je ne suis pas moins persuadé qu'il réjaillit des miracles essentiellement divins opérés par Moïse & les Prophètes, par N. S. Jesus-Christ, les Apôtres & les autres Saints, un caractère certain de divinité sur leurs miracles équivoques dans leur nature : & c'est ce que j'ai démontré dans ma Troisième Lettre depuis la page 586. jusqu'à la page 592. Je crois enfin qu'il y a des miracles qui influent tellement sur la doctrine, qu'ils la canonisent toujours & infailliblement sans qu'on puisse jamais ni les décréditer par le caractère de la doctrine, ni mettre même en question si cette doctrine doit être révérencée comme divine. Tels sont tous ceux qu'on sçaura être divins par leur substance pourvu qu'il soit constant qu'ils sont opérés pour autoriser cette doctrine. Ainsi me suis-je expliqué dans ma XIII. Lettre (a) & la raison que j'en donne est palpable : c'est qu'il est métaphisiquement impossible que des miracles divins soient destinés à accréditer l'erreur ; ou, ce qui est la même chose que Dieu opère des miracles dans l'intention de donner à l'erreur du lustre & de l'autorité.

(a) Pag. 618.

Jugés, Messieurs, si quand on professe une doctrine si favorable à l'autorité des miracles, on peut mériter les reproches que me fait M. Poncet.

IX.

Il en est d'autres dont l'origine se discerne par la fin & par les effets : quels ils sont

Mais n'y a-t-il point de miracles qu'il faille discerner par la fin & par les effets ? Il y en a sans doute ; je l'ai dit dès le commencement, & je le soutiens encore. Ce sont ceux qui semblables aux vôtres, ne sont point divins par leur nature : certaines guérisons, agitations, révélations, forces extraordinaires, discours sublimes ou en langue étrangère, &c. je prétens que jamais on n'en jugera sagement, si on n'en considère attentivement la fin & les effets.

Pourquoi M. Poncet est-il blessé de cette maxime ? C'est dit-il, parce qu'elle suppose que les miracles ne peuvent jamais avoir aucune autorité. Qu'il écoute & qu'il s'instruise.

Qu'elle est la règle que Dieu donne aux Juifs pour leur apprendre à discerner si c'est de lui, ou si c'est d'un mauvais principe que viennent des prédictions de miracles vérifiées par l'évènement ? S'il s'élève au milieu de vous un Prophète dit le Seigneur (1) ... s'il prédit des signes & des prodiges, qui arrivent

Preuves de cet
de vérité par l'E-
criture.

(1) Deuter. c. 13. v. 1. Si surrexerit in medio tui Prophetæ... & prædixerit signum

en effet comme il les a prédits , & qu'avec cela il vous dise de servir les dieux étrangers , vous n'écouterés point les discours de ce Prophète &c. C'est donc par la fin des prédictions & des miracles que Dieu apprend aux Juifs à en rechercher & à en reconnoître l'auteur. Suppose t il que jamais les miracles ne puissent avoir de l'autorité ?

C'est de même par les œuvres des faux Prophètes que N. S. J. C. veut (a) qu'on juge de l'esprit qui les anime ; & c'est (b) par la fin à laquelle tendent ses miracles , qu'il en prouve aux Juifs la divinité. Comment M. Poncet a t il pû contredire une maxime si fortement inculquée dans l'un & dans l'autre Testament ?

Matth. 7. 15.
Matth. 12. 33.
Joan. 6. 8. 45. 50.

X.

Aussi les Peres ont ils toujours eu soin de s'en servir. Par où Origene veut il que l'on juge du principe des miracles ? C'est, dit il (1) , par leurs effets. Ces miracles sont-ils nuisibles ? servent-ils à la correction des mœurs ? A cette marque nous connoissons quels sont ceux que fait l'Enchanteur par le ministère des démons , quels sont ceux qu'opère une ame pure , sainte & animée de l'Esprit de Dieu pour l'utilité & l'instruction des hommes , & pour la confirmation de la véritable foi en lui. Maxime qu'il est si éloigné de regarder comme capable d'antécipier toute l'autorité de nos miracles , que c'est par elle qu'il en prouve la divinité. Que s'il ne faut pas , ajoute t il , approuver des miracles , avant que d'avoir discerné si on les opère bien ou mal , de peur ou de les condamner tous , ou de les admirer tous comme divins , n'est il pas manifeste que c'est par la vertu de Dieu qu'ont été opérés les miracles de Moïse & de Jésus-Christ , miracles qui ont attiré à la religion des nations entières ?

Preuve par l'autorité d'Origene.

Les miracles , dit il encore (2) , & les prodiges des Antechrists

atque portentum , & evenerit quod locutus est , & dixerit tibi : Eamus & sequamur deos alienos quos ignoras . & serviamus eis : non audies verba Prophetæ illius , &c

(1) L. 2. cont. Cels. Edit. Hafseliana pag. 93. Certis indicis examinamus promissores talium miraculorum . videlicet desumptis ex eorum vita moribusque , tum ex miraculorum ipsorum effectibus , dispiciendo asserant de damnatione hominibus , an correctionem moribus , ut sciamus quænam vel ab incantatore fiant ministerio demonum , vel ab anima pura , sanctaque & afflata divino spiritu.... ad utilitatem institutionemque hominum , & ad confirmandam veram fidem in Deum Quod si non sunt probanda miracula prius quàm discernatur à quo rectè parentur aut secus , ne vel omnia damnemus , vel omnia miremur tamquam divina : an non perspicuum est Moïsi Jesuque miracula quibus gentes integra ad religionem pertractæ sunt , non sine divina virtute facta , &c.

(2) Eod. lib. pag. 91. Antichristorum , & ad similitudinem discipulorum Jesu virtutem

qui tâchent d'imiter les miracles qu'opéroient les disciples de Jesus-Christ, s'appellent menteurs, comme étant très propres à tromper & à perdre les hommes. Mais pour les miracles de Jesus Christ & de ses disciples, ce n'étoit pas la tromperie des ames qui en étoit le fruit, mais c'étoit leur salut : car pourroit-on dire avec quelque vrai semblance que le changement de vie, & ces conversions que nous voyons tous les jours des vices à la vertu, doivent leur origine à des miracles séducteurs ? On voit Origene toujours constant à tirer de la fin & des effets des merveilles opérées par J. C. & par des Antechrists, un argument pour la divinité de celles là, & contre le principe des autres.

XI.

Parcelle d'Eusebe de Césarée.

C'est aussi ce que fait le sçavant Eusebe de Césarée. De quel moien se sert il pour forcer les Idolâtres à convenir qu'il n'y a en J. C. aucun caractère de ministre du démon ? Il leur demande (1) *s'ils pourront trouver dans leurs histoires que jamais un séducteur lui ait ressemblé ; séducteur qui ait donné à ceux qu'il auroit séduits des préceptes de douceur, de probité, de temperance de toutes les vertus : s'il peut être raisonnable d'appeller séducteur celui qui ne permet pas même de regarder une femme avec un mauvais désir : si l'on est séducteur lorsqu'on donne les plus nobles préceptes de la sagesse ; lorsqu'on apprend à ses disciples à répandre tous leurs biens dans le sein des pauvres, à aimer le travail, à se plaire à faire du bien lorsqu'on inspire de l'aversiion pour tout mensonge, & qu'on exhorte à s'attacher sur toutes choses à la vérité. Aujourd'hui même, ajoute-t-il, ne voyons-nous pas que les préceptes de sa doctrine elevent les Grecs & les Barbares à la connoissance du Dieu souverain, & au mépris de toute la nature visible ?*

suam exerere conantium miracula prodigiaque appellantur mendacia, omni deceptione injustitia: ad perdendos homines efficacia. Miraculorum autem Christi, ejusque discipulorum fructus erat non deceptio, sed salus animarum. Quis enim probabiliter dicere emendationem vitæ, quotidianosque è vitiis ad virtutem profectus nasci è deceptionibus ? Vide eundem lib. 1. & lib. 3.

(1) *Demonstr. Evangel. lib. 3. cap. 3.* Interrogandi igitur sunt num quis umquam alius huic similis seductor ex historiis ipsorum profecti possit, qui mansuetudinis, probitatis, temperantiz, omnisque reliquæ virtutis iis quos seduxerit magister & auctor extiterit : & utrum fas sit iis nominibus vocare eum qui ne intueri quidem mulierem cum petulantî cupiditate permittit : & num is seductor qui summum Philosophiæ fastigium tradiderit, discipulosque suos docuerit quæcumque possideant bona indigentibus impertiri, & laboris studium ac beneficentiam plurimi facere . . . qui & ab omni mendacio deterreat, & ad veritatem præter cuncta alia amplectendam adhortetur . . . Nonne etiam nunc illius doctrinæ præcepta omnes & Græcos & Barbaros ad supremum Deum mente animoque percipientium, & omnem visibilem naturam despiciendam extollunt . &c.

Qu'on consulte aussi le sixième Chapitre du même Livre , on y verra Eusebe tout occupé à prouver par la noble fin & par les saints effets des miracles de Jesus-Christ , qu'il est impossible qu'il ait été le ministre du démon , qu'il est évident qu'il étoit l'Envoïé de Dieu.

Même raisonnement dans Arnobe *scj* & dans les autres dé-
fenseurs anciens & modernes de la Religion. Combien de fois, pour écarter des miracles du Sauveur tout soupçon de séduction & de prestige , n'ont-ils pas pressé d'en considérer la fin & les effets ? Ils ne doutoient donc pas que cet examen ne fût un moïen des plus sages de discerner si les miracles sont diaboliques ou divins.

XII.

Tel étoit aussi le sentiment de S. Augustin. Veut-il convaincre que c'est du démon que partoient les miracles des faux Dieux ? Il applique ses lecteurs *scj* à la considération du mauvais but de ces miracles. Veut-il faire sentir le mérite & la divinité des merveilles opérées par Jesus-Christ ? Souvent *scj* il ne fait que mettre sous les yeux combien elles ont été utiles à la reformation des mœurs , combien elles ont servi à la gloire de Dieu. Veut il élever les miracles de nos Saints au dessus des miracles des faux Dieux ? N'en comparer que la nature c'est , selon lui , risquer de les confondre : il déclare que sous cette face ils semblent quelquefois égaux : c'est par leur destination seulement qu'il en prouve l'excellence. „ La fin qui les „ distingue , dit il *scj* , fait voir que les notres leur sont infini-
„ ment supérieurs “. *Quaedam verò , & si nonnullis piorum factis videantur opere coaquari , finis ipse quo discernuntur , incomparabiliter hac nostra ostendit excellere.*

XIII.

Ajouterons-nous à l'autorité des Peres le sentiment des plus célèbres Théologiens ? Pour éprouver les esprits , dit Gerson *scj* , on doit considérer à quel but tendent les visions , & sur-tout quelle

scj L. 1. *advers. Gent.*

Par celle de S. Augustin,

scj L. 4 de *Civ. Dei*, c. 26 L. 19. c. 9. & *alibi*.
scj Tom 2. col 69. n. 35 & *alibi*.

scj L. X. de *Civ. Dei*, cap 16 Vide etiam *Epist.* 1. 8. ad *Marcellin.* n. 18.

Par celle des Théologiens.

scj *Tract. de probat. spirituum*, tom 1. col. 41. *Considerat. X.* Probatio spirituum considerat causam quare fieri dicuntur visiones , præsertim quo fine nedom proximo , nedum aperto , sed aperto & longinquo. *Vide eundem tom. 1. de distinctione verarum visionum & falsis*, col. 47. Non parum ad rem attinet , si res de qua fertur esse revelatio , sit utilis ad mores , ad Rempublicam , ad divini cultus honorem vel augmentum , aut si sit supervacanea , rebus seu narrationibus immixta *Vide etiam ibid.* col. 54. in *Judicio de vita sanctæ Ermine*, col. 85. & *alibi*.

en est la fin, je ne dis pas la prochaine seulement & celle qui est manifeste, mais encore celle qui est cachée & éloignée. Les miracles de Dieu & les miracles du démon, dit aussi S. Bonaventure [1]..... différent par la fin; parce que ceux-là se font pour l'avantage des hommes & pour la gloire de Dieu, & que les autres s'opèrent pour engager dans l'erreur &c. Pour discerner les miracles, dit de même le sçavant Medina [2] il faut en considérer la fin: car lorsqu'ils ne servent point à la gloire de Dieu, ni..... ce qui est la même chose, à l'utilité des Fidèles, on ne doit point croire qu'ils aient été opérés par la vertu divine. C'est aussi la règle qu'inculque le Cardinal Bona dans son *Traité du discernement des esprits*. Pour distinguer les révélations qui viennent de Dieu d'avec celles qui ont un mauvais principe, il exige [a] qu'on examine si elles sont véritables & conforme à l'Écriture sainte, aux Traditions divines & apostoliques, aux mœurs & aux définitions de l'Eglise Catholique: & s'il y a quelque chose qui soit contraire à ces règles, il veut qu'on rejette les révélations comme des illusions & des mensonges.

XIV.

Par celle des Evêques & Docteurs Acceptans des Théologiens convulsionnistes de l'Appel, enfin des Mélangistes & de M. Poncet lui-même.

Mais pourquoi accumuler en faveur de ma doctrine les anciennes autorités, lorsque nous voyons tous les Théologiens conspirer aujourd'hui à l'établir? Sur quel principe les Evêques & les Docteurs Acceptans insistent ils avec le plus de force quand ils combattent vos merveilles? N'est-ce pas sur celui dont je prends ici la défense? N'est-ce pas aussi à cette règle que les XXX. Docteurs Consultans, & les autres Théologiens Anti-Convulsionnistes de l'Appel, vous ramènent sans cesse, pour vous faire enfin detester les prodiges de l'œuvre des convulsions? Vous mêmes n'applaudissiez-vous pas à cette règle? N'avez-vous pas déclaré que c'est par elle que vous voulés vous conduire? *Quel est la fin & l'effet du miracle*, dit M. le Gros [b] après un Théologien Acceptant. *Peut-il servir à la correction des mœurs & à la confirmation de la foi? C'est la règle, dit on que prescrit Origènes pour discerner les prestiges des Enchanteurs, des*

[1] Lett. de l'Abbé de l'Isle, IV. Lett. p. 32. Voirs aussi l. six. sur les miracles, de M. P. 1. part.

[1] *In lib. 2. sent. dist. 7. quest. 7. parte 2. art. 2. ad 9. Dei miracula & miracula demonum.....ex parte finis differunt: quia miracula Dei fiunt ad utilitatem & divinam gloriam, sed Magorum ad deceptionem, &c.*

[2] *L. 1. de relictis in Deum fidem, c. 8. In his discernendis finis est attendendus. Ubi enim neque honor Dei promovetur, neque.... quod idem est, credentium promovetur utilitas, divinam intercessisse virtutem non est credendum.*

vrais miracles de Jesus-Christ & de ses Disciples. La règle est très-vraie sans doute. Je me crois forcé, dit aussi le pere de Genes (a) de reconnoître l'esprit des ténèbres, quand je vois des effets extraordinaires & surhumains, qui ne tendent qu'à établir l'erreur à nourrir ou exciter la concupiscence, à corrompre le cœur. La fin & les effets des miracles sont donc pour lui un moïen certain d'en reconnoître le principe. Ainsi pensent également les autres Mélangistes. Chose admirable ! M. Poncet déclare lui même que cette règle nous a été prescrite par saint Paul. Il n'y a quelque fois, dit-il [b], aucune différence sensible entre ceux qui sont saisis par l'esprit du démon, & ceux qui le sont par l'esprit de Dieu ; & saint Paul nous apprend que pour lors c'est par ce qu'ils disent qu'on en doit juger, & voir s'il est conforme ou contraire à l'analogie de la foi & aux règles.

(a) Lett. au sujet des Convuls. p. 3.

[b] II. Lett. sur l'œuv. des Convuls. p. XI.

Posons donc pour principe que toutes les fois qu'il est question de ses sortes de révélations ou de merveilles qui peuvent venir de Dieu, mais aussi dont le démon est l'auteur quelque fois ; si elles ne sont point soutenues d'autres révélations ou merveilles évidemment divines, & qui levent tous les doutes, il est indispensable d'en considérer la fin & les effets ; & par conséquent, que si M. Poncet s'est récrié contre cette règle, c'est par un effet de son habitude à s'offenser de la vérité & à se contredire lui-même.

XV.

Prenons y garde néanmoins : il y a ici deux écueils bien dangereux à craindre ; & pour peu qu'on s'écarte du juste milieu, pour peu qu'on cesse d'aller la règle à la main, infailliblement on se précipitera dans l'un ou l'autre de ces écueils.

L'un seroit de rapporter au démon les miracles, dès que dans leur but & dans leurs effets on appercevroit quelque chose d'obscur & de suspect sous certaines faces : l'autre seroit d'attribuer à Dieu tous les miracles dont la fin paroîtroit d'abord digne de lui, & qui auroit quelques suites utiles. Est on sans précaution contre la première de ces illusions ? on risque infiniment, quand l'occasion se présentera, de devenir irréligieux & infidèle. N'est-on point en garde contre l'autre illusion ? il est infaillible que dans l'occasion on se livrera à la superstition & à l'erreur & peut être donnera-t-on dans l'apostasie. C'est

Reprover un miracle dès qu'il y a quelque obscurité dans la bonté de sa fin ou de ses effets ; respecter tout miracle dont la fin semble bonne, & qui est suivi de quelq bons effets, ce sont deux illusions très dangereuses.

ce qu'il importe extrêmement d'expliquer avec quelque étendue.

XVI.

Les Juifs donné-
rent dans la pre-
mière.

Pourquoi les Juifs témoins des merveilles qu'operoit Jesus-Christ, loin de s'y soumettre, les regarderent-ils comme diaboliques? C'est parce qu'elles étoient destinées à persuader qu'il étoit Fils de Dieu; parce qu'ils s'imaginoient qu'il violoit la Loi. Tels furent leurs prétextes; jamais ils n'en alléguèrent d'autres. Or ces prétextes étoient ils légitimes, comme ils étoient en quelque sorte apparens? M. Poncet le prétend, supposé qu'il faille juger des miracles par leur destination & par leurs effets: blasphème également horrible & impertinent qu'il est nécessaire de confondre.

Réfutation des
raisonnemens er-
ronés & impies
dont se sert M.
Poncet pour
prouver que s'il
faut juger des mi-
racles par leur fin,
les Juifs ont eu
raison de repro-
cher ceux de J. C.
[a] Rép. gén; au
R. P. D. L. L. P.
10.
[b] *ibid.*

1°. Pourquoi s'offensoient ils de ce que Jesus-Christ faisoit des miracles pour persuader qu'il étoit Fils de Dieu? C'est que par là, dit M. Poncet (a), il *divisoit la majesté de Dieu*. Il divisoit la majesté de Dieu! Eh! où est ce donc qu'il a excité à adorer plusieurs Dieux? Est il rien qu'il ait aussi fortement inculqué, que d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son ame, de toutes les forces, & de ne servir que lui seul?

M. Poncet en convient. *Jesus-Christ ne propose pas deux Dieux* dit il [b], je l'avoue; mais néanmoins il propose deux personnes divines. Or c'est une doctrine nouvelle pour les Juifs, au moins pour le gros de la Nation, & qui leur paroît opposée à ce qu'ils ont toujours cru de l'unité de Dieu..... Les miracles de Jesus-Christ ne paroissent pas aux Juifs, quelque attention qu'ils y fissent destinés à faire adorer le seul Dieu véritable.

Horrible impiété. M. Poncet y a-t-il fait réflexion? L'ignorance des Juifs a donc été invincible: leur infidélité a donc été exempte de tout péché? Dès qu'on établit le principe, il faut adopter les conséquences. Mais combien ne sont elles pas affreuses.

XVII.

Même sujet.

Erreur au reste, & grande erreur que les Juifs n'aient pu quelque attention qu'ils y fissent, reconnoître que la fin des miracles de Jesus Christ n'offensoit en rien la Divinité. Ils ne se sont au contraire trompé sur son compte, que parce que tout occupés de leurs préjugés, ils n'ont point fait attention à ce qui étoit énoncé dans leurs Livres sacrés de la divinité de

Messie promis. N'en est-ce pas un des caractères que les Prophètes ont marqué le plus souvent ? N'est ce pas au Messie futur que David adressoit ces paroles : [a] *Sedes tua Deus in saculum saculi..... unxit te Deus Deus tuus* : N'est-ce pas de lui , ainsi que Jesus-Christ le fit observer aux pharisiens , que le Psalme chantoit : [b] *Dixit Dominus Domino meo , sede à dextris meis ex utero ante luciferum genuite* : N'est-ce pas en la personne qu'il disoit : [c] *Dominus dixit ad me , filius meus es tu , ego hodie genui te* : Avec quelle énergie le Prophète Isaïe n'exprime t il pas le même dogme , lorsqu'il annonce de l'enfant qui doit naître pour le salut des Nations , [d] qu'il s'appellera Emmanuel , c'est à dire , Dieu avec nous ; que son nom sera Admirable , Conseiller , Dieu , Fort , le Pere du siècle futur , le Prince de la paix : Et dans combien d'autres textes des Livres prophétiques de l'ancien Testament ne trouve t on pas la même vérité : C'est donc , encore une fois , faute d'attention aux divines Ecritures , que les Juifs furent blessés de ce que Jesus-Christ opéroit des miracles pour prouver qu'il étoit Fils de Dieu ; & c'est être aussi aveugle qu'un Juif , que de trouver à un scandale si mal fondé un motif légitime , supposé que la fin des miracles doive servir à en discerner l'auteur.

XVIII.

Du moins , continue M. Poncet (f) *les Juifs avoient sous les yeux plusieurs exemples que Jesus étoit un violateur de la Loi.* Même sujet.
ff) *Ibid.* p. 11

Cela fait trembler. On voit Nôtre-Seigneur Jesus Christ en toute occasion religieux observateur de la Loi de Moïse ; il déclare (g) qu'il n'est point venu la détruire , mais l'accomplir : & il étoit cependant violateur de la Loi ! & on en avoit sous les yeux plusieurs exemples ! N'est ce pas là un blasphème ? Eh ! en quoi donc viole-t-il la Loi : C'est , dit nôtre Chrétien judaïsant , qu'il commande au Paralytique qu'il guérit le jour du Sabbat , d'emporter son lit Ainsi d'un côté voilà une guérison miraculeuse : voici de l'autre la Loi de Dieu OUVREMENT VIOLE'E par celui qui l'a opérée. Mais qu'étoit-il donc prohibé par la Loi ? C'étoit (h) de faire le jour du Sabbat aucune œuvre servile. Or est-ce une œuvre servile de guérir des malades par sa parole , ou de tirer d'un portique , lorsqu'on est guéri , le lit sur lequel on étoit couché ? M. Poncet est bien Pharisien. Les Docteurs de la Loi se faisoient ils donc

(g) *Math.* 5. 17.
(h) *Exod.* 20 11.

ſaj Luc. 14. 5.

ſcrupule , ainſi que Notre-Seigneur le fit remarquer pour confondre leur accuſation ridicule , de tirer le jour du Sabbat leur âne ou leur bœuf d'un puits ou d'un foſſé : (A) *Cujus veſtrum aſinus aut bos in puteum cadet , & non continuo extrahet illum die Sabbati* : Ouï , Jeſus Chriſt violoit les fauſſes traditions que les Phariſiens avoient ajoutées à la Loi de Moïſe : mais prétendre qu'il ait été *violateur de cette Loi* , qu'il l'ait *quvertement violée* , c'étoit dans les Juifs une erreur qui couloit de leur dépit contre lui * & de leurs ridicules préjugés ; & c'eſt dans M. Poncet une véritable impiété.

Voilà dans quel abîme ſa paſſion pour les miracles du tems l'a entraîné. Il comprend que leur perte eſt infaillible , ſi l'on adopte les règles que je propoſe : ç'en eſt aſſés , il faut que ces règles ſacrées ſoient des erreurs ; & pour le faire croire , il ne craindra pas de vomir contre Notre Seigneur Jeſus Chriſt même des calomnies & de blaſphêmes. Eſt-ce qu'il eſt impie ? Non , je lui rends juſtice. Mais dans les accès de ſa paſſion il ne ſçait ce qu'il fait & ce qu'il dit , & ces accès ſont preſque ſans intervalle.

XIX.

C'eſt ſur de faux préjugés que les Juifs crurent voir du vicieux dans la fin & dans les effets des merveilles du Sauveur : des traits évidens de divinité ſ'y montroient.

Revenons aux Juifs. D'où eſt venu leur malheur ? C'eſt de la ſource que je cherche à tarir ; de ce qu'ils étudièrent Jeſus-Chriſt & ſes miracles , ſur des préjugés dont ils n'avoient jamais ſondé le faux ou la ſolidité. Ils n'avoient pas conçu que le Meſſie dût être Fils de Dieu : de là leur ſcandale contre Jeſus-Chriſt qui ſ'attribuoit ce caractère. Ils s'étoient mis dans l'eſprit , que pour obſerver le Sabbat , il falloit porter l'exaſtitude juſqu'à un ridicule ſcrupule : voilà pourquoi ils le blâment d'avoir dit au paralytique guéri d'emporter ſon lit.

Mais leurs idées touchant le Meſſie étoient elles conformes à ce que Dieu en avoit révélé par les Prophètes ? n'étoit-il point de cas où ils croient eux mêmes devoir interpreter la loi du Sabbat dans un ſens moins étroit ? C'eſt à quoi ils ne

* C'eſt ce qu'à obſervé un Convulſioniſte même. 2. Entret. ſur les miracl. p. 40 *Qu'eſt-ce qui révoltoit tous les Phariſiens contre Jeſus-Chriſt & ſes miracles ? C'eſt que Jeſus-Chriſt combattoit leurs erreurs , les traditions nouvelles qu'ils avoient introduites contraires à la Loi de Dieu , & qu'il découvroit au peuple leur hypocriſie & les ſtratagemes dont ils ſe ſervoient pour ſ'attirer l'eſtime , les dons , les préſens des peuples , ſur-tout des veuves. Les miracles de Jeſus-Chriſt donnoient de l'autorité à ſes paroles , & les Phariſiens tomboient dans le décri parmi le peuple. Voilà ce qui les animoit tant contre J. C. & ſes miracles.*

furent point attention. Séduits par de vaines lueurs , ils ferment & ferment encore aujourd'hui les yeux aux plus brillantes lumières. qui démontroient la main de Dieu dans les miracles de Jesus Christ. Rien ne les touche. Un Publicain qui à la vûe de ces miracles donne aux pauvres la moitié de son bien , & rend au quadruple ce qu'il avoit injustement retenu ; une femme péchérresse qui revient de tous ses désordres , & qui se consacre aux larmes & à la penitence ; le respect pour la maison du Seigneur augmenté ; des Idolatres amenés à l'adoration du vrai Dieu ; & après que Jesus Christ fût mort & que ses Disciples se furent dispersés au milieu des Nations , les Idoles abbatues en mille endroits , leurs Temples détruits , les démons rendus muets , le monde presque entier qui renonçant à ses faux Dieux , adore Dieu d'Abraham , d'Isaac & de Jacob : tout cela n'a pû fléchir les Juifs ; une apparence de vice que des préjugés leur font appercevoir dans la fin des miracles de Jesus-Christ & des Apôtres , les entraîne ; & elle l'emporte chès eux sur les preuves certaines de divinité , qui se manifestent dans la fin même de ces miracles considérés sous ses autres faces. Est ce là se conduire selon la raison ?

X X.

D'ailleurs , comment pouvoient-ils raisonnablement prendre du scandale de ce qui leur paroïssoit obscur & suspect dans le but de ces miracles , si Jesus Christ & les Apôtres opéroient de ces autres merveilles où la main divine se montre sans nuages . & s'ils les opéroient pour prouver qu'il étoit l'Envoïé & le Fils de Dieu ? Or ils en ont opéré une grande multitude de cette espèce , & dans cette intention. Je l'ai fait voir dans mes Douzième & Trezième lettres par des raisonnemens pleinement décisifs. Il est donc évident que nul solide prétexte n'a pû autoriser les Juifs à renvoïer au démon la gloire des miracles de Jesus Christ : il est évident que s'ils eussent consulté la raison plutôt que de vains préjugés , ils n'auroient pas hésité à y révéler la voix de Dieu.

C'est donc un écueil bien à craindre que de se hater sur des soupçons & des apparences de vice dans la fin des miracles , de prononcer qu'ils viennent d'un mauvais principe : ces soupçons pourroient être faux , ces apparences pourroient être trompeuses. D'où suit cette règle de conduite , que s'il

Même sujet.

Combien cette première illusion est funeste : mais elle est rare.

arrive que nous soions témoins de quelques miracles , dont on doit juger par la fin & par les effets , il faut nous tenir fort en garde contre tout préjugé , & ne nous conduire que sur les maximes que dictera une raison éclairée & tranquille. On ne peut donner trop d'attention à une règle si importante : mais l'histoire ne nous fournit que très-peu d'exemples où l'on s'en soit écarté.

XXI.

La seconde est presque générale.

Il n'en est pas ainsi de l'autre écueil dont j'ai parlé. Comme on sçait que le démon tend toujours à nous nuire, on ne peut s'imaginer qu'il soit l'auteur de ce qui occasionne quelque bien. Cette illusion est très commune dans le peuple ; les femmes sur tout en sont fort entêtées ; & on la remarque même en des hommes d'une profession & d'un caractère à ne devoir pas , ce semble , en être susceptibles. A la vûe de cette merveille , dit on , telle & telle personne ont ouvert les yeux sur leurs égaremens , ou tel autre bien s'en est ensuivi. Cette merveille vient donc de Dieu. On saisit cette conséquence avec précipitation , on s'y repose , & l'on s'y attache enfin avec tant de sécurité , que si vous osés entreprendre d'y mettre obstacle , vous entendrés crier contre vous à l'impie.

Pour la dissiper , on prouve par des exemples que des merveilles faivies d'effets utiles peuvent venir du démon.

[a] Voyés mes Lettres 2. 3. 4. 6. 7. 9. 10. 11. 14.

[b] Voyés mes 3. & 11. Lett.

[c] Voyés *ibid.*

[d] *Ibid.*

[e] Voyés ma 16. Lett. *passim.*

[f] Voyés ma 1. Lett. p. 107.

Mais n'est-ce pas du démon que venoient les miracles & les oracles du Paganisme , desquels il est si souvent fait mention dans les divins Livres & dans les Peres de l'Eglise [a] ? Et cependant , combien de Libertins qui apprirent de ces prodiges à reconnoître enfin d'autres Etres que ceux qui tombent sous les sens ?

N'est ce pas aussi au démon que Saint Severe Sulpice (b) attribue les merveilles opérées en Espagne par un faux Christ ; que Saint Grégoire de Tours (c) rapporte les guérisons miraculeuses opérées par un autre faux Christ dans le Gevaudan ; que Glaber & Baronius (d) adjugent les miracles faits sur le tombeau du faux saint Just ; que les Théologiens renvoient (e) la gloire de beaucoup de ces miracles qui se firent dans les épreuves par l'eau & par le feu ; que M. Gilot & tous les Théologiens de la Faculté de Paris (f) décidèrent en 1701. que rien n'empêchoit de rapporter les guérisons accordées à certains dévots envers Saint Hubert ? Qui peut douter néanmoins que ces miracles n'aient donné occasion à bica des réflexions salutaires ?

C'est donc mal raisonner que d'inférer de ce qu'un miracle aura été suivi quelque effet utile pour les mœurs, que Dieu en est le principe.

X XII.

Helas ! qu'on connoît peu les profondeurs de Satan ! Que lui importe que vous lui échapiés par un endroit, s'il vous saisit & vous retient par un autre ? Que lui importe que vous fassiez certaines bonnes œuvres, si par la même il vous précipite dans quelque erreur, si par là il entraîne bien d'autres personnes avec vous dans l'abîme ? Soïons toujours dans la défiance. Satan, cet [a] ancien serpent qui seduisit nos premiers Peres, & qui seduit toute la terre, prend, ainsi que le remarque Saint Augustin (b), toutes sortes de formes pour nous tromper : sicut de Protheco dictum est, formase vertit in omnes, hostiliter insequens, fallaciter subveniens, utrobique nocens : mais jamais il n'est si dangereux, que lorsqu'il se déguise sous la peau de brébis, lorsqu'il (c) se transfigure en Ange de lumière.

On le prouve aussi par la raison & par des autorités.

[a] Apoc. xii. 9.

(b) L. X. de civ. dei, c. 10. col. 247. tom. 7.

[c] 2. Cor. xl.

Avec quel soin les plus grands hommes de l'Eglise ne se sont-ils pas appliqués à graver cette vérité dans l'esprit des Fidèles ? Défiés vous du démon, disoit souvent le grand saint Antoine à ses Disciples (d) : quelque fois il vous suggérera de bonnes œuvres, mais ce fera pour vous conduire insensiblement dans quelque abîme.

14

(d) Apud Athanas. tom. 1. p. 86. & 816.

Le diable, disoit saint Ambroise (1), est un dangereux maître : souvent il entremêle l'erreur & la vérité, afin qu'à l'ombre de celle-ci, il vous cache le témoignage qu'il rend à l'autre.

X X I I I.

Tel est aussi l'avis sur lequel Gerson ne cesse d'insister. L'esprit de mensonge, dit-il (2), fait quelque-fois annoncer mille vérités manifestes, pour induire dans une erreur qu'il y aura cachée. On trouve, ajoute-t-il (3), bien de la ressemblance dans les inspirations, quoiqu'elles partent de divers Esprits. . . . & cette res-

Même sujet.

(1) Tom. 1. col. 1408. Improbis magister est Diabolus, qui falsa veris sæpe permiscet, ut specie veritatis testimonium fraudis obtexat.

(2) De probat. spirit. tom. 1. col. 40. In spiritu mendacii mille quandoque sunt veritates apertæ, ut in unica latenti falsitate decipiat.

(3) Ibid. col. 42. In spiritibus diversis multa in inspirationibus invenitur similitudo. Est enim spiritus deus, spiritus Angelus bonus, spiritus Angelus malus, spiritus humanus tam rationalis quàm animalis. Potest autem similis visio spirari per quemlibet hunc spiritum suo modo, longèque diverso : sed diversitatem facilliter percipi quædam similitudo non fuit apud inexpertos talium &c.

semblance est cause que ceux qui n'ont point d'expérience en ce genre, ne peuvent pas aisément discerner de quel Esprit elles viennent. Que la malice des demons, dit il encore (1), est pleine de ruses & de fourberies! . . . qu'ils ont d'artifice pour séduire les hommes, tantôt en leur inspirant des craintes excessives; tantôt en leur suggérant de la vaine complaisance, tantôt en opérant mille miracles trompeurs! Ailleurs, répondant à ce qu'alléguoient les défenseurs de la secte des Flagellans, qu'elle étoit suivie d'un grand nombre d'effets salutaires: c'est se tromper, dit il (2), que de raisonner ainsi: la secte des Flagellans procure beaucoup de biens; donc il ne faut ni l'abolir, ni la condamner. La Loi de J. C. n'a-t-elle pas souvent condamné des pratiques des Begards & des Beguines, qui dans leur première introduction étoient revêtues de l'apparence d'une grande piété, d'où naissoient dans les ames beaucoup de fruits spirituels, & qui donnoient des exemples de salut & d'austerité &c?

XXIV.

Même sujet.

Combien d'autres sçavans Théologiens ont fortement appuyé sur la même vérité! Ecoutez saint Cyprien ou Origene dans le *Traité de la simplicité des Clercs*, dit le célèbre Interprète Corneille de la Pierre (3): *le Diable a tant de ruses, il a pour tromper les hommes des artifices si subtils & si cachez, qu'il semble faire prendre la nuit pour le jour, un poison pour un remede, le désespoir sous le voile de l'esperance, l'infidelité sous le pretexte de la foi, l'Ante-Christ sous le nom de Jesus-Christ; . . . car il se transfigure en Ange de lumiere.*

Le Cardinal Bona n'étoit pas moins attentif contre ces pièges diaboliques. Il remarque que Satan excite quelque fois à un bien, pour en empêcher un plus grand; & qu'il exhorte à des actions de vertu pour se déguiser par là, & conduire en-

[1] *Ibid.* col. 87. Quanta est versuta malignitas demonum, quam improba & dira nocendi cupido, quantus furor & astutia ad seducendos homines nunc terroribus, nunc blanditiis, nunc mille fallacium miraculorum artibus.

[2] *Contra sectam Flagellantium*, t. 2. p. 661. Fallit hæc argumentatio: proveniunt ex hac (Secta) multa bona, non igitur tollenda vel reprobanda. . . . Lex Christi frequenter prohibuit multas observationes Begardorum & Reguinatum, quæ in prima sui introductione prætendebant speciem magnæ religionis, ac multi fructus spirituales in animabus, & exempla salutis atque austeritatis &c.

[3] *Comment. in cap. 7. Exod.* Audi S. Cyprianum vel Origenem *Traçtatu de simplicitate Clericorum*: Diaboli ea est astutia, ea est circumveniendi hominis cæta & latebrosa fallacia, ut asserere videatur noctem pro die, venenum pro salute, desperationem sub obtentu spei, perfidiam sub prætextu fidei, anti-christum sub vocabulo Christi: ut dum verisimilita mentitur, veritatem subtilitate frustretur, nam transfigurat se in angelum lucis.

suite les ames a d'horribles chutes. Qu'il seroit à souhaiter que son excellent *Traité du Discernement des Esprits* fut plus repandu, plus médité : l'illusion que je combats, seroit bien tôt dissipée.

Pourquoi, dit aussi Medina, révéler tout ce qui a quelque ornement divin, ou qui est suivi d'un effet digne de Dieu. *Ajouterait-on foi* (1) *aux mensonges du diable, s'ils paroissent venir de lui, & s'il ne les couvroit du voile des saintes & divines Ecritures; ou, si pour leur concilier du crédit il ne violoit & n'employoit frauduleusement les autres moyens dont Dieu se sert pour persuader la vérité?*

XXV.

Je finis cette matiere par quelques réflexions de M. Nicole Même sujet. bien favorables à la vérité que je soutiens, réflexions qu'il confirme par des exemples.

Quand une ame dit-il (a), ou par une disposition naturelle, ou même par grace, éprouve des sentimens de piété dans une grande vivacité, le démon ne l'attaque pas ordinairement en lui inspirant d'abord quelque chose de faux ou grossièrement mauvais; il lui propose même quantité de vérités qui lui plaisent & qui lui ôtent la défiance: par là il l'accoutume peu à peu à se conduire par ses sentimens & ses lumières. Quand il la voit dans cette disposition, il lui propose ensuite quelque erreur couverte d'un prétexte de piété & favorisée par les sentimens qu'elle a éprouvées; & par là il la renverse & la jette dans le précipice.

Il y en a ajouté-t-il, plus d'exemples qu'on ne scauroit croire dans ce siècle, qu'on peut dire être un siècle d'illusions. L'un des plus considérables est celui d'une fille de Lille, appelée *Antoinette Bourignon*: sa disposition naturelle étoit de concevoir vivement les choses, & d'en être vivement touchée. Le diable connoissant cette disposition, lui représenta vivement les désordres, qui regnoient dans les états du Christianisme, & sur-tout dans les Prêtres, les Religieux, les Directeurs, &c. Il lui donna des grandes idées d'une vie *Evangelique* & réglée sur la primitive Eglise; il lui fit naître le dessein d'imiter la vie apostolique, & de s'aider de la rétablir. Ces

(a) Ess. de Morale, Tom. viii. Lett. LXXIX. sur le sentim. extraord. p. 137. 138. 139 Edit. de Paris 1725.

(1) L. 1. de recta in Deum fide, cap. 7. Diaboli mendacia per se ipsa credi non possunt, nisi illis sanctæ Scripturæ & divini sermonis prætextat speciem, aut cætera divinæ veritatis quæ falli non potest, instrumenta violet, & ad eisdem fidem conciliandam fraudulenter usurpet.

désirs qui étoient sincères, accompagnés de quantité de bonnes œuvres lui attiroient l'estime des gens de bien. Cette estime la fortifia dans ses désirs. Elle éprouva quantité de paroles intérieures qui paroissent admirables ; & elle s'accoutuma tellement à cette conduite, qu'elle ne se conduisoit que par là.

C'est ainsi que par un grand zèle pour la sainteté des mœurs, zèle respectable lui même, & soutenu d'une conduite pleine de ferveur, le démon commence à engager cette fille dans une voie d'erreur & d'illusion. Voïons les malheureux progrès qu'elle y fit par les suggestions de cet Esprit séducteur.

X X V I.

Même sujet.

Enfin, continue M. Nicole, quand le démon eût établi pleinement dans l'esprit de cette fille la créance de ces paroles intérieures, il la porta à mépriser tout l'extérieur de l'Eglise & même sa foi & sa communion, & à réduire toute la vie chrétienne à une charité intérieure indépendante de la foi, à dogmatizer qu'on se pouvoit sauver, dans toutes sortes de communions, à prétendre diriger les Prêtres & toutes sortes de personnes.

Qu'elles funestes suites d'un commencement si saint & si admirable ? N'en soïons point surpris Ces excès font horreur, remarque M. Nicole ; & cependant ils ne sont que l'effet d'une attache insensiblement contractée à ces pensées & à ces paroles intérieures qu'elle croioit éprouver. D'où il tire cette juste conséquence, à laquelle il est bien important aujourd'hui de faire réflexion, que quoique le diable ne porte l'ame à aucune erreur, ni à aucun crime, c'est nuire beaucoup à l'ame que de l'attacher à ses propres pensées & à ses lumières intérieures, en la détachant de la conduite extérieure de l'Eglise ; c'est toujours la porter à s'établir un fondement faux de la piété, & c'est une pierre d'attente sur laquelle il peut bâtir toutes sortes de faussetés & de désordres.

Après un exemple si déplorable, après tant d'autres exemples plus funestes que j'ai rapportés, & tant d'autorités que j'ai citées, croira-t on encore que tout ce qui donne occasion à quelque bien, vienne de Dieu, & que le démon soit incapable de cacher sa malice & sa main sous un voile spécieux de sainteté ? Ce seroit se plaire à se faire illusion, & s'embarasser peu d'exposer son salut éternel aux plus terribles dangers. Il est constant, dit même un Convulsionniste des plus zélés (a), par l'écriture, par la Tradition, par l'histoire tant sacrée que pro-

(a) Suivre de l'Examen de la Convulsion. p. 117. 118.

faire, & toute la Théologie en convient que le démon dit & annonce quelquefois des choses vraies, utiles, salutaires.... On sçait en particulier, & les Peres nous l'apprennent qu'il affecte même souvent de le faire pour séduire ensuite plus facilement, & pour persuader plus aisément le mal, après avoir gagné créance par l'apparence du bien, & quelquefois par la réalité même des biens très manifestes : sur quoi il cite un passage formel de S. Augustin (a).

(a) Lib. 12, de Gen. ad litt. c. 13. n. 20.

XXVII.

Concluons donc avec Mr. Nicole qu'une ame vraiment fidèle qui connoit ses ruses de l'ennemi, doit établir sa conduite sur ce principe... de n'adhérer à aucune lumière intérieure, ni par conséquent aux autres témoignages extraordinaires qu'après s'être assurée par les voies communes & ordinaires, qu'elle est conforme à la doctrine de l'Eglise. Ce qui la doit, ajoute-t il, faire résoudre à vivre toute sa vie dans la dépendance & par la conduite des Ministres de l'Eglise & à choisir entre eux les plus instruits des sentimens communs que Dieu a laissés à son Eglise ! & qu'il veut qu'on apprenne d'elle. Belle instruction pour le tems présent.

Conséquences que les Théolog. & les PP. ont tirées de cette vérité.

Concluons aussi avec Medina [1] qu'il ne se faut fier pleinement ni aux fréquentes citations des divines Ecritures, ni à l'éminence de la science, ni à un zèle apparent pour la doctrine & pour les Docteurs de l'Eglise, ni à un extérieur de sainteté, ni au martyre, ni à la mort soufferte pour Jesus-Christ, ni enfin aux miracles mêmes, quand bien ils seroient très véritables parce que l'ancien ennemi a violé tout cela, & lui a oté par là le droit de soumettre toujours les esprits. Nous devons au contraire, toutes les fois que nous en sommes temoins, nous tenir d'autant plus sur nos gardes, de peur que l'ange de satan ne se transforme pour nous perdre en Ange de lumière, que nous sçavons qu'il y a plus à craindre d'un poison caché, que de celui qui est connu & manifeste.

Concluons encore avec Gerson que pour reconnoître de quel principe partent des visions (& il en doit être de même

[1] L. 5. de verâ in Deum fide, cap. 7. Neque Scripturarum jactationi, neque scientiæ eminentiæ, neque Ecclesiasticæ doctrinæ ficto zelo, neque Ecclesiasticorum Autorum simulato amori, neque externæ sanctimonix, neque martyrio ac morti pro Christo toleratæ, neque demùm miraculis ipsis, etiam cum essent verissima, quæ omnia alioqui veræ doctrinæ, abfuisse modò malitia diaboli, certa signa fuissent, omninò fidendum, quòd ea universa violaverit antiquus hostis, & eisdem sua violatione fidem ademerit. Imò tantò, quoties hæc occurrerint, cautiore esse oportet, ne forte in nostram perniciem Angelus Satanæ in Angelum lucis sese transformet. quantò scimus majus in occulto quàm in aperto & patentì veneno subesse discrimen.

des autres merveilles) il faut considérer (1) non-seulement quelle en est la fin prochaine & manifeste, mais encore quelle est leur fin cachée & éloignée. Car, dit il, la fin prochaine peut paroître bonne, salutaire, pieuse, édifiante; & dégénérer à la fin en beaucoup de scandales, les suites ne répondant point aux commencemens.

Concluons enfin avec S. Gregoire le Grand (2) que si le bien que procurent les signes & les miracles, n'est pas parfait, il faut le peser avec beaucoup de soin & de circonspection, de peur qu'il ne devienne nuisible à celui qui le reçoit.

Voilà Messieurs, quels sont mes principes: vous voyés que c'est dans les Peres & dans les Théologiens que je les ai puisés: respectés-les donc, & conformés vous y dans la pratique. Trouvés bon que je vous exhorte aussi à lire & à méditer le *Traité Dogmatique* de M. l'Abbé le Rouge sur les faux miracles du tems, en réponse aux différens Ecrits faits en leur faveur. Vous y trouverez ces mêmes principes mis par cet habile Docteur dans un beau jour, appuiés de raisonnemens décisifs, & de quelques autorités très fortes qui avoient échapé à mes recherches. Vous y trouverez vos moïens confondus, & vos objections contre moi détruites. Vous y trouverez enfin une refutation complete de vos maximes au sujet des miracles en général, & des motifs très pressans de vous unir avec nous dans le mépris de vos miracles prétendus.

XXVIII.

C'est donc par la fin & par les effets qu'il faut juger des prétendus miracles du tems.

(a) 3. 4. 9. 10.
11. 13. & 14.
Lettres.

Reprenons maintenant mes principes, & faisons en l'application. Lorsque des miracles ne sont point divins par leur nature, c'est par la fin & par les effets qu'on doit juger de leur principe: telle est la Règle. Or il n'est aucun de vos miracles qui soit divin par sa nature; je l'ai ailleurs (a) démontré fort au long, & peut être aurai je bien tôt occasion de le faire voir encore. C'est donc par la fin & par les effets qu'on doit juger de leur principe. La conséquence est certaine; & vous l'avez vous mêmes approuvée dans plusieurs Ecrits. Voyons donc si la fin de vos

(1) *Traët. de probat. spirit. tom. 1. col. 41. Consid. rat. X. Probatio spiritum considerat causam quare fieri dicuntur visiones, præsertim quo fine nendum proximo, nendum aperto; sed occulto & longinquo. Potest itaque finis primus apparere bonus, & salubris, & devotus, ad ædificationem aliorum, qui tandem prolabatur in multiplicibus scandalum, dum non respondebunt ultima primis, &c.*

(2) *L. 33. Moral. in Job, cap. 35. Bonum quod per signa & miracula coruscet, si perfectionis summam non habet, pensari sollicitè per cautelam circumspectionis debet, ne. . . in accipientis damnum vertatur.*

miracles est bonne, sainte, digne de Dieu; si les effets qu'ils ont produits, sont bons, salutaires, divins. De cet examen il sera aisé de conclure quels sentimens méritent ces miracles.

Au reste, si les vices que je pourrai remarquer dans leur fin & dans leurs effets, n'ont rien que d'apparent; si mes observations n'ont de fondement réel que dans quelque préjugé qui m'occupe; si à la faveur de la lumière que fournissent la raison & l'autorité, vous pouvez convaincre de faux ces observations, il est clair qu'il faudra leur refuser toute attention, & que je dois y renoncer d'avance. Mais aussi, si je démontre que la fin de ces miracles est réellement vicieuse, & que des désordres réels, quoique mêlés de bons effets, en sont les suites véritables: ne faudra-t-il pas convenir qu'il y auroit de l'impieeté à les révéler comme divins, & que c'est une obligation indispensable de donner au démon tout ce qu'il pourroit y avoir de réel? Or c'est ce que je crois être bien en état de démontrer.

Examinons d'abord quelle est la fin de vos miracles, nous en considérerons ensuite les effets.

XXXIX.

Pour éviter toute chicane, que ce soit de vous mêmes, Messieurs, que nous apprenions à quoi ils ont été destinés. Voici, dites-vous (a), de quoi fixer les simples sur ce qu'ils doivent penser de la Bulle, & avec eux ceux qui ont le plus d'esprit & de doctrine... Dieu en couronnant un de nos frères mort dans l'appel, en manifestant sa sainteté & sa gloire par des miracles sans nombre; nous a avoués pour ses témoins fidèles, & pour des enfans qui lui sont chers... Notre cause est décidée, nous avons vaincu.

Ces miracles, dites-vous encore (b), sont comme autant de foudres.... contre la Constitution, & comme le triomphe de la vérité & de ceux qui ont appelé au futur Concile. Ils prouvent (c) que la Constitution.... ne vaut rien, que les Evêques sont des prévaricateurs; que la Cour est séduite, injuste & persécutrice des Saints; ... (d) que les Appellans sont les saints & les amis de Dieu, les défenseurs de sa vérité & de son Eglise: & au contraire que les Constitutionnaires sont des gens séduits & séducteurs, persécuteurs des Saints, ennemis de Dieu, de Jesus Christ, de son Eglise & de sa vérité.

Le Tombeau de M. Paris, ajoutés-vous (e), est un sanctuaire

Selon les Appell. ces miracles tendent à confondre la Constitution & les Constitutionnaires, à consacrer l'appel & ses sectateurs.

^a discours sur les Nouv. Eccl. p. 59.

^b I. Entret. sur les miracul. Préface, p. 1.

^c Ibid. dans l'Entret. p. 13.

^d II. Entret. pag. 57.

^e I. Lettre de

d'où *Jésus-Christ* interrogé sur les contestations présentes de l'Eglise, crie à haute voix aux Appellans, Je suis votre frere & votre ami, je vous reconnois pour les témoins de ma vérité, & pour les fideles enfans de l'Eglise mon Epouse : mais il crie en même tems à'une voix de tonnerre à ceux qui les oppriment : Pourquoi me condamnez-vous ? Pourquoi me persecutez-vous ? Il vous est dur de regimber contre l'équillon.... C'est de ce même Tribunal que J. C. faisant droit sur les accusations des Appellans, prononce avec eux que la Constitution UNIGENITUS est un Décret monstrueux, qui ébranle jusques dans leurs fondemens le premier article du symbole & le premier précepte du Décalogue ; qui condamne un grand nombre de vérités capitales du dogme, de la morale, de la discipline & de la hierarchie, &c. Oracles que M. de Montgeron a repetées avec emphase.

De ces textes réduits à leur juste valeur il s'ensuit que la fin de vos miracles est d'inspirer de l'horreur de la Constitution, de confondre les Constitutionnaires, & de faire canoniser l'Appel & les Appellans. Est ce là une fin bonne & digne de Dieu ? C'est ce que je vais examiner avec beaucoup de tranquillité & d'attention.

X X X.

Si la Constitution est revêtue d'une autorité très respectable, & même d'une infaillible autorité, les miracles qui la combattent, ne sçauraient être divins.

Premierement, c'est pour nous faire croire que la Constitution *Unigenitus* a ébranlé la foi, pour que nous la regardions comme un Décret monstrueux qui ébranle jusques dans leurs fondemens le premier article du symbole, & le premier précepte du Décalogue ; qui condamne un grand nombre de vérités capitales du dogme & de la morale, de la discipline & de la hierarchie, que vos miracles ont été operés. Je l'avoue : cette destination m'étonne, elle m'effraie extrêmement. N'importe, considérons la sans préjugé.

Mais sur quel plan faire cet examen ? Par le fond même de la doctrine proscrite dans cette Constitution ? Je le voudrais : un penchant vif m'y porte : que d'avantages ne perdrai-je pas en ne suivant point cette route ? Mais elle m'entraîneroit dans bien des discussions qui me conduiroient loin de mon sujet. Renfermons nous donc dans l'extérieur de la Constitution, objet moins étendu, quoique d'une étendue assez considerable. Aussi bien convenez-vous que c'est un moien assuré soit de regler notre jugement sur cette Bulle, soit de connoître le mérite des miracles qui la combattent.

De quelle autorité la Bulle *Unigenitus* est elle donc revêtue ? De celle du Pape Clement XI. qui l'a publiée , de celle de trois Papes ses successeurs qui l'ont confirmée , de celle de l'Eglise de Rome qui dans un nombreux Concile l'a adoptée avec un grand respect , de celle de presque tous les Evêques du monde qui l'ont appuïe de leur consentement & de leur suffrage. Si ce n'est là qu'une autorité legere & sans conséquence , à la bonne heure que Dieu l'ait contredite. Mais si l'autorité des Papes est très grande & très-respectable, si celle de l'Eglise de Rome a été extrêmement respectée des Théologiens mêmes les plus attachées aux Maximes du Roïaume , si celle du Corps des Evêques ne peut être négligée sans crime : que dire & que penser de miracles qui voudroient combattre ce que ces autorités reunies ont consacré ?

Parlons d'abord de l'autorité d'où la Bulle est émanée ; mais n'en parlons que selon les principes avoués dans le Roïaume , car je suis bon François.

XXXI.

Jouvre l'Evangile , & j'y trouve ces paroles de Notre-Seigneur Jesus Christ à S. Pierre : [a] *Tu es Pierre & sur cette pierre j'édifierai mon Eglise , & les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* : paroles expliquées , il est vrai , tantôt de la confession de cet Apôtre , tantôt du Collège apostolique dont Pierre étoit le chef , mais que presque tous les Peres entendent de la personne même de S. Pierre : j'en indique des textes au bas de la page (1). Ce qui a fait dire au celebre M. Bossuet Evêque de Meaux, (b) *que c'est à pierre que J. C. parle , & qu'en lui parlant il agit en lui , & y imprime le caractère de sa fermeté.* „ Et moi , dit-il je te dis à toi : tu es Pierre , & sur „ cette pierre j'établirai mon Eglise , & les portes de l'Enfer ne „ prévaudront point contre toi “.

Ces paroles , dit aussi M. Nicole [c] , ont été expliquées de

1 S. Cyprian. l. de unit. Eccles. p. 195. nova Edit. Super Petrum unum ædificat Ecclesiam , & illi pascendas mandat oves suas. Vide etiam Epist. 48. Edit. nov. p. 52. Epist. 55. ad Cornel. Epist. 69 ad Florent. Epist. 70. ad Numidas , Epist. 71. ad Quintum , Epist. 73. ad Jubaianum Videndi item Tertul. l. de præscript. c. 22. Euseb. Hist. Eccles. l. 6. c. 19. Edit. Paris. 1581. Hilar. cap. 16. in Math. Basil. l. 2. advers. Eunomium , t. 1. nova Edit. p. 240. Greg. Naz. Orat. 26. p. 452. Epiph. hæres. 59. p. 500. Cyrill. Alexand. l. 2. in Joan. c. 11. Hieron. l. 1. advers. Pelagian. p. 491. & l. 1. cont. Jovinian. p. 168. Concil. Aquil. apud Ambros. Epist. 11. n. 2. & 4. August. in Psalm. 103. Tract. 7. in Joan. n. 14. Serm. 25. de Sanctis , &c. & innumeri alii posteriorum sæculorum Scriptores.

Or elle est revêtue de cette autorité.

f. L'autorité des Papes , de laquelle la Bulle est émanée , est très-respectable. Preuves.

(a) Matth. 16. 18.

b Disc. sur l'unité de l'Eglise , prêché à l'ouverture de l'assemblée du Clergé en 1681. Edit. de 1735. p. 11.

c X. Instruct. sur le Symbole , chap. 2. de l'unité de l'Eglise.

la personne de S. Pierre, non seulement par les Peres qui ont précédé les Ariens, comme par Origene & par Tertulien; mais aussi par ceux qui ont vécu du tems des Ariens, ou qui sont venus depuis. Car plusieurs, même de ceux qui ont expliqué ce passage de la confession de S. Pierre, l'ont aussi expliqué de sa personne. S. Augustin dans le Livre des Retractions [a], remet au jugement des lecteurs, de choisir celle de ces deux explications qu'ils jugeront la plus probable; mais cela fait voir toujours que celle qui l'explique de la personne de S. Pierre, contenoit selon lui une verité. Ainsi, selon M. Nicole & feu M. de Meaux, ainsi que selon presque tous les Peres, c'est sur S. Pierre même que l'Eglise a été établie.

a Lib. 1. c. 21.

C'est aussi aux soins de cet Apôtre que Jesus Christ commet ses agneaux & ses brebis; c'est-à-dire, ajoutent les Peres & les Théologiens, qui lui soumet les simples Fidèles, les Docteurs & les Evêques mêmes. Que son autorité est donc grande! elle s'étend en ce qui concerne la Religion sur tous les Chrétiens. Qu'elle est respectable! l'Eglise éternelle la pour fondement.

XXXII.

Or c'est un dogme constant de la Tradition que l'autorité de Pierre a passé & se perpétue dans les Evêques de Rome ses successeurs. Qu'elle foule de textes ne pourrais je pas produire en confirmation de cette doctrine! Est il un Pere de l'Eglise, est il presque aucun Concile qui n'en ait pas fait mention? On peut consulter les endroits que j'indique ici: si ce n'est là qu'une très petite portion des monumens où elle se trouve consignée, ç'en est assés pour constater sa perpétuité. Aussi feu M. Bossuet après avoir dit ce que j'ai rapporté de lui ajoute t-il b: *Qu'on ne dise point, qu'on ne pense point que ce ministère de Pierre finisse avec lui: ce qui doit servir de soutien à une Eglise éternelle, ne peut jamais avoir de fin. Pierre vivra dans ces successeurs; Pierre parlera toujours dans sa Chaire: c'est ce que disent les Peres, c'est ce que disent six cens Evêques au Concile de Calcedoine.*

Même sujet.

b Pag. 12.

Il est nécessaire pour l'unité de l'Eglise, dit aussi M. Nicole [c]; non-seulement que.... les Layques & les Ecclesiastiques soient liés à

c Dans l'endroit cité ci-dess.

1 Item. l. 3. advers. hares, cap. 2. p. 175. Cyprian. locis citatis, Concil. Sardic. Epist. ad Julium P. Opat Milevit. l. 2. cont. Parmeniam. Hyeron. Epist. 14. ad Damas. Concil. gen. Ephesin. art. 3. Chalcedon. art. 3. Augustin. Epist. 51. l. 1. contra Julianum cap. 20. l. 2. cont. Epist. Peril. c. 31. Codic. Justin. tit. 1. leg. 7. Concil. Constant. in censura Joan. Hus, Concil. Florent. &c.

leur Evêque, mais aussi qu'entre les Evêques il y en ait un premier qui preside à tous, & qui veille à tout ce qui est nécessaire pour la conservation de l'unité, c'est-à-dire, qu'il y ait un Chef des Evêques.

L'Écriture sainte expliquée par la Tradition, nous apprend que Jésus-Christ a choisi saint Pierre pour être ce Chef; & la même Tradition nous apprend encore que cette même prérogative de primauté est passée aux Evêques de Rome Successeurs de Saint Pierre. C'est pourquoi S. Bernard conclut que les Evêques de Rome par l'institution de J. C. sont Pasteurs des Pasteurs*.

XXXIII.

Rien ne leur assure mieux cette prérogative, rien ne démontre mieux leur grande autorité, que la conduite qu'on a tenue, je ne dis pas seulement dans les siècles postérieurs, mais dans les premiers siècles, dans les siècles les plus éclairés de l'Eglise.

A qui eurent recours saint Athanase Patriarche d'Alexandrie, Paul Evêque de Constantinople, Marcel d'Ancyre & Asclepas de Gaze Défenseurs de la consubstantialité du Verbe, contre l'iniquité des Ariens qui les avoient déposés? Ce fut au Pape Jules I. &, comme la juridiction de l'Evêque de Rome s'étend sur tous à cause de la dignité de son Siege dit Sozomene (1), ce Pape rétablit chacun de ces Evêques dans son Eglise; il reprit les Orientaux qui les avoient condamnés; il ordonna que quelques uns vissent à Rome au nom de tous les autres, & les menaça de les punir, si à l'avenir ils ne s'abstinoient de toute nouveauté.

Qu'elle autorité réclama saint Jean Chrysostome, déposé dans le faux Concile du Chesne par la faction de Théophile Patriarche d'Alexandrie? Celle d'Innocent I. Cassés je vous prie, par votre autorité, écrivit il à ce Pape (2), ce qui a été fait injustement contre moi..... frappés des censures de l'Eglise

(1) L. 3. Hist. Eccl. cap 7. Cum propter sedis dignitatem cura omnium ad ipsum (Episcopum Romanum) spectaret, singulis suam Ecclesiam restituit (Julius); scripsitque ad Episcopos Orientis, eosque incusavit quod inconsulto de hisce viris judicassent; deditque mandatum ut quidam eorum, omnium nomine, ad diem constitutum accederent..... Quin etiam minatus est se de reliquo non passurum eos inultos esse, nisi novis rebus studere desisterent.

(2) Epist. ad Innocent. Scribite, precor, & autoritate vestra decernite hujusmodi inique gesta... nullius esse roboris. Porro qui talia gessere eos Ecclesie censuræ subjicite. Nos autem insonces, neque convictos, neque deprehensos, neque ullius criminis reos comprobatos Ecclesiis nostris jubete restitui,

* *Pastorum est unus omnium Pastor*, L. 2. de considerat. c. 8. Même sujet.

les auteurs de cette iniquité, & ordonnés que je sois rétabli dans mon Eglise.

Par qui les Peres du Concile de Mileve esperèrent ils réduire enfin Pelage & Celestius, qui, nonobstant la condamnation de leurs erreurs prononcée dans ce Concile, persisteroient dans ces erreurs, & continuoient à troubler les Eglises d'Afrique? Par l'Evêque de Rome. Nous, croions écrit en leur nom saint Augustin au Pape Innocent I. [1], que si votre Sainteté parle, ces hérétiques se soumettront plus aisément à son autorité, qu'on sçait être si bien établie dans les Ecritures.

En qui saint Basile avoit-il déjà mis sa confiance au milieu des troubles dont les Eglises d'Orient étoient agitées par les Ariens? Dans le Pape Damasc. Presque tout l'Orient, Pere très-respectable, lui écrivit-il [2], est agité d'une grande tempête nous croions que vous seul pourvés en nous visitant remède à tant de maux &c.

XXXIV.

Même sujet.

Qui est ce qui réprima Nestorius Patriarche de Constantinople, lorsqu'il eût commencé à dogmatifer contre l'unité de personne en Jesus-Christ, & contre la Maternité divine de Marie? Ce fut Celestin I. Ce grand Pape instruit de ces profanes nouveautés, & apprenant que Nestorius ou ses Sectateurs avoient déposé des Evêques & excommunié des Laïques qui s'étoient opposés à leurs erreurs, écrit au Peuple de Constantinople [3] que par l'autorité de son Siège il déclare nulles toutes ces Sentences de déposition & d'excommunication, & qu'il a nommé Cyrille Patriarche d'Alexandrie, pour aller

[1] *Epist. Roman. Pontific. Tom. 1, col. 875.* Arbitramur auctoritati Sanctitatis tuæ, d^e sanctarum scripturarum auctoritate depromptæ, facilius eos [Pelagium & Cælestium] qui tam perversa sentiunt, esse cessuros.

[2] *Ibid. col. 475.* Omnis penè Oriens, Pater colendissime.... .. ingenti procella & tempestate agitur.... Horum-cc malorum unicum esse remedium duximus vestræ commiserationis visitationem. Et quidem nos semper præterito tempore recreavit caritatis vestræ vis admirabilis: atque ob lætum rumorem, quo spes dabatur fore ut vîstaremur à vobis, aliquantisper animo corroborati sumus. Verùm ista spe lapsi, cùm durare amplius nequeamus, harum-cc litterarum nostrarum hortamento utimur, ut vos ad opem nobis ferendam excitati viros quosdam mittatis &c.

[3] *Ibid. col. 1246.* Apertè Sedis nostræ sanxit auctoritas, nullum sive Episcopum, sive Clericum, seu professione aliqua Christianum, qui à Nestorio vel ejus similibus, ex quælibet prædicare cœperunt, vel loco suo, vel communionem dejecti sunt, vel ejectionem, vel excommunicatum videri. Sed hi omnes in nostra communionem & fuerunt, & huc usque perdurant.... Vicem nostram, propter maris vel terrena spatia, ipsi sancto fratri meo Cyrillo delegavimus, ne morbus iste longitudinis occasione grassetur.

en sa place arrêter le progrès de la nouveauté. Il écrit aussi à Cyrille [1] de se rendre à Constantinople , & d'y agir en vertu de la Commission qu'il lui envoie ; & que si Nestorius n'anathématise en termes bien formels sa doctrine , il ait à donner sur le champ un autre Patriarche à l'Eglise de Constantinople , & à le separer du Corps de l'Eglise. Il écrit enfin à Nestorius lui-même qu'après les deux monitions que Cyrille lui a faites [2] , & après celle qu'il lui fait ici lui-même , s'il ne rétracte d'abord ses erreurs , il est entierement separé de l'unité des Evêques , & de la société des Chrétiens. *Observés bien* , ajoute-t-il [3] , *que telle est nôtre Sentence , que si dans l'espace de dix jours à compter depuis qu'elle vous aura été notifiée , vous ne comdamnés clairement & par écrit la nouveauté que vous avés avancée contraire à la foi , vous êtes chassé de la Communion de toute l'Eglise Catholique. Et c'est à notre Frere Cyrille Evêque d'Alexandrie que nous adressons cette Sentence , pour qu'il agisse en notre nom. Quel ton à l'égard de l'Evêque d'un Siège , auquel on avoit déjà accordé * le second rang dans l'Eglise ! Cependant le Concile général d'Ephese y trouva-t-il à redire ? Il loua au contraire cette Sentence , il l'a suivit , & ne fit en quelque sorte que l'exécuter. L'apostolique & saint siege du très saint Evêque Celestin , est-il dit dans ce Concile (4) , . . . a déjà prescrit la conduite qu'il faut tenir dans cette affaire : Nous avons suivi cette Sentence & nous l'avons*

* Dans le Concile de G. P. en 381.

1 *Concil. gen. Ephes. 1. parte , cap. 15. tom. 3. p. 349.* Nost x Sedis auctoritate adscita , nostraque vice & loco cum potestate usus , ejusmodi non absque exquisita severitate sententiam exequeris, nempe ut nisi decem dierum intervallo ab hujus nostræ admonitionis die numerandorum nefariam doctrinam suam conceptis verbis anathematiset..... illico sanctitas tua illi Ecclesiæ prospiciat.

2 *Epist. Roman. Pontific. 6. 1. col. 1121.* Intelligas volo post primam & secundam Cyrilli, & hanc correptionem nostram , quam constat esse jam tertiam, ab unitate Collegii, & conventu Christianorum te prorsus esse sejunctum , nisi mox quæ malè dicta sunt corrigantur.

3 *Ibid. col. 1130* Apertè igitur hanc nostram scias esse sententiam , ut nisi.....hanc perfidam novitatem..... intra decimum diem à primo innotescens tibi hujus conventionis die numerandam aperta & scripta confessione damnaveris , ab universalis te Ecclesiæ catholicæ communionem d'jectum. Quam formam ad te nostri judicii..... ad sanctum confacerdotem meum Alexandrinæ urbis antistitem destinavimus , ut agat vice nostra &c.

4 *Ephes. Concil. act. 2. col. 618.* Apostolica & sancta Sedes Cœlestini sanctissimi Episcopi per litteras quas ad religiosissimos Episcopos Cyrillum Alexandrinum , Juvenalem Jerosolymitanum , & Rufum Thessalonicensem , nec non ad sanctas Constantinopolis & Antiochiæ Ecclesias misit etiam ante de præsenti negotio sententiam regulamque præscripsit , quam nos quoque secuti ... formam illam executioni mandavimus, canonicum apostolicumque judicium in illum proferentes.

mise en exécution, en proferant un jugement canonique & apostolique contre Nestorius.

Enfin, car il faut terminer le détail de ces exemples, qu'on pourroit produire encore en très grand nombre. par qui fut terminée la question de la divinité du saint Esprit, lorsqu'elle s'agitoit avec chaleur en Orient? Ce fut par le Pape. Pour dissiper ce trouble, il n'eut besoin que d'y envoyer une Lettre ou il décida la question. Aussi tôt dit Sozomene (1), toutes ces Eglises se soumirent. Tant l'autorité des Papes étoit alors respectée.

Vous mêmes, Messieurs, n'avez vous pas cent & cent fois déclaré que cette autorité est extrêmement respectable, que les Evêques de Rome sont les successeurs de saint Pierre fondement de l'Eglise Catholique, qu'ils sont de droit divins les Chefs de cette Eglise, & le centre de son unité? Ne donnez-vous pas ces vérités comme incontestables, & comme essentielles à la religion? Ne vous êtes vous pas impatientés, toutes les fois qu'on vous a soupçonnés de les revoquer en doute?

XXXV.

Quel respect aussi n'a t-on pas eu dans tous les tems pour l'autorité du saint Siège, c'est-à-dire de l'Eglise particulière de Rome? Qu'on écoute sur cela le grand Bossuet. *La chaire éternelle fixée à Rome, dit-il (a), cette Eglise Romaine enseignée par saint Pierre & ses Successeurs, ne connoit point d'hérésie. Toutes les hérésies, dit-il encore (b), ont reçu de la chaire de Pierre le coup mortel. Ainsi l'Eglise Romaine est toujours Vierge; la foi Romaine est toujours la foi de l'Eglise..... & Pierre demeure dans ses Successeurs le fondement des Fidèles. C'est Jesus-Christ qui l'a dit, & le Ciel & la Terre passeront plû-tôt que sa parole. C'est cette chaire Romaine, ajoute t il (c), tant célébrée par les Peres, ou ils ont exalté comme à l'envi la Principauté de la Chaire Apostolique, la Principauté principale, la source de l'unité, & dans la place de Pierre l'éminent degré de la chaire Sacerdotale; l'Eglise*

2. L'autorité du suffrage donné à la Bulle par l'Eglise particulière de Rome, est extrêmement considérable.

(a) Sentiment de M. Bossuet, Sermon sur l'unité de l'Eglise, p. 16.

(b) Pag. 13.

(c) Pag. 26.

(1) *Lib. 6. hist. Eccl. cap. 22. Cum hæc questio de divinitate Spiritus sancti agitaretur, & contendendi studio magis magisque in dies cresceret, Episcopus urbis Romæ, re compta, scripsit ad Orientis Ecclesias, ut Trinitatem consubstantialiæ & honore gloriæque æqualem unâ cum Occidentalibus Episcopis confiterentur. Quo factò, ut pote contrariâ judicio Romæ Ecclesiæ terminatâ, singuli quieverunt.*

Mere qui tient en sa main la conduite de toutes les autres Eglises ; le Chef de l'Episcopat d'où part le rayon du Gouvernement ; la Chaire principale , la Chaire unique en laquelle seule tous gardent l'unité. Vous entendés dans ces mots saint Optat , saint Augustin , saint Cyprien , saint Irenée , saint Prosper , saint Avite , saint Théodore , le Concile de Calcedoine & les autres , l'Afrique , les Gaules , la Grece , l'Asie , l'Orient & l'Occident unis ensemble.

C'est ainsi que parloit de l'Eglise de Rome dans la Chaire de vérité , & en présence du Clergé de France assemblé , un des plus sçavans Evêques qu'ait eu l'Eglise Gallicane , & un des plus zélés défenseurs de ses Libertés.

M. Nicole , quoiqu'également attaché à ces Libertés , n'étoit pas moins pénétré de respect pour l'autorité & pour la foi de l'Eglise de Rome. *La doctrine , dit il [a] , de ceux qui rejettent l'infalibilité personnelle du Pape , est que Dieu ne permettra jamais que le Saint Siège ou l'Eglise de Rome , tombe dans aucune erreur qui lui fasse perdre la foi..... C'est la doctrine du Cardinal Cusa [b] , de Gerson (c) , & de ceux qui sont les moins suspects d'être trop favorables aux Papes.*

X X X V I.

Je n'ajouterai point le sentiment du célèbre Yves Evêque de Chartres *Epist. 81* de saint Thomas *in 4. dist. 24 q. 3. & alibi* & de plusieurs autres grands Théologiens ; ce sentiment est favorable à l'infalibilité du Pape : je ne citerai point que le B. H. Lanfranc Archevêque de Cantorbery , & saint Bernard. *Les saints Docteurs* écrivoit le premier [1] , *ont enseigné d'un commun accord , quoiqu'en termes différens , que tout homme qui dans la doctrine de la foi ne pense pas comme l'Eglise Romaine , est hérétique. C'est une prérogative du Siège de Rome , disoit S. Bernard* (2) , *que la foi s'y conserve toujours pure.*

Ainsi , pour reprendre en peu de mots les principes établis , l'Eglise est fondée sur saint Pierre , il en est le Chef , il est le centre de son unité , ministère qui n'a pas cessé avec lui ; Pierre vit dans les Evêques de Rome les Successeurs , il parle dans leur bouche , & c'est à leur autorité que la foi a toujours eu

Sentiment de M. Nicole.

(a) Instruât. sur le symbole , X. Instruât. chap. 8. de l'infalibilité de l'Eglise.

(b) De Concord. cathol. c. 14.

(c) De auscribitur. Papa.

Sentiment du B. H. Lanfranc & de S. Bernard.

(1) L. de Eucharist. cont. Berengar. Beati Doctores , si non iisdem verbis , tamen communibus sententiis , concorditer multis in locis dixerunt hæreticum esse omnem hominem qui à Romana Ecclesia in Fidei doctrina discordat.

(2) Epist. 190. ad Innocent. 2. seu Tract. cont. error. Abaelardi. Dignum arbitror ibi potissimum sarcini damna fidei , sentire defectum.

recours contre les persecutions ou les artifices de l'erreur. Leur Siége, c'est-à-dire, l'Eglise particulière de Rome, est la chaire principale, la source de l'unité, l'Eglise Mere que l'Orient & l'Occident ont cru tenir en sa main la conduite de toutes les autres Eglises, Eglise qui n'a jamais adopté d'hérésie, Eglise toujours Vierge, dont la foi est toujours la foi Catholique, & qui selon même les Evêques & les Théologiens les plus déclarés pour les Maximes du Roïaume, ne tombera jamais dans aucune erreur contre la foi. Telle est la doctrine consignée dans la Tradition, doctrine par conséquent à laquelle nous devons Messieurs, adhérer vous & moi.

XXXVII.

Il n'est donc point raisonnable de penser que Dieu ait fait des miracles pour faire regarder cette Bulle comme un décret monstrueux.

Mais quand on s'y conforme, peut-on être tenté de respecter vos miracles? peut-on ne pas prononcer que s'ils sont réels, ils sont diaboliques? Un peu de droiture & de bon sens suffit pour le comprendre, dès qu'on se rapelle à quoi les miracles sont destinés.

On l'a vû : ils tendent, dites vous, à nous faire regarder la Constitution comme un Décret monstrueux qui ébranle jusques dans leurs fondemens le premier article du symbole & le premier précepte du Décalogue ; comme un Décret qui condamne un grand nombre de vérités capitales de la Discipline, de la hierarchie, du Dogme & de la Morale. Or de tels miracles pourroient ils être divins? Est il donc croïable que Dieu fasse des prodiges, pour nous convaincre que l'autorité sur laquelle il a fondé la foi de son Eglise éternelle, autorité toujours regardée dans l'Eglise comme l'asile de la verité, est venue renverser la foi & sapper les premiers articles du Décalogue & du Symbolé? Est il croïable qu'il fasse des miracles pour prouver qu'une Eglise dans laquelle des Evêques & des Théologiens *les moins suspects d'être trop favorables aux Papes* reconnoissent le caractère d'indéfectibilité dans la foi, a souscrit à la condamnation d'un grand nombre de vérités capitales de la Religion? Mettés Messieurs, la main sur la conscience, écoutez la raison & la pieté, pouvons nous le penser? le pensés-vous vous-mêmes?

XXXVIII.

On donne une nouvelle force à cette conséquence.

Encore, si la Constitution n'étoit, pour ainsi dire que d'un jour, si elle ne faisoit que de paroître, si vous n'aviés encore

fourni ni vos griefs ni vos moïens , votre prétention seroit moins étrange. Mais Clement XI. & les trois Papes ses Successeurs ont été instruits de vos plaintes contre cette Constitution, ils ont entendu vos cris & ceux de vos Sectateurs , ils connoissent les raisons que vous allegués pour la combattre ; l'Eglise de Rome en est de même parfaitement instruite : eh ! qui pourroit ignorer ce que vous avés eu tant de soin de publier sur les toits , & de répandre dans tout le monde ?

Or qu'a produit tout cela ? Vous le sçavés : Clement XI. a persisté à exiger la soumission à ce Décret , & vous a traités d'enfans rebelles ; ses trois Successeurs vous ont souvent confirmé le même titre , & ont montré en faveur du même Décret une pareille fermeté ; l'Eglise de Rome l'a adopté solennellement , elle a déclaré que les Fidèles sont obligés de s'y soumettre , & rien n'a pû jusqu'ici affoiblir en elle ce sentiment & ce respect.

Et vous oserés dire que Dieu a operé des miracles pour prouver que cette Constitution condamne des vérités capitales , & ébranle jusques dans leurs fondemens les règles de la morale & de la foi ! ç'en est trop. Quelle apparence que quatre Papes consécutifs , & que l'Eglise de Rome dont l'autorité en fait de Religion est si respectable , s'obstinent inflexiblement depuis vingt quatre ans à protéger de monstrueuses erreurs , & à proscrire ce que la Religion a de plus sacré ? Vouloir consacrer une telle prétention par des miracles , c'est là ce qu'on doit appeller un vrai prodige , mais un prodige d'illusion.

XXXIX.

Autre raisonnement décisif & péremptoire. Si 'la Constitution étoit telle que vous nous la représentés , n'auroit il pas dû se faire dans toutes les Eglises du monde Chrétien , ou du moins dans la plûpart , un cri général de douleur & d'indignation , lorsqu'elle y a été connue ? Car enfin , l'Eglise dispersée n'est pas moins infallible que quand elle est assemblée dans un Concile général , c'est un principe incontestable , comme vous en convenés vous mêmes : il est impossible que l'Eglise qui est (a) *la colonne & le fondement de la vérité* , voie jamais d'un œil sercin & tranquille la condamnation solennelle de vérités essentielles à la Religion ; il est impossible non seulement quelle souscrive à cette condamnation , mais même

2. Si la Bulle étoit telle que le disent les Appelans , nécessairement l'Eglise dispersée se seroit élevée contre ce Décret. Preuves par S. Augustin & par le grand Bossuet. (a) 1. *Timoth.* 3.

qu'elle la tolere. Quel seroit le sort de la vérité, si son appui l'abandonnoit ? L'Eglise de Dieu, dit saint Augustin (1), n'approuve, ni ne fait, ni ne dissimule ce qui est contre la foi ou contre les bonnes mœurs. Il ne peut arriver dit le grand Bossuet (2) que l'Eglise, qui est instruite par l'Esprit de vérité, ne s'oppose point à l'erreur : ce qu'il prouve souvent par cette raison que l'Eglise ne sauroit approuver l'erreur, & que selon la maxime du Droit, (3) c'est approuver l'erreur que de n'y pas résister, c'est opprimer la vérité que de n'en prendre pas la défense.

X L.

Preuves par M. de Barcos même & par le P. Quésnel.

Principe certain, & enseigné par vos Ecrivains mêmes. Si les Evêques disoit M. de Saint Cyran, ou plutôt M. de Barcos son neveu (4). se tiennent tranquilles lorsqu'on condamne une doctrine, ils approuvent cette condamnation ; s'ils la souffrent, ils la prononcent eux mêmes ; s'ils gardent le silence, ils sont censés parler à haute voix, car la condamnation de la plupart des hérésies n'a pas été toujours confirmée & autorisée par le consentement exprès de toute l'Eglise..... L'Eglise s'explique assez hautement par un consentement tacite, puisqu'elle devoit réclamer, si elle ne consentoit pas ; car elle ne peut manquer à son devoir, & trahir la vérité..... Il est impossible que si l'on fouloit publiquement aux pieds la vérité, l'Eglise Catholique se contint dans le silence.

C'est sur ce même principe que le Pere Quésnel parlant des disputes sur la grace qui s'élevèrent dans le V. siècle entre les Africains & les Gaulois, & du silence des Eglises après que le Pape Celestin I. eût prononcé sur ces disputes, soutint [a] que ce silence, quand il n'y auroit rien de plus, doit tenir lieu d'un consentement général, lequel joint au jugement du Saint Siège, forme

[a] Tradit. de l'Eglise Rom. tom. 1. pag. 2. 8.

[1] *Epist.* 55. *Ecclesia Dei quæ sunt contra fidem vel bonam vitam, nec approbat, nec tacet, nec facit.*

[2] *Declarat. Cleri Gallic. l. 3. c. 2.* Neque enim fieri potest ut Ecclesia Spiritu veritatis instructa non repugnet errori.

[3] *Dist.* 83. *cap.* Error. Error cui non resistitur, approbat ; & veritas cum non defendatur, opprimitur.

[4] *Petrus Aurelius, tom. 1. p. 98. & 127.* Consentunt (Episcopi) dum publicè laboranti atque oppressæ veritati non succurrunt qui debent, & qui ad hoc potissimum in Ecclesiæ tribunalibus collocati sunt. Ergo cum quiescunt probant ; cum patiuntur, decernunt ; cum tacent, clamant. Nam hæresum plerarumque damnationes non semper expressa & perscripta Ecclesiæ totius consensione firmatas atque auctoratas esse supra ostendimus..... Satis consensu tacito clamat Ecclesia, cum reclamare deberet si dissentiret ; officio enim deceßse & veritatem prodere non potest..... Ad tam publicam & illustrem veritatis proculcationem Ecclesia catholica silere non possit &c.

une décision qu'il n'est pas permis de ne pas suivre. Telles étoient, Messieurs, autrefois vos maximes ; & ce sont encore celles qui vous conduiroient, si l'intérêt de vos préjugés ne vous troubloit pas.

X L I.

Mais de ces maximes ne s'ensuit il pas nécessairement que si la Constitution *Unigenitus* proscrivoit des vérités capitales, ainsi que vous osés l'avancer, non seulement les Eglises & les Evêques des Nations catholiques ne l'auroient pas munie de leur suffrage, mais qu'elle en auroit même été réjettée fortement ? Ne s'ensuit il pas de même que si loin d'en avoir été réjettée, elle en a été adoptée avec respect, on ne peut sans erreur intolérable, hazarder & soutenir qu'elle proscribit des vérités capitales ?

Or quels cris contre cette Constitution a t-on entendus dans les Eglises catholiques d'Italie, des Pais bas, d'Espagne, de Portugal, d'Allemagne, de Pologne, de l'Amerique, des Indes Orientales &c. On n'y en a entendu aucun ; les Evêques de ces Eglises ont vû la Constitution, & n'en ont point été blessés ; nul obstacle de leur part à sa publication ; nulle réclamation en faveur des sentimens qu'elle proscribit ; un grand nombre d'entr'eux au contraire, & ceux qui occupent les premiers Sièges, ont déclaré publiquement qu'ils l'approuvoient, qu'ils la révéroient, qu'ils l'adoptoient comme une Loi sainte & inviolable, comme ne contenant que la doctrine de leurs Eglises & de tous les tems ; ils ont déclaré que c'étoit là ce que pensoient aussi leurs Suffragans & leurs autres Collegues.

Voilà donc que tout ce qui concourt, selon S. Augustin, M. Bossuet, M. de Barcos & le P. Quesnel lui même, à éloigner d'une décision tout soupçon d'erreur, & à lui imprimer une autorité inébranlable, se réunit en faveur de la Constitution *Unigenitus*. Il est donc impossible que les sentimens proscribit par cette Constitution, soient des vérités, & des vérités capitales de la Religion, ainsi que vous avés la temerité de le prétendre avec tant d'obstination.

X L I I.

C'est cependant pour appuyer cette impertinente erreur que vos miracles sont opérés. Peut on ne pas conclure que ce sont donc des miracles de séduction, des miracles détestables ?

Or, non seulement il n'y a point eu de cri contre cette Bulle dans les Eglises catholiques hors du Roiaume, mais elle y est par tout révérée.

Donc, s'il y a des miracles qui combattent cette Bulle, il est impossible.

fible qu'ils viennent de Dieu.

En vérité, Messieurs, permettez moi de vous le dire, il y a réellement de la folie dans votre fait. Comment croire que dans toutes ces grandes & illustres Eglises où la Constitution est regardée comme une Loi sacrée, il n'y a ni lumière, ni sensibilité sur la Religion; & qu'elles n'ont pas un seul Evêque qui la connoisse, qui la respecte, qui s'intéresse à sa conservation, qui veuille en prendre la défense, qui ne la condamne & ne l'anathématise? Extravagantes & affreuses idées. Dieu peut-il les autoriser par des miracles? Une telle intention est-elle digne d'un autre que du démon? J'en atteste tout homme judicieux & chrétien. Je vous en atteste vous mêmes, si vous voulés consulter votre conscience, plutôt que le misérable intérêt de Parti qui vous séduit & vous entraîne.

X L I I I.

Combien peu d'attention mérite la contradiction des Appellans & de leurs sectateurs.

Il est vrai qu'en France plusieurs Evêques, après avoir tous sans exception, souscrit humblement, purement & simplement au Formulaire d'Alexandre VII. contre le Livre de Jansenius, & avoir ensuite exigé de leurs Diocésains la même souscription; après avoir flétri votre doctrine dans des Mandemens, Instructions & Cathéchismes, se familiarisèrent enfin avec elle par je ne sçais quels motifs & levèrent l'étendard de l'Appel, sous lequel se sont rangés des Curés, des Chanoines, des Prêtres & Clercs Séculiers & Reguliers, des Religieuses mêmes & des Médecins. Il est vrai encore qu'un grand nombre d'autres Laïcs, & un bien plus grand nombre de femmes, sans honorer & munir de leur signature cet Appel, en ont étendu la gloire & l'ont fortifié par leurs clameurs.

Mais sans compter que la cause de l'Appel s'avilit de jour en jour dans l'esprit des hommes sçavans & sensés, que même le commun du monde s'en dégoûte visiblement, & commence à en concevoir le mépris qui lui est dû; que ce sont principalement les femmes ignorantes par éducation, & entêtées par caractère qui tiennent encore bon pour ce Parti; & qu'il s'en est même déjà détachés un assés grand nombre qui sont heureusement rentrés dans la voie Evangelique de la soumission: quel prix donner aux clameurs de ces Prédicantes du parti, dont les discours contre la Bulle ne sont, comme vous le sçavés fort bien, qu'un tissu de risibles bevûes & de grossières erreurs? Quel cas faut-il faire en matière de dogme, d'une

Ordonnance de la Faculté de Médecine ? & à quoi a été propre le Décret d'Appel de cette Faculté, sinon à en revêtir les Docteurs d'un caractère de ridicule ? Quel est aussi le mérite du témoignage de la plupart de ces Ecclesiastiques & de ces Religieux, dont les nous chargent les listes des Adhérens à l'Appel ? Combien n'y en a-t-il pas de profondément ignorans ? combien plus encore qui n'ont qu'une superficie de science ? De ma part j'en pourrais citer plusieurs de cette espèce, de l'un & de l'autre état : & quel est l'homme qui de la sienne ne puisse aussi en citer un bon nombre ?

Quelle autorité, pour que Dieu soit sorti de son secret pour nous la rendre respectable, & plus respectable que l'autorité la plus digne de respect qui soit sur la terre ! Eh ! qui ne voit qu'un tel dessein est aussi digne du diable qu'il est indigne de Dieu ?

X L I V.

Il ne reste donc de témoignage qui mérite des égards que celui de vos Théologiens & de vos Evêques. Mais est-il permis d'en faire quelque cas, lorsqu'on le voit combattu & étouffé par un témoignage infiniment plus respectable & plus puissant. L'Appel, dit-on compte parmi ses Partisans plusieurs Théologiens en France. Mais n'y en a-t-il pas un nombre incomparablement plus grand qui sont soumis à la Bulle ? Or à ceux ci sont unis les Docteurs & les Théologiens de toutes les Eglises. Des Evêques du Roïaumè, dit-on encore, ont pris le parti d'appeler au Concile. Mais la plupart d'entreux n'ont ils pas reconnu leur faute, & retracté leur appel ? Il n'en reste que trois, MM. de Montpellier, d'Auxerre & de Senz. Et qu'est-ce que trois, que seroient même vngt Evêques blâmés par tous les autres Evêques du Roïaume, par quatres Papes, par l'Eglise de Rome, par toutes les Eglises & tous les Evêques du monde catholique ?

A la vûe d'un tel contraste y a-t-il pour nous à balancer ? & est il pour vos Sectateurs, ainsi que pour vos Théologiens & pour vos Evêques, d'autre parti à prendre que celui d'une humble & prompte soumission ? Trois Evêques contre le Pape & contre tous les Evêques catholiques du monde. Une poignée de Théologiens opposés presque à tous les Théologiens de l'Univers, au Pape, presque à tous les Evêques ! En vérité cela

Même sujet.

Cette contradiction ne peut venir que d'un excès d'orgueil ou d'illusion.

n'est-il pas pitoïable ! & n'est-ce pas l'effet ou d'un insupportable orgueil , ou d'une prodigieuse illusion ?

Dieu n'a donc pas fait les miracles du tems , opérés pour soutenir & fortifier cette contradiction.

Or c'est pour soutenir cet orgueil ou cette illusion , c'est pour faire préférer la voix de quelques Théologiens & de trois Evêques à celle des Théologiens de toutes les nations catholiques , de plus de cent Evêques du Roïaume , de quatre Papes , de l'Eglise de Rome , de toutes les Eglises enfin & de tous les Evêques du monde , que vos miracles ont été opérés. Comment les respecter , quand on connoît la Religion ? comment ne pas croire que s'ils ne sont point imaginaires , ils ont pour principe le pere du mensonge & de l'orgueil ? Je ne conçois pas qu'un esprit sain & un cœur droit puissent être insensibles à des raisonnemens si naturels , & à des verités si frappantes.

Ainsi s'évanouit la prétendue divinité de vos miracles par l'examen de leur destination contre la Bulle ; ainsi démontre-t-on par cette fin , qu'ils sont nécessairement diaboliques s'ils sont réels. Voïons s'ils meritent plus de respect , quand on les considere comme destinés à nôtre confusion. Cet examen peut se faire en deux mots.

XLV.

Il n'est pas moins impossible qu'il fasse des miracles pour condamner notre soumission à la Bulle , puisqu'il ordonne cette soumission.

Selon vous , ces miracles prouvent que *les Constitutionnaires sont des gens séduits & séducteurs ; des ennemis de Dieu , de Jesus-Christ , de son Eglise & de sa verité.*

Quel affreux portrait ! ce n'est pas vôtre faute si nous ne tremblons point. Mais pourquoi nous laisserions-nous effraier par ces grands mots ? Que faisons nous pour meriter les odieux titres que vous accumulés sur nous , & que vous dites nous être confirmés par des miracles divins ? Rien qu'exécuter les préceptes de Dieu , & exciter les autres à s'y soumettre. *Faites tout ce que vous disent les Pasteurs : tel est l'ordre de Notre-* Seigneur Jesus Christ [a]. Or c'est là précisément ce que nous disons & ce que nous faisons. En quoi donc trompons nous , & sommes nous trompés ? *Celui qui les écoute , dit encore N. S. [b] , m'écoute ; & celui qui les méprise , me méprise moi même* Voilà la règle de notre conduite & de nos discours : est-ce une règle fautive ou suspecte d'erreur ? *Obéïssés à vos Pasteurs , dit-il aussi par la bouche de son Apôtre [c] , & soïés leur soumis.* Nous obéïssons donc à leurs Décrets , & nous exhortons les autres à y obéir de même. En cela est-il de séduction à apprehender ?

(a) Matth. 23. 3.

(b) Luc. 10. 16.

(c) Hebr. 13. 17.

Il faut avouer qu'une imagination échauffée par l'intérêt de Parti conduit à d'étranges absurdités. On sçait que le Pape & les Evêques ont été établis de Dieu pour nous conduire dans l'ordre de la Religion, que N. S. J. C. les a fait dépositaires de son autorité, qu'ils sont les Chefs de son Eglise, les colonnes & les Interprètes de la vérité. On sçait également que ces mêmes Pasteurs déclarent qu'il y a une étroite obligation de se soumettre de cœur & d'esprit à la Constitution *Unigenitus*. Quel Chrétien attentif à la loi peut ne pas conclure que c'est donc suivre la règle établie de Dieu, obéir à l'autorité de J. C. être véritable enfant de l'Eglise, & se mettre à l'abri de l'erreur, que d'avoir une soumission sincère pour cette Constitution : La conséquence frappe tout homme droit. Et néanmoins, c'est parce que nous sommes de ces enfans dociles & obéissans, que vous nous traduisez pour *des gens séduits & séducteurs, des ennemis de Dieu, de J. C. de son Eglise & de sa vérité*. N'est-ce pas là une preuve complète que l'intérêt de Parti vous a troublé l'esprit ?

Quoique vous en disiez, Messieurs, nôtre situation est toute à fait heureuse. Si nous nous trompions en suivant la route que nous tenons, il est évident que ce seroit à Dieu lui-même qu'il faudroit s'en prendre, & que lui seul seroit responsable de nôtre erreur. Avec un tel garand ne doit on pas être tranquille ? Ainsi n'attendez pas qu'avec vos déclamations emphatiques & vos miracles prétendus, vous nous fassiez chanceler dans la soumission à la Bulle *Unigenitus* : cette soumission est inébranlable, parce que rien n'est plus solide que la parole expresse de Dieu qui en est le motif & l'appui, Jamais des discours faits pour persuader que l'on s'égare en marchant dans la voie de l'obéissance Evangelique, ne prouveront autre chose que l'imagination creuse ou troublée des discoureurs. Jamais des miracles opérés dans la même intention, ne nous paroîtront que des miracles dignes d'un souverain mépris, des miracles de reprobation.

XLVII.

Jugés de là s'ils peuvent ne nous être pas odieux, lorsqu'on nous les présente comme destinés à annoblir & canoniser la cause de votre appel. Puisque la Bulle est émanée d'une auto-

Egalement impossible qu'il favorise l'appel par des miracles,

ZZZZzzz

rité très-respectable, & qu'elle a été adopte par une autorité infailible, puisque l'obéissance à cette Bulle est d'une étroite nécessité, ainsi que je l'ai fait voir, la conséquence est sensible : l'appel que vous en avés interjetté, & votre persévérance dans cet appel ne peuvent servir qu'à manifester l'esprit d'indocilité qui vous possède. Comment donc seroit il possible que Dieu, à qui l'obéissance plaît plus que les victimes, & qui la couronnera dans l'éternité, vint favoriser votre déobéissance, & la canoniser par des miracles? Cela est impossible; & il est impossible par conséquent que les miracles que vous nous vantés en faveur de votre appel, viennent d'un bon principe.

Je sçais par quels moïens vous cherchés à éluder l'autorité qui vous accable : mais je sçais de même que ce sont de purs subterfuges; je sçais que la nécessité vous les a fait inventer; que jamais des Catholiques n'en ont fait usage dans des cas semblables au notre; & que si ces moïens peuvent être employés contre la Constitution *Unigenitus*, il est bien peu de Décrets, parmi ceux mêmes que vous adoptés comme faisant loi dans l'Eglise, que l'esprit de chicane & d'indocilité n'affirme & ne renverse.

L'objet dans lequel je suis resserré, ne me permet pas de m'étendre jusqu'à la preuve de toutes ces vérités : on le comprend. Mais on peut se passer de cette preuve. Pour peu qu'on veuille réfléchir sans préjugé aux principes établis ci-dessus, principes qui prouvent si clairement que la Bulle *Unigenitus* est consacrée par l'Eglise universelle, on connoîtra d'abord l'illusion & de l'Appel que vous avés interjetté de cette Bulle, & de tous les moïens que vous employés pour défendre cet Appel.

XLVIII.

Ici que mes Lecteurs redoublent leur attention, voici que Dieu fait du haut du Ciel votre panegyrique. C'est, dites-vous (a), pour prouver que les Appellans sont les saints & les amis de Dieu, les Défenseurs de sa vérité & de son Eglise, que les nouveaux miracles ont été opérés : par eux *Jésus-Christ* vous crie à haute voix : *Je suis votre frere & votre ami, je vous reconnois pour les fidèles enfans de mon Eglise; par eux Dieu vous a avoués pour ses témoins fidèles, & pour des Enfans qui lui sont*

Même impossibilité qu'il canonise miraculeusement les Appell. Examen de leur mérite. On ne prétend toucher à aucun de leurs défauts secrets; on n'en veut qu'à leurs sentimens, & aux vices qui en sont la règle ou l'effet.

(a) Ci-dess. pag. 1027. 1028.

chers. Quel honneur pour vous ! mais quelle humiliation pour nous ! La chose est assés de consequence pour meriter le plus serieux examen.

Vous êtes donc , Messieurs , les amis de Dieu , vous êtes des Saints. Que repondre à cela ? Qu'il y a en vous bien de la vanité à le penser & à le dire ? Je n'ai pas besoin de le faire sentir , on le voit. Que tels & tels Ecclesiastiques considerés dans le Parti ne sont rien moins que des Saints, & qu'ils ont tenu dans le secret une conduite très criminelle ? Je pourrois l'avancer sans temerité, & je sçais où en trouver les preuves. Mais à Dieu ne plaise que je revele jamais des fautes secretes. C'est à la verité le moïen dont vous vous êtes servis pour decrediter les personnes opposées à vos interêts , lorsque vous avés vû jour à le faire ; c'est celui auquel nous voïons les personnes de vôtre Parti s'acharner dans les cercles , peu de nos défauts leur échapent ; elles nous épient par tous les endroits ; elles donnent à nos actions de noires couleurs ; ou , si les actions sont sans équivoque , elles vont y forger de mauvaises intentions. Heureux pour leur réputation, comme pour leur salut , ceux de nous que Dieu preservera des apparences de grande foiblesse.

X L I X.

Pour moi qui sçais que des mauvaises mœurs on ne doit Même sujet. point communement conclurre contre les sentimens ; qu'on peut penser fort bien & agir en secret très mal ; que dans le Parti de la verité , comme dans celui de l'erreur , la misere humaine se fait sentir ; en un mot, qu'il y a par tout des hommes qui s'oublient : jamais je ne vous objecterai qu'il y a bien des personnes foibles , peu réglées , vicieuses même parmi vous. On y voit aussi des hommes de mœurs fort pures , j'en connois un assés bon nombre de ceux ci , & je voudrois apprendre qu'il n'y en a point d'autres. Encore moins manifesterai-je jamais les malheurs & les vices secrets d'aucun de vous nommément, je croirois commettre un crime.

Laiïsons donc generalement tout ce qui peut concerner les fautes particulieres & secretes qui viennent de la foiblesse humaine. C'est aux sentimens que j'en veux , & non aux personnes ; ou si je me trouve obligé de toucher en quelque sorte au vice des personnes , ce ne sera qu'autant que ce vice pa-

roîtra être la règle ou l'effet des sentimens. C'est dans ces vies & selon ce plan que je vais examiner ce que sont les Appellans & leurs sectateurs, dont Dieu, dites vous, annonce par des miracles le mérite : ce sera le vrai moyen de connoître si la source d'où coulent ces prétendus miracles, est diabolique ou divine.

Que sont ils donc ces Appellans dont on nous exalte tant la sainteté ?

L.

Question : sont-ils Catholiques ? Principe. On n'est point Catholique, si on n'en possède le nom.

D'abord, sont ce de vrais catholiques ? car s'ils n'en ont que l'apparence, s'ils ne le sont pas réellement, c'est la règle de tous les siècles & c'est votre propre doctrine, qu'il ne peut y avoir parmi eux de véritable sainteté, & que tout miracle cité en leur faveur, est supposé ou diabolique. Voïons donc si vous êtes catholiques en effet.

Premièrement, en possédés vous tranquillement le titre ainsi que nous ? amis & ennemis vous le donnent ils comme à nous ? Cette connoissance est plus importante qu'on ne pense. Par une providence particulière de Dieu, ainsi que les Peres l'ont remarqué, ce nom est tellement propre aux véritables Fidèles, que les hérétiques n'ont jamais pû s'en mettre en possession, quoiqu'ils l'aient tous tenté. Toujours, depuis le second siècle *, il a servi de marque pour reconnoître les vrais Fidèles d'avec ceux qui s'en arrogeoient faussément la qualité. Ne vous fâchés point, mon frere écrivoit S. Pacien à Sempronius (1), je m'appelle Chrétien, & mon surnom est Catholique. C'est là mon distinctif, c'est ce qui me fait connoître, c'est ce qui me caractérise. Certainement, ajoute-t-il (2) [, ce n'est pas par une providence humaine que le titre de Catholiques ne nous a jamais échappé.

Si vous allés dans les villes, disoit aussi à son peuple S. Cyrille de Jerusalem (3), ne demandés pas simplement ou est la mai-

* Vide Epist. Ecclesia Smyrnenfis, apud Euseb. l. 4. Hist. cap. 6.

(1) Epist. 1. ad Sempron. in Biblioth. veter. Patr. tom. 4. pag. 306. Nec tamen æstues frater : Christianus mihi nomen est, Catholicus verò cognomen. Illud me nuncupat, istud ostendit, hoc prodor, inde significor.

(2) Ibid. Certè non est ab homine mutuatum quòd per tanta sæcula non cecidit Catholicum istud.

(3) Catech. 28. Si forte veneris in civitates, non simpliciter interroga ubi sit domus Domini : nam etiam hæretici suas speluncas domum domini nominare volunt. Nec petas ubi sit Ecclesia Dei, sed ubi Catholica Ecclesia ; hoc enim nomen proprium est hujus sanctæ Ecclesiæ matris omnium nostrum.

son de Dieu , car les Hérétiques mêmes veulent donner ce nom aux lieux où ils s'assemblent. Ne demandés pas non plus où est l'Eglise de Dieu , mais où est l'Eglise Catholique ; car c'est là le nom propre à cette sainte Eglise notre Mere commune.

C'étoit aussi un nom si respectable à saint Augustin , qu'il le comptoit au nombre des motifs qui le retenoient dans l'Eglise. Enfin , dit il (1) , ce nom de Catholique m'attache : car ce n'est pas sans sujet que parmi tant de sociétés hérétiques cette Eglise seule a tellement conservé ce nom , que quoique tous les hérétiques veulent être appelés Catholiques , il n'en est pourtant aucun qui interrogé par un étranger où s'assemblent les Catholiques , ose lui montrer son Eglise ou sa maison. Il faut , dit il ailleurs (2) , que nous demeurions fermes..... dans la communion de cette Eglise qui est Catholique , & qui en porte le nom.

Aussi nos Controversistes ont ils souvent opposé ce moïen aux Luthériens , aux Calvinistes , aux Zuingliens & aux autres Sectaires qui dans le seizième siècle se séparèrent de l'Eglise. Il n'est à la vérité pas une de ces Sectes qui ne se dise catholique ; mais aucune n'est appelée de ce nom ni par les autres Sectes , ni par les Chrétiens de l'Eglise Romaine ; souvent même elles sont forcées , pour se faire entendre , de nous caractériser par ce titre ; il n'en est pas une enfin où , lorsque quelque Etranger demande l'Eglise des catholiques , l'on n'indique qu'une de celles où nous nous assemblons , si l'on ne veut le tromper. C'est donc à nous seuls qu'appartient le noble nom de Catholiques. Nous seuls le sommes donc véritablement.

L I.

Il est hors de doute que vous applaudirés , Messieurs , à ces conséquences. Mais ne semblent elles pas porter bien fortement contre vous ? D'abord , vous n'oseriés nous contester , à nous Acceptans de la Bulle *Unigenitus* , le titre de Catholiques , vous qui de vôtre aveu ne pourriés aspirer à ce titre , si vous n'étiés unis avec nous. Où en seroit en effet l'Eglise , si elle

Or les Appellans ne jouissent point tranquillement de ce nom , ils semblent ne le pas posséder.

(1) *Lib. contr. Epist. fundam. cap. 4.* Tener postremò illud Catholicæ nomen quod non sine causa inter tam multas hæreses sic ista Ecclesia sola obtinuit , ut cum omnes hæretici se Catholicos dici velint , querenti tamen peregrino alicui ubi ad Catholicam conveniatur , nullus hæreticorum vel basilicam suam , vel domum audeat ostendere.

(2) *L. de vera Religione cap. 7.* Tenenda est nobis Christiana Religio , & ejus Ecclesiæ communicatio quæ Catholica est , & Catholica nominatur. *Vide etiam Serm. 138. de temp.*

étoit concentrée dans un Parti qui ne s'étend que dans quelques contrées de France & de Hollande ? Pourroit elle alors être Catholique, c'est à dire, universelle & répandue dans les nations ? Nous sommes donc incontestablement Catholiques, & c'est dans votre bouche même que nous en avons le nom.

En est il ainsi de vous ? Vous prétendés être Catholiques, il est vrai. Mais que vous serviroit il de le prétendre, si vous ne jouissés point en paix de ce nom dans l'Eglise ; si ceux qui sont hors de son sein, nous reservoient ce titre honorable ; si vous mêmes dans les lieux où il y a des Eglises qui vous sont propres, n'osés vous l'attribuer ?

Or avés vous dans l'Eglise une profession tranquille du titre de Catholiques ? Je ne le vois pas : je vois au contraire que les Papes & l'Eglise de Rome vous le refusent constamment ; que les Evêques, les Théologiens & les peuples étrangers ne sont pas moins constans dans ce refus, & que toujours ils vous désignent par quelque nom de Secte. En France même combien d'Evêques dans leurs Instructions & Mandemens, combien de Théologiens dans leurs Ouvrages polemiques donnent, à votre exclusion, le nom de Catholiques aux Acceptans ? Combien de fois même n'avés vous pas entendu des Laïcs s'entretenir naturellement & sans affectation des combats, disoient ils, des Catholiques contre les Jansenistes ? Je l'ai entendu, moi, très-souvent. De là ne paroît-il pas s'ensuivre clairement que vous ne jouissés point tranquillement dans l'Eglise, du titre de Catholiques ; & que vous y êtes presque réduits en ce point au sort des Sectaires déclarés ?

L I I.

Même sujet.

Il n'est pas moins certain que parmi les Protestans cet auguste nom semble nous être réservé. Qu'on consulte les Ecrits où ils font mention de nos disputes avec vous ; ne nous y trouve-t on pas quelque fois désignés par le nom de Catholiques, par opposition à vous qu'ils nomment toujours Jansenistes ou Appellans ? Mais ce qui est plus remarquable & plus décisif : qu'on aille à Utrecht, à la Haye, ou dans quelque autre Ville Protestante des Pais bas, où vous & nous avons des Eglises ; qu'on y demande à quelque Protestant où est celle des Catholiques : indiquera t il jamais la votre ? Jamais. Le peuple ne vous y connoît point sous ce titre. Il faut, pour vous trouver,

demander l'Eglise des Jansenistes. Ce sont des faits si constants & si notoires, que vous n'oseriez les contester.

Vous mêmes, si dans ces Villes quelque Voïageur Italien, Flamand ou Espagnol &c. vous prioit de le conduire dans l'Eglise des Catholiques, auriez-vous l'assurance de le conduire dans la vôtre ? Je suis sûr que vous ne l'auriez pas, à moins que vous ne fissions point scrupule de tromper.

Le nom de Catholiques est donc presque effacé pour vous. Hors de l'Eglise on ne vous le donne point ; dans l'Eglise presque entiere on vous le refuse ; & dans le Roïaume même il vous échape presque de toutes parts.

Or la perte d'un titre qui depuis seize siècles a toujours distingué les vrais Fidèles de ceux qui ne le sont pas, ne doit elle pas vous intimider & vous défiller enfin les yeux ? Pour moi ; il ne faudroit que cette remarque pour m'éloigner de vous à jamais. Je ne veux point d'un Parti où je courrois risque de perdre le précieux nom de Chrétien Catholique. Je ne veux point de miracles qui m'excitent à m'engager dans un tel Parti. Chrétien est mon nom, & je désire qu'en tous lieux Catholique soit mon surnom. C'est là le titre de mes Peres, c'est mon distinctif, c'est ma gloire & le fondement de mon esperance pour l'éternité.

LIII.

Non seulement il est bien peu de lieux où le nom de Catholiques ne vous soit pas refusé, j'entens même dire tous les jours que très certainement vous n'en avés point les caractères & la réalité. Est ce calomnie ? Est-ce verité ? C'est là la question qui s'agit depuis si long-tems.

A qui nous adresserons-nous pour la décision ? Au Pape Chef de l'Eglise Catholique ? Cela seroit fort naturel, on s'est en pareils cas adressé à lui dans tous les tems. Mais le Pape vous abjure, & vous appellés de son jugement.

Au saint Siège, c'est à dire, à l'Eglise particuliere de Rome ? Rien ne seroit plus convenable, puisque cette Eglise est le centre de l'unité Catholique. Mais elle ne vous regarde plus comme ses membres, & vous voulés nous la rendre suspecte.

A l'universalité des Evêques Catholiques ? Ce sont-là les Juges competens de la question, comme ils l'ont toujours été dans les questions semblables. Mais tous, à l'exception, pour

Autres motifs de douter de leur catholicité. Le Pape, l'Eglise de Rome, & presque tous les Evêques Catholiques la méconnoissent.

ainsi dire, d'un infiniment petit nombre, vous condamnent, & vous allegués des prétendus motifs de récusation contre tous.

Il n'est donc point aujourd'hui de Tribunal subsistant auquel vous vouliez vous en rapporter : & jusqu'à ce qu'il se tienne un Concile general, c'est à dire, peut être jusqu'après plusieurs siècles ; & encore qu'il se tienne conformément aux règles qu'il vous plaira de lui prescrire, sans quoi vous vous jouerez de son autorité, vôtre religion demeurera toujours en suspens ; ou plutôt vous continuerez à vous attribuer par provision les droits & les caractères de Catholiques. N'est-ce pas une prétention grotesque ? Elle me le paroît, je l'avoue, & elle le paroît à bien d'autres.

L I V.

L'Eglise Catholique est tranquille où ils ne sont pas, & troublée où ils sont.

Je vous avoue aussi que quand je fais réflexion que par tout où vous n'êtes pas, l'Eglise Catholique a la paix au dedans d'elle-même ; & qu'elle est troublée par tout où vous êtes, je me sens fortement porté à rejeter sur vous seuls la cause de ce trouble, & à vous regarder comme ses persécuteurs, plutôt que comme ses enfans. Ai je tort ? Je ne le crois pas, & vous ne le croirez pas vous même dès que vous consulterez la raison.

Ils sont inquiétés dans tous les Pais Catholiques, & n'ont de paix que parmi les ennemis de la Religion.

Ceci encore me rend votre foi extrêmement suspecte : c'est que vous n'êtes nulle part à votre aise dans les Pais Catholiques, & que vous ne trouvez d'asile & de support que parmi les Protestans. N'est-ce pas en effet un paradoxe des plus étranges, que toutes les Nations Catholiques conspirent contre la véritable catholicité, & que son unique refuge soit chès les Peuples qui en sont ennemis déclarés ? A-t-on jamais vu un phénomène pareil ? non ? Est-ce un phénomène possible ? je ne le pense pas.

Les Protestans les chérissent.

Il paroît même, ce qui est très remarquable, que les Hérétiques sont portés pour vous d'une véritable tendresse. Quel zèle ne montrent ils pas aujourd'hui en votre faveur & contre nous ! Personne ne l'ignore. Mais il ne sera pas inutile d'entendre M. Saurin.

(*) Etat du Christianisme en France, 1. part. 12 Lettr. p. 287. A la Haye chès Pierre Huisson 1725.

Quelques-uns de ceux qui composent nos Eglises, disoit ce Ministre en écrivant contre le miracle operé sur la Dame la Fosse () auroient souhaité que nous ne fissions point mention de cet événement. Ce prétendu miracle, disoient-ils, est publié dans un tems où les Jansenistes plient sous le pouvoir des Jesuites. La publication d'un Miracle operé dans le Diocèse d'un Prélat qui est*

à la tête des opprimés, pourra leur concilier le respect du Peuple, & reprimer la fougue du Parti qui a résolu leur perte. Pourquoi travailler à leur enlever ce triomphe? Voilà les vœux de ces Protestans pour que le Peuple vous respecte, pour que vous soiez victorieux: désir si fort, qu'ils consentent à se taire sur ce miracle, quoiqu'il ne leur paroisse que prétendu, & qu'il combatte directement leur erreur contre la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Je l'avoue, ajoute M. Saurin, j'ai été frappé de cette objection; mon penchant me portoit à m'y rendre. Tant votre intérêt lui étoit cher.

La Lettre, dit-il encore (a), que M. l'Evêque de Montpellier vient d'adresser à son Diocèse, a produit sur nôtre esprit le même effet que le Mandement de M. le Cardinal de Noailles.... elle a augmenté les scrupules que nous avions de décrier un miracle, qui semble si glorieux à des Hommes dont nous voudrions pouvoir adoucir les peines. Quelle charité! Les Protestans n'en auroient pas pour nous une semblable, si nous étions dans vôtre état. Convenés, Messieurs, que de vous voir si chéris des ennemis de l'Eglise Catholique, c'est un préjugé bien fort contre votre catholicité.

(a) Pag 295.

L V.

Ce qui est encore plus ignominieux pour vous, & ce qui acheve de décrier votre Religion parmi les gens sages, c'est cette ardeur avec laquelle des Libertins des plus déclarés prennent votre parti. J'en ai vû quelques exemples. Des personnes du monde que j'avois entendu prêcher à pleine voix le mérite de vôtre cause, j'ai scû depuis par des voies non suspectes, qu'elles sont sans Religion; & je m'en suis, à l'égard de quelques unes, convaincu par moi même.

Des Déistes prennent hautement leur parti.

L'Auteur du Libelle intitulé: *Les Princesses Malahares, ou le Celibat Philosophique*, A Andrinople 1734. Libelle condamné aux flammes par le Parlement, en fournit une preuve sans réplique. Comment pense cet Auteur? En extravagant: un homme d'esprit ne scäuroit, sans bâiller, soutenir quelques minutes la lecture de son Ouvrage, tant il y allégorise naïvement. Mais, ce qui fixe maintenant mon attention, il y a semé l'irreligion & le blasphème à pleines mains. Ecoutez ce qu'il dit de lui même. Jusqu'à présent [b] la raison m'a détourné de tous les liens avec quelque Religion que ce soit, &

(b) Livre 1. §. 11. pag. 31.

je prévois que difficilement je me rendrai. Le voilà donc incrédule parfait. Je me trompe ; il croit un Dieu , mais c'est la toute sa Religion , & il fait des vœux pour qu'il n'y en a point d'autre. Le parti des Déistes , dit il (a) , ne périra pas : je me flatte qu'il fera notre consolation dans la vieillesse : on se dégoutera des Religions ; les Déistes nous fermeront les yeux. Si la raison en avoit la force , dit il encore (b) , elle étrangleroit toutes les Religions de sa propre main..... L'entreprise n'est pas encore possible : les projets que nous en minotons , de long tems ne serviront de ma Bibliothèque. Je ne ferai point de réflexions sur ces projets : mais ce qu'on en voit ici , & ce qu'on en sçait d'ailleurs , mérite assurément toute l'attention des Evêques & des Magistrats.

LVI.

Même sujet.
[c] Pag. 81.
(d) Pag. 8.

Ajouterai je ce qu'il dit de Moïse ? A l'entendre , ce grand Législateur (c) , étoit inhumain , sa politique étoit raffinée. Il avilissoit la dignité de Dieu qu'il connoissoit mal. (d) Il se montra profond dans les secrets que le peuple appelle la magie. Il connoissoit la vertu des Simples & des Arbustes , parce qu'il étoit Botaniste. Expert dans la chimie , composoit des prestiges éblouissans..... Habile Astronome il démêloit..... ce que pouvoit le vent d'Est sur la mer & il en profita &c. Arrêtons nous : n'en voilà que trop pour prouver à quels excès se portent la folie & l'impieeté de ce Misérable , & ce n'est encore qu'une très petite partie de ses excès.

(e) Pag. 61.

Mais je ne dois pas oublier qu'il n'épargne pas plus le respect dû à l'autorité des Princes , que celui qu'on doit à la Religion. „ Dès que la force manque au Souverain , dit il „ (e) , le Trone chancelle , parce qu'un plus fort que lui n'est pas tenu de lui obéir. Qu'on lise la page que je cite , & celle qui précède , on y trouvera quelques autres maximes non moins séditieuses que celle ci. Tout cela se suit : des hommes qui ont secoué le joug sacré de la Religion , ne portent qu'à regret celui de la dépendance sous les Princes , & s'en affranchissent dès qu'ils le peuvent impunément.

LVII.

Même sujet.

(f) Préface.

Cependant , oserois je le dire si on ne le voïoit de ses yeux vous êtes , Messieurs , sous la protection de cet impie ; il vous vante autant que vous vous vantés vous mêmes ; il prend avec chaleur votre défense & celle de vos Ouvrages ; il s'efforce d'attirer sur vos Adversaires la haine du Public. *La posterité* dit il (f)

le croira-t-elle ? Quand on lit les réflexions & les Apologies du Pere Quesnel, les Hexaples, le Temoignage de la Vérité, tant de Mandemens dignes de la ferveur des Apôtres, tant de lumineux Instrumens que Dieu employe au maintien de la sainte doctrine, & à la conversion des traîtres : on ne pourra se figurer que pour imprimer ces Oeuvres saintes & pour les distribuer, il falloit se dérober aux yeux des Maitres ; que la recompense de ces rares vertus étoit l'exil, les cachots, le carcan ; que des Prêtres & les premiers en élévation, fomentoient la haine, & que l'ambitieux Magistrat éternisoit la persécution. Ce Déiste est donc un zélé Janseniste ; les Mandemens de vos Evêques, les Livres du Pere Quesnel & les vôtres lui paroissent donc excellens ; votre Doctrine est sainte, vos Oeuvres sont saintes, vos vertus sont rares à ses yeux. Ainsi voilà vos noms insérés dans le Calendrier du Libertinage : seroit il possible qu'ils dussent être aussi gravés dans celui de la Religion ?

L'Ecrivain impie imite même certain langage dévot que vous affectés presque par tout. L'Auteur, dit-il (a) déclare avec joie qu'il est né dans la Religion Chrétienne, telle que le saint Siège apostolique de Rome l'a professée & la professera toujours. Tout le crime qu'il avoue, & dont il ne se repent pas, c'est de maltraiter un corps puissant & fort à craindre. Ne croiroit-on pas entendre parler quelqu'un des Catholiques de l'appel ? Et néanmoins on l'a vû, c'est un des plus déterminés Libertins qui parle. Rougissés, Messieurs, de cette protection de l'irreligion & du déïsme ; & si nous detestons votre Parti, avoués que ce n'est pas sans un grand fondement.

(a) *Ibid.*

LVIII.

Ce n'est pas que je prétende vous confondre avec les Déistes, à Dieu ne plaise : quoique vos excès soient très grands, il s'en faut qu'ils soient si énormes ; la Religion est chès-vous respectée, & sur bien des points essentiels vous en défendés dans les occasions les droits & la dignité avec zèle & succès. Mais les Déistes vous chérissent, & c'est ce que je dis être un violent préjugé contre votre catholicité. Le vrai motif, je crois, de leur tendresse pour vous, c'est ce que vous affoiblissés cet esprit de simplicité dans la foi & de soumission aux Pasteurs, qui est le plus grand obstacle aux progrès du libertinage ; que vous semés l'esprit particulier & que de cet esprit à l'incertitude &

Pourquoi ces Déistes ont pour eux de la tendresse.

à l'infidélité il n'y a qu'un pas bien petit à faire. Les Libertins le sçavent, ils en voient l'expérience tous les jours, il y a bien de vos anciens profelytes qu'ils ont séduits. C'est là ce qui les attendrit en vôtre faveur ; c'est pour cela qu'ils vous exaltent jusqu'au Ciel. Pour nous, tandis que vous brillerez dans leurs Fastes, jamais nous ne vous admettrons dans les notres, & nul vrai Chrétien ne sçauroit ne nous pas applaudir. Mais entrons un moment dans le fond de la question.

L I X.

Sans ériger Autel contre Autel, ils semblent n'être point unis de cœur à l'Eglise Catholique.

Qu'est ce qu'être Catholique ? Selon tous les Théologiens, c'est 1. embrasser l'universalité de la doctrine de l'Eglise catholique, en condamnant toutes les erreurs qu'elle a condamnées, & en souscrivant à toutes les vérités qu'elle a définies. C'est 2. être uni de communion avec tous les chefs & tous les membres de l'Eglise universelle. Voilà les deux principaux caractères du véritable Catholique. Les doit on reconnoître en vous ? C'est là mon doute.

Commençons par le second des deux caractères. Etes vous unis de communion avec tous les Chefs & tous les membres de l'Eglise Catholique ? J'aime à rendre justice, & je vous la rends très volontiers. Vous n'érigés point Eglise contre Eglise, Autel contre Autel : vous faites profession publique de vouloir ne vous départir jamais de la communion avec le S. Siege, dans lequel toutes les Eglises Catholiques du monde sont réunies & communiquent entre elles : vous condamnez le schisme des Protestans, & vous promettés hautement de n'en faire jamais. C'est ce que vous avés protesté dans un grand nombre d'Actes & d'Ecrits, & j'en rappelle avec joie le témoignage.

L X.

Cela paroît par leur affectation à s'éloigner dans les Rites, de la pratique de toutes les Eglises Catholiques.

Mais, comme il faut dire ici toute vérité, je ne vous dissimulerai point que je suis quelque fois très inquiet sur la sincérité de ces protestations. Ce qui m'agite ainsi, c'est d'abord une certaine affectation de singularité sur tout dans les Rites. La vanité vous l'a inspirée cette singularité ; cela est très vraisemblable, L'ignorance & le peu de respect pour les Lois vous y entretiennent ; cela n'est pas douteux. & M. l'Archevêque de Sens dans son Instruction sur le Missel de Troyes en a fourni de bonnes preuves. Un air de ridicule vous y suit, & les gens sages se moquent de vous à ce sujet ; il est bon, si vous

l'ignorés, de vous l'apprendre. Mais ce n'est pas à quoi je m'arrête ; ceci seulement m'intéresse ici. Vous ne voulés point vous conformer aux Rites qui sont en usage dans toutes les Eglises Catholiques du monde ; vous en affectés qui vous sont propres ; & par là vous avés en effet si bien réussi à vous distinguer des Catholiques de toutes les Nations , qu'à voir seulement ou à entendre à l'Autel quelqu'un des votres , on dit d'abord : voilà un Janseniste, Cherche-t on à se distinguer ainsi de ceux avec qui l'on veut être étroitement uni ? Il ne me le semble pas : il me paroît au contraire que quand on affecte de rompre un des liens de cette sainte union , quand on se plaît à l'affoiblir , on ne la chérit point du tout , ou du moins que l'on n'y est que très foiblement attaché.

L X I.

Tient on aussi par l'esprit & par le cœur à la communion catholique , lorsqu'on parle sans respect du Pape , des Evêques , de l'Eglise de Rome & des Eglises étrangères ; lorsqu'en toute occasion on s'attache à les décréditer ; lorsqu'on se joue des censures portées par ce Chef de l'Eglise & par le Corps des Evêques ; lorsqu'enfin on manifeste des sentimens d'aversion & de haine contre eux : L'Empereur Charlemagne étoit sans doute bien éloigné de le penser , lui qui ne croioit pas même qu'en ce cas on pût être fidèle sujet. Permettés-moi de vous mettre sous les yeux une de ses Ordonnances.

Cela paroît par leurs discours licentieux contre les Pasteurs,

Nus ne pouvons croire en aucune maniere , disoit ce sage Prince [1] , que ceux qui n'auront point de fidelité pour Dieu , & de soumission pour les Pasteurs , nous soient fidèles à nous mêmes : Nous ne comprenons point que quand on leur défobéit dans les causes qui concernent la Religion & l'utilité des Eglises , on doive

(1) Tom 7. Conciliorum general. Labbei col. 1161. Nullo pacto agnoscere possumus qualiter nobis fideles existere possunt , qui Deo infideles & suis Sacerdotibus inobedientes apparuerint : aut qualiter nobis obedientes , nostrisque Ministris ac Legatis obtemperantes erunt , qui illis in Dei causis & Ecclesiarum utilitatibus non obtemperant.... De illis dictum est : *Qui vos audit , me audit ; qui vos spernit , me spernit*. Et alibi : *Qui vos tangit , tangit pupillam oculi mei*.... Qui eis inobedientes fuerint inventi , sciant se nec in nostro Imperio honores retinere , licet etiam filii nostri fuerint , nec in Palatio locum , neque nobiscum aut cum nostris societatem aut communionem ullam habere , sed magis eam magna districtione & ariditate poenas luent. In his namque omnium nostrorum fidelium volumus agnoscere fidem ac benevolentiam , quoniam si hæc fideliter & utiliter impleverint , tunc Deo & nobis fideles erunt. Si autem , quod absit , secus egerint , tunc non solum infideles , sed etiam infames atque reprobi manifestè apparentes notabuntur , eorumque domus publicebuntur , & ipsi exiliabuntur.

être obéissant à Nous , à nos Ministres & à nos Lieutenans.
 (a) Luc. 10. C'est des Pasteurs qu'il est dit (a) : „ Celui qui vous écoute ,
 „ m'écoute ; & celui qui vous méprise , me méprise moi même .
 (b) Zach. 2. „ me “. Et ailleurs (b) : „ Celui qui vous touche , touche la
 „ prunelle de mon œil “. Que ceux donc qui ne leur obéiront
 point , sçachent , fussent-ils nos propres enfans , qu'ils ne conserveront
 ni dignités dans nôtre Empire , ni appartemens dans nôtre Palais ;
 qu'ils n'auront ni avec nous ni avec les nôtres aucune société
 ou communion , mais qu'au contraire ils seront très-sévèrement punis.
 C'est-là la marque de fidélité & d'attachement pour nous que nous exigeons
 de tous nos fidèles Sujets : s'ils sont fidèles à obéir aux Pasteurs ,
 alors ils seront fidèles à Dieu & à Nous. Que s'ils se conduisent
 autrement , ce qu'à Dieu ne plaise , nous les flétrirons non-seulement
 comme des Perfides ou des Infidèles , mais encore comme des hommes
 manifestement infames & réprouvés : nous ferons mettre à l'encan
 leurs maisons , & nous les exilerons eux-mêmes.

Hélas ! Messieurs , vous vous plaignés qu'on vous persecute. Mais
 qu'auroit dit & qu'auroit fait ce grand Prince , s'il eût été témoin
 de ce qui se passe aujourd'hui ? Avec quelle obstination ne refusés-vous
 pas l'obéissance aux Pasteurs ? Les Hérétiques parlent ils du Pape &
 des Evêques avec moins de respect & plus de mépris qu'un grand
 nombre d'entre-vous , que la plupart de vos Sectateurs Laïcs , que
 presque toutes les femmes qui vous sont attachées ? Mais , pour ne
 pas parler des châtimens que mériteroit cette conduite , n'est elle
 pas du moins une preuve certaine que la plupart des personnes de
 votre Parti n'ont ni l'esprit , ni le cœur catholique ? Oh ! que le
 schisme est de votre part bien plus avancé qu'on ne pense , s'il
 n'est même pleinement consommé devant Dieu !

L X I I.

Cela paroît par leurs sentimens au sujet de la Bulle & de ceux qui y sont soumis.

Je dis , consommé devant Dieu. Car enfin , pensant sur la
 Constitution *Unigenitus* ainsi que vous en pensés , il faut ou que
 vous soïés sans aucun sentiment de raison & de piété , ou que
 le schisme soit entier dans votre ame.

Qu'est ce selon vos Evêques & selon vous , que souscrire à
 cette Constitution ? C'est condamner les premiers articles du
 Symbole & du Décalogue , & devenir apostat. N'est ce pas
 ce qu'on trouve en termes équivalens ou même formels , dans
 leurs Mandemens , Lettres ou Instructions , & dans la multi-

nde de vos Libelles ? Le Pape & presque tous les Evêques ont donc condamné le Décalogue & le Symbole, puisque la Bulle est autorisée de leur souscription ou de leur suffrage. L'apostasie de presque toutes les Eglises du monde est donc constante, puisqu'il est constant que la Bulle y est par tout en honneur. Comment décliner ces conséquences ? Elles vous paroissent à la plupart si certaines, que, comme on le verra dans la suite, vous ne cessés de les inculquer ; & que c'est sur le fondement de cette prétendue apostasie presque universelle, que vous avés si souvent annoncé la prochaine reprobation du peuple Gentil, & la substitution d'un nouveau peuple qui rétablira la Religion presque anéantie.

Or est-il probable que vous teniés par de solides & sacrés liens à des Papes & à des Evêques que vous croiés avoir soumis le Décalogue & le Symbole à l'anathème ? que vous soiés unis de cœur & d'esprit à des Eglises que vous regardés comme apostates ? Cela est improbable, à moins qu'il ne soit certain que la Religion & la raison sont absolument éteintes chés vous.

C'est ce qu'un Appellant même a fort bien observé, en combattant les Figuristes, c'est à dire le gros des Appellans. Il est vrai, dit-il, [a], qu'au dehors l'Appellant Figuriste... est très éloigné de rompre de communion avec les Prélats qui acceptent la Bulle. Il n'est point tenté ni de se soulever contre eux, ni de favoriser le moindre soulèvement contre leur autorité sacrée. Mais on est en peine de sçavoir comment ses sentimens s'accordent avec sa conduite. Le moyen en effet de respecter sincèrement des Supérieurs qu'on regarde comme plongés, où prêts à se précipiter dans l'apostasie ? Aussi sçait on, à n'en pouvoir douter, que certains Figuristes feroient scrupule de prier nommément pour quelques Prélats, & même pour des Corps entiers, Le moyen de prier avec quelque confiance pour des personnes dans lesquelles on voit un caractère de réprobation ? Le moyen de demeurer intimement uni à une Société qui va être frappée d'anathème ? C'est en effet ce qu'on ne peut raisonnablement supposer.

L'union de la plupart de vous avec le Corps des Eglises n'est donc que feinte & simulée : vous n'êtes donc pas pour la plupart catholiques dans le cœur. Jamais vous ne vous déchargés de ces reproches, qu'en vous avouant coupables d'une intime société avec des apostats publics ; impies par consé :

(a) Quest. curieuse & importante sur l'orig. & le progr. de la dévot. nouvelle aux Convuls. &c. p. 21.

quent & insensés, si vous n'êtes pas entièrement schismatiques.

L X I I I.

De plus : pour qu'ils soient unis à toutes les Eglises Catholiques, il faut qu'elles soient unies avec eux, le terme d'union étant réciproque.

D'ailleurs, suffit-il pour être réellement unis de communion avec toutes les Eglises Catholiques, que vous ne vouliez point vous en séparer ? N'est il point de plus nécessaire qu'elles veuillent communiquer avec vous ? Il me semble que cela est nécessaire. Conçoit on en effet de l'union entre des personnes, dont les unes ne veulent point de communication avec les autres ? Le terme d'union est réciproque : une société de communion ne sauroit subsister qu'entre des personnes qui communiquent ensemble.

Or la plupart de ces Eglises refusent toute union avec eux.

Or, dès que je veux faire usage de ce principe qui semble très naturel & très certain, il s'élève des nuages dans mon esprit qui obscurcissent extrêmement votre catholicité. A la vérité, dis-je en moi même, les Appellans nous disent qu'ils veulent être unis à toutes les Eglises Catholiques ; mais la plupart de ces Eglises ne veulent point de leur société. Qu'ils aillent à Rome, ou dans quelque autre Eglise d'Italie, des Païs bas, d'Espagne, de Portugal, &c. s'ils s'y annoncent pour ce qu'ils sont, s'ils y vont déclarer qu'ils détestent la Constitution comme un Décret monstrueux, on les repoussera & on les regardera comme ennemis ; point de Sacremens pour eux, point de communication avec eux dans les choses divines, ils y seront traités comme des sectaires. Le fait est indubitable. Leur communication avec la plupart des Eglises n'est donc pas reciproque. Il n'y a donc point de véritable société de communion d'elles avec eux. Comment donc seroient-ils véritablement Catholiques ? Voilà mon scrupule.

L X I V.

En quel cas on ne perd pas réellement la communion catholique, quoi qu'on en soit extérieurement privé.

Il est vrai qu'il peut arriver que des innocens soient extérieurement privés de la Communion catholique. L'Eglise qui ne pénètre pas infailliblement dans l'esprit & dans le cœur, n'est pas à l'abri de toute erreur quant aux faits personnels. Elle ne se règle dans ses décisions sur ces sortes de faits, que par ce qui paroît. Or des apparences peuvent être très-fausSES & très-fortes tout à la fois.

Des innocens ainsi excommuniés cessent-ils d'être catholiques ? Non : il est hors de doute qu'ils conservent réellement

la communion avec toute l'Eglise catholique, pourvu qu'ils soient dans les dispositions dont parle S. Augustin, de ne point (1) s'élever contre elle pour ce sujet, de ne donner dans aucune nouveauté de schisme ou d'hérésie, & de repousser (2) tous ceux qui pour leur cause voudroient se séparer de l'unité. La raison en est qu'il est certain en ce cas que l'Eglise à l'intention réelle de leur conserver sa communion quoiqu'elle semble la leur refuser. Pourquoi a-t-elle prononcée contre eux des censures ? C'est parce qu'elle les regardoit comme coupables des crimes dont on les chargeoit ; bien éloignée de les rejeter si elles les en eût cru innocens ; bien déterminée à retenir tous les innocens dans son sein : on ne peut en douter. Or ces hommes sont innocens, & ce n'est que par une erreur de fait qu'elle les a jugés coupables. Cette réflexion mérite d'être observée.

L X V.

Mais quand il n'y a point d'erreur de fait qui influe dans les censures qu'elle porte ; quand ceux qu'elle condamne viennent de la vérité des motifs qui les font condamner, & qu'ils n'en contestent que la justice : puis je alors, pour leur assurer sa communion, dire que si extérieurement elle les en prive, au fond elle la leur accorde ? Il est visible que ce n'est plus le cas.

Ce n'est pas le cas des Appellans.

Or, Messieurs, c'est le votre, c'est celui de tout Appellant en general. Pourquoi la plupart des Eglises réjettent elles toute communion avec vous ? C'est parce que vous vous obstinez à refuser de vous soumettre à la Constitution *Unigenitus*, parce que vous la dectés comme une censure de la vérité, parce que vous en avés appellé, & que vous persistés dans cet appel. Ce sont là les motifs pour lesquels elles ne vous admettent point à leur communion. Or vous dites bien que ces motifs sont insuffisans, vous assurés bien qu'ils sont même injustes ; mais vous ne dites pas qu'ils sont faux : eh ! plaise à

(1) *Lib de vera Relig. c. 6. n. 11.* Saepe sinit divina providentia per nonnullas nimium turbulentas carnalium hominum seditiones expelli de Congregatione christiana etiam bonos viros. Quam contumeliam vel injuriam suam cum patientissimè pro Ecclesia pace rulerint, neque ulla novitates vel schismaticis, vel hæresis moliti fuerint, . . . hos coronat in occulto Pater, in occulto videns.

(2) *In Psalm. 75. n. 8.* Bonus . . . repellit à se omnes qui propter ipsum volunt ab unitate recedere. Sic ipse manebit in unitate, si propter ipsum non divisa fuerit unitas.

BBBBbb

Dieu que vous puissiez enfin le dire ! On ne peut donc point supposer que le refus qu'elles vous font de leur communion ne soit qu'extérieur & apparent ; on ne peut point supposer qu'au fond elles vous l'accordent. Vous n'avez donc pas l'universalité de communion avec l'Eglise Catholique. Cependant pour être catholique il faut cela. Comment donc seriez vous véritablement catholiques ? Ainsi mon scrupule subsiste en son entier.

L X V I.

Enfin, sur plusieurs points de doctrine ils pensent tout autrement qu'on ne pense dans presque toutes les Eglises Catholiques.

Il faut de plus pour jouir justement de ce titre, ainsi que nous l'avons observé ci dessus, embrasser l'universalité de la doctrine de l'Eglise catholique, en condamnant toutes les erreurs qu'elle a condamnées, & en souscrivant à toutes les vérités qu'elle a définies : c'est une condition que vous ne contestés point. Mais combien d'inquiétudes sur votre catholicité, dès qu'on réfléchit à cette condition ! N'a-t-on pas prouvé dans un grand nombre d'Ouvrages, que vos sentimens sur la nature de la grace, sur la volonté de Dieu à l'égard du salut des hommes, sur la rédemption de Jesus Christ, & sur plusieurs autres importans articles, sont autant d'erreurs ? Je suis convaincu qu'on l'a démontré, & qu'il n'y a que l'occupation de votre esprit qui vous empêche de le comprendre. Mais je n'entreprendrai pas ici de la dissiper : elle est extrême : un exposé succinct de vos moïens & des autres ne vous défileroit pas les yeux ; & , vû le sujet que je traite, je serois forcé de me renfermer dans cet exposé succinct.

Qu'il suffise donc de vous prier de vouloir bien considérer sous les yeux de Dieu, si ce que vous croïez sur les points dont j'ai parlé, & touchant quelques autres, est la doctrine qu'on professe dans la plupart des Eglises de France, en Espagne, en Italie, dans les Pais-bas catholiques, en Portugal, en Pologne, en Allemagne, & dans les Eglises catholiques des autres parties du monde. Si telle est la foi de ces Eglises, vous êtes catholiques dans votre foi. Mais si elles en possèdent une contraire à la votre, si la votre n'y est ni approuvée, ni tolérée comment seroit elle catholique ? Or il est notoire qu'on y professe le contraire de ce que vous soutenés, & que votre doctrine y est par tout rejetée, vous ne pouvés l'ignorer. Concluez, car j'ai de la repugnance à tirer moi même la consé-

quence, tant elle me fait fremir sur votre état.

Ne vous hazardés donc plus de de nous vanter votre mérite comme annoncé divinement par les miracles du tems. Si par là vous esperés nous ébranler, votre dessein est ridicule. C'est précisément parce que ces miracles tendent à votre gloire, qu'il paroît évident que Dieu n'en peut être l'auteur.

LXVII.

Que sont encore les Appellans, ces *Saints* dit on, ces Amis de Dieu, ces *Défenseurs de l'Eglise & de la vérité* consacrés par des miracles? Ce sont des hommes qui ne sont guères moins divisés entre eux, qu'ils le sont d'avec presque toutes les Eglises: & c'est ici le second trait de votre tableau. Je ne parle pas encore de ces dissensions éclatantes qui déshonnorent & déchirent votre Parti, il en sera bien tôt question. Je parle seulement d'une division moins sensible, mais très réelle; division sur les points mêmes de doctrine dont il s'agit dans l'appel.

Déjà, il est certain que le peuple Janseniste ignore profondément le sujet de nos disputes, & qu'il adore ou condamne ce qu'il ne connoît pas. Le savent elles ces femmes si zélées pour votre cause, & qui en font le plus nombreux, & peut-être le plus efficace appui? On en trouve, il est vrai, dont la memoire est chargée de quelques passages qu'elles appliquent à faire rire: vous en avés instruit un grand nombre à répéter sans cesse les mots de verité, de toute puissance de Dieu, de grace, de charité, de discipline, de morale, de libertés de l'Eglise gallicane: mais il n'en est pas une qui soit seulement à l'ABC des questions. Pour les hommes qui vous sont dévoués, en est il beaucoup en qui l'on remarque quelque fond? combien y en a-t-il au contraire, Marchands, Apoticaire, Médecins, Avocats, &c. qui ne sont pas en ceci plus sçavans que leurs femmes? Eux & elles s'arment bien pour votre défense au premier signal. Mais où les menés vous? c'est ce qui leur est inconnu.

LXVIII.

Il est même constant que parmi vos Sectateurs laïcs de l'un & de l'autre sexe il en est bien peu, s'il en est même quelques uns qui croient, ainsi que l'ont prétendu Jansenius & Quesnel, & que vous le soutenez pour la plupart par exemple, que la volonté est alternativement emportée par la délectation pré-

B B B B b b b ij

Autre fort préjugé contrs eux; c'est leur division sur le fond même de l'appel.

Même sujet.

vénante & victorieuse de la grace & de la cupidité ; que Dieu ne veut réellement le salut que des Elus , que Jesus-Christ n'est pas plus mort pour le salut des Justes qui ne perseverent pas , que pour celui du diable , qu'on péche , & qu'on se rend digne de punition toutes les fois qu'on agit par amour de la vérité , de l'ordre , du devoir , de la justice , si l'on n'ajoute à ce motif celui de la charité vertu théologique , &c. Ne croient ils pas tous , ou presque tous le contraire ? Je l'ai éprouvé très souvent , & peut être en avés-vous fait souvent l'expérience vous mêmes. S'ils vous sont donc unis , c'est par erreur de fait , & en apparence ; mais dans le vrai ils sont très divisés d'avec vous. Pauvres dupes ! C'est en votre faveur qu'ils jettent les hauts cris , & ils détestent votre doctrine. C'est contre nous qu'ils se déchainent , & ils pensent comme nous.

L X I X.

Même sujet.

Vous-mêmes , c'est à dire , les Docteurs & les Théologiens du Parti , êtes vous bien d'accord sur le fond des sentimens condamnés par la Bulle *Unigenitus* ? Vous interessés vous tous pour chaque point de la doctrine qui y est proscrite !

Il est notoire que si plusieurs refusent de se soumettre à cette Constitution , c'est uniquement par rapport aux propositions qui concernent la morale ; convenant du reste que les propositions sur la grace & sur les autres points contestés , sont dignes de censure. J'en ai entendu plusieurs faire cet aveu. Eh ! qui ignore que c'est celui qu'a fait ce faux catholique , & célèbre Appellant le P. le Courayer ?

D'autres conviennent que les propositions sur la morale sont fausses & très outrées ; que la plupart aussi des autres propositions ont été censurées justement : mais ils veulent qu'on fasse grace , ceux-ci aux propositions qui concernent la lecture de l'Écriture sainte , quoique l'excès qu'elles renferment , saute aux yeux de tout homme libre de préjugé ; ceux là aux propositions qui regardent la volonté de Dieu & la mort de Jesus-Christ , propositions néanmoins dont la doctrine revolte la piété , & renouvelle une hérésie proscrite ; quelques autres enfin à la proposition qui exprime l'obligation de faire son devoir non obstant la crainte d'une excommunication injuste ; comme s'il y avoit quelque obscurité dans ce que le P. Quesnel entendoit & vouloit faire entendre par excommunication in-

juste & par devoir ; ou comme si nous qui condamnons cette proposition , étions moins zelés qu'eux pour l'indépendance du Prince , & n'étions pas cent fois plus obéissans qu'eux à ses Lois.

Ce n'est pas ici le lieu de faire voir que ni les uns ni les autres ne fondent leur résistance sur rien de solide : j'ai seulement voulu faire sentir combien il y a peu d'union , ou plutôt combien la division est grande sur les points même de l'appel , parmi ceux qui y ont donné leur nom & leur suffrage.

L X X.

Quelle méintelligence aussi , quelle opposition entre les prétendus Augustiniens appellans & les appellans Thomistes , dans le motif de leur commun appel ! Pourquoi ceux ci , qui combattent avec tant de zèle & de succès le système des autres sur la grace , & qui en verroient l'anéantissement si volontiers , ont ils appelé de la Bulle ? C'est afin de mettre à couvert la doctrine de la prémotion physique ; précaution injurieuse & ridicule , puisqu'il est manifeste que la Bulle ne donne aucune atteinte à cette doctrine. Mais pourquoi l'appel des prétendus Augustiniens ? Est-ce de même en faveur de la prémotion physique ? Ils ne veulent point en entendre parler ; à l'exemple de Jansenius leur maître , ils insultent amèrement à la doctrine Thomistique , ils contribueroient de tout leur cœur à la faire périr. S'ils ont appelé , c'est pour l'honneur du cher système des deux délectations victorieuses , système impertinent & erroné contre lequel portent les censures de la Bulle. Trouve-t-on en des Théologiens dont l'appel a un objet si diametralement opposé , une union bien grande dans l'appel ? Leur division au contraire en ce point même n'est elle pas bien constatée ?

Même sujet.

L X X I.

N'est il pas aussi fort remarquable que si selon les trois Evêques , & les autres principaux chefs de l'appel , la Bulle ne sera jamais recevable , quelques explications qu'on veuille lui donner ; selon beaucoup d'autres Appellans au contraire , non seulement on pourroit la recevoir moyennant quelques éclaircissémens , mais qu'on seroit même en ce cas obligé de s'y soumettre ? C'est assurément penser bien différemment au sujet de cette Bulle.

Même sujet. Ils ne sont donc unanimes qu'en désobéissance.

Ajoutons que sur la grâce , sur les articles de morale & de discipline , sur l'état présent & sur l'état futur de l'Eglise , en un mot sur les contestations présentes , un Théologien Appellant a publiquement accusé & convaincu (a) les Figuristes , c'est-à-dire , le gros des Appellans , d'excès & d'écarts défavoués , dit-il , & condamnés par leurs Confreres. Tant il est vrai qu'en ce qui concerne même le fond de la Bulle & de l'Appel votre division est extrême , & que vous n'êtes unanimes qu'en désobéissance. Et vous voudriés , Messieurs nous persuader que le Ciel s'entend en faveur de l'appel avec vous , qui sur cet objet ne vous entendés pas vous-mêmes?

Qu'il en est de nous bien différemment ? Dans tout ce qui est porté par la décision , notre accord est parfait. Si nous ne connoissons pas parfaitement la qualité du venin renfermé dans chacune des propositions prosrites par la Bulle *Unigenitus* , nous sçavons du moins très certainement qu'elles renferment toutes du venin , & nous sommes tous unanimes à le dire & à le croire. La soumission de chacun de nous embrasse toute la décision , mais elle s'y arrête. Ainsi nulle division parmi nous , nulle diversité de langage & de sentiment sur le point essentiel.

Je m'arrête ici , votre mérite a , Messieurs , tant d'étendue , que la discussion n'en sçauroit être si tôt faite. Cependant cette Lettre a sa juste mesure. Il convient donc de renvoyer à la *Suite* le reste de votre éloge. Vous n'attendrés pas long tems cette *Suite* ; on l'imprime , & elle paroîtra dans peu de jours. J'ai l'honneur d'être &c.

A Paris ce 28. Octobre 1737.

(a) Quest. curieuse & importante sur l'orig & le progr. de la nouv. dévot. aux Con-vuls. &c. pag. 12. jusqu'à la page 21.

On remet à la Suite de cette Lettre d'achever la discussion des nobles titres que les Appellans prétendent leur être confirmés par des miracles.

Noms des principaux appellants
Caractérisés dans la lettre suivante -

- en Actmar - 1071
en Bonus de Bata. 1076.
en Legros - - 1076
en Bourcier - 1079
en Demontgerson. 1085
Le nouvelite - - 1089
en l'empereur de Babilone - 1092
en Les Enques de enouphes
et de l'ener - - ibidem
Celle en frons augustin. 1114
en wallon - ibidem
P. roger del bratave - 1119.
en de bonnaire - 1120
en petit pied
en vesogues } - 1124
en d'asplé }
en d'elam - - - 1125
en fouillon - - 1126
en: enel - - 1128
en Latté d'ugues - 1129
Comme on
De sur folars
Doinédo et enouphes
Donnés comme d'eur
Effets des miracles
Du temps - - 1145
-

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header, written in a cursive script.

Main body of handwritten text, consisting of several lines of cursive script. The text is dense and appears to be a list or a series of entries, possibly containing names and dates.



S U I T E

 DE LA DIX-NEUVIÈME
 LETTRE THÉOLOGIQUE

AUX ECRIVAINS

*Défenseurs des Convulsions , & autres prétendus Miracles
 du tems.*

LXXII.

VOUS voulés donc , Messieurs , passer pour *Saints* , pour *Amis de Dieu* , pour *Défenseurs de la Vérité & de l'Eglise* ; & vous prétendés de plus nous persuader que pour révéler ce profond mystère , Dieu lui-même est sorti de son secret par des miracles : C'est ce que vous inculqués avec emphase dans les textes que j'ai rapportés (a) ; mais c'est ce que j'ai fait voir (b) n'être qu'une présomptueuse imagination , & une risible chimere.

Je veux bien néanmoins que le Public oublie mes moïens : & je consens que dans la discussion de vôtre mérite , il nous juge vous & moi sur vos propres discours. Il y a dans mon offre un désintéressement bien peu commun. Vouloir être jugé sur le témoignage de ses Parties , n'est-ce pas le plus grand effort de générosité ? Eh bien , je ne m'en dédis point , & promets de ne m'en point dédire : c'est aux Appellans que je confie mes interêts contre les Appellans. Si à leurs avis j'ai tort de soutenir que les qualités de *Saints* , d'*Amis de Dieu* , de *Défenseurs de la Vérité & de l'Eglise* leur sont fort étrangères , & qu'il n'y a que le démon qui puisse les leur conférer miraculeusement ; le public n'a qu'à me condamner , je souscris d'avance à son jugement. Mais s'ils disent , s'ils soutiennent qu'ils ne valent rien les uns les autres ; s'ils se reprochent les vices

On va prouver par les Appellans. que les Appellans sont amis du démon & non de D.eu.

(a) XIX Lett: p. 1027. 1028.
 (b) *Ibid.* pages. suiv.

CCCCcc

les plus odieux ; s'ils se donnent réciproquement pour des espèces de monstres : je demande au Public de les en croire ; il semble que ce n'est demander rien de trop. Il ne doit donc être question pour moi que de faire parler les Appellans les uns des autres ; & pour le Public , que d'être attentif aux témoignages qu'ils rendent mutuellement.

Tout Appellant est Figuriste par excellence , ou Anti-figuriste , ou Figuriste mitigé.

Partageons les d'abord en trois Classes qui renferment tous ceux d'entre eux qui ont quelque mérite ou quelque nom : Appellans dits Figuristes par excellence (1) , Appellans Anti figuristes (2) , Appellans Figuriste mitigés (3) , Que disent des Figuristes par excellence , les Figuristes mitigés & les Anti-figuristes ? Quel portrait ceux là font ils des autres à leur tour ? Comment aussi les Anti-figuristes & les Figuristes mitigés se traitent ils mutuellement ? On va le voir, rien n'est plus digne de la curiosité du Public.

LXXIII.

Au jugement des Figuristes mitigés & des Anti figuristes , les Figuristes par excellence ne méritent que l'horreur & le mépris,

Je commence par les Figuristes qui forment les gros des Appellans. M. d'Ermar est comme le Pere de cette Secte ; M. Poncet Desessarts en est le second Chef ; M. le Gros , M. Bourcier avec M. de Montgeron son disciple & avec le Nouveliste son Secrétaire , MM. les Evêques de Babylone , de Montpellier & de Senes , en en sont les défenseurs les plus importants ; enfin les Augustinistes & les Vaillantistes en sont nés comme de leur racine & de leur tige. Examinons séparément & en commun le caractère & les vertus de tous ces grands hommes ; & prenons des partisans de l'Appel pour guides dans cette recherche.

(1) On appelle Figuristes par excellence ceux qui trouvent des profondeurs cachées par tout dans l'un & dans l'autre Testament ; qui y voient par tout des figures , ou de Jesuf-Christ & des différens états par où il est passé , ou de ceux par où doit passer l'Eglise jusqu'à la consommation des siècles ; & qui prétendant que la plu-part des textes de l'Ecriture ont deux , trois ou quatre sens mystiques , & quelquefois d'avantage , les tournent sans cesse & les retournent pour y découvrir ces sens , & atteindre par là à la connoissance des choses à venir.

(2) Les Anti-figuristes sont ceux qui dans l'ancien Testament même ne reconnoissent de figure qu'en ce que les Ecrivains sacrés nous apprennent avoir été figuratif ; qui même donnent un sens littéral de métaphore ou de parabole à tout ce que les Auteurs sacrés du nouveau Testament semblent y expliquer dans le sens de figure ; & qui ne veulent admettre dans aucun Texte de l'Ecriture qu'un seul sens.

(3) Je donne le nom de Figuristes mitigés à ceux qui condamnant comme une source intarissable de fanatisme , le système de l'universalité des figures dans les cérémonies , les Lois & l'histoire du peuple Juif , croient néanmoins qu'il y a un sens figuratif dans un grand nombre de ces Rites , de ces Lois , & des faits de cette Histoire.

Qu'est-ce que M. d'Etmar Appellant célèbre & auteur principal des Figuristes ? C'est un Prêtre si véridique , si solidement homme de bien , qu'un Théologien de l'Appel prétend (*) qu'on pourroit justement lui répondre le MENTIRIS IMPUDENTISSIME du bon Pere Valerien ; qu'il dit que sa fureur est maudite & sa colere implacable ; & qu'il croit pouvoir lui attribuer d'avoir pris pour maxime cette parole d'un Courtisan de Philippe Roi de Macedoine : „ Messieurs , calomniés toujours ; „ si la plaie se referme , il en restera toujours la cicatrice. “

C'est un si honnête homme , que Madame Mol nièce de feu M. l'Abbé Duguet , l'a accusé & convaincu (b) d'avoir calomnié ce Théologien qu'il devoit tant respecter , de lui (c) avoir joué de tours pleins de malice & de noirceur. M. Duguet fut si piqué de l'un de ces indignes procédés , qu'il dit avec chaleur à M. d'Etmar : [d] „ Afin que vous le sçavez , je regarde ceux qui y ont eu part , comme aiant „ renoncé à l'honneur & à la probité , & comptant pour rien „ la Religion “. Voilà quel est , selon M. Duguet , selon Madame sa nièce & autres défenseurs de l'Appel , le cœur de M. d'Etmar. Ce n'est pas , ce semble , le cœur d'un Saint.

LXXIV.

Son esprit n'est pas mieux fait. C'est un plaisir de l'entendre annoncer une de ses visions d'un ton aussi ferme que parleroit un Prophète. Nous avançons , dit-il (e) , vers..... le tems de la conversion des Juifs , tout ce qui s'est fait du tems des Apôtres se retracera de nouveau , même éclat dans les miracles , même promptitude dans les guérisons des malades La seule différence c'est que plus de gens auront part à cette riche effusion des dons de la grace &c. Nè diroit-on pas qu'il lit dans les décrets de Dieu ?

Ce n'est pas au reste d'aujourd'hui qu'il a la passion de passer pour un homme inspiré, Madame Mol en raconte un ancien trait fort propre à peindre l'homme. M. d'Etmar , dit-elle [f] , communiqua à ses disciples l'imagination qu'il avoit conçue , que le jour de son ordination , entre les deux élévations de la sainte Messe , Dieu lui avoit donné l'intelligence des Ecritures , & le don de les interpréter : ce qui le fit considérer par ses crédules disciples comme un Prophète. C'est ce que M. de la Tour l'un des

Portrait de M. d'Etmar Pere de cette Secte.

[a] Lett. de M. dans laquelle on défend l'Aut. de la Réfut. des Règles &c. pag. 20. 21.

(b) Lett. au R. P. Lenct. &c.

[c] Rép. à la XI. Lett. de M. Poncet &c. p. 17. & 41. jusqu'à la p. 49.

(d) Pag. 20.

Même sujet.

(e) Réflex. sur les Miracles que Dieu opère au Tomb. de M. de P. &c. pag. 4.

(f) Lett. à M. D. au sujet des 3, Let. de MM. les Evêq. de Babyl. de Sen. & de Montp. pag. 25.

(a) Lett. de M. à M. au sujet de la Feuille des NN. EE. du 14. Avril 1736.

Même sujet.

(b) Parall. p. 7. Voirs Traités Historiq. & Polemiq. de la fin du Monde &c. p. 41.

(c) Madame Mol. *ibid* pag. 29. Voirs aussi la *Quest. curieuse & import.* p. 10.

(d) Princip. MS. dans l'Exam. des Regl. du Figurisme moderne proposées par M. l'Evêq. de Sencz. p. 28. 29.

trente Docteurs Consultans, raconte aussi (a), ainsi qu'on le verra dans la suite.

LXXV.

Veut on quelques exemples de ce sublime talent descendu du Ciel sur M. d'Etmar ? A l'entendre (b), Abraham étoit *figure du Pere*, Isaac *figure du Fils*, & Jacob du S. Esprit. Il a découvert (c) que *l'histoire des Machabées étoit la figure de tout ce qui a précédé, accompagné & suivi la destruction de Port-Royal* : imagination où M. l'Abbé Duguet a fait observer d'inignes bêtises (1). Selon lui aussi [d], *Putiphar confiant le soin de toute sa maison à Joseph, devient une figure de Jesus-Christ qui a donné le soin de son humanité à Joseph mari de la sainte Vierge..... Que de misteres ne nous dévoilent point les ânes dont il est parlé dans l'Ecriture, sur tout lorsqu'ils vont deux à deux ? Dans l'ânon & l'ânesse dont parle Jacob dans sa Prophétie, on voit la conversion des Gentils & celles des Juifs marquée chacune dans leur rang. L'ânesse de Balaam figure le second ordre, que les mauvais traitemens du premier ont forcé d'ouvrir la bouche, & de parler contre la Bulle. Cette même ânesse avoit figuré auparavant la Mere Angelique Arnauld, Abbesse de Port-Royal ; elle représente encore toutes les Religieuses qui ont réclamé contre la Constitution : figures dont les deux dernières, quoique bizarres, ne sont pas si mal trouvées dans un sens.*

La pénétration de nôtre Illuminé est si prodigieuse en fait de figure, qu'il a vû (e) que *la promotion que Louis XIV. fit après la perte de la bataille d'Hochstet, dans laquelle il comprit les Officiers prisonniers, étoit l'image & la figure de cette promotion de Martyrs & de Confesseurs que Dieu a faits depuis l'arrivée de la Bulle. A-t on jamais entendu de découverte plus plaisante ?*

(f) *Ibid.* p. 28. C'est bien pis dans (f), *cette nouvelle espèce de figures inventée*

(1) Mon Oncle remarquoit, dit Madame Mol *ibid*... qu'il ne convenoit pas de com-
 ,, parer à Matathias M. de Saint Cyran, & que les réponses foibles qu'il fit dans son
 ,, interrogatoire, sur l'amour nécessaire dans le Sacrement de Pénitence, en étoient
 ,, entre autres une bonne preuve. Que le livre de *Petrus Aurelius*, dont M. d'Etmar
 ,, faisoit honneur à M de Saint Cyran pour appuyer cette comparaison, n'étoit pas de
 ,, lui, mais de M. de Barcos son neveu. Que M. de Barcos lui-même avoit des senti-
 ,, mens fort singuliers, pour ne rien dire de plus, sur plusieurs points importants, &
 ,, qu'il étoit par conséquent mal représenté par Simon, qui est loué I. *Macch.* 2. 65.
 ,, pour la sagesse de ses conseils. Que toutes ses conséquences que l'Auteur tiroit du Livre
 ,, de la *Perpetuité de la foi*, pour faire ressembler M. Arnauld à Judas Machabée, por-
 ,, toient à faux, puisque cet Ouvrage étoit de M. Nicole, qui consentit qu'il parût sous
 ,, le nom de ce Docteur, pour lui donner plus d'autorité.

par M. d'Etmar, laquelle en langage mystagogique s'appelle figure renversée : l'on pourroit en langage vulgaire la nommer le bon sens renversé.

LXXVI.

Combien d'autres traits semblables ? Est ce avoir la tête bien saine, que de prédire avec confiance, sur le fondement de calculs arbitraires, les événemens les plus impénétrables à l'esprit humain ? Tous ceux qui étoient à saint Magloire il y a vingt ans, dit Madame Mol (a), sont témoins que dès ce tems-là M. d'Etmar avoit fixé la venue d'Elie pour un certain tems. En vertu (b) de sa nouvelle qualité de Prophète il avertit un jour ceux qui la reconnoissoient, que le temps du retour des Juifs étoit proche, & que ceux de Mets reviendroient les premiers, & rameneroient ensuite les autres à la Foi. En conséquence de cette prédiction l'on vit pendant plusieurs mois les Disciples de M. d'Etmar aller par députés à la rencontre de tous les Carrosses publics de Mets, pour recevoir les Juifs qui arrivoient par cette voiture. C'est un fait certain, ajoute Madame Mol, & je pourrais en citer plusieurs témoins. L'attente fut vaine ; mais ce qu'il y eut de trop réel, c'est que ces visions dérangèrent beaucoup les Seminaristes de S. Magloire Disciples de M. d'Etmar. On en porta des plaintes à M. le Cardinal de Noailles, & on lui remit un Ecrit de M. d'Etmar, où par des supputations il prétendoit prouver que nous étions arrivés au tems de la conversion du Peuple Juif. Il fut mandé à l'Archévêque, & M. le Cardinal lui parla avec tant de force & d'indignation, qu'il lui promit de ne plus enseigner ni de vive voix, ni par écrit rien de ce qu'on lui reprochoit.

Mais on ne ferme pas ainsi la bouche à un homme inspiré. Malgré les défenses de M. le Cardinal, & nonostant ses résolutions & ses promesses, M. d'Etmar ne put se taire, & recommença bien-tôt à prophétiser ; figurant apparemment ses disciples les Prophètes & Prophétesses Convulsionnaires d'aujourd'hui, qui parlent & font des prédictions sans jugement & sans liberté. Après quelques jours passés dans l'humiliation, il reprit courage, & n'en fut que plus hardi & plus téméraire.

LXXVII.

Le mauvais succès de ses prophéties auroit dû le décourager : cent fois il avoit prédit le retour prochain des Juifs, &

Même sujet.

(a) Lett. au R. P. Lenet. p. 10.

(b) Lett. à M. D. au sujet des I I I. Lett. de MM les Evêq. de Babyl. &c. P. 25.

p. 1628

Même sujet.

ils ne branloient pas ; cent fois de même il avoit annoncé l'arrivée d'Elie , & ce Prophète ne paroissoit point. Enfin l'événement des convulsions arrive ; Monsieur d'Étmar découvre de nouveaux mystères dont l'ignorance l'avoit jusqu'alors induit en erreur ; il voit [a] que *les tems marqués pour la venue d'Elie sont accomplis , & qu'on avoit ignoré la cause de son retardement , parce qu'on n'avoit pas fait attention qu'il falloit que les convulsions le précédassent , afin qu'il se mit ensuite à la tête des Convulsionnaires pour commencer sa mission.*

En conséquence de cette chimère , grands cris [b] de la part des Convulsionnaires pour accélérer la venue d'Elie ; mission [c] du sieur Auffroi Bourgeois de Paris , surnommé le Juif errant , pour aller au-devant de lui , & le conjurer de hâter ses pas ; *il cherche Elie au long & au large , il marche beaucoup , & jeûne encore plus sans avoir pu apprendre de ses nouvelles ; il perd dans ses voyages une partie de sa tête.* Vision [d] dans laquelle il est ordonné à Fr. Augustin d'aller au devant d'Elie : on prépare un grand déjeuner , auquel nul des Freres ne s'oublie ; enfin Fr. Augustin part , & le Pere Boyer son Directeur le conduit jusqu'à la porte de la Conférence , pleurant de joie de sçavoir le Prophète si proche. Deputation de Frere de Lerines , c'est-à-dire , du Prieur de Chalais [e] pour aller prêcher les convulsions aux Nations infidèles. Autre députation [f] du sieur le Clerc Soudiacre de Rouen & ensuite de M. Vaillant d'abord seul , & puis accompagné de 20. Convulsionnistes & de 20. Convulsionnaires , vers les Juifs de Mets qui les chassèrent de leur Synagogue. Grande & éclatante nouvelle [g] qu'enfin la nuit du 21. au 22. Novembre 1732. Elie arriveroit à Paris , qu'il descendroit à l'Hôtellerie du grand Cerf , & que de là il iroit au Calvaire du Luxembourg : ce qui attire de la campagne M. Lois disciple de M. Bourcier. A onze heures du soir il arrive en Carosse avec un autre Ecclesiastique & avec Madame de Maisi , ci-devant Princesse d'Autvergne. Elle descend chès M. Quatremer Marchand , où M. Pouchard Superieur de S. Hilaire , & le plus grand de tous les fanatiques faisoit la fonction de Précepteur : pour les deux Ecclesiastiques , ils vont droit au Calvaire , & y passent la nuit dans le Parloir extérieur avec M. l'Abbé de Fernanville disciple de M. d'Étmar ; pendant que Mesdemoiselles de Maisi

[a] Réflex. M. SS. sur le Mystère de la Croix renouvelé de nos jours dans les convuls. Voies la Lett. de Madame Mol à M. D. au sujet des II I. Lett. de MM. les Evêq. de B. de S. & de M. p. 22. 23. (b) Voies les Discours imprimés des Convuls.

[c] Journ. histor. des Convuls. pag. 43.

[d] *ibid.* p. 88.

[e] Addit. au Journ. historiq. p. 15. - P. LVI

[f] Seconde Add. au Journ. historiq. p. 9.

[g] Journ. hist. p. 33. & Addit. au Journ. p. 10.

avec quelques autres Pensionnaires font dans le Parloir intérieur , pour attendre l'arrivée d'Elie, Autres nouvelles répandues de tems en tems , après que l'autre eût manqué , qu'enfin Elie étoit venu , ou étoit aux portes. M. d'Etmar par ses prophéties a fait ou occasionné toutes ces folies.

LX XVIII.

Ce n'est pas tout. N'a-t-il pas violé d'une manière des plus scandaleuses & des plus extravagantes , la sainteté de la Religion , & la dignité de son Sacerdoce , en présidant [a] avec M. Bourcier à l'œuvre fanatique des convulsions ; en déclarant de concert avec le même Docteur [b] , que *la décision de la Demoiselle Restan , ou de Mademoiselle Danconi Convulsionnaires , seroit suffisante pour tous les cas douteux ou embarrassans , & pour le discernement des personnes* ; en répondant [c] au catechisme de l'ainée Aubigan Convulsionnaire ; en [d] se prosternant aux pieds de l'aboyeuse , & par cent autres extravagances dont quelques Appellans nous ont fait le récit , également méprisables à sa dignité de Prêtre , & à sa qualité de Chrétien ?

Je ne remarquerai plus , pour le caractériser , qu'un endroit de ses Ouvrages Manuscrits [e]. Là , après s'être élevé contre ceux qui traitent avec mépris les Convulsionnaires & les convulsions , *Un trait d'histoire*, dit-il , *suffisoit seul pour les modérer. Qu'on se rappelle comment furent traités devant la Princesse Marguerite Gouvernante des Pays bas , les Députés de ces Provinces , qui ont pris depuis le noms de Provinces Unies , & qui pour lors dépendantes du Roi d'Espagne , s'adressoient à cette Princesse qui les gouvernoit en son nom , pour obtenir quelque soulagement. „ He , „ Madame , ce sont des gueux “ dit le Comte de Barlemont. Aussitôt ils prirent la besace , & firent ensemble une ligue sous le nom de Gueux : & c'est cette troupe de gueux qui a prospéré , & qui a jeté les premiers fondemens de la République d'Hollande.*

Que veut nous dire M. d'Etmar par ce trait d'histoire ? de quel malheur prétend il par là nous menacer ? Je ne l'expliquerai point , cela s'entend aisément , sur-tout si on le rapproche des menaces pleines d'insolence & de fureur prononcées par ses Disciples les Convulsionnaires ; & si l'on se souvient de ce qu'assûroit M. Hecquet Appellant (f) , qu'on se réjoit dans le parti des Convulsionnistes des malheurs qui arrivent à l'Etat ,

Même sujet.

[a] Journ. hist. passim , & beaucoup d'autr. Ouvrag. des Appell. [b] *Ibid.* p. 21.

[c] *Ibid.* p. 26.
[d] *Ibid.* p. 72.

(e) Suite des Réflex. sur le mystère de la Croix renouvelé de nos jours dans les Convuls. Dans l'Addit. au Journ. histor. p. 25. 16. p. Lij

(f) Natural. des Convuls. 2. part. p. 185. 186.

qu'on va jusqu'à en croire la décadence & à s'en rejouir. Graces à Dieu ils n'ont que des sujets de chagrin & de larmes.

M. d'Etmar a donc le cœur & l'esprit bien mauvais: c'est ce qui résulte de ce que des Appellans nous disent de lui, & de ce qu'il nous en apprend lui-même. Ne faudroit il pas être insensé pour attribuer à Dieu des miracles fait en l'honneur d'un homme si visionnaire & si dangereux?

LXXIX.

Portrait de M.
Poncet Deseffarts
Collegue de M.
d'Etmar.

Peut être que si on les considère comme faits en faveur de M. Poncet Deseffarts son Collegue, ils mériteront quelque respect: car enfin M. Poncet est un heros de l'Appel, il est bien peu d'Appellans qui l'égalent en zèle pour cette cause: que de voïages n'a-t il pas faits, que de travaux n'a-t il pas embrassés pour lui attirer des Profelytes! volontiers il monteroit sur l'échaffaut pour lui procurer de la gloire: le Nécrologe Janseniste n'aura jamais de plus grand Saint. Malheureusement ses Confreres qui l'ont fréquenté, & qui doivent le bien connoître, nous le donnent pour un cerveau brûlé, & pour une poste publique.

(*) Voïés Lett. de M. dans laquelle on défend l'Auteur de la Réfut. des Régl. &c. à la suite des Rép. de l'Aut. des Exam. p. 29. Cette Lett. de D. Th. de V. avoit été déjà imprimée dans les Memoires sur les Projets des Jansenistes.

Que cet Esprit avec tout son zèle, disoit de lui feu D. Thierry de Viaixnes () l'un des plus fermes champions du Parti, fera de maux à l'Eglise, en croiant & même en voulant lui faire du bien! De quoi n'est pas capable un homme qui se croit Prophète, & se donne pour l'Inquisiteur de la Foi; qui veut tout faire & tout régler dans l'Eglise, comme s'il étoit l'Evêque de tous les Evêques, ou que le pouvoir lui en fut dévolu; qui veut dominer en maître absolu sur tout & sur tous par tout où il est; qui veut tout sçavoir, tout décider, Foi, Morale, Discipline, Cérémonies par sa seule Métaphisique, en dernière ressort & sans appel; & ce qu'il y a de plus étrange, tout persuader, même ce qui n'est pas, & ne peut jamais être. A qui s'opposera à ses sentimens, à ses décisions, ou à ses projets, malheur à lui! Il ne lui pardonnera jamais: il poussera à l'excès contre lui la prévention, l'emportement, l'animosité, la haine & la vengeance jusqu'à le perdre, s'il en peut venir à bout, quoique souvent ses sentimens ne soient qu'imaginations & chimeres, & ses projets insensés & extravagans. Je n'avance rien, ajoute-t-il, qui ne soit connu, & que je ne puisse prouver par des faits avérés. On sçait ce qu'il a fait & fait faire & contre moi, & contre d'autres. C'est un esprit naturellement brouillon, toujours inquiet,*

quiet, remuant, intrigant, entreprenant, qui veut tout ce qu'il veut. Mais, ce qui m'en déplaît d'avantage, c'est qu'il est faux & a le cœur double.

Assûrément, si le tableau est aussi naturel que le prétendoit Dom Thierry, & que d'autres Appellans le protestent, l'Original ne sçauroit être beau. Pourroit il donc cet Original plaire à Dieu, & mériter un trône dans le Ciel ?

LXXX.

Dom Thierry de Viaixnes n'a pas été le seul Peintre de M. Poncet ; bien d'autres Appellans habiles à manier le pinceau, ont fait son portrait. C'est, dit M. de Bonaire l'un des plus célèbres d'entr'eux (a), de la malignité la plus noire, de la mauvaise foi la plus impudente, & des calomnies les plus dénuées de vraisemblance que M. Poncet a rempli ses premières Lettres, & qu'il vient de combler la mesure dans les dernières. La (b) soif insatiable de falsifier, de controuver, d'en imposer, de décrier, de perdre quiconque lui déplaît, fait son caractère.

Je sçais très-certainement, dit il ailleurs (c) que M. Poncet, en parlant d'un homme qui lui avoit déplu, dit chès une personne : " Il faut perdre cet homme-là " ; reproche dont M. Poncet n'a osé se défendre, & qu'il est par conséquent censé avouer, ainsi que l'a fort bien observé Madame Mol (d). Cette Dame prétend aussi (e) que le lendemain de la mort de M. l'Abbé Duguet son oncle, il fut tenu à Escouan chès M. Bourcier, une assemblée à laquelle M. Poncet assista, & où l'on prononça les mêmes paroles homicides contre elle ; & elle assûre que les preuves de la résolution qui y fut prise de la perdre, subsistent. Est ce là l'esprit de J. C. ? est-ce le caractère de gens de probité ?

LXXXI.

A considérer le Personnage, continue M. de Bonaire (f), ... je ne sçais s'il faut prendre le ton sérieux ou le plaisant. C'est un Visionnaire dont les extravagances excitent à rire. Mais c'est un calomniateur effronté dont l'impudence revolte. Le premier sentiment qu'il m'inspire, de quelque côté que je l'envisage, c'est la pitié. Mais cette pitié même m'engage à ne ménager ni sa folie, ni sa malice. Il faut le couvrir tour à tour de ridicule & de confusion. Qu'il est triste, dit-il encore (g), de découvrir sous le masque de la piété tant de noirceurs, sans pouvoir les excuser ! Qu'il est

Même sujet.

(a) I. Lett. de M. de B. à M. l'Évêq. de Moutp. p. 20.

(b) *Ibid.* p. 21.

(c) II. Réponse, p. 27.

(d) Rép. à la XI. Lett. de M. Ponc. &c. p. 8.

(e) *Ibid.* p. 2.

Même sujet.

(f) II. Rép. p. 29.

(g) IV. Rép. p. 22.

douloureux de songer que ce furieux n'est pas encore de ceux qu'on enchaîne, & qu'il ne mérite pas une pitié sans indignation ! Quelle horreur ne doit-on pas concevoir du fanatisme, quand on le voit réunir dans un homme tant de malignité de cœur à tant d'égarément d'esprit ; quand on voit la rage de décrier celui qui le contredit, l'emporter sur la crainte de se déshonorer à jamais lui-même ! [a] INVETERATE DIERUM MALORUM, pourrais-je lui dire encore : SEMEN CHANAAN ET NON JUDA. Le Christianisme enfante-t'il de tels monstres ?

[a] pag. 23.

Après un tel portrait il seroit inutile de rappeler les affreuses descriptions que font de l'esprit, du cœur, des erreurs & du fanatisme de M. Poncet beaucoup d'autres Appellans, même d'entre les plus modérés. Il me suffit de demander au Public si un Personnage que ses propres Confreres assûrent être pétri d'extravagance & de malice, mérite que Dieu le canonise miraculeusement.

LXXXII.

Portrait de M. le Gros autre Figuriste.

Pour M. le Gros, ce Théologien qui a tant de fois prêté sa plume aux Prélats Appellans : ce panegyriste zélé de l'appel, des Nouvelles Ecclesiastiques, des figures, des miracles & des convulsions ; cet homme si pénitent, ou plutôt qui fait, dit on, si bien pratiquer la pénitence aux Chartreux d'Utrecht, sans toucher lui-même au fardeau : les Appellans nous en disent moins de mal que des deux autres dont on a vû le portrait ; mais on va voir qu'ils en disent bien plus qu'il n'en faut, pour le dégrader des titres de Saint & de Docteur de la vérité.

(b) Lett. de M. à M. p. 4.

L'air de la Hollande est contagieux, dit M. de la Tour au sujet de M. le Gros [b]. *Le Convulsionisme monté sur le Figurisme a pénétré dans cette Province. Il y a infecté presque toutes les têtes.* M. le Gros est donc Figuriste, il est Convulsioniste, & l'infection est dans sa tête. Cette tête n'est donc pas d'un grand prix.

[c] Le système du Mélange confondu, &c. p. 41. in 4.

(d) Pag. 42.

(e) Le système des Discern. confondu, &c. p. 74. in 4.

Elle n'est pas plus saine au jugement de M. l'Abbé d'Asfeld. M. le Gros, dit-il (c) *tombe dans le système des Augustinistes ; rien [d] n'est plus dangereux pour les mœurs qu'une maxime qu'il avance ; il autorise encore manifestement les secours meurtriers ; il n'y a rien de plus intolérable qu'une comparaison qu'il ose faire des Convulsionnaires couverts de vices avec les Apôtres ; (e) on ne peut se dispenser de faire sentir combien ce que dit cet Auteur est dange-*

veux par rapport à la morale ; rien n'est plus étrange qu'un de ses discours ; (a) il fraie une voie qui conduit à toute sorte d'excès ; (b) il étoit réservé à ce tems d'entendre des maximes aussi dangereuses à la piété que celles de M. Gros ; son (c) système tend à renverser la morale chrétienne , & à authentifier le fanatisme ; il débite (d) des rêveries qui n'ont d'autre fondement qu'une forte imagination , & une pente bien excessive à trouver par tout des figures. Tel est le portrait qu'en fait M. d'Asfeld , non par haine , il a grand soin d'adoucir les plaies à mesure qu'il les ouvre , mais par devoir & par justice. Est-ce là le tableau d'un ami de Dieu & d'une colonne de l'Eglise ?

(a) pag. 75.

(b) pag. 76.

(c) pag. 77.

(d) pag. 80.

LXXXIII.

Madame Mol n'aidera pas à le canoniser. Picquée au vif & avec raison des insultes qu'il avoit faites à feu M. l'Abbé Duguet, elle lui dit de piquantes vérités. C'est à son sujet , & au sujet de M. Poncet, qu'elle se rappelle [e] ce qu'elle a appris de son oncle : „ que la calomnie dont l'orgueil & le faux zèle sont le principe , est incapable de rougir, ni de se retracter ; taxant par là M. le Gros , ainsi que son Colleague , d'être un calomniateur, un orgueilleux, un faux dévot. Elle l'accuse encore [f] d'avoir coulé avec beaucoup d'art & de malignité cinq ou six calomnies dans son dévot Panegyrique du Nouvelliste , & elle l'en convainc en détail dans la suite de son Ecrit. M. le Gros , dit-elle enfin [g] , après en avoir fourni les preuves , . . . pousse le mensonge , la calomnie , & j'ose le dire , l'impudence au dernier excès.

Même sujet.

[e] Rép. à la XI.
Lett. de M. P. &
au Disc. de M. le
Gros sur les NN.
EE. P. 4.

(f) pag. 28.

[g] pag. 55.

Qu'on ne nous parle donc jamais du mérite de M. le Gros. Reconnoissons nous pour Défenseurs de la vérité un Appelant, que des Docteurs de l'Appel disent avoir la tête infectée , enfanter des rêveries , & soutenir des maximes pleines de danger & de scandale ? Prendrons nous pour un Saint un Appelant qu'une Dame d'esprit & de probité attachée à l'Appel , déclare & prouve être un menteur , un calomniateur , un impudent ?

LXXXIV.

Vient le tour de M. Bourcier, ce Docteur si célèbre, si considéré dans le Parti, & qui en est aujourd'hui comme la Régle ? Est-ce un Saint ?

Mais les Saints vont droit , & M. Bourcier est un homme

Portrait de M
Bourcier premier
Président du Sé-
nat Figuriste.

D D D D d d d ij

[a] Lett. de Madame Mol à M. D. au sujet des III. Lett. de MM. les Evêq. de B. de S. & de Mp. p. 34.

(b) Rép. à la XI. Lett. de M. P. &c. P. 51.

(c) *Ibid.* p. 33. 34. 35. 36.

cauteleux : c'est ainsi du moins que l'appelloit [a] feu M. de Bayeux Armand de Lorraine qui le connoissoit parfaitement. C'est un *rusé Joab*, dit Madame Mol [b], c'est à dire, un cruel & un traître. Rien ne montre mieux le caractère de ce Docteur, & celui de ses Disciples & de ses Collegues, que certains faits que raconte cette Dame. le Public a intérêt d'en être instruit.

Dans le tems (c) que les Nouvelles Ecclesiastiques commencerent à paroître, M. l'Abbé Duguet étoit à Troyes. Dès lors il trouva mauvais qu'on y inserât certains faits dont on ne pouvoit tirer aucun bien, & qui pouvoient faire beaucoup de mal; & on le manda à M. Marc Descsarts frere de M. Poncet, afin que M. Bourcier en fut informé & en profitât. L'avis étoit sensé : mais M. Marc écrit : „ qu'il étoit bien étrange que „ M. Duguet qui n'étoit point à Paris, voulût mieux sçavoir „ que M. Bourcier ce qu'il étoit à propos de taire ou de ren- „ dre public “. C'est donc M. Bourcier qui dès le commencement dirigeoit cette méprisable & licentieuse Gazette, comme il l'a toujours dirigée depuis : quel travers d'esprit & quelle malignité ! Il préféreroit donc ses lumieres à celles de M. Duguet : que d'orgueil & de présomption !

LXXXV.

Même sujet.

En 1730. M. Duguet étant à Paris, il vint un Ecclesiastique lui dire en grande hâte qu'on venoit de faire imprimer un très mauvais Ecrit, dont M. Bourcier & M. Poncet avoient extrait plusieurs propositions, qu'il les lui apportoit, afin qu'on pût dire qu'il les avoit aussi condamnées. M. Duguet qui ne se fioit guères aux Censeurs, voulut voir le Livre, & déclara après l'avoir lu, qu'il n'y trouvoit rien de répréhensible. Il achevoit de parler ainsi, lorsque M. d'Etmar, M. de Fernanville, & un des Disciples de M. Bourcier arriverent M. d'Etmar parla avec vivacité & comme il vit que M. Duguet continuoit d'en prendre la défense, il lui dit avec une nouvelle vivacité : „ Monsieur, „ c'est une chose résolue que la condamnation de cet Ecrit. „ Les Auteurs ont osé le composer sans nôtre aveu ; il ne faut „ ni souffrir, ni autoriser une telle conduite. M. Bourcier & „ moi nous en dressames hier la censure, & nous l'avons re- „ mise au Nouvelliste, avec ordre de l'insérer dans ses Nou- „ velles sans y rien changer, & nous avons déclaré qu'il étoit „ condamné unanimement.

MM. Bourcier, d'Etmar & Poncet, Particuliers sans autorité, prétendent donc exercer, & exercent en effet une inquisition rigoureuse sur les Appellans mêmes. Est-il de tyrannie plus insupportable & plus ridicule ? Ce n'est donc pas la vérité qui dirige l'éloge ou la censure qu'ils font d'un Ouvrage ; mais il sera admirable s'ils en ont approuvé le plan, & il sera détestable s'il n'est pas fait selon leurs vûes & par leur aveu. N'y a-t-il pas là bien de l'iniquité ?

LXXXVI.

Il y en a, ce semble, encore plus dans le fait suivant. MM. Bourcier & d'Etmar^r qui souffroient impatiemment que M. Duguet tint le haut-bout, & osât contredire leurs sentimens, souhaitoient passionnément qu'il s'éloignât de Paris, & qu'il se retirât en Hollande. Pour le déterminer à ce parti, voici leurs manœuvres. Ils lui font donner (a) par différentes personnes & de divers endroits, des avis qu'on avoit fait préparer chés des Recollets un logement pour lui, & un autre pour Madame sa nièce chés des Capucines, où ils devoient être renfermés. L'un & l'autre comptant sur l'amitié & sur la droiture de ces donneurs d'avis, prirent le parti de se retirer. Mais au bout de huit jours n'entendant parler de rien, ils revinrent ; & M. Herault les fit assurer qu'ils n'avoient rien à craindre, & qu'on n'avoit point pensé à leur ôter la liberté.

Ces assurances, dit Madame Mol, déplurent à nos faux amis ; & dès le soir du même jour, Mademoiselle G. pénitente & amie particulière de M. Bourcier, vint dire à la Propriétaire de nous avertir qu'il ne falloit point se fier à la parole de M. Herault, que son dessein étoit de nous faire arrêter le lendemain, & que nous ferions bien de ne pas perdre un moment pour nous retirer. L'avis n'ayant pas paru vraisemblable, les faux amis, continuë-t-elle, qui avoient résolu de nous faire sortir dès ce jour, ne se rebuterent pas, & ils envoyèrent après minuit le Secretaire Nouveliste avec Mr. Ar. de Bayonne Agent ordinaire de M. Bourcier, pour nous avertir en toute diligence qu'on devoit nous arrêter le lendemain, & que M. Herault par une noirceur horrible nous avoit fait assurer que nous n'avions rien à craindre, afin de nous empêcher de nous retirer, & de pouvoir nous enlever sans éclat ; qu'il ne nous restoit que le tems nécessaire pour sortir d'une maison qui seroit investie à quatre heures du matin. Il me cita les principaux de nos

Même sujet.

+ voir le 2^o
recherches.
p. 1802(a) Ibid. p. 40.
& suivant.

faux amis comme ayant des preuves certaines de la vérité de ce qu'il disoit , & en particulier M. Bourcier Cela me fit impression Mon Oncle ne put croire non plus que de tels avis fussent faux , il sortit promptement de la maison , & bien tôt après il s'enfuit en Hollande , (a) accompagné par un homme employé par ceux qui nous avoient donné les avis , à faire entrer à Paris les Editions des Ecrits qu'ils faisoient imprimer dans les Provinces éloignées , ou même hors de France ; & on lui donna ce guide comme un homme qui connoissoit tous les chemins détournés , & qui par là le délivreroit de bien des périls.

[a] pag. 45.

Ce n'étoient pourtant que de fausses nouvelles fabriquées exprès pour obliger M. Duguet à prendre la fuite : M. Heraule n'avoit point eu de dessein de le faire arrêter , il en donna des assurances précises , & Madame Mol atteste équitablement (b] qu'elle l'a toujours trouvé humain dans sa conduite , véritable dans ses discours , fidèle dans ses paroles ; & qu'elle n'a eu besoin pour s'en faire écouter , que de la simplicité & de la sincérité dont elle a toujours fait profession.

[b] pag. 50.

Que pense le Public de cette conduite de M. Bourcier & de ses amis ? Indépendamment de cette foule de mensonges & de calomnies , où l'honneur d'un Magistrat estimé de ses ennemis mêmes , est si fort intéressé : n'y a-t-il pas dans la tromperie faite à un homme tel que Mr. Duguet , Théologien le plus distingué de son Parti , une noirceur digne de l'horreur de tout honnête homme ?

LXXXVII.

Même sujet.

A la tromperie & à la mauvaise foi ils ajoutent une insulte des plus sensibles. Pour décrier M. Duguet , [c] le Nouvelliste Secrétaire de M. Bourcier , raconte l'histoire de sa fuite d'une manière à lui donner d'un côté un caractère odieux , & à le tourner de l'autre en ridicule , en le faisant passer pour un homme qui avoit pris la peur sans sujet par affoiblissement d'esprit. Est-il une perfidie plus criante ?

[c] pag. 47. 48.

Nous avons en mon Oncle & moi , ajoûte Madame Mol , grand regret d'avoir ajoûté foi à ce que nous débitoient ces faux amis , des mauvaises intentions des Puissances contre nous. Ce qui commença à nous ouvrir les yeux , fut les avis certains que nous reçûmes , que M. Bourcier & tous ceux qui lui sont unis , répandoient que mon Oncle avoit l'esprit baissé , & se servoient de sa fuite sans aucun

ombre de péril , disoient-ils , pour le persuader. Comme c'étoit par ces Messieurs que nous avions été avertis , rien ne nous fut plus sensible qu'une pareille trahison. Nous cherchames à approfondir la chose , & plus nous l'approfondimes , plus nous nous rendimes certains que les Puissances ne nous vouloient aucun mal. Oui , disoit l'autre jour un de mes amis au sujet de cette histoire dont je lui fis le récit , les fripons ordinaires sont des gens de bien auprès de ces Saints de l'appel. Je n'osai le contredire.

M. Duguet & Madame sa nièce reviennent en France ; & depuis nôtre retour , dit-elle (a) , on a encore essayé de nous tromper. Mais mon Oncle convaincu alors qu'il l'avoit été , n'a pu l'être une seconde fois. C'est ce qui lui fit prendre le parti de m'envoyer à Compiègne pendant que le Roi y étoit , pour rompre l'entreprise la plus noire contre lui & contre moi que l'on eût encore tramée. J'en conserverai quelque part la mémoire à la posterité.

C'est à quoi le Public invite Madame Mol : son honneur & celui de M. son Oncle l'y engagent , puisque M Bourcier & ses amis continuent de répandre des calomnies contre elle & contre lui : l'intérêt de tous les honnêtes gens le demande de même , puisqu'il leur est d'une extrême importance que l'on connoisse les menées des calomniateurs & des fourbes.

LXXXVIII.

Il semble que Dieu ait voulu punir l'orgueil de M. Bourcier , en l'abandonnant au fanatisme des convulsions & du figurisme outré. Les autres , dit M. de Bonaire (b) , sont descendus des figures aux convulsions , & lui tout au contraire est remonté des convulsions aux figures , dont il n'avoit pu jusqu'à présent goûter le système. C'est de M. Bourcier , je pense , que prétend parler M. de Bonaire , & je crois rencontrer juste. M. Bourcier , dit Madame Mol (c) , a été long tems fort opposé à tout ce que l'on appelle Figurisme , & je l'ai entendu quelquefois fronder les figures mêmes qui sont les plus régulières. Il railloit assés souvent les Figuristes qui le voient , & il leur reprochoit de négliger trop la lettre , sous prétexte de s'attacher à l'esprit ,

Ces dispositions s'évanouirent enfin , & en voici l'occasion. Ses discours contre le figurisme éloignerent de lui plusieurs de ses Disciples , qui allerent grossir le nombre de ceux de M. d'Etmar , parmi lesquels on avoit coutume de dire que celui-ci étoit Prophète , au lieu que l'autre n'étoit que Docteur. Cette désertion mor-

[a] pag. 49.

Même sujet.

(b) Observat. apologet. 3. part. P. 34. dans la Notice.

(c) Lett. à M. D. au sujet des 3. Lett. de MM. les Evêq. de B. de S. & de M. P. 34.

v. p. 1594

tifi M. Bourcier ; il vit avec dépit un Rival qui commençoit à prendre le dessus ; cela le radoucit sur le figurisme. D'ailleurs découragé par la longueur des troubles de l'Eglise , l'idée de la venue prochaine du Prophète Elie devint pour lui une espérance flatteuse & les merveilles qu'on lui racontoit des Convulsionnaires qui annonçoient toutes ce prochain événement , firent par ces raisons plus d'impression sur son esprit. Il crut vrai ce qu'il désiroit qui le fut ; il voulut voir lui-même quelqueune des Convulsionnaires. La Restan entre autres le charma ; & il se trouva ainsi par des déclinés assés prompts , Figuriste & Convulsioniste tout-à-la fois.

LXXXIX.

Même sujet.

Depuis cette conversion qui fut une grande joye pour le Parti , & qui fit que les Disciples de M. d'Etmar & les siens n'eurent plus qu'un cœur & qu'une ame , il est incroyable avec quel zèle il a travaillé à la gloire des convulsions & des figures. Combien d'écrits n'a t'il pas faits ou dirigés dans cette vûë ? Tout ressortit à son bureau : c'est lui qui avec M. d'Etmar & M. Poncet , donne le ton à la populace Jansteniste & aux Evêques mêmes de l'appel ; qui dicte ce qu'il faut faire courir à Paris , ou répandre seulement dans les Provinces ; feignant néanmoins , quand & devant qui cela lui paroît utile , de condamner les auteurs de ces bruits. Croisant ses petites mains sur son estomac , dit Madame Mol (a) , penchant la tête , & mettant sur son visage un air triste , il pourra dire à des personnes équitables , „ qu'il est bien affligé de tout ce que ces petits Levriers „ ont écrit , mais qu'ils sont d'un étrange caractère “ ; & dans la même journée , peut être dans la même heure , lorsqu'il sera avec des zelés , il louera ce qu'il a paru blâmer. Son caractère se soutient par tout.

(a) Addit. au Journal. p. 3.

Dans quels égaremens n'a t'il pas donné ? Révéler les convulsions & les Convulsionnaires ; prononcer (b) que la décision d'une Restan , où d'une Danconi suffit pour lever tous les doutes , & pour discerner le mérite des personnes , sans droit , sans permission des Supérieurs entrer (c) dans un Monastere de Religieuses , pour y voir de plus près les Convulsions des Pensionnaires , fait publié comme très certain : inventer & soutenir opiniâtrément ce sistême du Mélange qui a étonné la Religion , & qu'on sçait être traité par les Appellans sages , d'ex-

(b) Journ. Hist. p. 21.

(c) Addit. au Journ. p. 6.

travaillant & de monstrueux : écouter, suivre & défendre ces imaginations des Figuristes & des convulsionnaires, auxquelles les Appellans éclairés donnent, ainsi qu'on l'entendra bientôt le nom des rêveries & de blasphèmes : tels sont les excès de M. Bourcier, ce Saint, ce Docteur si vanté dans le parti. Loin de nous un Saint aussi plein de malignité, un Docteur aussi fanatique.

X C.

Sera-t'il maintenant permis de toucher à M. de Montgeron, dont (a) le magnifique Volume sera une justification complète de l'appel, & qui de l'excès du désordre est soudainement parvenu à des (b) dispositions si religieuses ? Tel est l'éloge que vous faites, Messieurs, de cet extraordinaire Magistrat, & on sait combien valent vos éloges.

Mais cet Auteur Convulsionniste, car c'est seulement de M. de Montgeron le Convulsionniste & l'Ecrivain que je prétens parler sans avoir été chargé par qui que ce soit de réfuter son Livre (*). est un disciple de M. Bourcier (c) ; circonstance qui, au jugement même de beaucoup d'Appellans, est un préjugé fort mauvais pour sa sainteté. C'est un homme d) naturellement d'une ame très-basse, ingrat, & incapable de toute reconnaissance, selon son propre aveu ; un imprudent qui révèle à toute la Terre [e] les défauts de M. son Pere, & f les mauvaises qualités de son Precepteur ; un Pénitent étourdiment indiscret, qui use de si peu de précaution en faisant sa confession publique, qu'il y compromet scandaleusement l'honneur de plusieurs femmes & filles d'une Province (g) un téméraire qui répand h) contre plusieurs des Chefs de l'Eglise & contre beaucoup de Docteurs, les soupçons les plus affreux ; un Magistrat qui offense l'auguste corps dont il est membre, en disant [i] qu'une ame vile & méprisable a été en réputation au Parlement, & qu'on n'y considère les hommes que par le dehors ; un fanatique qui croit découvrir [l] l'œuvre de Dieu dans les convulsions, & qui

Portrait de M. de Montgeron disciple de M. Bourcier.

[a] Démonstr. de la vérité & de l'autorité des Miracles des Appell. suivant les principes de M. Pascal, préface p. IV.

[b] NN. EE. du 31. Juillet 1737.

[c] Miracle de convers. opéré sur l'Auteur. pag. 10. 34.

[d] Ibid, pag. 2. 1.

[e] pag. 2. & suiv.

[f] pag. 3.

[g] pag. 4.

[h] pag. 6. 8.

[i] pag. 8.

[l] Miracles opérés sur la Demeiselle Hardouin, pag. 20.

(*) Le Nouvelliste dans sa feuille du 12. Octobre dernier raconte qu'au commencement du mois précédent, je dis qu' M. Herault m'a voit envoyé de la part de M. le Cardinal Ministre le Livre de M. de Montgeron, pour le réfuter. C'est une fable. Jamais ni Mgr. le Cardinal Ministre, ni M. Herault ne m'ont chargé de la réfutation de cet Ouvrage : jamais je n'ai dit qu'ils me l'aient envoyé, encore moins qu'ils me l'aient envoyé pour le réfuter, & j'ai fort souvent dit le contraire. N'ayant point ce Livre, & souhaitant le lire, je priai M. Herault de me prêter pour dix ou douze jours l'exemplaire qu'il avoit entre les mains, & il eut la bonté de me l'accorder. Voilà la vérité, voilà ce que j'ai dit. C'est donc un mensonge que le Nouvelliste a raconté selon sa méthode.

E E E E e e e

juge que ce spectacle si fortement proscrit par les Pasteurs, par le Roi, par le Parlement, est digne d'admiration par tout ce qui s'y rencontre de grand, digne de respect par tout ce qu'il a de divin. Sont ce là de bons titres de Sainteté ?

Combien plus en paroîtra t il éloigné, si l'on considère jusqu'où il a porté son zèle pour cette oeuvre de seduction & d'horreur ? Personne n'ignore que nul de nos Enthouïastes ne l'a surpassé en ce point, que sa maison étoit le receptracle des Convulsionnaires ? qu'il avoit pour leur don un respect infini, que pour en entretenir & étendre le scandale, il n'a rien négligé, jusqu'à faire des dépenses énormes, jusqu'à se ruiner, qu'en un mot le fanatisme a fait dans sa tête d'étranges desordres. Je ne connois point de Saint de ce caractère.

XCI

Réflexions d'un Appellant sur la dernière démarche de ce Magistrat.

(a) Réflex. sur la démarche de M. de Montgeron. p.

(b) pag. 4.

Mais rien n'est plus généreux, plus digne d'éloges; plus admirable que sa dernière démarche. Vous prononcés, Messieurs, (a) qu'elle marque un zèle, un courage, une fermeté d'ame, une foi extraordinaire: vous insinuéés très clairement qu'elle a été inspirée & par conséquent autorisée par l'Esprit de Dieu, vous la comparés à celle de S. Quadrat, de saint Justin, de saint Meliton, d'Athenagore & de Tertullien: vous prétendés même (b) que s'il y a ici quelque différence à observer entre la démarche de M. de Montgeron & celle de ces saints Apologistes de la Religion Chrétienne, elle seroit toute à l'avantage de nôtre Magistrat Chrétien. Comment donc hésiter à inscrire dès aujourd'hui ce Magistrat dans nos Fastes, sur tout après que le Gazetteur l'a si souvent canonisé ?

Ne précipitons rien; peut être que le jugement que le Public sensé porte de sa démarche; n'est pas le même que celui que vous en portés. C'est un fait constant & notoire à Paris, écrit un Appellant (c), que parmi les gens de bien les plus sensés regardent la démarche de M. de Montgeron comme un insigne imprudence. Voilà donc que ce qui est, selon vous, un beau titre de sainteté, n'est qu'une insigne imprudence aux yeux de vos propres confreres, & des gens de bien les plus sensés.

N'y a t il pas d'ailleurs de l'irreligion & de la folie à mettre en parallèle M. de Montgeron avec les grands hommes auxquels vous le comparés, & la cause qu'il soutient avec celle qu'ils ont défendue ? La cause des convulsions, des Convulsionnaires & des

(c) Lett. d'un Théologien où l'on montre ce qu'on doit penser des . . . Réflexions sur la démarche de M. de Montgeron. pag. 1.

Convulsionnistes, dit nôtre Ecrivain Appellant, mise de niveau avec celle des premiers Chrétiens. La persécution de nos jours rapprochée de celle des Empereurs Payens. En verité, Monsieur, la patience m'échappe, & mon esprit se révolte M. de Montgeron homme extrême & outré dans tous les états, & dans toutes les circonstances de sa vie : M. de Montgeron homme sans mœurs & sans religion de son propre aveu, avant ses dernières années : M. de Montgeron dont la conversion a commencé par l'entousiasme, & dont les sentimens depuis ce moment ne sçauroient se définir, puisqu'on l'a vu successivement, ou peut-être tout à la fois, déclaré Vaillantiste, Augustiniste mitigé, & enfin revenu, quoiqu'avec peine & avec réserve, au système monstrueux du Melangisme : M. de Montgeron comparé sans façon à de grands hommes dont la memoire est consacrée dans l'Eglise depuis tant de siècles, dont la sagesse a paru consommée, la vertu sans reproche & à toute épreuve, & dont l'érudition & l'éloquence ont été pour les Payens mêmes un sujet d'étonnement & d'admiration : voilà le premier objet qui nous est dévotement, mais impudemment présenté.

Le jugement n'est flatteur, MM. ni pour votre Héros, ni pour le panegyrique que vous en faites. Mais au fond n'est il pas équitable ? Un homme qui depuis même son changement n'a fait que passer de précipice en précipice, d'erreur en erreur où il est plongé encore aujourd'hui, est ce un homme comparable à de grands Saints ? est ce même un homme qu'il soit permis de respecter ? En verité, rien n'est si piquant pour ceux qui aspirent au Ciel, que de vous voir chaque jour le peupler ainsi de fanatiques.

X C I I.

Il ne faudroit au reste pour nous faire condamner la démarche de M. de Montgeron, que cette circonstance, que ce sont des Fanatiques qui en ont été les auteurs, & qui en sont les panegyristes. Ces beaux noms d'appel & de miracles qu'on fait sonner si haut, dit l'Appellant cité, ne sont que le voile sous lequel se cache le Convulsionisme qui n'ose paroître à découvert ; mais sa timide & modeste politique se trahit & se dément de toutes parts. Qui ont été les confidens de la démarche dont il est question ? qui sont ceux qui prennent tant de soin de la préconiser & de l'élever jusqu'aux Cieux ? qui sont ceux qui dispensent, qui distribuent, qui négocient le célèbre Ecrit qui y a donné lieu. N'en

Même sujet.

difons pas d'avantage. Il est plus clair que le jour, qu'il s'agit ici uniquement de la cause du Convulsionisme.

Artifices dont se servent les Convulsionnistes pour se soutenir.

Avouons le : les Convulsionnistes ne laissent pas d'avoir une sorte d'esprit. Harangues grotesques, Chançonnettes, Epigrammes, Historiettes, Madrigaux, Calotines, Epitaphes, faux bruits & calomnies, ils savent employer tout cela assés à propos pour gagner & amuser les simples. Mais leur faut-il pour se remonter, quelque événement qui fasse bruit dans le monde ? Ils font faire par un bon Evêque qu'ils ont séduit, une amande honorable qu'ils devraient faire eux mêmes ? ils le culbutent, & puis l'ensevelissent tout vivant. Ceci est-il oublié ? leurs affaires vont-elles de plus en plus en décadence ? faut il pour les étaler un nouveau Coup d'éclat ? Sans respect pour la Magistrature, ils envoient un Conseiller faire en leur faveur une éclatante folie : & sur le champ ils publient des Ecrits où ils la consacrent comme une haute sagesse. Aujourd'hui que ce moien tourne contre eux dans l'esprit des gens sages, que feront ils ? Le tems nous l'apprendra. J'augure qu'ils feront bientôt un nouveau Thaumaturge à S. Gervais, & qu'il y aura chés eux saint Paris le majeur & saint Paris le mineur, comme il y a chés nous deux saint Jacques. ont sçait l'affectation qu'ils ont fait paroître au convoi de M. Paris le conseiller ; on sçait ce qui s'est passé depuis à la porte de l'Eglise sur son Tombeau ; & déjà il court chés leurs Dévotes un bruit sourd qu'il s'y est fait quelques miracles. Ainsi s'entretient doucement la semence d'un nouvel éclat pour le besoin.

Revenons à M. de Montgeron. C'est par l'instigation des Convulsionnistes, & pour l'honneur des Convulsions qu'il a sacrifié son tems, ses biens, son honneur, sa liberté. Son sacrifice doit donc être agréable à l'Esprit protecteur du Fanatisme, mais il ne sçauroit plaire à Dieu, cela est évident. M. de Montgeron fit il donc des miracles, comme il est très-probable qu'en tems & lieu il en fera, & comme il s'en flatte peut être lui-même, il est si aise d'en faire aujourd'hui ? jamais, s'il ne se convertit tout autrement qu'il n'a fait, je n'aurai de confiance en son crédit auprès de Dieu.

X C III.

Mais le Nouvelliste dont M. le Gros a fait un si long pa-

Portrait du Nouvelliste.

p. 1146

negyrique, nè seroit-ce pas un Saint ? Des Appellans distingués vont nous l'apprendre.

Dans quels termes M. l'Abbé Duguet en parloit il ? Il le traitoit (a) de licentieux, de médifant, de partial, de blasphémateur contre les plus grands miracles de Jesus Christ.

Qu'en pense M. de Lan qu'on sçait être avoué de tous les Anti convulsionnistes ? Il l'accuse & le convainc. [b] de jugemens peu équitables sur les événemens qu'il rencontre, d'aigreur contre les personnes qui lui déplaisent, de partialité toujours très marquée, de faussetés.

Quels sont les reproches que lui fait un Autre Appellant de mérite ? C'est [c] que son procéde n'est pas conforme à l'équité & à la bonne foi que comme [d] le juge des vivans & des morts, il place à la droite ou à la gauche de la vérité qui il lui plaît ; qu'il [e] se sert d'artifice pour d'écrier les Ecrits contraires à ses préjugés ; qu'il (f) emploie pour cela la raillerie, les fausses suppositions, la calomnie ; que (g) ses Nouvelles se décréditent de jour en jour.

Qu'en dit encore un autre ? C'est (h) qu'il avance des faits notoirement faux, & que vraisemblablement il ne croit pas lui-même ; qu'il se flatte peut-être que par ces sortes de ruses qui lui sont si ordinaires, il pourra rendre odieux ses adversaires & leurs Ecrits : mais que s'il reussit parmi quelques Convulsionnistes il perd absolument toute créance parmi les personnes judicieuses & équitables.

Quel portrait en fait M. de Bonaire autre Appellant ? Il dit fort plaitamment & fort sensément tout à la fois, (i) que c'est le PREUX de la Chevalerie Convulsionnaire, le DON QUICHOTTE du Convulsionnat, toujours prêt à faire des sorties sur ceux qui manquent de respect pour la nouvelle divinité, dont il soutient la romanesque apothéose : il dit encore que c'est (l) un impudent qui ne mérite que du mépris, (m) un impudent Gazettier s'obstine à se couvrir d'opprobre.

Qu'elle idée donne de ses Nouvelles un autre Défenseur de l'appel ? [n] il en parle comme d'une misérable Gazette faite par un homme aux gages des Figuristes.. Qu'est ce qu'un autre encore y découvre ? Qu'on suive, dit il [o] les Nouvelles Ecclésiastiques depuis qu'il a paru des Ecrits contre la divinité de l'œuvre : on y verra que ce Secrétaire des Figuristes, dans l'impuissance

a Lett. à un Profess. de l'Orat.

b Réflex. judic. sur les NN. EE. de l'année 1736. p. 3.

c Lett. de l'Aut. du Jugem. équit. à l'Aut. des NN. EE. p. 1.

d P. 3.

e P. 6.

f P. 7.

g P. 8.

h Court. Réfut. des Remarq. de M. l'Arch. de Sens sur la Consult. des 30. dans l'Avvertiss.

i 1. Rép. de l'Aut. des Exam. P. 8.

l Rép. détail de l'Aut. des Exam. à la Lett. de M. de Sen. 2. Rép. p. 6.

m 5. Rép. pag. 72.

n Lett. à M. l'Abbé de M. sur les imout faites à M. de Bon. p. 3.

o Traité historiq. & polemiq. de la fin du monde &c. p. 86.

d'attaquer le fond des Ouvrages , se débaine sans mesure contre les Auteurs. Tous , jusqu'aux plus modérés , ont été réduits à rendre le Public juge de la justice de leurs plaintes , à relever malgré leurs répugnances , la partialité , l'indiscrétion , l'injustice , l'animosité , la malignité , les mensonges , les grossièretés , les injures , les invectives , en un mot toute la turpitude du *Nouvel iste*. Voilà qu'elles sont , au jugement des Appellans , les vertus du saint Gazettier.

XCIV.

L'on se plaint de vous , lui écrit un autre de ses Confreres dans le parti de l'appel , (a) & l'on crie de toutes parts contre vos Nouvelles. La licence avec laquelle vous vous êtes mis sur le pied de juger & de prononcer à tort & à travers sur toute sorte de sujets , suivant votre goût & vos préjugés , à révolté tout ce qu'il y a de personnes sensées & judicieuses..... Vos Nouvelles sont ridicules , vos réflexions injustes , frivoles , contraires à la vérité & à toutes les regles enfin (b) tout le monde , excepté un certain nombre de personnes , vous censure & vous condamne.

L'Auteur des NN. EE. , dit-il ensuite (c) en s'en jouant , est un homme unique dans son espèce , un Docteur universel , dont la science embrasse tout ce qu'on peut imaginer qui a quelque rapport à la Religion ; Dogme , Morale , Discipline , Ecriture sainte , desseins & conduite de Dieu , Cas de conscience , Ecrits , démarches , affaires soit des particuliers , soit des Communautés ; tout est de son ressort Et ce qui n'est pas moins admirable , il a le privilege de décider & de prononcer sur tout , sans être obligé d'apporter des preuves & des raisons sur rien. Oh , Monsieur , continue t'il en lui adressant encore la parole , que les Appellans sont heureux de vous avoir ! On n'a qu'à lire les NN. EE. on y apprendra , * ce qu'il faut penser & juger de chaque chose . Vous êtes vraiment & à la lettre cet homme spirituel dont parle l'Apôtre , qui juge tout , & qu'il n'est permis à personne de juger. Non , Monsieur , il n'y a personne avant vous qui puisse vous être comparé ; & je doute fort qu'il y en ait après. Je ne vois que les Convulsionnaires qui puissent vous le disputer. Le grand Saint :

XCV.

Quand il fera question de le faire canoniser , je donne ma voix surtout à M. de la Tour , pour plaider contre lui : la fonction sera aisée a remplir , & il me paroît de caractère à s'en acquitter avec un zèle extrême.

Même sujet.

[a] Deuxième
Lettre de M. à
l'Aut des NN.
EE. du 4. Août
1736. P. 5.

(b) / P. 7.

[c] pag. 2.

* C'est ce qu'a-
voit dit le Gaze-
tier.

Même sujet.

L'Auteur des NN. EE. dit ce Docteur Appellant [a] ; car c'est à lui que le Public attribue la Lettre que je cite, & certains traits semblent y dévoiler son cœur & sa main ; est un imprudent qui reçoit des Memoires de toutes mains, & les imprime sans discernement. C'est un Historien partial, qui fait infidèlement & avec mépris les extraits des Livres de ses adversaires, & qui comble de louanges insipides les Ouvrages de ses Partisans. C'est un ingrat, qui commet malicieusement les personnes à qui l'on a de singulières obligations. C'est un indocile, qui n'a aucuns égards aux sages corrections que lui ont faites & lui sont journellement les plus célèbres Théologiens. C'est un rebelle, qui après la juste severité du Ministère public, a marqué encore un plus, vif acharnement. L'esprit de vertige s'est saisi de lui C'est un furieux qui attaque toutes les Puissances Ecclesiastiques & Seculières rien n'est egagné par ce phrénétique ; le fiel coule de sa plume ; le noir sang qui toût dans ses veines, se repand dans tout l'Univers sur les personnes de tout état, de tout sexe, de toute condition En un mot c'est un enragé ses feuilles scandaleuses tombent dans un discredit universel, elles font horreur à tous les gens de bien, elles n'ont plus de vogue que parmi le peuple Convulsioniste-Melageniste C'est un fripon. Le portroit n'est il pas joli ?

X-C-VI.

M. de la Tour a repris le pinceau. Les NN. EE. de cette année 1736. dit il (b) sont des feuilles criminelles qu'on ne peut lire. Les exès du Gazétier continuez sont énormes. . . . Cet Ecrivain vendu pour faire le mal, sent lui même ces exès, sans vouloir y renoncer. Toute sa modération se réduit à la fourberie dont il use ou lui-même, ou ceux dont il est le Secretaire C'est justement qu'il l'a, dit il (c), appelé insensé, imprudent, historien partial, indigne de toute créance, ingrat, indocile, rebelle, homme, saisi de l'esprit de vertige, furieux, phrénétique, enragé ; & nous aurions pu avec le grand Duquet, ajoute il, lui appliquer encore la note d'impie. Il poursuit & l'accute (d) de temerité & d'insolence, de devenir de jour en jour plus insolent & plus furieux. Un homme, conclut-il, aussi déterminé dans le Fanatisme, peut il ne pas porter jusques à la fureur, la folle gloire d'être l'œil, la main, la langue, l'homme, en un mot, devoué des Fanatiques ?

Sur les conclusions de M. de la Tour, placera t on jamais dans le Ciel le Nouvelliste ? ou plutôt pourra t on ne le pas

[a] Lett. de M. à M.

Même sujet.
[b] Lett. de M. à M. au sujet de la Feuilles des NN. EE. du 4. Avril 1736. P. 1.

(c) Pag. 2. 3.

(d) Pag. 8.

releguer dans le noir abîme ? Ce sera en effet son gîte éternel , s'il ne retracte ses calomnies sans nombre , & s'il ne gémit amèrement sur ses excès. Plaise donc à Dieu de le toucher fortement par sa grace , & de lui changer son cœur de pierre en un cœur de chair.

XCVII.

Portrait de M.
l'Evêque de Ba-
bylone.

Il ne semble pas que M. l'Evêque de Babylone ait beaucoup plus de droit au séjour des Saints. On n'y admet que des personnes charitables & équitables : on n'y introduit point des hommes bizarres , menteurs , & artificieux. Or ce Prélat est tout cela , du moins à entendre Madame Mol qu'on sçait avoir été applaudie de bien du monde. *Par la maniere odieuse* , dit-elle [a] , *avec laquelle M. de Babylone présente le sentiment de mon Oncle* , il viole toutes les règles de la charité , de l'équité , de la bienfaisance. Et plus bas elle lui reproche [b] *plus que de la bizarrerie. des faussetez qui ne sont pas même vraisemblables, de la malignité.*

(a) Lett. à M.
D. au sujet des 3.
Lett. de MM.
Evêq. de B. de S.
& de M. p. 5.
(b) pag. 6. 7.

[c] Rép. détaill.
de l'Aut. des III.
Exam. à la Lett.
de M. de Senès ,
&c. p. 24

M. de Bonaire ne pense pas mieux du Prélat. *Il n'y a pas plus de vérité* , dit il (c) , *dans l'excuse de M. l'Evêque de Babylone* , au sujet de la publication d'une certaine Lettre , *que d'équité dans son procédé. . . . j'aurois encore à reveler au sujet de cette même Lettre quelques autres anecdotes assez humiliantes pour son auteur , & capables de faire enfin rougir un Evêque de sa servile complaisance pour les Figuristes , mais toutes choses ont leurs tems , &c.*

Je m'abstiens par respect pour le caractère d'ajouter rien de mien à ces Tableaux. Si pourtant j'en avois le tems , je ne pourrois gagner sur moi de ne pas appuyer le jugement de Madame Mol & de M. Bonaire par des nouvelles preuves sans réplique , preuves que je puiferois , dans les deux dernières Lettres de ce Prélat. Il est incroyable combien dans ces Lettres il s'est éloigné de la vérité & de la bonne foi.

XCVIII

Portrait de MM.
les Evêq. de Mont-
pellier & de Senès.

Du moins MM. de Montpellier & de Senès , ces illustres Défenseurs de la Religion , ces fermes colonnes de la vérité , ces Basiles , ces Athanases , n'ont ils pas droit de prétendre à nos respects & à nos hommages ?

Helas ! des Appellans mêmes tremblent & gémissent sur le malheur & les fautes de ces Evêques : ils méprisent ce qui en est

est approuvé ils voient dans les Ecrits honorés de leur nom mille absurdités, mille faussetés, mille calomnies, mille erreurs.

Nous voyons avec une vive douleur, dit M. de la Tour un des 30. Docteurs consultants (a), que les Mélangistes ont déjà fait avancer MM. de Senés & de Montpellier sur les bords du précipice. . . . Quant à leurs Lettres qu'il plaît au Nouvelliste d'appeler généreuses, est ce ainsi que le public en a jugé? Nous le disons à regret, nous le disons parce que la vérité nous y contraint; ces Lettres n'ont trouvé d'approuvateur déclaré que le Nouvelliste qui les a rapportées avec son imprudence ou son impudence ordinaire. . . . On a souhaité qu'elles ne fussent point de la main des illustres Evêques dont elles portent le nom, parce qu'on les en trouvoit indignes. . . . On sent que s'ils avoient donné quelque signe de désapprobation au fanatisme naissant, il n'auroit fait aucun progrès; ils l'ont toléré, ils ont paru l'approuver; tirés la conséquence M. & gémissés. Ce sont donc des gémissémens & non des hommages que ce Docteur Appellant nous demande pour les deux Prélats.

Il suffit de connoître la Religion pour gémir sur eux sans en être prié. Qui ignore l'éclat qu'ils ont fait pour tirer de l'opprobre & mettre en l'honneur le Figurisme moderne & le Convulsionnisme? Qui ignore qu'ils ont applaudi (b) de toute la plénitude de leur cœur à ce Memoire que feu M. Fouillou appelloit (c) les Riens de M. Bourcier, & que M. [de Lan] (d) méprise de toute la plénitude du sien? Qui ignore qu'ils ne voient que par les yeux des Figuristes Mélangistes, qu'ils ne parlent que par leur bouche de ces Fanatiques, qu'ils n'écrivent que par la main? De combien d'excès & d'erreurs ne se sont-ils pas chargés par pitoïable conduite?

XCIX.

Il paroît, dit un Appellant homme d'esprit (e) dont je ne prétens pas néanmoins en le citant adopter toutes les idées, une Lettre sous le nom d'un Evêque. . . . respectable vieillard. . . . qui „ ne peut plus, dit-il, contenir la juste douleur „ que la publication de quelques nouveaux Ecrits lui cause. . . . Quel est le sage qui comprendra que tout ceci n'est que feinte & supercherie? . . . quel est le Lecteur attentif qui se souviendra que tout ce langage. . . . n'est que le rôle d'un personnage de théâtre; que les erreurs dont il gémit, sont chimériques; que le sujet de ses larmes est imaginaire;

(a) Lett. de M. à M. au sujet de la Feuille des NN. EE. du 14. Avril 1736.

(b) Suite de la Lettre sur les erreurs avanc. dans quelques nouveaux Ecrits, p. 43.

(c) Réf. judic. sur les NN. EE. p. 62.

(d) *Ibid.*, p. 276.

Même sujet.

[e] Jugement somm. de la Lett. de M. l'Evêq. de Senés sur les prétend. erreurs avanc. dans quelq. nouv. Ecrits, 1. part. P. 1.

(a) Pag. 3.

que ce sont les pleurs du jeune Augustin sur la pauvre Didon, désempérée de ne plus voir un homme qu'elle ne vit jamais ? [a] On plaint le bon Evêque d'être entré dans un engagement qui ternit sa gloire; on le croit deshonoré sans autre ressource que celle d'un désaveu, dont on souhaite qu'il soit capable, sans espérance de l'obtenir.

M. de Senès paroît donc à cet Appellant jouer le rôle d'un homme de théâtre; il ne lui paroît pas capable d'un désaveu nécessaire à son honneur & à son salut. Voilà la droiture & la sainteté du Prélat bien obscurcies.

[b] Pag. 3.

Sa Lettre, ajoute l'Ecrivain [b], n'est qu'un tissu d'assertions démenties par la notoriété des faits, d'exposés infidèles, d'inductions fausses, de conséquences forcées, de raisonnements absurdes, de déguisemens... d'impostures calomnieuses, de mensonges qu'on traiteroit d'impudens s'ils ne paroissent sortir d'une bouche respectable, d'objections puériles, d'ignorances qu'on n'excuseroit pas dans des Théologiens de deux jours, ou qu'on pardonneroit à peine à des Ecoliers de quatrième... Nous le redisons sans ménagement, c'est le Fanatisme qu'on entreprend de justifier, ou d'insinuer dans les esprits des Fidèles, à la faveur des deux grands noms de M. de Senès & de M. de Montpellier.

Ainsi, selon cet Appellant, non seulement M. de Senès raisonne d'une manière absurde, & donne dans des ignorances grossières; mais il déguise, il ment, il calomnie, il fomente le Fanatisme. A ces caractères connoît-on un Saint formé de la main de Dieu ?

C.

La fouguese & fanatique Lettre, écrit aussi M. de Bonaire [c], est donc souscrite par M. de Senès: elle paroît, on l'ouvre, & ce qu'on en voit sortir est comme un bataillon d'erreurs, comme un tourbillon de nouvelles hérésies qui se répandent sur la terre. Il ne faut point, ajoute-t-il [d], distinguer ici M. de Senès de M. Poncet. Ce n'est qu'un seul homme sous deux noms différens. Le Convulsionniste souffroit impatiemment que j'eusse méprisé ses deux dernières Lettres autant qu'elles sont méprisables. Il les a fait mitrer.

La réflexion est plaisante, & peut être un peu trop. Mais porte-t-elle en tout à faux? N'est ce pas M. Poncet qui a été le Théologien de M. de Senès? Et quelle honte pour Evêque d'être l'écho d'un M. Poncet!

Ceci ne fait pas plus d'honneur au Prélat. Il adopte, dit un

Même sujet.
[c] Rép. détaillé.
de l'Aut. des Exam à la Lett. de M. de Senès sur les prétend. erreurs, &c. p. 4.

[d] Pag. 6.

autre Appellant [a] , toutes les folles visions du Figurisme , & il autorise un Fanatisme qui ne revolte pas moins le bon sens qu'il déshonore la Religion. Votre Grandeur , dit-il ensuite (b) en lui adressant la parole , s'étoit déjà prêtée à des calomnies mais vous ne reculez point. De nouvelles Lettres viennent à l'appui de la première Quel jugement voulez-vous donc que le Public porte d'une telle conduite ? Nous le disons avec peine , mais la vérité nous y force , nous ne reconnoissons point ici un Evêque On est étonné ici que vous ne vous soyez point aperçu des sophismes grossiers , des dissimulations odieuses , des falsifications insignes , des imputations calomnieuses , des contradictions palpables , des paradoxes étranges dont votre dernière Lettre est remplie. Tel est le jugement que beaucoup d'Appellans portent de M. de Senès & de ses Ouvrages ; & je supprime même par ménagement certaines de leurs expressions encore plus fortes & plus piquantes [c]

Je réquiers que ces témoignages de son mérite soient conservés avec soin pour servir au Procès-verbal de sa canonisation , & à la preuve de la divinité des miracles qu'il fera ; car sans doute qu'il en fera bon nombre dès qu'il sera mort , & que les Convulsionnistes & Figuristes ne tarderont pas à couronner son portrait de raions de gloire. Je réquiers aussi qu'on ramasse incessamment les milliers de Sentences qu'il a répandues , signées Jean Evêque de Senès , Prisonnier de Jesus-Christ ; Sentences qu'il doit , ainsi qu'on l'a écrit par son ordre dans une Lettre que j'ai entre les mains , présenter devant le terrible tribunal de J. C. pour prier & interceder pour les amis de la vérité afin de leur rendre ce Juge propice. Ce sera là un fort bon recueil de preuves de la profonde humilité du saint Prélat : aussi bien que ses cheveux & les morceaux de ses habits , dont il a , dit-on , fait présent à de pieuses femmes du Parti. Oh ! que d'apparences d'une prodigieuse vanité dans ces nouveaux Saints !

C I.

M. l'Evêque de Montpellier n'est pas plus respecté par beaucoup de partisans de l'Appel. Déjà [d] nous en avons entendu lui reprocher qu'il est sur les bords du précipice , que ses Lettres n'ont trouvé d'approbateur déclaré qu'un Fanatique , qu'elles sont indignes de son nom , qu'il a toléré & paru approuver le Fanatisme naissant , qu'il faut gémir sur lui &c. reproches qui ont paru justes au Public , & qui ne conviendront jamais à un Saint &

(a) Rép. à la Lettre de M. l'Evêq. de Senès sur les erreurs , &c.

P. 3.
[b] Pag. 4.

(c) Voyés le Jugem. somm. 3. part. p. 17. 18. & autres Ouvrag.

Même sujet.
(d) Ci-dess. p. 1093.

à un *Defenseur de la verité*. Ecoutons ce que lui objecte un autre Appellant, qui a plusieurs amis dans le Parti.

(a) I. Lett. de M. de B. à M. l'Evêq. de Montp.

La Lettre de Votre Grandeur à l'Abbé de Bescherand, écrit il à ce Prélat (a) . . . blesse à la fois toutes les bienséances, tous les devoirs & toutes les vraisemblances. Les différentes parties en sont si mal assorties & si mal cousues, que l'artifice s'y decèle à chaque objet qu'elle offre aux yeux. Elle cause un soulèvement general . . . , j'y reconnois le dernier effort du desespoir d'une Cabale fanatique, qui s'est fait depuis long tems une maxime de perdre tous ceux qui se déclarent contre ses reveries, ou qui s'elevent contre ses excès j'y reconnois les menées de cette Cabale qui s'est plus d'une fois servi du nom des Evêques qu'elle avoit surpris, pour donner du poids à ses declamations impuissantes. Toutes (b) les semences du Fanatisme sont repandues sans doute par des mains étrangères, dans vos deux dernieres Instructions.

(b) pag. 12.

Ce Prélat, au jugement de plusieurs Appellans même blesse donc tous les devoirs, il use d'artifice, il se prête à une Cabale fanatique, il en adopte les reveries, il en consacre les excès, il répand ou souffre qu'on répande dans ses Instructions toutes les semences du Fanatisme. Exiger après cela qu'on le prenne pour un *Defenseur de la verité*, & pour un Saint, n'est ce pas vouloir qu'on profane ces titres augustes.

CII.

Enigme dans la conduite de M. l'Evêque d'Auxerre.

Je crains qu'on ne me demande ce qu'on doit penser de M. l'Evêque d'Auxerre : est il dans d'autres principes que MM. de Senès & de Montpellier ? C'est une énigme. Nous avons vû une Lettre imprimée de lui adressée à M. Fouillou où les idées des Figuristes & convulsionnistes sont traitées avec mépris ; & de là il seroit naturel de conclure qu'il pense comme les Docteurs Consultans. Mais les Convulsionnistes l'ont hautement (c) revendiqué ; ils assurent qu'ils ont aussi de ses Lettres qui approuvent leur conduite, & où leur respect pour les convulsions est autorisée. Comment donc sçavoir ce que le Prélat à dans l'ame ; Dès qu'il aura daigné s'en expliquer nettement nous verrons dans qu'elle classe des Saints on pourra le placer. En attendant, nous le laisserons parmi ceux qui de la même bouche soufflent, comme on dit, le froid & le chaud, & qui disent le oui & le non tout à la fois ; si pourtant il peut y avoir des Saints d'une si mauvaise espèce,

(c) NN. EE. du 7. Janvier 1736. Voyés aussi Plau de divers. quest. sur le bruit répandu d'une Consult. &c. pag. 7. Exposit. du sentiment de plus. Théolog. &c. p. 4. & 22. Inscript. en faux de l'Aut. de l'Exam. de la Consult. p. 19.

On a vû le portrait des principaux chefs du Figurisme : il importe de le montrer encore dans celui de toute leur Troupe : ce sont des Appellans qui la connoissent de longue main qui vont nous tracer ce portrait.

Quel est le caractère des Figuristes en général ? *On ne sçait déjà que trop* disent les Antifiguristes (a), *que quiconque leur déplaît est perdu, s'il dépend d'eux de le perdre. Ce sont* [b] *des gens prêts à se livrer sans scrupule aux cabales, aux intrigues, aux manœuvres, à publier les mensonges & les calomnies les plus mal concertées ;* [c] *adversaires terribles par leur nombre, & par les armes empoisonnées avec lesquelles ils combattent ;* (d) *des ennemis de la vérité & de la charité dont ils se disent les soutiens des orgueilleux qui disent* (e) *d'eux-mêmes qu'ils sont „ les propriétaires de la vérité, & qu'ils donnent le ton aux affaires de „ l'Eglise “ ; qui traitent hardiment d'heretiques ceux qui n'adoptent pas leurs idées ou leurs visions, & lancent sur eux des anathèmes ; qui refusant de deferer aveuglement à l'autorité la plus légitimement établie, se sont arrogé le droit de s'établir un tribunal suprême, aux décisions duquel il faut s'assujettir pour obtenir des Lettres de catholicité ou pour en conserver la réputation dans le monde ; qui ne souffrent point qu'il paroisse impunément aucun Ouvrage sur les matieres qui peuvent les intéresser, qui ne soit composé dans leurs vûes, qui ne soit écrit dans leur goût, qui n'ait passé par leur censure ; parmi lesquels* [f] *on en connoit qui font parade du dessein de calomnier, & qui tirent gloire d'une résolution si desesperée ; qui sans détour & sans pudeur disent hautement de celui-ci : c'est un homme qu'il nous est important de décrier ; de celui-là, nous le perdrons ; enfin de pieux faineans qu'on écoute sans leur fermer la bouche, dans mille petits cercles dévots, où ils passent la meilleure partie de leur tems : car celui de leurs études est fort abrégé.*

Quelle race ! Des faineans, des orgueilleux, des gens d'intrigues & de cabale, des menteurs, des calomniateurs, des hommes sans pudeur & qui portent jusqu'à la fureur la haine & la vengeance. Tels sont selon les Appellans Antifiguristes, les Appellans Figuristes par excellence, c'est à dire, le gros des Appellans. Sainte & venerable société !

Portrait des Figuristes en general : combien leur caractère est méprisable & odieux, selon les Appell. des deux autres classes.

[a] Trait. historiq. & polem. de la fin du monde, &c. p. 86.

(b) Lett. à M. dans laquelle on défend l'Aut. de la Réfut. des Réglés . . . dans la Suite des Rép. de l'Aut. des Exam. pag. 3.

[c] Pag. 4.

(d) Pag. 13.

(e) Pag. 19.

[f] Pag. 21.

Même sujet.

(a) *Ibid.* p. 23.

A ce tableau les Antifiguristes ajoutent certains autres traits fort justes , qu'ils accompagnent d'ornemens propres à delasser les spectateurs. *En vertu* , disent-ils (a) , *de l'inspiration qui fait percer aux Figuristes le sombre avenir , ils ont vu qu'ils seroient un jour les maitres de toute la Catholicité , que toute l'autorité spirituelle leur seroit devolue , qu'ils auroient un Pape à Jerusalem , & par toute la terre des Evêques qui seroient leurs Disciples. Faut-il s'étonner s'ils sont d'avance si glorieux ? Enfonçés dans ces rêveries ils goûtent une indicible joie , & croient déjà voir à leurs pieds toutes les grandeurs de la Terre.*

(b) Pag. 24.

Alors , poursuit notre Ecrivain (b) , *que deviendrons nous pauvres Antifiguristes que nous sommes ? Ils feront anathematifer la Bulle UNIGENITUS. La chose est déjà décidée chés eux : mais de combien d'autres Bulles ils nous accableront : Bulle de Paul V. contre les Molinistes , cela s'en va sans dire ; mais Bulle encore contre les Litteraux en fait d'explication de l'Ecriture , Bulle qui déclarera les figures inspirées & propres à servir de preuve aux dogmes , Bulle qui divinifera l'œuvre des convulsions , Bulle sur la Foi-confiance & sur la stabilité de la justice chrétienne entendues à la figuriste , Bulles enfin qui canoniseront toutes leurs imaginations présentes & futures. Bulle encore , ajouterai-je , pour arracher Ignace , Pie V. François de Sales , Vincent de Paul , &c. des places qu'ils occupent dans le Ciel ; Bulle qui ordonnera de chommer la fête de saint Pâris , & de bien d'autres Saints inconnus ; Bulle qui déclarera les Appellans Anti convulsionnistes , indignes d'être admis dans la nouvelle Eglise ; Bulle qui excommuniera le Pape , presque tous les Evêques , presque tous les Chrétiens de l'Univers ; Bulle enfin qui prononcera que l'Auteur des Lettres Théologiques est la Bête de l'Apocalipse. Tout cela est infailible.*

Or , à l'égard de toutes ces Bulles , continue l'Ecrivain Antifiguristes , *nous n'en serons pas quittes pour le silence respectueux , pour une soumission de Police , pour une acceptation vague , il faudra les recevoir de cœur & d'esprit : on nous lira par des Formulaires si précis & si détaillés , qu'il n'y aura pas moyen d'échaper.*

C'est n'est point un badinage. Ici M. ajoute l'Ecrivain , *ce n'est plus de l'avenir que je vous parle ; ne sçavez-vous pas qu'il leur est arrivé déjà de dresser entre eux des Formules sur des points*

de doctrine, & qu'ils en ont exigé la signature des personnes qui leur étoient suspects ? Ne parle-t-on pas aussi de leurs excommunications, & des pénitences auxquelles ils soumettent ceux qui veulent bien reconnoître leur tribunal ? J'en sçais en effet quelques exemples & j'en fus d'abord extrêmement étonné. Rien ne me parut plus plaissant & plus revoltant tout à la fois que de voir des particuliers sans mission & sans autorité, s'arroger le droit d'exiger des signatures & en exiger en effet ; tandis qu'avec une obstination inflexible ils refusent à l'Eglise une sousscription qu'elle leur demande, qu'ils contestent même le droit de l'exiger, & qu'ils donnent à cette exaction le nom d'injustice & de tyrannie. Rien aussi ne m'a surpris d'avantage que d'apprendre qu'il y eût des hommes assés idiots, pour se soumettre à un tribunal que l'orgueil & le fanatisme seuls ont érigé ; & pour redouter les censures de gens qui ont été frappés eux-mêmes de censures par les Chefs de l'Eglise, & qui ne font aucun cas de ces censures dont ils devraient trembler jusques dans la moelle des os. Mais laissons là ces justes réflexions, & suivons notre dessein. On a vû les portraits des Appellans Figuristes, que les Appellans Antifiguristes nous ont tracés : contemplons maintenant ceux qu'en ont fait les Appellans Figuristes mitigés.

CV.

Rien, disent ils (a), n'est épargné de la part des nouveaux Figuristes, en faveur des Convulsionnaires & des convulsions. Faut-il passer les jours & les nuits à ce genre de spectacle ? ils les y passent. Faut il contribuer à la dépense énorme qu'il traîne après soi ? ils s'en font un mérite. Faut-il négliger les devoirs les plus autorisés ? ils n'en ont point de scrupule. Faut-il s'élever au dessus des règles les plus inviolables de la bienséance, de la modestie, de la pudeur, de l'humanité ? ils franchissent hardiment ces difficultés.

Le caractère des Figuristes, disent ils encore (b) est de regarder le nouveau goût des figures comme le principe unique & la mesure du vrai mérite. N'aies point ce goût vous ne passerez jamais chés nos Zélateurs de figures que pour un homme médiocre. . . . Au contraire, soies Figuriste, ou seulement en train de le devenir, cela vous tient lieu de tous les talens. On ne s'aperçoit plus que vous êtes jeune, sans capacité, sans expérience, d'un génie étroit & borné. Un grand zèle pour les figures vous rend sur le

Même sujet.

(a) Quest. curieuse & import. &c. p. 3. L'Aut. est pour le Figurisme de MM. Duquet & d'Asfeld, voir p. 1.

[b] Pag. 6.

champ capable de tout. Vous pouvez à coup sûr , prêcher , diriger , écrire.

(a) Pag. 25.

Ils vont plus loin. (a) Pour attirer leur mépris & leur indignation il suffit de paroître plus modéré qu'ils ne sont Rappeller aux pratiques communes de la Religion , faire sentir que tout ce qui est extraordinaire presque toujours commence par une pieuse crédulité , continuë par l'entêtement & par l'interêt , & finit par l'illusion & le désordre , ç'en est assez pour avoir tout à craindre du zèle dévôt des Figuristes , & de ceux & de celles qui n'écontent qu'eux.

CVL

Même sujet.
[b] Examen du
Figurisme moder-
ne , pag. 5.
(c) Pag. 15.

Les Figuristes , nous dit encore un Appellant du nombre des Figuristes mitigés (b) , se livrent sans retour à leur prévention aveugle , & ferment les yeux aux plus vives lumieres de la verité. (c) La plûpart des jeunes personnes élevées sous leur discipline , se reconnoissent à un certain air de suffisance , à un ton tranchant & décisif , qui leur est aussi naturel qu'il est naturellement ridicule. Combien parmi eux de jeunes Ecclesiastiques , qui sans autre mérite & sans autre capacité qu'une legere couche de Figurisme , se préfèrent à ceux qu'ils devoient regarder comme leurs maitres ? Pleins à leur égard d'une compassion mêlée de mépris , ils ne comprennent rien , disent-ils , ni à leur goût , ni à leur conduite De là un esprit de vertige & d'enthousiasme qui les rend en quelque façon incapables de se tenir dans les bornes du vrai , de la justesse & de la modération. En effet , si vous suivés de près un Figuriste , & si vous étudiés à la lumiere du bon sens & des maximes les plus reçues & les plus autorisées la maniere dont il pense , dont il instruit , dont il dirige , dont il décide ; vous verrés que l'extrême , que le singulier , que l'extraordinaire , que l'outré , que ce mieux qui , selon les personnes les plus sensées , est le plus grand ennemi du bien , est presque toujours ce qui lui plaît d'avantage , ce qui le touche , ce qu'il admire , ce qu'il estime le plus sûr & le plus utile. Voilà donc des hommes bien ignorans , bien superbes , bien ridicules , bien dangereux. Comment respecter des gens si méprisables ?

[d] Pag. 28.

Ceci les rend détestables. Ceux (d) qui montrent quelque mépris & quelque éloignement pour ce système , sont cruellement calomniés , noircis , excommuniés par les Figuristes , qui se font un point de Religion d'armer contre eux toutes les mains , les plumes , les langues ,

langués, les Puissances dont ils peuvent disposer..... Rien n'est capable d'arrêter ou d'adoucir leur violence. Vous ne sçauriez vous déclarer ouvertement contre eux, que vous ne les mettiez en fureur. Indignes gens ! Et ce seroit pour canoniser ces superbes, ces calomniateurs, ces vindicatifs, ces furieux que Dieu feroit des miracles ! Impiété, blasphème. Ce sont les amis du Demon : lui seul a intérêt de nous les rendre vénérables.

CVII.

Leurs sentimens répondent à leur caractère. Ce n'est pas injustement dit M. de Bonaire [a] que nous attachons à la dénomination des Figuristes l'idée méprisante des Visionnaires, qui par des allégories outrées & arbitraires, veulent autoriser les rêveries de leur cerveau. Quelles sont ces rêveries ! On doit s'attendre que des Figuristes parleront en figure. On leur a tant rebattu les oreilles du son figure, qu'ils ne savent presque plus prononcer que figure. Semblables même à ces fous hypocondriaques qui croient être devenus coqs, lapins, chiens ou loups, quelques uns de ceux-ci ne se donnent plus que pour des figures. Il y a chés eux sur cette sorte de nouvel Etre, une émulation de folie : c'est à qui sera le plus figure. On les entend s'écrier dans le délire de leurs enthousiasmes : je suis la figure de celui qui figure les figures : je suis une figure toute couverte de figures. Si quelqu'un vous demande qui je suis répondés que je suis figure s'il s'informe de ce que je fais, apprenés lui que je figure. Je figure à la maison ; je figure dans les rues ; je figure tout le jour & la nuit je figure encore cent fois plus. Ils figurent tous l'avenir, ils figurent le présent, ils figurent jusqu'au passé, selon les pénétrantes réflexions de leur grand Maître l'Abbé d'Etmar [b]. Il y a chés eux des figures aveuglantes, des figures de nuit, des figures clairvoyantes, & tout cela se réduit en catechisme, &c.

Voilà de bien extrêmes folies. Voici bien des illusions & des erreurs.

CVIII.

Erreurs sur la situation présente de l'Eglise & sur ses ressources. Selon eux [c], il se formoit depuis long-tems un mystère d'iniquité dans l'Eglise ; ce mystère va se consommer, il se consomme, il est consommé par la publication de la Bulle Unigenitus. C'est le dernier trait d'une apostasie comme universelle.

Extravagances singulieres d'un grand nombre d'entr'eux.

[a] Jugement somm. de la Lett. de M. l'Evêq. de Senés, &c. 2. part. p. 2. 3.

(b) Réflex. sur les convulsions de l'Abbé Bescherant.

Leur erreur sur l'état présent de l'Eglise, & sur ses ressources.

(c) Jugement somm. &c. p. 4. & suivantes. Voyés

aussi la Quest. cur. & import. &c. p. 16. & suiv. Lett. de M. à M. au sujet de la feuille des NN. EE. du 14. Avril 1736. Exam. du Figurisme moderne, p. 37. & sur-tout le Plan, le Coup d'œil & la lettre du P. de Genes sur l'œuvre des convulsifs. les deux derniers instruct. de M. l'Evêque de Montp. les lettres de M. Poncet, & les discours imprimés des Convulsionnaires.

& cette apostasie consiste principalement en ce que les Chrétiens ont méconnu le principe de la justice, c'est à-dire, la nécessité de la grace, sa force & son domaine souverain sur les cœurs. Ce fut le sujet de l'abandon de la Synagogue & de sa reprobation. Celle de la Gentilité chrétienne aura la même origine. L'Eglise ne donne plus à Dieu d'enfans fideles. Tout est corrompu, le Peuple & les Prêtres. Les Chrétiens d'aujourd'hui sont des Egyptiens, des Philistins, des Madianites, des Amorrhéens, des Amalecites, des Babyloniens, des peuples plus coupables que Sodome & Gomorrhe, des enfans de colere, une race maudite, une race de Chanaan. L'Eglise elle-même n'est plus qu'une grande prostituée, qu'une grande Babylone. C'est au dedans qu'elle est malade. Elle est aux abois, elle est comme à l'agonie, comme dans un état de l'étargie mortelle; le sang ne coule plus dans ses veines; elle est dans un état où elle périroit entierement sans un secours extraordinaire. Dieu va donc exercer un terrible jugement sur la Gentilité coupable, incrédule, apostate: mais à cause de lui-même, & pour ne pas manquer tout à fait à ses promesses, il conservera la foi pure, & le germe de la justice dans quelques restes.

CIX.

Même sujet.

Le Corps apostat voudra les séduire, il les persécutera cruellement, mais ils en triompheront. Dieu leur enverra le Prophète Elie pour se mettre à leur tête: il rejettera pour toujours la Gentilité. Mais ce sera l'année de ses miséricordes pour Israël. Tout le Corps de la Nation sera converti par le ministère du Prophète, qui leur unira les restes des Gentils demeurés fideles: ce sera par ceux ci que la grace de l'Evangile sera transmise aux Juifs. Le nouveau regne de Dieu sera plein de gloire: les Juifs entés de nouveau sur l'olivier franc ne produiront plus de raisins amers, la seconde Eglise sera plus sainte que la première: ce sera le regne de la justice & de la verité, Plus d'inconstance comme autre-fois parmi ce peuple, plus de rechutes. Dieu fera voir en eux que sa justice est stable. Au brillant éclat de la nouvelle Eglise quelques-uns des Gentils apostats reviendront à cette maison de l'Unité, pour s'y nourrir du pain de la Verité. Les nouveaux Apôtres iront porter au loin la connoissance de Dieu: ils seront forts & genereux, & rem-

pliront la terre de leur génération. Ces merveilles seront précédées par l'immolation d'un certain nombre de victimes de l'un & de l'autre sexe , qui seront comme les Sauveurs de leurs freres. L'Agneau de Dieu descendra dans eux , il les penetrera ; ce ne sera point eux qui seront immolés , ce sera lui dans eux. Leur sang appaisera sa colere sur le petit nombre des Gentils qu'il s'est réservé dans sa misericorde ; & leur sacrifice servira comme d'enfantement aux enfans d'Abraham. Le point fixe c'est que l'Eglise n'a point d'autres ressources que la conversion des Juifs.

Telles sont les visions dont se repaissent les Figuristes , & qu'ils annoncent avec autant de sécurité que nous en aurions en racontant ce qui se seroit passé sous nos yeux.

CX.

Ne faisons attention ni aux extravagances qu'elles renferment , ni à certaines erreurs qui s'y montrent clairement , & qui approchent fort du blasphème. Demandons seulement à ces Rêveurs comment ils peuvent concilier leur système avec ce qu'ils font profession de croire avec nous , de la perpétuelle visibilité de l'Eglise catholique : ce système n'y est-il pas directement opposé ?

C'est ce que plusieurs Appellans ont fait voir par des raisons simples & décisives. Les Figuristes sont persuadés , dit entre autres l'Auteur de la Question curieuse importante , &c. [a] *que la Bulle est réellement & presque universellement acceptée : & voilà , selon eux , la consommation de l'apostasie. De l'autre , le Peuple Juif n'est point encore rentré dans l'Eglise pour remplir le vuide affreux qu'y laisse le Corps des Gentils reprouvé. Dans cet état qu'est devenu la visibilité de l'Eglise , avec tous les caractères qui en sont inseparables ? Il n'y a point de milieu : il faut ou que les Figuristes désavouent la certitude & la verité des promesses , ou qu'ils renonceraient & à leur nouveau système & à ses dangereuses consequences.*

Aussi cet Appellant observe t il fort à propos (b) , & sa remarque mérite bien les réflexions du Public , que si l'Appellant Figuriste appelle au Concile , ce n'est à proprement parler , que pour la forme. Car il ne croit pas qu'un Concile , dans l'état présent où est l'Eglise , pût remedier aux maux qu'elle éprouve. Ces maux n'auront d'autre terme que le retour des Juifs ; jusques là il

Même sujet.

[a] Pag. 17.

(b) Pag. 19.

faut qu'ils croissent, & qu'ils arrivent à la mesure qui doit-conformer la reprobation des Gentils.

L'Appel des Figuristes, c'est à dire du gros des Appellans, au Concile général n'a donc, ainsi que nous l'avions toujours pensé, rien de sérieux; ce n'est qu'un jeu destiné à les garantir de l'anathême aux yeux des simples, à leur faciliter les moïens de répandre l'esprit de révolte, & à couvrir l'horrible erreur où ils sont plongés, que l'Eglise presque entière est apostate.

CXI.

Même sujet.

Avec quelle force M. de Bonaire sur-tout ne les a-t-il pas pressés sur cette erreur? Il l'a même dénoncée solennellement à M. de Montpellier: il a prouvé que *si ce sont des imaginations visionnaires soutenues d'un enthousiasme extravagant; à les prendre au sérieux..... les simples Fidèles y reconnoîtront ce que le Cathéchisme de Montpellier appelle un blasphème; ce que S. Augustin traite de parole impudente, de parole abominable, détestable; ce que M. Arnauld nomme une supposition impie: c'est à-dire, que l'Eglise des Gentils doive ou puisse défailir..... qu'elle ait besoin d'être un jour rétablie par un ministère extraordinaire.* Il a fait voir de plus que *c'est le système de M. à'Etmar, de ses Collegues, de ses Adhérens, & de tous ceux que nous nommons singulièrement Figuristes; système qu'ils ont commencé de proposer depuis plus de 25. ans, & qu'ils se sont appliqués à répandre par toutes sortes de moyens, qu'ils ont souvent retouché, qu'ils ont amplifié, qu'ils ont ajouté selon les tems & les conjonctures, & qu'ils entreprennent aujourd'hui de justifier sous le nom de M. de Senès.* Il a démontré enfin que tel est le système non seulement des Convulsionnaires, mais encore des Convulsionnistes; de ceux qui sont pour le discernement & le mélange, comme de ceux qui suivent Fr. Augustin ou M. Vaillant.

Qu'a fait sur cela M. de Montpellier? S'est il élevé contre une erreur si pernicieuse & si détestable? en a-t il condamné les défenseurs? C'est un *chien muet* (a) lorsque ce sont ses amis qui volent & qui ravagent; il les prend sous sa protection; il persiste à leur donner sa confiance qu'il leur avoit voüée publiquement (b). Cessons de nous en étonner; il ravage avec eux; leur erreur fait comme le fond de ses derniers Ouvrages,

[a] *Isaïa* 56. 10.
[b] Rép. à M. de Béchér. insérée dans les NN. EE. du 9. Août 1735.

Erreur encore des Figuristes sur la crainte & sur la confiance.

Entre le langage de Calvin que l'Eglise a reprouvé, & celui des Figuristes sur la Foi confiance, y a-t-il, selon la remarque d'un Théologien de l'Appel (a), un intervalle aussi marqué qu'il devoit être ? Cette assurance & cette tranquillité dans laquelle ils veulent que le Chrétien s'établisse sur sa réconciliation & son salut, en vertu de la Foi-confiance, ne ressemble-t-elle pas un peu trop à la certitude entière, & à la conviction intime que Calvin exige du Juste, & qu'il suppose être inséparable de la justification ?

On sçait que M. Petitpied & quelques autres Appellans ont combattu cette erreur de leurs Confreres Figuristes. On sçait encore qu'ils les ont convaincus d'errer avec les Calvinistes, ou en approcher de bien près, sur la stabilité de la justice. Ces combats ont faits un grand éclat. Mais peut-être ignore-t-on ce que rapporte l'Appellant cité : (b) que les Figuristes sont tellement entêtés de la supériorité de leurs lumières sur cette stabilité, qu'à les entendre, Port Royal, au prix d'eux, n'a fait que béguaiier sur cette matière.

N'appréhendés pas, ajoutez il, que leurs Dévotes consentent leur conscience, ou celle des personnes pour qui elles s'intéressent, à un Ministre de la Penitence, à moins qu'il n'ait étudié la stabilité de la justice à l'Ecole des Figuristes, quoiqu'il soit d'un sçavoir profond, & d'une expérience consommée..... Le moindre Figuriste qui vient de sortir de la poussière, lui sera preferé..... Nos Dévotes à Figures n'hésiteront point à déclarer l'ancien Directeur incapable de conduire les ames. Plus il aura de zèle & de reputation, plus elles gémiront sur lui & sur ses pénitens. Mais, remarque-t-il fort judicieusement, ne pourroit-il point leur dire, & à ceux qui leur inspirent de pareils sentimens : „ Ne pleurés pas sur moi, „ mais pleurés sur vous“, & sur ceux qui vous sont associés dans des préventions si pitoyables, Tout cela est en effet bien digne d'indignation & de larmes.

CXIII.

Autre maxime pleine de danger & d'illusion. Qu'un Prédicateur, dit le même Appellant (c), ne parle pas à tort & à travers de la grace, quelque talent qu'il ait d'ailleurs, il est compté pour rien parmi eux. Qu'un Directeur soit exact, laborieux, plein d'onction & de charité dans l'exercice de son ministère : s'il se borne

Leurs excès sur la crainte & sur la confiance.

[a] Quest. cur. & impor. p. 13.

(b) Ibid. p. 15.

Leur injustice dans le jugement qu'ils portent des Prédicateurs & des Directeurs.

[c] Ibid. p. 12.

à former les ames à une piété solide, & à les instruire d'une manière proportionnée à leur état & à leur portée, sans les remplir & leur échauffer la tête des matieres du temps, ce sera toujours un Directeur pitoyable au jugement des Figuristes & de leurs Dévotes.

N'est ce pas de ce principe que coule leur empressement à grossir l'Auditoire de certains Prédicateurs d'un mérite très-obscur, & à rendre desert celui de plusieurs autres que les Connoisseurs admirent ? Ceux ci instruisent avec zèle & avec dignité des Vérités Evangeliques ; mais ils ne parlent de la grace que quand la matière l'exige, & quand il faut en parler : ç'en est fait ; ils n'ont ni lumière, ni onction ; ils ne méritent pas qu'on les entende. Mais les autres, à propos & hors de propos, font réentir les voutes du mot de grace, & de quelques autres mots favoris : oh ! ce sont d'abiles gens qui conuoissent la Religion, & qui en instruisent noblement ; il faut, pour les honorer, faire obséder l'Eglise où ils prêchent, des Carosses de leurs Dévotes ; il faut quitter tout pour avoir le bonheur de les écouter.

Combien aussi de Directeurs très-propres à porter les ames à Dieu, & à les conduire dans les routes de la vraie piété, sont presque sans fonction ; tandis que de jeunes gens, ou des Grisons qui n'ont pas plus de lumière & de maturité, sont comme écrasés par la foule, qu'ils repaissent de disputes hors de leur portée, & qu'ils détournent par là des devoirs de leur état, & de la grande affaire de leur sanctification ? Ce sont des maux publics dont tous les gens de bien gémissent.

CXIV.

Nouveauté & dangers de leur méthode dans l'administration du Sacrement de Pénitence.

(a) Pag. 6.

N'y a-t-il point à gémir aussi, c'est la réflexion du même Théologien de l'Appel, (a), sur les entrémités dans lesquelles quelques-uns d'eux se jettent ? Qu'ils nous apprennent en quel tems & en quel lieu a jamais été pratiquée la methode qu'ils voudroient qu'on suivit dans l'administration des Sacremens ?

Jusqu'ici je n'ai pû encore pénétrer parfaitement dans les mystères de cette méthode : ce n'est qu'à leurs Elus qu'ils les dévoilent, & je ne suis pas de leurs Elus. J'en sçais seulement ce que tout le monde voit. Non contents des Régles de S. Charles pour l'administration de la Pénitence, Régles si sages, si nécessaires, si autorisées, si recommandées à Rome, en France,

& dans toutes les Eglises ; ils refusent l'absolution plusieurs mois des années entières, jusqu'à la mort. Et à qui ? à des personnes instruites de ce qu'elles doivent sçavoir de la Religion, que nulle dissension avec le prochain ne rend indigne d'être reconciliées avec Dieu, dont les mains ne sont point souillées du bien d'autrui qui s'éloignent avec soin des occasions prochaines du péché, qui ne sont liées par aucune habitude criminelle, qui désirent sincèrement mener une vie Chrétienne. Et pourquoi ce refus ? Souvent pour des fautes dont les plus justes ne sont pas exempts & dont ces severes Directeurs sont eux mêmes infailliblement coupables : & Dieu veuille qu'ils ne soient coupables de rien plus. J'ai trouvé, moi, quelques personnes heureusement échappées de leurs mains, qui pour des fautes légères & de pure foiblesse, n'avoient encore depuis cinq & six ans reçu l'absolution.

Cruels & insensés Directeurs, est ce pour laisser languir ainsi les ames, & pour les priver de leur consolation & de leur soutien, que le pouvoir du ministère vous a été confié ? Rien n'est plus triste que les suites de cette espèce d'excommunication prolongées sans nécessité & mal à propos. Ce qu'elle opere presque toujours, c'est l'affoiblissement dans la piété, le découragement, le désespoir. Combien d'Ames ont péri pour s'être livrées à la direction de ces hommes nouveaux !

CXV.

La manière dont on pense, & dont on parle parmi les Figuristes & leurs adhérens, de la celebration des Saints Misteres, & de l'usage de la Communion, pourroit encore, ajoute le même Ecrivain Appellant (a), être ici un nouveau sujet de réflexions.

Qui peut n'y pas réfléchir, ou y réfléchir sans étonnement & sans douleur, s'il connoit les devoirs du Sacerdoce & du Christianisme ? Est ce donc pour n'offrir jamais ou presque jamais la victime sacrée, qu'on a été séparé du commun des Fidèles, qu'on a reçu l'onction sainte, qu'on a été élevé à l'éminente dignité du Sacerdoce ? Ignorent-ils, ces hommes singuliers à qui l'excommunication paroît si estimable, que les Apôtres (b) persévéroient dans la fraction du pain, c'est à dire, dans l'oblation du sacrifice : que selon saint Irénée (c) Jesus-Christ veut que nous offrions à l'Autel fréquemment tous les jours ; *Nos quoque offerre vult ad altare fre-*

Illusion dans l'usage qu'ils inspirent aux Prêtres de s'éloigner des saints Autels.

(*) Pag. 15.

(b) Act. 2, 42.

(c) L. 4. c. 34.

[a] *Epist. 54. ad
Cornel. Epist.*

quæntex sine intermissione : qu'au rapport de saint Cyprien (a) les Prêtres célébroient chaque jour ; *Episcopatus nostri honor grandis & gloria est pacem deasse Martyribus, ut Sacerdotes qui sacrificia Dei quotidie celebramus, hostias Deo & victimas preparamus* : qu'au témoignage d'Innocent I. (b) il n'y avoit point de jour auquel les Prêtres s'abstinissent du sacrifice, *Nec præterit dies quâ à sacrificiis divinis vacent*

(b) *Epist. Roman.
Pontific. Epist. 1.
ad Victricium Ro-
thomag. Episcop.
p. 753.*

Sacerdotes : que selon ce même Pape (c) ils sont toujours obligés d'offrir le sacrifice ; *Sacerdotibus sacrificium juge officium est* : qu'Innocent III. au Concile général de Latran, parlant des Prêtres qui à peine disoient la Messe quatre fois l'an, leur défend de continuer dans cette négligence, sous peine de suspension ; *Hæc & omnia similia sub pœna suspensionis inhibemus* : que le

(d) *Seff. 23. cap.
14.*

Concile de Trente (d) ordonne aux Evêques de tenir la main à ce que les Prêtres celebrent la Messe au moins les Dimanches & les Fêtes solennelles ; *Curet Episcopus ut saltem diebus Dominicis & Festis solemnibus Missas celebrent* : que saint Charles dans son premier Concile de Milan ordonne à tous les Prêtres, de quelque grade, condition & dignité qu'ils soient, de ne point manquer à célébrer la Messe, du moins les Dimanches & les autres Fêtes ; *Pæcipimus Sacerdotibus cuiuscumque gradus, conditionis & dignitatis illi sint, ut Dominicis & reliqui Festis diebus Missam celebrare non omittant* : que S.

(e) *In 4. dist.
13. q. 1. art. 2. §*

Thomas (e) enseigne qu'un Prêtre qui ne célèbre jamais ou que rarement, pèche mortellement : que tous les Théologiens pensent de même que ce grand homme : & que Cajetan fort porté à la singularité, aiant prétendu que ce péché n'étoit que véniel, le saint Pape Pie V. ordonna qu'on retranchât de ses Ouvrages cette doctrine mauvaise & relâchée.

Mais nos Reformateurs excessivement ignorans, ou ridiculement orgueilleux, se sont fait d'autres Règles. A la faveur de quelques exemples rares de l'antiquité autorisés par des circonstances singulières, ou plutôt poussés par des vûes relatives à leurs erreurs, on les voit se tenir sans scrupule des mois & des années séparés de l'Autel, se faire un mérite de cette criminelle singularité, exhorter les autres à suivre leur fanatique exemple, & d'un air dévôt faire dans les cercles, où ils sont très assidus, des gémissemens malins sur ceux qui s'attachent à la Loi. Sont-ils à plaindre ? Sont-ils à condamner ? Ils sont l'un & l'autre.

Quelle illusion aussi , quel égarement dans l'éloignement qu'ils inspirent de la sainte Table , sous prétexte de respect pour Dieu & d'humilité ! On sçait que le Concile général de Latran a ordonné sous peine d'excommunication à tous les Fidèles de l'un & de l'autre sexe , de recevoir la sainte Eucharistie , au moins à Pâques. On sçait que le Concile de Trente a défini (a) que si quelqu'un nie que chacun des Fidèles chrétiens de l'un & de l'autre sexe , ayant atteint l'âge de discrétion , soit obligé de communier , au moins à Pâques , selon le précepte de l'Eglise , il soit anathème. On sçait que dans les premiers siècles les Chrétiens communioient ordinairement chaque jour , quoique sujets sans doute à des infirmités humaines. On sçait que l'Eglise désireroit ardemment qu'ils se nourrissent de même tous les jours de la chair de l'Agneau ; & que pour les admettre à cette insigne faveur , elle n'exige pas d'eux qu'ils soient parfaits comme des Anges. Aspirons à cette perfection , c'est un devoir : mais quel homme revêtu de ce corps de péché peut se flatter d'y avoir atteint ? quel est le Saint qui y soit parvenu ?

Malgré des vérités si constantes & si connues , nous voïons des personnes âgées de vingt & de trente ans , qui sous la direction de nos Novateurs , n'ont pas encore communie ; c'est un désordre assés commun , même sous nos yeux. Nous en voïons une multitude d'autres qu'ils tiennent depuis plusieurs années , sur de légers prétextes , éloignées de la Table sacrée : hélas ! elle est presque déserte dans certaines Eglises où ils dominent : à peine de mille personnes en âge de discrétion , obligées par conséquent à la communion Pascale sous peine d'excommunication , en trouvera t on trente que la nouvelle direction juge à propos d'y admettre. Nous en voïons même plusieurs qui , à l'imitation de leurs Directeurs , & sur la foi de leurs oracles , se dispensent hardiment elles-mêmes de ce sacré devoir , & croient mériter par là la couronne de l'humilité. Pour comble d'illusion , on tire de ce désordre même un motif d'éloge. „ C'est une fille bien humble , „ ai-je ouï dire d'un Religieuse à un homme du Parti , c'est „ une sainte fille ; il y a cinq ans que par crainte & par respect elle n'a communie “. Qu'on dise plutôt , fille orgueilleuse.

Illusion dans l'éloignement qu'ils inspirent aux Fidèles de la sainte Table, sous prétexte de respect & d'humilité.

[a] Sess. 13. can.

9.

filie séduite , fille rébelle. Est il une humilité véritable , une véritable sainteté sans obéissance à Dieu & à l'Eglise ?

CXVII.

Même sujet.

Que ces faux Dévots & ces fausses Dévotes , que leurs ignorans Directeurs écoutent ce que saint Thomas pense de leur conduite. „ Fausse humilité , dit il [a] , de s'éloigner entièrement de la Communion contre le précepte de Jesus-Christ „ & de l'Eglise“. *Non potest esse laudabilis humilitas , si contra præceptum Christi & Ecclesie aliquis omninò à Communionè abstinèat.*

(a) 3. part. 9.
30. art. 11. ad. 1.

C'est sur le même fondement que M. Pontas , dont on connoît l'exacritude , s'étant proposé [b] si une Veuve pieuse , „ qui étant tombée par surprise dans un peché considérable au tems de Pâques , & se trouvant dans une extrême „ tiédeur depuis sa chute , s'est abstenue par un pur motif „ d'humilité de faire sa Communion Pascale , dont elle s'est jugée indigne ; & a résolu de la différer jusques à la Pentecôte , pour s'y mieux disposer par des pratiques de Penitence , a pû le faire de son propre mouvement sans peché „ dans cette circonstance“ : répond que *Cette Veuve n'a pû sans peché omettre la Communion Pascale de sa propre autorité. Car la vraie humilité , dit-il , veut qu'on obéisse à Jesus-Christ & à son Eglise. Or l'Eglise , fondée sur le commandement de J. C. ordonne à tous les Fidèles de s'approcher de la sainte Communion , au moins une fois l'an , au tems de Pâques. D'où il suit que c'est une humilité mal réglée , de vouloir s'en dispenser de sa propre autorité , sous prétexte d'en être indigne. Cette Veuve étoit donc obligée en conscience de satisfaire à ce précepte , après s'y être préparée par une sincere penitence.*

(b) Sous le titre ,
Communion , Cas
XXIV. première
Edit.

CXVIII.

Même sujet.

Inutilement produirois-je la multitude des autorités qui confondent nos Dévots & nos Dévotes du nouveau coin : il est notoire que tout dépose contre leur illusion. Ils se trompent donc s'ils s'imagioient que des hommes éclairés applaudiront à leur excommunication volontaire , comme à un effet de véritable humilité. - Non , non , ce n'est pas parce qu'on est chrétiennement humble qu'on s'éloigne ainsi des SS. Mistères : c'est ou parce que la conscience est dans un désordre qu'on aime , ou parce qu'on se soucie peu d'être pieux & fervent.

La pratique de dire la Messe, ou de communier rarement ; n'a rien en elle même de sanctifiant , selon la marque de l'Appellant cité déjà bien des fois , qui auroit dû ajouter qu'on se prive des meilleurs moïens de sanctification par cette pratique. La nature & l'amour propre n'y répugnent point. On peut même assez naturellement s'en faire un prétexte pour combattre plus mollement ses foiblesses , & s'avancer plus lentement dans la vertu On n'a pas toujours assez de courage pour s'élever au dessus de cet état d'imperfection Le Figuriste prend le parti d'y demeurer.

(a) Quest. cur. & import. &c. *ibid.*

L'expérience de tous les jours ne le confirme-t-elle pas ? Voïez la plupart de ces Prêtres qui se sont séparés pour toujours de l'Autel , ou qui n'y montent presque jamais ; voïez ces personnes qui laissent couler des années sans s'approcher de la sainte Table , & examinés les de près : qu'y trouverés-vous ? Recherches de sensualité , attentions infinies sur leurs personnes & pour leurs aises , dissipation d'esprit , cœur desséché , orgueil , penchant à juger témérairement , à censurer & à médire : ce n'est là ordinairement qu'une petite partie de leur vices.

CXIX.

Voilà donc ce que c'est que les Figuristes , conclut nôtre Théologien Appellant (b). Ce sont des hommes d'une imagination dominante , qui se regardent comme inspirés , & qui concentrent chés eux tout le vrai mérite dans l'ordre de la Religion ; des hommes légitimement suspects & par la date de leur origine , & par l'indocilité & par l'entêtement qu'ils ont fait paroître dès qu'ils ont commencé à se produire ; des hommes qui suivent de nouvelles routes dans l'étude & l'intelligence de l'Écriture ; des hommes qui ne montrent ni justesse ni exactitude dans les points de doctrine dont ils font l'objet de leur zèle ; des hommes qui se singularisent , & préfèrent leur singularités à la pratique commune ; des hommes enfin qui appellent au Concile général , sans en rien attendre , & qui sont en quelque façon dans l'Eglise présente comme n'y étant point.

Leur portrait en abrégé , tracé par un Appellant ; & justesse de ce portrait.

(b) Pag. 21.

Je sçais qu'ils se sont plaints de ce portrait & qu'ils ont crié contre leur Confrere à la calomnie. Mais manquent-ils jamais de donner ce nom à la vérité quand elle les blesse ? Les termes de la Question curieuse &c. dit M. de Lan (b) , sont mesurés ; les égards pour les personnes tels qui doivent être , quand

(c) Réflex. juridic. p. 185.

HHHHhh ij

ou est obligé de les condamner. Jamais Ecrit ne fut plus utile, & peut-être plus nécessaire, observe aussi M. de Bonnaire (a) Les plus intimes amis des Figuristes les ont reconnus : Paris s'est écrié tout d'une voix, les voilà. Ceux même qui leur restent encore attachés, n'ont pu le désavouer. La Question curieuse, dit un autre Appellant (b), les a beaucoup flattés, & toutes les personnes instruites ne laissoient pas de dire en la lisant : les voilà, ce sont eux-mêmes.

(a) I. Lett. à M. l'Evêq. de Montp. p. 19.

(b) Lett. à M. &c. dans la suite des Rép. de l'Aut. des trois Exam. p. 18.

CXX.

Portrait enfin qu'en fait M. de la Tour autre Appellant.

(c) Lett. de M. à M. au sujet de la Feuille des NN. EE. du 14. Avriil 1736.

Finissons leur éloge par le portrait vif & animé qu'en fait M. de la Tour autre Docteur de l'appel. Fanatiques, dit il [c], qui se vantent de savoir l'ordre, la suite & l'enchainement de tout ce qui doit arriver à l'Eglise jusques à la fin des siècles suivant le plan de Dieu caché dans les saintes Ecritures ; qui prétendent en avoir reçu le secret, la clef & l'intelligence par un don particulier du saint Esprit.... Fanatiques, dont le Chef (M. d'Etmar) publia que ce mystère lui avoit été dévoilé entre les deux Elevations de sa première Messe, & qui sçut si bien le persuader à ses Disciples, qu'ils l'ont repeté plusieurs années très serieusement ; & sans en rougir. Fanatiques, qui sur ces folles visions ont commencé depuis plus de vingt cinq ans, à nous annoncer comme des dogmes de foi la venue prochaine d'Elie avec Moysé en personnes, & la conversion de toute la Nation Juyve en conséquence de l'apostasie generale de l'Eglise des Gentils, prête à se consommer, & déjà presque consommée par l'acceptation de la Bulle UNIGENIVUS. Fanatiques qu'on a vûs en très grand nombre apprendre l'Hébreu, dans la forte persuasion qu'ils iroient le parler à Jerusalem à la suite d'Elie qui devoit venir rebâtir cette Ville, ou le premier siège de l'Eglise seroit transferé. . . . Fanatiques qui tiennent d'origine & de principes avec les deux Sectes des Augustinistes & des Vaillantistes Fanatiques réellement Quiétistes & Montanistes, demontrez tels par des Ecrits lumineux & sans réplique. . . . Fanatiques qui s'acharnent à décrier les plus grands Theologiens opposés à leur Fanatisme Fanatiques dont le cri n'est plus verité, charité mais convulsion, convulsion le THAU des Elus.

CXXI.

Même sujet.

Fanatiques, qui depositaires des charités les plus abondantes, ne les ont le plus souvent dispensée que dans la vûe d'avancer, d'ac-

créditer & de soutenir leur système, qui dépouillant les Dames de leur bijoux, sous prétexte d'assister des malheureux, en ont quelquefois employé le prix à l'impression des Ouvrages de Figurisme, qui condamnent des Prêtres à travailler par pénitence à celle de leur Gazette; qui chassent ceux qui ne veulent pas y travailler, & leur ferment toutes les ressources; qui renvoient les malades non Convulsionnistes aux 30. Docteurs Consultants pour en être soulagés; qui font sortir les Précepteurs contraires à leurs imaginations, des familles qui leur sont dévouées; qui vont de maisons en maisons décrier les Medecins & les Chirurgiens qui ne sont pas favorables à l'œuvre des convulsions; qui depuis son commencement prodiguent des sommes immenses dérobées aux vrais pauvres, pour nourrir, pour entretenir, pour faire servir des Créatures ramassées sans discernement de toutes sortes d'états; des filles suspectes décriées, notoirement déréglées, ou convaincues des fourberies les plus insignes. Fanatiques qui courent les Villes & les Provinces par leurs Evangelistes qui les inondent de toutes sortes d'Ecrits fanatiques, de Gazetins, calomnieux manuscrits, pour se faire des Prosélytes, Fanatiques qui ont gâté l'Eglise d'Hollande par le fanatisme des convulsions, après l'avoir troublée par celui des figures, & par l'odieuse domination que M. Poncet leur second Chef, y vouloit établir Fanatiques enfin, seuls Auteurs d'une infame Gazette, que l'Eglise & l'Etat ont tant d'intérêt d'anéantir, avec la scandaleuse Secte dont elle est l'organe.

Eh bien ! en est ce assez pour enlever aux Appellans Figuristes les titres dont ils se décorent de *Saint*, d'*Amis de Dieu*, de *Défenseurs de l'Eglise* & de la vérité ? Or qui dit Figuristes, dit tous les Appellans d'Hollande (a) : qui dit Figuristes, dit le gros de nos Appellans, & presque tout le fretin Janseniste du Royaume. Presque tous les Appellans & Sectateurs de l'Appel suivent donc un système tissu de chimeres & d'erreurs; leur caractère est donc horrible selon le Christianisme & selon la probité : c'est le jugement qu'en porte le reste des Appellans.

Loin donc d'ici des miracles destinés à préconiser de si hideux Personnages. Ou ces miracles sont supposés, ou ce sont des prestiges du Diable ; il est métaphisiquement impossible qu'ils viennent de Dieu.

Conséquence : les Figuriste Mélangistes ne méritent donc d'être miraculeusement canonisés que par le démon.

(a) Voilà la Lett. de M. Petit-pied écrite d'Utrecht à M. Poncet, du 17. Decemb. 1733.

Combien les
Sectes des Figu-
ristes Augustinif-
tes & Vaillantistes
sont détestables.

Après avoir exposé les portraits des Appellans Figuristes Mélangistes ou Discernans, n'oublions pas leurs enfans, les Appellans Figuristes Augustinistes ou Cossiens, & les Appellans Figuristes Vaillantistes ou Eliscéens.

Faut il prendre les Appellans Figuristes Augustinistes pour des *Saints* ? Chaque jour le Parlement décide la question par ses Procédures contre ces Fanatiques : tout le monde est instruit des folies, des vols, des impudicités, des sacrilèges & des blasphemes de leur Fondateur le sieur Cosse, dit frere Augustin : on sçait de même (a) les processions nocturnes qu'ils faisoient la corde au col, la torche à la main ; & les bénédictions qu'ils donnent à la Terre de la Place de Greve, où ils comptoient être brûlés : on sçait leurs pèlerinages extravagans, superstitieux & mêlés d'obscénités à Port Roial des Champs : on sçait (b) qu'ils sacrifièrent un Cocq, pour figurer la perte prochaine de la France ou des Francois que l'on nomme *Galli* : on sçait enfin qu'il s'est commis dans leurs Assemblées une infinité de désordres : tout le Public crie contre eux ; les autres Appellans crient comme le Public, ils les anathématisent tous de concert, ils les traitent d'insensés & d'impies : ce n'est par tout qu'une même voix & un même cri. Le procès des Appellans Figuristes Augustinistes est donc jugé : ce sont les Amis du Diable & non de Dieu. Mais que d'Appellans & des Sectateurs de l'Appel sont par là exclus de la sainteté ! car parmi les Augustinistes il n'y a que de fervens défenseurs de l'Appel, & le nombre des Augustinistes est considérable.

CXXIII.

Même sujet.

Il en est de même de la Secte de M. Vaillant Prêtre Ap-
lant, natif de Troye en Champagne. Cette Secte est nombreu-
se, & on y fait profession de grand zèle contre la Bulle &
pour l'Appel.

Est-ce un *Saint* que M. Vaillant ? sont-ce des *Saints* que les
Vaillantistes ? Mais, disent des Appellans, M. Vaillant a fait
(c) cent traits de folie plus extravagans les uns que les autres,
auxquels il a mis le comble en disant [d] que l'ame du Pro-
phète Elie s'est incarnée dans son corps ; & en s'imaginant
que [e] renfermé dans la Bastille il doit en sortir à travers les
portes, pour venir étonner Paris de ses prodiges, & être mis à

[c] Voirs Trait.
historiq. & pole-
miq. de la fin du
monde &c. p. 23.
& suiv.

(d) *Ibid.*

[e] M. Hecq.
ibid. p. 77.

mort. C'est un Fanatique (a) disposé à s'abandonner aux crimes les plus atroces, à ces abominations pour lesquelles on brûle en Greve ; car l'on sçait par noms & par surnoms les personnes qui ont entendu à ce sujet ses excès, avant sa détention à la Bastille. Quel Saint, grand Dieu ! ou plutôt quel monstre de fanatisme !

(a) *Ibid.* p. 64.

Ses Sectateurs ne sont pas moins Fanatiques que lui, grands jeûneurs néanmoins, & gens à grandes prières comme leur Prophète. Le Public a été dès le commencement si décidé sur leur compte, que mon procès avec cette classe d'Appellans Figuristes ne peut-être sérieux : par tout on les regarde, s'il est permis de parler ainsi, comme des Anti saints, & comme des Archi fous. Des Curés pourtant, des Vicaires, des Avocats, &c. ont donné dans cette Secte à corps perdu, ainsi que dans celles des Augustinistes ; on sçait leur noms. En vérité l'Appel & les miracles ont produit d'étranges conversions. Mais laissons là ces incensés : s'il est juste d'en avoir horreur, il l'est autant d'en avoir pitié.

CXXIV.

Prouvons seulement que cette Secte & celles des Augustinistes descendent en droite ligne de celle des Appellans aujourd'hui Mêlangistes.

Ceux-ci dit un Appellant homme de beaucoup d'esprit (b), se déclarent ouvertement contre les Vaillantistes & contre les Augustinistes ou Cossiens ; ils ont été les premiers à les dénoncer ; mais en quoi different-ils de ceux qu'ils affectent de condamner si hautement ? L'œuvre des convulsions n'est elle pas individuellement la même dans les trois partis ? Même origine, mêmes caractères ou mêmes accidens, mêmes objets dont ils sont occupés, mêmes évènements qu'ils annoncent. C'est l'apostasie de l'Eglise des Gentils, la conversion de la nation Juive, & la venue d'Elie ; mêmes principes sur-tout de figurisme. Ce sont ici des Maîtres qui s'élèvent contre les excès de leurs Disciples ; mais les Disciples ne sont-ils pas plus excusables que les Maîtres, quand ils ne font que s'avancer dans les voies qu'ils leur ont ouvertes ?

On prouve que ces deux Sectes sont nées de celle des Appellans qui sont à présent Mêlangistes.

(b) *Trait. hist. & polem. de la fin du monde, &c. p. 22.*

Après tout, qu'est ce que les Mêlangistes reprochent à M. Vaillant ? C'est qu'il avoue, dit-on, qu'il est Elie, du moins qu'il ne nie pas qu'il ne le soit quand on le lui dit. Est-il en cela si condamnable ? Il s'étoit rempli la tête de la grande révolution qu'ils

présagent à l'Eglise ; ce Prophète ne devoit pas tarder ; il l'avoit appris de ses Maîtres ; & peut-être , à les entendre , étoit-il déjà dans le monde ; il n'y avoit plus de là qu'un pas à faire pour se persuader qu'il étoit Elie lui même.

[a] *Ibid* p. 26.
27.

Perfuation folle , continuent les Mêlangistes. On en convient. Mais (a) s'ils sont constans dans leurs principes , s'ils raisonnent ils ne peuvent se défendre de reconnoître ici le grand Prophète à la venue duquel ils ont décidé que les convulsions préparoient. Ils soutiennent qu'il est évident que les Convulsionnaires parlent par l'impression d'une lumière supérieure , & qu'ils ont la connoissance des choses futures ; ils soutiennent dans tous leurs Ecrits qu'ils font des miracles. Or toutes ces preuves concourent à persuader aux Vaillantistes que M. Vaillant est Elie. Le Frere Amable accusoit la Sœur qui le disoit : il est frappé d'une maladie qu'elle lui prédit en punition de son incredulité : langueur de tous ses membres pendant plus d'un mois ; fièvre , insomnie , dégoût , épuisement d'esprit égal à celui du corps ; tous ces maux réunis le forcent de confesser ce qu'il refusoit de croire. Quoi de plus évident ! Mais , disent-ils , M. Vaillant est un Fanatique. Oüi , mais un Fanatique qui n'a pu ne le pas devenir en suivant exactement leurs principes : ce sont eux qui l'ont fait tout ce qu'il est ; c'est un fruit nécessaire de leur figurisme ; c'est l'os de leur os , & la chair de leur chair. S'ils en rougissent , qu'ils se souviennent que c'est d'eux-mêmes qu'ils doivent rougir ; les disciples insensés sont la honte des Maîtres. Rien n'est plus judicieux que ces réflexions.

CX XV.

Celui des leurs qu'ils desavouent le plus hautement , continue notre Appellant [b] , c'est le Frere Augustin. Mais s'il pouvoit leur revenir quelque honneur de leurs Disciples , nous ne craignons pas de le dire , ce seroit de celui-ci qu'ils devroient se glorifier le plus. A ce que nous avons lû de ses Ecrits , nous n'en connoissons point qui soit mieux entré dans la methode du figurisme , qui soit plus ferme dans ses principes , plus consequent dans ses inductions , plus analogique dans les rapports , plus pénétrant dans la fécondité des figures. C'est ce que l'Ecrivain démontre par des textes tirés du Reglement de doctrine de Fr. Augustin. v. partie de la Foi ; de son Ecrit * intitulé , L'Oeuvre des convulsions expliquée ; de son Discours du Jeudi saint 1734. de sa Seconde Lettre au P. Boyer ; de son Ecrit qui a pour titre les Realités ; d'un autre intitulé ,

Même sujet.

[a] Pag. 27.

Dumois J' A -
VII 1734.

Explication de la Proposition : & par la comparaison de ces textes avec plusieurs autres de M. d'Etmar, du Pere de Genes, de M. Poncet, & sur tout du Pere Boyer.

Il prouve aussi par des argumens sans replique, que les Figuristes aujourd'hui partisans du mélange des opérations de Dieu & du démon dans les convulsions, sont la vraie tige de la Secte des Figuristes Augustinistes : M. l'Abbé d'Asfeld l'avoit déjà démontré par des moïens très pressans en deux excellens ouvrages * : plusieurs autres Appellans, Antifiguristes & Figuristes mitigés, le leur avoient objecté de même, & c'est ce qu'une Convulsionnaire du parti de Fr. Augustin a soutenu à M. Bourcier.

Vous aviés, lui écrivit le 19. Octobre 1734. la Demoiselle Roussel, dite Sœur de la Croix (a), *l'esprit frappé du mélange, & vous avés condamné Frere Augustin sans l'entendre.... Je vous dirai pourtant qu'il faut que vous deveniés comme nous, & que nous ne deviendrons jamais comme vous.... Nous nous souvenons de l'éducation que vous nous avés donnée ; nous en rendons à Dieu tous les jours des actions de grâces ; vous nous avés mis les armes en main. Qu'il est triste à des enfans d'être obligés de combattre leurs Peres avec les armes qu'ils ont reçues deux !.... Mais nous mourrons plutôt que d'admettre jamais aucun mélange, parce que Dieu ne se trouve jamais où est son ennemi.*

F. Augustin (b) leur reproche de même leur changement, & sur cela les menace de la réprobation. *Terrible jugement du Seigneur*, s'écrie t-il dans sa Lettre au P. Boyer. *Quoi donc ceux qui ont passé jusqu'ici pour les défenseurs de la vérité, sont tombés eux-mêmes dans le mensonge ! ô ! juste punition. Vous l'avés dit, Monsieur, à plusieurs de mes Freres : les Jansenistes n'ont point défendu la vérité comme il faut, & c'est ce qui est cause de leur réprobation.... Ainsi les convulsions ont fait un premier retranchement parmi les Docteurs Jansenistes ; & Frere Augustin en a fait un second. Vous êtes très criminel devant Dieu*, dit il encore au même P. Boyer son ancien Directeur ; *vous êtes un fornicateur ; vous vous êtes lié de même que vos semblables avec l'infame adultère, pour demander la tête de Jean-Baptiste *.... Vous dites aux Augustiniens : vous n'êtes qu'une poignée ; nous sommes un grand nombre. Mais faites attention à l'armée de Gedeon.... Nous dirons, vive Dieu, vive Elie.... Nous aurons à notre tête un saint Pas-*

* Le système du Mélange dans les convulsions confondu par ses ressemblances avec le système des Augustinistes, &c. & Le système des Discernans dans l'œuvre des convulsions confondu par la doctrine des SS. Peres.

(a) Dans les Trait. hist. & polemiq. de la fin du monde &c. p. 52.

(b) *Ibid.* p. 53.

* C'est de lui qu'il parle.

teur , un Evêque de feu . . . Oüi la verité sainte sera conservée dans un peloton , comme dit une de vos figures , &c. Par tout on voit Frere Augustin & ses Sectateurs suivre sans s'écarter la route que le Pere Boyer & les Mélangistes leur avoient tracée ; ils sont remplis de leur esprit , & c'est d'eux qu'ils ont reçu le don de former les chimeres & les monstres qu'ils enfantent.

CXXVI.

Même sujet.

[*] L'œuvre des convulsifs, tombée , p. 69.

Lâchons le mot. Les mêmes abominations qu'on reproche aux Augustinistes , on les a reprochées à des Figuristes Défenseurs du mélange. *L'on sçait*, disoit en 1734, M. Hecquet Médecin & Appellant célèbre (a) que les Freres Zelateurs de la Secte Mélangiste , même des Ecclesiastiques , déclarent que dans la chaleur d'un accès de convulsion ils ne se refuseroient ni à la fornication , ni à un adultere. Sont ce d'ailleurs rien moins que ces crimes consentis , que le dessein prémédité qu'ils ont d'aller sur la terre de Port-Royal des Champs , pour y commettre toutes les abominations de cette Jesabel , afin que l'abomination de la désolation se voit dans le lieu saint ? Et pour qu'il ne manque pas de sujet qui puisse servir à la consommation de ces crimes abominables , l'on dit qu'ils se sont assurés d'une fille Convulsionnaire qui s'est promise à se livrer à toutes ces infamies. Il y a plus : un Curé de Paris va au Conseil , pour sçavoir ce qu'il doit faire d'une femme de sa Paroisse , & de la fille de cette femme , qui paroissent résolues à se prêter à ces infames desordres. Ce seront comme les Fiancées de l'Oeuvre des Convulsions ; l'on en a vû les Epouses ailleurs. Le dernier fait est constant ; l'autre , dira t-on , n'est fondé que sur des oüi dire.

N'insistons point sur ces faits odieux : n'en rapportons point un grand nombre d'autres presque aussi horribles , dont plusieurs Appellans & Partisans de l'Appel chargent les Appellans Figuristes Mélangistes : il y en a plusieurs parmi ces Figuristes qui ont horreur de ces infamies sacrilèges. Mais ils y ont conduit par le fanatisme qu'ils ont inspiré , & c'est le reproche qu'ils méritent tous sans exception.

Concluons que les Appellans Figuristes Mélangistes , que les Appellans Figuristes Augustinistes , que les Appellans Figuristes Vaillantistes , c'est à-dire , que les trois quarts au moins des Appellans ne sont , selon le reste des Appellans , ni Saints , ni défenseurs de la verité ; mais que ce sont des fous malins &

Les Figuristes des trois Sectes sont donc des suppôts du démon , loin d'être des amis de Dieu.

furieux, des fanatiques également méprisables & detestables. Concluons par conséquent que si les miracles du tems sont réels, & s'ils sont faits pour nous rendre les Appellans Figuristes vénérables, il faudroit être absolument insensé, pour ne pas attribuer, ainsi que je fais, ces miracles au Diable.

CXXVII.

On fera peut être surpris, de n'avoir point vû parmi les portraits que j'ai exposés au Public, celui du P. Boyer autrefois de l'Oratoire, cet Appellant, ce Figuriste, ce Convulsionniste si zélé, que tant d'Appellans nous ont dépeint comme parvenu au dernier période du fanatisme; & qui dans son Libelle de *L'avènement d'Elie* a mêlé à cent folles erreurs des crimes d'Etat, sur lesquels le respect pour la majesté roïale m'oblige de tirer le rideau. La raison de mon silence à son sujet, c'est que je ne sçais dans qu'elle Secte de Figuristes le placer. Il a bien été le Directeur du célèbre Fr. Augustin; mais il n'a point voulu être son Sectateur, & il a même dénoncé au Parlement comme un impie. Il n'est point non plus de la Secte de M. Vaillant, puisqu'il le regarde comme un insensé, c'est du moins ce qu'on assure. Enfin dit-on [a], il ne peut goûter le système des Mélangistes; il ne veut point comme eux mêler le démon avec Dieu dans l'œuvre des Convulsions; il la divinise toute entière. Il est donc, pour ainsi dire, le Fanatique Solitaire. Ce sera son nom & son portrait.

Classe à part pour le P. Boyer autrefois de l'Oratoire.

CXXVIII.

Il est tems de passer aux Appellans Antifiguristes, & d'examiner s'ils méritent mieux que les Appellans Figuristes, d'être canonisés par des miracles divins.

Assûrement ce n'est pas le sentiment de M. l'Evêque de Montpellier, qui pense au contraire [b] qu'il faut que le Diable ait un pouvoir bien grand sur l'esprit de M. de Bonaire ce teméraire Auteur, dit il, & le plus célèbre des Antifiguristes, pour l'avoir porté à d'aussi grands excès que ceux qu'on lit dans ses Ouvrages; qui prétend qu'on a grande raison de le soupçonner de couvrir depuis long-tems les impiétés qu'il ose mettre au jour; qui ne sçauroit, ajoute-t il, le regarder comme Chrétien, & qui prononce contre lui le même anathème dont S. Pierre avoit frappé Simon le Magicien.

Les Appell. Antifiguristes ne sont pas moins abominables au jugement des Appell. Figuristes.

[b] Rép. à M. l'Abbé de Beschevant insérée dans les NN. EE. du 9. Août 1735.

Ce n'est pas le sentiment de M. l'Evêque de Senès, aux:

(aj) Lett. à M. l'Evêque de Montp. du 2. Nov. 1736. dans les NN. EE. du 21. Janv. 1736.

(bj) Lett. sur les erreurs avanc. dans quelq. nouv. Ecrits.

(cj) Lett. de M. l'Evêq. de Baby!. à M. l'Evêq. de Senès &c. p. 8, 9. Id. Pag. 13.

(dj) Pag. 12.

Même sujet. (ff) Lett. du 1. Sept. 1733.

(gg) Lettre d'un Théolog. où il refute celle qu'un Anonyme a écrite en date du 22. Sept. 1736. contre M. de Senès. P. 27.

(hj) II. Lett. p. 29. (ij) Pag. 34.

(kj) II. Lett. de l'Aut. du Discours sur les NN. EE. &c. p. 7.

yeux de qui (a) la Religion entière seroit ébranlée des principes étranges de cet Auteur, si elle pouvoit redouter sa fierté téméraire, & qui l'accuse (b) lui & les autres Adversaires du Figurisme, d'un grand nombre d'erreurs capitales dans la Foi.

Ce n'est pas le sentiment de M. l'Evêque de Babylone, qui trouve [c] étonnant que ces gens s'offencent qu'on doute s'ils sont chrétiens, eux qui fournissent à des hommes mêmes baptisés, des raisons pour se dispenser de croire en Jesus-Christ; qui assure (d) qu'au sujet de la Tradition ils ont copié Calvin assés exactement, & qu'ils n'ont presque fait que le mettre en meilleur François; qui ne sçait s'ils reçoivent plus de Conciles que les Protestans; & qui juge (ej) que M. l'Evêque de Senès a montré parfaitement que ces nouveaux Ecrivains ruinent l'autorité de l'Ecriture & de la Tradition aussi bien que celle de l'Eglise, & qu'ils se font une méthode au moyen de laquelle on ne croit plus que ce qu'on veut.

CXXIX.

Ce n'est pas le sentiment de M. d'Etmar, qui (ff) fait parler M. de Bonaire le plus fameux censeur du Figurisme, en disciple d'Epicure; & qui ne voit dans le système de cet Ecrivain rien qu'un Saducéen ne pût adopter.

Ce n'est pas le sentiment de cet autre Appellant qui a pris la défense de M. de Senès. Il décide (g) que la nouvelle Théologie de M. de Bonaire & de ses amis ouvre une vaste carrière à une multitude d'erreurs; que ce sont de profanes nouveautés insupportables à des oreilles chrétiennes; qu'ils (hj) détruisent réellement la foi, . . . & ne péchent pas moins contre la raison; & que (i) si des gens avoient entrepris de dessein formé de ruiner la Religion, & qu'ils voulussent user de quelque détour, ils ne s'y prendroient pas autrement.

Ce n'est pas le sentiment de M. le Gros. Deux ou trois Auteurs dangereux, dit il (k) en parlant des Antifiguristes, depuis dix ans établissent des erreurs Calviniennes contre l'autorité de l'Eglise toujours subsistante pour juger toute question de dogme. Ils répandent des semences de Socianisme par l'autorité qu'ils donnent à leur foible raison; ils rejettent en matière de Religion ce qu'ils reconnoissent avoir été cru par tous les Peres, & même par les Ecrivains canoniques. . . . Ils enseignent des nouveautés profanes, leurs principes sont pernicieux.

Ce n'est pas le sentiment de M. Poncet Desessars, qui en

divers endroits de ses Lettres , ainsi que M. de Bonaire l'a observé (a) , s'efforce de faire passer cet Appellant , & les autres Appellans qui écrivent dans son goût , pour des Epicuriens , des Saducéens , des Sociniens , des Pelagiens , des Protestans , des Déistes , & même pour des Athées.

CXXX.

Les Figuristes mitigés , qui ont la réputation d'être moins partiaux dans leurs jugemens , & moins outrés dans leurs censures que les Figuristes , ne nous donnent pas néanmoins une meilleure idée des Antifiguristes & de leurs sentimens. L'Auteur du *Juste milieu* les accuse (b) de raisonnemens singuliers & très suspects ; de dire assez nettement qu'il n'y a de vraie parole de Dieu que dans l'Écriture sainte , & de veritez à croire que celles qui y sont couchées clairement ; de s'écarter des principes reçus parmi les Catholiques ; de m'éconnoître , ce semble , dans l'Église sa qualité de Juge suprême des Controverses & son infailibilité , & de laisser ses décisions soumises à l'examen des particuliers ; d'avancer [c] des principes bizarres , hardis , étonnans : & sur l'article des Figures , de donner (d) dans le vice de l'Extrême , dans un excès vicieux , d'outrer la matière , d'imaginer une méthode bizarre , [e] d'excès de délicatesse , de pretention outrée , de paradoxe.

M. de Lan , quoique plus réservé encore que l'Auteur du *Juste milieu* , croit cependant (f) que de traiter un de leurs sentimens de singularité , c'est une qualification bien modeste où il y a un excès de menagement : il juge que rien n'est plus pernicieux qu'un de leurs principes ; que [g] leur sentiment sur la Tradition est singulier , faux & dangereux ; qu'il [h] ne differe presque pas du sentiment des Protestans , [i] que leur Lettre sur la règle de la Foi expose la Religion à un grand danger , & qu'elle l'attaque dans ses principes essentiels ; enfin [k] qu'il ne sçait s'il s'est jamais rien hasardé de plus pernicieux pour la Religion , & de plus propre à en renverser d'un seul coup tous les Misteres , qu'une de leurs maximes.

En un mot , les Appellans Antifiguristes ont à dos tout le reste des Appellans , qui les traitent d'hommes licentieux en fait de doctrine , de gens féconds en erreurs , de téméraires qui bouleversent la Religion. Si avec cela ils sont Saints , quels seront les impies à bannir de nos fastes ?

[a] Rép. détaill. à la Lett. de M. de Senès &c. p. 2.

Ils ne sont pas moins dignes d'horreur selon les Appell. Figuristes mitigés.

[b] Pag. 33.

[c] Pag. 35.

[d] Pag. 47.

[e] Pag. 50.

[f] Reflex. judic. p. 244.

[g] Pag. 252.

[h] pag. 254.

[i] Pag. 265.

[k] Pag. 299.

Les Appellans
Figuristes mitigés
ne valent pas
micux. Idée af-
freuse qu'en don-
nant les Figuristes.

Il ne reste donc que les Appellans Figuristes mitigés, en fa-
veur de qui on puisse encore prétendre que Dieu a opéré des
miracles. Mais méritent ils, ces Appellans, que le Ciel se
déclare en leur faveur? Consultons le reste des Appellans, Fi-
guristes & Antifiguristes; car c'est toujours à des Appellans que
j'ai recours pour connoître le mérite des Appellans.

Comment ils
pensent & parlent
des Consultans en
corps.

say II. Lett. de
l'Abbé * à M.
l'Arch. de Sens
au sujet de la 2.
part. de son Instr.
Pastor. cont. les
Convulf. p. 2.

De quel œil les Figuristes regardent ils les Auteurs de la
Consultation, qui sont tous ou presque tous de la classe des
Figuristes mitigés? *Trente Docteurs décidans contre les convulsions*
dit d'un ton ironique un Figuriste [a] *quel renfort pour les Accep-*
tans! J'en ai été d'abord effrayé, & j'ai crû que tout alloit plier
sous le poids d'une si grande autorité. Mais cette monstrueuse Sta-
tue qui paroissoit si terrible & si solide, ne se trouvant appuyée que
sur des pieds d'argile, n'a pas plutôt été frappée d'une petite pierre.
..... qu'elle a été détruite & réduite en poussière. Qui l'auroit
crû il y a quelques années, que ceux qui comme des flambeaux lu-
mineux éclairaient les ténèbres, dussent servir un jour à obscurcir
la lumiere &c? Ce n'est pas là la fonction des Docteurs de la
vérité.

(b) Nouveau
Plan de Réfex. sur
la Consult. p. 1.

Ceci n'est point du caractère des vrais Saints. Les Docteurs
Consultans, dit M. Bourcier (b), (car c'est à lui qu'on don-
ne les Plans de Reflexions sur la Consultation, comme Au-
teur ou Directeur de ces Ouvrages) *ce sont trente hommes par-*
tiaux trente hommes dont plus de la moitié n'a accordé
sa signature qu'à la sollicitation & à la complaisance: conduite
fort opposée à la Religion & à la probité. Combien d'autres re-
proches ne leur fait-il pas? Les Docteurs, dit aussi un de ses
amis [c], nous confondent avec les fanatiques; & ils le font avec
une injustice criante, & un esprit de calomnie dont il y a peu d'e-
xemples.

(o) Mem. sur le
terme d'Oeuvre des
Convulf.

CXXXII.

Même sujet.

(d) Pag. 9.
(e) Pag. 11.
(f) Pag. 17.
(g) Pag. 63.
(h) Pag. 65.
(i) Pag. 82.
(j) Pag. 134.

L'Auteur de l'Examen de la Consultation les épargne en-
core moins Il les accuse tantôt tous ensemble, tantôt sépa-
rément (d) *d'infidélité, d'avoir [c] manqué à ce qu'exigeoient d'eux*
la vérité, l'équité, la charité, la sincérité, la bonne foi de faire
[f] un tissu de faux joint à beaucoup de malignité; [h] d'effroyable
calomnie; [b] d'imputations fausses & calomnieuse dont il rougit
pour eux; [i] de temerité, de paroles pleines de suffisance; [l]

d'esprit en convulsion, esprit qui gagne & change jusqu'aux caractères. A l'affut des mots & des paroles, poursuit-il (a), ils faisaient tout, ils empoisonnent tout, ils donnent à tout le tour le plus défavorable, & le sens le plus odieux ; & ce qui est très innocent & très-vrai dans les Ecrits qu'ils attaquent ; devient tout-à-coup dans les leurs, par la maniere infidele dont-ils l'exposent, & les inductions arbitraires qu'ils en tirent, l'erreur, l'impiété, le blasphème Est-ce ainsi qu'on agit entre Freres, entre amis, entre gens de bien, entre personnes liées à une même cause ? Non assurément : jamais Chrétien, jamais honnête homme n'en agit ainsi avec ses ennemis même.

(a) Inscript. en faux, p. 5.

Quels sont donc ces hommes ? dit il encore en parlant des Docteurs Consultans (b), tout-à la fois juges & parties ? Quelle est cette branche, ce rameau, cette portion isolée qui s'élève ainsi contre le Tout ; & qui entreprend de juger le Corps ? Il continue & prétend (c) que les Consultans sont livrés à un étrange esprit de malignité ; (d) qu'ils trompent indignement l'Eglise, & scandalisent la piété des Fideles pas des calomnies ; qu'ils suivent (e) la detestable methode qui apprend à prêter des crimes à ceux qui n'en ont point ; qu'ils ont (f) poids & poids, mesure & mesure & qu'ils introduisent une Inquisition parmi les Appellans. Que sçais-je ? A l'entendre, les Consultans & leurs amis sont des gens abominables.

(b) inscription en faux, p. 66.

(c) Pag. 71.

(d) Pag. 75.

(e) Pag. 82.

(f) Pag. 83.

Faut-il s'étonner qu'il appelle leur Consultation (g) un monstreux édifice, dont-il ne veut laisser pierre sur pierre ? La Consultation est maintenant aux abois, dit-il encore (h) elle rend les derniers soupirs. Puisse-t il rentrer enfin dans les tenebres, cet Ouvrage infortuné qui n'auroit jamais dû voir le jour : puisse t'il être à jamais oublié ! C'est ainsi qu'il rend à l'Ouvrage des Consultans ce qu'ils avoient donné à l'œuvre des Convulsionnistes. Ils se disent réciproquement bien des douceurs. Piece infortunée, ajoute un autre (i), dont l'Exposition des sentimens des Théologiens &c. l'Examen, les Ecrits de M. le Gros feront sentir à jamais le ridicule, le faux & l'injustice.

(g) Exam. de Consult. p. 74. 1

(h) 2. inscript. en faux, p. 85.

(i) défense & justificat. des Requêtes de Charlotte &c. p. 9.

CXXXIII.

M. Poncet n'a eu garde de s'oublier dans un si beau sujet. On nous attaque, dit-il (l) comme si nous étions d'anciens ennemis qu'on est ravi d'avoir trouvé dans un défilé pour avoir le plaisir de les écraser. Qu'il y a de malignité dans cette conduite:

Même sujet.

(l.) Première Lett. sur l'œuvre des convuls. p. 8,

On dit tout ce qu'on sçait , ajoute-t'il , tout ce qu'on a oüi dire , sans l'examiner ; on nomme les personnes , on les denonce , on les dépeint avec les couleurs les plus noires : & ce qui est pire , tout cela se fait par mauvaise volonté ; car je désire me tromper , dit-il encore (a) , mais il me paroît qu'on est plus animé contre les personnes , qu'on ne l'est contre les convulsions. Quel désordre ! Des Saints ont-ils jamais été animés d'un zèle si mauvais ?

(a) III. Lett. p. 19.

Parcourerai je toutes les autres accusations dont M. Poncet charge les Consultans & leurs amis ? J'y emploïerois trop de tems. Disons seulement que selon lui [b] , les Partisans de la Consultation ont pris leur vol trop haut ; . . . qu'ils ont osé regarder fixement la Toute-puissance de Dieu , & pris le parti de la mesurer : qu'ils l'ont ensuite contestée ; & que tôt ou tard cette Toute-puissance écrasera leur Consultation , & les écrasera eux-mêmes. Ce n'est pas trop pour un si grand crime.

[b] XIV. Lett. p. 17.

Combien M. l'Evêque de Montpellier n'a-t'il pas été scandalisé de leurs sentimens & de leur conduite ! Il les compare à Caïn [c] piqué d'une noire jalousie contre son frere Abel! il leur impute d'accuser & de déchirer leurs freres , & de ne les attaquer qu'en les calomniant. Horrible caractère !

(c) Rép. à M. l'Abbé de Bescher. inserée dans les NN. EE. du 9. Août 1735.

(d) Lettre à M. l'Evêq. de Montp. p. 66.

Pour M. l'Evêque de Babylone , il trouve (d) que leurs disputes sont devenues si aigres & si animées , qu'il semble que le devoir de la charité , qui est le premier de tous y soit parfaitement oublié.

(e) Suite de la Lett. sur les erreurs avanc. dans qu. lq. nouv. Ecrits. p. 40. 41. 42.

M. l'Evêque de Senez sur tout gémit amèrement (e) sur leur peu de zèle & de reconnoissance envers Dieu. Nâit-je dû vivre si long tems , s'écrie-t-il : que pour être témoin de notre humiliation ? Leur conduite lui paroît être l'opprobre de son Parti : il ne sçait s'il doit gémir dans le silence , ou parler sur leur affligeante démarche : il leur reproche d'oublier un intérêt general de l'Eglise , & de combattre sans nul ménagement un Parti très sage & très modéré. Quelle apparence après cela qu'il les prenne pour des Saints ?

C X X X I V.

Non contents de d'écrier les Consultans en Corps , les Figuristes en noircissent plusieurs nommément. Pourquoi , par exemple , selon eux , M. Petit pied a-t il varié dans son jugement sur les convulsions ? C'est par [f] des raisons , des motifs , des vues où l'on ne voit point regner la vérité , l'équité , la sincérité.

Comment

Leurs sentimens sur M. Petit-pied , sur M. Besogne , sur M. d'Asfeld , & Exam. de la Consult. p. 52.

Comment parlent-ils de l'Auteur de la *Reponse succinte* ? Comme d'un homme *laj* qui n'écoute point la conscience. Quel est, à les entendre, le caractère de M. Besogne Auteur des deux *Problèmes &c* ? En vérité, disent ils *laj*, l'Auteur medite bien peu ce qu'il Ecrit Ses fautes sont très grossieres ; il faut rabattre un peu, s'il est possible, de son air de confiance. Malgré ses infidelités, ses contradictions & ses meprises de tout genre, il parle comme un homme qui seroit sérieusement persuadé qu'on ne peut répondre à son Ecrit. En vingt autres Ouvrages ils lui font de même des reproches très graves. C'est bien pis à l'égard de M. l'Abbé d'Asfeld Auteur du *Système du Mélange confondu &c.* & du *Système des Discernans &c.* Ils lui imputent [c] de chercher à rendre suspect & coupables les *Mélangistes*, & d'attirer, s'il étoit possible, la haine & l'indignation publique sur des hommes chers à l'état, & précieux à l'Eglise. Ils protestent qu'ils ne cesseront de crier à l'injustice & à l'oppression, jusques à ce que les Auteurs ou les Approbateurs de l'indigne Ecrit, le *Système du Mélange confondu*, ayent fait une réparation publique ; & traitent (d) son *Système des Discernans* de vrai libelle diffamatoire. C'est parmi eux un cri général contre ces Ouvrages & contre l'Auteur. M. le Gros en particulier l'accuse (e) de former contre les *Discernans* des accusations graves & multipliées, sans se rendre aux apologies les plus claires & les plus complètes ; de former des accusations calomnieuses. M. d'Etmar lui impute de même (f) une injustice criante, & de produire une source intarissable de mécomptes, de fausses imputations, d'injustices, d'altercations & de plaintes ; il exige de lui (g) une réparation publique & authentique. Hé ! qui n'a été scandalisé, s'écrit M. l'Evêque de Senez (h), des fausses imputations, des accusations odieuses & mal fondées qui se trouvent dans l'Ecrit intitulé, *Système du Mélange &c.* Quel défaut d'équité & de ménagement &c. Il est impossible que coupables de tant d'excès, M. d'Asfeld soit un *Saint*, qu'il ne soit pas un très méchant homme.

CXXXV.

Ils ne pensent pas moins mal de M. de Lan ; le Laïc va parler pour tous les autres, car il seroit assés inutile d'aller rassembler les plaintes & les accusations que forme chacun d'eux. Ceux, dit il [i] en empruntant les paroles de Jeremie (1. 20. 10.) , ceux qui auparavant vivoient en paix auprès de moi,

K K K K K K K

(a) Pag. 57.

(b) Pag. 131.

(b) Pag. 85.

(d) 2. Inscript. en faux p. 61.

[e] 1. Lett. de l'Aut. du Disc. sur les NN. EE, p. 7.

[f] Expos. de la man. de penser pag. 32.

(g) P. 32.

[h] Suite de la Lett. sur les err. avanc. dans quelq. nouv. Ecrits, p. 53.

Sur M. de Lan.

(i) Nouv. Réf. Alex. du Laïq. sur les convuls. dans le titre.

..... s'entredifent : tâchons de le tromper en quelque maniere que ce soit , d'avoir avantage sur lui , & de nous venger de lui. Telles sont les criminelles dispositions qu'il attribue aux Appelans Anti-convulsionnistes & Figurists mitigés , & en particulier à M. de Lan.

fa) Préliminaire,
P. 1

Après bien des remifs , dit-il ensuite (a) , je viens enfin d'achever la lecture de la Dissertation Théologique contre les convulsions , en réponse à mes Réflexions Et qu'ai-je lu ? Tout ce que j'en puis dire est que j'ai lu 170. pages. Jamais peut-être on ne vit rien de plus confus & de plus déraisonnable de toutes les façons. Voilà pour l'esprit de M. de Lan : voici pour son cœur. Point de bonne foi dans les accusations , acharnement des plus marqués à contredire , à accuser & à trouver coupable celui contre qui on écrit. On se tourne & retourne de toutes les façons pour découvrir dans un même trait plusieurs crimes à la fois : on n'y épargne rien : attribution de sens étrangers ; addition ou soustraction de mots essentiels rien n'est oublié Pour le fond des choses , ce sont des principes faux , dangereux & même erronés Qu'on ne croye pas , ajoute-t-il (b) que j'exagere & que je parle par passion. Je ne suis en cela que l'écho du Public Ma (c) disposition est de fuir tout ce qui sent le personnel. Je hais les invectives ; je n'en dirai donc pas. Ainsi , voilà au juste & sans invective le caractère de l'esprit , du cœur & des sentimens de M. de Lan ; la passion n'a point de part à ce noir portrait : c'est la vérité toute simple qui l'a tracé. On pourroit donc , au jugement de notre Laïc sectateur de l'appel , assurer sans invective & sans passion que ce Docteur Appellant , loin d'avoir les qualités d'un vrai saint , n'a pas même celles qui font l'honnête homme.

(b) Pag. 2.

(c) Pag. 3.

CXXVI.

sur M. Fouil-
lou.

Feu M. Fouillou , cet ancien Secrétaire du P. Quesnel , ce Théologien qui a tant contribué à la célèbre Consultation contre les Convulsions , étoit , selon beaucoup d'Appellans , bien plus éloigné encore de la sainteté. M. Poncet Desessars lui a fait bien de reproches ; plusieurs autres Figuristes ne l'ont pas épargné ; le Nouvelliste lui a de tems en tems donné son coup de dent ; mais personne ne l'a fait si noir & si affreux que l'Apologiste de Charlotte.

Quel est , à son avis , le mérite de *Nouvelles Observations de*

M. Fouillou ? C'est (a) un pitoyable Ouvrage rempli de traits les plus envenimés. A l'ouverture de vos Réflexions sur la Requête de Charlotte, on reconnoît, lui écrivoit-il (b), un ancien acharnement à poursuivre à toute rigueur des personnes que l'on veut absolument trouver coupables. Que ce caractère est odieux ! Dans mon étonnement, poursuit-il, je me demande en quelle Terre je suis transporté, avec quels hommes j'habite, & de quelle Religion ils se décorent : tant il voïoit peu de religion & d'humanité dans M. Fouillou & dans les Appellans de sa classe. Votre conduite ne prouve-t elle pas, lui écrivit il encore (c), que les convulsions qui se sont emparez de votre cœur, & qui agitent vôtre esprit, sont mille fois plus dangereuses que celles des innocens que vous attaquez ? Il (d) vous étoit réservé & à ceux qui pensent comme vous, de méconnoître toutes les règles de la charité & de la religion de reveler la turpitude de leurs freres, de deshonorer des familles, de chercher dans la vie passée de quoi decrier la vie presente, de dévoiler les Vierges, ou du moins celles qui passioient pour telles, (car la virginité des Prophétesses de notre Ecrivain lui est très suspecte à lui-même) d'employer la calomnie & le mensonge, d'armer les Peres contre les enfans Voilà, M. ce que vous avez fait, vous & les autres dans les Ouvrages contre les convulsions ; & vous l'avez fait sans vous embarrasser du scandale que vous causiez, qu'importe à quel prix, pourvu que le Juste perisse ! Vouloir la perte du Juste, & employer pour le faire périr les moïens les plus iniques : en vérité M. Fouillou & les Appellans ses complices doivent être d'exécration mémoire.

Cependant M. Fouillou rioit de tout cela. Aussi notre Figuriste faisoit il pour sa conversion des vœux ardens ? Fasse le Ciel, dit-il que (e) pendant que tout le monde dit , , " C'est " M. Fouillou qui persecute les Freres " , vous ne soyez pas le seul qui riant de tout à vôtre ordinaire, trouviez encore sujet de rire dans une conduite que des torrens de larmes pourroient à peine expier.

Au reste, qu'on ne s'imagine pas qu'il faille rabattre des crimes qu'il lui impute. Il n'a point d'aigreur dans son fait, ce n'est point une mauvaise colere qui le conduit ; il assure (f) que les expressions dures de sa Lettre sont l'effet de sa peine, & non d'un mauvais dessein. Il faut donc souscrire à son senti-

(a) Lett. à M. F. au sujet de ses Réflex. sur la Requête de Charlot. de la Porte, p. 3.
(b) Ibid. p. 1.

(c) P. 2.

(d) Pag. 41.

(e) Pag. 21.

(f) 2. Lett. à M. Fouillou.

ment & prendre M. Fouillou pour un misérable.

N'oublions pas un mot de Madame Mol à son sujet. Brouillée avec la bande des Figuristes, elle s'étoit unie avec lui & avec le reste des Figuristes mitigés. N'importe : M. Fouillou dans certains momens suivoit trop, dit-elle (a) le caractère naturellement vif & bouillant que le Nouvelliste lui attribue. Je doute que cette Dame soit d'humeur à l'invoquer.

(a) Lett. à M. D. au sujet d. s. III. Lett. de MM. les Evêq. de B. de S. & de M. p. 41.

CXXXVII.

Sur Mad. Mol.

Pour elle, j'assurerois bien que les Figuristes ne la canoniseront jamais. Compteroit-elle, par exemple, sur le suffrage de Monsieur l'Abbé d'Eaubonne? espéreroit-elle qu'un jour il sacrifiera pour sa gloire quelque portion des sommes immenses qui lui ont été léguées pour étayer le Parti? Mais, lui dit un jour ce Chanoine en réponse à une humble prière qu'elle lui faisoit b : *Personne ne vous a encore dit vos veritez, il est bon que je vous les dise. Sçachez donc.... qu'on ne vous doit rien, pas même la justice, car c'est la justice qu'elle lui demandoit; & que vous pouvez encore moins obliger, si on vouloit en rendre temoignage, que ce soit à une Madame Mol qu'on le rende.* Quel discours! Assûrément on ne le tiendrait point à une personne que l'on respecteroit comme une Sainte, on ne le tiendrait pas même à une personne que l'on ne haïroit pas.

(b) Lett. de Madame Mol au R. P. Lenet. &c. p. 47.

Peut-être qu'elle se flatte de la vénération de MM. Bourcier, d'Ermar, Poncet, le Gros, Belcherant, de Fernanville, du Nouvelliste, des PP. de Genes & Boyer, des Convulsionnistes en général & des Convulsionnaires? Je suis sûr que non. Elle leur a fait en un sens trop de mal, pour qu'elle en espère tant de bien : elle n'ignore pas qu'ils lui rendent autant de mal qu'ils peuvent : qu'ils ne sçauroient parler d'elle de sang froid : que son nom seul les fait frémir ; qu'ils la détestent enfin autant qu'elle les méprise.

Et les Prélats de l'appel font ils d'elle de beaux éloges? Ils l'ont censurée avec indignation ; ils l'ont, pour ainsi dire, débâtifiée. Elle sçait, & elle en a porté une partie de ses plaintes au Public. Elle sçait aussi, & elle le raconte elle-même (c) que les autres Convulsionnistes vomissent les plus grandes in-

(c) Rép. de Mad. Mol à la XI. Lett. de M. Poncet, &c. p. 23.

jurés contre elle, jusqu'à l'appeller un autre Aretin, pire que le premier, & la transformer même en un démon, & un démon féminin selon la belle expression dont se servoit un jour le P. C. . . . de l'Oratoire dans une respectable compagnie. Il est donc certain que les Figuristes n'ont point de confiance en ses mérites, & que jamais on ne verra *Sainte Mol* dans leur Calendrier.

CXXXVIII.

Je ne crois pas non plus que la dévotion leur vienne d'y insérer le nom de son Oncle feu M l'Abbé Duguet. l'invoqueroient ils depuis sa mort, eux qui l'ont si fort maltraité les dernières années de sa vie; qui l'ont fait passer pour un imbécille, pour un homme qui au milieu de l'obsession comptoit être libre, pour un homme qui fermoit les yeux à la lumière, pour un homme opiniâtrément opposé aux desseins de Dieu, pour un ennemi des saints & généreux défenseurs de ses merveilles; & qui encore àujourd'hui ne lui donnent de tems en tems des éloges, ainsi que Madame Mol l'a observé quelque part, que pour faire passer à la faveur de ce respect hypocrite les imputations dont ils noircissent sa memoire?

De tout mal qu'ils lui ont fait ou qu'ils lui ont voulu faire; il n'en est point de plus réel que d'avoir dit qu'il leur ressembloit, & de l'avoir bien prouvé en publiant sous le titre de *Supplément du troisième Tome de l'Explication d'Isaïe*, un endroit de cet Ouvrage, que l'Editeur ou le censeur en avoit fait retrancher. Par là de qu'elle honte n'ont ils pas couvert son nom? quel chagrin n'ont ils pas causé aux personnes jalouses de sa gloire? Les Figuristes mitigés dont il étoit le chef avec M. d'Asfeld, en ont été au désespoir: mais après s'être plains amèrement de la malignité des Figuristes le soin de leur propre réputation les a obligés de délavouer M. Duguet, & de le combattre.

CXXXIX.

Comment l'un d'eux, dont l'Écrit est fort approuvé, parle-t-il du fond de ce Supplément? Avec douleur (b). Il admire comment avec un esprit & un sçavoir supérieur, on pouvoit donner de la vraisemblance aux choses les plus incertaines, comment on sçavoit rapprocher les objets les plus éloignés, & trouver entre eux mille rapports & mille traits ressemblans, qui avoient toujours échappé aux yeux les plus pénétrants & les plus attentifs.

Sur M. l'Abbé
Duguet son oncle.

Défauts & erreurs qu'un Appellant habile du nombre même des Figuristes mitigés, reproche à M. Duguet.

(b) Exam. du Figurisme moderne &c. p. 1.

Cet Appellant admiroit donc dans M. Duguet un talent à former des visions.

Rien de plus délicat & de plus épineux , continue t-il que la matiere qui est traitée dans le Supplement. On y fait un parallele détaillé & circonstancié entre Tyr , cette Ville dont nos Livres saints font une si étrange peinture , & Rome chrétienne , Rome le centre de la catholicité. Que les rapports allégoriques que l'Auteur respectable de cet Ecrit fait remarquer entre ces deux Villes , aient la justesse & la certitude qu'il prétend y trouver , je suis très éloigné d'en convenir. Nouvelle preuve qu'au jugement de notre Auteur , M. Duguet s'est perdu dans des erreurs & des chimeres allégoriques.

CXL.

Il l'accuse de plus (a) d'entreprise hardie , en prétendant que sous l'emblème des malheurs de Tyr le Saint Esprit a prédit ceux de Rome ; & cela (b) sur une conformité d'époques , trait unique de ressemblance entre deux événemens qui par beaucoup d'autres endroits ne paroissent susceptibles d'aucune liaison , ni d'aucun rapport. N'est-ce pas nous représenter M. Duguet comme un homme qui emploïoit bien du tems & bien de l'esprit à donner du corps à des imaginations creuses , comme un Saint hardi & visionnaire , si c'étoit un Saint ?

L'Ecrivain ne nous le laisse guères à deviner On assure , dit-il (c) , que ce grand homme , malgré son attrait singulier pour l'allégorie , n'a jamais approuvé le Parallele & la Captivité de Babylone Mais à ne considérer que la méthode qui regne dans ces deux Ecrits , & celle qu'on a suivie dans le Supplement , seroit-il facile d'y trouver une différence bien marquée ? Pour moi , j'avoue que je ne suis pas assez pénétrant pour cela. Ainsi cet Appellant désespère de distinguer la méthode de M. Duguet de celle de ces fanatiques ; il juge que ce Théologien avoit trop d'attrait pour l'allégorie , & qu'il s'est enfoncé dans ces profondeurs de figures où se renversent les objets & les cervaux. Jusqu'ici je ne vois point que M. Duguet ait droit aux témoignages du Ciel en sa faveur.

M. de Bonaire n'a pas moins blâmé sa méthode : il a cru & il a écrit que l'esprit de M. Duguet couroit comme par attrait après de pieuses chimeres ; & que le plaisir irréfléchi de les poursuivre , le conduisoit peut être jusqu'à la douce illusion de les

Même sujet.

(a) Pag. 2.

(b) Pag. 3.

(c) Ibid.

trouver solides : jugement donc M. de Lan lui sçait fort mauvais gré, & dont il continuë (A) à lui faire des reproches. Me sera-t il permis d'entrer un moment dans leur querelle ? Il me paroît qu'en cette occasion M. de Lan suit plus les mouvemens de son cœur pour M. Duguet, que ceux de l'équité qu'on doit à tout le monde. On ne disconvient point que M. Duguet ne fût un grand homme, & M. de Bonaire ne l'a point contesté. Mais que parmi les défauts qu'on doit lui imputer, il n'ait pas eu celui de pousser quelquefois le figurisme jusqu'à l'excès, & jusqu'à un excès très répréhensible, c'est ce que je ne crois pas qu'on puisse prétendre sans se faire un grand tort. M. de Bonaire n'est pas le seul qui lui ait reproché ce défaut, une infinité de personnes sages le lui attribuent de même, & on vient d'entendre un Appellant Figuriste mitigé qui l'en accuse aussi & qui l'en convainc.

(a) Réf. judic.
P. 185.

CXLI.

Cet Appellant son admirateur & son censeur tout ensemble, lui fait (B) un autre reproche encore plus important : c'est d'avoir prétendu que *le parallele que fait Saint Paul [c] entre les Juifs & les Gentils est complet ; & qu'ainsi, comme ce qu'il dit des Juifs réprouvés pour leur incrédulité, regarde ce Peuple en corps ; de même ce qu'il dit des Gentils convertis à la foi, menacés de la réprobation, doit être appliqué à l'Eglise composée du corps des Gentils.* C'est là en effet la même erreur & le même blasphème que l'on reproche aux Figuristes.

Même sujet
(b) P. 18. 19.
(c) Rom. xi.

Comment en justifier M. Duguet ? En disant avec M. de Lan (d) qu'il étoit fort éloigné de craindre pour l'Eglise chrétienne une apostasie generale, puisqu'il pensoit que les Juifs devoient rentrer dans son sein ? Vain Moien pour le distinguer de nos Fanatiques. Ont ils jamais enseigné que l'apostasie doive être universelle dans l'Eglise des Gentils ? Jamais : ils n'ont garde de s'envelopper ainsi dans la réprobation commune ; ils n'ont garde de ne se point excepter du nombre des apostats. Leur sentiment au contraire a toujours été que par le ministère d'un petit nombre de Gentils demeurés fideles, les Juifs se réuniront à l'Eglise des Gentils, & quel tel sera le lien de l'union des Juifs avec l'Eglise. Le crime donc qu'on leur fait, c'est d'avoir osé dire qu'il y aura une apostasie presque générale dans l'Eglise des Gentils, & que ce sera alors que les Juifs

(d) *ibid.*

viendront reparer les pertes de cette Eglise , en s'unissant au petit nombre des Gentils demeurés fermes dans la foi : c'est encore d'avoir donné S. Paul pour garand de ce blasphème , qui fait évanouir la perpetuelle visibilité de l'Eglise catholique. Or M. Duguet a fait l'un & l'autre , & jamais on ne l'en justifiera : le *Supplement* en fournit la preuve complete.

CXLII.

Même sujet.

Par quels moïens au reste M. Duguet prétend il autoriser le sens qu'il donne aux paroles de l'Apôtre ? Par la doctrine des Peres & des Interprètes ? Il *convient que la maniere dont il explique cet endroit de S. Paul , n'a pû leur venir dans l'esprit. Aveu étonnant !* s'écrie ici avec bien de la justice l'Appellant examinateur du *Supplement*. M. Duguet prétend donc voir plus clair dans l'Écriture que n'avoient vû tous les Docteurs : n'y a-t-il pas là un orgueil bien marqué ? Il est assés hardi pour expliquer l'Écriture en un point qui concerne le dogme , tout autrement que la Tradition ne l'a expliqué ; est-ce là être Catholique ?

J'ajoute sur l'autorité de M. Arnauld , continue l'Ecrivain , que la Tradition de l'Eglise est positivement contraire à cette nouvelle explication des Figuristes que Calvin est le premier qui ait enseigné que les paroles de S. Paul , dont il est ici question , doivent être entendues des Gentils convertis à la foi en general , & non de chacun des Fideles en particulier : que ce qui a porté Calvin & ses Sectateurs à donner cette explication aux paroles de S. Paul , c'est que d'une part il se delivroit par là d'un passage très-décisif , & employé avec beaucoup de succès par nos Controversistes contre leur erreur de l'inaffabilité de la justice ; & que de l'autre ces paroles de S. Paul ainsi expliquées , favorisoient cette apostasie prétendue dans laquelle il leur plaisoit de supposer que l'Eglise de Jesus-Christ étoit tombée &c. Il faut donc conclure que M. Duguet guidé par son attrait pour l'allégorie , & par le désir de trouver une ressource au désastre de son Parti , a choqué positivement la Tradition , & qu'il a donné la main à Calvin & aux Calvinistes. Comment le reconnoître pour un Saint & pour un Docteur de la vérité ? Je n'en vois pas le moïen.

En attendant qu'on me le fournisse ; je vais consulter M. de Bonaire & les autres Antifiguristes , sur le compte du reste des Figuristes mitigés.

Les Appellans de ces deux classes ont quelque tems vécu ensemble assés tranquillement; ils sembloient unis d'estime & d'amitié, ils parloient avantageusement les uns des autres, ils se citoient mutuellement avec éloge. Ce n'étoit néanmoins qu'une apparence d'union; leurs principes de doctrine étoient fort opposés, & de tems en tems il en résulroit quelque querelle; mais il en arrivoit rien de facheux par le soin qu'ils prenoient de se louer les uns les autres en se blâmant, & de ne se blâmer qu'avec de grandes reserves.

Cette apparence de concert fit ombre aux Appellans Figuristes qui en étoient la victime; ils la redoutèrent, ils cherchèrent à la rompre & à faire diversion en procurant une mésintelligence ouverte parmi leurs adversaires. Pour cela ils font honte aux Figuristes mitigés de leur accord avec les Antifiguristes; ils les piquent & les frappent sans cesse à ce sujet. M. de Montpellier en tonnait, de M. de Senès en pleurant, M. Bourcier de son ton artificieux, M. d'Etmar en soupirant, M. le Gros en déclamant, le Nouvelliste de sa voix aigre, M. Poncet avec son fausset leur reprochent leur insensibilité sur les excès affreux des Antifiguristes; & ça & là, soit dans les cercles, soit dans les Ecrits, le reste des Figuristes-glisse avec soin & avec feu les mêmes reproches.

Enfin, les Figuristes unigés ne peuvent plus y tenir; ils se hazardent à prendre contre les Antifiguristes un ton plus élevé: & voilà tout à coup entre eux le plus furieux vacarme: Maintenant ils font aux grands coups, ils se noircissent & se déchirent impitoïablement. On a vû de combien d'excès & d'erreurs les Figuristes mitigés chargent les Antifiguristes: considerons comment ceux ci traitent les autres à leur tour.

CXLIV.

Celui des Figuristes mitigés qui le premier a fait quelque éclat contre les Antifiguristes, c'est M. Besogne Auteur, dit on du *juste milieu*, Ouvrage concerté, chéri, avoué protégé avec chaleur dans le Parti. Qu'est ce que les Antifiguristes disent de l'Ecrivain & de l'Ecrit?

L'Auteur du *juste milieu*, dit un d'entr'eux (a), fait assés voir combien le *Figurisme nouveau* est caduque dans ses fondemens.

LLLL III.

Les Antifiguristes & les Figuristes mitigés, après avoir quelque tems vécu en paix, se brouillent ensemble, à quelle occasion.

Affreux portait que les Antifiguristes font de Figuristes mitigés.

(a) Lettre qui contient des Ré-

flex. sur un Ecrit
qui a pour titre ,
Le Juste milieu ,
P. 5.

fertile en inconvenient & en vûes chimeriques , capable d'échauffer & d'enthousiasmer les imaginations , d'accoutumer les esprits à se repaître d'idées creûses & de vaines conjectures , de faire perdre aux jeunes gens le goût des Etudes solides , & de préparer ainsi la voie à une dangereuse & fanatique ignorance , dont les effets ne sont déjà que trop répandus. L'Auteur du juste milieu est donc un Rêveur & un Enthousiaste bien pernicieux à la Religion.

(a) Lett. à M.
l'Abbé de M. sur
les imput. faites à
M. de Bon. P. 15.

Que n'ai-je du tems ? dit un autre Antifiguriste (a) Vous verriez combien s'est écarté du Juste milieu le nouvel , ou plutôt les nouveaux Ecrivains du Fauxbourg saint Jacques , dit-on ; en combien de points ils ont violé visiblement les règles qu'ils prescrivent eux-mêmes aux autres sur la droiture , la simplicité & la bonne foi dans les disputes , par rapport au procédé & à la manière d'agir. Je n'ai pas de peine à le croire , je l'ai moi même éprouvé : mais je ne veux point mêler mes plaintes avec celles des Appellans ; mon tour viendra en tems & lieu. La mauvaise foi parfaite de ces Auteurs , poursuit notre Antifiguriste (b) ; est dans tout son jour , aussi bien que le déguisement & la dissimulation. Si [c] j'ai du loisir , je pourrai bien vous faire la liste des écarts , ou l'ERRATA du Juste milieu. Vous comprendés que la Pièce doit être curieuse. Pourquoi différer à donner cette Pièce ? Il n'est pas douteux que le Public ne la vît avec fruit & avec plaisir.

ibj Pag. 35.
fej Pag. 16.

CXLV.

Même sujet.

Quoique l'Auteur du Juste milieu soit bien noir au sentiment des deux Antifiguristes qui viennent de parler , il l'est encore plus sous la plume de M. de Bonnaire leur Confrere , & qu'on regarde comme leur Chef. L'Auteur de ce nouveau Phénomene Litteraire dit-il [d] s'y peint avec des couleurs nayves Toute la suite de l'Ecrit nous annonce un faux dévot Son but le plus marqué c'est d'en imposer , de calomnier , de décrier ceux qui lui déplaisent : il s'éloigne à chaque pas du juste milieu qu'il affecte de chercher , il est de la partialité la plus outrée dans les leçons d'impartialité qu'il donne. Avec cela pourtant il voudroit passer pour modéré jusques dans ses excès Ajoutés aux ignorances grossières une orgueilleuse suffisance , aux affectations d'humilité l'envie de paroître quelque chose à quelque prix que ce soit , l'entêtement des opinions , le genie qui cabale , & la vanité qui veut dominer , vous aurés le portrait achevé de notre faux Moyenneur. Cette espèce de malhonnêtes gens est celle que je déteste le plus. C'est en effet la honte & le fleau de la société.

[d] Rép. pour
l'Auteur des trois
Exam. à l'Ecrit
intitulé , Juste mi-
lieu p. 1.

On voit, dit encore M. de Bonaire (a), que rien ne convenoit moins à l'Auteur du Juste milieu, que de censurer à la façon des oracles, sans rendre aucune raison des censures. On voit qu'il a mis toute la valeur de ses objections dans ses infidélités. Caractère odieux qui lui est commun avec bien d'autres Figuristes mitigés; car il y a parmi nous, continue M. de Bonaire en parlant de ces Théologiens, une troupe de gens toujours armés de l'imposture & de la calomnie, pour noircir & pour décrier tous ceux qui leur déplaisent, ou qui leur sont opposés par quelque différence d'opinions.

De là il s'ensuit que par le génie, le caractère & la conduite, les Figuristes mitigés ressemblent fort aux Figuristes par excellence, qui par tous ces endroits ne valent rien. Aussi M. de Bonaire les a-t-il unis dans l'horreur qu'il en a. Quand des Ecrivains, dit-il (b), tels que M. Poncet & l'Auteur du Juste milieu se sont déshonorés dans le Public par des accusations aussi calomnieuses que celles dont on les a convaincus; s'ils n'en sont pas morts, un honnête homme ne doit plus s'informer s'ils vivent encore, que pour leur souhaiter plus de droiture.

CXLVI.

Il n'étoit pas possible que ces Messieurs fussent insensibles à des accusations si capables de les déshonorer pour toujours, ils s'en sont plaints, ils ont cherché à se justifier, M. de Lan a pris la plume pour leur défense & pour la sienne propre. Qu'en est il arrivé? M. de Bonaire n'a pas reculé d'un pas, il est inflexible dans son mépris pour eux, il continue à leur faire les plus durs reproches. Mes défenses, dit-il (c), ne sont pas nécessaires contre les Apologistes du Juste milieu: le caractère de leurs Ecrits est de se réfuter d'eux-mêmes; l'esprit qui les dicte se fait sentir, & n'y laisse voir que les efforts d'un dépit impuissant; le ton que ces Messieurs prennent, indigne sans en imposer.

De-là il passe à une de leurs accusations. Je ne leur épargne pas, disent ils, les qualifications, „ de bizarrerie, d'affection, „ de mauvaise foi “; je donne aux choses les noms qui leur conviennent. On ajoute que cette manière d'écrire m'est „ familière “; c'est la faute de ceux contre qui j'écris; je ne puis les caractériser que comme ils se caractérisent eux-mêmes. Quand ils ont falsifié mes textes, je me plains de leurs falsifications; je les accuse de mau-

(a) *Ibid.* à la fin.

(b) Rép. raisonnée aux Réf. judic. &c. p. dernière.

Même sujet.

[c] Post. Scrip. aux Rép. détaill. de l'Aut. des trois Exam. à la Lett. de M. de Sen. 3. Rép. p. 27

voise foi quand ils s'en sont rendus coupables : il dépend de me faire changer ma manière d'écrire. On voit que M. de Bonaire s'en tient toujours à l'exacte équité ; & que s'il y a bien de la laideur dans le tableau qu'il fait des Figuristes mitigés , ce n'est pas sa faute , il les représente au naturel.

sgj Pag, 27. 29.

J'ai peint , ajoute t il (a) , l'Auteur du Juste milieu , en disant que toute la suite de l'Ecrit nous annonce un faux dévot : ce caractère s'y soutient en effet par tout ; & les preuves que j'en ai données , subsistent malgré les vaines apologies. En veut-on néanmoins une nouvelle & des plus décisives ? M. de Bonaire en produit une qu'il regarde comme telle , & ensuite s'écrie : Où est la pudeur ? il faudroit assurément l'avoir perdue , pour entreprendre de justifier l'iniquité de ce procédé très-frequent dans la suite de l'Ouvrage : ce seul trait suffit donc pour fermer à jamais la bouche à tout Apologiste de cet indigne Ecrit.

Faut il être surpris qu'il s'indigne à la fin d'entendre demander une réparation pour l'Auteur ? ... , Si c'est la , dit-il , ce qu'on entend quand on m'accuse de dire des injures , je suis assurément très-innocent d'en avoir dit : je persiste donc à penser qu'un homme de l'espece de l'Auteur du Juste milieu , n'a plus rien à demander que de mourir de honte. Qu'on cesse d'être surpris de me l'avoir entendu dire , j'ai parlé selon mes sentimens. Si j'avois été surpris dans des excès aussi honteux que cet Auteur , le Public n'auroit plus vu de mes Reliques j'en serois mort en effet.

Comme M. de Lan a fait à tout ceci des réponses , & que M. de Bonaire n'est pas homme à les laisser sans replique , il convient d'attendre à se déclarer sur leurs différens. Seulement je vais conclure , ce qui est de soi même évident , qu'au jugement des Antifiguristes , les Figuristes mitigés sont aussi fourbes & aussi méchans que des démons. Comment seroient-ils à leurs yeux des Saints , des amis de Dieu , des défenseurs de l'Eglise & de la vérité ?

CXLVII.

Il n'est donc point d'Appellant pour qui le chrétien puisse avoir de l'estime , & que l'honnête homme ne doive détester. C'est une suite de leurs propres déclarations que je reprends en deux mots.

Tout Appellant Figuriste , ou Antifiguriste , ou Figuriste mitigé. Les Appellans Figuristes sont , qui plus , qui moins,

Conclusion : il n'est donc point d'Appellans , qui au jugement de beaucoup d'Appellans ne soient des espèces de monstres.

des gens d'intrigue & de cabale , des vindicatifs , des hommes pleins d'une noire malice , des menteurs effrontés , des calomniateurs impudans , des emportés , des furieux , d'insensés & de dangereux fanatiques , des pestes enfin pour l'Eglise & pour l'Etat : c'est ce que les Appellans Figuristes mitigés & Antifiguristes affûrent , prouvent & soutiennent fortement à la face du Public.

Les Antifiguristes ne sont pas meilleurs : ce sont des téméraires en qui le diable agit puissamment , qui donnent dans des excès affreux , qui mettent au jour des impiétés qu'ils couvoient selon les apparences depuis long-tems , des gens dignes d'anathème & qu'on ne doit point regarder comme chrétiens , dont les principes erronés tendent à ébranler la Religion toute entière , des copistes de Calvin , des imitateurs des Protestans , des Epicuriens , des Saducéens , des Pelagiens , des Sociniens , des Déistes enfin , ou peut-être même des Athées : les Figuristes nous en disent tout cela , & les Figuristes mitigés en attestent une bonne partie.

Pour les Figuristes mitigés , ce sont des gens partiaux , sans équité , sans charité , sans sincérité , sans bonne foi ; des hommes vains & remplis de malice , dont la calomnie fait le jeu , qui se plaisent à d'écrier quiconque leur déplaît & à perdre leurs propres freres , des gens possédés d'une basse & noire jalousie , des homicides , des Caïns : c'est le portrait qu'en font les Figuristes & les Antifiguristes.

CXLVIII.

Que me reste t'il maintenant sinon de prier le Public de me juger , comme nous en étions convenus , sur le dire de mes Parties ? J'ai affaire à tout le Corps des Appellans. Je soutiens que les miracles dont ils font trophée , & qu'ils nous objectent comme des titres de leur mérite & de leur sainteté , ne peuvent servir au contraire qu'à consommer leur ignominie. Pourquoi ? parce que c'est ou leur imposture qui a fabriqué ces merveilles & qui nous les présente , ou le démon qui les a opérées : fourbes par conséquent & sacrilèges à brûler , ou suppôts de l'Enfer & favoris du diable. J'ai appuyé cette alternative de preuves manifestes & décisives. Mais comme l'évidence perce rarement dans des esprits fortement préoccupés , j'ai pris le parti qui devoit faire le plus d'honneur à ma cause,

On prie le Public de juger les Appellans du moins sur les témoignages des Appellans.

j'ai choisi les Appellans eux mêmes pour mes Avocats, & j'ai consenti que le jugement de leur mérite soit formé sur leur propre témoignage. A-t on jamais vû d'impartialité, de droiture & de candeur portées à ce point ?

Eh bien ! les Appellans ont parlé : le mal qu'on en dit dans le Public, ils l'ont confirmé ; & ils en ont attesté cent fois plus que je n'en aurois osé dire : à les entendre , ce sont tous des monstres. Que le Public prononce donc. Sont ce là des *Saints* & des *Défenseurs de la vérité* ? est-ce de Dieu que viennent des miracles faits en l'honneur de tels Personnages ? peut-on hésiter à croire avec moi, que si ces miracles sont réels, ils sont du démon ? Je me flatte que j'ai vaincu dans l'esprit du Public senté, & j'en suis sûr.

CXLIX.

Que ce soit jugement ou mal-à-propos qu'ils s'accusent les uns les autres, on ne peut se dispenser de les condamner tous.

Oh mais ! diront quelques personnes, faut il croire tout ce que les Appellans publient les uns des autres ? ne voïés vous pas que ce sont des gens qui s'en veulent, des gens aigris ? Eh ! que de faussetés & de calomnies n'enfantent pas ordinairement la haine & la colere ! Il seroit injuste d'ajouter foi à leur mutuelles accusations, ce sont des mensonges.

Le veut-on ? J'y consens. Mais ils sont donc tous des menteurs, tous des vindicatifs & des furieux qui noircissent par d'horribles & de calomnieuses accusations leurs propres freres. Qu'on se fie après cela au mal qu'ils disent de nous, & qu'on juge si ce ne sont pas des gens détestables.

Il en est de même quand il n'y auroit qu'une partie de vrai dans leurs accusations réciproques.

Non, diront d'autres, il n'est pas vraisemblable qu'il n'y ait rien de vrai dans ces accusations réciproques, seulement il y a de l'exageration : les Appellans sont méchans, il faut en convenir, mais ils ne le sont pas autant qu'ils le soutiennent : on doit attribuer les imputations qu'ils se font, partie à la justice, partie à l'animosité.

Je le veux bien encore. Mais en retranchant la moitié des vices dont ils se chargent, n'en restera t il pas toujours bien plus qu'il n'en faut pour faire d'eux tous des démons ? D'ailleurs, s'ils ne disent tous vrai que pour la moitié, ils calomnient tous pour le reste. Or si l'on est calomniateur, on ne peut être Saint, on ne sçauroit même être honnête homme.

Le meilleur parti, ce semble, est de les croire tous

Mais, dira un Figuriste, ce sont les Antifiguristes & les Figuristes mitigés qui cherchent à nous nuire, qui nous calom-

nient & qui nous déchirent méchamment : pour nous , c'est l'équité qui nous conduit , nous ne difons d'eux que la vérité toute pure , & nous ne la difons que par confcience & par néceffité.

vérifiques dans les accusations dont ils fe chargent.

Fort bien. Mais un Antifigurifte me dit la même chose des Figuristes & des Figuristes mitigés ; il jure que ce font des menteurs & des calomniateurs impudens ; mais que pour lui & pour fes Collegues ils font droits & finceres dans les accusations qu'ils intentent contre les autres. Un Figurifte mitigé prend de même le Ciel à témoin de fon horreur pour le mensonge : il protette que fi ceux de fon Parti attribuent aux Figuristes & aux Antifiguristes des erreurs intolérables & de très odieux défauts , c'est uniquement pour ne point manquer à ce qu'ils doivent à Dieu & au monde. Comment au milieu de ces sermens contradictoires démeler les parjures ? de quel droit les uns prétendront ils à notre confiance au préjudice de tous les autres : Le parti , ce semble , le plus sûr pour leur ôter tout juste fujet de plainte , c'est de croire qu'ils ne fe calomnient point mutuellement , & que quand ils difent les uns des autres qu'ils font bien méchans , ils difent vrai.

CL.

Au fond , me dira ton , est-ce là ce que vous penfés sur leur compte ? Quand cela feroit , je ne vois pas que des Sectateurs de l'appel puffent justement m'en faire un crime , le pensant d'après beaucoup d'Appellans. Mais la question est indiscrette : je ne me fuis point engagé à dire mon avis sur ce point délicat ; j'ai promis feulement de rapporter leur sentiment , & je l'ai fait : il y auroit trop de danger à m'expliquer sur l'article.

Dangers qu'il y auroit à m'expliquer sur leur compte ; il convient de renvoyer à leur propre jugement

Quel vacarme , par exemple , fi j'allois approuver les portraits qu'on a fait des Appellans Figuristes ; fi j'allois dire que c'est une race d'hommes extrêmement méprisables par la multitude des rêveries & des erreurs dont ils fe font coëffés , & encore plus haïffables par leurs emportemens contre quiconque combat leurs idées , ou s'oppose à leurs desseins par leur génie turbulent & ennemi du calme , par leur penchant & leur habitude à mentir , à médire , à calomnier ; & qu'il y a malheureusement tant de preuves de tout cela , & que tant de monde l'a éprouvé , que les ressources de la

plus industrieuse charité font à leur égard épuisées : Je sçais bien que les Figuristes mitigés , ainsi que les Antifiguristes , applaudiroient à ces vérités : mais les Figuristes m'en voudroient à mort ? & déjà nous ne sommes pas trop bien ensemble.

Que de bruit aussi si je me hazardois de dire qu'il y a au contraire bien à retrancher du mal qu'on a publié des Antifiguristes ; que c'est fort injustement que quelques uns des Appellans leurs adversaires se sont obstinés à leur imputer des excès de l'impicté consommée ; qu'ils se sont lavés de quelques autres erreurs qu'ils sembloient adopter ; qu'ils ont fait voir clairement qu'il y a de l'injuste ou de l'outré dans la censure qu'on a faite de certains de leurs principes ; qu'enfin ils ont pleinement confondu les Figuristes sur un grand nombre d'articles importans , & qu'ils ont même relevé quelquefois fort à propos les Figuristes mitigés. Je crois qu'il me sçauroient gré de cette équité : mais à quoi ne m'exposeroit-elle pas ? Les Figuristes me la reprocheroient avec fureur , & peut être même que des Figuristes mitigés m'en feroient un crime. Que si , pour ne rien taire de ma pensée , j'ajoutois néanmoins qu'au jugement des personnes qui font moins de cas du brillant que de la solidité , les Antifiguristes ont été souvent convaincus d'erreurs par les Figuristes mitigés , & même par les Figuristes ; que quelquefois ils ont formé fort hautement contre les uns & contre les autres des plaintes fort injustes ; qu'ils donnent avec trop de facilité & de licence dans les opinions singulières ; qu'ils n'ont pas assés de respect pour le suffrage commun des Peres de l'Eglise ; & qu'il est même des points essentiels sur lesquels ils débitent des erreurs infiniment dangereuses : que résulteroit il de ma sincérité ; Leur adversaires m'en feroient compliment : mais pour eux ils se fachoient tout de bon ; & comme ils sont vifs & prompts de caractère , bien tôt ils me lanceroit quelques-uns de ces traits piquans dont ils ont magasin.

Enfin , si j'étois assés ingenu pour déclarer qu'à mon avis il s'en faut bien que les Figuristes mitigés soient aussi menteurs , aussi malins , aussi médifans , aussi calomnieurs que l'assurent les Appellans des deux autres classes ; & que dans les disputes qu'ils ont avec les uns & avec les autres , ils me sem-

blent.

blent raisonner ordinairement sur les bons principes , & fort bien : que n'aurois-je pas à trairdre de la part de leurs censeurs ? Tout au moins j'en serois regardé de plus mauvais oeil. Et si je me hazardois ensuite d'avouer bonnement que les Figuristes mitigés me paroissent s'être écartés quelquefois de la bonne foi dans leurs contestations avec leurs Confreres ; qu'ils l'ont ouvertement violée cent & cent fois dans ce qu'ils ont écrit contre la Bulle ; & que j'ai de bonnes preuves à fournir de tout cela dans le besoin : comment m'ajusteroit-on surtout chès leurs Dévotes :

Il est donc plus prudent de laisser sans reponse la question proposée. Je serois plus indulgent ou plus équitable à l'égard des Appellans , que ne sont les Appellans mêmes ; & pour récompense tous les Appellans ensemble s'irriteroient contre moi. Ainsi j'en reviens à mon projet. Ils ont traité amplement la question de leur mérite , cela suffit ; c'est à leur sentiment qu'on étoit convenu avec moi de s'en tenir.

C L I.

J'ajouterai seulement ceci en mon nom : c'est que dans quelque prévention en leur faveur qu'on veuille s'obstiner , du moins sera-t-on forcé de convenir que tout est parmi eux en confusion & en desordre. On a entendu les vives plaintes des uns contre les autres , les amers reproches qu'ils se font , les imputations de malignité , de mauvaise foi , d'imposture , de calomnie , d'erreurs & d'impietés dont ils se chargent mutuellement. C'est une vraie Tour de Babel que leur Parti ; on ne s'y entend point. C'est pis que la Tour de Babel ; on s'y frappe ; on s'y égorge , le sang y coule , pour ainsi dire , de toutes parts.

Or , que l'on raisonne de bonne foi , est ce le Dieu de paix & de charité qui préside à une Société où le trouble & la discorde regnent avec tant de fureur ? pourroit-il ce Dieu saint la chérir , la protéger , la consacrer par la voix des miracles ? ou plutôt n'est il pas évident qu'elle doit être abominable à ses yeux.

Bien des personnes l'ont déjà compris. Ce que nos discours n'avoient pû opérer , l'éclat de ses dissensions l'a fait. Elles ont vû qu'il y avoit de la folie à habiter parmi des hommes qui s'entretuent de rage , & elles se sont hatées de goûter

M M M M m m m

Leur parti est pire que la Tour de Babel , il ne peut être protégé de Dieu , il doit lui être odieux.

avec nous les douceurs de la paix. Croiès-moi, Messieurs suivés leur exemple. Que faites-vous avec des hommes acharnés à vous déshonorer & à vous perdre? Venés jouïr dans notre société, de la vérité, du calme & de la concorde que l'obéissance procure & entretient. En combattant & en detestant votre cause, je hâis si peu vos personnes, que pour vous obtenir de Dieu le bonheur où je vous sollicite d'entrer, je donneroïis volontiers tout mon sang.

CLII.

La paix ne peut
y être rétablie,
pourquoi.

Jamais au reste on ne verra une véritable paix regner dans le Parti; jamais les cœurs n'y seront liés d'estime & d'amitié; l'ulcere qui s'y est formé, est très profond & sans remède. Croit on en effet que M. de Montpellier veuille jamais révoquer comme injuste l'anathème qu'il a prononcé contre M. de Bonaire & contre les autres Antifiguristes; que M. de Senès consente à reconnoître qu'il a eu très grand tort de les poursuivre comme des hérétiques & des impies; que M. de Babylone rétracte les horribles accusations dont il les a chargés; que les autres Figuristes déclarent que c'est méchamment & calomnieusement qu'ils leur ont imputé des projets & des erreurs detestables? Croit on aussi obtenir d'eux qu'ils applaudissent sans bien des restrictions au mérite des Figuristes mitigés; & qu'ils se condamnent comme de misérables imposteurs, pour les avoir taxés d'ignorance, de cabale, de malice, de calomnie, d'insigne mauvaise foi? Nulle apparence que des conditions si humiliantes soient de leur goût. Cependant, sans ces conditions, les Antifiguristes & les Figuristes mitigés pourront ils jamais les rétablir en grace?

Mais quand par impossible le Figuriste se résoudroit à ces aveus, n'exigeroit il pas des Figuristes mitigés & des Antifiguristes, qu'ils se repentissent à leur tour, & qu'ils demandassent humblement pardon d'avoir soutenu & démontré qu'il est déraisonnable jusqu'à la folie, & méchant jusqu'à la fureur? Il exigeroit cela sans doute, & sans doute cela seroit refusé.

Il en seroit de même si l'on tentoit de réunir les Figuristes mitigés avec les Antifiguristes. Ceux ci sont persuadés à n'en point revenir, qu'il y a dans les autres bien du travers d'esprit, bien de la suffisance, de l'hypocrisie, de la malignité;

& on n'obtiendra point qu'ils se dédisent de ce qu'ils croient être certain. De même les Figuristes mitigés croient fortement que les Antifiguristes sont coupables d'excès intolérables, & de bien des erreurs opposées aux principes fondamentaux de la Religion : il est constant que rien n'ébranlera jamais cette conviction ; & que tandis qu'ils penseront ainsi ils parleront de même, ou du moins qu'ils ne parleront pas tout autrement. Le moïen donc de les ajuster ?

Une seule voie se présente de rétablir parmi eux la paix & le concert. C'est que s'accordant une amnistie réciproque sans explication & sans rétractation, ils conviennent ensemble que chacun gardera sans se plaindre les coups qu'il a reçus, & qu'on ne lui demandera rien pour ceux qu'il a donnés ; & qu'en conséquence ils se jurent une amitié éternelle : auquel cas nous les verrons s'embrasser, & se traiter les uns les autres de respectables Confreres, tandis qu'au fond ils se regarderont mutuellement comme des menteurs, comme des imposteurs, comme des gens remplis de malice & de mauvaise foi. Le phénomène seroit curieux. Ce seroit bien alors que nous aurions un droit bien sensible de les poursuivre tous comme des gens sans religion & sans honneur : jamais ils ne nous auroient donné sur eux tant de prise. Mais n'allons pas délibérer de ce que nous ferions dans une conjoncture qui certainement n'arrivera jamais.

CLIII.

Le passé suffiroit seul pour nous instruire de l'avenir. On sçait que pour acquérir la gloire d'être le Médiateur de ses chers Appellans, M l'Evêque d'Auxerre a toujours évité de faire contre aucun d'eux de l'éclat, qu'il leur a offert son entremise, & qu'il s'est efforcé de les réunir. A quoi ont abouti ces tentatives ? à de nouveaux & de plus sanglans combats : voilà tout le fruit de la médiation du Prélat.

Ne conviendrait il pas qu'il se défit enfin d'un projet fondé sur du vent, & qui jusqu'ici n'a fait que grossir la tempête ? Ne seroit-il pas tems qu'il renonçât à la neutralité, qu'il agit en Chef, qu'il se mît à la tête d'une des trois Troupes des Combattans de l'Appel, qu'il la couvrit du bouclier impénétrable de son nom, & qu'il lui donnât enfin la victoire par les ruses de la sagesse, & par l'impétuosité de sa voix ?

L'inutilité des efforts qu'à fait pour cela M. l'Evêque d'Auxerre, montre que ceux que l'on seroit encore, seroient vains.

Obligation pour ce Prélat de prendre enfin un parti.

Il est indigne de son caractère d'être ainsi indifférent entre l'erreur & la vérité : il est honteux pour lui de demeurer toujours oisif & muet au milieu du carnage de ses enfans & de ses freres. Mais il en craint , dit on , les coups , & il n'a pas tort ; peut être trouveroient-ils jour à lui en porter de mortels. MM. de Montpellier & de Senès expirent des plaies que ces enfans rebelles leur ont faites.

En reprenant tout ce quia été dit dans cette Lettre , on fait voir par la fin des miracles du tems , qu'il est impossible qu'ils soient divins.

C'en est assés sur les dissensions du Parti. Reprenons nos preuves contre la divinité de ses miracles. A quoi tendent ils Mrs, selon vous ? à combattre la constitution *Unigenitus*, à confondre les Constitutionnaires , à Consacrer l'appel , & à canoniser les Appellans. Or il est constant que cette fin est absolument indigne de Dieu. Pourquoi ? parce que cette Constitution a pour elle un suffrage infallible ; parce qu'en s'y soumettant humblement on marche dans la voie que Dieu a prescrite ; parce que l'appel est illusoire & criminel ; enfin parce que la catholicité des Appellans est très suspecte , que leur division sur le fond même de la Bulle & de l'appel est très grande , que selon les témoignages des uns contre les autres, ils méritent tous l'horreur & le mépris , & que leurs dissensions sont sans mesure & sans remède. Si nonobstant ces moïens que je crois avoir porté jusqu'à l'évidence , vous osés encore diviniser vos miracles , qui ne désespérera de vous voir jamais revenir au bon sens & à la piété ?

CLIV.

On le prouve aussi par leurs effets.

(a) Pag. 1010. jusqu'à la p. 1014.

(b) *Ibid.* p. 1020. jusqu'à la p. 1025.

Les effets qu'ils ont produits ne sont pas moins propres que leur fin , à en manifester la mauvaise origine. Pour nous en convaincre , rappelons ce que nous avons établi dans la première Partie de cette Lettre [a] , qu'aux effets des miracles on en connoit l'ouvrier ? & que pour que les effets y montrent la main divine, ils doivent être bons en tout sens. On n'a pas oublié les instructions précises des Peres & des Théologiens que j'ai rapportées à ce sujet [b] ; je dois me contenter ici d'y renvoyer , vous n'en contestés point la sagesse , & elle est incontestable en effet.

Examen des plus célèbres conversions qui en ont été les suites.

Or , ce principe posé , il faut que toute apparence de divinité dans vos miracles disparoisse & s'anéantisse. Car quels en sont , je vous prie , les effets où l'on ne voie rien que de bon ? Certaines conversions dont vous avés déjà fait un très

grand bruit ? M. Folard qui aujourd'hui prie Dieu , M. Boindin qui le craint , M de Montgeron qui le sert , quelques autres libertins qui l'adorent ? Vous ne sçauriez produire rien de meilleur. Mais est ce un bien sans mélange ? n'y a-t il rien de vicieux dans ces conversions ? Voïons.

CLV.

M. le Chevalier Folard prie donc Dieu , lui qui auparavant ne le connoissoit guères : j'en suis charmé. Ses faillies m'ont fait autrefois grand plaisir , j'aimois extrêmement son caractère d'honneur & de franchise , seulement je lui souhaitois fort d'être chrétien : je suis donc ravi que maintenant il se fasse gloire de l'être. Mais M. Folard qui ne servoit point Dieu , le sert aujourd'hui à la façon fanatique : il n'est plus voluptueux, mais il affecte le Prophète : les assemblées de Religion n'étoient pas celles qu'il fréquentoit , mais ensuite il a donné lui-même des spectacles qui déshonorent la Religion : il étoit libertin , & il est devenu enthousiaste parfait : ses sages amis pleuroient sur lui , maintenant ils en rient , sans cesser de verser sur lui des larmes. Est-ce là un changement sans alliage ? n'y a-t il rien de déréglé ?

M. Boindin étoit autrefois incrédule , il nioit ou revoquoit en doute les plus grandes merveilles de la Religion : terrible égarement. Il en est revenu , & je l'en félicite de bon cœur par l'estime que je fis de son esprit , & par l'amitié que je conçus pour sa personne , dès que j'eus l'honneur de lui parler & de l'entendre. Mais maintenant il prend pour une œuvre de Dieu des folies & des horreurs , il adore en tout cela la voix divine , il s'est tout enthousiasmé des Convulsionnaires & des convulsions. Est-ce là une vraie conversion ? ou plutôt n'est-ce pas simplement un changement d'une extrême erreur en une autre, erreur d'un désordre en un autre désordre ?

M. de Montgeron , puisqu'il faut encore en parler , avoit naturellement , dit-il ; une ame très basse avant sa conversion : l'a-t-il eue depuis plus élevée & plus noble ? auparavant il s'occupoit de voluptés , c'est bien ramper ; après il s'est sans cesse amusé de sauts & de culbutes , est ce sortir de la poussière ? Auparavant il étoit libertin , mais pas tant , à beaucoup près , qu'il lui a plu de le dire pour donner du lustre à son changement ; ses amis ne le connoissent point au portrait qu'il fait de

De celle de M.
le Chevalier Fo-
lard. - Collet (Cr. de
l'office divin 2^e p.
chap) atteste, l'ap-
prouve l'archovêque
d'Avignon, que
Folard revint
à la foi de l'Eglise
romaine.

De celle de M.
Boindin.

De celle de M.
de Montgeron. Ce
font de fausses
conversions dont
la grace de J. C.
ne peut être le
principe.

lui même : après on lui a vû l'esprit à demi renversé (*), les convulsions perpétuellement dans le cœur & dans la tête ; il a dissipé ses biens pour en engraisser les Actrices & les Acteurs ; sectateur * de l'infame Fr. Augustin , sectateur ensuite de l'insensé M. Vaillant , sectateur à la fin des Mêlangistes : je ne donnerois pas de cette conversion deux oboles.

CLVI.

* Voyés ci-dess.
p. 1086.

Même sujet

En vérité , Messieurs , vous ne faites guères d'honneur à la Religion , quand vous venés nous proner des conversions de cette espèce. Si la femme péchéresse de l'Evangile , après avoir arrosé de ses larmes les pieds du Sauveur , au lieu d'aller le bénir dans le silence & dans la retraite , avoit régulièrement chaque jour donné chès elle & chès ses amis un ridicule spectacle de grimaces , de contorsions & de gambades , semblable à celui qu'a donné le Chevalier Folard : croiés-vous que sa conversion fût fort célèbre dans nos Chaires ? Si Saul , après avoir été renversé sur le chemin de Damas , au lieu d'aller écouter Ananie , s'étoit livré aux instructions des Fanatiques de son tems , & avoit pris la plume pour en consacrer les erreurs & les rêves , comme a fait M. Boindin : y auroit-il bien des dévots à la Fête de sa Conversion ? Si Augustin , en se retirant des horreurs du Manichéisme , s'étoit infatué de scenes bizarres & obenes ; s'il s'y étoit jetté à corps perdu ; s'il en avoit fait ses delices , son occupation , son devoir , ainsi que l'a fait M. de Montgeron : chanterions nous dans cette conversion le triomphe de la grace :

Oh ! quand c'est Dieu qui convertit , les yeux s'ouvrent , les anciens nuages se dissipent , on découvre cette aimable & pure vérité pour laquelle le cœur de l'homme est fait , on la contemple , on l'aime , on s'en nourrit ; & jamais il n'arrive que dans le moment même de nouveaux & épais nuages remplacent les premiers , que de nouvelles erreurs enveloppent la vérité , & qu'on aille les embrasser à sa place. Les œuvres de Dieu sont parfaites ; il convertit l'homme de l'erreur à la vérité , mais jamais de l'erreur à l'erreur. Quelle idée donc se

(*) Une des dévotions de M. de Montgeron étoit de mettre une fille dans un cercueil , de lui couvrir tout le corps , à l'exception de la tête , de terre pétrie avec de l'argile & du sable : de verser ensuite sur elle 44. pots de fort vinaigre , auxquels il en ajoutoit d'autres de tems en tems : & tout cela pour figurer l'Eglise ensévelie dans l'amertume.

former des conversions que vous nous vantés comment croire que le principe en soit divin ?

CLVII.

Mais, dites-vous, n'est-il pas certain qu'on ne se convertit point sans la grace ? Oüi, si l'on se convertit comme il faut ; c'est là un dogme de foi. Mais la grace n'est pas nécessaire pour se convertir mal. Pour changer d'illusion & passer d'un égarement dans un autre, a-t-on besoin que Dieu s'en mêle ?

Mais des hommes livrés à des fortes passions rompent ils jamais leurs liens, si Dieu par sa grace ne leur en donne la force & la volonté ? Non, si c'est pour se mettre dans une liberté véritable. Mais si c'est seulement pour changer de chaînes, le cœur est pour cela assés fort : une grande passion peut en chasser un autre ; le fanatisme peut fort bien guérir de la volupté : ne dompte-t-il pas l'amour de la vie ? que de Fanatiques sont montés en chantant sur l'échaffaut !

N'allés pas ici faire à votre ordinaire de grandes exclamations ; vous sçavés que vos cris m'ont toujours excité à rire, & qu'ils m'ont aussi fait toujours pitié. Si jamais le bon sens vous est rendu, vous comprendrés que vos nouveaux Convertis n'ont fait que changer de désordre ; & que c'est faire une extrême injure à la grace de Jesus-Christ, que de lui attribuer de si bizarres métamorphoses.

A quoi donc, dira t on, rapporter leur changement ? C'est une question à laquelle on ne peut justement exiger que je satisfasse. Je sçais bien, & je l'ai prouvé, que la grace de Jesus-Christ n'en sçauroit être le principe : mais qui peut démêler au juste les ressorts qui retournent en certains momens les esprits & les cœurs : Je ne fais que conjectures les causes du changement de vos Profelytes, & voici mes conjectures.

CLVIII.

M. Folard, par exemple, entraîné par la curiosité va à S. Me-dard ; la foule enthousiasmée qu'il voit en entrant, commence à l'émouvoir ; en avançant il entend crier, hurler ça & là, & entend encore dire aussi hautement que faussement, miracle, miracle : le voilà lui-même presque prêt à crier ; car on sçait combien son imagination est vive, & avec qu'elle facilité elle s'ébranle. Il voit de plus sur la tombe de M. Pâris & dans les charniers, des hommes & des femmes qui grincent des dents, qui sautent

Objections &
Réponses,

Conjectures
sur les causes du
changement de
M. Folard.

voir p. 1145

& font des contorsions à faire peur : il n'y tient plus, il palpite déjà, il se tremousse, le voilà comme hors de lui même. En tournant les yeux il voit des Ecclesiastiques à face allongée, & des dévotes choisies qui, le livre à la main, & le visage composé, récitoient des prières tantôt haut, tantôt bas, tantôt du ton moien : cela l'achève, il se met à prier avec eux sans sçavoir trop ce qu'il disoit, & voilà le commencement de sa conversion, auquel les suites ont parfaitement répondu ; si ce n'est qu'on l'a instruit d'une partie de ce qu'il faut croire, & qu'on l'a de plus initié aux misteres de la réprobation des Gentils qui se consume, & de la prochaine venue d'Elie, misteres dont il a été ensuite fort occupé. Depuis cette époque on lui a vû un extérieur assés dévot, & le cœur s'en est en quelque sorte ressenti, car on sçait que l'imaginaton influe sur le cœur même. Mais l'imagination n'est pas la grace.

CLIX.

Conjectures
sur les causes du
changement de
M. Boindin.

M. Boindin va de même à S. Medard par un esprit de curiosité, & peu prevenu du mérite des spectacles qui s'y donnoient : il arrive ; la foule, les cris, & les agitations d'une party, & de l'autre, certain appareil de piété dans ceux qui y présidoient au nouveau culte, & dans quelques Cliens & Clientes du Tombeau, excitent son attention ; & tout cela, sans lui changer l'esprit & le cœur, ne laisse pas de le frapper.

Une nouvelle & sage curiosité le pique. Capable de réflexion, il cherche si dans ce qu'il voit il y auroit quelque trait surnaturel, porté de lui-même à n'y reconnoître que la nature. Mais enfin, soit raison, soit précipitation, il y découvre du surnaturel.

Son esprit ainsi monté, comment auroit il hésité à révérer Dieu dans cette œuvre ? Jusques là l'action des démons sur les corps avoit été pour lui une chimere, il ne croioit pas même qu'il y eût des démons. Il n'examine donc point si le surnaturel qui l'étonne, ne seroit pas de leur façon ; mais parce qu'il étoit libertin, il ne pense alors qu'à Dieu, & croit que le surnaturel qu'il apperçoit est divin. Dès ce moment voilà que nécessairement sa raison se débarasse de beaucoup de ses anciens préjugés ; voilà que se forme ce qu'on appelle sa conversion. Mais sur quoi est elle fondée ? sur cette double erreur que Dieu est auteur d'une œuvre absolument incompatible avec

sa

sa sagesse, & que le démon n'est rien, ou ne peut rien. Ainsi c'est sur une illusion des plus contraires à la piété, & sur un reste de libertinage d'esprit que sa conversion appuie. Jugés de l'édifice par son fondement.

Si d'abord M. Boindin n'avoit pas été préoccupé de cette erreur que toute œuvre surhumaine est divine, s'il eût mûrement examiné les odieux caractères de l'œuvre dont il étoit témoin ; je ne doute pas qu'avec son bon esprit il n'eût bientôt compris qu'il étoit impossible que Dieu en fût l'auteur, & qu'il étoit par conséquent nécessaire d'en rapporter l'origine à quelque esprit déréglé. Les préjugés du libertinage se seroient également dissipés en ce cas ; car s'il y a des Esprits puissans qui cherchent à nous séduire, par une suite nécessaire la Religion chrétienne est constante, comme il en convint avec moi dans une visite dont il m'honora ; & de plus il ne se seroit pas formé de Dieu des idées qui déshonorent sa sagesse & sa sainteté ; il auroit été dans la voie de se convertir à lui noblement ; & avec sa grace il l'eût servi, non dans un indigne enthousiasme, mais en sage Chrétien.

CLX.

Il y a ce semble, encore moins de mystère dans la conversion prétendue de M. de Montgeron. Comme il avoit *l'ame naturellement très basse*, il se laissa d'abord frapper du bas spectacle des convulsions ; dans l'instant elles lui brouilleront la tête & en conséquence il jugea que c'étoit Dieu qui jouïoit ce ridicule & horrible jeu. Cette persuasion si digne d'un esprit *bas* & si injurieuse à l'Être parfait, fut le motif du changement de M. de Montgeron ; il se prosterna sur le Tombeau, & fit quelques réflexions superficielles & confuses qui ont servi de canevas à la Dissertation que l'on trouve dans l'histoire, ou plutôt dans la fable de sa conversion. Dès ce moment voilà dans un sens tout un autre homme : l'enthousiasme & le fanatisme s'emparent de son esprit & de son cœur, y étouffent ou suspendent la passion de la volupté. Pour satisfaire cette passion il s'étoit autrefois déguisé en fille (a), & avoit fait bien d'autres actions d'une *ame basse* maintenant il se livre sans réserve à son bas penchant pour les convulsions. S'il veille, c'est pour en contempler avec des transports d'admiration les jeux & les horreurs ; s'il dort il en rêve, s'il parle, c'est pour les faire

Conjectures
sur les causes du
changement de
M. de Montgeron

(a) Voilà la
Réalité du miracle
prétendu de sa
conversion.

NNNN n n n

adorer ; s'il a des richesses , c'est pour les sacrifier en leur honneur , prêt à donner même sa vie pour leur gloire. C'est donc la bassesse de l'ame de M. de Montgeron qui a été la source de son changement ; & c'est un honteux fanatisme qui l'a guéri de l'attachement aux honteuses voluptés. Voilà une belle conversion qu'il faille l'attribuer à la grace de Dieu !

CLXI.

Ces conversions ne valent pas mieux que bien d'autres , qui certainement ne valent rien.

(1) Voyés l'Hist. Eccl. de M. Fleury t. I. p. 59.

On a vû autrefois , Messieurs , des conversions , & on en voit encore aujourd'hui qui valent bien celles que vous nous vantés & qui néanmoins ne valent rien à votre propre jugement , & au sentiment de toute la Terre. Combien de personnes qui en se jettant dans les Sectes des Flagellans du quatorzième siècle (1) , des premiers Anabaptistes , ou des premiers Trembleurs , se déprévinrent de plusieurs erreurs dont elles étoient préoccupées , & se mirent avec un grand succès à reprimer des passions très-anciennes & très vives ? Combien aussi des personnes libertines de sentimens & de conduite , paroissent avoir réformé leur esprit & leur cœur ; en se mettant à la suite de l'insensé M. Vaillant , ou du misérable frere Augustin ? Faudra t il donc regarder ces conversions comme des miracles de la grace ? n'est-ce pas au contraire un devoir de les attribuer à l'efficace du fanatisme ? C'est donc au même principe , & non à la grace de Dieu , qu'on doit rapporter les conversions de M. Folard , de M. Boindin , de M. de Montgeron &c. conversions si semblables à ces conversions mauvaises dont nous venous de parler. Dieu par sa grace ne transforme point des Libertins en Fanatiques ; Dieu par sa grace fait des Saints & non de Fous. L'argument est simple , mais sans replique.

CLXII.

Autre preuve que ces prétendues conversions ne sont point des effets de la grace.

De plus , a-t on jamais vû que des pécheurs touchés de Dieu & dirigés par sa grace , aient pris l'essor qu'ont pris vos nouveaux Convertis ? Toujours Dieu inspire l'humilité , fondement de la piété chrétienne , toujours il insinue & imprime dans le cœur une soumission d'enfans aux ordres de ceux qu'il a établis pour nous conduire ; c'est à cette soumission qu'on connoît ceux qui lui appartiennent [6]. Mais est-ce là le caractère de vos Profelytes ? Dès le moment même de leur prétendue conversion , quoique encore tout couverts de leurs ordures , quoique souverainement ignorans dans les vérités de

(b) 1. Joan. 4. 6.

la Religion , ils se sont érigés en Docteurs ; ils ont osé condamner les Successeurs de S. Pierre & les autres Pasteurs établis de Dieu , mépriser leurs défenses , & dire anathème à leurs décisions. Plaisans Saint , plaisans Pénitens ! Dieu dirige-t-il des conversions qui aboutissent à l'orgueil , à la présomption , à la plus excessive témérité ?

Mais s'il n'en peut être le principe , le démon a un intérêt sensible à y contribuer. Il sçait que rien n'est plus propre à étourdir les simples qui composent la multitude , & qui se laissent ordinairement entraîner par les apparences de la vertu. Il sçait que quiconque aura réformé ses mœurs , & se sera revêtu des vertus extérieures qu'ont eu les Saints , ne prêchera jamais l'erreur sans succès. L'image de la sainteté tracée sur les indociles , a été toujours le plus dangereux de ses pièges. Ainsi, loin de devoir mettre des difficultés à ces sortes de conversions , il est très intéressé à écarter les obstacles qui s'y présentent. Pour une personne qu'il fera échapper à certains dérèglemens , il en séduira un millier qui étoient innocentes , sans cesser de tenir cette personne dans ses filets. Jamais il n'est si redoutable que quand ils se transforme en Ange de lumière. Malheur à quiconque ne se donnera pas de garde de ce funeste piège. Il n'y a de sûreté qu'à ne s'écarter jamais de la voie d'obéissance que Dieu qui ne sçauroit tromper , nous a prescrite.

Combien le démon au contraire avoit intérêt à y contribuer.

Ne nous allegués donc plus , Messieurs , les conversions de vos Profelytes , comme des signes éclatans de la divinité de vos prétendus miracles. Elles sont très mauvaises ces conversions , je l'ai fait voir. Elles prouvent donc au contraire que ces miracles ne peuvent être divins.

Ces prétendues conversions sont une preuve que les miracles qui en ont été la source , ne venoient point de Dieu.

CLXIII.

Si ce qu'il y a de meilleur dans les effets de vos miracles est si mauvais , & si propre à en démasquer le mauvais principe , & que ne devons nous pas conclure à leur désavantage de leurs autres effets ? Quel est l'homme vraiment chrétien qui puisse , sans gémir , considérer la licence effrénée qui a été la suite de ces miracles ? Qu'on parle aux personnes qui s'en sont laissées infatuer , du Pape & des Evêques ; qu'on leur dise que c'est un devoir de se soumettre à leurs décisions : on s'en attire la moquerie , & on leur donne occasion d'insulter ces Oints de Dieu. En vain s'efforce-t-on de leur faire sentir

Les autres effets de ces miracles démontrent la même vérité.

combien la place de Dieu qu'ils occupent les rend respectables aux yeux de la foi, que Jesus Christ ordonne de les écouter comme lui même, & qu'il déclare que c'est le mépriser que d'avoir pour eux du mépris : rien de tout cela ne les touche ; & avec autant d'ignorance que d'irreligion, elles se jouent des ordres qu'ils donnent, & des défenses qu'ils font. Est-ce là être disciple de Jesus Christ ? n'est-ce pas avoir fait naufrage dans la foi ?

Mais qu'est-ce qui leur a ainsi fait perdre de vûe les éléments de la Religion fortement inculqués dans tous les Catechismes, & dont on avoit pris soin de les instruire dans leur enfance ? Vos discours, Messieurs, & votre exemple avoient commencé la fascination, & vos miracles l'ont achevée. Pernicieux Docteurs qui arrachés du cœur des Chrétiens le fondement du Christianisme ! Malheureux miracles, source d'un aveuglement qui conduit tant d'ames dans l'abîme.

Comment d'ailleurs, c'est la solide remarque de Monseigneur l'Archevêque (a), oje t-on nous vanter les heureux effets de ces miracles, qui en donnant naissance aux convulsions, ont occasionné tant de désordres, & ont même fait revivre en quelque façon ces Sectes infames qui dans les premiers siècles firent tant d'horreur à nos Peres, & celles dont la prétendue Réforme des Protestans a tant de fois rougi ? Oüi, c'est en cherchant de ces miracles qu'on a trouvé des convulsions ; elles sont nées de leur sein ; & à leur tour elles ont produit l'affreux fanatisme des Augustinistes, des Vaillantistes, des Mêlangistes ; horribles effets d'une pernicieuse origine.

Les fruits de vos miracles démontrent donc, ainsi que leur fin, que Dieu n'en peut être l'auteur.

CLXIV.

Après cela, peut-on sans impatience & sans horreur vous entendre comparer les effets de vos prétendus miracles avec les effets des miracles de N. S. J. C. & des Apôtres ? Est-ce donc à répandre l'erreur & le fanatisme que les prodiges de J. C. & des Apôtres ont abouti ? *Leurs effets, ainsi que l'a encore observé Monseigneur l'Archevêque (b), donnent la plus noble idée de leur origine : c'est l'établissement du culte du vrai Dieu & la destruction du culte des démons par toute la terre ; c'est la connoissance de la vérité, l'extirpation des erreurs, la réforme des mœurs, le*

(a) Ordon. du 8. Nov. 1735. p. 93.

Combien il est ridicule & impie de comparer les effets des miracles de J. C. & des Apôtres avec ceux des prétendus miracles du tems.

(b) Ibid. p. 96.

regne de la sainteté au milieu des Nations corrompues. Mais les vôtres , quel vrai bien ont ils procuré ? que de maux n'ont ils pas fait ? A leur occasion le culte sacré de la Religion s'est avili par la naissance d'un culte extravagant ; une infinité de pratiques obscènes & superstitieuses ont pris faveur ; un fanatisme des plus insensés & des plus monstrueux s'est introduit ; grand nombre de personnes se sont dérangées des devoirs de leur état , pour suivre les plus bizarres & les plus scandaleuses chimères ; une multitude s'est livrée à des égaremens prodigieux & à des excès incroyables ; l'esprit de soumission & d'humilité s'est comme anéanti ; enfin il s'est allumé parmi vous une guerre interminable & pleine de fureur. A ces fruits de désordre & de malédiction , peut-on m'éconnoître l'œuvre ou de l'homme imposteur , ou du démon séducteur ?

Ici , Messieurs , je termine mes Règles pour le discernement des miracles divins d'avec les diaboliques. Vous avés vû combien les fondemens en sont solides ? & vous avés vû aussi quel opprobre il en résulte sur les prétendus miracles dont vous triomphés. Oserés vous en triompher encore ? Je le crains : car la raison & la piété ne font plus sur vous leur impression ; l'esprit de Parti vous possède , & le fanatisme vous fait perdre de jour en jour toute pudeur.

Il ne me reste pour accomplir tout ce que je promis dans ma Neuvième Lettre (a) , que d'indiquer les précautions à prendre pour n'être pas les dupes de l'erreur ou de l'imposture en fait de miracles. C'est à cet objet que je vais d'abord m'occuper ; après quoi je satisferai en peu de mot à des attaques qu'on m'a fait en passant ; enfin je ferai le plus brièvement , mais le plus clairement qu'il se pourra , le précis de mes principes. Tel sera le sujet de ma Vingtième & dernière Lettre. Je suis &c.

Plan de la XX.
& dernière Lettre.
(a) Pag. 363.

A Paris , ce 10. Novembre 1737.

P. S. Depuis plusieurs années le Public Janseniste me fait l'honneur de penser à moi quelquefois , & de s'intéresser à ce qui me regarde. Cette attention semble redoubler chaque jour. En voici quelques traits qui pourront réjoir le Public senté. Il y a quelque tems qu'en tombant je me fis mal au gosier , & rien n'étoit moins susceptible de mistère. Mais un ennemi du nouveau culte pourroit-il sans miracle avoir seulement mal au doigt ? On a donc transformé mon accident en un miracle de punition , & c'est sur ce ton qu'on en a parlé dans bien des cercles. Quelle ineptie ! Le pauvre M. Pâris seroit-il assés puissant , ou assés méchant pour me prendre à la gorge ? Mais il faut de ces inepties au Parti : c'est ce qui le fait subsister. [Autre nouvelle qu'on a répandue dans Paris , & que je sçais avoir été mandée dans les Provinces. Le Livre de M. de Montgeron m'a vaincu : je suis maintenant adorateur des merveilles du tems. On en a vû la preuve dans cette Lettre. Nouvelle encore , mais fort différente ; nouvelle si considérable qu'on a jugé à propos de la consigner dans une Estampe que j'ai en main , & que je montre aux Curieux. A la vûe du Livre de M. de Montgeron , Livre qu'on a dépeint tout raïonnant de gloire , un Benedictin qui ne me ressemble que par l'habit , abandonne la 19. Lettre Théologique , sa plume est par terre , & il est faisi tout à coup d'un transport de fureur. L'Estampe & la nouvelle m'ont bien diverti. Outre qu'on imprimoit alors cette 19. Lettre , je sentoïis qu'un millier d'Ecrits tels que celui de M. de Montgeron , ne sçauroient altérer un instant ma tranquillité ; le sien m'avoit fait réellement pitié ; j'y avois vû un grand nombre d'erreurs , j'y avois vû des pauvretés sans nombre. Peut-être aurai je occasion d'en dévoiler quelques unes au Public. [Bien tôt , selon les apparences , on verra paroître une autre Estampe moins absurde , ou plutôt amusante & ingénieuse. Un diable passant sa tête par une chatière , me dira : *Bene scripsisti de mè* ; & au bas l'on trouvera cette Epigramme.

A L..... son bien aimé
 Le diable la nuit dernière
 Par le trou de la chatière
 Disoit d'un ton enrhumé :
Bene scripsisti de me.

Le Tableau est déjà fait : je sçais gens qui l'ont vû , & chès qui ils l'ont vû. Je rirai volontiers de la plaisanterie , & tout de suite je continuerai d'écrire. Ainsi mon combat avec les Appellans deviendra de jour en jour curieux. Ils me répondront à coups d'estampes , & moi je frapperai toujours à grands coups de raisons & d'autorités.

AVIGNON , de l'Imprimerie de MARC CHAYE ;
 près les grands Cordeliers. 1738.



VINGTIÈME

LETTRE THÉOLOGIQUE

AUX ECRIVAINS

*Défenseurs des Convulsions, & autres prétendus Miracles
du tems.*

I.

IL n'est rien à quoi vous vous soïés Messieurs, tant attachés, qu'à nous persuader qu'il s'est fait chés vous des miracles. Mandemens, Lettres & Instructions; Requête, Recueils de Relations, Ecrits en tout style & sous toutes les formes: tout cela a été employé pour parvenir à ce but. Depuis long tems les miracles sont, pour ainsi dire, votre bouclier & votre épée; c'est l'unique (a) remède que vous trouviés aux pressantes miseres du Parti; c'est d'où part le petit souffle de vie qui vous reste: & cependant, me permettrés-vous de le dire? ce n'est qu'une ressource de désespoir. Qu'importe en effet que vous aïés des miracles à nous produire, si vous ne pouvés montrer qu'ils ont Dieu pour auteur? Or, qui de vous fournira cette preuve? Depuis plus de cinq ans je vous somme de l'entreprendre, & vous faites la sourde oreille à ce défi. Les moïens que vous avïés établis comme inébranlables, je les ai détruits jusqu'aux fondemens, sans que vous aïés tenté de les relever. Enfin, j'ai donné des preuves précises qu'il est impossible que Dieu ait fait de ces miracles, s'il s'en est fait; & jusqu'ici vous n'avés pas même osé hazarder de répondre à mes moïens, à moins qu'on ne prenne des invectives & des cris pour des réponses. Comment donc vous faire de ces miracles un appui? pourquoi en soutenir la certitude avec tant d'ardeur? C'est là une illusion des plus incomprehensibles. Faire tous vos efforts pour constater des miracles où vous ne

Illusion des Ap-
peliens de soutenir
la vérité de leurs
miracles, après
qu'on a démontré
qu'ils ne scau-
roient être divins.
(a) IV. Entret.
sur les miracl. &
les Convuls. pag.
103.

pouvés montrer la main divine , & après qu'on a démontré qu'ils ne peuvent venir de Dieu, n'est-ce pas vouloir constater que le Diable est pour vous ?

De-là il s'ensuit , que lorsque je contesterai la verité de ces prétendus miracles , ce ne sera pas pour m'en débarasser ; ils ne peuvent m'être incommodés ; il nous importerait en un sens qu'ils fussent certains ; rien ne seroit plus décisif pour nous, & contre vous. Je ne les contesterai que par zèle pour la vérité , qu'il faut aimer & défendre au préjudice de ses propres intérêts.

Objet de cette Lettre : S'est-il fait chés les Ap-pell, des prodiges réellement surnaturels ?
* MM. les Archevêq. de Paris , de Cambray & d'Embrun,
[4) Pag. 361.
363.

S'est-il donc réellement fait des miracles dans votre Parti , miracles qui soient supérieurs à la vertu des causes naturelles & sensibles ? C'est ce que je vais examiner. Déjà cette matière a été traitée noblement ; par plusieurs grands Prélats * : M. l'Archevêque de Sens en particulier , a fait sur cela un Ouvrage fort considérable. Mais comme dans ma IX. Lettre (4) j'a-vois promis d'écrire sur ce sujet , & qu'à la fin de la dernière je renouvellai cette promesse, je ne saurois gueres me dispenser de la traiter. J'espère que ces illustres Prélats daigneront approuver mon travail.

I I.

Y a t'il dans les Convulsions du tems du surnaturel? Deux mots sur cette question. Y en a t'il dans les guérisons ? C'est à ce seul objet qu'on s'attache.

Vos miracles , Messieurs, sont de deux sortes , miracles de guérison , miracles de convulsion, Sur ceux-ci on a déjà tant écrit , & j'ai écrit moi-même, qu'il ne convient plus que je m'y arrête. Personne ne doute que la plupart des phenomenes de l'œuvre des convulsions, desquels vous avés tant étourdi le Public, ne soient de pures friponneries. Tout le monde est de même persuadé que de ceux où il n'y a point de jeu , il en est beaucoup de purement naturels. Il n'y a de difficulté qu'au sujet d'un certain nombre , tels que des Convulsions qu'on a vûes au Tombeau , & sur les autres théâtres du nouveau culte ; tels encore que les secours meurtriers , & quelques autres scenes, où les uns ne veulent reconnoître que la fourberie & la nature , & où les autres admettent du surnaturel. Je panche pour ce dernier sentiment , ou plutôt j'y souscris sans balancer , posé la verité des faits , dont je crois quelques-uns très constans. Mais je l'ai dit , j'ai déjà tant parlé de ces impertinens & affreux miracles , & ils m'ont servi si efficacement pour déshonorer les autres prétendus miracles du Parti , qu'il

seroit fort inutile d'en parler encore. Qu'il ne soit donc plus question que de vos miracles de guérison. Sont-ils certains ces miracles ? Voïons.

III.

Mais pour le voir, que faut-il faire ? Courir de Province en Province, aller à Paris, de quartier en quartier, visiter & interroger les miraculés & les miraculées, parcourir vos greniers, pénétrer dans vos caches, chercher çà & là vos témoins entendre & confronter leurs dépositions, éplucher en un mot tous ces prétendus miracles l'un après l'autre ? Quel travail ? Un siècle n'y suffiroit pas. Et ne seroit-ce pas d'ailleurs une source intarissable de chicanes ? Sur chacun de ces miracles que de contestations, pour peu que nous ne fussions pas assés crédules à vôtre gré ! A chaque reproche de témoins nouvelle & interminable querelle. Ce seroient des procès sans nombre & sans fin. Entre qui voudra dans un tel labyrinthe : pour moi, qui aime à voir clair dans le terrain où je marche, je prendrai des voies plus unies & plus sûres pour parvenir à la vérité que je cherche. Les voici. Nous présentés-vous des Raisons solides de regarder vos miracles comme véritables ? n'en a-t-on point de les nier, ou de les révoquer en doute ? Je les adopterai comme certains. Mais n'y a-t-il au contraire rien de décisif dans vos raisons ? A-t-on à vous opposer de très forts préjugés ? En ce cas je réjetterai ces miracles comme faux, ou tout au moins comme très incertains. On ne peut, je crois, proposer de règles de critique moins sujettes à caution. Entrons donc sur ce plan dans la discussion de vos miracles.

IV.

Pourquoi, je vous prie, seroit ce pour nous un devoir d'y ajouter foi ? C'est, à vous entendre, pour une multitude de raisons, dont chacune est d'un grand poids. Nous allons les proposer & les peser séparément ; mais en coulant legerement sur plusieurs, qui dans le vrai ne meritent pas qu'on s'y arrête.

Premierement, disoit feu M. de Montpellier (*), & avés-vous dit souvent avec ou après lui *quel est le lieu ou les miracles se sont le plus multipliés ? C'est Paris, c'est la Capitale du Royaume, la Ville qui rassemble le plus de gens éclairés, & plus en état de montrer l'illusion des miracles s'il y en avoit.* Des hom-

Pour l'éclaircir, éveillez qu'il faut éviter, moiens qu'il faut prendre.

Examen des préjugés généraux dont on se sert pour persuader la vérité de ces miracles. C'est à Paris qu'ils se sont multipliés, Réponse.

[*] Instruction Past. de M. l'Ev. de Mont. du 1. Fevr. 1733. P. 12. Voïez aussi l. Discours sur les mi-

OOOOooo ij

incl. de M. de P.
2. part. où cette ob-
ject. & plusieurs
des object. suivan-
tes sont proposées.

*mes qui cherchoient à tromper, choisiroient-ils pour théâtre l'en-
droit du monde où les yeux des spectateurs sont le plus à craindre ?
Il faut l'avouer : l'entreprise est hardie.*

Elle l'est, je l'avouë ; mais au fond elle l'est bien moins qu'on pourroit s'imaginer. Il est vrai qu'il y a à Paris un très-grand nombre de personnes d'esprit & de bon sens, & que cette Capitale renferme bien des lumières. Mais que pour cela Paris soit un théâtre peu convenable à des fausses merveilles, il est bien peu raisonnable de l'avancer. Eh ! quel est donc le lieu où les Convulsions se font le plus multipliées ? N'est ce pas Paris ? N'y a t on pas couru avec la plus extrême ardeur, à ce spectacle si affreux & si impertinent ? Dans cette illustre Ville, non plus qu'ailleurs, tout le monde n'est pas sage les simples y composent comme ailleurs la multitude ; les femmes enfin, qui pour la plupart aiment tant le merveilleux, & courent si avidement après la nouveauté, y sont femmes ainsi qu'ailleurs.

Si les habiles gens qui sont à Paris avoient adopté vos miracles à la bonne heure, l'objection auroit du poids. Mais n'est il pas notoire que le très grand nombre des gens éclairés n'en font aucun cas, & qu'ils ont pitié de la multitude qui les adore ? Cela est si certain que vous le publiés vous mêmes. Que de gémissement (a) sur la contradiction d'une infinité de Prêtres & de Religieux, sur l'opposition déclarée de quelques Médecins & Chirurgiens, & de ce qu'il n'y a presque point de guérisons parmi les Grands & les personnes de nom ? N'avoués-vous pas encore (b) qu'un très grand nombre de gens respectables par leur caractère..... combattent..... les miracles de M. Paris, & les déclarent faux ? (c) que les personnes indifférentes jugent que tout ce qu'on en débite est faux & supposé ? que (d) des hommes de mérite très-oppoés à la Constitution ne font pas grand cas de ces miracles ? Vous convenés de tout cela. A quoi bon nous venir donc parler de la science & de l'esprit qui brillent à Paris, sinon à nous donner lieu d'observer que la vérité de vos miracles n'est qu'une chimere, puisqu'à Paris la science & l'esprit concourent à s'en jouer ?

V.

Ce sont les Ap-
pell. qui les défen-

Le moïen suivant est encore moins digne d'attention. Ce sont les Appellans qui soutiennent la vérité de ces miracles.

(a) II. Lettre d'un Ecclesiastiq. à un ami, p. 3. Voirs aussi l'Instr. Past. de M. l'ev. de Montp. au sujet des mirac. p. 34. & 35.

(b) Entret. sur les mirac. Préface, p. 6.

(c) Ibid. p. 5.

(d) IV. Entret. p. 101 102. Voirs aussi Lett. de M. l'Evêq. de Montp. au Roy, au sujet de l'Arrêt du Conseil d'Etat du 25. Avril 1731. p. 7 & le I. Disc. sur les mirac. de M. de P. 1. part. p. 5. 2. part. p. 1.

Or (a) ils sont perdus, si une fois on les convainc de mensonge & de supercherie Que leur démarche est insensée, si les miracles ne sont pas véritables.

D'accord. Que nous importe? Avons nous intérêt que les Appellans subsistent en honneur? Ou est-ce pour le Public un devoir, de les regarder comme confirmés en sagesse? Voilà de singuliers moyens de fléchir l'incrédulité.

Oh mais! (b) à ne considérer que le caractère des Appellans peut on les soupçonner de mensonge & de fraude dans une affaire où la Religion est si intéressée? Qu'elle idée a-t-on dans le monde de leur sincérité?

Qu'elle idée on en a dans le monde? Il faut le dire, puisque vous le désirez. Mais de quel monde est il question? Du monde Constitutionnaire? Vous sçavez qu'il est fermement persuadé qu'en general les Appellans ne vont pas droit. Du monde neutre & indifférent sur le fond de nos disputes? Vous avoués (c) qu'il les croit coupables d'un très-grand nombre de faussetés & de suppositions. Du petit monde Janseniste? Belle objection à nous faire que les éloges qu'on s'y donneroit mutuellement! Mais, tant l'évidence a de force, ou tant l'esprit de mensonge regne chés les Appellans! partagés en trois classes principales, ils disent, ils écrivent, ils soutiennent, ils jurent les uns à l'égard des autres, que ce sont des imposteurs, des gens d'une insigne mauvaise foi. Quelle idée a-t-on donc dans le monde de leur sincérité? Il est maintenant bien aisé de le dire. La plus mauvaise de toutes les idées.

Ce n'est pas sans sujet, du moins à l'égard des Figuristes, protecteurs principaux des miracles. Que de faits dans leur Gazette essentiellement altérés, & même totalement calomnieux de notoriété publique! Que de voies obliques pour perdre quiconque combat leurs illusions, ou dévoile leurs manéges iniques! Une infinité de personnes l'ont éprouvé, & je l'é, prouve moi-même. Que d'intrigues aujourd'hui, que de manœuvres contre moi! On m'entend. Je sçais positivement que M. Bourcier en est l'auteur, qu'il les a conseillées qu'il les a ordonnées. Noble façon de répondre, que de cabaler! Qui ne voit la basse malignité de cette conduite? En fait de miracles même les mensonges des Figuristes sont sans nombre. Qui peut compter les friponeries dont-on a usé dans leur misérable

dent. Usage de ce moi-même contre la vérité des miracles.

(a) Instr. Past. de M. l'Évêq. de Montp. p. 22.

(b) *ibid.*

(c) Entret. sur les mirac. Préface, p. 6.

v. p. 163A. 59

œuvre des Convulsions ? Combien aussi de miracles de guérison qu'ils ont faussement publiés ? De quelles supercherics n'ont-ils pas usé pour concilier du crédit à ces prétendues merveilles ? Les preuves de tout cela sont répandues dans le public, & j'en donnerai bien tôt moi-même plusieurs preuves. Quels personnages, pour qu'on vienne nous donner leur droiture pour un motif évident de crédibilité !

V I.

Même sujet.

(a) Instr. Past.
de M. de M. *ibid.*

Inutilement objecte-t-on encore que ces Appellans (a) sont les héritiers de MM. de Port-Royal. Regarde-t-on ceux-ci, dites-vous, comme des gens qui n'avoient point de droiture ?

Que ceux-ci aient été ce qu'on voudra, qu'importe à la question ? Il est vrai qu'il y a du singulier à poser pour principe la droiture de MM. de Port Royal, après qu'on leur a tant & tant de fois reproché (b) de s'être écartées de la bonne foi en bien des choses essentielles ; & surtout en niant après la condamnation des cinq fameuses Propositions, qu'elles fussent de Jansenius, quoique avant la condamnation ils ne l'eussent jamais contesté qu'ils en fussent même convenus. Mais je ne suis pas ici pour faire leur procès. Jamais, si l'on veut, leur probité ne s'est démentie. Donc la droiture des Appellans, leurs héritiers, est au dessus de tout soupçon ? Belle conséquence ! Est-il donc inouï qu'on dégénere de ses ancêtres ? De fort bons peres n'ont-ils pas souvent engendré de fort mauvais enfans ? Peut-on proposer sérieusement un moien si pitoïable.

Mais (c) on ne trouvera point que les Appellans mettent leur confiance dans le mensonge & dans le déguisement.

Comment ne le trouveroit-on pas, lorsqu'on les surprend chaque jour sur le fait : lorsqu'on les entend eux même attester & prouver les vds des autres, que c'est dans l'imposture qu'ils mettent leur force & leur soutien ?

Mais (d) combien y en a-t-il qui auroient évité toute recherche, s'ils avoient été disposés à signer ce que l'on exigeoit d'eux ?

J'en conviens ; mais à quoi sert cette réflexion ? S'ensuit-il que l'on soit véridique, de ce que l'on ne ment pas en toute occasion ?

D'ailleurs, combien qui dignes successeurs de la plupart des Jansenistes du siècle précédent, font ce que reprochoient à ceux-ci deux heros du Parti, c'est à dire, qui [] signifient tout

(e) Hist. du Jan-

(b) Voies en partical. l'Hist. des V. Propos. & la defense de cette Hist. L'Instr. Pastor. de M. l'Arch. de Cambr. portant condamnat. des Vies de M. Paris, pag. 9. & suiv. pag. 16. jusqu'à la p. 23. P. 54. 63. 66, 69. la Let. Past. de M. l'Achev. d'Embrum au sujet de l'Instr. Pastor. de M. de Montp. pag. 4. & l'Instr. Pastor. du même contre l'Instr. Past. de M. de M. p. 24, 25, 26, (c) Instr. Past. de M. l'Evêq. de Mont. au sujet des miracles, p. 12, (d) *ibid.*

ce qu'on veut sans peine & sont toujours prêts de faire ce qu'on désire d'eux, plutôt que d'hazarder leur fortune ? Combien qui ne seroient pas Docteurs, gros Curés, gros Chanoines s'ils avoient été sincères ? Est-ce dans la vérité que ces parjures ont mis leur confiance ? Et nous, devons nous mettre la nôtre dans leur sincérité.

senisme, tom. 3,
p. 277, *Voyés aussi*
Lett. d'un Evêq,
à un Evêq, dans
l'Hist. du Cas de
Conscience, tom.
p. 126,

Plusieurs de vous déclarent qu'ils ne s'y fient pas eux-mêmes : nous les désavouons publiquement, ont ils dit par la bouche de feu M. de Montpellier (a). Nous pouvons donc, nous aussi, les rejeter en sûreté de conscience. Comment donc nous allé-
gue-t on leur témoignage & leur probité.

(a) *Inf. Pa&.* p.
13,

Au reste, puisqu'on ne doit point se fier à ceux de vous qui ont signé le Formulaire, défiés vous donc presque tous les uns des autres, & contentés que nous partagions cette sage conduite avec vous. En est-il beaucoup, qui pour obtenir le *Visa*, ou pour être promus aux saints Ordres, n'aient pas signé le Formulaire ? Tous vos Curés n'y ont-ils pas souscrit pour être Docteurs ; ou pour être Curés ? Tous vos Evêques, feu M. de Montpellier lui-même, ne l'avoient ils pas signé aussi pour être promus à l'Episcopat ? Quel zèle pour ce Formulaire n'avoit pas montré M. l'Evêque de Senes en particulier, lorsque n'étant encore que Prêtre de l'Oratoire, il assistoit aux Chapitres généraux de la Congregation en qualité de Commissaire du Roi.

V I I.

Mais, continués vous (b), quand on supposeroit les Appellans capables de feindre, & d'employer le mensonge pour s'accréditer, ils n'auroient eu garde de multiplier les miracles au point qu'on les voit.

On ne les auroit pas tant multipliés, s'ils n'étoient véritables, Réponse,
(b) *Ibid.*

Pourquoi non ? Si tous les Appellans étoient judicieux, l'argument auroit peut-être de la probabilité. Mais des esprits légers que l'enthousiasme enivre, des téméraires que l'esprit de parti entraîne, sont fort sujets à être imprudens. Or l'on sçait que ces enthousiastes & ces téméraires ne sont pas rares chez vous. N'ont ils pas multiplié les convulsions mille fois plus encore que les guérisons ? Et cependant nieris vous qu'en cela il n'y ait eu bien de l'imprudence.

Ajoutons que la multiplication des miracles seroit une fort bonne invention pour se mettre à l'abri des recherches. Qui

aura le courage d'entreprendre de vérifier une multitude de miracles , & de miracles dispersés en divers lieux ? Qui en aura le tems & les moïens ? Comment suivre la fraude dans cette multitude de labyrinthes , & de labyrinthes si séparés les uns des autres ? Rien n'est mieux pour se procurer l'impunité ; & de plus on se ménage par là une admirable ressource , en cas qu'on soit pris en flagrant délit sur quelque fait. Et bien ! dira-t-on , si tels & tels miracles ne sont pas vrais , s'ensuit il qu'il n'y en ait aucun de véritable ? Voïés dans tel autre quartier de Paris ; allés en Languedoc & en Provence , visités la Bretagne , passés en Champagne , poussés de la jusqu'à Utrecht , & vous y trouverés de ces bons miracles que vous cherchés. Quelles promenades ! Dans le désespoir d'y fournir , la plupart ne préféreront ils pas de croire ? Cette ressource a déjà bien servi. Mais je me lasse de répondre à de si frivoles moïens.

VIII.

Je les ai moi-même reconnus. Fausseté.

[a] I. Disc. sur les miracles de M. de P. 2. part. pag. 17, à la marge.

En voici un d'un genre différent. C'est que moi-même , qui m'éleve si hautement contre ces miracles , j'ai été contraint d'en avouer la vérité. *Guérisons avouées par l'Auteur des Lettres Théologiques* , dit [a] le veridique M. le Gros.

La nouvelle m'a bien surpris. Moi , j'ai avoué ces guérisons ! Je ne croïois pas avoir eu une telle distraction si forte. Eh ! où ai je donc fait cet aveu ? Nulle part , il n'y en a dans mes Lettres aucun vestige. M. le Gros mériteroit bien ici un démenti tout simple & sans façon ; c'est la valeur d'un mensonge aussi grossier.

Sa preuve est singulière. C'est que je n'ai point voulu discuter la vérité de cette multitude de faits qu'on produit , & que j'aime mieux consentir que tout ce qu'on raconte des guérisons miraculeuses , soit véritable , me réservant à nier que ce soit des miracles divins. C'est donc à dire , qu'on doit être censé avouer tout ce qu'on ne s'embarasse pas de discuter. C'est-à-dire encore , que quand on déclare qu'on veut éviter un labyrinthe & un chaos de discussions & de chicanes , on doit passer pour reconnoître qu'il n'y a point de labyrinthe & de chaos. C'est à-dire enfin , que lorsque saint Augustin répondoit aux Donatistes ce que j'ai répondu aux Appellans , que si leurs miracles étoient vrais , le démon en seroit certainement l'auteur , il convenoit de la certitude de

ces miracles. En vérité, la Logique de M. le Gros est admirable.

IX.

Admirons aussi ce fond de justesse & de droiture, qui lui fait transformer M. l'Archevêque de Paris en caution de la vérité des miracles du Parti. *Guérisons*, dit-il (a), *avouées tacitement par M. l'Archevêque de Paris*. Oui, avouées de ce Prélat comme de moi qui certainement ne les ai jamais avouées. Où est ce qu'il en a tacitement fait l'aveu ? Dans son Mandement contre le faux miracle d'anne le Franc ? Dans celui qui condamne les Vies de M. Paris ? Dans sa dernière Ordonnance contre les prétendus miracles du tems ? Il faut avoir bien peu de pudeur, pour oser imputer à M. l'Archevêque un aveu tacite de ce qu'il a toujours réjetté si fortement. Mais, comme si cet excès n'étoit pas assés criant. M. le Gros met (b) cet illustre Prélat à la tête de ces *Ecrivains téméraires*, dit il, *qui ont osé combattre les miracles*. Téméraire lui-même jusqu'à l'excès : on ne peut tenir à des traits si ridicules, si indignes.

M. l'Archevêque les a reconnus aussi. Autre fausseté.

[a] *Ibid.*, p. 161 à la marge.

(b) *Ibid.*

X.

Mais pourquoi (c) M. l'Archevêque n'a-t-il osé risquer de procédures que contre un seul de ces miracles ? Cela n'acheve-t-il pas de les constater ?

Si ces miracles avoient été faux, M. l'Archevêque en auroit fait informer. Vanité de l'obéction.

Pourquoi ? Comme si vous l'ignoriés ! C'est que quelque parti qu'il eût pris pour en faire informer, c'étoit un écueil. Qui nommer pour Commissaire ? Un Janseniste ? La commission eût été en bonnes mains ! Un Constitutionnaire ? Mais alors que de clameurs ! Oh vraiment, auriés-vous dit, voilà un beau Commissaire ! Et d'avance toute la procédure auroit été détestable. C'auroit été bien pis, l'information achevée, si elle n'avoit abouti qu'à dégrader les miracles : quel vacarme ! que de déclamation ! que de plaintes ! que de chicanes ! On sçait qu'en ce genre vous êtes des hommes incomparables. Témoin l'affaire d'Anne le Franc. C'étoit assurément de quoi bien dégouter de procédures un Prélat aussi sage que l'est M. l'Archevêque.

(c) *Inst. Past.*, de M. de Montp. p. 15.

Et d'ailleurs, comment risquer des procédures, sans faire courir à la vérité les plus grands risques ? Péril du côté de bien des faux zélés qui se seroient parjurés dévotement : l'histoire

PPPP ppp

[4] Voies la
Requête de M.
Nigon Promot. à
M. l'Arch. p. 24.
& suiv. in 4. p.
51 & suiv. in 12.
(b) *Ibid.* p. 50.
& suiv. in 4. p.
100. & suiv. in
12.
(c) Rép. à la
IV. Lettre Théol.
log. p. 66.

du faux miracle de Jean de Nivet (a) devoit faire trembler
Péril de la part des témoins trompés par les prétendus mira-
culés, & les prétendues miraculées : on se souvient de l'histoire
de la Demoiselle Laloe (b). Péril enfin de la part des person-
nes trop simples, ou trop enthousiasmées pour ne voir que la
nature dans certains faits tout naturels, pour peu qu'il y eût du
singulier : c'étoit-là l'illusion dominante. *Un zèle trop ardent,*
disoit feu M. Chaulin (c), tout dévot qu'il étoit aux chimeres,
du tems donne indiscrettement pour des miracles, certaines
guérisons qui quoiqu'elles ne soient pas de l'opération commune &
du cours le plus ordinaire de la nature, n'en sont pas moins de son
ressort A s'en rapporter aux récits continuels, tous les jours
il se fait des miracles. Combien de personnes du sexe, surtout d'en-
tre celles qui font profession d'une dévotion singulière & qui sont
avec cela trop ardentes sur les affaires de l'Eglise, diront à qui veut
les entendre, qu'elles ont vu, ou qu'elles savent de bonne part, que
telle femme ou telle fille a été miraculeusement guérie ? Combien la
réputation de miraculée en a-t-elle tenté ?

Voilà les raisons pour quoi M. l'Archevêque a fui les pro-
cédures. Loin donc que sa réserve fasse voir que vos miracles
lui paroissent certains, elle montre parfaitement le contraire ;
& elle prouve de plus combien les partisans de ces miracles lui
étoient suspects.

XI.

Selon le Con-
cile de Trente M.
l'Archevêq. de-
voit dit-on, en
faite informer d'a-
bord.

[d] II. Lett. de
M. l'Abbé de l'If.
le, p. 8. dern. ligi

(e). IV. Lett.
p. 34.

Vaine excuse, dirés vous. Est ce qu'un Evêque n'est pas in-
dispensablement obligé d'ordonner des informations aussitôt
qu'il entend parler de nouveaux miracles ? Le Concile de Tren-
te dit M. le Gros (d), faisoit une loi à M. l'Archevêque de Pa-
ris de procéder à la vérification des miracles de M. de Paris
aussitôt qu'il en auroit, connoissance : M. l'Archevêque au contrai-
re ne rompt le silence que pour les attaquer & les accuser de
faux, dès qu'il les trouve consignés dans un Ecrit public. N'est-ce
pas là pervertir étrangement l'usage de la clause si sage & si né-
cessaire du Concile ? Le Concile de Trente, dit il encore (e), n'a-
t il pas fait une loi expresse " à l'Evêque de vérifier les miracles
„ aussitôt qu'il en auroit connoissance, & de faire sur cela ce
„ qu'il jugeroit conforme à la vérité & à la piété „ ? Or je de-
mande si dans le cas présent M. l'Archevêque de Paris à
examiné les miracles de M. de Paris, dès qu'il en a eu connoissan-

ce, &c. C'est sur le même fondement, qu'un autre d'entre vous remplit (a) cinq pages de déclamations & d'invectives contre cet illustre Prélat; & que dans plusieurs autres Ecrits (b) vous lui reprochez d'avoir prévariqué, & de l'avoir fait, parce que d'obéir à la loi qui lui étoit imposée, ç'auroit été constater les miracles à ne pouvoir plus les contester.

Le reproche est grave; il y a long-temps que je l'ai sur le cœur, & je me réjouis de trouver ici l'occasion de le détruire: on y verra une nouvelle preuve de ce fond de malignité & de mauvaise foi, qui fait le caractère distinctif des Chefs du Parti.

XII.

Est-il donc vrai que le Concile de Trente ait fait une loi aux Evêques de procéder à la vérification des miracles, aussi-tôt qu'ils en auront connoissance? Avant toutes choses rapportons-en le Décret plus au long que vous ne faites. Le voici. (1) Le Saint Concile veut qu'il ne soit permis à personne de placer en quelque lieu que ce soit, ou dans une Eglise, même exempte, aucune image extraordinaire, si elle n'a été aprouvée de l'Evêque. Il veut aussi qu'on n'admette aucuns nouveaux miracles, & qu'on ne reçoive point de nouvelles Reliques, sans la vérification & l'approbation de l'Evêque; qui aussi-tôt qu'il en aura connoissance, après avoir consulté des Théologiens & autres hommes pieux, fera ce qu'il jugera être convenable à la vérité & à la piété. Que s'il... arrive sur cela quelque question fort grave, que l'Evêque, avant que de la décider, attende l'avis du Métropolitain & des Evêques de la Province dans un Concile Provincial; en sorte néanmoins qu'on n'ordonne rien de nouveau ou d'inusité dans l'Eglise, sans avoir consulté le Pape.

Mauvaise foi des Auteurs de ce reproche.

(1) Sess. 25. in Decreto. Statuit sancta Synodus nemini licere ullo in loco, vel Ecclesiâ, etiam quomodo liber exemptâ, ullam insolitam ponere, vel ponendam curare imaginem, nisi ab Episcopo approbata fuerit: nulla etiam admitenda esse nova miracula, nec novas Reliquias recipiendas, nisi eodem recognoscente & approbante Episcopo: qui simul atque de iis aliquid compertum habuerit, adhibitis in consilium Theologis, & aliis piis viris, ea faciat quæ veritati & pietati consentanea judicaverit. Quod si aliquis dubius aut difficilis abusus sit extirpandus; vel omnino aliqua de iis rebus gravior questio incidat: Episcopus, antequam controversiam dirimat, Metropolitanî & Comprovincialium Episcoporum in Concilio Provinciali sententiam expectet: ita tamen ut nihil, inconsulto sanctissimo Romano Pontifice, novum, aut in Ecclesiâ hæcenus inusitatum decernatur.

Même sujet.

Quatre choses à considérer dans ce Décret. 1°. Défense générale d'exposer à la piété en quel lieu que ce soit, aucune image extraordinaire, si l'Evêque ne l'a approuvée. 2°. Défense de reconnoître de nouveaux miracles ou de nouvelles Réliques, sans l'approbation de l'Evêque. 3°. Ordre à l'Evêque, dès qu'il aura quelque connoissance de nouveaux miracles, ou de nouvelles reliques, de consulter des Théologiens, & de faire ce qu'il jugera être conforme à la vérité & à la piété. 4°. En cas de question grave à ce sujet, ordre à l'Evêque, avant que de décider, d'attendre l'avis de son Métropolitain & des Evêques ses Comprovinciaux.

Contre lequel de ces sages reglemens pretendez vous que M. l'Archevêque a peché? C'est contre le troisieme, qui l'obligeoit de *proceder à la verification des miracles de M. Paris, aussi-tôt qu'il en auroit connoissance*. Ainsi l'assûre M. le Gros, ainsi l'assûrent plusieurs autres d'entre vous. Mais c'est porter si loin leur privilege de mentir, qu'il faut que je m'en fâche. Nous avons des yeux; nous sçavons lire: est il dans ce reglement un mot de *verification* & de *procedure*? Pas un mot. Hommes de mensonge! Falsifier un Décret du Concile; & sur un si indigne fondement insulter hautement un Archevêque de Paris, comme un prévaricateur obstiné d'une loi précieuse & sacrée, d'honnêtes gens seroient ils capables d'un si odieux artifice?

Du moins, direz vous, dès que M. l'Archevêque a eu connoissance des miracles attribuez à M. Paris, ne devoit il pas, selon le Concile, consulter des Teologiens, & faire ce qu'il jugeroit être le plus sage selon la vérité, & selon la piété?

Oùi. Aussi l'a-t'il fait? N'a-t'il pas déclaré dans ses trois Ordonnances à ce sujet, & ne sçait on pas d'ailleurs qu'il en a conféré avec plusieurs Théologiens? Et qui seroit assez noir pour penser d'un Prélat, dont la droiture fait le caractère, qu'il n'a pas agi conformément à ce qu'il croïoit être convenable à la vérité & à la piété? Il a donc pleinement satisfait à ce que le Concile de Trente exigeoit de lui.

XIV.

Même sujet.

Point du tout; car il faut absolument que ce Prélat soit criminel: il a satisfait à la Lettre du Décret, il n'en a point,

selon vous , rempli l'esprit , qui est que l'Evêque fasse informer aussi tôt qu'il entendra parler de nouveaux miracles.

Eh ! d'où, je vous prie , sçauriez-vous que telle étoit l'intention du Concile ? Il ne l'a point déclaré : quelque Ange est il donc venu vous le dire à l'oreille ? Si c'est là ce que vouloit le Concile , ne pouvoit il pas le dire ? Ne le devoit-il pas ? pour-quoi donc ne l'a-t'il pas dit ?

Mais il l'a dit équivalement , puisqu'il a ordonné à l'Evêque de prendre sur cela le parti qui lui paroîtra convenable à la verité & à la pieté. Voilà à quel raisonnement vous devez vous reduire. Mais qui ne voit l'insigne absurdité de ce raisonnement ? Et moi je soutiens qu'en donnant cet ordre à l'Evêque , le Concile a dit équivalement le contraire de ce que vous pretendez. Car oseriez-vous avancer qu'il seroit toujours sage de procéder juridiquement à l'examen de nouveaux miracles , aussi tôt qu'on en entendroit parler ; ne conviendrez-vous pas au contraire qu'il peut arriver des occasions où ce seroit fomenter l'illusion , enhardir la fraude , compromettre la verité , l'autorité & la Religion ? Il est donc constant , soit qu'on fasse attention à la loi du Concile en elle-même , soit qu'on en considere l'esprit , que la conduite de M. l'Archevêque est irreprehensible , & que l'ayant si hautement & si obstinément insulté comme un prevaricateur de ce Decret , votre temerité est horrible devant les hommes & devant Dieu.

X V,

Le plus revoltant en ceci , c'est que dans le temps que , sans ombre de raison , vous accusez M. l'Archevêque d'avoir contrevenu à la loi prescrite par le Concile de Trente , vous la violez sans frein & sans mesure.

C'est par les Miraculistes que la loi du Concile a été violée.

Coulons sur la defense que fait ce saint Concile , d'exposer à la pieté , en quel lieu que ce soit , aucune image extraordinaire , non approuvée de l'Evêque. Nous aurions droit de vous demander si ces images de M. Pâris , qu'on voit exposées non-seulement sur vos Oratoires & sur ceux de vos Devotes ; mais encore dans des Chapelles domestiques , où se célèbrent les divins Mysteres , ont eu l'approbation de M. l'Archevêque ; ou plutôt , si sçachant que loin de les approuver , il les blâme , vous pouvez les exposer ainsi , sans enfreindre la loi du Concile. Mais peut être contesteriez-vous le fait principal de

l'exposition de ces images dans des Chapelles ; fait qui m'a été attesté , mais dont je n'ai point de preuve que je puisse produire.

Coulons encore sur cette entreprise , de couronner des raïons de gloire les portraits de M. Pâris. Elle est cette entreprise prohibée sous peine de suspense & d'interdit ; mais c'est le Pape Urbain VIII. qui a prononcé (a) cette peine , & non le Concile de Trente ; & c'est maintenant du Concile que nous parlons.

(a) Bullar.
mag. rom. 4. p. 83.

Insistons donc principalement sur la defense qu'a fait le Concile. d'admettre de nouveaux miracles ; sans la verification & l'approbation de l'Evêque. Cette defense est très-précise : l'avez vous respectée ? sous pretexte que M. l'Archevêque n'a voulu ni approuver les votres , ni proceder juridiquement à leur verification , vous avez pretendu être en droit de les annoncer avec le plus grand éclat , & de vous joüir de ses Ordonnances. Est-ce donc que la Loi du Concile est conditionnelle ? Est ce qu'il nous a permis de faire rendre compte aux Evêques des raisons de leur refus , lorsqu'il nous a defendu de reconnoître des miracles s'ils ne les approuvent ? Est ce enfin qu'en ordonnant aux Evêques de faire ce qu'ils jugeront être le plus sage , & par consequent de refuser l'approbation des miracles , lorsqu'ils croiront qu'il est de la sagesse de la refuser , il a reservé au peuple le droit d'insulter à leur conduite , & de revere malgré leurs defenses , tels nouveaux miracles qu'il lui plaira , s'il juge leurs raisons moins bonnes que les siennes ? Seroit il rien de moins sensé qu'un tel Decret ? Mais c'est dans votre sens que le Decret du Concile est opposé à la raison ; dans son vrai sens rien n'est plus sage , & c'est dans ce sens que vous le violez.

XVI.

Même sujet.

Ne pourrions nous pas relever encore cette distribution qui se fait des reliques de M. Pâris , & cette vénération qu'on leur porte , non seulement sans la verification de M. l'Archevêque , & sans son approbation expresse ou presumée , mais encore contre ses intentions bien connus ? Je comprends que ce n'est pas tout-à-fait le cas dont le Concile parle quand il defend de recevoir & de révéler des reliques , si elles ne sont approuvées de l'Evêque , & s'il ne les a verifiés. Mais pre-

nous l'esprit de la Loi : n'est il pas certain que le but en est, que dans notre culte, comme dans notre foi, nous soions toujours soumis aux Evêques, & que nous nous reglions par leur jugement ? Or leur est on soumis dans le culte, lorsqu'on s'obstine à révéler des Reliques, dont l'Evêque désapprouve ouvertement le culte ?

Enfin, le Concile défend aux Evêques, en cas qu'il arrive au sujet de nouveaux miracles quelque question grave, de décider sans l'avis de leurs Métropolitains, & des Evêques de leurs Provinces. Or y eut-il jamais de questions plus graves, que celles dont vous soutenés qu'il s'agit dans vos prétendus miracles ? Vos Evêques n'ont donc dû rien décider à ce sujet sans l'avis de leurs Métropolitains, & des Evêques leurs Provinciaux. Ont ils obéi à cette Loi ? Ne l'ont ils pas au contraire transgressée ? Et cependant vous leur avés applaudi. Concluons donc que ce même Décret du Concile de Trente, auquel vous avés si souvent & si injustement accusé M. l'Archevêque de Paris d'avoir contrevenu, c'est vous mêmes qu'il avés enfreint en bien des chefs.

XVII.

Jusqu'ici je n'ai eu, Messieurs, que de vos déclamations soutenues de nombre de mensonges, à réfuter ; passons à vos grandes preuves. Quel bruit, dès que vingt quatre Curés de Paris, ou des Fauxbourgs eurent présenté (a) à M. l'Archevêque les Procès verbaux de quatre miracles, constatés juridiquement, disoient ils, par M. Thomassin sous feu M. le Cardinal de Noailles ? A vous entendre & à entendre vos partisans, ç'en étoit fait ; il ne restoit plus à M. l'Archevêque que de publier les quatre miracles, & puis de révéler à mains jointes l'appel. Comment contester sans déshonneur & sans crime, ce que M. Thomassin avoit constaté, ce qu'il avoit constaté juridiquement, ce qu'il avoit juridiquement constaté sous feu M. le Cardinal de Noailles ? Tout cela me fut objecté dans le tems bien des fois, & à chaque fois je disois : attendons ; car je soubçonnois beaucoup ce qui a été depuis si bien démontré, que l'artifice avoit conduit toute cette affaire.

Faut il rappeler les preuves qu'en a donné M. Nigon Promoteur, en examinant ces Procès-verbaux & quant à la forme, & quant au fond ? Mais ces preuves sont entre les mains

On objecte que M. Thomassin avoit informé de plusieurs miracles par l'ordre de M. le C. de N. Rép. La forme & le fond de ces informations sont insoutenables.

(a) Inst. Past. de M. l'Evêq. de Montp. p. 12.

de tout le monde, & tout le monde ſçait combien elles ſont frappantes : ce fut un coup de foudre pour le Parti, ainſi qu'une belle leçon au public de n'avoir deſormais de confiance ni en vos miracles, ni en vous.

XVIII.

La représentation de la commission, loin de juſtifier la forme des Procès verbaux, a achevé de la déshonorer,

Obſervons ſeulement, pour ce qui concerne la forme des Procez-Verbaux, que loin qu'elle ait été juſtifiée par la représentation de la commission pour informer des miracles, c'eſt par là au contraire que le vice de la procedure a achevé d'être conſtaté. Le Parti avoit bien ſenti que ce malheur étoit infaillible, ſi jamais il venoit à produire cette commission. Auſſi quelle obſtination à la cacher ? En vain les avoit on preſſez de la montrer ; en vain les y avoit-on interreſſez par les endroits les plus ſenſibles : M. Thomassin, & pluſieurs autres avoient toujours proteſté à M. l'Archevêque & au public, qu'elle étoit perdue : ils craignoient moins de bleſſer la verité, que d'être connus. Enfin pourtant on l'a représentée : M. Nigon fit ce miracle : à force de frapper, il contraignit M. Thomassin de tirer de ſon porte feüille la piece fatale : nous l'avons vüe ; & qu'avons-nous vü en la voïant ? Surprise faite à M. le Cardinal de Noailles ; artifice dont avoit uſé M. Iſoard Promoteur, pour ſurprendre une commission à cette Eminence ; prévarications de M. Thomassin dans l'exécution de ſa commission, manège enfin, fraudes & menſonges dont toute cette affaire a été comme tiſſuë. C'eſt ce que l'Auteur des réflexions ſur l'Acte de dépôt de cette commission, a mis dans un ſi grand jour, que couverts de confuſion vous avez été, Meſſieurs, contraints de vous retirer ſans bruit. Il n'y a que l'Enfant perdu du parti, qui dans ſa Gazette du 21. Juillet 1736. ſema ſur ces Réflexions quelques chicanes. Mais l'Auteur d'une Lettre inſérée dans le Supplement du 8. Août 1736. le releva ſi bien, que ni lui, ni ſes ſouffleurs n'ont plus oſé parler ſur l'article. Il eſt donc certain que ces procez-Verbaux, quant à la forme, ſont abſolument indignes d'attention : & que la fraude & la prévarication y ont préſidé.

XIX.

Les miracles dont M. Thom. a

Le fond n'en eſt pas meilleur. Parlerons-nous du miracle de Jean

Jean Nivet, miracle reconnu par Monsieur Isoard (a), vérifié par M. Thomassin attesté avec serment par dix témoins : Mais de notoriété publique, & de votre propre aveu, Nivet est sourd & muet comme il a toujours été. Tant M. Thomassin constatoit bien ce qu'il constatoit juridiquement ! Tant les Promoteurs & les témoins de vos miracles étoient gens précautionnés, ou sincères ! Laissons donc ce faux miracle, & passons aux quatre autres que vous vous obstinez à soutenir.

Beau miracle en vérité que celui de Lero ! N'est il pas étonnant qu'on ait pensé à miraculiser une semblable babiole ? Encore plus étonnant qu'après que M. Nigon (b) en a fait si bien sentir l'absurdité, M. l'Evêque de Babylone se soit mis en tête de nous y rendre dévots ? Je ne m'amuserai pas à suivre le Prêlat dans le cercle de ses petites chicanes : voici de quoi le faire résoudre à ne plus affirmer & défendre des faits, du détail desquels il convient (c) qu'il ne peut être suffisamment informé.

On sçait qu'avec un remède composé de Vin & des Roses de Provin, non seulement Lero sçait diminuer son mal de jambe, mais encore que, quand il veut, ce mal paroît se dissiper. On sçait aussi que depuis le prétendu miracle, ce mal de jambe lui est revenu de tems en tems. Et de qui sçait on ces faits si décisifs contre le miracle ? C'est de celui qui en avoit été le principal témoin, du Sieur Forget Marchand Boutonnier, qui a déclaré de vive voix à M. l'Archevêque, & par écrit à M. l'Official, après avoir promis par serment de dire la vérité, que Lero lui-même en a fait l'aveu. *

X X.

Que de sollicitations, de prières & de menaces ne mit-on pas en œuvre auprès du Sieur Forget, quand on le vit agité de remords au sujet de la déclaration qu'il avoit faite devant M. Thomassin ! Deux personnes que je sçais, mais que je ne nommerai pas pour certaines raisons, emploïerent à étouffer son scrupule toute l'ardeur imaginable. M. Isoard Curé de Sainte Marine y emploïa aussi tout son zèle : & quel zèle ! D'autres personnes s'empresèrent pour cela avec un zèle presque aussi ardent. Mais en vain. Le Sieur. Forget pressé par sa conscience, averti de son devoir par M. l'Abbé de Marfan son Directeur, docile enfin aux sages avis de M. Hazon Avocat,

QQQQqqq

informé, sent faux. Fausseté de celui de Nivet. [a] Voies sa Déclarat. du 15. Janv. 1732. à M. l'archevêque.

Fausseté de celui de Lero Nouvelle observat. sur ce miracle. (b) *Ibid.* p. 38. & suiv in 4. & p. 61 in 12.

(c) Lett. à M. l'Evêq. de Montp. &c. p. 23. col 1.

* Le sieur Menissier, autre témoin a fait à M. l'Archevêque une pareille déclaration.

Même sujet.

qui par un fond de droiture supérieur à ses faux préjugés contre la Bulle, lui dit qu'il se devoit indispensablement à sa conscience & à la vérité, alla faire à M. l'Archevêque & à son Official déclaration fatale au miracle.

Sincérité qui lui a coûté bien cher. Lero poussé de ce même zèle, qui l'a depuis porté à laisser obstinément mourir sa Femme sans confession, va exhaler par des injures sa colère contre lui, & lui faire des menaces. Bien des personnes imitent Lero. Les deux Vicaires de Saint Leu en particulier, & les Sieurs Rablate & le Guet, l'un Prêtre de Saint Sauveur, & l'autre de Saint Leu, lui disent avec ce feu que le Parti inspire, que s'ils avoient été présens à sa nouvelle déclaration, ils lui auroient craché au visage. Enfin, dès ce moment-il perd toutes les pratiques du Parti. Tout cela je l'ai sçu d'abord de M. l'Abbé de Marfan, qui veut bien que je le nomme, & ensuite du Sieur Forget lui-même, qui consent aussi d'être nommé. Ainsi vous y prenez-vous, Messieurs, pour intimider quiconque pourroit & voudroit dire vrai. Mais ces sortes de manœuvres une fois bien connues, qu'elle attention vos prétendus miracles peuvent ils mériter ?

X X I.

Beau miracle aussi que celui de la Demoiselle Orget ! Quand on examine de bonne foi les réflexions de M. Nigon, ne voit-on pas que ce miracle n'est qu'une chimere ? C'est ce qui a été depuis confirmé par le témoignage de la Demoiselle Fromentin, cousine de la prétendue miraculée; témoignage bien formel, & qui en renferme plusieurs autres également précis.

Cette Demoiselle aiant appris par l'Ordonnance de M. l'Archevêque du 8. Novembre 1735. ce que portoit l'Acte que des gens du Parti avoient extorqué à la malade peu de tems avant sa mort, déclara à Noyon lieu de sa residence. le 3. Juin 1737. pardevant Masson & le Jeune Notaires Royaux (a) : qu'étant allée à Paris le 29. Mars 1731. chès ladite Demoiselle Orget, où elle passa trois mois, elle avoit reconnu plusieurs fois en la changeant de linge qu'elle avoit la même maladie secrète, dont elle avoit déposé devant M. Thomassin quelle avoit été miraculeusement guérie. La Demoiselle de Fromentin ajoute qu'elle en avertit le Sieur de la Borne Chirurgien, l'un des certificateurs du prétendu miracle : que Marie

Fausseté de celui de la Demoiselle Orget. Nouvelle observat. sur ce miracle.

(a) Voies cet Acte entier dans le supplément des NN, EE, du 8. Juillet 1737.

Jeanne Blondel l'une des Apprentisses de ladite Demoiselle Orget, & le principal témoin du miracle prétendu fut témoin aussi que l'infirmité dont elle avoit cru sa Maitresse guérie, subsistoit toujours: que l'ancienne Garde de la malade s'en aperçut de même: qu'enfin la Demoiselle Orget lui dit: *Ma chere Cousine, je n'en puis plus, il faut que je te déclare mon mal, c'est ma descente, cela me fera mourir.* La malade aiant depuis répété plusieurs fois la même chose à la Demoiselle Fromentin, celle-ci en prit occasion de lui remontrer, combien elle étoit coupable d'avoir publié que M. Pâris l'avoit guérie de ce mal; rémontrance dont la Demoiselle Orget parut fort touchée. Qu'ensu, en partant pour s'en retourner à Noyon, elle l'avoit laissée dans le lit, malade de son ancienne infirmité, & avec un peu de fièvre, & qu'elle en mourut quelques mois après à l'Hôpital.

Après un témoignage si décisif, que dira M. de Babylone si l'envie de parler lui reprend? Et que peut dire le Public de votre obstination à divinisier ce prodige d'imposture?

XXII.

Beau miracle enore que celui de Mademoiselle Laloe! Je rougis pour M. l'Evêque de Babylone, qui donnant assés à connoître, soit en déclinant les objections de M. Nigon, soit en y répondant puerilement, qu'il sent malgré lui l'horrible intrigue de ce faux miracle, ose néanmoins exiger que nous le révériions comme un miracle divin. Et quel est l'homme sensible aux interêts de la pieté & de la raison, qui n'en ait pas rougi de même pour le Prélat? Qui n'a point dit avec M. Nigon (*): *S'il est possible, ensevelissons-le dans l'oubli ce faux miracle, ce miracle indecent, mêlé, confondu, compliqué, pour ainsi dire, avec le crime, ou avec ses suites, & bien plus propre à exciter les railleries des libertins, qu'à édifier la pieté des Fidéles?*

Beau miracle enfin que celui de Mademoiselle Mossaron! Pour achever d'en constater la vanité, ne suffit-il pas d'observer que les Medecin, Chirurgien & Apotiquaire qui avoient érigé cette guérison en miracle devant M. Thomassin Commissaire, en ont depuis la Réquête de M. Nigon, rendu la gloire à la nature par les Ecrits publics?

Qu'on vienne nous dire maintenant que parmi les miracles du temps, il y en a d'indubitables. *Comment ne craint-on pas, dis*

Fausseté de celui de Mademoiselle Laloe.

(*) Req. à M. l'Archev. p. 67. in 4. & p. 111. in 12.

Fausseté de celui de Mademoiselle Mossaron. Nouv. observat. sur ce miracle.

(a) Réf. judic.
sur les NN. Et.
p. 66.

judicieusement un Appellant éclairé (a), que quand il sera question d'en faire la preuve, il arrive ce que l'on a vû à l'égard de quelques-uns qu'on croyoit solidement établis, comme ceux de la Lalue, & de la Demoiselle Mofiron, que les faits soient dementis ou par les personnes mêmes qu'on suppose malades & guéries, ou par les Medecins qui en ont pris soin pendant leur maladies ; & qu'au lieu de l'évidence il n'y ait plus que ténèbres & obscurité ? Ainsi pensent de tous ces miracles en général, & de ceux que M. Thomassin avoit vérifiés en particulier, les personnes sages du Parti même de l'Appel.

XXIII.

Object. 24. Curés ont approuvé quatre de ces miracles, & offert de fournir les preuves de treize autres. Réponse.

N'insistés pas, Messieurs, sur l'approbation donnée à ces quatre miracles par vingt-quatre Curez. Je respecte leur titre. Mais de quel poids peut être une approbation donnée sur la foi de la procudre de M. Thomassin, procedure si vicieuse, si indigne d'attention ? Faut-il, parce que ces Messieurs ont été trop vîte, que nous soyons imprudens ?

Me dites pas non plus qu'on doit du moins révéler les treize autres miracles, dont ils ont offert d'administrer les preuves. Car enfin, puisqu'il faut s'expliquer, pourquoi cette obligation ? Parce que ce sont des Curés. Nous devons donc par respect pour un bien plus grand nombre de Curés, & de Curés unis à leur Evêque, qui ne font aucun cas de ces treize miracles, n'en faire nous mêmes aucun cas. Je m'en tiens à ce dernier devoir.

Mais de plus, vouloir faire trouver du miracle dans la guérison du sieur le Doulx, qui a attesté avec serment, & par deux actes authentiques, que l'exposé qu'on lui a fait faire de ses maux, est un tissu de faussetés, & que c'est en ajoutant le sacrilege à l'imposture qu'on a érigé en miracle la cessation visiblement naturelle d'un mal très léger : n'est-ce pas un scandale ? Quel scandale aussi, ou quelle illusion de diviniser la guérison d' Aimée Pivert, guérison que M. Winslow aussi respecté pour sa candeur & sa pieté, que pour sa profonde connoissance du corps humain, a déclaré à M. l'Archevêque de sens n'avoir rien d'extraordinaire, être très naturelle, très éloignée de la moindre marque de miracle, être enfin l'effet d'un remède spécifique qu'il lui avoit donné ? Dans le cours de cette Lettre j'aurai occasion de faire sentir le néant de la plupart de ces autres mi

racles que les vingt quatre Curés vouloient nous faire adorer.

Ajouterai-je qu'au sentiment d'un Appellant (a), la plupart de ces Curés semblent s'être rendus coupables de parjure ; & que si quelques-uns (*) sont justement estimez les autres en plus grand nombre l'étoient, & le sont encore assez peu. & méritent assez peu de l'être ? Je supprime leurs noms, continuë-t-il, parce que vous les connoissés. Je les supprime moi aussi, parce que je n'aime point à blesser personne, lorsque, sans trahir ma cause, je puis faire autrement. Ce que je ne puis dissimuler, c'est que parmi ces Curés miraculistes brillent M. Isoard Curé de sainte Marine, Monsieur de Rocheboüet Curé de saint Germain le Vieux, & certains autres, à qui il n'a pas tenu que nous n'adorassions quelques centaines de milliers de miracles de convulsions. Des Apôtres de scènes si affreuses & si impertinentes, sont ils bien propres à concilier du respect aux autres merveilles qu'ils certifient ? Ils me prêcheroient bien jusqu'au jour du Jugement, que je serois tout de glace. Pour mériter de l'attention, il faut au moins se montrer judicieux. Or certainement on ne se montre point tel, quand on donne des folies & des horreurs pour des œuvres adorables.

(a) Lett. de M. à M. au sujet de S. Vinc. de Paul, p. 8.

XXIV.

Après tout, continuerez vous, est il probable que des miracles, après lesquels on a vû courir la multitude, & dont encore aujourd'hui bien du monde est persuadé, ne soient que des impostures ou des illusions ?

Objection. La multitude a ajouté foi aux miracles du tems. Rép.

Si cela est probable. Est-ce que les simples ne sont pas la multitude ? Est-ce que dans tous les siècles on n'a pas vû la multitude courir après les plus étranges nouveautés ? Est ce que nous ne l'avons pas vûë nous-mêmes révéler comme un spectacle tout miraculeux & tout divin, l'incompréhensible folie des convulsions ? *Le nombre des Sots est infini*, dit le sage (b). Il faut souvent si peu de chose pour persuader le peuple, il en faut si peu pour lui faire pousser des cris, que c'est insulter au sens commun, que de proposer les cris & la croiance populaires pour une règle infallible de critique. Ou convenez de

(b) Eccle. C. 15.

(*) L'Ecrivain ne nomme qu'un de ces Curez : distinction injurieuse à tous les autres. Voilà pourquoi j'ai passé son nom. Outre qu'il y a sur cet endroit une Note, qui donne à douter si ce Curé est estimé, ou s'il l'est justement.

l'incertitude de tous vos prétendus miracles, ou produisez-en des témoins, tels qu'ils doivent être pour mériter la confiance des gens sages. Avez-vous donc de ces témoins à nous produire ?

XXV.

Object. Toute la France les atteste, Exageration outrée.

[a] Lett. Past. de M. de Montp. pour notifier un miracle, &c. du 21. Avril 1734.

P. 5.

[b] Entret. sur les miracles. &c. Preface, p. 3.

(c) Ci-dess, p. 1158.

(d) Entret. sur les miracl. p. 31.

Il y en a sans nombre, s'il faut vous en croire: cent mille bouches, dites vous (a) s'élevent de toutes parts, & déposent en faveur de ces miracles. Tout (b) Paris; ou plutôt toute la France en ont été les témoins oculaires. A quel pyrrhonisme ne seroit ce donc pas se livrer, & livrer de même la Religion & la Société, si l'on se refusoit à des faits ainsi attestez ?

Objection tout à-fait considerable, si le fondement en est réel. Mais aujourd'hui que l'enthousiasme est moins fort, n'avouerez vous pas, Messieurs, qu'elle porte sur une exageration bien ridicule & bien outrée ? Déjà on vous a entendu (c) avouer qu'une infinité de Prêtres, de Religieux, de Medecins, de Chirurgiens, de Grands & de personnes de nom, de gens respectables par leur caractère, de personnes même indifferentes, que dis je ? d'hommes de merite très-oppozez à la Constitution, combattent ces miracles, ou n'en font point d'état. De plus vous convenez [d] que dans les Provinces le plus grand nombre n'y ajoûte point de foi. Or, je vous prie, comment concilier l'objection avec ces aveus ? n'en rendent ils pas la vanité bien sensible ?

Mais je l'avouë à mon tour, si vous avez exageré à l'excez le nombre des temoins de vos prétendus miracles, on voit néanmoins dans les Relations que vous en avez publiées, qu'il est beaucoup de personnes qui les ont attestez, & quelque fois on en rencontre quelques autres temoins dans les cercles. Sont ce là des preuves qui doivent fixer notre jugement ? ou peut on legitimement s'y refuser ? Voilà les questions qui nous restent à éclaircir, & qu'il importe d'éclaircir avec grand soin ; car de là dépend le jugement qu'on doit porter de la verité, ou de la fausseté de ces prétendus miracles.

Je commence, Messieurs, par d'éclarer : & par déclarer de la plus haute voix qu'on puisse prendre, que je respecte beaucoup le témoignage humain consideré en général, & abstraction faite des circonstances particulières qui peuvent l'infirmer. Je reconnois avec vous que c'est là le fondement essen-

Respect dû au témoignage humain, abstraction faite des circonstances.

tiel de la Société; & en un sens de la Religion même. Vous avez eu soin de le prouver dans plusieurs Ecrits, & vous l'avez fort bien prouvé, rien n'étoit plus facile. Pourroit on demander en passant pourquoi cette attention? Etoit il parmi nous quelque Pyrrhonien qu'il fallût convaincre & confondre? Quel est il donc ce téméraire, cet insensé, pour que je lui jette ma pierre?

XXVI.

Je rougis de le dire, même en qualité de votre écho. A vous entendre, c'est M. l'Archevêque: vous l'accusez de mépriser le témoignage humain, de le détruire, & par-là de saper les principes de la Religion & de la Société. *Je ne sçai*, disiez vous dans un Ecrit (a) qui fit une grande fortune dans le Parti, & que M. le Gros honora de ses éloges (b), *comme Rome s'accommodera du mépris avec lequel M. l'Archevêque rejette ici, au sujet d'un miracle attesté par six vingt personnes: un témoignage humain toujours faillible, dit-on..... Il est dangereux que ce mépris du témoignage humain comme toujours faillible, ne retombe sur la Canonisation même des Saints..... Mais ne s'agit il ici que d'une atteinte qu'on donne à la Canonisation des Saints? Ce mépris du témoignage humain en haine des miracles de M. Paris, n'ébranle-t'il pas les fondemens de la Religion, en même-temps qu'il attaque les principes de la Société?..... C'est donc ainsi qu'on hazarde tout sans attention aux conséquences, quand on est possédé d'une passion violente? Il faut donc que les querelles de Religion, par la nécessité de défendre, ou par la fureur d'attaquer, ébranlent les fondemens de la Religion, & la présentent ainsi aux coups de ses ennemis? Quelle playe faite à la Religion par cette parole du Mandement contre les témoignages humains!..... Elle attaque de même tous les principes de la Société, &c.*

M. l'Archevêque est donc bien criminel! Mais qu'a-t'il dit? Quelle est cette proposition scandaleuse & detestable qu'on lui reproche avec tant d'amertume? La voici. *pouvez-vous ignorer [c] qu'il n'est jamais permis d'opposer des faits toujours appuyés sur un témoignage humain & faillible, à des décisions dont la certitude est fondée sur les promesses de Jesus Christ même? Voilà ce qui a blessé jusqu'au cœur le saint homme, dont nous avons entendu les plaintes; & c'est aussi ce qui a arraché à M. le*

M. l'Arch. accusé de l'avoir méprisé, & d'avoir ébranlé par-là la Religion & la Société.

(a) II. Lettre d'un Ecclesiastiq. à un ami, au sujet du Mandement du 15. Juill. 1731. p. 27. dern. ligne.

(b) II. Lettre de M. l'Abbé de l'Isle, p. 16.

(c) Mandem. du 15. Juill. 1731. p. 28.

(*) II. Lettre
de M. l'Abbé de
l'Isle, p. 21.

Gros les exclamations pathétiques que voici. *Quel est (a) l'homme imprudent qui a inséré cette étonnante phrase dans le Mandement d'un Archevêque ? Quels sont les ravisseurs mal-habiles qui l'y ont laissé subsister ? Comment a-t-on pu ignorer que ce seul trait de plume livroit à l'incrédulité les miracles de tous les siècles, & tous les fondemens de l'analyse de la foi chrétienne ?* Ainsi parle le déclamateur par excellence. Parlons nous à notre tour.

XXVII.

Iniquité de ses
accusateurs,

Par quel travers de noirceur & d'iniquité M. le Gros, & son Confrere osent ils imputer à M. l'Archevêque de mépriser le temoignage humain ? A-t-il dit autre chose que ce que tout Chrétien, que ce que tout homme raisonnable doit penser, qu'il n'est pas permis d'opposer le temoignage des hommes à celui de Dieu, parce que le temoignage des hommes peut tromper, & que celui de Dieu est infallible ? Est-ce donc qu'en fait de verité ils prétendent mettre Dieu de niveau avec les hommes ? Ou pensent-ils que ce soit mépriser le temoignage des hommes, que de le regarder comme moins certain que celui de Dieu ? Prendre occasion d'une maxime aussi sage, & aussi constante que l'est celle de M. l'Archevêque, pour charger d'invectives son Mandement, & pour l'en charger lui-même, ne faut-il pas avoir le cœur bien noir, ou tout au moins l'esprit bien de travers ?

Non, Messieurs, jamais M. l'Archevêque n'a méprisé le temoignage humain pris en général ; toujours même il a montré qu'il l'estimoit, & qu'il y ajoûtoit foi, lorsqu'il n'est rien qui le rende suspect. Mais il respecte infiniment d'avantage le temoignage de Dieu ; & à l'exemple de saint Augustin, qui réjettoit avec mépris les miracles opposés à l'Eglise, dont le Parti de Donat triomphoit, il ne peut souffrir que vous veniez opposer de prétendus miracles à un Décret qu'il croit, & qu'il sçait être consacré de Dieu par la voix de l'Eglise. Si c'est là mépriser le temoignage humain, imputez donc à saint Augustin le même excez ; & consentez de plus qu'on vous l'impute à vous-mêmes. Combien de fois n'avez vous pas déclaré que tout miracle opposé à une doctrine autorisée de Dieu par le jugement de l'Eglise, ne peut être qu'un faux miracle, un miracle méprisable, de quelque temoignage qu'on vienne l'appuyer ? Or, c'est là précisément le langage de M. l'Archevêque. Si vous différez

différez d'avec lui, ce n'est donc pas dans le principe, qui est le votre comme le sien ; ce n'est que dans l'application du principe. Et c'est cependant du principe même que M. le Gros & son Associé lui font un crime ! Tant la passion les aveugle & les transporte !

XXVIII.

Reprenons notre déclaration. Nous reconnoissons donc qu'il seroit extrêmement téméraire de mépriser le témoignage humain, si l'on n'a de bonnes raisons pour ne s'y pas soumettre. Jamais on ne nous entendra contester une vérité si importante & si certaine ; & pour moi en particulier, je la professerai toujours hautement. Mais s'ensuit-il de-là qu'il faille d'abord y céder sans précaution & sans examen ? C'est l'illusion que vous semblez, MM. vouloir introduire, & à laquelle nous nous opposerons toujours avec fermeté. Il faut, dites-vous, ajouter foi au témoignage humain. Sans doute. C'est-là, ajoutez-vous, le lien de la société, & le fondement de l'analyse de la foi. D'accord. Donc, concluez vous, le témoignage humain dont les miracles du tems sont appuïés, mérite toute confiance. C'est décider bien lestement. N'a-t-on donc jamais attesté des chimeres & des mensonges ? On n'a qu'à vous suivre ; les imaginatifs & les menteurs auront beau jeu : plus de critique, & une sotte crédulité tiendra lieu de prudence. S'il y a des témoignages vrais, n'y en a-t-il pas de faux ; Quelque respect qu'on ait pour le témoignage humain, il faut donc, avant que de se rendre à celui dont on autorise vos miracles, en examiner les caracteres.

M. l'Archevêque a fait plusieurs fois cet examen, & d'autres grands Prélats * l'ont fait aussi : qu'en a-t-il résulté ? Un grand déshonneur pour ces miracles, & pour les témoignages dont on les avoit étaïez. Moi à mon tour je vais, selon ma promesse, faire cet examen : qu'en resultera-t-il ? La suite l'apprendra.

XXIX.

Premièrement, sont ils réels ces témoignages ? N'y en auroit-il point de supposés ? La question est importante : car quel cas mériteroient des témoignages que quelque fourbe auroit forgés ? Or, qui sera caution de la vérité d'un grand nombre au moins de ceux que vous avez produits ? Quel lieu

Il y a des témoignages respectables, il y en a qui ne le sont pas. Ceux qu'on allégué pour les miracles du temps, sont de cette seconde classe.

* MM. les Archevêque de Cambrai, d'Embrun & de Sens.

1. Plusieurs sont faux & supposés.

RRRR rrr

au contraire n'a-t-on pas d'en concevoir de la défiance ? Voici pourquoi

Combien de signatures d'adhésion à M. de Senz contre le Concile d'Embrun, qu'on a supposées ! Je sçais moi de science certaine, que dans les Listes imprimées de ces Adhérens, on trouve entr'autres les noms d'un bon nombre de Bénédictins de la Congregation de Saint Maur, qui ont protesté les uns de vive voix, & les autres par écrit, qu'ils n'avoient ni signé cette adhésion, ni donné à personne procuration de le faire. Je sçais de même que de ces Religieux, dont on trouve les noms dans ces Listes quelques uns étoient morts avant même la convocation de ce Concile. Voilà donc des signatures manifestement fausses & supposées, que vous avés pourtant présentées au Public comme réelles. Qui m'assurera que des hommes assés peu scrupuleux pour emploier une si indigne supercherie en faveur de M. de Senz, aient été toujours sincères dans l'affaire des miracles ? Des menteurs avérés ne sont-ils pas toujours suspects ? N'est on pas toujours dans l'obligation de craindre qu'ils ne mentent ?

Mais il y a plus : nous avons une preuve précise de cette supposition de témoignages sur le fait de miracles, preuve consignée dans le Supplement des Nouvelles Ecclesiastiques.

L'Auteur de cet Ouvrage observe d'abord (a) que dans le fameux Livre auquel M. C. de M. a eu le malheur de prêter son nom on trouve à la page 25. des Pièces justificatives du prétendu miracle opéré dans la personne de la Demoiselle Thibault, un certificat de Mademoiselle Morin, signé ainsi : *A Paris le 16. Juillet 1737. signé Morin Bourgeoise de Paris, rue Princesse, Faubourg Saint Germain à Paris ; & qu'au dessous il est écrit : Plus réitérée la signature dudit Billet par moi soussignée MORIN.* Après quoi il rapporte un certificat postérieur signé par cette Demoiselle, certificat dont je vais donner l'extrait, & qui mérite toute l'attention des lecteurs.

X X X.

J'ai été dit elle, étrangement surprise d'apprendre par un de mes freres, qui est Officier chés Madame la Marechalle de Montesson, qu'on avoit inseré dans le Livre de M. de Montgeron un certificat signé de ma main, en preuve d'un miracle opéré dans la personne de Mademoiselle Thibault ouvrière. J'ai été encore plus

a Suite du
Supplement du
22 Août 1737.

Même sujet.

surprise quand j'ai lu ce certificat que mon frere m'a envoyé, tel qu'il avoit extrait du Livre de M. de Montgeron. Je déclare que je n'ai jamais donné ledit certificat ; que je n'ai pas même pu le donner, parce qu'on ne me l'a point demandé : & quand on me l'auroit demandé, je ne l'aurois pas donné, n'ayant pas été témoin de la guérison, & ne croyant pas qu'on puisse guérir par l'intercession de M. Pâris Tout ce que je puis dire ici, c'est que j'ai donné de l'ouvrage à Mademoiselle Thibault ; que je l'ay vûe dans son lit malade. J'ignore absolument si elle a été guérie, ni comment elle à été guérie : & j'atteste que le certificat inseré dans le livre de M. de Montgeron, est une pièce absolument supposée, à laquelle j'ai autant de part qu'à tout le reste du Livre En foi de quoi j'ay signé
MORIN. rue Princeße.

A la vûe de cet Acte de quelle impression les personnes d'honneur se sentent-elles frappées, je ne dis pas, contre celui sous le nom de qui on a publié la déclaration, mais contre ceux qui l'ont fabriquée ? Une fraude si criante ne fait elle pas horreur à la probité ? Et comment après cela ne pas se défier du reste des témoignages qu'on allegue ? Qui ment, & qui trompe une fois avec tant d'impudence & de noirceur, peut bien mentir & chercher de tromper soixante & quatre-vingt fois.

XXXL

Mais tous ces témoignages ne sont pas supposés, direz-vous, & vous aurés raison de le dire ; il y en a qu'on sçait bien positivement être de personnes dont ils portent le nom. Ceux-ci du moins ne méritent ils pas qu'on y ajoute foi ?

Peut être qu'oûi, peut être que non, cela dépend des circonstances. Ces témoignages n'auroient ils pas été rendus légèrement & sans connoissance ? Ne les auroit-on point surpris, extorqués, alterés, falsifiés ? En ces cas ils seroient nuls de plein droit. Or combien qui ont ces défauts essentiels ?

Dans la seule affaire d'Anne le Franc on en trouve un grand nombre. Je n'examinerai point si cette fille a été bien guérie, & miraculeusement guérie. Pour le prétendre, après qu'on a produit de si fortes raisons de le nier, il faut avoir bien peu de droiture ou de jugement. Mais ce n'est pas de quoi il est maintenant question : il s'agit seulement de montrer qu'un grand nombre des Certificats donnés en faveur de ce prétendu

RRR Rrrr ij

2. Le très-grand nombre de ces témoignages ont été rendus sans connoissance, ou surpris, ou extorqués, ou falsifiés.

miracle, sont nuls par les raisons dont j'ai parlé. Mais c'est ce que M. l'Archevêque a déjà prouvé si clairement, que pour le contester il faut avoir un fond inépuisable de chicane. Souffrez, Messieurs, que je fasse l'extrait de ses preuves : cet extrait sera long, mais il est important pour notre objet, & on ne doit point trouver long ce qui est fort utile.

XXXII.

Même sujet
(*) Mandem.
au sujet d'un Ecrit
qui a pour titre,
Dissert. sur les mi-
racl. &c. p. 21.
& suiv.

On a produit aux jeux du Public, disoit en 1731. cet illustre Prélat (*), jusqu'à vingt deux Certificats, signés par environ six-vingts personnes. Mais de quelles voies s'est-on servi pour les obtenir? C'est un mystère d'iniquité que l'information nous a révéllé. Parmi ceux qui les ont signés, il en est qui l'ont fait ou par surprise, ou parce que d'autres l'avoient fait avant eux; quelques-uns ont été séduits par leur propre complaisance, ou forcés par des sollicitations importunes; plusieurs se sont déterminés à signer sans lire & sans entendre lire l'Ecrit qui leur étoit présenté; & d'autres qui en ont fait & écouté la lecture, sont surpris de voir leur nom sur un imprimé différent de l'original qu'ils ont souscrit, & de se trouver par-là témoins de faits dont ils ont aucune connoissance. Deux témoins nous apprennent qu'ils l'ont signé le soir, l'un étant dans son lit, & l'autre prêt à se coucher, ne connoissant l'un & l'autre Anne le Franc que de vue, signant uniquement sur la parole de ceux qui avoient signé avant eux..... Trois autres témoins avouent qu'ils ont également signé, parce que d'autres l'avoient fait avant eux. Quatre autres font le même aveu, & attestent encore qu'ils n'avoient point vu la Relation imprimée sous le nom d'Anne le Franc, lorsqu'ils ont signé l'attestation, par laquelle on leur a fait dire qu'ils avoient connoissance des faits rapportés dans cette Relation; & l'un d'eux declare même qu'il ne sçait s'il étoit fait mention de cette Relation dans son Certificat.

XXXIII.

Même sujet.

Le premier témoin dépose qu'il a signé une attestation, parce qu'Anne le Franc la prie d'y mettre sa signature; & qu'après avoir lu cette attestation il lui dit " Que s'il avoit à rapporter la chose, il ne la rapporteroit point de cette façon „: En effet par sa déposition faite en Justice, il renverse tout ce qu'on lui avoit fait dire dans le certificat.

Le trente-septième témoin expose „ qu'Anne le Franc vint la presser de lui donner un Certificat, en lui disant que c'étoit

„ un petit écrit qui ne portoit préjudice à personne ; qu'elle
 „ déposante fut plus de huit jours à le refuser , qu'elle déchir
 „ même le premier modèle qui lui avoit été présenté qu'à la
 fin „ toujours sollicitée Elle donna malgré elle ce certificat
 qui lui fut arraché par importunité. Elle ajoute qu'elle „ ne croit
 „ pas avoir dit dans ce Certificat qu'Anne le Franc avoit été
 „ guérie & marchoit librement après le voyage fait à saint
 „ Médard , ce qu'elle reconnoit qu'elle n'auroit pû dire avec vé-
 „ rité. Elle remarque encore qu'elle „ ne se souvient pas du con-
 „ tenu du Certificat qu'elle a donné mais , qu'elle „ se souvient
 „ bien qu'on le lui a extorqué par sollicitation. „

*Les sollicitations & les intrigues dont on s'est servi pour extor-
 quer ces Certificats , paroissent encore par la déposition d'un Chi-
 rurgien , qui néanmoins a refusé constamment de donner celui qu'on
 lui demandoit. Un Chirurgien de sa connoissance , un Bourgeois de
 la Paroisse de saint Barthelemy & quantité d'autres personnes lui
 font des instances à ce sujet ; on le prie , on le sollicite , on lui repré-
 sente qu'il „ rendra service à quantité d'honnêtes gens , dont
 „ le parti quoique foible en apparence , est encore en état de
 „ rendre de grands services : en un mot , on met tout en œuvre pour
 le gagner ; il résiste à toutes ces instances ; mais des sollicitations si
 importunes n'auront elles pas eu plus de succès à l'égard de beaucoup
 d'autres personnes ?*

*Plusieurs témoins qui avoient signé des Certificats avouent qu'ils
 n'en avoient ni fait ni entendu la lecture. Une mere dépose „ qu'elle ,
 „ sa fille & son gendre étant à souper , on leur apporta un pa-
 „ pier en leur disant , signés cela , c'est pour cette pauvre fille ,
 „ pour certifier qu'elle a été malade ; qu'ils le signèrent sans
 „ le lire & sans l'entendre lire ; qu'elle n'avoit point vû alors
 „ la Relation d'Anne le franc , & que depuis qu'elle l'a lûe ,
 „ elle l'a trouvée bien impertinente. Le témoignage de la fille est
 conforme à celui de la mere.*

*Le même aveu d'avoir signé sans lire & sans entendre lire , se
 trouve encore dans la déposition des vingt-trois & vingt huit té-
 moins.*

XXXIV.

*Enfin l'information démontre que plusieurs Certificats ont été
 altérés & falsifiés. On voit par la déposition du vingt-quatrième
 témoin , que dans un papier volant qu'on lui présenta à signer vers*

Même sujet.

le mois de Décembre , " il n'étoit fait aucune mention de rien
 " autre chose, sinon qu'Anne le Franc avoit été long - temps
 " malade, & qu'on lui portoit souvent le saint Sacrement;
 " qu'on a ajouté sur l'Imprimé où est la signature d'Elle dé-
 " posante, le surplus de ce qui s'y trouve concernant Anne le
 " Franc, n'ayant aucune connoissance du prétendu miracle ,
 " ni des autres faits rapportez dans l'Imprimé.

La déposition du vingt-septième témoin porte qu'on " est venu
 " lui présenter un écrit à signer de la part d'Anne le Franc qu'il
 " ne connoissoit point, lequel écrit ne contenoit ,, presque rien ;
 " il y étoit dit seulement qu'elle avoit été malade, sans y faire ,, au-
 " cune mention des faits rapportés dans la Relation que lui
 " déposant n'avoit point vûe ; enforte que l'Imprimé qui paroît
 " aujourd'hui, n'est pas conforme à l'écrit au bas duquel il a
 " signé ; lequel " écrit ne contenoit que sept ou huit lignes.

Le vingt-neuvième témoin affirme" qu'il a signé une attesta-
 " tion, parce qu'il a vu Anne le Franc malade, & qu'il a assisté
 " au saint Sacrement qu'on lui portoit ; qu'il " n'y avoit rien
 " autre chose dans l'écrit dont on lui fit la lecture, " sinon que
 " cette ,, fille étoit malade depuis long temps, & qu'on lui portoit
 " les Sacremens, qu'il ,, ne prévoioit pas qu'on dût inserer dans
 " son attestation ,, plusieurs impertinences qui sont ,, aujourd'hui
 " dans l'Imprimé '.

Dans un Certificat donné par le trente-neuvième témoin, on a
 " ajouté, ainsi qu'il l'assure dans sa déposition, les paroles suivantes :
 " je l'ai vûe marchant & se portant bien ; & dans celui du sieur
 " Gilles Chirurgien, au lieu de ces mots ,, elle dit se porter bien &
 " aller à la Messe, on a mis ceux cy, elle se trouve bien, & elle
 " va à la Messe ".

Tels sont, mes très chers Freres, conclut M. l'Archevêque,
 " les moyens par lesquels on s'est efforcé d'imposer au public ; intrigue
 " artifice pour surprendre & extorquer des Certificats ; infidélité
 " mauvaise foi pour les alterer & les falsifier : c'est ainsi qu'on est par-
 " venu à persuader aux simples, qu'Anne le Franc a été miraculeuse-
 " ment guérie par l'intercession du sieur Pâris.

XXXV.

Même sujet.

N'allez pas, Messieurs, me renvoyer aux clameurs que vous
 " excitates à l'occasion de ce Mandement. Pourquoi le Com-
 " missaire de M. l'Archevêque n'a-t'il point entendu cette fille ?

Pourquoi s'est-il contenté d'entendre quarante témoins ? Pourquoi n'a-t'il pas fait appeler tous les autres témoins citez dans la Relation du miracle ? Pourquoi les Medecins & Chirurgiens commis par le Prélat, ont ils décidé contre le miracle, sur le seul exposé de la Relation, & du Chirurgien qui avoit traité la miraculée dans ses maladies, & sans l'entendre elle même ? C'étoit des pourquoi qui ne finissoient point. Rien ne seroit plus aisé que d'y répondre : mais, qu'on ait fait alors, ou qu'on n'ait pas fait tout ce qu'il convenoit de faire, peu m'importe pour le present. Il s'agit si parmi les attestations données à vos miracles, il n'en est point qui ayent été rendues sans connoissance, qu'on ait surprises, qu'on ait extorquées, qu'on ait altérées, qu'on ait falsifiées. Mais comment le contester, lorsqu'on voit un grand nombre de ces témoins affirmer ensuite en justice, les uns, qui avoient signé uniquement sur la parole d'autrui, sans sçavoir les faits par eux-mêmes; les autres, que par des sollicitations les plus importunes, on leur avoit arraché des Certificats contraires à la verité ; d'autres, qu'ils avoient signé des papiers qu'on leur présentoit, sans les lire, & parce qu'on leur en déguisoit le contenu ; d'autres, que les attestations qu'on a fait imprimer sous leur nom, sont essentiellement différentes de celles qu'ils ont signées, & qu'elles contiennent des faussetés & des impertinences, auxquelles ils n'auroient jamais consenti de donner leur nom ? Comment résister à des déclarations si précises ?

Il est donc constant que parmi les témoignages rendus à vos merveilles : il en est un grand nombre que la verité n'a point dictés, mais qui ont été accordez à la complaisance, arrachés par l'importunité, surpris, altérés, falsifiés par l'imposture. Après cela, quel fond peut on faire sur le reste des témoignages ? C'est au public équitable à prononcer.

XXXVI.

Rien au reste n'étoit oublié pour obtenir des Certificats. On vient de voir les divers moyens qu'on y employoit : mais a-t-on bien pris garde à celui dont se servirent plusieurs Personnes, pour résoudre un Chirurgien à faire un mensonge ? *Vous rendrés service*, lui dit-on, *à quantité d'honnêtes gens, dont le Parti quoique foible en apparence, est encore en état de rendre de grands services.* C'est à-dire que pour l'engager à se parjurer, on lui

Moyens employés pour engager à attester certains miracles contre sa conscience.

propofa le motif de l'interêt du Parti , & celui de fon interêt propre. Ce Chirurgien fut trop honnête homme pour vouloir mentir en faveur de ces pretendus honnêtes gens , & fon devoir l'emporta fur l'efpoir de leur réconnoiffance. Mais combien de perfonnes qui n'auront pas été à l'épreuve d'une tentation fi forte !

Joignons à ce Chirurgien un Medecin diftingué par fa probité & par fes lumieres. C'eft de lui même que j'appris , il y a quelques années, le fait que je vais rapporter , & c'eft en bonne compagnie qu'il en fit le récit. Plusieurs de ceux qui l'entendirent , font en état d'en rendre témoignage. Ce fait eft d'autant plus important , qu'il régarde une fille que le Parti a publié avoir été miraculeufement guérie , & que ce miracle eft un de ceux dont on a orné l'un des portraits de M. Pâris.

XXXVII.

Même fujet.

Une fille domestique reçoit dans l'estomach un coup qui lui fait vomir le fang , & qui la met en fort grand danger. On appelle ce Medecin qui la conduit fi fagement , qu'au bout de trente ou de quarante jours elle eft guérie. La voilà fur pied , elle marche , elle va dans les ruës , elle fe porte bien. Son accident avoit fait du bruit , on fçavoit combien elle avoit été en péril , on la voit bien rétablie : voilà pour le Parti de quoi faire un bon miracle. Il n'en manque pas l'occafion. On accueille cette fille , on la met en maifon affidée , on l'instruit , enfin on la rend docile à dire que M. Pâris l'a guérie. Dieu fçait à quel prix on mérita fa docilité. Jusques-là tout va à fouhait pour le miracle.

Mais le Certificat du Medecin manquoit , & ce Certificat étoit extrêmement important pour constater la merveille. On prétexte donc qu'il y a un malade à vifiter , & on appelle pour cela le Medecin. Il entre , & voit fa miraculée environnée d'Ecclesiastiques , de deux Notaires, de deux autres Laïcs , & de quelques Dames & Demoifelles. Ce n'étoit pas là à quoi il s'attendoit. Auffi fut il furpris. Dequoi eft-il queftion , dit-il à la devote Affemblée ? Alors on lui dit avec componction & gravité , une Rélation bien détaillée de l'accident de cette fille , & des malheurs qui l'avoient fuivie ; on expose les dangers qu'elle avoit courus , & les maux qu'elle avoit soufferts ; & tout cela le Docteur le trouve jufté. Enfin il fallut en venir au point délicat ,

délicat, & substituer M. Paris au Médecin ; & à ces mots commença la brouillerie. On veut que le Docteur signe la Relation & il y consent, mais à condition qu'il sera le Thaumaturge : car disoit il, s'il y a du miracle, c'est certainement moi qui l'ai fait. En vain le tourne-t-on de tous les sens, il est inflexible ; & si l'on ne consent qu'il soit le saint de la Fête, point de signature de sa part. Comme on n'avoit garde de consentir à la condition, il se retira, laissant dans l'affliction la pieuse Compagnie

XXXVIII.

Je ne sçai quels moïens on proposa dans le dévot Conseil qui suivit, Mais voici sans doute le resultat de la délibération qui y fut prise. Le lendemain, ou le sur lendemain, je ne me souviens pas bien de la date, voilà deux Dames à la porte du Docteur, qui demandent à lui parler. Cela n'étoit point singulier : sa capacité lui attire souvent de ces visites. On les introduit, il les écoute ; & au lieu de maladies dont il croïoit qu'elles alloient lui parler, elles l'entretiennent de la merveille, & le sollicitent de la certifier. On sçait que ce que les femmes veulent, elles le veulent bien, surtout si ce sont des dévotes du Parti. Qu'on juge de là qu'elles furent les instances des deux Dames pour fléchir le Docteur. Mais en fait de droiture son cœur est à l'épreuve. Elles eurent beau lui dire de ce ton insinuant qu'elles sçavent si bien prendre, combien sa signature lui feroit d'honneur parmi les gens de bien, & quel avantage il en reviendroit à la cause de la vérité, un tel discours, sans l'amolir, le surprend & l'offense, il est prêt de céder à l'impatience. Dans cette extrémité il ne restoit plus qu'un moïen à prendre, moïen efficace sur tant de gens ; elles le prennent & lui présentent une bourse.

Que les gens d'honneur voient ce qu'ils auroient fait en pareil cas. Le Docteur le fit, & oubliant qu'il parloit à des femmes, il se souvient seulement que les fourbes sont indignes d'égards.

Telle est l'histoire. Cent fois en y réfléchissant, j'ai dit en moi même : c'est donc par ces voies iniques qu'on a mandié des certificats ! Sans doute c'est ainsi qu'on en a obtenu un bon nombre. Grand & pressant motif d'en mépriser les recueils.

Réséz. en cas
de délavé des
faits qu'on a rap-
portés.

(*) Natural,
des Convuls. 2.
part p. 1, 2. &
17.

Je ne sçai, Messieurs, si vous nierés le fait : mais je sçai bien qu'il n'y a aucun fond à faire sur vos délavés. Cent exemples ont déjà convaincu le public de ce que disoit M. Hecquet (*), que vous avés toujours une ressource toute prête pour vous disculper. *C'est de nier audacieusement tous les cas bonsseux.* A toutes les histoires qu'on en fait, à toutes les preuves qu'on en fournit, l'on répond en le répétant, dit il, qu'il est faux, qu'il est faux, enfin qu'il est faux. Car c'est un autre événement bien étrange . . . que vos Theologiens, ces Défenseurs de la Morale rigide sur le mensonge, se départent hardiment des principes de leurs Peres ; car ceux-ci ne vouloient pardonner, on pallier aucun mensonge ; mais vos Messieurs y trouvent un milieu ; car le moindre manquement dans un récit les autorise à nier le fond d'un fait, pourvu que par devers eux ils aient la connoissance qu'une circonstance du lieu, de la maison, d'une personne pour une autre, se trouve fausse ; & ainsi, contre ce qu'en pensoit l'Apôtre, le *omy* & le nom se trouve dans leurs discours. On peut bien s'en fier à cet Appellant, avec qui vous avés vécu si long tems, qui vous connoissoit jusques dans le fond de l'ame, & qui étoit rempli de probité. Et ce qu'il dit, bien d'autres Appellans l'ont dit, & l'ont prouvé.

XL.

3° Plusieurs de
ces témoins se
sont écartés de la
probité dans leurs
témoignages mé-
mes.

Allons plus loin, & voïons qu'elle impression doivent faire sur des personnes judicieuses, les témoignages mêmes qu'on sçavoit n'avoir été ni falsifié, ni surpris, ni extorqués : faudroit il les recevoir sans autre examen ?

Ce seroit une fort grande imprudence. Eh ! si les témoins n'étoient pas des gens d'honneur & de probité, s'ils étoient suspects de mensonge & de fraude, seroit-ce une obligation d'adhérer à leurs certificats ? Ne faudroit il pas au contraire montrer d'autant plus de répugnance à croire ce qu'ils attestent qu'ils seroient voir plus d'ardeur à en persuader la vérité ? C'est donc un devoir indispensable de sagesse, de s'assurer du caractère de ces témoins, avant que de leur livrer sa confiance. Mais dès qu'on veut remplir ce devoir, de qu'elle défiance ne se sent on pas frappé ? J'ai de la peine à le dire, mais il n'est pas possible de le dissimuler. S'il fut jamais des témoins qu'on ait dû soupçonner de mentir, & de vouloir tromper, c'est Messieurs, un grand nombre de ceux qui ont certifiés vos pré-

tendus miracles. Je ne le dis pas sans sujet : voici une partie de mes preuves ; car il en est que certaines considérations ne me permettent pas de produire au Public.

X L I.

Il est constant que dans la Relation des maladies d'Anne le Franc, & de sa guérison, il y a des mensonges sans nombre & des mensonges impudens. Malgré les cris du Parti, ce fait passe pour indubitable parmi les gens sages ; ils conviennent tous qu'il a été parfaitement constaté par le Mandement de M. l'Archevêque, par la Déclaration de M. le Franc frere de la miraculée, & par le témoignage du reste de la famille. Pourrai je demander par occasion ce qu'est devenue cette miraculée ? Je m'intéresse à son sort. Est-elle morte la pauvre fille ? est elle malade ? est elle en santé ? Nous voudrions admirer le prodige. Pourquoi se cache t-elle ? ou pourquoi la cache t-on ? En se montrant, rien à craindre pour sa liberté, ses compagnes courent les rues fort librement. Mais si elle paroïssoit, il y auroit trop à craindre pour le miracle. Nous ne la verrons donc point, non plus que les deux Aubigan, & beaucoup d'autres. Le Parti, qui pour sauver les miracles, a dérobé ces miraculées à leurs familles & aux yeux du Public, les tiendra toujours dans les lieux d'oubli où il les a ensevelies. Nouvelle raison de regarder les Relations de ces miracles, & en particulier celle du miracle d'Anne le Franc, comme un amas de faussetés. Cependant il y a des personnes qui de leur plein gré ont certifié cette Relation comme véritable. Sont ce là des personnes d'honneur & de probité ?

Même sujet

Combien encore, qui ont attesté avec serment que Jean Nivet sourd & muet de naissance, avoit reçu par l'intercession de M. Paris, l'usage de l'ouïe & de la parole, quoiqu'il n'ait pas cessé un instant d'être sourd & muet ? On a été même assez hardi, assez impudent, pour faire illusion sur ce fait à un Seigneur d'une naissance la plus illustre & pour le lui faire attester juridiquement.

Combien aussi qui se sont donnés pour témoins du miracle opéré disoit-on, sur le sieur le Doulx, miracle néanmoins démenti authentiquement par le sieur le Doulx lui même ?

Combien qui ont publié à Paris & dans les Provinces la prétendue guérison miraculeuse de M. le Chevalier Folard, quoi-

SSSSss ij

[a] Voies les NN. EE, du 22, Jauv, 1734, où ce décret Visionnaire est canonisé,

[b] 1. Entret, p. 14, 30.

qu'il soit constant que ses infirmités sont les mêmes ? Entr'autres, feu M. Gudver dit Duchateau, Curé de Saint Pierre le Vieil à Laon, que le Nouveliste nous a appris (a) être l'auteur des impertinens & blasphématoires *Entretiens sur les miracles*, a eu le front d'écrire (b) qu'il a vu le Chevalier Folard.. guéri miraculeusement : & qu'après avoir fait par lui-même toutes les informations nécessaires pour s'assurer de la réalité de cette guérison, il a été forcé de se rendre. Des hommes capables d'attester sans pudeur des mensonges si notoires, (& combien d'autres mensonges n'ont ils pas de même attestés ?) sont ils dignes d'être crus, quand même ils feroient mille sermens ? *Semel malus semper prasumitur malus in eodem genere mali*, selon la maxime du Droit. Puis donc que nous avons surpris tant de témoins de vos miracles mentir dans leurs dépositions, n'est il pas sage, n'est il pas nécessaire de s'en défier ?

X L I I.

4. La plupart de ces témoins ont été dirigés dans leurs certificats, par des hommes très-suspects de mensonge.

Défiance d'autant mieux fondée, que la plupart de ces témoins, ignorans par éducation & par état, étoient manifestement incapables de dresser eux-mêmes les certificats qui portent leur nom ; certificats dont le style n'a ordinairement rien de populaire, & où les divers symptômes des maladies sont exactement exprimés dans les termes de l'art. Il est donc clair qu'on leur a fait la leçon, qu'on les a dirigés dans leurs témoignages, qu'on leur a dressé à la plupart leurs dépositions.

Mais quels ont été leurs maîtres ? Ce sont ces mêmes hommes qui, comme nous l'avons fait voir, ont fabriqué de faux certificats de miracles, qui ont travaillé à en obtenir par les voies les plus indignes de la probité, qui en ont surpris, extorqué, alteré, falsifié. Ce sont des Figuristes, ces zélateurs ardens des merveilles du tems, ces hommes qui, au rapport du reste des Appellans, & au sçu du Public, ont, en fait d'artifice & de duplicité, une habileté & une expérience consommée. Or, quand on est livré à des Directeurs de ce caractère, n'est on pas suspect d'avoir la conscience gangrenée, & de marcher de travers ? Les témoins de vos miracles sont donc pour la plupart indignes de foi.

X L I I I.

5. Des témoins mêmes de probité, pour mériter

Je dis, pour la plupart, car il en est que je n'aurai jamais la pensée de soupçonner d'avoir voulu mentir. Mais la con-

noissance de leur probité suffit-elle pour persuader la vérité des miracles qu'ils ont certifiés? Non il est certain que ce n'est-là qu'une des conditions nécessaires, pour que des témoins méritent d'être crus : il faut de plus qu'ils aient vû les faits qu'ils certifient : car s'ils ne les attestent que sur des ouï-dire, fussent-ils les plus honnêtes gens du monde, leurs dépositions sont incertaines. Je croirai bien qu'ils ne racontent que ce qu'ils ont entendu ; mais je douterai si ce qu'ils racontent est véritable, à moins que je n'en aie des preuves d'ailleurs. Chaque jour nous voïons que de faux bruits volent rapidement, & qu'ils trouvent de la créance chès des personnes de probité comme chès celles qui ne sont pas sinceres, & communément même d'avantage. Qui de nous n'a pas entendu de fort-honnêtes gens, raconter & attester sur la foi d'un certain Public, des merveilles de guérison, ou de convulsion qu'on a sçu depuis n'être que des impostures, ou des chimeres? Il seroit donc fort imprudent de croire des faits, précisément parce qu'on en parle, parce qu'on en parle beaucoup, parce qu'on en parle avec assurance, long-tems & en divers lieux.

*Fama malum, quâ non aliud velocius ullum
Mobilitate viget, viresque acquirit eundo.....*

Tam ficti pravique tenax quàm nuncia veri, observe un judicieux Poëte (a). Il n'y a donc que des témoins oculaires qu'on puisse admettre pour de bons témoins.

X L I V.

Mais, qu'est ce, à proprement parler, qu'être témoin oculaire d'une guérison miraculeuse? Tout le monde s' imagine le sçavoir, & presque tout le monde l'ignore, ou plutôt néglige d'y faire attention. L'est on quand on a vû la maladie, sans avoir vû la guérison? L'est on quand on a vû la guérison sans avoir vû la maladie? L'est on quand on a vû la maladie & la guérison, sans avoir vû de quelle manière cette guérison s'est opérée? Il est constant que rien de tout cela ne suffit. Pourquoi? C'est que tous ceux qui ont été bien malades, & qu'on dit être bien guéris, ne sont pas bien guéris pour cela ; que tous ceux qui sont bien guéris, n'ont pas été aussi malades qu'on le public, que tous ceux qui sont bien guéris après avoir été bien malades, ne sont pas guéris par miracle. Tout

la confiance, doit avoir été témoin oculaire.

(a) Virgil, *Æneid*, l. 4.

Or, parmi ceux qui ont attesté les miracles du tems, très peu qui les aient vûs.

cela est indubitable, & bien tôt je le confirmerai par des exemples. Pour une guérison miraculeuse il faut réalité de la maladie, vérité de la guérison, & que la guérison ne soit l'effet ni de l'art, ni de la nature. Donc, si on n'a vu ces trois choses, il est certain qu'on n'est point, à proprement parler, témoin oculaire d'un miracle de guérison.

Or, si l'on examine sur cette maxime du bon sens, les dépositions des personnes de probité, qui ont pris la qualité de témoins oculaires des prétendus miracles du tems, s'en trouvera-t-il beaucoup qui en aient été réellement témoins oculaires. J'ose assurer qu'il ne s'en trouvera que très peu, & je veux bien sur ce fait m'en rapporter, Messieurs, à vous mêmes. N'est il pas vrai que si la plupart s'étendent sur la nature des maladies, & en font au long l'histoire & comme la généalogie, & que si l'on en entend beaucoup d'autres appuyer sur la vérité des guérisons, presque tous sont muets ou ne parlent que par oui-dire sur la manière dont ces guérisons ont été opérées, ce qui est pourtant ici le capital ? Il est aisé de s'en convaincre en lisant les Recueils. Comment donc, je vous prie, nous dites-vous que leurs témoignages méritent une confiance entière.

X L V.

e. Des témoins sont peu croiables sur des faits, dont ils ont jugé avec une imagination frappée.

Je dis plus : c'est que quand ces témoignages seroient les plus complets qu'on puisse désirer, il faudroit suspendre son jugement, si on a lieu de soupçonner les personnes qui les ont rendus, d'avoir l'imagination trop vive, trop aisée à ébranler ; à moins que les miracles qu'ils ont certifiés, ne soient tels, que l'imagination n'ait pu prendre le change. Je comprends, Messieurs, que vous allés me trouver trop circonspect, trop difficile, pour moi je crois que je ne suis que prudent, & vous allés le croire vous mêmes. Car enfin parlons sans préoccupation d'esprit, & conformément à la raison & à l'expérience : n'est-il pas certain que quand l'imagination est une fois frappée, on voit ordinairement les choses tout autres qu'elles ne sont ? que pour avoir de la probité, on n'est point à l'abri des prestiges de l'imagination, & que rien n'est plus aisé que de frapper l'imagination de la plupart des hommes ? Permettés moi de rapporter un fait qu'Érasme racon-

toit (a) comme en ayant été témoin : le récit n'en sera ni (a) *In Sprito.*
long, ni désagréable, ni inutile.

X L V I.

Dans le tems que ce célèbre Ecrivain étoit en Angleterre, un certain *Polus*, homme facétieux, & qui se plaisoit à se jouer de la crédulité du Public, voyageant à cheval avec quelques personnes, s'arrêta tout à coup, comme frappé d'un spectacle effrayant; & faisant un grand signe de Croix: ah! bon Dieu, que vois je, s'écria-t-il? Les Cavaliers qui étoient auprès de lui, lui demandent tout étonnés qu'elle est sa vision. Que le bon Dieu, répond-il d'un ton tremblant, & en faisant un plus grand signe de Croix encore, nous préserve des malheurs que ce monstre nous présage. A ces mots, & au geste, qui les accompagne, la frayeur s'empare de ses voisins: ils l'interrogent avec empressement sur ce qu'il apperçoit. Eh leur dit-il en homme transi d'horreur, ne voyés vous pas cet affreux Dragon armé de cornes tout en feu, & dont la queue se tourne en cercle? D'abord ils ne virent rien. Mais regardés donc, ajouta-t-il en leur montrant du doigt un endroit fixe du Ciel, Oh oui! s'écria alors celui d'entreux dont l'imagination étoit la plus vive, oh! je vois le Dragon. Un moment après deux autres le virent de même. Dans trois jours la nouvelle de ce grand prodige se répandit tellement par toute l'Angleterre, qu'elle y donna de l'exercice aux Sçavans & bien de l'épouvante aux ignorans, tandis que *Polus* se rejouissoit de bon cœur des uns & des autres.

Qu'on n'insulte pas à leur simplicité; elle n'est pas si rare qu'on le pense; & gens qui se croient fort sages, n'en sont pas exempts. Quiconque aura le don de frapper l'imagination des hommes, leur fera voir des prodiges quand il voudra; & quand une fois elle sera bien échauffée, ils en verront tant & plus sans qu'il s'en mêle.

X L V I I.

Ne seroit ce pas dans cette source que beaucoup de miracles du temps ont pris leur origine? Il y a tout lieu de le penser; & j'en eus bien sujet de m'en convaincre à S. Medard dans le temps du grand concours. Allant un jour de Convulsionnaire en Convulsionnaire, pour me mettre en état de mieux parler de cet adieux spectacle, j'apperçus un Ecclesiastique, qui a ge-

Combien il est aisé de frapper l'imagination en fait de merveilles.

Or, les temoins qui ont certifié les miracles du temps, avoient l'imagination très-frappée, quand ils en ont jugé.

noux exhortoit dévotement les passans à admirer l'œuvre divine. Je m'arrête, & je vois à deux pas de lui une femme de 25. à 30. ans, qui assise sur les genoux d'un homme de son âge, se donnoit de fort grandes agitations, & remuoit ses jambes avec violence. Des Curieux demandent quelle est la maladie. Elle avoit les jambes tournées dit d'un air de composition le pieux Ecclesiastique, & les voilà qui se redressent peu à peu; voilà vous? Tout ce que j'aperçus, c'est que de tems en tems les symptomes de la merveille n'étoient pas à contempler, & que dans la posture devote ou étoit le bon Ecclesiastique, il devoit les contempler trop bien s'il ne fermoit les yeux. Mais je croirois aisément qu'à l'aide de sa dévotion & de son discours, plusieurs personnes découvrirent le miracle; & ce que je vis un moment après à quelques pas de là, me rend cela fort probable.

Même sujet.

XLVIII.

Apperçevant des personnes rassemblées autour d'un jeune homme d'environ 15. ans, je m'approchai, & j'entendis dire qu'il étoit venu aveugle, & que ses yeux s'éclaircissoient sensiblement. La nouvelle me rend attentif: j'observe bien les yeux du jeune homme, & au jugement des miens ces yeux ne valent rien. Cependant, dans le moment même, (me permettra-t-on ce récit familier?) j'entens à mon oreille une voix de femme, qui disoit avec grande admiration: „ Mais voilà, „ voilà donc, tenés, les yeux se racommodent „ Grand flegme de ma part: car je ne vois point cela, quoique j'ouvre de grands yeux. Un moment après voilà qu'une autre femme s'écrie avec un enthousiasme qui pensa m'étourdir: „ Ah: ouï, „ oui, je le vois; je le vois „. Tant l'imagination est féconde en merveilles! Un particulier, qui me parut être le directeur du miracle, dit alors au jeune homme: „ N'est il pas vrai, „ mon enfant, que vous commencés à voir? „ L'enfant ne répondit rien. Seulement, en ouvrant & en roulant ses yeux éteints, il montra combien il eût souhaité que la nouvelle fût véritable. Cependant le particulier eût l'assurance de lui répéter qu'il commençoit à voir. „ Remerciés bien Dieu & le „ Bienheureux Pâris, lui dit-il d'un ton dévot, bientôt vous „ verrez tout à fait clair, voilà votre guérison déjà bien avan- „ cée. Oh Jesus! dirent ensu en se retirant les deux femmes
qui

qui avoient vû le miracle : „ cela est bien admirable ? „ Je me retirai aussi admirant à mon tour ce miracle d'imagination & de préjugé. Dieu sçait si les voisines à qui elles en firent la relation comme témoins oculaires, en douterent un moment ; & si toutes ensemble , sur l'appui d'une si grande & si constante merveille , manquèrent de convaincre d'hérésie la Constitution & les Constitutionnaires.

XLIX.

Ne rebutés pas , Messieurs , ces récits ; ils sont exactement vrais. Et que gagneriés-vous à les rejeter ? Le Public n'a t'il pas été cent & cent fois témoin de faits semblables ? Est il quelqu'un de ceux qui ont fréquenté le Cimetiere & les Charniers de saint Medard , dans le tems de la grande dévotion , qui n'y ait souvent entendu dire , miracle , sans en voir , quoiqu'il vît ce qui faisoit ainsi crier ? D'où vient cette différence : C'est que les uns consideroient les choses de sang froid , ou avec moins de préoccupation ; & que les autres les contemploient avec une imagination troublée par la rumeur publique , par l'idée de fréquens miracles fortement gravée dans leur esprit , par un désir ardent qu'il s'en opérât , par les cris & les agitations des Convulsionnaires , par le concours & le tumulte , par l'entousiasme réel ou affecté de plusieurs personnes , qui postées çà & là crioient de tems en tems , miracle. En falloit il tant pour frapper l'imagination populaire ? Les uns voïoient donc les choses telles qu'elles étoient ; & ainsi nul miracle à leurs yeux : les autres voïoient des miracles , comme les Compagnons de Polus avoient vû le Dragon ; c'est à dire , qu'ils croïoient voir au dehors ce qui n'étoit que dans leur tête.

Même sujet.

L.

Et de bonne foi , peut on porter un autre jugement de ce que nous avons ouï dire à tant de personnes , qui de retour du spectacle de M. l'Abbé de Bescherant , assûroient que pendant l'acte de convulsions auquel elles avoient assisté , son talon s'étoit allongé d'une ligne : D'une ligne ! quel miracle ! n'est il pas du ressort de l'imagination bien plus que de celui des yeux.

Même sujet.

Quel miracle aussi que celui de la petite fille d'Orleans sourde & muette ! (a) Elle commence à entendre & à parler ,

(a) Journ. hist. des Convuls. p. 5.

TTTTttt

disoient par tout mille personnes , & plusieurs l'attestoient , je pense , de fort bonne foi. Le lendemain le miracle s'étoit perfectionné , s'écrioient elles. Peu après ce ne fut plus cela ; il fallut convenir qu'elle ne parloit pas encore , mais on soutint *qu'elle entendoit assez joliment*. Enfin , au bout de quelques mois nonobstant les soins d'une Religieuse & d'une Convulsionnaire pour aider Dieu à faire la merveille , il se trouva que c'étoit une chimere , formée d'abord par quelques fourbes , & ensuite réalisée par l'imagination ardente des badauds du Parti.

Même origine du respect accordé à la prétendue guérison de M. le Doyen de saint Mery ; l'imagination mit ce miracle en crédit. Je finirai par cet exemple sur ce sujet inépuisable Qui ne se souvient du bruit épouventable que fit ce faux miracle pendant un certain tems ? Je m'en souviens moi parfaitement & je me souviens encore d'une contestation qui survint à cette occasion , & qui fait bien à mon sujet.

L I.

Même sujet.

Deux Prêtres , que je pourrois nommer par nom & par surnom , (& bien d'autres que moi sont instruits de l'histoire) , étant allés ensemble pour s'assurer de ce celebre événement , en firent à leur retour un récit tout contraire. L'un des deux très-habile homme , fort droit , fort religieux , & extrêmement estimable par bien des endroits , mais d'une tendre dévotion & d'un grand zèle pour M. Paris , & pour ses miracles , dit , assure , soutient qu'il a vû M. le Doyen qui remuoit librement la main & le bras auparavant paralytiques : pour en douter , il falloit selon lui être impie. Il les remue , disoit l'autre , comme moi qui ne puis presque les remuer , car celui-ci étoit attaqué de paralysie : certainement ce M. le Doyen n'est point guéri. Ils parloient l'un & l'autre selon qu'ils avoient vû : mais qui des deux avoit vû mal ? Ce ne fut pas long tems un problème. Depuis qu'on eût imprudemment exposé au grand jour M. le Doyen , le miracle fut démenti au point d'attirer aux panegyristes du miracle , ainsi qu'au Miraculé bien des huées. Un prêtre , parfaitement honnête homme , & de plus fort éclairé , attesta donc comme témoin oculaire un miracle visiblement faux. N'en soions pas surpris : personne n'est à l'abri des prestiges de l'imagination , si le zèle ou quelqu'autre passion la lui échauffe.

De là que s'ensuit-il ? C'est que si M. Pâris a obtenu quelques miracles , ce que je n'aurai jamais la tentation de penser , vous , Messieurs , vous en avez fait cent fois plus que lui , en criant par tout miracle , & en échauffant par ce moïen l'imagination populaire. Que s'ensuit il encore ? C'est qu'après toutes les marques que vos temoins ont données de la préoccupation d'esprit , avec laquelle ils ont jugé des pretendues merveilles du tems , la justice qu'on leur doit , c'est de croire qu'ils ont pour la plupart attesté leurs songes.

LII.

Nouvelle inquietude. Qui m'assûrera qu'aucune des personnes pretendues miraculées n'ait fait illusion à bien d'honnêtes gens , en feignant d'être bien plus malades qu'elles n'étoient , ou même en simulant des infirmités qu'elles n'avoient point ? Par tout on trouve des fourbes si habiles en ce genre , qu'ils trompent les plus attentifs ; fourbes par consequent tout à fait propres à feindre des miracles quand ils voudront ; & ils le voudront sans doute , quand il sera de leur intérêt de le vouloir.

En veut-on des exemples en fait de miracles ? En voici deux ou trois , choisis entre mille ; je vous ai déjà , Messieurs , entretenus (a) du premier. Quelle agitation à Leon Capitale de la Province de ce nom en Espagne , à l'occasion d'un grand nombre de faux miracles , que le peuple s'obstinoit à regarder , comme veritablement operez sur les Tombeaux d'un homme mort dans l'herésie , & d'un scelerat que le Magistrat avoit fait mettre à mort pour ses crimes ? Une foule de laïcs & d'Ecclesiastiques en étoient également convaincus & enchantez. Là on disoit à pleine voix , qu'un aveugle , après avoir fait sa priere , venoit d'être guéri soudainement. Ici l'on attestoït la guerison miraculeuse d'un boiteux : l'une de ses jambes , disoit on , étoit plus courte que l'autre d'un demi pied ; & tout à coup elle a pris sa juste longueur. Ceux ci protestoient qu'un sourd & muet venoit d'obtenir le don de l'oïïe & de la parole , & qu'il entendoit depuis & parloit à merveille. Ceux-là couvroient raconter à leurs voisins & à leurs voisines , qu'un pauvre Paralytique porté par des personnes charitables , avoit été parfaitement & subitement guéri sur ces Tombeaux : ce pauvre homme , disoient ils , ne pouvoit se soutenir , & un moment

7. On peut avoir trompé , en feignant des maladies. Exemples de cette fourberie dans des hommes ,

(a) IV. Lett. Theol. p. 74. & suiv.

après il a marché d'un pas leste. D'autres enfin publioient que des démoniaques avoient été délivrés par l'intercession des deux grands Saints ; & tout cela c'étoit des gens d'honneur qui le racontoient , qui l'assuroient , qui le juroient comme en aiant été témoins oculaires. On ne sçauroit dire à quel point allèrent l'entousiasme , & l'enchantement du Public à ce sujet : ce fut à Leon un bruit , & , pour ainsi dire , un charivari plus grand encore que celui que nous avons entendu à Paris.

Qu'étoient ils néanmoins ces miracles si notoires , si bien attestés par cent milles bouches , par tant de gens de probité ! Il n'y en avoit pas un seul qui fut réel ; c'étoient de pures impostures. On en fut à la fin bien éclairci. Des fripons gagnés par des hérétiques Albigeois , feignoient d'abord d'être attequés de grandes infirmités , d'extrêmes maux , & jouoient leur jeu à surprendre les plus habiles. Ensuite ils alloient aux Tombeaux des prétendus Saints , & là ils sembloient être réellement ce qu'ils vouloient paroître. Enfin , après quelques cérémonies , ils entonnoient , miracle ; & chacun de ces miracles étoient reçû avec des acclamations pareilles à celles que nous avons entendûes. Tant il est vrai qu'en fait de merveilles de guérison , fussent elles attestées par des temoins connus pour être de la plus parfaite probité , il faut s'en défier , si l'on ne connoit de même la probité des prétendus miraculés.

LIII.

A plus forte raison cette précaution est elle nécessaire , s'il est question de miraculées. On sçait qu'en artifice rien n'égale une fille , lorsqu'elle a quelque passion en tête. Alors , pour parvenir à son but , elle inventera des moïens que n'imagineroient jamais des fourbes de notre sexe. Tous les siècles , & toutes les nations en ont vû des traits les plus singuliers ; tous les historiens en racontent ; & si chacune des personnes répandues aujourd'hui dans le monde , vouloit & osoit dire ce qu'elle en a vû , ce qu'elle en sçait , combien d'autres traits des plus étranges ! *Il n'est point de malice*, dit le Saint Esprit (a), *qui ne soit peu de chose en comparaison de celle d'une femme animée de quelque passion : & c'est ce que l'expérience a vérifié , vérifiera dans tous les siècles. Aussi une fille de mérite , qui avoit veilli dans le bon sens & dans la piété , disoit-elle écrit M. Hec-*

Les femmes & les filles encore plus suspectes de cet artifice. Autorités & exemples,

[*] Eccli 25
26.

quet (a), qu'il faut être fille pour connoître les filles, & que c'est pourquoi les Directeurs y sont si souvent trompés.

(a) Naturalisim^c
des Convulsions,
p. 127.

Ne parlons maintenant que de leur habileté à feindre des miracles, & encore bornons nous à deux faits assez récents. qui n'a entendu parler des incompréhensibles stratagemes, qu'employa à Paris en 1709. cette célèbre Cataleptique, dont le R. P. le Brun de l'Oratoire (b), & quelques autres Ecrivains ont rapporté l'histoire? Encore aujourd'hui qu'on n'est persuadé que c'étoit une fourbe, conduite par l'intérêt & par la vanité, on ne peut concevoir comment elle a pû porter l'art & l'artifice si loin.

(b) Tom, 1, des
pratiques superstit.
depuis la page
337, jusqu'à la
page 364.

Le fait que je vais raconter, mérite encore plus d'être remarqué par le rapport qu'il a avec ceux qu'on nous objecte; c'est d'après le même R. P. le Brun (c) que je vais en faire le récit.

(c) Ibid, page
326, & suiv.

L I V.

En 1702. grande rumeur à l'occasion d'un miracle opéré, disoit-on, sur une fille au tombeau du pieux Roy d'Angleterre Jacques II. Voici de quels maux elle fut guérie, selon sa déclaration: & voici en même tems les preuves de la réalité de ces maux, & de la vérité de la guérison.

Même sujet,

Elle étoit devenue muette à Elbeuf, le 24. de Juin 1691. & sa langue s'étoit tellement racourcie, qu'elle ne pouvoit la porter jusqu'aux dents. Outre cela, il lui vint sur la poitrine une tumeur plus grosse que les deux poings fermés. Les Médecins ne pouvant la guérir, M. l'Evêque d'Evreux fit sur elle des prières. Le Curé de Notre-Dame de Lielle, qui l'avoit confessée par signes, lui en donna une attestation. Le Prêtre de l'Hôpital de Laon la confessa de la même manière. Un Fermier à Melun, chès qui elle logea, fut aussi témoin de son triste état; & les R. R. P. P. de S. Magloire, qui dans le même tems avoient fait à Melun une mission, attestèrent qu'ils y avoient alors vû cette fille qui ne pouvoit parler. Placée enfin au village de Wanvres chès le Blanchisseur des mêmes R. R. P. P. la femme, les filles, & les servantes de ce Blanchisseur virent la grosse tumeur qu'elle avoit sur la poitrine, & l'engagèrent à aller faire un neuvaine à la Chapelle du Roy Jacques, pour obtenir de Dieu la guérison de cette tumeur,

& l'usage de la parole. Voilà des infirmités bien grandes, bien difficiles à guérir.

Miracles maintenant bien beaux, bien évidens. Le 22 Août. 1702. cette fille aiant passé trois quarts d'heure devant la Chapelle où le corps du Roy reposoit, voilà qu'elle tombe en pamoison, sa langue s'allonge, sa tumeur dispaeroit; & au rapport du R. P. le Brun qui en fut témoin, *les personnes qui la connoissoient étoient fort étonnés de lui voir la langue libre & la poitrine sans tumeur.*

LV.

Même sujet

Est-il rien, ce semble, de plus certain que ces miracles? Comment douter des infirmités de cette fille? Depuis plusieurs années elle avoit perdu l'usage de la parole; c'est ce qu'elle déclare; c'est ce qu'attestent aussi des hommes sensés, véridiques, non suspects, tels qu'étoient les Missionnaires de S. Magloire; ce que croient de même les autres personnes qui l'a connoissent. Et d'ailleurs, qui pensera qu'une personne & qui plus est, qu'une fille qui auroit eu la faculté de parler, eût pû si long tems gagner sur elle de se taire. il est donc certain qu'elle étoit muette. Il ne l'est pas moins qu'elle avoit sur la poitrine une grosse tumeur: cette tumeur étoit visible, & comment feindre une telle infirmité?

La guérison est également constante. La tumeur a disparu on le voit: la langue est libre, cette fille parle, & parle fort distinctement: aussi les personnes qui la connoissent, sont elles toutes étonnées de ce prodigieux changement. Rien n'est donc en apparence mieux constaté, que les deux grands miracles opérés sur elle.

Mais qu'un miracle de fille est suspect! Les infirmités & la guérison de celle-ci n'étoient qu'une friponnerie: le R. P. le Brun en donne des preuves sans réplique, dont on peut voir le détail dans le premier Tome de son *Traité des pratiques superstitieuses*, depuis la page 332. jusqu'à la page 337. Inutilement chargerois je cette Lettre du détail de ces preuves. Il suffira d'en rapporter deux, qui serviront à convaincre de plus en plus, combien sur l'article de la dissimulation les filles sont à craindre.

En 1699. à Villambray à quatre lieues de Beauvais, la même fille avoit aussi joué si bien son personnage, qu'on y

voit fait une procession en actions de grâces de sa miraculeuse guérison : & douze ans auparavant , à Bressuyre , dans le Diocèse de la Rochelle , sur la déclaration des Chirurgiens & sur l'attestation du Public , qu'elle n'avoit ni entendu , ni parlé depuis l'âge de 14. ans , n'ayant même qu'un petit bout de langue attaché à la machoire , M. l'Evêque de la Rochelle avoit prononcé qu'elle avoit été miraculeusement guérie à Notre-Dame des Ardilliers à Saumur.

Detestable Comedienne ! Qu'est ce qui l'avoit engagée à ces scènes sacrilèges ? l'interêt , passion commune dans les personnes de son sexe , & vive dans les personnes de son état. La vanité , passion dominante & favorite de la plupart des filles.

LVI.

Après de tels exemples , ne faudroit-il pas porter l'imprudence jusqu'à un grand excez , pour croire aisément sur le compte de leurs maux , cette troupe de femmes ou de filles qui sont venues nous dire emphatiquement que Dieu les a guéries ? Beaucoup d'entr'elles , personnes inconnues , ou connues par de mauvais endroits , ne peuvent-elles pas avoir feint d'être comme à l'agonie , ou avoir exagéré leurs maux , pour avoir lieu de se vanter que le Ciel les a exaucées ? Ce seroit un prodige , si à la vûe de l'abondance qui pleuvoit chez les prétendues miraculées , & des honneurs que leur rendroient des Prêtres , d'autres hommes de caractère , & des Dames du plus haut rang , l'industrie de bien des filles n'avoit pas été excitée. Avec quel soin , & quel scrupule ne falloit-il donc pas examiner la nature & la réalité de leurs maux , avant que de faire fond sur la réalité de leurs guérisons !

LVII.

L'a-t-on fait cet examen ? Oûi peut-être quelque-fois : mais ordinairement , pour chanter miracle , cherchoit-on tant de façon ? J'ai bien entendu trente personnes , dont je connois la probité , raconter qu'elles avoient vû au Tombeau des miracles bien certains , & qui n'en avoient pas seulement la première preuve. Qu'avez vous vû , leur demandois je tranquillement ? Une femme repondoient-elles , qui remuoit bien son bras , & qui marchoit très bien. C'est tout , reprenois je ? Et moi aussi j'en ai vû deux aujourd'hui qui alloient grand train , & qui paroïssent se porter à merveille. Oh ! mais celle ci m'a

Motifs de craindre cet artifice dans les miraculées du temps.

Très-peu néanmoins de personnes qui avant que de certifier les guérisons , se soient bien assurées de la nature & de la réalité des maladies.

dit qu'elle étoit auparavant paralytique. Elle vous l'a dit ! Ne pourroit elle pas avoir menti ? Seroit-ce un phenomene nouveau qu'une femme fit un mensonge ; je voyois alors mes temoins couvrir sur moi de grands yeux , montrer un grand contentement de ma reflexion , être tentez de la traiter de blasphême , & ne sçavoir pourtant que répondre. Pareille aventure m'est arrivée un très-grand nombre de fois , au sujet tantôt d'un miracle , tantôt d'un autre ; & par là je reconnoissois de plus en plus combien cet enthousiasme populaire étoit précipité.

Rien ne pouvoit le suspendre. En vain faisons nous observer que , puisqu'il étoit notoire que grand nombre de personnes feignoient des convulsions , pour s'attirer des secours d'argent & des respects , on devoit craindre que par les mêmes motifs plusieurs ne simulassent des infirmités , ou ne les exagérassent. En vain aussi montrions nous que l'exageration & le mensonge étoient comme palpables dans ce qu'on racontoit des maux de plusieurs : on ne vouloit rien voir , rien entendre que ce qui servoit à affermir dans l'enthousiasme. A la faveur d'un tel aveuglement , comment la friponnerie ne se seroit elle pas enhardie à faire illusion ? comment n'auroit elle pas eu de grands succez ?

LXIII.

8. On pouvoit tromper en feignant d'être guéri. Il falloit donc , avant que d'attester les miracles , s'assurer des guérisons. Or il est rare qu'on l'ait fait.

Il n'est gueres plus difficile de tromper dans certaines occasions , en faisant semblant d'être guéri , qu'en feignant d'être malade. On le comprend bien aisément. Il falloit donc pour se conduire sagement , examiner avec attention si les guérisons étoient réelles , avant que d'ajouter foi aux miracles qu'on publioit.

A t on toujours usé de cette précaution si nécessaire ? N'est il pas certain au contraire , que sur la verité des guérisons , comme sur la réalité des maladies , on s'est ordinairement décidé avec une excessive legereté ? Telle personne , disoit on , étoit très-malade , ce qui pouvoit être vrai ; & la voilà bien guérie aujourd'hui : sur le champ , on chantoit miracle , & on l'auroit attesté de bonne foi avec mille sermens. Mais d'où sçavoit on que la personne étoit bien guérie ? Elle le disoit , peut-être le croit-elle , & on y voyoit quelque apparence : ç'en étoit assez ; on n'avoit garde d'approfondir les caracteres de

cette

cette guérison , ou d'attendre que le tems la certifiât ; dans le moment on prononçoit pour le miracle.

Qu'arrivoit il de cette précipitation ? A la verité un grand bien pour le Parti : car par là ses miracles se multiplioient ; les personnes qui auroient voulu les examiner tous , perdoient courage ; & les simples s'enthousiasmoient de plus en plus. Mais aussi quel nouveau motif pour les gens sages , d'avoir tous ces miracles pour suspects , nonobstant le suffrage des gens d'honneur qui les attestoient.

L I X.

Combien de fois n'avons nous pas eu lieu de nous convaincre de l'équité de ces soupçons , en apprenant la continuation , ou le retour des mêmes maux , dont la délivrance avoit été annoncée comme très certaine ? On avoit publié , par exemple , que Lero étoit guéri miraculeusement de son mal de jambe : & ce mal lui est souvent revenu (a). On prônoit par tout la guérison miraculeuse de la Demoiselle Orget : & cette Demoiselle meurt du même mal , dont on avoit juré en justice qu'elle étoit guérie (b). On assûroit que par l'intercession de M. Pâris , Mademoiselle Pinault étoit guérie de grandes infirmités , elle l'assûroit elle même : & elle meurt de ces mêmes infirmités (c). On ne parloit que du miracle operé sur un jeune enfant de cinq ans , fils d'un Cordonnier nommé Leduc ; M. Pâris , disoit on , vient de le guérir des écrouelles ; & au milieu de ces acclamations l'enfant meurt de ce mal (d). On annonçoit de toutes parts qu'il s'étoit fait une merveille étonnante , une merveille sans exemple dans Charlotte : & cependant , dit M. d'Asfeld (e) après M. Fouillou , & dit le Public sage avec eux , cette fille , quoiqu'en dise la Requête présentée pour elle au Parlement , ne fait pas plus d'usage aujourd'hui de ses jambes , pour marcher , ou se soutenir. Enfin , (car il faut finir ce détail , auquel on pourroit donner bien plus d'étenduë ,) l'année dernière , tandis qu'il n'étoit question dans les cercles que de Mademoiselle le Juge , que la Relation imprimée du miracle prétendu de sa guérison voloit dans tout Paris , & par tout le Roïaume , qu'à cette occasion des gens de mérite d'un Corps respectable souffroient persécution de la part des dévots du Parti , voilà que la maladie qui revient , dissipe le miracle. Dans quelle

Exemples de fausses guérisons attriées par le Parti comme de grands miracles.

(a) V. ci-dess. p. 1171.

(b) V. ci-dess. p. 1172, 1173.

(c) Système du Mélange confondu &c. p. 5. in 4. & 56. in 12.

[d] Ibid.

(e) Ibid. p. 57. in 12.

multitude d'illusions en fait de guérisons, ainsi qu'en fait de maladies, ne s'est on donc pas laissé entraîner ?

LX.

9. On pouvoit tromper en feignant d'être guéri par miracle. On devoit donc approfondir la manière des guérisons : ce qu'on a presque toujours négligé de faire.

Mais une des plus fécondes sources de ces illusions, c'est le peu de soin qu'on a eu d'observer de quelle manière les guérisons s'étoient opérées. Des dévots à M. Pâris avoient été malades, on l'avoit invoqué pour eux, ou ils l'avoient invoqué eux mêmes ; ils se trouvoient guéris : donc ils étoient guéris par miracle. C'étoit une conséquence à laquelle on auroit fait un grand scrupule de résister.

Les malades n'avoient-ils donc pas employé des remèdes capables d'opérer cette guérison apparente, ou réelle ? ou ne s'étoit elle pas opérée avec quelqu'une de ces circonstances, qui indiquent l'action de la nature, & dont nous serons bien tôt obligés de parler ? On ne d'aignoit pas s'en éclaircir ; nulle diligence pour percer dans ces mystères ; il semble qu'on auroit craint d'en trop apprendre. On cherchoit des miracles, & on ne cherchoit que cela ; au premier mot qui favorisoit le miracle, on sçavoit tout ce qu'on vouloit sçavoir.

C'est ce que feu M. Chaulin a été obligé de reconnoître, lui qui avoit porté néanmoins la crédulité en fait de prodiges, presque jusqu'à l'imbecillité (a). *Bien des personnes de l'un, comme de l'autre sexe, disoit il (b), en parlant des miracles du tems, montrent beaucoup d'empressement à trouver les choses toutes telles qu'on les désire : leur ardeur, leur activité, leur crainte ne les conseillent pas toujours le mieux ; leur prudence n'est pas toujours sagesse.* Dans cette disposition des esprits les Lero, & les Demoiselles Laloe avoient beau jeu. Aussi avons nous eu de leurs miracles.

Et combien d'autres guérisons n'a-t-on pas enlevées à l'art, & à la nature, pour en faire honneur à M. Pâris ? Y a-t-il eu rien de plus commun que cette espèce de vol ? J'en citerai deux exemples ; l'un, parce que j'y suis intéressé personnellement ? l'autre, parce qu'il est important de ne pas l'oublier.

LXI.

Une fille du sieur Gobiât, Marchand Bonnetier dans la Cour des Religieux de l'Abbaïe, fille âgée de quatorze à quinze ans, fille très sage, mais fort incommodée de suffocations depuis quelques mois, tomba malade dans le mois de Janvier

(a) Voici la suite de ma VIII. Lett. pag. 29. & suiv.
(b) Rév. à la IV. Lett. Théolog. p. 34.

Exemple dans la guérison de la Demoiselle Gobiât,

damier. De quelle infirmité? Il ne convient gueres de la dé-
 finir : on la devine. On appelle M. Rencaume Medecin
 habile, qui ordonne les remédes convenables contre cette
 maladie de l'âge, & on exécute ses Ordonnances. Arrive M.
 Lenfant, Vicaire de saint Jacques de l'Hôpital, Confesseur de
 la jeune fille, & grand Miraculiste, ainsi que M. Gautheron son
 Confrere. Viennent aussi, dit on, plusieurs Ecclesiastiques de la
 troupe de ces Prophètes, qui sont tantôt Clercs, tantôt Bour-
 geois, tantôt Cavaliers: ce sont là les amis de la maison. J'ig-
 nore ce que M. Lenfant & ses associés agiterent dans leurs as-
 semblées; je n'y fus point appelé: seulement j'ai ouï dire qu'il
 y fut conclu de faire un miracle, & que ma conversion fût la fin
 principale de ce pieux dessein. Si par là, dirent ils, nous le
 gagnions, nous ferions un bon coup. S'il se moque du miracle,
 comme il y a tout sujet de l'apprehender, nous dirons que les
 miracles ne servent qu'à endurcir sans l'onction interieure de
 la grace; & de ce texte nous tirerons dequoi édifier nos Devo-
 tes: ce sera leur amusement pour quelques jours.

Le dessein pris, on met la main à l'œuvre; & au bout de
 deux ou trois jours le miracle se trouva fait: il s'en fait cha-
 que jour de pareils en moins d'une heure. Voilà cependant
 qu'on crie au miracle dans les deux Cours de l'Abaye, la jeune
 miraculée ne s'y épargne pas, enchantée des honneurs qu'on
 va lui rendre, le bon homme son grand pere crie de même de
 son mieux; & le reste de la devote famille s'y exerce aussi,
 malgré la risée d'un grand nombre de personnes. Bien-tôt le
 bruit s'en répand dans la Ville; on y debite chez toutes les
 Devotes du Parti, que c'est un miracle, & que ce miracle est
 fait pour moi; enfin grande attention à la maniere dont j'en
 apprendrai la nouvelle. Je l'apprends, & j'en badine. Alors, se-
 lon le projet, on a recours au defaut de l'onction interieure de
 la grace.

N'y auroit il donc pas de meilleures raisons de mon mépris
 pour ce miracle? Demandons le à M. Rencaume: il est droit,
 il est éclairé, il n'est pas suspect au parti: trouve-t-il l'ombre
 de miracle dans cette guérison? ne pense-t'il pas qu'il faut la
 rapporter à la vertu de ses rémédés, & à la force de la na-
 ture? On sçait que c'est là son jugement.

Contraste plaisant. Dans le temps même que la jeune Gobiat

annonçoit avec ardeur le miracle opéré sur elle, M. Reneau-
me lui trouva encore la fièvre. Il l'a déclaré plusieurs fois, &
à plusieurs personnes, dont quelques-unes me l'ont attesté.

Tel a été le miracle destiné à ma conversion. On ne s'éton-
nera pas que je sois demeuré le même. Mais s'il ne m'a pas chan-
gé, il n'a pas été pour cela inutile: par devotion on a acheté
dans la boutique du miracle bien des bas & des bonnets.

LXII.

Exemple bien
plus considérable
dans le miracle de
la Demoiselle
Dumoulin.

(*) Voyez leurs
Déclarations.

L'autre exemple est bien plus important: c'est celui du mi-
racle de Mademoiselle Dumoulin; miracle que cette Demoi-
selle, que M. Dumoulin Prêtre son frere, & que M. de Fon-
tenay (*) Soudiacre ont chanté d'un ton si enthousiaste (a);
miracle prôné avec tant d'emphase, & promené, pour ainsi
dire, avec tant d'ostentation, miracle dont on a fait retentir
Paris & les Provinces; miracle enfin dans lequel nous voïons
nos Miraculistes se retrancher, comme dans leur Fort, lors-
qu'ils sont poussez & battus sur les autres. Sçait on bien que
M. Pâris en ait été l'ouvrier? Est on bien assuré que Made-
moiselle Dumoulin n'ait secrettement usé d'aucun remède,
d'aucune pommade capable de la guerir?

A ce mot de pommade il me semble voir le Nouvelliste se
livrer contre moi au même dépit, dont nous le vîmes, il y a près
de trois ans, si outré contre M. Nigon (**) Chantre de S. Ger-
main l'Auxerrois. Mais, comme sa colere ne m'a jamais inquieté,
j'irai mon train. Encore une fois, est il donc certain que Made-

(*) On m'a assuré que ce M. Fontenay étoit notoirement incapable de dresser la dé-
claration qui a paru sous son nom, C'est, dit-on, un honnête homme, mais d'un esprit
au dessous d'un très borné, On m'a assuré de même que M. Avril Prêtre de S. Germain
l'Auxerrois, & autre témoin du prétendu miracle, étoit presque réduit à un état
d'enfance, lorsqu'il signa sa déclaration, & que ce fait est très-connu dans le Cloître de
S. Germain.

(**) Le Nouvelliste dit dans la feuille du 18, Fevrier 1736, que la famille de la De-
moiselle Dumoulin a été autre-fois liée avec celle de M. Nigon, il ignore apparemment
que le pere de cette Demoiselle, fort employé dans la profession de Barbier, qu'il a exercée
jusqu'à sa mort sur le Quay de l'Ecole, auroit pu se glorifier de pareille liaison avec les
meilleures familles de son quartier. Son expression n'est pas convenable. Quant au récit
qu'il fait de l'entretien de M. Nigon avec cette Dlle. il y glisse tant de mensonges & de
calomnies, que M. de la Forest, Chapelain de S. Germain l'Auxerrois, quoiqu'un peu son
allié par la doctrine, voulut lui donner publiquement le démenti, & en fit l'ordre à M.
Nigon: c'est un fort honnête homme, & il avoit été témoin de cette conversation. M.
Nigon témoigna ne s'en pas soucier, & il eut raison: le Nouvelliste est si bien connu dans
le Public, pour être peu sincere, qu'il est depuis long-temps parvenu à mentir sans
conséquence.

demoiselle Dumoulin n'ait point employé de pommade propre à operer sa guerison? Voici des Certificats * qui en dissuaderont, je pense.

* Ils sont déposés au Secretariat de Mgr. l'Archevêque.

LXIII.

Certificat de Madame de Kemmerlin.

„ Je soussignée Dame Beatrix Diot Depinay, Epouse de
 „ Messire Jean-Baptiste-Nicolas de Kemmerlin, Chevalier,
 „ Seigneur de Montrevat, certifie que j'ai été chez la Dame
 „ Dumoulin rue Sainte Marguerite, vers le 5. ou 6. du mois
 „ d'Octobre 1734. à la priere d'une nommée Madame Cot-
 „ tin, veuve d'un Officier d'Artillerie, pour voir un apparte-
 „ ment qu'elle avoit loué dans la maison de ladite Dame Du-
 „ moulin: que n'étant pas en état de monter, je m'arrêtai
 „ avec Madame Cottin chez la Dame Dumoulin au premier
 „ étage, qui nous pria d'entrer chez elle; que là j'apperçus
 „ une Demoiselle assise vis à vis une table proche une fenêtre,
 „ qui étoit occupée à broder; que frappée d'une dartre fort
 „ dégoutante qu'elle avoit à la joue, de la largeur d'un écu ou
 „ environ, je lui demandai depuis combien de tems elle avoit
 „ cette infirmité. Je me souviens parfaitement qu'elle me ré-
 „ pondit, qu'il y avoit quinze ans qu'elle prenoit toutes sor-
 „ tes de remedes, qu'elle en prenoit encore actuellement,
 „ & qu'elle commençoit à s'en lasser. Je lui proposai alors de
 „ lui envoyer une pommade souveraine pour ces sortes de maux,
 „ & que je regardois comme un remede infailible. Elle me
 „ temoigna sur le champ sa reconnoissance avec beaucoup de
 „ vivacité, & un très grand empressement d'en avoir. Étant
 „ de retour chez moi, j'envoiai chercher Mademoiselle de
 „ Meniere rue Saint Honoré, qui a le secret de cette pomma-
 „ de, & qui certifiera me l'avoir appottée chez moi le lende-
 „ main. Entre dix & onze heures du matin, j'envoyai mon
 „ fils chez Mademoiselle Dumoulin, pour lui remettre le pot
 „ de pommade que je lui avois promis. Elle la reçut avec une
 „ joie extraordinaire, & répondit à mon fils, qui en a encore
 „ la memoire très fraîche: Monsieur, je vous attendois com-
 „ me le Messie. Je certifie en outre; que depuis la Dame Du-
 „ moulin est venuë chez moi plusieurs fois à l'Hôtel d'Ecosse,
 „ rue des petits Augustins. La premiere visite qu'elle me fit,

C'est par une pommade qu'elle a été guerie, Certificat qui le prouve.

„ fut uniquement pour me remercier de la pommade que je
 „ lui avois fait remettre, & les autres fois pour se plaindre que
 „ la Dame Cottin ne venoit pas occuper l'appartement qu'elle
 „ avoit loüé chez elle. J'avoüe que trois mois après, ou envi-
 „ ron, je fus infiniment surprise d'entendre dire dans le mon-
 „ de, c'est à dire vers le mois de Janvier 1735. que la De-
 „ moiselle Dumoulin avoit été guérie miraculeusement. J'en
 „ fis hautement mes plaintes à Monsieur l'Abbé le Clerc, ami
 „ des Dames Dumoulin, ci-devant Aumônier de Madame la
 „ Princesse de Conti seconde Douairiere, en presence de Ma-
 „ dame Grouchi attachée à Madame la Duchesse de Bour-
 „ bon, & de ses deux femmes de chambre, qui est encore
 „ actuellement en état de me rendre justice à ce sujet. Je de-
 „ fiaï même Monsieur l'Abbé le Clerc de me représenter le
 „ pot de pommade, en cas qu'il n'eût pas été employé; je l'en-
 „ ai sommé plusieurs fois depuis, lui disant que sans cela il
 „ lui seroit impossible d'accréditer ce miracle dans mon esprit.
 „ Il me promit bien plusieurs fois de m'apporter ledit pot de
 „ pommade, ce qu'il n'a jamais pu executer: dont j'ai conclu
 „ que ma pommade vraisemblablement avoit été employée
 „ par Mademoiselle Dumoulin; & sa vertu m'étant d'ailleurs
 „ connue par les experiences que j'en ai eües, je me suis cru obli-
 „ gée, pour satisfaire à ce que je dois à la verité & à la Réli-
 „ gion, de détailler avec candeur & simplicité tous les faits
 „ ci-dessus, que je certifierai toutes fois & quand j'en serai ré-
 „ quisite. Fait à Paris ce 18. Janvier mil sept cent trente-six.
 „ *Beatrix Diot d'Epinay de Kemmerlin.*

LXIV.

Certificat de Mademoiselle de la Meniere.

Autre Certificat.

„ Je soussignée Perrins de la Meniere, âgée de quarante
 „ huit ans, fille de feu Messire Gabriel de la Meniere Ecuyer,
 „ Lieutenant de Cavalerie, certifie qu'ayant reçu de feu ma
 „ mere plusieurs manuscrits sur la composition de quelques
 „ remedes, entre autres d'une pommade spécifique pour les
 „ dartres, j'ai cru devoir les employer au soulagement des
 „ pauvres à la Ville & à la Compagne, & particulièrement
 „ près de Meulan, chez feu Madame Choppin Dame de la

„ Ruelle, & chès Madame de Gaillon sa sœur, où j'ay été
 „ passer tous les ans un tems très-considerable pendant plus
 „ de vingt ans. C'est où j'ai vû des effets merveillex de ma
 „ pommade, dont ce país a été témoin. Je me crois obligée
 „ de déclarer que le seul motif de la charité m'a engagé à me
 „ consacrer à cette occupation, n'ayant jamais rien demandé
 „ aux malades que Dieu m'a fait la grace de guérir. Madame
 „ de Kemmerlin maïant fait demander de ma pommade vers
 „ le mois d'Octobre 1734. je me souviens de lui en avoir
 „ porté moi même chès elle un pot. Elle me remercia disant
 „ que c'étoit pour une Demoiselle qui avoit une dartre très-
 „ vive au visage. Je ne doute point que si ladite Demoiselle
 „ s'en est servie, elle a dû être guérie, aiant toujours vû ce
 „ remède avoir un heureux succès depuis vingt-huit ans &
 „ plus que je l'ai employé Fait à Paris ce 19. Janvier 1736.
 „ *De la Maniere.*

L X V.

Certificat de Madame Cottin.

„ Je souffignée Anne Bertrant, veuve de François Cottin
 „ Lieutenant d'Artillerie, déclare que j'allai avec Madame
 „ de Kemmerlin vers le mois d'Octobre 1734. chès Madame
 „ Dumoulin pour y louer une chambre, que j'entraï d'abord
 „ avec Madame de Kemmerlin dans l'appartement de ladite
 „ Dame Dumoulin, que j'y apperçus deux Demoiselles, &
 „ entre autre une que j'apperçus être sa fille, très-incom-
 „ modée d'une dartre à la joue. Je me souviens parfaitement que
 „ Madame de Kemmerlin l'ayant interrogée sur cette incom-
 „ modité, elle lui répondit, qu'elle avoit fait toute sorte de
 „ remedes, & qu'elle en faisoit encore, mais qu'elle com-
 „ mençoit à s'en lasser: qu'à ce propos Madame de kemmer-
 „ lin lui proposa de lui envoyer une pommade souveraine pour
 „ ces sortes de maux, & que Mademoiselle Dumoulin parut
 „ très sensible à cet offre, la pria avec instance de lui en
 „ envoyer, & qu'elle lui en seroit éternellement redevable.
 „ Depuis Madame de kemmerlin m'a dit plusieurs fois qu'elle
 „ lui avoit envoyé. Je me crois obllgée de rendre compte de
 „ ces faits dont j'ai la memoire très-distincte, pour rendre
 „ gloire à la verité. Fait à Paris ce 27. Janvier 1736. *Anne*
 „ *Bertrant Veuve Cottin.*

Autre Certificat

L X V I.

Certificat de M. Dupebre, Ecuyer.

Autre Certificat,

„ Je souffigné Jean-Baptiste H. Dupebre, Ecuyer, fils de Clau-
 „ de Dupebre, Ecuyer, Officier de Marine, certifie que Mada-
 „ me de Kemmerlin ma mere, m'a remis vers le mois d'Octo-
 „ bre 1734. un pot de pommade de la composition de Made-
 „ moiselle Meniere, avec ordre de le porter chés Madame
 „ Dumoulin rue Sainte Marguerite, pour être employée à la
 „ guérison de sa fille. J'obéis sur le champ, & j'allai entre dix
 „ & onze heures du matin chés ladite Demoiselle Dumoulin,
 „ que je trouvai auprès du feu, & qui s'écria en me voiant,
 „ ha, Monsieur, je vous attendois comme le Messie. Elle reçut
 „ le pot de mes mains, & je pris congé d'elle. C'est ce que je
 „ suis prest d'attester devant Dieu, comme, en aiant la me-
 „ moire très-fraiche. A Paris ce dix neuvième Octobre 1736.
Jean-Hipolite Dupebre.

LXVII.

On détruit les
 subterfuges, auf-
 quels les partisans
 de ce faux miracle
 pourroient avoir
 recours.

Qu'opposeront nos Miraculistes à des déclarations si pré-
 cises contre le miracle prétendu? Chercheront ils à en rendre
 le contenu suspect de fausseté? Mais, outre que le langage de
 la verité y est tout à fait sensible, à qui persuaderont-ils que
 des personnes de naissance qui ont des sentimens, aient cons-
 piré à attester des faits faux, au risque certain d'être convain-
 cues de mensonge; & qu'elles s'y soient portées, non seulement
 sans intérêt, car quel bien pouvoient elles en attendre? mais
 contre leur intérêt, puisqu'elles n'ignoroient pas les intrigues,
 & la fureur du Parti contre quiconque croise ses desseins?

Diront ils que les déclarations prouvent bien qu'on donna
 à Mademoiselle Dumoulin une pommade spécifique contre son
 mal, mais qu'il n'y ait point prouvé qu'elle s'en soit servie? Inutile reflexion. De bonne foi, s'imagine-t-on qu'après avoir
 fait de vives instances pour qu'on lui envoyât ce remede sou-
 verain contre un mal qui la desoloit, & après avoir été comme
 transportée de confiance & de joie quand on le lui apporta, elle
 l'ait renfermé dans sa cassette, sans en faire usage? Cela peut-
 il entrer dans l'esprit? Mais coupons court. Qu'on nous pre-
 sente le pot de pommade que M. Dupebre lui rémit: ce pot doit
 être

Être plein, si elle n'y a pas touché. C'est là l'argument tranchant de Madame de Kemmerlin.

Il ne seroit pas moins inutile d'alleguer que la mere, le frere, & la soeur de la pretenduë miraculée, certifient que lorsqu'elle fut guérie, il y avoit trois ans qu'elle ne faisoit aucun remede. Le dit elle elle même? Elle ne parle que de quinze mois. Voilà une diversité de temoignages qui ressemble fort à une contradiction. Mais, ce qui est plus considerable, deux Dames dont j'ai produit les Certificats, déclarent se souvenir parfaitement que deux mois & demi avant le prétendu miracle, elle leur dit qu'elle avoit usé de toutes sortes de remedes, & qu'elle en usoit encore. Il faut donc ou qu'alors elle ait menti; (mais alors quel motif l'y auroit engagée ?) ou qu'elle & sa famille n'aient pas dit vrai dans leurs déclarations. Mais coupons court encore une fois. Est il faux qu'elle ait entamé le pot de pommade? Qu'elle le montre tout plein.

LXVIII.

En vain aussi nous répéteroit on que c'est pour avoir appliqué sur la joûte une particule d'une petite Croix, dont M. Pâris avoit fait autre fois présent à une personne pieuse, que Mademoiselle Dumoulin fut guérie. Ce seroit donner pour principe ce qui en est question. Mais de plus, y a t il dans cette prétention l'ombre de vraisemblance? Quoi! Pendant trois ans & demi Mademoiselle Dumoulin aura mis en œuvre, pour se concilier la faveur de M. Pâris, tous les instrumens ordinaires de ses miracles; pelerinages, neuvaines, terre de son Tombeau, eau de son Puits, priere des infirmes, sans en recueillir le moindre avantage, car elle même certifie tout cela: & l'on croiroit sans répugnance qu'une particule d'une Croix dont il avoit fait présent, a fait tout à coup le miracle? Ceux qui exigent de nous tant de crédulité: l'ont ils eux mêmes?

Encore, si on attribuoit ce miracle à la vertu de la Croix, la difficulté s'expliqueroit aisement. Pourquoi Mademoiselle Dumoulin n'a-t-elle rien obtenu en priant M. Pâris? C'est parce que M. Pâris est sans credit. Pourquoi a-t-elle tout obtenu en appliquant avec respect la Croix sur sa joûte? C'est parce que Dieu exauce souvent les devots à sa Croix. Mais c'est à M. Pâris qu'on pretend faire honneur de cette guérison, sans quoi seroit-elle contre nous d'aucun usage? C'est là ce qui m'étonne.

XXXXXX

Pendant trois ans & demi il n'aura pû soulager Mademoiselle Dumoulin , ou il aura été insensible à ses maux & à ses instantes prieres : & soudainement il aura pû , ou voulu lui accorder tout , presque à propos de rien ?

LXIX.

Même sujet.

Mais comment donner à l'art cette guérison , après que trois Chirugiens ont déclaré que l'espece de dartre , qui étoit sur la joüe de Mademoiselle Dumoulin , étoit phisiquement incurable sans l'operation du fer ou du feu , & après que M. Fevrier l'un des trois l'a prouvé ? C'étoit même leur avis que le succès de l'operation étoit fort incertain.

C'est de toutes les objections la moins foible , objection très-foible néanmoins. Ignore-t on que c'est l'usage de certains Maîtres de l'Art , d'appeller incurable tout mal qu'ils n'ont pû guérir ; Ignore-t on que quelques fois des maux jugés sans ressource , ont été soudainement dissipés par la nature toute seule ? Ignore-t-on enfin que tels Medecins , ou Chirugiens ne voient nul remede à certaines maladies , que d'autres plus habiles , ou qui ont des secrets particuliers , guérissent aisement ? Quoique les exemples en soient ordinaires , je crois devoit en citer un , parce qu'il est , pour ainsi dire , sous la main de M. Fevrier.

Il connoit une personne , que je connois aussi , qui depuis plusieurs années avoit le corps fort enflé , & dont les infirmités étoient fort dangereuses & fort compliquées. Lui , M. Malaval & M. Berard , Chirugiens habiles , après avoir épuisé toute leur science pour la guérir , deciderent , il y a peu de temps que la ponction étoit l'unique ressource ; & encore n'osoient ils esperer un grand succès de cette operation. S'il l'eût fallu , sans doute ils auroient démontré scævemment que leur décision étoit incontestable : l'avoient ils donnée sans de bonnes raisons ? Cependant , sans ponction , & par des remedes que le Medecin de Fieulaine proche saint Quentin a envoiés à cette malade , sa guérison est assez avancée : elle respire librement ; elle dort dans le lit , où depuis plusieurs années elle n'avoit pû se tenir couchée ; & son enflure est diminuée très-considerablement. Tant il est vrai que les décisions des Maîtres de l'Art ne sont pas infaillibles ; que ce que les uns ne peuvent faire , d'autres le font ; & que l'expression de *mal incurable* :

qui est si familiere à quelques uns , doit ordinairement s'expliquer d'un mal , dont le remede leur est inconnu.

C'est ce qu'entendoient les trois Chirurgiens , lorsqu'ils déclarerent que le mal de M^{lle}. Dumoulin étoit incurable , sans l'operation du fer ou du feu ; ou du moins c'est ce que nous devons entendre. Ils n'en connoissoient pas le remede : voilà tout. Mais Mademoiselle de la Meniere avoit une pommade spécifique & souveraine contre ce même mal , ainsi qu'une multitude d'experiences le démontre ; pommade dont on apporta un pot tout plein à Mademoiselle Dumoulin , & qu'elle reçut avec des démonstrations de joie les plus vives. Si elle s'en est servie , elle a dû guerir : & qui croira qu'elle ne s'en soit pas servie ? Que si néanmoins elle ose le pretendre , j'en reviens à l'argument de Madame de Kemmerlin : qu'elle montre le pot de pommade tout plein. Sans cela quoiqu'on puisse dire , jamais elle ne persuadera qu'elle n'en ait pas fait usage.

L X X.

On imprimoit mes Reflexions sur ce faux miracle , lorsqu'on m'a communiqué une déclaration , déposée depuis peu de jours au Secretariat de Monseigneur l'Archevêque , & donnée par une Dame connuë dans tout le Cloître de saint Germain de l'Auxerrois , pour une personne très incapable d'attester le mensonge. Cette déclaration m'a paru si propre , tant à fortifier celles que j'ai produites , qu'à manifester l'imposture des nouveaux miracles , que je ne dois pas la laisser ignorer au Public.

Nouveau certificat contre le miracle de M^{lle}. Dumoulin.

*Déclaration de la Dame Marie Tillier , Epouse du sieur Forest. **

* Habile Peintre en signature.

„ Je certifie que vers les premiers jours de Decembre 1734.
 „ m'étant trouvée dans une maison , rue de Fossés saint Ger-
 „ main l'Auxerrois , où étoit malade une de mes amies ,
 „ fille d'un Procureur au Parlement , M. l'Abbé Dumoulin y
 „ est venu pour lui rendre visite au même temps que moi : &
 „ après les complimens à la malade , il m'adressa la parole ,
 „ me disant : *Ma sœur est presque guerie de sa joie , il n'y a plus*
 „ *qu'un petit bouton.* Je lui fis réponse : Monsieur , je vous assure
 „ que vous me rendez bien aise : & je fus bien surprise , quand
 „ un mois après on allura que la guerison étoit arrivée subi-

XXXXxxij

„ tement le premier jour de l'an 1735. *Marie Tillier de Forest.*
A Paris le 3. Novembre 1738.

LXXI.

Quand on rapproche cette déclaration des quatre premières, peut-il rester le moindre doute sur l'origine du miracle prétendu? Au mois d'Octobre 1734. on offre à Mademoiselle Dumoulin un remède souverain contre son mal à la joie; elle reçoit cet offre avec de vives actions de grâces, & le lendemain elle reçoit le remède avec des marques de la plus grande joie: ces faits sont constatés par les quatre premiers certificats. Il est constaté de même par la déclaration que je viens de produire, qu'au commencement du mois de Decembre suivant, son mal à la joie se trouva tellement diminué, qu'il n'y restoit plus qu'un petit bouton. Quelle merveille qu'un mois après cette joie se trouve entièrement guérie? Et qui ne sent que c'est à l'usage du remède spécifique, que cette fille doit le commencement, le progrès & la perfection de sa guérison? Pour méconnoître cette vérité, ne faudroit il pas avoir comme juré de s'étourdir?

Mais ce n'est pas la seule conséquence importante du nouveau certificat. Puisqu'il y est prouvé, qu'au commencement du mois de Decembre 1734. Mademoiselle Dumoulin étoit presque entièrement guérie, & qu'alors M. Dumoulin son frere en annonça la nouvelle; en quelle conscience a-t-il ensuite protesté au Public, que depuis le mois de Juin 1732. Jusqu'au premier de Janvier 1735. le mal de sa sœur avoit été toujours le même, & que ce jour-là elle en fut guérie subitement? comment aussi cette fille, & sa mere ont elles osé attester fermement ces deux faussetés? Société bien perverse, où l'on apprend à mentir si scandaleusement, & d'un ton si intrepide.

Ce qui me fait sur tout frémir, c'est d'entendre M. Dumoulin prendre Dieu à témoin de la vérité de ces faits, qu'il sçavoit être faux. Un Chrétien, un Prêtre se parjurer ainsi pour tromper les peuples! Je n'ose réfléchir plus long temps sur un si affreux excès. Qu'on en apprenne à connoître le genie du Parri, & à former la résolution immuable de ne se fier jamais ni à ses déclarations, ni à ses sermens.

Ne se trouvera-t-il pas de bonnes ames, qui veuillent nous

v. p. 1208

révéler ce que le reste des miraculés & des miraculées du tems ont fait pour se rétablir en santé ; & quels symptomes ont précédé, accompagné & suivi leurs guérisons ? Que de miracles alors à retrancher des Récueils ! De Combien de forfanteries au contraire, de combien de fraudes ne ferions-nous pas des listes ? Eh ! qu'avons nous cru, qu'avons nous attesté, diroient alors bien de vos temoins tout confus ? Mais ce qui seroit si utile pour la vérité, seroit trop préjudiciable aux vûes des miracles, & aux interêts du Parti. Jamais donc, sans quelque miracle de la grace, nous n'obtiendrons la faveur que nous désirons.

LXXII.

Terminons nos Réflexions sur les témoignages rendus aux miracles du temps, par l'abregé de ces Réflexions. Il est constant que parmi ces témoignages il y en a de supposez (a). Il est constant qu'on en a surpris, extorqué, altéré, falsifié un grand nombre d'autres (b). Il est constant que des personnes qui ont attesté ces miracles, plusieurs sont très-suspectes en fait de probité, que plusieurs même ont certifié des miracles notoirement faux (c). Il est constant que plusieurs de ces temoins ont déclaré ce qu'ils avoient ouï dire, plutôt que ce qu'ils avoient vû (d). Il est constant que beaucoup encore ont attesté ce qui n'existoit que dans leur imagination frappée & séduite [e]. Il est constant enfin qu'il y en a un très grand nombre qui ont témoigné en faveur des miracles, sans avoir examiné ; les uns, si les maladies n'avoient pas été feintes ou exagérées (f) ; d'autres, si les guérisons étoient véritables (g) ; presque tous, si la maniere dont elles avoient été opérées ; étoit miraculeuse [h]. J'ai donné des preuves de tout cela. Il est donc constant, non seulement qu'on ne nous présente aucun motif solide d'ajouter une entière foi à ces témoignages, mais qu'il est même beaucoup de raisons extrêmement fortes de n'y ajouter aucune foi.

Si maintenant on se rapelle ce que j'ai répondu aux préjugés généraux que vous alleguez, Messieurs, en faveur de vos miracles ; ne demeurera-t-il pas évident que la vérité de ces miracles n'est donc fondée sur rien de solide, & qu'ils sont tous faux, ou du moins très-incertains ?

LXXIII.

Depuis long temps il me semble entendre de grands murmures,

Précis des raisons de reprocher les temoins des prétendus miracles du temps.

(a) Ci-dess, p 1180. 1181.

(b) p. 1181. & suiv.

(c) p. 1189 1190.

(d) p. 1192.

[e] p. 1193, & suiv.

(f) p. 1201 1202.

(g) p. 1202.

1203.
(h) p. 1204, & suiv.

Sentiment de M. Ponce & de M.

te Gros, que les
miracl. de J. C. &
ceux de M. Pâris,
sont égaux en cer-
titude.

je crois voir un violent orage qui se forme contre moi : dois je
trembler ? J'examine, & je n'ai point peur : cent moïens s'of-
frent à moi de conjurer l'orage, & de le faire tomber à plomb
sur les auteurs.

En contestant la verité des miracles du temps, malgré les
temoins qui les certifient, ne fournis je point des armes au
libertin, pour contester la certitude des miracles de Notre-
Seigneur Jesus Christ, & pour les combattre ? Voilà ce qu'on
peut à m'objecter d'un ton foudroyant, comme c'est ce qu'on a
opposé d'une voix terrible, à quiconque a nié, ou revoqué en
doute la verité des miracles du Parti : car c'est, MM. votre
doctrine, que leur certitude égale celle des miracles de J. C. Je

(a) *Post. script.*
pour servir de sui-
te à la Rep. gén.
à D. L. L. &c, p.
27.

soutiens, dit M. Poncet Desellarts (a), que ce n'est faire aucune
injure au Sauveur, que de comparer les miracles de nos jours aux
siens même, quant au degré de certitude. En consequence de cer-
te prétention, quel zele contre nous ! S'il est sage, dites-vous,
de regarder les miracles de M. Pâris comme faux ou incertains,
ne le fera t il pas de même de ne voir dans ceux du Sauveur
que fausseté ou incertitude ? Si l'on a raison de reprocher les
temoins des merveilles du temps, n'en aura t'on pas d'aussi so-
lides de reprocher les temoins de celles de la Religion ? C'est
ce que M. le Gros sur tout a fortement soutenu dans la troi-
sième Lettre qu'il a écrite sous le nom d'Abbé de l'Isle ; car
c'est lui qui s'est masqué sous ce nom ; & j'ai d'autant plus lieu
de chercher sa doctrine dans cet Ouvrage, qu'il me l'a vanté
(b) comme un des *Ecrits* les mieux travaillés, & les plus exacts ;
& que c'est à cet ouvrage qu'il dit que j'aurois dû répondre.
Il est donc très à propos de l'y entendre déclamer.

(b) I. Disc. sur
les miracl. de M.
de P., 1. part. pag.
52.

L X X I V.

Quel principal moïen oppose t il au Theologien, auteur
d'un discours contre les miracles du Parti ? Si ceux, dit il (c),
qui combattent & qui rejettent les miracles de M. Pâris, sont les
personnes sages & éclairées de notre temps, ainsi que l'insinüe le
Theologien, quel avantage..... ne donne-t-on point au libertin
contre la Religion Chrétienne ? Quelle induction n'en tirera t-il point
contre les miracles de Jesus Christ ? Il objectera que les ad-
mirateurs de ses miracles se réduisoient à une poignée de Disciples,
à une petite troupe de femmes du simple peuple, dont la plupart
avoient des linçons de parenté avec ces Disciples ; à un Nicodeme,

Raisonnemens
de M. le Gros
pour prouver, que
si les temoins des
miracles du temps
ne sont pas dignes
de confiance, ceux
des miracles de J.
C. ne la meritoient
pas.

(c) III. Lettre
de M. l'Abbé de
l'Isle, &c. p. 14.

à quelque chef de Synagogue, Disciples cachez, c'est-à-dire témoins muets ; enfin à une multitude de peuples toute composée de pauvres, de mariniérs, de pécheurs, d'artisans, & autres gens de cette espece. Or rien de plus aisé, de l'aveu même du Théologien, dira l'incrédule, que de séduire par illusion, ou de corrompre par argent un peuple ignorant, crédule, intéressé, & qui a toujours du penchant pour la superstition.

Tel est le texte de M. le Gros. On y voit clairement que, si les adversaires des miracles de M. Pâris sont sages & éclairés, il s'ensuit que les premiers admirateurs des miracles de J. C. n'étoient ni l'un ni l'autre ; & que le libertin aura droit de réjeter les témoins des merveilles de la Religion, si nous sommes fondés à reprocher les témoins de celles du Parti.

L X X V.

L'incrédule insistera encore, poursuit M. le Gros, & dira à notre Auteur, que les miracles de J. C. étoient combattus, ou méprisés par tout ce qu'il y avoit de récommandable dans la Nation Juive, par le Souverain Pontife ; par le grand Sanhedrin, par les Docteurs de la Loi, les Pharisiens, les Chefs de Synagogues, par le Roy Herodes & toute sa cour ; c'est-à-dire, en un mot par tout ce que notre Auteur appelle les personnes sages & éclairées d'une Nation : ce qui se trouve si bien exprimé par cette question qu'on lit dans l'Evangile : „ Y a t il quelqu'un des Princes ou des „ Pharisiens, disoit l'un des hommes sages, qui ait crû en lui ? „ Non, il n'y a que cette populace maudite & ignorante de „ la Loi „. Voilà, dira le libertin, en suivant la façon de raisonnement de notre Théologien, de quelle maniere pensoit la multitude des honnêtes gens de Jerusalem & de la Judée. Ainsi, conclura-t-il, toutes les personnes sages & éclairées s'accordoient à juger unanimement que les guérisons de Jesus de Nazareth n'étoient qu'impostures, ou prestiges du demon.

Raisonnemens qui paroissent à M. le Gros si concluans contre les incrédules à ses miracles, qu'à son avis il est impossible qu'ils n'y succombent pas. Je serois bien curieux, dit il (a), de sçavoir comment s'y prendroit notre Théologien, pour opposer quelque chose de raisonnable & de sensé à de telles objections. Le prenant ensuite sur un ton encore plus décisif, & après avoir déclamé violemment contre l'adversaire qu'il a en tête, il conclut par ce bel épiphoneme : Que le préjugé pour des miracles

Même sujet.

(a) pag. 184

est fort, quand on ne scauroit parvenir à les détruire, sans envelopper dans la même ruine tous les miracles qui ont servi à l'établissement du Christianisme :

LXXVI.

Même sujet.

Après de textes si précis, comment douter que les miracles attribués à M. Pâris ne soient, selon M. le Gros, aussi certains, aussi solidement établis que ceux de Jesus-Christ, & que les preuves de la vérité des uns & des autres ne soient les mêmes ? Ce seroit vouloir qu'il ait raisonné sans suite & sans système. Supposons en effet que les miracles de Jesus-Christ soient à ses yeux tout autrement constatés que ceux de M. Pâris; ses exclamations ne pechent-elles pas en ce cas contre les premières règles du bon sens ? Eh ! depuis quand y auroit il de la folie à rejeter des faits, parce que ce seroit être déraisonnable que d'en nier de beaucoup plus certains ? Depuis quand l'obligation de céder à des témoignages infiniment croiables, seroit elle un devoir de se livrer à des témoignages bien moins dignes de foi ? Ces conséquences sont si grossièrement absurdes, que je n'oserois les imputer à M. le Gros. Il est donc indubitable que, dans son sentiment, il n'y ait point de différence entre les miracles de Notre Seigneur Jesus Christ, & ceux de M. Pâris quant à la certitude.

LXXVII.

On fait voir combien les miracles de J. C. & ceux du temps différent quant à la certitude, & combien les raisonnemens de M. le Gros sont scandaleux & extravagans.

Extravagance inouïe, doctrine blasphématoire : car il est tems de m'abandonner aux mouvemens de surprise & d'horreur, que des excès si grands m'ont causés.

D'abord, de quel droit notre Docteur défend-il de compter parmi les témoins des miracles du Sauveur, le Souverain Pontife des Juifs, les Princes des Prêtres, les Docteurs de la Loi & le grand Sanhedrin, les Scribes & les Pharisiens ? Comment ose-t-il avancer qu'ils s'accordoient à juger unanimement, que les guérisons de Jesus de Nazareth n'étoient qu'impostures, ou prestiges du démon ? Il est vrai qu'ils donnerent à ces guérisons le nom de prestiges diaboliques. Il est vrai encore qu'ils firent difficulté (a) de croire que l'Aveugle-né, guéri par Jesus Christ, eût été aveugle. Mais, outre que c'est-là l'unique signe que nous trouvons de leur défiance sur la vérité des faits, s'ils formerent d'abord des soupçons contre ce miracle, ne furent ils pas ensuite forcés d'y ajouter foi ? *Non crederunt ergo Judæi d.*

(a) *Jonn. 9.*
12.

illo quia cæcus fuisset & vidisset, donec vocaverant parentes ejus qui videras &c. Ne sçait on pas encore qu'il y eut dispute entre eux à ce sujet ; (a) les uns prétendant que Jesus Christ n'étoit point envoyé de Dieu, puisqu'il guerissoit le jour du Sabbat ; & les autres soutenant que si Dieu ne l'autorisoit, il ne pourroit faire de si grands prodiges ? Peut on desirer de leur part un aveu plus précis de la vérité de ses miracles ?

(a) Ibid. v.

16

Toujours ils se soutiennent dans cet aveu ; & quoique déchânés contre la doctrine de Jesus Christ, & contre sa personne, jamais on ne les entend nier qu'il fit des miracles. C'est au nom de Bêelzebuth Prince des demons disoient ils (b), qu'il chasse les demons. Ils convenoient donc qu'il les chassoit. Que faisons-nous ? dirent-ils encore dans leur fameuse assemblée (c), voilà que cet homme fait beaucoup de miracles. Ils reconnoissoient donc qu'il en operoit. Et M. le Gros ose dire qu'ils regardoient ces miracles comme des impostures ! N'est ce pas falsifier le texte sacré ?

(b) Luc. xi.

15.

(c) Joan. xi.

9.

Qu'est-ce qui l'a porté à un tel excès ? Avoit il en vûe d'affoiblir la certitude de nos miracles, en leur enlevant l'aveu des plus grands ennemis de Jesus Christ ? A Dieu ne plaise que je lui impute un si affreux dessein. Quel étoit donc son but ? Il vouloit faire croire que les miracles du temps sont également certains. Or comment y réussir, s'il ne paroïssoit que, comme ceux ci passent pour des impostures chez les Pontifes, & chez les Docteurs, ceux de Jesus-Christ avoient eu chez les Prêtres des Juifs, & dans le grand Sanhedrin, le même sort ? Il a donc fallu avancer cette fausseté insigne. Malheureuse passion de Parti à quels crimes ne conduis-tu pas !

LXXVIII.

Mais ce n'est qu'un des vices du parallèle. On a vû que, selon M. le Gros, il faut livrer au inepris du libertin, cette multitude de peuple qui attestoit les merveilles du Sauveur, si on regarde les temoins des miracles de M. Pâris comme peu dignes de confiance. Or, sur quoi porte cette comparaison ? Sur rien, ou sur des impertinences.

Même sujet,

Pourquoi en effet disons nous que les temoignages produits en faveur des prétendus miracles du temps, sont indignes d'attention ? C'est d'abord, (d) parce que vous, Messieurs, qui avez publié ces temoignages, en avez déjà fabriqué pour un

(d) Ci des. p

1120. 1112.

Y Y Y Y y y

autre intérêt du Parti ; & qu'au sujet des miracles mêmes , vous avés employé le même stratagème. En est-il ainsi des Evangelistes , qui ont publié les témoignages rendus aux miracles de Jesus Christ ? Les a-t-on convaincus de pareille friponnerie ? Les en a-t-on même accusés ?

(a) Ci-dess. p.
1180. & suiv.

2°. Combien (a) parmi les témoins qui avoient attesté vos miracles , ont ensuite déclaré juridiquement ; les uns, qu'ils l'avoient fait sans connoissance , & sur la relation d'autrui ; d'autres , qu'on avoit usé de mensonge & de fraude pour leur arracher ces attestations ; ceux ci , qu'ils les avoient accordées à la sollicitation , & à l'importunité , contre leur conscience ; ceux là enfin , que celles qu'ils avoient consenti de signer , on les a ensuite essentiellement altérées & falsifiées ? A-t-on à nous opposer quelques rétractations semblables , de la part des témoins cités par les Evangelistes ? Ont ils déclaré ces témoins , qu'ils avoient attesté ce qu'ils ignoroient ; qu'on leur avoit extorqué des déclarations par importunité , ou par surprise & par fraude ; qu'on les avoit falsifiées.

LXXIX.

Même sujet.
(b) Ci-dess. p.
1189. 1190.

3°. Ne sçait-on pas (b) que parmi vos témoins il y en a , qui sans respect pour les devoirs les plus sacrés de l'honneur & de la probité , ont menti sciemment , & avec serment même , sur le fait des miracles ? Qui ne comprend encore qu'étant , pour la plupart , les disciples & les échos des Appellans Convulsionistes & Figuristes , gens connus dans le Public pour des menteurs d'habitude , & décriés comme tels par leurs Confreres dans l'Appel , il est tout naturel d'apprehender qu'ils n'en aient appris à attester le faux sans façon ? Mais pour les témoins des miracles de la Religion , qu'elle différence ? Qui les auroit instruits à mentir ? Jesus-Christ ? Mais ses plus cruels ennemis n'osèrent même l'accuser de mensonge. Les Apôtres : Jamais non plus les Juifs n'accusèrent les Apôtres d'avoir menti , loin que les Apôtres s'en soient mutuellement accusés eux-mêmes.

(c) Ci-dess. p.
1191. & suiv.

4°. Ce n'est pas tout. Quel (c) pitoïable enthousiasme dans la plupart de vos témoins ! Ils avoient vû des miracles ; disoient-ils ; & ordinairement ç'étoient de riens que leur imagination avoit réalisés. Taxera-t-on d'un enthousiasme pareil les témoins des merveilles de Jesus-Christ ; ou quand on voudroit

le leur imputer, n'aurions-nous pas un moyen infàillible de les en défendre par le caractere même de ces merveilles ? Une multitude infinie de guérisons de toutes sortes de maux, guérisons toutes subites & parfaites, l'obéissance soudaine des vents & des flots irrités, la mer renduë solide sous les pieds de Pierre, plusieurs milliers d'hommes nourris & rassasiés avec cinq pains, des resurrections perseverantes de morts, & de morts de quatre jours, l'obscurcissement du Soleil, le trouble de la nature entiere, &c. sont ce-là de ces miracles où l'imagination puisse se méprendre ?

LXXX.

5. Ce n'est pas tout encore. Grands sujets (*) de craindre qu'en feignant des maux dont on n'étoit point attaqué ; ou plus souvent, qu'en exagérant ceux dont on étoit atteint, on n'ait trompé grand nombre de vos témoins. Que de pauvres parmi vos miraculés & miraculées, que l'interêt excitoit puissamment à cette feinte ! En connoit on qui ait manqué même du superflu ! L'orgueil y excitoit encore plus fortement. De Combien de distinctions & d'hommages n'étoit-on pas alors comblé ! Mais les personnes qui rendirent gloire à Jesus Christ, comme à leur liberateur, qu'est ce qui les auroit excitées à une feinte semblable ! L'interêt. Helas ! Jesus-Christ n'avoit pas où réposer sa tête, & ses amis étoient presque tous dans la pauvreté. D'ailleurs les Pharisiens, ses implacables ennemis, lui auroient-ils épargné ce reproche, s'ils y avoient trouvé le moindre fondement : La vanité ; le desir de recevoir des Lettres de felicitation des premiers Pontifes, de se voir encensé par une foule de Prêtres & de Pharisiens, d'être protégé, visité, caressé, fêté par des personnes de naissance, & de caractere ; Ce n'étoit pas alors la mode.

6. Combien de fois aussi les témoins de vos miracles ne se sont ils pas laissez prendre à de fausses apparences de guérison ! J'en ai rapporté des exemples (b). En a-t-on de semblables, que les guérisons attribuées à Jesus Christ n'aient été qu'apparentes ! Les boiteux qu'il redressa, redevinrent ils boiteux bien tôt après ! La belle mere de saint Pierre, dont il chassa la fièvre, mourut elle de cette fièvre ! Les lunatiques qu'il guérit, redevinrent ils lunatiques au bout de quelque temps :

A Quoi donc pensoit M. le Gros, de mettre les temoins des

Y Y Y Y y y i j

Même sujet.

[*] Ci des. p.

1201. 1202.

(b) Ci des. p.

1203. 1204.

autre intérêt du Parti ; & qu'au sujet des miracles mêmes , vous avés employé le même stratagème. En est-il ainsi des Evangelistes , qui ont publié les témoignages rendus aux miracles de Jesus Christ ? Les a-t-on convaincus de pareille friponnerie ? Les en a-t-on même accusés ?

(a) Ci-dess. p.
118. & suiv.

2°. Combien (a) parmi les témoins qui avoient attesté vos miracles , ont ensuite déclaré juridiquement ; les uns , qu'ils l'avoient fait sans connoissance , & sur la relation d'autrui ; d'autres , qu'on avoit usé de mensonge & de fraude pour leur arracher ces attestations ; ceux ci , qu'ils les avoient accordées à la sollicitation , & à l'importunité , contre leur conscience ; ceux là enfin , que celles qu'ils avoient consenti de signer , on les a ensuite essentiellement altérées & falsifiées ? A-t-on à nous opposer quelques rétractations semblables , de la part des témoins cités par les Evangelistes ? Ont ils déclaré ces témoins , qu'ils avoient attesté ce qu'ils ignoroient ; qu'on leur avoit extorqué des déclarations par importunité , ou par surprise & par fraude ; qu'on les avoit falsifiées.

LXXIX.

Même sujet.
(b) Ci-dess. p.
1189. 1190.

3°. Ne sçait-on pas (b) que parmi vos témoins il y en a , qui sans respect pour les devoirs les plus sacrés de l'honneur & de la probité , ont menti sçiemment , & avec serment même , sur le fait des miracles ? Qui ne comprend encore qu'étant , pour la plupart , les disciples & les échos des Appellans Convulsionistes & Figuristes , gens connus dans le Public pour des menteurs d'habitude , & décriés comme tels par leurs Confreres dans l'Appel , il est tout naturel d'apprehender qu'ils n'en aient appris à attester le faux sans façon ? Mais pour les témoins des miracles de la Religion , qu'elle différence ? Qui les auroit instruits à mentir ? Jesus-Christ ? Mais ses plus cruels ennemis n'osèrent même l'accuser de mensonge. Les Apôtres : J'amaï non plus les Juifs n'accusèrent les Apôtres d'avoir menti , loin que les Apôtres s'en soient mutuellement accusés eux-mêmes.

(c) Ci-dess. p.
1192. & suiv.

4°. Ce n'est pas tout. Quel (c) pitoïable enthousiasme dans la plupart de vos témoins ! Ils avoient vû des miracles ; disoient-ils ; & ordinairement ç'étoient de riens que leur imagination avoit réalisés. Taxera-t-on d'un enthousiasme pareil les témoins des merveilles de Jesus-Christ ; ou quand on voudroit

de leur imputer, n'aurions-nous pas un moyen infailible de les en défendre par le caractère même de ces merveilles ? Une multitude infinie de guérisons de toutes sortes de maux, guérisons toutes subites & parfaites, l'obéissance soudaine des vents & des flots irrités, la mer renduë solide sous les pieds de Pierre, plusieurs milliers d'hommes nourris & rassasiés avec cinq pains, des résurrections perseverantes de morts, & de morts de quatre jours, l'obscurcissement du Soleil, le trouble de la nature entiere, &c. sont ce-là de ces miracles où l'imagination puisse se méprendre ?

LXXX.

5. Ce n'est pas tout encore. Grands sujets (*) de craindre qu'en feignant des maux dont on n'étoit point attaqué ; ou plus souvent, qu'en exagérant ceux dont on étoit atteint, on n'ait trompé grand nombre de vos témoins. Que de pauvres parmi vos miraculés & miraculées, que l'interêt excitoit puissamment à cette feinte ! En connoit on qui ait manqué même du superflu ! L'orgueil y excitoit encore plus fortement. De Combien de distinctions & d'hommages n'étoit-on pas alors comblé ! Mais les personnes qui rendirent gloire à Jesus Christ, comme à leur liberateur, qu'est ce qui les auroit excitées à une feinte semblable ! L'interêt. Helas ! Jesus-Christ n'avoit pas où réposer sa tête, & ses amis étoient presque tous dans la pauvreté. D'ailleurs les Pharisiens, ses implacables ennemis, lui auroient-ils épargné ce reproche, s'ils y avoient trouvé le moindre fondement : La vanité ; le desir de recevoir des Lettres de felicitation des premiers Pontifes, de se voir encensé par une foule de Prêtres & de Pharisiens, d'être protégé, visité, caressé, fêté par des personnes de naissance, & de caractère ; Ce n'étoit pas alors la mode.

6. Combien de fois aussi les témoins de vos miracles ne se sont ils pas laissés prendre à de fausses apparences de guérison ! J'en ai rapporté des exemples (b). En a-t-on de semblables, que les guerisons attribuées à Jesus Christ n'aient été qu'apparentes ! Les boiteux qu'il redressa, redevinrent ils boiteux bien tôt après ! La belle mere de saint Pierre, dont il chassa la fièvre, mourut elle de cette fièvre ! Les lunatiques qu'il guérit, redevinrent ils lunatiques au bout de quelque temps :

A Quoi donc pensoit M. le Gros, de mettre les temoins des

Y Y Y Y y y y i j

Même sujet.
[*] Ci des. p.
1201. 1202.

(b) Ci des. p.
1203. 1204.

prétendus miracles du temps, à l'abri des temoins des miracles de la Religion ; & de pretendre que nous ne sçaurions porter de coups à ceux là , que ceux ci n'en soient blessés ; Fût-il jamais de plus fort vertige ?

LXXXI.

Même sujet.

Ce vertige est complet ; en voici la preuve. Quels sont les temoins que nous mettons en tête aux incredules ? A proprement parler, ce sont les seuls Apôtres. C'est d'eux surtout que nous sçavons que Jesus Christ a fait une multitude innombrable des miracles, & les miracles les plus grands : c'est eux qui nous ont appris que les peuples, & les ennemis mêmes en ont reconnu la verité. Si l'on prouve qu'ils ont trompé, ou qu'ils ont été trompez, nous ne sommes plus en état de défendre les miracles de Jesus Christ. Mais s'il est impossible d'infirmer leurs temoignages, ces miracles sont inbranlables, peut on repandre justement des soupçons sur les autres temoins. Il est hors d'apparence que M. le Gros ait ignoré des verités si connues.

En soutenant que, si l'on rend suspects les temoins des miracles du Parti, les libertins reprocheront justement ceux des merveilles de la Religion, il a donc dû pretendre que le temoignage des Apôtres, qu'il appelle cette *poignée de Disciples*, pliera sous les attaques de l'incredulité, si celui des Miraculistes du temps croule sous les autres. La consequence est necessaire. Mais est il rien de moins religieux, & de moins sensé que cette prétention ? Il est important pour l'interêt de notre sainte Foi, de faire sentir cette verité. Pour cela je ne puis mieux faire, que de transcrire les Reflexions de M. l'Archevêque sur ce sujet, reflexions qui entraînent la conviction.

LXXXII.

Même sujet.

(*) Ordonn.
du 8. Nov. 1735.
p. 93. in 4. &
183. in 12.

„ Ceux, dit cet illustre Prelat (*) ; qui donnent dans un
„ tel excès, ignorent ils donc que les miracles du Sauveur
„ écrits, & publiés par les Apôtres, font partie de la revelation
„ divine, & sont tout à la fois le fondement & l'objet de notre
„ Foi ? Mais independamment de cette reflexion, qui fait d'a-
„ bord disparoître le parallele, quel aveuglement en premier
„ lieu, de comparer les miracles du sieur Pâris avec ceux du
„ Sauveur, par raport à la certitude des faits, & à l'autorité
„ des temoins qui les attestent ?

„ Oublions , si on le veut , que des hommes grossiers , sans
 „ esprit cultivé , sans habileté , sans éloquence , tels qu'étoient
 „ les Apôtres , étoient manifestement incapables de former
 „ un système des faits fabuleux , si beau , si juste , si précis , si
 „ bien soutenu , où l'art des plus habiles auroit infailliblement
 „ échoïé. Oublions encore , que loin qu'aucun motif humain
 „ dût les exciter à supposer faussement que Jesus Christ avoit
 „ operé les merveilles que l'Évangile raconte , il étoit visible-
 „ ment de leur intérêt , s'il ne les avoit pas operées , de l'a-
 „ bandonner , de le haïr , de le décrier comme un imposteur ,
 „ qui les auroit exposés à devenir les victimes de ses orgueil-
 „ leux projets. Circonstances qui écartent toute comparaison
 „ entre les premiers Predicateurs de l'Évangile , & ces hom-
 „ mes également habiles & intéressés à faire valoir les preten-
 „ dus miracles qu'ils publient. Voici des reflexions plus déci-
 „ sives encore contre les auteurs du parallele.

„ Au lieu que les défenseurs des miracles du temps varient
 „ souvent , & se contredisent les uns les autres dans leurs dis-
 „ cours & dans leurs écrits ; jamais on n'entendit un Apôtre
 „ se démentir dans son témoignage , ou contredire celui des
 „ autres Apôtres. Toujours , en tout lieu , & devant toutes
 „ sortes de personnes ; dans les Synagogues , au milieu des
 „ Gentils , & sur les échaffauts , quoique séparés par des mers
 „ & des trajets immenses , quoique dispersés en divers Empires ,
 „ & hors d'état de se concerter entre eux , ils attesterent tous ,
 „ les mêmes faits , d'une manière constante & uniforme. Un si
 „ parfait accord ne démontre-t-il pas qu'ils étoient tous guidés
 „ par la vérité ?

LXXXIII.

„ Autre preuve incontestable de la certitude de leurs témoig-
 „ nages. C'est devant les Scribes & les Pharisiens qu'ils an-
 „ noncent les miracles du Sauveur : ils prennent à temoins de
 „ la vérité ce qu'ils racontent , ces furieux ennemis de J. C.
 „ & de sa doctrine : ceux-ci l'entendent , & ils se taisent ; ils
 „ n'osent contredire ce recit qui les couvre de confusion , &
 „ qui fait retomber sur toute la Nation le plus sanglant repro-
 „ che. Le silence en ce cas ne parle-t-il pas hautement en fa-
 „ veur des miracles publiés par les Apôtres ?

„ Ce n'est pas seulement par leur silence que les Docteurs

Même sujet,

„ de la Loi les ont confirmés ; ils en avoient reconnu la ver-
 „ rité par un aveu formel , dès le temps que notre divin Maître
 „ vivoit encore parmi eux. *Que faisons-nous* , avoient-ils dit dans
 „ leur fameux Conseil , *voilà que cet homme fait beaucoup de pro-*
 „ *diges*. C'est ce que l'évidence des faits leur arracha , dans
 „ un temps où ils avoient le plus grand intérêt à les combattre.
 „ Que des temoins sont dignes de foi , lorsque comme les
 „ Apôtres , ils peuvent s'autoriser du silence , & de l'aveu même
 „ de ceux qui ont le plus grand intérêt à les contredire :

„ Aujourd'hui , ceux qui publient & attestent les prétendus
 „ miracles de nos jours , peuvent ils se prevaloir d'un sembla-
 „ ble aveu ? Avons nous donc été forcés de convenir de la
 „ vérité des miracles qu'ils nous vantent ? & par la discussion
 „ qui a été faite de ceux qui sembloient les mieux constatés ,
 „ n'a-t on pas convaincu les témoins , d'erreur , de méprise ou
 „ de fraude ?

„ Quelle prodigieuse différence encore entre les personnes
 „ qui attestent ces vains prodiges , & les Apôtres qui nous ga-
 „ rantissent la vérité des miracles du Fils de Dieu ! Ceux ci ,
 „ pour confirmer leur témoignage , espèrent les plus grandes
 „ merveilles ; leur attouchement , les habits & les linges qui ont
 „ été à leur usage , leur ombre même guérissent parfaitement ,
 „ & tout à coup toutes sortes de maladies ; ils commandent
 „ avec empire aux démons ; ils ressuscitent des morts , & éton-
 „ nent toute la terre par une infinité d'autres prodiges. Quels
 „ témoins ! Qu'ils sont respectables & dignes de foi ! Et on
 „ ose leur comparer ceux qui déposent en faveur des miracles
 „ de nos jours : Convenez , mes très - chers Freres , qu'il y a
 „ autant d'extravagance que d'irreligion dans ce parallèle“.

Ainsi parle M. l'Archevêque. Qui n'a été frappé de la force
 de ses raisonnemens , & de l'énergie de son discours ? A qui
 n'a-t il pas fait sentir l'infinité disproportion des temoins de
 nos miracles , aux témoins des miracles du Parti ?

LXXXIV.

M. le Gros a
 parlé depuis autre-
 ment : & par son
 nouveau langage ,
 on le convainc
 avoit ci-

M. le Gros l'a enfin sentie lui-même. Forcé de céder aux
 réflexions décisives du Prélat , & intimidé par l'indignation
 qu'elles caufoient contre le Parti , il a pris dans son *second*
Discours sur les miracles , un langage bien différent de celui
 qu'il avoit tenu sous le masque d'Abbé de l'Isle. Ce n'est pas

qu'il ait encore parlé du ton qu'il devoit : mais enfin ce n'est plus le même ton. Je n'aurai pas de peine, dit il (a), à convenir que dans les miracles de M. de Paris les faits ne sont pas aussi certains que dans ceux de Jesus-Christ ; car c'est une différence que nous reconnoissons volontiers entre les miracles de Nôtre-Seigneur & ceux des autres Saints, que les premiers sont plus certains en diverses manières. Plus certains souvent en eux-mêmes, soit par la nature des faits qui ne pouvoient être que très notoires, soit par le nombre, par la qualité, par la constance des témoins, soit par l'aveu forcé des ennemis les plus envenimés Plus certains pour les Fidèles, puisqu'ils sont attestés par des auteurs que nous savons avoir été inspirés de Dieu, & qu'ils sont rapportés dans des livres où tout est divin Plus certains par rapport aux Infidèles, & aux preuves sensibles qui doivent les convaincre. Car dans les premiers siècles, ceux qui annonçoient les miracles du Sauveur, en faisoient eux mêmes de très grands, pour confirmer la vérité de ce qu'ils disoient, &c.

devant blessé le bon sens, & la Religion.
(a) II. Disc. sur les miracl. de M. de P. pag. 9. col. 1.

Que conclure de ce texte, sinon que, selon M. le Gros, c'est renoncer à la raison & insulter à la piété, que de mettre la certitude de ces miracles du tems en parallele avec celle des miracles du Sauveur ? Donc, puisque notre Docteur avoit fait ce parallele, & qu'il y avoit insisté fortement, il avoit donné dans une insigne extravagance, & offensé bien scandaleusement la religion. Ainsi le voilà confondu par lui même ; & par lui encore nous pouvons confondre M. Poncet.

LXXXV.

Du même texte n'aît une difficulté qui m'embarrasse. Les vérités dont M. le Gros convient dans son second Discours, les ignoroit il quand il écrivoit sous le nom d'Abbé de l'Isle ? En ce cas quel Docteur, à qui les premiers élémens de la Religion n'auroient pas été connus ! Etoit il au contraire bien instruit de ces vérités ? Pourquoi donc les dissimuloit-il ? pourquoi les obscurcissoit il ? pourquoi les combattoit il ? Sçavoir qu'il y a une grande disproportion entre les miracles du Sauveur & ceux du tems, quant à la certitude ; être intimement convaincu que les témoins des merveilles de Jesus-Christ, sont bien plus croiables que ceux des merveilles du tems : & faire néanmoins tous ses efforts, non-seulement pour voiler des vérités si importantes, mais encore pour inspirer les erreurs opposées :

On les convainc encore ou d'ignorance, ou de crime contre la Religion.

comment qualifier convenablement cette conduite, sans la qualifier très durement ?

LXXXVI.

Enfin, on le
convainc de mau-
vaise foi.

Ce n'est pas là le seul crime de M. le Gros. Lorsqu'il condamnoit le parallele des miracles de M. Pâris avec ceux du Sauveur quant à la certitude, avoit il oublié que ce parallele étoit de sa façon ? Il n'a pas la mémoire si courte. Que n'avoit il donc humblement son péché ? que ne confessoit il à l'Eglise, qu'offusqué par la passion de Parti, il avoit écrit des folies & des impletés ; mais que revenu à lui même il les retradde, il en genit ? C'est ce qu'ordonnoient la Religion & la probité. Oh ! alors, loin de le frapper, j'aurois sollicité pour qu'on lui fit grace. Ou, si son amour propre étoit trop fort pour lui permettre une humble confession, du moins devoit il se taire, & ne pas ajouter péché sur péché, en cherchant, ainsi qu'il l'a fait, à se justifier par un mensonge, & par un mensonge calomnieux. A l'exemple de M. l'Evêque de Babylone, il assure hardiment [*] que ni lui, ni aucun autre Appellant n'a eu la temerité de mettre en parallele les miracles du tems avec ceux de J. C. & que c'est un excès qu'on leur *impute gratuitement*. N'est ce pas mentir au S. Esprit ? N'est-ce pas encore accuser M. l'Archevêque, les autres Prélats, & les Ecrivains particuliers qui ont si justement imputé cet excez à des Appellans, d'avoir intenté des calomnies ? Quand aurai je affaire à des gens droits, pour que je puisse écrire sans chaleur ! Je suis, MESSIEURS, &c.

(*) II. Disc.
sur les miracles de
M. P. 1. part. p.
5. col. 2.

A Paris, ce 8. Décembre 1738.

[On imprime la continuation.]



S U I T E

DE LA VINGTIÈME LETTRE THÉOLOGIQUE

A U X E C R I V A I N S

*Défenseurs des Convulsions, & autres prétendus Miracles
du tems.*

LXXXVII.

IL est temps de passer à un autre point de critique, qui ne mérite pas moins l'attention de mes Lecteurs, que ceux que je viens de traiter. J'ai fait voir que nulle solide raison ne nous conduit à adopter les miracles du tems, comme certains dans le fait; & que bien des puissans motifs portent au contraire à penser qu'il n'y a que fraude dans un très grand nombre, & qu'illusion dans la plupart. Il s'agit maintenant, en supposant que quelques uns de ces faits soient constans, d'examiner ce que doit faire & penser un homme sage, qui veut se garantir de l'erreur: question très importante en elle même, & fort importante encore pour convaincre pleinement de ce que je n'ai qu'insinué, que faute d'attention sericuse sur les circonstances des guérisons, on en a souvent érigé en miracles, qui n'étoient que de purs effets de l'art, ou de la nature.

Est il donc à propos, lorsqu'on est témoin, ou qu'on ait bien assuré d'ailleurs de quelque guérison surprenante, qu'on se décide d'abord en faveur du miracle? ou convient il qu'on considère auparavant avec soin, s'il y a du supérieur à la vertu de la nature, & de l'art?

Second objet de cette Lettre. En supposant véritables les Relations des prétendus miracles du tems, faut-il examiner s'ils sont réellement miraculeux? faut-il sans examen croire qu'ils le sont?

Z Z Z Z z z z

LXXXVIII.

Il ne faut point pour cela d'examen, selon M. le Gros : le seul bon sens y suffit d'abord : imagination qu'on réfute.

(a) III. Lettre de M. l'Abbé de l'Isle, pag 20 & 21.

Sans M. le Gros j'aurois bientôt tranché la question ; mais son autorité m'arrête, il est souvent sur mon chemin. *Après, dit-il (a), avoir terminé cette information, faudra-t-il que je commence encore une nouvelle enquête, pour m'assurer si le fait que j'ai reconnu véritable, est miraculeux ? C'est une chimère Comme si le bon sens & la droite raison ne m'avoient point appris, en reconnoissant la vérité du fait, qu'il ne pouvoit être que miraculeux, puisqu'il surpassoit évidemment les forces de la nature.*

Ce Docteur est heureux d'avoir le sens si bon, & la raison si droite qu'il discerne d'abord ce qui est miraculeux d'avec ce qui ne l'est pas. S'il étoit question de faits, tels que des résurrections de morts, l'opération soudaine & parfaite d'une multitude infinie de guérisons, & un grand nombre d'autres événemens, tant de l'ancienne que de la nouvelle Loi, je n'admirerois point son talent : le surnaturel se manifeste si vivement dans ces spectacles, qu'il est impossible de l'y méconnoître. Mais que lorsqu'il s'agit seulement de quelques guérisons, l'on se vante d'y voir & d'y saisir dans l'instant ce qui surpasse les forces, ou la manière d'opérer de la nature, c'est là ce qui m'étonne. *La plupart des hommes, dit Dom Calmet (b) & tous les gens qui ont réfléchi sur la matière le disent de même, ne sont pas capables de discerner entre un vrai, & un faux miracle On doit reconnoître qu'il est aisé de s'y méprendre.* Mais M. le Gros est bien supérieur à la plupart des hommes. ce qu'ils sont incapables de discerner après bien des réflexions, il le discerne lui dans un instant, & d'un coup d'œil, par le seul secours de sa raison & de son bon sens. Homme admirable ?

(b) Comment. sur l'Exode, Differt. sur les miracles, p. xxiii.

LXXXIX.

Même sujet.

Mais plutôt homme bien léger & bien vain, s'il s'est mis en tête, ainsi que son discours le fait entendre, qu'il est en état de faire sur le champ un discernement que tant de sçavans Canonistes & Phisiciens, long tems occupés à éclaircir ce sujet

déclarent , être souvent très difficile ; auquel les plus habiles & les plus expérimentés Médecins sont quelquefois bien embarrassés de parvenir ; sur lequel il n'est pas rare de voir les hommes les plus éclairés se partager , & même se combattre ! M. le Gros croit il donc qu'il n'y a point de fausses apparences de miracle ? que l'art est impuissant en fait de guérison merveilleuses ? que la nature n'a dans ce genre aucun pouvoir ? Ou du moins s'est il persuadé que par un privilège special , les bornes du pouvoir de l'art & de la nature sont si distinctement marquées dans son esprit , qu'il n'ait qu'à ouvrir les yeux pour les reconnoître à chaque occasion ?

Imagination plus bizarre encore. Il fait d'un privilège si inouï , le don de tout homme qui a de la raison & du bon sens. Comme si la raison & le bon sens suffisoient toujours pour qu'on démêlât d'un coup d'œil , l'art & la nature dans leurs secrets ? Comme si les Papes & les Evêques , qui avant que de prononcer si des guérisons sont miraculeuses , en font un examen si scrupuleux , & consultent ceux des Médecins qui paroissent les plus au fait des mystères de la nature , s'écartoient en cela de la raison ! Comme si les Médecins les plus éclairés qui usent eux mêmes de tant de précautions & de lenteur , avant que de former leur jugement sur ces guérisons étoient dépourvus de bon sens ! Comme si enfin les disputes qui s'agissent aujourd'hui d'entre gens raisonnables & sensés , au sujet de certains phénomènes du tems , qui paroissent naturels aux uns & que les autres coient n'être pas du ressort de la nature , n'étoient pas une preuve sensible de la grande difficulté qu'il y a souvent , à discerner entre un vrai miracle , & un miracle seulement apparent !

XC.

Mais voilà jusqu'où M. le Gros est conduit par ce bon sens dont il se vante. Exiger qu'on examine avec circonspection les guérisons du tems , avant que de les regarder comme des miracles , c'est , selon lui s'écarter de la sagesse de nos Peres , & ébranler la Religion. *Pensez vous dit il (1), que l'Evangile eût fait de grands progrès , si toutes les Villages & les Bourzades avoient été remplies de Docteurs prudens & circonspects , comme notre Théo-*

M. le Gros prétend que d'exiger cet examen , c'est nuire à la Religion. On se fache , & on rit de cette idée.

(1) III. Lettre de l'Abbé de l'Isle le p. 22.

logien ? Ce n'est pas de moi qu'il parle , mais je prens volontiers sur moi le soin de refuter.

Il pense donc que c'est sans examen qu'on adopta les miracles de l'Évangile , & que c'est à cette precipitation que la Religion est redevable de ses grands progrès ! La qualification d'impie , appliquée à ce sentiment , seroit elle trop forte ! Mais de plus , quelle illusion ! Jamais miracles furent ils examinés avec plus d'attention , que ceux de Jesus Christ & des Apôtres ! Quelle envie dans les Pharisiens , & dans les Prêtres des faux Dieux , de n'y trouver que du faux & du naturel ! Que de perquisitions par conséquent pour en decouvrir les caracteres ! Sans compter , ce qu'on ne doit jamais perdre de vûe , que ces miracles , bien differens de ceux du temps , étoient tels pour la plupart , qu'ils entraînent la raison par leur évidence , & par leur dignité. Viendra-t-on toujours , pour l'interêt des pretendus miracles du Parti , compromettre avec tant de scandale ceux de la Religion ?

Au reste , s'il y a lieu de se fâcher de cet écart , il y a aussi de quoi en rire. Comment garder le serieux , lorsqu'on voit M. le Gros metamorphoser la temerité & l'étourderie en signe de jugement sain , & en un devoir de pieté ; adjuger les titres de sages & de Religieux , à ceux qui transforment brusquement les guerisons extraordinaires en vrais miracles ; faire gloire d'être le collegue de ces imprudens ; prendre leur religion pour modèle de la sienne , & leur bon sens pour la mesure du sien ? On devoit bien se réunir pour lui en faire compliment.

XCI.

Il revient au ton devot , & declare que c'est sur la conduite des premiers Chrétiens , qu'il veut regler la sienne. Aussi tôt , dit il (a) , que Notre Seigneur Jesus Christ eût déclaré à Nathanael qu'il l'avoit vû sous le figuier , Nathanael ne repliqua-t-il pas sans examen : *Vous êtes le fils de Dieu , vous êtes le Roi d'Israël ?* Dès que Jesus Christ eût dit à la Samaritaine qu'elle avoit eu cinq maris , & que celui avec qui elle habitoit , n'étoit point son mari , balança-t-elle à trouver dans cette connoissance des motifs *pleinement suffisans* , pour se déterminer à le reconnoître pour le Messie ? Lorsque le Diacre Philippe eût fait quantité de miracles à Samarie , ni eut-il pas un grand nombre d'Idôlatres qui *crurent en lui , & se firent baptiser ?* Combien

Même sujet.

[a] *ibid.*

AB. VIII.

aussi de Païens aiant vû saint Paul guerir un Paralytique. *er u rent sur le Champ la verité de sa doctrine, à cause du miracle.* Ils ne consultent point les gens sages & éclairés, pour voir si ces faits surpassent la nature : au premier coup d'œil ils decident ; ils n'ont besoin pour cela que de leur bon sens. Pourquoi aujourd'hui le bon sens ne suffiroit il pas de même, pour crier d'abord au miracle, sans enquête & sans examen ? C'est le précis du raisonnement de M. le Gros ; car j'ai cru devoir épargner à mes Lecteurs l'ennui d'un raisonnement à perte de vûe : ce que j'en ai extrait en fait tout le fond ; le reste n'est que la broderie du declamateur.

Nous voilà donc ramenés aux miracles de la Religion ; & si c'est avec sagesse qu'on n'a pas hésité à les croire surnaturels, il est sage aussi de porter precipitamment de ceux du temps un jugement semblable. N'y auroit-il donc pas de la difference ?

X C II.

Mettons d'abord à l'écart le dernier fait, cité par M. le Gros : d'où est il pris ? Je ne me souviens point de l'avoir lû, & je ne l'ai point trouvé dans les actes des Apôtres. Si le fait étoit vrai ; la réponse seroit facile : mais je ne sçais point répondre à un fait que je crois imaginé.

Même sujet.

Quant aux miracles du Diacre Philippe, à la vûe desquels tant d'Idolâtres se convertirent, qu'en peut-il résulter en faveur de ceux du temps ? Est ce une consequence de ce qu'on dût ceder sans examen à la multitude des miracles que Philippe operoit, miracles grands & très grands, ainsi que parle le texte sacré, *virtutes maximas*, qu'on doive se rendre sans reflexion à un petit nombre de minces miracles, tels que ceux du Parti ?

Il n'est pas moins singulier de voir M. le Gros appuier fortement sur les exemples de Nathanael & de la Samaritaine, & attribuer à la force de l'évidence ce que la grace opera dans leur esprit & dans leur cœur. Qu'il apprene du P. Quesnel, que je lui cite plutôt qu'un autre Ecrivain, pour empêcher qu'il ne le recuse, que la revelation faite à Nathanael (a) fut en elle-même très peu de chose ; mais que le succès en fut grand, parce que Dieu répandit sa lumiere & son amour dans l'esprit & dans le cœur de cet Israélite. Il en est de même de la Sama

(a) Reflex. moral. sur S. Jean. chap. 1. V. 49.

ritaine. Quel est le Pere de l'Eglise, quel est l'Orateur sacré, qui en parlant de la foi de cette femme, & de celle de ses concitoyens, ait dit que ce fut le triomphe de la raison, qui n'ait pas dit que ce fut le triomphe de la grace ? C'est même à l'impression de la grace, plutôt qu'à celle de l'évidence, que le Pere Quesnel rapporte la persuasion de ces Idolâtres, qui cederent d'abord aux miracles du Diacre Philippe. *Adorons*, dit il (a), *la puissance de l'esprit de la foi, qui dissipe toute illusion, l'efficace de la grace de J. C. qui rompt tout obstacle au salut.*

(a) Réfl. moral. sur les Act. des Apôt. chap. 8. v. 12.

Mal à propos M. le Gros vient il donc nous citer ces exemples, pour se dispenser d'examiner si les guerisons attribuées à M. Paris sont réellement miraculeuses. Ici c'est, dit il, son bon sens qui le guide : là c'étoit la lumiere & l'onction divine qui dirigeoient. Faut il que ce que Dieu a inspiré ne soit pas sage, si ce que le bon sens de M. le Gros imagine, n'est pas judicieux ?

XCIII.

Moïen que prend ce Parti pour faire respecter les miracles ; c'est de les approcher de ce qu'il y a de moins considérable dans ceux de la Religion.

(b) Voyez la Rep. à tous les Ecrits qui ont paru contre M. de Becher. & autres Ouvrages.

Trouvez bon, Messieurs, que je profite de l'occasion de faire une reflexion peu honorable pour vous, mais qui pourra vous être utile, comme elle est importante à l'honneur de la Religion. Dans l'embarras où vous vous trouvez, de montrer par des moïens directs que les pretendues merveilles du temps soient surnaturelles, que faites vous ? Vous allez chercher parmi les miracles dont il est parlé dans les divins Livres, ceux qui sont les moins considerables ; le cataplasme de figues (b) employé par Isaïe pour la guerison du Roi Ezechias ; le fiel de poisson dont le jeune Tobie usa, par le conseil de l'Ange Raphaël, pour rendre la vûe à son Pere ; ce que Notre Seigneur dit à Nathanael ; ce qu'il déclara à la Samaritaine, &c. Vous dites ensuite : osera-t-on revoquer en doute le surnaturel de ces événements ? Chacun de ces miracles ne fait il pas preuve par lui-même ? En est il aucun qui ne soit pas le *fondement inébranlable de notre foi* ? Et vous déclamez tant, & avec tant d'ardeur sur ce sujet, que vous intimidez presque tous ceux qui voudroient opposer des reflexions. Les esprits ainsi préparés, vous presentez vos merveilles à côté de ces miracles ; & employant toute votre éloquence à montrer que le surnaturel n'est pas plus sensible dans ces miracles que dans les vôtres, quelle horreur, ajoutez vous, de venir attaquer le surnaturel de nos

guérifions, par de moïens capables de sapper les fondemens inébranlables de notre sainte foi? Vous feignez, je crois, d'en fremir; mais vous faites que les ignorans en fremissent réellement; que de peur d'ébranler la Religion, ils plient sous vos miracles, & qu'ils exigent de nous à leur tour la même docilité. Mais nous qui avons pitié de leur fraïeur, & que vos exclamations font rire, nous continuons à rêver profondément les miracles de la Religion, & à mépriser souverainement les vôtres. Il est à propos d'instruire les simples de l'illusion que vous leur faites.

X C I V.

Où! tous les miracles de la Religion sont surnaturels, tous sont preuve, tous servent à la confirmation de notre sainte foi. Mais pourquoi? C'est parce que tous ces miracles sont corps ensemble; & que de la plupart où la main toute puissante de Dieu se montre à decouvert, il rejaillit sur les autres un caractère visible de surnaturel & de divin, ainsi que je l'ai démontré dans ma XIII. Lettre. Mais que les faits, par exemple, de la guérison d'Ezechias ou de Tobie, de la revelation faite à Nathanael ou à la Samaritaine, s'ils étoient seuls, fussent des *fondemens inébranlables de la foi*; c'est ce que M. le Gros a dit sans le croire, ou ce qu'il ne croit que parce que l'intérêt des petits miracles du Parti lui a troublé le cerveau. Eh! de combien d'évenemens plus surprenans les Historiens Ecclesiastiques & profanes, les Peres de l'Eglise, & même les Auteurs sacrés ne nous apprennent ils pas que l'Idolâtrie s'est autorisée? Eh! M. le Gros seroit même fort en peine de démontrer à un infidele, que ces sortes de faits surpassent la nature.

Que nos Peres avoient des idées bien opposées à celle du Docteur! Qu'il prenne la peine de voir dans ma IX. Lettre* ce qu'ont dit au sujet de plusieurs miracles du Sauveur, saint Irénée, Tertulien, Lactance, Origene, saint Augustin & beaucoup de sçavans & pieux Théologiens & Interprètes; & il s'assûrera qu'il a declamé en femmelette.

X C V.

Rendons donc à la Religion & à ses miracles le plus profond respect, ajoutons y la foi la plus entiere, & efforçons-nous d'inspirer à chacun les mêmes sentimens: jamais on ne les croira, & on ne les respectera autant qu'ils sont croïables

En quel sens chaque miracle de la Religion en est, ou n'en est pas un fondement inébranlable.

* Depuis la p. 420. jusqu'à la p. 430.

Comment, pour parler dignement de la Religion, & de ses miracles, on doit en parler.

& respectables. Mais si nous voulons avoir du succès, & parler de la religion d'une manière digne d'elle; ce que Dieu a uni pour lui concilier un souverain respect, ne le séparons point; représentons la telle qu'elle est, environnée de ces miracles, inombrables, si grands, si augustes, si évidens qui ont été opérés par Moïse, par les Prophètes, par N. S. Jesus Christ, ou par les Apôtres. Alors il sera impossible qu'une raison sainte ne soit pas vivement frappée: un spectacle si magnifique l'enlèvera: elle n'existera ni à y adorer le Tout puissant, ni à révéler profondément la religion qui en est consacrée. C'est sous cette noble image que les défenseurs de la Religion tant anciens que modernes, l'ont toujours représentée; & c'est par là qu'ils ont toujours triomphé de l'infidélité. En user autrement; laisser à l'écart ce qu'il y a de plus grand dans nos miracles, & dans nos prophéties; en dépouiller, pour ainsi dire, la religion; ne la représenter qu'accompagnée de trois ou quatre faits tout isolés, tels que le cataplasme de figues, le discours tenu à Nathanael; & puis s'écrier que tels sont les fondemens inébranlables de la religion: qu'est ce sinon le commettre, l'affoiblir, la défigurer, la trahir?

Finissons sur cet article, il a été long, mais il étoit nécessaire; & commençons à examiner, posé la vérité de ces guérisons du temps qu'on dit être des miracles, si elles n'appartiennent pas à l'art ou à la nature. J'en ai assez dit, soit pour justifier la méthode de cet examen, soit pour faire désirer à M. le Gros de ne l'avoir jamais insultée. Maintenant je puis la suivre, sans craindre l'importune chicane.

XCVI

Quelque attention d'abord sur la vertu de l'art. Il est certain qu'il y a des remèdes & des secrets capables d'opérer des effets, en genre de guérison, qui tiennent du prodige. Quoique les exemples n'en soient pas rares, on me permettra d'en rapporter un, dont je fus témoin sur la fin du mois de Juin dernier. Appelé pour confesser une malade, je la trouve avec une grosse fièvre, & dans le délire; le Médecin jugeoit qu'elle étoit en grand danger. On lui fait prendre en ma présence, quelques gouttes d'une eau céphalique & cordiale; & dans l'instant même, cette personne poussa quelques soupirs, demandant toute étonnée d'où elle venoit; la tête fut débandée.

La

On entre dans l'examen si les miracles du temps sont naturels. Pour voir comme miraculeux de l'art en fait de guérisons.

le délire fut dissipé ; & au bout de moins de deux minutes, elle commença à se confesser avec la même liberté d'esprit, que lorsqu'elle se poroit bien. Peu de tems après je la revis en pleine santé.

Le bon miracle, si l'eau eût été du puits de M. Pâris ? J'en tenois pour le coup, la glose eût été belle. Mais ce prodige étoit l'effet de l'eau dont j'ai parlé, eau artificielle, eau fournie par une personne fort indévote au nouveau Saint.

XCVII.

Voilà donc une merveille, bien plus belle certainement que les deux tiers des miracles du tems, merveille qui a été néanmoins opérée par un moien de l'art. Des moïens semblables auroient donc pû opérer de ces miracles, si on les a employés. Mais qui nous répondra qu'on n'en ait pas fait usage ? Telle femme, dit-on, étoit fort mal, & le Bienheureux l'a guérie : telle fille étoit comme morte, & il l'a comme ressuscitée. On le dit : mais sçavons nous qu'aux reliques de M. Pâris, & à l'eau de son puits, on n'ait point ajouté quelque remède quelque eau, quelque elixir plus efficace ? Et si nous ne sçavons cela comment sçaurions nous le miracle ? Ce ne sont que des soupçons dira-t-on. pas tout-à-fait de simples soupçons, puisque nous sommes bien informés qu'à l'invocation du du Diacre de S. Médard, le sieur Lero avoit ajouté du vin des roses & de provins, remède bien plus propre pour la jambe, que la Demoiselle Orget avoit ajouté l'usage d'un pessaire, moïen capable de la guérir, & à plus forte raison de la soulager pour un tems ; & que la Demoiselle Dumoulin avoit ajouté une pommade spécifique & souveraine. Et combien d'autres exemples n'en trouverions nous pas, si nous en étions bien curieux, ou si on vouloit nous dire vrai ?

Mais simples soupçons, si l'on veut : ne sont ils pas bien fondés ? Cette passion d'avoir des merveilles qui en a fait inventer de notoirement fausses qui a fait fabriquer des certifiats, en surprendre, en alterer, en falsifier un grand nombre ne peut elle pas avoir porté à aider M. Pâris par des moïens de l'art, & à lui donner la gloire de ce que l'art auroit opéré ? Quand on ne craint pas d'avoir recours à des moïens très dangereux, en néglige-t-on de bien plus surs, de bien moins à craindre ?

Raisons de croire qu'on a attribué à M. Pâris des merveilles de l'art.

AAAAA aaaa

Au reste ce n'est pas dans un seul genre de maux, que l'art fait quelquefois des merveilles de guérison, c'est dans beaucoup de genres : non seulement les Livres des Medecins sont pleins de ces exemples, mais il n'est gueres personne qui n'en ait vû quelqu'un de ses yeux. Pour cela même, cessons d'en parler, & considerons d'autres especes d'art fort differentes, qui ont operé aussi de fort belles merveilles.

XCVIII.

Miracles operés par d'autres especes d'art. Muets de naissance qui se font procurés la faculté de parler, ou à qui on l'a procurée.

(a) Plaut. in *Autul. nit.* 2. scene 1.

(b) *L. 2. tit. 111. quest. 8. n. 23.*

Art de personnes muettes de naissance, qui se sont elles-mêmes procuré l'usage de la parole. Art de gens habiles qui le leur ont procuré. Il est à propos de faire mention de ces miracles, en l'honneur de celui de M. Laleu.

Zachias, Medecin celebre par sa science & par sa pieté, après avoir cité les paroles d'un ancien Poëte, (a) qui disoit que de son temps il n'y avoit point de femme muette : *Pour moi*, dit il (b) *car il faut être sincere, j'ai connu une fille muette, servante d'un de mes parens. Cette fille, tant le naturel & le penchant ont de force, fit tant par ses efforts, qu'elle rompit les liens qui lui retenoient la langue depuis sa naissance, en sorte que de jour en jour elle parloit plus librement. Telle est la merveille qu'opera cette fille, en s'effaiant frequemment à parler.*

Merveille semblable par un autre espece d'industrie. En 1662. à Londres un Docteur, nommé *Jean Wallis*, se met en tête d'apprendre à un homme de condition, appelé *Daniel Waley*, sourd & muet, à comprendre le sens des Ecrits, à parler & écrire lui même. Il l'entreprend, & il réussit. L'Academie de Londres fit l'épreuve de ce phenomene; le Roi avec toute sa Cour en fut temoin, ainsi que beaucoup d'Étrangers, devant qui *Waley* prononçoit les mots les plus difficiles de leurs langues. C'est ce qu'on trouve rapporté dans les Actes philosophiques de la société de Londres, traduits en Latin & imprimés à Amsterdam en 1681 chez *Henri & Théodore de Boom*, aux Actes de Juillet de l'an 1670. pag. 253. J'ai déjà parlé (c) de ce fait, ainsi que des deux suivans.

(c) III. Lettre Théol.

Waley, ajoute-t on dans ces Actes, n'est pas le seul en qui le Docteur *Wallis* ait fait voir son industrie; car il eut le même succès d'un jeune homme d'une famille riche & très illustre, jourd de naissance.

Wallis non plus n'est pas le seul qui ait fait de ces miracles.

Zachias fait mention (*) d'un Religieux, qui par une industrie semblable, instruisoit à parler des gens qui étoient nés sourds & muets; & il n'en est pas, dit il fort étonné. J'ai ouï dire qu'un Prémontré faisoit, il y a peu de temps, à Amiens la même chose.

(*) 2. 1. tit. 1. *quæst.* 3. n. 7. & l. 4. tit. De micul. *quæstio* 8. n. 52.

XCIX.

J'ai dit que c'est en l'honneur du miracle de M. Laleu que je voulois rapporter ces exemples. N'en sont ils pas en quelque façon des modèles, du moins quand on le considère tel qu'il est? car ce seroit autre chose, s'il falloit s'en rapporter au recit qu'en font les Miraculistes du Parti.

Le miracle de M. Laleu ressemble à ceux-là. Ancien & nouvel état de ce prétendu miraculé. Selon M. le Gros, qui fait à ce sujet plusieurs mentoages.

A entendre M. le Gros en particulier, ce miracle est bien la plus belle chose du monde; il en fait tant de cas, que pour donner quelque exemple de miracle qui en vaille la peine, c'est celui-ci qu'il produit. *Entre une multitude d'exemples, dit-il (b), je vous nommerai M. de Laleu, homme connu de la meilleure bourgeoisie de Paris, & âgé d'environ 38. ans. Il devint sourd à l'âge de quatre ans, & depuis jusqu'au mois de Decembre dernier 1731. il n'avoit ni entendu, ni parlé. C'est un fait que toute sa famille & le quartier vous attesteront.... Ce fait prouvé, je vous apprendis que M. de Laleu entend aujourd'hui parfaitement, & qu'il commence à parler.... Ce grand changement.... provient de ce qu'il a été prier au Tombeau de M. de Paris.... car il n'a pas eu recours à l'art des Medecins, ni des Chirurgiens.*

(b) IV. Lettre de M. l'Abbé de l'Isle. p. 26.

Que de mensonges dans ce recit! Presque autant que de paroles. Mensonge que depuis l'âge de quatre ans jusqu'au jour du prétendu miracle, le sieur Laleu n'eût ni entendu, ni parlé. Mensonge que ce soit un fait que toute sa famille & le quartier attesteront. Mensonge que M. Laleu entende parfaitement. Mensonge; enfin qu'il soit redevable à M. Paris de ce qu'il entend. & de ce qu'il parle moins mal qu'autre fois. Deux mots contre chacun de ces mensonges: après quoi nous verrons d'où est venu le petit changement.

C.

Mensonge qu'avant le prétendu miracle M. Laleu n'eût aucun usage de l'ouïe & de la parole. Il entendoit fort difficilement, cela est vrai; mais il entendoit. Il prononçoit très mal, on en convient; mais il prononçoit. N'en a-t-on pas produit des preuves très-formelles? M. Huerne Chanoine de Sens, & M. Desfossez Grand-Vicaire de Beauvais, deux hommes assés

Avant le prétendu miracle M. Laleu n'étoit point entièrement sourd & muet.

AAAAaaaaij

rément bien croiables, l'ont déclaré comme en ayant été témoins. M. Martel alors Vicaire, aujourd'hui Curé de Sainte Opportune, l'a attesté de même; & son témoignage est d'autant plus décisif, qu'outre que sa probité & sa piété sont universellement connues, il avoit vû & confessé souvent le sieur de Laleu avant le prétendu miracle. Peut on désirer rien de plus précis? Mais, dit-on, *toute sa famille & le quartier vous attestent le contraire.* Autres mensonges. Des personnes très dignes de foi qui ont demeuré dans le quartier, & d'autres qui y sont encore; m'ont assuré que dans tout le quartier on sçait que jamais le sieur Laleu n'a été ni entièrement sourd, ni entièrement muet; & que ce prétendu miracle y passe au moins pour une chanson. Bien plus. MM. de Laleu, qu'on nous cite encore comme témoins, ont déclaré dans l'Acte qu'ils firent au mois de Janvier 1735. pour la défense du prétendu miracle, qu'il resta au sieur Claude de Laleu un jargon & l'usage de certains mots de l'enfance, quoiqu'il les ait toujours fort mal articulés. N'est ce pas démentir bien formellement ce qu'a avancé M. le Gros, que depuis l'âge de quatre ans le sieur Laleu n'avoit point parlé? S'ils disent en même temps, qu'il perdit totalement l'ouïe à l'âge de quatre ans, sans doute ils ont pris une grande difficulté d'entendre pour une impossibilité, erreur de langage assez commune: pouvoient-ils avoir autre chose en vûe lorsqu'il est certain par des témoignages au dessus de tout soupçon, que l'usage de l'ouïe lui restoit, quoique fort embarrassé? Tel étoit donc l'état du sieur Laleu avant le miracle: il entendoit & parloit très mal.

C I.

Depuis le miracle, comment est ce qu'il entend? *Parfaitement*, dit M. le Gros. *Il a été entièrement guéri de sa surdité*, disent les Sieurs de Laleu. Fausseté notoire. S'il n'est plus sourd, pourquoi faut il prendre une voix assez forte, & articuler avec tant d'attention quand on lui parle; Pourquoi même alors; entend il souvent de travers? comment les maîtres qu'on lui avoit donnés pour l'instruire, ont ils usé leurs poulmons pour s'en faire entendre? Veilà qui est singulier. Cet homme entend parfaitement, & on va lui crier aux oreilles: que ne lui parlez vous tout bas? Il a l'oreille fine, & il entend de travers: comment cela se fait-il? Il entend à merveille, & il fait égouilles

Depuis le miracle
il est encore sourd.

des maîtres qui lui donnent tous leurs soins : cela n'est-il pas d'un mauvais cœur ! Mais plutôt n'est-il pas étrange qu'on ose avancer que le sieur de Laleu entend parfaitement , au milieu des faits qui démontrent qu'il a l'oreille fort dure ?

CII.

Et pour la langue , l'a-t-il maintenant bien déliée ? parle-t-il aisément , correctement ? Pas encore. *Il commence à parler* , dit M. le Gros ; comme si jamais il n'eût parlé auparavant , mensonge réfuté par des témoignages authentiques. *On a* , disent MM. de Laleu , *donné des maîtres au sieur de Laleu , pour lui donner les instructions telles qu'en peut être susceptible un enfant de quatre ans ; & il a fait par ce moyen un progrès si grand , si miraculeux , que dans l'espace de trois ans quelques mois * il a* , ajoutent ils , *appris ses prières , le petit Catechisme , les Commandemens de Dieu & de l'Eglise*. Il est vrai qu'il en sçavoit une partie avant le miracle ; j'en suis bien instruit : mais la merveille n'en est pas moins belle. Il est vrai encore qu'aujourd'hui même , *il prononce le tout fort imparfaitement ; MM. de Laleu le déclarent dans leur Acte : mais il y a espérance que dans quelques dizaines d'années il prononcera passablement ; & cette espérance n'équivaut elle pas à un miracle ?*

En vérité , plaisant Thaumaturge que M. Pâris ! Oh ! quelle différence de ses œuvres à celles du Sauveur ! Pour guérir les sourds & les muets , J. C. disoit qu'ils entendissent , & qu'ils parlaient : sur le champ , & sans instruction , ils entendoient ce qu'on disoit , & en comprenoient le sens ; ils parloient eux-mêmes , & sçavoient de quels termes ils devoient se servir pour exprimer leurs pensées : *& loquebantur rectè*. Cela s'appelle faire des miracles comme il faut. Mais ce n'est pas de ces miracles qu'on doit attendre de M. Pâris. Pour faire parler ceux qui n'en ont pas le talent , il a besoin d'adjoints habiles ; & encore avec ce secours , ne peut-il dans plus de trois ans enseigner à prononcer que *fort imparfaitement*. Est ce là sçavoir son métier ? N'est-il pas charmant de voir M. Laleu ne pouvoir , sans s'efforcer , dire que M. Pâris lui a rajusté la langue ? Comment Messieurs les vingt-quatre Curés n'ont ils pas eu honte de se déclarer hautement les adorateurs d'un événement si chetif , & de nous le présenter comme un miracle surnaturel & divin ? Des hommes sçavans procurent à des sourds & muets de naissance la fa-

Il prononce encore fort mal. Combien ce miracle differe de ceux qu'opereit J. C. combien il est ridicule de l'attribuer à Dieu.

* Le prétendu miracle est du mois de Novembre 1731 & l'Acte de MM. Laleu est du 25. Janv. 1735.

sulté de parler couramment , distinctement : & la puissance de Dieu aboutira à faire bredouïller un homme qui n'est ni tout-à fait sourd , ni tout-à fait muet , & qui n'a l'ouïe & la parole embarrassées que par accident : On fait bien de l'honneur à Dieu dans le Parti.

CIII.

C'est le sieur Laleu lui-même qui vraisemblablement l'a commencé.

Que n'attribue t on plutôt le petit changement qui s'est fait dans le sieur Laleu , à sa propre industrie , & à celle de ses maîtres !

Il entend un peu moins mal qu'autrefois : est-ce un miracle ? Auroit on dans d'autres conjonctures , daigné penser à de ces petits mieux ? La nature n'en a-t-elle pas souvent operé toute seule ? Et de plus , croit on qu'en s'agitant la tête avec une extrême violence , ainsi qu'il le faisoit presque sans cesse dans les horribles convulsions qu'il eut , ou qu'il se donna pendant ses trois neuvaines au Tombeau , il n'ait pû sans miracle se procurer du changement dans les organes de l'ouïe ? Il semble qu'on ait resolu de s'aveugler.

Pourquoi aussi tant s'étonner qu'il prononce un peu moins mal qu'il ne prononçoit autrefois ? S'imagine t on que pour parler il n'ait jamais fait de ces efforts , qui réussirent si bien à la fille sourde & muette de naissance , dont j'ai fait l'Histoire d'après Zachias ? Qu'on dise qu'il avoit moins de demangeaison de parler que cette fille ; cela se peut , cela est fort probable : mais pourtant il avoit envie de parler. Car , rendons nous justice : si communement les hommes y ont moins de penchant que les femmes , ils y ont tous pourtant du penchant , & quelques uns un très-grand penchant : il en est même qui y sont plus portés que la plupart des femmes , comme il y a des femmes qui dans leurs paroles sont plus circonspectes que la plupart des hommes. En general , l'envie de parler est forte dans les deux sexes. Il n'est donc pas douteux , quel que soit le caractère du sieur Laleu , qu'il n'ait fort désiré de parler.

Or , s'il l'a désiré fortement , il est certain qu'il s'y est souvent efforé , pour en douter il faudroit ignorer absolument la nature. Mais pourquoi des tentatives qui avoient procuré à une fille muette de naissance , la liberté entière de prononcer , n'auroient elles pas pû degager un peu de langue de M. Laleu d'un embarras accidentel ? Y a t il quelque raison de penser

que les efforts pour vaincre un embarras survenu par accident, aient dû être entièrement & éternellement inefficaces, lorsqu'on sçait que des efforts pareils ont parfaitement surmonté un embarras de naissance? Je suis bien sûr qu'on n'en trouvera nulle raison.

CIV.

Mais on objectera que, si mon raisonnement avoit lieu, il ne devoit y avoir ni muets, ni muettes dans le monde : & je répondrai que dans ce genre d'incommodité, comme dans les autres genres, ce qui réussit à certaines personnes, ne réussit pas aux autres, parce que les obstacles ne sont pas dans chacune les mêmes : je répondrai que, sil y a sujet de croire que des empêchemens de parler peuvent se lever, c'est surtout lorsqu'ils ne sont qu'accidentels, & qu'ils n'ont pas ôté totalement l'usage de la parole, tels qu'étoient ceux du sieur Laleu : je répondrai enfin que l'objection ne pouvant empêcher que le fait de la fille muette, qui se procura elle même la liberté de la parole, ne soit vrai, elle ne sçauroit empêcher non plus que ce que j'ai dit de M. Laleu, ne soit très vraisemblable.

On m'objectera encore que voilà un beau prétexte pour l'incrédule contre les miracles de Jesus-Christ, opérés sur des muets; & sur cela je n'ai maintenant rien à dire, parce que je l'ai déjà prevenu, & que bien-tôt je réfuterai fortement cette sorte d'objection.

C V.

A l'envie de parler qu'avoit M Laleu, premier moïen physique du changement léger qu'il a éprouvé, s'est joint un second moïen qui n'a pas dû être inutile. Ce que le Docteur Wallis avoit entrepris avec tant de succès en faveur de plusieurs sourds & muets de naissance; ce qu'un Religieux aussi avoit si heureusement executé sur d'autres personnes sourdes & muettes, on l'entreprend pour M. de Laleu. On lui donne des maîtres, sa famille l'a déclaré; & ils n'étoient pas pâiez pour ne rien faire. Ils firent donc pour l'instruire ce qu'ils pouvoient, & ils travaillèrent tant en effet à lui dégager la langue, que leurs poulmons en souffrirent.

Outre ces Docteurs étrangers, il eut un maître domestique. Madame de Laleu sa belle sœur s'occupoit à lui prêcher tantôt une chose, tantôt une autre; & si dans cet exercice elle

Objections &
Réponses.

C'est sa belle-sœur, ce sont des maîtres qui ont perfectionné ce changement.

s'échauffa la poitrine , du moins elle reussit à apprendre à son beau frere une partie du peu qu'il sçait. Louïons son zele & sa charité: peu de belles sœurs ont le cœur aussi bien fait. Mais donnons-lui encore cette autre louïange qu'elle ne désire peut-être pas , mais qu'elle mérite , d'avoir dans le miracle sa bonne part. Croit-on en effet que tant de penibles soins qu'elle s'est donnés , & que se sont donnés aussi les autres maîtres du sieur Laleu pour l'instruire à prononcer , aïent été sans effet ? Pense-t-on qu'elle s'en fût chargée , si elle n'en avoit espéré aucun succès qu'on eut pris des maîtres , & si on n'eût cru qu'ils seroient utiles , qu'on les eût long tems conservés , si leur instruction avoient été sans aucun fruit.

C'est donc aux soins de cette charitable belle sœur , & à ceux des autres maîtres du sieur Laleu qu'il est redevable du petit progrès qu'il a fait dans l'usage de la parole. Le succès auroit été plus grand , il auroit été entier , si cette Dame , & si les autres maîtres avoient été aussi habiles que Wallis & que le Religieux dont nous avons parlé.

Réduisons ce que j'ai dit. M. Laleu entendoit très-mal avant le prétendu miracle & il entend mal encore. Il parloit très mal , & il parle mal encore. S'il entend moins mal , c'est un de ces petits mieux qui ne méritent point d'attention , & que ses convulsions ont pû très-naturellement lui procurer. S'il parle moins mal , il se le doit à lui même , il le doit aussi à ses maîtres , & à Madame de Laleu sa belle sœur. C'est donc à la nature & à l'art qu'appartient ce miracle , ainsi que bien d'autres du tems.

CVI.

La nature est encore plus propre que l'art à operer des miracles de guérison , & à en operer par des moyens mêmes qui semblent contraires. Exemples 16 cen.

Si l'art est capable d'opérer des guérisons tout-à fait admirables , la nature n'y est pas moins propre sans ce secours. L'exemple qu'en rapporte M. Fouillou , est remarquable.

Un homme de qualité , dit il (a) , qui le sçavoit du Palais Royal , m'a conté que dans l'Automne de 1731. un jeune Savoyard qui étoit noïé , & qui se tenoit dans les Cours du Palais Royal , se trouva la jambe allongée du soir au matin de quelques pouces : en sorte que le lendemain il lui falloit boetter , sa jambe se trouvant plus longue que l'autre , qui s'allongea de même quelque temps après , sans qu'il eût pensé le moins du monde à s'adresser à Dieu pour obtenir sa guérison , ou à recourir à l'intercession de M. Pères.

C'est

C'est bien dommage que quelqu'un n'y eût pas pensé pour lui : on auroit eu là un beau miracle à nous produire : quel murmure ensuite , si nous avions osé le dire naturel !

Quelque-fois même la nature opère des guérisons par des moyens qui y paroissent contraires ou inutiles. En 1732. (a) un jeune homme aveugle de naissance , est attaqué de la petite verole ; & cette maladie , qui ôte la vûe à tant de gens , la donne à ce jeune homme. Quelle nombreuse liste ne feroit-on pas de ces sortes de miracles , si l'on vouloit consulter les Livres des Phisiciens & Naturalistes , & si ce travail devenoit de quelque nécessité ! On peut voir cependant dans Zachias (b) plusieurs exemples d'aveugles gueris par des especes de hazard.

[a] Gazette de France du 1. Mars 1732. article de Copenhague.

(b) Lib. 4. tit. De mirac. quæst. 8. n. 45. 46. 47. 48.

L'exercice du corps très-propre à produire de ces miracles. Exemple.

CVII.

Ce qui donne le plus ordinairement lieu à la nature de se dégager , & d'operer des guérisons les plus surprenantes , c'est l'agitation des esprits ; soit qu'elle soit causée par l'exercice du corps , ou par quelqu'autre cause extérieure , soit que quelque passion de l'ame en soit le principe.

Je dis en premier lieu , l'exercice du corps. Car si le travail immodéré a des dangers pour la santé , le repos trop continu n'est pas moins à craindre. Combien d'infirmités qui sont occasionnées par le défaut d'exercice ? De-là très-souvent de violens & opiniâtres maux de tête , des obstructions , des engourdissemens , des rhumatismes , des apoplexies , des paralysies &c. Cette vérité n'est que trop sensible par l'expérience. Marchez , travaillez , agitez-vous , suiez , faites des efforts pour surmonter ce poids qui vous affaîsse ; & vous qui nous dites , je n'en puis plus , bien tôt peut-être vous nous direz , je me porte bien. C'est ce que l'expérience confirme également , lorsque les maux viennent de ce que le sang circule difficilement , ou de ce que les muscles & les nerfs sont embarrassés : & de combien de maux n'est ce pas là l'origine ?

Veut on un exemple de l'utilité de l'exercice du corps , pour allonger les nerfs ; & redresser les membres ? Je sçais , disoit en 1733. M Fouillon (c) un Religieux Feuillant actuellement à Paris , qui compte à qui veut l'entendre , que lorsqu'il étoit jeune , il étoit noué , & avoit la jambe cambrée. Un jour , il s'avisâ d'aller glisser sur la glace dans le Jardin des Thuilleries ,

(c) Ibid.

BBBBbbb

toute une après-dinée le lendemain se levant il se trouva demoué,
 sa jambe allongée & l'os redressé.

CVIII.

Phrénésies diffi-
cées par des acci-
dens très-dangereux

Ce qui n'est pas moins singulier, c'est que des accidens très-dangereux par eux mêmes, deviennent le principe de la guérison par l'ébranlement qu'ils causent dans la machine. Le célèbre Ambroise Paré, Chirurgien de Charles IX. en cite des exemples, que je vais rapporter tels qu'ils les a écrits, car son vieux langage ne laisse pas d'avoir des graces.

(a) Introd. à la Chirurgie, chap. 24. P. XIV.

Un Gentilhomme, dit il, (a) de mœurs fort sage & modéré, ce mois de Juillet 1574. fut surpris d'une fièvre continuë, dont lui survint une phrénésie, & se précipita des fenêtres du second étage de sa maison, sur l'épaule de M. Vatre Medecin ordinaire de Monseigneur le Duc D'Alençon, puis sur le pavé, où il se blessa aux côtes, & se fit une grande contusion sur l'os Ischion: & si tôt qu'il fut tombé & rapporté en son lit, il revint en son bon sens, par transport de matière causant la phrénésie de haut en bas.

Aussi n'a guères un Gascon malade d'une fièvre ardente, tombé en phrénésie, étant au logis d'Agrippa rue pavée, se jeta de nuit d'une fenêtre du second étage sur le pavé, & se blessa en plusieurs endroits de son corps, où je fus appelé pour le medicamenter; & subit qu'il fut posé en son lit, commença à raisonner, & perdit de tout sa phrénésie, & quelque-temps après fut du tout guéri.

Monsieur d'Ortoman, continè t il, Docteur Regent, & Professeur du Roi en l'université de Montpellier, n'a affirmé qu'un Meusnier demeurant à Broquiere en Albigeois, phrénétique, se jeta par une fenêtre dedans l'eau, où tout subit, étant tiré hors, perdit sa furie phrénétique. Or pour la curation de tels malades, je ne voudrois les faire précipiter par les fenêtres, mais bien voudrois conseiller les faire jeter à l'improvise en une grande cuve d'eau froide, la tête premiere, & qu'on les y fit un peu barbotter, afin que par cette apprehension & mutation subite, se fit une commotion & transport des matières étant en la tête, aux autres parties.

De cet avis de Paré, ainsi que des exemples qu'il cite, il est aisé de comprendre combien ce qui occasionne une agitation forte dans les esprits, est propre à operer dans le corps des revolutions salutaires.

CIX.

Febriçient pa-

C'est par là que certaines passions ont quelque fois tant de

force pour dissiper les maladies, elles qui ordinairement produisent dans le corps, ainsi que dans les cœurs, de si grands désordres.

On a vû des fièvres enracinées se dissiper par une révolution que caufoit la fraïeur. L'homme de chambre de M. de Lonsac le jeune, écrit le même Paré, (a) disoit n'a gueres qu'un Gentilhomme François étant à Pologne, ayant la fièvre quarte, se promenant le-long de la Vistule fleuve, au commencement de son accès, fut poussé par un sien ami en riant dedans ledit fleuve, dont il eut telle frayeur, combien qu'il sçéât nager, comme sçavoit bien celui qui l'avoit poussé, que depuis n'eut la fièvre.

Des Paralytiques aussi, & des Muets ont été gueris à la vûe, & par l'impression de certains objets effraïans. Le feu (b) prend à une chambre, où étoit couché un nommé Jean Berlé, detenu dans un lit depuis plusieurs années par une paralytie: le plancher brûle, des meubles de la chambre sont déjà enflammés. A la vûe d'un danger si pressant, dit Paré, le malade fait tant qu'il se leve, il gagne une fenêtré par laquelle il se jette en bas, & commença incontinent à marcher, & fut gueri de sa paralytie.

Le fils de Crœsus (c), muet de naissance, voit le Roi son Pere sur le point d'être massacré par un Soldat qui ne le connoissoit pas; & la fraïeur qu'il en conçoit, fait tout-à-coup une telle révolution dans les organes de sa voix, qu'il se met à crier: arrête, Soldat, ne tue point Crœsus. Depuis ce moment il eut la parole libre.

La colere, cette passion communement si dangereuse & si funeste, ne laisse pas d'être quelquefois très efficace. Un Athlete, nommé Aglés (d), muet aussi de naissance, s'apercevant d'un trait de mauvaise foi à son prejudice, s'efforce de parler, & l'indignation lui en acquiert soudainement la faculté. Un nommé Jean Sobiras, dit Paré (e) étoit perclus de l'usage de ses jambes, ayant les jarrets retirés de convulsions, environ six ans y avoit. Cestui un jour se cholera tellement contre son valet, & s'efforça de sorte à l'atteindre pour le battre, qu'à l'instant ses nerfs s'étendirent & amollirent, dont il recouvra la force de ses jambes, & marcha droit comme il a toujours fait depuis.

C X.

Maïn de toutes les passions, celle qui a le plus de vertu pou,

BBBBbbbbij

ralylique, muet de naissance gueris par l'impression de la fraïeur. Muet de naissance, & paralytique gueris aussi par celle de la colere

(a) Ibid. chap. 23. p. XLIII.

(b) Ibid.

[c] Herodot. l. 1. H. p. 18. Edit. Henric. Stephan. 1566. etc. Aul. Gell. lib. 5. Noct. Artic. cap. 2.

[d] Aul. Cell. ibid. etc. Valer. Maxim. lib. 1. 218. De miracul.

(e) Ibid.

L'imagination

sur tout, & la confiance qu'on guérira, servent infiniment à donner aux remèdes la vertu d'opérer des miracles de guérison.

(*) Galeotus Martius Narnensis de doct. promissua, cap. 15. pag. 161. Edit. Lugd. 1552.

opérer des merveilles de guérison, c'est la confiance qu'on guérira; vertu si certaine & si connue, que les Medecins sages la posent pour regle de conduite.

L'un d'entre eux, après avoir remarqué (a) que selon Galien, les Medecins en qui l'on a plus de confiance, sont ceux qui guérissent le plus de malades; & qu'au jugement d'Avicenne, l'action de cette espece de confiance vaut mieux que tous les instrumens, & que sous les remèdes des Chirurgiens & Medecins; donne à ses Confreres un avis fort propre à confirmer ma these, avis dont on ne sera pas fâché d'être instruit.

Il faut, dit il, qu'un Medecin, pour guérir les malades par sa réputation de capacité, s'attache à considerer le caractère de ceux à qui il a affaire. Cette précaution est de conséquence. Car s'il voit des gens éclairés, & qui savent la verité des choses, il doit leur parler clairement & dans les termes usités. Mais quand il parle à des personnes du peuple & ignorantes, à des femmes & à des hommes qui leur ressemblent, il faut que ce qu'il pourroit exprimer aisément en langue vulgaire, il le dise obscurément ou en grec, ou en langue barbare. Car le commun des hommes croit que ce qu'il n'entend pas, est excellent & salutaire. Par exemple, si vous allez dire que vous donnerez du vin de Grenade, ou de la racine de Grenadier, comme ce sont des choses connues & communes, le peuple ignorant les méprisera. Mais si vous les exprimez en grec, ou dans une autre langue qu'il ne sçache pas, il prendra ces remèdes comme venant d'un autre monde, & comme envoyez de Dieu, de sorte que s'attendant avec une grande confiance à en recevoir du secours, il guérira &c.

Voilà la justification des Medecins contre les censeurs de leur barbare dictionnaire. S'ils s'en servent, c'est pour paroître habiles, pour faire valoir leurs remèdes dans l'esprit des ignorans, pour animer dans les malades l'esperance de guérir, & pour les guérir par cette confiance plus que par les remèdes. Cela Prouve combien ils sont prudens, & combien la confiance a de vertu pour dissiper les maladies.

C'est ce que l'auteur de l'avis declare qu'il a éprouvé plusieurs fois. Souvent, continuë-t-il, il m'est arrivé en Bohême, en Allemagne, en Hongrie & en Espagne, que des malades s'informant de moi quels remèdes je voulois leur donner, je ne leur nommois pas dans leur langue, mais en langue Carthaginoise, ou dans une autre qu'ils n'entendoient pas: je voyois que cela les soulageoit

à un^e d'œil, & qu'ils recouroient la santé. Les Anciens se servoient avec succès du même moyen, ainsi que Pline le remarque au 29. Livre de son Histoire naturelle.

Il est donc constant qu'une vive esperance de guerir est très-propre à operer la guerison, & que les remedes en tirent ordinairement leur principale efficace.

CXI.

Souvent même cette confiance guérit sans le secours d'aucun remede. Fienus en rapporte, d'après Thomas à Vega, un exemple singulier. Thomas à Vega, dit-il, (a) raconte qu'un de ses Domestiques étant dans le délire, s'imagina que le pavé de sa chambre étoit un étang, & pria avec des grandes instances les Medecins de lui permettre d'y nager, assurant que cela le guériroit. Les Medecins y consentirent. Alors le malade se jette sur le pavé; & après s'y être roulé quelque temps, il s'écrie tout joyeux que l'eau est déjà montée jusqu'à ses genoux, ensuite un peu plus haut; & enfin s'étant imaginé qu'il en avoit jusqu'au col: „Bon, dit-il, me voilà guéri; & li fut guéri effectivement.

Ce n'est pas seulement dans les fous, ou phrenetiques que la confiance produit de ces merveilles; elle, n'est pas moins salutaire aux personnes qui jouissent du bon sens. Il arrive souvent, dit le celebre Theologien Michel Medina (b), qu'à l'occasion de certains verbiages, qui d'eux-mêmes n'ont aucune vertu; la force de l'imagination dissipe les maladies. Tel est souvent son pouvoir. Mais souvent aussi elle ne fait qu'adoucir & suspendre les maux pour un temps. J'ai vu à Salamanque, ajoute-t-il, beaucoup de personnes du petit peuple, soulagées de maladies très-considerables par l'attouchement d'un certain enfant, qu'on s'imaginait avoir le don de guerir: mais ensuite, quand l'imagination s'étoit refroidie, & qu'elle étoit devenue tranquille, les maux revenoient. J'ai vu, dit aussi le célèbre Zachias (c), plusieurs malades, qui par la présence, ou à l'arrivée de quelque Religieux en qui ils avoient beaucoup de confiance, ou par l'attouchement de quelques Reliques des Saints canonisés..... se trouvoient soulagés, & se portoit mieux; mais qui bien-tôt après étoient fortement repris de la même maladie; quelques-uns même en mouraient. La cause de leur soulagement, c'est que dans la confiance qu'ils avoient, ils s'étoient imaginé qu'ils pourroient guerir par ces moyens. La nature soutenüe alors, & mise en mouvement par la confiance, avoit fait des efforts

Exemples aussi & autorisés, qui prouvent combien l'efficace de la confiance est grande, independamment de tout autre remede.

(a) De viribus imaginativis, q. x

(b) L. 2. christiana paransis, sive de rella in Deum fide, cap. 7. fol. 70. Venet. 1504

(c) L. 4. tit. 2. De mirac. quaf. 3. n. 10.

contre le mal, mais bien-tôt après elle avoit été forcée de céder à sa violence. Quand c'est Dieu qui fait les miracles, il n'en est pas ainsi : il les fait entièrement, & ses opérations sont parfaites.

CXII.

Même sujet.

A ces exemples je n'en ajouterai qu'un, dont une grande partie du Royaume pourroit rendre temoignage, & dont j'ai été moi même témoin en 1722. C'est ce qui se passa lorsqu'un homme sans aveu, qui se disoit le Chevalier de Saint Hubert, parcourut nos Provinces. Une Multitude de peuple le suivoit ; on le voïoit presque toujours environné de plusieurs milliers de personnes, qui venoient pour qu'il les touchât & les guerit. Il les touchoit : & plusieurs étoient soulagés de leurs maux, quelques uns même assûroient qu'ils étoient guéris parfaitement. Tant la confiance & l'imagination ont de pouvoir sur le corps !

Je dis la confiance & l'imagination : car ce prétendu Chevalier de Saint Hubert étoit un imposteur, qui ne se contentoit pas, ainsi que l'avoit fait le fameux George Hubert (*), de toucher pour guerir ou pour préserver de la rage ; mais qui s'attribuoit une vertu sur toutes les maladies ; & qui, sous une apparence de désintéressement, ramassoit dans toutes les Provinces où il passoit, des sommes considérables. Dans le temps qu'il faisoit cette moisson en Gascogne, le Commandant de Bayonne prit des mesures, par ordre de la Cour, pour la faire arrêter : mais averti par les espions, il se sauva.

Je n'entreprends pas d'expliquer comment, & par quels ressorts l'agitation du corps, les passions, & en particulier l'imagination & la confiance, agissent sur le corps d'une manière si merveilleuse ; c'est l'affaire des Phisiciens. Il me suffit qu'on sçache que ces causes phisiques sont très capables par elles mêmes de soulager les maux, & même de les dissiper.

CXIII.

Rien ne prouve que les miracl. du temps ne viennent pas de la nature.

Ces principes posés, j'examine qu'est-ce qui pourroit em-

[*] George-Hubert, Gentilhomme de la maison du Roi, se disoit issu en droite ligne de Saint Hubert. Le dernier jour de l'an 1649. il obtint des Lettres Patentes pour pouvoir user tranquillement du don qu'il prétendoit avoir de guerir les personnes enragées. Quatre Archevêques de Paris consecutifs, & plus, de 35. autres Evêques ou Archevêques, lui en accordèrent aussi la permission. Voyez l'*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, tom 2. pag. 102. Cependant le R. P. le Brun de l'Oratoire, auteur de cet ouvrage, a écrit beaucoup de mépris pour ce don prétendu.

pêcher de prendre les guerisons du temps prétendus miraculeuses, pour de purs effets de la nature.

Seroit ce parce qu'il y en a eu, dit-on, de subites? Mais on a vu que la nature en a operé de ce genre. Seroit ce parce qu'il y en a eu de parfaites? Mais j'ai prouvé que la nature en a fait de semblables. Seroit ce parce qu'il y en a eu de fort extraordinaires? Mais j'ai fait voir que parmi celles que la nature a operées, il en est de bien plus surprenantes. Seroit ce enfin, parce que des circonstances particulieres indiquent que la nature n'y a point eu de part? Mais on y voit concourir au contraire ces causes naturelles, que nous avons montré être si fécondes en merveilles de guerison. On en conviendra si l'on veut m'entendre avec un esprit d'équité.

CXIV.

N'est il pas indubitable que l'action & l'exercice du corps ont précédé la plupart de ces guerisons? Je ne parle point de ces agitations, ou convulsions dont on a tant disputé; agitations naturellement aussi propres à dissiper certains maux, qu'à en occasionner d'autres, ainsi que plusieurs Sçavans l'ont démontré. Je ne parle que des efforts qu'ont fait les miraculés & miraculées en général, Convulsionnaires ou non Convulsionnaires. Quel mouvement ne falloit-il pas qu'on se donnât pour aller pendant plusieurs jours d'un quartier de Paris, souvent fort éloigné, à l'extrémité d'un Fauxbourg, ou pour venir de la campagne? Les malades faisoient pour cela tous les efforts qu'ils pouvoient, & des efforts même dont ordinairement on les auroit crû incapables. Quels efforts aussi lorsqu'ils étoient arrivés à S. Medard, pour percer la foule, & pour aborder le Tombeau! Ils nous font eux mêmes tout naturellement (a) le recit de cette fatigue, & bien tôt on le leur entendra répéter.

Voilà donc une cause physique qui se presente, cause qu'on ne doit point passer sans reflexion. N'a-t elle pas dû, cette grande fatigue, mettre les esprits en mouvement, & les rendre beaucoup plus actifs? N'a-t elle pas dû encore secouer fortement les humeurs, & leur ouvrir des issues par les pores? Elle l'a dû incontestablement. Or, puisque les esprits ont été mis dans un grand mouvement, que les humeurs ont été fortement agitées, & qu'elles ont trouvé des canaux tout ou-

Preuve que l'exercice du corps en a dû procurer.

(a) Voyez II. Rec. des mirac. p. 32. col. 2. p. 6. col. 1. III. Recueil p. 8. col. 1. p. 13. col. 2. p. 16. col. 1. & dans les autres recueils fréquemment.

verts pour s'écouler, est-il surprenant que plusieurs malades se soient trouvés soulagés, & quelques-uns guéris? ne seroit-ce pas au contraire un miracle, si parmi tant de personnes qui n'avoient besoin que d'une forte agitation pour recouvrer la santé, cette agitation n'avoit été jamais salutaire?

C X V.

Objection & Réponse.

Mais, dira-t-on, si l'y avoit des malades devots à M. Pâris, à qui le mouvement & l'exercice devoient être utiles, n'y en avoit-il pas aussi à qui ils ne pouvoient être que pernicieux?

D'accord: aussi y en a-t-il eu beaucoup, à qui cette agitation a été funeste. Combien qui sont morts dans les convulsions? combien qui en ont été estropiés, ou qui en sont devenus bien plus malades? combien aussi dont les maux ont redoublé au retour du Tombeau, ou qui ont contracté des nouvelles maladies? J'ai dit ailleurs, & je le repete, qu'une bonne fille nommée Aimée Retorée, que j'avois vûe quelque fois chez une Demoiselle de pieté de ma connoissance, dont elle étoit servante, étant allée au Tombeau de M. Pâris pour y chercher des oreilles, y perdit l'esprit: elle en revint folle, & mourut folle à l'Hôtel Dieu, environ trois mois après. Que chacun à mon exemple dise ce qu'il sçait par lui même, & nous aurons de belles histoires.

C X V I.

L'imagination & la confiance ont dû en opérer aussi un grand nombre.

La guérison de beaucoup de malades étoit d'autant plus infaillible, selon le cours ordinaire de la nature, que l'imagination & la confiance, qu'on sçait avoir tant de vertu pour guérir, agissoient en eux puissamment.

Représentons nous un homme affligé, par exemple de la fièvre quarte, ou d'une paralysie, à qui l'on vient dire d'un ton empressé: Hier tel paralytique fut guéri à S. Medard, aujourd'hui telle fille febricitante y a recouvré la santé, chaque jour il s'y fait des miracles par l'intercession du Bien heureux: que n'allez-vous à son Tombeau? ou que ne vous y faites vous porter? que n'invoquez vous ce grand Saint? votre guérison seroit en ce cas certaine. Ce n'est pas une seule personne, & une personne telle qu'elle qui le lui dit; c'est une multitude de personnes très capables de faire impression; ce sont des Dames d'un grand nom, & qui font profession de pieté; ce sont des hommes de caractere, c'est un Curé, ce sont des Ecclésiastiques,

eclesiastiques qui sembloient bien devots. Est-il possible, pour peu que ce malade ait de disposition à espérer en M. Paris, qu'il n'espère point alors de guérir, que cette confiance ne devienne pas fort vive, & qu'il ne se sente pas déjà tout réjoui de l'idée, & de l'attente d'une guérison prochaine?

CXVII.

Passons à cette fille enflée, languissante, & qui peut à peine se soutenir; & écoutons ce que ses voisines lui prêchent. Je ne puis suivre la volubilité des leurs sermons. Mais l'une lui dit du ton le plus animé que tel qui n'en pouvoit plus, se porte à merveilles par la faveur de M. Paris. Mademoiselle telle, lui dit une autre, avoit la même maladie que vous, & en étoit encore bien plus incommodée; la pauvre fille faisoit grand pitié. Mais à présent, grâces au Bien heureux, elle est comme elle doit être; elle va, elle vient, elle dort, elle mange, elle boit fort bien. Chacune fait ses cinq ou six histoires, & chaque Histoire est vérité de l'Évangile. Succèdent de vives exhortations de recourir au bienheureux, & des promesses positives que le vœu sera exaucé; exhortations & promesses consacrées enfin par la voix du Directeur. Comment la bonne fille ne seroit-elle pas comme hors d'elle-même? Son cœur se dilate donc, la joie s'y répand, il lui tarde d'être à S. Medard, elle tente d'y aller, elle y va, elle y arrive toute agitée des efforts qu'elle a fait, & pleine de confiance qu'elle guérira.

Même sujet.

Que voit-elle quand elle y est, & qu'est-ce qu'elle y entend? Rien qui ne soit propre à échauffer de plus en plus son imagination & sa confiance. Il est vrai que bien du monde s'y moque, & y gémit de ce qui s'y passe; mais elle ne l'entend point, parce que c'est tout bas qu'on se moque & qu'on gémit, crainte de fâcheuse aventure; car il étoit défendu, sous les plus grièves peines, de s'y scandaliser de rien: un R. P. Capucin pourroit en dire des nouvelles (*). La multitude ne parle que

(*) Compliment insensé des Sarcellois
à M. l'Archevêque, p. 5.

Déjà l'un d'entre eux nommé Fiacre,
Essaioit contre le Saint Diacre,
De soulever les paroissiens,
Disant qu'ils n'étoient pas Chétiens,
D'honorer ainsi la Rélique
D'un Saint qui étoit mort Hérétique.

Et damné comme un Huguenot.
Mais il n'eut pas lâché le mot,
Qu'il en eût bien-tôt repentance
Pour payer son inpartenance
Deux ou trois bons gens du Faubourg
Qui n'avoient par cor le bras gourde,
Aïes le tout d'assilance,
Vous le foucaz d'importance :

de prodiges, & crie souvent miracle, miracle. Le moïen qu'une imagination déjà frappée puisse résister? Le moïen quand on a déjà bien de la confiance, qu'on entende tout cela sans qu'elle s'enflamme?

Or, puisque la confiance, a été bien vive, y a-t-il ombre de raison à prétendre qu'elle a dû être stérile? N'est il pas incontestable au contraire, qu'elle a dû produire les bons effets dont elle est naturellement capable, de l'aveu de tous les Philosophiens, & qu'elle a opérés dans tant d'occasions dont j'ai parlé, & dans une infinité d'autres rencontres?

CXVIII.

Objection : cette confiance avoit Dieu pour objet.
Reponse.

Qu'on n'objecte pas que cette confiance avoit pour objet la puissance divine.

Oùï Mais quel que soit l'objet de la confiance, ne doit-elle pas, quand elle est bien forte, opérer naturellement un grand changement dans le corps? Croit-on que la crainte qui a pour objet la justice de Dieu, si elle est bien vive, ne redouble pas le cœur & ne fera pas dans le corps les mêmes impressions que si elle étoit excitée par la vûe de quelque malheur temporel? Il en est de même de la confiance de guérir. Que ce soit de la puissance de Dieu, ou de l'efficace des remèdes qu'on espère vivement sa guérison, cette esperance dilatera le cœur, & le réjouira; elle bandera les ressorts qui servent à la nature, pour dégager le corps de ce qui l'affaïsse & le tourmente; elle y causera un mouvement & un jeu très salutaires. Reste-t-il encore du scrupule sur ce point? Voici de quoi le guérir. La confiance qu'on avoit dans l'attouchement soit du jeune homme dont parle Medina, soit du prétendu Chevalier de S. Hubert dont j'ai parlé, celle aussi qu'on ressentoit dans les conjonctures dont Zachias fait mention, n'avoient-elles pas de même pour objet la puissance de Dieu? Craint-on pour cela d'en rapporter les effets salutaires à la vertu physique de la confiance & de l'imagination?

L'un vous l'y saute au capuchon,
L'autre déchire son Jupon

Un troisième veut qu'an le pande
Avecq sa langue & son Cordon,

Et l'aut fait sans un Espion
Des Jesuites par occurrence
Qui le sauvit de la potence.
mais il perdit dans ce menage
Sa Barbe avecq son abricot

Qu'on ne dise pas non plus que parmi les personnes miraculées du tems, il y en a qui étoient réduites à une grande extrémité ; & qu'il seroit par conséquent bizarre de penser que l'imagination & la confiance les aient guéries.

Je veux bien supposer les faits, quoique je n'en sçache pas un seul de véritable. Mais loin que ce soit une objection, j'en tire une preuve.

N'est il pas bien moins surprenant qu'une maladie commence à se dissiper, quand elle est parvenue à son comble, que si elle déclinait lorsqu'elle est dans son progrès ? Cette doctrine peu connue du peuple, est néanmoins si certaine, qu'au sentiment de deux Médecins fort sçavans, & très-éperimentés (a), il faut pour une guérison miraculeuse, que la maladie ne soit point arrivée à son dernier période. La raison qu'en donne le premier, c'est que dans ce tems-là tous les symptômes sont plus forts ; en sorte que quoique quelques-uns de ces malades, soient en danger de mort, à la faveur néanmoins & par le moyen d'une crise, il se fait en eux un changement soudain qui les ramène à la santé, changement que la plupart s'imaginent ensuite être miraculeux. Lorsque les malades, ajoute-il, sont en cet état, ils ont promptement recours aux remèdes surnaturels ; ils font grand nombre de vœux à Dieu & à ses Saints quand la maladie vient à diminuer, ils regardent cet effet comme miraculeux sur-tout voyant que leur santé désespérée revient dans si peu de tems. C'est néanmoins naturellement que la maladie diminue ainsi, & qu'elle va en déclinant.

J'ai vu un homme, continuë-t-il (b), qui de trois en trois mois étoit attaqué d'une maladie si affreuse qu'il n'est point de symptôme mortel dont il ne fut alors tourmenté : & cependant, dans le tems que les personnes peu instruites du train de la nature, croyoient qu'il étoit mort, on l'a vu plusieurs fois revenir en santé. C'est ce que j'ai remarqué en diverses personnes, & ce que je sçais que d'autres encore ont observé. Généralement parlant, ajoute-t-il, c'est sur-tout dans les femmes que cela s'observe. Vous les verrez avoir des maladies bien plus extraordinaires & bien plus fortes que n'en ont les hommes ; mais aussi vous les verrez en revenir bien plus aisément.

Telle est la doctrine de cet Auteur si habile. si zélé pour
CCCC cccc ij

Objet. Quel-
maladies étoient à
l'extrémité, donc
la confiance & l'im-
agination n'ont
pu les guérir, en
supposant le fait,
on en tire une
conséquence con-
traire.

(a) Zach. l. 4.
tit. 1. quest. 8. n.
6. & Galpard à
Reies, Elys. juv.
quest. camp. quest.
24. pag. 154. Bru-
xell, ann. 1601.

(b) Ibid. n. 17.

l'honneur dû aux vrais miracles, & si versé dans les principes qu'on suit à Rome pour leur vérification. Apprenons-en combien notre zèle en cette matière doit être circonspect; puisque l'extrémité du mal, qui est pour le commun du monde un motif de croire qu'on a été guéri miraculeusement, est souvent au contraire une raison très juste d'exclure la guérison du nombre des miracles.

CXX.

Raisons générales de renvoyer à la nature une guérison n. 1. Si elle a été lente, quoique la maladie ne fût pas naturellement incurable. Ainsi l'a enseigné M. l'Archevêque.

Ce qui acheve de démontrer que Dieu n'est point l'auteur par miracle, des guérisons prétendues miraculeuses du temps, c'est que la plupart n'ont été opérées que successivement & avec beaucoup de lenteur, quoique les maux ne fussent point incurables; c'est que plusieurs ont été précédées, & accompagnées d'évacuation & de crises; c'est que d'autres enfin n'ont point été stables. Il en est même un assez bon nombre, où l'on trouve ensemble tous ces défauts, qui sont les caractères des guérisons les plus ordinaires que la nature opère.

Qu'une guérison ne soit point miraculeuse, lorsqu'elle ne surpasse pas par elle-même les forces de la nature, & qu'avec cela elle est lente, M. l'Archevêque la déclaré dans son Mandement contre le prétendu miracle d'Anne Le Franc. *Une guérison miraculeuse, disoit cet illustre Prélat, ne peut être regardée comme miraculeuse, que lorsque la maladie étoit incurable, ou que le malade a recouvré la santé d'une manière si parfaite & si subite, qu'il est visible qu'un tel changement ne peut être attribué à une cause naturelle. Sans l'une de ces deux circonstances, nulle guérison, quelque surprenante qu'elle paroisse, ne peut être reconnue pour un vrai miracle, parce que la nature renferme dans son sein un tel effet.* Mais cette autorité ne sera pas suffisante pour faire respecter mon sentiment. Comment y suffiroit-elle, après qu'on a tant insulté M. l'Archevêque, pour avoir enseigné cette doctrine? Que le Public entende de quel air, de quel ton vous l'avez, Messieurs attaquée.

CXXI.

Emportemens des Ecrivains du Parti contre cette doctrine du Prélat. (a) Lett. Apologet. au sujet des Miracl. &c. p. 13. (b) II. Lettre.

C'est, dit l'un de vous (a), une nouveauté, qui ne doit sa naissance qu'à l'embarras, où se trouve M. l'Archevêque. C'est, dit un autre (b), un système qui brouille avec toute la Théologie, & avec le bon sens, un système en l'air..... le système de ces Faiseurs de systèmes, qui en trouvent toujours un sous la main. C'est un système

nouveau système dangereux par les armes qu'il fournit aux Spinofistes, & à tout adverfaire de la Religion, contre une de ses plus belles preuves; système injurieux à Dieu; système qui n'est bon qu'à faire des ingrats, qu'à former des moqueurs système hardi & répréhensible; enfin système qui n'est appuyé sur rien, qui revolte tout, qui insulte tout qui combat tout, les notions communes, les définitions des Theologiens & des SS. Peres, la Tradition de l'Eglise, & jusqu'à un miracle de Jesus-Christ. Quel portrait!

d'un Ecclesiastique à un ami, &c. p. 17

A la voix de ces deux déclamateurs M. le Gros n'a pas manqué de joindre la sienne. Je n'entrerai point, dit-il [a] dans la discussion de ces principes si nouveaux & si hazardés. Ils ont été déjà relevés & refutés dans plusieurs Ecrits où l'on a fait voir que c'étoit un système bizarre & inconnu à toute l'antiquité, & que le seul besoin du jour avoit enfanté. C'est de ce ton insultant que ces hommes, qui demandent tant de menagement & d'égards, traitent les personnes les plus respectables. Ne seroit-on pas pardonnable, quand on les reprendroit durement?

(a) II. Lettre de M. l'Abbé de l'Île p. 15.

CXXII.

Qu'ils nous disent du moins sur quel fondement ils se déchainent contre M. l'Archevêque avec tant d'indécence & de colere? Sa doctrine n'est-elle pas celle des Sçavans dont M. Nigon a produit les textes dans sa Requête (b)? Differe-t-elle en rien de celle du Canoniste Zypæus, qu'il a exposée aussi, & dont MM. les 24. Curés Miraculistes avoient employé [c] l'autorité? C'est celle de ces Curés mêmes. S'ils disent (d) que les SS. Peres ne font point de difficulté de placer les guérisons qui s'opèrent peu à peu, au rang des miracles, veulent-ils que ce soit toujours? non: c'est seulement lorsqu'elles surpassent les forces de la nature. Ils exigent donc pour le miracle, ou que la nature n'ait pu opérer la guérison, ce qui suppose une maladie naturellement incurable; ou que la guérison soit parfaite soudainement. Et cette doctrine que l'on canonise chez eux, est un monstre chez M. l'Archevêque? Grande iniquité.

Mauvaise foi de ces Ecrivains.

(b) Pag. 17. & suiv. in 4.

(c) II. Requête à M. l'Archevêque [d] Ibid.

CXXIII.

Le prétexte en est une calomnie. La guérison subite & parfaite, dit le Gazetier [e], n'est pas aussi essentielle que le texte du Mandement nous l'assure. On veut surtout, dit M. le Gros (f), pour condition essentielle des miracles, que le malade ait reconuré la

Prétexte qu'ils ont pris.

(e) NN. EE. de 10. Août 1731.

(f) II. Lettre,

de M. l'Abbé de
l'Île, p. 11.

santé d'une manière parfaite & subite Voilà des miracles comme il en faut à M. l'Archevêque. Mais point de ces miracles lents, point de ces guérisons surnaturelles qui se font par succession de temps ; quelques surprenantes qu'elles puissent paroître, elles ne peuvent être reconnues pour miraculeuses. Dans le Mandement du 15. Juillet, dit il encore (a), M. l'Archevêque avoit défini expressément, que le caractère d'INSTANTANÉE étoit une condition essentielle à toute guérison miraculeuse ; & tout cela encore, parce que la plupart des miracles de M. de Paris, dont on veut se débarrasser, n'ont été opérés que par degrés.

(a) III. Lett.
de M. l'Abbé de
l'Île, p. 11.

Tel est donc le fondement de vos déclamations contre M. l'Archevêque : C'est qu'il ne veut jamais reconnoître pour miraculeuse, une guérison, si elle n'est parfaite dans l'instant. Voilà le scandale qui a enflammé votre zèle, & excité votre courroux.

CXXIV.

Ce prétexte est une évidence capitale, Ecart de MM. les Curés miraculistes, à l'égard de M. l'Archevêque.

Mais quoi ! jamais de droiture, jamais de vérité ! Il est si faux que M. l'Archevêque ait défini que le caractère d'Instantanée est essentiel à toute guérison miraculeuse, que je vous somme, & que je vous fais en même temps un défi public de le prouver. Loin de le définir expressément, il reconnoît expressément du miracle dans une guérison, lorsque la maladie est incurable ; ou (qu'on remarque cette disjonctive), ou lorsque la guérison est parfaite & subite. N'est-ce pas déclarer bien clairement, que s'il faut toujours pour le miracle l'une ou l'autre de ces conditions, l'une ou l'autre y peut être suffisante ? Vous avez vu ce texte, puisque c'est celui contre lequel vous vous êtes élevés. Comment avez-vous eu le front d'y donner une interprétation si contradictoire ?

En passant, prions MM. les vingt-quatre Curés Miraculistes, de nous dire pourquoi dans leur seconde Requête ils se sont tant attachés à soutenir, & à prouver à M. l'Archevêque, qu'une guérison est miraculeuse, quoiqu'elle ne soit pas subite, si elle surpasse les forces de la nature. L'avoit-il nié ? On vient de voir qu'il l'avoit au contraire déclaré. C'étoit donc lui à prouver qu'il avoit raison, & offenser soi-même la raison, & l'équité.

Concluons que si la maladie n'étoit point naturellement in-

curable, & si la guérison s'est opérée lentement & par degrés, il n'y a point dans cette guérison de vrai miracle.

C X X V.

Il n'est pas moins certain qu'une guérison précédée d'évacuation & de crise, ne doit point être regardée comme miraculeuse, s'il n'y en a d'ailleurs des preuves évidentes. Ainsi le décident deux sçavans Auteurs (1) cités par M. Nigon. Ainsi le dicte la raison même. Ne faut il pas en effet, selon le cours de la nature, que la santé se rétablisse, lorsque les humeurs qui causent les maladies se sont dissipées? N'est ce pas aussi ce que l'expérience générale apprend chaque jour? C'est pour cette raison, dit Zachias, qu'on ne voit d'évacuation dans aucune des guérisons miraculeuses dont il est fait mention dans les Livres Saints: ce que je crois, ajoute-t il, être arrivé uniquement pour qu'il fut bien certain, & bien évident que c'étoient des miracles. Eh! par quel moyen la sçience de la Medecine cherche-t-elle à guérir la plûpart des maux, & y réussit-elle fort souvent? N'est-ce pas en procurant des évacuations & des crises? Or, le succès ne doit il pas en être aussi grand, lorsque sans le secours de la Medecine, la nature les excite elle-même? C'est donc à la nature qu'on doit rapporter les guérisons précédées d'évacuations & de crises, si le miracle n'y est d'ailleurs sensible & certain.

C X X V I.

Enfin, si une guérison n'est stable, elle n'est point censée miraculeuse. Telle est la décision des deux sçavans Auteurs déjà cités, (2) décision produite par M. Nigon (a) La rai-

(1) Zach. l. 4. tit. De miracul. quest. 8. n. 13, Sanationes quæ per insignem aliquam evacuationem fiunt, nempe per vomitum, per hemorrhagiam, per alvi fluorem, per sudorem, per urinam aut aliam, quacumque evacuationem, neque promptè neque libenter pro miraculis admiserim, nisi abundè id constet, etiam si alias dubitandi aliqua occasio orgeret, etiam si illicò & quasi instanti fierent: nam, ut ex Galeno elicetur 1. de crisi bus cap. 9. aliqui interdùm subito & quasi instantancè à morbo evadunt: hoc autem nunquam fit sine crisi. cum id naturaliter succedit. Itaque crises, præsertim quæ per insignes evacuationes fiunt, maximè ostendunt sanationem naturæ vi successam. Undè noto in sacris quascumque sanationes absque ulla simili evacuatione successisse: hoc autem non alià ex causa factum puto, nisi ut ex hoc pateret eas ex miraculo, factas, non ex naturæ beneficio

Gasp. à Reies Elyf. juc. quest. camp. quest. 24, Requiritur ut nulla notatu digna evasatio præcedat; quia si accidat, tunc verè miraculosa sanatio dicenda non erit, sed vel ex toto, vel ex parte naturalis.

(2) Zach. *ibid.* n. 9. Si aliquis liberetur à morbo aliquo difficili & insanabili, seu po-

2°. Une guérison précédée d'évacuation & de crise, n'est point un miracle.

3°. Une guérison n'est point miraculeuse, si elle n'est stable. Chicane puérile de M. le Gros sur cette condition.

[a] Req. à M. l'Archév. p. 28. in-4. p. 42. in-12.

son en est, dit l'un d'entr'eux, que *quand Dieu fait des miracles ; ils sont entièrement parfaits*. La raison en est encore, qu'une guérison n'est point miraculeuse, si elle n'est véritable : or compte-t-on pour véritable une guérison, suivie de prompt réchute ?

Ce principe n'est point contesté, mais pourtant on chicane. Combien faut-il qu'une guérison miraculeuse persévère de temps pour être censée stable, demandoit M. le Gros (a) dans sa mauvaise humeur, à un Théologien. *Un an suffira-t-il ? en faut-il deux ? pousserons-nous la chose jusqu'à trois ? Et pendant tout ce temps faudra-t-il que la personne guérie soit préservée par la vertu du miracle, de tout accident, ma'adie, infirmité, & à plus forte raison de la mort ? Notre Théologien, conclut-il, est un habile homme. Et M. le Gros, répondrai je, est assurément fort chicaneur. Est-ce que pour s'assurer qu'on est bien guéri, il ne faut pas un certain temps ? Est ce qu'un soulagement de peu de durée, est une véritable guérison ? Ce n'est pas son idée. Mais puisqu'il faut du temps, combien en faut-il ? Qu'il le dise, & voilà notre réponse.*

Qu'il nous dise aussi combien il faut que la justice persévère de temps, pour être censée stable, lui qui doit avoir pénétré toutes les dépendances de ce dogme favori. *Un an suffira-t-il ? en faut-il deux ? pousserons-nous la chose jusqu'à trois ? Et pendant tout ce temps faudra-t-il que la personne guérie de ses vices, soit préservée par la vertu de la justice, de tout accident, maladie, infirmité, & à plus forte raison de la mort de l'ame ? Dès que M. le Gros, qui est un si habile homme, aura satisfait à ces questions, nous satisferons couramment à la sienne.*

En attendant, je dirai qu'on ne sçauroit la décider en général, & que c'est une de ces questions sur lesquelles il faut toujours avoir égard aux occasions & aux circonstances. Seulement on peut définir que lorsqu'il arrive une réchute, sans rien de considérable qui ait été capable de la produire de

siculoso, utpote à forti apoplexiâ, mox autem denud in illam relabatur, vel ab ea liberatus paralyticus tamen permaneat, miraculosè factum id non putaverim. *Idem quæst. p. 10.* Cæcum excitate exuere qui mox in illam relabatur, miraculum non est, quia opus imperfectum, & sic de cæteris Deus, cum miracula operatur, omnino & uadequaque perfecta opera efficit.

Gaspar. à Reies loco citato, Requisitus ut recidiva sublato morbo non contingat.

[a] III. Lett.
de M. l'Abbé de
l'Isle, p. 19.

nouveau, il y a tout lieu de croire que la racine & le fond de la maladie subsistoient.

CXXVII.

Ces conditions établies, il s'agit d'examiner quel cas on doit faire de ces guerisons du temps, qu'on nous vante comme de grands miracles. Sont elles entières & subites? Elles sont au contraire pour la plûpart si imparfaites & si lentes, qu'il a fallu que M. d'Etremare, & plusieurs de ses confreres allassent chercher dans de mystérieuses chimères, un démenti à ces défauts. Les maladies étoient elles du moins de celles que la nature ne peut guérir, ni tout à coup, ni lentement? Je n'en sçache point d'exemples. N'est il jamais arrivé que des évacuations & des crises aient précédé ces guerisons? Le contraire est arrivé très frequemment. Enfin, ces guerisons ont elles toutes perseveré assez de temps, pour fonder solidement la presumption de miracle? On sçait, & je l'ai déjà fait voir (*), que plusieurs ont été suivies de prompts réchutes, & quelques-unes de la mort.

Sur ces conditions on examine les miracl. de guérif. n du temps en général, & on en indique les défauts.

Mais il sera utile de produire encore quelques exemples de miracles purement naturels parmi ceux du temps: & pour faire mieux sentir combien la cause de ces miracles est déplorée, je vais m'attacher à ceux qu'on a le plus célébrés comme surnaturels incontestablement.

(*) Ci-dess. p. 210.

CXXVIII.

De ce nombre est celui de Moisy proche de Blois, opéré dans la Veuve le Mercier, au mois d'Octobre 1737. Le parti en a triomphé, & en triomphe encore comme d'un miracle évidemment supérieur à la nature. Nous soutenons qu'il en est évidemment l'effet. Qui de nous est dans le vrai?

On examine en particulier le célèbre miracle de Moisy, & on démontre qu'il est purement naturel.

D'abord grand préjugé contre vous, Messieurs: c'est qu'à Blois, & dans les autres lieux voisins de Moisy, les personnes neutres entre la Bulle & l'Appel, pensent du miracle comme nous.

Préjugé plus fort encore: c'est que des hommes de réputation, qui tiennent par le cœur au Parti, ont été obligés d'abandonner ce miracle prétendu, & de l'adjuger à la nature. Faut-il vous nommer quelques uns de ces incrédules? Voyez M. Oudonau Medecin de Chateaudun? on estime sa droi-

DDDDddd

ture, & sa capacité; vous n'ignorez pas qu'il est des vôtres, il est public qu'il alla voir la Veuve le Mercier, environ quinze jours après le prétendu miracle, & que pour se mettre en état d'en juger sainement, il s'informa scrupuleusement de tout ce qui avoit précédé, & de tout ce qui avoit accompagné. Quel fut son avis? Le même que le notre. Il déclara que cet événement portoit manifestement l'empreinte de la nature. Voyez encore M. Gaultier Doïen de la Cathédrale de Blois: vous ne lui refuserez pas de la probité, & des lumières; vous êtes bien instruits de son zèle pour les miracles de M. Pâris, duquel il le dit allié; personne n'ignore à Blois que lorsque la Veuve le Mercier y eut été transportée, il la considéra attentivement, & qu'il l'entretint. Jugea-t-il que sa guérison fût un miracle adorable? "Quelle credulité, dit-il hautement au contraire, de transformer en miracle une telle guérison"! Justifions son jugement, & celui de M. Oudonneau.

CXXIX.

Même sujet.

D'où venoient les infirmités de la Veuve le Mercier? Je le dis forcé par la nécessité de démasquer le miracle, c'est d'une suppression, qui lui survint à l'âge de vingt sept ans, & qui a duré quatre ans, c'est-à-dire, pendant tout le temps de la maladie. C'étoit la suite d'une fièvre, qui avoit ôté pendant quelque temps à cette femme l'usage de la raison. Elle même a déclaré ce fait, dont on a été encore instruit d'ailleurs: & c'est une infidélité tout à fait inexcusable dans l'Auteur de la Relation de ce prétendu miracle, d'avoir supprimé une circonstance si importante dans le cas présent; car ce n'est pas par modestie qu'il l'a cachée; la plupart des Relations des prétendus miracles du temps font rougir, tant on y parle à découvert. Or, cette circonstance une fois connue, rien n'étonne dans la description des maladies qui ont suivi: l'histoire & l'expérience n'apprennent elles pas, dit on, à craindre de cette espèce d'infirmité les maux les plus étranges?

1. (pag. 7.

Comment ensuite la guérison s'est-elle opérée? Si c'est sans aucune espèce d'évacuation, ainsi que l'auteur de la Relation le fait entendre (a), le miracle paroît certain. Mais si l'infirmité causée des autres maladies, a enfin cessé; & si c'est au retour des évacuations naturelles que la santé a commencé de revenir, s'obstinera-t-on à contester le naturalisme de la gué-

gison ? Or, il est constant que quelques jours avant le commencement de sa guérison, la Veuve le Mercier ressentit des douleurs internes, preludes de l'évacuation. Il est constant que ces douleurs augmentèrent considérablement le 15. & le 16. d'Octobre, époque du prétendu miracle, & qu'elles durèrent jusqu'au 19. à dix heures & demi du matin. Il est constant enfin que ce jour là quatre personnes l'ayant transportée d'un lit dans un autre, & l'ayant changée de linge, elles s'aperçurent du retour de ce qui depuis quatre ans n'avoit point paru. C'est après s'être assuré de ces faits, en questionnant la miraculée, & les personnes qui l'environnoient, que M. Oudonneau ne balança pas à prononcer contre le miracle. Comment pourrions nous ne pas former le même jugement, après avoir été instruits des mêmes faits ?

CXXX.

Suivons la guérison depuis son commencement jusqu'à la perfection : & nous verrons encore bien sensiblement dans ses progrès les traces de la nature.

Même sujet.

Le 16. Octobre 1737. commence la guérison. Alors le bras droit, quoique encore sans mouvement, se trouve moins roide & sans ressort. Le 18. au matin elle voit clair de l'œil droit. Le 20. elle commence à remuer le bras droit, quoiqu'avec beaucoup de difficulté. Le 21. à deux heures après midi, deux femmes la tenant sous le bras, veulent la faire essayer de marcher, mais en vain, il fallut la remettre au lit. Le 22. soutenue de deux bequilles, elle fait quelques pas dans la chambre. Tel fut son état jusqu'au 27. Est ce ainsi que Dieu opère ?

Ce jour là dixième jour après le prétendu miracle, déterminée à aller à l'Eglise, & chez M. le Curé, afin de rendre le miracle authentique, elle a besoin qu'un Ecclesiastique & une autre personne la conduisent par dessous les bras : & nonobstant ce secours, elle se trouve très fatiguée, quoiqu'elle n'ait fait que vingt pas. Arrivée chez M. le Curé, elle se confesse auprès du feu. Ses deux conducteurs la menent ensuite, ou plutôt la traînent dans l'Eglise ; d'où après la messe, le sieur le Mercier, & un autre dont on ne m'a point appris le nom, la tenant par dessous les bras, la conduisirent au lieu où se dressoit le

DDDDJJJJJJ

bre suivant, assise auprès du feu sur une chaise, elle ne pouvoit se lever qu'à l'aide d'un bâton. La nature alloit fort lentement dans son œuvre.

CXXXI.

Même sujet.

Le 9. de Novembre on conduit cette femme à l'Hôpital de Blois, où en arrivant elle s'assit sur une chaise à l'entrée de la Cour, ayant à ses côtés sa bequille & son bâton. Quelque temps après, ayant été aidée à se lever, elle se servit de ce bâton & de cette bequille pour marcher. Elle avoit ses souliers en pantoufle, à cause que l'enflure de ses jambes, & on remarqua qu'elle avoit aussi de l'enflure à la jointure droite. Le 10. Dimanche, quoique pour aller à la Messe, elle se fût servie de bequille & de bâton, elle se trouva si fatiguée, qu'elle ne put assister à Vêpres; & que le lendemain, jour de S. Martin, elle ne peut aller à la Messe. Elle fut obligée de garder la chambre jusqu'au 15. sur les quatre heures du soir.

Ce jour-là, un mois moins deux jours après le prétendu miracle, deux personnes la tenant par dessous les bras, la conduisirent devant les Messieurs du Bureau assemblés. Elle y parut munie de son bâton; & en arrivant, elle demanda à s'asseoir, alléguant la faiblesse de ses jambes. Quand il fallut se relever, elle s'appuya d'une main sur son bâton, & de l'autre sur la chaise. On la fait marcher quelques pas, & on voit que sa démarche est embarrassée. Son visage étoit livide, ses mains étoient déchirées. C'est à la vue du triste état de cette femme, que M. le Doïen fut si étonné, qu'on osât en miraculiser le changement.

Il fallut tant de temps pour perfectionner sa guérison, que dans le mois de Decembre suivant, elle se plaignoit encore qu'elle ressentoit quelquefois des douleurs aux genoux, & dans les articulations des doigts & des bras, lorsqu'elle vouloit courdre; que jusqu'au dix du même mois, elle ne discontinua point de se servir d'une bequille, ou d'un bâton; & que ce n'est que deux mois & demi après le prétendu miracle de sa guérison, que l'enflure de ses jambes fut dissipée, qu'elle cessa de porter les souliers en pantoufle, que sa santé fut rétablie.

CXXXII.

Même sujet.

A cet exposé très-exact des progrès insensibles de la guérison de la Veuve le Mercier, qui de mes lecteurs n'a pas dit

que la nature s'y montre sans nuages, & qu'il y a bien de l'illusion, ou de la mauvaise foi, à vouloir qu'on y reconnoisse du divin? Jamais recueils de miracles en avoient ils renfermé de cette espèce: Notre-Seigneur Jesus Christ, pendant sa vie, rendit la santé à une infinité de personnes; les Apôtres en guerirent aussi des milliers: pourroit on en indiquer quelqu'une qui ait d'abord remué un bras, & le sur lendemain une jambe; qui ait eu besoin, plusieurs jours après, de bequille & de bâton pour faire quelques pas; qui pendant deux mois & demi ait eu les doigts engourdis, & les jambes enflées: Parcourons même ces nouvelles Legendes, dont plusieurs Ecrivains du parti ont tant decrié les miracles: je mets en fait qu'on n'y en trouvera aucun, dont le naturalisme soit aussi visible que celui du miracle de Moïse. Nulle part on ne verra des exemples de miraculés, ou de miraculées, qui après le miracle, vrai ou prétendu, n'ayent pû se soutenir un moment sur leurs pieds; qui ait fallu tenir à deux sous les bras; qui encore long-temps après, n'aient pû marcher sans bâton, ou sans bequilles. C'est à nos jours que l'invention de pareils miracles étoit réservée. En vérité, je ne puis retenir la juste reflexion qui me vient dans l'esprit, le Public Janseniste est parvenu à une imbecillité bien extrême. Plaignons le, & prions Dieu qu'il y repende quelque portion de bon sens: il ne faudroit que cela pour voir perir tous les miracles du Parti.

Au reste, tous les faits que j'ai racontés, concernant la Veuve le Mercier, & le miracle dont on l'a gratifiée, j'en ai la preuve en main; & j'ai la preuve aussi de bien de circonstances sur le caractère de cette pauvre femme, & sur la conduite que le Parti a tenuë à son égard, circonstances dont quelques-unes seroient interessantes. Mais elles ne decident rien au sujet du miracle; & c'est à celles qui servent à en juger, que j'ai crû devoir me restreindre. J'en ferai part, si le Public temoigne le desirer.

CXXXIII.

Passons à d'autres miracles: & pour mettre le Parti au pied du mur, & achever de démonter l'ineptie, ou le peu de droiture des chefs, & l'excessive simplicité de leurs partisans, je vais renoncer pour un temps aux motifs généraux de regarder les Relations de ces miracles comme fausses & infidèles, fermer

Pour rendre l'ineptie des miraculistes plus sensible, on va prouver par leurs relations mêmes, le naturalisme de leurs miracles.

les yeux aux raisons propres à chacune de les rejeter comme indignes de foi, en un mot, les adopter pour véritables. Auriez-vous, Messieurs, osé jamais espérer un tel excès de générosité ? Eh bien ! dans cette supposition même, je soutiens, & je vais démontrer que vos miracles sont des chimeres ; soit, parce qu'ils manquent de quelqu'une des conditions que j'ai prouvé y être essentielles ; soit parce qu'on y découvre l'action de plusieurs causes physiques capables de les operer. Un essai sur quelques uns va justifier ce que j'avance.

C X X I V.

Naturalisme de
la guérison de Phi-
lippe Sergent.

Quel bruit dans le Parti au sujet de la guérison de Philippe Sergent : Messieurs les vingt-quatre Curés étoient si devots à ce miracle, qu'ils vouloient que M. l'Archevêque le consacrat ; & le Parti y fait de même un si grand fond, qu'il l'a mis au nombre de neuf miracles dont il a entrepris la démonstration, & qu'il a fait graver dans un certain Livre. Mais que porte la Relation de cet événement, inserée dans le second Recueil des miracles (*) : La preuve que c'est un événement tout naturel.

(*) pag. 4. &
suivant.

Philippe Sergent est attaqué en 1729 d'un rhumatisme dans le bras droit. Quelque temps après, ce mal se jette sur ses reins, & sur ses jambes ; il est obligé de garder le lit sept mois. Il va à Rheims, & de Rheims à Paris, où il est reçu à Bicêtre. Il en sort ; & un Charrier le conduit dans sa charette jusqu'à la Pitié, d'où il va chez son Oncle à la rue de la Clef. Le lendemain, & les deux jours suivans, il va à saint Medard ; & le troisieme jour, qui étoit le 10. Juillet 1731. étant au tombeau, il sentit du mouvement dans les doigts de ses pieds ; il se leve, il marche sans bequille, & va à la Sacristie déclarer le miracle, qu'on y reçoit à l'ordinaire, sans façon & sans examen. Voilà ce qu'on nous propose comme un prodige évidemment surnaturel.

Sur quel fondement ? Est ce que la maladie étoit incurable ; Mais selon la Relation, après que Philippe Sergent se fût servi des remedes d'un Operatur, il eut assez de force dans les jambes pour sortir du lit, & pour se tenir debout un peu de temps, en prenant quelque appui. Il convient de plus que les bains d'Aix la Chapelle lui firent encore plus de bien ; que ses reins devinrent plus forts ; & que la paralysie d'une de ses

jambes se dissipa : il n'y eut que l'autre jambe qui demeura paralytique. Mais cette paralytie étoit - ce un mal naturellement incurable ; n'étoit-ce pas au contraire le même mal de l'autre jambe & des reins, qui s'étoit déjà dissipé naturellement :

La guérison fut-elle du moins subite ? Non. Depuis ce jour , disoit-il quinze jours après le prétendu miracle, *ma jambe qui avoit été paralytique, & mon bras se sont fortifiés de plus en plus, en sorte que je suis entièrement guéri.* Cette guérison s'opéra donc lentement & par degrez. Elle manque donc des deux conditions, dont les vingt-quatre Curez exigent l'une ou l'autre pour le miracle. Par quelle illusion l'ont ils donc présentée, & l'avez vous donnée, MM. dans le celebre Livre, comme un miracle incontestable & évident :

CXXXV.

Il y a plus : c'est qu'on y découvre visiblement l'effet des causes phisiques dont j'ai parlé. Quel mouvement, quels efforts pour aller à pied, de la Pitié à la ruë de la Clef, où logeoit l'Oncle de Sergent, & pour aller aussi à pied pendant trois jours consecutifs de cette ruë à S. Medard ? car c'est à pied qu'il fit tous ces voïages. Agitations d'autant plus propres à faire couler les esprits dans les nerfs, & dans les muscles de la jambe paralytique, que la confiance de guerir étoit grande dans Sergent, ainsi qu'il le declare lui-même. Quand on voit ces causes agir, & qu'avec cela on ne voit qu'une guérison lente d'un mal qui peut se guerir naturellement, ne faut-il pas fermer les yeux, pour n'y voir pas la nature ?

Même sujet.

Il y a plus encore. Une nouvelle cause, qui suffiroit seule pour dissiper toute idée de miracle, est indiquée dans la Relation. Sergent y declare que le jour de sa guérison, (c'étoit le 10. Juillet, temps ordinairement fort chaud, étant au Tombeau, il se trouva *tout en sueur*, & que c'est à la suite de cette ériste qu'il sentit du mouvement dans les doigts de ses pieds, & qu'il commença à marcher sans bequilles. Comment me-connoître dans cet événement l'efficace de la nature, lorsque tout y concourt à la constater :

CXXXVI.

J'en dis de même de la guérison de la Demoiselle Thi;

Naturalisme

La guérison de la
Démouille Thibaut.

(a) Même Recueil, p. 6. & suivant.

baut (a), autre miracle du nombre des 13. que Messieurs les vingt quatre Curés ont pris sous leur protection ; miracle encore le plus célèbre, ou l'un des plus célèbres du tems, & qui est l'un des neuf que le Parti a consacrés dans le fameux Livre. N'y voit on pas de causes naturelles ?

Mais d'abord, combien la confiance, cette source si féconde en miracle de guérison, ne fut elle pas vive dans la Demoiselle Thibaut : Animée par un Laïc inconnu, qui avec des détours d'une je ne sçai quelle humilité, s'étant vanté à elle d'avoir reçu au Tombeau de M. Pâris des grâces si extraordinaires, qu'il ne lui étoit pas permis de les dire par ce qu'il en pourroit tirer vanité, l'exhorta ainsi à aller à ce Tombeau : *C'est donc que vous ne voulez pas guérir ? Que ne vous faites vous porter ? Si vous y alliez, je suis persuadé que vous guéririez, j'ose vous promettre que vous serez guérie* : fortifiée dans la même confiance par un Ecclesiastique, qui entrant chès elle au moment que le Laïc en fût sorti, & feignant de trouver du miraculeux dans cette visite, lui dit qu'elle devoit suivre le conseil de cet Inconnu merveilleux, encouragée enfin par son Confesseur, qui prenant l'air d'un homme inspiré, lui dit qu'il lui étoit venu trois ou quatre fois en pensée de lui faire la proposition d'aller au Tombeau, & l'exhorta à commencer le lendemain avec lui une neuvaine : elle sentit la confiance de guérir si fortement imprimée en elle, qu'elle regarda la guérison comme prochaine. Ce sont ses propres expressions. Comment une telle confiance, que les Médecins déclarent (c) être souvent plus propre que tous les remèdes. à procurer la guérison, n'auroit-elle pas excité dans la Demoiselle Thibaut, un ébranlement salutaire ?

(b) P. 9. col. 2. & 3.

(c) Ci dess P. 1244. & suiv.

Même sujet.

CXXXVII.

Un autre moïen de guérison se présente, c'est l'excès même du mal. L'hydropisie devint si forte, qu'il s'étoit fait, dit elle, (d) au pli du bras une ouverture de quatre à cinq pouces en travers, & large d'un pouce, d'où il sortoit des ferosités épaisses & roussâtres Il s'étoit fait aussi, continuë-t elle, au plz des aines & aux reins, des excoriations très-vives. & au dessous des reins une playe large & profonde, qui rendoit du pus & une odeur cadavereuse. Ce pus, ces ferosités épaisses & roussâtres qui s'écouloient par tant d'issues, n'étoit-ce pas ce qui formoit

(d) P. 9. col. 2. p. 9. col. 1.

cette

cette espèce d'hydropisie ? & pourvu que celles s'écouler par tant d'endroits, sans que la malade en fût à la fin considérablement soulagée ?

A ces deux moyens naturels de guérison se joint un troisième. Le 19. Juin (a) 1731. on la porte à S. Médard, voyage de trois quarts d'heure, dit elle, voyage qui dut secouer beaucoup les humeurs déjà en voie de s'écouler. A peine fut elle sur le Tombeau qu'elle pensa suffoquer par la vertu du Saint. Mais après un quart d'heure, les esprits agités par l'imagination & la confiance, par la longueur & la fatigue du voyage, par la chaleur de la saison, & par celle que caufoit le concours, commencent enfin à forcer leurs obstacles ; une chaleur brûlante, se répand dans tout le côté gauche de la malade, avec un tiraillement des plus violens dans les nerfs & dans les muscles de la jambe & du bras gauche, comme si on les allongeoit à force. Cela fait, les douleurs cessent ; & les canaux étant ouverts & dégagés, les esprits y coulent avec moins de difficulté. Est il rien de plus naturel ?

(a) P. 11. col. 8. & p. suiv.

CXXXVIII.

Encore, si la Demoiselle Thibaut avoit été bien guérie sur le champ, sans évacuation & sans crise, il y auroit lieu d'être fort étonné de sa guérison. Mais ce n'est pas ainsi qu'elle fut guérie. Il est vrai qu'après qu'elle se fut levée du Tombeau, quelqu'un ayant crié miracle, elle s'écria à son tour : c'est le Seigneur qui l'a fait : mais ils se pressoient trop l'un & l'autre. Ne déclare t elle pas (b) que pour se lever, elle fut obligée de faire un effort inconcevable ; & que quand elle voulut se tenir debout elle étoit chancelante comme un enfant qui ne peut encore marcher ni se soutenir ? Est-ce là être bien guéri ? Ne dit elle pas encore (c) que pour marcher elle fit effort, & qu'elle s'appuya sur l'épaule d'un de ses domestiques qui l'avoient accompagnée ? On la porte ensuite à l'Eglise : que n'y alloit elle de son pied, si elle étoit guérie ? On s'apperçoit qu'elle y devient pâle ; on lui offre de l'eau des Carmes, & elle en prend. Pour qu'elle aille à l'Autel, on est obligé de lui donner la main ; & quand elle est près de l'Autel, elle s'appuie sur le bras d'un Ecclésiastique. Après la Messe (d), tenant une tasse de la main gauche, cette main vacille. Arrivée chez elle dans sa voiture, il lui faut l'aide d'un bras pour monter le premier étage ; &

Même sujet.

(b) Pag. 12. col. 1.

(c) C. l. 1.

(d) Pag. 13. col. 1.

E E E E e e e e

pour monter le second. il faut que deux personnes l'aident ; enfin, dès qu'elle est dans sa chambre, elle a besoin qu'on la mette au lit. Les hydripiques que notre-Seigneur guérissoit, faisoient-ils de même ?

Elle étoit encore alors si peu guerrie, qu'elle raconte elle-même que sa guérison fit les jours suivans du progrès peu à peu, & qu'étant retournée à S. Medard neuf jours après le prétendu miracle, elle fut encore obligée de prendre une chaise à porteurs. Revenuë à sa maison, comment monta-t-elle l'escalier ? C'est, dit-elle (a), *avec beaucoup plus de facilité que la première fois*. N'est-ce pas dire qu'elle l'avoit fait la première fois avec difficulté, & qu'elle y en sentoit encore au bout de neuf jours ? Si c'est là un miracle subit, assurément la nature & l'art font des miracles subits tous les jours.

CXXXIX.

(a) Pag. 14. col. 1.

! Même sujet. Sa guérison ne se fit pas non plus sans évacuation & sans crise. Déjà nous avons observé combien la vivacité de sa confiance, la fatigue du voïage, la chaleur de la saison & du lieu, étoient capables de faciliter en elle l'écoulement des humeurs. Nous avons vû aussi dans son propre recit, que par de larges ouvertures qui s'étoient formées aux bras ; aux reins, au dessous des reins, & aux plis des aines, il couloit du pus & des serosités épaisses & roussâtres. En falloit-il d'avantage pour commencer sa guérison ? Je le demande à tout Phisicien, à toute personne même capable de réfléchir. Voici ce qui l'a perfectionnée.

Deux heures après être couchée, au retour du premier voïage à S. Medard, je sentis, dit-elle (b), *par tout le corps, une transpiration douce & ABONDANTE, sans feu, sans chaleur, ni au-dedans, ni au-dehors, QUI A DURE PLUSIEURS JOURS. Une sueur abondante qui lui dure plusieurs jours ! Doit-on chercher d'autre cause du soulagement successif qu'elle ressentoit ? N'en est ce pas là une cause bien naturelle & bien sensible ?*

Il est si constant que son soulagement venoit de-là, qu'elle le déclare elle-même. Cette transpiration, dit-elle (c), *me soulageoit beaucoup*. L'aveu n'est-il pas précis ? C'est pour cela, ajoute-t-elle, *qu'on me conseilla de rester au lit*. Comme si le lit étoit l'endroit le plus favorable aux miracles de Dieu ! Je rougis de la sottise de notre siècle.

(b) Pag. 13. col. 1.

(c) Pag. 14. col. 1.

Après cela cette fille a beau nous dire (a) que trois Medecins étant venus la voir le jour du prétendu miracle, sur les cinq heures du soir, ils furent fort étonnés de trouver que son ventre étoit mollet, & bien moins enflé que le Dimanche d'auparavant; que son bras gauche faisoit les mêmes mouvemens que son bras droit; que sa main gauche étoit considérablement desenflee; que la jambe & le pied étoient considérablement moins enflés, la peau merveille &c. & qu'en se regardant les uns les autres, ils dirent: pour ce coup, nous ne pouvons pas aller contre: le Medecin qui vous a guéri, est plus puissant que nous. Ils avoient en cela raison; la nature est souvent bien plus puissante que l'art; & nous avons entendu [b] de très-habiles Medecins le reconnoître, & l'enseigner comme un principe. Mais qu'ils aient crié miracle, en voiant l'enflure de la Demoiselle Thibaut seulement diminuée, & le mouvement de son bras, de sa jambe & de son pied, devenu moins embarrassé, c'est ce qui me paroît fort étonnant. Est-ce un miracle, qu'une personne soit moins enflée, lorsqu'elle a rendu bien du pus & des serosités, & au milieu des sueurs abondantes? Est-ce un miracle, que des membres soient moins engourdis, lorsqu'ils sont moins enflés? Est-ce un miracle, qu'une peau moins tendue resiste moins au tact, & cesse d'être livide?

Nul miracle aussi, qu'à mesure que l'enflure diminuoit, les plaies se soient fermées. On raconte ce fait dans la Relation avec beaucoup de complaisance: mais n'est-ce pas-là ce qui se fait tous les jours, & ce qui doit nécessairement se faire selon le cours de la nature? Concluons. C'est assurément à la nature qu'appartient le miracle de la Demoiselle Thibaut, l'un des meilleurs miracles du Parti.

CXLI.

M. Pâris n'a pas influé d'avantage dans la guérison de Louis Noël, quoique ce soit-là encore un des treize miracles humblement révéérés par Messieurs les vingt quatre Curés, dans leur seconde Requête.

Le 15. d'Août 1728. (c) ce pauvre Manœuvre se sent tout-à-coup frappé de douleurs très aigues dans les reins, les côtés, les épaules, & tout le reste du corps, ce qui lui cause une fièvre très-violente. Pendant six mois il fut très-mal. Mais enfin, par la

E E E e e e e i j

Même sujet.
(a) Pag. 13.(b) Ci-dess. p.
2245. & suiv.Naturalisme de
la guérison de
Louis Noël.(c) Second Re-
cueil des miracles,
p. 44.

seule efficace de la nature, son état commence à devenir moins triste. *Après ces six mois il eut, dit-il, un peu de relâche dans les douleurs, la fièvre le quitta, mais tout le corps lui resta entrepris.* Cela dura jusqu'au mois de Mai 1730. auquel temps il alla avec des bequilles à S. Jangou proche Chevry en Sercine, à quatre lieues de chez lui. Là, dit-il, *j'exposai à Dieu ma situation & mon incommodité, qui m'empêchoient de gagner ma vie : je lui demandai ma guérison par l'intercession de saint Jangou, & me sentis exaucé en partie ; car dans le moment je fus délivré de cette pesanteur que je ressentais au-dessous des reins, & qui m'incommodoit si fort. Ainsi voilà ses douleurs diminuées, la fièvre dissipée, la pesanteur qui l'incommodoit si fort au-dessous des reins, entièrement évanouie. Il ne lui restoit plus que la paralysie des jambes ; elle se dissipa enfin, & en voici les moïens phisiques.*

CXLII.

Même sujet.

(a) Pag. 45.
col. 2.

Sur le bruit des prétendus miracles de M. Pâris, *il se sentit (a) animé d'une grande confiance : premier moïen.* En conséquence il entreprend de venir à Paris, *voyage de dix-huit lieues, voïage qu'il fait en neuf jours à pied, avec le secours de ses béquilles : second moïen.* Arrivé à Paris, il fait la neuvaine à M. Pâris, allant tous les jours se faire mettre sur la Tombe :

(b) Pag. 46.
col. 1.

& comme, dit-il, (b), la foule étoit si grande, qu'on avoit bien de la peine à en approcher, je me levai de grand matin le premier jour de Septembre pour pouvoir entrer des premiers dans le Cimetière J'eus la devotion de me mettre & de me cacher sous le Tombeau, ce que je fis encore le soir : j'y passai bien quatre heures & demi Je suai beaucoup, & ma chemise étoit aussi mouillée, que si on l'avoit trempée dans l'eau. Je me sentis affoibli par la sueur, & si fatigué en sortant de ce lieu, qu'on fut obligé de me porter entre les bras jusqu'à mon Auberge près de Saint Medard, où je fus bien une heure à me remettre. Troisième moïen bien visible de la guérison qui s'opéra le lendemain, jour auquel étant retourné à saint Medard, il ressentit de nouveau dans l'Eglise une grande sueur par tout le corps, pendant laquelle il commença à se tenir debout sans s'appuyer, tenant ses bequilles entre ses bras. Le bon homme se mit alors à crier : Graces à M. de Pâris, je suis guéri : mais, disoit le sçavant Zachias (c), à moins qu'il n'y ait des preuves entièrement constantes, je ne croirai point qu'une guérison précédée d'une grande sueur, soit mi-

(c) V. ci-deff.
P. 1256.

vaculeuse, y eût-il quelque raison pressante de le soupçonner, & la guérison se fut-elle opérée sur le champ. Avec un principe si sage, eût-il compté au nombre des miracles la guérison de Louïs Noël, & pouvons nous l'y compter nous-mêmes; surtout voyant que, de l'aveu de ce bon homme, il lui resta encore pendant six jours quelques douleurs dans les épaules?

CXLIII.

Rien non plus que de naturel dans la guérison de M^{lle}. Marie Magdelaine Bridan, femme du sieur Froïard (a). De combien de maux cette pauvre Dame n'a-t-elle pas été affligée pendant une longue suite d'années? Il faut qu'on me permette d'en faire l'abrégé d'après l'auteur de la Relation, tant pour faire sentir au doigt combien l'art & la nature operent de miracles, que pour montrer l'illusion qu'on cherche à faire aux simples, par des détails de maladies qui n'ont point de rapport aux miracles prétendus.

A l'âge de trente un an, quatorze ans avant le prétendu miracle, Magdelaine Bridan étant accouchée, & son lait s'étant répandu, elle eut le corps tout entrepris, & souffrit de grandes douleurs; sa jambe droite se replia en dedans, & il lui survint des élevures & rougeurs enflammées. M. François Chirurgien lui fait un baume, elle s'en frotte la jambe & la cuisse, & dans quatre jours sa jambe s'allongea. Premier miracle. Mais il n'est pas de M. Pâris; c'est un miracle de M. François.

Les douleurs de la maladie ne diminuerent pourtant pas, & elles furent si violentes pendant six mois, qu'elle ne pût prendre aucun repos. Pour la soulager, Madame Rondet sa garde, la frotta avec de la graisse de mulet, fonduë avec du beurre frais, & ce remède réussit si bien, que ses grandes douleurs s'apaisèrent, & que la pauvre femme dormit ensuite pendant quarante-huit heures sans se reveiller. Autre bon miracle, mais de la façon de Madame Rondet.

La jambe & la cuisse de la Demoiselle Bridan enflent ensuite considérablement: mais le sieur François qui avoit fait le premier miracle, en opere un autre: il fait mettre la jambe & la cuisse malades dans une Sapine pleine de vin chaud, & les enveloppe ensuite avec des compresses imbibées, continuant ce remède pendant douze jours: après quoi l'enfure se dissipa, graces à M. François.

Naturalisme de la guérison de la Demoiselle Bridan, femme du sieur Froïard, & diverses reflexions sur ce faux miracle. (a) III. Recueil des miracl. p. 12.

Il resta néanmoins à la jambe de la malade une si grande foiblesse, qu'elle ne pouvoit marcher dans sa chambre, ou aller à l'Eglise, qu'à l'appui d'un bâton, ou soutenuë par une personne, elle fut même obligée de garder la maison pendant trois mois : mais, dit elle, *les forces me revinrent peu-à-peu ; je devins un peu plus libre à pouvoir sortir, quelquefois : miracle qu'opéra la nature toute seule.*

Quelque temps après il lui survint *une espèce d'érysipelle aux deux jambes, qui les fit enfler : mais les médicamens dont je me servis, dimisuerent, dit elle, un peu l'enflure, je me portai un peu mieux pendant un an : quatrième miracle de l'art.*

CXLIV.

Même sujet.

Au bout de l'an, il lui survient pendant huit jours autour du cou des élevures & des rougeurs, dont l'humeur lui rentrant dans la gorge, lui ôtoit la respiration. Mais des saignées la delivrent de tout cela : cinquième miracle de l'art.

Ses jambes étoient toujours bien foibles & un peu enflées, & elle y souffroit des douleurs de temps en temps; la jambe droite ne défendoit qu'au lit. Dans la suite tout le côté lui devint si entrepris, qu'elle ne pouvoit se remuer, elle garda le lit pendant trois mois. Le tour de M. de Pâris est il enfin venu ? Pas encore. On (a) mit à la malade un emplâtre vésicatoire, qui lui procura du soulagement, & la liberté de marcher : sixième miracle de l'art.

(a) pag. 18.

L'enflure des jambes subsistoit, & de temps en temps les élevures révenoient accompagnées de grandes douleurs. Survient une suppression, qui lui entreprend la moitié du corps, & qui lui cause une espèce d'hydropisie. Mais un emplâtre vésicatoire la soulage encore au bout de trois mois ; lui laissant pourtant les jambes enflées. Elle a une rechute, elle redevient entreprise de tous les membres ; & malgré les pilules qu'elle prit, non seulement elle demeura dans le même état, mais ses deux yeux se fermerent alternativement. Elle fut dans cet état depuis le mois d'Octobre, jusqu'au mois d'Avril suivant, auquel temps se trouvant *assez soulagée*, elle eut la devotion d'aller pendant sept jours à Saint Medard & à Sainte Geneviève, faire sa priere : & partit ensuite par la voiture de Tonnerre pour la Bourgogne, où des affaires de famille l'appelloient. Revenuë à Paris, elle commence une seconde neuvaine au tombeau de

M. Pâris, pour obtenir la liberté de se servir de ses jambes, qui étoient toujours enflées & tremblantes, ou plutôt pour obtenir une plus grande liberté de marcher ; car déjà elle ne marchoit pas trop mal, puisque pendant sept jours, elle avoit été à pied, appuyée seulement d'une personne, de la rue sainte Marguerite Faubourg saint Germain, à sainte Geneviève & à saint Medard ; & qu'elle s'étoit sans doute servie de ses jambes en Bourgogne, ainsi qu'en allant, & en retournant. Les trois derniers jours de la neuvaine, les jambes désenflèrent entièrement, & elle eut la liberté de marcher sans peine, ce qui fut pour moi, dit-elle, une grande consolation.

CXLV.

C'est ici que commence l'œuvre de M. Pâris sur la Demoiselle Bridan. Fit-il en elle une bonne besogne ? Hélas ! dit la pauvre femme, (a) je sentois bien n'être pas entièrement guérie, car je n'avois encore aucun appetit ; & dans le mois de Septembre, il me parut encore autour du cou, au bras, aux mains & aux jambes ces premières rougeurs & élevures enflammées, qui me rendirent les mains si roides, que je n'avois pas la liberté de m'en servir. Plaisant miracle ! Pour qu'une guérison soit censée miraculeuse, il faut qu'elle soit stable. Or celle-ci ne le fut pas. Il faut encore, selon la remarque de Zachias (b) que la maladie ne soit pas de celles qu'on a déjà éprouvées se dissiper, revenir, & s'évanouir derechef pour revenir encore. Car, dit-il, il y a des personnes qui sont sujettes à des maladies grandes, mortelles & horribles, & qui néanmoins en ont été guéries plusieurs fois contre toute esperance. Ce qu'il confirme par des exemples que j'ai rapportés (c). Il n'y avoit donc pas ombre même de miracle dans le soulagement que la Demoiselle Bridan avoit ressenti après la seconde neuvaine ; puisque ce soulagement fut suivi des mêmes maux qu'elle avoit déjà éprouvés plusieurs fois, & dont elle avoit été autant de fois naturellement délivrée.

CXLVI.

Enfin, dit-elle, & voici le beau de la merveille, le jour de saint Marcel je crus devoir faire effort pour approcher du Tombeau, ce que je n'avois pu faire depuis ma première neuvaine, à cause de la grande foule. Je me penchai la tête sous la tombe pendant un quart d'heure, pour y faire ma priere : (d) dans le

Même sujet.

(a) pag. 152
col. 2.(b) Lib. 4. tit.
2. quest. 8. n. 17.(c) Ci-dess, p.
1252.

Même sujet.

[d] III. Rec.
p. 14, col. 1. & 2.

moment le tremblement me prit , je ne pus me relever , on fut obligé de me prendre à deux sous les bras , pour m'asseoir sur une chaise , ou je perdis la connoissance. Revenüe à moi-même il me prit des convulsions si terribles , qu'il fallut trois ou quatre personnes pour me tenir J'ai continué pendant vingt deux jours à me mettre tous les jours sur la tombe , & à chaque fois j'éprouvois le mêmes convulsions que la première , souvent même plus grandes & en plus grand nombre. Dans le fort de la convulsion , je perdois la connoissance , qui me revenoit après la convulsion passée Je les ai éprouvées aussi à la maison toutes les fois que je buvois de l'eau où l'on avoit detrempé la terre du Tombeau de M. de Paris ; avec cette différence , qu'elles n'étoient pas si violentes , & qu'elles ne me faisoient pas perdre la connoissance j'éprouvois de grandes douleurs lorsqu'elles me laissoient la connoissance ; mais presqu'aussitôt que ces convulsions étoient cessées mes douleurs cessent aussi Tantôt il me sembloit qu'on me déchiroit les jambes : d'autres fois qu'on m'ouvroit la tête Il me sembloit quelque-fois qu'on me tiroit les bras à quatre Chevaux.

Telle étoit la vertu de M. Pâris , & tel est le bienfait qu'il accorda à la Demoiselle Bridan. En échange de la guérison qu'elle lui demandoit , il la fit trembler , sauter , s'agiter , & souffrir cent fois plus qu'auparavant ; & pour surcroit de grace , très souvent il lui renversoit l'esprit. Dignes faveurs d'un Saint de Parti.

CXLVII.

Même sujet.
(a) P. 24. col. 2.

Il les prodigua à la Demoiselle Bridan (a). Qu'elque soin qu'on prit d'elle dans le fort des convulsions , une fois il la fit tomber sur son ponce , en sorte qu'après la convulsion elle crut avoir le ponce demis , y ressentant de grands douleurs ; & une autre fois il la fit tomber , tous les reins portans sur le travers d'une chaise , chute suivie des grandes douleurs qui durèrent deux jours. Un bon Saint a t il jamais fait tant de mal à ses dévots ?

(b) P. 25. col. 1.

Il cesse à la fin de maltraiter cette pauvre femme : & s'il faut croire ce qu'elle assure , il lui fait du bien. Le 25. Novembre dit-elle (b) qui a été le dernier jour de mes convulsions , je me suis sentie les mains très libres j'ai reconnu être parfaitement & radicalement guérie. Voilà le miracle. Mais pourquoi fut elle guérie ? Parce que M. Pâris l'avoit protégée ? La bonne femme le dit , & je pense qu'elle le croit ; elle dit pourtant . & démontré

démontre que c'est par un autre moyen. J'ai reconnu, dit-elle, être parfaitement & radicalement guérie, parceque j'ai vuide les derniers jours beaucoup d'humeurs & beaucoup d'eau : ce qui m'a délivré de mon hydropisie. Je me suis sentie ensuite le corps entièrement libre, & la poitrine dégagée : l'appetit m'est revenu j'ai une couleur de santé. Grande merveille qu'une personne, après avoir vuide beaucoup d'humeurs & beaucoup d'eau, ne soit plus hydropique ; qu'elle se trouve libre & dégagée, que l'appetit lui revienne, & qu'elle reprenne la couleur de santé ! Ne sentira t-on pas enfin le ridicule de toutes ces Relations de miracles, dont on a bercé, si long tems le pauvre Public ?

CXLVIII.

Je ne finirois pas, si j'allois relever tous les prétendus miracles du tems, où la nature se manifeste. Contenons-nous de parler rapidement de deux autres que je trouve dans le même Recueil.

Naturalisme de la guérison de Marguer. Caussé

Marguerite Caussé (a) devenuë très-enflée, guérit enfin. Comment ? C'est dit-elle, que la nuit, après que j'eus été du Marché aux Poirées à saint Medard, il me prit une évacuation d'urine très-abondante & très-épaisse, & je dormis cette nuit-là quatre heures de suite Je continuai ma neuvaine, & je me trouvai très-soulagée de jour en jour, l'évacuation continuant toujours. La nuit du Mercredi au jeudi, jour de ma parfaite guérison, l'évacuation fut bien plus considérable que les autres jours.

(a.) III. Rec. des mirac. &c. p. 15. & 16.

Doit on être surpris que le lendemain matin l'enflure se soit enfin dissipée ? ne le falloit-il pas nécessairement, selon le cours ordinaire de la nature ? Assûrement on rêve de miraculiser de tels évènements.

CXLIX.

Il n'y a pas plus de miraculeux dans la guérison de la Demoiselle Marie-Anne Tridon [b]. Je pourrois observer que son enflure fut telle, de son aveu, qu'elle duroit cinq ou six mois, & qu'elle se dissipoit ensuite peu à peu ; qu'après s'être dissipée elle venoit encore, & duroit le même espace de temps ; & que pendant trois ans elle fut enflée de cette sorte à quatre différentes reprises : ce qui, selon Zachias, est un prejugué certain contre le miracle de la guérison qui succede. Mais je ne m'attache qu'à la déclaration suivante qu'elle a faite. J'ai eu, dit elle, des sueurs depuis le premier jour de ma neuvaine, qui m'ont continué pendant un mois ;

Naturalisme de la guérison de la Demoif. Tridon. [b] Même Rec. p. 21. & suiv.

FFFF ffff

pendant ses sueurs qui rendoient une odeur insupportable, mon bras droit s'est trouvé enflammé & rouge, comme si j'avois eu une érysipèle; & après que cette chaleur a diminué & cessé, tout mon bras s'est pélé. J'ai aussi eu plusieurs dévoiemens qui me sont arrivés à différentes fois, & m'ont fait cesser cette douloureuse incommodité dont j'ai parlé au commencement de ma Relation, & qui m'a toujours continué pendant tout le tems de ma maladie, douleur qui m'épuisoit, & me fatiguoit autant que toutes mes autres ensemble. Voilà donc une guérison qui s'est opérée successivement, par le moïen des dévoiemens & des sueurs. Par qu'elle simplicité a-t-on pû y trouver du miracle?

Difons donc au sujet de cette guérison, & de la plupart des autres, ce qu'a déjà dit un célèbre Appellant (a) *Peut on se persuader que les Appellans Convulsionistes aient toujours été sincères dans ces fatras de relations de miracles qu'ils nous ont donnés? Ne leur étoit il pas aussi facile qu'à nous de voir que le plus grand nombre au moins de ces Relations, quoique tournées avec art, quoique dirigées à leur but, ne presentoient pas le moindre vestige évident de miracle?*

C L.

J'entends ce qu'on va m'objecter. Il est vrai, dira-t-on; qu'une guérison précédée, ou accompagnée d'évacuations & de crises, est au moins très probablement du ressort de la nature; & que c'est par conséquent à la vertu de la nature qu'on peut en un sens rapporter les guérisons dont on vient de parler, ainsi qu'un grand nombre d'autres que l'on a traité de miraculeuses. Mais s'ensuit-il de-là qu'il ne faille voir dans ces événemens rien que de naturel? Qu'est-ce donc qui a causé ces évacuations & ces crises? Sont elles venues naturellement? ou n'ont elles pas été procurées par miracle? C'est ce qu'on est obligé d'examiner. Or, quand on fait cet examen, on a tout lieu de penser que c'est à M. Pâris, que les malades doivent ces crises salutaires; puisque c'est en allant à son Tombeau, ou étant au Tombeau même, ou quand ils en étoient revenus, qu'elles leur arrivoient. Pourquoi n'arrivoient-elles pas quand ils alloient en d'autres lieux; ou pourquoi, si elles arrivoient alors, n'opéroient elles pas la guérison? C'est là ce qu'on peut m'objecter de plus apparent, mais c'est à quoi la réponse est bien facile.

(a) Jugement
Somm. de la Let.
de M. l'Evêq. de
M. de Senec &c. p.
21.

Objection. M.
Pâris peut avoir
procuré les crises
causées phisiques
des guérisons

N'est-ce pas la maxime des Médecins & des Canonistes, Réponſes.
 maxime ſuivie à Rome dans la vérification des miracles, qu'à
 moins qu'il n'y aye des preuves entièrement certaines & évi-
 dentes, on ne doit point croire qu'une guérifon précédée d'é-
 vacuation, ou d'autre criſe conſidérable, ſoit miraculeuſe; y
 eût il quelque raiſon preſſante de le ſouſçonner, & la guérifon
 eût elle été opérée ſur le champ? A plus forte raiſon ne doit on
 pas révéler comme miraculeuſes les guérifons dont il s'agit,
 guérifons non ſeulement précédée d'évacuations abondantes,
 mais encore opérées avec lenteur, ſi le miracle n'y eſt évident
 par d'autres endroits. Or produit on aucune autre preuve de
 miracles dans ces guérifons, que les guérifons mêmes? Il n'en
 eſt aucune mention dans les Relations. C'eſt donc ſuivre la
 règle, que de bannir ces guérifons du nombre des miracles.

D'ailleurs, ſi guérir des malades par ſa volonté ſans le ſe-
 cours des cauſes phiſiques, c'eſt faire des miracles dignes de
 Dieu; il faut convenir que prendre pour leur rendre la ſanté;
 la précaution de les vuidier de leurs mauvaiſes humeurs, de
 les faire ſuer long-tems, de faire couler pluſieurs jours des
 urines abondantes, d'exciter d'autres évacuations, c'eſt tel-
 lement imiter la conduite des hommes, que rien n'y fait
 reconnoître l'action d'un Dieu. Du moins eſt-il bien cer-
 tain que ſ'il a miraculeuſement quelque part à des guérifons
 de cette ſorte, il n'a pû avoir en vûe de ſortir de ſon ſecret,
 pour venir nous inſtruire de quelque importante vérité. Quand
 il veut ſe montrer au grand jour, s'enveloppe-t-il de voiles ſi
 ſombres?

CLII.

Enfin, ſans avoir recours à M. Pâris pour trouver la ſource
 de ces évacuations & de ces criſes, n'en voit on pas, ainſi
 que je l'ai déjà obſervé, des cauſes très-naturelles dans l'ima-
 gination échauffée & la vive confiance des malades, dans
 les voïages qu'ils entreprennent avec des difficultés extrêmes
 pour aller à S. Medard, dans les efforts qu'il falloit faire
 pour percer juſqu'au Tombeau, & dans la grande chaleur,
 qu'ils y éprouvoient, ſoit à cauſe de la faiſon, ſoit à cauſe de
 la foule qui les environnoit, & dont ils étoient comme acca-
 blés? Eh! combien d'autres moiens que nous ignorons, mais

Même ſujet.

que nous avons droit de présumer, à la vûe de tant de guérisons que nous voions s'opérer chaque jour par des crises, qui viennent, on ne sçait comment, souvent dans le temps qu'on s'y attend le moins, crises très-naturelles? Mais on ne veut point aujourd'hui de ces présomptions; & à moins qu'on ne montre clairement la cause précise d'un effet, c'est, dit-on, un vrai miracle.

Quel système! M. Nicole en étoit bien éloigné. Parlant du concours qui se faisoit au Tombeau de M. de Pontchateau, & des miracles qu'on publioit s'y être opérés, *Je vous avoüe, disoit-il (a) que je ne fais pas un grand fond sur ce concours de peuple à son Tombeau, ni sur les miracles qu'on lui attribue. Je ne sçais pas bien même s'ils sont effectifs, Mais je sçais..... que ne paroissant pas de la qualité de ceux où l'opération particulière de Dieu est incontestable, il eût été bon, ce me semble, de n'en pas faire du bruit. Une humeur s'est dissipée en un jour après l'atouchement de ses pieds: qui sçait si elle ne se fut pas dissipée d'elle-même? car il y en a qui se dissipent, & cela arrive en un certain temps, qui peut être celui-là. Ne semble-t-il pas qu'il ait prévu, & qu'il ait voulu condamner d'avance la façon dont on raisonne aujourd'hui?*

CLIII.

On m'objectera encore que des Medecins, & des Chirurgiens ont certifié qu'il y a du miracle dans ces mêmes guérisons, où je ne vois rien de surnaturel; & je répondrai qu'ils se sont trompés en ceci si souvent, que leur décision ne sçauroit être de poids. Ne connoit on pas de ces Maîtres de l'art, qui ont été obligés de se retracter publiquement après avoir été publiquement convaincus d'erreur & d'illusion? Plusieurs d'entr'eux n'ont ils pas même paru être plus peuple que le peuple même? Soit défaut de lumiere, soit legereté d'esprit, soit zele pour le Parti, soit désir d'en mériter la faveur, ils entonnoient miracle aussi aisément que des femmes. En veut on une preuve sans replique? J'ai oüi dire à plusieurs Medecins, écrivoit un Appellant [b] célébré par le Gazetier (c), *que chaque convulsion étoit un miracle: voilà donc bien des miracles, concluoit il, de nos jours exposez aux yeux de tout le monde. Oüi, si c'étoient là autant de miracles, depuis le jour de la création il ne s'en seroit pas tant fait que de nos jours. Mais peut-*

(a) Ess. de Morale, huitième volume, Edit de Paris 1715. Lett. 10. P. 143.

Autre objection. Des Medec. & des Chirurgiens ont autorisé ces miracles. Reponse,

(b) M. Gujvert Sic du Château, 111. Entrée. sur les miracl. p. 75.
(c) NN. EE. du 21. Janv. 179.

on desirer de preuve plus forte que l'enthousiasme populaire, ou que quelque autre passion avoit enyvré plusieurs Maîtres de l'art ?

Veulent ils que nous fassions cas de leur jugement ? Qu'ils aient donc soin de l'appuyer de bonnes raisons ; ou qu'ils le fassent approuver de ce qu'il y a de plus habile dans la Faculté, après un examen tel que le méritent des faits si délicats, & où il est si aisé de se méprendre. Alors leur décision pourra faire sur nous de l'impression : mais sans cela nous ne saurions prudemment les écouter.

CLIV.

Mais, dira t on encore, s'ensuit il de ce que dans un bon nombre de guérisons le naturalisme est certain, qu'il n'y ait du miracle dans aucune ?

Non. Mais dirai je à mon tour, ne s'ensuit il pas de ce qu'il n'y a pas même l'ombre de miracle dans un bon nombre des guérisons dont le Parti a si hautement triomphé, qu'il n'y a aucun fond à faire sur son jugement & sur ses cris ; & que les autres guérisons qu'il à pronées, sont très - suspectes d'appartenir à l'art, ou à la nature ? Assûrément ces conséquences sont sensibles. Or, ne suffit-il pas que toutes ces guérisons soient ainsi suspectes, pour qu'elles soient toutes indignes d'attention ?

Aller plus loin, éplucher chacune de ces guérisons ; déjà je n'ai pas assez de connoissance de la nature pour la démêler clairement dans tous ses effets : mais de plus quel long & ennuyeux travail ! Si pour prouver seulement neuf miracles, on a fait un si gros & si ennuyeux Livre, ne faudroit il pas au moins un gros volume aussi pour discuter toutes les Relations ? Or je n'ai point le temps d'être ennuyeux, ni ne suis d'humeur à vouloir en courir risque. L'essai que j'ai fait sur quelques Relations, suffit de reste pour montrer ce que je pourrois faire sur bien d'autres, & encore plus ce que feroient des gens plus éclairés que moi, s'ils vouloient, & s'il falloit l'entreprendre.

CLV.

Il ne me reste plus pour terminer cette dissertation, qu'une objection à discuter : mais aussi est ce une objection infiniment importante par son objet. C'est que s'il y a lieu d'attribuer à la science, à l'art & à la nature les prétendus miracles du

Objet. de ce que le naturalisme d'un grand nombre de ces miracles est démontré, il ne s'ensuit pas qu'il n'y eu ait aucun de surnaturel. Réponse. 1

Objetion du Nouvelliste. Si l'on donne avec raison à la science & à l'art les mira-

cles du tems , l'incrédule pourra dire justement que les miracl. de J.C. en sont les effets.

temps, l'incrédule sera bien fondé à expliquer par les mêmes principes les miracles de la Religion. Comme on pourroit douter qu'il y ait eu des hommes capables de former cette objection, il est important de constater d'abord qu'on l'a faite ; après quoi nous en ferons sentir l'horreur & l'absurdité.

Premièrement on a prétendu que d'attribuer à la science & à l'art les miracles du temps, c'est autoriser le libertin à ne voir rien de plus dans ceux de Notre-Seigneur Jesus Christ. Et qui l'a prétendu ? Le Nouvelliste. *L'incrédulité*, dit-il (a), *expliquera désormais par les mêmes principes tous les miracles de Jesus-Christ. Les Morts résuscités ne l'embarrasseront pas d'avantage : le jeune homme de Naym & la fille de Jayre étoient en Syncope : celle de Lazare est plus forte & plus opiniâtre : on en trouve des exemples. Jesus de Nazareth très habile Physicien, connoit la cause de cette mort apparente, y applique subitement le remède. Ainsi il les tira de leur sommeil lethargique. NON MORTUA EST PUELLA, SED DORMIT. Voilà*, conclut cet Ecrivain, *le mystère d'un incrédule : & voilà*, ajouteraï je une preuve bien précise que le Nouvelliste a comparé les miracles prétendus de M. Pâris, avec les miracles du Sauveur ; & que, selon lui, on pourra attribuer ceux-ci à la science & à l'art, si l'on peut expliquer les autres par ces principes.

CLVI.

Je sçai qu'il nia ensuite (b) qu'il eût jamais donné dans ces idées. Mais je sçai aussi qu'il ne les désavoïa, que pour se décharger de l'indignation publique qu'elles lui avoient attirée, & parce qu'il redouta les suites de la censure qu'en avoit fait M. l'Abbé Duguet (c). N'avoit il pas dit que si les miracles de M. Pâris peuvent s'expliquer par les principes de l'art, *l'incrédulité expliquera par les mêmes principes tous les miracles de Jesus-Christ ?* Or, n'est-ce pas supposer clairement une ressemblance, & même une égalité de ceux-ci avec les autres ? Explique-t-on par les mêmes principes des phénomènes qui ne seroient ni égaux, ni ressemblans ? Ce n'est donc pas la sincérité qui dicta son désaveu.

Conduite encore plus condamnable, encore moins droite & moins sincère. Dans l'endroit même où il feint de condamner le parallèle des miracles de Jesus Christ avec ceux du tems, il dit derechef que la méthode d'expliquer ceux-ci par les principes

(a) Suite des
NN. EE. du 24.
Dec. 1731.

Censuré au sujet de cette prétention, il la désavoïa : mais on le convainc de l'avoir avancée, & d'y persister dans l'endroit même où il s'en défend.

(b) Suite de
NN. EE. du 15.
Mars 1732.

(c) Lett. à un
Profess. de l'Orat.
pag. 9.

de l'art, ne va à rien moins qu'à sapper les autres ; il revient par un detour subtil à cette même comparaison qu'il sembloit avoir rejetée ; il insinue qu'on peut la faire ; & sous prétexte que les miracles des Apôtres sont comparables à ceux de Jésus-Christ, vérité dont personne n'a douté, il cherche à faire croire que le parallèle des prétendus miracles du temps avec les miracles de la Religion, est légitime. N'est-ce pas reprendre d'une main ce qu'il repousse de l'autre ? Allons droit. Si cette comparaison est juste, pourquoi s'en défend-il ? Si elle ne l'est pas, pourquoi l'insinué-t-il ? C'est qu'il veut, sans lâcher son erreur, écarter les reproches. Son apologie n'est donc que déguisement & artifice.

CLVII.

Veut-on une autre preuve bien forte de son vrai sentiment ? Consultons son Ami M. Poncet : par-là nous nous assûrerons en même-temps de l'un de ses complices.

M. Poncet averti (a) par gens qui ne se trompoient pas, que je pourrois bien me scandaliser de la comparaison qu'il semble faire des miracles de notre siècle avec ceux de Jésus-Christ, m'assûra (b) que ce scandale n'étoit qu'un scrupule : mais n'osant compter sur ma confiance en ses décisions, il s'efforça de me convaincre par des raisons, dont j'ai déjà discuté la valeur, ou plutôt dont j'ai montré le ridicule. Ne nous attachons donc qu'à pénétrer ce qu'il pense, & ce que pense le Gazetier dont il prend la défense.

Pourquoi, dit M. Poncet (c) parlant en son nom, & au nom du Nouvelliste, vous étonnez-vous de ce que nous comparons ces miracles à ceux de Jésus-Christ ? Ces guérisons que vous voyez, sont toutes semblables à celles qu'il a opérées par lui même. Il ne nie donc point que le Nouvelliste ait fait cette comparaison, ou qu'il l'ait faite lui même ; moins dissimulé que son associé, il avoue tout cela franchement ; seulement il prétend le justifier.

Il se fait faire ensuite cet aveu (d) par je ne sçai quel imbecille, que les miracles d'aujourd'hui, si on les considère dans leur principe, dans leur nature, & par rapport à leur fin sont les mêmes que ceux de Jésus-Christ ; & loin de trouver l'aveu trop fort, il entreprend d'en arracher un plus fort encore. Est-ce-là désavouer le parallèle ?

On l'en convainc aussi par d's textes de M. Poncet son complice.

(a) *Post script.* pour servir de suite à la Rép. géu. à D. L. &c.

[b] Pag. 256

(c) *Ibid.*

(d) Pag. 260

Même sujet.

(a) Pag. 31.

Ce n'est pas qu'il prétende comparer *tous les miracles de nos jours à tous les miracles de Jesus-Christ*. Je sçais, dit il (a), que la résurrection de Lazare, par exemple, a quelque chose de plus frappant que la guérison d'un boiteux, d'un paralytique, ou d'un aveugle; parce qu'il y a plus loin de la mort à la vie, que de la maladie ou de l'infirmité, quelle qu'elle soit, à la santé parfaite. Ce que je soutiens, c'est que la guérison surnaturelle d'un paralytique n'est pas moins par elle-même une preuve concluante pour la mission & la divinité de Jesus-Christ, que la résurrection d'un mort. La raison en deux mots, c'est qu'il faut un TOUT-PUISSANT pour l'une comme pour l'autre. Ainsi, sans prétendre comparer la résurrection de Lazare avec les guérisons de nos jours, & en convenant qu'il y a quelque chose de plus frappant dans cette résurrection que dans une guérison du temps, quelle qu'elle soit; il ne laisse pas de comparer l'une avec l'autre dans le point le plus considérable, c'est-à-dire, en ce qu'elles exigent toutes deux un Tout-puissant. N'est-ce pas faire une comparaison, en prétendant ne la point faire? Cela est bien du génie de M. Poncet.

CLIX.

Contradiction
de M. Poncet.

(b) Pag. 51.

Ceci ne l'est pas moins. On vient de l'entendre décider qu'il faut pour la guérison d'un paralytique, comme pour la résurrection de Lazare, un Tout-puissant; & qu'une guérison n'est pas moins par elle-même une preuve concluante, que la résurrection d'un mort. Souhaite-t-on maintenant l'entendre soutenir le contraire? Qu'on ouvre sa dixième Lettre. Après y avoir attribué [b] ces propositions à l'Auteur des examens, „ qu'une résurrection ne marque pas plus de puissance qu'une „ guérison, & que l'un & l'autre miracle prouve avec la même „ évidence “, il s'écrie: *Ces idées sont si absurdes, & je suis si assuré qu'elles paroîtront telles à toute la terre, qu'il seroit superflu d'insister pour le démontrer. Mais ce n'est pas là ce qui m'embarrasse, & dont je suis le plus choqué. C'est de voir cet Auteur égaler les plus grands miracles aux plus petits, les résurrections des morts à de simples guérisons. Il a raison d'être choqué de ces idées Mais nous n'avons-nous pas raison aussi d'être choqués de ce qu'il les a avancées le premier; & de ce qu'il ne s'en est offensé, que lorsqu'un Auteur qui lui déplait, les a soutenues? Ceci soit dit*

dit en passant : car je ne veux point harceler M. Poncet, dans le temps qu'il est tout transporté de colere contre M. d'Asfeld, & qu'il doit être encore étourdi du nouveau coup qu'un de ses Confreres dans l'Appel vient de lui porter (a), coup si bien appliqué, coup assommant. Disons seulement que parlant (b) de la correction faite au Nouvelliste par M. l'Abbe Duguet, il *craint fort*, dit-il, & quoi? C'est que par-là M. Duguet ne *rende inutile l'ECLAT DU TONNERRE DE SA GRANDEUR*. Si ces mots remplissent les oreilles, ne font-ils pas rire ici le bon sens?

[a] Lett. à M.
B. où on l'exhorte
à lire les des Lett.
de M. Poncet. Sc.
(b) Pag. 36.

CLX.

Il n'est pas moins dangereux, selon les Ecrivains du Parti, d'attribuer les prétendus miracles du temps à la vertu de l'imagination, de la confiance, ou de quelque autre cause phisique. A les entendre, c'est instruire l'incrédule à rapporter aux mêmes causes les miracles de la Religion. *Ainsi*, dit l'un d'eux (c), *la belle mere de saint Pierre attaquée de la fièvre, aura appris que Jesus Christ faisoit une infinie de miracles, qu'il devoit venir chez elle; la joye, cette passion si douce, aura frappé son imagination, sous ses sens en auront été ébranlés, la vue de Jesus Christ aura mis le comble à sa joye, le cours des liqueurs & des esprits animaux aura repris ses anciennes routes; la maladie aura enjû été terminée. Il en sera de même de l'hemerroïsse, & des Aveugles de l'Evangile, des guérisons d'Exechias, de Tobie & DE TOUTES LES AUTRES; & on défilera jusqu'à nous de se débuser de la croyance que nous avons donnée à la Religion Chrétienne. C'est ainsi que pour faire passer les grandes verités de la Bulle, on jappe par des fondemens la foi qu'on doit avoir en Jesus Christ.*

Autre objet. de
plus Ecrivains du
Parti. Si les mira-
cles du temps vien-
nent de la con-
fiance, de l'ima-
gination, on sera
fondé à soutenir
que ceux de la
Religion en ve-
nent aussi.

(c) Rép. à tous
les Ecries qui ont
paru contre M.
l'Abbé de Béch.
II. Lett. p. 7.

CLXI.

Si l'on conteste les prodiges du temps, dit un autre Ecrivain du Parti (d), quel avantage ne donne-t-on pas aux incrédules pour combattre les miracles de Jesus-Christ? Il a guéri des paralytiques: mais l'incrédulité ne pourroit-elle pas dire ce qu'elle dit aujourd'hui: c'étoit des maladies arrivées à leur dernier période, & la nature a seu se débarrasser. Il a fait entendre & parler des sourds & muets de naissance: mais ne devoit-on pas comme aujourd'hui, que ces sourds & muets courroient à lui avec empressement, & que la confiance qu'ils avoient d'être guéris, a causé une telle révolution, que les organes se sont débouchés? Il a éclairé des aveugles: mais c'étoit

Même sujet.

(d) Lett. Apo-
logetic. au sujet
des miracles que
Dieu opere sur le
Tombeau de M.
de P. Sc. p. 11.

GGGGggg

avec des onctions sur les yeux ; & qui doute , dirait on , qu'il n'y ait dans la nature des secrets contre l'aveuglement ? Il a guéri des hydropiques , des lepreux & diverses infirmités : mais quelle merveille , disent nos incrédules , que d'une infinité de malades qu'il rencontroit partout , il y en ait eu plusieurs dont les maladies se trouvoient à leur fin ? Voilà le raisonnement des ennemis du Christianisme : c'est avec ces armes qu'ils osent attaquer les fondemens de notre Religion. Quelle honte pour les défenseurs de la Bulle , d'être obligés d'emprunter de pareilles armes contre les miracles de M. Paris !

Il est donc constant , ainsi que je l'ai remarqué , que s'il en faut croire les Ecrivains du Parti , c'est sapper les miracles de la Religion , & fournir à l'incrédule des moyens de les renvoyer à la science , à l'art , & à la nature , que d'attribuer à ces causes les miracles du tems. Il s'agit maintenant de faire sentir l'impieeté & l'extravagance de cette prétention.

CLXII.

Jugement que M. Duguet porta de la prétention du Nouvelliste , que les miracl. de J. C. pourroient être attribués à l'art , si l'art a opété ceux du tems.

• Lettre à un Professeur de l'Orat. P. 22

Écoutez d'abord M. l'Abbé Duguet. Il avoüe [*] qu'en copiant les paroles du Nouvelliste que j'ai rapportées , il frémissait ; & il se plaint de l'insigne témérité avec laquelle cet Ecrivain parle des miracles de Jesus-Christ. Mais , ajoute-t il , ce qui surpasse tout étonnement , c'est l'incroyable aveuglement avec lequel il compare la résurrection du Lazare avec des prodiges infiniment inférieurs dans toutes les circonstances , & la facilité avec laquelle il admet la plus impertinente , & la plus déraisonnable défaite d'un incrédule à l'égard des morts résuscités par Jesus Christ , ou plutôt qu'il lui suggère lui-même , & dont aucun incrédule n'a été ni assez injuste , ni assez stupide pour s'en servir jusqu'ici.

Tel fut le jugement que ce célèbre Théologien de l'Appel porta de l'objection du Nouvelliste ; jugement qui fut de même celui de tout ce qu'il y a de sensé dans le Parti , comme il l'étoit déjà de tout le Public religieux & éclairé.

CLXIII.

On fait sentir le scandale , & l'extravagance de cette prétention.

Eh ! quel homme chrétien pourroit ne pas s'irriter contre une objection si scandaleuse ? Dire que si nous sommes bien fondés à rapporter à la science & à l'art les guérisons du tems ; les incrédules auront raison de ne voir que l'art & la science de J. C. dans tous les miracles ; n'est ce pas blasphémer , ou approcher de bien près du blasphème ?

Mais de plus , n'est-ce pas se montrer insensé ? Quoi ! s'il est

vrai que l'art ait opéré plusieurs des prétendus miracles du tems, miracles presque tous lents, presque tous imparfaits: il s'en suivra que l'art aura pu opérer cette multitude infinie de guérisons de toutes sortes rapportées dans les Livres Saints, guérisons toutes parfaites, toutes subites: il s'en suivra que l'incrédulité expliquera par les principes de l'art, la naissance & le cours de cette étoile qui annonça le Sauveur nouveau né, le changement soudain de l'eau en vin, la multiplication des pains & des poissons, l'obéissance des vents & des flots irrités, la solidité des eaux sous les pieds de Pierre, l'éclipse du Soleil à la mort de J. C. dans le tems de la pleine Lune, la résurrection de Lazare mort & enseveli depuis quatre jours, la résurrection de J. C. lui même, en un mot *tous les miracles, de J. Jus Christ ?* Fut il jamais de folie pareille ?

Le Nouvelliste proteste qu'il est bien éloigné de vouloir abandonner les miracles du Sauveur à l'incrédule. Qui lui a imputé ce dessein ? Mais sans vouloir céder ces miracles, ne les cède-t-il pas en effet ; en faisant dépendre leur sort de l'idée qu'on se fera formée des miracles du tems ; & en proposant comme juste & solide, le plus absurde raisonnement contre les plus grands miracles de J. C. s'il y a de la justice & de la solidité dans ce qu'on objecte contre les miracles du Parti ?

CLXIV.

Même extravagance, & même blasphème dans ceux de ses Confreres qui osent dire que de rapporter à la vertu des causes naturelles ces derniers miracles, c'est défabuser de la croiance donnée à la Religion, sapper par les fondemens la foi qu'on doit avoir en J. C. & donner aux incrédules un grand avantage pour combattre ses miracles. Quelle est donc la proportion des miracles du tems avec ceux de la Religion, pour que la ruine de ceux ci amene celle des autres ?

Ils nous parlent de la guérison du Roi Ezechias, guérison précédée de confiance & de l'application d'un cataplasme de figues : comment, disent ils, sauver ce miracle, si la manière dont on raisonne sur les nôtres est légitime ? comment garantir des insultes de l'incrédulité ce fondement de la Religion Judaïque ?

Quelle objection ! quelle fraient ! Est ce que quand on arracherait à la Loi de Moïse l'appui de ce miracle, elle cour-

Extravagance aussi & blasphème de ceux qui disent que si la nature est cause des miracles du tems, elle a pu l'être de ceux de la Religion.

La guérison d'Ezechias, dit-on, n'est pas plus sur-naturelle que celles du tems. Réponses. 1. La Loi de Moïse a bien d'autres meilleurs appuis.

roit risqué de érouler? Qui des Juifs ou des Chrétiens, pour prouver qu'elle est divine, a pris la guérison d'Ezechias pour argument principal? L'a-t-on même jamais apportée en preuve? Elle a été naturelle, dira l'incrédule. Soit qu'importe à la divinité de la Religion des Juifs? faudra-t-il pour cela donner aussi à la nature les autres miracles qui l'ont consacrée, les plaies de l'Égypte (a); le passage de la mer rouge (b); les colonnes de nuée & de feu, qui servirent de guides aux Israélites dans le Désert (c); la production soudaine des deux ruisseaux abondans dans les Déserts de *Raphidin* & de *Sim* (d); cette manne qui pendant quarante ans tomba du Ciel en assez grande quantité pour rassasier un peuple innombrable, & dont le goût se diversifioit selon le désir de chacun (e); ces bourgeons, ces fleurs & ces fruits qui nâquirent tout à coup d'un bâton aride (f); ce pouvoir qui dans une occasion (g) arrêta le Soleil, & qui le fit retrograder dans une autre (h); des résurrections de morts (i); des prophéties sans nombre d'événemens libres, prophéties clairement vérifiées par l'événement, & une infinité d'autres miracles opérés par Moïse, par Josué, par plusieurs des Juges de la nation, & par les Prophètes? Nos faiseurs de Libelles ne se laisseront ils jamais d'avilir la Religion?

CLXV.

Comment, dit on, sauver le miracle de guérison d'Ezechias, si les miracles du temps sont attribués à la nature? Mais S. Jérôme ne s'inquiétoit point pour sauver ce miracle: il rapporte (1) que selon les uns cette guérison étoit miraculeuse, que selon les autres c'étoit l'effet naturel d'un remède physique, & nous laisse l'option des deux opinions. Théodoret n'est pas plus scrupuleux (2, il dit que dans le sentiment de plusieurs cette guérison appartient à la nature & ne condamne point ce sentiment. Sanctius, célèbre Interprète, observe (3)

(1) *In cap. 37. Iste. Alunt Hebrei verbum Siss ul us sanare, non vulnus. . . . Anilla, Symmachusque & Theodoro . . . morbum Regium intelligi volent, cui contrarie poterit vel sumpta in cibo, vel apposita corpori quacunq; sunt dulcia. Ergo ut Dei potentia monstraretur, per res noxias & adversas sanitas restituta est. Alii Siss, non ulcus sed aspidem suspicantur, quando tumens corpus, costis & putrescente pure compicitur. Et juxta artem Medicorum o mnis sanies siccioribus siccis atque contulis in cutis superficie provocatur.*

(2) *In eund. in locum.*

(3) *In eundem locum.* An casuerit morbi nature, ut siculis leniti; oruerit, vel cui fecerit

[a] Exod. cap.

7. 8. 9. 10. 11.

[b] Exod. 14.

(c) Exod. 13.

& 14.

(d) Exod. 17.

& Num. 10.

[e] Exod. 16.

Num. 11. J. sus 5.

San. 16.

(f) Num. 17.

(g) J. sus 10.

(h) J. sus 38.

Eccl. 4.

(i) Reg. 17.

4. Reg. 1. 4. & 13.

2. S. Jérôme
Theodoret & Sanctius permettent d'attribuer à la nature cette guérison; & plusieurs Interprètes la croient naturelle.

que, comme on ne sçait point au juste quelle étoit la maladie d'Ezechias, on ignore aussi si la guérison fut naturelle ou miraculeuse; & que vouloir décider, c'est vouloir deviner. D'autres Ecrivains (1) vont plus loin, & décident que c'est par le cataplasme de figues qu'Isaïe appliqua sur le mal d'Ezechias, que ce Prince fut guéri; sentiment qu'ils appuient du texte d'Isaïe. Alors, dit ce Prophète en parlant de lui même (2), *Isaïe commanda que l'on prit une masse de figues, & qu'on en fit un cataplasme sur le mal d'Ezechias, afin qu'il recouvrât la santé.* C'est donc par la vertu du cataplasme, disent ils, que la santé revint. Le texte du quatrième Livre des Rois n'est pas moins formel. (3) *Alors Isaïe dit: qu'on m'apporte une masse de figues; & dès qu'on l'eût apportée, & qu'il l'eût mise sur l'ulcère, Ezechias fut guéri.* Par quelle vertu? Le texte en indique-t-il d'autre que le cataplasme? Ce n'est donc pas bien garantir le surnaturel des miracles du tems, que de le mettre à l'abri de la guérison d'Ezechias, guérison d'un surnaturel si incertain.

CLXVI.

Comment, dit on, sauver ce miracle, en abandonnant à la nature ceux du tems? Fort aisément, si on le trouvoit à propos. Déjà, si ce que disoient plusieurs au rapport de saint Jérôme (4), si ce que dit Procope [5], ce que disent Grotius & autres est véritable, que le mal d'Ezechias étoit tel que le cataplasme devoit naturellement lui être très pernicieux, il n'y a pas moïen de douter que la guérison n'ait été miraculeuse.

3. Elle a des traits respectables que n'ont pas celles du tems.

potius nocerent, ut magis appareret Dei potentia, qui rebus interdum noxiis atque contrariis medicinam facit, nihil est certum. De utroque sunt qui cogitent, sed omnes divinant.

(1) Aldrovand. de *arborib.* l. 2. Fici emplastrati pestilentia ulcera molliunt & dissumunt; quo medicamento sanatum voluit Ezechiam Regem. Vide, Bartolin. de *morbis bilicis*, art. 10. Franc. sc. Val. de *sacra Philosophia*, cap. 39. Les figues seches, dit Dom Calmet sur le chap. 20 du 4. Livre des Rois, sont très-utiles dans la Medecine, & on leur attribue un grand nombre d'effets singuliers. On les met en cataplasme dans tous les endroits où l'on veut faire cesser l'écoulement, & lorsqu'on veut faire mourir un abcès: omnibus que curanda aut discutienda sunt, imponuntur, dit Plin. l. 2. c. 3. On les emploie aussi en emplâtre pour guérir des ulcères pestilentiels: & il y en a qui croient que tel étoit celui d'Ezechias dont il guérit par l'imposition de ces figues.

(2) Isaïe 38. Et jussit Isaïas ut tollerent massam de ficis, & cataplasmarent super vulnus, & sanaretur.

(3) 4. Reg. 20. Dixitque Isaïas: Asserte massam ficorum. Quam cum attulissent, & posuissent super ulcus ejus, curatus est.

(4) Loco citato.

(5) In cap. 30. Isaïe. Cum miraculum edere statuisset Deus, sicut illi (que vult occurrere alioquin dolorem augere maxime solet) in remedia tradidit.

Un remède qui par sa nature doit augmenter le mal , le fera-t-il cesser naturellement ?

Mais indépendamment de ce moyen , qui n'appuie que sur des conjectures , ne sauroit être fort solide , n'a-t-on pas de quoi prouver le miracle ? Croit-on qu'un ulcère mortel soit un de ces maux , qu'un mouvement de confiance : & une simple application de cataplasme puissent guérir tout à coup & parfaitement ? Disons donc , si l'on veut , que la confiance d'Ezechias excitée par la promesse d'Isaïe , & que le cataplasme de figues mis sur son ulcère par ce Prophète , pouvoient contribuer à sa guérison : mais que dans la perfection , & la promptitude de cette guérison on reconnoisse aussi une main supérieure à celle de la nature.

• Comment.
sur le chap. 36 du
4. Livre des Rois.

Tel est le sentiment de Dom Calmet. *Quoique ce fruit (les figues) par sa vertu naturelle & médicinale ait pû , dit il (a) , contribuer à la guérison d'Ezechias , comme le remarquent saint Jérôme & Théodoret sur Isaye , nous ne laissons pas d'y reconnoître un vrai miracle , quand ce ne seroit que dans la découverte du remède que Dieu révéla à Isaye , & dans la promptitude & la facilité avec laquelle ce Prince recouvra la santé. Ajoutons y la circonstance fort remarquable , que c'est une guérison , dont Dieu avoit scellé la promesse par un miracle des plus grands qu'on ait jamais vûs , c'est à dire , en faisant retrograder le soleil. Or ne sent-on pas de la répugnance à penser que Dieu ait promis miraculeusement un effet purement naturel ?*

Voilà , Messieurs , par quels moyens je défendrois ce miracle , si on venoit à l'attaquer , & s'il falloit qu'on en prît la défense. Essayés de défendre les vôtres par de semblables moyens.

CLXVII.

La guérison de Tobie , dit-on encore , pourra être rapportée à la nature , si c'est à la nature qu'appartiennent les miracles de nos jours. Soit : rien à craindre pour la Loi de Moïse. Quelle étoit l'in-

Vous nous objectés encore la guérison de Tobie , qu'il faudroit , dites vous , lâcher à l'incrédule comme un miracle naturel , si c'est de la nature que viennent vos miracles. Or quelle horreur d'exposer ce miracle à être renvoyé à la nature , & d'exposer avec lui les fondemens de la Religion ?

Docteurs bien sages , bien instruits ! Ne dirait-on pas que sans le miracle de Tobie ç'en est fait de la Loi de Moïse ; & qu'il faudra ne compter pour rien cette multitude innombrable de miracles infiniment grands , que Dieu a faits pour la

rendre vénérable ? Quels ridicules déclamateurs ! Quand je les entends raisonner si petitement sur la Religion, je ne puis que je ne m'impatiente. Mais voyons l'objection.

commoité de Tobie, & comment s'opéra la guérison.

Le vieux Tobie fut guéri. Quel étoit son mal ? comment s'opéra la guérison ? Ce saint Homme (a) dormant un jour, couché auprès d'un mur, il lui tombe sur les yeux de la fiente chaude d'hirondelle, & il devient aveugle. Voilà son incommodité, qui dura (b) quatre ans selon la Vulgate, & huit ans selon les Septante. Son fils va par son ordre à Ragés ville des Medes (c) ; un Ange l'accompagne ; & étant arrivés sur le bord du Tigre, (d) il en sort un poisson énorme, que l'Ange dit au jeune Tobie de prendre & d'éventrer, en mettant à part le cœur, le fiel & le foie, comme des choses nécessaires pour des remèdes utiles. Le fiel, lui dit ensuite, est bon pour oindre les yeux, où il y aura une taye, & ils seront guéris : ou, comme porte la version des Septante : Oignés de ce fiel un homme qui a des taves dans l'œil, & il sera guéri. Tobie de retour de son voiage, est averti (e) par l'Ange de prendre du fiel de ce poisson, & d'en oindre les yeux de son pere : il le fait, & ce fiel y étant resté environ demie heure, il commença à s'en détacher une taye, comme une membrane d'œuf. Le jeune Tobie prenant cette membrane, la fit sortir des yeux de son pere, qui dans le moment recouvra la vûë. *Sumens Tobias de felle piscis, linivit oculos patris sui : & sustinuit quasi dimidiam ferè horam : & cepit albugo ex oculis ejus quasi membrana ovi, egredi &c.* Le texte des Septante est encore plus expressif : *Et insperxit sel super oculos patris sui, dicens : confide pater. Ut autem erosi sunt, detrivit oculos suos, & desquamata sunt ab angulis oculorum ejus albugines.* C'est ainsi que fut guéri le vieux Tobie. Est-ce miraculeusement.

(a) Tob. 2.

(b) Tob. ultimo cap.

(c) Ibid. c. 4. 5.

(d) Ibid. c. 6.

e Ibid. c. 11.

CLXVIII.

Il y a sur cela deux opinions. Estius (f) pense que cette guérison est véritablement miraculeuse, parce qu'il croit que la fiente chaude d'hirondelle est aussi caustique que la chaux vive, & qu'elle avoit pénétré & brûlé les yeux de Tobie jusqu'au nerf optique. Dans cette hypothese le miracle est certain. Est il d'imagination, ou de remède capable de rétablir des yeux absolument brûlés ?

Quelques-uns pensent qu'il y avoit du miracle dans cette guérison : la plupart n'y en trouvent point.
f In libro loc. cit.

La plupart des Interpretes jugent au contraire qu'il n'y a dans la guérison de Tobie rien que de naturel ; car ils ne

croient pas que la fiente d'hirondelle eût causé dans ses yeux le désordre qu'Estius pense : ils croient qu'elle y forma seulement une taye , que la vertu du fiel dissipa sans miracle. Tel est le sentiment de Serarius , Interprète sçavant & estimé : il juge (1) que cette guérison fut toute naturelle : & les raisons qu'il en donne , c'est que , selon les Medecins & les Naturalistes qu'il cite , le fiel de certains poissons est extrêmement salutaire pour les maladies des yeux ; c'est encore qu'il fallut demy-heure depuis l'application du remède jusqu'à la guérison ; quoique si l'on s'opiniâtre à prétendre que le remède ne pouvoit opérer naturellement en si peu de temps, il ne veuille point s'obstiner à le disputer ; c'est enfin que Tobie sentit ses yeux comme mordus & picotés par ce fiel , en sorte qu'il fut obligé de se frotter les tayas , de les lever & de les ôter. *Un Chirurgien* , dit il , *qui ne procure que des guérisons naturelles , se conduiroit si autrement ? Ainsi , c'est la conclusion , c'est une chose surnaturelle que l'Ange Raphaël ait indiqué ce remède ; mais que ce remède étant une fois connu & appliqué , l'aveuglement ait été dissipé , je croirois que cela est naturel.*

CLXIX.

Dom Calmet est du même sentiment. *On demande* , dit-il (a)

Même sujet :
(a) Comment
sur le chap. vi. du
Livre de Tobie.

si ce fut par un effet naturel , ou par un miracle que Tobie recouvra la vue Les uns n'y reconnoissent qu'un effet purement naturel. Les yeux de Tobie n'étoient pas gâtés intérieurement , ni la prunelle , ni le nerf optique n'étoient point endommagés , ni les humeurs altérées. Tout le mal consistoit dans une taye qui s'étoit formée dans la cornée , ou sur la partie extérieure de l'œil , qui empêchant que les rayons de la lumière ne pénétraissent jusqu'à la prunelle & ao

(1) Nicolaus Serarius in cap. xi. Lib. Tob. quaestione. 2. *An Tobia cecitatem seu illud naturaliter curavit.* Videtur , quia suis in collytiis acria medicamenta & fel a thibet Casuo l. 5 & generatim ad medicamenta , in oculorum praesertim vitium , valere fel docet Plin. l. 18 c. 11. precipiatim vero docet 1. idem Plinius l. 31. c. 4. . . . 2. idem docet Galenus l. 10. de simplicium medicamentorum facultatibus , c. 12. Aelianus l. 13. c. 4. Rhufus l. 9. c. 27. Olearius Oeconomi de animalibus 3. ita etiam e recentioribus censet Puffus c. 2. Francisc. Gregor. tom 6. problem. 185 . . . Assentuntur etiam . . . Lyranus & Cardospanus. Suadet etiam ipsam curationis tempus , quae non in momento facta , sed dimidia quasi hora ad quam tamen celeritatem si quis hincin vi opus fuisse contenderet , non magis operè pugnantium. Interim factam curationem istam naturaliter an parum etiam inchoat ipse felis hujus oculis applicandi modus , ejusdemque in illos vis ? Quis , quae naturalium tantum satisfactionem procurat , doceret aut fieret aliud Chirurgus ? . . . Ut igitur fel hoc Raphaël monstraret , supernaturale fuit : sed ut ex eo monstrato , siquae oculis opposito ceteras curaretur , naturale opinor.

nerf optique, suspendoit & arrêtoit les fonctions de ces organes. La fente des hirondelles qui est fort caustique, avoit d'abord causé sur la cornée une espèce de brûlure. Il s'étoit formé entre la première pellicule & la seconde un abcès, & une humeur étrangère qui détacha petit-à-petit ces deux membranes, & qui interrompit le cours des rayons, en sorte qu'ils ne pénétroient plus jusqu'au dedans de l'œil. Peut-être n'y eut-il qu'une simple brûlure de cette première membrane. Elle fut amortie & desséchée. La cornée s'épaissit & se durcit. Pour guérir le mal de Tobie il ne falloit que détacher cette première pellicule, & la séparer du corps de la cornée. Or le fiel de poisson, principalement celui de brochet, & du callionymus & de quelques autres, est fort bon contre le mal des yeux, & en particulier pour amortir & pour faire tomber les taves, du consentement des Naturalistes & des Médecins [1]. Il ne paroît donc pas nécessaire de recourir au miracle pour expliquer cette guérison.

Il s'objeete ensuite le sentiment d'Estius, & répond que ce sentiment ne lui paroît pas le plus vraisemblable. Au reste, ajoute-t-il, il est permis ici d'abandonner en son sens.

Abondés donc, Messieurs, dans le vôtre, je vous laisse le choix entre les deux sentimens. Mais raisonnés conséquemment. Vous plaît-il de dire avec Estius, que les yeux de Tobie étoient absolument brûlés, & que sa guérison fut par conséquent un grand miracle? Très volontiers. Mais qu'en conclure en faveur de vos miracles prétendus? En est-il qui ressemblent en ce cas à la guérison de Tobie? L'œil pourri de Dom Alphonse de Palacios, par exemple, a-t-il été guéri? Nul changement dans cet œil; & même l'autre œil qui n'étoit que malade avant le miracle, a été toujours foible depuis, & souvent plus malade qu'auparavant. Que si vous préférez le sentiment de Sérarius, de Dom Calmet, &c. qui ne comptent point au nombre des vrais miracles, la guérison de Tobie, comment s'en servir pour prouver que des guérisons qui y ressemblent, sont miraculeuses? De toutes parts l'objection est donc bizarre.

[1] Il cite Cels. l. 9. Plin. l. 27. c. 12. & l. 32. c. 4. Galen. l. 2. de simplic. medicamentorum facultat. c. 12. Ælian. l. 13. c. 4. Rhazis l. 9. c. 27. Francisc. Yacis. de sacra Phisoph. c. 42. Vide, ajoute-t-il, Justinian. Serar. & Menoch. & Tirinum Lic. &c. nos sup. vl. 2.

*V. Benoit XIV. De
Canonibus. L. 1. p. 1.
c. 9. n. 11*

Quel des deux
sistèmes qu'on
embrasse, on n'en
peut rien conclure
pour le supernatural
des guérisons du
temps.

HHHHhh

On démontre par bien des traits de différence, qu'il est simple & insensé de prétendre, que si nous rapportons avec justice les miracles du Pâris à la vertu de l'imagination, de la joie, de la confiance; l'incrédulité sera bien fondée à ne voir que cette vertu dans les miracles de J. C.

Celle-ci ne l'est pas moins, & de plus elle est d'une impiété qui fait fremir. C'est que de rapporter les miracles du tems à l'imagination, à la joie, à la confiance, c'est donner droit à l'incrédulité de ne voir que l'efficace de ces passions dans les miracles de J. C. & sapper par les fondemens sa Religion. Quelques courtes réflexions contre ce miserable parallele.

Est-ce indistinctement à tous les malades qui ont invoqué M. Pâris, que la santé a été renduë? Oh! qu'il s'en faut! Sur un millier de personnes, qui pour obtenir de lui quelque soulagement dans leurs maux, lui ont prodigué le titre de Bienheureux, pour qui l'on a multiplié les neuvaines en son honneur, qui se sont chargées de ses haillons, qui ont mis dans leur boisson de la terre de son Tombeau, qui ont bû fréquemment de l'eau de son puits, c'est beaucoup s'il s'en trouve une qui ait paru s'en porter mieux. Qui n'en connoît un bon nombre qui ont fait tout cela, & qui peut être le font encore sans aucun succès? Mais N. S. J. C. Jamais infirme ne le pria en vain: il guérissoit sans exception tous les malades qui l'invoquoient, ou pour qui l'on imploroit son secours: le texte sacré y est très-précis (•); malades au reste de toutes les sortes, fébricitans, sourds, muets, aveugles, boiteux, estropiés, paralytiques, lepreux, phrénétiques, lunatiques, demoniaques, &c. Or, de ce que dans la multitude des personnes dévotes à M. Pâris, la confiance & d'autres causes naturelles en ont guéri quelques-unes, s'ensuit-il que cette multitude innombrable de malades de toutes sortes, qui s'adresserent à J. C. aient dû, tous sans distinction, recouvrer la santé, par la seule efficace de ces moyens phisiques? Ne faut-il pas arborer l'extravagance, pour vouloir nous faire redouter une conséquence si folle?

CLXXI.

Quelle différence aussi dans la maniere d'operer! Comment ont été guéris les prétendus miraculés du tems? Presque tous avec beaucoup de lenteur, presque tous imparfaitement. Mauvais préjugé contre le surnaturel de ces guérisons; préjugé bien fort qu'elles appartiennent à la nature. Ne sçait-on pas qu'il est bien peu de maux, que la confiance & d'autres causes naturelles ne puissent guérir peu à peu, & qu'il en est même

a Matth. c. 14.
v. 3. & 36.
Marc. c. 6. v. 55.
& 56.

Même sujet.

font elles peuvent guérir soudainement : Tous les Medecine en conviennent ; & chacun en a vû, ou en a entendu raconter des exemples. Mais comment les malades qui invoquerent notre divin Maître, furent-ils gueris : Tous dans l'instant, sous parfaitement ! Que la difference dans la maniere d'operer est donc grande ! Et on ose nous dire que si les guérisons du tems sont naturelles, celles qui s'opererent à l'invocation de Jesus-Christ, venoient de la nature ! Faut-il donc que la nature puisse faire le plus, si elle peut faire le moins : Le bon sens raisonna - t - il jamais de la sorte.

CLXXII.

Toutes les guerisons operées à la parole de Jesus-Christ sont, dit-on, des effets naturels de la confiance & de l'imagination, si les guerisons du tems viennent de ce principe. Mais si la confiance fut toujours le prélude des miracles de guerison que Notre Seigneur Jesus-Christ opera, combien de fois n'en opera - t - il pas en consequence, non de celle des malades, mais de celles des personnes qui intercedoient pour eux ! C'est ce qu'on remarque dans les guerisons du Serviteur du Centurion (a), de la belle mere de saint Pierre (b) de la fille de la Chamanê (c) de plusieurs autres démoniaques [d], de l'enfant lunatique [e], de l'homme qui avoit une main seche [f], & d'un grand nombre d'autres. Or, quoique notre propre confiance puisse par elle-même nous être salutaire, n'est-il pas évident que celle d'autrui ne scauroit nous guerir ! Toutes ces guerisons sont donc à l'abri de l'espèce de critique dont on veut nous faire peur.

CLXXIII.

Mais qu'elle part l'imagination pouvoit-elle avoir dans ces miracles que Jesus-Christ opera sur des morts, & sur tant de choses insensibles ! Nous savons qu'il a ressuscité la fille de Jaire [g], le fils de la veuve de Naïm qu'on portoit au tombeau [h], & Lazare mort depuis quatre jours, enseveli & déjà infect [i]. Nous savons qu'il a changé l'eau en vin [k], qu'il a multiplié des pains & des poissons dans le désert [l], qu'il a fait taire les vents & apaisé les tempêtes [m], qu'il a rendu la mer solide sous ses pieds & sous ceux de Pierre [n], qu'à sa passion toute la Terre se couvrit de ténèbres, que les pierres

Même sujet.

- (a) *Matth.* 8.
 (b) *Ibid.* &
Marc. 5.
 (c) *Matth.* 15.
 (d) *Matth.* 8. v.
 11. 1. & *ibid.*
 (e) *Ibid.* 17.
 11.
 (f) *Matth.* 12.

Même sujet.

- (g) *Marc.* 5.
Luc. 8.
 (h) *Luc.* 7.
 (i) *Jean.* 11.
 [k] *Jean.* 2.
 [l] *Matth.* 14.
 17. & *iq.* 15, 30.
Marc. 6, 41, *Luc.*
 9. 16.
 [m] *Matth.* 8. 8.
 14. *Marc.* 4. 6,
Luc. 8.
 [n] *Matth.* 14. &
ibid.

HHHHhhh ij

(a) *Matth.* 27.
Marc. 15. *Luc.* 23.
 (b) *Matth.* ul-
 timo. *Marc.* ul-
 timo. *Luc.* 24. *Jean.*
 10.

se fendirent , que le voile du Temple se déchira , que les tom-
 beaux s'ouvrirent (a) , & qu'enfin il résuscita lui-même trois
 jours après sa mort (b). Soupçonnera-t-on dans ces miracles
 la vertu de la confiance & de l'imagination ? L'extravagance
 ne sauroit aller jusques là.

Or , dès qu'il y a de tels miracles , de quoi serviroit il à
 l'impie de prétendre que les guérisons attribuées au pouvoir
 de Jesus-Christ , étoient des effets de la confiance que les peu-
 ples avoient en lui ? Indépendamment de ces guérisons , notre
 Religion n'est-elle pas parfaitement autorisée par ce grand
 nombre de miracles d'un ordre si différent , d'un ordre si su-
 périeur à ceux que la confiance opère ? Dès qu'il y a de tels
 miracles , comment disputer à Jesus-Christ le pouvoir d'opérer
 des guérisons miraculeuses ? Celui qui résuscite des morts , qui
 change la nature des Etres , qui fait entendre sa voix à la mer &
 aux vents , &c. ne peut il pas , s'il le veut , guérir des malades ?
 Enfin , dès qu'il y a de tels miracles , qu'on en rapproche les
 guérisons dont nous parlons , & qu'on les voit opérées dans le
 même tems qu'ils sont opérés , dans les mêmes circonstances ,
 & à la parole du même homme , en vérité ne faudroit-il pas
 porter l'incrédulité jusqu'à l'extrême folie , pour hésiter à
 croire que le principe des uns & des autres est surnaturel ?

Ainsi confondrions nous , Messieurs , des impies qui tenant
 le langage que vous leur suggerés , oseroient donner à la vertu
 naturelle de la confiance , les guérisons que nous attribuons au
 pouvoir de Jesus-Christ , & insulter en conséquence à la Re-
 ligion.

Avés-vous des armes semblables pour couvrir vos miracles
 contre nous , qui y admirons au plus la vertu de l'imagination ?
 Quels Morts M. Pâris a-t-il donc résuscités ? quels sont ses mi-
 racles sur des Etres insensibles ? Rien de tel dans ce qu'on lui
 attribué ; car ferions nous attention à ce que le Nouvelliste
 raconta fort sérieusement , que M. Pâris étoit amusé plusieurs
 heures à casser des vitres à coup de pierres , sinon pour remar-
 quer de nouveau à quel point cet Ecrivain a l'esprit à l'envers ?

Faisons ; mon objet pour cette Lettre est rempli. Il me
 reste encore à donner le précis de mes raisonnemens , & de
 mes principes ; objet trop vaste , objet trop distinct de celui

qui vient de nous occuper, pour que je puisse le traiter en forme de suite, ainsi que je me l'étois proposé. Encore donc une Lettre; on ne l'attendra pas long tems, si j'ai du loisir; & je termine mon Ouvrage. Je suis, Messieurs, &c.

p 113

A Paris ce 8. Novembre 1738.

P O S T S C R I P T U M.

UN homme de mérite aiant sçu de quoi je traitois dans cette XXe. Lettre, me demanda, il n'y a que quatre jours, si j'y parlois du miracle de Pezenas. Je lui dis que non, parce qu'outre que je n'avois pas le loisir de refuter chaque faux miracle en particulier, un tel détail seroit ennuyeux à mes lecteurs, & inutile en lui-même, après tous les motifs que j'ai apportés, de mépriser le corps entier de ces miracles prétendus. „ D'ailleurs, ajoutai je, le miracle de Pezenas est si décrié, qu'on peut en toute sûreté le passer sous silence“. Il convint du décri où est ce miracle dans le País, & auprès de toutes les personnes qui ont cherché à s'instruire. Mais, me dit-il, „ combien y en a-t il qui frappés de l'éloge pompeux qu'en fit feu M. l'Evêque de Montpellier dans sa Lettre au Roi, & de ce que le Parti l'a encore préconisé dans le fameux Livre, croient qu'effectivement c'est un miracle sans réplique? Ne seroit il pas à propos de les guérir de cette idée, qui les entretient dans l'illusion? J'ai en main, ajouta t il, des Lettres qui y seroient fort propres: je vous les communiquerai; & si on ose les contredire, je vous promets des certificats très authentiques“. J'entrai donc ses vûes; il m'envoia les Lettres, & en voici les extraits.

Extrait d'une Lettre de M. Chatelain Chanoine de l'Eglise Cathédrale d'Agde, Ville à deux lieues de Pezenas du même Diocèse du 21. Juin 1733.

„ Nos Jansenistes de Pezenas ont fait opérer un miracle à leur saint Pâris en faveur d'un fils de Payfan, qui n'y voioit

„ pas à se conduire, à ce qu'ils disent, & qui y voit aujourd'hui
 „ comme vous & moi, selon le témoignage de ces Messieurs.
 „ En revenant de Montpellier je passai par Pezenas, & je fus
 „ instruit que ce garçon n'y voioit aujourd'hui ni plus, ni
 „ moins qu'auparavant: j'eus la curiosité de voir le Miracu-
 „ lise, & je découvris aisément que le prétendu miracle étoit
 „ bien imparfait, puisqu'il ne découvroit pas un objet à deux
 „ pas de distance, qu'on lui montra en ma présence.

Extrait d'une autre Lettre du même, du 20. Août 1733.

J'ai donné dans plusieurs occasions les mêmes règles de
 „ perspective pour les prétendus miracles de M. Pâris: il est
 „ certain qu'ils disparoissent à mesure qu'on s'approche de l'en-
 „ droit où on prétend qu'ils ont été opérés. Je n'en voudrois
 „ pas d'autre exemple que celui de Pezenas. Si vous vous transfé-
 „ riez dans cette Ville, vous y verriez la contradiction fon-
 „ dée qu'il y a éprouvé; & vous y verriez de plus le Miracu-
 „ lise, nommé Pierre Gautier, qui dit à tous ceux qui ven-
 „ dent l'entendre, qu'il n'y voit ni plus, ni moins que comme
 „ il y voioit avant sa prétendue guérison; & qu'on l'avoit
 „ obligé à dire tout ce qu'il avoit débité sur ce prétendu mi-
 „ racle.

Extrait d'une autre Lettre du même, du 1. Octobre 1733.

„ Il est certain que vous ririez du prétendu miracle de Pe-
 „ zenas, si vous étiez sur les lieux; la simple vûe du Miracu-
 „ lise produiroit infailliblement cet effet. Il est surprenant que
 „ les Jansenistes aient choisi un si mauvais sujet pour l'exposer
 „ au grand jour, & lui faire jouer un rôle qui est au dessus de
 „ sa portée. Je vous ai marqué dans mes précédentes, que j'a-
 „ vois vû le sujet, & que je l'avois interrogé moi-même: il
 „ ne me fut point difficile de découvrir tout le ridicule de ce
 „ miracle. . . . Ce pauvre garçon resta quelque tems errant
 „ & vagabond, n'osant entrer dans Pezenas, parce que les
 „ enfans couroient après lui, en l'appellant, saint Pâris. Un
 „ jour étant pressé par la faim, il alla trouver un Paisan au-

„ près de l'Hermitage saint Simian , à demi lieue de Pezenas ,
 „ pour lui demander un morceau de pain. Le Païfan touché
 „ de compassion , lui donna tout ce qu'il avoit , & le conduisit
 „ à l'Hermitage. Le Pere Jerôme Prêtre Hermite , en présence
 „ de des Freres Bernard & Baptiste , de M. Maurin Conseiller
 „ de la Cour des Aides de Montpellier , & dudit Païfan , lui de-
 „ manda qui est ce qui lui avoit suggeré tout ce qu'il avoit
 „ dit. Il répondit fort naïvement que M. Cavissol , Secondaire
 „ * de Pezenas , lui avoit fait faire trois neuvaines à l'hon-
 „ neur du Saint ; qu'il le faisoit coucher tout de son long sur
 „ un tombeau de la Commanderie de saint Jean ; & qu'après
 „ ce tems voiant qu'il étoit comme auparavant , il lui dit de
 „ publier qu'il étoit ci devant aveugle , & que presentement
 „ il y voioit à merveille par l'intercession du grand saint Pâris.
 „ Je tiens ce fait par moi même , du Païfan qui le conduisit à
 „ l'Hermitage , & qui étoit present à tout.

* Terme de Lan-
 guedoc : c'est-à-
 dire, Vicaire.

*Extrait d'une Lettre de M. Michel Archevêque de Pezenas ;
 du 4. Octobre 1733.*

„ J'ai parlé au Chirurgien qui eut soin du nommé Gautier ;
 „ du moment qui se fut donné un coup dans l'œil droit ; &
 „ il m'a assuré qu'il avoit toujours crû que son mal n'étoit
 „ point incurable. & que sa vûe pourroit se retablir peu à peu.
 „ J'ai encore parlé à MM. nos Medecins ; qui m'ont fait l'hon-
 „ neur de me dire qu'il n'y avoit rien que de fort naturel dans
 „ la guérison très imparfaite dudit jeune homme. Ils l'ont
 „ examiné ; & après plusieurs experiences ils m'ont dit que ce
 „ jeune homme n'étoit pas en état de discerner les objets ,
 „ quoiqu'ils fussent dans une distance raisonnable , & qu'ils
 „ donneroient leurs certificats , s'il étoit necessaire : que s'ils
 „ ne les donnent pas actuellement , c'est qu'ils ne veulent pas
 „ faire de la peine à certaines personnes ; mais que s'il y avoit
 „ le moindre ordre de la part du Ministre , ils le donneroient
 „ d'une maniere à couvrir de confusion tous les partisans de
 „ ce prétendu miracle , sans pourtant blesser la verité. Voilà ,
 „ Monsieur , ce que ces Messieurs m'ont dit. . . . Au reste , je
 „ ne dois pas oublier de vous dire que ce jeune homme n'a

„ jamais été entièrement aveugle. Il a travaillé environ deux
 „ mois à ôter les ruines de notre Eglise, avant qu'il eût publié
 „ d'avoir été guéri d'une manière extraordinaire. Il y a de ses
 „ parens qui assurent qu'il n'y voit pas mieux qu'il y voioit au-
 „ paravant. D'autres personnes seroient en état de déposer que
 „ ledit Gautier leur a dit la même chose Mgr. l'Evêque d'Agde
 „ m'a fait l'honneur de me marquer qu'il ne croioit pas le mi-
 „ racle en question M. l'Abbé de Balsa, à qui j'ai envoieé un
 „ extrait de la déclaration faite par ledit Gautier, & qui a
 „ examiné les choses de près, a eu la bonté de me dire qu'il
 „ n'y avoit rien de surnaturel dans ce qui est arrivé à ce jeune
 „ homme. Dans la déclaration dudit Gautier il est dit qu'il a
 „ apperçu un arbre à un gros quart de lieue de distance de
 „ l'endroit où il étoit; & cependant tout le monde est forcé
 „ de convenir que sa vûe est si basse, qu'il ne sçauroit discer-
 „ ner un objet de quinze pas.

Dans une Apostille M. Michel ajoute: „ Dans la minute de
 „ la déclaration dudit Gautier, qui fut présentée à M. Maître
 „ Notaire, l'on avoit inseré que ce jeune homme avoit besoin
 „ d'un guide pour aller à l'Eglise, ce que le jeune homme nia.
 „ M. Maître m'a dit lui même ce fait “.

*Toute réflexion de ma part seroit ici inutile. Les faits parlent,
 & annoncent la criminelle manœuvre de ce faux miracle.*

Ce 4. Decembre 1738.

p. 1206
 J'apprends dans ce moment que Mademoiselle Dumoulin
 n'est point entièrement guérie. Une personne qui la vit, & qui
 lui parla sur la fin du mois de Novembre dernier, vient de
 m'assurer qu'elle a encore, à l'endroit de son ancienne dartre,
 un bouton enflammé.

**LETTRES
THEOLOGIQUES
AUX ECRIVAINS**

**DEFENSEURS DES CONVULSIONS
& autres prétendus Miracles du Tems.**

TROISIEME PARTIE,

**CONTENANT LA VINGT-UNIEME ET DERNIERE
*Lettre Theologique, divisee en trois parties.***

SECRET
THE OFFICE OF
THE DIRECTOR
OF THE
BUREAU OF
INVESTIGATION
OF THE
DEPARTMENT OF
JUSTICE
WASHINGTON, D. C.
1918

LETTRES
THEOLOGIQUES
AUX ECRIVAINS

DEFFENSEURS DES CONVULSIONS
& autres prétendus Miracles du Tems.

*Par le Reverend Pere Dom LOUIS LATASTE,
Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Maur,
Assistant du Très-Reverend Pere Supérieur Général de
ladite Congrégation. A present Evêque de BETHLEEM,
& Abbé de Moirmont, Diocèse de Châlon sur Marne.*

TROISIEME PARTIE,

CONTENANT LA VINGT-UNIE'ME ET DERNIERE
Lettre Théologique, divisée en trois parties.



A AVIGNON,

De l'Imprimerie de MARC CHAVE, Marchand Libraire, près
les RR. PP. Cordeliers, rue Philonarde.

SECRET

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

VINGT-UNIÈME
ET DERNIERE
LETTRE THEOLOGIQUE
AUX ECRIVAINS.

*Défenseurs des Miracles & autres prétendus Miracles
du tems.*

PREMIERE PARTIE.

I.

VOICI, Messieurs, le précis de ma doctrine au sujet des miracles en général, & de vos miracles en particulier; accompagné tant de mes réflexions sur quelques Ecrits, & sur quelques difficultés que je n'ai pas encore eü occasion de discuter, que de l'abregé de mes réponses aux principales objections que j'ai déjà réfutées. C'est un travail auquel on m'a souvent exhorté, & que je m'étois moi-même proposé depuis long-tems comme très-utile. Peu de personnes en effet ont le loisir de lire un long Ouvrage, pour se former une idée de la doctrine d'un Auteur, pour en connoître à fond les principes, pour juger s'il résout les difficultés solidement: & cependant, dans le sujet dont il s'agit, combien n'est-on pas intéressé à s'assurer qui de vous, ou de moi se trompe? C'est donc rendre au Public un vrai service, que de lui mettre sous les yeux dans un seul écrit, l'essentiel & la substance de ce qui a été discuté dans mes vingt Lettres précédentes.

Une autre raison m'engage à faire cet Abregé. C'est qu'attaqué avec la plus grande impétuosité par différens Adversaires, j'ai été souvent forcé d'interrompre le fil de mes principes, tantôt pour repousser l'un, tantôt pour combattre l'autre; in-

Plan de cette Lettre. C'est d'y mettre en substance l'essentiel de ce qu'il y a dans les XX. précédentes, d'y résoudre quelques objections non éclaircies, & d'y répondre à quelques Ecrits. Pourquoi cet Abregé.

convénient inévitable à la vérité, mais inconvénient réel ; tant pour moi qui n'ai pû donner à l'exactitude de la méthode tout ce que j'aurois désiré, que pour mes lecteurs, qui détournés par-là de l'attention à l'objet principal, ont eu moins de facilité à voir la liaison, & à sentir toute la force de mes principes. Aujourd'hui que je suis débarrassé de la plûpart de ces contestations personnelles ou incidentes, il me sera aisé d'en dégager aussi ma doctrine ; soit en les condamnant à l'oubli, ce que je ferai à l'égard presque de toutes ; soit en les plaçant dans un lieu où elles ne pourront qu'éclaircir le sujet ; ce que je compte faire à l'égard de quelques-unes qu'il seroit dangereux d'oublier, mais ce que je ferai très-brièvement. Ce n'est qu'au sujet du prétendu miracle de Moïsy qu'il faudra que je m'étende : j'y suis contraint par un gros Ecrit que le Parti a publié, & dont il triomphe comme d'un Ecrit victorieux.

I I.

Raisons pour-
quoi dans les Let-
tres précédentes
on a suivi une au-
tre méthode que
celle qu'on va
prendre dans cel-
le-ci.

Quant à la méthode que je suivrai dans ce précis, ce n'est pas celle que j'ai suivie dans mes Lettres, mais celle que j'aurois prise, si les circonstances du tems l'avoient permis. Lorsqu'il s'agit de juger des faits miraculeux, la première question qui se présente, est si ce qu'on en raconte est vrai, ou faux. Il eût donc été convenable que je commençasse par ce que j'ai traité dans une partie de ma XX. Lettre, c'est-à-dire, par rappeler les moyens que dicte la raison, pour discerner dans ces sortes de récits le mensonge d'avec la vérité.

En supposant les faits véritables, vient d'abord cette autre question que j'ai discutée dans le reste de ma XX. Lettre : s'ils sont surnaturels, ou s'ils ne coulent pas de la Nature. C'étoit donc à établir des règles pour la décider, que j'aurois dû, ce semble, m'attacher en second lieu. Enfin dans l'hypothèse de la surnaturalité des faits, reste à sçavoir si c'est Dieu, ou si c'est le Démon qui en est le principe. Les maximes pour discerner les miracles divins d'avec les diaboliques, auroient donc dû, selon la meilleure méthode, n'être que le dernier objet de mes réflexions, & de mes recherches.

Je sçavois tout cela lorsque je commençai d'écrire : mais alors la multitude m'auroit-elle écouté, si j'avois pris ce plan ? Les esprits étoient tellement tournés vers le merveilleux, que

tout ce qui ser voit à fortifier l'idée de prodiges surnaturels ; étoit reçu avidement ; & que tout ce qui tendoit à en montrer le naturalisme , ou la fausseté , étoit rejeté sans examen , & avec colere.

I I I.

Même sujet.

J'avois sous les yeux l'exemple du Mandement de Monseigneur l'Archevêque de Pâris , contre le prétendu miracle d'Anne le Franc : la chimere de ce miracle y étoit démontrée ; les artifices dont on avoit usé pour lui acquérir du crédit , y étoient très-bien dévoilés ; les réponses enfin que le Parti avoit opposées aux raisonnemens du Prélat , n'étoient que des déclamations pleines de fiel , & sans ombre de solidité. Cependant quel fut le sort du Mandement ? Tous ceux qui furent moins attentifs aux cris qu'aux raisons , le trouvèrent concluant ; ils réjetèrent le miracle , & furent indignés contre le Parti : mais la multitude n'en fut point ébranlée ; elle n'ouvrit point les oreilles à la raison ; les cris la décidèrent ; & nonobstant le Mandement , elle continua d'ajouter foi au miracle d'Anne le Franc.

Un autre exemple encore me frappoit. Avant moi deux Ecrivains avoient publié de petits Ouvrages contre ces miracles , & s'étoient attachés à y montrer , ici l'artifice , & là l'action de la Nature. En plusieurs choses ils avoient fort bien rencontré.

Eurent-ils néanmoins bien du succès ? Non : la multitude ne daigna pas même les entendre. N'aurai-je pas le même sort , disois-je en moi-même , si je suis le même plan ? C'est-là pourquoi je formai le dessein d'en suivre un autre.

Je faisois de plus attention qu'avant que d'être au fait de bien des circonstances , qui ne pouvoient transpirer qu'à la faveur du tems , il étoit moralement impossible de persuader au peuple préoccupé , que dans ce qu'on publioit de miraculeux , il n'y avoit rien que de faux ou de naturel. Moi-même j'étois en suspens sur l'article. Je comprenois bien que la plupart des merveilles de convulsion , & de guérison dont on faisoit du bruit , étoient fausses dans le fait , ou venoient de la nature ; mais je n'étois pas assuré qu'il n'y en eût point d'un genre différent : pour me décider j'attendois de la faveur du tems de nouvelles lumières.

Même sujet.

Dans cette disposition des esprits, & moi-même ainsi disposé, il ne restoit qu'un moïen pour combattre avec succès tous ces miracles, où déjà je voïois à découvert une infinité de traits souverainement méprisables. C'étoit, en supposant les faits véritables, & véritablement supérieurs aux causes matérielles, sans pourtant les reconnoître jamais pour tels, de montrer que Dieu ne pouvoit en être l'auteur, & que dans cette hypothese c'étoient infailliblement des merveilles du démon : moïen pratiqué par Saint Augustin contre les Donatistes ; moïen qui devoit me décharger d'une infinité de chicanes ; moïen que je me sentoïis en état de pousser bien loin, avec le seul secours de la raison, & des livres ; moïen enfin dont je comprenois que le Parti seroit terriblement inquiet & désolé.

Pour m'assurer le succès il y avoit encore une précaution à prendre. Quoique le zèle pour les convulsions fût fort vif, fort étendu, & que les attaquer ce fût m'exposer à une cruelle guerre ; les raisons qu'on alleguoit en faveur de ce spectacle, étoient néanmoins si vaines, les vices en étoient si frappans, que j'esperai venir aisément à bout de désillier les yeux à quiconque ne les auroit pas fermés sans ressource. Mais pour les prétendus miracles de guérison, le respect qu'on leur portoit, étoit bien plus difficile à guérir : la ressemblance qu'on s'imaginoit y découvrir avec les miracles que la Religion consacre, y étoit un obstacle bien fort ; & j'avois tout lieu d'appréhender que si je n'apprivoïsois les esprits à consulter le bon sens & la piété sur l'œuvre des convulsions, je n'en parlasse inutilement le langage contre celle des guérisons. Je formai donc le dessein d'attaquer d'abord les convulsions, & les convulsions seules ; dessein d'autant plus convenable contre les guérisons mêmes, qu'il m'étoit évident que la liaison des unes avec les autres étant très-étroite, tôt ou tard le sort de toutes seroit le même. Voilà les motifs du plan que je me formai ; & la suite a fait voir que, vû les conjonctures, il ne pouvoit être plus juste.

Maintenant qu'il est rempli, & que les conjonctures sont bien différentes, je pense à traiter mon sujet ainsi que je le trouverai plus convenable. Je vais donc dans ce Précis ren-

verser en quelque sorte l'ordre de mes vingt Lettres. Outre que la meilleure méthode d'un Abregé n'est pas toujours celle d'un Livre ; travaillant sur mon fond , j'ai le droit d'y donner la forme qui me conviendra davantage. En indiquant à la marge l'endroit de mes Lettres , où les sujets que je ne pourrai ici qu'effleurer , sont traités plus au long , je préviendrai l'embaras que le changement d'ordre pourroit produire.

V.

= Ce qu'on a raconté des merveilles de l'œuvre des convulsions est-il véritable ? Première Question que je me propose d'examiner , & très-brièvement , ainsi que les trois suivantes.
= Faut-il nécessairement reconnoître du surnaturel dans cette œuvre ? Seconde Question. = Doit-on adopter pour véritables les relations des miracles de guérison du tems ? Troisième Question. = Peut-on renvoyer à l'art & à la nature ces guérisons , si ce qu'on en raconte est véritable ? Quatrième Question , dont la solution sera suivie de ma réponse à un fort gros Ecrit publié pour le miracle de Moïsy , réponse qui ne scauroit être courte : & c'est par où je terminerai cette première Partie.

Partage de cette Lettre en neuf Questions , & en trois Parties. Dans la première Partie on examinera quatre Questions & un gros Ouvrage sur le miracle de Moïsy.

Ces points de critique & de physique éclaircis , nous entrerons dans la grande question théologique , à quel principe il faudroit rapporter les miracles de convulsion & de guérison du tems , s'ils étoient réels & supérieurs à la nature : question infiniment intéressante par la nature de celles dont elle dépend ; question dont l'éclaircissement doit servir de base au jugement qu'on doit porter , non-seulement de ces prétendus miracles , mais encore de tous les miracles en général ; question par conséquent à laquelle il convient que je m'arrête principalement , en abregeant néanmoins les moïens dont je me suis déjà servi. Nous examinerons donc avec grand soin. 5°. Si les démons ont reçu du pouvoir sur les corps , & le pouvoir d'y opérer des espèces de miracles. 6°. Supposé qu'ils en aient reçu , sur quels genres d'effets merveilleux s'étend ce pouvoir. 7°. Comment par la nature même des merveilles on peut reconnoître si c'est de leur part qu'elles viennent , ou si c'est Dieu qui les opère. 8°. Comment on le peut par leurs circonstances & leurs caractères : & là je terminerai la seconde partie de cette Lettre ; après néanmoins que j'aurai réfuté un Ecrit pu-

Dans la seconde Partie on éclaircira quatre autres Quest. & on répondra à un Ecrit contre la XVIII. Lett. Théol.

blié contre ma XVIII. Lettre, par un Appellant ennemi des convulsions.

Dans la troisiéme on traitera de la neuviéme quest. on réfutera quatre Lettres contre la XIX. Lett. Théol. & on parlera de quelques autres petits Ecrits.

Enfin j'examinerai comment ce discernement doit se faire par la fin & par les effets des miracles ; examen qui sera suivi de mes Réponses à quelques chicanes du même Appellant, aux Lettres de feu M. de Montpellier, de M. de Senez, de M. Boursier, de M. d'Etémare contre ma XIX. Lettre ; & de mes Réflexions sur certains autres petits Ecrits publiés à mon sujet. Là finira tout mon Ouvrage.

Voilà le Plan de cette Lettre. On voit que l'objet en est bien vaste. N'y inférer précisément que ce qu'il faut, y inférer tout ce qui est nécessaire, c'est à quoi je dois m'étudier, mais à quoi il ne fera peut-être pas aisé de réussir. Je ferai de mon mieux.

P R E M I E R E Q U E S T I O N .

Doit-on ajouter foi à ce qu'on a raconté des merveilles de l'œuvre des convulsions.

V I.

Beaucoup de faux, beaucoup de vrai dans ce qu'on a dit du merveilleux des Convulsions.

(*) On peut consulter mes I. II. V. XIV. XV. XVI. & XVII. Lettres.

S'il falloit parler de toutes les scènes du spectacle des convulsions, la question seroit d'une étendue immense. (a) Pour couper court, aiant à parcourir une carrière très-étendue, je prends droit du sentiment uniforme du Public ; & je prononce en conséquence que sur le merveilleux de la plupart des agitations, sur les dons qu'on attribuoit aux Convulsionnaires de pénétrer dans l'intérieur des consciences, de découvrir le passé, de prévoir l'avenir, de discerner les reliques, de parler des langues inconnues, de guérir des malades, d'en prendre sur soi les infirmités, &c. on a fait des mensonges sans nombre.

Mais tout ce qu'on en a raconté de surprenant, est-ce mensonge ? Non ; & ceci est de même généralement avoué. Comment douter, par exemple, qu'il n'y ait eu à la suite de la dévotion à M. Pâris, des convulsions fort étonnantes ; qu'à l'attouchement de son tombeau, ou de ses reliques, bien des personnes n'aient été soudainement agitées de convulsions, qui cessent au moment qu'on retiroit les reliques, ou que ces personnes se redressent du tombeau ; que plusieurs filles, dans le tems de leurs agitations, n'aient reçu impunément des coups horribles &c

meurtriers ; pour taire bien d'autres faits presque aussi considérables ? C'est sous les yeux du Public que tout cela s'est passé, & qu'il s'en passe encore une partie : amis & ennemis de l'œuvre admis à voir ces scènes, en ont reconnu la vérité : qui en douterait, peut certainement douter si à Paris l'on représente des scènes comiques & tragiques sur les Théâtres.

A ces faits remarquables j'en ajoute un que les Convulsionnistes n'ont eu garde de mettre dans leurs fastes. mais qui est bien digne d'être consigné dans ceux de la Religion. C'est celui de Mademoiselle Thevenet (*) faisie de convulsions pour avoir invoqué M. Pâris, mais convulsions tissues d'horribles merveilles, dont je tracerai le précis lorsque j'en ferai l'examen phisique, c'est-à-dire, dans un moment. Rien n'est plus certain que ces faits ; ils ont été constatés par une procédure juridique, & ils l'ont été encore pour la plupart, par l'aveu forcé du Patri. (b)

(*) Voies la Relat. de ce fait à la fin de ma XIII. Lettre.

Posons donc pour constant que s'il y a bien du faux dans ce qu'on a publié des merveilles de l'œuvre des convulsions, il y aussi bien du véritable. Il s'agit maintenant de sçavoir s'il y a du surnaturel.

(b) NN. EE. du 28. Février 1735.

SECONDE QUESTION.

Y a-t'il du surnaturel dans l'œuvre des Convulsions ?

V I I.

Sur ceci il y a du partage. Les Appellans adorateurs de cette œuvre, en étendent le surnaturel à l'infini. MM. Hecquet, & de Bonaire Appellans aussi, & quelques autres Philosophes, prétendent au contraire qu'il faut renvoyer toute cette œuvre à l'artifice & à la nature. Le reste du monde tient un milieu. Contre les Convulsionnistes il pense qu'on doit adjuger à la nature & à l'artifice la plupart de leurs merveilles : contre MM. Hecquet & de Bonaire, il soutient au contraire qu'il en est plusieurs que l'art & la nature ne sçauroient opérer. Pour moi, après des réflexions sérieuses, & dégagées, ce me semble, de toute vûë particulière & de tout intérêt, je suis persuadé que c'est à ce dernier sentiment qu'il faut s'en tenir. Voici pourquoi.

Une grande partie de ce merveilleux appartient à la nature.

Premièrement, il est indubitable que parmi les phéno-

mênes de l'œuvre des convulsions, dont on a prêché avec tant d'entouffiasme la divinité, il en est une multitude que la fourberie opéroit, une multitude encore qui étoient des effets tout naturels. En vain produirois-je ici les preuves de cette vérité : elle est soutenuë de tant de faits décisifs rapportés par MM. d'Asfeld, de Lan, Fouillou, de Bonaire, Hecquet, par Madame Mol, & par plusieurs autres Ecrivains du Parti ; MM. Hecquet & de Bonaire l'ont de plus démontrée par des raisonnemens si clairs & si pressans ; elle est constatée enfin par tant d'expériences connuës, par tant de faits notoires, dont j'ai moi-même exposé (a) un bon nombre, qu'il n'est personne qui ose la contester en face. Coulons donc sur ce point, & passons à l'autre qui a trouvé plus de contradiction.

(a) Voiés mes XIV. XV. XVI. XVII. Lettres.

VIII.

Il est certain qu'il y a aussi du surnaturel. D'abord, comment rapporter à la nature ce que Mademoiselle Thevenet éprouva pendant ses convulsions ? (b) Ses mamelles se tournoient & s'entortilloient d'elles-mêmes comme si on les eût torduës avec les mains. Etoit-ce naturellement ? (c) Des parties glanduleuses, & où il n'y a point de muscles, sont-elles naturellement capables de ces sortes d'agitations ?

(b) XIII. Lett. p. 646. & suiv.

(c) Voiés sur ce fait & sur les suiv. ma XIV. Lett. p. 679. & suiv.

Elle s'élevoit de tems en tems à sept ou huit pieds de hauteur, & jusqu'au plancher ; & en s'élevant elle emportoit à trois pieds de terre deux personnes, qui pesoient sur elle de toutes leurs forces. Les Phisiciens ne verront-ils ici que la nature ? N'est-il pas constant par les principes du célèbre Borelli, qu'une force purement naturelle ne sçauroit y suffire ?

Événement encore plus prodigieux en un sens, événement horrible. Pendant que Mademoiselle Thevenet s'éleve la tête en haut, ses jupes & sa chemise se replient comme d'elles-mêmes sur sa tête. La nature a-t-elle jamais opéré de tels effets ? ou peut-elle en opérer ? Consultons les principes. N'enseignent-ils pas, ainsi que l'expérience, que lorsqu'un corps s'éleve, la colonne d'air qu'il écarte, doit se rabattre autour de lui, & en comprimer les dehors ? L'air que cette Demoiselle écartoit en s'élevant, devoit donc naturellement se rabattre autour d'elle, pèsér sur ses habits, & les comprimer sur son corps. Et cependant le contraire arrive. Comment donc renvoyer à la nature cet événement ?

De tems en tems aussi, lorsqu'elle étoit couchée, sa tête &

ses pieds s'élevoient ensemble à plusieurs pieds de hauteur : de tems en tems elle devoit des choses très-cachées , ce qu'on avoit fait loin d'elle, que telles & telles personnes étoient en chemin pour venir la visiter. Le bon sens ne découvre-t'il rien de surnaturel en tout cela ?

I X.

Point de raison (a) non plus à renfermer dans la vertu des causes matérielles , ce qui arrivoit aux Convulsionnaires , qui au moment qu'ils touchoient le tombeau de M. PÂRIS , étoient saisis de convulsions affreuses , & qui dans l'instant même qu'on les en retiroit , redevenoient parfaitement tranquilles. Peut-être pourroit-on expliquer par la Phisique le premier de ces effets. mais l'autre effet , comment la nature l'auroit-elle produit ? On sçait que lorsque de violentes convulsions tourmentent le corps , les esprits animaux courent sans règle & avec impétuosité dans les parties nerveuses , parties extrêmement élastiques , & qu'ils leur impriment de fortes vibrations. Afin donc qu'au sortir de ces sortes de convulsions la tranquillité pût devenir parfaite dans l'instant , il faudroit que dans l'instant le cours précipité des esprits dans les nerfs , & la forte agitation des nerfs s'appaisât parfaitement. Or est-ce un effet qui soit naturellement possible ? J'ai prouvé par l'expérience & par la raison qu'il ne paroît pas qu'il puisse s'opérer naturellement.

La merveille est encore plus certaine dans certaines expériences qu'on a faites. On appliquoit des reliques du prétendu Bienheureux , tantôt à (b) des enfans , tantôt à d'autres personnes qui ne pouvoient s'en appercevoir , à des personnes même profondément endormies ; & cette application étoit suivie dans le moment de convulsions étonnantes. Retiroit-on ces reliques ? Les convulsions cessoient soudainement. Etoit-ce maladie ? Etoit-ce imagination ? Etoit-ce fourberie ? Il est évident que ce n'étoit rien de tout cela.

X.

Merveilles encore innombrables d'expériences cruelles qu'on faisoit sur des filles Convulsionnaires , sans les blesser. N'en rapportons ici que deux ou trois traits , de ce grand nombre que j'ai rapportés ailleurs. (c) On battoit la Nifette sur la tête avec quatre buches. Quatre hommes déchargeoient de grands

Même sujet.

(a) XVIII. Lett. Théol. pag. 976. 977. 978. 979.

(b) XVI. Lett. pag. 863. 964. & XVIII. Lett. pag. 977. 978.

Même sujet.

(c) Voyés ma XVI. Lett. p. 869. & suiv.

coups de poing sur la tête de Marguerite-Catherine Turpin, surnommée la Crosse; & d'une buche si grosse qu'on ne pouvoit la prendre qu'à deux mains, on la frappoit sur le ventre, sur le dos, sur les côtés, & quelquefois sur le visage; & on lui donnoit ainsi jusqu'à deux mille coups. Et tout cela se faisoit sans que ces filles en fussent même meurtries.

Que dicte la raison sur ces expériences, & sur cent autres également certaines, également meurtrieres? Que la nature seule y a donné le succès? C'est ce que pensoit M. Hecquet. (*) Mais pensoit-il raisonnablement? Est-il d'exemple que des hommes condamnés à la rouë aient été impunément frappés sur les os? Supposât-on même, ce qui paroît être son hypothèse, que les filles Convulsionnaires qui ont subi ces épreuves sans inconvenient, avoient les os pétrifiés, hypothèse sans preuve & sans vraisemblance: ne devoit-on pas encore l'accuser d'illusion? Qu'on frappe à grands coups sur une pierre; & quelle dure qu'elle soit, qu'on voie si l'on n'y fera aucune impression, si l'on n'y causera aucun dommage. Et c'est naturellement que des milliers de coups de buche sur la tête, & sur les autres parties osseuses, n'ont causé ni lésion, ni meurtrissure? Imagination bien indigne d'un aussi habile Physicien.

Concluons donc, en supposant la vérité de ces faits, qui ne paroît pas pouvoir être contestée, que dans l'œuvre des convulsions il y a certainement autre chose que la nature. Si nos esprits prétendus forts se joient de cette décision, je les regarderai à mon tour en pitié. Ils suivent leurs préjugés, & moi la raison.

TROISIEME QUESTION.

Si les Relations des miracles de guérison du tems méritent notre confiance,

X I.

Les préjugés allégués par le Parti pour la vérité de ses miracles de guérison, ne prouvent rien, ou prouvent le contraire.

Le parti a montré une vivacité infinie à soutenir que rien n'en est plus digne. Mais pour tous motifs de crédibilité, j'ai fait voir qu'il nous allégué tantôt des préjugés qui ne prouvent rien, ou qui prouvent contre les miracles; tantôt des témoignages manifestement faux, ou extrêmement suspects par bien

dès endroits. Un court exposé de ses moïens, & de mes réponses suffira pour remettre tout ceci sous les yeux.

C'est, disoit-on, (a) à Paris sur tout qu'on a prôné ces miracles. Or combien de gens éclairés à Paris? Oui, répondis-je : mais aussi à Paris combien d'hommes simples, combien de femmes aussi femmes qu'ailleurs? Témoin le culte qu'on y a rendu à la folie des convulsions. Quant aux gens d'esprit qui y sont en grand nombre, ne se joient-ils pas ouvertement de ces miracles? Le Parti le sçait, & l'éprouve tous les jours.

Mais (a) la vérité de ces miracles a le témoignage des Appellans pour appui. Or les Appellans passent pour fort sincères.

Et chés qui ont-ils cette réputation? Les Constitutionnaires les convainquent de mentir sans cesse : les personnes neutres leur imputent de même bien des suppositions & des faussetés : enfin, qui plus est, ils s'accusent tous, les uns les autres, d'être des menteurs, d'insignes imposteurs.

Mais (c) auroient-ils tant multiplié les miracles de guérison, si c'étoient de faux miracles?

Eh ! n'ont-ils pas multiplié encore plus les fausses merveilles de convulsion? N'y a-t'il pas d'ailleurs beaucoup d'art à multiplier beaucoup les mensonges? A la faveur de la multitude, il est difficile qu'aucun ne se sauve.

X I I.

Mais (d) j'ai avoué la vérité de ces miracles. Fausseté. Mais M. l'Archevêque de Paris l'a tacitement reconnue. Autre fausseté. J'ai pleinement réfuté l'un & l'autre mensonge.

Ici vient cet argument répété tant de fois, (e) qu'en refusant de donner commission pour informer sur ces miracles, M. l'Archevêque les avoit constatés. Comme s'il eût pû nommer un Commissaire, qui tout à la fois méritât sa confiance, & n'eût pas excité les clameurs du Parti. Comme si le parjure connu de plusieurs témoins du faux miracle de Nivet, & l'horrible fraude de Mademoiselle Laloe, avouée enfin par elle-même, n'avoient pas été un motif nécessaire, n'y eût-il point eu d'autres raisons, d'éviter les informations comme un piège & un écueil : sans compter que dans l'enyvrement où étoit alors le peuple, on auroit transformé en miracles cent événemens tout naturels, pour peu qu'il y eût eu de l'extraordinaire.

Mal-à-propos le Parti s'est-il acharné à reprocher avec in-

(a) Voies ma
XX. Lett. p. 1157.
1158.

(b) Ibid. p. 1159.
1160.

(c) Ibid. p. 1160.
1161.

Même sujet.
(d) Ibid. p. 1162.
1163.

(e) Ibid. p. 1163.
1164.

sulte à M. l'Archevêque , que par ce refus il violoit une loi précise du Concile de Trente. J'ai (a) si bien justifié la conduite du Prélat en ce point , j'ai mis dans un si grand jour l'iniquité des auteurs de ce reproche , je les ai si bien convaincus , ainsi que tous les autres miraculistes , d'être eux-mêmes les infracteurs de cette importante loi , que depuis on les voit réduits à un silence de désespoir.

X I I I.

Il en est de même des preuves qu'il propose.

(b) *Ibid.* p. 1169. jusqu'à la p. 1174.

Des préjugés qu'ils avoient allégués , je passai à leurs preuves, (b) Combien de fois ne nous avoient-ils pas objecté d'un air triomphant , que par commission de M. le Cardinal de Noailles M. Thomassin avoit vérifié en 1728, quatre de ces miracles ? Tous les échos retentissoient de cette objection : & cependant je rendis sensible , non seulement qu'elle étoit vaine , mais que c'étoit même un argument victorieux contre le Parti. Car outre que M. Isoard Curé de Sainte-Marine , alors Promoteur , avoit surpris cette commission ; que M. Thomassin Commissaire étoit allé au-delà d'une part , & y avoit essentiellement manqué de l'autre ; qu'en un mot elle étoit le fruit , comme elle fut la source d'une infinité de manéges & de mensonges ; M. Thomassin n'avoit-il pas vérifié de même , & dans le même tems , les miracles de Nivet & de Menedrieu , miracles que le Parti a été forcé d'abandonner ? Ajoutons que M. Nigon a parfaitement démontré dans sa Requête à M. l'Archevêque , que les quatre prétendus miracles sont au moins quatre chansons ; & que je l'ai démontré aussi par de nouvelles preuves sans réplique , ainsi que les friponneries mises en œuvre pour miraculiser les guérisons de Lero (1) de la Demoiselle Laloc , & de la Demoiselle Orget , trois guérisons du nombre des quatre si célébrées ,

(1) Peu après que ma XX. Lettre eut paru , M* *. me manda que MM. les deux Vicaires de Saint Leu , & M. le Guet se défendoient d'avoir dit au Sieur Forget ce que je leur attribuois pag. 1172. que s'ils avoient été présents à la nouvelle déclaration qu'il donna à Monseigneur l'Archevêque , de l'imposture du sieur Lero , ils lui auroient craché au visage. C'est au sieur Forget qu'on doit s'en prendre , puisqu'il me l'avoit attesté de vive voix , & dans un Memoire signé de lui. Depuis , il s'est expliqué ; il m'a dit que dans ce Memoire le fait étoit rendu un peu autrement qu'il n'avoit eu intention de le déclarer : que jamais ces Messieurs ne lui ont parlé de la sorte ; mais que très-certainement M. Roblate l'avoit fait , lui disant de plus qu'ils lui auroient eux aussi craché de même au visage. C'est tout ce qu'il avoit prétendu dire , mais ce qu'il avoit mal expliqué. Ainsi la grande faute doit tomber sur M. Roblate , & ce n'est pas la seule faute. Qu'il me sçache gré si je suis si discret sur son compte ; & qu'on m'en sçache aussi si je ne compare pas avec la vérité certaines circonstances qu'on me marqua dans la Lettre en question.

Ils n'avoient pas moins triomphé de ce que 24. Curés (a) avoient approuvé ces 4. miracles, & de ce qu'ils avoient garanti la certitude de 13. autres. A les entendre, la force de ce témoignage devoit nous accabler. Le dirai-je encore? Mais comment le taire? Que prouve la démarche des 24. Curés? Rien, sinon qu'ils se sont montrés fort imprudens. Quelques-uns d'entr'eux, Convulsionnistes jusqu'au dernier ridicule, étoient-ils capables de se conduire sagement?

(a) *Ibid.* p. 1174.
1175.

Pitié (b) que cette autre objection si vantée, que la multitude a couru après ces miracles: comme si ce n'étoit pas des simples & des fots que la multitude est composée.

(b) P. 1175.

X I V.

Pitié encore que celle-ci, l'une des plus célèbres: (c) que le témoignage humain étant le fondement de la société, & en un sens de la Religion même, c'est détruire l'une & l'autre, que de mépriser les témoignages rendus aux miracles du tems,

Même sujet.
(c) *Ibid.* p. 1176.
1177. 1178. 1179.

Où, répondis-je, le témoignage humain doit être reçu, si rien ne le rend suspect. Qui est allés insensé pour être Pyrrhonien? Mais ne seroit-ce pas aussi une folie de se livrer à toute espèce de témoignages? N'y en a-t'il pas de faux? N'y est-on pas surpris chaque jour? Il faut donc, avant que d'ajouter foi à ceux dont le Parti se glorifie, en sonder les caractères. Or les voyons-nous ces témoignages bien marqués au coin de la vérité? (d) Sont-ils tous réels? N'en est-il point qui ayent été surpris, extorqués, altérés, falsifiés? Et quels sont les témoins? Sont-ce des gens d'honneur, des témoins oculaires, des personnes d'une imagination saine & tranquille? De plus sçavons-nous tout à la fois que les miraculés, & les miraculées n'aient pas feint, ou exagéré leurs maux; que leurs guérisons aient été réelles; que l'art & la nature n'aient pas été le principe des guérisons? J'ai prouvé que si l'on n'est assuré de tout cela, on ne peut faire de fond certain sur les témoignages dont on parle.

(d) Sur tout cet article, voyés ma XX. Lett. depuis la pag. 1179. jusqu'à la pag. 1214.

X V.

Or j'ai prouvé de même par plusieurs faits décisifs, que les Ecrivains qui ont publié ces Certificats, en avoient déjà répandu beaucoup de supposés contre le Concile d'Embrun; & qu'au sujet même des miracles, ils ont commis la même fraude. J'ai prouvé qu'on en a surpris, extorqué, altéré, falsifié un très-grand nombre; & que pour en obtenir on a mis en œuvre les moïens

Même sujet.

les plus indignes de la probité. J'ai prouvé qu'il y a bien des menteurs avérés parmi ces témoins ; & qu'étant pour la plupart sous la direction des Appellans Figuristes, ils sont pour la plupart fort suspects de mentir sans façon. J'ai prouvé qu'il n'y en a point, ou qu'il n'y en a que très-peu, qui aient été témoins oculaires des miracles qu'ils attestent. J'ai prouvé qu'ils en ont jugé avec une imagination séduite, avec un enthousiasme le plus marqué. J'ai prouvé que l'intérêt & la vanité excitoient puissamment à feindre qu'on avoit été guéri miraculeusement, motif d'un examen très-circonspect : & qu'avant que de chanter miracle, jamais néanmoins, ou presque jamais on n'avoit pris des précautions ; ici pour s'assurer si les maux n'étoient ni feints, ni exagérés, quoique la feinte ou l'exageration y fût souvent sensible ; là pour reconnoître si les guérisons étoient réelles, précipitation suivie d'une infinité d'illusions ; presque par tout si des remèdes de l'art n'avoient pas été employés pour procurer les guérisons, ou si dans la manière dont elles s'étoient opérées, la nature ne s'étoit pas montrée par quelque endroit ; & sur ce point la fraude & l'illusion ont eu le plus grand cours. Je n'ai pas seulement prouvé tous ces faits, le Public parut convaincu que je les avois même démontrés.

Comment donc ne pas rejeter avec mépris les témoignages qu'on nous objecte ? Comment faire attention à des miracles qui n'ont que ce misérable appui ?

X V I.

Nul danger pour la certitude des miracles de J. C. quoi qu'on nie la vérité de ceux du tems.

(a) *ibid.* p. 1216. jusqu'à la p. 1226.

N'importe. (a) Si l'on méprise les témoins des miracles du tems, l'on ne sçauroit, disoient nos Miraculistes, garantir du mépris ceux des miracles de Jesus-Christ : & cette objection, ils avoient tous conspiré, M. le Gros surtout, à y appuyer, à l'étendre, & à la faire regarder comme insurmontable. Cette extravagance me fit rire, mais cette impiété me fit horreur. Quoi donc ! leur dis-je, les Evangelistes du Sauveur ont-ils été convaincus, ainsi que ceux de M. Pâris, d'avoir faussement supposé des témoignages, d'en avoir surpris, extorqué, altéré, falsifié ? A-t'on jamais reproché aux témoins des miracles de Jesus-Christ, ce qu'on reproche si justement & de toutes parts à ceux des miracles du Parti, d'avoir fait de faux sermens, & d'avoir pour docteurs des hommes familiarisés avec le men-

songe : Les merveilles qu'ils certifioient étoient-elles , comme celles du tems , de nature que l'imagination pût s'y méprendre ? Alors comme aujourd'hui , les riches sacrifioient-ils leurs biens en faveur des personnes qui se disoient miraculeusement guéries ? Alors comme aujourd'hui , les Pharisiens leur prodiguoient-ils le respect & l'encens ? Alors , comme aujourd'hui , les personnes de la plus haute naissance les combloient-elles de bienfaits , & de marques de distinction ? Enfin , alors comme aujourd'hui , vit-on les plus célèbres miracles s'évanouir dans peu de tems ; les maux qu'on disoit dissipés , revenir bientôt ; la mort suivre de près les guérisons prétendues ?

C'est donc extravaguer , comme c'est calomnier horriblement la Religion , que de prétendre que le mépris pour les témoignages publiés en faveur des miracles du tems , doit rejaillir sur ceux qu'on a rendus aux miracles de J. C.

X V I I.

Même sujet.

Quelle folie , ajoutai-je , de comparer les Evangélistes de M. Pâris avec les Apôtres , témoins essentiels des miracles de la Religion ! Ceux-ci , gens simples & rustiques , & intéressés en tout sens à renoncer à J. C. s'il n'eût rien fait de miraculeux , pouvoient-ils forger un système de miracles si bien soutenu ; & quand ils l'auroient pû , l'auroient-ils voulu ? Jamais de plus , nulle opposition , nulle inconstance dans leurs témoignages. Cités par les Pontifes & les Prêtres des Juifs , ennemis irréconciliables de J. C. ils en attestent les miracles en leur présence , & personne n'ose les contredire. Que dis-je ? Souvent ces Prêtres ont confessé eux-mêmes la vérité de ces merveilles qui les couvroient d'opprobre. Enfin , en preuve de la certitude des miracles de J. C. les Apôtres en opèrent d'incombrables , & des plus étonnans. Fut-il jamais de témoins plus respectables , & plus dignes de foi ?

Mais les Evangélistes de M. Pâris , sont-ce de même des gens sans industrie ? N'ont-ils nul intérêt à s'étaier de faux miracles ? Ont-ils été reconnus pour véridiques par les Pontifes de la Religion ? Ont-ils fait de grands miracles en preuve de ceux qu'ils attestoient ? En ont-ils fait un seul ?

Difons-le donc encore : rien n'est plus scandaleux , & plus insensé que ce parallele. C'est cependant de ce parallele que le Parti espéroit le plus pour ses miracles. Combien donc ne sont-ils pas désespérés !

QUATRIÈME QUESTION.

En supposant véritables les relations des miracles de guérison du tems, faudroit-il regarder ces guérisons comme surnaturelles ?

XVIII.

L'art a pû opérer les miracles de guérison du tems, & en a opéré plusieurs.

(a) *Ibid.* p. 1227. jusqu'à la page 1238.

Il le faut, selon M. le Gros, (a) & il le faut sans hésiter : car il faisoit un devoir indispensable de prudence & de Religion, de juger des miracles étourdiment & sans examen : imagination bien digne de cette foule d'autres imaginations qu'il a enfantées. J'ai fait comme sentir au doigt à quel point celle-ci est absurde, & injurieuse à la Religion : mais comme je ne la crois pas contagieuse, je pense que je puis sans inconvénient m'abstenir de donner ici l'abregé des réflexions par où je l'ai confondue. Entrons donc tout d'un coup dans l'examen de la Question ; ou plutôt faisons aussi brièvement qu'il se pourra, le précis des moiens que j'ai employés pour la résoudre.

(b) *Ibid.* p. 1233. 2134.

D'abord je prouvai qu'il est indubitable (b) qu'en fait de guérisons l'art est capable d'opérer des merveilles, & qu'il en a souvent opéré du genre de celles que l'on surnaturalise aujourd'hui, & de bien plus belles encore. D'où j'inferai que si l'on ne sçait que l'art n'a point été employé pour procurer celles du tems, c'est témérité que de les élever au rang des effets surnaturels.

(c) *Voies ma*
XX. Lett. p. 1171.
(d) *ib.* p. 1172.
(e) *ib.* p. 1206.
& les s. pag. suiv.

Or, continuai-je, sçait-on cela ? Ou plutôt ne sçait-on pas le contraire ? Les fourberies de Lero, (c) & des Demoiselles Orget (d) & Dumoulin (e) ne sont pas oubliées. Et combien d'autres Miraculés, & Miraculées n'a-t-on pas lieu de soupçonner de cet artifice, lorsqu'on a des preuves si précises que pour fabriquer des miracles, on s'est servi de tant d'autres espèces de fraudes bien moins faciles à cacher ?

(f) *ib.* p. 1235.

Je fis voir ensuite (f) que l'art est propre à opérer encore d'autres merveilles : que des hommes industrieux ont procuré à des sourds & muets de naissance, l'usage de la parole : qu'une fille née sourde & muette, se procura elle-même cet usage par ses efforts. Est-il rien d'aussi extraordinaire (g) dans le changement qui s'est fait dans le sieur Laleu ? Le Parti a beau van-

(g) *ib.* p. 1236. jusqu'à la p. 1241.

ter ce changement comme un miracle des plus admirables : j'ai fait voir que c'est l'effet de l'art, & que c'est en soi-même si peu de chose, qu'un rien est presque autant.

XIX.

Le pouvoir de la nature en fait de miracles est encore plus grand que celui de l'art. Combien qu'elle a opérés (*) on ne savait comment, & quelquefois par des moïens tout contraires en apparence ! Combien à la faveur de l'exercice du Corps, ou par des accidens même très-dangereux ! Combien lorsqu'elle étoit mise en œuvre par les passions, & sur tout par l'imagination & par la confiance ! Sur tout cela j'ai produit nombre d'autorités précises, & d'exemples décisifs : on peut y avoir recours.

La nature en a opéré encore un plus grand nombre.

(*) *Ib.* p. 1241. jusqu'à la p. 1247.

Or les prétendus miracles dont le Parti se vante, font-ils (b) plus surprenans ? Il s'en faut bien qu'ils le soient autant. A-t-on du moins des preuves qu'aucune des causes physiques, dont j'ai prouvé la vertu, n'y ait contribué ? J'ai démontré au contraire que toutes ces causes ont concouru dans la plupart. Comment donc seroient-ce des miracles surnaturels ?

(b) *Ib.* p. 1248. jusqu'à la p. 1253.

Leur Naturalisme est d'autant plus constant, que (c) de l'aveu du Parti, la plupart des guérisons dont il est question, n'ont été opérées que successivement & avec beaucoup de lenteur, quoique les maladies ne fussent pas naturellement incurables ; préjugé décisif contre le miracle : que la plupart ont été précédées ou accompagnées d'évacuations & de crises, marques visibles de l'action de la nature : & qu'il y en a beaucoup qui n'ont point été stables ; défaut avec lequel une guérison, loin d'être miraculeuse, n'est pas même véritable. L'autorité & la raison conspirent, ainsi que je l'ai fait voir, à certifier ces maximes,

(c) *Ib.* p. 1253. jusqu'à la p. 1258.

XX.

Non content de ces argumens généraux, j'en vins à l'application ; & en faisant (d) l'analyse du miracle si célèbre de Moïse, j'y montrai l'empreinte de la nature. Je fis plus : pour faire mieux sentir le peu de droiture ou de capacité des Chefs miraculistes, & l'illusion de leurs Partisans, j'examinai (e) sur leurs relations mêmes, les guérisons de Philippe Sergent, de la Demoiselle Thibaut, de Louis Noel, de Mademoiselle Bridan femme du sieur Frouard, de Marguerite Cauffet, de la De-

Même sujet.

(d) *Ib.* p. 1258. jusqu'à la p. 1262.

(e) *P.* 1262. jusqu'à la p. 1278.

moiselle Marie-Anne Tridon, guérisons toutes divinifiées dans le second Recueil des miracles, & presque toutes consacrées par MM. les vingt-quatre Curés, ainsi que par l'Auteur du Livre qui porte le nom de M. de Montgeron : & par cet examen, je fis comme sentir au doigt la main de la Nature dans ces six miracles. Jamais l'on ne détruira les raisonnemens simples & frappans dont je me suis servi ; jamais on ne fera revivre les objections que j'ai prévenues & dissipées.

(a) Ib. p. 1279.
jusqu'à la p. 1294.

Sur tout je réfutai (a) vertement & au long cette objection du Gazetier Janséniste, de M. Poncet Desessarts, & de plusieurs autres fanatiques du Parti : que de rapporter à la vertu de l'art, de la science & de la Nature les prétendus miracles du tems, c'est autoriser à renvoyer aux mêmes principes les miracles de la Religion ; & je laissai cette folle & scandaleuse objection sans l'ombre de prétexte. Mais je ne ferai point l'abregé de mes moïens ; ils n'en sont que très-difficilement susceptibles ; il convient de les voir dans leur entier.

Tels sont les coups par où j'ai sappé le Colosse des miracles que le Parti avoit érigé pour nous épouvanter, & pour s'attirer des Sectateurs. Les relations de la plupart sont fausses : & pour ce qu'il y a de vrai, nulles raisons d'y reconnoître du surnaturel, & bien des raisons pressantes de n'y voir que la Nature.

R E P O N S E

Aux Ecrits intitulés : *Réflexions importantes touchant le miracle de Moïsy, &c.* & *Nouvelles Reflexions importantes touchant ce miracle.*

X X I.

Confusion & colere du Parti à la vue de ma vingtième Lettre où je sappois tous ses miracles. Il n'entreprend néanmoins de défendre que celui de Moïsy.

Tout ceci frappoit trop sensiblement le Parti pour qu'il pût se taire. Se voir convaincu d'imposture sur un grand nombre de faits, & de ridicule crédulité sur beaucoup d'autres, comment soutenir une telle confusion ? Il a donc songé à se soulager, & pour cela il a mis en œuvre toute son industrie. Mais, misere bien extrême, état bien désespéré ! De ce grand nombre de prétendus miracles que j'ai attaqués soit dans le surnaturel, soit dans le fait, il n'a entrepris la défense que de celui de Moïsy auprès de Blois ; c'est-là sa ressource, c'est son enfant chéri : pour les autres, quoique pénétré de douleur de les voir périr.

il me les abandonne. Je serois presque tenté de laisser vivre ce cher objet de leur complaisance. De tant de milliers de merveilles qu'ils avoient enfantées dans le transport de leurs cœurs & de leurs cerveaux, n'en retenir, n'en défendre qu'une, c'est faire compassion. Mais non : ils l'ont tellement hérissée de leur colere contre moi, ils l'ont tellement imbibée de leur venin contre l'Eglise, qu'en honneur & en conscience je dois la faire expirer.

X K I I.

De combien d'accusations graves l'Auteur des *Nouvelles Réflexions importantes touchant le miracle de Moïsy, &c.* . . . ne me charge-t'il pas en punition de ce que j'ai écrit contre ce faux miracle ? (a) *Faussetés les plus grossieres, fictions les plus absurdes, principes les moins soutenable, contradictions les plus sensibles*, il m'impute tout cela. Aussi s'exhorte-t'il lui-même à me rendre le service de me couvrir d'une salutaire confusion. Mon procede l'indigne ; (b) *Et il ne sait comment caractériser tant de hardiesse à en imposer au Public, ni comment définir un homme à qui la fausseté, la calomnie, rien ne coûte pour satisfaire son aveugle passion contre les miracles. On (c) se sent partagé entre la compassion & l'indignation, en lisant l'amas des faussetés que je débite. Misérable Ecrivain, ajoute-t'il, qui prostitue sans honte & sans discernement son esprit & sa plume à tout ce qui favorise son aveugle passion contre les miracles.*

L'Apologiste de ce miracle se déchaîne contre moi.

(a) Pag. 6.

(b) Pag. 2.

(c) Pag. 18.

Ce sont là quelques échantillons de l'ouvrage : le corps est du même tissu : par tout pétulance & invectives. Pour broderie on y trouve des imputations fréquentes de blasphème ; & sur le tout l'accusation (d) d'*Athéisme rafiné*. Me fâcherai-je ? La chose en vaudroit la peine. Mais n'empruntons rien de la méthode du Parti. Qu'il s'abandonne à la fureur ; c'est son génie : pour nous contentons-nous de parler raison.

(d) Pag. 31.

X X I I I.

Quels sont les prétextes à ces reproches si vifs, si impétueux qu'on vient d'entendre ? Il en est de plusieurs sortes que j'examinerai séparément. Mais le principal, & celui par où il convient de commencer, c'est que j'ai avancé que M. Audonneau Médecin de Châteaudun, avoit adjugé à la nature la guérison de la veuve Mercier, fait qui ne se trouve pas véritable ; & que j'ai dit aussi que M. Gaultier, Doien de la Cathédrale de

Principal prétexte des insultes qu'il me fait. C'est que j'ai attribué à MM. Gaultier & Audonneau d'avoir réjetté ce miracle, & qu'ils le nient.

Blois, s'étoit étonné qu'on transformât cette guérison en miracle, fait contre lequel ce Doïen s'est inscrit en faux. Voilà mes plus grands crimes, mais crimes irremissibles qui me rendent noir de la tête jusqu'aux pieds; crimes qui donnent sur moi tant d'avantage, que l'Auteur les étale avec cent airs de triomphe, des exclamations sans nombre, & des injures sans fin. Dirai-je qu'en tout cela c'est un Artisan d'inepties & d'injustices ? Non. Il suffira de le prouver.

X X I V.

Quoique M. Audonneau ait raison de le nier, je n'ai pas eu tort de le dire. Pourquoi.

Eh bien ! Oüi : M. Audonneau n'a point naturalisé ce phénomène ; cela est vrai : & M. Gaultier n'y a jamais vû la nature ; je veux bien le passer pour un moment. Faut-il pour cela chanter victoire ? Puérilité. C'est bien contre le miracle un préjugé de moins : mais est-ce une preuve pour le miracle ? De bonne foi, deux Dévots de plus à cette prétenduë merveille, Dévots prévenus d'inclination pour le Parti, est-ce grand chose ? Eh que de minuties ont eû, & ont encore une foule de Jansénistes pour adorateurs ! Le jugement de ces Messieurs est aujourd'hui chès les gens sages si leger, si chétif !

Oh mais ! Ne s'ensuit-il pas de là que j'ai menti en prêtant ce discours à MM. Gaultier & Audonneau ? Point du tout. Ment-on lorsqu'on parle comme on pense ? Or je pensois qu'ils avoient réellement tenu ce discours. Question seulement si j'avois lieu d'avoir cette pensée. Mais n'y étois-je pas bien fondé, après que M. Bernardet, Prieur de Villebelsol, & Administrateur de l'Hôpital général de Blois, m'avoit certifié ces faits, & que Monseigneur l'Evêque de Blois m'avoit fait l'honneur de m'écrire que je pouvois ajouter foi à ce que me mandoit ce Prieur ?

Mais pourquoi appuier sur ce témoignage après le certificat donné par M. Audonneau de sa dévotion au miracle ? Pourquoi ne faire même aucune mention de ce certificat ?

La raison en est excellente. C'est que j'ignorois parfaitement ce certificat, & que je ne l'ai connu qu'en conséquence de ce reproche. Il faut que le Parti ait publié différens Recueils de témoignages en faveur de ce prétendu miracle : j'ai un de ces Recueils ; & il ne contient que l'acte de Louise Tremasse, la Lettre de M. le Curé de Moisy à Monseigneur l'Evêque de Blois, la Réponse du Prélat à ce Curé, l'extrait d'une Lettre

d'un Ecclésiastique de Vendôme, & celui d'une autre Lettre d'un Ecclésiastique. Je ne connoissois point d'autre Recueil ; jamais je n'en avois vû d'autre ; c'est le seul que la personne chargée d'acheter pour moi ce qui paroît sur ces sortes de matières, m'eût apporté. Si l'on veut venir chès moi, je montrerai dans un volume de Pièces relié depuis plus de 18. mois, celles qui concernent ce prétendu miracle, & on n'y en trouvera point d'autres que celles que je viens d'indiquer. Je suis donc parfaitement innocent. Pouvois-je faire attention à un certificat dont je n'avois alors aucune connoissance ?

X X V.

Du moins, comment justifier M. Bernardet, qui m'avoit certifié ces deux faits ?

Raisons qui justifient celui qui me l'avoit mandé.

Fort bien sur celui de M. Audonneau ; & parfaitement bien sur celui de M. Gaultier.

Sur le fait de M. Audonneau rien n'est plus simple : la Veuve Mercier a été la cause de l'erreur, & M. Audonneau y a donné lui-même occasion. Cette femme peu de tems après son arrivée à Blois, déclare à M. Bernardet que ce Médecin n'avoit point trouvé de miracle dans sa guérison, & il croit ce qu'elle lui assure. Qu'en cela il ait eu tort, cela se peut. Mais seroit-il à nos Miraculistes de lui faire un crime de cette credulité, eux qui se sont montrés si crédules à cent sortes de contes ridicules, & qui veulent, comme on le verra dans la suite, que nous ajoûtions foi à bien de sots discours, que la même femme a tenus ?

M. Bernardet fut d'autant plus excusable de ne pas croire que M. Audonneau fût sincèrement dévot à ce miracle, que la nouvelle se répandit qu'il désapprouvoit la Relation des maladies de la Miraculée, comme peu conforme à la vérité, & qu'on n'apprit point qu'il reconnût en même tems le miracle. Et il est si vrai que ce bruit courut, que l'Auteur des Réflexions, loin de le nier, y trouve lui-même du fondement. *Nous soupçonnons*, dit-il, (a) que M. Audonneau aura pu répéter dans quelque Compagnie de Châteaudun ce qu'il dit à Moïsy immédiatement après son long entretien avec la Miraculée, que dans la Lettre d'avis à M. de Blois on avoit mal caractérisé la maladie, qu'elle n'étoit ni paralysie, ni hydropisie proprement dite : mais sans ajouter peut-être ce qu'il avoit dit alors tout de suite, que le miracle n'en étoit que plus

(a) P. 8.

grand. Mais puisqu'il soupçonne lui-même que M. Audonneau, en blâmant la Relation, n'avoit rien dit à Châteaudun en faveur du miracle, se conduit-il selon l'honneur & selon la conscience, lorsqu'il s'acharne à traiter (a) d'*imposteurs déclarés*, ou d'*hommes en délire*, ceux qui en ont conclu que le miracle n'étoit point cher à ce Médecin ? Est-on criminel de tirer une conséquence qui, quoique fausse, semble si naturelle ? Noirceur bien grande d'être si enclin à former de noirs jugemens !

XXVI.

(a) P. 9.
Pour M. Gaultier, en niant d'avoir rejeté ce miracle, il nie la vérité.

(b) A la fin des Nouvell. Réflex. importantes touchant le miracle de Moisy.

Quant à M. Gaultier, que je suis fâché de sa conduite ! Je lui avois fait honneur en marquant qu'il avoit regardé ce miracle en pitié : pourquoi s'en plaindre ? Le fait est-il faux ? Il ose le dire ; & non content de me l'avoir mandé dans une Lettre qu'il m'écrivit dans le tems, il a désavoué encore le même fait dans une Lettre (b) qu'on a rendue publique. C'en est trop. Ce que je lui marquai dans ma réponse * auroit dû l'arrêter. Puisqu'il va néanmoins son train, allons le nôtre : il ne sçauroit se plaindre si dans le rencontre je viens à le heurter.

Quoi ! Ce que je lui ai fait dire que le changement arrivé dans la veuve Mercier n'avoit point l'air de miracle, est une pure fable ? Ce que j'ajoutai qu'il parut surpris qu'on osât miraculariser un tel changement, n'a pas de fondement ? La main sur la conscience. N'y a-t'il pas ici quelque restriction mentale, pour me servir du terme le plus doux ? Peut-être n'ai-je pas rapporté précisément ses paroles, & que j'en ai seulement exprimé le sens : peut-être que dans mon récit il y a quelque circonstance indifférente un peu altérée : car à nos Jansénistes il ne faut que cela pour nier résolument le fond même des faits les plus certains ; ainsi que M. Hecquet, grand Janséniste lui-même, l'a attesté & prouvé ; (c) & comme l'atteste & le prouve de même Madame Mol, (d) non moins zélée Janséniste. Pour moi qui n'entens point cette morale, je soutiens à M. Gaultier qu'il s'écarte de la droiture, puisqu'il est très-certain qu'il a dit l'essentiel de ce que je lui ai attribué.

XXVII.

(c) Natural. des Convul. 2. part. p. 172. & 174.
(d) Rep. à la Lett. de M. Bourcier, p. 6. & dans d'autres Ecrits.

Voici ce que m'en a mandé M. Bernardet dans une Lettre

* On m'a rapporté que M. Gaultier dit que je ne lui ai point fait réponse. J'ai de la peine à le croire. Mais s'il l'a dit, il n'a pas dit vrai : je lui répondis dans le tems, & je n'ai pas oublié la substance de ma réponse. Je la lui rappellerai en cas de besoin.

du 7. Août 1739. *M. le Doïen a pour témoins de ce que vous avancés sur son compte Monseigneur l'Evêque, M. de Bonville Lieutenant-Criminel, Madame d'Amboise mere du Prélat, & M. de Lannoy Chantre en dignité, qui, quoique abusé par le Doïen, & dévoué à M. Paris, m'a avoué à l'Hôpital en descendant un jour l'Escalier du Bureau, il y a près d'un an, lui avoir entendu dire ce que vous avancés.*

C'est à moi, m'écrivit aussi dix-huit jours après Monseigneur l'Evêque de Blois, que M. le Doïen dit étant dans mon Carosse avec M. de Lannoy Chantre, qu'après avoir vû cette femme, il faudroit être bien crédule pour penser qu'il pût y avoir rien de merveilleux dans la guérison, discours que je repetai à mon arrivée à l'Evêché à plusieurs personnes que je trouvai avec ma Mere. Vous pouvés mettre dans votre Lettre que c'est moi qui vous l'ai dit, & que la chose est notoire à Blois.

Je le marque donc, & j'en conclus 1°. Que M. Gaultier a cruellement maltraité ici la droiture & la vérité. 2°. Que l'auteur des Réflexions s'est conduit au moins bien imprudemment, lorsqu'il m'a accusé (a) de n'avoir pas voulu consulter M. l'Evêque de Blois sur le fait de M. Gaultier, de peur de perdre un trait fabuleux dont je voulois me servir pour faire illusion. Outre que par la miséricorde de Dieu pareilles vûcs n'entrent point dans mon ame, avant que de raconter ce fait j'avois consulté le Prélat, par Lettre d'abord, & ensuite de vive voix; & l'on voit qu'encore à présent il me le confirme.

(a) P. 10.

XXVIII.

Puisque j'en suis sur M. Gaultier, finissons notre querelle. Il atteste dans sa Lettre donnée au Public, que le 15. Novembre 1737. la veuve Mercier traversa les deux Cours de l'Hôpital sans autre secours que de son bâton, & qu'elle monta d'elle-même le degré: & cela pour contredire ce que j'avois rapporté (b): que ce jour-là, un mois moins deux jours après le prétendu miracle, deux personnes la tenant par-dessous les bras, la conduisirent devant les MM. du Bureau assemblés. Aussi l'auteur des nouvelles Réflexions n'a-t'il pas manqué d'opposer à cette Relation le témoignage de M. Gaultier, & de conclure de ce qu'il a écrit, que ce que j'avois écrit est une fausseté. Me laisserai-je taxer publiquement de supposition, lorsque j'ai dit

Autres faits sur
quoi il s'écarte de
la droiture.(b) XX. Lettre
pag. 126..

vrai, pour n'oser répondre que M. Gaultier a fait un mensonge ? Cela ne seroit pas juste.

Prions donc M. le Doïen, & en cas de besoin, sommons-le de nous dire s'il a vû ce qu'on vient d'entendre qu'il atteste au préjudice de ma relation : car s'il ne l'a pas vû, il n'a pû le certifier sans injustice & sans témérité. Que s'il répond qu'il l'a vû, qu'il nous explique comment, pour se dispenser d'exposer l'état où étoit cette femme dans la Salle du Bureau, il a pû dire : *je ne pus bien l'envoïager ; j'ai la vue basse, & je ne m'approchai pas assez d'elle pour la considérer Ce qu'on avance de la foiblesse de ses jambes, démarche embarrassée, visage livide, mains décharnées, est beaucoup exagéré suivant ce que j'en entendois dire.* Est-ce qu'il a la vûë trop basse pour voir en plein jour le visage, les mains & la démarche d'une personne à quatre pas de lui : & qu'il l'a assez perçante & étendue pour bien distinguer la même personne au travers d'une double vitre, traversant seule les deux Cours de l'Hôpital ? Vûë bien singulière ! Je serois presque tenté de croire qu'il a le don de l'étendre ou de la raccourcir, selon que ce qui se présente lui plaît, ou lui déplaît. En vérité M. le Doïen a mal arrangé ses faits. Il devoit ou voir moins à travers les vitres dans les Cours, ou voir mieux dans la Salle. De plus, s'il faut l'en croire, cette femme *monta d'elle-même le degré.* Est-ce qu'il quitta l'assemblée pour aller au-devant d'elle sur l'Escalier, & pour observer de quelle manière elle le montoit ? M. Gaultier dira bientôt, je l'espère, quelque bon *Peccati* : & pour exciter en lui une contrition plus prompte, assûrons-lui ce que M. Bernardet m'a assûré par écrit, *qu'on lui démontrera la fausseté de ce qu'il avance, par les personnes mêmes qui conduisirent la veuve Mercier : l'une s'appelle la Bourreau, & l'autre Marie Doreau.*

Nous voilà sortis bien aisément de ces dehors de la question que l'auteur des nouvelles Réflexions avoit semés de tant d'entraves, Passons à ce qui en fait le fond.

XXIX.

En quoi consistoient les maladies de la veuve Mercier. Les Curés miraculistes de Blois se contredisaient entr'eux

Est-ce miraculeusement que la veuve Mercier a été guérie ? C'est-là le point essentiel ; mais que l'on ne peut décider si l'on ne sçait de quel caractère étoient les maladies de cette femme, comment s'est operé ce qu'on appelle sa guérison, & quelles en ont été les suites. Parcourons donc ces trois points, mais aussi

aussi promptement qu'il se pourra : pourvû que nous ne laissions point de vraie difficulté en arrière, plus nous serons diligens, mieux nous ferons. à ce sujet, & attestent tous des fauſſetés.

Quelle étoit la maladie de la veuve mercier? Demandons-le à M. malherbe Curé de moisy : car ce n'est pas un miraculiste étourdi ; sans doute il n'a prononcé qu'en connoissance de cause. Cette maladie, écrivit-il à M. l'Evêque de Blois, étoit une *paralyſie presque complete*, qui avoit été précédée d'une *attaque d'apoplexie*, & d'une *hydropisie* qui lui étoit restée dans l'estomach jusqu'au tems de sa guérison. Et M. Sorin Curé de morée dans son Certificat, & les 42. autres Curés dans leur seconde Requête, comment caractérisent-ils la maladie : car il nous importe de sçavoir leur sentiment : leur mérite, quoique secret est très-considérable ; puisque, selon l'auteur des nouvelles Réflexions, (a) Dieu a fait en eux un *miracle de courage & de force*, après avoir opéré dans plusieurs un *miracle de lumière*. Eh bien ! parlent-ils de la maladie comme le Curé de moisy leur cher Confrère ? Pas tout-à-fait. Celui-ci n'avoit osé dire, *paralyſie universelle* : *presque complete* étoit assés, mais pour eux, cette restriction blesse leur zèle ; ils tranchent hardiment le mot, & ils assûrent, non-seulement que la *paralyſie étoit complete, universelle*, mais encore que pour se former une juste idée du miracle, c'est à celle-ci qu'il faut s'en tenir. Pour juger, disent les 42. Curés, (b) *de la merveille de cette guérison, c'est une paralyſie universelle & invétérée*. mais si d'un côté ils chargent le tableau plus que n'avoit fait le Curé de moisy, ils le déchargent de l'autre ; puisqu'ils en effacent l'apoplexie & l'hydropisie, qui sous le pinceau de leur Confrère avoient fait tant de peur. Fiés-vous après cela à ces Curés donneurs d'avis, & signateurs, pour ainsi dire, de Certificats & de Requêtes.

Ils font plus qu'exagerer les maladies, ils les dénaturent ; puisqu'au jugement des Médecins mêmes dont on nous objecte les déclarations, cette femme n'étoit nullement paralytique, nullement hydropique ; & qu'il n'est aucun témoin qui ait fait mention de l'apoplexie : tant ces Curés ont signé légèrement les Lettres & Requêtes qui portent leurs noms ! Légèreté d'autant plus inexcusable dans les 42. Curés, que c'est immédiatement après avoir vanté le jugement des maîtres de l'art, qu'ils attestent de la maladie le contraire de ce que ces ma-

(a) 1. Part. p. 2.

(b) 2. Req. à M. l'Evêq. de Blois.

tres en avoient décidé. Ces Curés n'auroient-ils pas signé sans lire ? Ils l'ont du moins fait sans examiner. Et cependant, conduite inexplicable ! Ils osent dire à leur Evêque qu'ils se sont fait un devoir d'examiner tous ces témoignages, & de les comparer ensemble. Dieu veuille leur inspirer le repentir.

XXX.

Ce n'est que sur de faux mémoires que trois Médecins de Paris crurent cette maladie incurable.

Mais, dira-t-on : qu'ils aient fait un mensonge, ou qu'on les ait trompés, est-ce à dire que le miracle soit une chimère ? Ne suffit-il pas, pour qu'on doive le croire réel, que la maladie, quelle qu'elle fût, ne pût être dissipée naturellement ?

Sans doute. Mais où est la preuve que cette maladie fût naturellement incurable ? Ici l'Apologiste du miracle prend le plus haut ton : il me met en tête trois célèbres Médecins de Paris, un Médecin de Châteaudun, un Chirurgien demeurant à Oucques, un autre Chirurgien demeurant à la Ferté-Vilneuil ; & de ce recueil de décisions il fait un corps dont il compte m'acabler. Confiance bien vaine.

* M. Reneaume est mort depuis ce temps-là.

Oùï, MM. Molin, Reneaume * & Bailly Médecins de Paris sont fort habiles, je le sçai, & je fais grand cas de leur science. Mais ici leur nom doit-il faire impression ? S'ils avoient vû la malade, s'ils avoient examiné par eux-mêmes l'origine, les progrès & les symptômes de ses maux, oh ! ce seroit-là le cas de les entendre. Mais l'ont-ils vû ? Jamais. S'ils ont cru son état sans ressource, c'est en conséquence d'un Memoire dressé & envoyé par le Parti, & en supposant ce Memoire véritable. Il est à propos de le leur entendre dire à eux-mêmes,

XXXI.

Même sujet.
(a) Piéc. justific.
p. XXXII.

(b) ib. p. XXXIII.
XXXIV.

(c) ib. p. XXXVI.

Sur quel fondement M. Molin déclare-t-il (a) que le Chirurgien qui a eu soin de la malade, a raison de dire qu'il la croit incurable ? Sur celui d'un Memoire qui lui a été communiqué. Qu'est-ce qui a fait dire à M. Reneaume (b) qu'il est certainement bien tard pour avoir quelque espérance de rendre la santé à la malade, ou d'en adoucir considérablement les maux ? C'est un long Memoire qui lui a été communiqué, & où il ne peut même s'empêcher de se persuader qu'il y a du plus ou du moins dans les circonstances. Pourquoi M. Bailly a-t'il décidé (c) que tant de complications différentes ne paroissent pas même susceptibles d'adoucissement, bien loin qu'elles le soient de guérison ? C'est à cause de la multiplicité

d'accidens dont on fait une très-longue énumération dans le Memoire à consulter. C'est ainsi qu'ils parlent. Leurs décisions sont toutes relatives au Memoire envoyé. Elles n'ont donc de force qu'autant qu'on sera certain que le memoire a été fidèle. mais qui nous en garantira la fidelité ? Ou plutôt qui ne le rebutera avec mépris, lorsqu'on ignore quelle personne l'a fabriqué, quelle personne l'a envoyé ?

D'ailleurs, quand est-ce qu'on s'avisa de le dresser ? Ceci est remarquable. C'est précisément dans le tems qu'on se disposoit à publier le prétendu miracle ; c'est-à-dire, vers la fin du mois d'Octobre 1737. Les réponses des trois médecins consultés en font foi, puisqu'elles sont des 5. & 7. Novembre suivant : & c'est ce que l'auteur des Réflexions avoue lui-même par ces paroles mises à la tête de la Réponse de M. Bailly (a) : *que la venue Mercier étoit guérie lors de la Consultation.* Il est donc clair que sous prétexte de chercher des moïens pour la soulager, on ne pensoit qu'à surprendre des certificats de ces médecins, afin d'accréditer le prétendu miracle. Or, cette intention une fois connue, comment se fier au memoire qui leur avoit été envoyé ? Sans doute qu'on n'avoit eu garde de ne le pas forger tel qu'il le falloit pour parvenir à ce but. Aussi, de l'aveu du même Auteur, (b) M. Bailly refusa de signer son témoignage, dès qu'il eut sçu de quoi il étoit question : & croit-on que si M. molin l'avoit appris à tems, il n'eût pas fait un pareil refus ? L'autorité de ces habiles médecins n'est donc ici d'aucun mérite ; puisque c'est sur un memoire plus que suspect qu'ils ont donné leurs avis ; & que jamais ils ne les auroient signés, crainte de surprise & de fraude, si les personnes qui consultoient avoient dévoilé leur dessein.

(a) Piéc. justific. p. XXXVI.

(b) *ibid.*

XXXII.

Le jugement de M. Audonneau, Médecin de Châteaudun, n'est pas plus décisif. Il est vrai qu'il a vû la prétendue miraculée : mais quand la vit-il pour la première fois ? Quinze jours après le prétendu miracle ; jamais il n'avoit été témoin de ses maux ; il n'en a jugé que sur le récit d'autrui. Son jugement peut-il donc être irréfragable ?

C'est aussi sur un faux récit, & en supposant vrais deux faits faux, que M. Audonneau médecin de Châteaudun en porta ce jugement.

Eût-il tout vû par lui-même, je le crois éclairé, mais seroit-ce une obligation de le croire infallible, lors même qu'il y a tant de sujet, comme on le verra dans la suite, de juger qu'il

s'est trompé ? Ne lui est-il jamais arrivé de voir guérir des gens qu'il croïoit sans ressource , & mourir des personnes qu'il comptoit guérir.

Ajoutons que s'il a vû la miraculée , M. Hemery Médecin de Blois l'a vûte bien plus souvent que lui ; & que s'il est habile , M. Hemery l'est aussi. Or M. Hemery regarde comme naturel tout ce qui est arrivé à cette femme. C'est ce qu'il déclare dans une Lettre qu'il a écrite à M. l'Evêque de Blois , Lettre que j'ai en main , & dont j'aurai occasion de parler plus d'une fois.

XXXIII.

Preuve par ses
propres Certificats.

Mais je ne veux que les Certificats mêmes de M. Audonneau pour leur ôter toute autorité. Qu'on les lise , & on verra que c'est sur des erreurs de fait qu'il s'est décidé pour l'incurabilité de la maladie. Dans le premier datté du 13. Novembre 1737. il dit que ni l'art , ni la nature ne pouvoit procurer la guérison. Mais pour quelle raison ? C'est parce qu'il supposoit la vérité de ce qui étoit porté dans la *Relation qui lui a été* , dit-il , *communiquée* , que la maladie avoit par la violence de l'inflammation éteint entièrement l'œil droit. Voilà son motif. Si l'œil n'avoit été que bien malade , si la veuve Mercier n'avoit été que percluse de ses membres , il auroit hésité : mais l'extinction de l'œil droit le détermine. Dans le cas , dit-il , où on auroit pu espérer par la sage & expérimentée conduite d'un Médecin , de procurer quelque sorte de mouvement & de flexibilité aux bras & aux jambes de la malade , vû sur tout la grande jeunesse du sujet , au moins ne pourroit-on pas dire que l'on auroit pu également rétablir l'œil droit , & lui rendre la vûe qu'elle avoit perdue depuis si long-tems.

Il semble aller plus loin dans le récit ou certificat qu'il signe deux jours après. *J'ai laissé entrevoir* , dit il , *que peut-être la sage administration des remedes auroit pu rendre à cette femme quelque sorte de mouvement & de flexibilité dans les bras & dans les jambes ; & cependant , à prendre la Relation à la Lettre , comme on le devoit faire naturellement , il faudroit dire qu'ils seroient aussi incurables que l'œil droit. Car en effet par quels moiens rendre à des membres desséchés , roidis , rapetissés , en un mot , à des membres morts , le sentiment , le mouvement & la vie ?*

N'est-il pas clair par ces textes que si M. Audonneau a jugé la

maladie de la veuve Mercier sans ressource , c'est parce qu'il a supposé que l'œil droit de cette femme étoit éteint , & que les membres en étoient morts ? Donc , si ces deux faits sont faux , son jugement n'est d'aucun mérite. Or il est certain que dans ces faits il n'y a que fausseté.

XXXIV.

10. Qui a dit , ou qu'est-ce qui a fait croire à M. Audonneau que l'œil droit de la Mercier étoit éteint ? Je ne puis le deviner. Nous avons plusieurs Relations , où assurément on n'a pas diminué ses maux ; & je n'y trouve point l'extinction de l'œil. Ouvrons la déclaration de la prétendue Miraculée. Nous y trouvons bien (*) *qu'elle perdit entièrement l'œil droit.* Mais en quel sens ? C'est que *la paupière se ferma sans pouvoir l'ouvrir.* S'ensuit-il de là que l'œil fût éteint ? Nous y trouvons encore que *M. Provendier Maître Chirurgien demeurant à Oucques , levant la paupière avec les doigts , vit que l'œil n'avoit aucun mouvement , qu'il étoit tourné en haut , & que la prunelle étoit cachée sous l'os du front :* déclaration confirmée par la mere de cette femme , & par le sieur Provendier. Mais en supposant même l'exacte vérité de ce fait , où il pourroit aisément se trouver de l'exagération , & où l'exagération , pour petite qu'elle paroisse , est de conséquence : faut-il en inférer l'extinction de l'œil ? Mais comment juger si un œil est éteint , lorsque quelque obstacle empêche d'en observer la prunelle ? Ou faut-il que l'œil s'éteigne dès qu'il sera caché sous l'os frontal ? Je ne vois pas cette nécessité. Mais me défiant de mes lumières , j'ai consulté le célèbre M. Winslou , qui m'a assuré que l'œil peut se conserver sain , quoique poussé & retenu sous l'os du front par quelque contraction des muscles.

Même sujet.

(*) Piéc. justific. p. II.

Quant à ce que M. Audonneau a dit des membres morts de la veuve Mercier , c'est une autre erreur de fait d'autant plus surprenante , que les autres Médecins consultés , & que le sieur Provendier même n'y ont vû qu'un spasme , ou contraction des nerfs. Or des membres sont-ils morts pour être roidis , ou en convulsion ?

C'est donc dans une double supposition fautive que M. Audonneau a jugé incurable la maladie de la veuve Mercier. De quel prix peut donc être ce jugement ?

Inutilité du prétendu certificat du sieur Provendier, Chirurgien à Oucques.

(a) Addit. aux Pièces justific. p. II. & III.

Ferons-nous plus d'attention à celui de M. Provendier, Chirurgien demeurant à Oucques? Il avoit, dit-on, visité plusieurs fois la veuve Mercier pendant le cours de sa maladie; il la vit immédiatement après sa guérison; il a enfin déclaré (a) que l'art ne lui *fournissoit aucune ressource pour la soulager*, & qu'il regarde cette guérison comme *surnaturelle*. Ne faut-il pas plier sous sa décision?

(b) P. 17.

Mais où est-elle cette décision? Dans le certificat produit sous le nom de M. Provendier? Mais il a refusé de le signer, de l'aveu de l'auteur des nouvelles Réflexions. (b) Dans la Lettre qui porte aussi son nom? Mais le même Auteur convient qu'elle n'est point signée. Pièces donc à mettre au rebut. Je ne reconnois pour le vrai sentiment d'un homme, que ce qu'il reconnoît pour son vrai sentiment. Je doute qu'on pense ce qu'on refuse de signer.

(c) *Ibid.*

Quelques Ecclésiastiques l'ont intimidé, dit-on (c), & voilà pourquoi son refus. Et la preuve? Il n'en est point. En toute occasion, ajoute-t-on, il soutient de vive voix la vérité du miracle. Je le croirai si je l'entends, ou si des témoins irréprochables me l'affirment. Néant jusqu'alors.

Veut-on néanmoins que j'admette comme du sieur Provendier la Lettre que Madame de Laage dit être de lui? Eh bien! Je l'admets sans conséquence. Mais le sieur Provendier connoît-il tous les remèdes de l'art, pour qu'on doive dire: il n'en connoît pas pour telle maladie, donc il n'y en a pas? mais le sieur Provendier ne devoit-il pas faire attention à cette vérité si connue, que la nature opère souvent ce que l'art ne sçauroit faire? mais le sieur Provendier, Chirurgien demeurant à Oucques, a-t'il l'esprit plus solide que tant de Chirurgiens demeurant à Paris, à qui une inclination pour le Parti pareille à la sienne, a fait voir des miracles certains dans mille scènes, certainement opérées par l'artifice & par la nature? mais le sieur Provendier précipita si fort son jugement dès la première fois qu'il vit la veuve Mercier depuis le prétendu miracle, que quoiqu'elle ne fût pas même encore sortie du lit, ainsi qu'il l'atteste lui-même; quoiqu'elle ne fût pas en état d'appuyer le pied à terre; précisément parce qu'on lui dit qu'elle étoit guérie, & parce qu'il la trouva sans fièvre, il prononça qu'elle

étoit guérie, & guérie miraculeusement. Une douzaine de Certificats d'un poids si léger ne me fléchiroient pas d'un pouce.

XXXVI.

Reste celui du sieur Turlier. Il est singulier, il est court, rapportons-le tout entier. (a) *Je Pierre Turlier, Maître Chirurgien demeurant à la Ferté-Vilneuil, certifie à tous qu'il appartiendra, avoir vu Louise Tremasse veuve Jean Mercier, malade d'une Paralyse universelle le incurable, laquelle veuve Mercier est présentement guérie par l'application des Reliques du Bienheureux Pâris; ce que je certifie être très-véritable. En foi de quoi je signe ce présent; ce 26. Octobre 1737. Signé, Turlier.*

Combien le sieur Turlier Chirurgien à la Ferté Vilneuil se rend ridicule, & se montre ignorant dans le sien.

(a) Piéc. justific. P. XVIII.

C'est là ce qui s'appelle décider en juge souverain, & sans verbiage : tout d'un coup on vient au fait, & en peu de mots on tranche les plus importantes questions. Les plus habiles médecins sont embarrassés à définir la maladie. mais pour le sieur Turlier, bien plus habile qu'eux, il voit & prononce sans hésiter que c'étoit une Paralyse, une Paralyse universelle, une Paralyse incurable : voilà pour le très-sçavant Chirurgien. Et, ce qui est plus que du Theologien, il est décidé que M. Pâris est *Bienheureux*, & que c'est lui qui a guéri cette incurable maladie. Le sieur Turlier doit être un grand homme.

Raillerie à part, il lui appartient bien de prononcer ainsi sur des questions réservées aux Pasteurs de l'Eglise, lui qui se montre si peu capable sur celles de son art. Outre qu'il n'y a pas de sincérité à nous donner pour une Paralyse *universelle*, ce que le Curé de Moisy, qui voïoit souvent la malade, n'a osé qualifier que de paralyse *presque complete* : avoit-il raison de traiter cette maladie de paralyse ? M. Audonneau en sçait plus que lui ; & il a déclaré qu'on avoit eu tort de la caractériser ainsi. M. Molin en sçait plus que lui ; & non seulement il dit dans le Certificat qui porte son nom, qu'il ne pense point qu'on puisse l'appeler paralyse. mais il en donne cette raison décisive : que *dans la paralyse les membres sont souples & relâchés, comme le terme l'exprime, & qu'ici au contraire les parties sont roides, & marquent une contraction constante & insurmontable, qui doit être rapportée à la convulsion plutôt qu'à la paralyse.* Gens donc bien à plaindre que ceux qui dans leurs maux n'ont que le sieur Turlier pour conseil : A. l'entendre décider

ainsi lestement & à l'aveugle , je crains presque qu'il ne traite de la colique quand on a mal aux yeux.

Concluons. C'est sur de fausses relations que les trois médecins de Paris, & le médecin de Châteaudun ont regardé comme incurable la maladie de la veuve mercier : je l'ai démontré. Pour le sieur Provendier Chirurgien, outre bien d'autres raisons qui infirment le Certificat & la Lettre qu'on cite de lui, j'ai fait voir que s'il en est l'auteur, il auroit étrangement précipité son jugement. Enfin, dans le témoignage du sieur Turlier presque autant d'absurdités, ou d'erreurs que de mots. Je demande à tout homme sage si ce sont-là des témoignages à se faire écouter.

XXXVII.

Cinq miracles subits selon l'auteur des Réflex. qui composent le miracle lent de la guérison de la veuve Mercier.

Ils ont d'autant moins de force, que dès qu'on réfléchit sérieusement, on découvre qu'il y a beaucoup à retrancher du merveilleux de la guérison, & que diverses causes physiques ont pu opérer le reste.

Qu'est-ce que la guérison présente de si miraculeux ? L'auteur des Nouvelles Réflexions n'y trouve pas moins de cinq gros miracles subits. *Si l'on s'obstine*, dit-il, *(a)* à vouloir des miracles subits, nous pouvons en montrer plus d'un dans l'événement de Moïsy. Et d'abord la paupière de l'œil droit est parfaitement rétablie. Quelque tems après l'œil droit mort & aride se trouve tout d'un coup ranimé le Vendredy matin. Un autre miracle instantané & complet en son genre, c'est le rétablissement subit de l'oreille droite dans ses fonctions. Que dire encore de la guérison du gros orteil ? N'est-elle pas un quatrième prodige subitement parfait ? mais enfin ce qui frappe le plus les sens & l'imagination, c'est la délivrance du tronc du corps. Voilà cinq miracles subits, qui tous ensemble en font un lent & successif, qu'on appelle le miracle de la guérison, Sont-ce là cinq miracles ?

XXXVIII.

Un des cinq miracles à retrancher.

(b) P. 25.

D'abord je demande que l'on mette à l'écart la guérison du gros orteil. Car sur quel fondement la transforme-t-on en miracle ? C'est 1^o. dit l'auteur des nouvelles Réflexions, *(b)* parce qu'il y avoit un calus formé. mais ce fait est-il certain ? Sans doute, dit-il, *il est constant par la déposition de bons témoins, que la veuve Mercier deux ans avant sa maladie s'étant blessée au gros orteil, il se recourba sous le pied, & y fut fixé par un calus, ce qui*

l'incommodoit jusqu'à être obligée d'aller nud pied. Et quels sont ces bons témoins qui déposent ce fait ? L'Auteur nous cite Louise Dreux, femme de Jean Rantier Laboureur ; & c'est tout. Ne voilà-t'il pas un fait bien constaté ? Avoïons pourtant que la miraculée & sa mere l'ont déclaré. Mais en vérité sont-ce des témoins à nous convaincre ? Je veux croire que ces femmes ont parlé comme elles pensoient ; je veux croire aussi que la veuve Mercier avoit au gros doigt du pied une enflure, qui lui tenoit l'orteil roide & courbé. Mais que ce fût un *calus formé*, des femmes de cet état entendent-elles assés l'énergie des termes de Chirurgie, pour que nous arriétions à ceux qu'elles emploient, lorsqu'un homme du métier ne vient à l'appui ?

X X X I X.

2°. Cette guérison fut, dit-on, subite ; autre fondement du miracle. Mais quelles sont les preuves de ce fait que l'on assure si hardiment ? Il n'en est pas une seule. Louise Dreux n'en dit rien. La mere de la miraculée ne le dit pas non plus, & se contente de déclarer que le prétendu calus est guéri. Pour la miraculée, après avoir déposé qu'elle n'y avoit plus pensé depuis quatre ans qu'elle étoit alitée, elle se contente d'ajouter qu'après sa guérison miraculeuse elle a été bien surprise de voir en se chaussant, son gros orteil droit parfaitement rétabli. Etoit-ce dire que cet orteil avoit été rétabli subitement, & rétabli après l'application des reliques du prétendu Saint du Parti ? Ou plutôt n'étoit-ce pas faire entendre bien clairement qu'elle ne sçavoit quand il avoit été rétabli ? Je défie bien le plus habile d'assigner l'époque de la guérison d'un mal, auquel on n'a pas pris garde depuis quatre ans. Il faut que l'auteur des nouvelles Réflexions soit bien hardi d'oser, non-seulement bâtir un miracle sur des faits ainsi destitués de toute preuve, mais encore de tirer de là un motif de nous insulter. Mais il le fait si plaisamment que je le lui pardonne. Qu'il est réjoüissant, dit-il (a), de voir toute la vaine science de ces hardis & téméraires Naturalistes venir échouer contre le gros orteil d'une pauvre paysanne ! Echouer contre un gros orteil, contre le gros orteil d'une paysanne, contre le gros orteil d'une pauvre paysanne, qui ne goûteroit le sel de cette gradation ?

Même sujet.

(a) Pag. 26.

X L.

Je demande en second lieu que l'on retranche le miracle de

A retrancher en

core un autre de ces miracles.

(a) Ci-dessus p. 1333.

l'œil éteint, tout d'un coup vivifié. Nulle preuve que cet œil fût mort, je l'ai fait voir; (a) c'est gratuitement que l'on avance ce fait si grave, & c'est par conséquent à bien juste titre que j'exige qu'il soit retranché.

Enfin, je requiers qu'on ne fasse point plusieurs phénomènes du rétablissement de cet œil, & des trois autres prétendus miracles; mais qu'on les réunisse à la guérison du mal principal. En effet, les maladies de la paupière, de l'œil, de l'oreille & du tronc du corps venant dans la veuve Mercier du même principe, étoit ce répétition de miracle, que le principe étant ôté, ces maux se dissipassent l'un après l'autre? Dans l'art, lorsqu'en conséquence d'une maladie la fièvre survient, suivie elle-même de douleurs dans tout le corps, & de plusieurs autres infirmités, ce qui est très ordinaire, à quoi s'attache le Médecin? Emploie-t'il les febrifuges? Ordonne-t'il des remèdes contre chacun de ces maux? Tout cela seroit inutile tandis que la maladie radicale subsistera. C'est à cette maladie qu'il s'attache. Mais en a-t'il attaqué le foie? L'a-t'il dissipé? Ordinairement tout le reste s'en va de soi-même; & si on entend vanter le Médecin de ce qu'il a guéri le malade, jamais on ne l'entend féliciter d'avoir fait autant de guérisons que le malade avoit de maux. La guérison du mal qui cause les autres, conduit à la guérison de tous. Quelle est donc la chimère de l'auteur des nouvelles Réflexions de venir nous compter autant de guérisons & de miracles, qu'il y a eu d'infirmités dissipées dans la veuve Mercier? Si par là il réussit à jeter de la poussière aux yeux des simples, par-là aussi ne fait-il pas pitié aux gens éclairés?

Qu'il ne soit donc question que de la maladie primitive & radicale de cette femme, maladie que les Maîtres de l'art paroissent faire consister dans le spasme, autrement convulsion, & dans la contraction des nerfs, occasionnée par on ne sçait quoi, & qui dans le cours de plusieurs années avoit insensiblement amené différens maux. Faut-il en regarder la guérison comme un miracle? C'est à quoi toute la dispute doit se réduire.

XLI.

Point de décision des Maîtres

Mais n'est-il point de causes physiques qui aient pu l'opérer? Déjà nul Maître de l'art n'a décidé que cette contraction de

nerfs n'ait pû être guérie par la nature. M. Molin disoit bien que les parties sont roides, & marquent une contraction constante & insurmontable. Mais outre ce que j'ai déjà remarqué, qu'il n'a parlé ainsi qu'en conséquence du Memoire infidèle qui lui avoit été envoïé, ne proposa-t'il pas des moïens de l'art qu'il n'osoit dire devoir être certainement inutiles ? Il hésitoit. Que seroit-ce s'il avoit examiné par lui-même la malade, & s'il en avoit jugé sur ses yeux ?

de l'art que la maladie radicale de cette femme ait été naturellement incurable.

Pour M. Reneaume, comme il ne s'étoit pas formé de la maladie la même idée que les autres Médecins consultés, nous ignorons ce qu'il auroit prononcé s'il l'eût fait consilter dans le spasme, & dans la contraction des nerfs.

M. Bailly, quoiqu'on le dise bien précis, ne l'est pas plus que M. Molin. Quoiqu'une paralysie complete soit, dit-il, (a) une des maladies de la Médecine plus difficile à guérir, & que les exemples en soient très-rares, nous estimons cependant qu'une contraction constante de nerfs, accompagnée de dessèchement, est encore moins susceptible de guérison. Oûi dans la supposition selon laquelle il décide, du dessèchement des membres & des nerfs. Mais puit-que la supposition est fausse, la décision est-elle applicable à notre objet ?

(a) Piéc. justific. P. XXXVIII.

J'en dis de même de M. Audonneau. Ce n'est qu'en prenant à la lettre la relation qu'on lui avoit fait de la maladie, c'est-à-dire, en supposant des membres desséchés, des membres morts, qu'il a déclaré le mal incurable. Car en effet, dit-il, (b) par quels moïens rendre à des membres desséchés, roidis, rapetissés; en un mot à des membres morts, le sentiment, le mouvement & la vie ? Mais encore une fois, non-seulement ce fait n'est pas prouvé dans les déclarations qu'on a produites, mais elles n'en font pas même mention. Or, si ce fait n'est pas vrai, M. Audonneau étoit si éloigné de décider que la contraction des membres fût sans ressource, qu'il a laissé, dit-il, entrevoir que peut-être la sage administration des remèdes auroit pû rendre à cette femme quelque sorte de mouvement & de flexibilité, vû sur tout (c) la grande jeunesse du sujet. Il n'est donc aucune décision des Maîtres de l'art, par où on puisse prouver que cette contraction des membres de la veuve Mercier étoit sans ressource du côté de l'art, & à plus forte raison, du côté de la nature. Entendons au contraire un autre Médecin habile assurer que cette

(b) *ibid.* XXXI.

(c) Piéc. justific. P. XXX.

maladie a pû cesser naturellement , & en indiquer une raison phisique.

XLII.

C'est M. Hemery Médecin de l'Hôpital de Blois , qui a lût attentivement les Relations du miracle , & qui a vû très-souvent la veuve Mercier.

Après avoir remarqué dans sa Lettre à M. l'Evêque de Blois , laquelle j'ai en main , que *la Mercier est d'un tempérament foible , très-pathétique , & que la mauvaise nourriture jointe à d'affidus travaux avoit dépouillé son sang de son humide radical , disposition préparante à la convulsion* , il observe que deux causes y ont à la fin concouru. Elle avoit , dit-il , marché pendant deux ans avec beaucoup de douleur & d'incommodité , parce qu'elle avoit le pouce du pied droit plié sous le pied , ensuite d'une dislocation mal reduite. L'irritation du nerf qui aboutit au tendon de ce gros orteil , s'est insensiblement communiqué au système nerveux destiné aux mêmes fonctions ; la fièvre violente & continue survenant , elle a par des circulations précipitées insinué successivement dans les tendons des jointures des particules salines , qui étant roides , ont , comme tout autant de coings , fait les contractions violentes de l'épine du dos , des bras , des mains , & des genoux. L'expérience autorise à reconnoître le pli au pouce sous le pied pour un des principaux acteurs de la scene tragique. Il y a des convulsions , comme l'épilepsie sympathique , qui naissent de l'extrémité des nerfs , & qui sont moins dangereuses que celles qui commencent à la source. Sans trop pénétrer les routes secrettes que la nature s'est réservées pour la guérison des maladies extraordinaires , il y en a de ces routes , comme quand la nature fait passer du pus de la poitrine par les urines. Jestime qu'il est inutile de crier au miracle , lorsqu'on a des exemples. Pour se rapprocher du naturel , j'ai vû de vieilles paralysies , des catalepsies , une entr'autres de plus de six années , des convulsions terribles , comme un epistotone dont la guérison a été plutôt l'ouvrage de la nature que des remèdes. Il y a de l'analogie entre un tendon & la corde d'un arc. Un arc trop tendu se relâche avec le tems. Un ressort qui est composé d'une lame repliée sur elle-même par plusieurs circonvolutions , se débände aussi par la longueur du tems. Les cordes d'ux Luth se roidissent dans une constitution sèche , s'amollissent & se relâchent dans un tems humide. Si l'on ne veut pas que la cause phisique de ces effets soit la même , que celle qui a fait cesser la roideur des membres de la sa-

Jugement d'un Médecin qu'elle a pû se dissiper naturellement. Moien phisique qu'il en indique.

meuse malade, on ne peut nier qu'elle ne soit la même que celle qui fait cesser les accès de la goutte, que celle qui a fait cesser les catalepsies & l'epistotone, de la guérison desquelles j'ai été témoin, sans que les malades aient eu recours à aucune neuvaïne, ni à l'invocation d'aucun Saint.

XLIII.

Deux choses suivent de ce texte pour notre objet. L'une, que c'est de l'irritation du nerf qui aboutit au tendon du gros orteil, qu'est probablement venue comme de sa première origine, cette complication successive de maux dont la veuve Mercier a été affligée. L'autre que la cause physique qui a fait cesser ces maux, est la même, quelle qu'elle soit, (car qui la connoît au juste ?) que celle qui fait cesser les accès de la goutte, & qui a dissipé les étranges maladies dont M. Hemery a vû la guérison s'opérer souvent par l'efficace de la nature. Ainsi, tandis qu'aucun Médecin n'a prononcé de la maladie de la veuve Mercier, telle qu'elle étoit effectivement, qu'elle ne pût être naturellement guérie, j'en produis un, qui après un examen exact des Relations de la maladie, & du tempérament de la malade, décide qu'il n'est pas douteux que sa guérison n'ai pû s'opérer sans miracle, & qui nous indique une cause naturelle de cette guérison.

Conséquences de cette décision & réflexion qui la fortifie.

L'observation de M. Hemery sur la cause, & sur la guérison de la maladie, est d'autant plus probable, que, comme nous l'avons déjà remarqué, il y a tout lieu de croire que le gros orteil de la Mercier étoit guéri depuis quelque-tems; mais que comme il y avoit quatre ans qu'elle n'avoit fait attention à ce mal, elle ne s'apperçut de la guérison que lorsqu'elle voulut se chauffer. Or dans cette supposition ne pourroit-on pas dire que les maux dont cette femme avoit été tourmentée, étant venus de l'irritation du nerf qui aboutit au tendon du gros orteil, comme de leur première source, ils dûrent se dissiper successivement, après que cette irritation eût cessé, & que le nerf & le tendon eurent repris leur situation naturelle? Auquel cas où feroit le miracle? C'est une réflexion que je soumets au jugement des Maîtres de l'art, ainsi que la suivante, où j'indique une nouvelle cause physique de la guérison, qui me paroît mériter une attention sérieuse.

Autre moïen
phifique de la gué-
rison : c'est le som-
meil long & tran-
quille qui en pré-
cede tous les dé-
grés.

(a) Piéc. justific.
p. IV.

La veuve Mercier déclare , (a) que pendant quatre ans qu'elle a été alitée , elle n'a pas eu un quart-d'heure de bon sommeil , ses souffrances étant continuelles ; & que depuis trois ans jusqu'au 16. Octobre 1737. elle n'a pu un seul instant sommeiller , ni s'assoupir , ni fermer l'œil. C'étoit-là l'effet de ses souffrances , mais il n'est pas douteux que cette privation de sommeil n'ait à son tour augmenté beaucoup ses maux. Il est donc certain qu'un retour de sommeil long & tranquille devoit lui être fort utile , & d'autant plus utile , que le sommeil est par lui-même extrêmement salutaire dans la plupart des maux.

(b) Ibid. p. V.
& VI.

Or si l'on prend la peine de peser ce que cette femme nous apprend au sujet de ce qui précéda chaque degré de sa guérison , on verra que le sommeil en a été toujours le prélude. *A onze heures & demie du soir elle sentit , dit-elle , (b) ce qu'elle n'avoit point senti depuis trois ans. J'ai grand faim de dormir , dit-elle à sa mere. Elle dort en effet d'un profond sommeil jusqu'à une heure après minuit. S'étant réveillée , elle appella sa mere pour détacher son bras droit , parce qu'elle sentoit que le ruban lui faisoit mal : le bras ne fit plus de résistance , & se laissa placer à côté d'elle : mais elle ne pouvoit encore le remuer toute seule. Voit-on la suite de ce favorable sommeil ? Le bras qui étoit roide , se trouve devenu souple , quoique encore immobile. Tel fut le premier degré de la guérison.*

Le reste du tems , continue-t'elle , jusqu'au 17. Octobre Jeudi de relevée , se passa presque à dormir à différentes reprises. Quel sommeil ! C'est alors qu'elle se fit , dit-elle , appliquer la relique sur l'œil droit ; & trois heures après la paupière de cet œil s'ouvrit d'elle-même , mais l'œil n'étoit point guéri. Croit-on qu'un tel sommeil de plus de douze heures n'ait pas bien contribué à détendre cette paupière roide ?

Ensuite elle dort fort bien , dit-elle , jusqu'au point du jour du Vendredi 18. Octobre , c'est-à-dire , pendant 15. heures ou environ. Bon remède réitéré. Aussi nouveaux degrés de guérison. En s'éveillant elle s'aperçut qu'elle voioit aussi bien de l'œil droit que du gauche. . . . son oreille droite fut aussi parfaitement rétablie , & elle en entendoit clairement.

du tronc du corps, & du bras gauche. Le sommeil fit peu à peu, comme il avoit fait le reste. *Malgré elle elle se rendormit, dit-elle; & à la fin de ce sommeil les jambes & les cuisses n'étoient plus roides, & s'allongeoient sans peine. Tout le corps étoit bien dé-senslé, & avoit repris son état naturel: le ventre étoit plat & mollet, comme en bonne santé: l'estomach ne faisoit plus aucune douleur: le cou étoit tout-à-fait dégonflé; & elle tournoit aisément la tête de tous côtés. Cette parfaite guérison de l'enslure, conclut-elle, s'est faite pendant le sommeil. Qu'il y a d'apparence qu'elle s'est faite par l'efficace du sommeil même!*

Elle se rendormit après midi, c'est toujours elle qui parle; & quand elle se réveilla, elle trouva un grand changement dans son bras gauche qui n'étoit plus roide, & dont-elle remuoit les doigts. Elle passa la nuit du Vendredi au Samedi dans un sommeil tranquille. Le Samedi matin, 19. Octobre elle se trouva si bien, qu'elle s'allongeoit & se tournoit toute seule dans son lit. Ainsi se consumma ce qu'on appelle le miracle de sa guérison. Tous les degrés en furent précédés par le sommeil. C'est après avoir bien dormi que chaque membre se dégage l'un après l'autre. Que les Maîtres de l'art daignent prononcer si c'est là une circonstance indifférente pour juger du miracle; ou plutôt, si vû la vertu physique du sommeil, sur tout dans une personne qui depuis plus de trois ans n'avoit pû sommeiller un instant, il n'est pas téméraire de donner cette guérison pour un miracle évidemment surnaturel.

XLVI.

Se retraindroit-on à dire qu'au moins ce sommeil étoit miraculeux? On feroit d'inutiles efforts pour le prouver. J'ai fort bien dormi la nuit dernière, après huit jours d'insomnie. D'où vient cela? Je n'en sçai rien. Je sçai seulement que j'ai fort bien dormi, après avoir été huit jours sans pouvoir le faire; & que c'est sans miracle que j'ai dormi.

Mais (*) auparavant on avoit appliqué des reliques de M. Pâris sur la veuve Mercier. C'est donc de la vertu de ces reliques qu'est venu le salutaire sommeil. Voilà l'argument *post hoc, ergo propter hoc*, si sujet à caution, à moins qu'il ne soit lui-même garanti par d'autres moïens. Il est mille & mille effets dont on ne sçauroit dire pourquoi ils arrivent dans un tel tems plu-

Même sujet.

(*) Nouvelles
Réflex. P. 24.

tôt que dans un autre, & qui appartiennent pourtant à la nature. Et pour approcher de notre sujet les exemples, je prie mes lecteurs de jeter les yeux sur cet endroit de ma vingtième Lettre, (a) où je cite le jugement que portoit M. Nicole des miracles attribués à M. de Pontchateau, sous prétexte que des malades avoient recouvré la santé en un jour, après avoir touché ses pieds ou son cercueil. *Qui sçait*, disoit-il, (b) *si l'humeur ne se fût pas dissipée d'elle-même ? Car il y en a qui se dissipent, & cela arrive en un certain tems, qui peut être celui-là. Aussi avouoit-il qu'il ne faisoit pas un grand fond sur ce concours de peuple à son tombeau, ni sur les miracles qu'on lui attribuoit. Voilà quelle seroit ma réponse si l'on me faisoit l'objection.*

XLVII.

Troisième moyen physique de cette guérison : c'est le retour des évacuations périodiques. Absurdes & injustes déclamations de l'auteur des Réflexions, à cette occasion.

Aux deux causes physiques que j'ai indiquées de la guérison de la veuve Mercier, c'est-à-dire, au rétablissement du nerf & du tendon du gros orteil, & aux fréquentes reprises de ce bon sommeil qui précéda chaque degré de la guérison, en ajoutetai-je une troisième cause ? Je voudrois qu'il me fût permis de n'en plus faire mention. Mais l'obligation de confondre le faux miracle, & encore plus la nécessité de me défendre contre les impétueuses insultes de l'auteur des Nouvelles Réflexions, me force à parler de ce que j'aimerois mieux taire.

En conséquence d'un Memoire que j'avois reçu, & n'ayant jamais entendu parler d'aucun Certificat contraire, j'avois pensé que les maladies de la Mercier venoient originairement d'une suppression ; & dans cette supposition j'avois dit (c) *que si la guérison s'est opérée sans aucune espèce d'évacuation, le miracle paroît certain.* Sçait-on ce que notre Ecrivain pense de ces paroles qu'une erreur de fait m'avoit fait prononcer ? *Paroles toutes d'or*, dit-il. (d) Voilà qui est bien flatteur. Je croïois bien dire de bonnes choses, quand je parlois contre les miracles du Parti : mais que mes paroles fussent d'or, je l'ignorois. Quel doit être leur prix lorsqu'elles appuient sur le vrai, si elles sont d'or lorsque je me trompe ?

XLVIII.

Dans le sérieux, qu'est-ce qui rend ces paroles si précieuses à l'Auteur ? C'est que *ce qui me paroît certain dans ce genre, doit paroître certain à tout le monde.* C'est encore que je ne dis

(a) Pag. 1277.

(b) Eff. de moral. 8. vol. Edit. de 1715. Lett. 30. P. 143.

(c) XX. Lettre pag. 1259.

(d) P. 12.

Même sujet.

pas, le surnaturel paroît certain, pour laisser indécis quel en seroit l'agent, Dieu ou le Diable; mais que dis-je, le miracle, terme consacré, quand il est seul, à désigner une opération divine dans l'ordre surnaturel. Pauvre Théologien qui ignore que Dieu même (a) a désigné des opérations surnaturelles du Démon par le terme seul de *miracle*; & que les Peres, Saint Augustin entr'autres, pour désigner les mêmes opérations de Satan, se sont cent & cent fois servis de ce terme tout seul, ainsi que je l'ai prouvé dans ma neuvième Lettre (b) par l'indication d'une multitude de leurs textes, mais dissimulons la misere de sa Théologie, pour admirer la noblesse de sa critique.

(a) Jer. 23. 32.

(b) P. 314.

Ce qui me paroît certain dans ce genre, doit, selon lui, paroître certain à tout le monde. Et pourquoi cela? A la vérité, je ne cède à personne en mépris pour les prétendus miracles du tems: mais en connoissance des causes physiques d'une guérison suis-je le premier homme du monde, moi qui dans ce genre reconnois tant de mes maîtres? L'Auteur lui-même m'applique (c) à ce sujet ce proverbe: *ne sutor ultra crepidam*, & il m'ordonne de laisser les Maîtres de l'art en raisonner. Quelle folie donc de conclure de ce que j'ai dit, que si la guérison s'est opérée sans aucune évacuation, le miracle paroît certain, le miracle doit paroître certain à tout le monde? C'est ainsi que nos Critiques louent & blâment, non selon le mérite, mais selon leur intérêt. En deux mots, ce n'est qu'en conséquence de l'idée que je m'étois formée sur l'origine des infirmités de la mercier, que j'ai dit les paroles que l'Auteur vante & répète si souvent. Comment donc lui qui prétend, & qui prouve que cette idée n'est pas juste, peut-il judicieusement triompher de ce que je n'ai dit qu'en la supposant véritable?

(c) P. 21.

XLIX.

Voici le dénouement, mais que tout autre qu'un Enthou-siaste, n'auroit jamais imaginé. C'est parce qu'à son avis Dieu lui-même m'a fait tenir ce langage, m'élevant à mon inscû au rang des demi-Prophètes. Quand l'Auteur des Lettres Théologiques, observe-t'il (d), a dit que supposé la non évacuation le miracle paroît certain, c'est le souverain maître des pensées humaines qui a dirigé son esprit & sa plume: un raison subit de la vérité a suspendu ses préventions, & dissipé pour un moment les ténèbres de ses préjugés: il a prophétisé sans le sçavoir. Saül entraîné par

Même sujet.

(d) P. 27.

sa fureur à la perte d'un rival sans secours, va en personne se saisir du foible David, & en chemin il est lui-même saisi de l'esprit du Seigneur, qui suspend les effets de son aveugle passion, & l'oblige de célébrer par de saints Cantiques le triomphe futur de son Compétiteur. Il en est ainsi à peu près de l'Auteur des Lettres Théologiques.

J'ai donc été favorisé de l'esprit de prophétie ? Illustre prérogative ! Mais c'est comme Saül, ce qui n'est pas fort honorable. Me glorifierai-je donc de l'aventure, ou dois-je m'en affliger ? Le mieux, je crois, sera de ne faire ni l'un, ni l'autre : aussi-bien l'oracle qu'on vient d'entendre, a-t'il l'air d'une imagination creuse. Notre Auteur aussi est-il donc Prophète ? Il le faut : car sans cela auroit-il pénétré un fait aussi sombre que celui de mon inspiration prophétique ? En vérité l'enthousiasme est bien funeste à la raison.

L.

Même sujet.
(a) P. 12.

Ajouterai-je ce qu'il ajoute ? Répétons, dit-il (a), ces belles paroles : „ si c'est sans aucune espèce d'évacuation, le miracle paroît certain „ : & quelles admirables conséquences y sont renfermées ! Donc, supposé un fait qui sera bien-tôt démontré, il est certain qu'il s'est opéré un miracle proprement dit par un Appellant déclaré, mort dans la protestation publique de son attachement inviolable à l'Appel. . . . Donc au cas de la non-évacuation, Dieu a canonisé un Appellant, & dans sa personne l'Appel avec les motifs qui en sont inséparables. Donc la Bulle est une décision erronée, &c. . . .

(b) XIX. Lett.

Et ce sont-là, dit-il, d'admirables conséquences ? Difons plutôt, admirables impertinences ; & je démontrerois bien aisément que c'est-là leur vrai nom ; puisque je l'ai prouvé ailleurs (b) sans réplique. Mais pourquoi faire ce qui est déjà fait ? Continuons d'entendre le Discoureur.

(c) P. 13.

Combien, poursuit-il (c), d'autres conséquences plus personnelles à l'Auteur des Lettres Théologiques, plus pratiques & plus intéressantes pour lui ? Tout ce qui lui reste de foi & de religion l'oblige de se dire à lui-même : si la prompte & éclatante guérison de la veuve Mercier s'est opérée sans nulle évacuation, je ne puis me refuser à la lumière qui me dit **CERTAINEMENT** que c'est un miracle de la Puissance divine.

Et la raison, s'il lui plaît ? C'est parce que j'ai dit qu'en ce cas le miracle y paroît certain. Mais quoi ! Un, il paroît, il

semble, signifie, cela est *certainement* ? Le mot, miracle, équivaut à ceux de miracle divin ? J'ai déjà rendu justice à cette dernière prétention, que le défaut de science a enfantée. Pour l'autre, ne suffit-il pas de la présenter au bon sens, pour la faire rejeter ?

L I.

Ce n'est pas tout. Si c'est un miracle, ma foi & ma religion dirigées par notre Ecrivain, m'obligent encore de penser que *j'ai été jusqu'ici dans une pernicieuse illusion, & que j'ai eu le malheur d'employer mon tems & mes talens pour y engager les autres. . . . Il ne me reste, dois-je en inférer, que le parti de rendre les armes à la vérité que j'ai trop long-tems combattue, de brûler mes vingt Lettres de ma propre main, de faire à Dieu & aux hommes une amende honorable de mes blasphèmes & de mes calomnies, & d'expier dans le sac & la cendre mon aveugle fureur contre les œuvres de Dieu.*

Même sujet.

Quels conseils ! Ils sont assés sérieux pour ne les pas suivre à la légère. Délibérons-en donc auparavant. Mais quand même la guérison de la Mercier auroit été miraculeuse, s'ensuivroit-il qu'il faille canoniser les illusions, les fraudes & les excès de tout genre, dont j'ai convaincu dans mes vingt Lettres nos Miraculistes ? S'ensuivroit-il que cette foule de raisons, & d'autorités, par où j'ai démontré qu'il est impossible qu'aucun miracle du Parti soit divin, on doive les transformer en calomnies & en blasphèmes ? Je n'aime pas à me fâcher ; mais quand j'entends d'emphatiques absurdités, la patience m'est bien pénible.

L II.

Cependant l'Auteur espère qu'elles me résoudront à faire les folies qu'il me conseille : & ce qu'il y a de plus étrange, il se flatte que Dieu s'en mêlera. *Hé ! Pourquoi, s'écrie-t'il, n'espérons-nous pas que le Dieu des miséricordes lui fera cette grace ? Ne sait-elle pas, quand elle veut, cette grace victorieuse & toute-puissante, briser la dureté des cœurs, & dissiper les plus épaisses ténèbres ?*

Même sujet.

Dogme plaisamment appliqué. Dieu dans sa miséricorde & par sa grace se servir de quelques mots de Philosophie que j'ai dit dans une fausse supposition, pour me faire renoncer à la Théologie

logie & à l'Évangile, c'est une espérance digne du Visionnaire qui m'a fait prophétiser.

(a) P. 19. 20.

Pour ce qu'il ajoute : *Puissions-nous (a) hâter par nos vœux, & nos prières cet heureux changement !* Je n'en ai pas peur : Dieu est bien éloigné d'exaucer de telles prières. Mais l'esprit séducteur les entend volontiers. Que je meure plutôt que d'écouter des suggestions si malignes ! J'espère que Dieu dans sa miséricorde & par sa grace m'en préservera à jamais.

L III.

Même sujet.

Mais c'est trop nous arrêter à des extravagances. Que l'Auteur continue donc, s'il le veut, de prêcher à ses dévotes, que si par un funeste dépit, la confusion d'avoir été l'écho de tant de fables & de faussetés, ne fait que m'irriter & m'endurcir davantage; ce nouvel exemple, en les pénétrant d'une fraîcheur salutaire pour elles-mêmes, les convaincra de plus en plus de ce qui mérite toute leur attention, & encore plus toutes leurs larmes, sçavoir qu'elles vivent au milieu d'une foule d'hommes de tout caractère & de toute condition, qui aiment mieux, leurs ténèbres que la lumière, par, „ ce que leurs œuvres sont mauvaises „ Qu'il crie encore jusqu'à perdre haleine : *siècle infortuné qui l'emporte sur tous les précédens, depuis la fondation du Christianisme chés les Gentils, en libertinage d'esprit & de cœur, en incrédulité réfléchie & systématique, en indifférence pour Dieu & la Religion, en haine de la vérité, &c. . . . Temps de ténèbres & d'aveuglement, tems de colère & de vengeance; à qui nul autre ne peut être comparé que celui auquel Jésus-Christ & les Apôtres prêchoient, & faisoient des prodiges inouis au milieu des Juifs obstinés & endurcis dans leur incrédulité.* Cet assemblage de grands mots destitués de toute preuve, que nous apprend-il, sinon à quel point les Chefs du Parti abusent de la simplicité de leurs Sectateurs, & combien ils sont eux-mêmes possédés de l'esprit de vertige ? J'ai écrit, il est vrai, puisqu'il faut le dire encore, que si la guérison de la veuve Mercier s'est faite sans aucune espèce d'évacuation, le miracle paroît certain : mais je ne l'ai dit que dans l'hypothèse que la maladie venoit de la cessation des évacuations périodiques. Prendre de cela son thème pour s'écrier que j'ai contracté l'obligation de révéler un Appel scandaleux, d'abjurer une Bulle consacrée par l'Église, de reconnoître la main divine dans un événement qui ne sçauroit venir de Dieu, de brûler des Lettres où je parle

le langage de l'Écriture & de la Tradition, de m'avoir coupable de calomnies, de blasphêmes, d'aveugle fureur contre les œuvres de Dieu, lorsque j'ai vangé son Saint Nom des horreurs dont on le faisoit Auteur : quels prodigieux égaremens ! Et en prendre encore occasion de débiter pompeusement, qu'en cas de résistance de ma part il ne reste qu'à me prendre pour un endurci, & à regarder notre siècle comme un siècle le plus infortuné, comme un tems de ténèbres & d'aveuglement, de colere & de vengeance : n'est-ce pas faire profession de fanatisme complet ?

Je fais excuse à mes lecteurs de les avoir entretenus de ces misères : mais le faste qui les environnoit, ne m'a pas permis de les négliger. Revenons enfin au fait d'où l'Auteur nous a tant écartés.

LIV.

Le mal de la veuve Mercier ne venoit pas, dit-il, de suppression : je le veux. Ce n'est pas le retour des évacuations périodiques qui l'a guérie : soit. Donc cette guérison est un miracle ? Passe, si comme je l'avois cru, le mal étoit venu de suppression. Mais puisque la cause en est différente, faudroit-il s'étonner que sans évacuation le mal se fût dissipé ?

Mais est-il bien vrai que ce mal se soit dissipé sans aucune évacuation ? Oui, selon la Miraculée ; & c'est, dit l'Auteur (a), ce qu'elle atteste avec cette naïve candeur qui caractérise sa déposition. Il y a plus, ajoute-t'il, dans la captivité même, & malgré les fraïeurs d'un avenir qui n'annonce que de nouvelles misères, elle déclare à M. l'Evêque de Blois, qui vouloit éluder le miracle par la même défaite, que sa guérison s'étoit opérée sans nulle évacuation. Elle répète plus clairement, & confirme la même chose à Monsieur & Madame Selleron dans la visite qu'ils lui rendirent le 19. Novembre 1737. Oh ! qu'un témoignage rendu au milieu des chaînes, à la vue de tout ce que peut faire souffrir une Puissance irritée, est propre à persuader !

Déclamateur fade & injuste ! La veuve Mercier a-t'elle donc été maltraitée par M. l'Evêque de Blois ? Ne lui a-t'il pas au contraire procuré dès le commencement toutes les commodités de la vie ? Qu'il écoute la Demoiselle Collet de la Prée, cette ardente Miraculiste. Elle fait (b) même un crime au Prélat des amitiés qu'on faisoit à cette femme, de la douceur

Injustice du même Ecrivain à l'égard de M. l'Evêque de Blois.

(a) P. 15.

(b) Addit. aux Piéc. justific.

qu'on lui procuroit , de la liberté entière qu'on lui laissoit de sortir quand elle vouloit. Que veulent donc dire ces misères , ces chaînes , ces déplorables malheurs dont il parle avec tant de pathétique ?

Mais n'exigeons pas qu'il soit équitable à l'égard des Evêques , lorsqu'il manque si ouvertement à la justice , & au respect qu'il doit au Roi. Pour nous engager à ajouter foi au témoignage de la veuve Tremasse mere de la Miraculée , qui atteste également que sa fille n'avoit rien rendu ni par haut , ni par bas , sçait-on quel motif il nous présente ? C'est (a) que la colere du Roi est pour tous ses sujets , combien plus pour une pauvre paysanne avancée en âge , plus redoutable que le rugissement du lion. Comme si tous les autres Certificateurs des prétendus miracles du tems avoient été accablés par l'autorité du Roi. Comme si le Roi , dont le regne est si marqué au coin de la bonté , gouvernoit comme un lion en fureur. Une iniquité si hardie méritoit bien l'indignation , si elle n'étoit encore plus digne de mépris. Bornons-nous donc à examiner si les dépositions de la Miraculée , & de sa mere sont faites avec cette naïve candeur , & cette droiture que l'Auteur feint d'y révéler.

L V.

Quand la veuve Mercier , & sa mere ont dit que la guérison s'étoit opérée sans nulle évacuation , elles ont dit faux. Preuves.

J'avoue que j'ai de la peine à conserver mon flegme à la vûe de ces mensonges. La veuve Mercier , dit-on , déclara à M. l'Evêque de Blois qui vouloit éluder le miracle , que sa guérison s'étoit opérée sans nulle évacuation. Oüi : mais c'est en mentant qu'elle le déclara : & pourquoi taire qu'elle fut obligée sur le champ d'en convenir ? Sur les faits de l'évacuation qui a précédé son soulagement , m'écrivait le 25. d'Août dernier M. l'Evêque de Blois , elle me l'a avoué à moi même en présence du Bureau de l'Hôpital , après me l'avoir nié. Je lui dis qu'elle mentoit , puisqu'elle l'avoit déjà avoué à l'ancien Curé de Romilli : ce qui la détermina à en convenir. Et preuve bien précise de son mensonge & de celui de sa mere , c'est qu'après avoir déposé que la guérison s'étoit opérée sans nulle évacuation , enfin le contraire s'étant ébruité , & ce bruit portant coup à leurs dépositions , le Parti détermina la mere le 13. Novembre 1737. c'est-à-dire , 17. jours après son premier témoignage , à retourner chés le Notaire , & à déclarer (b) que le Vendredi 18. Octobre , c'est-à-dire , le jour même du prétendu miracle , en changeant sa fille de linge ,

(a) Piéc. justific.
p. XIX.

elle comparante avoit remarqué des taches rouges sur son linge ; fait avoué ensuite par d'autres personnes, & par l'Auteur lui-même. C'étoit donc faire un mensonge que d'attester que cette guérison s'étoit opérée sans *nulle* évacuation : comment le contester après cet aveu ? L'Auteur à qui cette seconde déclaration est connue, & qui nous en parle souvent, a-t'il donc bonne grace de nous vanter *la naïve candeur*, & l'intrepidité avec laquelle la Miraculée attesta, d'abord pardevant Notaire, & ensuite à M. l'Evêque de Blois, qu'elle avoit été guérie sans *nulle* évacuation ; & d'exalter de même le courage avec lequel la mere de cette femme attesta le même fait ? C'est insulter à la religion & à la probité. C'est nous donner l'effronterie à mentir pour un motif de croire.

LVI.

Voïés l'artifice. Pour couvrir leur mensonge commun, la mere, ou plutôt son conseil fait mettre dans l'Acte du 13. Novembre, qu'elle, ni sa fille n'avoient point parlé de ces faits dans leur précédente déclaration : parce que M. Provendier Maître Chirurgien demeurant à Oucques, leur avoit dit devant témoins qu'il en parleroit dans l'attestation qu'il promettoit de donner. Subterfuge ridicule. Pourquoi auroient-elles supprimé ces faits, si elles avoient voulu qu'une autre personne les révélât ? Pourquoi ne les pas raconter, elles qui les sçavoient, pour en renvoïer la déclaration à un homme qui n'en avoit pas été témoin ? Et de plus persuadera-t'on à des gens sages qu'il se soit fait entre elles & le sieur Provendier cette convention, qu'elles attesteront qu'il ne s'étoit fait *nulle* évacuation, & qu'il attesterait qu'il s'en étoit fait une ? Il y a dans tout cela des traits de fraude si bien marqués, qu'ils sont ineffaçables : & pour l'Auteur qui forcé d'avouer que le jour de la guérison la Miraculée eut une évacuation, soutient pourtant (a) qu'il est averé par la déposition unanime de tous les témoins, que la guérison n'a été ni précédée, ni accompagnée d'aucune espèce d'évacuation ; sa conduite est si étrange que je renonce à la définir.

Même sujet.

(a) Nouv. Réf. P. 14

LVII.

Imagination non moins étrange de prétendre (b) qu'il faut ou que je me rende sur cet article, ou que je retracte ce que j'ai dit de la droiture & de la capacité de M. Audonneau : auquel cas je dois consentir aussi à passer pour le plus malhonnête homme de mon

Même sujet.
(b) P. 17.

de, qui ne juge du mérite des personnes que par un aveugle intérêt. Odieux caractère. ! Je le déteste, & c'est une des raisons pour quoi je trouve le gros des Appellans si indignes d'être aimés. Mais sans toucher en aucune sorte à l'honneur de M. Audonneau, comment appercevoir dans son témoignage sur l'article l'ombre même de valeur ? Il assure avoir entendu dire à la veuve Mercier, que sa guérison s'étoit opérée sans évacuation : eh bien ! Je crois qu'il l'a entendu : peut-il exiger quelque chose de plus ? Mais que parce quelle le lui a dit, cela soit vrai, n'est-il pas absurde de le prétendre ? En le disant au Notaire elle avoit menti. En le disant à M. l'Evêque de Blois elle mentit encore. Je l'ai prouvé. En le disant à M. Audonneau elle a donc de même menti. Voilà tout. Pitié donc que tous ces phantômes d'objections dont l'Auteur me harcèle.

LVIII.

Réponses à ce qu'on allégué pour prouver que le retour des évacuations n'a point influé dans la guérison.

Oh mais ! Cette évacuation n'a influé en rien dans le miracle. En rien ? Cela est fort. Car enfin ne dit-on pas qu'autant qu'on court risque lorsque ces sortes d'évacuations cessent, autant le retour en est ordinairement salutaire ?

— mais ce fut si peu de chose. — Quand cela seroit, sçai-je si ce ne fut pas assés, vû sur tout le concours des deux autres causes physiques dont j'ai parlé ? C'est aux maîtres de l'art d'en décider. mais, ce qui est de mon ressort, qui a dit qu'il n'y ait eu rien de plus ? C'est la miraculée, c'est sa mere. La belle autorité que celle de deux personnes convaincues d'avoir menti, précisément même sur ce fait, en attestant que la guérison s'étoit opérée sans nulle évacuation. Qui n'a pas craint, malgré le témoignage de sa conscience, de nier toute évacuation, ne doit pas être censé trop scrupuleux pour l'avoir diminuée.

mais on ne s'aperçut de l'évacuation qu'après la guérison. Soit ; Est-ce à dire qu'elle ne l'ait pas précédée ? Faut-il qu'elle ne soit survenue qu'au moment qu'on la remarqua ?

mais en transportant la miraculée de son lit dans un autre, on ne s'étoit apperçu de rien. S'étoit-on proposé de l'observer ? Outre que, quand on y auroit pensé, les précautions que la présence d'un homme alors dans la chambre (a), obligea de prendre, ne permettoient pas d'en faire l'examen.

mais la première année de sa maladie la veuve Mercier avoit eu trois ou quatre fois cette sorte d'évacuation. J'y consens en-

(a) Nouv. Récl.

core , quoique elle & sa mere après avoir menti sur un fait , aïent bien pû mentir sur un autre. Mais n'arrive-t'il jamais , ou plutôt n'est-il pas ordinaire que ce qui opère rien dans une occasion , soit efficace dans une autre conjoncture ? Les dispositions ne sont plus les mêmes , souvent sans qu'on s'en apperçoive : & de-là que de changemens qui surprennent ! L'Auteur des Nouvelles Réflexions n'oseroit chicaner contre une vérité si conforme à la raison , & à l'expérience. Qu'il avoue donc aussi qu'en avançant (a) que *jamais je ne répondrai rien de raisonnable à ce cours dilemme : ou c'est une sorte de prodige que la veuve Mercier n'ait point été guérie des la première année , malgré l'efficace de ses règles ; ou c'est par miracle qu'elle a été guérie en 1737.* il s'est montré bien peu judicieux.

(a) Pag. 250.

Hâtons-nous de quitter ce sujet où il ne nous a que trop arrêtés. Je n'ai dit que ce que je n'ai pû taire ; mais j'en ai dit de reste pour manifester le frivole de son triomphe , pour réduire au néant ses objections , & pour les convaincre lui , la Miraculée & sa mere , de péché grief contre la droiture.

L I X.

Si la chimère du miracle est déjà si sensible , combien plus va-t'elle le devenir quand on considerera la manière dont la guérison s'est opérée ? N'entrons point dans ce labyrinthe de discussions infiniment rebutantes où l'Auteur s'est enfoncé , sur la date de divers changemens qui se firent dans la veuve Mercier pendant près d'un mois. J'ai en main de quoi le relever sur plusieurs faits. Mais que m'importe que ces changemens soient arrivés tel ou tel jour , tel ou tel moment , pourvû qu'on n'y reconnoisse que la nature ? Or il avoue formellement qu'il est indubitable que c'est elle qui a fait tout cela. C'est , dit-il (b) , à cette époque du 18. Octobre après midi qu'il faut fixer l'entière guérison de la veuve Mercier. C'est comme la consommation du prodige commencé environ 40. heures auparavant. Jusqu'alors la main du Tout-puissant avoit seule agi d'une manière supérieure aux loix qu'elle a prescrites à la matière , & dont elle est indépendante. Désormais elle abandonne , pour ainsi dire , à ces mêmes loix , & au cours des esprits & des autres fluides , dont les canaux ont été réformés , le soin de fortifier avec leur lenteur ordinaire quelques restes de foiblesse qu'elle laisse à dessein , surtout dans les

Preuve encore par la manière de la guérison , que cette guérison n'est point un miracle.

(b) Pag. 24.

(a) Pag. 30.

jambes. Vérité si manifeste à ses yeux, qu'il prendroit pour extravagant quiconque voudroit reconnoître autre chose que la nature dans ces changemens. *La nature*, dit-il (a), *se montre sans nuages dans la convalescence de la veuve Mercier. Car qui est assés insensé pour croire que c'est par miracle qu'au commencement de Novembre elle appuioit mieux sur ses jambes, & avoit plus d'appetit qu'au 19. & 20. Octobre.*

(b) Pag. 28.

C'est donc à la nature seule qu'il faut rapporter tout ce que cette femme éprouva de favorable depuis le 18. Octobre après midi. N'est-il pas bizarre que devant aboutir à cet aveu, l'Auteur des nouvelles Réflexions ait contesté avec tant de chaleur (b) l'époque que j'avois donnée à quelques-uns de ces changemens? S'ils sont naturels, n'est-ce pas tout ce que je voulois qu'on crût, tout ce qu'il me faut? Permis donc à cet Ecrivain qui paroît avoir du tems de reste, & compter pour peu d'ennuyer le Public, de pointiller sur la datte de ces effets de la nature. Pour moi, je mépriserai de si insipides querelles: & puisqu'il renferme tout le miracle dans ce qui se passa depuis le 17. Octobre à une heure après minuit, jusqu'au lendemain après midi, c'est-là que je vais transporter toute la dispute. Il ne nous faudra pas grand tems pour la terminer; mais il en faudra pour entendre, & pour refuter le déclamateur.

L X.

Quand Dieu guérit miraculeusement ces sortes de maladies, ce n'est point avec cette lenteur, & avec cette imperfection.

Déjà l'on a vu qu'il n'est aucune preuve que la maladie fût incurable. De plus j'ai fait voir dans la guérison le concours de trois causes physiques, toutes propres à y contribuer. Que faut-il davantage pour faire évanouir tout l'avantage que le Parti s'étoit promis de cette guérison? Mais quelle lenteur dans le miracle! Quelle imperfection? Deux nouveaux motifs de le réjetter.

(c) XX. Lett. Théol. p. 1253. & suiv.

Quelle lenteur! Quarante heures pour le faire! Cela est bien long quand il s'agit d'un Dieu qui dit, & cela est fait. Ce n'est pas qu'absolument parlant il soit essentiel au miracle d'être subit. J'ai dit, & j'ai prouvé (c) le contraire. Une guérison peut être miraculeuse; quoique opérée par degrés: mais il faut pour cela que l'incurabilité naturelle de la maladie soit constante; sans quoi j'ai montré que les Canonistes, les Médecins & les Miraculistes mêmes du Parti sont d'avis qu'on adjuge la guérison à la nature. Or ici nulle certitude, nulle preuve que la ma-

ladie ait été incurable ; & certitude au contraire par des aveus précis , & par la notoriété publique , que la guérison ne s'est opérée que successivement. Le moien donc de soustraire cette guérison à la nature ?

Mais quelle imperfection ! Dieu avoit , dit-on , fini le 18. Octobre son œuvre dans la veuve Mercier : & la pauvre femme ne pouvoit (a) encore marcher , pas même appuyer les pieds à terre , porter le pain à sa bouche , se remuer seule dans son lit. Est-ce ainsi que Dieu opère ?

(a) Voirs sa déclaration. pag. Piéc. justific. p. VI. & VII.

L X I.

Qu'ai-je dit ? Jamais épervier n'a fondu avec plus d'impétuosité sur sa proie , que l'Auteur s'est jetté sur moi pour avoir fait cette question. Après avoir rapporté ces paroles : „ Est-ce „ ainsi que Dieu opère ? „ O homme , dit-il , ô poussière , ô vil néant , qui veut prescrire à l'Être suprême , à l'Eternel , à l'Indépendant comment il doit opérer ! A-t'il été appelé au conseil de Dieu pour lui apprendre ce qui convient à sa sagesse ? Il parle au hazard , il décide à l'aveugle ; & il ne voit pas deux blasphèmes renfermés dans cette impie & insolente question. “ Est-ce ainsi que Dieu opère ? S'il les avoit vus , il en auroit rougi. Daigne le Dieu qu'il a blasphémé sans le sçavoir , lui en inspirer une confusion & une repentance salutaire.

Emportemens de de l'auteur des Réflexions contre moi , pour avoir dit : Est-ce ainsi que Dieu opère ? (b) Pag. 30.

Transporté toujours du même zèle , il m'impute encore (c) un Athéisme raffiné qui dit : il y a un Dieu , mais ce Dieu doit être conforme à mes pensées , à mes desirs : ce qu'il peut , & ce qu'il doit faire , mes lumières & ma sagesse en sont la règle & la mesure : Athéisme qui dispute à Dieu la souveraine indépendance dans ses opérations , & les profondeurs incompréhensibles de sa sagesse.

(c) Pag. 31.

Il va jusqu'à trouver chés moi (d) une dernière espèce d'impiété , qu'on peut appeller le Polythéisme , impiété qui gagne par tout , corrompt presque tous les esprits , & semble ramener les Gentils Chrétiens à l'ancienne idolâtrie dont la grace de Jésus-Christ les avoit délivrés. Impiété qui consiste à représenter la nature , ou le hazard & la fortune comme des causes & des agens distingués de Dieu. Le Dieu suprême , ajoute-t'il , n'est plus le Dieu des armées & de la victoire , le Dieu de la prudence & du courage , le Dieu des saisons & de la variété des tems , le Dieu de la stérilité & de l'abondance , le Dieu de l'adversité & de la prospérité , le Dieu de la pauvreté & des richesses , le Dieu de la santé & de la maladie , le Dieu de la

(d) P. 31. 32.

vie & de la mort. Tout cela c'est nature, c'est hazard, Dieu n'y est pour rien. L'honnête homme dans les conversations, le Prêtre, le Religieux dans ses Ouvrages auroient honte de nommer Dieu, & de remonter à sa puissance & à sa sagesse dans les événemens de la vie & de la société civile : comme si par cette folle impiété, l'homme pouvoit se décharger de l'adoration, de la gratitude, de la dépendance, de la soumission qu'il doit dans tout ce qui lui arrive, à l'Être souverain qui fait tout, qui regle tout, qui décide de tout.

Enfin cette question : „ Est-ce ainsi que Dieu opère ? „ tient si fort au cœur de l'Ecrivain, qu'il y revient encore en ces termes. (a) Mais dit le blasphémateur des œuvres de Dieu, „ Est-„ ainsi que Dieu opère ? „ Je veux un Dieu qui d'un seul coup & dans un instant renverse & rétablisse, crée & détruisse. O l'homme incomparable & de la plus profonde sagesse, qui seul sçait ce que Dieu doit faire, & comment il le doit faire!

LXII.

Que d'horreurs ! Que de crimes ! J'en tremble, ou plutôt peu s'en faut que je n'éclate d'indignation à la vûe de tant, & de si atroces calomnies. Mais m'en fâcher ce seroit y donner du poids. Ne les païons donc que du mépris qu'elles méritent.

L'Auteur a-t'il juré de se rendre ridicule ? Cette question, Est-ce ainsi que Dieu opère ? Est, dit-il, impie & insolente ; & c'est entreprendre de prescrire des loix à Dieu, & proférer des blasphèmes, que de la proposer. Mais chaque jour n'entend-on pas les Appellans anti-convulsionnistes faire sans scrupule la même question ? Sont-ils donc eux aussi insolens, blasphémateurs, impies ? Je sçai bien qu'il dit (b) que les traces de cette impiété sont répandues dans les écrits mêmes de plusieurs Théologiens, & qu'il y a toute apparence que c'est de ces Appellans qu'il entend parler. Mais réponse claire & précise. Sont-ils ces Appellans coupables d'insolence, de blasphème, d'impiété ? Je ne le suis point, s'ils ne le sont pas ; & si je le suis, ils le sont. Réponse donc claire & précise.

Difons plus : est-il aucun Défenseur de la Religion, aucun Pere de l'Eglise, qui pour dissiper l'objection tirée des miracles du Paganisme, n'ait dit de la plupart : Est-ce ainsi que Dieu opère ? Etoient-ce donc des insolens, des blasphémateurs, des impies ? Ajoutons : étoient-ce des Athées raffinés qui prétendoient prescrire des loix à Dieu, régler sa puissance, lui dis-

(a) Pag. 34.

Combien ces emportemens renferment d'ignorance & d'absurdité.

(a) Pag. 31.

puter la souveraineté & les profondeurs de sa sagesse ? des restaurateurs de cette idolâtrie, qui représentoient la nature & le hazard comme des agens distingués de Dieu, & qui lui enlevoient ses prérogatives de Dieu des armées & de la victoire, de Dieu de la vie & de la mort, &c. ? Des orgueilleux enfin & des insensés qui refusoient de remonter jusqu'à Dieu dans les divers événemens de la vie, qui sembloient vouloir se décharger de l'adoration qu'ils lui devoient, & qui prétendoient sçavoir seuls ce qu'il doit faire, & comment il le doit faire ?

LXIII.

Rougissons pour l'Auteur de ses déclamations, bouffies d'une si fade réthorique : mais n'en soions point étonnés. Tels sont toujours les discours des Convulsionnaires & des Convulsionnistes : expressions vives & empoullées, & fond d'erreurs & d'absurdités. C'est aussi leur plus grand intérêt qu'on n'approche jamais leurs merveilles de cette question, qui y a été toujours si fatale : *Est-ce ainsi que Dieu opère ?* Or l'Auteur est un Convulsionniste des mieux conditionnés : les convulsions armées du Figurisme lui ont tellement pénétré l'ame, qu'à la vûe des horribles agitations des dévots à M. Pâris, nous avons dû apprendre, dit-il (a), que le cœur de l'homme forme aujourd'hui plus de résistance à sa guérison par un aveuglement plus criminel & une malice plus raffinée. . . . & qu'il faut passer par les travaux & les douleurs, par les détails & les épreuves, par les convulsions & les tranchées pour enfanter l'homme nouveau. Quels yeux ! Nous ne découvrons dans les convulsions, nous profanes, que maladie ou fourberie de l'homme, artifice ou malice du démon. Mais nos Convulsionnistes ! Les phénomènes mêmes les plus indignes de Dieu, ils y voient l'empreinte de la divinité. Gens bien propres à grossir la généalogie des Fanatiques. Pardonnons à l'Auteur, en considération des maladies de son esprit, tout le mal qu'il a dit de moi : mais quand il nous ramenera à la manière lente & imparfaite dont la guérison de la veuve Mercier s'est opérée, que le scandale qu'il prend ne nous empêche pas de répéter à haute voix : *Est-ce ainsi que Dieu opère.*

LXIV.

En effet le respect que nous devons à Dieu Tout-puissant & infiniment Sage, nous permet-il de penser que lorsqu'il opère

Même sujet.

(a) P. 39.

Même sujet.

supernaturellement , dans l'intention de nous soumettre à quelque importante vérité par l'évidence & la force d'un miracle , il se borne à guérir par degrés une personne malade , & à la guérir si imparfaitement , que quand il l'abandonne à la nature , elle ne puisse encore s'aider ni des bras , ni des jambes ? *Ses œuvres sont parfaites* , dit le Roi Prophète : & des miracles qu'il opérera pour manifester sa Toute-puissance , & pour notifier ses volontés , seront si imparfaits ? Est-ce ainsi qu'il opéreroit par Moïse ? Qu'on en désigne quelques miracles marqués ainsi au coin de l'imperfection , & tout à la fois de la lenteur. Est-ce ainsi que le Dieu-homme opéra , ou par lui-même ou par ses Apôtres , quand il éxaûça cette multitude innombrable de personnes qui l'invoquèrent dans leurs maux ? En sçait-on une seule qu'il ait rendu simplement convalescente ; une seule qui après avoir reçu ses bienfaits miraculeux , eût long-tems besoin de béquilles pour marcher , & encore ne put de quelques jours marcher avec ce secours ? Et l'on criera au blasphémateur & à l'impie , lorsqu'à la vûe d'une femme , qui après que Dieu a , dit-on , opéré en elle un miracle , pour confondre l'autorité des Pasteurs , est encore réduite à la plus extrême foiblesse , je demanderai si c'est ainsi que Dieu opère ? Cris d'erreur , cris de fanatisme dont la religion s'offense , qui font pitié à la raison , & que nous ne devons entendre que pour nous animer à dire encore plus haut : *Est-ce ainsi que Dieu opère ?*

LXV.

Enfin , des restes de la première maladie ont mis nouvellement la vie de la veuve Mercier en grand péril.

Preuve encore , mais bien forte , de l'imperfection & du faux de ce prétendu miracle : c'est que la veuve Mercier n'a jamais été guérie radicalement. Témoin la maladie dangereuse dont elle a été attaquée aux mois de Juillet & d'Août dernier. Écoutez ce que M. Hemery qui l'a traitée dans cette maladie , en écrivit le 22. Août à M. l'Evêque de Blois dans la Lettre dont j'ai déjà parlé , & que j'ai entre les mains. *La présente maladie* , disoit-il , *n'est pas tout-à-fait semblable à la première : elle a seulement quelques symptômes qui y ont du rapport , tels que la surdité plus ou moins forte , selon l'augmentation ou la diminution des accès de sa maladie , qui ne peut être considérée que comme une suite de la première , que comme un effet du mauvais levain qu'elle auroit laissé.* Vers le 17. de Juillet elle eut un grand mal de tête , un mal de gorge fort pressant , ne pouvant avaler. L'indication étant de la saigner ,

elle le fut au pied, parce qu'elle avoit son évacuation périodique. Quelques jours après elle le fut au bras. Elle fut ensuite un peu mieux : mais ce bon intervalle ne fut pas de longue durée. La douleur de tête redoubla avec évacuation de sang caillé par le nés, impossibilité d'avalier, même ni vin ni eau ; de sorte que lui en ayant fait prendre devant moi, lorsqu'elle fut au passage pour entrer dans l'œsophage, elle sentit une douleur extrême. Elle se plaignoit outre ce d'avoir un serrement de tête, une tension convulsive dans les côtés de cette partie, qui s'étendoit jusqu'au milieu de la poitrine tant par devant que par derrière ; & pour peu qu'on lui touchât la peau, elle en sentoît une douleur aigue. On jugea à propos de la resaigner, & un peu de calme s'en étant ensuivi, en ce qu'elle avaloit librement, elle fut purgée avec des pillules angeliques qui opérèrent jusqu'à neuf ou dix fois avec quelque apparence de convulsion. Les jours suivans elle se trouva en état d'aller un Dimanche à la Messe & à Vêpres. J'ai oublié de dire que dans sa grande difficulté d'avalier qui dura quatre ou cinq jours, elle ne prenoit qu'un peu de lard cuit & mais froid, de la grosseur d'une fève qu'elle laissoit fondre dans la bouche. Après le mieux de sept à huit jours, vers le 13. d'Août, elle retomba dans la même difficulté d'avalier, la même tension convulsive dans les côtés de la tête, & jusqu'au milieu de la poitrine & du dos, rendant par le nés beaucoup de pus & de sang caillé : ce qui obligea de la resaigner au pied le 16. & le soir son évacuation périodique survint qui ne dura que jusqu'au soir du 17. n'ayant pas coutume d'en avoir beaucoup. L'ayant visité ce jour-là, je la trouvai avec une extinction ou faiblesse de voix, ne me faisant connoître ses symptômes que par signe. Il est à présumer que dans la première maladie le ressort des sinus & de ventricules du cerveau s'étant affoiblis, cela a donné occasion au sang de croupir dans les sinus, & de s'épancher ensuite vers la glande pituitaire, & vers le nerf auditore, sur lequel pesant il a produit la surdité, & par la suite s'étant changé en pus, a formé l'abcès dont une partie est sortie par le nés.

Telle est la teneur de la Lettre de M. Hemery. D'où il résulte que jamais cette femme n'a été radicalement guérie ; & que si le changement arrivé en elle peut être compté parmi les effets singuliers de la nature, il est absurde de lui donner rang parmi les miracles divins.

LXVI.

Les Miraculistes de Blois sentirent si vivement combien leur

Inquiétude du

Parti lorsqu'il la vit en danger d'une rechute, & dessein qu'il forma de l'enlever.

cher miracle alloit être dès-honoré, s'il revenoit à la veuve Mercier quelques symptômes de son ancienne maladie, qu'au bruit & aux apparences qu'elle en étoit prochainement menacée, l'alarme fut dans leur camp, & qu'ils prirent leurs mesures pour l'enlever de l'Hôpital, & la soustraire aux yeux du Public. Le jour fut assigné au 16. Juillet dernier, après qu'on eut emporté furtivement tout son équipage. Ce jour-là déguisée avec la cappe & les coëffures de la Dame Selleron, elle s'esquiva : mais malheureusement pour eux, comme elle entroit chès Bourgeon Boulanger, le Portier l'apperçut & la fit rentrer. La cappe & les coëffures à la marque de la Dame Selleron, sont restées en dépôt à l'Hôpital, & le lendemain même la maladie se déclara telle que M. Hemery vient de la décrire.

Que signifie cette tentative ? Parlons de bonne foi. N'est-ce pas qu'on sentoît parfaitement que la maladie dont la Miraculée étoit menacée, alloit faire tomber le miracle dans le décri ? On peut donc prouver encore par le Parti même que ce miracle dont il a étourdi le Public, n'est qu'une chimere.

Resumons nos moïens. Nulle preuve de l'incurabilité de la maladie. Trois causes physiques ont concouru à la guérison. Cette guérison a été lente & successive. L'imperfection en a été de plus si grande, que le miracle fini la Miraculée ne pouvoit encore s'aider d'elle-même, & que 21. mois après, des restes de la maladie l'ont mise en grand danger de périr. Enfin, puisque la seule apparence de ce danger fit frémir le Parti sur le sort du miracle, comment ce miracle ne seroit-il pas déploré après que la maladie & le danger ont été si loin ?

LXVII.

Vanité & autres défauts des Certificats qu'on produit pour prouver qu'elle attribuoit à M. Pâris sa guérison.

Après cela quel peut être le mérite des Certificats que l'on produit pour prouver que cette femme a attribué à M. Pâris la gloire de sa guérison, & que quand elle en a parlé autrement, c'est parce qu'on l'y avoit sollicitée ? Je veux que tous ces Certificats soient dignes de foi. Qu'en conclure ? C'est qu'elle se trompoit, & qu'on avoit travaillé à lui ouvrir les yeux. Car enfin faudra-t'il adorer un effet certainement naturel, parce qu'elle a trouvé bon de le transformer en miracle ? Forfanterie donc que cet étalage de Certificats. Qu'elle pense de sa guérison ce qu'elle voudra, les preuves de l'illusion du miracle en seront-elles moins solides ?

Peut-être néanmoins ne fera-t'il pas hors de propos d'observer que les Auteurs de ces derniers Certificats sont, pour la plupart, des personnes infectées de longue main par le Parti; comme les sieur & Dame Selleron, le sieur Allain, les Demoiselles Petit du Château, Collet de la Prée, Duflos, Bellinger, le Vasseur, &c. Que les déclarations qui portent le nom de Joly, ne sont point de lui; un Vigneron est-il capable d'en diéter de pareilles? Que pour la même raison les Lettres qu'on cite de la veuve Mercier aux Curés de Moisy & de Semerville, lui ont été évidemment suggérées. Que le sieur Amiot n'étoit pas à lui-même lorsqu'il signa son Certificat (a); c'étoit dans un tems où il avoit des absences de raison. Que Marie Lidoreau (b) fut surprise, qu'elle signa sans sçavoir quoi, & qu'elle a ensuite fait son possible pour retirer ce Certificat. Que Monsieur Bernardet Prieur de Villebelfol assure que l'extrait de la Lettre qu'on cite de lui, est infidèle. Qu'il est aisé de se convaincre par la Lettre de M. Hemery à M. l'Evêque de Blois que j'ai rapportée, combien la Demoiselle Bellinger calomnie (c) M. Bernardet au sujet de M. Hemery. Enfin que comme le Parti prétend que la veuve Mercier fut catéchisée pour ôter à M. Pâris l'honneur de sa guérison, nous soutenons aussi qu'elle le lui a attribué parce qu'on l'y a sollicitée. A Moisy lui avoit-on prêché autre chose? A Blois que de caresses, que de promesses, que de bienfaits pour qu'elle répât toujours la première leçon! Jusques-là qu'afin de l'en récompenser, ou de l'y encourager, on lui envoya de loin des habits de soie, mais habits que le conseil de Blois supprima sagement, crainte de la raillerie. Mais pour prouver combien l'on avoit soin d'engager cette femme à soutenir que M. Pâris l'avoit guérie, faut-il autre chose que les Certificats mêmes de Mlle. de la Prée (d), de la Haye Menuisier (e), de la Dame Selleron (f), & de Madame Courtin de Lâage (g)? On voit que si l'objet en valoit la peine, il m'en coûteroit bien peu pour ôter à ce recueil de Certificats toute autorité. Mais encore une fois est-il rien de plus indifférent, que de sçavoir si la veuve Mercier a cru, ou n'a pas cru que M. Pâris l'avoit guérie? Son idée aura-t'elle la vertu de nous persuader qu'un phénomène où la nature se montre à découvert, ne vient point de la nature? Ainsi grand mépris

(a) Addit. aux Piéc. justific. p. VIII.

(b) *Ibid.*

(c) *Ibid.* p. IX.

(d) Piéc. justific. p. XLVII.

(e) P. XLVIII.

(f) P. L.

(g) Addit. aux Piéc. justific. pag. VI.

& pour ce miracle prétendu, & pour les certificats de ce qu'elle en a jugé.

LXVIII.

Miracles imaginaires opérés dans le cœur de quelques personnes, selon l'Auteur des Réflex.

(a) Nouvelles Réflex. 2. part. p. 2.

(b) *Ibid.*

(c) *Ibid.* p. 11.

(d) *Ibid.* p. 14.

(e) Suite des Nouv. Réflex. 3. part. p. 1. & 2.

En échange voici bien d'autres miracles auxquels nous ne pensions pas. La liste m'en a presque effrayé. Miracle de lumière dans plusieurs Curés (a), que le miracle de Moïsy a rendus Jansénistes. Miracle de force dans un bien plus grand nombre (b), qui en sont devenus Jansénistes plus déterminés. Miracle d'inspiration dans le jeune M. Sainson Curé de Semerville (c), Janséniste dès la bavette, pour qu'il excitât la veuve Mercier à invoquer M. Pâris. Miracle dans l'esprit & dans le cœur de cette femme avant sa guérison (d), pour la faire espérer dans ce feu Diacre, & pour la rendre sensible aux maux de la petite Eglise. Miracle ensuite de conversion, après qu'elle eût abjuré celui de sa guérison; mais miracle si grand, qu'il (e) mérite l'admiration & les adorations, les louanges & les actions de grâces des Anges & des hommes. S'il falloit étaler toutes les autres pompeuses chimères de l'Auteur touchant ces miracles imaginaires, j'aurois de quoi égaier long-tems mes lecteurs. Mais irai-je leur faire perdre le tems, & le perdre moi-même à réfléchir sur des chansons?

Disons donc seulement que parmi les Curés Miraculistes du Diocèse de Blois, nous n'en connoissons point à qui le *miracle de lumières* soit applicable. Qui sont-ils ces Curés ci-devant, dit-on, ignorans & aveugles, qui aient cessé de l'être? Ajoutons qu'il n'est point de Secte qui ne soit parée de miracles de lumières, de force, d'inspirations, & de conversions marquées au même coin. Nos Vaillantistes entr'autres en ont de bien plus brillans que ceux dont on nous parle, & qui pourtant sont du plus mauvais alloi. La cause fait tout dans ces sortes de choses. Or quelle cause que celle des Jansénistes! Orgueil, misères, illusions, ç'en est tout le fond. Loïn donc de nous ces miracles: ou si on veut les placer quelque part, que ce soit parmi ceux dont toutes les Sectes se font glorifiées.

LXIX.

Nous donnerons un peu plus d'attention à certains autres dont l'Auteur des Réflexions veut nous faire croire que la veuve Mercier a été favorisée. D'abord, miracle dont on avoit ou-

blié de nous instruire, de reproduction de chairs dans une ancienne cavité, lors de la grande merveille. Long-tems après miracle de renaissance de plusieurs dents; miracle d'une perte arrêtée subitement; miracle d'une contusion au sein guérie; miracle enfin de punition exercée contre un incrédule au premier miracle de la guérison. Jamais, depuis la création, les miracles n'avoient été ainsi multipliés en qui que ce soit. Riche siècle que le nôtre, où une seule personne en reçoit plus d'une douzaine :

Je suis assuré que sur l'étiquette du sac la plupart de mes lecteurs se moquent de ces miracles. Pour moi, je n'en fais pas plus d'état. Mais ce qui leur suffit, ne me suffit pas : je dois encore montrer qu'ils sont effectivement risibles.

LXX.

L'Auteur des nouvelles Réflexions raconte (a) que la veuve Mercier quatre ans environ avant sa grande maladie, eut un abcès au côté droit, entre l'épine du dos & les fausses côtes. L'abcès creva en dedans, & fut heureusement évacué : mais l'humeur corrosive aiant rongé les chairs, forma une plaie dont les lèvres se cicatriferent sans pouvoir se réunir : & il resta sous la peau une cavité où elle faisoit entrer ses cinq doigts joints ensemble, jusqu'à la profondeur à peu près d'un pouce & demi. L'excès de ses maux qui avoient rendu tout le côté droit insensible, lui firent aisément oublier cette légère infirmité, & ce ne fut qu'aux fêtes de Noël 1737. qu'elle s'aperçut comme par hazard, que la cavité étoit parfaitement remplie de nouvelles chairs, & que la place de l'abcès avoit la même consistance que les parties circonvoisines. On peut, ajoute-t'il, s'informer de tout Chirurgien un peu expérimenté, s'il est naturellement possible que des chairs séparées & cicatrifées, dont les extrémités se sont comme rasornies depuis 7. ou 8. ans, repoussent tout d'un coup jusqu'à remplir tout l'espace vuide, & effacer toutes les traces de l'ancienne place.

Je ne ferai point cette question, mais j'en ferai une autre : sçavoir si c'est montrer du jugement, que d'assurer un fait extraordinaire que l'on n'a pas vû, & dont on ne cite aucun témoin. Or c'est ici le cas. Pas un Certificat ni du mal, ni de la guérison; & l'Auteur n'a vû ni l'un, ni l'autre. Toute la preuve est que la veuve Mercier a raconté ces faits à quelques personnes, & qu'on ne peut point dire (a) qu'une circonstance attestée uniquement par la veuve Mercier ne mérite aucune foi. Com-

Miracle de reproduction de chairs arrivée on ne sçait quand, & certifié sur la seule foi de cette femme.

(a) Suite des Nouvel. Réfl. 3. partie p. 2. & 3.

(b) *lib. II. p. 3.*

me si la maxime, *testis unus, testis nullus.*, doit être oublié. Comme si à plus forte raison, l'on méritoit d'être cru lorsqu'on se dit gratifié d'une faveur ignorée de tout le monde.

LXXI

Objection pué-
rile de l'Aut. des
Réflexions.
(a) *ibid.*

Mais, dit il (a), quel intérêt. peut-elle avoir de feindre aujourd'hui, & dans la captivité? Quel intérêt? Le même qui l'animoit lorsqu'elle déclara faussement au Notaire, à M. l'Evêque de Blois, & à M. Audonneau que sa guérison s'étoit opérée sans aucune évacuation. Le même qu'elle eut lorsqu'elle fit les autres mensonges dont nous la convaincrons dans la suite. Croit-on que ce ne soit rien aux yeux d'une femme, que de passer pour être comblée de dons du Ciel, & que d'être encensée par bon nombre de Prêtres, & par une troupe de leurs Partisans & de leurs Dévotes; sur tout leur encens & leurs bienfaits redoublant à mesure qu'elle se montre ferme à défendre le premier miracle, & qu'elle en présente de nouveaux? Il est en vérité d'une puérilité si extrême de nous fatiguer de tels raisonnemens, que je ne puis comprendre comment on ne la sent pas.

Fût-il vrai que la veuve Mercier a eu l'infirmité en question, & qu'elle en est guérie, sur quoi fonder le miracle, après qu'elle a déclaré que cette infirmité avoit précédé de quatre ans sa grande maladie, qu'elle en avoit perdu le souvenir, & que c'est seulement plus de deux mois après le prétendu miracle qu'elle s'aperçut par hasard que l'infirmité avoit cessé? Pour fixer au milieu de telles circonstances l'époque de la guérison, ne faudroit-il pas être plus qu'Astrologue? C'est donc un miracle de pure conjecture, un miracle à mépriser en tout sens.

LXXII.

Miracle de re-
naissance des dents
quatre mois après
la guérison pré-
tendue miracu-
leuse.

(b) *ibid.* p. 4.

Même mépris pour celui de la naissance des dents. *Dieu, dit l'Auteur (b), en rétablissant tant de membres perclus de la veuve Mercier, sembla oublier l'infirmité des dents. Pauvre femme! Dieu l'avoit miraculeusement guérie, il y avoit quatre mois, & elle n'avoit encore pu, nous dit-on, manger de croute, tant ses dents étoient gâtées. Il n'en usoit pas ainsi dans le bon vieux tems de nos Peres: il n'oublioit rien alors; & quand il guérissoit par miracle, non-seulement il dissipoit la maladie principale, mais*

encore il remédioit aux désordres qu'elle avoit causés : nuls malades guéris miraculeusement n'étoient forcés par le mauvais état de leurs dents à se nourrir de bouillie, ou de mie de pain. A quel Voïant aurons-nous recours pour découvrir les mystères de cette nouvelle conduite ?

L'Auteur qui n'est jamais court quand il s'agit de prophétiser, n'a pas manqué de nous l'apprendre. Dieu, dit-il, semble oublier l'infirmité des dents, *pour faire voir qu'il ne consulte dans ses œuvres ni les défenseurs, ni les adversaires des miracles* : pour nous apprendre que dans ses dons il est toujours indépendant, & qu'une première faveur n'est pas un droit à une seconde : pour fournir enfin un puissant motif aux pénitens & aux justes de ne se pas troubler de ce qu'il leur laisse des faiblesses humiliantes qui les avertissent de ce qu'ils ont été, & de ce qu'ils deviendroient s'ils étoient laissés à eux-mêmes.

Grotesques idées de l'Auteur sur ce que Dieu avoit comme oublié les dents gâtées de la Mercier.

Femme donc illustre à jamais, dont Dieu n'a oublié les dents gâtées, que pour les faire servir de preuve à de grandes vérités de la Religion ! L'Auteur ne se lassera-t'il point de débiter des rêveries ?

L X X I I I.

La seule vérité que je voie dans ces dents si long-tems gâtées malgré le prétendu miracle, c'est que la nature travailla long-tems avant que d'achever son œuvre. Je dis, la nature : car je voudrois bien sçavoir en vertu de quel principe on prétendroit qu'elle ne puisse pas faire tomber des dents cariées, & en faire repousser d'autres. Est ce un phénomène inouï, sur tout dans une jeune personne ? Je pourrois marquer ce qu'on m'a mandé de Blois, que l'Épouse de M. Guenois Notaire de cette ville, eut quatre nouvelles dents à l'âge de 36. ans. Combien de Médecins & de Naturalistes attestent de semblables faits ! Mais je me borne à un témoignage qui étant entre les mains du Public, me dispensera de chercher ailleurs des exemples. En jettant par hazard les yeux dans le Dictionnaire de Trevoux de l'édition de 1732. sur le mot, *Dent*, voici la remarque que j'y ai trouvée. *Les dents sont revenues à quelques-uns en vieillesse : Menzelius Médecin Alleman, dit qu'il a vu un Vieillard à Cleves en 1666. âgé de 120. ans, à qui les dents étoient revenues deux ans auparavant avec grande douleur ; & qu'en même tems il se trouva*

La nature a pu reproduire ces dents.

un Anglois à la Haye , à qui pareillement les dents étoient revenues en sa 118e année. Ce sont-là de bien plus belles merveilles que celle des nouvelles dents dans la jeune veuve Mercier , quand même ces dents seroient saines & entières ; au lieu que ce ne sont que des chicots fort sales & fort noirs , comme on vient de me le certifier. S'est-on pourtant avisé de voir du surnaturel dans ces deux faits ? Mais quand on a la tête échauffée , on trouve par tout ses visions. Si jamais l'Auteur parvient à avoir l'esprit tranquille , il rougira d'avoir tant exalté comme miraculeux un événement si naturel en lui-même ; & de plus , si naturel dans la manière dont il est arrivé.

LXXIV.

Elle les a repro-
duites.

(a) Ibid.

Le 18. Février 1738. dit-il (a), c'est-à-dire , quatre mois après le miracle , la Mercier commença à remarquer que quelque chose d'extraordinaire l'incommodoit dans la bouche , & s'aperçut que les chicots des cinq dents molaires du côté droit étoient poussés en dehors , sentant ses gencives fort échauffées & sa joue enflée : on reconnut-bientôt que c'étoit des dents naissantes qui chassoient ces chicots , & qui causoient l'inflammation & l'enflure. Quinze jours après elle s'aperçut de la naissance des quatre autres dents molaires du côté gauche , qui chassèrent aussi les chicots des anciennes : & à Pâques elle se servoit de toutes les neuf , qui avoient dès-lors la force & la saïlle qu'elles ont à présent ; elles sont très-fortes & proportionnées aux autres , & elle en fait usage avec vigueur & succès.

Passons ce récit. Je suis fort aise que la pauvre femme ait aujourd'hui de bonnes dents , sur tout étant dans un lieu où elle a bien plus qu'elle n'avoit à Moisy , de quoi les occuper ; & je suis bien aise aussi qu'elle s'en serve avec vigueur ; leur succès en ce cas est infaillible : des dents très-fortes qui agissent avec vigueur , agissent toujours avec succès. Mais que ces dents lui soient revenues par miracle , il faut donner au-dessous de la niaiserie pour le prétendre. A quelles marques connoît-on la main de la nature , quand elle fait tomber les dents de lait , ou des dents cariées , & qu'elle en substitue d'autres ? N'est ce pas à celles que l'Auteur vient d'étaler ? Les gencives s'échauffent ; la joue s'enfle ; les nouvelles dents qui naissent , chassent peu à peu les anciennes ; de-là l'inflammation & l'enflure ; enfin , au bout d'un certain tems , ces dents deviennent très-fortes , & l'on s'en sert avec vigueur & succès. C'est-là exactement notre mira-

cle. La seule différence est qu'il a été plus douloureux, & moins prompt que ne le sont bien d'autres opérations semblables de la nature, & qu'il a été aussi beaucoup moins parfait. Combien de personnes à qui elle a rendu toutes les dents, lorsqu'il en manque encore plusieurs à la veuve Mercier ? Beau sujet pour exercer la veine prophétique de l'Ecrivain. Car seroit-ce sans quelque profond mystère que Dieu, après s'être souvenu des dents de cette femme qu'il avoit comme oubliées, en a oublié encore quelques-unes ? Nos Neveux seront un jour bien surpris de voir dans un Parti qui avoit prétendu faire la loi à toutes les Puissances, un fond si inépuisable de sottises.

L X X V.

Sottise bien grande aussi que le miracle de la perte arrêtée. Cette femme, dit l'Auteur (a), *eut le 23. Août un accès de fièvre qui le lendemain fut suivi d'une perte de sang très-abondante. Après plus de trois heures d'un mal qui l'avoit jetée dans une grande foiblesse, elle eut la pensée de mettre de la terre du tombeau de M. Paris dans sa ptisanne. Lorsqu'elle se préparoit à le faire, elle entendit que quelque personne entroit dans sa Chambre, & dans la crainte que ce ne fût quelqu'une de ses surveillantes, elle jeta la terre avec précipitation, non dans sa ptisanne, comme elle en avoit eu dessein, mais dans une rotie qu'on lui avoit apportée un peu auparavant : elle mangea la rotie, & la perte cessa subitement. La veuve Mercier ne doute point qu'une si prompte délivrance n'ait été l'effet de la puissante intercession de son Bienheureux Protecteur.*

Miracle d'une perte arrêtée, mais dénuée de toute preuve dans le fait, & fort naturel s'il étoit véritable.

(a) Suite des Réflex. 3. part. p. 8.

Voilà le miracle. Mais question d'abord si le fait est vrai ; question encore si, quand il seroit vrai, ce seroit un miracle. A chacune des deux questions on ne peut qu'on ne regarde l'Auteur en pitié. Quoi ! Sans un seul témoin des faits dont cette femme se vante, sans que qui que ce soit l'ait vûe mettre dans sa rotie de la terre du Tombeau, sans que personne ait déclaré savoir ni que sa perte cessa subitement après qu'elle eut mangé la rotie, ni même qu'elle a eu cette perte : il faudra croire tout cela précisément parce qu'elle le raconte ? C'est trop insulter le Public. Accordés ainsi à chaque femme d'être crue en fait de miracles sur sa simple parole ; & dans peu de jours vous verrés le monde inondé de miracles de toutes les sortes. Il est scandaleux d'introduire sur des faits aussi importants & aussi sacrés que le sont des miracles, une crédulité à laquelle on au-

roit honte de se livrer sur les affaires mêmes les plus ordinaires de la vie.

Mais, quand même ces faits seroient certains, y auroit-il lieu à chanter miracle ? Combien de personnes qui travaillées de la même maladie, s'en trouvent délivrées au bout d'un certain tems, sans qu'on s'avise d'en être étonné ? On sçait que ce n'est pas-là un accident surquoi la nature ne puisse rien, ou qui doive naturellement durer des mois & des années. Et d'ailleurs, si l'on s'opiniâtre à vouloir que ce soit par la vertu miraculeuse de cette terre que la perte fut arrêtée, je m'obstinerai moi à soutenir que c'est par la vertu naturelle de la rotie. Et comment me débusquer de là ? Autant que de ma connoissance cette terre a fait de mal à beaucoup de personnes, autant des roties ont fait de bien à beaucoup d'autres. Encore donc un miracle à bannir avec mépris.

LXXVI.

Vient le quatrième de ceux de la nouvelle création. *Nous le rapporterons, dit l'Auteur (a), dans les propres termes d'une personne très-sensée, & incapable de feindre & d'exagerer ; c'est-à-dire, de M. Selleron, Marchand à Blois, dont nous aurons lieu bientôt d'examiner le bon sens & la droiture. Le 5. Août 1738. à 9. heures du matin une chaise s'étant renversée, une des pommes porta dessus le bout de la mamelle droite de cette femme, avec une telle force, que nonobstant son corps de baleine, le contour du mamelon fut meurtri de la largeur d'un écu de six francs, & devint tout violet. Un quart d'heure après elle y mit une compresse imbibée d'eau-de-vie ; malgré cela toute la mamelle devint en peu de tems extraordinairement enflée : déjà elle ne pouvoit presque plus agir, & vers le midi il y avoit une glande sous l'aisselle, & l'enflure aussi-bien que la douleur alloient en augmentant. Cela se passoit sous les yeux & à la connoissance des gens de sa chambre, & entr'autres de la fille Baufferay, qui avoit eu la charité de fournir de l'eau-de-vie pour la première compresse, & qui l'incitoit encore à y en remettre : mais à six heures du soir, au lieu de résterer, elle mit de la terre du tombeau du Bienheureux François Paris dans un gobelet d'eau, & imbiba une compresse, mit la terre par-dessus, l'appliqua sur sa blessure, & se coucha. La grande douleur qu'elle ressentoit, ne lui permit pas de s'endormir avant onze heures, & s'étant éveillée peu après minuit, elle se sentit parfaitement guérie.*

Miracle d'une contusion au sein guérie subitement, mais avancé de même sans preuve.
(a) *Ibid.*

Sans entrer dans la question de droit, qu'il convient à modé-
 érat d'éviter, s'il est possible, je m'attache tout d'un coup à celle
 de fait. Le sieur Selleron a-t'il été témoin de la maladie & de
 la manière de la guérison, ou du moins de l'une, ou de l'aut-
 re? Non. Et la Dame Selleron sa femme? Non. Et la Demoi-
 selle Collet de la Prée? Non. Et le sieur Allain Marchand à
 Blois? Non. Quatre personnes en tout qui nous ont déclaré ces
 faits, dont aucune n'en a été témoin: c'est sur le récit de la
 veuve Mercier qu'ils les attestent. Voilà donc encore le récit
 de cette femme donné pour décisif en sa propre faveur. Si cette
 règle de critique passe, il faut céder la place: le moyen de ten-
 nir contre le torrent de suppositions & d'impostures qui va nous
 inonder?

LXXVII.

Mais, dit-on, quelques personnes qui avoient vu le sein ma-
 lade, virent le lendemain qu'il étoit guéri?

Qui sont-elles ces personnes? Pourquoi ne les pas nommer?
 Des témoins qu'on ne déclare point, sont des témoins sans au-
 torité. On ne cite nommément que la fille Bausseray, dont on
 ne produit néanmoins aucun Certificat. Et d'ailleurs, que lui
 fait-on dire, & que fait-on dire aussi aux autres témoins? Re-
 marquons combien en tout sens le prétendu miracle est frivole,
 & combien nos Miraculistes sont téméraires, ou crédules. La
 circonstance principale, le point essentiel, sçavoir l'application
 d'un linge trempé dans une eau impregnée de la terre du re-
 nommé tombeau, ni la Bausseray, ni aucune des femmes ano-
 nimes dont on parle, n'en a été témoin: c'est en cachette, dit-
 on, que la veuve Mercier imbiba de cette eau son linge, & tel-
 lement en cachette que personne ne le vit, que personne ne le
 comprit. Si c'est là un fait à être reçu d'un homme sensé, il faut
 s'attendre à voir les miracles de tout genre se multiplier sans
 fin. Ne se lassera t'on jamais de nous ennuyer d'histoiettes des-
 tituées de toute preuve?

Observons de plus qu'au dire du sieur Selleron, l'enflure
 étoit si grande dès les neuf à dix heures du matin, que *déjà* la
 veuve Mercier ne pouvoit presque plus agir; & que le mal aug-
 menta toujours jusqu'au soir. Quand le soir fut venu, elle dut
 donc être tout-à-fait hors d'état d'agir. Cependant la Demoi-
 selle Collet de la Prée la fait aller toute seule à l'Eglise à son

Objection & ré-
 ponse. Contradic-
 tion dans les Cer-
 tificats, & men-
 songe grossier
 dans l'exposé de
 l'Aut. des Réflex.

Heures du soir. Trouve-t'on que ces témoignages s'accordent ? Je ne veux pas dire que dans l'un, ou dans l'autre il y a un mensonge ; mais pour beaucoup je ne voudrois pas le nier. Que celui du sieur Selleron sur tout est suspect !

(a) Addit. aux
Piéc. justif. p. XI.

Observons encore le titre que l'auteur des Réflexions a mis (a) à la seconde Lettre de M. Selleron. Extrait, dit-il, d'une Lettre touchant la guérison *d'un cancer*. D'un cancer ? Qui lui en a appris la nouvelle ? Les sieurs Selleron & Allain, la Dame Selleron & la Demoiselle Collet de la Prée, dont le zèle pour M. Pâris va jusqu'au transport, auroient-ils oublié un cancer guéri, s'il y avoit eu guérison d'un cancer ? Cependant il n'en est aucune mention dans leurs témoignages, pas même dans celui du sieur Selleron, où l'Auteur des Réflexions ose écrire qu'on en trouve la preuve. Si c'est là dire vrai, je ne sçai plus ce que c'est que mentir. Encore si le mensonge étoit vraisemblance. Mais métamorphoser soudainement en cancer, une simple effluve qu'un accident vient de causer, c'est dire faux avec si peu d'esprit, qu'on ne sçauroit mériter grace.

LXXVIII.

Miracle enfin de punition exercée contre un incrédule à celui de la guérison, mais attesté aussi sur la parole seule de cette femme.

On ne doute point que je ne sois extrêmement ennuié de l'examen de tant de fornettes. Encore une pourtant qu'il faut essuier. Ce sont les aventures d'un certain homme, qui accompagné de trois certains autres, avoit insulté un certain jour du mois de Septembre 1738. la veuve Mercier, pour avoir dit que M. Pâris l'avoit guérie. Peu après cet inconnu étant tombé dangereusement malade, envoia son fils à cette femme pour lui demander pardon, & pour la prier de faire en sa faveur une neuvaine au prétendu Bienheureux : ce qu'elle fit : & pendant cette neuvaine le Malade recouvra la santé, dont il alla ensuite plusieurs fois la remercier, en pleurant de repentir & de reconnaissance. Le sieur Selleron raconte (b) cet événement qu'il trouve *aussi frappant qu'admirable*. La Demoiselle Collet de la Prée, la Dame Selleron, & le sieur Allain le rapportent aussi avec de grandes marques de dévotion ; ce que l'Auteur des Réflexions, dans le titre de l'extrait de leurs témoignages, a eu grand soin de faire remarquer.

(b) Addit. aux
Piéc. justif. p. XII.
XIII.

A tout cela je n'ai qu'un mot à dire : c'est ou que tout cela n'a été qu'un jeu ; ou que c'est une pure fiction de la veuve Mer-

cier. En effet, quel est celui qui lui fit insulte, qui fut puni, qui fut guéri? On l'ignore, & elle dit qu'elle ne le connoît pas. Quels sont les trois autres qui allèrent la voir avec lui? Autre mystère pour tout le monde. Quels sont les témoins de l'offense, de la punition, de la guérison? Il ne s'en trouve aucun: qui que ce soit n'en a rien vû. Qui fut présent lorsque le fils du coupable inconnu demanda pour lui pardon, & les prières de la Miraculée? Qui fut instruit de la neuvaine qu'elle fit? Qui vit le coupable pénitent revenir miraculeusement en santé? Qui l'entendit rendre à sa bienfaitrice des actions de grâces? Personne. Mes lecteurs auront peine à le croire, tant il leur paroîtra incroyable qu'on ait osé assurer de tels événemens sans l'appui de quelque témoignage. Le fait est pourtant vrai. Nul témoin d'aucune de ces circonstances si flatteuses pour l'amour propre de la veuve Mercier: c'est elle seule qui les a racontées, c'est sur sa seule autorité qu'on les atteste. Je laisse au Public de caractériser cette conduite: car l'ennui de tant de sottises me gagne, je ne puis plus y tenir.

LXXIX.

Pour nous délasser, parlons de quelques autres aventures de cette célèbre veuve. C'est une femme à visions: elle en a eu des plus admirables. M. l'Évêque de Blois en ayant été instruit peu après le premier miracle, l'interrogea sur l'article, & voici ce qu'il en apprit. Elle lui déclara en présence des MM. du Bureau assemblés, qu'étant domestique chés un Laboureur à Osoir, elle avoit vû pendant neuf jours de suite son pere, qui étoit décédé lorsqu'elle n'avoit que deux ans; qu'il lui avoit apparu sous la forme d'un pigeon blanc; qu'il s'entretint avec elle sur son état; & qu'après lui avoir demandé des prières, & lui avoir ordonné de rendre du sel qu'il avoit emprunté, il lui avoit révélé qu'il faisoit son purgatoire auprès de la pierre de l'évier. C'est par la chatière qu'entroit son pere le pigeon, quand il vouloit s'entretenir avec elle. Mais il ne vouloit point de témoins. Aussitôt qu'il survenoit quelqu'un, il s'envoloit par la fenêtre dans la Cour, & y mangeoit avec les poules. Le monde étoit-il retiré? Il revenoit à elle, & renouoit la conversation.

Elle déclara encore qu'elle avoit vû de même son grand-pere & sa grand-mere, avec qui elle avoit eu des entretiens: mais qu'en étant beaucoup importunée, elle avoit eu recours à des

Combien elle est visionnaire. Si l'on adopte ses miracles, il faut adopter ses visions.

voïages de piété ; & que , suivant le conseil d'un Curé , elle avoit étendu par terre dans sa chambre en forme de croix une nappe blanche , accompagnée de deux cierges allumés : ce qui avoit fait cesser ses visions. Tel fut son récit , auquel elle ajouta quelques autres semblables histoires.

L X X X.

Même sujet.

Rien n'est plus risible : mais il y a des personnes qui pourront bien prendre tout cela au sérieux. Par exemple , M. Selleron & M. Allain , Madame Selleron & Mademoiselle Collet de la Prée , demandons-leur si la veuve Mercier est une visionnaire indigne de confiance ; ou plutôt si elle ne mérite pas d'être crue sur son seul témoignage. Il n'y a pas ici à douter. Sur son témoignage seul ils ont cru qu'il s'étoit formé à son côté droit une cavité où elle mettoit ses cinq doigts jusqu'à la profondeur d'un pouce & demi , & que cette cavité s'étoit miraculeusement remplie. Sur son témoignage seul ils ont crû qu'elle a eu une grande perte ; que pour l'arrêter elle mit dans une rotie , de la terre du tombeau ; & qu'après qu'elle eut mangé cette sainte rotie , sa perte cessa subitement. Sur son témoignage seul ils ont crû qu'elle avoit mis sur son sein malade de l'eau où elle avoit détrem pé de la terre du tombeau , & que c'est à cette eau qu'elle dut sa guérison. Enfin sur son témoignage seul ils ont crû qu'un inconnu l'avoit insultée , qu'il en fut miraculeusement puni , qu'il eut recours à son crédit auprès de M. Pâris , que les prières qu'elle fit en sa faveur eurent un prompt effet , & qu'il vint l'en remercier plein de componction , & couvert de larmes. Sur son témoignage seul ils croiront donc , & jugeront qu'on doit croire l'histoire de ses visions. Refuser d'y ajouter foi , ou seulement en faire difficulté , ce seroit porter un coup mortel aux quatre nouveaux miracles qu'ils chérissent si tendrement , & qu'ils proposent avec tant de zèle à notre adoration. L'appui des visions est le même que celui des miracles en question. Elle a déclaré les miracles , elle a déclaré les visions. Si les visions n'ont été attestées que par elle seule , les miracles non plus n'ont point d'autre témoin. Il faut donc ou rejeter les miracles si on rejette les visions ; ou recevoir les visions si on reçoit les miracles : ou plutôt , puisqu'ils trouvent les miracles indubitables , ils adopteront les visions sans ombre de difficulté. Ce seroit méconnoître leur jugement que de n'y pas compter. Google

Que nous aurions donc de satisfaction, s'il nous étoit donné de les entendre discuter entre eux de si rares aventures ! L'ame du pere de la veuve Mercier qui, sous la forme d'un pigeon blanc, converse avec elle, mange avec les poules, & fait son purgatoire auprès d'un évier : le feu grand-pere, & la feue grand-mere de cette femme, qui l'entretiennent aussi plusieurs fois : une nappe blanche étendue en forme de croix, & des cierges allumés qui chassent pour toujours deux bonnes ames : est-il de sujets plus propres à leur fournir matière d'entretiens & de recherches ? Mais aussi seroit-il de conversations plus agréables à écouter ? Nul doute que nous n'en fussions aux larmes : sur tout si l'Auteur des Réflexions guidé sur son char prophétique, venoit expliquer les mystères des cierges allumés, de la nappe blanche, du purgatoire auprès de l'évier, & du pigeon blanc qui demande des prières : car cet Auteur, qui exige de moi que je reçoive quatre miracles sur la simple parole de la veuve Mercier, ne sçauroit me refuser de croire ces visions sur la même parole. Or de si belles visions seroient-elles chès un Figuriste de sa pénétration & de son rang, vuides de toute figure ?

Même sujet.

On me pardonne bien de prendre ce ton. La vraie réponse au ridicule est l'ironie : outre qu'il n'est pas de meilleur moyen d'ensevelir dans le mépris les miracles & les discours fondés sur l'autorité de cette femme, que de faire voir qu'elle est visionnaire à l'excès.

LXX XII.

Que sera-ce quand j'aurai fait voir encore qu'elle est de très-mauvaise foi ? Déjà l'on est instruit du mensonge qu'elle fit au Notaire, à M. l'Evêque de Blois, & à M. Audonneau, lorsqu'elle leur dit que sa guérison s'étoit opérée *sans nulle évacuation*. Voions maintenant les détours & les mensonges dont elle usa dans ses réponses aux questions du sieur Selleron (a).

Combien elle est de mauvaise foi.

J'avois dit (b) que le 9. de Novembre jour auquel elle arriva à Blois, elle se servoit de béquille & de bâton. Sçait-on le tour qu'elle prend pour garantir, nonobstant ce fait notoire, le miracle de sa guérison ? C'est qu'à la vérité ce jour-là elle se servoit d'une béquille & d'un bâton : mais. . . . que c'est par un

(a) Addit. aux Piéc. justific. pag. XX. XXI.
(b) XX. Lett. Théol. p. 1261.

accident qui lui étoit arrivé le Jeudi 7. Novembre : car ce jour-là elle contracta, dit-elle, une entorse à la cheville du pied gauche. Voilà une entorse qui se trouve bien à propos, Mais est-ce invisiblement que cet accident lui arriva ? Car on n'en cite aucun témoin. Ou faut-il sur les accidens qui lui arrivent, comme sur les graces qu'elle reçoit, se fier à sa seule parole ? Jusqu'à ce qu'on prouve la réalité de l'entorse dont elle parle, je ne croirai point qu'elle l'ait contractée, mais je croirai qu'elle a offensé beaucoup la vérité.

Remarquons cependant la contradiction. On vient de l'entendre assûrer que le 9. Novembre, jour auquel elle arriva à l'Hôpital de Blois, elle se servoit d'une béquille & d'un bâton, parce que deux jours auparavant elle avoit contracté une entorse : & malgré cela elle ne s'est servie, dit-elle, de la béquille que deux jours après son arrivée à l'Hôpital. Peut-il être de contradiction plus ridicule, & de mensonge plus palpable ?

Interrogée ensuite sur sa comparution devant MM. du Bureau de l'Hôpital, elle répond que ce Bureau est une pure invention. Est ce bêtise ? Est-ce mensonge ? Ne comparut-elle pas dans la Chambre où étoient assemblés MM. les Administrateurs de l'Hôpital ? Elle convient qu'elle y comparut. Mais qu'est ce que le Bureau de l'Hôpital, sinon les Administrateurs de l'Hôpital assemblés ?

Tout de suite elle assure qu'elle alla dans cette Chambre sans être soutenue par personne. Fauçeté déjà relevée dans M. Gaultier (a). Elle avance encore qu'après qu'elle y fut arrivée, elle ne demanda point à s'asseoir, & que dès qu'elle fut entrée, on lui donna une chaise où elle s'assit sans besoin, mais sans vouloir refuser l'attention qu'on avoit pour elle. Mensonge sans pudeur, puisque tous les Administrateurs furent témoins du contraire ; & que M. Gaultier lui-même, malgré son attention à écarter les circonstances défavorables au miracle, certifie (b) qu'un peu après qu'elle fut entrée dans la Chambre, elle demanda permission de s'asseoir.

(a) Ci-dessus p. 2328.

(b) Addit. aux Piéc. justific. pag. XXII.

Pour les autres circonstances que j'avois rapportées de l'enflure de la joue droite, de celle des jambes, des douleurs aux articulations des doigts & des bras, circonstances qu'elle nie, mais que l'on continue de m'assûrer être très-certaines : m'amuserois-je à en disputer, après l'avoir convaincue de menson-

ges évidens ? Femme donc indigne de toute confiance, & comme très-visionnaire, & comme de très-mauvaise foi.

LXX XIII.

Puisque nous en sommes aux informations de M. Selleron à mon sujet, il est très-à propos que je lui fasse part de quelques-unes de mes réflexions. Juge & Greffier tout à la fois, il interroge la veuve Mercier sur divers faits énoncés dans ma XX. Lettre, & écrit ses réponses à chaque article. Je veux bien ne lui point faire de querelle sur cette entreprise : mais du moins me sera-t'il permis de desirer qu'il y eût apporté un peu plus de droiture, & un peu plus d'esprit.

Memoire, dit-il (a), de M. Selleron contenant les questions faites à la veuve Mercier le 24. Avril 1739. au sujet du faux exposé que l'Auteur des Lettres Théologiques a fait du progrès de sa guérison, & les réponses de cette Veuve à chaque article. Les questions sont donc au sujet de mon exposé, & en renferment le sens & le précis. Pourquoi donc le sieur Selleron demande-t'il à cette femme, si le 27. Octobre 1737. jour qu'elle alla à l'Eglise, il fallut la traîner sous les bras pour l'y conduire ? Etoit-il de la droiture de faire entendre par-là que selon moi elle y fut traînée, comme on traîneroit un corps inanimé, lorsque j'ai dit qu'on l'y conduisit par-dessous les bras ; & lorsqu'il est si clair par mon texte (b) que j'avois voulu seulement exprimer la difficulté qu'on eut à la conduire ? Difficulté au reste si constante qu'un des plus zélés Certificateurs du miracle l'a lui-même attestée (c) Pourquoi lui demander encore si elle fut obligée de se confesser auprès du feu ? Avois-je dit qu'elle y fut obligée ? N'avois-je pas exposé tout simplement qu'elle se confessa auprès du feu, comme elle avoue expressément qu'elle le fit ? Pourquoi lui demander si depuis le 17. Octobre jusqu'au 8. Novembre elle demouroit toujours sur une chaise auprès du feu ? Elle le nie avec raison : mais lui avoit-il raison de m'imputer d'avoir écrit qu'elle demouroit toujours sur une chaise, lorsque j'avois marqué que jusqu'au 8. Novembre assise auprès du feu sur une chaise, elle ne pouvoit se lever qu'à l'aide d'un bâton ? N'étoit-ce pas dire qu'elle ne demouroit pas toujours assise ? Pourquoi lui demander aussi s'il est vrai qu'elle ne pouvoit se lever qu'avec une béquille & un bâton, lorsque je n'avois pas parlé de la béquille ? Voilà pour sa droiture. Voici pour son bon sens.

Infidélités du sieur Selleron dans les questions qu'il fit à cette femme.

(a) Addit. aux Piéc. justific. pag. XXII. XXIII.

(b) XX. Lett. p. 1260.

(c) Piéc. justific. p. LV.

Peu de jugement du même sieur Selleron dans ces questions.

Il fait à cette femme la question, s'il est vrai que jusqu'au 8. Novembre elle ait demeuré toujours assise, & qu'elle ne se soit levée qu'à l'aide d'une béquille & d'un bâton : c'est-à-dire, s'il est vrai tout à la fois que jusqu'à ce jour elle ait été toujours, & n'ait pas été toujours assise. La question est-elle d'un homme sensé ?

Ensuite, pour me convaincre d'avoir exposé faux, lorsque j'ai écrit que jusqu'au 8. Novembre elle ne pouvoit se lever qu'à l'aide d'un bâton, il lui fait répondre fortement qu'elle se servoit non seulement d'un bâton, mais encore d'une béquille, qu'elle ne garda pas néanmoins si long-tems que le bâton.

Pour détruire encore ce que j'avois dit, que le 9. Novembre, jour auquel elle arriva à Blois, elle se servoit d'un bâton & d'une béquille, il remarque ce qu'elle assure, que ce jour-là elle se servoit d'une béquille & d'un bâton : & pour achever de nous faire connoître son jugement, il assure avec elle que *malgré cela elle ne s'est servie de la béquille que deux jours après.*

De plus, il adopte la bêtise qu'avança cette femme, lorsqu'elle lui déclara que *le Bureau de l'Hôpital est une pure invention.*

Enfin, pour que l'on soit bien assuré que jusqu'en Janvier 1738. elle n'avoit point les jambes enflées, ainsi que je l'avois dit, & pour rendre évident que je *semble passer tacitement condamnation contre moi-même*, il observe que j'ai fait aller cette femme au Bureau le 15. Novembre sans lui conserver de béquille. Or, dit cet habile raisonneur, *si elle avoit eu les jambes enflées jusqu'en Janvier 1738. elle en auroit eu besoin pendant tout ce tems.* Ainsi, dès qu'on a de l'enflure aux jambes, il faut indispensablement s'armer d'une béquille; & si l'on marche sans ce secours, preuve infaillible que les jambes ne sont point enflées. C'est un homme bien judicieux que le sieur Selleron.

Les deux Lettres qu'on rapporte de lui dans l'Addition aux Pièces justificatives du prétendu miracle, m'avoient déjà montré son génie. C'est de l'une de ces Lettres (a) que l'Auteur des Réflexions a emprunté cette circonstance si admirable (b), que quand les nouvelles dents de la veuve Mercier furent devenues très-fortes, elle en fit usage avec vigueur & succès. Avec quel enthousiasme, & quelle simplicité M. Selleron n'y preconise-

(a) P. XI.

(b) Ci-dessus p.

est-il pas les miracles de la cavité remplie, des nouvelles dents, de la perte arrêtée, de la contusion au sein guérie, de la punition d'un incrédule au grand miracle, & puis de la guérison de cet incrédule après son repentir ? Et, ce qui paroîtra de plus en plus étrange, pour nous résoudre à croire ce qu'il débite sur ces miracles prétendus, c'est d'elle-même, dit-il plein de confiance, que je le tiens. Si le sieur Selleron eût parlé de négoce, peut-être auroit-il bien parlé. mais il a voulu faire célébrer son nom en certifiant quelques miracles du Parti, & il a seulement fait voir qu'on a raison de dire que chacun doit se mêler de son fait.

LXXXV.

J'ai fini ma réponse. Nulle objection qui eût ombre de difficulté, que j'aie négligée : nulle difficulté que je n'aie, je crois, dissipée. Que reste-t'il sinon de gémir sur l'Auteur des Réflexions ? Deux volumes pour diviniser le faux miracle de moïse ! Des déclamations à perte de vûe tissées de colere & d'injures contre moi, parce que j'ai réjetté cette chimère ! Je ne veux pas m'en offenser : l'Écrivain mérite bien plus la pitié, que l'indignation. S'il a le cœur malade, l'esprit est encore plus affecté. Quel travers, par exemple, de dire (a) qu'aujourd'hui l'Eglise porte dans son sein les deux peuples d'Acceptans, & d'Appellans qui déchirent ses entrailles ; avouant par-là expressément que lui & les Appellans ses confreres sont des enfans dénaturés, qui déchirent les entrailles de leur mere ! Quel travers de nous rendre complices du même crime, nous dont il est notoire que l'Eglise, dans tout le monde Catholique, loue la foi, le zèle, la soumission ! Quel travers de penser & d'écrire (b) qu'on ne sçauroit ne pas voir dans l'état déplorable où la veuve Mercier a été pendant quatre ans, une peinture naturelle & expressive de l'état présent de l'Eglise, imagination si incompatible avec le bon sens, comme avec la pieté ! Quel travers enfin, pour laisser là une multitude d'autres exemples, dans un homme qui se dit Catholique, de s'écrier en parlant de l'Eglise : (c) Qui ne craindroit dans un Vaisseau agité d'une violente tempête, qui seroit eau de toutes parts, & où les Pilotes & les passagers dans l'yvresse troubleroient la manœuvre, & feroient de nouvelles ouvertures ? L'Eglise n'est donc plus cette Arche, contre laquelle les vents & les flots irrités viennent en vain se briser. Il faut donc craindre, & éviter

Conclusion.
Egaremens étranges de l'Auteur des Réflex.

(a) Nouv. Réf.

P. 32.

(b) Pag. 40.

(c) P. 47.

d'être renfermé dans son sein : seroit-il de la sagesse de faire son séjour dans un vaisseau agité d'une violente tempête, qui seroit en de toutes parts, & où les pilotes & les passagers dans l'yvresse troubleroient la manœuvre, & feroient de nouvelles ouvertures ? On a sans doute horreur de ce blasphème : mais moi j'en ai sur tout pitié. Non, je ne sçaurois croire que l'Auteur ait dessein d'exhorter à se séparer de l'Eglise : ses expressions scandaleuses viennent bien plus d'un dérèglement de son esprit, que d'un désordre de son cœur. Le fanatisme lui a échauffé la tête ; & la tête une fois échauffée, combien de discours que l'on défavoueroit si elle étoit saine & tranquille ! Plaignons-le donc seulement, & prenons enfin congé de lui, en conjurant le Dieu misericordieux & puissant de les guérir, lui & ses confreres, de ce malheureux fanatisme qui les possède.

L X X X V I.

Nécessité pour réduire nos Miraculistes au silence, de les attaquer par la méthode qu'on va prendre dans la seconde Partie de cette Lettre.

Jusqu'à ce qu'il fasse en eux ce miracle, n'espérons pas qu'ils abjurent jamais leurs miracles prétendus. C'est-là leur refuge & leur salut. S'ils sont aujourd'hui plus réservés à en forger, c'est qu'on est bien moins disposé à les croire : mais ils n'en ont pas perdu la volonté. S'ils n'osent se compromettre par des Réponses suivies aux Ecrits où l'illusion en est manifestée, ils ne cesseront pas pour cela de les prôner, & continueront à s'en faire un titre de mérite. Les ressources que fournit la facilité d'alterer les faits, ils ne manqueront point de les employer : toujours ils sçauront inventer des moïens tant pour donner quelque couleur de vrai aux témoignages qu'ils obtiennent en faveur de leurs merveilles, que pour se défendre de ceux qui y sont opposés : toujours ils auront à leur dévotion nombre de dupes préparées à tout croire sur leur parole, & d'une tournure d'esprit à découvrir du miracle par tout où l'on voudra. Si donc nous nous bornons à combattre la vérité, ou la surnaturalité des faits merveilleux dont ils se glorifient, attendons nous qu'ils nous feront essuyer des chicanes sans fin.

Pour les reprimer efficacement, en attendant que Dieu les éclaire & les convertisse, il faut recourir à un moïen différent, moïen que je pris dès que je commençai d'écrire. C'est en leur passant que les merveilles qu'ils racontent soient véritables ; en supposant même que parmi les guérisons dont ils ont fait des recueils, il y en a de supérieures à la nature, comme il y a

certainement du surnaturel dans quelques phénomènes de leur œuvre des convulsions ; d'examiner si dans cette hypothèse le mérite de leurs miracles se trouvera en sûreté. Est-ce de Dieu qu'ils viendroient ? Est-ce du Démon ? C'est ce que j'ai discuté dans plusieurs de mes Lettres, & ce que je vais discuter encore en abrégé dans la seconde Partie de celle-ci. Elle est sous la presse, on ne l'attendra pas long-tems. Je suis, &c.

A Paris ce 1. Janvier 1740.

R É F L E X I O N S

Sur la Feuille des Nouvelles Ecclesiastiques du 6. Février 1740.

LXXXVII.

P. S. **Q**Uand j'eus achevé l'examen des inepries & des mensonges sans nombre, dont on avoit fatigué le Public au sujet de la veuve Mercier, je croiois avoir fini sur son compte. Je me suis trompé : le Parti que je connoissois pour si fécond en ce genre, l'est encore plus que je ne pensois : voici le Nouvelliste qui non content d'avoir scellé de son approbation les premières fables, vient d'en produire de nouvelles, mais si bizarres que fallut-il les adopter pour des vérités, il n'en résulteroit rien pour son Saint, & pour le Parti, ou rien que de défavorable. C'est ce qu'il ne sera pas inutile de montrer, puisque j'en ai ici une occasion si naturelle.

Nouvelles inepries que débite le Nouvelliste touchant la veuve Mercier.

Depuis la publication, dit-il (a), des nouvelles Réflexions touchant le Miracle de Moïsy, il est arrivé par rapport à la même Veuve, une suite d'événemens qui ne sont pas moins remarquables, & dont le récit ne doit pas être omis. Faisons-y donc attention ; & puisqu'ils ne sont pas moins remarquables que ceux dont l'Auteur des Réflexions avoit fait un étalage si pompeux, qu'on juge du prix de ceux-ci par le mérite des autres.

(a) P. 11. col. 11.

Selon le Nouvelliste, un homme qui protégeoit la veuve Mercier depuis long-tems, s'étant laissé trop facilement prévenir par de

faux bruits, s'aigrit & s'indisposa tellement contre-elle, que dans le premier feu de cette violente impression, il se laissa emporter jusqu'à la maltraiter rudement; & spécialement il lui donna à la temple droite un coup qui lui fit répandre du sang par le nés. C'étoit le jour de la Nativité de la sainte Vierge 8. Septembre 1738. C'est ainsi que ce dévot Janséniste sanctifia la fête. Voit-on dans ce trait le caractère des zélés du Parti?

LXXVIII.

Même sujet.

Cette bonne Veuve, continue le Gazétier, protesta de son innocence; & l'ami qu'un zèle inconsidéré avoit porté à un excès si incroyable, s'en repentit sur l'heure, & lui en fit une sorte de réparation. Ainsi la contrition suivit immédiatement le péché. Sans doute qu'elle fut suivie de même du pardon? Oüi, si Dieu seulement avoit été offensé. Mais on ne veut pas que M. Pâris soit si facile. En vain même les regrets, & la confusion de cet ami sur la manière dont il avoit traité la pauvre Veuve, voient augmenté à mesure qu'il s'étoit assuré de la vérité. Ni son repentir, ni la réparation qu'il fit de l'injure, ni la vivacité de ses regrets ne purent, dit-on, fléchir le feu Diacre: il garda la rancune jusqu'au bout. Six mois après ayant trouvé l'occasion de se vanger de lui, il se vangea. Six semaines ensuite l'occasion d'en punir aussi la Femme, quoique fort innocente, s'étant présentée, il en profita. Saint bien vindicatif! Faut-il s'étonner que ses dévots ne pardonnent jamais? Mais Thaumaturge aussi d'une plaisante espèce Sçait-on comment il s'y prit pour frapper ses deux victimes? Toujours ses miracles, & les effets de la nature se ressemblent parfaitement. Le Mari, c'est de la petite verole qu'il le fit mourir; & la Femme, il la fit mourir en couche. Quelles merveilles! En vérité, ne faut-il pas que le Nouvelliste, ses correspondans & ses directeurs aient la tête renversée, pour insérer dans leurs fastes de pareils événemens? Car c'est dans ce dessein qu'ils les racontent. A quoi bon sans cela nous en instruire? Qui peut avoir intérêt d'apprendre qu'un homme inconnu est mort de la petite verole, & qu'une femme inconnue est morte en couche on ne sçait où?

LXXXIX.

Même sujet.

Au reste, tandis qu'ils nous représentent M. Pâris comme si animé contre celui qui avoit insulté sa miraculée, ils nous le dépeignent d'une indolence pour elle qui scandalise: il sem-

bleroit que c'est d'inclination qu'il fait du mal , & qu'il ne fait du bien qu'à regret. *Le coup à la temple* , dit le Nouvelliste , *eut des suites considérables , dont la première fut un abcès qui creva quinze jours après , & sortit par l'oreille. Un mal de tête presque continuel , & qui se faisoit principalement sentir dans les changemens de tems , fut aussi un effet de la même blessure ; & au bout de quatre mois un second abcès se fit encore jour de lui-même par l'oreille & par le nés , sans que le mal se dissipât. Le 17. le mal de tête fut si violent , que la fièvre s'y étant jointe , l'on fut obligé le 18. de la saigner au pied. Le 20. elle commença à devenir sourde , & trois jours après elle le devint totalement. Qu'en pense-t'on ? N'eût-il pas mieux valu garantir de tant de maux la veuve Mercier , que de rouler six mois entiers des projets de vengeance contre un homme pénitent , & contre une femme innocente ? Sans le secours de la nature & de l'art la miraculée eût péri.*

A la fin pourtant le vénérable Diacre daigna , dit-on , jeter sur elle quelques regards : mais ce fut pour lui refuser ce qu'il lui falloit , & pour lui donner ce dont elle n'avoit que faire. *Dans l'instant même qu'elle devint entièrement sourde* , dit le Nouvelliste , *elle eut , pour ainsi dire , le don de voir la parole , & d'entendre par les yeux. en un mot , ses yeux faisoient exactement la fonction de ses oreilles. Miracle étrange & comique ! Si M. Pâris vouloit la faire entendre , pourquoi par les yeux ? Ou , puisqu'il aime le nouveau , en lui faisant voir les sons , n'auroit-il pas dû lui faire entendre les couleurs ? Je ne reviens pas de la surprise où l'absurdité de l'Historien m'a jetté : surprise d'autant mieux fondée , qu'il ajoute que trois choses étoient nécessaires pour le miracle : la première que l'on prononçât distinctement , quoiqu'extrêmement bas : en second lieu , que la sourde eût les yeux fixés sur la bouche de la personne qui lui parloit : enfin qu'il y eût assez de jour , ou assez de lumière s'il étoit nuit. Avoit-on jamais entendu parler de miracle si bizarre d'une part , & si naturel de l'autre ?*

X C.

Toutefois , continue notre Enthouïaste , malgré ce phénomène si étonnant , le mal gaignoit toujours : il nous en fait une description très-touchante. *Violentes douleurs de tête , abcès qui creva une troisième fois , & s'évacua , au moins en partie , par l'oreille , par le nés & par la bouche : serrement des dents si fort , qu'on ne pouvoit*

Même sujet.

les lui ouvrir : encore vomissement d'abcès : quatre jours entiers sans pouvoir ni boire, ni manger, ni même avaler sa salive : grand sujet de craindre pour sa vie : & après trois jours de soulagement arriva encore de pourriture qui l'empêcha absolument de boire & de manger pendant sept jours consécutifs ; au bout desquels l'abcès creva encore & après quatre jours de soulagement revint de nouveau au dedans & au dehors de l'estomach, formant à l'extérieur une élévation ou tumeur, de la grosseur de la forme d'un chapeau : foible où elle perdit la connoissance pendant un voiage qu'elle fit : impuissance réelle de rien avaler après son retour, pendant neuf jours. A tout cela M. Pâris se montra insensible, satisfait d'avoir donné à la malade de voir la parole, & d'entendre par les yeux.

XCI.

Même sujet.

Comme elle commença un peu à manger pendant trois jours, il saisit le moment favorable pour lui faire du bien. Au bout de ces trois jours, dit le Nouvelliste, elle prit de la terre du tombeau de son Bienheureux intercesseur. Ce remède souverain, dont elle avoit tant de fois éprouvé l'infailible vertu, opéra deux heures après. L'abcès prodigieux qu'elle avoit au-dessus de la mammelle gauche, commença à se dissiper. Elle en vomit sur le champ une partie, & le reste s'évacua doucement par les voies ordinaires. Et c'est-là une merveille ? Mais n'est-il pas du dernier ridicule de donner pour miraculeux un effet, qu'on vient d'avotier avoir été déjà opéré plusieurs fois par la nature dans la même personne ? Encore, si la source du mal s'étoit dissipée. Mais point du tout : le Nouvelliste convient que cette femme demeura toujours sourde, toujours très-grandes douleurs à la tête sang rendu par le nés, visage rouge & enflé jusqu'à la gorge. Une personne sujette encore à de si grands maux est-elle miraculeusement guérie ? Est-elle même guérie ?

Il ajoute que quelque-tems après aiant mis derechef sur sa tête, de l'eau où elle avoit mêlé de la précieuse terre, elle dormit long-tems à deux reprises ; & qu'elle se trouva parfaitement guérie du mal de tête & de l'enflure, ce qui fit qu'on rendit grâces à Dieu de cette guérison ; & qu'aiant encore dormi depuis neuf heures du soir jusqu'à six heures du matin, la surdité se dissipa. Mais quelle extravagance de transformer en miracle un soulagement précédé d'un si long sommeil, & qui ne vint qu'à la suite

de tant de soulagemens semblables procurés par la nature ? Ne diroit-on pas que dès qu'on mêle quelque part le nom de M. Paris, la nature s'enfuit, & perd toute sa vertu ? Certainement nos Jansénistes ont perdu l'esprit.

XCII.

Pour leur rendre toute justice, ajoutons qu'ils ont abjuré la vérité. Dans la seule Feuille que je viens d'examiner, on pourroit bien coter cinquante mensonges : mais le grand talent du Nouvelliste en ce genre est si connu, que ce seroit peine perdue. N'en faisons observer que quelques-uns.

Mensonges aussi qu'il débite.

Fausseté que *trois Sœurs de l'Hôpital de Blois, & un Vicaire de Vendôme* représentoient la veuve Mercier, comme une *misérable qui s'étoit abandonnée aux derniers excès*. Fausseté qu'elle ait été sourde aussi long-tems, & au point qu'on le dit. Fausseté qu'elle eût la faculté de voir la parole, & d'entendre par les yeux. Faussetés que M. le Curé du Fauxbourg de Vienne, que M. Drouillon Archidiacre, que M. le Curé de Champigni, que d'autres Ecclésiastiques, & que les Sœurs de l'Hôpital aient eu avec la veuve Mercier des colloques tels que le Nouvelliste les raconte. Fausseté qu'après le départ de cette femme pour Moisy, Monseigneur l'Evêque de Blois ait ordonné de la faire revenir *morte, ou vive*. Faussetés en très-grand nombre dans le recit de ce qui s'est passé en dernier lieu, lorsque le Parti l'a enlevée. Enfin, au milieu même de certains faits qui sont vrais, grand nombre encore de circonstances fausses. Je pourrois me dispenser de citer mon garand, puisque le Nouvelliste ne cite point les siens. Mais comme j'aime à aller uniment, je déclare que c'est Monseigneur l'Evêque de Blois qui a bien voulu prendre la peine de coter lui-même tous ces mensonges ; & je le déclare d'autant plus librement, que le Prélat y a consenti volontiers.

XCIII.

Je finis par trois courtes Réflexions. La première est que si l'on veut bien comparer ce que M. Hemery témoin des rechutes que la veuve Mercier nous en a appris, avec ce que le Nouvelliste en raconte, on verra combien celui-ci sçait alterer les faits.

Trois Réflexions, & conclusion.

La seconde est que l'histoire qu'il a fabriquée de l'inconnu qui maltraita, dit-il, cette femme, a par tant d'endroits du

rapport avec la fable de l'Auteur des nouvelles Réflexions touchant l'inconnu par qui elle fut insultée, qu'on est obligé de les confondre : mais que l'une & l'autre renferment aussi des traits si différens, que ce sont des contradictions formelles. Ainsi se dément l'iniquité.

Enfin, & celle-ci est la plus importante : pourquoi l'histoire du *camp à la temple* ? Pour qu'on ne regarde pas les rechutes de la Mercier comme des suites de sa première maladie, pour sauver le miracle. Mais qui a été témoin de ce coup ? Personne. N'est-ce pas insulter au sens commun, que d'espérer détruire par une historiette pareille, l'impression que doit faire contre le miracle prétendu, le retour de tant de maux dans la miraculée ? Que le Nouvelliste se détrompe donc. malgré ses fables ce miracle est perdu ; & si elles ont produit quelque effet, c'est de nous convaincre de plus en plus qu'il n'a point de pudeur.

A Paris ce 29. Février 1740.

TABLE DES SOMMAIRES.

- de la 1^{re} partie de la 21^e lettre :*
- I. **P**lan de cette Lettre. C'est d'y mettre en substance l'essentiel de ce qu'il y a dans les XX. précédentes, d'y résoudre quelques objections non éclaircies, & d'y répondre à quelques Ecrits. Pourquoi cet Abregé, 1305.
 - II. Raisons pourquoi dans les Lettres précédentes on a suivi une autre méthode que celle qu'on va prendre dans celle-ci, 1306.
 - III. Même sujet, 1307.
 - IV. Même sujet, 1308.
 - V. Partage de cette Lettre en neuf Questions & en trois Parties. Dans la première Partie on examinera quatre Questions, & un gros Ouvrage sur le miracle de Moïsy, 1309.
Dans la seconde Partie on éclaircira quatre autres Quest. & on répondra à un Ecrit contre la XVIII. Lett. Théol. ibid.
Dans la troisième on traitera de la neuvième Quest. on réfutera quatre Lettres contre la XIX. Lettre Théol. & on parlera de quelques autres petits Ecrits, 1310.
- Première Question. Doit-on ajouter foi à ce qu'on a raconté des merveilles de l'œuvre des convulsions.

VI. Beaucoup de faux, beaucoup de vrai dans ce qu'on a dit du merveilleux des convulsions, ibid.

Seconde Question. Y a-t'il du surnaturel dans l'œuvre des convulsions.

VII. Une grande partie de ce merveilleux appartient à la nature, 1311.

VIII. Il est certain qu'il y a aussi du surnaturel, 1312.

IX. Même sujet, 1313.

X. Même sujet, ibid.

Troisième question. Si les Relations des miracles de guérison du tems méritent notre confiance.

XI. Les préjugés allegués par le Parti pour la vérité de ses miracles de guérison, ne prouvent rien, ou prouvent le contraire, 1314.

XII. Même sujet, 1315.

XIII. Il en est de même des preuves qu'il propose, 1316.

XIV. Même sujet, 1317.

XV. Même sujet, ibid.

XVI. Nul danger pour la certitude des miracles de J. C. quoiqu'on nie la vérité de ceux du tems, 1318.

XVII. Même sujet, 1319.

Quatrième Question. En supposant véritables les relations des miracles de guérison du tems, faudroit-il regarder ces guérisons comme surnaturelles.

XVIII. L'art a pu opérer les miracles de guérison du tems, & en a opéré plusieurs, 1320.

XIX. La nature en a opéré un plus grand nombre, 1321.

XX. Même sujet, ibid.

Réponse aux Ecrits intitulés: Réflexions importantes touchant le miracle de Moïsy &c. & nouvelles Réflexions importantes touchant ce miracle.

XXI. Confusion & colere du Parti à la vûe de ma XX. Lettre où je sappois tous ses miracles. Il n'entreprend néanmoins de défendre que celui de Moïsy, 1322.

XXII. L'Apologiste de ce miracle se déchaîne contre moi, 1323.

XXIII. Principal prétexte des insultes qu'il me fait. C'est que j'ai attribué à M. M. Gaultier & Audonneau d'avoir rejeté ce miracle, & qu'ils le nient, ibid.

XXIV. Quoique M. Audonneau ait raison de le nier, je n'ai pas eu tort de le dire. Pourquoi, 1324.

XXV. Raisons qui justifient celui qui me l'avoit mandé, 1325.

- XXVI. Pour M. Gaultier , en niant d'avoir résisté ce miracle , il nie
la vérité , 1326.
- XXVII. Preuves de ce que j'avance , ibid.
- XXVIII. Autres faits sur quoi il s'écarte de la droiture , 1327.
- XXIX. En quoi consistoient les maladies de la veuve Mercier. Les Cu-
rés miraculistes de Blois se contredisent entr'eux à ce sujet , & attes-
tent sous des faussetés , 1328.
- XXX. Ce n'est que sur de faux memoires que trois Médecins de Paris
crurent cette maladie incurable ; 1330.
- XXXI. Même sujet , ibid.
- XXXII. C'est aussi sur un faux récit , & en supposant vrais deux faits
faux , que M. Audonneau Médecin de Châteaudun en porta ce juge-
ment , 1331.
- XXXIII. Preuve par ses propres Certificats , 1332.
- XXXIV. Même sujet , 1333.
- XXXV. Inutilité du prétendu certificat du sieur Provendier Chirur-
gien à Oucques , 1334.
- XXXVI. Combien le sieur Turlier Chirurgien à la Ferté-Vilneuil se
rend ridicule , & se montre ignorant dans le sien , 1335.
- XXXVII. Cinq Miracles subits selon l'Auteur des Réflex. qui compo-
sent le miracle lent de la guérison de la veuve Mercier , 1336.
- XXXVIII. Un des cinq miracles à retrancher , ibid.
- XXXIX. Même sujet , 1337.
- XL. A retrancher encore un autre de ces miracles , ibid.
- XLI. Point de décision des Maîtres de l'art que la maladie radicale de
cette femme ait été naturellement incurable , 1339.
- XLII. Jugement d'un Médecin qu'elle a pu se dissiper naturellement.
Moien physique qu'il en indique , 1340.
- XLIII. Conséquences de cette décision , & réflexion qui la fortifie , 1341.
- LXIV. Autre moien physique de la guérison : c'est le sommeil long & tran-
quille qui en précéda tous les degrés , 1342.
- XLV. Même sujet , ibid.
- XLVI. Même sujet , 1343.
- XLVII. Troisième moien physique de cette guérison : c'est le retour des éva-
cuations périodiques. Absurdes & injustes déclamations de l'Auteur
des Réflexions , à cette occasion , 1344.
- XLVIII. Même sujet , ibid.
- XLIX. Même sujet , 1345.
- L. Même sujet , 1346.

LII. <i>Même sujet ,</i>	1347.
LIII. <i>Même sujet ,</i>	ibid.
LIII. <i>Même sujet ,</i>	1348.
LIV. <i>Injustice du même Ecrivain à l'égard de M. l'Evêque de Blois ,</i>	1349.
LV. <i>Quand la veuve Mercier & sa mere ont dit que la guérison s'étoit opérée sans nulle évacuation, elles ont dit faux. Preuves ,</i>	1350.
LVI. <i>Même sujet ,</i>	1351.
LVII. <i>Même sujet ,</i>	ibid.
LVIII. <i>Réponses à ce qu'on allégué pour prouver que le retour des évacuations n'a point influé dans la guérison ,</i>	1352.
LIX. <i>Preuve encore par la manière de la guérison, que cette guérison n'est point un miracle ,</i>	1353.
LX. <i>Quand Dieu guérit miraculeusement ces sortes de maladies, ce n'est point avec cette lenteur, & avec cette imperfection ,</i>	1354.
LXI. <i>Emportemens de l'Auteur des Réflexions contre moi, pour avoir dit : Est-ce ainsi que Dieu opère ,</i>	1355.
LXII. <i>Combien ces emportemens renferment d'ignorance & d'absurdité ,</i>	1356.
LXIII. <i>Même sujet ,</i>	1357.
LXIV. <i>Même sujet ,</i>	ibid.
LXV. <i>Enfin, des restes de la première maladie ont mis nouvellement la vie de la veuve Mercier en grand péril ,</i>	1358.
LXVI. <i>Inquiétude du Parti lorsqu'il la vit en danger d'une rechute, & dessein qu'il forma de l'enlever ,</i>	1359.
LXVII. <i>Vanité & autres défauts des certificats qu'on produit pour prouver qu'elle attribuoit à M. Pâris sa guérison ,</i>	1360.
LXVIII. <i>Miracles imaginaires opérés dans le cœur de quelques personnes, selon l'auteur des Réflexions ,</i>	1362.
LXIX. <i>Cinq autres miracles dont il dit que la Mercier a été favorisée ,</i>	ibid.
LXX. <i>Miracle de reproduction de chairs arrivée on ne sçait quand, & certifié sur la seule foi de cette femme ,</i>	1363.
LXXI. <i>Objection puérile de l'Auteur des Réflexions ,</i>	1364.
LXXII. <i>Miracle de renaissance des dents quatre mois après la guérison prétendue miraculeuse ,</i>	ibid.
<i>Grottesques idées de l'Auteur sur ce que Dieu avoit comme oublié les dents gâtées de la Mercier.</i>	1365.
LXXIII. <i>La nature a pû reproduire ces dents ,</i>	ibid.

LXXIV. Elle les a reproduites ,	1366.
LXXV. Miracle d'une perte arrêtée , mais destitué de toute preuve dans le fait , & fort naturel s'il étoit véritable ,	1367.
LXXVI. Miracle d'une contusion au sein guérie subitement , mais avancé de même sans preuve ,	1368.
LXXVII. Objection & réponse. Contradiction dans les certificats , & mensonge grossier dans l'exposé de l'Auteur des Réflexions ,	1369.
LXXVIII. Miracle enfin de punition exercée contre un incrédule à celui de la guérison , mais attestée aussi sur la parole seule de cette femme ,	1370.
LXXIX. Combien elle est visionnaire. Si l'on adopte ses miracles , il faut adapter ses visions ,	1371.
LXXX. Même sujet ,	1372.
LXXXI. Même sujet ,	1373.
LXXXII. Combien elle est de mauvaise foi ,	ibid.
LXXXIII. Infidélités du sieur Selleron dans les questions qu'il fit à cette femme ,	1375.
LXXXIV. Peu de jugement du même sieur Selleron dans ces questions ,	1376.
LXXXV. Conclusion. Egaremens étranges de l'Auteur des Réflexions ,	1377.
LXXXVI. Nécessité pour réduire nos Miraculistes au silence , de les attaquer par la méthode qu'on va prendre dans la seconde Partie de cette Lettre ,	1378.
Réflexions sur la Feuille des nouvelles Ecclésiastiques du 6. Février 1740.	
LXXXVII. Nouvelles ineptes que débite le Nouvelliste touchant la veuve Mercier ,	1379.
LXXXVIII. Même sujet ,	1380.
LXXXIX. Même sujet ,	ibid.
XC. Même sujet ,	1381.
XCI. Même sujet ,	1382.
XCII. Mensonges aussi qu'il débite ,	1383.
XCIII. Trois Réflexions , & Conclusion ,	ibid.

Fin de la Table des Sommaires.



S U I T E

DE LA

V I N G T - U N I È M E

ET D E R N I E R E

LETTRE THEOLOGIQUE

AUX ECRIVAINS,

Défenseurs des Convulsions, & autres prétendus Miracles du tems.

S E C O N D E P A R T I E.

X C I V.

E St-ce de Dieu, est-ce du démon que viendroient les prétendus miracles du tems, en les supposant réels, & supérieurs aux causes physiques? Je soutiens que c'est du démon.

Cris des Appel-
lans dès que j'eus
dit que leurs mi-
racl. seroient dia-
boliq. s'ils étoient
réels. Leurs divers
morifs, leurs con-
tradictions, leurs
embarras.

Quelle agitation, quel vacarme la première fois que j'eus lâché le mot! Les uns, qui dans les choses de la religion, comme dans ce qui est du ressort de la nature, veulent tellement la raison seule pour regle, qu'ils y assujétissent même les divines Ecritures, s'imaginant qu'au jugement de la raison le pouvoir du démon sur les corps est chimérique, m'insulterent comme un protecteur de visions. Tels furent M. de Bonaire, & surtout l'auteur de *l'Esprit en convulsion*.

Quelques autres bien éloignés de donner à la raison l'empire sur la foi; mais préoccupés; sans y prendre garde, des préjugés également puériles & funestes de l'esprit prétendu

fort, tournèrent en raillerie la doctrine qui attribue ce pouvoir au démon ; & pour se dissimuler à eux-mêmes , ainsi qu'au Public , leur vrai motif , ils cherchèrent à se persuader qu'elle étoit nuisible à la religion ; prétexte qu'avoient de même allégué l'auteur de *l'Esprit en convulsion* , & M. de Bonaire.

D'autres enfin , c'est-à-dire , les zélateurs des prétendus miracles du tems , élevèrent tous ensemble leur voix contre moi ; ce n'étoient que projets & menaces de me foudroier . & de me perdre : mais allant à tâtons & sans concert , souvent ils se croisoient ; & au lieu de m'atteindre , ils s'entrechoquoient & se bleffoient mortellement. Je n'entrerai point dans l'histoire de leurs querelles , mais voici le précis de leurs divers sentimens.

X C V.

Même sujet.

Ceux d'entr'eux à qui les convulsions avoient cessé de faire illusion , soutenoient avec moi que c'est au démon qu'appartient tout le surnaturel de cette œuvre : mais ils s'accordoient à exiger que je divinifasse l'œuvre des guérisons ; fort divisés du reste dans les motifs de leur prétention. Que le démon , disoient ceux-ci , fasse du mal , il en a le pouvoir : mais qu'il fasse du bien , il ne le sçauroit. Erreur , disoient ceux-là : ce n'est pas le pouvoir de faire du bien qui lui manque , c'est seulement la volonté. Distinction frivole , prononçoient les autres : il est certain que le démon peut opérer des guérisons ; il est certain que pour perdre les ames , il le veut quelquefois ; & que si les guérisons d'aujourd'hui ne peuvent venir de sa main , c'est uniquement parce que leurs circonstances , leurs caractères , & leur fin , sont conformes à l'esprit de Dieu : raison dont se servoient de même les partisans des deux autres sistêmes.

X C V I.

Même sujet.

Pour les Miraculistes attachés aux convulsions , leur zèle contre moi n'étoit ni moins impetueux , ni plus éclairé. Tantôt ils disoient que le démon ne peut guérir les corps ; tantôt qu'il le peut , mais qu'il ne le veut jamais ; tantôt qu'il le peut & qu'il le veut , mais que dans les conjonctures présentes Dieu ne sçauroit le lui permettre : contradictions qui leur étoient communes avec les Miraculistes Anti-convulsionnistes , mais auxquelles ils en ajoutoient qui leur étoient propres ; & celles-ci regardoient les convulsions. Selon les uns , toute cette œuvre étoit divine : selon les autres , Dieu & le diable y présidoient

tour à tour, & souvent tout à la fois; Dieu en opéroit une partie, & le démon faisoit le reste. Sur cet article les Docteurs de la dernière classe étoient tous d'accord. Mais s'agissoit-il de dire quelle étoit la portion de Dieu, quelle étoit celle du démon? Ce n'étoit plus qu'un babil confus & discordant. Plusieurs avouoient leur ignorance. D'autres donnoient au démon ce que leurs Confreres attribuoient à Dieu: & ce que ceux-ci croioient être divin, ceux-là le regardoient comme diabolique.

Tels sont en abrégé les divers systèmes des Ecrivains que j'ai eu à combattre, & que j'ai combattus. C'est de mes moïens contre chacun des ces systèmes que je dois donner ici le précis, en y ajoutant seulement la réponse à quelques objections que je n'ai pas eu jusqu'ici occasion d'éclaircir & de détruire.

CINQUIÈME QUESTION.

Si les démons ont du pouvoir sur les corps.

XC VII.

Je commence par le système de M. de Bonaire, & de l'auteur de *l'Esprit en convulsion*, qui condamnent la doctrine du pouvoir du démon sur les corps, comme contraire à la raison, comme dangereuse à la religion: & je prouve 1°. par l'Écriture, 2°. par la Tradition, 3°. par la raison, que de rejeter cette doctrine, c'est offenser également la religion & la raison.

1°. Par l'Écriture qui présente dans un très-grand nombre d'endroits des effets de ce pouvoir. C'est le démon (a) qui tenta Eve innocente; & cette vérité est si distinctement exprimée dans les Livres saints, que M. de Bonaire n'a osé la contester. Mais comment le démon opéra-t-il cette tentation? N'est-ce pas en parlant par l'organe d'un serpent; soit que ce serpent fût réel, ainsi que quelques Peres, & quelques Interprètes l'ont pensé; soit qu'il ne fût que fantastique, comme le croient la plupart? Or quelle des deux hypothèses qu'on embrasse, le pouvoir du démon sur les corps est incontestable. Car former des sons articulés dans les organes d'un vrai serpent, ce qui est la première supposition; tromper les yeux & les oreilles d'Eve au point de lui faire voir un serpent qui n'étoit pas, & de lui

Les démons ont du pouvoir sur les corps. On le prouve contre M. de Bonaire, & contre l'auteur de *l'Esprit en convulsion*, par des exemples & des textes de l'Écriture.

Par la tentation d'Eve dans le Paradis Terrestre.

(a) Voirs ma VI. Lett. p. 158.

faire entendre un discours qu'aucune bouche ne prononçoit, ce qui est l'autre hypothèse : n'étoit-ce pas agir sur les corps, & y agir d'une manière bien merveilleuse ?

(*) Rép. pour l'auteur des trois Exam. à l'Écrit intitulé : *Juste milieu* p. 9. 10.

Oui dans ces hypothèses, répond M. de Bonaire (*). Mais pourquoi ne pas entendre par ce serpent le démon même ? Pourquoi ne pas expliquer le texte de la Génèse du simple pouvoir qu'ont les mauvais Anges de tenter par des suggestions intérieures ? Et pour donner de la probabilité à ce nouveau sentiment, il propose contre le notre neuf difficultés, ou plutôt neuf questions qu'il juge insolubles. Comme j'en ai point eu occasion d'en parler, & que personne n'y a fait droit, il est à propos qu'en passant je les examine.

XCVIII.

Objections de M. de Bonaire, & réponses à ces objections.

10. *Pourquoi Moïse ne dit-il pas un mot qui puisse faire soupçonner que c'étoit le diable qui parloit dans le serpent &c.*

Supposition fautive : car raconter qu'un animal incapable de parler naturellement, a néanmoins parlé, effet par conséquent surnaturel ; & qu'il a parlé pour solliciter au crime, effet par conséquent dont Dieu ne sçauroit être l'auteur : n'étoit-ce pas faire entendre distinctement que le diable parloit dans cet animal ? Mais pour répondre à M. de Bonaire de son ton, puisque c'est par des questions qu'il nous a attaqués, repoussons-le par des questions. Pourquoi Moïse ne dit-il pas un mot qui puisse faire soupçonner que ce n'étoit qu'une suggestion intérieure du démon ? S'il répond bien à ma demande, nous répondrons encore mieux à celle qu'il nous fait.

20. *Pourquoi Eve ne marque-t-elle pas la moindre surprise d'entendre parler un serpent ?* Mais pourquoi n'en marque-t-elle pas non plus, lorsque le démon lui suggère que l'usage du fruit prohibé la rendra semblable à Dieu ? La réponse à ce pourquoi fera la solution de l'autre.

30. *Dans quelle vue fait-on remarquer que le serpent étoit la plus rusée des bêtes des champs ? N'étoit-il pas égal au démon de se servir de la bête la plus stupide, si c'étoit lui qui la faisoit parler ?* Mais si c'est le démon que Moïse entendoit par ce serpent, pourquoi l'appelloit-il la plus rusée bête des champs ? Est-ce une bête des champs que le démon ?

40. *Est-il croyable que nos premiers Peres ne connurent pas qu'ils étoient nus ? Et quand on nous dit qu'ils s'en aperçurent après*

leur péché ; que veut-on nous faire entendre , sinon que le péché commença de les faire rougir de leur nudité ? D'accord. Mais M. de Bonaire n'y pense pas : en résulte-t-il rien contre l'opinion qui fait parler le démon par l'organe du serpent ?

50. Est-ce une circonstance bien littéralement historique , d'ajouter qu'ils entendirent la voix du Seigneur qui se promenoit dans le Paradis Terrestre ? Non : qui l'a dit ? N'est-il pas plus raisonnable de croire que Moïse s'accommode encore en cet endroit à la manière de penser du peuple &c ? Oüi : qui l'a nié ? Mais depuis quand s'enfuit-il de ce que dans une narration il y a quelque métaphore , que toute la narration soit allégorique ?

X C I X.

60. Dieu parle au serpent : ce serpent avoit-il de l'intelligence Même sujet. pour l'entendre ? N'est-ce pas ici visiblement un apologue &c.

M. de Bonaire a des yeux bien singuliers. Y a-t-il donc toujours du ridicule à adresser la parole à une bête ? Il l'a peut-être fait lui-même mille fois , sans croire être blâmable. David & les trois Enfans dans la fournaise , qui étoient inspirés de Dieu , ne l'ont-ils pas adressée aux animaux de la Terre , aux Reptiles , aux Oiseaux , aux Poissons , aux Etres mêmes insensibles ?

70. Dieu condamne le serpent à ramper. Ne rampoit-il donc pas avant la chute de l'homme &c ? Mais le démon que M. de Bonaire entend par ce serpent , n'étoit-il pas , lorsqu'il tenta l'homme , le même qu'il a été depuis ? Le démon rampe-t-il comme un insecte ?

80. Le serpent est condamné de plus à manger de la terre tous les jours de sa vie. Cette circonstance est-elle exactement vraie ? Mais si ce serpent est le démon , la circonstance est-elle plus littéralement véritable ? Le démon mange-t-il de la terre tous les jours ? En mange-t-il quelquefois ?

90. Faire parler un serpent n'est-ce pas un miracle exactement parallèle pour le moins à celui de faire parler une ânesse ? Cela est vrai , abstraction faite de la fin , & des circonstances. L'intérêt de la Religion souffre-t-il donc qu'on égale ainsi le pouvoir de la créature à celui du Créateur ? Pauvre réflexion. Est-ce que l'intérêt de la Religion ne souffre pas qu'on attribue à la nature , par exemple , ces morts subites dont nous sommes témoins , quoique la mort soudaine d'Oza ait été miraculeuse ? Egale-

t-on par-là le pouvoir des causes naturelles à celui de Dieu ? J'ai fait ailleurs (a) sentir le faux de cette objection par des moïens sans réplique.

(a) VIII. Lett.
p. 246. 247. 248.
249.

De tout cela que s'enfuit-il ? C'est que s'il y a des difficultés dans l'explication que nous donnons au texte de la Génèse ; il y en a de bien plus grandes dans celle de M. de Bonaire. Qu'il eût donc fait sagement de s'épargner ce vain travail , & de s'en tenir à la doctrine des Peres & des Interprètes !

C

Par les tentations ordinaires que le démon excite dans les hommes.

(b) Voïés ma VI. Lett. p. 160.
161.

Quand même le (b) démon n'auroit que le pouvoir d'exciter dans l'homme des tentations ordinaires, pouvoir si souvent inculqué dans les divins Livres, pouvoir que M. de Bonaire avoue être incontestable : ne faudroit-il pas reconnoître que ce pouvoir s'étend sur les corps ? Comment en effet produire ces tentations , sans représenter à l'esprit les objets des passions ? Or , pour reveiller les idées de ces objets , ne faut-il pas exciter les traces qui en subsistent dans le cerveau ? Il tente encore en excitant dans la chair ces désordres dont saint Paul gémissoit si amèrement. Mais le moïen d'exciter des traces dans le cerveau , le moïen d'exciter dans la chair des désordres , si l'on ne peut rien sur les corps ?

Par l'histoire de Job.
(c) *ibid.* p. 162.
163. 164. 165.

Il est de même impossible (c) d'expliquer sans ce pouvoir ce qui est dit dans l'Écriture, des malheurs du saint homme Job , frappé par Satan dans ses troupeaux , dans ses serviteurs , dans ses enfans , enfin dans sa propre personne. *Satan percussit Job ulcere pessimo à plantâ pedis usque ad verticem &c.* Dire avec l'auteur de l'*Esprit en convulsion* , que Satan ne fait point ici de personnage , n'est-ce pas contredire le texte sacré de la manière la plus téméraire ? Il est vrai que , comme il l'observe , il y a de la fiction dans ces autres paroles du texte , que Satan parut avec les Enfans de Dieu. Mais en conclure que c'est aussi une fiction que Satan ait frappé Job , c'est une misérable Logique. Faut-il donc , s'il y a quelque trait allégorique dans un récit , que tout y soit fiction , & parabole ? N'est-ce qu'en fiction que Job fut frappé ? Ne doit-on aussi regarder que comme des fictions la prédiction de Michée contre Achab Roi d'Israël , & la punition de ce Roi impie , parce qu'il y a de l'allégorie dans le commencement de cette prédiction ? Ridicules raisonnemens ! C'est où la licence va toujours aboutir.

N'oublions pas les anciens Oracles diaboliques (a). En contester l'existence malgré le témoignage formel & uniforme de toute l'antiquité sacrée & profane , malgré celui des Livres saints, quelle témérité ! Mais reconnoître la réalité de ces Oracles , & nier cependant que le démon puisse agir sur les corps , ne seroit-ce pas une folie ?

Par les anciens Oracles des faux Dieux.
(a) *ibid.* p. 166.
& XIV. Lett. p. 697. & suiv.

CI.

Preuve aussi de ce pouvoir bien décisive que (b) la tentation de notre divin Maître , porté (c) par le démon sur le faite du Temple , & de-là sur une montagne. Nul moien de décliner une si forte preuve : & cependant M. de Bonaire l'a tenté , il ne redoute point l'impossible. Pourquoi , (d) dit-il , ne pas prendre le récit de cette tentation pour une allégorie ? Comme si l'on pouvoit expliquer allégoriquement ce récit ! Je l'ai défié de le faire sans dire quelque absurdité , & je l'en défie encore.

Par la tentation de J. C. dans le Desert.
(b) Voirs ma V I. Lett. pag. 167.
(c) *Matth.* 4.
(d) Voirs ma XIV. Lett. p. 684. 685. 686.

Foible défense que cette maxime d'Origene , dont il cherche à se couvrir , que dans les récits des divins Livres il y a des circonstances qui ne se sont pas réellement accomplies. De quels textes parle donc Origene ? Il n'en cite que de ceux où le sens figuré & allégorique saute aux yeux. Comment donc appliquer sa maxime à la tentation de Jesus-Christ , qui ne sçauroit être expliquée dans le sens d'allégorie ?

Défaite encore plus mauvaise que cette opinion d'un très-petit nombre d'Interprètes , que la tentation du Sauveur se passa toute entière dans son imagination ; ou cette autre , que c'est par des représentations sensibles que le démon le tenta. Je ne conçois pas comment un homme d'esprit , tel que M. de Bonaire , a pû appeler à son secours des opinions si incompatibles avec son système. Car le démon pouvoit-il , sans agir hors de lui-même , remuer l'imagination de Jesus-Christ , & y former des visions ? Pouvoit-il former aux yeux du Sauveur des représentations de Jerusalem , du Temple , d'une Montagne &c. sans agir sur les corps , & sans y agir d'une manière bien plus merveilleuse que par le simple transport d'un corps d'un lieu dans un autre ? Ce que cet Ecrivain ôte d'une main au démon , il le lui rend donc de l'autre au centuple.

CII.

Nouvel embarras pour lui , & pour son confrere l'auteur de

Par les conves-

fions des possédés dont l'Évangile fait mention.

(a) Voirs ma VII. Lett. p. 168.

l'Esprit en convulsion (a) D'où venoient les agitations des possédés dont il est parlé dans l'Évangile ? Ce dernier Ecrivain fait la sourde oreille à la question, sous prétexte que pour y répondre il faudroit des précautions & des éclaircissemens, Réserve de désespoir. N'est-il donc pas certain que les démons étoient réellement dans les corps de ces possédés, qu'ils les agitoient, qu'ils les tourmentoient ? Est-ce à une maladie naturelle que Jesus-Christ demanda son nom ? Est-ce une maladie qui répondit qu'elle s'appelloit legion ? Sont-ce des démons métaphoriques qui prièrent le Sauveur de ne les point forcer à rentrer dans l'abîme ; qui demandèrent qu'il leur permît d'entrer dans un troupeau de porceaux ; qui rendirent ces porceaux furieux, & les précipitèrent dans les flots ?

(b) Voirs ma XIV. Lett. p. 663. & suiv.

Pour M. de Bonaire, il s'est expliqué clairement. Il avoue (b) que *la maladie de l'Enfant délivré par Jesus-Christ, quoi-que semblable aux épilepsies naturelles dans ses symptômes, avoit un démon pour cause. Il déclare très-positivement qu'il ne prétend pas nier qu'il y ait eu des possessions réelles. C'en est assez pour justifier sa foi : mais aussi cela suffit pour confondre son système. Car s'il y a eu des possessions réelles, si le démon a été l'auteur des convulsions des possédés, il peut donc agir sur les corps : la conséquence est évidente. Mais où le préjugé ne conduit-il pas les plus brillants esprits ! M. de Bonaire prétend que ce sont des faits particuliers, dont on ne peut rien conclure en faveur du pouvoir diabolique sur les corps. Quoi donc ! Il ne s'ensuit pas de ce que le démon a agité des corps, qu'il puisse en agiter ? la conséquence de l'acte au pouvoir n'est plus nécessaire ?*

Envain dit-il, pour donner à cette absurdité quelque couleur de raison, *qu'il est constant par l'Évangile qu'il y a eu des possessions réelles, & qu'il est constant par la raison que les possessions sont naturellement impossibles. Si ce principe est vrai, il est donc vrai aussi que chaque possession étoit un miracle surnaturel & divin ; que Dieu a fait des miracles pour procurer au démon la satisfaction de tourmenter les hommes ; & que Jesus-Christ en délivrant des possédés, défaisoit des miracles plutôt qu'il n'en faisoit. Qui pourroit ne pas rebuter des absurdités pareilles ?*

Par plusieurs autres exemples tirés de l'Écriture. (a) Voies ma VI. Lett. p. 171.

Parlerai-je des fleaux (a) dont les Anges malins sont les ministres; de la mort de sept premiers Maris de la fille de Raguel tués par le démon; de ce feu que l'Antechrist fera descendre du Ciel sur la terre devant la multitude, & des autres grands signes qu'il opérera par la vertu de Satan: évènements si distinctement exprimés dans les Livres saints; évènements qui constatent si parfaitement le pouvoir du démon sur les corps? Jamais les Ecrivains qui contestent ce pouvoir, ne se débarrasseront de ces difficultés; elles sont insurmontables.

Par celui des prodiges des Magiciens de Pharaon.

(b) Voies ma VI. Lett. p. 172. 173.

(c) Act. 7. 22.

Même impossibilité pour eux de ne pas succomber sous les prodiges des Enchanteurs de Pharaon. Qu'on dise que ces prodiges étoient réels, ou qu'on soutienne qu'il n'y avoit que du prestige, cela nous est égal; puisque dans l'une & dans l'autre hypothèse il est visible que le démon a dû agir sur les corps d'une manière bien merveilleuse. Je sçai que selon l'Auteur de *l'Esprit en convulsion*, (b) ces Enchanteurs étoient de simples joueurs de Gobelets, & que leurs prodiges n'étoient que des tours de passe-passe, que des puérilités qui ne méritent pas de nous arrêter. Mais quels charlatans qui imitent les trois premiers miracles de Moïse au point de tromper tous les spectateurs! Quels charlatans que Moïse a écrit avoir opéré des miracles semblables aux siens! Est-il donc permis d'attribuer à cet homme si grand, si sage, si instruit de la science des Egyptiens (c), ou de s'être laissé surprendre par de simples tours de joueurs de Gobelets; ou s'il voioit l'artifice, d'avoir négligé de le découvrir à Pharaon & à sa Cour, & d'avoir transmis à la postérité des puérilités, en termes qui les égalent à ses propres miracles? Verrons-nous toujours des téméraires? Heureusement ils se montrent toujours impertinens, car ils méritent qu'enfin nous ne leur épargnions pas leurs vrais titres.

CIV.

Par les textes qui constatent la réalité de la magie diabolique.

(b) VI. Lett. p. 174. 175. 176.

Combien d'autres preuves que la magie diabolique est réelle! J'ai prouvé (d) non seulement que telle est la doctrine des Législateurs & des Philosophes idolâtres, des Empereurs Romains, de nos Empereurs & de nos Rois, de tous les Parlemens du Royaume, & des Protestans les plus habiles: mais que c'est encore celle de tous les Peres de l'Eglise sans exception, & de l'Eglise elle-même; qu'il n'y avoit eu jusqu'ici que des gens sans

Religion qui l'eussent contestée; qu'enfin elle est évidemment exprimée dans plusieurs endroits des divines Ecritures Dieu prononce un arrêt de mort contre les Magiciens & les Devins, & contre ceux qui les consultent. Que cet arrêt est severe, si ces Magiciens sont de simples joueurs de gobelets ! Dieu reproche à son Peuple d'avoir interrogé sur des choses cachées un bâton ; il nous apprend que ce bâton les leur a annoncées par une tromperie de l'esprit malin : y a-t'il là du sens, si la magie diabolique n'est qu'une chimere ? Dieu nous dit qu'une Pythonisse évoqua l'ame de Samuel ; événement au moins bien difficile à expliquer, sans y donner part au démon. Il nous dit qu'une autre Pythonisse procuroit à ses Maîtres de grands profits par ses divinations ; que saint Paul commanda à l'esprit qui étoit en elle, d'en sortir, & que cet esprit en sortit sur le champ. Est-ce l'imposture, ou une maladie que l'Apôtre apostropha ? N'est-ce pas un mauvais Ange ?

C V.

Combien il est téméraire & dangereux de nier ce pouvoir.

Après tant de textes de l'Ecriture qui établissent si invinciblement le pouvoir du démon sur les corps, qui ne s'étonneroit que des hommes qui font gloire d'être Chrétiens, aient néanmoins l'audace, les uns de nier publiquement ce pouvoir, bien d'autres d'en plaisanter ? L'incrédulité sur l'article avoit tellement gagné, que pour oser soutenir l'existence de ce pouvoir, il a fallu bien du courage. Graces à Dieu, à force de confondre ces téméraires, le nombre en est beaucoup diminué ; mais il en reste encore. Auront-ils toujours l'esprit fasciné ? Rien n'est plus sérieux ; & je ne balance pas à dire qu'ils doivent ou reconnoître ce pouvoir, ou renoncer à la qualité de fidèles. Car refuser de se soumettre à un point de doctrine que les divines Ecritures attestent formellement, c'est donner au libertinage d'esprit un prétexte de ne rien croire, & cesser soi-même d'avoir la foi. Or est-il rien qui soit plus formellement déclaré dans les divins Livres, que le pouvoir du démon sur les corps ? Grand sujet de réflexion pour nos incrédules, & pour nos plaisans, s'il leur reste encore de la religion. Plaise à Dieu qu'ils se repentent & qu'ils se corrigent.

C V I.

Excès de M. de

Mais, disent M. de Bonaire, & l'Auteur de l'*Esprit en convul-*

sion (a), c'est à la raison de décider ; & tout sentiment qui y est contraire, doit être censé faux, parût-il formellement exprimé dans les saintes Ecritures : il faut croire alors qu'on entend mal le texte de ces Livres. Or le sentiment que le démon peut agir sur les corps, est contraire à la raison.

Contraire à la raison ! Bien-tôt je convaincrâi mes lecteurs que c'est une vision toute pure. Mais ce n'est pas ce qui me touche le plus dans l'objection ; je suis bien plus frappé d'en entendre les auteurs ériger la raison en souveraine arbitre de la foi. Eh ! Que ne déclaroient-ils d'abord que c'est à la raison seule qu'ils sont résolus de céder ? Pourquoi dire, ainsi qu'ils l'ont fait, que les Ecritures sont la règle de ce qu'il faut croire, & nous engager par-là à en rassembler les textes inutilement ? Puisque l'autorité de l'Ecriture ne peut leur rendre croiable rien de ce qui blesse leur raison, ils devoient dire franchement que leur parti étoit pris ; & que c'est par la seule autorité de la raison qu'il falloit les combattre. A quels excès la France commence-t-elle à se livrer ! La licence qui désole nos voisins, se glisse chès-nous, & s'y accrédite : & l'on n'en tremble pas ! Où peut aboutir l'excès dont je gémiss, sinon à bouleverser la Religion, en transportant à la raison le jugement de tous les dogmes qu'elle nous propose ? Non, je ne crois pas que ce soit-là le but où tend M. de Bonaire, & je veux croire que ce n'est pas non plus le dessein de l'Auteur de *l'Esprit en convulsion*. Mais leur principe en est-il moins pernicieux, moins condamnable ? J'en ai démontré ailleurs (b) les vices & les dangers ; & j'ai démontré en même tems que c'est à la faveur d'une falsification inexcusable, que ces deux Ecrivains ont cherché à rendre saint Augustin complice de leurs excès : que ce saint Docteur dans le texte qu'ils citent, avoit une vûe bien différente ; & que loin d'avoir autorisé leur idée, il l'a condamnée très-formellement dans ce texte même, & dans beaucoup d'autres endroits, où il exige qu'à la vûe d'un texte précis de l'Ecriture la raison se soumette aveuglément.

Revenons donc à l'autorité de cette Ecriture, où le Dieu vérité par essence nous instruit de la vérité ; & quels que puissent être les moïens tirés de la raison contre la doctrine du pouvoir des démons sur les corps, soyons inébranlables dans cette doctrine que l'Ecriture nous enseigne si expressément.

Bonaire & de l'Auteur de *l'Esprit en convulsion*, touchant l'autorité de la raison.

(a) Voies ma. VII. Lettre pag. 195. & suiv.

(b) *Ibid.*

p. 201

On prouve encore ce pouvoir du démon par la doctrine unanime des Peres.

La Tradition, autre règle de la foi Catholique, n'est pas moins précise sur ce point. Les Peres de l'Eglise en sont les témoins infailibles, lorsqu'ils sont unanimes; & ils sont tellement unanimes à croire que le démon a du pouvoir sur les corps, qu'ils professent tous hautement cette doctrine, & que pas un seul n'a même témoigné être agité sur cela du moindre doute. Ce seroit sans besoin que j'en produirois ici les textes, devant prouver dans le cours de cette Lettre qu'ils ont même reconnu dans le démon le pouvoir de faire des merveilles; & d'ailleurs n'ayant été contredits sur cet article par qui que ce soit. Inutilement aussi m'arrêteroie-je à relever une seconde fois (a) la manière indigne dont l'Auteur de l'*Esprit en convulsion*, homme d'un mérite inconnu, traite à ce sujet les Peres de l'Eglise, ces hommes si respectables aux yeux des Chrétiens, & qui par l'élevation de leur esprit, & par l'étendue de leurs connoissances, faisoient l'admiration des Païens mêmes. Il y a tant d'extravagant dans sa conduite, qu'on peut sans péril en oublier l'indécence.

(a) Voies ma
VII Lett. p. 188.
& suiv.

CVIII.

Réfutation d'une
Objection de M.
de Bonaire contre
l'autorité des Pe-
res sur ce point.

(b) Rép. pour
l'Auteur des trois
Exam. à l'Ecrit
intitulé, *Juste mi-
lieu*, &c. p. 12. 13.

Pour M. de Bonaire, il est moins hardi. C'est avec quelque circonspection qu'il tente de se débarrasser de l'autorité de la Tradition. *Les Peres*, dit-il (b), *n'avoient-ils pas des préjugés sur la nature, & sur les opérations des démons? L'Auteur des Examens a fait deux réflexions auxquelles ses adversaires n'ont pas même entrepris de répondre; réflexions néanmoins importantes & décisives en cette matière. 1°. Tous les Peres ont presque tous crû pendant plusieurs siècles, & jusqu'aux derniers, que les démons avoient des corps. 2°. S'ils leur ont. . . . donné quelque pouvoir sur les corps, c'étoit par leurs propres forces corporelles qu'ils leur faisoient exercer ce pouvoir.*

Si personne n'a répondu à ces réflexions, ce n'est pas qu'on y vît trop de difficulté: pour moi à peine y en vois-je l'ombre. Faisons ici ce que M. de Bonaire croit qu'on n'a osé entreprendre, & ce que je n'ai pas encore eu occasion d'exécuter.

Il est vrai que quelques Peres ont pensé que les démons ont de vrais corps, ne regardant néanmoins ce sentiment que comme une pure opinion, ainsi que saint Augustin l'un d'entr'eux

s'en est expliqué. (1) Mais que tous, ou presque tous les Peres, jusqu'aux derniers siècles, aient eu la même idée, c'est ce qui est certainement faux. N'est-il pas constant que de ceux qui ont attribué des corps aux démons, plusieurs ne donnoient point au nom de corps le sens que nous y donnons; qu'ils oppoient corporel à immense (2); & que quelquefois ils appelloient corps toute substance revêtu d'accidens? N'est-il pas même certain que le plus grand nombre des Peres (3) ont enseigné que les démons sont de purs esprits, conformément à la doctrine de l'Apôtre (4)? Il est donc certain que la première réflexion de M. de Bonaire porte à faux.

CIX.

Sa seconde réflexion n'est pas plus solide. Il soutient que si les Peres ont donné quelque pouvoir sur les corps aux démons, c'est parce qu'ils les supposoient revêtus de corps, & que ce n'est que par leurs forces corporelles qu'ils les faisoient agir. Erreur manifeste. Est-ce en les supposant corporels, que ceux d'entre les Peres qui les croioient de purs esprits, leur attribuoient ce pouvoir sur les corps? Est-ce par leurs facultés corporelles que les faisoient opérer tant d'autres Peres, qui n'osant assurer qu'ils aient un corps, assûroient pourtant qu'ils ont sur les corps un grand pouvoir? Or il est indubitable que tous, ou presque tous les Peres sont compris dans ces deux classes. En un mot, beaucoup ont nié que le démon ait un corps, beaucoup en ont douté; & nul n'a nié son pouvoir sur les corps,

Même sujet.

(1) Si quisquam, inquit Lib. 21. de civ. Dei c. 10. nulla habere corpora dæmones asseverat, non est hac de re laborandum operosa inquisitione, aut contentiosa disputatione certandum.

(2) S. Joan. Damaſc. Lib. 2. de fide Orthod. c. 3. Greg. Mag. Lib. 2. Moral. c. 3.

(3) Euseb. Cæs. Lib. 4. de demonstr. Evang. c. 1. (Angelos vocat) " incorporeas quasdam & intelligentes ac divinas virtutes, materiæ expertes, & puros omnino spiritus. Theodoret. quæst. in Genes. (Angeli sunt), Imagines Dei . . . incorporeæ, utpote corporibus prorsus liberæ, & impermixtam invisibilem naturam possidentes. ", S. Greg. Naz. Orat. 38. & 42. ", Angelos (dicit) secundos à Deo splendoros, spiritus intellectuales, ignem materiæ & corporis expertem ". Hyeron. Epist. ad Avit. arguit Origenem, quod docuisset, dæmones ob delicta aëreis corporibus esse vestitos, " Greg. Mag. Lib. 4. Moral. c. 3. ", Angelus solummodo spiritus est: homo verò & spiritus est & caro. " S. Joan. Damaſc. loc. cit. Angelum definit, substantiam intelligentem materiæ atque corporis expertem. Vide etiam Autorem Lib. de cælesti Hyerarchia, Ignat. Epist. ad Trallianos, Greg. Nyss. Lib. 12. cont. Eunom. Chrysoſt. Hom. 22. in Gen. c. 2. Concil. Later. IV. cap. 1. de fide Catholica &c.

(4) Ephes. 6. " Non est nobis colluctatio adversus carnem & sanguinem, sed adversus spiritualia nequitæ in cælestibus. ",

nul n'en a douté; on peut défier hardiment de fournir quelque preuve du contraire. C'est donc indépendamment de l'idée sur la nature diabolique, que les Peres ont reconnu le pouvoir du démon sur les corps. Voilà des réflexions aussi dignes, je pense, du nom de décisives, que celles de M. de Bonaire le méritent peu.

C X.

Refut. d'une autre object. du même Ecrivain, & de l'Aut. de l'Esp. en convuls. contre cette doctrine des Peres.

Faut-il faire plus de cas de cette autre objection de l'Auteur de l'Esprit en convulsion, & que M. de Bonaire a si rebatue : que les Peres étoient imbus du Platonicisme, & que c'est-là une des sources, & peut-être la principale de leur sentiment sur le pouvoir du démon? Cette objection n'est pas nouvelle; & si la réponse que j'y vais faire, ne l'est pas non plus, du moins a-t-elle le mérite d'avoir été sans réplique. C'est du sçavant Pere Balthus (a) que je vais l'emprunter, en n'employant que la substance de sa principale réflexion.

(a) Rép. à l'hist. des Oracles, prem. part. p. 80. & suiv.

Est-ce en qualité de Platonicien qu'Eusebe de Césarée reconnoissoit le pouvoir diabolique, lui qui dans sa Préparation Evangelique (b) rapporte & réfute au long les erreurs de Platon, & en particulier celle où il a été touchant les démons? Est-ce comme sectateur de Platon que S. Justin Martir croioit

(b) Lib. XIII. c. XV. et sequentibus.

(c) Cohort. ad Gracos.

(d) In Apolog. 1. et in dial. cum Tryph.

(e) Lib. 3. Infirmus.

(f) Lib. VII. IX. X.

(g) Lib. 1. c. 1.

(h) Lib. de Grac. affectu, Serm. IX. de Legibus.

que les démons ont du pouvoir, lui qui expose (c) un long dénombrement des contradictions de ce Philosophe, dont il fait d'ailleurs (d) une profession si ouverte d'abandonner la doctrine? Est-ce comme Platonicien que Lactance parle si souvent du pouvoir du démon, lui qui après avoir combattu (e) diverses erreurs de Platon, fait voir que ce Philosophe n'a point connu la vérité? Est-ce par respect pour Platon & pour sa Secte, que saint Augustin a enseigné si souvent que les démons sont puissants, lui qui rejette si fortement les Platoniciens dans ses Livres de la Cité de Dieu (f); & qui les aiant loués avec leur chef, dans ceux qu'il avoit composés contre les Académiciens étant jeune, désavoue & condamne ces éloges dans ses Rétractions (g)? Est-ce en conséquence de la doctrine de Platon que Theodoret a attribué aux démons du pouvoir sur les corps; lui qui (h) s'attache à prouver que ce Philosophe a donné dans des égaremens étranges, & qu'il a autorisé dans ses Livres les plus grands crimes? Est-ce par préjugé pour le Platonicisme que S. Epiphane a reconnu la puissance des démons sur les

corps, lui qui met (a) cette secte parmi celles du paganisme qui se sont le plus égarées, & de laquelle il dit que les Chrétiens ont toujours eu horreur? Si M. de Bonaire peut résoudre ces questions, qu'il le fasse. S'il ne le peut, comme il ne le sauroit en effet, qu'il cesse d'alléguer le Platonisme des Peres, pour se défendre de leur autorité.

(a) Lib. advers. heres. heresi que est Platonis.

CXI.

Il parle mieux lorsqu'il dit (b) que le langage de l'Écriture contribua à leur inspirer cette idée. Mais que ce soit, ainsi qu'il le prétend, sur le langage seul, & non sur le vrai sens de l'Écriture qu'ils se sont fondés : outre que j'ai démontré par les textes mêmes des Écritures, que c'est une erreur insoutenable ; n'est-il pas étonnant qu'un homme d'esprit, qui par conséquent devrait avoir de la modestie, ait pû se persuader qu'il comprend le sens de l'Écriture, mieux que tous les Docteurs de l'Église ne l'ont compris, pensée si absurdement présomptueuse?

Refutation de deux autres objections de M. de Bonaire sur la même matière.

(b) Dans l'endroit cité.

Mais, ajoute-t'il quelque part, si les Peres ont enseigné la doctrine du pouvoir diabolique, c'est comme une pure opinion, dont il est par conséquent permis de s'écarter. Comme une pure opinion ! M. de Bonaire voudroit-il bien en citer quelques-uns qui aient parlé ainsi de la réalité de ce pouvoir ? Pourroit-il en citer même un seul ? Pour moi, si je n'avois à employer dans la suite leur autorité, je produirois ici un très-grand nombre de leurs textes, où l'existence de ce pouvoir est enseignée comme une vérité constante & révélée. Qu'il suffise maintenant de rapporter celui-ci de saint Augustin (c) *Addimus. per homines demoniarum artium, & ipsorum per seipos demonum multa miracula : qua si negare voluerimus, eidem ipsi cui credimus sacrarum litterarum adversabimur veritati.*

(c) Lib. de civ. Dei c. 6.

De tout cela tirons cette conséquence, que la doctrine du pouvoir des démons sur les corps est incontestablement fondée sur le sentiment unanime des Peres, interprètes infailibles de l'Écriture, & témoins infailibles de la Tradition divine, lorsqu'ils sont unanimes. D'où coule nécessairement cette autre conséquence, que quiconque refuse de croire ce pouvoir des démons, péche contre la foi, puisque la Tradition divine en est la règle, ainsi que l'Écriture.

Après cela qu'on m'objecte cent & cent difficultés, pui-

sées dans la raison : quand je n'y verrois aucune réponse, je n'en serois nullement ébranlé. Pourquoi? Parce que la raison humaine n'est pas la règle de ma foi; parce que la raison humaine est un maître d'illusion, toutes les fois qu'elle conteste ce que le Dieu véritable par essence révèle. Mais tant la préoccupation de nos adversaires est forte, ils n'ont que les plus pauvres raisons, & des imaginations bizarres à opposer à l'existence de ce pouvoir; & nous, nous avons des raisons décisives qui le constatent. C'est ce qu'il faut démontrer.

CXII.

Moiens tirés de la raison qu'objectent contre le pouvoir diabolique sur les corps, l'Auteur de l'*Esprit en convulsif*. & M. de Bonaire; & refutation de tous ces moiens.

(a) Voies la première part. entière de ma VIII. Lettre.

(b) Ci-dessus p. 1326.

Quelles sont ces objections qu'on fait sonner si haut, & auxquelles on prétend que nous ne pouvons sans opiniâreté refuser de nous soumettre? C'est, dit-on, (a) que si le démon opère, ses œuvres sont naturelles, ou surnaturelles. Si elles sont naturelles, comment sont-elles diaboliques? Si elles sont surnaturelles, le démon fait donc des miracles proprement dits: ce qui offense la religion, ce que la raison condamne, & ce que j'ai déclaré moi-même convenir à Dieu seul. Tel est l'argument que M. de Bonaire, & l'Auteur de l'*Esprit en convulsion* ont tant & tant de fois objecté.

Deux mots suffiront pour M. de Bonaire. On l'a entendu (b) avouer que le démon étoit l'auteur des convulsions des possédés dont il est fait mention dans l'Évangile. Cela supposé, je lui demande si ces convulsions étoient naturelles, ou surnaturelles: & par sa réponse à cette question je convaincray de vanité son objection.

Répondons-y encore directement. Souvent on appelle surnaturel ce que le démon opère, parce qu'on donne communément ce nom à tout ce qui n'est point l'effet des causes sensibles: mais, à proprement parler, & dans la rigueur, toutes ses opérations sont purement naturelles; tant parce qu'il n'agit que par le pouvoir qu'il a reçu de Dieu dans la création, que parce qu'il ne fait rien au-déhors, non plus que les autres agens naturels, qu'en mettant en œuvre les causes physiques, conformément aux loix de la nature. Ses œuvres sont donc naturelles & diaboliques, comme les nôtres sont naturelles & humaines: & loin que ce qu'il fait ne puisse être naturel, parce qu'il le fait; par la raison même qu'il le fait, il faut que cela soit naturel:

naturel : comme il suit qu'une œuvre est naturelle , de ce qu'elle est humaine.

CXIII.

Mais la nature ne suffit-elle pas pour tout ce qui est naturel ? Sans doute. Pourquoi donc mêler l'opération du démon dans les choses naturelles ? Pitoïable raisonnement. De ce que la nature suffit pour tout ce que nous faisons, s'ensuit-il que nous ne faisons rien ? Les hommes & les démons font partie de la nature. Et comment ne comprend-on pas que la plupart des causes physiques n'agissent point, si quelque agent extérieur ne les applique ?

Même sujet

Mais, ajoute l'Auteur de *l'Esprit en convulsion*, de quelle manière le démon feroit-il agir les causes naturelles ? Selon leur cours ordinaire ? Cela seroit ridicule, puisqu'en cette manière elles n'ont pas besoin de lui pour agir. Contre leur cours ? Il feroit donc des miracles proprement dits.

Fort bien. Mais comment l'homme fait-il agir les causes naturelles ? Selon leur cours ? Ou contre leur cours ? Et tout de suite j'ajoute les réflexions de l'Ecrivain. Ne trouveroit-il pas l'argument fort bizarre ? C'est pourtant le sien.

Tout y est absurde. Absurdité que parce qu'on ne feroit agir les causes physiques que selon leur cours ordinaire, ce seroit inutilement qu'on les feroit agir. Eh ! n'est-ce pas ainsi que tous les agens naturels opèrent ? Absurdité que ce soit toujours opérer un miracle proprement dit, que de faire agir les causes sensibles contre leur cours ordinaire. N'y-a-t'il pas d'étonnantes merveilles de l'art & de la nature ? Or qui dit merveilles, ne dit-il pas des évènements qui ne sont point selon le cours ordinaire ?

CXIV.

Mais si le démon opéroit, ce seroit invisiblement. Or, si c'est invisiblement, qui l'a vû, pour qu'il puisse le dire ?

Même sujet.

C'est-là une de ces gentillessees qui charment les petits esprits, & qui font pitié aux gens sensés. Comment agissent même beaucoup de corps, l'air, la matière éthérée, la matière subtile, les esprits animaux ? N'est-ce pas invisiblement ? Ces causes quoique corporelles, sont-elles visibles autrement que par leurs effets ? Pourquoi donc ne pourroit-il pas en être de même du démon ? On ne le voit point, on n'en voit point la main qui

opère ; mais on la découvre très-sûrement , lorsqu'il se présente des effets qu'aucune cause corporelle ne produit , & qui , à raison de leurs circonstances , ne sçauroient venir de Dieu. N'est-ce pas invisiblement que notre ame agit sur notre corps ? C'est invisiblement aussi que Dieu lui-même opère ; & ce n'est que par la nature , ou par le caractère des effets que nous reconnoissons son opération.

C X V.

Même sujet.
(a) Voyés ma
XIV. Lett. p. 663.
& suiv.

Mais , si l'on donne (a) au démon quelque pouvoir d'agir hors de lui-même , ce pouvoir n'aura point de limites , parce qu'il est infini de sa nature. Il est absurde de reconnoître dans une volonté créée la puissance d'agir hors d'elle-même , & que cette puissance n'est pas ce que nous appellons la puissance infinie. Le pouvoir infini d'un esprit consiste à pouvoir agir hors de lui-même. Ainsi parle M. de Bonaire , c'est-là sa raison principale , c'est son grand moïen : & cependant selon ses propres principes , & selon la vérité , c'est une erreur palpable.

Selon ses principes. Car il déclare que le démon étoit cause des convulsions de l'enfant possédé que Jesus-Christ délivra , & par conséquent que le démon agissoit alors hors de lui-même. Prétend-il pour cela qu'alors le démon ait été tout-puissant ? Il paroît croire aussi que c'est en formant des représentations sensibles dans l'imagination , ou dans les yeux du Sauveur , que le démon le tenta dans le Désert ; ce qui suppose nécessairement une opération du démon hors de lui-même. Croit-il lui attribuer par-là un pouvoir infini ? C'est de même sa doctrine que les démons ont un pouvoir très-réel , & très-étendu de tenter ; & que les effets de ce pouvoir sont très-réels , & très-étendus : preuve constante qu'il reconnoît en eux un pouvoir très-réel , & très-étendu d'agir hors d'eux-mêmes. Faut-il donc leur adjuger la toute-puissance ? Jamais M. de Bonaire ne se tirera de ces raisonnemens.

Qu'importe que le pouvoir de tenter s'appelle physique , occasionnel , ou moral , puisqu'il est réel , & qu'il prouve que le démon agit hors de lui-même ? En faut-il davantage pour faire voir par les propres maximes de M. de Bonaire , que ce qu'il donnoit pour un principe certain & lumineux , est une pure chimère ?

On le comprend également lorsqu'on considère ce prétendu principe en lui-même. *Le pouvoir d'agir hors de soi-même est un pouvoir infini : le pouvoir infini d'un esprit consiste à agir hors de soi-même.* Mais avant M. de Bonaire, a-t'on jamais raisonné de la sorte ? Jamais a-t'on pris pouvoir infini, & pouvoir d'agir hors de soi-même pour des expressions synonymes ? Oui, le pouvoir d'agir hors de soi-même est infini, si c'est un pouvoir d'y opérer sans difficulté tout ce qu'on veut y opérer ; c'est-là ce qu'on entend par un pouvoir sans bornes. Mais que le pouvoir infini consiste précisément dans la faculté d'agir hors de soi-même, on n'en a donné aucune preuve, on ne sçauroit en donner, & c'est certainement une vision. Notre ame n'agit-elle pas hors d'elle-même, quand elle agit sur le corps qui lui est uni ? A-t-elle pour cela le pouvoir d'y opérer tout ce qu'elle veut ? Est-elle toute puissante ? Le pouvoir des Esprits, comme celui des Corps, vient du Créateur, qui leur en a distribué la portion qu'il a voulu ; & c'est à cette mesure que les uns & les autres sont astreints. Voilà ce que la raison dicte ; & elle dicte par conséquent que la maxime de M. de Bonaire est une imagination fondée sur rien.

Même sujet.

CXVII.

Difons plus : il est certain que d'insulter à notre doctrine, comme à une erreur contraire à l'évidence, ainsi qu'il l'a fait, & que l'a fait aussi son Colleague, c'est avoir l'esprit étrangement affecté. Pour le comprendre, demandons-nous à nous-mêmes s'il seroit sensé (a) de prendre pour erreur & faux préjugé, un sentiment qui seroit de tous les tems, de toutes les Religions, de tous les Sçavans, de tous les Sages. La question même surprend. Nulle erreur qui ait eu ces caractères ; on sent qu'ils ne sçauroient convenir qu'à la vérité.

Preuves par la raison de l'existence du pouvoir des démons sur les corps.

(a) Voirs ma VII. Lett. p. 208.

Or tels sont les caractères de la doctrine du pouvoir des démons sur les corps. Qu'en pensoit l'antiquité Païenne ? (b) L'Auteur de l'*Esprit en convulsion* prétend que les sages Païens n'avoient pas la moindre connoissance de ce que nous appellons des diables : mais c'est lui qui n'a pas la moindre connoissance de l'antiquité. Il est constant que les sages Païens ont reconnu de mauvais démons, & qu'ils leur ont attribué beaucoup de pouvoir : je l'ai prouvé en particulier de Platon, d'Empedocle, de Xe-

(b) *Ibid.* p. 210. & suiv. jusqu'à la p. 223.

nocrate, de Chryssippe, d'Apulée, de Pline, de Dion, de Plutarque, de Porphyre &c. Qu'en ont pensé aussi les Juifs & les Chrétiens de toutes les sociétés, & dans tous les siècles ? Il est si notoire qu'ils reconnoissent tous le pouvoir des démons sur les corps, que personne n'a osé contester ce fait. Comment donc nier sensément ce pouvoir ? Je ne sçauois le comprendre.

CXVIII.

Même sujet.

On s'obstine néanmoins non-seulement à en rejeter la doctrine, mais même à la traiter de préjugé contraire à l'évidence. Quoi donc ! Les Docteurs de l'Eglise, ces hommes si pleins d'esprit & de lumière, ces hommes à qui les Philosophes Païens ne pouvoient refuser leur admiration, étoient assés peu judicieux, assés peu éclairés pour conspirer tous dans une erreur, & dans une erreur manifestement contraire à la raison ? Les Sçavans, & les Sages de tous les païs, & de tous les tems, étoient tous des stupides que l'évidence ne pouvoit frapper ? Les Nations les plus opposées dans la conduite & dans les dogmes, se sont toujours réunies dans la croiance d'une erreur que l'évidence condamne ? Quel malheur pour le genre humain que M. de Bonaire, & son Collegue ne soient pas nés quelques mille ans plutôt ! Ou quelle espèce de raison ont des hommes, à qui tous les gens raisonnables de tous les tems paroissent combattre la raison !

CXIX.

Même sujet.

Mais encore, si la doctrine du pouvoir diabolique est un préjugé évidemment faux, comment s'est-elle établie dans tous les lieux, & dans toutes les sociétés du monde ? Qu'est-ce qui l'y a invariablement entretenue ? Les passions du cœur ? Mais j'ai fait voir que les plus chères passions concouroient à la faire bannir. L'empire des sens sur l'esprit ? Mais les sens portent ils à croire l'existence & le pouvoir de ce qu'on ne voit point, de ce qu'on ne touche point, de ce qu'on n'entend point, de ce qu'on ne sent point ? Encore une fois, d'où auroit coulé cette doctrine si déraisonnable, dit-on, & néanmoins si persévérante & si générale ? Jamais nos adversaires n'en indiquent quelque source probable.

Pour nous, nous voions aisément d'où elle prend son ori-

gine. C'est des divines Ecritures, où elle est par tout autorisée, & qui étoient entre les mains, non-seulement des Chrétiens & des Juifs, mais des Sages même du Paganisme, qu'on sçait y avoir puisé. C'est aussi de cette Tradition qui servoit de règle avant la Loi écrite, Tradition qui s'est conservée pure parmi les Juifs & les Chrétiens, & dont il s'est perpetué certains restes parmi les Idolâtres. C'est d'un grand nombre de faits très-constants, qu'on voïoit clairement ne pouvoir venir ni de Dieu, ni de la nature, vû leurs divers caractères.

Mais la doctrine de l'impuissance des démons, d'où a-t-elle coulé? C'est du libertinage de l'esprit & du cœur : non que j'accuse l'Auteur de l'*Esprit en convulsion* de s'être conduit par un si affreux principe ; je le laisse au jugement de Dieu : non que je l'impute à M. de Bonaire ; j'en suis très-éloigné : mais parce que sur cette doctrine ils n'ont que des libertins pour ancêtres ; & c'est ce qui est incontestable. Dieu veuille les rendre dociles à la voix de l'Ecriture, de la Tradition, de la droite raison.

SIXIÈME QUESTION.

Sur quels genres d'effets merveilleux s'étend le pouvoir du démon.

C X X.

Vouloir définir les bornes du pouvoir du démon, ce seroit entreprendre ce que saint Augustin jugeoit avec raison (a) être au-dessus de notre capacité. Ce que les Peres assûrent en général (b), & ce qui doit nous servir de principe dans la suite, c'est que le démon peut faire ce qui peut être opéré par la vertu des causes naturelles, & rien au-delà. Mais qui pourroit faire le détail de ce que ces causes peuvent produire, & de ce qui surpasse leur vertu ? Le moïen par consequent de dire au juste jusqu'où s'étend, & où précisément se termine le pouvoir des démons ? Tout cela surpasse notre intelligence. Seulement, & ceci suffit, nous avons assés de lumières pour décider avec certitude que le démon peut opérer tels & tels effets, & que pour tels & tels il ne sçauroit les produire. Je ne parlerai ici, & dans la Question suivante, que de ceux du premier genre ; nous

Etendue & bornes du pouvoir des démons.

(a) Voïés ma III. Lett. p. 26.

(b) Voïés ma X. p. 444.

traiterons des autres dans la huitième Question, où il s'agira des miracles qui sont réservés à Dieu.

CXXI.

Le démon peut agiter des corps, & les élever.

(a) Voies ma XIV. Lett. p. 661. 665. 667. 668. 669. 670.

(b) *Ibid.* p. 670. 671. 679. 680. 681. 682. 683. 684.

(c) Voies mes I. p. 10. 11. 12. & VII. p. 224. 225.

(d) Ci-dessus p. 1395.

Il peut les soutenir sur l'eau, garantir des atteintes du feu, arrêter des incendies, faire descendre le feu du Ciel, emprunter des figures, former des visions.

(e) Voies mes XIV. Lett. p. 687. & XVI. Lett. p. 836. jusqu'à la p. 851.

(f) *Ibid.* p. 688. 689. 690. XVI. Lett. *ibid.*

(g) Voies ma XIV. Lett. p. 690.

(h) *Ibid.* p. 691. (i) Job. 1.

(k) Apoc. 13.

Premièrement il est indubitable que le démon a le pouvoir d'agiter les corps (a) : cela suit nécessairement de ce principe, qu'il peut faire ce que peuvent opérer les causes physiques : outre que l'Écriture l'atteste formellement en décrivant les convulsions de plusieurs possédés, & que la Tradition sur ce point est constante & uniforme.

Nul (b) doute non plus qu'il ne puisse élever des corps, & les soutenir en l'air. C'est également une conséquence nécessaire du principe établi ; & c'est ce qu'il fit en faveur de Simon le Magicien, & dans beaucoup d'autres évènements racontés par des Pères de l'Église, ainsi que par des Écrivains Idolâtres. Ajoutons ce qu'éprouvèrent (c) les Convulsionnaires que saint Hilaire, saint Sulpice Severe, saint Jérôme, & saint Paulin attestent avoir été élevés en l'air, & y être restés suspendus la tête en bas, & les pieds en haut : car j'ai démontré que ces faits sont certains, qu'ils étoient surnaturels, qu'ils venoient du démon. Ajoutons encore le transport de Notre-Seigneur Jésus Christ du Désert sur le faite du Temple, & de là sur une haute Montagne : preuve dont j'ai fait voir (d) qu'il n'est pas possible de se défendre.

CXXII.

Combien de fois aussi le démon n'a-t'il pas soutenu sur l'eau des corps plus pesans que l'eau ? J'en ai rapporté (e) divers exemples ; & j'ai sur tout insisté sur les fréquentes merveilles de ce genre, qui arrivoient dans les anciennes épreuves par l'eau froide. Combien de fois n'a-t'il pas de même préservé des atteintes du feu, ou de l'eau bouillante, dans les épreuves qu'on faisoit autrefois (f) par l'un & par l'autre moien ? Combien de fois n'a-t'on pas par son pouvoir arrêté l'activité des flammes, & éteint des incendies ? (g) Combien de fois enfin n'a-t'il pas fait descendre le feu du Ciel (h) ? Il est du moins bien certain qu'il le fit (i) au tems de Job, & qu'au tems de l'Antechrist (k) il le fera encore.

Quelquefois aussi le démon emprunte diverses figures pour tromper les hommes : on en trouve la preuve dans un grand

nombre de faits que j'ai indiqués (a) d'après plusieurs Ecrivains du Paganisme, & d'après les Historiens & les Peres de l'Eglise. Quelquefois encore il forme des visions aux yeux, ou dans l'imagination des hommes (b) : je l'ai de même prouvé par plusieurs autorités, & par plusieurs exemples.

CXXIII.

C'est sur tout à révéler des choses futures, ou d'autres faits cachés, qu'il a exercé ses lumières & son pouvoir. Que d'exemples n'en trouvons-nous pas dans l'antiquité ! J'en ai produit (c) un grand nombre.

En vain objecte-t'on que le démon ne connoît point l'avenir. Nous en convenons (d), s'il s'agit d'un avenir libre & contingent, & si l'on entend une connoissance fixe & certaine : dans la Question suivante, nous dirons pourquoi. Mais pour des connoissances conjecturales ! Pourquoi n'en auroit-il point ? Souvent ne formons-nous pas nous mêmes à ce sujet des conjectures très-probables, nous dont l'expérience & les lumières sont bien inférieures aux siennes ? Pourquoi aussi ne pourroit-il point deviner (e) au juste des évènements futurs qui dépendent des causes nécessaires, puisque souvent des hommes y réussissent ? A plus forte raison est-il capable de pénétrer ce qui se fait dans des lieux secrets, puisqu'il n'est point de lieu secret pour des substances qui n'occupent point de lieu. Aisément de même peut-il connoître (f) en très-peu de tems ce qui se passe dans les lieux éloignés de ceux où il se trouve : d'autres Esprits ne peuvent-ils pas le lui apprendre ? Et étant par tout où il agit, & pouvant dans de courts intervalles de tems agir en des endroits éloignés, qu'est-ce qui empêche que dans de courts intervalles de tems il ne puisse comme passer d'un lieu à un autre lieu très-éloigné, & sçavoir ainsi par lui-même dans très-peu de tems, ce qui se passe en divers lieux ?

CXXIV.

Mais, dit-on, (g) ces révélations que nos Peres attribuoient au démon, on y trouve souvent de l'erreur & du faux. C'est donc de la fraude, ou de l'imagination échauffée des personnes qui parloient, & non des suggestions du démon, que venoient ces révélations prétendues.

Tel est l'argument qu'on fait valoir en toute occasion, argument néanmoins des plus frivoles. Est-ce donc que les dé-

(a) Voies ma XVI. Lett. p. 691.

(b) *Ibid.* p. 691. 693. 694. 696. 696.

Il peut souvent connoître conjecturalement l'avenir libre, & certainement l'avenir nécessaire, comme ce qui se fait secrètement, ou au loin.

(c) *Ibid.* p. 697. jusqu'à la p. 710.

(d) *Ibid.* p. 698. 699.

(e) *Ibid.* p. 699.

(f) *Ibid.* p. 700. 701.

L'erreur & le faux ne prouvent pas que des révélations ne viennent point du démon.

(g) *Ibid.* p. 706. 707. 708.

mons font auffi éclairés, & auffi vrais que Dieu ? Est-ce qu'ils ne ſçauroient ſe tromper ? Est-ce qu'ils font incapables de vouloir tromper les hommes ? *Falluntur & fallunt*, difent Minucius (a) & ſaint Cyprien (b). *Damones plerumque*, dit ſaint Auguſtin (c), & *falluntur & fallunt. Falluntur quidem. . . . fallunt etiam ſtudii fallendi, & invidiâ voluntate, quâ hominum errore latantur*. Si l'on veut juger prudemment, c'eſt à une autre règle qu'il faut avoir recours. N'y a-t'il rien de ſurnaturel dans ces révélations ? Attribuons-les à la nature. Les caractères en ſont-ils divins ? Rapports-les à Dieu. Mais y trouve-t'on quelque trait tout à la fois ſurnaturel, & indigne de Dieu ? C'eſt, en affectant le bel eſprit, donner dans le parfait ridicule, que de ne les pas regarder comme diaboliques. Telle eſt la règle que nos Peres ont ſuivie : toute autre conduit à l'erreur. Or c'étoit-là le caractère des révélations dont j'ai parlé.

CXXV.

Il peut encore inſpirer des diſcours ſublimes, & en langue étrangère. Observations importantes.

(a) *Ibid.* p. 710.
711. 712.

Aux révélations dont le démon eſt quelquefois l'auteur, joignons les diſcours qu'il inſpire, diſcours ſouvent ſublimes, diſcours quelquefois en langue étrangère. Non-ſeulement j'en ai cité des exemples (d), mais j'ai encore prouvé que l'inſpiration diabolique y eſt incontestable.

Ce n'eſt pas que je prétende qu'il ſoit au pouvoir du démon de donner par inſuſion la ſcience des choſes, des faits, ou des langues : nous verrons au contraire dans la ſuite qu'une telle merveille eſt propre à Dieu. Ce que je dis, c'eſt que le démon peut faire ſortir de la bouche des perſonnes qu'il poſſède, ou qu'il inſpire, des diſcours au-deſſus de leurs connoiſſances & de leur portée. Et comment le nier lorsqu'il y en a tant d'exemples conſtans ?

(e) *Ibid.* p. 713.
juſqu'à la p. 720.

Je ne prétens pas non plus que tout diſcours (e) au-deſſus de la portée ordinaire, ſoit une marque d'inſpiration ſurnaturelle. Qui ignore que l'imagination en chaleur peut éclaircir la mémoire, & produire des penſées ſublimes, comme elle eſt capable d'enfanter des puérilités & des folies ? Mais que les convulſions, la langueur, le ſcorbut, la fièvre, ou la phréneſie aient, par exemple, la vertu d'élever des ignorans & des idiots, au point de ſurpaſſer Ciceron en éloquence, de ne dire pendant plus de huit jours pas un mot qui ne ſoit ſuivi de ſa rime, & de devenir ſçavans en Hiſtoire, en Philoſophie, en Théologie,

gie, en connoissance du sens des divines Ecritures; que ces maladies soient capables de faire parler des enfans presqu'au moment de leur naissance; qu'elles puissent nous faire parler des langues qui nous sont inconnues; prétentions avancées, les unes par M. de Bonaire, & les autres par M. Hecquet: ne sont-ce pas-là des paradoxes, & des erreurs?

C X X V I.

On objecte (a) que par des remèdes naturels on a fait paroître ces maladies avec leurs merveilleux symptômes: d'où l'on infère qu'elles ne renfermoient rien que de naturel. Mais si on a vû cela quelquefois, très-souvent n'a-t'on pas vû le contraire? D'ailleurs, Dieu qui permet de tems en tems au démon d'agir sur les hommes, ne peut-il pas, au moment qu'il le trouve bon, retirer cette permission? Le démon lui-même ne veut-il jamais nous jouer, en cachant sa main sous le voile de la nature? Ajoutons que ne pouvant opérer qu'en mettant en œuvre les causes physiques propres aux effets qu'il veut produire, ôter de nos corps par des remèdes ce qui sert à ces effets, c'est ôter au démon le moïen de les opérer. Après tout, quoi qu'on puisse objecter, ne sera-t'il pas toujours constant que les phénomènes dont j'ai parlé, sont supérieurs à la nature? Puis donc qu'ils ne peuvent venir de Dieu, que reste-t'il à un homme sensé, sinon de les adjuger au démon?

Objection, & réponse.
(a) *Ibid.* p. 720.
721. 722.

C X X V I I.

La fascination des sens (b) est encore une œuvre à laquelle cet Esprit d'illusion s'est souvent exercé. Que d'exemples dans les Livres de l'antiquité! On peut, si on le juge à propos, consulter ce que j'en ai extrait dans plusieurs de mes Lettres (c).

Il n'est pas moins certain (d) selon les Peres, & selon les Théologiens, qu'il peut feindre de résusciter des morts, soit en reveillant des personnes qui paroïtroient mortes sans l'être; l'art même & la nature l'ont fait si souvent! Soit, ce qui est bien plus admirable, en agitant des cadavres, & en parlant par leur bouche. Saint Anastase Patriarche d'Antioche, non-seulement l'enseigne bien formellement, mais il en cite même un exemple des plus surprénans, dont il se dit parfaitement instruit. Saint Cyrille de Jerusalem pense aussi que c'est par un stratagème semblable du démon, que l'Antechrist paroïtra résusciter

Il peut enfin fasciner les sens, feindre des résurrections de morts, causer des maladies extraordinaires, & ensuite les guérir.

(b) *Ibid.* p. 722.
(c) Voirs n. c. s. II. VI. IX. Lett. p. 1. 15. 151. 269.
(d) Voirs ma XIV. Lett. p. 724. jusqu'à la p. 730.

des morts : & c'est également la doctrine des Interprètes & des Théologiens.

Nul doute non plus que le démon ne puisse causer des maladies extraordinaires (a). Combien d'exemples l'antiquité Payenne n'en fournit-elle pas ? Combien les divins Livres ? Combien les Historiens Ecclésiastiques ? Aussi est-ce la doctrine constante de la Tradition qu'on ne sauroit méconnoître ce pouvoir dans le démon.

(a) Voies mes
I. Lett. p. 10. 11.
12. IV. p. 72. 73.
78. 79. X. p. 459.
& suiv. XI. p. 723.
723.

On ne doit donc pas s'étonner qu'il ait guéri des maladies. Souvent que falloit-il pour cela que retirer la main qui les causoit ? C'est-là le stratagème dont les Peres pensent (b) qu'il s'est servi fort souvent, pour entraîner, ou pour entretenir les hommes dans l'illusion.

(b) Voies ma
III. Lett. p. 37.

Mais peut-il quelquefois guérir les maladies dont il n'est point l'auteur ? Ou, s'il le peut, le veut-il ? C'est un point qui a été si agité, qu'il mérite d'être traité dans une Question particulière.

SEPTIEME QUESTION.

Le démon peut-il, & veut-il quelquefois guérir des maladies ?

CXXVIII.

Où il le peut, & il le veut. Commençons par le pouvoir. N'est-il pas certain (c) que selon plusieurs Peres, & plusieurs Théologiens, le démon fut assés industrieux, & assés puissant, pour imiter les trois premiers miracles de Moïse devant Pharaon ; miracles incomparablement plus considérables que des guérisons de maladies ? Or qui peut le plus, ne peut-il pas le moins ? J'ai vangé (d) ce raisonnement des fades chicanes qu'on y avoit opposées.

Le démon peut souvent guérir des maladies dont il n'est pas l'auteur. Diverses preuves.
(c) *Ibid.* p. 27.

(d) Voies ma
X. Lett. p. 440.
441. 442. 443.

N'est-ce pas de même un principe des Peres & des Théologiens (e), que le démon peut faire ce qui peut être fait par la vertu des causes naturelles ? Or est-il douteux que par la vertu de ces causes on ne puisse souvent recouvrer la santé ? Ne la recouvre-t'on pas souvent par leur efficace ?

(e) *Ibid.* Depuis la p. 468. jusqu'à p. 492.

De plus (f) les Peres, les Historiens de l'Eglise, & les Théologiens déclarent formellement que certains miracles de guéri-

son célèbres dans l'antiquité, ont été opérés, ou du moins ont pû l'être par le démon. C'est ce qu'ont dit Eusebe de Cesarée, M. de Tillemont & M. Fleury de ceux qu'on attribüé à Apollonius de Thyane; les mêmes M. de Tillemont & M. de Fleury, après le Cardinal Bellarmin, de ceux dont on fait honneur à l'Empereur Vespasien; Tertulien, Origene, Eusebe de Cesarée, Sozomene de ceux d'Esculape; saint Gregoire de Tours (a) de ceux d'un faux Christ, & du Diacre Secundellus; Glaber & le Cardinal Baronius (b) de ceux qui s'opérèrent au tombeau du faux saint Just.

(a) Voir mes Lett. III. p. 39. & Lett. X. p. 323. & les 4. suiv.

(b) Ibid. p. 42. 43. 44. & les 5. suiv.

(c) Voir mes XI Lett. p. 308. & ailleurs.

C'est également (c) la doctrine constante des Conciles, des Peres, des Théologiens; & des plus éclairés Jurisconsultes, que les effets surnaturels de la superstition & de la magie appartiennent au démon: & c'est de même celle de plusieurs Conciles, de saint Augustin, de saint Antonin, de Gerson, de Delrio, de M. Thiers, de M. de Matta Evêque de S. Sever en Italie, de M. Pontas, de M. Gilot, & de tous les Docteurs de la Faculté de Paris en 1701. que la vertu de la magie diabolique & de la superstition s'étend sur des maladies. Peut-on désirer des preuves plus précises?

CXXIX.

A toutes ces autorités j'ai joint (d) celles de l'Auteur du Livre des Recognitions attribüé à saint Clement Pape; de saint Hypolite Martyr, de Minucius Felix, de saint Anastase Sinaïte Patriarche d'Antioche, de saint Thomas, de Medina Théologien du Concile de Trente, de Veron, docte Controversiste, de Gaspard de Reies, & de M. de Matta, Interprètes en ceci du sentiment du S. Siège & des Canonistes: j'ai produit les textes de tous ces grands Hommes, qui reconnoissent comme une vérité incontestable, que le démon peut guérir les corps. N'en est-ce pas de reste pour faire voir que ceux qui oppoient la Tradition à ma doctrine, ignoroient profondément la Tradition?

Même sujet. (d) Ibid. p. 520. & les 4. p. suiv.

Ils l'ont à la fin senti; plusieurs d'entr'eux ont été obligés d'en faire l'aveu (e); plusieurs même ont posé ma doctrine pour principe; & non-seulement des Anti-convulsionnistes l'ont fait, mais les Convulsionnistes même les plus déterminés, tels que M. Poncet Desessarts, & M. le Gros. Elle ne doit donc plus souffrir de difficulté; & nous devons tenir pour constants

(e) Ibid. p. 524.

que ce seroit se tromper avec un grand péril , que de méconnoître dans le démon le pouvoir de guérir des maladies.

C X X X.

Souvent aussi il le veut , & Dieu le lui permet.

Mais, a-t'on dit dans la suite : oüi le démon peut opérer des guérisons , souvent il a pour cela plus d'industrie. qu'il n'en faut , cela est vrai. Mais veut-il jamais emploier pour cela son pouvoir , lui qui ne cherche qu'à nuire ?

S'il le veut ? Sans doute, puisqu'il l'a fait souvent , ainsi que le prouvent les autorités que j'ai produites. Eh ! Nuit-il jamais davantage aux ames , qu'en faisant du bien aux corps ? *Dæmones beneficia præstando magis nocentes, quia magis decipientes*, disoit S. Augustin (a).

(a) Lib. 8. de civit. Dei. cap. 24. Vide etiam lib. de divers. quæst. 83. quæst. 79. num. 2.

Mais , ont dit d'autres , si le démon a souvent le pouvoir de rendre la santé à des malades , & s'il en a quelquefois la volonté , Dieu lui permet-il de le faire ? Non certainement. Il lui a bien laissé le pouvoir de frapper les corps , mais jamais il ne lui permet de les guérir : ce Dieu bienfaisant s'est réservé les œuvres qui portent quelque caractère de bonté.

Autre erreur où le Parti chercha son salut , mais que je confondis si bien peu après qu'elle eût paru , qu'il n'osa de quelque-tems la faire reparoître. Toujours constant néanmoins dans sa méthode , la même illusion que j'avois confondue par l'autorité de toute la Tradition , il l'étala de nouveau dans le *quatrième Avis aux Fidèles* , avec un air de confiance étonnant , comme une maxime que la Tradition avoit consacrée. Cela m'engagea à retoucher la même corde (b) ; & il en resulta une telle confusion pour l'Auteur de cet Avis , qu'il perdit le goût de répondre. Il seroit donc fort inutile de la toucher encore.

(b) Voies ma XV. Lett. p. 763. & les 3. suivans,

C X X X I.

Nul inconvénient de cette doctrine pour les miracles de N. S. J. C.

Mais si le démon peut opérer des guérisons , s'il le veut le faire , s'il le fait quelquefois , les miracles de guérison opérés par Notre-Seigneur Jesus-Christ ne prouvent donc pas sa mission & sa divinité ?

C'est ce que m'objectèrent avec un bruit épouvantable les Poncet Desessarts , les Moliniers , les Docteurs le Gros , les Chaulins , & leurs Echos. Ils ne prévoioient pas alors qu'un jour , & bientôt les plus célèbres Docteurs du Parti adopteroient publiquement ma doctrine en ce point , & qu'ils s'y trou-

veroient eux-mêmes contraints pour la plupart. Maintenant qu'ils tiennent mon langage, c'est à eux comme à moi, de résoudre l'objection qu'ils ont faite. S'ils l'entreprennent, on aura le plaisir de voir qu'ils auront recours aux mêmes moïens, dont, pendant si long-temps, ils ont condamné en moi l'usage.

Ces moïens sont péremptoires. C'est 1°. (a) que les miracles de guérison que Jesus-Christ opéra, ayant été annoncés par des prophéties certainement divines, comme nous le dirons bientôt, le caractère de divinité y est certain & évident. Tel fut le moïen de Tertullien, d'Origene, de Lactance, de S. Augustin, & d'une multitude d'autres Docteurs, pour prouver que ces guérisons venoient de Dieu. C'est 2°. que ce même Jesus qui guériffoit les malades, opérant par la même vertu d'autres miracles manifestement supérieurs à toute puissance créée, ainsi que nous le montrerons en son lieu, il s'ensuit clairement que la vertu par laquelle il rendoit la santé aux malades, étoit divine. C'est 3°. que la fin des miracles de guérison que Jesus-Christ opéroit, étant ouvertement contraire aux desseins de l'Esprit de désordre, il étoit impossible que ces miracles eussent cet Esprit pour principe. L'attention à un seul de ces caractères suffisoit pour écarter tout soupçon de diabolicisme dans les guérisons opérées par Notre-Seigneur Jesus-Christ; & c'est ce que j'ai toujours prétendu, quoique contre toute équité l'on se soit long-tems obstiné à m'imputer d'exiger le concours des trois circonstances (b). Ne seroit-il donc pas plus qu'absurde de diaboliser ces guérisons, lorsque les trois circonstances concourent à y démontrer la main Divine? Outre que dans la multitude de ces guérisons, & dans la perfection soudaine de toutes, se manifeste encore un trait frappant de l'opération de Dieu, ainsi que nous le ferons voir dans la Question suivante.

C X X X I I.

Mais s'il étoit vrai que le démon opérât quelquefois des guérisons, & de ces autres merveilles dont nous avons parlé dans la question précédente, combien cette tentation ne seroit-elle pas à craindre? Or doit-on croire que Dieu qui est la bonté par essence, que Dieu qui veut que nous soions tous sauvés, nous expose jamais à une tentation si délicate & si forte? Pourquoi Dieu qui est bon, & qui veut que tous soient sauvés, permet une tentation si dangereuse.

Oùï, on doit le croire, & le croire très-fermement (c). Est-ce en vain qu'il ordonna par la bouche de Moïse de rejeter les

(a) Voïés mes Lett. III. p. 46. 47. IX. p. 419. jusqu'à la p. 433.

(b) Voïés ma IX. Lett. p. 407. & suiv.

(c) Voïés ma XV. Lett. p. 743. jusqu'à la p. 757.

signes & les prédictions des faux Docteurs ? Est-ce un jeu que cet anathème qu'il prononça par la bouche de Jeremie, contre ceux qui avoient séduit son peuple par de faux miracles ? Est-ce enfin d'un évènement chimerique que Notre-Seigneur Jesus-Christ fit la prédiction, quand il déclara que de faux Prophètes opéreroient de grands prodiges pour nous induire en erreur ? Eh ! Ne permit il pas au démon de tenter ainsi Eve dans le Paradis Terrestre ? Ne lui a-t'il pas permis de faire des prodiges par le ministère de beaucoup d'Idolâtres & d'Hérétiques ? Ne lui permettra-t'il pas d'en faire par celui de l'Ante-christ ?

Dieu est bon : mais il veut nous éprouver, & nous donner lieu de faire connoître si nous sommes fermes dans la voie qu'il nous a une fois révélée ; ou si, comme des pailles legeres, nous nous laissons aller à tout vent de l'esprit particulier.

Dieu est bon : mais aussi il est juste, & cette justice l'engage à livrer les désobéissans & les trompeurs à la séduction des miracles du démon. Voilà les raisons pourquoi il permet cette tentation. Ce sujet mérite de sérieuses réflexions, mais je ne puis ici m'y étendre. Que l'on prenne la peine de peser ce que j'en ai dit dans ma XV. Lettre, depuis la p. 743. jusqu'à la p. 757. On y trouvera combien les Peres & les Théologiens ont appuyé sur ces vérités, & combien elles sont aujourd'hui de faison.

Qu'on ne dise pas que la séduction sera donc inévitable. Car outre que pour nous garantir du péril, nous n'avons qu'à nous tenir fermement attachés à la voix des Pasteurs que Dieu nous a donnés pour guides : le discernement des miracles diaboliques d'avec ceux qui sont de Dieu, peut se faire souvent en considérant leur nature ; plus souvent en examinant leurs circonstances, & leurs caractères ; toujours en faisant attention à leur fin & à leurs effets. C'est ce que nous allons éclaircir dans les Questions qui nous restent à traiter.

HUITIÈME QUESTION.

Est-il des miracles divins par leur nature, & quels sont-ils ?

CXXXIII.

Il y en a, & en très-grand nombre (a). Mais qui peut les spécifier au juste ? Qui peut les compter ? Ne tentons pas d'entrer dans l'immensité de la Toute-puissance de Dieu, & de pénétrer l'étendue infinie des effets qu'elle peut produire ; lui seul est capable de se comprendre. Contens de le connoître dans les merveilles qu'il lui a plu d'opérer, bornons-nous à y faire discernern sa main adorable.

Beaucoup de miracles sont divins de leur nature : beaucoup où l'œuvre de la création est retracée.

(a) Voies ma XII. Lett. p. 541.

Qu'elle brille dans la substance même d'un grand nombre des miracles qu'il a faits par le ministère de Moïse, de Josué, des Prophètes, & dans la nature de la plupart de ceux de Notre-Seigneur Jesus-Christ & des Apôtres : Pour l'y découvrir bien clairement, qu'on fasse attention que dans ces miracles se retrace sensiblement la même opération qui dès-le commencement forma les corps dont le monde est composé, & qui y établit le concert & l'harmonie que nous y admirons : car ici la droite raison ne sçauroit méconnoître l'empreinte d'un Etre Tout-puissant. Donnons à tout cela quelque étendue.

CXXXIV.

D'abord (b) combien les Etres même non vivans & insensibles ne sont-ils pas admirables ! Quel autre qu'un Dieu infini en puissance a pu les former d'une matière brute ; &, ce qui est encore plus étonnant, les former tout-à-coup ! Que l'industrie & la sagesse des hommes se rassemblent pour faire, par exemple, avec de la terre un ruisseau, une étoile, du grain, ou quelque autre corps physique : qu'ils tentent tous ensemble de faire cette formation soudainement : où aboutiront leurs efforts, sinon à manifester leur impuissance ? Il est évident qu'un pouvoir limité, qu'une sagesse bornée ne sçauroit suffire à ces effets,

La main qui créa les Etres insensibles, manifestée dans l'œuvre de Moïse faisant couler de deux Rochers des ruisseaux.

(b) *Ibid.* p. 543. 544.

C'est pourtant ce qu'ont fait Moïse, Elie, & Elisée ; c'est ce qu'a fait Notre-Seigneur Jesus-Christ.

Remontons en esprit à ce tems auquel les Hebreux étant

pressés par la soif dans le désert de *Raphidim* & de *Sin*, Moïse frappa de sa baguette deux Rochers, & en fit sur le champ couler des ruisseaux capables de fournir abondamment aux besoins de plus d'un million d'hommes, & d'une grande multitude de bêtes de charge. Cette prodigieuse quantité d'eau étoit-elle naturellement rassemblée dans le sein de ces Rochers, où l'on n'avoit jamais vû seulement une source ? Cela est improbable. Il n'est donc d'autre voie raisonnable d'expliquer cette merveille, que de supposer qu'à la prière de Moïse Dieu forma tout-à-coup ces eaux, de la même manière qu'il en avoit formé l'immense volume au commencement du monde.

C. X X X V.

Dans le miracle de la Manne qui nourrit les Israélites pendant 40. ans.
(a) *Ibid.* p. 545.
546.

Merveille (a) plus variée, & encore plus étonnante dans un sens. La nourriture manquant aux Israélites dans le désert de *Sin*, un mois & demi après leur sortie de l'Égypte, Dieu dit à Moïse que le lendemain, avant le lever du Soleil, il fera descendre du Ciel un grain propre à faire du pain; que chacun ait soin d'en ramasser autant qu'il lui en faudra pour un jour; que tous les jours, à l'exception de celui du Sabbath, pareille merveille arrivera; qu'ainsi on ramassât la veille du Sabbath le double des autres jours: & pendant 40. ans consécutifs la prédiction s'accomplit à la lettre, & s'accomplit avec ces circonstances si admirables, que cette Manne céleste produit en chacun le goût qu'il desire; que celle qui tombe la veille du Sabbath, se conserve deux jours; & que si les autres jours on en a ramassé plus qu'on n'en a consumé le jour même, elle ne manque jamais de se corrompre.

Quiconque réfléchira de bonne foi sur la grandeur, sur la durée, & sur les autres circonstances de cette merveille, ne sentira-t'il pas comme entraîné à y adorer la main de Dieu ? Quel étoit le germe de ce grain céleste qui pendant 40. ans tomba avec tant d'abondance ? Qui l'a pû produire que celui qui a produit tous les autres, que celui dont le pouvoir ne s'épuise, ni par la grandeur de ce qu'il faut faire, ni par la longueur du tems où il faut opérer ?

Mais quelle lumière qui pénètre à chaque instant les desirs de chaque Particulier, & qui connoît au juste les diverses impressions qu'il faut faire sur les organes du goût, pour exciter dans l'ame les sensations de tous les goûts possibles ! Quelle habileté

habileté qui imprime dans chacun précisément & toujours la sensation qu'il desire ! Oh ! que le Dieu souverainement puissant est visible dans cette œuvre !

CXXXVI.

Encore (a) bien sensible, lorsqu'à la priere d'Elie la farine & l'huile se multiplièrent chès la veuve de Serephta ; lorsqu'à la priere d'Elisée on vit les pains se reproduire en faveur du peuple qui le suivoit, & l'huile se multiplier de même chès la pauvre veuve d'un Prophète. Car de l'huile produite tout-à-coup sans les fruits d'où elle coule, des pains formés subitement sans farine & sans grain : n'est-ce pas une imitation parfaite de la production qui avoit formé le monde ?

Dans la multiplication de l'huile, de la farine, & des pains par Elie & Elisée ; des pains & des poissons par J. C.
(a) *ibid.* p. 547. 548.

Même (b) miracle, & miracle encore plus grand que Jesus-Christ opéra en deux occasions, où suivi de plusieurs milliers de personnes dans le Désert, sans autre provision que celle de cinq pains & de deux poissons, il multiplia ces poissons & ces pains à un tel point, que cette multitude en fut rassasiée, & que les restes qu'on ramassa suffirent pour remplir douze corbeilles. Est-il d'Être créé qui sans matiere propre, sans préparation & dans un moment, soit capable de faire de telles merveilles ? N'est-ce pas la même œuvre que celle de la création ?

(b) *ibid.* p. 548.

CXXXVII.

J'en dis (c) de même de l'étoile qui annonça la naissance du Sauveur, supposé qu'elle ait été formée dans cette conjoncture, ainsi que l'ont cru S. Basile, S. Chrysostome, S. Ambroise, S. Augustin, S. Fulgence, & beaucoup d'autres, & comme cela paroît certain. Car réduire soudainement la matiere en une poussière très-subtile, lui imprimer dans un instant l'agitation prodigieuse qu'elle doit avoir pour qu'il en naisse un corps brillant, dont la lumière se répande dans des espaces immenses, & perce non-seulement les ténèbres de la nuit, mais les rayons mêmes du Soleil ; en diriger enfin le cours selon un ordre tout singulier, sans troubler l'harmonie du monde : c'est ce qu'a fait l'Auteur de cette étoile ; mais c'est ce que n'a pû faire que le Créateur des étoiles du Firmament, l'Auteur même de l'ordre du monde, celui qui a dit : que cela se fasse, & cela s'est fait.

Dans la nouvelle étoile à la naissance du Sauveur.
(c) *ibid.* p. 549.

Le miracle de la production des plantes retracé dans un miracle fait en faveur d'Aaron.

(a) *Ibid.* p. 549. 550.

Dans (a) les Plantes, encore plus que dans les Etres insensibles, se montrent sa sagesse & son pouvoir. Pour peu qu'on ait de lumière, & qu'on sçache réfléchir, ne se sent-on pas pénétré d'admiration en voyant ces corps prendre des accroissemens, produire des feuilles si artistement travaillées, des fleurs si belles & si variées, des fruits dont le goût est si diversifié ? Et ce qui est encore plus admirable, des fruits qui renferment dans leur sein les germes d'une infinité d'autres plantes, d'autres arbres, d'autres fruits ? Quel art aussi pour que le suc de la terre y pénètre, s'y filtre, & y circule comme le sang dans nos corps ! Quel ordre par conséquent dans le tissu des fibres qui les composent ! Si l'on se perd dans toutes ces beautés quand on veut les sonder, l'on y voit du moins à découvert le sceau de la Sagesse & de la Toute-puissance.

Or ne s'opéra-t'il pas sous les yeux des enfans d'Israël une merveille de ce genre, lorsque pour autoriser le Sacerdoce d'Aaron, un bâton aride reverdit tout-à-coup, & qu'il en naquit subitement des bourgeons, des fleurs, & des fruits ? C'est donc une merveille bien incontestablement divine.

CXXXIX.

Celui de la création des animaux renouvelé par Moïse dans l'Egypte.

(b) *Ibid.* p. 550. & les 4. suiv.

Celle (b) qu'opéra Moïse, lorsqu'à son ordre la poussière de la terre se convertit soudainement en une multitude infinie de pous ou de moucheron, est marquée à des traits encore plus admirables. Car la formation des animaux, encore plus que celle des plantes, manifeste la puissance & l'intelligence de leur Auteur. Ne jettons même les yeux que sur les plus vils insectes. Qu'ils renferment de beautés & de merveilles aux yeux de la raison ! Combien de muscles, de nerfs, de fibres ! Quelle sagesse dans la disposition de chaque partie de l'animal ! Quelle économie dans les ressorts qui servent à ses diverses fonctions ! Est-il de pouvoir humain, de sagesse créée qui ait pu les faire voir, entendre, sentir, vivre, s'imprimer du mouvement, engendrer ? Toute industrie bornée est ici impuissante.

Comment donc méconnoître la main de l'Etre souverain dans la formation subite de ce nombre infini de pous ou de moucheron, qui en punition de l'endurcissement de Pharaon & de ses Sujets, infestèrent tout-à-coup leurs maisons, & désolèrent les hommes & les bêtes dans toute l'Egypte ? Car ce n'est

point un vent impétueux qui ait transporté de divers lieux ces insectes, puisque c'est au moment même que Moïse l'eût ordonné, que ce vaste Royaume en fut rempli. Ce n'est pas non plus par un accroissement soudain de leurs œufs : y avoit-il généralement dans tous les lieux de l'Égypte des œufs de ces insectes ? Ce n'est donc qu'en prenant à la lettre l'expression du Texte Sacré, que *la poussière se convertit en moucheron, ou en pous*, que la merveille peut être expliquée, merveille par conséquent bien évidemment divine.

CXL.

Ceux-ci (a) sont d'un autre genre, mais Dieu s'y est montré de même avec bien de l'éclat. Josué poursuivant les Amalécites assemblés pour détruire Israël, dit au Soleil : *Arrête, & il s'arrêta*, en sorte que ce jour dura autant que deux jours ordinaires. Quel commandement ! Quelle obéissance ! avoit-on jamais vu rien de pareil ? Les Amalécites entièrement détruits, le Soleil * reprend son cours, & nulle confusion dans la nature. Qui n'adoreroit la main de Dieu dans cet événement ? Eh ! Qui a pu imprimer aux Astres & aux Planètes le mouvement, qui a pu le leur ôter, sinon l'Être qui a créé & arrangé le monde ? Quel autre que lui a pu suspendre le mouvement de l'un de ces vastes corps, sans troubler l'harmonie du monde entier ? Car enfin ou le Soleil s'arrêta seul, ou tous les Cieux s'arrêtèrent ensemble. Dans la première hypothèse, n'auroit-on pas dû voir toute la nature se bouleverser, à moins qu'un agent infini en puissance n'y mît obstacle ? Dans l'autre hypothèse n'étoit-ce pas forcer la nature même ? Et rendre ensuite à chaque Astre, & à chaque Planète précisément le même degré, & la même direction de mouvement, n'étoit-ce pas faire ce qu'avoit fait le Dieu Créateur en formant l'Univers ?

Miracle (b) non moins incompréhensible. En signe de la prolongation de vie pour quinze ans accordée au Roi Ezechias, le Prophète Isaïe fit retrograder le Soleil & augmenter le jour de quinze heures. Quel pouvoir ! Sans la moindre difficulté forcer ce Corps immense, qu'un tourbillon excessivement agité emporte vers l'Occident, à se replier vers le lieu de l'Horizon

L'Auteur de l'arrangement & de l'harmonie du monde manifesté dans un miracle de Josué.

(a) *Ibid.* p. 554. 555. 556.

Dans un miracle d'Isaïe.

(b) *Ibid.* p. 556.

* C'est pour me conformer au langage ordinaire, & à celui des Livres saints que je parle ainsi. La merveille seroit à peu près la même, quand ce seroit la Terre qui tourneroit chaque jour autour de son Axe.

où il se leve ; le fixer au moment marqué après qu'il a pris un cours contraire ; lui faire ensuite reprendre son cours naturel ; enfin ménager des évènements si extraordinaires, sans que l'ordre du monde se trouble : sont-ce là des traits auxquels on puisse ne pas connoître celui qui se joue dans le monde selon son bon plaisir ?

C X L I.

dans un miracle de N. S. J. C.
(a) *Ibid.* p. 157.
558.

L'éclipse (a) du Soleil à la mort de Jesus-Christ, évènement reconnu par les Païens mêmes, n'est pas moins admirable. Nulle éclipse de Soleil sans l'interposition de la Lune entre cet Astre & la Terre. La Lune se plaça donc alors entre le Soleil & Nous. Or qui ne sçait qu'il est physiquement impossible qu'au tems que la Lune est pleine, elle soit entre la Terre & le Soleil ; & que néanmoins au jour de la Passion de Jesus-Christ, jour auquel les Juifs célébroient la Pâque, la Lune étoit pleine & dans son quinzième jour ? Il étoit donc physiquement impossible qu'elle fût alors entre le Soleil & Nous. Quelle est donc cette puissance qui sçut interrompre le cours de cette Planete, l'obliger à retrograder tout-à coup dans ces espaces immenses du Zodiaque, qu'elle parcourt, du jour de sa conjonction à celui de son opposition, & produire une révolution si grande, sans déranger pour la suite l'harmonie des Cieux ? En peut-on imaginer d'autre que celle du Créateur ?

Que si l'on attribue cette éclipse, non à l'interposition de la Lune, mais à des nuages qui aient couvert soudainement toute la Terre, le miracle aura été différent, mais en aura-t'il été bien moins considérable ? Jamais la raison osera-t'elle attribuer à un pouvoir fini d'avoir formé, & formé dans l'instant, des nuages assés épais & assés étendus, pour que la Terre entière en soit devenue ténébreuse ?

C X L I I.

Image aussi de la création de l'homme dans les résurrections des morts opérées par J. C. par les Apôtres, & par les Prophètes.

De l'attention aux merveilles dont le grand monde est tissu, si nous passons à la considération de l'Homme, qui est comme un monde en petit, nous y trouverons de quoi nous convaincre encore combien il est évident que la Religion est consacrée par des miracles divins.

Qu'il (b), faut être sage, qu'il faut être puissant pour former cette multitude inconcevable de parties délicates dont le corps humain est composé, & pour les arranger dans un si bel

(b) *Ibid.* p. 558.
9.

ordre ! Une seule, oui, une seule de ces parties suffit pour prouver manifestement la divinité. Est-il de philosophie qui puisse instruire à former seulement un oeil, ou une oreille ? Qu'il faut être sage, qu'il faut être puissant pour produire une ame qui pense, qui découvre de sublimes vérités, qui les combine, qui en tire des principes, qui desire, qui espère, qui veut, qui aspire immuablement à la félicité ! Une telle substance ne porte-t-elle pas l'empreinte d'un Etre suprême ? Qu'il faut être sage enfin, qu'il faut être puissant pour unir l'ame & le corps, substances si différentes ; & pour les rendre si dépendantes l'une de l'autre, qu'à l'ordre de l'ame le corps se remue ; & que selon les impressions diverses qui se font sur le corps, l'ame ressent de la douleur, ou du plaisir ! Jamais homme judicieux n'a méconnu la Toute-puissance dans cette union.

Donc rétablir les parties d'un cadavre humain dans le même état & dans la même harmonie où elles étoient pendant que le corps étoit en vie, & en ranimer toute la machine par la formation de nouveaux esprits, c'est une opération dont tout autre que Dieu est incapable. Donc réunir l'ame & le corps après leur séparation par la mort, c'est démontrer qu'on est revêtu de la puissance de Dieu.

Or Notre-Seigneur Jesus-Christ, les Apôtres, Elie, & Elisée ont fait plusieurs fois cette merveille. Il est donc incontestable qu'ils opéroient par la vertu de Dieu.

C X L I I I.

Quoique (a) les résurrections des morts soient bien au-dessus des miracles de guérison ; quoique le démon puisse guérir des malades, & en ait souvent guéri, ainsi que je l'ai prouvé, je ne laisse pas de prononcer sans crainte que Dieu seul étoit capable d'opérer les guérisons qui s'opérèrent à la parole, ou par le seul attouchement de Jesus-Christ & des Apôtres. Pourquoi ? C'est qu'elles furent en si grand nombre, toutes si promptes, toutes si parfaites, quelles que fussent les maladies, lépre, surdité, aveuglement, paralysie, hydropisie, dérangement du cerveau &c. qu'il est impossible de les attribuer qu'à celui qui produit tout par sa seule volonté. Est-il dans la nature quelque moïen de dissiper parfaitement, sans difficulté, & dans un moment toutes sortes d'infirmités & de maladies ? Or quelle autre puissance que celle de Dieu peut agir hors de soi autrement

Dieu bien visible aussi dans les guérisons que J. C. & les Apôtres opérèrent.

(a) *ibid.* p. 560-561. 562.

qu'en mettant en œuvre les moïens que fournit la nature ? Dieu agissoit donc bien visiblement dans les miracles de guérison qu'opérèrent Jesus-Christ & ses Apôtres.

CXLIV.

Bien visible de même dans le don de langues accordé aux Apôtres, & dans une autre merveille arrivée à la Pentecôte.

(a) *Ibid.* p. 562. 563. 564.

Adorons de même sa main (a) dans une autre merveille d'un genre bien élevé. Au jour de la Pentecôte les Apôtres sortent du Cenacle animés d'un esprit tout nouveau. Ces hommes rustiques, qui ne sçavoient que le Syriaque, langage de leur Patrie, se trouvent tout-à-coup versés dans les langues des Juifs de toutes les nations que la Fête avoit assemblés à Jerusalem; des Parthes, des Medes, des Elamites, des Romains, des habitans de la Mesopotamie, de la Cappadoce, du Pont, de la Phrygie, de la Pamphilie, de l'Egipe, de la Lybie, de l'Arabie, de l'Isle de Crete. Miracle aussi grand qu'inouï ! Pour apprendre une seule langue, que de tems, que de travail ne faut-il pas ! Et tout-à-coup les traces de ce nombre infini de mots & d'expressions d'un si grand nombre de langues, se trouvent gravées & mises en ordre dans les Apôtres ! Qui n'en seroit ravi d'admiration ?

Ce jour-là même Pierre prêche à des Juifs de toutes les nations assemblés à Jerusalem, & certainement il ne pouvoit parler qu'une langue à la fois. Cependant chacun de ces Juifs l'entend dans sa propre langue. Rien n'est plus ravissant. Est-ce que la parole formée dans la bouche de l'Apôtre, en passant dans l'air, s'y transformoit tout à la fois en vingt sons différens ? Ce miracle seroit si grand qu'il paroît impossible. Est-ce donc sur les sens de ses Auditeurs que le miracle s'opéra ? Mais quel incompréhensible miracle qu'à chaque mot hebreu, par exemple, que l'Apôtre prononçoit, chacun des Romains qui étoient présens, ait reçu dans ses sens l'impression du mot qui dans sa langue répondoit à ce mot hebreu ; que la même merveille se soit en même tems opérée sur tous les Parthes, sur tous les Lybiens, sur tous les Egyptiens, sur tous les Crétois, sur tous les Arabes, sur tous les Pamphiliens qui l'écoutoient ; & que pendant tout le tems que dura son discours les mêmes miracles se soient renouvelés à chaque instant, avec la même promptitude qu'il parloit ! Que si ce n'est que sur l'esprit des Auditeurs de Pierre que s'operoit la merveille, comment s'est-il fait que recevant tous les mêmes sons qui n'avoient pas chés

tous le même sens, ils aient tous entendu la même chose : Et comment ces sensations produites contre l'ordre de la nature dans cette multitude d'Auditeurs de tant de nations diverses, furent-elles à chaque instant si distinctes, si suivies, si convenables à chacun ? La raison se perd dans la grandeur de ces merveilles, & n'y comprend autre chose, sinon que le Tout-puissant les a faites.

CXLV.

N'oublions pas les prophéties des évènements libres & contingens. Je dis libres & contingens ; car je sçai que pour les choses passées, pour ce qui arrive dans le tems, quoiqu'au loin ou en secret, & pour les choses futures qui dépendent des causes nécessaires, si la connoissance en est très-souvent supérieure à l'intelligence humaine, ainsi que je l'ai prouvé dans son lieu (a), celle des démons peut souvent y atteindre pour les raisons que j'ai déjà expliquées (b). Mais pour les évènements libres & contingens, les Intelligences créées peuvent bien quelquefois parvenir à des conjectures assés probables, mais Dieu seul est capable de les connoître avec certitude (c). La raison en est évidente, quelque système qu'on embrasse sur la cause qui a fait que les choses simplement possibles, sont devenues futures. Est-ce Dieu par ses décrets ? Il est donc impossible de sçavoir positivement qu'elles arriveront, si Dieu ne manifeste sa volonté. Est-ce la détermination future des causes secondes ? Mais la cause étant encore indifférente, comment en prévoir certainement la détermination ? Cela est si impossible à une intelligence bornée, que beaucoup de Théologiens ont peine à concevoir que cela soit possible à Dieu même. Il est donc incontestable que quiconque découvre avec certitude cette sorte d'avenir, est infailliblement éclairé de la lumière divine.

Or, que de révélations de ce genre faites par Moïse, par les Prophètes, par Notre-Seigneur Jesus-Christ, par les Apôtres ! Quelque desir que j'aie d'en citer ici des exemples, je suis forcé, pour n'étendre pas trop cet Ecrit, de renvoyer à ma XII. Lettre (d) où j'en ai produit un grand nombre. Là on verra combien ces révélations sont distinctes & précises, & que l'évènement y a répondu si parfaitement, qu'on les prendroit moins pour des prédictions que pour des histoires. Que la rai-

Enfin, l'inspiration de Dieu est évidente dans un grand nombre de prophéties de l'ancien & du nouveau Testament.

(a) Voyés ma XIV. Lett. p. 708-709. 710.

(b) Ci-dessus p. 2411.

(c) Voyés ma XII. Lett. p. 565. & suiv.

(d) P. 568. & les p. p. suivant.

son adore donc dans ces prophéties l'inspiration de l'intelligence suprême.

C'en est assés ; & sans rechercher les autres genres de miracles que l'Histoire nous apprend avoir été opérés , & qui par leur substance exigeoient la voix du Tout-puissant , bornons-nous à recueillir de ceux que nous venons de voir être si manifestement adorables , les conséquences qui en résultent pour la Religion.

CONSEQUENCES

Des principes établis dans cette Question.

CXLVI.

Conséquences de ces principes ; 1°. Loin que ces miracles soient affoiblis par ceux qui sont moins considérables , ils leur impriment , ainsi que les prédictions qui les ont annoncés , un caractère certain de divinité.

S'il n'est rien de plus certain que les principes que nous avons établis , rien n'est plus décisif en faveur de la Religion.

(a) Contesterait-on la divinité des Miracles de Moïse , des Prophètes , de N. S. Jesus-Christ & des Apôtres , sous prétexte que dans le nombre de ces miracles , il y en a de nature à pouvoir être produits par une puissance bornée ? Mais quelle absurdité ! Pour démontrer qu'ils ont opéré par la vertu de Dieu , ne suffit-il pas de faire voir dans leurs mains des miracles essentiellement divins ? Or , on l'a vu , combien de ces miracles n'ont-ils pas opérés ?

(a) *Voies ma XII. Lett. p. 583. & les 3. suiv.*

(b) *ibid. p. 586. & les 2. suiv.*

Il y a (b) plus , puisque des miracles essentiellement divins qu'ils ont faits , il rejaillit sur tous les autres un caractère visible de divinité. Car qui oseroit dire que par leur ministère Dieu & le demon ayent opéré des miracles tour à tour ?

(c) *ibid. p. 588. & les 4. suiv.*

D'ailleurs (c) la plupart des merveilles de la Religion ayant été prédites comme divines , par une lumière qui ne pouvoit venir que de Dieu , ainsi que je l'ai démontré dans ma XIII. Lettre : comment revoquer en doute leur divinité ?

CXLVII.

2°. La Loi de Moïse , le Sacerdoce d'Aaron , l'Evangile de J. C. viennent de Dieu.

(d) *ibid. p. 593.*

Mais (d) après cela , le moyen de nier que la Mission de Moïse ait été divine , qu'Aaron ait été Pontife du vrai Dieu , que l'Evangile apporté par Jesus-Christ , & annoncé aux Nations par les Apôtres , soit la fin & l'accomplissement de l'ancienne Loi ? Si Jesus-Christ & les Apôtres , si Moïse & Aaron avoient simplement fait des miracles ; si ces miracles n'avoient pas été destinés

à leur concilier de l'autorité ; si l'on y découvroit quelque fin différente : j'en conviens , & j'en ai dit les raisons dans le lieu convenable (a) ; on ne pourroit en conclure rien de décisif en faveur de leur mission. Mais si ces miracles ont été faits pour prouver que leur mission étoit divine , la divinité de cette mission n'est-elle pas aussi constante , qu'il est constant que Dieu souverainement véritable ne sçauroit rendre au mensonge quel témoignage que ce puisse être ? Or , après les preuves que j'ai produites (b) de cette destination des miracles , preuves en très-grand nombre , preuves les plus précises , ne faudroit-il pas pour la contester , porter l'incrédulité jusqu'à l'obstination la plus insensée.

Donc (c) nulle objection solide contre la Loi de Moïse. Peut-il être de véritable difficulté contre une Loi évidemment consacrée par des miracles divins ? Donc nul effort des Juifs , des Idolâtres , des Libertins contre l'Évangile de Jésus-Christ , ne doit nous ébranler. Armés de cette multitude de miracles si incontestablement divins , qu'il a opérés par lui-même & par ses Apôtres , en preuve de sa mission & de sa divinité , manquons-nous de moyens pour confondre l'incrédulité ?

CXLVIII.

Même (d) facilité à démontrer par nos miracles que les Protestans errent dans tous les points où ils s'écartent de nous ; & en particulier sur l'invocation des Saints , & sur le culte de leurs Reliques. Il est vrai que quelques-uns d'entr'eux , tels que le Ministre Jean le Sueur , & M. Serces , se sont comme inscrits en faux contre les miracles opérés sur les tombeaux des Saints : mais je soutiens qu'ils l'ont fait contre leur conscience , ou qu'ils ont péché contre le bon sens. Quelle impertinente témérité de regarder un Eusèbe de Césarée , un Ambroise , un Jérôme , un Chrysostome , un Augustin , un Theodoret &c. historiens d'un grand nombre de ces miracles , comme des fourbes qui ne nous ont transmis que des suppositions , ou comme des femmelettes en fait de crédulité ! Ils sont si certains ces miracles , que d'autres ministres en grand nombre , dont j'ai produit les textes dans ma XIII. Lettre , Hospinien , Frédéric Baudouin , les Centuriateurs de Magdebourg , Calvin , Martin Bucer , Rivet , Drelincourt &c. tous si intéressés à en nier la vérité , l'ont publiquement reconnuë,

(a) Voirés mes III. Lett. p. 49. à la marge & XIII. Lett. p. 620. 621. 622.

(b) Voirés ma XIII. Lett. pag. 594. & les 4. suiv.

(c) *ibid.* p. 599. 600.

3°. Les Protestans errent dans tous les points qui les séparent de nous , & en particulier sur le culte des Saints.

(d) *ibid.* p. 607. jusqu'à la p. 618.

Même sujet.

Sont-ils donc de Dieu ces miracles , comme nous le croions ; ou viennent-ils du démon ? Est-ce pour autoriser le culte des Saints qu'ils ont été opérés , ainsi que nous le soutenons ; ou tenoient-ils à quelque autre fin ? Tout dépend de ceci dans notre dispute avec les Protestans. Mais sur ces deux points il fut aisé de les confondre par eux mêmes.

N'est-ce pas , leur dis je , la doctrine d'Hospinien , de Calvin & de bien d'autres , que ces miracles sont divins ? N'est-il pas certain , ajoutai je , que selon le Ministre Baudouin , selon Bucer , selon les Centuriateurs de Magdebourg &c. la fin de ces miracles étoit de faire révéler les Saints , & d'inspirer pour eux de la confiance ? Dieu autorise donc cette confiance & ce culte , selon vous-mêmes.

L'argument est pressant ; mais ils ne s'y soumettront pas ; car ceux d'entr'eux qui adjudent ces miracles à Dieu , prétendent que ce n'est pas pour confirmer notre foi qu'ils sont faits ; & ceux qui les croient opérés en notre faveur , disent qu'ils viennent du démon. Mais quoi ? disois-je aux derniers : vous n'appercevez pas dans ces miracles la main de Dieu ? Vos Confreres , gens aussi intéressés que vous à l'y méconnoître , gens d'esprit comme vous , gens dont vous avés si souvent vanté le discernement & la capacité , l'y ont pourtant vûë à découvert. Quoi ? disois-je aux autres , ce n'est pas pour autoriser notre culte & notre foi que ces miracles ont été faits ? Mais vos Confreres l'ont cru , ils l'ont dit souvent , ils l'ont hautement déclaré. Etoient-ce des imbécilles qui ont fait & réitéré témérairement un aveu si dangereux pour leur cause ? jusqu'à ce que ces Messieurs se soient fait entr'eux le procès , & que les uns aient convaincu les autres d'illusion & d'erreur sur le point qui les divise entr'eux , nous prendrons toujours de leurs aveus différens ce qui prouve qu'ils se trompent tous , dans ce qui les sépare de nous.

CL.

Même sujet.

Mais en avons-nous besoin pour le persuader à tout Chrétien équitable ? non-seulement j'ai produit des textes des Docteurs de l'Eglise , où la divinité de nos miracles , & leur destination à autoriser le culte des Saints , sont formellement exprimées ; mais j'ai de plus desifié les Protestans , ainsi que je les

en défie encore, de citer un seul Pere de l'Eglise qui ait montré quelque doute sur l'un, ou sur l'autre point. Argument péremptoire. Car tandis qu'on prendroit pour un extravagant quiconque nonobstant la décision unanime des Jurisconsultes de tous les païs, & de tous les tems sur une question de droit, s'obstineroit à croire la question mal décidée : espereroit-on passer pour sage en accusant generalement tous les Docteurs de la Religion, de s'être mépris au point de regarder comme consacré pour elle, ce qu'elle auroit cependant pros crit comme une idolâtrie ?

C L I.

D'ailleurs, (a) combien parmi les miracles operés sur les tombeaux des Saints, n'en est il pas de divins essentiellement, tels que des resurrections de Morts &c? Or (b) il est certain que c'est pour récompenser, & pour autoriser la confiance dans les Saints, que Dieu a fait ces miracles. C'est ce que prouve l'impression constante & générale qu'ils ont faite sur les Chrétiens de toutes les nations, & de tous les siècles; sur les Pasteurs, comme sur les Peuples; sur les sçavans, comme sur les ignorans. C'est ce que prouve de même (c) l'aveu des Protestans, que ces miracles avoient pour fin de confirmer la foi des Saints, aux tombeaux desquels ils s'opéroient: car peut-on ignorer que ces Saints pendant leur vie nous ont montré l'exemple du culte des Saints? c'est enfin ce que démontre l'idée de la sagesse de Dieu, de sa véracité, de sa justice, de sa bonté: perfections inintelligibles, si sans avoir dessein d'exciter à révéler les Reliques des Saints, & à avoir de la confiance dans leur intercession, si détestant au contraire ce culte comme une idolâtrie, il a continué pendant plus de douze siècles de faire des miracles, que toutes les nations Chrétiennes ont pris pour une aprobation authentique donnée à ce culte.

Ainsi coulent des principes que j'ai établis, des preuves démonstratives que la Loi de Moïse vient de Dieu, que les Prophètes étoient inspirés de lui, que Notre-Seigneur Jesus-Christ est le législateur qu'il a envoyé, que les Apôtres ont été les Hérauts de ses Ordres, & que la foi des Catholiques insultée par les Protestans, est autorisée divinement.

Même sujet.
(a) *Ibid.* p. 612.
& les 3. suiv.
(b) *Ibid.* p. 615.
616.

(c) *Ibid.* p. 617.

Comment enten-
dre cette maxime,
qu'on doit juger
des miracles par
la doctrine, & de
la doctrine par les
miracles.

(a) *ibid.* p. 68.
& suiv.

Des mêmes (a) principes résulte encore un moyen d'expliquer clairement cette maxime jusqu'ici si obscure, qu'il faut juger de la doctrine par les miracles, & des miracles par la doctrine. Oüi, l'on doit juger de la doctrine par les miracles, quand ce sont des miracles divins de leur nature, pourvü qu'il soit constant que c'est pour la consacrer qu'ils ont été faits. Alors toute difficulté cesse; alors le caractère de la doctrine ne peut être opposé justement aux miracles; alors enfin celui des miracles autorise toujours & infailliblement la doctrine. La raison en est évidente. C'est qu'il est d'une impossibilité métaphysique que Dieu fasse des miracles pour concilier du credit à l'erreur.

Mais il faut aussi juger des miracles par la doctrine. Et quand ? Très-souvent : c'est-à-dire, lorsque les miracles sont de ceux dont j'ai parlé dans la septième Question, qui dans certaines occasions viennent de Dieu, qui en d'autres sont opérés par le démon. Si c'est par ces sortes de miracles seulement qu'une doctrine est autorisée, & qu'avec cela cette doctrine paroisse marquée à quelque caractère de l'erreur; en ce cas elle doit les décrediter, loin d'en recevoir de l'appui. Comment en effet des miracles d'un mérite équivoque, & dont l'auteur est douteux, auroient-ils la vertu de diviniser une doctrine, & une doctrine qui paroîtroit fausse ? C'est par cette règle que toutes les fois que les Idolâtres & les Hérétiques ont osé opposer à l'Eglise des miracles opérés en leur faveur, elle n'a jamais manqué de les repousser, & qu'elle a toujours réussi à les confondre.

CLIII.

Témérité & ignorance des Appellans dans la défense de leurs prétendus miracles. (b) La dernière conséquence des vérités établies dans cette Question, & dans la Question précédente, c'est que dans la défense de leurs prétendus miracles, les Appellans ont donné des preuves d'une extrême témérité, & d'une profonde ignorance. Selon eux, à la vûe de ces merveilles, c'étoit un devoir d'adorer humblement leur doctrine; elles la défendoient, elles la consacroient, elles la divinisoient clairement; & pour continuer de la combattre, il falloit renoncer à la raison, & abjurer la Religion. Cependant que sont ces merveilles ? Des faibles & des impostures, pour la plupart; je l'ai prouvé (c). Mais

(c) Voies ma
XX. Lett. & la re-
vue de celle-ci.

quand elles feroient véritables, est-ce qu'elles annoncent par leur nature la main de Dieu, pour qu'on doive les lui attribuer sans examen? Ce ne sont au contraire que des convulsions, quelques révélations, quelques guérisons; en un mot que de ces effets sur quoi la vertu du Démon peut s'étendre, & qu'il a même opérés très-souvent. Comment donc imprimeront-elles à la cause de l'Appel un caractère certain de divinité?

Il n'est qu'un moien pour faire qu'on les respecte: ce seroit de montrer que leurs caractères, leur destination, leurs effets sont dignes de Dieu; & que rien n'y ressent la main du démon. Mais quelle entreprise! On va en connoître l'inutilité en examinant ici avec moi quels sont les caractères des miracles que Dieu opère, quels sont ceux des miracles qui ont le démon pour auteur; & on s'en assurera de même dans la dernière partie de cette Lettre, par l'examen de la fin où doivent tendre les miracles divins, & par celui des effets qu'ils doivent produire.

NEUVIÈME QUESTION.

Quels sont les caractères des miracles divins, quels sont ceux des miracles diaboliques?

CLIV.

Sur ceci, comme sur bien d'autres points, le Parti a long-tems débité avec emphase des chimères. Donnons le précis de ses principes, & des réflexions que j'y ai opposées; de mes règles, & des chicanes dont il a voulu les embarasser. (a) Nul miracle marqué à quelque caractère d'utilité ne sçauroit venir du démon; Dieu en est infailliblement l'auteur. Telle est la règle en vertu de laquelle M. l'Evêque de Senez, le Pere de Genes, M. Poncet Desessarts, M. Molinier, & bien d'autres ont prêché la divinité des miracles du Parti: mais règle frivole & erronée. Il est vrai que jamais le démon n'a dessein de contribuer à la sanctification des ames. Il est vrai encore qu'il nuit bien plus souvent à la santé de l'homme, qu'il n'y est utile, soit que sa malignité l'y porte, soit que Dieu ne lui permette que rarement de mettre en peril les ames, en guérissant les corps. Mais que nul effet diabolique ne porte le caractère d'utilité apparente, cela est si faux, que j'ai produit, ce qui est à

Selon les Appel-
lans, toute mer-
veille de quelque
utilité vient de
Dieu. Erreur.

(a) Voies ma
XV. Lett. p. 759.
& les 6. suiv.

observer, des textes de beaucoup d'Appellans, de M. Poncet même, & de M. Molinier, où la maxime contraire se trouve établie. Mais, ce qui est tout autrement considérable, j'ai prouvé dans la septième question, par l'Autorité de la Tradition, que les œuvres du démon peuvent être, & ont été souvent marquées au coin d'une utilité apparente, que cet Esprit séducteur peut guérir les corps; & qu'il l'a souvent fait pour perdre les âmes. Il est donc certain que la première règle de nos miraculistes est une voie d'illusion, & une vraie chimère.

CLV.

Selon eux, tout miracle ressemblant à ceux qui ont servi à la religion, est divin. Erreur.

(a) *Ibid.* p. 765. 766.

Leur second principe (a) qu'il y a pour le démon une exclusion nette, précise & sans exception, à l'égard de tous les miracles qui ont servi à la propagation de la Foi; & qu'il n'est point permis de penser qu'il puisse en opérer de semblables, n'est pas moins insoutenable. N'est-ce pas à la faveur des miracles de guérison, ainsi que par des prodiges d'un autre genre, que la Foi s'est répandue? & cependant n'ai-je pas produit une multitude d'autorités des Pères & des Théologiens en témoignage du pouvoir qu'a le démon d'opérer des guérisons merveilleuses? Mais, tant les Ecrivains du Parti ont mal étudié les divins Livres: leur doctrine y est démentie très-clairement. Dieu frappe de maladie la Sœur d'Aaron, il rend tout-à-coup aveugle le Magicien Elymas; & par-là il affermit la Foi dans l'ancien & dans le nouveau Testament: s'ensuit-il que le démon ne frappa pas Job de maladies? Pour faire respecter l'Arche, Dieu fit mourir Oza; & pour rendre saint Pierre de plus en plus respectable, il fit mourir Ananie & Saphire: niera-t-on pour cela que le démon ait fait mourir les sept premiers Maris de la fille de Raguel? Pour fortifier & rétablir son culte, Dieu fit descendre le feu du Ciel sur les soldats d'Ochozias, & sur l'holocauste d'Elie: doit-on en conclure que le démon ne peut faire descendre le feu du Ciel, qu'il ne l'a point fait au tems de Job, qu'il ne le fera point au tems de l'Antechrist? Nos docteurs soutiennent eux-mêmes le contraire. Qu'ils reconnoissent donc que leur règle est une erreur.

Selon eux, toute merveille précédée de l'invocation de Dieu, ou opérée dans un lieu Saint, est divine. Erreur.

(b) *Ibid.* p. 768. & les 3. suiv. & V. Lett. p. 101. 102. 106. 107. 108.

CLVI.

Celle-ci, (b) quoique du plus grand usage dans leurs Ecrits, n'est pas plus véritable: c'est que tout miracle précédé de l'invocation du saint nom de Dieu, est divin. J'avoue que c'est un

caractère très-digne d'attention : mais qu'il soit par lui-même décisif, c'est ce que j'ai fait voir être contraire à la doctrine de l'antiquité, & ce que les 30. Docteurs Consultans de l'Appel ont rejeté comme une erreur, ce que M. le Gros lui-même, l'un des plus vifs défenseurs de cette maxime, a néanmoins reconnu si bien être faux, qu'il a donné à la doctrine contraire le nom de *règle précieuse* : tant ses principes sont peu suivis.

x. *Lettre 15, n.º 30*
p. 753

Même idée (a) de cette autre maxime, sur laquelle ils ont tant insisté, que tout miracle opéré dans un lieu saint, vient de Dieu. Je l'ai détruite par des raisonnemens, & par des autorités jusqu'ici sans réplique; & elle a paru si peu exacte aux 30. mêmes Docteurs qui ont signé la Consultation contre les Convulsions, qu'ils ont cru devoir aussi la rejeter & la combattre.

(a) *ibid.* p. 771.
772. & V. p. 101,
& suiv.

CLVII.

Du moins (b), ajoutoient nos Miraculistes, nul miracle opéré à l'invocation, ou sur le tombeau d'un homme mort, ne sçauroit venir du démon. Autrement Dieu nous séduiroit invinciblement, n'y ayant rien dans un Mort qui puisse nous défendre contre ses prestiges. Illusion, leur répondis-je. Puisque de votre aveu, le démon peut opérer des prodiges par le ministère d'un homme vivant, pour nous induire en erreur: pourquoi n'en pourroit-il point faire sous le nom d'un Mort pour le même dessein? Les prodiges ne sont-ils à craindre que lorsqu'ils s'obtiennent en invoquant un Mort?

Selon eux, tout miracle opéré à l'invocation d'un homme mort est divin. Erreur.

(b) *ibid.* p. 773.
774. 775.

Mais, reprochoient-ils, quand il s'agit d'un homme vivant, il y a dans sa doctrine des ressources contre ses prodiges. D'accord. N'y en a-t-il pas de même dans celle d'un Mort, quand on sçait quelle a été sa doctrine pendant sa vie?

Coupons court. N'est-il pas constaté par l'aveu de nos Miraculistes, ainsi que par le témoignage de toute l'antiquité sacrée & profane, que sous les noms des faux Dieux du Paganisme, qui étoient des hommes morts divinifiés par la superstition, le démon a fait des miracles pour précipiter, & entretenir les Peuples dans l'erreur: *Delitescens sub nominibus & imaginibus mortuorum, quibusdam signis, & miraculis, & oraculis fidem divinitatis operatur*, disoit Tertullien. N'est-il pas de même indubitable qu'il peut le faire aussi, & qu'il l'a fait au milieu du Christianisme même? Ainsi l'ont enseigné saint Augustin,

saint Anastase Patriarche d'Antioche , Glaber & le Cardinal Baronius , Bernard de Luxembourg , Prateole , M. de la Barre , Delrio , M. de Matta Evêque de saint Sever en Italie , M. Gillor Docteur Appellant , les trente Docteurs de l'Appel Consultans ; & , ce qui est singulier , mes Adversaires mêmes. Sur tout cela il faut consulter ma XV. Lettre.

CLVIII.

Selon eux , tout miracle non contredit par des miracles plus grands vient de Dieu. Or , disent-ils , ceux de l'Appel ne sont point ainsi contredits. On prouve le contraire.

(*) *ibid.* p. 776. & les 6. suiv.

Enfin , (a) leur dernier principe étoit , que quand Dieu permet des prestiges , ce n'est que pour faire mieux éclater la grandeur de ses merveilles ; & que si elles ne sont pas contredites par des œuvres plus grandes , elles sont divines : principe qu'ils appuient de l'autorité de M. Pascal , & c'est tout. Que les Constitutionnaires , ajoutent-ils , opposent donc à nos miracles , des miracles plus grands , ou qu'ils se taisent.

Pour répondre d'abord au défi , je donnai la réponse que saint Augustin suggéroit aux Fidèles contre certains ignorans de son tems , qui les insultoient sur ce qu'ils ne faisoient point de miracles. Repondés-leur , disoit ce saint Docteur , que Pierre a resuscité des morts , qu'il a fait une infinité d'autres miracles , & que ces miracles sont les vôtres , parce que vous lui êtes unis : réponse dictée comme pour nous. Tous les miracles de Pierre & des Apôtres ne nous appartiennent-ils pas en effet , à nous qui leur sommes attachés , non de parole simplement , démentie par d'autres discours & par la conduite , mais par une soumission sincère à leurs ordres , & à leurs decrets ? Or , auprès de tels miracles ceux de l'Appel ne doivent-ils pas s'annéantir ?

Je répondis encore à nos Miraculistes , que ce qu'ils exigeoient de nous Dieu l'a fait , en les livrant pour la plûpart à un fanatisme si étrange , qu'ils ont été contraints d'avouër qu'il leur semble que Dieu se joigne à leurs adversaires pour les écraser ; qu'ils sont devenus un objet d'horreur à leurs meilleurs amis , & à leurs proches ; qu'ils ne trouvent rien dans toute l'étendue des siècles qui ressemble à leur état. Ne sont-ce pas là des miracles bien plus visibles que ceux dont ils se vantent , & infiniment propres à en démontrer l'illusion ?

CLIX.

Erreur de leur maxime.

Enfin , je les défiai de produire un seul texte de l'Ecriture , des Peres , de quelques Théologiens de nom , où leur maxime fût

fit établie, & ils n'ont pû répondre à ce défi. Ils ont bien cité l'exemple des prodiges des Enchanteurs d'Egypte, & de Simon le Magicien; prodiges que Dieu confondit par des miracles plus grands. Mais ce que Dieu aura fait cinq ou six fois dans l'espace d'un grand nombre de siècles, faut-il qu'il le fasse toujours? Il ne le fit pas dans le Paradis Terrestre, lorsque Satan eût parlé à Eve par l'organe du Serpent pour la séduire. Il ne le fit pas ordinairement parmi les nations idolâtres, lorsque le démon les trompoit par ses prestiges. Dans ces conjonctures au contraire n'a-t-il pas presque toujours laissé aux hommes le soin de consulter les règles que la raison dicte, & celles qu'il a révélées?

Saint Gregoire le Grand étoit si éloigné de penser que toute merveille non contredite par des miracles plus considérables, soit divine, qu'il assure que les miracles qu'opérera l'Antechrist *seront si grands, que les nôtres paroîtront en petit nombre, ou qu'il semblera même que nous n'en avons point.* D'ailleurs, pourquoi Notre-Seigneur Jesus-Christ nous auroit-il avertis avec tant de soin de ne pas croire aux miracles des faux Prophètes, s'il avoit voulu les combattre toujours par des prodiges plus grands? Doit-on craindre que l'on soit séduit par des miracles ainsi confondus? Revenons donc à ce que j'ai déjà dit (a), conformément à l'autorité des Théologiens, des Peres, & de Dieu même dans les saintes Ecritures, que c'est pour manifester la constance des vrais Fidèles, pour punir les personnes qui méritent d'être séduites, pour que les trompeurs soient trompés, que Dieu permet quelquefois au démon de faire des merveilles.

Les règles de nos Miraculistes pour discerner l'origine des miracles par leurs caractères, étant insoutenables dans l'étendue qu'ils y donnent, il s'agit d'en assigner les règles véritables.

C L X.

Ce sont celles-là mêmes, pour la plupart; mais, qu'on le remarque, à condition seulement que nulle circonstance indigne de Dieu ne dégrade les miracles, condition dont ils ne vouloient point entendre parler. Sont-ils utiles ces miracles? Ressemblent-ils à ceux qui ont servi à la propagation de la Foi? Est-ce après l'invocation du saint nom de Dieu, ou dans

(a) Ci-dessus p. 1417. 1418.

Le concours des circonstances dont ils parlent, est d'un très-grand poids, pourvu qu'aucune autre circonstance indigne de Dieu n'y soit mêlée.

un lieu saint, ou sur le tombeau d'un homme mort, qu'ils ont été opérés ? Voilà des préjugés favorables, & leur concours est d'un grand poids. Mais ne sont-ils, par exemple, d'aucune utilité ! Cela seul suffit pour les deshonorer, eussent-ils d'ailleurs cent beaux caractères. J'en dis de même si l'on y voit quelque caractère d'obscénité ; ou si celui qui les opere a dans ce moment la raison troublée, ou le corps agité ; ou si la personne qui les obtient, s'est pour cela servie de pratiques superstitieuses & criminelles ; ou enfin s'ils sont étroitement liés à des phénomènes certainement indignes de Dieu. Un seul de ces défauts efface tout le mérite des miracles. Je l'ai prouvé ; & par-là j'ai frappé jusqu'aux fondemens tout l'édifice des prétendus prodiges du Parti. Il ne s'agit ici que de reprendre en abrégé les preuves de mes principes.

C L X I.

r. Règle. Nul miracle inutile, ou mêlé de cruauté, n'est divin. Preuves.

(a) Voici ma XV. Lett. p. 783. 784. 785. & ma II. Lett. p. 10. 11. 12. 13. 14. 15.

(a) Première Règle. Si le miracle est inutile, ce n'est pas Dieu qui l'a fait. Ainsi l'ont enseigné saint Bonaventure, Gerson, Medina, le Cardinal Bona. C'est par l'éclat de cette vérité qu'Arnohe & Origene firent rougir les Païens d'un grand nombre de leurs miracles. C'est ce que Dieu lui-même a révélé, lorsqu'il a dit par la bouche du Psalmiste que ses œuvres sont grandes, magnifiques, admirables. C'est enfin ce que la raison prêche à haute voix : n'est-il pas manifestement déraisonnable de penser que pour faire des inutilités, l'Être souverainement sage aille interrompre les loix qui forment la nature ?

Aussi le Public judicieux jetera-t'il la pierre au Pere de Genes, au Laïc défenseur du *Plan sur l'œuvre des convulsions*, à M. Poncet Desessarts, au Nouvelliste, & au reste des Appelans fanatiques qui ont osé diviniser mille & mille puérités : & si M. de Lan, feu M. Fouillou, M. d'Asfeld, M. Besogne, & plusieurs autres n'ont encore pû, non plus que moi, par leurs représentations & par leurs Ecrits, les guérir de cette folie, du moins ils les en ont convenablement châtiés.

Avec combien de sagesse & de force ne les ont-ils pas aussi repris de cette obstination avec laquelle ils ont préconisé comme des effets de l'opération divine, des scènes ridicules, & cruelles tout ensemble ! Ils les ont convaincus de blasphémer par là contre l'Être souverainement bon, & souverainement sage : vérité que j'avois déjà démontrée dans ma seconde Let-

re par des raisonnemens auxquels on n'a jamais osé tenter de répondre.

Posons donc pour règle indubitable, que nul prodige marqué au coin de l'inutilité, de la ridiculité, de la cruauté, ne sçauroit être divin; & qu'on doit toujours, & sans hésiter l'ad-juger à la nature, si cela se peut; ou au démon, si des causes physiques n'ont pû le produire.

CLXII.

Mais, ce principe posé, (a) que de miracles du Parti à ren-voier à la nature, ou au démon! C'est dans l'œuvre des con- vulsions qu'est renfermée la multitude de ses merveilles. Mais qui ignore que les merveilles de cette œuvre n'étoient propres pour la plupart, qu'à faire rire, ou à faire horreur; & qu'elles étoient presque toutes absolument inutiles?

Nul titre qui les justifie. Si quelques saints Solitaires, & quel-ques Saintes Mystiques ont éprouvé des agitations semblables à celles du tems, agitations nuisibles, ou purement frivoles: M. Poncet, qui nous les objecte, n'a-t'il pas soin de dire & de prouver que le démon en étoit l'auteur; tant il est peu consé-quent! Si l'on vit autrefois des personnes s'agiter horriblement sur les tombeaux de plusieurs Saints, n'ai-je pas fait voir dans ma Première Lettre (b), & dans la Septième (c), par les tex-tes les plus formels, que c'étoient des Energumènes? Enfin, si quelquefois des malades ont été agités de convulsions sur ces tombeaux, avons-nous un exemple qu'elles aient été vaines, telles que celles, dont il est ici question? Toujours une prompte guérison ne les a-t-elle pas accompagnées?

Donc, puisque la plupart des miracles du Parti consistent dans des convulsions nuisibles, ou frivoles, il est clair par ma première Règle que la plupart au moins de ces miracles ne sçau- roient être divins.

Que le Nouvelliste du Parti n'abuse pas de cette expression, *la plupart*, comme si elle dénotoit que j'en revere quelques-uns. C'est l'abus qu'il fit (d) de l'expression semblable, *presque tous*, que j'avois employée. Ce "presque tous" *le trahit*, dit-il! *on y voit de sa part l'aveu forcé d'une vérité qui se fait sentir à lui malgré lui.* Faut-il donc que parceque je n'apperçois pas dans chacun de ces miracles toutes les espèces de vices, je recon- noisse qu'il y en a de divins? Mais ce n'est pas par bêtise que

Donc c'est à la nature, ou au démon qu'appartien- nent la plupart des miracles du Parti.

(a) Voirs ma XV. Lett. p. 786. & les 6. suiv. & ma II. Lett. *ibid.*

(b) P. 10. 11. 12. 13.
(c) P. 222. 223. 224. 225.

Chicane du Nou- velliste relevée.

(d) Feuille du 22. Decembre 1735.

le Nouvelliste a si mal raisonné. C'est qu'en annonçant ma XV. Lettre, plutôt que de n'en dire aucun mal, il aima mieux dire une absurdité.

CLXIII.

Nul miracle obscène en lui-même, ou dans ses effets, n'est de Dieu. Excès du Parti à ce sujet.

(a) Voyés ma XV. Lett. p. 795. 796. 797. & ma II. Lett. p. 16. 17. 18.

Ma (a) seconde Règle pour discerner les miracles par leurs caractères, est que toute merveille obscène ou indécente, soit en elle-même, soit dans ses effets, si elle n'est pas naturelle, est diabolique. Qui ne trouve dans son esprit & dans son cœur cette vérité que Dieu est saint dans toutes ses œuvres, *'Sanctus in omnibus operibus suis* ? Je ne répéterai pas ce que j'ai dit dans quelques-unes de mes Lettres pour la confirmation de cette vérité ; on peut y avoir recours. Ce que je dirai, & ce que je ne puis dire sans gémir, c'est que le Pere de Genes, M. Gudver dit du Château, & beaucoup d'autres Sectateurs de l'Appel, ont poussé le fanatisme au point de penser & de dire, que l'indécence n'est point un caractère indigne de l'œuvre de Dieu, que c'est même *ce qui en relève les beautés, que les indecences y sont aujourd'hui comme nécessaires*. Les faux Gnostiques des premiers siècles ont-ils erré plus grossièrement, plus scandaleusement ? Ce que je dirai encore, c'est qu'en conséquence de cette illusion un grand nombre de Prêtres, de Laïcs, & de femmes du Parti ont révééré comme des opérations miraculeuses de Dieu, des indécences les plus marquées : que dis-je ? des obscénités mêmes, & les plus grandes infamies. Tirons le rideau sur ces affreux désordres. Mais que le Parti rougisse de ses égaremens, & de ses miracles.

CLXIV.

Nul miracle opéré par une personne en délire, n'a, & ne peut avoir Dieu pour auteur. Preuves.

(b) Voyés ma XV. Lett. p. 795. jusqu'à la p. 803.

Troisième règle (b). Jamais Dieu n'a troublé les sens, & la raison des personnes par qui il vouloit dicter ses volontés, ou faire des miracles ; jamais il ne s'est servi pour cela de personnes qui naturellement, ou par l'opération du démon fussent agitées dans le corps, ou troublées dans l'esprit ; jamais enfin il ne le fera, parce qu'il ne scauroit le faire avec sagesse.

Jamais il ne l'a fait. Je l'ai prouvé par l'énumération en gros de tous les faits rapportés dans les Livres divins ; & je l'ai prouvé aussi par l'examen des exemples qu'on nous opposoit ; de l'Anesse de Balaam qui parla, de Pharaon & de Nabuchodonosor qui virent dans le sommeil des symboles de l'avenir, de Saül qui prophétisa à Naïoth. Car de ce que Dieu pour mani-

feſter ſes volontés , a élevé miraculeuſement une Anelle au-deſſus de ſon état ; ſ'enſuit-il que pour le même deſſein il réduiſe quelquefois l'homme à la condition de bête , ou qu'il ſe ſerve de lui lorsqu'il eſt ſans raiſon ? Pourquoi auſſi reconnoiſſons-nous qu'une lumière divine opéra les ſonges prophétiques qu'eurent Pharaon & Nabuchodonofor dans le ſommeil ? C'eſt que cette lumière , au lieu de leur troubler l'eſprit , le perfectionna en le dirigeant vers les objets importans : C'eſt que Joſeph & Daniel , qu'on ſçait avoir été inspirés de Dieu , en déclarerent le ſens & les myſtères. Quant à Saül , il ne prophétiſa point , à proprement parler , à Naióth ; il y chanta ſeulement des Cantiques en l'honneur de Dieu ; & encore , loin que le mouvement de l'eſprit du Seigneur lui ait alors troublé les ſens & la raiſon , il y devint libre de la fureur dont il étoit transporté contre David. Nul exemple donc ni que Dieu ait jetté dans le délire ceux par qui il vouloit inſtruire , ni qu'il ſ'en ſoit ſervi pour cela dans le tems qu'ils avoient les ſens & l'eſprit troublés.

CLXV.

J'ai ajoûté qu'il ne le fera jamais , & qu'il ne ſçauroit le faire , parce qu'il eſt ſage néceſſairement. Ainſi l'ont crû Origene , ſaint Jérôme , Theophilaète , Oecumenius , le Maître des Sentences , ſaint Thomas , Eſtius , & beaucoup d'autres , qui ont expliqué ces paroles de ſaint Paul , *les eſprits des Prophètes , ſont ſoumis aux Prophètes* , en ce ſens que l'eſprit qui anime les vrais Prophètes , laiſſe toujours l'uſage de la raiſon & la liberté. Ainſi l'ont crû Lactance , Minutius Felix , ſaint Cyprien , Tertullien , Athenagore , précédés en cela des Sages mêmes du Paganisme , tels que Ciceron & Apulée , qui ont ſoutenu que puifque c'eſt dans l'aliénation de l'eſprit , & au milieu des agitations du corps , que les Prêtres & les Prêtrefſes des Dieux des Gentils rendoient leurs oracles , il falloit qu'un autre Eſprit que celui du vrai Dieu les animât. Ainſi l'ont crû tous ceux qui ont combattu les diſcours prétendus divins de Moñtan , & de ſes compagnes Priſcille & Maximille , prononcés dans l'aliénation de l'eſprit ; ſçavoir Apollinaire , Miltiades , Origene , S. Athanaſe , S. Chryſoſtome , S. Epiphane , S. Jérôme , S. Auguſtin , S. Cyrille de Jérufalem , l'ancien Auteur du Commentaire ſur Iſaïe attribué à S. Baſile , S. Thomas , & beaucoup d'autres , qui ont

Même ſujet.

donné pour règle invariable, qu'un discours prononcé, ou une révélation faite dans l'aliénation de l'esprit, est un prestige du démon, si ce n'est pas l'effet d'une imagination naturellement déréglée. Ainsi l'ont crû enfin le Cardinal Cajetan, le Cardinal Bona, Estius &c. qui ont appuyé sur la même règle, comme sur un principe certain. Comment ne pas succomber sous le poids de tant & de si grandes autorités réunies? Comment, nonobstant les agitations du corps, & l'aliénation de l'esprit où sont les Convulsionnaires d'aujourd'hui quand ils parlent, persister à rapporter leurs discours à l'inspiration de Dieu?

CLXVI.

Vains subterfuges des Convulsionnaires.

Deux moïens qu'ont pris pour cela les Convulsionnaires. Le premier est de n'appliquer cette Doctrine de la Tradition qu'aux personnes qui seroient Prophètes par état, & de dire que les Convulsionnaires ne prophétisent que par une impression de Dieu passagère. Comme si Elie & Elisée, par exemple, Prophètes du premier ordre, avoient dans tout le cours de leur vie prophétisé aussi souvent que nos Convulsionnaires, prétendus demi-Prophètes. Comme s'il n'étoit pas certain que la lumière de la prophétie n'est jamais permanente. Comme si les Peres & les Théologiens avoient mis à leur règle la restriction que nos Docteurs y mettent aujourd'hui. Comme s'il étoit à la vérité indigne de Dieu d'ôter pour toujours à un homme la raison, & qu'il fût néanmoins digne de lui de renverser l'esprit pour un tems. Quelles illusions!

Le second moïen des partisans du délire est l'autorité de plusieurs Ecrivains, qu'ils prétendent avoir crû le trouble des sens, & l'aliénation de l'esprit compatibles avec l'inspiration divine. Sur quoi M. d'Asfeld, M. de Lan, M. Besogne & quelques autres Appellans ont fait de si solides réflexions dans les Ouvrages qu'ils ont publiés contre ceux des Convulsionnaires, que je ne puis mieux faire que d'y renvoyer, surtout dans la nécessité où je suis d'abréger.

CLXVII.

La plupart de leurs miracles confondus par cette règle.

(*) Voici ma XV. Lett. p. 803. & suiv.

Ce que (*) j'ai dit des discours & des révélations, je le dis des miracles: quiconque en opère dans l'enthousiasme & dans le trouble, n'opère point par la vertu divine. Qui croira que Dieu souverainement sage, en communiquant à un homme sa puissance, aille le tourmenter dans le Corps, & lui renverser

l'esprit ? Jamais dans la Synagogue ou dans l'Eglise, a-t-on vu quelque Ministre du vrai Dieu faire des miracles l'esprit égaré, le corps en convulsion ? C'étoit-là le caractère des ministres du démon dans le Paganisme ; & pour confondre leurs œuvres miraculeuses, c'est à ce vice que les Peres s'attachoient.

Que penser donc de ces miracles de cent sortes, dont M. Poncet a fait un si long étalage, & qu'il honore d'un si vif respect ? La bizarrerie s'y montre de toutes parts : mais pour en concevoir le plus profond mépris, faut-il autre chose que cet aveu du même Ecrivain : *que les Convulsionnaires font des miracles par une suite de l'aliénation d'esprit où ils sont ?*

CLXVIII.

Quatrième Règle. (a) Lorsque les miracles sont l'effet des pratiques illicites, ce n'est point Dieu qui les opère ; ou, s'il les fait, c'est dans sa colere. Je mets cette restriction par respect pour le sentiment de saint Augustin, & de plusieurs Théologiens, qui pensent que par une justice terrible Dieu accorde quelquefois aux superstitieux les miracles qu'ils demandent, miracles qui servent à les aveugler & à les endurcir. Mais comme ces cas sont très-rares ; & qu'un miracle doit également faire trembler, soit qu'il vienne du démon, soit que Dieu le fasse dans son courroux ; & qu'enfin l'usage ordinaire des Théologiens, & des Peres est d'appeler diabolique tout effet miraculeux des pratiques illicites, c'est à cet usage que je vais me conformer.

Nul miracle, effet de pratiques superstitieuses & illicites, n'est un bienfait divin.

(a) Voies ma XVI. Lett. p. 311. 812.

Rien n'est plus certain que cette Règle. La raison la dicte : quel homme, s'il n'a l'esprit troublé, ne voit pas dans l'idée de l'Etre infiniment saint, qu'il ne sçauroit récompenser le crime par des miracles ? Aussi M. de Lan, feu M. Fouillou, M. d'Asfeld, & bien d'autres Appellans ont-ils soutenu avec moi contre les Convulsionnistes, la certitude, & l'évidence de ce principe ; s'attachant en cela à la Tradition, qui sur ce point est unanime. Rien n'est plus formel que ce qu'écrivent à ce sujet saint Augustin, saint Eloy de Noyon, saint Thomas dans les textes que j'ai produits dans ma XVI. Lettre, & un très-grand nombre d'autres Peres & Théologiens dont j'ai cité les textes dans la XI. (b).

(b) P. 495. jusqu'à la p. 508.

CLXIX.

Une seule chose peut faire difficulté : ce sont les anciennes Grande difficulté

tirée des anciennes épreuves. Principes pour la résoudre.

épreuves par l'eau, par le feu, & par d'autres moïens, épreuves suivies souvent de miracles de faveur. Comme la difficulté est très considérable, & sur un objet fort important, j'ai tâché dans ma XVI. Lettre de l'éclaircir avec un grand soin; & pour cela j'ai posé d'abord les principes qui servent à reconnoître si des épreuves sont superstitieuses, ou licites; sans quoi la difficulté auroit été inexplicable.

Une épreuve instituée ou inspirée de Dieu est licite, & par là on justifie beaucoup d'épreuves, & de miracles. Objection, & réponse.

(a) Voici ma XVI. Lett. p. 517. 818.

(b) *Ibid.* p. 818. & les 3. suiv.

J'y ai dit (a) 1^o. qu'il est permis de recourir à une épreuve dont le succès dépend d'un miracle, lorsque c'est Dieu qui l'a instituée; maxime évidente. D'où j'ai conclu que ceux qui dans l'ancienne Loi avoient recours aux eaux de jalousie pour s'assurer de la fidélité de leurs Epouses, lorsqu'elles leur donnoient sujet de soupçon, ne faisoient que ce qu'il leur étoit permis de faire.

J'y ai fait voir ensuite (b) qu'il est également licite de promettre, ou de demander un signe; lorsque Dieu inspire de le promettre ou de le demander; & qu'il faut seulement se bien assurer de l'inspiration divine: sur quoi il y a des règles tracées dans l'Ecriture & dans la Tradition.

C'est sur ce principe que l'on respecte la conduite d'Eliezer, de Moïse, de Josué, de Gedeon, de Samuël, lorsqu'ils demandèrent à Dieu des signes, ou qu'en son nom ils promirent d'en donner. C'est par ce principe que l'on doit justifier celle de S. Ephrem, lorsqu'il consentit à une épreuve proposée par un Hérétique; celle d'un Diacre de Ravenne qui pour la défense de la Foi, dans une conjoncture où le peuple couroit grand risque de la perdre, plongea son bras dans l'eau bouillante; & celle de ce Disciple de S. Jean-Galbert, qui pour déraciner la Simonie, marcha pieds-nuds dans un brasier.

(c) *Ibid.* p. 822. 823.

C'est tenter Dieu que de demander des miracles sans nécessité, ou sans utilité considérable: & si l'on en obtient par-là, ce n'est pas Dieu qui les accorde.

(c) *Ibid.* p. 824. & les 3. suiv.

Il est vrai (c) que ces sortes d'épreuves ne sont pas conformes aux règles ordinaires: mais après avoir expliqué quelles sont les règles qui ne souffrent jamais de dispense, j'ai prouvé par l'autorité des Saints, des Peres de l'Eglise, & de l'Eglise elle-même, qu'il en est d'autres, quoiqu'importantes & très-sacrées, dont Dieu a quelquefois dispensé.

C L X X.

J'ai prouvé en 3. lieu (c) par la réponse que Notre-Seigneur Jetus Christ fit à Satan dans le Désert, par la doctrine de saint Thomas interprète en ceci de la Tradition, par l'autorité des Conciles.

Conciles & des Papes, suivis ensuite des Magistrats, que c'est tenter Dieu que de se porter de soi-même, sans nécessité, ou sans une utilité considérable, à une épreuve dont le succès dépend d'un miracle; & que si en conséquence de cette épreuve il arrive quelque événement miraculeux, ce n'est jamais à une faveur de Dieu qu'il faut l'attribuer. On trouve une preuve sensible de cette vérité dans un fait très-singulier que j'ai rapporté d'après M. Baillet.

4°. Mais (a) si c'est de bonne foi que pour obtenir quelque effet miraculeux, on a recours à de mauvaises pratiques, j'ai fait voir qu'on doit user de distinction. Cette prétendue bonne foi part-elle d'une ignorance invincible? Elle excuse entièrement. Coule-t-elle d'une ignorance qu'on ait pu dissiper? Le péché y est plus ou moins grand, à proportion que cette ignorance a été plus ou moins volontaire; mais il y a toujours du péché. Qu'il n'y ait point d'ignorance invincible du vice des pratiques superstitieuses, je n'ai osé le décider: mais j'ai assuré qu'elle est du moins bien rare; d'où j'ai conclu qu'en recourant à ces pratiques, loin de mériter des faveurs miraculeuses de Dieu, il est du moins bien rare qu'on ne mérite pas sa colère.

CLXXI.

5°. J'ai mis (b) dans un ordre bien différent ceux qui dans un cas de nécessité, ou d'utilité considérable, manquant de toute autre ressource, demandent humblement un miracle à Dieu, & l'attendent avec confiance. J'ai prouvé par la pratique générale de l'Eglise dans tous les siècles, & par les raisonnemens, ainsi que par l'autorité de saint Thomas & d'Yves de Chartres, que loin que cette conduite offense Dieu, elle l'honore; & à la faveur de cette maxime constante, j'ai pris la défense des épreuves que firent l'Imperatrice sainte Cunegonde, sainte Simplicie d'Autun, saint Brice de Tours, pour faire cesser le scandale causé par la calomnie, & pour sauver leur vie, ou leur honneur; épreuves que quelques Théologiens de ce tems-ci avoient mis imprudemment au nombre des épreuves superstitieuses.

6°. Après avoir observé (c) qu'on n'est pas moins innocent lorsque c'est malgré soi qu'on fait des épreuves mauvaises par elles-mêmes; j'ai fait voir combien il y auroit par conséquent d'injustice à accuser de superstition, par exemple, la Reine

Ce qu'il faut penser des personnes qu'on dit avoir recours de bonne foi à des pratiques superstitieuses.

(a) *Ibid.* p. 828.

Permis de demander des miracles dans le cas de nécessité, ou d'utilité considérable, ce qui justifie certaines épreuves que quelques-uns condamnoient.

Justification aussi de ceux qui subissoient forcément des épreuves.

(c) *Ibid.* p. 833.

834. 835.

Emme , Mere d'Edouard III. Roi d'Angleterre qui subit forçément l'épreuve du fer chaud , & une infinité d'autres personnes qui dans les siècles précédens furent condamnées , en conséquence des Loix , à subir la même épreuve , ou d'autres épreuves non moins répréhensibles de leur nature , combien de même il seroit déraisonnable de regarder ces personnes comme indignes que Dieu les protegeât miraculeusement.

CLXII.

Superstition des épreuves ordonnées par les Loix des Princes. Occasion , & excès de ces Loix.

(a) *Ibid.* p. 836. & les 2. p. suiv.

Enfin , (a) en parlant des Loix qui ordonnoient que pour découvrir des crimes secrets , ou pour quelque autre motif semblable , on eût recours à des moïens qui supposent la certitude , ou l'espérance d'un miracle , Loix qui ont subsisté long-tems en France , en Espagne , en Italie , en Suede , & en d'autres Contrées , je les ai fortement combattues comme superstitieuses , dirigé par la raison , par l'autorité des Souverains Pontifes Etienne V. Honorius III. Alexandre II. Celestin III. Innocent III. par celle du IV. Concile de Latran , par celle d'Agobard Archevêque de Lyon , & de saint Thomas , par les Ordonnances des Princes , & des Magistrats qui se conformerent enfin à la doctrine de l'Eglise. Un Théologien distingué parmi les Appellans avoit néanmoins cru que l'origine de ces sortes d'épreuves étoit *des plus respectables* : mais j'ai fait voir par des faits certains , que c'est dans le sein de l'Idolâtrie qu'elles ont pris naissance.

Comment des pratiques si manifestement vicieuses ont-elles été solennellement autorisées par des Princes Chrétiens ? J'ai répondu que c'est qu'ils les trouvèrent établies chès les Peuples qu'ils venoient de subjuguier , Peuples qui demandoient la confirmation de leurs usages ; & j'en ai montré la preuve dans deux Capitulaires de Dagobert , dans un de Charlemagne , & dans plusieurs autres Capitulaires de nos Rois. Si j'ai dit pourquoi il peut être permis d'excuser ces Princes à ce sujet , j'ai prouvé aussi qu'ils sont inexcusables d'avoir ordonné qu'on ajoûtât foi à ces épreuves , comme à un jugement de Dieu même , ainsi que l'ordonna Charlemagne ; d'y avoir condamné non-seulement les Idolâtres , mais même les Chrétiens , ainsi que sous l'autorité des Princes , les Magistrats l'ont fait en mille occasions ; d'y avoir eu recours eux-mêmes sous les yeux de tout le Public , comme dans l'affaire de Louis le Germanique avec

Charles le Chauve son Oncle, dans celle de l'Empereur Lothaire avec sa Femme Tierberge, & dans plusieurs autres conjonctures.

CLXXIII.

On objectoit que dans une ancienne Formule l'on trouve qu'à la prière de Louïs le Debonnaire, Eugene III. institua l'épreuve de l'eau froide. Mais j'ai fait remarquer que long-tems avant cet Empereur cette épreuve étoit en usage; que loin d'en demander l'établissement, il ordonna qu'on s'en abstînt; & que les PP. Cellot & le Cointe ont fourni d'autres preuves palpables de l'ignorance de l'Observateur.

Nulla raison, nulle autorité ne justifie ces épreuves.

Pour montrer que c'est aussi sans fondement, ce semble, que les sçavans sont si embarrassés à justifier le Canon 22. du Concile de Tribur tenu en 891. & ce qui est porté dans un Pénitenciel Romain du dixième siècle au sujet des épreuves, j'ai observé qu'outre qu'on pourroit n'y voir qu'un simple consentement forcé aux Loix séculières qui en ordonnoient l'usage, il y est question de ces cas de nécessité, où j'ai fait voir que Dieu n'est point tenté.

Enfin, j'ai dit qu'il ne paroît pas plus de difficulté à justifier ce qu'ordonnerent les Peres du Concile de Sarragosse en 592. sçavoir que dans les lieux où l'Arianisme avoit régné, pour ne pas risquer d'honorer les ossemens de quelque Arien, on présenta aux Evêques toutes les Reliques qui y étoient conservées, pour être éprouvées par le feu. Prétendoient-ils ces Peres qu'on regardât comme certainement profanes, toutes les Reliques que le feu n'épargneroit pas? Non. Seulement ils espererent un miracle; & ils aimèrent mieux courir le risque de perdre les vraies reliques, que de laisser les fideles dans le danger d'en reverer de fausses. Il n'y avoit rien en cela que de légitime.

Difficulté de sçavoir l'auteur des miracles qui en ont été les suites. Ceux que Dieu faisoit, c'étoit pour protéger l'innocence; & ceux qui tendoient à autoriser ces épreuves, le démon les opéreroit. (a) *ibid.* p. 345. & les 5. p. suiv.

Il n'est donc ni raison, ni autorité à l'abri de laquelle on puisse mettre les épreuves ordonnées par les anciennes loix: la raison au contraire, & toutes les autorités concourent à les faire rejeter comme superstitieuses & criminelles.

CLXXIV.

De quels principes couloient donc les miracles qu'on a vûs si souvent à la suite des épreuves? J'ai montré (a) combien la décision est embarrassante. Du démon? Mais les personnes

innocentes qu'on contraignoit à subir ces épreuves, & dont l'honneur & la vie dépendoient du succès, étoient-elles indignes que Dieu étendît sa main en leur faveur? De Dieu? mais on le tentoit scandaleusement dans ces pratiques, & elles étoient de l'institution du démon. A ces réflexions j'en ai ajouté plusieurs autres, qui font sentir de plus en plus combien ce discernement est difficile; réflexions que j'ai appuyées par une décision du Pape Luce III, par une réponse d'Yves de Chartres, accompagnée d'une preuve décisive insérée dans les Décrétales; & par les divers jugemens que l'on porta du succès des épreuves employées dans l'affaire de Tietberge avec le Roi Lothaire son Epoux, & dans celle de Charles le Chauve avec Louïs son neveu, fils de Louïs le Germanique. L'unique chose que nous puissions décider sur ce point, c'est que tous les miracles de faveur que Dieu a faits dans les épreuves superstitieuses, il les a faits en vûë de protéger l'innocence opprimée; & que tous ceux qui ont été opérés en conséquence de ces épreuves, & pour les faire respecter, c'est le démon qui les a opérés.

Ainsi se soutient parfaitement la quatrième Règle de discernement que j'ai établie. Voïons-en maintenant les conséquences contre les prétendus miracles du tems.

CLXXV.

Or les miracles du tems, s'ils sont réels, ont tous été les effets de pratiques criminelles. On le prouve des réponses des Convulsionnaires aux questions qu'on leur faisoit.

Je soutiens qu'il n'en est aucun qu'elle ne doive faire rejeter comme diabolique, s'il est réel. Quels sont les genres de ces miracles? Ce sont des divinations faites par les Convulsionnaires; des convulsions & autres infirmités produites, & ensuite détruites à l'invocation, ou par les Reliques des Saints du Parti; une infinité d'expériences meurtrières faites sans aucun accident; des guérisons enfin opérées les unes par des Convulsionnaires, les autres par l'application des Reliques, & à l'invocation de M. Pâris. Encore une fois je soutiens que tous ces miracles sont faux, ou diaboliques; & la Règle constante que je viens d'établir, en est la preuve. Venons au détail.

(A) *Ibid.* p. 852. jusqu'à la p. 862.

On consultoit (A) les Convulsionnaires sur des choses cachées, & elles répondoient juste, dit-on. Passons le fait. Mais sur quoi les consultoit-on? Sur le sort des Morts, sur tous les cas douteux & embarrassans, & pour le discernement des personnes. Sur quoi encore? Sur les Reliques des prétendus Saints,

& des prétendûes Saintes du Parti, sur les vrais portraits de M. Pâris. Voilà les objets des questions sans fin qu'on leur faisoit, & des oracles qu'elles rendoient tous les jours. Ces sortes de questions étoient-elles donc licites ? Mais n'étoit-ce pas tenter Dieu, que de vouloir que selon les désirs & le caprice de chacun, il révélât le sort éternel des Morts, qu'il a caché dans son secret jusqu'à la manifestation du grand jour; que de négliger les secours ordinaires qu'il nous a laissés dans nos difficultés & dans nos doutes, pour recourir à des voies de divination dont tout le succès dépend d'un miracle; que de demander que les Loix qu'il a établies, il les interrompît chaque jour, pour donner aux curieux la satisfaction de sçavoir cent choses inutiles à sa gloire, & à leur sanctification ?

C L X X V I.

Mais encore qu'étoient ces femmes & ces filles que l'on révéroit comme inspirées de Dieu ? Des folles, des orgueilleuses, des menteuses, des impudentes, des personnes pour la plûpart de mauvaises mœurs, ou de mœurs au moins très-suspectes. Voilà par qui l'on vouloit que Dieu révélât tous les secrets. N'étoit-ce pas insulter à sa sainteté, & à sa sagesse ?

Même sujet.

Et à quelles marques jugeoit-on, que Dieu leur faisoit connoître les vrais portraits de M. Pâris, & les vraies Reliques ? C'est si à la vûe de ces portraits elles sourioient; si ces Reliques les brûloient. Signes bien expressifs & bien divins ! Vit-on jamais de plus grandes extravagances ? J'en ai rapporté bien d'autres, quoique je n'en aie fait remarquer que la plus petite partie. Il faut être étrangement fanatique pour ne pas reconnoître que Dieu étant offensé avec scandale par toutes ces scènes, si elles ont abouti à des découvertes non naturelles, c'est du démon qu'on les a obtenues.

C L X X V I I.

C'est du démon aussi que venoient les agitations opérées dans les Convulsionnaires par l'application des Reliques du Parti, si ces convulsions ont été surnaturelles (a). C'étoient dans l'idée des adorateurs de l'œuvre tout autant de miracles de Dieu; & pour s'en donner le spectacle, ils ne craignoient pas de faire cette application cent fois le jour. Qu'est-ce donc que violer le premier des commandemens de Dieu, si l'on n'est pas coupable, lorsque par le seul plaisir de l'ex-

On le prouve aussi des convulsions procurées par les Reliques de M. Pâris, & de la délivrance de ces mêmes convulsions par les mêmes Reliques. (a) *Ibid.* p. 863. & les 3. p. suiv.

périence on lui demande de renouveler sans cesse d'inutiles prodiges ? *Deus tentatur*, dit saint Augustin, *cum signa & prodigia flagitantur ad solam experientiam*. N'est-ce pas se jouer de Dieu & de la Religion, que de se faire des miracles une espèce de jeu ?

(a) *Ibid.* p. 867. 868. Autres mommeries (a) ou d'hommes trompeurs, ou des Esprits séducteurs. On appliquoit des Reliques des Saints & Saintes du Parti, & voilà sur le champ des convulsions miraculeuses qui rendoient, dit-on, les uns sourds & muets, d'autres furieux, d'autres aveugles ou perclus de leurs membres. On réitéroit l'application des mêmes Reliques ; & d'abord tous ces miracles de convulsion se dissipoient avec leurs miraculeux accidens. Ne faut-il pas avoir l'esprit affecté jusqu'à la folie, pour attribuer à Dieu le bizarre succès d'un jeu qui lui étoit si injurieux ?

On le prouve du succès des épreuves meurtrières. (b) *Ibid.* p. 868. jusqu'à la p. 882. A plus forte raison n'est-il pas permis (b) de penser que ce soit lui qui protegeoit les filles Convulsionnaires au milieu des épreuves meurtrières qu'elles faisoient sur elles-mêmes, ou que faisoient sur elles les Sectateurs de l'œuvre. Pour peu qu'on ait de pieté & de bon sens, peut-on ne point frémir au récit de ces épreuves ? Mille & mille fois, de gaieté de cœur, on s'est exposé à donner la mort à ces filles, & elles s'y sont exposées elles-mêmes. Quelle extravagance, quel blasphème de penser qu'un Dieu infiniment Saint, dont tels crimes doivent nécessairement exciter le courroux, les ait comme canonisés par une continuité de miracles ! que l'on prenne la peine de réfléchir sur ce que j'ai écrit contre ces horreurs, & contre les scandaleuses apologies qu'on en a faites : jamais le parti n'a osé depuis dire un seul mot sur cet article.

CLXXVIII.

On le prouve des miracles qu'on dit avoir été opérés par certaines Convulsionnaires. (c) *Ibid.* p. 882. jusqu'à la p. 893. Même origine des miracles opérés, dit-on, par des filles Convulsionnaires, si elles ont en effet opéré ceux qu'on leur attribué ; (c) restriction dont j'ai montré la nécessité par l'histoire de plusieurs miracles qu'elles avoient entrepris de faire, & qu'elles ont manqués. Donnons pourtant qu'elles en aient fait, sont-ils de Dieu ? Mais elles les avoient promis positivement, jusqu'à en fixer le lieu, le jour, le moment, la manière, sans rien laisser, pour ainsi dire, à son choix, & à sa liberté. Leur avoit-il donc inspiré des promesses si présomptueuses, si

téméraires, si manifestement injurieuses à sa souveraine indépendance? Et, si ce n'est pas lui qui leur avoit inspiré de promettre ainsi les Miracles, est-ce lui qui les a opérés?

Combien d'autres défauts dans les deux plus célèbres de ces miracles, sçavoir, celui de la Duffon sur la nommée Anne Dubois, & celui d'une convulsionnaire du Calvaire du Luxembourg sur une Religieuse de la même Maison: J'ai produit un grand nombre de préjugés contre ces prétendus miracles: mais pour leur refuser le nom de divins, ne suffit-il pas à un homme instruit, que ce soit à la suite de ceremonies extravagantes & scandaleuses qu'ils ont été opérés? avant que de faire le sien, la Duffon retourne ses bras derrière le dos: quel prélude pour un miracle! & sans se coucher, ni se mettre à genoux, elle applique sa tête sur le carreau en présence de beaucoup de monde.

L'Ouvrière du miracle du Calvaire fait encore pis. Allant chès la Religieuse malade, elle descend les Escaliers sur le dos, la tête en bas; les pieds en haut. Arrivée auprès de la malade elle s'assied sur son lit près de la quenouille; & en présence du Confesseur & de plusieurs Soeurs, se renversant d'un côté la tête en bas, aiant les pieds de l'autre, elle fait ensuite la culbute. C'est après ce trait d'effronterie qu'elle guérit la Religieuse. Qui pourroit, sans rougir, attribuer cette guérison à l'operation du Dieu qui déteste les impudens?

CLXXIX.

Je ne ferai point le précis des raisons que j'ai employées contre certains autres miracles dont le Parti a quelque-tems fait un grand bruit: ils sont aujourd'hui tellement tombés dans le mépris & dans l'oubli, qu'ils ne valent pas la peine qu'on les relève. Il suffira de faire l'extrait d'un moien qui sappe généralement tous les prétendus miracles de M. Pâris. C'est que le culte de ce Diacre est constamment illégitime, & que tous ces miracles en sont l'effet.

Que (a) ces miracles soient l'effet du culte de M. Pâris, c'est ce que le Parti prétend; & que ce culte soit illégitime, c'est ce dont j'ai produit trois preuves décisives. 1^o. Un culte absolu, & presque entièrement public, rendu à un homme que l'autorité de l'Eglise n'a ni canonisé, ni béatifié, n'est-il pas illicite? Oui, sans doute, puisque c'est une infraction manifeste d'une

On le prouve généralement de tous les miracles du tems qui ont été l'effet du culte de M. Pâris, & l'on réfute les réflexions du Nouvelliste contre ce moien.

(a) Voies mes V. p. 137. jusqu'à la p. 146. & XVI. Lett. p. 893. & les suiv.

Loi importante & solennelle, Loi approuvée du Parti même dans plusieurs Ecrits. Or il est certain que le culte qu'on a rendu à M. Pâris, étoit marqué à ce double caractère. Car donner absolument de vive voix, & par écrit, le titre de Saint & de Bienheureux, n'est-ce pas là ce qu'on appelle rendre un culte absolu ? Faire imprimer des prières en l'honneur d'un mort, couronner ses portraits de raïons de gloire, placer ces portraits sur des Oratoires & dans des Chapelles, donner ou recevoir des aumônes pour célébrer en son honneur le saint Sacrifice, n'est-ce là qu'un culte particulier ? Or qui ignore que c'est d'un tel culte que M. Pâris a été honoré ?

L'argument étoit pressant, mais le Nouvelliste du Parti feignit de n'en être point embarrassé. *Comme s'il n'y avoit jamais eu*, dit-il, (a), *de Saints invoqués dans l'Eglise avant les formalités des canonisations ! Etoit-ce là mon objection ? Comme si les Saints mêmes canonisés n'avoient pas fait avant leur canonisation des miracles reconnus ! L'avois-je contesté ? Comme si pour obtenir ces miracles, il ne falloit pas avoir eu recours à leur intercession ; en quoi consiste le culte particulier rendu à M. Pâris. Fausseté insigne. S'est-on contenté d'invoquer ce Diacre ? & ne l'a-t-on pas fait encore avec ces circonstances dont j'ai fait le détail, & qui sont propres au culte public ? Voilà sur quoi il falloit me faire raison, puisqu'on feignoit de vouloir me répondre.*

C L X X X.

Même sujet.

2°. Comment ne pas regarder comme illégitime un culte, en faveur duquel il n'y a ni approbation expresse de l'Eglise, ni présomption de son approbation ? Or tel est le culte de M. Pâris : je l'ai prouvé dans ma V. Lettre par des raisons auxquelles on n'a point répondu, & que j'ose dire être sans réplique. Cependant le Nouvelliste n'y fait pas grande attention. *Il est vrai*, dit-il (b), *qu'il n'y a point en faveur de ce culte d'approbation expresse de l'Eglise ; mais il est faux qu'il n'y ait point de présomption de son approbation.* Et pourquoi cela est-il faux ? Il ne l'explique point : son autorité tient lieu de tout. Ainsi répond l'impuissance orgueilleuse.

3°. Est-il de Loi divine, ou humaine qui ordonne de rendre un culte à M. Pâris ? Il est évident que non, & j'ai produit l'aveu qu'en fait le Parti. Mais qu'enseigne la Morale Evangéli-

(a) Feuille du
19. May 1736.

(b) *ibid.*

que sur la soumission dûe aux Supérieurs ? C'est qu'on doit leur obéir comme à Dieu même, toutes les fois qu'il n'est pas manifeste, qu'il ordonne ce qu'ils défendent, ou qu'il défend ce qu'ils ordonnent. C'est là un principe dicté par la raison même; principe sur lequel saint Bernard, & M. Nicole ont appuyé très-fortement. Donc, puisque de l'aveu du Parti le culte de M. Pâris n'est point ordonné de Dieu, c'étoit un devoir indispensable de s'en abstenir par soumission aux Supérieurs qui l'ont proscrire. Donc il est certainement illégitime. L'argument est péremptoire.

CLXXXI.

Deux moïens que prend le Nouvelliste (a) pour s'en défendre, & pour tranquiliser le peuple séduit par le Parti : C'est que ce culte a été *défendu par le Supérieur, c'est à-dire, à Paris par M. de Vintimille, à Sens par M. Languet.* Plaisante réponse : comme si c'étoit à M. d'Utrecht de prescrire des loix à Sens, à M. de Babylone de faire des Ordonnances à Paris ! comme si M. de Vintimille, & M. Languet n'étoient pas les Supérieurs dans leurs Diocèses ! N'est-ce pas raisonner en dépit de la raison ? *Qui ne voit, ajoute-t'il, que l'évidence des miracles dont-il s'agit, emporte avec elle la présomption d'une Loi qui ordonne de les reconnoître ? Qui ne voit que ces miracles certains sont une preuve certaine de la volonté de Dieu ; volonté assés marquée, pour rassurer contre une défense dont les motifs sont trop connus ?* Raisonnement remarquable par sa singularité. Il n'y a donc point de Loi divine qui ordonne de reconnoître les miracles de M. Pâris, il y en a seulement une *présomption*. Or la présomption emporte toujours avec soi le doute & l'incertitude. Mais quoique la Loi de reconnoître ces miracles soit ainsi incertaine, il est pourtant certain que Dieu veut qu'on les reconnoisse. C'est à-dire que la volonté de Dieu nous est douteuse, & néanmoins connue certainement. Grand Logicien que le Nouvelliste !

Même sujet.
(a) *Ibid.*

CLXXXII.

Combien d'autres vices dans son raisonnement : Ce n'est donc plus par la voix des Supérieurs unis au Corps des Pasteurs que Dieu nous instruit, malgré sa promesse éternelle : Nous sommes donc criminels, si nous ne préférons à la voix de ceux qu'il a ordonné clairement & précisément d'écouter comme lui-même, celle des miracles contestés dans le fait, & dont l'ori-

Même sujet.

gine est extrêmement disputée. Les Fidèles doivent donc, nonobstant la difficulté de discerner l'auteur de ces sortes de miracles, nonobstant les grands sujets d'inquiétude que présentent ceux du tems, nonobstant l'ordre formel de J. C. de se tenir en garde contre les miracles, nonobstant la défense expresse du Concile de Trente d'en reconnoître de nouveaux avant qu'ils aient été approuvés des Evêques, suivre en cela leurs lumières propres, & condamner leurs Pasteurs mêmes, s'ils en jugent autrement qu'ils n'en jugent eux-mêmes ? Si ce n'est pas-là ouvrir la porte à l'illusion, & bouleverser tout ordre dans l'Eglise, je ne sçai quand est-ce qu'on se rendra coupable de ce crime.

Vanité donc, illusions, erreurs que les réponses du Nouveliste. Loin de justifier le culte de M. PÂris, elles ne servent qu'à montrer de plus en plus combien il est illégitime. Donc, puisque les miracles du tems en ont été l'effet, il est impossible que ce soient des faveurs divines.

CLXXXIII.

Nul miracle étroitement lié à des phénomènes indignes de Dieu, n'est divin. Or tels sont tous les miracles du Parti.

(*) Voies ma XVII. Lett. page 903. & les 3. suiv.

Cinquième Règle de discernement des miracles par leurs caractères ; Règle qui, comme la précédente, s'applique tous les prétendus miracles du Parti sans exception. (a) C'est que nulle merveille liée intimement à des effets indignes de Dieu, ne sçaurait être divine ; & que tels sont néanmoins généralement tous ces miracles.

Que des évènements miraculeux liés intimement à des circonstances indignes de Dieu, ne puissent venir de lui, c'est ce que l'Apôtre enseigne par ces paroles : (b) *Quelle est la proportion de la lumière aux ténèbres ? Quel est le rapport entre Jésus-Christ & Bélial ?* C'est ce que dictent la raison & la piété : Dieu souverainement Saint confondroit-il ses œuvres avec le désordre & l'iniquité ? Dieu souverainement Sage nous exposerait-il ainsi au péril inévitable de méconnoître, de mépriser, de réprouver les œuvres de sa puissance ? c'est enfin ce que j'ai prouvé par l'aveu de tous les Appellans, soit anti-convulsionnistes, soit convulsionnistes, quoique tous fort intéressés à le nier. Ma Règle est donc hors de toute atteinte,

Restoit à prouver que la liaison de tous les miracles du tems sans exception, avec des effets indignes de Dieu, est très-étroite ; point contesté par tous les Appellans, mais dont la démonstration a été facile,

Pour la rendre complete, après avoir partagé avec eux l'œuvre du tombeau en celle des guérisons, & en celle des convulsions, je n'ai eu qu'à prouver contre ceux qui introduisant un mélange dans les convulsions, en rejettent certains phénomènes comme indignes de Dieu, & en adorent les autres comme divins, que ces phénomènes se tiennent tous inséparablement : & contre les Anti-convulsionnistes, que l'œuvre des guérisons qu'ils veulent que nous respections, est indissolublement unie avec celle des convulsions, qu'ils jugent devoir être rejetée toute entière.

CLXXXIV.

C'est par les Convulsionnistes que je commençai, & voici l'abrégé des reflexions que je leur fis faire (a). Forcés maintenant d'abandonner une partie de l'œuvre des convulsions, vous prétendez en retenir l'autre ; & pour cela vous soutenez que ces parties n'ont point ensemble de liaison. Mais écoutez les trente Docteurs consultants, & plusieurs autres Confesseurs de l'Appel, dont vous aviez si souvent exalté les lumières : n'ont-ils pas jugé, soutenu, prouvé que le bon apparent de cette œuvre est intimement lié avec le mauvais ? Vous-mêmes, combien de fois n'avez-vous pas déclaré que toutes les parties en étoient semblables à celles d'un anneau, & que la liaison en étoit si étroite, qu'on ne sçauroit en appercevoir la couture ? C'est ce qu'ont dit en particulier M. Boursier, M. d'Etémare, le Gazétier, le Pere de Genes, M. Gudver dit du Château, & plusieurs autres Ecrivains de votre société. Vous sied-il aujourd'hui de vous élever contre la décision de vos plus célèbres Confreres dans l'Appel, & contre votre propre jugement ?

CLXXXV.

Mais enfin, puisqu'il vous plaît maintenant de détacher diverses parties de l'œuvre, pour en donner les unes à Dieu, d'autres à l'imagination & à la fourberie, les autres au démon, aidés-nous du moins à faire ce partage. Ils en sont si peu capables, qu'après avoir nuit & jour étudié les convulsions plus de cinq ans, on les entendit avouer qu'ils en ignoroient le secret, & qu'ils ne sçavoient comment déterminer ce qu'on devoit y donner à Dieu, ce qu'on devoit lui ôter : tant le noble & le bas, le bon & le mauvais y paroissent confondus. Qu'une telle preuve de l'inséparabilité de ces phénomènes est forte ! Car

Dans les convulsions le bien apparent, & le mal réel se tiennent indissolublement.

On le prouve contre les Mélangistes 1°. par l'autorité de leurs Confesseurs, 2°. par leur propre aveu.

(a) *Ibid.* p. 907. jusqu'à la p. 923.

3°. Par l'impossibilité où ils sont de dire ce qu'on doit, & ce qu'on ne peut donner à Dieu dans cette œuvre.

qui trouvera leur cœur, s'il a échappé aux recherches des personnes qui pendant tant d'années les ont eus, pour ainsi dire, jour & nuit entre les mains ?

A la fin pourtant nos Mélangistes tenterent d'assigner à Dieu, à la nature, & au démon leur portion dans l'œuvre. Mais alors nouvelles incertitudes, nouvelles contradictions des plus étonnantes. J'en ai fait l'exposé dans le lieu convenable ; & j'ai fait voir que depuis qu'ils ont changé de système sur les convulsions, depuis qu'ils ont voulu y introduire un mélange de divers principes surnaturels, cette œuvre est devenuë pour eux de plus en plus ténébreuse.

CLXXXVI.

4°. Par la ressemblance de leur œuvre avec celles des Augustinistes & des Vaillantistes, qu'ils rejettent toute entière.

(a) *Ibid.* p. 923. 924. 925.

A ces objections jamais nulle réponse. Nulle réponse non plus à celle-ci, qui effectivement est sans réplique : (a) qu'ils doivent ou renoncer à séparer les traits odieux de leur œuvre, d'avec ceux qui leur paroissent divins, ou adorer une partie de l'œuvre des Augustinistes & des Vaillantistes dont ils reprovent le corps entier.

Que veulent-ils que nous respections dans la leur ? Le zèle des Convulsionnaires contre la Bulle & pour l'Appel, leur attendrissement sur les pertes & sur les maux du Parti, leur indignation contre quiconque respecte le formulaire & la Constitution, leur courage pour tout souffrir, leurs idées sur la ressource préparée à l'Eglise, les discours sublimes qu'ils prononcent, les représentations des choses saintes qu'ils donnent, la manifestation qu'ils font des choses secrettes, les merveilles enfin qui s'opèrent sur eux, ou par leur ministère ? Voilà les traits que M. de Senex, & les autres mélangistes ont prétendu n'être point liés au reste de l'œuvre, & qu'ils ont jugé à propos de mettre sur le compte de Dieu. Mais ne voit-on pas précisément tous ces mêmes traits dans les Convulsionnaires de Frere Augustin, & de M. Vaillant ? C'est donc sans raison que les Mélangistes veulent faire dans leur œuvre un choix de traits divins, & de traits dignes seulement du démon. Ou rien n'y vient de Dieu, ou celle des Augustinistes & des Vaillantistes est mêlée de diabolique & de divin.

CLXXXVII.

5°. Par le concert entre ce qui s'y trouve d'odieux, & ce qu'ils y trouvent de beau.

(b) *Ibid.* p. 925. jusqu'à la p. 931.

Autre (b) preuve bien décisive de la liaison de toutes les parties de leur œuvre, c'est le concert entre les traits qu'ils trou-

vent admirables, & ceux qu'ils jugent être odieux. Quel sublime dans ce discours d'un Convulsionnaire, que M. Poncet rapporte dans sa IV. Lettre! Cet Ecrivain en étoit enchanté: voilà le beau côté. Mais qu'exprimoit ce sublime? La sédition, la fureur, l'hérésie: je l'ai fait voir. Le bon & le condamnable y sont donc inséparablement liés. Quelle montre de piété dans la prière d'une Convulsionnaire, dont j'ai parlé d'après un Appellant! Mais quelle horreur! Avant que de la reciter elle veut qu'on lui mette la tête en bas, les pieds en haut; & après qu'elle l'a recitée, elle exige qu'on lui fasse faire en l'air une culbute: & tout cela peut figurer que tout est renversé dans l'Eglise. L'indécent figure ici le sérieux, & le sérieux y allégorise l'indécent: n'est-ce pas là une œuvre unique, un tout moral? J'ai cité beaucoup d'autres faits qui prouvent avec la même évidence l'union indissoluble du vrai, du grave, du beau, avec le faux, le puéril & l'obscène: mais il seroit trop long d'en faire l'extrait: ce que je viens de dire suffit pour pouvoir conclure avec les trente Docteurs de l'Appel, *qu'on a beau se tourner en tous sens; qu'il sera toujours vrai que les convulsions forment un tout, dont les différentes parties se réunissent comme celles d'un anneau.*

CLXXXVIII.

C'est ce qu'il me fut aisé de démontrer encore par les propres principes des Mélangistes. (a) Pourquoi soutiennent-ils que les convulsions tiennent indissolublement aux miracles de guérison? *C'est parce qu'elles sortent du même tombeau, de l'application des mêmes Reliques, de la même invocation d'où sont nés & sortis les miracles.* Voilà l'un des plus grands moïens de MM. Bourcier, d'Etémare, le Gros, Gudver, du Nouvelliste, & de tous les autres Patrons du mélange; ils n'ont cessé d'en importuner leurs confreres Anti-convulsionnistes. Tout est donc de même lié intimement dans l'œuvre des convulsions, si tout y a la même origine. Or n'est-il pas évident que les mauvaises convulsions du Parti Augustiniste, & de la Secte Vaillantiste, & que les mauvais traits dont les Mélangistes voudroient débarrasser leur œuvre, ont la même origine que les traits qu'ils tentent d'y diviniser? Tout cela ne coule-t'il pas du tombeau, ou du culte de M. Pâris? C'est la réplique des Anti-convulsionnistes, & jamais les Mélangistes n'ont scû s'en dégager.

6°. Parce que les convulsions mauvaises, & celles qu'ils appellent bonnes, ont la même origine.

(a) Ibid. p. 932. jusqu'à la p. 936.

7°. Parce que celles qu'ils réfèrent à Dieu, ont été précédées, accompagnées, suivies de celles qu'ils attribuent au démon.

Pourquoi encore ne peut-on, à leur avis, separer des miracles de guérison l'œuvre des convulsions? C'est, disent-ils, parce que plusieurs d'entre ces miracles, & peut-être le plus grand nombre, ont été accompagnés, précédés, ou suivis de convulsions. Mais ces convulsions qu'il leur plaît d'appeller bonnes, n'ont-elles pas été de même accompagnées, précédées, ou suivies de celles qu'ils reconnoissent être mauvaises? Comment donc les désunir?

CLXXXIX.

8°. Parce que les mauvaises ont le même rapport avec la cause de l'Appel que les prétendues bonnes.

Enfin, pourquoi exigent-ils qu'on regarde l'union des convulsions avec les miracles de guérison, comme très-intime? C'est parce qu'elles ont le même rapport que les miracles à la cause de l'Appel, parce qu'il n'entre dans le parti des convulsions que des Appellans, ou des personnes qui canonisent l'Appel. C'est un vrai plaisir de les entendre proposer cet argument d'un ton de triomphe; argument très-fort effectivement. Mais les convulsionnaires du mauvais coin, ceux de la secte de Frere Augustin, ceux du Parti de M. Vaillant, ne tonnent-ils pas de même pour l'Appel contre la Bulle? Est-il personne parmi eux qui ne soit bu appellant, ou sectateur zélé de l'Appel? Leur œuvre que les Mélangistes rejettent toute entière, & celle des Convulsionnaires qu'ils adoptent, sont donc les mêmes. Il n'est donc plus possible d'assigner à Dieu quelque portion dans l'œuvre des convulsions: & puisqu'ils savent que les miracles de guérison tiennent indissolublement aux convulsions, il faut qu'ils abjurent généralement tous ces miracles. Il le faut. Mais le feront-ils? Non: ce sont des fanatiques sans retour.

C X C.

L'œuvre des convulsions & celle des guérisons se tiennent aussi fortement. Pour le prouver contre MM. les Confultans, on leur oppose 13. moiens.

Il s'agit maintenant de convaincre les Appellans Anti-convulsionnistes qu'ils doivent y renoncer de même: & pour cela, après avoir rappelé la Règle, qui est la leur comme la mienne, & comme elle l'est de tout le monde, que des évènements étroitement liés à des phénomènes indignes de Dieu, ne sauroient être divins; après avoir rappelé aussi ce sentiment pour lequel ils ont combattu avec tant de zèle & de succès, que dans l'œuvre des convulsions, il n'est rien qui ne soit indigne de Dieu, je n'ai qu'à leur prouver que l'union de ces convulsions avec les miracles de guérison est inséparable.

Dissertation bien peu nécessaire, ce semble: car quelque

semblant (a) qu'ils fassent, ajoûtent-ils foi à ces miracles ? font-ils touchés pour eux de respect ? Que de sujets d'en douter, quand on fait attention aux textes que j'ai tirés de leurs Ouvrages, textes qui expriment si naïvement leurs inquiétudes à ce sujet ? Mais soit appréhension de la redoutable colére de leurs Confreres, soit quelque autre motif, de tems en tems ils ont fait mine de révéler ces miracles. C'est ce qui me met dans l'obligation de disputer avec eux sur ce pied, & de prouver que par-là ils se deshonnorent, puisque l'œuvre des convulsions qu'ils rejettent, tient à ces miracles visiblement.

C X C I.

N'auroient-ils (b) pas dû craindre de le nier, par respect pour feu M. l'Evêque de Montpellier, pour M. l'Evêque de Senes, pour le gros des Appellans, qui l'affirmoient à pleine voix ; & par égard pour eux-mêmes, puisque avant qu'ils se fussent apperçûs que si la liaison des miracles avec les convulsions passoit pour constante, ç'en étoit fait des miracles & de l'Appel, ils l'avoient reconnuë publiquement.

Encore si la raison les en avoit dissuadés : mais dès qu'on la consulte, cette liaison saute aux yeux (c) Car l'effet ne tient-il pas nécessairement à la cause physique ? Or plusieurs des guérisons qu'ils n'ont osé bannir du nombre des miracles, telles que celles de M. de Bescherand, de M. Bingant, de Marie-Anne Vasserau, de Magdelaine Geoffroy, de Denise Duclos &c. ont été l'effet physique des convulsions ; & le fait est si certain que les Maîtres de l'art, que le Public, qu'eux-mêmes le déclarerent. Et qu'aujourd'hui ils osent le nier ?

C X C I I.

Sur quel fondement ? Quoique gens d'esprit, ils n'en sçavent rien. (d) L'un, après bien des efforts d'imagination, trouva enfin que si les convulsions paroissent si bien liées avec ces miracles de guérison, c'est parce que le démon auteur des convulsions, conjecturant que Dieu se preparoit à faire des miracles, proportionnoit son action à la sienne, afin de lui en entrever l'honneur. Fit-on jamais de plus bizarre découverte ?

D'autres répondirent qu'il y avoit des convulsions plus propres à nuire qu'à guérir, ce qui est vrai ; & que les malades & les Medecins mêmes se trompent souvent à assigner la véritable cause des guérisons, ce qui n'est pas moins indubitable ;

(a) Voies ma
XVIII. Lett. pag.
944. 945. 946.
947.

1°. L'autorité de leurs Evêques ; 2°. celle du gros des Appellans, 3°. La leur propre, 4°. L'influence physique des convulsions dans plusieurs de leurs miracles de guérison.

(b) *Ibid.* p. 948.

948. 949. 950.

(c) *Ibid.* p. 951.

Illusion de leurs réponses à la quatrième preuve.

(d) *Ibid.* p. 952.
953. 954. 955.

Mais, repliquai-je, s'ensuit-il de-là que telles & telles agitations n'ayent pas été propres à allonger les nerfs, à redresser les membres, & à produire d'autres effets utiles? Je fis sentir le faux de cette conséquence, ainsi que l'illusion de quelques autres réponses encore plus frivoles. Après quoi, fondé sur ces deux vérités adoptées par MM. les Consultants, que nul événement étroitement lié à des phénomènes indignes de Dieu, ne sçauroit être divin, & que l'œuvre des convulsions est toute entière indigne de Dieu; je prononçai sans crainte qu'il y a donc un grand nombre de leurs Miracles de guérison, dont il est impossible que Dieu ait été l'auteur.

CXCIIL.

Aveu de la plupart que ces sortes de guérisons appartiennent au démon.

(a) *Ibid.* p. 956. jusqu'à la p. 965.

Ils (a) avoient prévu la conséquence, & sans doute elle les avoit inquiétés: mais trop vivement frappés de l'évidence qu'elle présentait, pour la contester, ils franchirent le pas terrible, & se déterminèrent à attribuer au démon tous les miracles de guérison, dont des convulsions auroient été les moyens physiques. Tels furent M. Duguet, l'auteur du *Jugement équitable sur les convulsions*, & MM. les Docteurs Consultants. Tel fut aussi M. Fouillou, quoique dans un moment de précipitation, il lui eût échappé d'avancer le contraire. L'auteur du *Second avis aux Fidèles*, fut le seul qui condamnant à l'opprobre l'œuvre entière des convulsions, osât entreprendre de justifier les miracles qui en auroient été l'effet. Ces convulsions, dit-il, sont naturelles ou diaboliques, mais les miracles qu'elles ont opérés, sont divins. Il étoit difficile de pousser le ridicule plus loin: ridicule d'autant plus grand, que l'Auteur venoit d'éclater contre le système du simple mélange: ridicule accompagné de peu de bonne foi; puisque cet Ecrivain, qui en cela contredisoit de front MM. les Consultants, se disoit en cela leur interprète. J'ai discuté tous ces points avec étendue.

CXCIIV.

5°. La nécessité d'être Mélangiste, ou de rejeter tous les mirales qui n'ont même été qu'accompagnés de ces convulsions.

(b) *Ibid.* p. 965. 966. 967. 968. 969. 970.

J'allai plus loin (b), & je prouvai qu'un adversaire du mélange non-seulement ne peut adopter les guérisons opérées par les convulsions, mais qu'il doit même rejeter celles qui n'en ont été qu'accompagnées.

En quoi en effet consiste ce système du mélange que MM. les Consultants réprouvent? C'est à introduire dans l'ordre surnaturel un mélange de l'opération de Dieu, & de celle du démon, dans

dans un même sujet, & dans un même tems : ainsi s'en expliquent-ils eux-mêmes. Mais ne l'introduit-on pas ce mélange odieux, si l'on attribué à Dieu une guérison accompagnée de convulsions, qu'on dit venir du démon ? N'est-ce pas supposer que Dieu & le démon ont opéré *dans un même sujet, & dans un même tems* ? Cette objection est sensible ; mais l'application que j'en fis à deux faits particuliers, la rendit encore plus frappante.

Inutilement M. M. les Consultans disoient-ils qu'entre les guérisons & les convulsions il n'y a pas le même concert qu'entre les diverses parties de l'œuvre des convulsions. Avoient-ils parlé de concert, lorsqu'ils commencèrent à attaquer le système du mélange ? ne condamnerent-ils pas alors, & la suite de leurs principes ne les conduit-elle pas encore aujourd'hui à condamner dans l'occasion tout mélange de divers principes opérant naturellement dans un même tems, & dans un même sujet ? Et, s'il n'y a que le concert de diverses parties, les unes bonnes, & les autres mauvaises, qui doive les faire rebuter toutes, sur quel prétexte rejetteroient-ils certains traits non mauvais des convulsions, qui sont comme isolés, & sans rapport aux autres ?

C X C V.

Mal-à-propos aussi me diroient-ils qu'il y a eu autrefois des miracles de guérison accompagnés de convulsions, miracles qui n'ont pas été pour cela reprobés. Oui, accompagnés de convulsions, suites naturelles de la douleur dont Dieu en guérissant les malades, ne vouloit pas toujours les exempter. Mais ici ce sont des convulsions souvent sans douleur, ou qui la précèdent & la causent ; des convulsions par conséquent d'un ordre tout différent ; des convulsions mêlées de cruautés, de folies, d'obscénités, ou étroitement liées avec d'autres convulsions marquées à ces traits odieux. C'est ce que M. M. les Consultans ont sagement répondu aux Convulsionnistes ; & c'est ce que je leur répondrois à eux-mêmes.

Même sujet.

Ce seroit aussi à leur réponse que j'aurois recours, s'ils m'objetoient, que Dieu a souvent délivré des personnes possédées, dans le tems que le démon les tourmentoit. Y a-t-il quelque rapport de ces bienfaits qui avoient pour objet la délivrance des convulsions, & suivis toujours d'un calme parfait, avec les

miracles du tems dont il est ici question ; miracles dont les convulsions étoient comme le signe & le prélude, miracles qui souvent n'interrompoient pas le cours des convulsions, & qui quelquefois en étoient l'époque & comme l'origine ; sans compter d'autres différences essentielles dont j'ai parlé en plusieurs endroits.

Mais si tous les miracles du tems dont les convulsions ont été les moyens physiques, ou qui en ont été accompagnés, ne peuvent venir de Dieu, en est-il quelqu'un qu'on puisse lui attribuer ? Non, assurément. Quel partage, quel cahos seroit-ce ! Mais bientôt nous reviendrons à cet argument par une route différente,

CXCVI.

6°. Les miracles opérés par les Convulsionnaires.

(a) *Ibid.* p. 970. 971.

Une autre preuve (a) de la liaison étroite des convulsions avec les miracles, ce sont les merveilles que les Convulsionnaires ont opérées. De combien d'especes, & en quel grand nombre n'en raconte-t-on pas ? Ne faisons ici attention qu'à la célèbre guérison de la Sœur Sainte Clotilde, Religieuse du Calvaire de Luxembourg. Est-ce un miracle ? Oüi, selon MM. les Consultans. Mais quel en a été l'instrument ? C'est, disent-ils, l'invocation de M. Pâris, & l'eau mêlée avec de la terre de son tombeau ; illusion formée par l'intérêt de Parti. On invoque M. Pâris pour cette fille ; mais en vain. On lui fait boire de l'eau impregnée de la vertu du prétendu Saint, & le mal se soutient, le mal empire, le danger devient éminent. Mais une Convulsionnaire agitée alors des plus horribles convulsions, lui fait-elle boire de cette eau ? Presque aussi-tôt voilà un commencement de guérison. Un moment après cette Convulsionnaire prie-t-elle pour la malade, & lui ordonne-t-elle de sortir de son lit ? Sur le champ la malade se leve, & se trouve guérie. Est-il possible de détacher des convulsions ce miracle ?

CXCLII.

7°. L'origine commune des miracles & des convulsions.

(b) *Ibid.* p. 972. jusqu'à la p. 981.

Argument plus pressant encore, (b) parceque généralement tous les miracles du Parti s'y trouvent confondus. C'est que tous ont la même origine : convulsions, guérisons surnaturelles, s'il y en a, tout vient de l'invocation de M. Pâris, ou de son tombeau.

Que les miracles de guérison partent de là, c'est ce que veulent MM. les Consultans : mais que les convulsions aient la même source, c'est à quoi ils ne veulent point entendre. Quelle

en est donc l'origine ? Plusieurs des plus considerables d'entr'eux ont cru , ou conjecturé que c'étoit un fleau envoyé de Dieu , pour punir le motif téméraire qui porta M. de Bescherand à s'étendre sur le tombeau : pensée insoutenable. Ce n'est pas que je ne regarde les convulsions comme un châtement ; c'en est un , & j'en suis bien persuadé. Ce n'est pas non plus que je prétende justifier de témérité M. de Bescherand , & les autres personnes , qui sur tout depuis les défenses faites par M. l'Archevêque ont invoqué M. Pâris , & ont été se prosterner sur son tombeau : pourrais-je justifier ceux que Dieu condamne (a) ? Mais que l'espèce de témérité qu'on reproche à M. de Bescherand , ait été l'origine des convulsions , c'est ce que j'ai prouvé choquer toute vraisemblance. Car outre qu'il est au moins douteux que ce reproche lui ait été fait justement : l'eût-il mérité , tant d'autres personnes qui priant M. Pâris avec des intentions bien différentes , ont été frappées du même fleau , l'avoient-elles mérité de même ? C'est donc de quelque autre source que viennent les convulsions.

(a) Ci-dessus p.
1451. 1452.
1453. 1454.

CXC VIII.

Quelle est-elle cette source ? Il est aisé , selon M. de Bonaire , de l'assigner. Les unes , dit-il , viennent de la maladie , beaucoup de la fourberie , bien d'autres de l'imagination frappée. Oûi : mais n'en est-il point qui viennent d'ailleurs ? J'ai fait voir dans cette Lettre (b) qu'il y en a qui sont certainement surnaturelles ; & c'est ce que j'ai établi bien plus au long dans mes Seizième (c) & Dix-huitième (d) Lettres , & sur tout dans la quatorzième. Il seroit d'autant plus inutile de rappeler ici mes moïens , que MM. les Consultants avec qui j'ai maintenant affaire , ont souvent dit & soutenu que dans plusieurs convulsions du tems , il y avoit du surnaturel , mais du surnaturel diabolique. D'où partent-elles donc ces sortes de convulsions ? Ils ont bien rêvé pour répondre à la question ; mais leurs profondes réflexions n'ont pû jusqu'ici enfanter de réponse. Seulement ils sont fermes à dire que ce n'est point du culte & du tombeau de M. Pâris que ces convulsions sont venues.

Même sujet.

(b) 1. Part. p.
1311. 1312.
1313. 1314.
(c) P. 869. jus-
qu'à la p. 874.
(d) P. 976. 977.
978. 979.

CXC IX.

Eh bien ! moi , (e) pour les serrer de plus près , je soutins que ce n'est pas de-là non plus que viennent les miracles ; & je les défiai d'alleguer aucune raison pour l'origine qu'ils don-

Même sujet.
(e) Voies ma
XVIII. Lett. pag.
979. 980. 981.

nent aux guérisons, qui ne s'applique justement à celle que je donne aux convulsions. Faissons-en l'essai, en abregeant celui que je fis alors.

Quelles sont les preuves que le culte & le tombeau de M. Pâris soient la source des guérisons? Que c'est tantôt après l'avoir invoqué, tantôt après l'application de ses reliques, que la santé a été rendue? On ne sçaurait en produire d'autres raisons. Mais ne concourent-elles pas ces raisons à prouver de même, & à prouver bien plus fortement l'origine que je donne aux convulsions? Pour deux personnes que l'on dit guéries, n'y en a-t-il pas cinquante qui sur le tombeau de M. Paris, ou en l'invoquant, ou en touchant de ses prétendues reliques, ont été saisies de convulsions? Comment donc s'obstiner à soutenir que les convulsions, & les guérisons ont une origine différente?

C C.

Même sujet.

Mais, disoient-ils, conclure de ce que les convulsions sont venues à la suite du culte de M. Pâris, qu'elles en sont l'effet, n'est-ce pas le sophisme, *Post hoc, ergo propter hoc*? C'est donc aussi un sophisme de prétendre que les guérisons sont l'effet de ce culte, parce qu'elles l'ont suivi?

Mais il y a des guérisons du tems qui sont surnaturelles. Soit. Mais de l'aveu de MM. les Consultants, n'y a-t-il pas aussi du surnaturel dans beaucoup de convulsions du tems, & ce surnaturel n'est-il pas aussi certain, & bien plus certain que celui des guérisons?

Mais bien des personnes ont invoqué M. Pâris sans avoir des convulsions. Oui. Mais encore plus de personnes l'ont invoqué sans être guéries. Encore une fois, tout est égal pour les convulsions, & pour les guérisons quant à l'origine. Comment les séparer, comment les attribuer à des principes différens?

C C I.

3°. La ressemblance du but, & des effets des unes & des autres. Ce dessein est d'autant moins raisonnable (a) que les convulsions & les guérisons tendoient à la même fin, & ont occasionné les mêmes effets. Pourquoi les guérisons? pour décréditer la Bulle, dit-on, & pour accréditer l'Appel. Qu'ont opéré les guérisons? La haine de la Bulle, & l'attachement à l'Appel. Mais les convulsions n'avoient-elles pas le même but? n'ont-

(a) *Ibid.* p. 282.

283. 284. 285.
286.

elles pas produit le même effet ? Disons plus. Avant les convulsions peu de personnes prenoient parti pour l'Appel ; les Ecrits n'avoient surpris que peu de monde ; les miracles de guérison n'avoient fait que peu d'effet. Mais les convulsions parurent-elles ? Voilà tout en mouvement : des milliers de personnes commencent à canoniser l'Appel , & à dire anathème à la Bulle ; des Constitutionnaires mêmes sont renversés ; c'est à Paris , & dans quelques Provinces , un fracas à faire peur ; le peuple presque entier y devient Janseniste. Voilà où tendoient les convulsions , tels furent leurs effets. Comment donc nier que les convulsions tendissent à mettre l'Appel en crédit ?

C C I I.

L'objection est accablante. Pour y parer , on avoit opposé que Dieu prenant le démon dans ses propres pièges , il s'est fait quelquefois des conversions à la vûe des opérations diaboliques dans les possédés. Je le sçai. Mais quelle différence ! Les convulsions des possédés , c'est à la fureur du démon qu'on les attribuoit ; & de-là la fraieur qui dispoit les pécheurs à changer de vie. Mais les convulsions du tems , les regardoit-on comme diaboliques ? L'Appel auroit été détesté en ce cas. C'est parce que par une illusion pitoiable on les prenoit pour des opérations divines , qu'on conçût du zèle pour l'Appel.

Même sujet.

Or , que MM. les Consultans parlent ici de bonne foi : n'est-il pas également contre le bon sens & contre la pieté , de regarder comme venant de Dieu un zèle fondé uniquement sur une erreur , qu'ils soutiennent avec moi être si injurieuse à Dieu ?

C C I I I.

D'ailleurs , à quelles marques connoissent-ils quelle est la destination des prodiges ? Qu'ils en indiquent , s'il se peut , une seule par où nous ne puissions prouver que le but des convulsions étoit d'accréditer l'Appel. Je les y ai invités ; je les en ai pressés : ont-ils répondu ? Profond silence. Qu'ils nous disent aussi s'ils ne jugent pas par les effets qui suivirent les prodiges des Enchanteurs d'Egypte , de Simon le Magicien , d'Apollonius de Thianne &c. que ces prodiges tendoient à produire ces effets : & s'ils avouent cette conséquence , comme ils l'avoueront sans doute , peuvent-ils nous refuser , à la vûe du zèle contre la Bulle , dont les convulsions ont été suivies , de conclure qu'elles étoient destinées à le produire , & à l'enflammer ?

Même sujet.

Par-là encore ne détruisent-ils pas sans s'en appercevoir, le monument qu'ils avoient érigé à leur Appel, & qu'ils fondoient sur les miracles ? Comment prouveroient-ils que c'est pour l'honneur de l'Appel que ces miracles ont été faits, & que le respect pour l'Appel en est l'effet véritable, sinon parce que l'Appel a pris faveur en conséquence des miracles ? Mais n'en a-t-il pas pris de même en conséquence des convulsions ? On aura beau se retourner : jamais on ne persuadera que les guérisons ayent eu un but différent de celui des convulsions, & que les effets des unes & des autres n'aient pas été les mêmes : jamais par conséquent on ne prouvera qu'elles partent des principes opposés.

CCIV.

9°. Le système nouveau & erroné où ils s'engagent, en voulant séparer des convulsions les miracles.

(a) *Ibid.* p. 287.

10°. Le faux des raisons pourquoi ils rejettent les convulsions, si les guérisons viennent de Dieu.

(b) *Ibid.* p. 288.

Ce qui en fait voir encore l'impossibilité, (a) c'est que pour l'entreprendre, il faut enfanter un système nouveau de Religion, système erroné par conséquent. A-t-on jamais vu, a-t-on jamais oïi dire que dans un même tems, sur un même tombeau, & à la suite d'un même culte, il se soit opéré des miracles divins, & des miracles diaboliques ; que Dieu ait guéri quelques personnes, & que le démon se soit saisi de plusieurs autres ?

Preuve encore (b) que les guérisons du tems n'appartiennent pas plus à Dieu que les convulsions : c'est qu'il n'est aucune raison qu'on puisse employer en faveur de la divinité de celles-là, qui ne puisse être alleguée de même pour diviniser les autres. Pourquoi faudroit-il rapporter à Dieu ces guérisons ? Parce que c'est sur le tombeau, ou à l'invocation de M. Pâris qu'elles ont été opérées ? Mais le lieu & le tems où sont nées les convulsions, sont les mêmes. Parce que les personnes guéries se sont déclarées pour l'Appel ? Mais les Convulsionnaires aussi ont éclaté pour la même cause. Parce qu'il y a du surnaturel dans ces guérisons ? Mais il y a des convulsions bien plus miraculeuses. Parce que ces guérisons ont été suivies de certaine espèce de conversions ? Mais autant & plus de conversions de la même sorte ont été le fruit des convulsions. Tout est égal. En vertu de quoi vouloir donc donner les guérisons à Dieu, & les convulsions au démon ?

CCV.

11°. Une autre erreur qui suit de leur système.

(c) *Ibid.* p. 282.

De plus, (c) prétendre attribuer à Dieu, les guérisons accordées, dit-on, à quelques cliens de M. Pâris, tandis qu'on rap-

porte au démon les convulsions dont beaucoup d'autres ont été frappés, n'est-ce pas placer les opérations divines à côté des diaboliques, & introduire le même système que l'on convient confondre toutes les voies de Dieu ? Qu'on nous dise après cela qu'un culte ne sauroit être approuvé de lui, & du démon : en voici un que l'un & l'autre ont, dit-on, autorisé de leurs merveilles. Se roidira-t-on toujours contre la raison ?

Eh ! (*) si c'est Dieu qui accordoit des faveurs miraculeuses aux dévots à M. Pâris, & sur son tombeau, pourquoi auroit-il permis au démon d'opérer des prodiges dans le même tems, dans le même lieu, souvent dans les mêmes personnes ? Admirez dans quelles absurdités des gens de mérite ont été entraînés par le dessein de donner aux guérisons & aux convulsions du tems divers principes. C'est, disoient-ils, qu'il est raisonnable que Dieu fasse acheter ses faveurs à des pecheurs qui l'invoquent. Comme s'il étoit raisonnable qu'il livrât au démon ceux qui l'invoquent de la manière qu'il le veut ! C'est, disoient-ils encore, afin que ce contraste des œuvres de Dieu avec celles du démon, fît connoître quel est celui de qui nous devons tout espérer, quel est celui dont nous avons tout à craindre. Comme s'il y avoit du contraste entre des œuvres qui s'opéroient dans les mêmes circonstances, qui paroïssent naître d'un même culte, que la multitude rapportoit à un même principe !

CCVI

Nouveaux embarras (b) dans le système de ces Messieurs : la bonté, la sagesse, la puissance de Dieu y sont deshonorées. A les entendre, Dieu a voulu faire éclater sa bonté dans l'œuvre du tombeau. Mais quelle bonté de faire acheter la délivrance d'un mal souvent peu considérable, par des convulsions infiniment douloureuses, & suivies souvent de maux encore plus grands ! Quelle bonté, pour deux personnes qu'il auroit guéries, d'en faire tourmenter trente qui se portoient bien ! Et aussi quelle sagesse ! Il vouloit, disoit-on, faire éclater sa miséricorde sur le tombeau. En étoit-ce le moïen que d'y montrer un spectacle mille fois plus cruel que salutaire ? Il vouloit encore, ajoutoit-on, nous convaincre que le parti qu'avoit suivi M. Pâris, est celui qu'il canonise : & il le laissoit canoniser de même par le démon : étoit-ce atteindre à ses fins ? mais combien ce système n'est-il pas encore injurieux à sa puissance ! Le

12°. Les absurdités où il les entraîne.

(*) *Ibid.* p. 990.

Enfin, l'injure qu'ils font à la bonté, à la sagesse, à la puissance de Dieu.

(b) *Ibid.* p. 991. 992.

démon, disent-ils, combattoit contre Dieu dans les théâtres des merveilles du tems. Et à qui adjuer la victoire ? A Dieu ? Mais pour quelques guerisons, seule espece de miracle qu'ils lui attribuent, le démon en faisoit de vingt sortes, guerisons, agitations, communication de force, transfusion de maux, dons de divination, de prophétie, de miracles, &c. Pour un prodige que Dieu auroit opéré, le démon en auroit fait mille. Outre que du nombre des personnes guéries, beaucoup ont été ensuite frappées de convulsions : outre encore que les guerisons ont cessé, & que les convulsions continuent. C'est donc au démon que seroit demeuré toute la gloire du combat.

On voit par combien d'endroits ce système péche, par combien de raisons je l'ai convaincu de faux. Espérons qu'enfin MM. les Consultans s'en détacheront ; & que dans l'impossibilité de séparer les convulsions & les guerisons du tems, sans s'écarter du bon sens & de la religion, ils éclateront contre le surnaturel des guerisons, puisqu'ils n'ont pû se dispenser d'adjuer au démon tout le surnaturel des convulsions.

R E P O N S E

*A deux Lettres à un R. P. Benedictin de la C. de S. M.
au sujet de la XVIII. Lettre Théologique.*

CCVII.

Défense de ma XVIII. Lettre contre les chicanes d'un des Docteurs Consultans.

Pendant, s'il faut en croire l'un de ces Messieurs, ou l'un de leurs amis, je suis bien loin de mon compte. Ces preuves de la liaison des convulsions & des miracles que je croyois victorieuses, il les trouve sans solidité, il les a attaquées, il a cru les confondre. Lui répondrai-je ? Cela va m'arrêter. Négligerai-je ses moïens ? On dira qu'ils sont sans replique. Il faut donc lui faire raison, mais succinctement : pourvû que je ne dissimule rien de ce qui pourroit paroître souffrir difficulté, plus je serai court, plus je serai approuvé.

(a) Lettre à un R. P. Benedictin, &c. p. 1.

(b) P. 16.

(c) Seconde Lett. à un R. P. Benedictin, &c. p. 1.

D'abord il dit (a) que j'emploie cinq moïens pour prouver qu'il y a une liaison intime entre les miracles & les convulsions, & il ajoute (b) qu'il n'a dissimulé aucune de mes raisons. A-t-il donc fait droit sur toutes mes preuves ? Il avoüe (c) que non. N'avois-je pas employé treize moïens ? Il le reconnoît, Mais

je crois cependant, ajoute-t-il, avoir satisfait à tout ce qu'il objecte de plus spécieux pour établir sa thèse; & on trouvera, pour peu qu'on y fasse attention, que ses treize prétendues preuves se réduisent aux cinq que j'ai exposées, & auxquelles il ne m'a pas été difficile de répondre. Il va l'être encore moins de prouver qu'en tout cela cet Ecrivain se trompe; que quand il a répondu, il a répondu mal; & qu'à la plupart de mes raisons il n'a rien répondu.

CCVIII.

Qu'avois-je dit en premier lieu? C'est que MM. de Montpellier & de Senez, dont MM. les Consultants avoient souvent fait de si grands éloges, sont réunis contre eux avec moi sur l'article en question. Qu'avois-je dit en second lieu? C'est que beaucoup de leurs Confreres, dont ils nous avoient aussi vanté souvent la capacité, les condamnent de même sur ce point. de ces deux moïens l'Ecrivain n'en a fait qu'un: à la bonne heure. Mais qu'y répond-il?

Peu de justesse & de sincérité dans ce qu'il répond à l'autorité de leurs Evêq. que je leur avois objectée.

Il dit 1°. que (a) M. l'Evêque d'Auxerre, & M. de S. Papoul sont fort opposés aux convulsions. Soit. Belle réponse! S'ensuit-il que M. de Senez, & feu M. de Montpellier ne les aient pas adorées? Mais d'ailleurs ce que l'Ecrivain dit de M. l'ancien Evêque de S. Papoul, est-il bien vrai? Qui n'a pas oui dire que les principales liaisons de ce Prélat, après son changement, ont été avec les Convulsionnistes, pour ne pas parler d'autres bruits bien plus forts qui ont couru? Mais je veux que ces bruits fussent faux, quel signe de vie le Prélat a-t-il donné contre les convulsions, pour qu'on ait pû dire si affirmativement qu'il les déteste?

(a) Lett. à un R. P. Benedictin, &c. p. 2.

Est-il bien vrai aussi que M. l'Evêque d'Auxerre y soit fort opposé? Je ne l'avois jamais mis sur la scene, lorsque le Censeur prit la plume contre moi: pourquoi l'y placer, & me forcer par-là de lui déplaire? les Convulsionnistes l'ont souvent aggregé à leur secte; souvent ils se sont vantés d'avoir de ses Lettres, où il se montrait respectueux envers les Convulsions; & jamais nous ne l'avons entendu se plaindre qu'ils le calomniaient. Comment mon Censeur qui sçavoit sans doute tout cela, ose-t-il donc attester l'aversion du Prélat pour ce spectacle?

Même sujet.

Sa seconde réponse ne vaut pas mieux : c'est que , selon feu M. de Montpellier , on peut très-bien soutenir les miracles , sans entrer dans la question des convulsions. Oh ! sans doute. On les soutiendrait même bien moins mal sans cette importune question. Mais de ce que la clarté supposée par le Prélat dans les miracles , devoit , à son avis , rassûrer contre l'obscurité des convulsions , (car c'est ce que porte le passage qu'on en cite ,) s'ensuit-il que les convulsions & les miracles fassent deux tous différens ? Cette conséquence choque le bon sens. D'ailleurs , le texte de M. de Montpellier fut-il équivoque , est-il permis d'en abuser , lorsque dans l'instruction même d'où on l'a arraché , ce Prélat appuie sur la liaison des miracles avec les convulsions ; & lorsqu'on a vû dans ma Lettre à laquelle on répond , qu'il a donné une approbation solemnelle à cette doctrine de M. de Senez , que les convulsions tiennent indissolublement au tombeau de M. Pâris ; & que Dieu a lié étroitement aux miracles cet évènement ? En fait de sincérité mon Censeur paroît peu scrupuleux.

Enfin il dit qu'en séparant les convulsions des miracles on ne fait qu'imiter les Prélats & les Docteurs Mêlangistes , qui séparent les convulsions les unes des autres ; & en cela il dit vrai en quelque façon. Mais en est-il moins véritable que sur le point de la liaison des miracles avec les convulsions MM. les Consultants sont en contradiction & avec les Prélats , & avec les Docteurs dont-ils nous avoient parlé comme des lumières du monde ? J'ai donc eu raison d'en faire valoir contre eux l'autorité.

CCX.

Point de droiture quand il m'accuse d'avoir injustement imputé à M. Petit-pied d'avoir varié sur les convulsions.

(a) P. 2.

Si j'ai convaincu mon Censeur de peu de sincérité sur l'article des Evêques Appellans , il m'accuse de mauvaise foi sur celui des Docteurs Consultants. A la marge de ma Lettre j'avois cité M. Petit-pied pour exemple des Docteurs qui avoient varié sur les convulsions ; & au jugement de l'Ecrivain , j'ai fait en cela un grand peché. Il y a , dit-il (a) peu de bonne foi de citer encore la Lettre de M. Petit-pied , après que cet illustre Docteur s'est si clairement expliqué. Oui , il s'est expliqué clairement contre les convulsions : l'ai-je nié ? ne l'en ai-je pas loué dans l'occasion ? Mais auparavant ne les avoit-il pas révérees

comme des moïens divins de guerison ? Et ne s'en étoit-il pas clairement expliqué dans la Lettre que j'ai citée ? Il est donc vrai que ce Docteur a varié sur les convulsions. En quoi ai-je donc blessé la bonne foi en lui imputant cette variation ?

CCXI.

C'est qu'éloigné de Paris, & ne sçachant point toutes les choses mauvaises & désavantageuses qui accompagnoient les convulsions, il a pu porter une Dame à qui il écrivoit, à s'édifier de ce qu'elle voïoit. Quest-ce que cela fait pour prouver que ces convulsions, que ce Docteur reproche dans la Consultation, sont intimement liées avec les miracles ?

Même sujet.

Cela fait peu, si l'on veut, pour prouver cette liaison : mais cela ne fait-il pas tout pour prouver que M. Petit-pied l'avoit reconnue ? Et n'étoit-ce pas ce que j'avois à prouver ? A entendre notre Ecrivain, l'on diroit que les convulsions révérees par M. Petit-pied ne sont pas les mêmes que celles qu'il a ensuite rejetées. Pourquoi me contraindre à parler lorsque je voulois me taire ? J'espère que ce Docteur, dont j'estime autant le mérite, que je gémiss sur ses préjugés, me pardonnera si dans la nécessité de me justifier du reproche de mauvaise foi, je fais observer 1°. que lorsqu'il honora les convulsions de son respect, il s'agissoit de celles de M. de Bescherand, de M. Legal, du sieur Mau-point &c. convulsions rejetées ensuite de lui, & des autres Docteurs Consultans. 2°. Qu'alors il étoit si bien instruit de quelques-uns des traits de l'œuvre qu'il a ensuite reprochés, qu'il y voïoit, disoit-il, une figure des convulsions de l'Eglise, figure qu'il proposoit dévotement à la Dame pour son édification, mais figure qu'il a ensuite traitée justement de rêverie. 3°. Que c'est dans cet état même qu'il les regarda comme liées avec les miracles. Qu'on juge maintenant qui de mon Censeur, ou de moi, est coupable de peu de bonne foi. N'eût-il pas mieux valu m'abandonner M. Petit-pied, que j'avois traité avec tant de circonspection, que de m'obliger, en me l'enlevant avec insulte, à insister sur un fait qui ne lui est pas honorable ?

CCXII.

On veut m'enlever aussi feu M. Fouillou, dont j'avois de même indiqué quelques Ecrits à la marge de ma Lettre. Il n'y a, dit mon Censeur, rien dans les Ouvrages de M. Fouillou, ausquels D. L. renvoie, qui puisse servir à établir cette pré- Point de droiture à prétendre que feu M. Fouillo: n'a jamais reconnu la liaison des

miracles avec les convulsions.

tendue liaison des guérisons avec les convulsions ; rien dans ce qu'il a dit sur cela qui contredise le moins du monde la Consultation, à laquelle on sçait qu'il a eu grande part.

(a) Observat. sur l'origine & le progrès des convuls. p. 54. 55.

(b) *Ibid.* p. 5. 6.

Je me lasse de dire que cet Ecrivain n'est pas sincère, mais il ne se lasse point de le prouver. Il n'est pas question de trouver dans les Ouvrages de M. Fouillou des preuves de la liaison des convulsions avec les miracles ; il y en a de très-fortes, je les indique (a) : mais encore une fois ce n'est pas de quoi il est question. Il s'agit seulement de sçavoir si l'on n'y trouve pas qu'il avoit cru cette liaison. Or c'est ce qu'on y trouve si expressément dans un des endroits même que j'avois marqués à la marge, que je ne puis concevoir comment le Censeur a eu le courage de le nier. *C'est une pensée, disoit M. Fouillou (b), dans laquelle on est entré dès le commencement des convulsions, que des mouvemens si extraordinaires, si variés, si inouis, & qui se faisoient sentir principalement dans les parties malades, étoient surnaturels dans leur principe Des personnes éclairées, & qui sont fort attentives à ce qui se passe dans l'Eglise regardant ces convulsions comme miraculeuses, les regardèrent en même tems comme des effets mystérieux, par lesquels Dieu signifioit des choses importantes, & convenables à l'état présent de l'Eglise. J'avoué que dans ces commencemens je suivis assés le torrent. Ce que j'entendois dire du merveilleux de ces mouvemens, qui avoient tous les jours des Médecins & des Chirurgiens pour témoins & observateurs, & encore plus ce que l'on disoit des effets qu'elles produisoient, me mettoit dans une situation où je me laissois aller sans peine à porter le même jugement, que presque tout le monde en portoit. Les Chirurgiens les plus habiles étoient dans l'admiration à la vûe de ces mouvemens extraordinaires ; ils y voioient une proportion merveilleuse avec le rétablissement des parties malades. Ce jugement des Maîtres de l'art devint le jugement commun C'est le progrès des convulsions qui me donna de la défiance. Je commençai à entrer en doute, &c. Eh bien ! est-il vrai que jamais M. Fouillou n'ait été favorable aux convulsions ? Ou est-il vrai qu'il n'y a rien dans ses Ouvrages auxquels j'avois renvoié, qui puisse servir à prouver qu'il avoit reconnu la liaison des convulsions avec les guérisons ? En vérité mon Censeur a la conscience peu délicate.*

Il va nous en donner bien d'autres preuves, ainsi que de son peu de justesse d'esprit. Sous prétexte de renfermer dans quatre moïens mes onze preuves qui lui restoient à discuter, il a tout brouïllé, tout confondu ! ce sera une grande affaire de réduire ces réponses dans quelque ordre. Je le rendrai méthodique, si je le puis, pour l'être moi-même dans ma réplique.

J'avois dit que les convulsions ont influé phisiquement dans plusieurs miracles de guérison du tems ; & pour exemple j'avois cité celles de M. de Bescherand, de M. Bingant, de Marie-Anne Vasserau, de Magdelaine Geoffroy, de Denise Duclos &c. De-là le Censeur conclut (a) qu'il n'y a point eu d'autres convulsions guérissantes. Une preuve certaine, dit-il, qu'il n'y en a pas davantage, c'est que Dom L. n'a pu citer d'après les *Ecrits convulsionnistes* qu'il copie, que cinq exemples. Il se trompe : les *Ecrits des Convulsionnistes*, & les *Recueils des miracles* renferment un grand nombre d'autres exemples. J'aurois donc pû en citer plus de cinq, Mais pourquoi le lui dire ? Il ne l'ignore pas, pour peu qu'il ait lû de ces *Ecrits*, & de ces *Recueils*. Il n'a donc pas parlé selon sa conscience. Si je n'ai cité que cinq exemples, c'est que je ne devois pas faire sur ce seul point un volume ; c'est que cinq bons exemples me suffisoient. Ne sont-ils pas justes ces exemples ?

CCXIV.

Non, selon lui ; il en retranche trois tout d'un coup, parce que j'y ai insisté peu, étant, disois-je, mêlés de questions qu'il ne convient de discuter qu'à saint Côme portes fermées. Il a raison, observe le Censeur (b), il ne convient pas à des Religieux, ni à des Ecclesiastiques de discuter ces sortes de questions. Mais D. L. devoit conclure de-là qu'il ne falloit pas qu'il citât de tels exemples. Un homme sage ne doit point faire valoir des preuves qu'il ne peut pas approfondir pour en faire sentir la solidité.

C'est une leçon dont je ne comprends pas bien la sagesse. Puisqu'on avoit démontré dans des *Ecrits publics*, que les convulsions avoient influé dans ces trois guérisons, n'avois-je pas droit de m'en autoriser ; surtout voïant que les efforts impuissans de MM. les Consultans ajoutoient à la démonstration une nouvelle force, & qu'on avoit pulverisé toutes leurs réponses ? Si de peur d'inquiéter la pudeur, j'ai supprimé le détail des

Confusion qu'il a mise dans mes preuves ; & mise de ses objections contre l'influence phisique des convuls. dans plusieurs miracles de guérison.

(a) P. 13.

Même sujet.

(b) *ibid.*

ladies , & les circonstances des guérisons , ce que mon Censeur a trouvé lui-même fort convenable , de bonne foi étoit-il juste de se faire de ma retenue un titre contre moi ? En me tenant dans la réserve , j'ai fait ce qui convenoit à des Religieux & à des Ecclesiastiques. Mais j'ai renvoïé MM. les Consultants aux Ecrits où l'influence des convulsions dans ces trois guérisons avoit été démontrée : en falloit-il davantage pour que je fusse en droit de me prévaloir contre eux de ces exemples ? Cela doit donc me suffire de même pour m'en autoriser encore à présent. Une leçon mal placée ne m'enleva pas des preuves si puissantes.

CCXV.

Même sujet.
(a) P. 13.

Un autre exemple , dit mon Censeur (a) , est celui d'un M. Bingant , qu'un Laïc , auteur des Réflexions sur le Plan , assure avoir été guéri par le moïen des convulsions. C'est l'unique témoin que D. L..... cite pour ce fait. Je n'ai pas besoin de vous faire sentir le peu de fonds qu'on doit faire sur un tel témoin , dont l'imagination étoit si échauffée sur l'article en question , que les plus habiles Mélangistes ou Discernans ont méprisé son Ecrit , comme enseignant le fanatisme.

(b) Ibid.

S'ils ont méprisé cet Ecrit , ils ont bien fait ; le fanatisme n'y est effectivement que trop marqué. Mais le fanatisme ne consiste pas à dire que les convulsions ont été le moïen physique de plusieurs guérisons ; c'est-là le sentiment de tous les Mélangistes ou Discernans , que mon Censeur défend (b) d'appeler fanatiques. A quoi sert donc le fanatisme du Laïc pour prouver que ce n'est pas par le moïen des convulsions que la guérison dont il parle a été opérée ? Et ce un fourbe qui pour l'intérêt de son système ait forgé l'histoire de la guérison de M. Bingant ? On ne doute pas , dit au contraire mon Censeur , que ce ne soit un honnête homme incapable de vouloir mentir. Pourquoi donc rejeter son récit ? C'est que dès qu'il est convaincu d'avoir eu l'imagination si échauffée sur cet article , elle peut fort bien lui avoir représenté comme guérissantes des convulsions qui n'étoient peut-être qu'un accompagnement de guérison , & un effet purement naturel.

Peut-être ! Cela n'est donc pas certain. Donc ces convulsions étoient peut-être guérissantes. Ainsi il est douteux si mon Censeur n'a pas tort ; douteux si ma thèse n'est pas véritable. Ce n'est pas-là ce qu'il promettoit de prouver.

Mais venons au fait. C'est donc à la vérité de l'histoire qu'il s'attaque ; & la raison dont il s'appuie , c'est que je n'en cite qu'un témoin , & un témoin d'une imagination fort échauffée sur l'article. Toujours même façon de raisonner. Je ne cite que cinq exemples de guérisons opérées par les convulsions : donc il n'y en a que cinq. Je ne cite qu'un témoin de la guérison de M. Bingant : donc ç'en est le témoin unique. Dois-je tout dire ? & tout ce que je n'aurai pas dit , doit-il être censé n'être point ? Qu'on voie les Recueils des miracles : n'y trouve-t-on pas (a) celui de M. Bingant , tel que l'a exposé le Laïc ? ne le trouve-t-on pas de même annoncé , certifié , divinisé dans les Ecrits des autres Convulsionnistes ? Or cela posé , si mon Censeur nie ce fait , je nierai moi tous les autres qu'il veut conserver ; car il se dit dévot aux miracles du tems : & comment m'en prouvera-t-il la vérité ? Les Recueils de ces miracles ne viennent-ils pas tous de la même boutique ? Que si par crainte de l'inconvénient , il consent à adopter pour constante la Relation du miracle de M. Bingant , les Réflexions du Laïc sont dès-lors assommantes : c'est d'une imagination réglée qu'elles partent , elles portent sur les faits , & en coulent visiblement. Que le Censeur entreprenne de les détruire : un Docteur célèbre y a échoué : & je suis sûr qu'il y échouera de même. Il me permettra donc d'en faire toujours usage ; & pour me servir de l'expression originale de M. d'Etémare , de retenir cette guérison *dans le sac* des faits qui me sont avantageux.

Même sujet.

(a) 4e. Recueil
P. 41.

CCXVII.

Reste , dit-il (b) , l'exemple de M. de Bescherand ; & pour celui-ci , il convient que plusieurs Médecins & Chirurgiens qui l'ont vu sur le tombeau , ont assuré que ses convulsions tendoient à le guérir , & à allonger sa jambe. C'est donc avec grande apparence de raison que j'ai cité cet exemple. N'importe ; j'ai tort , selon lui. Et pourquoi ? C'est parceque M. de Bescherand est si peu , & si imparfaitement guéri que ce n'est pas la peine d'en disputer. Pour la même raison ce ne seroit donc pas la peine de disputer de la plupart des autres miracles , puisqu'ils sont pour la plupart imparfaits.

Même sujet.
(b) Ibid. p. 14.

Mais ne confondons rien. La jambe de cet Ecclesiastique n'a-

pas entièrement acquis par les convulsions sa juste longueur ; on le dit , & je le crois. Je crois de même , & je ne me repens pas de l'avoir dit , qu'il a cent fois plus perdu que gagné par les convulsions ; & que si elles lui ont un peu allongé les nerfs de la jambe , il lui a coûté d'avoir les vertèbres de l'épine du dos disloquées. Mais inférer de là , à l'exemple du Censeur (a) que je ne sçai pas bien raisonner , quand je conclus de tels exemples qu'il y a une liaison intime entre les convulsions & les miracles , c'est défigurer l'état de la question. Ce qu'il dit que je ne tiens point pour miraculeuses la guérison de M. de Bescherand , & les quatre autres dont j'ai cité les exemples , est vrai : je ris dans le fond de mon âme du miracle de M. de Bescherand ; & quoique je croie les quatre autres miracles d'un aussi bon aloi que le reste de ceux qui forment les Recueils , j'avoue que je n'y trouve rien de vénérable. Mais que MM. les Consultants en jugent comme moi , ainsi que le Censeur l'assure (b) , ce seroit une aimable nouvelle. Vouloit-on bien la constater ? Où ont-ils manifesté le sentiment qu'on leur prête ? Que j'irois loin contre eux avec ce secours !

(a) *Ibid.* p. 3.

(b) *Ibid.*

CCXVIII.

Même sujet.

Malheureusement , loin d'avoir déclaré que ce sont-là cinq faux miracles , ils en ont parlé comme de miracles véritables. C'est ce que j'avois prouvé dans ma XVIII. Lettre (c) par l'opiniâtreté avec laquelle ils nient la liaison des convulsions avec ces guérisons , & avec celle de M. de Bescherand en particulier : car , leur disois-je , *pourquoi tant d'Ecrits & tant d'efforts pour les en détacher , si ces guérisons n'étoient à vos yeux que de purs effets de la nature ? Vous importe-t-il de faire croire que les convulsions ne tiennent à des phénomènes naturels ? Ou c'est une preuve décisive qu'ils tenoient ces guérisons , & celle de M. de Bescherand en particulier , pour miraculeuses ; ou ils pensent d'une façon , & parlent d'une autre.*

(c) Pag. 951.

Or , ayant à leur prouver que les convulsions étoient liées aux miracles du tems , comme à leurs effets physiques , étoit-ce mal raisonner que de leur produire une guérison qu'ils recevoient pour miraculeuse , & où cette liaison étoit si sensible ? C'étoit argumenter *ad hominem* , comme l'on dit ; c'étoit se servir d'eux comme eux-mêmes. Depuis quand est-il interdit d'user de cette façon éternelle de raisonner ?

Mais, observe encore le Censeur (a), il y avoit trois sentimens differens sur l'origine des convulsions de cet Abbé, Dieu, le diable, & la nature. Peu m'importe : avois-je à raisonner sur l'idée du Public ? N'est-ce pas sur celle des Consultants ? Or ces MM. n'avoient pas ces trois idées differentes. S'ils avoient d'abord regardé les convulsions comme divines, ils étoient enfin revenus de leur erreur ; & ils avoient solennellement déclaré qu'en cas que la liaison des convulsions avec certains miracles fut réelle, ces miracles appartiendroient au démon. Notre Ecrivain l'avouë (b), & approuve cette décision. Donc, pour leur prouver qu'ils devoient rejeter comme diabolique la demi-guérison de M. de Bescherand, à laquelle ils conservoient le nom & le rang de miracle, c'étoit assez de leur faire voir que les convulsions avoient influé dans cette demi-guérison.

Même sujet.
(a) *Ibid.* p. 14.

(b) *Ibid.* p. 15.

Il fait beau voir ici mon Censeur traiter deux idées des 30. Docteurs sur l'origine des convulsions de M. Bescherand, d'idées sans preuves, & y donner le nom d'erreur ; lui qui trouve si mauvais que j'aye attaqué leur système, & que je n'aye pas plié sous leur sentiment. S'ils se sont trompés sur un point, pourquoi ne pourrois-je pas croire qu'ils se trompent sur un autre ?

Après tout ce que je viens de dire, il est aisé de juger s'il seroit sage de l'écouter, quand il exhorte (c) à laisser là les convulsions, & à n'abandonner pas les guérisons miraculeuses dont-elles auront été l'accompagnement. L'accompagnement ! N'y eût-il que cela dans les guérisons du tems, j'ai prouvé (d) qu'elles sont non recevables. Mais ici il s'agit de guérisons non seulement accompagnées de convulsions, mais qui en ont été les effets. Comment donc conserver les guérisons en laissant les convulsions ? Il faut ou tout abandonner, ou tout retenir. Ou plutôt on doit ne rien retenir pour les respecter, & conserver tout pour en battre éternellement nos miraculistes & tous leurs miracles.

(c) *Ibid.* p. 14.

(d) Ci-dessus p. 1460. 1461.

J'admire ce qu'il ajoûte (e), que les Docteurs ont reconnu dans la Consultation, qu'on a vû quelquefois aux tombeaux des Saints de telles guérisons, qu'en n'a pas laissé de regarder comme de vrais miracles : & j'ai fait la même remarque, & qu'il n'en faut pas davan-

Même sujet.
(e) *Ibid.* p. 14.
& 15.

rage pour renverser tout ce que j'ai dit contre les guérisons du tems accompagnées de convulsions. A ce compte je serois vaincu à bon marché. Mais ma défaite n'est pas si facile. Oüi, nous avons reconnu pour vrais miracles, M M. les Consultants & moi, certaines guérisons accompagnées autrefois de convulsions, suites naturelles d'une douleur dont Dieu ne jugeoit pas à propos d'exempter les malades. Nous nous en sommes souvent expliqués. Mais non-seulement ni eux, ni moi n'avons reconnu pour miracles divins, des guérisons qui auroient été opérées par les convulsions, ce qui est ici notre thèse; nous avons même positivement rejeté de tels miracles, rejetés, ce qui est remarquable, par le Censeur lui-même; & nous avons de plus reprouvé tout miracle qui seroit simplement mêlé de convulsions telles que celles du tems. Voilà notre doctrine. Ne faut-il pas être dans le rêve, pour y trouver de quoi me terrasser?

Concluons que ce que j'ai dit de la liaison phisique des convulsions avec plusieurs miracles, loin d'avoir été obscurci par les réflexions du Censeur, en a reçu un nouvel éclat; & que puisqu'à son jugement. (a), si j'avois prouvé cette liaison, je pourrois me vanter pour le coup d'avoir confondu M M. les Consultants, je puis du moins me flatter d'avoir bien prouvé qu'ils se trompent.

CCXXI.

Ma 5.^e preuve de cette liaison étoit fondée sur ce qu'on ne peut séparer les convulsions des miracles qui en ont été simplement accompagnés: d'où j'avois conclu, ainsi que de ma 4.^e preuve, qu'il n'est aucun des prétendus miracles du tems qu'on puisse détacher des convulsions, qu'il n'en est aucun par conséquent que M M. les Consultants puissent attribuer à Dieu.

Sur la première proposition l'Auteur se tient en repos; apparemment qu'il l'a trouvée trop bien soutenüe. Mais sur la conséquence il prend le haut ton. *C'est*, dit-il (b) *tomber dans le sophisme qui consiste à conclure du particulier au général; c'est pécher grossièrement contre les règles du raisonnement.*

N'avois-je donc pas prouvé la certitude de cette conséquence? pourquoi dissimuler mes preuves? c'est que de dire simplement que je conclus du particulier au général, c'étoit me donner l'air de mauvais raisonneur; mais que de produire

(a) Pag. 3.

Défense d'une
autre de mes preuves.

(b) P. 4.

mes raisons sans pouvoir y répondre, ç'auroit été prouver que j'avois bien raisonné. Qu'il revoie mes moiens; & s'il les trouve peu solides, qu'il les détruise. Mais il n'osera même le tenter.

CCXXII.

Il s'étend un peu plus contre ma sixième preuve : mais ce qui m'a fort surpris, il la confond avec la quatrième, qu'il compte pour la troisième. *L'exemple, dit-il (a), de la Religieuse du Calvaire guérie en 1733. n'est pas propre à établir la liaison physique des Convulsions avec les miracles. Est-ce que j'avois cité cet exemple pour prouver cette espece de liaison? Jamais je n'y ai pensé. Où tend-il donc quand il me soutient que ce n'en est pas une bonne preuve? Voilà ce que je disois, il n'y a pas long-tems : cet Ecrivain broûille tout dans ma Lettre : est-ce ma faute si je semble ensuite y parler de travers? Je vais rétablir cet exemple dans sa place, & alors l'on verra qui de lui ou de moi raisonne juste.*

Combien il se tire mal du miracle que j'avois objecté de la Convulsionnaire du Calvaire.

(a) P. 3.

C'est seulement pour prouver une liaison morale, mais très-étroite des convulsions avec les miracles, que j'avois produit l'exemple du miracle opéré sur cette Religieuse par une Convulsionnaire. Cet exemple est-il inutile pour montrer la liaison dont-il s'agit? Oûi, selon mon Censeur. Et quelle est sa raison? C'est que ce miracle a été opéré par la terre du tombeau de M. Pâris, & non par la Convulsionnaire. Vain discours, puisqu'il est sans preuve : discours même manifestement démenti par le fait. Je l'ai remarqué. On prie M. Pâris pour la malade, elle l'invoque elle-même, & cependant nul succès. Elle boit de l'eau où l'on a détrempé de la terre du tombeau, & néanmoins le mal empire. Comment seroit-il vrai que ce soient cette invocation, & cette terre qui l'ont guérie? Mais la Convulsionnaire a-t-elle prié pour la malade? Lui a-t-elle fait boire de l'eau mêlée avec de la terre du tombeau? Lui a-t-elle enfin ordonné de se lever? Elle se leve sur le champ, & se trouve guérie. Est-il raisonnable de refuser à cette Convulsionnaire l'honneur de la guérison?

CCXXIII.

Sans doute, dit le Censeur (b). *C'est comme si quelqu'un m'avoit jetté de l'eau benite, & que Dieu m'ayant accordé par le moiens de cette eau quelque effet surnaturel, je m'avisois d'attribuer cet effet*

Même sujet.
(b) P. 3.

surnaturel à celui qui m'avoit jetté cette eau. Il n'en est pas ainsi tout-à-fait, car l'Eglise reconnoit dans l'eau benite une vertu qu'elle ne connoit pas dans l'eau de M. Pâris; & de plus l'exemple peche dans le point essentiel. Pour le rendre exact, disons: c'est comme ci-après que j'aurois pris, & qu'on m'auroit jetté de l'eau benite sans aucun succès, tout m'étoit accordé au moment qu'une personne m'en auroit jetté, en invoquant Dieu, & en me disant en son nom qu'il m'exauce. Qui ne croiroit que le bienfait a été obtenu par cette personne, ou tout au moins qu'elle y a véritablement contribué? N'est-ce pas précisément au même titre qu'on attribue aux Saints beaucoup de miracles qu'ils ont opérés en distribuant des choses bénites, après avoir fait des prières à Dieu? Combien dans les miracles de saint Bernard en particulier, ne trouvons-nous pas de ces exemples?

CCXXIV.

Même sujet.

(A) P. 3. & 4.

Mais, ajoute le Censeur, peu content sans doute de sa première réponse: (A) que les agitations de la Convulsionnaire alors dans l'alienation aient été naturelles, ou qu'elles vinssent du démon, elle a pu dire des *paroles pathétiques & touchantes, qui auront réveillé la foi* de la malade.

Pour le coup il n'est pas aisé de garder le sérieux. Quelle idée, sur tout de la part d'un défenseur des Docteurs Consultants! Pourquoi donc reprocher les discours des Convulsionnaires? C'est, disent-ils, que ce sont des personnes folles, ou possédées. Eh! qu'importe? Celle du Calvaire étoit l'un, ou l'autre: & cependant on vient nous dire que sa prédication enflamma la foi d'une malade au point d'obtenir un miracle sur le champ. Mais quelquefois elles se roulent par terre en prêchant, elles marchent & parlent la tête en bas, les pieds en l'air, & font devant leur auditoire des culbutes obscènes. Qu'importe encore? N'est-ce pas en prêchant ainsi que celle du Calvaire réveilla la foi de la Sœur Sainte Clotilde, foi que les sermons des Religieuses & du Confesseur n'avoient pu tirer d'un mortel assoupissement? Le Censeur ne rougira-t-il pas d'avoir appelé *pathétiques & touchants* les discours de l'impudente Prêcheuse du Calvaire?

Touchants néanmoins, & pathétiques tant qu'on voudra: si cette raison suffit pour frustrer cette fille de la gloire du mira-

cle, combien de miracles qu'on avoit toujours cru devoir attribuer aux Saints, ne faudra-t-il pas leur enlever? Ne parloient-ils pas aux malades d'une manière pathétique & touchante? D'ailleurs supposition fautive que la confiance de la Religieuse en M. Pâris fut alors morte ou endormie. Ne trouvons-nous pas le contraire attesté dans l'acte? N'y trouvons-nous pas encore que les Religieuses, & le confesseur qui étoient auprès d'elle, avoient eu soin d'exciter sa foi dans leur Saint?

Misere donc que tout ce qu'a dit le Censeur, pour se débarrasser du miracle du Calvaire: ce miracle l'accable, & donne une force invincible à mon sentiment.

CCXXV.

Vient mon 7^e. Argument en faveur de la liaison des convulsions avec les miracles, fondé sur ce que le culte & le tombeau de M. Pâris sont l'origine des unes & des autres: toute autre origine est improbable.

D'où viennent en effet les convulsions? J'ai dit (*) que quelques Appellans Anti-convulsionnistes les attribuent à la maladie, à l'imagination, & à l'artifice; sentiment indubitable, s'il ne s'étendoit que sur le très-grand nombre des phénomènes de cette œuvre; mais certainement faux, appliqué à tous sans exception. J'ai ajouté que le reste de ces Messieurs les rapportoient au démon, punissant par l'ordre de Dieu, dans M. de Bescherand, & dans un grand troupeau, l'intention téméraire avec laquelle cet Ecclesiastique, & ses amis avoient demandé un miracle: idée que j'ai aussi rejetée; tant parce que l'histoire de cette intention est fort incertaine; que parce que du nombre des personnes qui ont été frappées de convulsions, beaucoup n'avoient eu précisément que l'intention, en vertu de laquelle on prétend que Dieu a accordé des miracles. Voilà l'abrégé de mes raisons.

CCXXVI.

Sont-elles de poids? Mon Censeur les trouve pitoyables: non qu'on puisse (b) attribuer à la nature tout ce qui s'est passé dans les convulsions; il assure qu'aucun ni des Consultants, ni de ceux qui pensent comme eux, ne contestent mon sentiment; & il ajoute qu'il y a dans les convulsions un surnaturel qui vient du démon, m'adjugeant ainsi la victoire sur les Anti-convulsionnistes de la première classe: mais parce qu'à son avis, la vérité est du côté

Vains efforts
qu'il fait pour
m'enlever cette
preuve que l'origine
des convulsions
& des guérisons
est la même.
(*) Ci-dessus p.
1462. 1463.
1464.

Même sujet.
(b) Ibid. p. 6.

de l'autre classe des Anti-convulsionnistes. Ont-ils donc ces MM. eu raison de placer l'origine des convulsions dans la témérité de M. de Bescherand ; & dans celle de ses amis ? D'abord il incidente sur le fait. Les *grands hommes*, dit-il (a) dont il s'agit, n'ont pas assuré la chose ; ils ont marqué seulement leur soupçon, ou plutôt leur crainte ; & les motifs sur lesquels elle étoit appuyée. C'est trop affoiblir leur pensée : il est visible par les

(a) P. 5.

(b) Voirs ma
XVIII. Lett. pag.
972. 973.

textes que j'en ai rapportés (b), qu'ils avoient un soupçon bien formé que telle étoit l'origine des convulsions. Mais accordons qu'ils n'en ayent eu que la crainte : du moins ne nous ont-ils point indiqué d'autre source des convulsions ? Donc, si j'ai montré que le fondement de cette appréhension est fort incertain, & que quand il seroit constant, il ne prouveroit rien pour l'origine des convulsions en général, on doit convenir que j'ai détruit tout ce qu'ils ont déclaré sur cette origine. Or n'ai-je pas montré l'incertitude & la vanité de ce fondement ?

Le Censeur ne le pense pas. Il n'assure point, à la vérité, que M. de Bescherand & ses amis soient coupables de la criminelle témérité dont on les soupçonne ; mais il l'insinüe assés ouvertement (c). Que ne répondit-il donc à ce qu'ont dit les Convulsionnistes, pour montrer l'injustice de cette accusation, ou de ce soupçon ? Je le laisse entre leurs mains : nous verrons comment il s'en débarrassera.

(c) P. 3.

CCXXVII.

Même sujet.

Ce fera bien mal, s'il ne s'en tire pas mieux que de cette objection que j'avois faite : que dût-on imputer affirmativement à ces MM. le crime qu'on leur reproche, mal-à-propos on en feroit partager la punition à tant d'autres personnes, qui invoquant M. Pâris avec les mêmes dispositions auxquelles on attribue d'avoir obtenu des miracles, n'ont reçu que des convulsions pour récompense. Tant il a approfondi le secret des cœurs : s'écrie à ce sujet mon Censeur (d) Mais quoi ! Est-ce fouiller dans le mystère des cœurs, que de ne point prêter à un grand nombre de personnes une intention criminelle, sans en avoir de preuve, & lorsqu'il n'en paroît rien au dehors ? N'est-ce pas juger conformément à la probité, & comme la religion l'ordonne ? Mais admirons le singulier de la morale de notre Ecrivain. Sous prétexte que je ne sçaurois avoir approfondi le secret des cœurs, il trouve mauvais que j'aie dé-

(d) P. 2.

chargé une multitude de personnes d'une accusation sans preuve : & lui, (a) il va les noircir d'un crime, & d'un crime digne d'être châtié miraculeusement ! A-t-il donc pénétré le fond de ces cœurs si sombres pour moi ? S'ils sont pour lui également ténébreux, quelle témérité, quelle injustice d'en juger si désavantageusement ! Que si Dieu lui en a révélé le secret, qu'il nous dise donc quel est ce crime mystérieux que nous ignorons tous, & dont les personnes qui ont été frappées de convulsions, sont seules coupables ?

(a) *ibid.*

Il l'ignore si bien lui-même, que quoiqu'instruit, s'il faut l'en croire (b), par la *raison éclairée des principes de la religion*, il nous laisse à deviner si les convulsions sont la punition d'un crime, ou une épreuve de la vertu. Seulement il décide que c'est l'un ou l'autre.

(b) *ibid.*

Nous voilà bien instruits. On est devenu convulsionnaire, peut-être parce qu'on étoit criminel, peut-être parce qu'on étoit juste. Ainsi c'est ou de l'innocence, ou du crime que viennent les convulsions. Après une décision si précise, & si lumineuse, ne doit-on pas être bien satisfait ? On voit dans quelles ténèbres on s'enfonce, quand on veut chercher la source du surnaturel des convulsions, ailleurs que dans le culte du Saint du Parti.

CCXXVIII.

Eh ! où l'obstination à l'y méconnoître ne doit-elle pas conduire M. M. les Consultants ? J'avois fait voir qu'en ce cas ils n'y trouveront plus l'origine des miracles ; & j'avois mis cette réflexion dans un tel jour, que le Public la jugea sans réplique. Qu'y oppose le Censeur ? Un profond silence. Conduite sage : on doit se taire quand on ne sçait que dire. Mais s'il dissimule mes preuves, en échange il nous fait part de ses pensées sur la cause des convulsions. Nous venons de voir qu'il la place à notre choix, ou dans le crime que Dieu punit, ou dans la vertu qu'il éprouve : entendons-le maintenant perfectionner son système.

Même sujet.

Selon lui (c), rien dans les convulsions de M. de Bescherand, rien dans les autres qu'on vit sur le tombeau, qui n'ait été naturel. Mais après la *closure du cimetière*, dit-il, on donna entrée à l'Ange des ténèbres pour se mêler dans les convulsions, pour en causer même & pour produire plusieurs effets extraordinaires,

(c) P. 6. & 7.

dont on ne scauroit rendre raison en fouillant dans la nature, comme le remarque fort bien Dom L. . . . Doit-on s'étonner que Dieu ait permis au démon de se saisir des Convulsionnaires, qui se plaisoient à faire des épreuves où il étoit tenté, & qui entreprennent de découvrir des pensées, ou les choses secrètes. Et faut-il chercher ailleurs la cause qui aura donné entrée au malin Esprit dans l'évènement des convulsions, pour y opérer un nombre de choses surprenantes, & qui passent les forces ordinaires de la nature?

CCXXIX.

Même sujet.

Ainsi avant la clôture du Cimetière point de convulsions qui aient été la punition du crime, ou l'épreuve de la vertu; tout y venoit de la nature. Mais a-t-on donné entrée à l'Ange des ténèbres pour se mêler dans les convulsions? Alors viennent des convulsions diaboliques, ou en punition du crime: j'entends cela; ou pour éprouver la vertu: je n'y suis plus. Que fait-là la vertu? Est-ce sa place? On commet de grands crimes: & pour cela Dieu éprouve la vertu! Ce mystère me passe.

Mais de plus, qu'avant la clôture du Cimetière les convulsions n'aient présenté rien de surnaturel, c'est une décision bien leste. N'a-t-on pas bien prouvé le contraire en divers Ecrits? Ne l'avois-je pas bien prouvé moi-même dans ma XVIII. Lettre, que le Censeur promettoit de refuter? Pourquoi donc n'entreprend-il pas de détruire ces preuves? Pourquoi n'en donne-t-il pas de son sentiment? Qu'on ne s'en étonne pus. Il fait ce qu'il peut. Il peut décider: il décide. Mais il faut répondre & prouver? Ce n'est plus son fait.

CCXXX.

Même sujet.

Pas plus de raison à n'alléguer d'autres motifs pourquoi le démon s'est mêlé dans les convulsions depuis la clôture du Cimetière, que la témérité des divinations & des épreuves. Que l'on ait mérité par-là d'être livré au démon, cela est indubitable, & je l'ai prouvé fort au long dans ma XVI. Lettre. Mais encore une fois; n'a-t-on pas fait voir qu'avant la clôture du Cimetière, avant qu'il eut été question d'épreuves & de divinations, l'œuvre des convulsions avoit renfermé des phénomènes supérieurs aux forces de la nature? Et depuis que le Cimetière eut été fermé, n'est-ce que sur ces téméraires qu'est tombé le fleau des convulsions? Combien de fois au contraire, sans idée de divination, sans vestige d'épreuve, en appliquant
seulement

seulement des Reliques de M. Pâris à des enfans pour obtenir leur guérison, ne leur a-t-on pas procuré des convulsions affreuses ? Or ce phénomène pouvoit-il venir de la nature, lorsqu'il arrivoit à l'écart, loin du tumulte, & en des lieux où rien ne pouvoit blesser l'imagination ? Non, assurément. Mais, s'il n'étoit pas naturel, quel crime l'avoit attiré, sinon celui de ce culte même ?

Quelle épreuve aussi, quelle divination avoit tenté de faire Mademoiselle Thevenet, lorsqu'elle fut saisie de convulsions si évidemment diaboliques (a) ? On sçait qu'elle n'avoit invoqué M. Pâris que selon les rubriques des directeurs de ce culte, que comme les personnes qu'on dit avoir été miraculeusement exaucées. C'est donc ce culte qui fit son crime ; c'est en punition de ce culte qu'elle fut possédée du démon.

(a) Ci-dessus 10.
part. P. 1312.

Je pourrois pousser l'induction bien plus loin : mais c'en est plus qu'il n'en faut pour affermir ma 7^e. preuve de la liaison des convulsions avec les miracles, & pour dissiper toutes les imaginations du Censeur sur l'origine des convulsions.

CCXXXI.

Sur ma 8^e. preuve encore bien des chicanes de sa part. Comment, disois-je, attribuer les guérisons à Dieu, & les convulsions au démon, si la fin & les effets des unes & des autres ont été les mêmes, si tout cela tendoit & servoit à étendre le zèle pour M. Pâris & pour l'Appel ? Or, il est si certain que tout cela tendoit à ce but, & concouroit à produire cet effet, que depuis le mois d'Aouût 1731. jusqu'à l'année suivante, MM. les Consultans, comme les Convulsionnistes, loin d'en douter, le publièrent ; que c'est depuis la naissance des convulsions que le culte de M. Pâris s'est tant étendu ; que depuis cette époque on lui a fait mille fois plus de vœux & de neuvaines qu'auparavant ; que si le peuple s'ébranla avec tant de vivacité pour l'Appel, c'est en conséquence de ce spectacle ; que c'est aussi à leur occasion que des Constitutionnaires en embrassèrent le parti ; enfin qu'il est autant de zélés adversaires de la Bulle, qu'il y a de Convulsionnaires & de Convulsionnistes. Voilà mes preuves en précis. Je les croi fortes. Mon Censeur n'en fait aucun cas. Suis-je dans l'erreur ? Est-ce lui qui se trompe ? Voïons.

Extrême embarras où il est pour infirmer cette autre preuve : que le but & les effets des miracles & des convulsions ont été les mêmes.

Même sujet.

Que dit-il donc de la persuasion où furent MM. les Consultants dans les premiers tems des convulsions qu'elles étoient favorables au Parti ? Rien. Que répond-il à ce que j'ai objecté du progrès de la dévotion à M. Pâris, en conséquence des convulsions ? Rien. Qu'oppose-t-il à cette autre preuve de fait, que les convulsions ont acquis à l'Appel une grande multitude de sectateurs ? Rien. Effectivement c'étoient des preuves sans replique. Seulement il soutient que mes deux autres moïens, loin d'établir ma thèse, la détruisent. C'est ce qu'il faut examiner.

(a) P. 10.

Toute la preuve, dit-il (a) qu'allègue Dom L. pour montrer que les convulsions tendoient, aussi-bien que les miracles, à accréditer l'Appel, & à multiplier les Appellans, c'est l'exemple d'un Sous-Vicaire de S. Jacques de la Boucherie.

A ce commentaire reconnoit-on mon texte ? Est-ce avec bien de la candeur qu'on dit que cet exemple est toute la preuve que j'allègue ? On se souvient des autres preuves que je viens d'indiquer, & que le Censeur a dissimulées : & dans l'endroit même dont-il parle, j'avois observé que M. Sabarthés Sous-Vicaire de saint Jacques de la Boucherie, dont il dit que l'exemple fait toute ma preuve, avoit eu pour compagnons en ceci bien d'autres Ecclesiastiques, & beaucoup de Laïcs, à qui les convulsions changerent également l'esprit & le cœur. Il faut avouer que si le Censeur s'étend mal à répondre, il sçait fort bien, en supprimant mes raisons, abréger son travail.

Même sujet.

Du moins ne contestera-t-il point que les convulsions n'aient acquis à l'Appel ce Sous-Vicaire ? Non : mais il assure que c'est une mauvaise conquête, & en cela je suis fort de son avis. On sçait, dit-il (b), ce qui est arrivé à cet Ecclesiastique, à qui la tête a tourné, jusqu'au point de devenir disciple de M. Vaillant. Cela n'est-il pas bien propre à prouver que le but des convulsions a été d'accréditer l'Appel ?

(b) *ibid.*

Distinguons. Parle-t-on des personnes véritablement sages ? J'avouë que le but des convulsions n'étoit pas d'autoriser l'Appel dans leur esprit ; ou, si ç'en étoit le dessein, c'étoit un dessein bien peu raisonnable. Mais pour le commun du monde, oùi sans doute, les convulsions tendoient à leur inspirer du zèle pour l'Appel, & y étoient même fort propres. Est-ce que la

multitude juge des choses sainement ? Est-ce que son usage n'est pas de se laisser entraîner à toute espèce de merveilleux ? Mais pourquoi disputer d'un fait palpable ? Ouvrons seulement les yeux , & considérons ces milliers de sectateurs dont l'Appel a fait depuis quelques années la conquête : n'en doit-il pas le très-grand nombre aux merveilles de l'œuvre des convulsions ?

CCXXIV.

Pauvre défaite que d'alleguer le cerveau troublé de M. Sabarths , pour prouver que son changement ne tendoit pas à l'honneur de l'Appel. Passe , si avant ce changement cet Ecclesiastique avoit eu la tête dérangée. Mais , quoique d'un cerveau foible , puisqu'il se laissoit vaincre par les convulsions , il n'y avoit point de désordre dans son esprit. C'est au moment qu'il nous quitta , que commença le dérangement de sa tête ; & ce n'est que lorsqu'il se fut bien enfoncé dans l'Appel , qu'elle lui tourna tout-à-fait. Est-il juste d'imputer aux convulsions ce que l'Appel a causé ? Elles lui ont gagné M. Sabarths , homme , il est vrai , d'un esprit peu solide ; mais homme alors aussi sage qu'on l'est communément : voilà leur vertu , voilà leur effet. Que mon Censeur leur rende donc gloire. Mais ensuite , si ne trouvant plus où poser le pied dans les divers systèmes de l'Appel , M. Sabarths a eu la folie , au lieu de revenir à nous , de se chercher avec bien d'autres , une ressource dans la venuë d'Elie , n'est-ce pas son attachement à l'Appel qui l'y a précipité ? Eh ! où en seroit le Parti s'il falloit le dépouiller de toutes les mauvaises conquêtes qu'il a faites ? Quel squelette alors ! Mais coulons sur cette vérité qui pourroit chagriner le Censeur , & examinons les réflexions qu'il fait contre le second des deux moïens qu'il a attaqués.

CCXXXV.

Point de Convulsionnaires , disois je , point de Convulsionnistes qui ne soient très-zélés pour l'Appel. Donc c'est à lui concilier du crédit que l'œuvre des convulsions étoit destinée ,

C'est ici sur tout que le Censeur s'épanouit avec complaisance. Fausse conséquence , répond-il : on doit conclure tout le contraire. *L'Esprit malin* (a) cherchoit à jeter les Appellans dans le fanatisme : il étoit donc naturel que voulant se faire écouter des mêmes Appellans , il commençât par porter les Convulsionnaires à relever leur cause , afin de leur faire recevoir plus aisément différens

Même sujet.

Même sujet.

(a) Pag. 11.

principes, que les mêmes Convulsionnaires mêloient dans leurs discours, & qui étoient propres à jeter dans le fanatisme ceux qui les écoutoient. Tel étoit, selon le Censeur, le premier motif du démon opérant les merveilles des convulsions : en voici un autre.

Comme cela ne pouvoit finalement aboutir qu'à décréditer la cause des Appellans dans le monde, bien loin qu'on puisse prouver par-là que le dessein du diable étoit d'accréditer cette cause, cela prouve précisément le contraire.

Le démon avoit donc deux vûes en mettant du sien dans les convulsions : l'une d'engager les Appellans dans le fanatisme ; & en ce cas il a fort bien réussi : l'autre d'induire le monde à mépriser l'Appel ; & si c'est-là qu'il tendoit, jamais il n'a eu plus de succès auprès du monde sage. Mais croirai-je sur cela mon Censeur ? Il ne veut pas me permettre de voir dans les convulsions que le démon vouloit autoriser l'Appel, parce que le diable (a) ne m'a pas communiqué ses intentions : les lui a-t-il donc à lui communiquées ? Est-il le confident du démon ? Ne prendra-t-il point garde si ses réflexions ne portent pas plus contre lui, que contre moi ? Venons au point essentiel. *

(a) *Ibid.*

CCXXXVI.

Même sujet.
(b) *Ibid.*

Il prétend (b) que si c'est dans le dessein de fortifier & d'étendre le zèle pour l'Appel, que le démon s'est mêlé dans les convulsions, *il faut avouer, que cet Esprit séducteur est bien mal habile.* Et pourquoi ? Sa raison est que les convulsions ne servent de mon avoué qu'à décrier l'Appel & les miracles. Qui ne voit, ajoute-t-il, qu'au lieu de conclure de-là que le démon favorise l'Appel & les miracles, il faut tirer une conséquence toute contraire ?

Pour donner à ce raisonnement plus de force, il le réduit dans une autre forme, où il le croit victorieux. *Je serois curieux, dit-il, de sçavoir ce que Dom L. auroit à repliquer à l'argument suivant. Selon vous, c'est le diable qui a opéré, & qui opère dans les convulsions plusieurs choses surnaturelles, qui ne conviennent effectivement qu'à cet Esprit de malice. Or vous convenés que ces sortes de choses ne servent qu'à décrier l'Appel & les miracles. Donc le diable est opposé à l'un & à l'autre. Donc la cause de l'Appel & des miracles est la cause de Dieu. Donc l'Ecrivain qui com-*

bat ces deux choses, combat contre Dieu même, & est le coopérateur du diable.

Cet argument est long : aussi le Censeur a-t-il une espèce de regret de s'être arrêté (a) trop long-tems à refuter les absurdités où je tombe. Mais il vouloit détruire ce préjugé. d'un nombre de personnes. qu'on ne peut pas bien défendre les miracles, quand on abandonne généralement les convulsions ; & il y croit son raisonnement si propre, qu'il se résolut à en essuyer l'ennui. On voit que pour le bien public il sçait se faire violence.

(a) P. 12.

Il est moins heureux que charitable. Rien n'est plus pauvre que le raisonnement dont il nous fait présent ; & pour l'en convaincre, je ne veux que lui faire sentir que s'il étoit solide, il faudroit reverer le Paganisme, & le Montanisme comme odieux au démon & comme approuvés de Dieu.

CCXXXVII.

En effet, d'où venoient les convulsions surnaturelles qu'on voïoit dans les devins & les devineresses du Paganisme, dans Montan & dans les Prophétesses de sa secte ? Il n'y a pas sur cela dans la Tradition deux sentimens : elle est unanime à rapporter ce surnaturel à l'action du démon ; & je suis bien sûr qu'en ce point mon Censeur ne l'a point abandonnée. Or ne conviendra-t'il pas que ces sortes de choses ne servoient qu'à décrier auprès des gens raisonnables, le culte des faux Dieux, & la secte de Montan ? Il en conviendra sans doute. C'est donc avouer que ce que faisoit le diable dans ces convulsions, tendoit à détruire ce culte, & cette secte. Donc le Paganisme & le Montanisme étoient la cause de Dieu. Donc les Peres qui combattoient ces deux choses, combattoient contre Dieu même, & étoient les coopérateurs du diable. Je serois moi curieux à mon tour de sçavoir ce que le Censeur auroit à repliquer à ce raisonnement.

Même sujet.

Tandis qu'il y cherchera en vain quelque réponse, je vais le résoudre, & d'un même train dissiper le sien. Pour cela je n'ai besoin que de la distinction dont j'ai déjà usé. Nul homme judicieux à qui les convulsions du Paganisme, du Montanisme, & du Jansénisme n'aient inspiré du mépris. On sçait comment Cicéron & Apulée (b) insultoient aux oracles de leurs devins Convulsionnaires : on sçait avec quelle indignation les Peres de l'Eglise s'éleverent contre les discours de Montan, & de ses Prophétesses prononcés dans l'agitation (c) : on sçait combien

(b) Voïez ma II. Lett. p. 4-5.

(c) Ci-dessus P 1441. 1442.

les gens sensés ont été choqués du spectacle des convulsions du Jansénisme, & qu'ils ont regardé ce spectacle en pitié. Mais le peuple, mais le commun du monde ! Tout merveilleux est capable de le séduire : l'histoire fait foi qu'il se laissa prendre aux convulsions du Paganisme & du Montanisme ; & nous sommes témoins que celles du Jansénisme l'ont de même enyvré. Le démon n'étoit donc pas *mal habile* en présidant à ces sortes de scènes. Si elles déplaisoient aux sages, elles entraînoient la multitude : & n'étoit-ce pas de quoi le bien dédommager de ses soins ? Ainsi s'affermir ma 8^e. preuve par les efforts qu'on a faits pour la renverser.

CCXXXVIII.

Son silence sur
ma 9^e. preuve, &
ses chicanes sur la
10^e.

Pour la 9^e. preuve prise de ce qu'en attribuant à Dieu les miracles de guérison, & au démon ceux de convulsion, quoiqu'opérés dans le même tems, sur le même tombeau, & à la suite d'un même culte, on introduit un système inouï, système faux par conséquent : le Censeur a montré pour elle tant de respect, qu'il n'y a pas touché.

(a) P. 9.

Il a été moins respectueux envers la 10^e. Je pensois avoir bien prouvé par une induction complète, qu'il n'est aucune raison de diviniser les miracles de guérison du tems, qui ne fût applicable à ceux de convulsion. Mais le Censeur m'apprend (a) que de raisonner ainsi c'est *pecher contre toutes les règles du raisonnement*. Je demande pourquoi. C'est, dit-il, qu'on a raison d'attribuer à Dieu des miracles de guérison opérés au tombeau de S. Martin & d'autres Saints ; & que les XXX. Docteurs ne doutent pas de la sainteté de M. Pâris. C'est donc à cause de la prétendue sainteté de M. Pâris qu'on divinise les guérisons opérées à son invocation. Mais pourquoi, ainsi que je l'avois remarqué (b), ne pas diviniser pour la même raison les convulsions que son invocation a de même procurées ? C'est, répond-il, *parce que de l'aveu des Mélangistes il s'y trouve des choses indignes de Dieu, ce qui les a obligés de recourir eux-mêmes au démon*. Les guérisons qui ont suivi le culte de M. Pâris, sont donc divines parce qu'il est Saint : mais quoiqu'il soit Saint, les convulsions qu'on a obtenues en l'invoquant, viennent du diable. Le comprend-on ? Ou plutôt le diabolicisme des convulsions procurées par son invocation, ne démontre-t-il pas celui des guérisons suites de son culte ?

(b) Voies ma
XVIII. Lett. pag.
988.

Mais, ajoûte le Censeur, quand on voit des guérisons surnaturelles s'opérer par l'intercession d'un Mort, il faudroit avoir une démonstration de la dernière évidence que c'est un reprové, pour les attribuer au démon. Soit. Il faudroit donc aussi quand on voit des convulsions surnaturelles s'opérer par l'intercession d'un Mort, qu'il fût de la dernière évidence que c'est un reprové, pour les attribuer au démon : Car un Saint par son intercession n'obtiendra pas des miracles tantôt de Dieu, tantôt du diable. Pourquoi donc le Censeur attribue-t-il au démon les convulsions surnaturelles dont l'invocation de M. Pâris a été suivie ? Lui est-il évident que ce Diacre est un reprové ? On voit qu'en quelque sens que l'on se tourne, on ne sçauroit se dépêtrer des convulsions, quand on veut retenir les guérisons.

Qu'on me permette encore une réflexion sur la décision du Censeur touchant les merveilles opérées sur les tombeaux des Morts. J'avois prouvé par un grand nombre d'autorités dans ma XV. Lettre (a), que c'est une décision fausse & erronnée : & cependant, comme si elle n'avoit jamais essuié de contradiction, il vient la reproduire d'un ton d'oracle. Ne pourrois-je pas m'en impatienter justement ? Mais poursuivons l'examen de sa critique sur le reste de mes moïens.

(a) P. 774. 775.

CCXL.

Il y en a encore trois dont voici tout de suite le sommaire. C'est que si l'on rapporte à Dieu les guérisons accordées au nouveau culte, tandis qu'on attribue au démon les convulsions qui en sont de même les suites & les effets, il s'ensuit que *toutes les voies de Dieu demeureront confonduës* ; & que le même culte aura été tout à la fois consacré de Dieu, & du démon. C'est que pour parvenir à séparer des convulsions les miracles, on a été obligé de forger des imaginations tout-à-fait bizarres. C'est enfin que le système de MM. les Consultants deshonne la bonté, la sagesse, & la puissance de Dieu.

Sur mes 116. & 120. preuves il ne dit rien, & sur la dernière il dit très-mal.

De ces trois moïens le Censeur en laisse couler deux sans obstacle, passant tacitement condamnation. C'est au troisième qu'il s'attache. *Quelle extravagance, dit-il (b) ! J'aurois assurément beau champ si je voulois retorqueur contre Dom I. . . . tout ce qu'il dit contre les 30. Docteurs, pour montrer que dans leur système ils font injure à la sagesse, & à la toute-puissance de Dieu, parce*

(b) P. 5.

qu'ils fousiennent que c'est lui qui a guéri ceux qui l'ont été sans convulsions par l'intercession du B. Diacre. Que n'entroit-il donc dans cette belle carrière ? pourquoi ne pas profiter de l'occasion de me repousser, & de me confondre ? C'est, dit il, qu'il croiroit perdre sa peine à refuter sérieusement de tels paradoxes. Ne seroit-ce pas-là une rodomontade de ces gens qui battus, & n'osant se battre, disent d'un air dédaigneux : je ne veux pas le tuer, il n'en vaut pas la peine ? En tout cas, je tends la main au Censeur : quand il voudra, nous entrerons en lice. Mais point de supercherie : qu'il ne commence pas par fausser mes armes, ainsi qu'il l'a fait. Je n'ai point prétendu ce qu'il dit que je prétends ? que MM. les Consultans insultent à la sagesse & à la puissance de Dieu, précisément parce qu'ils lui attribuent des guérisons opérées sans convulsions : non, ce n'est-là ni mon discours, ni ma pensée. Ce que je pense, & ce que j'ai dit, c'est qu'ils font injure à sa bonté, à sa sagesse, à sa puissance, en lui rapportant ces guérisons, dans le tems qu'ils attribuent au démon les convulsions surnaturelles qui les ont accompagnées.

CCXLI.

Même sujet.

L'ai-je mal prouvé ? Oui, selon le Censeur : car, à son avis, je ne m'appuie que sur une supposition absolument fausse, sçavoir que les Consultans conviennent qu'il y a plus de personnes possédées, ou saisies du démon au tombeau de M. Paris, qu'il n'y en a eu de guéries.

Point de mauvaise chicane. Si MM. les Consultans n'ont jamais fait distinctement un tel aveu, n'ont-ils pas déclaré l'équivalent, en donnant au démon tous les miracles de convulsions ? Car enfin il est notoire que ces miracles excèdent ceux de guérison, de mille contre un. Mais que le plus, ou le moins ne nous arrête point : soions genereux. Si le Censeur le veut, les miracles de guérison sont le double de ceux de convulsion. Est-il content ? Eh bien ! dans cette fausse hypothèse même mes raisonnemens conservent leur force. Quoi ! supposer que Dieu, pour manifester sa bonté envers les dévots au nouveau culte, en guérit six, & qu'il en fait maltraiter trois par le diable, ce n'est pas faire injure à sa bonté ? Quoi ! supposer que faisant six miracles pour décréditer la Bulle, il permet au démon d'en faire trois qui rendent l'Appel méprisable & odieux, ce n'est pas insulter à sa sagesse ? Quoi ! supposer que

que tandis qu'il rend simplement à six malades la santé pour prouver sa puissance, il souffre, non-seulement que le démon à son tour en guérisse trois, mais encore qu'il communique à beaucoup d'autres des dons miraculeux de divers genres? supposer entre Dieu & le démon un tel combat, que de plusieurs personnes zélées pour la même cause, Dieu en soulage les unes, & le Diable en tourmente les autres: supposer même qu'après que Dieu a étendu sur certaines personnes sa main bienfaitante, le démon s'en est saisi; car tout cela suit du système de M. M. les Consultans: ce n'est pas deshonorer la puissance divine? Qui ne seroit revolté de si étranges idées?

Que le Censeur comprenne enfin que le sentiment qu'il défend, est de toute part insoutenable; ou l'on comprendra qu'il a plus d'opiniâtreté que de raison.

CCXLII.

Comme ce n'étoit que pour en venir à ce point que j'ai pris la plume, maintenant que j'y suis parvenu, je vais négliger le reste des fautes du Censeur. Seulement je le prierai de faire avec moi deux remarques.

Témérité de l'Écrivain sur un point très-important.

1^o. Il avance (*) que je ne pourrai *alleguer* aucunes raisons pour qualifier de prestiges de Satan les guérisons opérées au tombeau de M. Paris, que les Protestans ne puissent dire. pour attribuer au démon les miracles faits par l'intercession des Saints. Quelle témérité! N'avois-je donc pas démontré dans ma XIII. Lettre depuis la page 601. jusqu'à la page 617. par nombre de raisons les plus frappantes, que cette prétention est également extravagante, & injurieuse à la religion? Comment donc a-t-il la hardiesse de la renouveler? Reconnoissons-là le génie du Parti. Il est aisé d'en confondre les défenseurs. Mais de les faire taire, ou d'empêcher qu'ils ne reviennent toujours à prêcher les mêmes erreurs, jamais on n'y réussira.

(*) R. 9.

CCXLIII.

2^o. Le Censeur se plaint (b) d'une injure grossière que je fais, dit-il, aux Appellans, en répétant souvent que le gros d'entre eux est livré au fanatisme & à l'illusion. N'y sont-ils donc pas effectivement livrés? Il convient que plusieurs. Écrivains Convulsionnistes ont plus d'une fois donné occasion à ce reproche injurieux, en assurant, comme ils ont fait souvent, que le plus grand nombre parmi les Appellans étoit favorable à l'œuvre; & par-là sans y penser,

Faussetés, ridicule & injustice dans une accusation qu'il m'intente sur un autre point.

(b) P. 12.

il rejette sur ces Ecrivains l'injustice prétendue dont il vouloir me charger. Mais pourquoi traite-t'il ce reproche de *calomnie*? X'est, dit-il, qu'il n'est pas vrai dans le fond que le gros des Appellans soit effectivement pour les convulsions. Cela n'est pas vrai? Il faut donc que le bruit public soit bien faux. Pour moi, je puis assûrer que parmi les Jansenistes de ma connoissance dans divers états, & j'en connois un assés bon nombre, s'il y a trois ennemis des convulsions, il y en a bien trente qui y sont favorables; & je l'aurois bien-tôt prouvé par une longue induction, si ce moïen ne renfermoit rien d'odieux.

CCXLIV.

Même sujet.

Suppléons-y par une autre voie. De quel coté sont les plus grandes finances? C'est de ce côté qu'est le gros des Appellans. Or MM. les Consultants peuvent-ils en ceci parier avec les Convulsionnistes; Ils me semblent à la vérité être à leur aise: mais eu égard aux autres, qu'ils me permettent le terme, ce sont des gueux. C'est pour les Convulsionnistes que se remplit si souvent la fameuse Boëte à Perette: c'est en leur faveur que se sont faits ces legs énigmatiques & immenses dont on a vû tant de Testamens chargés: c'est pour eux que tant de personnes se sont ruinées, & que tant d'autres ont frustré de leurs biens leurs légitimes héritiers. Aussi n'est-ce que pour eux que sont occupées la plûpart des Imprimeries furtives; & ce nest de même que pour eux que travaille le gros des scribes, des colporceurs, des émissaires & des espions du Parti. Je suis persuadé que M. Boursier, par exemple, & M. l'Abbé d'Eaubonne peuvent disposer de plus de pistoles, que MM. les Consultants n'ont de sols. Bon moïen pour créer des dévots, & pour se les bien attacher.

CCXLV.

Même sujet.

Admirons au reste l'étrange brouïllerie des idées du Censeur. Nous venons de l'entendre avouer que d'imputer au gros des Appellans d'être favorables à l'œuvre, c'est donner lieu de reprocher au gros d'entr'eux d'être livré au fanatisme. Tout à l'heure aussi il n'excusoit de fanatisme le gros des Appellans, que parce que le gros des Appellans n'est pas, dit-il, pour les convulsions. Qui ne croiroit qu'il enveloppe donc dans le fanatisme tous les Mélangistes? Cependant il lui plaît

de les en justifier, non pas tous à la vérité, il avoue qu'il y en a un petit nombre qui sont véritablement fanatiques, mais seulement la plupart. C'est ce que je ne puis entendre. Est-ce qu'il n'y a qu'un petit nombre de Mêlangistes qui soient favorables à l'œuvre des convulsions? Quel Oedipe expliquera cette énigme!

Mais pourquoi, à son avis, la plupart des Mêlangistes ne sont-ils pas coupables de fanatisme? C'est, dit-il, qu'en général. . . . ils déclarent communément qu'ils se tiennent aux convulsions qu'il leur plaît d'appeler guérissantes. Qu'ils aient tort en cela, ajoute-t'il, je ne le contesterai point; mais il y a une injustice manifeste à traiter de telles personnes de fanatiques: c'est une calomnie manifeste de laquelle Dom L. . . . se rend coupable: mais les Docteurs Consultants ont été bien éloignés de commettre une telle injustice.

Et moi aussi, quoi qu'en dise le Censeur, je suis bien éloigné de la commettre. Cet Ecrivain a un terrible talent. Toujours je suis déraisonnable ou injuste, quand je parle par sa bouche.

CCXLVI.

Où ai-je donné le nom de fanatiques aux Mêlangistes, parce qu'ils se tiennent aux convulsions qu'il leur plaît d'appeler guérissantes? Nulle part. Si c'étoit là toute leur doctrine, je me serois contenté avec le Censeur de dire qu'ils ont tort. Mais bien éloignés de se tenir dans ces bornes, ils nous ont parlé des Convulsionnaires comme de Prophètes d'un nouvel ordre; ils en ont exalté les discours prononcés dans l'aliénation; ils en ont reçu avec applaudissement les rêveries, & les blasphèmes sur l'apostasie presque générale de l'Eglise, & sur la substitution prochaine des Juifs aux Gentils; enfin ils ont divinisé une infinité de scènes horribles, obscènes, manifestement indignes de Dieu. N'est-il pas inconcevable que le Censeur ait osé les justifier de ces excès, lorsque tous leurs Ouvrages en fourmillent? Voilà pourquoi je les ai accusés de fanatisme. Ai-je eu tort? Voilà pourquoi MM. les Consultants les en ont de même accusés; car ils l'ont fait, ainsi que moi, cent & cent fois. Comment le Censeur n'a-t'il pas craint de nier un fait si notoire? Je ne sçai plus dans quelle occasion il aura honte d'offenser la vérité.

Mém jet.

Difons-lui adieu : non que je n'euffe bien d'autres infidélités & d'autres erreurs à relever dans fes deux Ecrits ; mais parce qu'elles regardent des matieres que je n'ai point ici à traiter , & parce que cet adieu me met à portée d'entrer enfin dans ma dixième & dernière Queftion , qui fera le fujet de la troiſième & dernière partie de cette Lettre. Je fais, &c.

On va hâter l'impreffion de cette dernière Partie.

A Paris le 1. Avril 1740.

TABLE DES SOMMAIRES.

de la 2^e partie de la 21^e Lettre :

XCIV. C ris des Appellans dès que j'eus dit que leurs miracles ſeroient diaboliques ſ'ils étoient réels. Leurs divers motifs, leurs contradictions, leurs embarras,	1389
XCV. Même ſujet,	1390
XCVI. Même ſujet,	ibid.
Cinquième Queſtion. Si les démons ont du pouvoir ſur les corps.	
XCVII. Les démons ont du pouvoir ſur les corps. On le prouve contre M. de Bonaire, & contre l'Auteur de l'Éſprit en convulſion, par des exemples & des textes de l'Écriture,	1391
— Par la tentation d'Eve dans le Paradis Terreſtre,	ibid.
XCVIII. Objections de M. de Bonaire, & réſponſes à ces objections,	1392
XCIX. Même ſujet,	1393
C. Par les tentations ordinaires que le démon excite dans les hommes,	1394
— Par l'hiſtoire de Job,	ibid.
— Par les anciens Oracles des faux Dieux,	1395
CI. Par la tentation de J. C. dans le Deſert,	ibid.
CII. Par les convulſions des poſſédés dont l'Évangile fait mention,	ibid.
CIII. Par pluſieurs autres exemples tirés de l'Écriture,	1397
— Par celui des prodiges des Magiciens de Pharaon,	ibid.
CIV. Par les textes qui conſtatent la réalité de la magie diabolique,	ibid.
CV. Combien il eſt téméraire & dangereux de nier ce pouvoir,	1398
CVI. Excès de M. de Bonaire & de l'Auteur de l'Éſprit en convul-	

- sion , touchant l'autorité de la raison , ibid.
 CVII. On prouve encore ce pouvoir du démon par la doctrine unanime des Peres , 1400
 CVIII. Refutation d'une Objection de M. de Bonaire contre l'autorité des Peres sur ce point , ibid.
 CIX. Même sujet , 1401
 CX. Refutation d'une autre Objection du même Ecrivain , & de l'Auteur de l'Esprit en convulsion contre cette doctrine des Peres , 1402
 CXI. Refutation de deux autres objections de M. de Bonaire sur la même matière , 1403
 CXII. Moïens tirés de la raison qu'objectent contre le pouvoir diabolique sur les corps , l'Auteur de l'Esprit en convulsion , & M. de Bonaire ; & refutation de tous ces moïens , 1404
 CXIII. Même sujet , 1405
 CXIV. Même sujet , ibid.
 CXV. Même sujet , 1406
 CXVI. Même sujet , 1407
 CXVII. Preuves par la raison de l'existence du pouvoir des démons sur les corps , ibid.
 CXVIII. Même sujet , 1408
 CXIX. Même sujet , ibid.

 Sixième Question. Sur quels genres d'effets merveilleux s'étend le pouvoir du démon ,
 CXX. Etendue & bornes du pouvoir des démons , 1409
 CXXI. Le démon peut agiter les corps , & les élever , 1410
 CXXII. Il peut les soutenir sur l'eau , garantir des atteintes du feu , arrêter des incendies , faire descendre le feu du Ciel , emprunter des figures , former des visions , ibid.
 CXXIII. Il peut souvent connoître conjecturalement l'avenir libre , & certainement l'avenir nécessaire , comme ce qui se fait secrètement , ou au loin , 1411
 CXXIV. L'erreur & le faux ne prouvent pas que des révélations ne viennent point du démon , ibid.
 CXXV. Il peut encore inspirer des discours sublimes , & en langue étrangere. Observations importantes , 1412
 CXXVI. Objection & réponse , 1413
 CXXVII. Il peut enfin fasciner les sens , feindre des résurrections de morts , causer des maladies extraordinaires , & ensuite les guérir , ibid.

Septième Question. Le démon peut-il, & veut-il quelquefois guérir des maladies ?

- CXXVIII. Le démon peut souvent guérir des maladies dont il n'est pas l'auteur. Diverses preuves, 1414
- CXXIX. Même sujet, 1415
- CXXX. Souvent aussi il le veut, & Dieu le lui permet, 1416
- == CXXXI. Nul inconvenient de cette doctrine pour les miracles de N. S. J.ésus-Christ, ibid.
- == CXXXII. Pourquoi Dieu qui est bon, & qui veut que tous soient sauvés, permet une tentation si dangereuse, 1417

Huitième Question. Est-il des miracles divins par leur nature, & quels sont-ils ?

- CXXXIII. Beaucoup de miracles sont divins de leur nature : beaucoup où l'œuvre de la création est retracée, 1419
- CXXXIV. La main qui créa les Eres insensibles, manifestée dans l'œuvre de Moïse faisant couler de deux Rochers des ruisseaux, ibid.
- CXXXV. Dans le miracle de la Manne qui nourrit les Israélites pendant 40. ans, 1420
- CXXXVI. Dans la multiplication de l'huile, de la farine, & des pains par Elie & Elisée, des pains & des poissons par J. C. 1421
- CXXXVII. Dans la nouvelle étoile à la naissance du Sauveur, ibid.
- CXXXVIII. Le miracle de la production des plantes retracé dans un miracle fait en faveur d'Aaron, 1422
- CXXXIX. Celui de la création des animaux renouvelé par Moïse dans l'Egypte, ibid.
- CXL. L'Auteur de l'arrangement & de l'harmonie du monde manifesté dans un miracle de Josué, 1413
- Dans un miracle d'Isaïe, ibid.
- CXLI. Dans un miracle de N. S. J. C. 1424
- CXLII. Image aussi de la création de l'homme dans les résurrections des morts opérées par J. C. par les Apôtres, & par les Prophètes, ibid.
- CXLIII. Dieu bien visible aussi dans les guérisons que J. C. & les Apôtres opérèrent, 1425
- CXLIV. Bien visible de même dans le don de langues accordé aux Apôtres, & dans une autre merveille arrivée à la Pentecôte, 1426
- CXLV. Enfin, l'inspiration de Dieu est évidente dans un grand nombre de prophéties de l'ancien & du nouveau Testament, 1427
- Conséquences des principes établis dans cette Question.
- CXLVI. Conséquences de ces principes. 1c. Loïn que ces miracles soient

- affoiblis par ceux qui sont moins considérables, ils leur impriment, ainsi que les prédictions qui les ont annoncés, un caractère certain de divinité, 1428
- CXLVII. 2^e. La Loi de Moïse, le Sacerdoce d'Aaron, l'Evangile de J. C. viennent de Dieu, ibid.
- CXLVIII. 3^e. Les Protestans errent dans tous les points qui les séparent de nous, & en particulier sur le culte des Saints, 1429
- CXLIX. Même sujet, 1430
- CL. Même sujet, ibid.
- CLI. Même sujet, 1431
- CLII. Comment entendre cette maxime, qu'on doit juger des miracles par la doctrine, & de la doctrine par les miracles, 1432
- CLIII. Témérité & ignorance des Appellans dans la défense de leurs prétendus miracles, ibid.
- Neuvième question. Quels sont les caractères des miracles divins, quels sont ceux des miracles diaboliques?
- CLIV. Selon les Appellans, toute merveille de quelque utilité vient de Dieu. Erreur. 1433
- CLV. Selon eux, tout miracle ressemblant à ceux qui ont servi à la religion, est divin. Erreur, 1434
- CLVI. Selon eux, toute merveille précédée de l'invocation de Dieu, ou opérée dans un lieu saint, est divine. Erreur, ibid.
- CLVII. Selon eux, tout miracle opéré à l'invocation d'un homme mort est divin. Erreur, 1435
- CLVIII. Selon eux, tout miracle non contredit par des miracles plus grands vient de Dieu. Or, disent-ils, ceux de l'Appel ne sont point ainsi contredits. On prouve le contraire, 1436
- CLIX. Erreur de leur maxime, ibid.
- CLX. Le concours des circonstances dont ils parlent, est d'un très-grand poids, pourvu qu'aucune autre circonstance indigne de Dieu n'y soit mêlée, 1437
- CLXI. 1^e. Règle. Nul miracle inutile, ou mêlé de cruauté, n'est divin. Preuves, 1438
- CLXII. Donc c'est à la nature, ou au démon qu'appartiennent la plupart des miracles du Parti, 1439
- Chicane du Nouvelliste relevée, ibid.
- CLXIII. Nul miracle obscène en lui-même, ou dans ses effets, n'est de Dieu. Excès du Parti à ce sujet, 1440
- CLXIV. Nul miracle opéré par une personne en délire, n'a, & ne

- peut avoir Dieu pour auteur. Preuves, ibid.
- CLXV. Même sujet, 1441
- CLXVI. Vains subterfuges des Convulsionnistes, 1442
- CLXVII. La plupart de leurs miracles confondus par cette règle, ibid.
- CLXVIII. Nul miracle, effet de pratiques superstitieuses & illicites, n'est un bienfait divin, 1443
- CLXIX. Grande difficulté tirée des anciennes épreuves. Principes pour la résoudre, ibid.
- Une épreuve instituée ou inspirée de Dieu, est licite; & par là on justifie beaucoup d'épreuves, & de miracles. Objections, & réponse, 1444
- CLXX. C'est tenter Dieu que de demander des miracles sans nécessité, ou sans utilité considérable: & si l'on en obtient par-là, ce n'est pas Dieu qui les accorde, ibid.
- Ce qu'il faut penser des personnes qu'on dit avoir recours de bonne foi à des pratiques superstitieuses, 1445
- CLXXI. Permis de demander des miracles dans le cas de nécessité, ou d'utilité considérable; ce qui justifie certaines épreuves que quelques-uns condamnoient, ibid.
- Justification aussi de ceux qui subissoient forcément des épreuves, ibid.
- CLXXII. Superstition des épreuves ordonnées par les Loix des Princes. Occasion & excès de ces Loix, 1446
- CLXXIII. Nulle raison, nulle autorité ne justifie ces épreuves, 1447.
- CLXXIV. Difficulté de sçavoir l'auteur des miracles, qui en ont été les suites. Ceux que Dieu faisoit, c'étoit pour protéger l'innocence: & ceux qui tendoient à autoriser ces épreuves, le démon les opéroit, ibid.
- CLXXV. Or les miracles du tems, s'ils sont réels, ont tous été les effets de pratiques criminelles. On le prouve des réponses des Convulsionnaires aux questions qu'on leur faisoit, 1448
- CLXXVI. Même sujet, 1449
- CLXXVII. On le prouve aussi des convulsions procurées par les Reliques de M. Paris, & de la délivrance de ces mêmes convulsions par les mêmes Reliques; ibid.
- On le prouve du succès des épreuves meurtrières, 1450
- CLXXVIII. On le prouve des miracles qu'on dit avoir été opérés par certaines Convulsionnaires, ibid.
- CLXXIX. On le prouve généralement de tous les miracles du tems, qui ont été l'effet du culte de M. Paris, & l'on réfute les resté-

	<i>xiens du Nouvelliste contre ce moien ;</i>	1451
CLXXX.	Même sujet ,	1452
CLXXXI.	Même sujet ,	1453
CLXXXII.	Même sujet ,	ibid.
CLXXXIII.	Nul miracle étroitement lié à des phénomènes indignes de Dieu , n'est divin. Or tels sont tous les miracles du Parti ,	1454
CLXXXIV.	Dans les convulsions le bien apparent , & le mal réel se tiennent indissolublement. On le prouve contre les Mélangistes ,	
	1 ^o . Par l'autorité de leurs Confreres , 2 ^o . Par leur propre aveu ,	1455
CLXXXV.	3 ^o . Par l'impossibilité où ils sont de dire ce qu'on doit , & ce qu'on ne peut donner à Dieu dans cette œuvre ,	ibid.
CLXXXVI.	4 ^o . Par la ressemblance de leur œuvre avec celle des Augustinistes & des Vaillantistes , qu'ils rejettent toute entière ,	1456
CLXXXVII.	5 ^o . Par le concert entre ce qui s'y trouve d'odieux , & ce qu'ils y trouvent de beau ,	ibid.
CLXXXVIII.	6 ^o . Parce que les convulsions mauvaises , & celles qu'ils appellent bonnes , ont la même origine ,	1457
	7 ^o . Parce que celles qu'ils réservent à Dieu , ont été précédées , accompagnées , suivies de celles qu'ils attribuent au démon ,	1458
CLXXXIX.	8 ^o . Parce que les mauvaises ont le même rapport avec la cause de l'Appel , que les prétendues bonnes ,	ibid.
CXC.	L'œuvre des convulsions & celle des guérisons se tiennent aussi fortement. Pour le prouver contre MM. les Consultants , on leur oppose 13. moiens ,	ibid.
CXCI.	1 ^o . L'autorité de leurs Evêques , 2 ^o . Celle du gros des Appellans , 3 ^o . La leur propre , 4 ^o . L'influence physique des convulsions dans plusieurs de leurs miracles de guérison ,	1459
CXCII.	Illusion de leurs réponses à la 4 ^o . preuve ,	ibid.
CXCIII.	Aveu de la plupart que ces sortes de guérisons appartiennent au démon ,	1460
CXCIV.	5 ^o . La nécessité d'être Mélangiste , ou de rejeter tous les miracles qui n'ont même été qu'accompagnés de ces convulsions ,	ibid.
CXCV.	Même sujet ,	1461
CXCVI.	6 ^o . Les miracles opérés par les Convulsionnaires ,	1462
CXCVII.	7 ^o . L'origine commune des miracles & des convulsions ,	ibid.
CXCVIII.	Même sujet ,	1463
CXCIX.	Même sujet ,	ibid.
CC.	Même sujet ,	1464
CCI.	8 ^o . La ressemblance du but , & des effets des uns & des autres	ibid.

<i>autres ;</i>	ibid.
CCII. <i>Même sujet ;</i>	1465,
CCIII. <i>Même sujet ;</i>	ibid.
CCIV. 9°. <i>Le système nouveau & erroné où ils s'engagent , en vou-</i> <i>lant separer des convulsions les miracles ,</i>	1466
10°. <i>Le faux des raisons pourquoi ils rejettent les convulsions , si les</i> <i>guérisons viennent de Dieu ,</i>	ibid.
CCV. 11°. <i>Une autre erreur qui suit de leur système ,</i>	ibid.
12°. <i>Les absurdités où il les entraîne ,</i>	1467
CCVI. <i>Enfin l'injure qu'ils font à la bonté , à la sagesse , à la puis-</i> <i>sance de Dieu ,</i>	ibid.
<hr/>	
Réponse à deux Lettres à un R. P. Benedictin de la C. de S. M. au sujet de la XVIII. Lettre Théologique.	
CCVII. <i>Défense de ma XVIII. Lettre contre les chicanes d'un des</i> <i>Docteurs Consultans ,</i>	1468
CCVIII. <i>Peu de justesse & de sincerité dans ce qu'il répond à l'au-</i> <i>torité de leurs Evêques que je leur avois objectée ,</i>	1469
CCIX. <i>Même sujet ,</i>	1470
CCX. <i>Point de droiture quand il m'accuse d'avoir injustement imputé</i> <i>à M. Petit-pied d'avoir varié sur les convulsions ,</i>	ibid.
CCXI. <i>Même sujet ,</i>	1471
CCXII. <i>Point de droiture à prétendre que feu M. Fouillon n'a ja-</i> <i>mais reconnu la liaison des miracles avec les convulsions ,</i>	ibid.
CCXIII. <i>Confusion qu'il a mise dans mes preuves ; & misere de ses</i> <i>objections contre l'influence physique des convulsions dans plusieurs</i> <i>miracles de guérison ,</i>	1473
CCXIV. <i>Même sujet ,</i>	ibid.
CCXV. <i>Même sujet ,</i>	1474
CCXVI. <i>Même sujet ,</i>	1475
CCXVII. <i>Même sujet ,</i>	ibid.
CCXVIII. <i>Même sujet ,</i>	1476
CCXIX. <i>Même sujet ,</i>	1477
CCXX. <i>Même sujet ,</i>	ibid.
CCXXI. <i>Défense d'une autre de mes preuves ,</i>	1478
CCXXII. <i>Combien il se tire mal du miracle que j'avois objecté de la</i> <i>Convulsionnaire du Calvaire ,</i>	1479
CCXXIII. <i>Même sujet ,</i>	ibid.
CCXXIV. <i>Même sujet ,</i>	1480
CCXXV. <i>Vains efforts qu'il fait pour m'enlever cette preuve , que</i>	

<i>L'origine des convulsions & des guérisons est la même ,</i>	1481
CCXXVI. <i>Même sujet ,</i>	ibid.
CCXXVII. <i>Même sujet ,</i>	1482
CCXXVIII. <i>Même sujet ,</i>	1483
CCXXIX. <i>Même sujet ,</i>	1484
CCXXX. <i>Même sujet ,</i>	ibid.
CCXXXI. <i>Extrême embarras où il est pour infirmer cette autre preuve : que le but & les effets des miracles & des convulsions ont été les mêmes ,</i>	1485
CCXXXII. <i>Même sujet ,</i>	1486
CCXXXIII. <i>Même sujet ,</i>	ibid.
CCXXXIV. <i>Même sujet ,</i>	1487
CCXXXV. <i>Même sujet ,</i>	ibid.
CCXXXVI. <i>Même sujet ,</i>	1488
CCXXXVII. <i>Même sujet ,</i>	1489
CCXXXVIII. <i>Son silence sur ma 9c. preuve , & ses chicanes sur la 10c. ,</i>	1490
CCXXXIX. <i>Même sujet ,</i>	1491
CCXL. <i>sur mes 11c. & 12c. preuves il ne dit rien , & sur la der- nière il dit très-mal ,</i>	ibid.
CCXLI. <i>Même sujet .</i>	1492
CCXLII. <i>Témérité de l'Ecrivain sur un point très-important ,</i>	1493
CCXLIII. <i>Faussetés , ridicule & injustice dans une accusation qu'il m'intente sur un autre point ,</i>	ibid.
CCXLIV. <i>Même sujet ,</i>	1494
CCXLV. <i>Même sujet ,</i>	ibid.
CCXLVI. <i>Même sujet ,</i>	1495

Fin de la Table des Sommaires.

1901
 1902
 1903
 1904
 1905
 1906
 1907
 1908
 1909
 1910
 1911
 1912
 1913
 1914
 1915
 1916
 1917
 1918
 1919
 1920
 1921
 1922
 1923
 1924
 1925
 1926
 1927
 1928
 1929
 1930
 1931
 1932
 1933
 1934
 1935
 1936
 1937
 1938
 1939
 1940
 1941
 1942
 1943
 1944
 1945
 1946
 1947
 1948
 1949
 1950
 1951
 1952
 1953
 1954
 1955
 1956
 1957
 1958
 1959
 1960
 1961
 1962
 1963
 1964
 1965
 1966
 1967
 1968
 1969
 1970
 1971
 1972
 1973
 1974
 1975
 1976
 1977
 1978
 1979
 1980
 1981
 1982
 1983
 1984
 1985
 1986
 1987
 1988
 1989
 1990
 1991
 1992
 1993
 1994
 1995
 1996
 1997
 1998
 1999
 2000
 2001
 2002
 2003
 2004
 2005
 2006
 2007
 2008
 2009
 2010
 2011
 2012
 2013
 2014
 2015
 2016
 2017
 2018
 2019
 2020
 2021
 2022
 2023
 2024
 2025
 2026
 2027
 2028
 2029
 2030
 2031
 2032
 2033
 2034
 2035
 2036
 2037
 2038
 2039
 2040
 2041
 2042
 2043
 2044
 2045
 2046
 2047
 2048
 2049
 2050

1901-2025



S U I T E

D E L A

V I N G T - U N I È M E

E T D E R N I È R E

L E T T R E T H E O L O G I Q U E

A U X E C R I V A I N S ,

*Défenseurs des Convulsions, & autres prétendus
Miracles du tems.*

T R O I S I È M E P A R T I E .

D I X I È M E E T D E R N I È R E Q U È S T I O N .

*Comment connoître à la fin, & aux effets des miracles,
s'ils sont divins, ou diaboliques.*

C C X L V I I .

C'Est à cet examen que j'emploiai toute ma dix-neuvième Lettre dont je vais donner le précis.

Il est des miracles ^(*), tels que ceux dont j'ai parlé dans ma douzième Lettre, & dans la huitième question de celle-ci, opérés par Moïse, par les Prophètes, par Notre-Seigneur Jesus-Christ, & par les Apôtres, dont on n'a pas besoin d'examiner la fin & les effets, pour en connoître sûrement le principe. Tout examen est superflu lorsqu'il est question de merveilles supérieures à tout pouvoir créé : il est évident que c'est de Dieu qu'elles partent. Mais il s'agit seulement

L'origine de la plupart des miracles doit être cherchée dans leur fin, & dans leurs effets. Preuves de cette règle contre M. Poncet.

(*) Voici ma XIX. Lettre pag. 1009.

de certaines guérisons, de mouvemens extraordinaires, de certaines révélations, de discours sublimes ou en langue étrangère, de miracles en un mot du genre de ceux du tems, j'ai soutenu que c'est dans la fin & dans les effets qu'il faut en chercher l'origine.

(a) *Ibid.* p. 1010.
1011. 1012.
1013.

Comme (a) M. Poncet Desessarts avoit prétendu que cette maxime suppose que les autres miracles ne peuvent jamais avoir d'autorité, qu'elle ôte à l'Eglise pour tous les tems l'appui des miracles, & qu'elle empêche qu'ils ne puissent jamais servir pour décider les questions douteuses; je fis voir qu'à son ordinaire il ne débitoit en cela que des imaginations & des erreurs; & que cette maxime est au contraire si certaine & si sacrée, que Dieu lui-même ordonna aux Juifs de la prendre pour règle de leur conduite; que N. S. Jesus-Christ nous a de même ordonné de la retenir pour notre usage; & que les Peres & les Theologiens, comme Origene, Eusebe de Cesarée, Arnobe, saint Augustin, Gerson, saint Bonaventure, Medina, le Cardinal Bona &c. l'ont inculquée avec un très-grand soin. Je fis voir de plus que MM. les Consultans, dans leurs disputes contre les Convulsionnistes, n'ont jamais manqué de la rappeler: que ceux-ci à leur tour, ce qui est très-surprenant vû leur conduite, ont reconnu qu'il falloit s'y attacher: & ce qui seroit plus étonnant encore, si l'on n'étoit accoutumé à voir M. Poncet se contredire, qu'il assure lui-même que cette maxime est prescrite par saint Paul. Quoiqu'en ait donc dit cet étrange Ecrivain, décidons qu'elle est incontestable, & qu'elle doit nous servir de règle pour toujours.

CCXLVIII.

Ecuëil à craindre: c'est de prendre pour mauvais dans la fin des miracles ce qui est simplement obscur. Tel est l'écuëil où les Juifs ont péri.

(b) *Ibid.* p. 1015.
1016. 1017.
1018. 1019.

Mais, ajoutai-je (b), deux dangereux écuëils à éviter. Le premier seroit de prendre pour mauvais dans la fin & dans les effets des miracles, ce qui seroit seulement obscur ou suspect, & de rapporter en conséquence ces miracles au démon. Faute de cette précaution, les Juifs se sont perdus. Blessés de ce que Notre-Seigneur Jesus-Christ se disoit Fils de Dieu, & de ce qu'il n'observoit pas le Sabbath de la manière qu'ils vouloient qu'il fut observé, ils attribuèrent ses miracles au démon. Absurde & funeste erreur! Auroit-on crû qu'un Chrétien en eût pris la défense? C'est ce que fit M. Poncet, avec restriction à la vérité, mais ce qu'il fit pourtant. Car il soutint

que si la maxime de juger des miracles par leurs effets & par leur fin est légitime, c'est justement que les Juifs réprouvèrent Jesus-Christ & ses miracles : & ses raisons étoient que Jesus-Christ divisoit la majesté de Dieu, non en proposant deux Dieux, mais en proposant deux personnes divines; qu'il y avoit plusieurs exemples qu'il étoit un violateur de la Loi; & que, quelque attention qu'ils y fissent, ses miracles ne leur paroissent point destinés à faire adorer le seul Dieu véritable. Répéterai-je ce que je dis dans le tems contre ces folies & ces blasphêmes? Je ne le puis, forcé d'abreger. Ceux qui souhaiteront en être instruits, peuvent aisément se satisfaire, en prenant en main ma XIX. Lettre. Ici je rappellerai seulement cette remarque si décisive : que Jesus-Christ par lui-même pendant sa vie, & par ses Disciples après sa mort, fit tant de miracles évidemment divins de leur nature, qu'ils ne laissent aucun prétexte à l'incrédulité.

CCXLIX.

Un second écueil (*) encore plus à craindre, parce que la multitude s'y porte par son propre génie, c'est d'attribuer à Dieu tout prodige dont le but a quelque apparence de bonté, & qui occasionne certains effets salutaires. Grande & fatale illusion ! Les miracles, & certains oracles du Paganisme; que l'Écriture & la Tradition nous apprennent avoir eu le démon pour auteur; tant d'autres miracles que S. Severe Sulpice, S. Gregoire de Tours, Glaber & Baronius racontent qu'il a opérés en divers tems, & en divers lieux; les merveilles qu'on a vûes si souvent dans les anciennes épreuves par l'eau & par le feu, merveilles regardées dans l'Église comme diaboliques pour la plupart; enfin les guérisons miraculeuses que M. Gilot & la Faculté de Théologie de Paris décidèrent en 1701. devoir être attribuées à la nature ou au démon, n'avoient-elles pas donné occasion à des réflexions salutaires? N'avoient-elles pas du moins appris aux libertins qu'il est d'autres Êtres que ceux qui tombent sous les sens?

On ne réfléchit pas assez sur les artifices de Satan. C'est sous l'apparence du bien qu'il se cache ordinairement, c'est par cette apparence qu'il trompe. Que lui importe que ses miracles occasionnent quelque bien, s'il ne perd pas pour cela sa proye, & si c'est un appas pour séduire la multitude? Telle

Autre écueil : c'est de regarder comme divin tout miracle qui sembleroit tendre & aboutir à quelque bien. Combien cette illusion est à apprehender.

(*) *Ibid.* p. 1010.

1011. 1012.

1013. 1014.

1015. 1016.

est l'estimation que donnent saint Augustin, saint Ambroise; Gerson, Corneille de la Pierre, le Cardinal Bona, Medina & M. Nicole, j'ai rapporté leurs textes.

C C L.

Même sujet.
(a) *ibid.*

Aussi (a) le même M. Nicole vouloit-il qu'on ne se décidât jamais par des témoignages extraordinaires, qu'après s'être assuré par les voyes ordinaires qu'ils sont conformes à la doctrine de l'Eglise. C'est sur le même fondement que Medina exigeoit qu'on ne se fiât pleinement ni aux citations fréquentes de l'écriture, ni à l'éminence de la science, ni à un zèle apparent pour la doctrine de l'Eglise, ni à de beaux dehors de sainteté, ni au Martyre même, ni enfin aux miracles, fussent-ils très-certains; parce que le démon a abusé de tout cela, & qu'il s'en sert quelquefois pour pervertir les hommes. C'est en conséquence de la même vérité que Gerson exhortoit avec tant de zèle à examiner le principe des merveilles, & à considérer pour cela, non-seulement quelle en est la fin prochaine & manifeste, mais encore quelle en est la fin cachée & éloignée, la fin prochaine pouvant, disoit-il, paroître bonne, salutaire, pieuse, & dégénérer à la fin en beaucoup de scandales. C'est enfin sur le même principe que saint Gregoire le Grand décidoit que si le bien que procurent les miracles n'est pas parfait, il faut l'examiner avec la plus grande circonspection, de peur qu'il ne devienne funeste.

Telle est donc la maxime suivie toujours dans l'Eglise. Si les effets des miracles sont bons, & si leur fin est sainte en tout sens, c'est de Dieu que viennent les miracles. Mais voit-on dans cette fin, & dans ces effets le mal mêlé avec le bien, & ce bien apparent aboutir à un mal véritable? Ces miracles n'ont point Dieu pour auteur. C'est sur cette règle inébranlable que j'examinai dans ma XIX. Lettre de quelle source coulent les miracles du tems, en les supposant réels.

C C L I.

Le but des miracles du tems prouve indubitable qu'ils ne peuvent être divins.

Déjà j'avois prouvé par leurs circonstances, & par leurs caractères, qu'il est impossible qu'ils soient divins. Que restoit-il que de prouver la même vérité par leur fin & par leurs effets?

(b) *ibid.* p. 1027.
1028.

Pour cela (b) je demandai à nos Miraculistes à quoi étoient destinés leurs miracles prétendus: car c'est d'eux que je voulus

l'apprendre, pour éviter toute chicane. C'est, dirent-ils, à nous convaincre que la Constitution *Unigenitus* est un décret monstrueux qui ébranle jusques dans les fondemens le premier article du Symbole, & le premier précepte du Decalogue; qui condamne un grand nombre de vérités capitales du Dogme & de la Morale, de la Discipline & de la Hierarchie. C'est à prouver encore que les Constitutionnaires sont des gens séduits & séducteurs, des ennemis de Dieu, de Jesus-Christ, de son Eglise & de sa vérité. C'est aussi à consacrer l'Appel aux yeux de toute la Terre. C'est enfin à faire connoître que les Appellans sont les saints, les amis de Dieu, les défenseurs de la vérité & de son Eglise.

Fort bien, repris-je: mais cette fin peut-elle être digne de Dieu? Je démontrai qu'elle est au contraire si mauvaise, qu'elle n'est digne que du démon. C'est des moïens que j'emploiai qu'il faut donner ici la substance.

CCL II.

Quoi (a), Dieu a voulu nous faire croire que la Bulle *Unigenitus* ébranle la Religion, & qu'elle en proscrie beaucoup de vérités capitales? Par la connoissance que j'ai de la doctrine qui est condamnée dans ce Décret, je sçai positivement que cette accusation est très-impertinente, très-calomnieuse. Mais puisque ce n'est pas ici le lieu propre à le considérer sous ce point de vûe, jettons du moins les yeux sur l'autorité d'où il part, & sur celle qui l'environne.

C'est de l'autorité du Pape que cette constitution est émanée. N'est-ce pour elle qu'un foible préjugé? Helas! oui dans l'esprit des libertins, & des ignorans qui sont en grand nombre. Ceux-là ennemis de toute dépendance, ne desirerent rien tant que de voir l'autorité avilie, méprisée, anéantie. Les autres, Chrétiens de desir, mais séduits par les railleries des libertins, & par les déclamations du Parti, ont conçu contre l'autorité de tels ombrages, qu'ils n'en font presque aucun cas. Prions pour les premiers: les instructions leur sont inutiles: c'est leur cœur qu'il faut guérir: or la guérison des cœurs est l'ouvrage de Dieu, & non le nôtre. Mais pour les autres, comme c'est par préjugé qu'ils pèchent, il y a esperance qu'ils reviendroient à la vérité, si on leur désilloit les yeux. C'est pour eux qu'il faut écrire.

On les dit destinés à condamner la Bulle *Unigenitus*, consacrée par 4. Papes, par l'Eglise de Rome, par l'Eglise universelle. Donc Dieu ne peut en être l'auteur.

(a) *Ibid.*

Même sujet.
(a) *Ibid.* p. 1029.
1030. 1031.
1032. 1033.
1034.

Qu'ils (a) ouvrent donc l'Évangile : ils y trouveront que Jésus-Christ dit à Simon : *Vous êtes Pierre, & sur cette pierre j'édifiai mon Église, & les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* : paroles susceptibles, il est vrai, de divers sens ; mais que la Tradition a néanmoins appliquées à la personne même de saint Pierre, ainsi que je le prouvai en indiquant une multitude d'endroits, où les Pères de l'Église expliquent ainsi ces paroles du Sauveur ; & par deux textes bien formels, l'un du grand Bossuet, l'autre de M. Nicole.

Or il est si constant que l'autorité de Pierre a passé, & se perpetue dans les Evêques de Rome ses Successeurs, que c'est-là la doctrine unanime de la Tradition, comme je le prouvai aussi par l'indication d'un grand nombre de textes des Pères, & par des passages du grand Evêque, & du célèbre Théologien que je viens de nommer.

CCLIV.

Même sujet.
(b) *Ibid.*

De (b) ce que les anciens Pères de l'Église ont dit, si l'on passe à ce qu'ils ont fait, combien l'autorité du Pape paroît-elle de plus en plus vénérable ! Auprès de qui saint Athanase Patriarche d'Alexandrie, Paul Evêque de Constantinople, Marcel d'Ancyre, & Asclepas de Gaze déposés par l'iniquité des Ariens, chercherent-ils un secours pour être rétablis ? Auprès du Pape, qui par l'étendue de sa juridiction sur toute l'Église, dit Sozomene, les remit dans leurs Sièges, & ordonna aux Ariens de venir à Rome rendre raison de leur conduite.

A qui s'adressa saint Jean Chrysostome, après qu'il eût été déposé dans le Conciliabule du Chesne ? Au Pape, qu'il pria de casser par son autorité la Sentence de ce Concile, d'en frapper de censures les Evêques, & de le rétablir dans son Église.

Quelle autorité reclama saint Augustin en son nom, & en celui des autres Pères du Concile de Mileve, comme plus capable que la leur, de soumettre Pélage & Celestius ? Celle du Pape.

Par quelle autorité saint Basile crût-il que les Ariens pourroient être enfin reprimés dans l'Orient ? Par celle du Pape.

Qui cassa les Sentences de déposition & d'excommunication

prononcées par Nestorius & ses Sectateurs, contre des Evêques, & contre des Laïcs opposés à leurs erreurs. Le Pape. C'est par la Sentence aussi que Nestorius fut lui-même déposé : & non seulement le Concile general d'Ephèse ne trouva rien de reprehensible dans cette Sentence, mais il y applaudit & s'y conforma.

Enfin, lorsque la dispute sur la divinité du S. Esprit excitoit dans l'Orient tant de troubles, qui les appaisa ? Le Pape. Sur une simple Lettre où il decida la question, toute dispute cessa, dit Sozomene. Tant dans ces premiers siècles de l'Eglise, siècles les plus éclairés, siècles à la doctrine desquels le Parti feint de vouloir nous ramener, on respectoit les décisions des Evêques de Rome.

Voilà de quelle source est émané le Decret qu'on nous dépeint comme monstrueux. Un Pape l'a donné ; & , ce qui mérite une attention bien sérieuse, trois autres Papes l'ont confirmé. Est-il probable qu'un Decret consacré solennellement par l'autorité de quatre successeurs de Pierre, autorité sur laquelle Jesus-Christ a fondé son Eglise éternelle, proscrive des vérités capitales de la foi, & mette Jesus-Christ sous l'anathème ? Croit-on possible que Dieu veuille nous le persuader ? Je ne voudrois ici qu'un peu de droiture & de religion.

CCLV.

Mais (a) il y a plus, ajoutai-je : ce Decret a le suffrage du saint Siège, c'est-à-dire, de l'Eglise particulière de Rome ; Eglise qui est le centre de la Foi & de l'unité Catholique ; Eglise, disoit M. Bossuet, qui ne connoit point d'hérésie, & de qui toutes les hérésies ont reçu le coup mortel ; Eglise, disoit-il encore, toujours vierge ; dont la foi est toujours celle de l'Eglise ; & que S. Opat, S. Augustin, S. Cyprien, S. Irenée, S. Prosper, S. Avite, S. Théodore, le Concile de Calcedoine, & les autres Conciles, l'Afrique, les Gaules, la Grece, l'Asie, l'Orient & l'Occident unis ensemble, ont exaltée comme à l'envi ; Eglise, dit de même M. Nicole après Gerson & le Cardinal Cusa, que Dieu préservera toujours de toute erreur qui lui feroit perdre la foi : pour ne pas parler des prérogatives que saint Bernard, le B. H. Lanfranc Archevêque de Cantorbéry, & tant d'autres grands Hommes y ont reverées. C'est par cette Eglise que la Bulle *Unigenitus* a été approuvée com-

Même sujet.

(a) *Ibid.* p. 1034.

1035. 1036.

1037.

me un saint Decret , non tacitement par son silence , mais formellement dans un nombreux Concile.

Comment après cela seroit-il vrai que les fondemens de la religion fussent s'appés dans ce Decret ? Comment se pourroit-il que Dieu vint nous l'annoncer par des miracles ? La raison & la pieté s'éffraient à ces idées.

CCLVI.

Même sujet.
(a, *ibid.* p. 1037,
1038. 1039.
1040. 1041.

Pour (a) imprimer de plus en plus à ces prétentions un caractère palpable de témérité & d'erreur , je fis encore observer que l'Eglise dispersée , en qui tout Catholique reconnoit l'infailibilité , ne s'est jamais élevée contre la Bulle. Argument victorieux : car il est impossible que l'Eglise , qui est la colonne & le fondement de la vérité , voie jamais d'un œil indifférent des vérités essentielles à la religion soumises à l'anathème. L'Eglise de Dieu , disoit S. Augustin , ne dissimule point ce qui est contre la foi , ou contre les bonnes mœurs. Il ne peut arriver , disoit après lui M. Bossuet , que l'Eglise instruite par l'esprit de vérité , ne s'oppose point à l'erreur. Si les Evêques , disoit M. de Barcos neveu de M. de S. Cyran , se tiennent tranquilles lorsqu'on condamne une doctrine , ils approuvent cette condamnation : l'Eglise s'explique assés hautement par un consentement tacite , puisqu'elle devrait reclamer si elle ne consentoit pas , & qu'elle ne peut manquer à son devoir. Après la décision du Pape , disoit enfin le P. Quesnel , le silence des Eglises doit tenir lieu d'un consentement général.

Or a-t-on entendu reclamer contre la Bulle *Unigenitus* , les Eglises & les Evêques Catholiques d'Italie , des Pais-Bas , d'Espagne , de Portugal , d'Allemagne , de Pologne , de l'Amérique , des Indes Orientales &c ? Jamais. Beaucoup d'Evêques de ces Eglises , & les principaux d'entr'eux n'ont-ils pas au contraire déclaré en leur nom , & au nom de leur Collègues , qu'ils la révéroient comme contenant la foi de leurs Eglises ?

Il est donc impossible que la doctrine de la Bulle soit corrompue , que celle qu'elle proscriit soit sainte , & que des miracles destinés à nous persuader ces erreurs , viennent de l'esprit de vérité.

En vain , ajoutai-je (a), diroit-on qu'en France cette Bulle a souffert de grandes contradictions. Il est vrai : bien des femmes se sont déchaînées contre ce Decret. Mais sur quoi leurs discours & leur colere ? Sur la foi d'autrui. Leurs lumières sont courtes , on le sçait ; & l'on sçait aussi que leur devoir est d'obéir à leurs Pasteurs , & de se taire ; on sçait que c'est en général le caractère des femmes , d'aimer les Novateurs & les nouveautés ; on l'a vû dans tous les siècles.

Objections & réponses.
(a) *Ibid.*

Grand nombre de Laïcs ont de même pris parti contre la Bulle. Oüi. Mais n'est-ce pas un vrai désordre ? Et en connoissons-nous qui sçachent au vrai de quoi il est question ?

Beaucoup d'Ecclesiastiques & de Religieux l'ont fait aussi. J'en conviens. Mais combien dans ce nombre que nous sçavons être profondément ignorans ? Combien d'autres qui n'ont fait qu'effleurer les questions , & qui n'ont écouté qu'une partie ?

Enfin plusieurs Evêques du Roïaume ont interjetté Appel de cette Bulle. Mais la plupart ne l'ont-ils pas solennellement acceptée ? Et de ceux qui en avoient appellé , presque tous n'ont-ils pas reconnu leur faute ? il n'en reste aujourd'hui que deux. Quelle misere ! N'est il pas pitoïable de prétendre balancer par de tels témoignages l'autorité de quatre Papes , de l'Eglise de Rome , de tous les Evêques & de toutes les Eglises Catholiques de l'Univers ? Est-il d'autre Esprit que celui d'illusion & d'orgueil , qui puisse déployer son bras en faveur d'une si ridicule témérité ?

CCLVIII.

Ce point terminé , il me fut ensuite (b) bien-aisé de démontrer que tout miracle qui seroit destiné à faire croire que nous Constitutionnaires sommes des séducteurs , des ennemis de Dieu , de Jesus-Christ , de son Eglise & de la verité , viendroit nécessairement du démon. Quel autre que lui pourroit chercher à nous noircir , précisément parce que nous sommes soumis à un Decret , que l'autorité, infallible de Jesus-Christ parlant par son Eglise a consacré ? D'ailleurs Jesus-Christ nous ordonne en termes formels de faire tout ce que disent les Pasteurs. Nous le faisons. Il veut que nous les écoutions , comme nous l'écouterions lui-même : c'est ainsi que nous les écoutons. Il nous commande de leur obéir : nous leur obéissons.

Impossibilité aussi que Dieu les ait opérés , puisqu'ils tendent, dit-on , à proscrire les personnes soumises à cette Bulle , & à canoniser l'Appel & les Appellans.

(b) *Ibid.* p. 1042. 1043. 1044.

Seroit-il possible qu'il vînt nous charger miraculeusement d'anathèmes, en récompense de notre soumission à ses volontés ?

Même impossibilité qu'il opère des miracles pour autoriser l'Appel interjetté de la Bulle *Unigenitus*. N'est-il pas impossible qu'il consacre la désobéissance à l'infaillible autorité dont cette Bulle est revêtue ?

Comment donc en feroit-il pour montrer que les Appellans coupables de cette désobéissance, sont ses saints, ses amis, les défenseurs de sa vérité & de son Eglise ? Ce seroit supposer qu'il couronne d'une main les mêmes personnes qu'il reprouve de l'autre. Ainsi les dépouillai-je de ces nobles titres qu'ils s'approprioient, & dont ils sont si indignes.

CCLIX.

Ces Messieurs se donnent présomptueusement le titre de saints.

(a) *Ibid.* p. 1044.
1045.

Vous êtes (a) des saints ! leur dis-je encore. Mais l'est-on quand on se vante de l'être ? Vous êtes des saints ! Quoi ! tous ? Mais on connoît des Appellans qui ont un nom dans le monde, dont les désordres sont, ou du moins ont été bien grands ; & l'on sçait de plus des greffes, & d'autres lieux où les preuves en subsistent. Qui sont-ils ? & quels sont leurs crimes ? C'est ce que je promis qu'on ne m'entendrait jamais révéler. Ma morale n'est pas celle du Parti. Nous devons couvrir du manteau de la charité nos ennemis même. Dieu veuille que ces Messieurs nous imitent ; & qu'attentifs à ce que leur disoit feu M. l'Abbé Duguet dans sa Lettre à un Confrere de l'Oratoire, qu'il y a parmi eux des hommes dérégés, ils soient moins acharnés à perdre d'honneur quiconque de leurs adversaires donne lieu à de mauvais soupçons. Ne relevons de leurs défauts que ceux qui paroîtront être l'effet de leurs sentimens, ou le mobile de leur conduite sur la religion ; & que ce soit seulement selon ce plan que nous examinions si ce sont des saints.

(b) *Ibid.* p. 1046.
jusqu'à la p. 1060.

Mais (b) c'est leur doctrine comme la notre, que pour être saint il faut être véritablement catholique. Or ce titre leur convient-il ? Je leur proposai sur cette question des doutes dont ils furent déconcertés. Mais comme on en prit l'allarme, je ne les rappellerai point, même en abrégé. Seulement je déclarerai, puisque l'occasion s'en présente, que loin de tendre à mettre le comble à nos maux, je ferois volontiers pour les écarter le sacrifice de ma vie. Telles sont mes dispositions, &

elles sont de tous les tems. Fasse le Ciel que ce soient de même celles de nos adversaires ; & que cessant enfin de troubler l'Eglise & l'Etat par leur résistance à un Decret autorisé des deux Puissances, ils s'unissent avec nous par des liens solides & éternels.

CCLX.

Preuve encore, leur dis-je (a), que le titre de *saints défenseurs de la vérité* vous est étranger, & qu'il est impossible que Dieu vous en honore, c'est que sur les points même de doctrine qui font l'objet de votre Appel, la division est extrême parmi vous.

Leurs divisions touchant la doctrine.

(a) *Ibid.* p. 1061. 1062. 1063. 1064.

Interrogeons, par exemple, ces meres de la petite Eglise, ces femmes qui ne parlent que d'appel ; & qui pour l'étaier, sacrifient leur tems, leurs biens, la paix de leurs familles : pourquoi leurs cris ? Pauvres dupes ! Elles n'en savent rien : on les trouvera à cent lieues du vrai but. Questionnons aussi ces Laïcs de tout état qui montrent contre la Bulle tant de chaleur : sont-ils bien instruits ? Comme leurs femmes. Grands appuis de la vérité qui ignorent même en quoi elle consiste ! Disons plus, ajoutai-je : il est certain que sur la liberté, sur les impressions de la grace & de la cupidité, sur la volonté de Dieu, sur la rédemption du Sauveur, sur le motif nécessaire pour que les actions soient bonnes, &c., il n'est parmi ces protecteurs & ces protectrices de l'Appel presque personne qui ne pense comme nous, qui ne pense le contraire de ce que les chefs du Parti soutiennent : & je ne l'avance pas en l'air ; un grand nombre de fois j'en ai fait l'expérience, & je m'engage à la faire encore en présence de témoins quand on voudra. Appelle-t-on cela union, concorde dans la doctrine entre les sectateurs de l'Appel ?

CCLXI.

Combien l'opposition de sentimens n'est-elle pas grande, entre les Docteurs mêmes du Parti ! Si certains révérent dans les 101. propositions condamnées 101. vérités, n'en connoît-on pas qui feroient scrupule d'en enseigner une seule ? N'en sçait-on pas aussi qui ne s'intéressent que pour les propositions qui concernent la morale, convenant du vice de celles qui regardent le dogme ; ou qui ne sont jaloux que de celles-ci, reconnoissant dans celles-là de l'excès ? Et encore, com-

Même sujet.

bien les uns & les autres font-ils peu d'accord entre eux sur leur objet :

Enfin partage entre les Appellans, dont les uns se disent Thomistes, les autres sont Jansenistes. Que pensent ceux-là du système des autres sur la grace ? Ils le donnent pour très-absurde, très-erroné. Et que pensent les Jansenistes du système des Thomistes ? A l'imitation de Jansénius leur Patriarche, ils s'en raillent en toute occasion. C'est cependant par zèle pour le système Thomistique que les uns disent avoir appelé, précaution sans fondement ; & c'est par attachement au système Janseniste que les autres ont formé leur appel. Le moyen de voir entre les uns & les autres de la concorde dans la doctrine ?

Elle est si loin d'eux cette concorde, qu'un Appellant habile a accusé & convaincu un très-grand nombre de ses Confreres, d'excès & d'erreurs que le reste des Appellans sont, dit-il, forcés de condamner. Dire après cela que le Parti de l'Appel est une société de défenseurs de l'Eglise, & de colonnes de la vérité, qu'est-ce sinon avancer des rêveries ?

CCLXII.

Portraits affreux
qu'ils font les uns
des autres.

(*) Suite de la
XIX. Lett. pag.
1069. 1070.

Négligeons pourtant (*) tout cela s'ils le désirent : & pour décider la question de leur mérite, n'admettons qu'eux dans notre conseil ; que ce soit sur leur propre jugement que nous réglions le notre.

C'est ici, j'ose le dire, une des plus plaisantes scènes dont on ait jamais entendu parler. Ces hommes qui, quand il est question de faire leur éloge, ne trouvent point d'expressions assez pompeuses, & qui prêchent sur les toits que Dieu du haut du Ciel les canonise par des miracles ; partagés néanmoins en trois classes principales, de Figuristes, d'Antifiguristes, de Figuristes mitigés, se peignent les uns les autres avec des couleurs si noires, avec des traits si hideux, qu'on les prendroit pour des monstres. On se souvient combien le spectacle de ces Tableaux rassemblés étonna, & réjouit le Public. Un simple craion ne sçauroit y suppléer. Donnons-le pourtant ce craion léger, puisque le plan de cette Lettre m'y engage : il servira à ceux qui ont vû les tableaux, à s'en rappeler les principaux traits ; & pour ceux qui ne les ont pas vûs, il leur fera désirer de les voir.

Au reste je prie mes Lecteurs de remarquer, & de bien re-

tenir que les traits dont je me servis, & dont je me servirai encore pour former ces tableaux, c'est d'après les originaux faits par les Appellans que je les ai copiés. Ainsi qu'on n'en mette aucun sur mon compte.

C'est par les portraits des chefs des Figuristes que je commençai, d'où je passai à ceux de cette secte entière. Je suivrai ici le même plan.

CCLXIII.

Cœur (*) anti-Chrétien que celui de M. l'Abbé d'Etemare *. C'est un menteur impudent, un calomniateur par système, qui a renoncé à l'honneur & à la probité, qui compte la religion pour rien. Tête fêlée qui prétend avoir reçu, le jour de son Ordination, entre les deux élévations à la sainte Messe, l'intelligence des divines Ecritures, & le don de les interpréter; qui les tord sans cesse en des sens étrangers, & les tourne en figures grotesques. Prophète de sa propre création, & souverainement visionnaire, qui sur l'appui des calculs arbitraires a souvent fixé pour un certain tems la venue d'Elie, & le retour des Juifs; qui à la naissance des convulsions du Parti déclara que c'étoit le prélude certain de l'un & de l'autre événement; qui en conséquence révéroit comme des oracles les décisions de certaines convulsionnaires, obéissoit à leurs ordres, & se prosternoit dévotement à leurs pieds. Enfin, sujet dangereux & mauvais citoïen: un trait insolent qu'il a lâché, a dévoilé le fond de son ame. Tel est, au jugement de beaucoup d'Appellans, ce Matathias de leur Synagogue. Nous verrons dans peu si les efforts qu'il a faits pour se laver lui ont réussi.

Pour M. (b) Poncet Desessarts son Collegue, & l'un des plus déterminés Confesseurs du Parti, c'est bien, disent beaucoup de ses Confreres, l'imagination la plus déreglée, l'esprit le plus mal-fait, le cœur le plus mauvais que l'on connoisse. Il se croit prophète, & veut tout décider en dernier ressort, foi, morale, discipline. Malheur à qui s'oppose à lui: jamais il ne pardonne; & s'il peut le perdre, il le perdra. Inquiet,

Même sujet.
(*) *Ibid.* p. 1071.
1072. 1073.
1074.

(b) *Ibid.* p. 1076.
1077.

* Dans mes Lettres précédentes j'écrivois, M. d'*Etemars*, aiant lû ainsi son nom dans les Ouvrages de Madame Mol. Aujourd'hui que j'ai vû dans sa Lettre en réponse à ma XIX. qu'il se donne lui-même le nom d'*Etemare*, je crois qu'à l'avenir je dois écrire ainsi son nom, excepté lorsque je ferai des extraits des Ouvrages de Madame Mol.

intrigant , entreprenant , brouillon , il est encore faux , & a le cœur double. Sa malignité est la plus noire , sa mauvaise foi la plus impudente. Visionnaire extravagant , & calomniateur effronté , furieux & fanatique. Ainsi est dépeint ce saint par ses saints Confreres.

CCLXIV.

Même sujet.
(a) *Ibid.* p. 1078.
1079.

M. le Gros (a) ne vaut guères mieux. C'est un Figuriste outré , un Convulsionniste dont la tête est infectée. Ses maximes sont dangereuses pour les mœurs : il autorise des crimes . il fraie une voie à toutes sortes d'excès : sa doctrine ne tend à rien moins qu'à renverser la morale Chrétienne , & à consacrer le fanatisme. En conséquence de son penchant à voir par tout des figures , il a enfanté des rêveries. Calomniateur , orgueilleux , faux dévot , il pousse même le mensonge , la calomnie , & l'impudence au dernier excès. Tel est le portrait que plusieurs défenseurs de l'Appel ont tracé de ce héros de l'Appel.

(b) *Ibid.* p. 1080.
1081. 1082.
1083. 1084.

Mais en mérite de cette trempe personne n'égale , dit-on , M. Boursier (b). C'est-lui qui dès le commencement dirigea cette Gazette méprisable & licentieuse dont notre siècle rougit. Plein de l'esprit de domination , il falloit que tout fût porté à son tribunal : rien n'étoit bon de la part de son Parti même , que ce qu'il approuvoit ; & quiconque avoit décliné sa juridiction , devoit s'attendre à être persecuté. A quels excès contre feu M. l'Abbé Duguet cet orgueil ne le porta-t-il pas ! Gêné par le crédit de ce Théologien , il l'obligea par de faux avis qu'il lui fit donner , à fuir en Hollande ; & puis , pour le faire déchoir de sa réputation , il le fit accuser d'avoir pris la peur sans sujet. Long-tems il avoit été fort opposé au nouveau Figurisme ; enfin il en prend le parti pour retenir ses Disciples , qui par zèle pour ce système passioient de son camp dans celui de M. d'Étemare. Bien-tôt les convulsions gagnèrent son esprit & son cœur. Bien-tôt la venue prochaine d'Elie l'enchantait. Dès ce moment il n'oublia rien pour étendre la gloire des convulsions & des figures. Quiconque s'y montrait opposé , il cherchoit à le perdre par des calomnies : mais en homme cauteleux , ainsi que l'appelloit feu M. de Lorraine Evêque de Bayeux , tantôt croisant ses petites mains sur son estomach , penchant la tête , & prenant un air triste , il blâmoit les auteurs de ces bruits ; tantôt il les louoit , selon les dispositions

des personnes à qui il parloit. La punition ordinaite de l'orgueil l'a suivi; il a donné dans d'extrêmes égaremens. Grand respect pour les convulsions & pour les Convulsionnaires, soumission entiere pour les décisions de la Restan & de Mlle. Danconié; invention du monstrueux sistême du mélange. C'est-là une partie de ses excès. Dans peu nous verrons s'il s'en est justifié.

CCLXV.

Même caractère dans le Nouvelliste son Secretaire. (a) Point d'équité & de bonne foi, nous dit-on de lui dans le Parti; beaucoup d'aigreur & de partialité, mensonges, calomnies, injustice, malignité, impudence, ce sont ses qualités dominantes. C'est un imprudent, y dit-on encore, un historien partial, un ingrat, un indocile, un rebelle, un furieux, un phrénétique, un enragé, un fripon. Quels titres!

M. l'Evêque de Babylone (b) ne lui ressemble que trop, selon certains Appellans. Il viole, disent-ils, toutes les règles de la charité, de l'équité, de la bienséance. Il débite des faussetés qui ne sont pas même vraisemblables. Il y a chés lui plus que de la bizarrerie & de la malignité. On pourroit révéler quelques anecdotes assés humiliantes pour lui, & capables de le faire enfin rougir.

Ce qui est plus étrange, (c) M l'Evêque de Senez, & feu M. l'Evêque de Montpellier ne sont pas plus beaux sous le pinceau de leurs enfans dans l'appel. Ils sont représentés comme coupables de mille absurdités, de mille faussetés, de mille calomnies, de mille erreurs. Bien-tôt ils nous rameneront eux-mêmes à leurs portraits.

CCLXVI.

La secte entiere ne dégenere pas de ses peres & de ses chefs. (d) Que ne nous en disent pas des Appellans qui en ont étudié l'esprit & la conduite? Ce sont, disent-ils, de pieux faineans, des orgueilleux, des gens d'intrigue & de cabale, des menteurs, des calomniateurs, des hommes qui portent jusqu'à l'impudence & à la fureur la haine & la vengeance. Pour l'honneur des convulsions, quels devoirs n'ont-ils pas négligés? quelles règles de bienséance, de pudeur & d'humanité n'ont-ils pas franchies? Chés-eux encore rien sans le goût des figures n'est estimable, & ce goût Couvre

Même sujet.
(a) *Ibid.* p. 1089.
1090. 1091.

(b) *Ibid.* p. 1092.

(c) *Ibid.* p. 1093.
1094. 1095.
1096.

Même sujet.
(d) *Ibid.* p. 1097.
jusqu'à la 1114

tous les défauts. A-t'on de la moderation? Veut-on rappeler aux pratiques communes de la Religion? C'en est assés pour s'attirer leur haine, & pour éprouver leur vengeance. Dans la maniere dont ils pensent, dont ils instruisent, dont ils dirigent, dont ils décident toujours, ils prennent le singulier, l'extraordinaire, l'extrême, l'outré; & si vous vous montrés éloigné de ce sistême, ils arment contre vous les mains, les plumes, les langues dont ils peuvent disposer. Que d'illusions! que d'erreurs! que d'excès! Infatués de figures, ils en voient par tout, & en forgent d'infiniment extravagantes. A leurs yeux l'Eglise des Gentils que J. C. s'étoit acquise par son sang, & qu'il avoit promis de conserver pure jusqu'à la fin des siècles, n'est plus qu'une grande prostituée; elle est aux abois, elle ne vit plus que dans un petit nombre de ses membres; & par son adhésion à la Bulle *Unigenitus*, elle est devenuë apostate presque entière. A les entendre, toute sa ressource est dans la venuë du Prophète Elie, qui réunissant au reste des Gentils demeurés fidèles, le corps des Juifs, la rendra plus belle que jamais. Aussi n'est ce point sérieusement qu'ils ont appellé de la Bulle au Concile: c'est pour se procurer du respi, en attendant que le Prophète arrive.

CCLXVII.

Même sujet.

Excès encore sur la crainte & sur la confiance: ils sont sur ce point presque au niveau des Calvinistes. Injustice dans le jugement qu'ils portent des Prédicateurs & des Directeurs. Quiconque entre dans leurs vûës, fut-il du plus mince mérite, ils l'exaltent, ils le prônent, ils se donnent les plus vifs mouvemens pour lui attirer des auditeurs, ou des disciples. Mais ne leur êtes-vous pas asservi? Fuffiés-vous pur comme un Ange, euffiés-vous les plus rares talens, ils tenteront tout pour vous décrier. Dans quelles extrémités ne se jettent-ils pas, soit par rapport au delai de l'absolution pour des fautes legères, soit en éloignant les Prêtres de l'oblation, ou les Laïcs de la participation des divins Mysteres & en leur faisant un titre de mérite d'un éloignement si plein de péril! Fanatiques enfin qui se vantent de sçavoir l'enchaînement de tout ce qui doit arriver à l'Eglise jusqu'à la fin des siècles; qu'on a vûs en très-grand nombre apprendre

dre l'Hebreu, comptant le parler à Jerusalem à la suite d'Elie ; qui dépositaires des charités les plus abondantes, & dépouillant les Dames de leurs bijoux, sous prétexte d'assister des pauvres, ne dispensent le plus souvent tant de richesses que pour avancer leur système, pour fournir à l'impression des Ouvrages de Figurisme, pour entretenir des personnes notoirement fourbes & déreglées.

Voilà l'esquisse du tableau que les Appellans Antifiguristes & Figuristes mitigés font des Appellans Figuristes Mêlangistes, c'est-à-dire, de tous les Appellans de Hollande, du gros de nos Appellans, & presque de tout le fretin Janséniste du Roïaume.

CCLXVIII.

Pour (*) les Appellans Figuristes dits Augustinistes ou Cossiens, parce qu'ils regardent le Sieur Cosse, dit Frere Augustin, comme le précurseur d'Elie ; & pour les Appellans Figuristes dits Vaillantistes ou Eliséens, parce qu'ils croient que M. Vaillant Prêtre de Troyes en Champagne, est Elie lui-même en personne : tout le monde est tellement réuni à les traiter, les uns d'impies, & tous d'insensés, que les Mêlangistes mêmes, quoique leurs docteurs & leurs peres, ne leur épargnent pas ces titres. Par combien de faits n'a-t'on pas constaté leurs folies & leurs crimes ? J'ai rapporté quelques-uns de ces faits : mais ce que je me suis étudié le plus à prouver, c'est que la secte des Mêlangistes est l'origine de l'une & de l'autre secte fanatique ; & je l'ai démontré d'après plusieurs Appellans, par des raisonnemens & par des faits sans réplique.

Même sujet.
(*) *Ibid.* p. 1114.
1115. 1116.
1117. 1118.

A ces trois nombreuses sectes de Figuristes (*) j'ajourai enfin un Figuriste isolé, un Figuriste non Augustiniste, non Vaillantiste, non Mêlangiste ; dont le point de raison est que Dieu & le démon ne sçauroient concourir dans l'œuvre des convulsions ; & dont celui de folie consiste à diviniser toute entière cette œuvre extravagante & impie. Ce Figuriste singulier est le Pere Boyer autrefois de l'Oratoire, que j'ai appelé pour cela le fanatique solitaire, & qu'on sçait être Fanatique de tout son esprit, & de tout son cœur.

(*) *Ibid.* p. 1119.

Tels sont les Appellans Figuristes au jugement des deux autres classes d'Appellans. Dieu pourroit-il tonner pour leur

Même sujet.

(b) *Ibid.* p. 1119.
1120. 1121.

Race maudite aussi, au jugement des Appellans Figuristes, & des Appellans Figuristes mitigés, que celle des Appellans Antifiguristes. J'aurai (a) exprimé en deux mots l'essentiel de ce que j'en ai raconté d'après les Appellans de ces deux classes, lorsque j'aurai dit que ce sont des hommes extrêmement licentieux en fait de Doctrine, & très-féconds en erreurs; des téméraires qui attaquent & bouleversent la Religion, des libertins d'esprit indignes du nom de Chrétiens, & dignes d'anathème. Affreux portrait. Y reconnoît-on des Saints, des amis de Dieu, des défenseurs de l'Eglise & de la vérité, dignes que le Ciel les canonise?

CCLXX.

Même sujet.
(a) *Ibid.* p. 1122.
1123. 1124.
1125. 1126.
1127. 1128.

De là (b) je representai les portraits que feu M. l'Evêque de Montpellier, M. l'Evêque de Senez, & le reste des Appellans Figuristes ont fait des Appellans Figuristes mitigés: & quels portraits! Ce sont des Docteurs partiiaux, injustes, calomnieux, infidèles, manquant à la vérité, à l'équité, à la charité, à la bonne foi, joignant à un tissu de faux beaucoup de malignité, & d'effroyables calomnies. Ce sont des téméraires, des suffisans, dont l'esprit est en convulsion, qui empoisonnent l'innocence même, qui trompent indignement l'Eglise, & scandalisent la piété des fidèles, qui prêtent des crimes à ceux qui n'en ont point, qui ont poids & poids, qui introduisent une inquisition parmi leurs frères, qui sont moins animés contre les erreurs que contre les personnes, qui contestent la Toute-puissance de Dieu, des Caïns enfin qui déchirent des Abels.

Que M. Petit-Pied en particulier est peu Chrétien! Après avoir réveré les convulsions, il les a rejetées par des vûes opposées à la vérité, à l'équité, à la sincérité. Que M. Besogne est léger & présomptueux! Il médite très peu ce qu'il écrit; ses fautes sont très-grossières; & malgré ses infidélités, ses contradictions, ses méprises de tout genre, il se complaît beaucoup en lui-même. Que M. l'Abbé d'Asfeld offense la Religion & la probité! Il fait des libelles diffamatoires; il cherche à attirer la haine & l'indignation publique sur des hommes chers à l'Etat, & précieux à l'Eglise; il intente des accusations graves & multipliées, sans se ren-

dre aux apologies les plus complètes. Que M. de Lan a de défauts & de vices: Ses Ecrits sont les plus confus & les plus déraisonnables de toutes les façons; & qui pis est, il tâche de tromper le Juste, & de l'accabler; sans bonne foi dans les accusations qu'il forme, & d'un acharnement des plus marqués à poursuivre ses adversaires par les moïens les plus odieux.

CCLXXI.

Que feu M. Foüillou étoit abominable! L'esprit & le cœur agités de convulsions, il étoit tout occupé à pousser à bout des innocens: homme barbare, à qui il étoit réservé de méconnoître toutes les règles de la charité & de la Religion, de révéler la turpitude de ses freres, de deshonnorer les familles, de dévoiler les Vierges, d'employer le mensonge & la calomnie, d'armer les peres contre les enfans, sans s'embarrasser du scandale qu'il causoit, pourvu qu'il fit périr le Juste; & qui riant de tout à son ordinaire, trouvoit encore sujet de rire dans une conduite que des torrens de larmes auroient pu à peine expier. Que Madame Mol, (car cette Dame tient bien son rang parmi les Figuristes mitigés) est d'un mauvais caractère! Elle n'est pas même digne aux yeux de M. L'Abbé d'Eaubonne, qu'on lui rende justice; esprit pervers & dangereux; un autre Arétin pire que le premier; un démon féminin. Enfin que de petit & de mauvais parmi les bonnes & grandes qualités de feu M. l'Abbé Duguet son oncle, bon homme qui obsédé croioit être libre: Théologien opiniâtrément déclaré contre les desseins de Dieu, & l'ennemi des saints & généreux défenseurs de la vérité. Et ce qu'il y a de plus mortifiant (*) pour les personnes jalouses de sa gloire, non seulement les figuristes l'ont décrié, mais même un Figuriste mitigé l'a accusé de visions, de chimères allégoriques, de hardiesse très-condamnabile, de penchant pour la méthode qui a fait de nos jours tant de Fanatiques, d'erreur condamnée par la Tradition, & de société avec Calvin & les Calvinistes sur un point très-important de la Religion.

Même sujet.

Tels sont les Figuristes mitigés au jugement des Figuristes. Doit-on les prendre pour des Saints, ou pour des monstres?

(*) *Ibid.* p. 1129.
1130. 1131. 1132.

Même sujet.
Conséquence de
tous ces portraits :
le corps des Ap-
pellans est tout
gangrené.

(a) *Ibid.* p. 1133.
1134. 1135.
1136.

Les Appellans Antifiguristes ne nous en donnent pas une meilleure idée. (a) Sous leur pinceau M. Besogne l'un des principaux Figuristes mitigés, est un rêveur & un enthousiaste tout-à-fait pernicieux à la Religion ; un faux dévot, dont le but est d'en imposer, de calomnier, de décrier ceux qui lui déplaisent ; homme de la partialité la plus outrée ; hypocrite qui veut passer pour modéré jusques dans ses excès ; qui joint aux ignorances grossières une orgueilleuse suffisance, aux affectations d'humilité l'envie de paroître, l'entêtement des opinions, le génie qui cabale, & la vanité qui veut dominer ; enfin de cette espece de mal-honnêtes gens qu'on déteste le plus, & qui n'a plus rien à demander que de mourir de honte.

Sous leur pinceau de même les autres Appellans Figuristes mitigés sont gens tout-à-fait odieux, violant visiblement les règles de la simplicité & de la droiture, & portant à l'excès la mauvaise foi. Si avec cela Dieu peut les canoniser, quel mal-honnête homme n'aura pas droit à la gloire éternelle ?

(b) *Ibid.* p. 1136.
1137.

Rendons (b) enfin justice aux Appellans, puisqu'ils font si bien justice les uns des autres. Ils se connoissent de longue main : & puisqu'à les entendre ils sont tout couverts de vices, ne craignons pas de croire qu'ils ne méritent pas d'être révéérés. Lors donc qu'ils se vantent d'être les Saints, les amis de Dieu, les défenseurs de l'Eglise & de la vérité, canonisés miraculeusement de Dieu, ne faut-il pas que ce soit par une impression de cet orgueil & de ce vertige qu'ils s'imputent mutuellement ? Ne faut-il pas de même que si les miracles qu'ils alleguent comme opérés en leur faveur, sont réels, ce soit le démon qui les ait faits ? Ils ne sçauroient opposer à ces conséquences rien de raisonnable,

CCLXXIII.

Justesse de cette
conséquence.
(c) *Ibid.* p. 1138.
1139. 1140.

Que (c) répondre en effet ? que cette foule d'accusations graves dont ils se chargent réciproquement, sont autant de mensonges ? Soit, répondis-je. Mais ils sont donc tous des calomniateurs détestables. Qu'il y a moitié vérité, moitié mensonge ? Soit encore, Mais ils sont donc tous bien vicieux d'une part, & de l'autre d'horribles Calomniateurs. Que des

trois classes d'Appellans deux ne valent rien, & que l'autre est respectable? Mais quelles sont les deux qu'il faut reprocher? quelle est celle qui mérite des hommages? Dans chacune ils protestent qu'en accusant les autres ils ne mentent pas. Pour les accorder tous, ne conviendrait-il pas de s'en tenir bonnement à leurs témoignages; & de croire qu'en disant ainsi du mal les uns des autres, ils disent vrai?

Ce n'est pas que dans mon esprit ils soient tous de niveau. Il s'en faut bien. Mais quels cris si j'allois dire ce que je pense de chacun d'eux! J'aurois pour certains bien plus d'indulgence qu'ils n'en ont les uns pour les autres; & la reconnaissance que j'en recevrais, c'est qu'ils se plaindroient tous de moi. Encore une fois, que ce soit sur ce qu'ils jugent les uns des autres que l'on règle son jugement.

CCLXXIV.

Méprisable & odieuse société, (a) vraie tour de Babel où l'on ne s'entend point, & infiniment pire que la tour de Babel, puisqu'on s'y égorge avec une fureur qui n'a jamais eu d'exemple! Discorde au reste, qui tandis que le Parti subsistera, ne s'éteindra jamais totalement. Jamais les Figuristes s'avoueront-ils calomniateurs dans les accusations horribles qu'ils ont intentées contre leurs frères Figuristes mitigés? Cependant sans cela comment rentrer en grâce avec eux? Jamais de même les Figuristes mitigés seront-ils tentés d'effacer par leurs larmes les preuves qu'ils ont données du ridicule, & de la noirceur des Figuristes? Comment donc compter qu'ils en recevront le pardon? Jamais enfin les Antifiguristes se résoudront-ils à se noircir en blanchissant les Figuristes mitigés & les Figuristes? Jamais les Figuristes & les Figuristes mitigés consentiront-ils à retracter les accusations dont ils ont chargé les Antifiguristes? c'est donc pour l'éternité qu'ils sont broüillés.

Le passé nous instruit sur l'avenir. Qu'ont produit les efforts de M. l'Evêque d'Auxerre pour les réconcilier? De plus grandes broüilleries, & de plus sanglans combats. N'hésitons donc pas à mépriser de toute notre ame cette société; c'est ainsi que nous la mettrons à sa juste valeur. N'hésitons pas par conséquent à prononcer que s'il est vrai qu'il se soit fait

La discorde n'y finira jamais. On conclut de tout cela contre les prétendus miracles du Parti.

(a) *Ibid.* p. 1141.

1142. 1143.

1144.

en sa faveur des miracles, c'est infailliblement le démon qui les a faits.

CCLXXV.

On prouve aussi par les effets de ces miracles qu'ils ne scauroient être divins.
(a) *Ibid.* p. 1144.
1145. 1146.
1147. 1148.
1149. 1150.
1151. 1152.

La (a) même vérité n'est pas moins sensible, quand on considère les effets que ces prétendus miracles ont produits; & c'est ce que je prouvai, d'abord par l'analyse de ce que le Parti a objecté de plus spécieux dans ce genre, c'est-à-dire, par l'examen des prétendues conversions qu'il a pronées, & que je fis voir n'être qu'un changement d'erreurs & de désordres; ensuite exposant la licence effrenée contre les puissances, qui a pris dans ces prétendus miracles sa naissance; enfin en faisant observer que c'est dans leur sein qu'est née cette œuvre extravagante & horrible des convulsions, qui à son tour a produit des sectes infâmes qui font rougir la raison & la Religion.

Il est donc évident que de toutes parts, & sous toutes les faces ces miracles, loin de porter l'empreinte de la Divinité, sont marqués au sceau du démon.

CCLXXVI.

Scandale & impertinence du parallèle entre les miracles de N. S. J. C. & ceux du Parti.

Après cela, comment entendre sans indignation & sans horreur, ce que le Parti a eu le front de répéter tant de fois, que de contester la divinité des miracles du tems, & de les rapporter au démon, c'étoit donner la main aux Paiens & aux Juifs qui transformoient en opérations diaboliques les miracles de notre Seigneur Jesus-Christ? J'ai refusé au long cette extravagance, & ce blasphème, sur tout en deux de mes Lettres. (b) Ici je ne rappellerai qu'un petit nombre de mes réflexions.

(a) V. mes XIII. Lett. p. 62., jusqu'à la p. 641. & XIX p. 1004. jusqu'à la p. 1008. & p. 1152. 1153.

Qu'on considère la nature des miracles du Sauveur, & celle des prodiges du tems; qu'on en examine les circonstances & les caractères; qu'on fasse attention à leur fin & à leurs effets: quelle proportion y a-t-il pour qu'il faille reprocher les uns comme diaboliques, si les autres ne sont pas divins?

Dans leur nature, folie de conclure des uns aux autres. Si le démon a pu opérer le petit nombre des guérisons que le Parti a préconisées, presque toutes lentes, presque toutes imparfaites, presque toutes accompagnées de longues convulsions, & de violentes douleurs: s'ensuit-il qu'il ait pu guérir soudainement, parfaitement & sans douleur un nom-

bre infini de personnes affligées de toutes especes de maladies ; & qu'il ait pû encore multiplier des Etres, former une étoile dans les Cieux, couvrir tout-à-coup de ténèbres toute la Terre, & résusciter nombre de morts ; miracles que Jesus Christ opéra, & auxquels il en ajouta une multitude d'autres, soit par lui-même, ou par ses Apôtres ?

C C L X X V I I.

Même disproportion dans les circonstances & les caractères. C'est à l'inutilité, à la petitesse, à la ridiculité, à l'indépendance, à la folie, à la cruauté que sont marqués la plupart des miracles du tems ; & pas un seul qui ne soit la suite & l'effet de la superstition, pas un seul qui ne tienne indissolublement à des phénomènes indignes de la divinité. Mais ceux du Sauveur ! Jamais dans leurs circonstances & leurs caractères l'infidélité a-t-elle pû découvrir l'ombre même de vice ? Jamais le libertinage a-t-il osé les attaquer par cet endroit ?

Même sujet.

Enfin, rien n'est plus noble, plus digne de Dieu que le but des miracles de Jesus-Christ & des Apôtres, & que les effets que ces miracles opérèrent dans le monde : l'établissement du culte du vrai Dieu, la destruction du culte des démons, voilà à quoi étoient destinés ces miracles, & ce qu'ils ont opéré. Mais ceux du tems ! où tendoient-ils ? A proscrire un Décret consacré par une autorité infaillible, & à consacrer un Parti proscriit par la même autorité ; à reprouver l'obéissance dont Dieu fait une loi, & à faire une loi de la déobéissance qu'il reprouve ; à canoniser enfin une société où le mensonge, la calomnie, la discorde, la malice, la fureur regnent avec le plus grand scandale. Quelle fin ! Et de plus, quels effets ! Je viens de le dire, Culte extravagant, pratiques obscènes & superstitieuses, fanatisme monstrueux, égaremens, désordres, excès incroyables : c'est-là ce que ces miracles ont produit. Or n'est-ce pas-là ce que le démon procure aussi volontiers, que Dieu le déteste ? Que le monstrueux & blasphématoire parallele des prétendus miracles du Parti avec ceux de la religion, disparoisse donc pour toujours, & demeure éternellement confondu. Tout annonce Dieu dans ceux-ci ; & dans ceux-là rien qui y démontre sa main ; presque rien, s'ils sont réels, qui n'y manifeste celle du démon.

CCLXXVIII.

Fin du précis des
XX. Lett. Théol.
La XIXe. sur tout
a rendu le Parti
furieux contre
moi.

Ici finit le précis de mes XX. Lettres. Qu'elles m'ont coûté cher ! Si elles ont servi par la miséricorde de Dieu à défilier les yeux à bien du monde, elles m'ont attiré la haine éternelle du Parti, dont la haine est sans mesure. Mais si chacune de ces Lettres lui a déplu, la XIX^e. le fit sortir des gonds ; jamais il ne me la pardonnera. Au désespoir d'être démasqués par eux-mêmes, & de se voir l'objet de la risée publique, ses Chefs furent déconcertés, & la tête leur tourna. Plaintes, gémissemens, déclamations, cris furieux, intrigues sourdes, noires cabales, c'est par où il cherchèrent à soulager leur douleur. Pour des moïens fondés en raison, nous sommes encore à les attendre.

C'est ce qu'il faut montrer dans l'examen que je vais faire de ce qu'ils ont écrit, & de ce qu'ils ont fait contre moi à ce sujet.

E X A M E N

De quelques Réflexions contre ma XIX^e. Lettre.

CCLXXIX.

Vanité & injustice des Réflexions contre cette XIX^e. Lett. avancées par le Censeur de la XVIII^e.

(a) Voïés ma XXI^e. Lett. 2. part. p. 1468. jusqu'à la p. 1498.

(b) Hc. Lett. où l'on réfute formellement le système de D. L. & de M. le Rouge, p. 17.

Le premier Ecrivain qui s'éleva contre cette XIX^e. Lettre, est celui qui avoit entrepris de répondre à ma XVIII^e. & que j'ai réfuté il n'y a pas long-tems (a). Cet Auteur n'avoit encore lu, disoit-il (b), que les Sommaires de la XIX^e. Lettre, qu'il en avoit assez vu pour.... prendre la résolution de ne point entrer en dispute avec un Ecrivain tel que moi : non qu'il craignît l'issue de ce combat, il n'a pas tant de défiance de lui-même ; mais parce qu'il n'y a point d'honneur à se commettre avec un homme capable de dire des injures si grossières, & qui se diffâme lui-même en voulant noter d'infamie un nombre d'honnêtes gens.... Il ne mérite assurément pas, ajoûte-t-il, qu'on lui réponde.

L'entend-on répéter sa phrase chérie ? Il pourroit me confondre, mais je n'en vauz pas la peine. Cette affectation de dédain ne seroit-elle pas un voile à sa foiblesse ? Qu'on me le pardonne. Je sens que sans la moindre inquiétude je le verrois s'armer contre moi de pied en cap. Ma XIX^e. Lettre à la main, rien ne seroit plus aisé, ce me semble, que d'émousser tous ses traits, & de l'accabler.

Ce qui me pique dans ce moment, c'est de l'entendre mettre sur mon compte les injures grossières dont cette Lettre est remplie. Est-ce à un écho qu'il faut s'en prendre des paroles offensantes qu'il répète ? Mais comme cette injustice ne lui est pas propre, c'est dans ma Réponse à ses complices que je la releverai.

CCLXXX.

Ici je répondrai seulement à cette remarque : que *n'osant*, dit-il (a), *attaquer les Appellans sur le fond de la doctrine qui est l'objet & le motif de leur Appel*, je cherche à donner le change en me jettant sur d'autres questions qui partagent les Appellans entr'eux. En tout cela il veut tromper, ou il se trompe. Si je n'ai pas attaqué les Appellans sur le fond de la doctrine, ce n'est point pour ne l'avoir pas osé ; il ne faut pour cela qu'un très-médiocre courage : c'est parce que le lieu n'y étoit pas propre ; & je m'en étois ainsi expliqué (b). Convenoit-il en parlant des miracles, d'entrer dans une foule de questions qui n'y ont point de rapport ? N'y ai-je pas d'ailleurs bien suppléé, en démontrant d'une part que la Bulle dont on a appelé, émanée d'une autorité très-respectable, a été consacrée par une souveraine autorité ; & en faisant voir de l'autre (c) que sur le fond même de la doctrine dont on fait l'objet de l'Appel, les Appellans ne sont unanimes qu'en défobéissance ?

J'ai exposé aussi leurs divisions sur d'autres points de doctrine, il est vrai. Mais pourquoi ? C'est parce qu'à l'occasion de ces divisions ils se sont démasqués les uns les autres ; & que rien n'étoit plus capable que leurs accusations réciproques, de montrer combien ils se rendent ridicules quand ils nous disent que Dieu tonne pour leur gloire. L'effet que ces imputations mutuelles des chefs du Parti ont fait sur l'esprit du Public, prouve assez qu'en les exposant je n'ai ni donné, ni pris le change.

CCLXXXI.

Mais doit-on, objecte l'Ecrivain (a), *prendre au pied de la Lettre tout ce que les Appellans ont avancé dans la chaleur de la dispute les uns contre les autres ? C'est une prétention absurde.*

Ne diroit-on pas qu'il ne s'agit ici que de quelques expressions vives échappées dans la dispute ? Mais point du tout. C'est un système suivi d'accusations les plus horribles que l'on s'in-

Même sujet.

(a) *Ibid.* p. 19.(b) *Voies* : ma
XIXe. Lett. pag.
1028.(c) *Ibid.* p. 1064.
1062. 1063.
1064.Même sujet.
(a) II. Lett. &c.
p. 19.

ente , que l'on ne cesse de renouveler, que l'on soutient avec force , & où l'on persiste encore aujourd'hui avec une confiance inflexible. Si de telles accusations ne doivent pas être prises à la lettre, il faut donc en rejeter l'excès sur la malignité des accusateurs. Consent-il que nous concevions cette idée de lui & de ses Associés ? Mais c'est m'arrêter trop à de si minces chicanes. Passons à la Lettre de feu M. de Montpellier : son nom annonce de meilleures choses ?

E X A M E N

*De la Lettre de feu M. l'Evêque de Montpellier au
sujet de la XIX^e. Lettre Théologique.*

CCLXXXII.

C'est à regret qu'on va refuter la Lett. de feu M. de Montpellier contre la XIX^e. Lett. Théol. Mais on y est forcé. Il appelle cette Lett. *pièce étonnante* ; il y trouve de l'emportement. Réponse.

J'ai lû cette Lettre du Prélat, je l'ai reluë, & j'y ai trouvé: quoi? Je n'ose presque le dire. Objections étranges, bien de l'injustice, nombre d'injures, un vrai tocsin contre moi, & c'est tout. L'analyse de cette Lettre va le démontrer. Que ne puis-je me dispenser d'y répondre! Faire sentir les torts d'une personne qui n'est plus en état de la réparer, j'y sens la plus grande répugnance. Mais comment s'en abstenir lorsque le Parti a donné cette Lettre pour une excellente défense? Il faut donc me faire la violence de la refuter: mais avec cette précaution que pour ce qu'elle a de commun avec celle de M l'Evêque de Senez, j'y ferai attention sur tout en répondant à ce dernier Prélat, qui vivant encore peut encore se repentir, & se sauver.

L'étonnante pièce : s'écria d'abord feu M. de Montpellier en parlant de ma XIX. Lettre; & à parler vrai, c'est une étonnante pièce en effet. Fut-il jamais rien de plus surprenant que de voir des hommes qui s'appelloient les dépositaires de la vérité, s'accuser mutuellement d'erreurs horribles; qui se van-toient d'être les défenseurs de la charité, se porter les uns aux autres les coups les plus furieux; qui prétendoient être les amis de Dieu, se traiter mutuellement de suppôts du démon? Or c'est-là le spectacle que présenta ma XIX. Lettre. *Pièce donc étonnante* que cette Lettre, mais uniquement par les étonnantes scènes de ridicule & de colere qu'y donne le Parti.

Que d'emporsemens ! Que de fureur ! ajoûta le vehement Prelat ; & en cela je n'ai garde de le contredire : loin de nier le fait , je desire que tout le monde en soit instruit. Mais de qui est l'emportement ? de qui la fureur ? Iniquité bien sensible ! Les Appellans se déchirent avec une espece de rage : & ce sont encore des saints , selon feu M. de Montpellier. Moi , je ne fais qu'exposer leur colere & leurs combats : & c'est moi qui , à l'entendre , suis l'emporté & le furieux. Malheur à l'avenir aux Historiens & aux Censeurs des vices : on les leur imputera. Mais qu'on ne craigne plus de s'abandonner à la colere & à la vengeance : on ne laissera pas de passer pour pacifique & innocent.

CCLXXXIII.

Mais je partage les Appellans en trois classes qui se combattent mutuellement. Eh bien ! qu'y a-t-il là de répréhensible ? Ce partage est-il mal fait ? ou est-il faux que les Appellans des trois classes se combattent mutuellement ?

Les Figuristes sont les seuls Appellans dont l'humiliation le touche.

Mais je ramasse dans des feuilles sans avoir les reproches que les Appellans se font. Oui quelquefois : eh ! pourquoi ne le ferois-je pas , lorsqu'il est si utile à ma cause que je le fasse ? Ici commence à se montrer un mystère qu'il est important de dévoiler.

Quelles sont ces feuilles où il doit être interdit de ramasser ? Toutes celles qui sont anonymes ? Mais celles du Gazétier le sont , & les autres Ecrits des Figuristes sont de même sans nom. Etoit-ce donc la volonté du Prélat qu'on négligeât ces Ecrits & ces Feuilles ? Oh ! non. Permis de ramasser dans les Feuilles que publient les Figuristes , des accusations & des invectives , non-seulement contre les Constitutionnaires , mais encore contre les Appellans Antifiguristes , & contre les Appellans Figuristes mitigés ; il l'avoit fait lui-même ; & si je n'avois fait que cela , je n'aurois eu rien à craindre de son zèle. Mais d'aller ramasser des reproches contre les Appellans Figuristes dans les feuilles des Appellans leurs adversaires , c'est ce qui le blessa. Il s'étoit hautement déclaré leur protecteur ; il suivoit leur système : les toucher c'étoit lui toucher la prunelle de l'œil. Voilà ce qui enflamma son zèle. Si j'avois laissé les Figuristes en paix , j'aurois été blanc comme neige. Aussi n'est-ce qu'en leur faveur qu'il défendoit de dire , qu'aucun Appellant ne mérite pas plus de créance que l'autre , & que le meilleur parti

(a) Voies ma
XIXe. Lett. pag.
1119.

(b) *Ibid.* p. 1114.

est de les croire sans véridiques dans leurs accusations. Il avoit proscrit M. de Bonaire chef des Appellans Antifiguristes, comme (a) un homme qui n'est point chrétien : & dans la Lettre même dont je fais ici l'examen, il l'excommunie solennellement lui & ses Collegues. Ce n'est donc pas pour eux qu'il demandoit notre confiance : ç'eût été lui plaire au contraire que de les bien maltraiter. Selon lui de même (b), les Appellans Figuristes mitigés sont des menteurs pleins de malignité qui accusent & déchirent leurs freres, & qui ne les *attaquent qu'en les calomniant* : ce sont des Cains piqués d'une noire jalousie contre des Abels. Il eût donc été bien fâché qu'on les eût regardés comme d'honnêtes gens, comme des hommes véridiques. Pour qui donc combattoit-il ? Pour qui exigeoit-il notre respect ? C'est pour les chers Figuristes, & pour eux seuls. Me voilà consolé. Puisque c'est pour avoir humilié ces fabricateurs d'erreurs & de folies que j'ai déplu au Prélat, je lui ai déplu pour avoir fort bien fait.

CCLXXXIV.

Il se plaint de ce qu'on compte M. de Bonaire parmi les Appellans, plainte étrange.

J'encourus aussi la disgrâce pour un autre sujet ; & c'est bien innocemment : pouvois-je le prévoir sans être prophète ? Il se fâcha de ce que j'avois fait *du sieur de Bonnaire, & de quelque autre Ecrivain de cette espece, une classe d'Appellans*, quoique je sçusse qu'il étoit bien éloigné de les regarder comme tels. Je me contenta, ajouta-t-il, de remarquer que c'est une suite du dessein qu'il avoit de calomnier. Dessein de calomnier ! Si cette intention avoit trouvé place dans mon cœur, j'en mourrois de honte : & il n'hésita pas à me l'imputer ! Je parlerois ici fort haut, s'il pouvoit m'entendre. Dieu lui pardonne cette iniquité.

On en a vu le prétexte. C'est ce que j'ai osé faire *du sieur de Bonnaire & de quelque autre Ecrivain de cette espece, une classe d'Appellans*, quoiqu'il ne les regardât pas comme tels. Comme si son idée avoit la force d'anéantir des actes ! Comme s'il y avoit de la calomnie à placer parmi les Appellans des gens qui ont appellé, & qui n'ont point retracté leur appel ! Quelles absurdités !

CCLXXXV.

Scandale de la prétention que de **Voici le sérieux. De ce que le trouble & la discorde régnerent avec tant de fureur dans la société des Appellans, j'avois con-**

et qu'il est impossible que le Dieu de paix y préside, qu'il la chérisse, qu'il la consacre par la voix des miracles : & cette conséquence est si naturelle, que le Public désintéressé y avoit applaudi : mais aussi elle étoit si fatale au Parti, que pour la détruire ses Ecrivains ont employé tout leur sçavoir faire. Il s'agit de voir s'ils ont bien réussi.

rejeter les Appellans à cause de leurs divisions, c'est condamner l'Eglise.

Comment s'y sont-ils pris pour énerver mon raisonnement ? Est-ce en s'inscrivant en faux contre la réalité de cette discordance ? Aucun n'a voulu en courir le risque, à l'exception de M. de Sennez, qui même n'a osé en dire qu'un mot : l'extrait que j'avois fait de leurs textes la prouvoit trop clairement, & ma fidélité dans cet extrait étoit au-dessus de tout reproche. Il fallut donc tenter une autre voie, & faute d'autre, celle qu'ils ont prise, est la plus odieuse qu'on puisse imaginer. C'est de dire par la bouche de feu M. de Montpellier, que *si la méthode dont je me sers pour décrier les Appellans est concluante, l'Eglise ne peut plus se défendre contre les objections de ses ennemis.* Ainsi ils ne se justifient point, mais ils accusent l'Eglise : ils ne se lavent point, mais ils la noircissent. Défendons cette sainte Mere de l'injure qu'ils lui font.

C C L X X V I.

Parmi les objections dont ils disent qu'on pourroit accabler l'Eglise à la faveur de ma méthode, celle dont ils semblent espérer le plus, est celle-ci. *L'Auteur des Lettres Théologiques, disoit le Prélat, n'a pas apperçu qu'un Protestant pouvoit lui fermer la bouche, en retorquant contre lui le même argument. Vous partagés, dira celui-ci, les Appellans en trois classes, & moi je n'en fais que deux de tous les Papistes. Les uns sont soumis à la Bulle Unigenitus, les autres la rejettent.*

Fausseté que les Protestans feroient de même en droit d'objecter à l'Eglise les combats des Constitutionnaires & des Appellans.

Pauvre objection. Un Protestant ne fera jamais de bonne-foi ce partage. Qui ignore que chez les Protestans les Appellans n'ont point la réputation de vrais Papistes, & qu'on ne les y connoît que sous le nom de Jansénistes ? Mais donnons qu'un Protestant veuille ainsi chicaner, comment prouvera-t-il à la faveur de ma méthode, qu'il n'y a ni vérité ni sainteté dans notre Communion ? C'est, selon le Prélat, par les accusations dont les Constitutionnaires & les Appellans se chargent les uns les autres. *Que peut-on, disoit-il, ajouter au portrait hideux que les Constitutionnaires font des Appellans ? Quoi de plus horrible*

que celui que les Appellans font des Constitutionnaires?
 L'Auteur de la XIX. Lettre, ajoutoit-il, croit son raisonnement
 invincible contre nous. Aveugle qui n'a pas vu que le glaive dont-il
 vouloit nous percer, ne peut nous faire du mal: mais que le Pro-
 testant qui le lui arrache d'entre les mains, le perce lui-même d'ou-
 tre en outre, sans qu'il puisse s'en défendre qu'en revenant sur ses
 pas. Grands mots. Pesons-les, & nous n'y trouverons que du
 vent.

CCLXXXVII.

Même sujet.

Et d'abord: que le glaive dont j'ai frappé les Appellans, n'ait pû leur faire de mal, le Prélat l'a dit sans le croire; jette-t-on tant de cris, quand on ne sent ni blessure, ni mal? Ensuite, que le même glaive entre les mains d'un Protestant, doive me percer d'outre en outre, si le Prélat l'a cru, comme il l'a dit, il n'a pas fait preuves de grandes lumières.

Pour en convaincre mes Lecteurs, consentons qu'un Protestant s'arme de ce glaive. J'ai déjà dit qu'aucun ne le prendra sérieusement; & j'ajoute que si quelqu'un d'eux le prenoit, on pourroit d'un mot le lui faire tomber des mains. Mais je veux qu'il le prenne, & je veux bien encore le lui laisser. Quel en sera l'usage? De Conclure que puisque dans le sein d'une même Communion les Constitutionnaires font un portrait hideux des Appellans, & que celui que les Appellans font des Constitutionnaires est horrible, il s'ensuit que la vérité & la sainteté sont bannies de notre Société? C'est justement ce que lui sug-
 géroit le Prélat, mais ce seroit au juste une folie. C'est comme si l'on s'avisoit de conclure qu'il n'y a point d'ordre dans un Etat, de ce que les Magistrats y condamnent les coupables, & de ce que les coupables condamnés déclament contre les Magistrats. Qui extravaguera jusqu'à ce point? Comment donc infereroit-on sans absurdité qu'il n'y a ni vérité, ni sainteté dans notre Communion, de ce que les Juges y ayant condamné les Jansenistes, ceux-ci vomissent des injures contre les Juges? Dans toute Société policée ces sortes de divisions sont inévitables. L'autorité est toujours ennemie du désordre; & c'est le caractère, comme l'intérêt du désordre, de décrier toujours l'autorité. Malheur à un Etat où les Juges & les coupables ne se font pas la guerre. Voilà quelle seroit ma réponse au Protestant: qu'auroit-il à repliquer?

Est-ce là l'espèce de discorde que je reproche aux Appellans, & dont je conclus qu'il n'y a ni vérité, ni sainteté dans leur Parti? Quelle différence! C'est précisément la dissension qui se trouveroit dans un Etat, où les Princes & les Gouverneurs partagés en factions opposées, & armés les uns contre les autres, se feroient tous une guerre opiniâtre. Diroit-on que le Dieu de paix regne dans cet Etat, que l'ordre & la sainteté y fleurissent! Or voilà notre cas. Les Princes & les Chefs des Appellans, suivis chacun de sa troupe, s'attaquent tous, se déchirent, s'entretuent. Comment seroit-ce une société sainte, & bénie de Dieu? Comment ne seroit-ce pas une société chérie du démon? Non, jamais mon argument ne sera renversé.

CCLXXXVIII.

Encore une courte, mais décisive réflexion. Luther, ses adhérens & les Sacramentaires condamnés avant le Concile de Trente par le Pape & par les Evêques dispersés, se plainquirent hautement qu'on les condamnoit contre toute justice, & déchirèrent la réputation de leurs Juges. Falloit-il conclure du jugement qu'en portoient le Pape & les Evêques, & des Invectives dont à leur tour ils chargeoient le Corps Pastoral, qu'il n'y avoit ni vérité, ni sainteté dans l'Eglise? Les Appellans n'auront garde de le dire: ils diront au contraire ce que leurs ancêtres ont dit fort judicieusement & fort souvent, que de la part des Sacramentaires & des Luthériens, c'étoit des plaintes & des injures sans conséquence, telles qu'en exhalent toujours les orgueilleux lorsqu'ils sont condamnés. C'est la réponse que je leur fais à eux-mêmes. Ils sont condamnés, ils sont orgueilleux: voilà pourquoi ils crient: leurs cris sont sans conséquence.

Même sujet.

Mais ces Sectaires, tous unanimes à décrier le Pape & les Evêques, ne se décrièrent pas moins les uns les autres, & se firent ensemble une guerre cruelle. Etoit-ce là une scène inutile pour nous? M. Bossuet, M. Nicole, & nos autres Controversistes ont-ils eu tort de leur opposer ces dissensions, comme un titre victorieux contre leurs Sectes? Les Appellans n'oseront jamais le prononcer. J'oserai donc leur dire que leurs cris contre nous ne prouvent rien contre nous, mais que leurs guerres mutuelles prouvent contre eux, & les confondent.

CCLXXXIX.

Une autre défense du Parti sous le nom du Prélat, c'est la

Etrange idée de

comparer les dif-
fensions des Ca-
tholiques & des
Ariens, avec la
guerre que se font
les Jansenistes.

*confusion où l'on vit l'Eglise sous l'empire de Constance. Souvent l'Evêque Catholique se voyoit assis à côté de l'Evêque Ariens; & de
quels crimes ne se chargeoit-on pas réciproquement?*

Quel exemple! ou plutôt quelle illusion de mettre les guerres intestines d'un même Corps, en parallèle avec les dissensions qu'on vit entre les Catholiques & les Ariens, deux sociétés entièrement séparées! Sans doute que les injures dont les Ariens chargeoient les Catholiques, ne prouvent point que le Dieu de paix ne régnoit pas chez ceux-ci: une maison est-elle en trouble, parce que des chiens abboient au dehors? Mais quand c'est dans la maison même que se livrent les combats, & que tous ceux qui y habitent sont ensemble aux prises, peut-on dire que le Dieu de l'ordre & de la charité y a choisi son séjour? Or chez les Appellans c'est la maison même qui est en discorde: les peres, les freres, les enfans, tous s'y frappent & s'y égorgent. Et Dieu seroit au milieu d'eux? Et ce seroit sa société chérie? Cela est impossible.

Que si par le parallèle des dissensions des Appellans entre eux avec la division qui séparoit les Ariens & les Catholiques, l'Auteur de la Lettre du Prélat a voulu nous faire entendre qu'il y a des Appellans catholiques, & des Appellans hérétiques qui ne font plus ensemble une même société, voudroit-il bien nous apprendre quels sont ceux qu'il regarde comme ses freres, & quelles sont les deux classes d'Appellans hérétiques dont il est séparé? Car des trois classes d'Appellans qui se frappent si vertement, il n'en peut être qu'une au plus qui ait avec elle la vérité. Belle scene, joli débat s'il se hasardoit à faire ce partage! Mais il ne l'osera. Qu'il reconnoisse donc que l'exemple qu'il m'objecte, n'a nul rapport aux dissensions du Parti.

C. C X C.

Remarque im-
portante sur ce
que dit le Prélat
des Catholiques
assis à côté des
Ariens.

Au reste, je ne sçaurois lui passer d'avoir dit séchement; que du tems de l'Empereur Constance, *souvent l'Evêque Catholique se voyoit assis à côté de l'Evêque Ariens.* C'est faire entendre qu'alors les Catholiques & les Ariens ne faisoient qu'un même Corps: mais n'est-ce pas insulter à la vérité, & faire injure à l'Eglise? Si dans ces tems de *confusion l'Evêque Catholique se voyoit quelquefois assis à côté de l'Evêque Ariens*, quelle en étoit la cause? C'est qu'alors les Evêques Ariens cachotent leur impiété, & feignoient d'avoir la foi de l'Eglise, comme on le vit dans

le célèbre Concile d'Antioche, en 341. & dans celui de Rimini en 359. Mais lorsqu'ils étoient connus pour tels, point d'union avec eux; on les condamnoit! & ils le sçavoient si bien, que lorsqu'ils se voïoient découverts, & que dans les Conciles le nombre des Evêques Catholiques étoit plus considérable que le leur, ils n'osoient s'y présenter, & s'enfuïoient, comme ils le firent dans le grand Concile de Sardique en 347. Si dans certaines occasions les Catholiques conservèrent avec des Ariens connus certaines marques de société, c'est en gémissant, & parce qu'ils crurent que la prudence les y obligeoit, vû les conjonctures. Il seroit trop long d'entrer dans le détail de ces occasions; qui d'ailleurs seroit inutile pour notre objet. Mais il étoit important de dissiper l'illusion que l'Auteur de la Lettre de feu M. de Montpellier pouvoit avoir faite.

CCXCI.

Les autres exemples qu'il m'oppose, ne seroient guères moins déplacés s'ils étoient exposés fidèlement. *Après la mort de Constante, dit-il, les Catholiques eux-mêmes éprouvèrent des divisions dont on ne peut lire le récit sans en être effrayé. S. Basile & S. Gregoire de Nazianze comparant à un combat de nuit où personne ne se connoît plus, & où l'on frappe indifféremment sur tous, ce qui se passoit alors. Le Schisme de l'Eglise d'Antioche, la dispute sur les trois hypostases donnèrent lieu aux reproches les plus vifs. " Je ne connois point Vital; je rejette Melece; j'ignore Paulin, disoit S. Jérôme. Des solitaires très-austères, très-pénitens & très-orthodoxes traitoient ce saint Docteur d'hérétique Sabellien. Ceux qui étoient unis de communion avec S. Melece, n'étoient pas mieux traités par S. Jérôme.*

Autres faits tirés de l'Histoire Ecclesiastique qu'il m'oppose. Gémissemens de S. Basile, & de S. Gregoire de Nazianze. Il en expose mal le motif.

Voilà bien des objections en peu de lignes. Quoi qu'il faille du tems pour les détruire, il suffira néanmoins pour cela de rapporter au juste les faits que l'abregé déguise.

Il est vrai qu'on ne peut lire sans être touché, l'exposé que S. Basile & S. Gregoire de Nazianze font de l'état où de leur tems l'Eglise étoit reduite dans l'Orient. Mais est-ce sur la division des Catholiques que tomboient leurs grands gémissemens? Il semble, à entendre l'Auteur, que ç'en étoit l'objet unique; mais rien n'est plus éloigné de la vérité. Qu'on lise, par exemple, la Lettre 70. * de saint Basile au Pape Damase, sa Lettre 90. aux Evêques d'Occident, & ses Lettres 92. & 243.

* Nova Editionis.

aux Evêques d'Italie & des Gaules : pourquoi y répand-il tant de larmes ? pourquoi y conjure-t-il le Pape , & les Evêques d'Occident d'envoyer incessamment au secours de l'Eglise d'Orient ? C'est parce que l'impiété , l'insolence & la fureur des Sectateurs d'Arius y croissoient de jour en jour , & y faisoient les plus affreux ravages. C'est de cela sur tout qu'il gémit , c'est ce qui lui arrache tant de soupirs. Etoit-il permis de taire ce motif principal de sa douleur ? falloit-il métamorphoser les violences des Ariens contre les Catholiques , en une guerre de l'Eglise contre l'Eglise ?

CCXCII.

Même sujet. Sur quoi les Catholiques disputoient alors entr'eux.

Il est vrai pourtant que S. Basile , & S. Gregoire de Nazianze ont parlé de la division des Catholiques entre eux ; mais ce n'étoit pas là le grand objet de leur affliction. Si saint Basile en fait mention dans sa Lettre au Pape Damase , c'est en un mot , & en passant. Il n'en dit rien ni dans sa Lettre 90. aux Evêques d'Occident , ni dans sa Lettre 243. aux Evêques d'Italie & des Gaules , dans lesquelles il décrit d'une manière si touchante les malheurs de l'Eglise Orientale. Ce n'est que dans sa Lettre 92. aux mêmes Evêques que la division des Catholiques entre dans le tableau des maux de cette Eglise. Mais avoit-elle cette division quelque ressemblance avec les guerres intestines du Parti de l'appel , ainsi que le prétend l'Auteur de la Lettre du Prélat ? Pas la moindre , & c'est ce que je vais justifier.

Trois articles sur quoi rouloit cette division. 1^o. A Césarée en Cappadoce quelques Catholiques trouvoient mauvais que S. Basile ne prêchât pas assés ouvertement que le Saint-Esprit est Dieu ; & les autres approuvoient sa conduite. 2^o. A Antioche les Catholiques étoient partagés entre deux Evêques, Melece & Paulin ; & pour surcroît de malheur, Vital vint encore s'y mettre sur les rangs en qualité d'Evêque ; & c'étoit là le principal sujet du trouble. 3^o. Des Occidentaux n'étoient point d'accord avec les Orientaux sur l'expression de trois hypostases ; la plupart de ceux-ci voulant qu'on s'en servît , & les autres refusant de le faire. Voilà toutes les querelles. Par où ressemblent-elles à celles que je reproche au Parti ?

CCXCIII.

1^o. Au sujet de S. Basile. Nulle

En premier lieu , nul rapport de la division qui s'éleva au sujet de S. Basile , avec la guerre dont la société Janséniste est de-

chirée. Là il ne s'agissoit entre les Catholiques que de la conduite d'un de leurs Evêques : & dans les dissensions des Jansénistes tous leurs chefs sont attaqués.

ressemblance de cette contestation avec les guerres mutuelles des Jansénistes.

Là on n'imputoit à S. Basile ni vice, ni erreur ; on ne l'accusoit que d'user d'une timide politique, en s'abstenant de donner au Saint-Esprit le nom de Dieu, quoiqu'il en prêchât la Divinité : & les Jansénistes au contraire conspirent tous à se charger les uns les autres de nombre d'erreurs & de vices.

Si l'on soupçonna S. Basile de lâcheté, ces soupçons durèrent peu : bientôt sa constance intrépide au milieu des menaces du Préfet Modeste & de l'Empereur Valens, le justifia aux yeux de ses censeurs, & au sçu de toute la Terre. Mais les Jansénistes ! Se sont-ils ainsi lavés des désordres qu'ils s'imputent ? s'en sont ils encore déchargés mutuellement ? Ou plutôt ne les entend-on pas chaque jour renouveler leurs accusations réciproques ? Leur état est si déplorable, qu'ils ne sçauroient même se retracter aujourd'hui, sans se couvrir tous de la tache de noire calomnie.

Les Catholiques qui censuroient S. Basile, étoient en très-petit nombre, eu égard à ceux qui l'approuvoient, qui l'admiroient ; & encore en le blâmant sur un point, lui rendoient-ils le tribut de leur respect & de leurs éloges sur tout le reste. Est-il de même quelqu'un dans les trois classes d'Appellans, qui ait parmi les Appellans bien plus d'admirateurs que de Censeurs ? Est-il quelqu'une de ces classes que les deux autres respectent plus qu'ils ne la blâment ?

C C X C I V.

Enfin, ceux qui trouvoient à redire à la conduite de S. Basile, étoient des gens peu éclairés, des gens sans nom : & ceux au contraire qui y applaudissoient, comme à une sage économie, étoient les plus grands hommes de l'Eglise : c'étoit un Athanase, quoi qu'il eût présidé au Concile d'Alexandrie en 362. où la divinité du Saint-Esprit avoit été définie, & quoiqu'il eût professé ce dogme avec le plus grand zèle dans sa Lettre à Jovien. C'étoit un Gregoire de Nazianze, Prédicateur si zélé (b) à donner au Saint-Esprit le nom de Dieu consubstantiel au Pere & au Fils ; & qui, quoique inquiet dans une occasion (c) de ce que S. Basile perséveroit dans sa discrétion, se crut néanmoins obligé dans la suite (d) de l'imiter, par con-

Même sujet.

(b) *Epist. 26. Orat. 20.*

(c) *Epist. 27.*

(d) *Orat. 44.*

descendance pour certains Catholiques d'accord avec lui sur la foi , mais que le silence du Concile de Nicée rendoit timides à donner au Saint Esprit le nom de Dieu. C'étoient enfin les Eglises Catholiques dans tout le monde , qui bien-tôt portèrent de S. Basile le même jugement que S. Gregoire & S. Athanase en avoient porté ; & qui le révèrent comme un sage & généreux défenseur de toute vérité.

Est-ce là la condition des Appellans ? Quels Saints , quels Docteurs , quelles Eglises font leur apologie ? Nous Constitutionnaires n'y pensons pas : & loin qu'ils y pensent eux-mêmes , nous voïons tout ce qu'il y a d'Appellans en réputation de lumières , s'occuper à se traduire réciproquement en ridicule , & à se déchirer.

Tirons donc du nombre des exemples utiles au Parti Janséniste , la division au sujet de S. Basile : elle y figure très-mal.

CCXCV.

L'exemple du schisme d'Antioche que l'on m'objecte , ne leur est pas plus favorable. Voici le fait.

S. Eustathe d'Antioche aiant été chassé & déposé par les Ariens en 331. ils lui donnèrent pour successeur Eudoxe homme de leur secte , qui fut transféré au Siège de Constantinople en 360. L'Empereur Constance ayant fait assembler en 361. un Concile à Antioche , Melece Evêque de Sebaste fut unanimement élu par le Concile pour Evêque de cette Ville. Melece dans son premier Sermon se déclara hautement pour la foi de Nicée : ce qui irrita tellement l'Empereur Constance & les Ariens , que 30. jours après son entrée à Antioche , il fut banni dans son Païs , à Melitine en Armenie. Malgré cet exil qu'il souffrit pour la foi , & qu'il souffrit encore deux fois dans la suite , ceux des Catholiques qu'on nommoit Eustathiens , parce que pendant la vie de S. Eustathe ils n'avoient jamais voulu reconnoître d'autre Evêque , conduits par le Prêtre Paulin Catholique zélé , refusèrent de se soumettre à Melece , tandis que les autres Catholiques de la Ville le reconnoissoient pour leur Pasteur. Pour mettre fin à cette division , le célèbre Lucifer Evêque de Cagliari étant allé à Antioche , y ordonna en 372. pour Evêque le Prêtre Paulin : imprudence qui loin de faire cesser le trouble , l'augmenta considérablement. Voilà le sujet de la division parmi les Catholiques , non-seulement à

2°. Au sujet des Evêques Melece & Paulin , nul rapport de ce fait avec l'état où le Parti Janséniste se trouve.

Antioche, mais encore dans bien d'autres Eglises : les uns, comme S. Basile & presque tous les Orientaux, voulant qu'on reconnût Melece : les autres, comme le Pape Damase avec les Occidentaux, & S. Athanase avec les Egyptiens, tenant pour Paulin ; car on ne doit presque pas compter Vital, qu'Apollinaire Evêque de Laodicée, déjà hérétique en secret, entreprit en 376. de consacrer Evêque d'Antioche, & qui n'y fut reconnu que des Apollinaristes : d'autres enfin, comme S. Jérôme, étant quelque tems incertain pour qui, de Melece ou de Paulin, il convenoit de se déclarer. Voïons si cette division ressemble par quelque endroit à celle des Appellans.

CCXCVI.

Que reprochoient à Melece les Catholiques Eustathiens ? Des erreurs dans la doctrine, des déreglemens dans les mœurs ? Ils applaudissoient au contraire à la sainteté de sa vie, & à la pureté de sa foi : ils admiroient en lui les plus grands talens, & les plus aimables vertus. L'unique chose qui les blessoit, c'est que plusieurs Evêques Ariens avoient concouru à son élection. Voilà pourquoi ils ne purent jamais se résoudre à le reconnoître.

Même sujet.

De quoi les Catholiques Meleciens accuserent-ils à leur tour l'Evêque Paulin ? De rien qui interessât sa personne : ils respectoient sa sainte vie ; ils donnoient de grands éloges au zèle admirable avec lequel il avoit soutenu la foi, après l'exil de S. Eustathe. Seulement ils soutenoient que Melece étant déjà leur Evêque légitime, l'ordination de Paulin étoit illicite.

De bonne foi, voit-on là un tableau des dissensions des Appellans, qui chacun dans sa classe, impute aux chefs des deux autres factions, nombre d'erreurs dans la doctrine, & le caractère le plus odieux d'esprit & de cœur ?

CCXCVII.

Si d'Antioche nous passons au reste de l'Eglise, pourquoi les Egyptiens & les Occidentaux s'attachèrent-ils à la communion de Paulin ? pour la même raison qui empêchoit les Eustathiens d'Antioche de reconnoître Melece : parce que celui-ci avoit été élu par des Ariens. Cette circonstance les inquiéta, au point même de former des soupçons sur sa foi, soupçons auxquels S. Jérôme se livra trop fortement. Mais cette inquiétude ne fut pas de durée. Bien-tôt les Occidentaux rendirent justice à

Même sujet.

Melece : & non-seulement ils ne le rejeterent jamais de la communion des Fidèles, mais même ils ne lui refusèrent point l'espece de communion propre aux Evêques, puisqu'ils reçurent les Lettres qu'il avoit composées, & auxquelles il avoit souscrit en qualité d'Evêque, avec d'autres Evêques unis de communion avec l'Occident. Ils firent plus : ils vantèrent son mérite & sa foi, comme il paroît par la Lettre de saint Ambroise, & des autres Evêques du Concile d'Aquilée tenu en 381. adressée à l'Empereur Theodose, & par deux autres Lettres des Occidentaux au même Empereur, dans l'une desquelles ils déclarent que Melece & Paulin étoient vraiment Catholiques ; le priant dans l'autre de confirmer l'accord fait entre eux deux, qu'à la mort de l'un, celui qui survivroit, gouverneroit seul l'Eglise d'Antioche. Quel éloge n'en fait pas S. Epiphane même, quoique intimement uni avec Paulin ! Ainsi rien de personnel qui éloigât de Melece les Occidentaux ; ils ne lui reprochoient ni vice, ni erreur ; ils l'approuvèrent au contraire dans sa personne & dans sa foi ; ils n'en vouloient qu'à son élection, par éloignement des Ariens qui y avoient contribué.

De même, pourquoi les Catholiques Orientaux rejeterent-ils pour la plupart l'ordination de Paulin, pour s'attacher à Melece ? Est-ce que la doctrine, ou le caractère de Paulin leur déplaisoient ? Non. C'est par le même motif qui avoit éloigné de lui la plupart des Catholiques d'Antioche, parce que S. Melece en occupoit déjà le Siège ; le regardant d'ailleurs comme un saint homme, & comme un généreux Confesseur de la Foi.

Je prends ici pour juge tout homme sensé. Quoi ! Parce que, nonobstant une contestation entre des Catholiques, accompagnée de tant d'estime mutuelle, on pouvoit être saint, il s'ensuivra que les Appellans peuvent l'être au milieu de querelles telles qu'on les connoît, si différentes, si furieuses, si incompatibles avec l'esprit de religion ? C'est une chimere.

CCXCVIII.

Chimere aussi que le parallele de ces querelles avec la dispute des Catholiques sur les trois hypostases.

Point de division entre eux sur la doctrine : tous convenoient de la Trinité des personnes dans l'unité de nature ; ils ne differoient que dans la façon de s'exprimer. Les Grecs, qui

3°. Au sujet de l'expression de trois hypostases. Nul'e proportion de cette dispute avec celles qui di-

n'entendoient par hypostase que ce que nous entendons aujourd'hui par ce mot, c'est-à-dire, une personne qui subsiste réellement, exigeoient qu'on reconnût en Dieu trois hypostases. Le mot latin de *personnes* ne les contentoit pas. Comme ils en ignoroient le vrai sens & la valeur, ils craignoient que sous ce terme on ne cachât l'hérésie de Sabellius, c'est-à-dire, qu'on n'entendît simplement trois différens noms d'une même substance. Les Latins pensoient comme eux sur la doctrine : mais prenant le mot grec, hypostase, pour un terme synonyme à celui de substance, l'expression de trois hypostases leur faisoit peur. Ainsi même foi dans tous, union très-réelle dans la doctrine, mais désunion sur un mot, les Latins n'entendant pas le grec, les Grecs n'entendant pas le latin.

vifent les Appellans entr'eux.

Plaisante imagination de comparer cette espèce de dispute avec la guerre que se font les Appellans, non sur un mot, mais sur le fond même de la doctrine, & avec les imputations dont ils se chargent de malice, d'impudence, de calomnie, de noirceur !

Il est donc sensible, pour reprendre ici tous les exemples qu'on m'a opposés de dissensions entre les Catholiques, que ni dans celle qui regardoit saint Basile, ni dans celle qui suivit l'ordination de Melece & de Paulin, ni dans celle qui s'éleva au sujet des trois hypostases, il n'est rien de ressemblant aux divisions qui regnent parmi les Jansénistes ; & que de vouloir conclure des unes aux autres, pour prouver que Dieu peut résider avec eux, c'est prétendre que Dieu n'abhorre point les désordres & la fureur, parce qu'il pardonne des ignorances & des foiblesses.

CCXCIX.

Reste la contestation au sujet d'Origene, contestation où feu M de Montpellier s'imagina trouver un exemple de celle dont nous voïons le Parti agité. *L'affaire de l'Origenisme*, disoit-il, *mit de même des Saints aux prises avec des Saints.*

L'affaire de l'Origenisme que le Prêlat m'objecte, n'est pas moins inutile à sa cause.

Oùï. Mais sur quoi leur dispute ? Sur un pur fait non dogmatique ; les uns soutenant que les erreurs contenuës dans les Livres d'Origene étoient de lui ; & qu'ainsi il falloit, en les proscrivant, proscrire aussi ses Ecrits & sa personne ; les autres, qui disoient de même anathême à ces erreurs, prétendant que des hérétiques les avoient inserées dans les Ouvrages d'O-

rigene ; & par conséquent que sa personne devoit être respectée, ainsi que ses véritables Ecrits. C'est sur cela que l'on vit des Saints aux prises avec des Saints. Origene avoit-il enseigné les erreurs que l'on trouve dans ses Ouvrages ? Est-ce des hérétiques qui, pour s'autoriser, les y avoient insérées ? Tel étoit l'objet de la contestation. Je ne vois pas qu'elle soit incompatible avec la sainteté. Il a pû s'y mêler de la chaleur, il y a eu quelque amertume dans le zèle : mais est-il sur la Terre d'hommes parfaits ?

N'est-ce qu'en quelque chose d'approchant que les Appellans sont divisés ? Les uns au contraire sont accusés de fanatisme, de Montanisme, de Quiétisme ; d'autres de s'égarer horriblement dans la foi, & d'avancer des blasphêmes ; les autres enfin de libertinage d'esprit, & des plus horribles excès contre la religion ; & tous de mensonges impudens, d'insigne mauvaise foi, de calomnies atroces, de noire malice. Y a-t'il donc ombre de raison à mettre en parallèle avec la dispute de quelques Saints sur Origene, les querelles des Jansénistes sur tant d'objets importants ?

Que si l'Auteur de la Lettre du Prélat a eu en vûe les combats des Catholiques avec les Origenistes, vraiment auteurs des erreurs attribuées à Origene, à quoi pensoit-il de nous dire que des Saints furent aux prises avec des Saints ? D'autres que des hérétiques ont-ils jamais soutenu ces erreurs ?

Concluons donc que de tous les exemples de division dans l'Eglise que cet Ecrivain m'a objectés, il n'en est pas un seul qui ait du rapport à l'espèce de division qui désole son Parti.

C C C.

Autre différence
essentielle entre
tous les exemples
qu'il allégué, &
l'état de son Parti.

Mais je veux qu'ils n'en soient pas totalement différens. Qu'en conclure ? Ma condamnation, ou celle de l'Eglise ? C'est ce que prétendoit le Prélat. Car, disoit-il, *sur chacune de ces contestations mettés dans la bouche d'un ennemi de l'Eglise ce que l'Auteur des Lettres Théologiques vomit contre nous, il en conclara que celle qui se qualifioit alors l'Epouse de Jesus-Christ, ne l'étoit point ; qu'il n'y avoit ni vérité, ni sainteté dans ses membres, & que tous les miracles qu'elle publioit étoient des prestiges du démon.*

Misere que ce raisonnement. En effet, & cette observation est très-importante : de toutes les divisions qui sont arrivées entre des Catholiques, il n'en est aucune qui ait agité l'Eglise entière.

entière. Quelquefois c'étoient de simples disputes de particulier à particulier, qui n'étoient connues que d'un petit nombre de personnes. D'autrefois le trouble n'étoit que dans une Société, dans une Ville, dans une Eglise, ou dans une Province, tout le reste de l'Eglise Catholique demeurant dans le calme. Quelquefois enfin si l'agitation se glissoit dans quelques Nations, par tout ailleurs on étoit en paix.

C'est ce qui se vérifie en particulier dans tous les exemples qui ont été allegués par feu M. de Montpellier. Trouble dans l'Eglise à l'occasion de saint Basile. Mais où ? A Césarée en Cappadoce, & aux environs : ailleurs ce grand Homme n'a que des admirateurs parmi les Catholiques. Trouble dans l'Eglise au sujet des Evêques Melece & Paulin. Mais où ? A Antioche, & dans quelques autres Eglises d'Orient. Les autres Eglises d'Asie, & celles de l'Europe & de l'Afrique voient avec douleur, il est vrai, la division d'Antioche ; mais les Catholiques ne s'y font point la guerre, ils y sont parfaitement d'accord. Trouble dans l'Eglise au sujet de l'expression de trois hypostases. Mais où ? En Palestine, & dans quelque autre contrée de l'Asie. Le reste de l'Orient, & l'Occident entier ne connoissent cette contestation au plus que par ouï dire. Trouble enfin dans l'Eglise au sujet des Ouvrages d'Origene. Mais où ? D'abord en Egypte & en Palestine ; ensuite dans quelques autres contrées. Nulle part ailleurs ces Ouvrages ne causent du trouble.

Or, quand je passerois à l'Ennemi de l'Eglise cette absurdité, qu'aucun des Catholiques engagés un peu avant dans ces disputes, n'étoit saint : sur quel fondement en concluroit-il que l'Eglise n'étoit point alors l'Epouse de Jesus-Christ ? Faut-il pour qu'elle soit sainte, que tous ses membres soient saints ? Le Sauveur ne lui a-t-il promis d'être avec elle, qu'à condition que ses enfans seront tous pacifiques, tous bien unis ? N'a-t-il pas prédit au contraire qu'elle renfermeroit du froment & de la paille, des bons & des méchans ? Voilà par où je fermerois la bouche à un ennemi de l'Eglise.

C C C I.

Que les Appellans tentent de me la fermer par le même moien. J'ai dit que leur Parti ne vaut rien ; je l'ai prouvé par les divisions qui y régnerent ; & je soutiens que cette preuve est

Même sujet.

invincible. Et pourquoi cette prétention ? S'ils ne se harceloient que dans quelque coin, si je ne vois que quelques-uns des leurs aux prises, je n'en rirois, je n'en triompherois que sobrement. Mais quand dans son Parti, quoique resserré dans les plus étroites bornes, quoiqu'un rien, eu égard au Corps des Catholiques de toute la Terre, je vois guerre par tout, feu & flammes par tout, querelles, haine, fureur par tout : eh ! où veut-on que je trouve pour le Dieu de paix une place ? Au moins chès nous s'il étoit quelque lieu où il ne pût habiter, il y en a tant d'autres où il pourroit faire sa demeure : notre Eglise est si grande. Mais chès les Appellans point de refuge pour lui. Nulle part ils ne laissent le monde en paix, & n'y vivent eux-mêmes. Et pour venir à quelque détail, où juge-t-on qu'il fait sa demeure ? Chès les Figuristes ? Mais ils haïssent à mort leurs freres Antifiguristes & Figuristes mitigés. Chès les Antifiguristes ? mais ils ont massacré leurs freres Figuristes mitigés & Figuristes. Chès les Figuristes mitigés ? Mais ils ont porté des coups mortels à leurs freres Figuristes & Antifiguristes. Les querelles ont donc gangrené tout le Parti, tout y est infecté.

On voit combien les exemples proposés par feu M. de Montpellier, de divisions entre les Catholiques, sont éloignés en tout sens de celles que je reproche aux Appellans.

CCCII.

Le Prélat ajouta une autre objection à laquelle je ne me serois jamais attendu. *Le Payen, disoit-il, fait le raisonnement de l'Auteur de la XIXe. Lettre pour triompher . . . de toutes les sectes qui confessent l'unité de Dieu. Qu'on lise ce qu'Origene nous a conservé du Philosophe Celse contre la Religion Chrétienne. On verra que cet impie dès le commencement du Christianisme * faisoit le personnage que l'Auteur des Lettres Théologiques fait aujourd'hui. Celse met aux prises un Juif avec un Chrétien ; & après avoir mis dans la bouche du Juif ce qu'il lui plaît pour décrier le Christianisme, il se moque également du Juif & du Chrétien. Un des reproches qu'il fait au Chrétien est " de s'être divisé en une multitude de sectes qui se ,, condamnent mutuellement. Ils n'ont, dit-il, presque plus ,, rien de commun que le nom, si l'on peut même dire qu'ils ,, l'aient : c'est au moins, continue Celse, la seule chose qu'ils ,, aient eu honte d'abandonner. Pour ce qui est du reste, ils ,, ont tous leurs maximes différentes. ,,*

Combien il donne dans le travers en m'opposant le raisonnement de Celse contre le Christianisme.

* Ce fut vers le milieu du 2e. siècle.

Il est vrai que Celse fait cette objection, & qu'il la propose même avec beaucoup de confiance : tant la division a été toujours regardée comme un préjugé défavorable : mais indépendamment des solides réponses qu'y fait Origene dans son second Livre, réponses dont le Parti Janseniste ne sçauroit tirer avantage pour se défendre : où me transportoit le Prélat ? Je pars des querelles des Appellans avec des Appellans attachés à une même cause, & unis dans un même Corps : & il vient me placer auprès de deux sociétés totalement distinctes & séparées ; de la société des Chrétiens, & de celle des Juifs, dont l'une cesseroit de subsister, si elles cessioient de se faire la guerre. Y a-t-il là de la raison ?

CCCIII.

Pas plus raisonnable d'opposer au Christianisme cette multitude de sectes qui se condamnent mutuellement. La médecine est-elle condamnable, répondoit Origene à Celse (a), parce que chès les Grecs, & chès les Barbares il y a diverses sectes de médecins ? Doit-on rejeter la Philosophie, parce que les Philosophes forment divers sectes ? Faut-il blâmer la doctrine de Platon, parce qu'Aristote l'a abandonnée ; & celle de Socrate, parce que ses disciples se sont partagés en sectes opposées ? Ainsi il confondoit Celse par ses propres armes ; & à ces moïens il en ajoûta çà & là (b) plusieurs autres très-forts, & pris du fond du même sujet.

Même sujet.

(a) L. III. cont.
Cels. p. 454. 455.
nova Edit.

(b) Vide præcipuè
l. 5. p. 627.

mais encore une fois dois-je suivre le Prélat dans tous ses écarts ? Au fait. Les sectes séparées de l'Eglise ont combattu l'Eglise, & l'Eglise les a condamnées, je le sçai. Je sçai encore que leur haine pour elle, & que les insultes qu'elles lui ont faites & qu'elles lui font, loin de la défigurer, la rendent aux yeux de Dieu plus aimable & plus belle. Mais si tous ses principaux membres étoient sans concert, si elle se déchiroit elle-même le cœur & les entrailles, auroit-elle encore bonne grace ? Or voilà l'état où se trouve la société Janseniste, dont tous les principaux membres sont appliqués à se déchirer les uns les autres, & où l'on ne voit que sang & que carnage. C'est de cela qu'on doit montrer quelque exemple dans cette Eglise où habite le Dieu de vérité & de sainteté, si on veut prouver que Dieu peut habiter dans la société des Appellans, nonob-

stant la fureur qui y regne. Mais en vit-on jamais d'exemple ? Y en aura-t-il jamais ?

Rien donc n'est moins judicieux que les défenses de feu M. de Montpellier ; & c'est avec autant d'inutilité que de scandale, que pour blanchir son Parti, il a tenté de noircir l'Eglise.

Il me resteroit, pour ne laisser pas vestige de sa Lettre, de refuter le parallele qu'il faisoit de mon mépris pour ses miracles, avec le mépris de l'Idolâtre Celse pour les miracles de Jesus-Christ ; & d'examiner cette prétention sur laquelle il s'étendit, que mes raisonnemens tombent à plomb sur la Congrégation de Saint Maur. Mais c'est un parallele dont j'ai déjà si bien montré l'extravagance & le blasphême, que le Parti n'a scû que repliquer : & pour l'autre prétention du Prélat, j'espère trouver quelque endroit plus propre à en faire sentir le malin, le faux & le ridicule. Venons à la Lettre de M. l'Evêque de Senez en réponse à ma XIX^e. Lettre.

E X A M E N

De la Lettre de Monseigneur l'Evêque de Senez, au sujet de la XIX^e. Lettre Théologique.

CCCIV.

Misères de la Rép. de M. de Senez à ma XIX^e. Lettre. Soit qu'il se taise sur mes moiens, soit qu'il en parle, il se montre confondu.

Ce Prélat a donc cru devoir écrire au sujet de cette Lettre, & il l'a fait. A la bonne heure : je m'y attendois. Il devoit lui être bien douloureux de trouver la cause des miracles & de l'appel si profondément humiliée ; de voir le Corps des Appellans servir au Public d'amusement, & lui donner à ses dépens un spectacle également sanglant & comique. Il étoit donc naturel qu'il tentât de relever ses pauvres miracles, son pauvre appel, & de détourner l'attention publique d'un spectacle qu'il trouvoit si désolant.

Mais, le croiroit-on si on ne le voïoit ? A l'exemple de feu M. de Montpellier, M. de Senez ne fait rien de tout cela. Il tonne, il éclate contre ma Lettre : mais à peine l'a-t-il effleurée qu'il disparoît. Il jette feu & flammes contre moi : mais c'est de si loin, que je n'en perds pas un cheveu : mais c'est avec tant d'ardeur qu'il se perd lui-même. Voilà tout son suc-

cès. Pour procurer au Public la satisfaction d'en être témoin, il est nécessaire de reprendre en gros les moïens dont je m'étois servi pour frapper le Parti, & de faire voir que soit que le Prélat se taise sur ces moïens, soit qu'il tente de les parer, il se montre vaincu. Feu. M. de Montpellier va reparoître quelques momens sur la scene : mais en relevant les fautes communes aux deux Prélats, c'est à M. de Senez sur tout que je m'attacherai.

CCCV.

D'abord, j'avois montré dans ma XIX^e. Lettre combien il y a d'impieeté & d'extravagance à mettre en parallele les prétendus miracles du tems avec ceux de Notre Seigneur Jesus-Christ, & que tel est néanmoins l'affreux excès des plus célèbres d'entre les Appellans Miraculistes. Le coup étoit rude ; le Public le trouva bien frappé ; & ceux sur qui il tomba en furent, dit-on, blessés à mort. Que firent les deux Prélats à cet affligeant spectacle ? Ils le contemplèrent tristement ; ils en gémirent, mais en secret ; ils se retirèrent dans un profond silence.

Nullé réponse de sa part à mes réflexions contre le parallele entre les miracles du Sauveur, & ceux du tems, contre les excès de M. Poncet, & contre l'appel.

De là je passai à M. Poncet Desessarts ; je le forçai d'abord à respecter une maxime sacrée contre laquelle il s'étoit élevé ; & puis, en le convainquant de deux blasphêmes, je le précipitai, pour ainsi dire, dans le tombeau. Lugubre scene pour les deux Evêques à qui M. Poncet étoit si cher. La Religion leur fut-elle encore plus chère ? Condamnèrent-ils les excès de ce téméraire Ecrivain ? Ils ne purent s'y résoudre : l'amitié de Parti prévalut sur la Religion. Ecrivirent-ils du moins pour le justifier ? Firent-ils quelques efforts, s'armèrent-ils pour le défendre ? Ils n'osèrent branler : le Public ne les entendit pas même pousser un seul soupir.

Coup bien plus fatal au Parti. Je démontrai que la Bulle *Unigenitus* est consacrée par la voix infailible de l'Eglise ; que la revolte des Appellans contre ce décret ne prouve que contre eux ; que d'y être soumis de cœur & d'esprit, c'est marcher dans la voie sûre & unique ; que l'appel est illusoire ; que d'en suivre le parti c'est s'égarer ; qu'il est impossible par conséquent que des miracles faits pour contredire la Bulle & pour autoriser l'appel, viennent d'un bon principe : & ces moïens parurent au Public si simples & si frappans, qu'il les honora

ouvertement de son approbation & de ses éloges. C'étoit donc une conjoncture à reveiller les deux Prélats, & à les presser de prendre en main toutes leurs armes. Repoussèrent-ils donc le coup fatal ? Non. Leur cœur en saignoit : mais ils essuièrent ce coup en silence.

CCCVI.

Sa réponse au
sujet des divisions
du Parti sur le
fond de l'appel,
blesse la droiture.

Ce n'est pas tout. Je montrai par des preuves qui ont paru sans réplique, que sur le fond même de l'appel les Appellans ne s'entendent point, que leur division sur ceci est extrême, & qu'ils ne s'accordent qu'à désobéir. Objection accablante pour le parti. Qu'y répondit M. de Montpellier ? Rien, absolument rien. Quelle fut la réponse de M. de Senez ? Sans nul respect pour une vérité qu'il voïoit démontrée, il répondit froidement, & en deux mots, que parmi les Appellans il n'y a point de discorde par rapport aux *vérités revendiquées par l'appel*, & qu'il y a sur ceci *réalité d'union* entr'eux. N'étoit-ce pas blesser mortellement la droiture, & se montrer aux abois ?

Enfin, & ce fut ici le coup le plus sensible : je fis voir que les Appellans séparés en trois classes principales, sont armés les uns contre les autres, & se frappent sans pitié. Je fis voir en particulier que plusieurs d'entr'eux accusent MM. de Montpellier & de Senez d'enseigner la déféctibilité de l'Eglise des Gentils, de faire même entendre clairement que sa déféction touche presque à sa consommation, de tolérer le Fanatisme, de paroître l'approuver, & d'en repandre les semences dans leurs Instructions. Je fis voir encore qu'un grand nombre d'Appellans des plus éclairés, forment la même accusation contre MM. d'Etemare, Poncet Desessarts, Boursier, le Gros, contre le Nouvelliste, & contre la troupe entière des Figuristes, à qui les deux Prélats avoient voué leur confiance ; qu'ils les accusent de plus d'orgueil très-bizarre & très-outré, d'intrigue & de cabale, de mensonges effrontés, de calomnies impudentes, de malice noire, de fureur, de folies les plus extrêmes, de Fanatisme déclaré, de Quiétisme, de montanisme, d'un grand nombre d'autres erreurs très-pernicieuses, & d'avoir enfanté les monstrueuses sectes des Augustinistes & des Vaillantistes. Je fis voir enfin que dans les textes que j'ai produits, la plûpart de ces accusations sont appuyées de preuves décisives. Tel est en partie ce spectacle qui amusa tant

le Public , & dont il parut si charmé. Jamais le Parti ne s'étoit trouvé à pareille fête. Voir tous ses Heros se mettre en pièces , voir le Public rire de ces sanglants combats , & ne voir ni fin , ni remède à de si grands malheurs : cela n'étoit-il pas désespérant ?

CCCVII.

Les deux Evêques sentirent vivement ce désastre , & cherchèrent des moïens pour le conjurer. Mais où trouver ces moïens ? Enfin , M. de Montpellier en découvrit un , & M. de Senez un autre tout opposé.

Faux & ridicule de ce qu'il répond de ce qu'il répond touchant la discorde des Appellans sur quantité d'objets.

Oùï , dit le premier : du moins c'est l'esprit de son discours , ainsi qu'on l'a déjà vû : oùï , nos maux sont grands , nos divisions sont réelles & extrêmes. Mais pourquoi faut-il que pour cela Dieu ne soit pas avec nous ? N'est-il pas toujours avec l'Eglise , quoi qu'elle ait autrefois éprouvé , & quoi qu'elle éprouve encore les mêmes maux que nous ? Telle fut son unique ressource , que j'ai montré n'être qu'une illusion pleine de scandale.

Eh ! Laissez-nous faire , s'écria au contraire M. de Senez , car c'est là ce que son discours exprime : vous nous croïez en guerre , & nous sommes en paix. Pensés vous que quand j'égorge les Appellans ennemis de mon Figurisme & de mes chères convulsions , ce soit tout de bon ? C'est amusement , c'est amitié ; & c'est aussi par un pur badinage de gens qui s'aiment familièrement , que ces Appellans à leur tour nous plongent à mes associés & à moi le poignard dans le sein. Réellement nous sommes tous fort bien ensemble : c'est avec tendresse & avec charité que nous nous perçons reciproquement le cœur : tout cela n'est qu'une ombre de discorde.

Qu'une ombre de discorde ! Quand on entend ceci , ne croit-on pas rêver ! Eh ! Qu'est-ce donc que discorde réelle , si les plus animées & les plus furieuses querelles n'en sont que l'ombre ? En vérité M. de Senez n'en peut plus , puisqu'une si grande misere est toute sa ressource.

CCCVIII.

Qu'on juge maintenant si le Prélat a bien repoussé cet endroit de ma XIX^e. Lettre qui lui pesoit tant sur le cœur ; ou plutôt , s'il n'en est pas accablé. mais pourquoi interpeller le Public de parler , lorsqu'il s'est expliqué si clairement de lui-

Son silence sur la plupart des accusations , preuve certaine de son impuissance à les réfuter.

même ? A la lecture de la Lettre de M. de Senez , où n'a-t-on pas ouï dire , quelle pitié ! Quoi ! Après des accusations publiques où son honneur est si compromis , où sa foi est si intéressée , où les personnes unies avec lui de cœur & de sentimens sont si noircies , il se taît , ou il ne dit que quelques mots vagues sans preuve , sans détail ! Assûrément son silence est forcé : puisqu'il ne se justifie point , puisqu'il ne justifie point la troupe qui lui est attachée , le moïen lui en a manqué , il faut qu'il se sente confondu.

CCCIX.

Il feint de se taire par esprit de patience , & se montre néanmoins plein de feu & de fiel.

Mais ce silence ne viendrait-il pas d'une meilleure source ? Il ne tient pas au Prélat qu'on ne le pense. Qu'on me permette quelques réflexions sur un double personnage qu'il fait. C'est un Saint : il veut , dit-il , imiter *la conduite des premiers Chrétiens & des Apôtres eux-mêmes* ; il veut ne m'opposer que *la patience , la douceur , la priere* ; il proteste que *Dieu lui a mis par sa miséricorde ces sentimens dans le cœur* ; & que *la vérité lui apprend à souffrir avec joie les humiliations & les mépris où l'intérêt de sa cause réduit les défenseurs de l'appel*. C'est ici *la patience & la foi des Saints* , dit-il en finissant. Le voilà d'une paix & d'une douceur d'Ange. Premier personnage. Mais comment le soutient-il ? Par celui d'un homme tout-à-fait en colere ; en lançant contre moi les traits les plus violens , les plus envenimés ; en me comparant enfin à *Rabsacès , à Sémei , à l'impie Sennacherib*. Quel feu ! Que de fiel ! Seroit-il permis de demander comment fait le Prélat quand il se fâche , s'il est si vif lorsqu'il est patient ?

Il y a bien du petit à espérer que l'on prendra si aisément le change. Non , on ne croira point qu'une patience emportée soit du bon coin , & que ce soit de la bonne source qu'elle coule. Et d'ailleurs , les Apôtres & les premiers Chrétiens , qu'il se vante de prendre pour modeles , négligeoient-ils de justifier leur conduite & leur foi , sous prétexte qu'il falloit être patient ? Si donc M. de Senez prend le parti de se taire , c'est qu'il ne sçauroit bien parler. Il ne peut répondre , & il ne faut pas qu'on le sçache : voilà pourquoi l'affectation de patience : ce n'est qu'une voile à son impuissance. Mais le Public judicieux ne s'arrête pas au voile , il perce au-delà , & fait bonne justice.

Peut-être que je me trompe, peut-être que le Prélat a bien répondu. Pour éclaircir le fait, parcourons ses réflexions l'une après l'autre.

C'est, dit il, *la pureté de la doctrine des Apôtres qui contribuoit à les rendre odieux*; faisant entendre que nous haïssons les Appellans, & que nous les haïssons à cause de la pureté de leur doctrine: accusation calomnieuse en tout sens. A Dieu ne plaise que nous haïssions les Appellans: en mon particulier j'en suis très-éloigné; & si j'écris contr'eux, c'est en partie parce que je les aime. Mais si leurs personnes me sont chères, je déteste leur Parti, j'en conviens, & c'est de toute mon ame que je le déteste; non parce que la doctrine en est pure; c'est sans croire dire vrai que le Prélat nous prête ce motif; mais parce que je la croi extrêmement dangereuse, extrêmement corrompue. Est-il rien, par exemple, de plus fatal à la religion que l'esprit d'indépendance & d'examen particulier que le Parti s'efforce d'introduire? Est-il rien de plus horrible pour les mœurs, que les conséquences qui coulent nécessairement du système des deux délectations indélébiles & victorieuses, tel qu'il l'enseigne? On les a si souvent & si bien battus sur ces points, qu'il m'en coûteroit peu de les bien battre encore. Mais ç'en est de reste pour refuter la vaine allegation de M. de Senez.

Fausseté de ce qu'il dit que nous haïssons les Appellans. & que c'est à cause de la pureté de leur doctrine.

CCCXI.

La suite de la XIX^e. Lettre Théologique, ajoute-t-il, *est l'Ecrit le plus emporté*. Oüi. Mais pourquoi? J'en ai déjà dit la raison. C'est parce que les Appellans y parlent presque d'un bout à l'autre. Dès qu'ils ouvrent la bouche, le feu en sort. N'est-il pas souverainement injuste & ridicule de m'imputer les emportemens que je n'ai fait qu'extraire de leurs Ecrits?

Excès où il tombe contre la justice & la raison, lorsqu'il traite ma Lettre d'emportée, de calomnieuse, d'indigne & d'infame.

Cette Lettre, ajoute-t-il, *est l'Ecrit le plus calomnieux qu'on ait peut-être jamais vu*, rien n'y échape à la calomnie de l'Auteur; c'est une indigne Lettre, un infame Libelle. Que j'aurois ici droit de me fâcher! J'en ai même presque envie. Mais non, raisonnons tranquillement. Qu'est donc cette Lettre, à proprement parler, sinon une histoire de ce que les Appellans pensent, & de ce qu'ils font, écrite par eux-mêmes? Si donc la calomnie y regne, si c'est une Lettre indigne, un Libelle

infâme , qu'en conclure , sinon que les Ecrits des Appellans sont semés de calomnies , d'indignités & d'infamies ? C'est à eux de le remercier de l'honneur qu'il leur fait : mais c'est à moi de remarquer combien il se montre déraisonnable & injuste , en transportant ces vices sur moi , qui suis le simple écho des Appellans.

Après tout, où est la preuve que ma Lettre mérite les qualifications de calomnieuse , d'indigne , d'infâme ? Il n'en est aucune que le Prélat ait alléguée , aucune qu'il puisse alléguer : l'auroit-il négligée ? Conduite bien odieuse , bien criminelle ! Oh , que ce Saint a besoin de contrition pour se sauver !

CCCXII.

Sa douleur au sujet du portrait que j'ai fait de lui d'après des Appellans. Moïen qu'il emploie pour détruire leurs témoignages.

Au moins suis-je inexcusable d'avoir rapporté les injures dont les Appellans qu'il a condamnés l'ont chargé. Il faut entendre à ce sujet ses plaintes & ses défenses : c'est sur son chapitre seul qu'il s'est évertué. *Je ne releverai point*, dit-il, *les injures grossières que l'Auteur de la XIX^e. Lettre rapporte avec complaisance, pour faire mon portrait d'après les nouveaux Ecrivains Appellans que j'ai condamnés. . . . On n'est point surpris que des coupables condamnés s'élèvent contre leurs Juges ; & personne ne s'est encore avisé de prendre les invectives de ceux-là, pour faire le procès à ceux-ci. Le P. L. . . . est le premier Auteur que je sçache, qui ait employé un si indigne stratagème. Il en fait usage dans toute sa XIX^e. Lettre avec une malice & une mauvaise foi inconcevables. Il n'auroit donc rien à me reprocher, si je n'eusse pas condamné les Ecrivains téméraires qu'il a combattus lui-même avant moi. Et ne me reprocheroit-il point aujourd'hui avec fondement le silence qui m'auroit épargné leurs insultes ? Est-il besoin que je prenne le soin de ma réputation contre de telles attaques ?*

On voit que nonobstant sa patience angelique , & malgré sa joye à souffrir les humiliations & les mépris , la douleur que lui a causé ce portrait , est vive & profonde. J'en suis fâché ; car je voulois le guérir , & non le blesser. Mais au fond ai-je eu tort ?

CCCXIII.

Ce moïen lui est inutile & préjudiciable.

Que ce soit avec complaisance que j'ai fait l'extrait des injures que lui ont dit des Appellans , je ne veux ni l'avotier , ni le nier. Mais qu'il y ait eu un *stratagème indigne, une malice & une mauvaise foi inconcevables à faire cet extrait*, c'est ce que

nie bien fortement. Et quelle preuve en donne le Prélat ? C'est qu'il avoit condamné ces Appellans, & qu'on n'est point surpris que des coupables condamnés s'élèvent contre leurs juges. Sage réflexion. C'est celle dont je me suis servi plusieurs fois contre feu M. de Montpellier. Mais M. de Senez en a-t-il prévu les conséquences ? Donc on ne doit pas être surpris que les Jansénistes s'élèvent contre le Pape, & contre les Evêques. Donc on ne doit pas être surpris que M. de Senez se soit élevé contre le Concile d'Embrun. C'est son principe qu'on n'est point surpris que des coupables s'élèvent contre leurs juges. Encore une fois j'applaudis à son observation.

Mais en quoi lui est-elle utile ? Quoi ! S'il s'agit de faire voir que les juges, & ceux qui sont jugés, s'en veulent les uns aux autres ; que ceux-là maltraitent leurs inférieurs, & que ceux-ci les traitent mal à leur tour, c'est *stratagème*, c'est *malice*, c'est *mauvaise foi* de produire les jugemens amers & violens des uns, & les invectives des autres ? Qui prêtera l'oreille à cette absurdité ? Or tel étoit mon but : je voulois montrer que les Evêques de l'appel maltraitent des Appellans, & que ceux-ci les traitent mal à leur tour ; en un mot qu'il y a entre eux une très-réelle, & très-grande discorde. Où est donc mon crime ?

CCCXIV.

En ami, si le Prélat veut bien me permettre ce terme, je lui conseille de se tenir tranquille. Pour peu qu'il me pressât, j'irois plus loin. Les Appellans qu'il avoit condamnés, ne se sont pas contentés de le mener rudement ; mais sur plusieurs points ils ont fort bien prouvé qu'il le mérite. Je serois homme à saisir leurs preuves, & à m'en prévaloir : & j'ai d'ailleurs assés lû ses Ecrits, pour sçavoir qu'il seroit facile de le convaincre de nombre d'illusions, & d'illusions étranges. Qu'il me sçache donc gré de ma discrétion, ou du moins qu'il cesse de se plaindre. S'il n'avoit pas condamné certains Appellans que j'avois combattus avant lui, il déclare qu'il auroit été répréhensible, faisant par-là le procès à M. d'Auxerre son collègue, qui n'a donné contre ces *Ecrivains téméraires* aucun signe de vie : & je conviens qu'en effet ce silence eût été fort blâmable ; comme je conviens qu'il lui auroit épargné en tout, ou en partie, les insultes de ces Ecrivains. Mais ce n'est pas

On offre de prouver que ce portrait lui ressemble.

parce qu'ils lui ont fait des reproches que nous le jugeons coupable ; c'est parce qu'en bien des choses il se les est attirés ! S'il a proscrit certaines erreurs, il en a embrassé une multitude d'autres. S'il a condamné des excès, il en a autorisé beaucoup à son tour. En un mot, les couleurs dont les Appellans ses enfans, & tout à la fois les adversaires l'ont chargé, ne sont pas belles ; mais il les falloit telles à peu près pour le naturel. Son portrait n'est pas vénérable assurément ; mais à l'exception de quelques traits, il ressemble. Quand il voudra nous viendrons au détail, & nous prendrons le Public pour juge.

CCCXV.

Si les Appellans font tels qu'il le dit, il faut qu'il se condamne lui-même.

Autre crime qu'il m'impute. C'est d'avoir ramassé des traits satyriques & injurieux contre des hommes respectables par leur caractère, connus par leur science, révéérés par leur piété, recommandables par la générosité de leur courage, par la pureté de leur foi, par l'intégrité de leurs mœurs, par la droiture de leurs démarches, par leur patience dans les prisons & dans les exils, par le respect & la fidélité inviolable qu'ils conservent pour toutes les Puissances établies de Dieu.

Quelle tirade d'éloges ! La raillerie seroit ici bien à propos. Mais passons que les Appellans les aient mérités. Serois-je pour cela blâmable d'avoir ramassé contre eux des satyres & des injures ? Eh ! Tant mieux pour nous dans un sens, qu'on les nomme de très-grands & de très-saints personnages. Comme c'est de leur plume que partent les satyres & les injures mutuelles que j'ai ramassées contr'eux, plus on les dira tous vénérables, plus on prouvera qu'ils sont tous méchants. N'est-ce pas une bien horrible malice d'accabler de traits satyriques & injurieux, de très-grands & de très-saints personnages ? Ainsi M. de Sennez est pris dans son filet.

Le voici encore dans les entraves. De qui viennent les traits satyriques & injurieux qui forment son portrait ? Des mêmes Appellans contre qui j'ai ramassé des satyres & des injures. Si donc ces Appellans sont tels qu'il les dépeint, il est perdu : ce sont de très-grands & de très-saints personnages qui auront publié qu'il n'est ni grand homme, ni saint homme. Bonne pièce à garder pour le tems auquel les Figuristes acheveront son apothéose. De qui aussi ai-je emprunté les traits satyriques & injurieux que j'ai ramassés contre les Appellans ? C'est en par-

tie de M. de Senez lui-même. Donc si les Appellans sont aussi vénérables qu'il le dit, c'est contre des hommes des plus vénérables qu'il a éguisé sa langue, & jetté son venin. Le voilà terriblement pressé.

CCCXVI.

Il n'est qu'un moïen par où il puisse se dégager. C'est de confesser franchement qu'en feignant de protéger les Appellans en général, ce n'est dans le vrai que des Appellans Figuristes qu'il prend le parti. Alors tomberont les réflexions que je viens de faire : car il n'a maltraité d'autres Appellans que les Figuristes mitigés, & les Antifiguristes; & ce n'est que par les Appellans de ces deux classes, par les Antifiguristes sur tout, qu'il a été maltraité. Pour les Figuristes, jamais il ne les a insultés, jamais il n'en a été insulté : toujours ils l'exaltent, toujours il les bénit.

A quelle classe d'Appellans il donne les éloges, & combien ces éloges sont déplacés.

Mais seroit-ce se tirer d'embarras, ou plutôt ne seroit-ce pas s'enfoncer dans le ridicule, que d'avouer qu'en préconisant les Appellans il n'a eu en vûe que les Figuristes ? Des gens qui pour toute étude ne s'occupent la plupart qu'à la creuse recherche des figures, loüés pour leur science ! Des gens que le Public sçait avoir enfanté tant d'illusions grotesques, & tant d'horribles erreurs, vantés pour la pureté de leur foi ! Des gens publiquement convaincus cent & cent fois de malice & d'imposture, pronés pour leur droiture, & pour leur pieté ! Des gens que tant de monde a éprouvé être coleres, & vindicatifs à l'excès, exaltés pour leur patience ! Des gens enfin de qui partent chaque jour des discours & des Ecrits, où les Puissances sont si peu menagées, élevés jusqu'au Ciel pour leur respect envers les Puissances ! Il faudroit être hypocondriaque pour ne pas rire d'un si ridicule travers.

Reprenons. Est-ce des Appellans des trois classes que M. de Senez a fait le magnifique éloge qu'on a entendu ? C'est donc par des hommes du premier mérite qu'il a été attaqué, méprisé, insulté ; & c'est à des hommes du premier mérite qu'il a fait bien des insultes à son tour. Le voilà de deux côtés plongé dans le borbier. Que s'il n'a voulu prôner que les Appellans Figuristes, quel connoisseur ne dira qu'il auroit dû se taire ?

CCCXVII.

Encens qu'il se
donne, & qu'il ne
mérite pas. Vague
& fausse accusa-
tion dont il me
charge.

Parle-t-il mieux quand il dit de lui-même & de ses associés : *Tout ce que nous sommes de parfaits ?* Que cela est humble ! En d'autres on diroit que cela est vain ! Mais c'est par humilité que le Prélat s'encense, & qu'il s'attribue la perfection. Peut-on profaner ainsi ces paroles de l'Apôtre ? S'appeller parfait quand on n'écoute que son sens particulier, & son amour propre : appeler parfaits des ridicules & des orgueilleux, qui loin d'obéir aux Puissances, prétendent les faire toutes plier : n'est-ce pas donner à rire, & scandaliser ?

Mais ne donnai-je point à mon tour un juste sujet de scandale, moi qui, au dire du Prélat, *empoisonne les actions les plus innocentes, qui sonde le fond des consciences, à qui la passion de médire fait trouver des crimes jusques dans le sein de la vertu, qui enfin enlève au triomphe de la grace ses plus glorieuses conquêtes !* Oüi si j'ai fait tout cela, ou si j'en ai fait une partie. Mais non-seulement je ne m'en sens pas coupable, je soutiens même que c'est très-calomnieusement qu'on me l'impute. Tirons-nous de ces accusations vagues dont la calomnie se couvre ordinairement : qu'on m'articule les faits. Quelles actions innocentes ai-je empoisonnées ? De quelles consciences ai-je sondé le fond ? Quelle vertu ai-je travestie en crime ? Quelle est la conquête que j'ai enlevée à la grace ? On ne marque rien : la parole du Prélat tient lieu de toute preuve.

Je vois bien qu'il avoit en vûë ce que j'ai dit de certaines metamorphoses que vanteroit le Parti, & que je n'ai pas adorées. Mais n'ai-je pas dit pourquoi mon incrédulité ? Que ne détruit-on mes raisons si elles ne sont pas solides ? Se contenter de crier, c'est prouver qu'on est battu.

CCCXVIII.

Autre déclama-
tion vaine contre
moi.

Il en est de même de cette déclamation du Prélat, que *blasphémateur des œuvres de Dieu je revendique les intérêts du diable ; & que je plaide depuis long-tems la cause de cet ennemi de tout bien*, en lui attribuant *des guérisons constantes, & démontrées miraculeuses*. Je l'ai déjà dit quelque part. Faut-il déclamer ? Les Appellans sont les premiers hommes du monde. Mais exige-t-on qu'ils prouvent ce qu'ils disent emphatiquement ? On

les trouve muets. Quelle preuve donne M. de Senez que je suis un blasphémateur des œuvres de Dieu ? Fût-il aussi certain qu'il est certainement faux, que les guérisons dont il parle, sont constantes & miraculeuses : n'ai-je pas donné souvent le défi de prouver que ce soient des œuvres de Dieu ? N'ai-je pas de même défié hautement de détruire les autorités & les raisonnemens sans nombre, par où j'ai fait voir qu'en ce cas ce seroient des œuvres du démon ? Noble façon de raisonner que de mettre pour principe ce qui est en question, & ce qu'on a même fait voir être très-faux. Si c'est là une bonne méthode pour pouvoir quereller qui l'on veut, c'est aussi, on me permettra de le dire, un excellent moien pour se faire fiffler.

CCCXIX.

Voïons enfin le Prélat ajouter aux divers personnages que nous lui avons vû faire, un autre personnage fort dangereux, mais fort à la mode dans son Parti : c'est celui de Prophète. Tout à coup, à l'imitation de ses chers Convulsionnaires, se guindant lui-même à ce sublime rang, il prononce d'un ton d'oracle que je vais être miraculeusement châtié, & que *Dieu ne peut manquer de vanger les Appellans par des secours prompts & éclatans, des malédictions d'un nouveau Semei.*

Il fait le Prophète, & est faux Prophète. On lui souhaite les plus grands biens.

Ou Dieu a manqué à son devoir, ou M. de Senez est un faux Pruphète. Au lieu des châtimens miraculeux dont le Prélat prononça que j'allois être accablé, je reçus un honneur qu'il a dit sans doute, & avec raison, être bien au-dessus de mon mérite, & que j'ajouterai avoir été autant au-dessus de mes désirs. Au lieu de ces secours prompts & éclatans par lesquels Dieu ne pouvoit manquer, selon lui, de vanger de mes prétendûes malédictions les Appellans, nous les entendons s'accabler chaque jour les uns les autres de malédictions nouvelles. Voilà ce que c'est que de prophétiser sans mission. On peut d'abord intimider des simples : mais lorsque le tems a convaincu de faux les prédictions, on est la fable du peuple même.

Que je serois content si ma réponse au Prélat pouvoit lui inspirer une confusion, & une fraieur salutaire ! Et que ne suis-je digne d'obtenir de Dieu qu'il le touche, qu'il le ramene, qu'il lui fasse grace ! Je le lui demande humblement & de tout mon cœur.

μ. 1639

E X A M E N

De la *Lettre de M. Boursier au sujet de ce qui est dit contre lui dans la XIX^e. Lettre Théologique.*

CCCXX.

Tentatives pour guérir M. Boursier jusqu'ici inutiles : on va les renouveler. Vœux qu'il fait pour moi : vœux que je fais pour lui.

La conversion seroit pour le moins aussi belle, si c'étoit celle de M. Boursier. Ce seroit là, dit-on, une conquête bien digne de la grace toute-puissante qu'il prêche. J'avois tâché d'y contribuer en racontant dans ma XIX^e. Lettre des faits très-propres à le dégonfler : mais cette ponction n'a pas eu grand succès ; l'enflure persévère, le mal subsiste, & la gangrene n'a fait qu'augmenter. Ne craignons pas pour le sauver d'aller jusqu'au vif ; & pour trouver sûrement la source du mal, prenons pour guide Madame Mol, qui pendant longtemps a été portée d'en observer les progrès & les symptômes, & qui s'entend bien à appliquer où il faut le fer & le feu.

(a) Lettr. de M. B. D. de la M. & S. de S. au sujet de ce qui est dit contre lui dans la XIX^e. Lettr. Th. page 1.

Je commence par le remercier de ce qu'il a offert (a) à Dieu pour moi des prières & des vœux, à la vérité très-indignes d'être exaucés, mais assurément très-sincères, & qui partent d'un cœur qui me souhaite toutes sortes de biens. Il me devoit cela par reconnaissance : car certainement c'est avec bien de la sincérité que je desirer son salut ; & si je lui ai fait du mal, je puis lui protester que ce n'est point par le plaisir de lui en faire, mais parce qu'il le falloit pour le guérir, & pour en sauver bien d'autres. C'est encore aujourd'hui mon but, en me proposant de sonder ses plaies.

Que le Dieu des miséricordes pardonne à l'Auteur de cet Ecrit : dit-il encore ; & je le remercirois de même de ce souhait, s'il n'en eût pas développé le motif : car en bien des choses j'ai grand besoin que Dieu me pardonne dans sa grande miséricorde. Mais comme c'est de ce que j'ai écrit à son sujet qu'il parle, & que ma conscience ne me dit point que sur cet article je l'aie blessée, je ne puis sans précaution applaudir à sa prière. Un peu d'attention à la manière dont il se défend de mes reproches, & à la réplique que lui a fait Madame Mol, va faire connoître qui de lui, ou de moi a besoin de pardon.

Sur la foi du Journal historique des convulsions j'avois dit que M. Boursier, conjointement avec M. l'Abbé d'Etémare, avoit déclaré que les décisions de la Dlle. Restan, ou de Mlle. Danconi Convulsionnaire, suffiroient tant pour tous les cas douteux ou embarrassans, que pour le discernement des personnes : & c'est le premier reproche contre lequel il s'est élevé. *Ne tient-il donc, dit-il, (a) qu'à produire des accusations sans en apporter la preuve ? Je n'ai point dit ce qu'on m'attribue, & j'ai posé un principe directement opposé dans le mémoire que j'ai dressé sur l'évènement des convulsions.* Cela est précis. Mais le démenti que lui donne Madame Mol ne l'est pas moins.

„ Je donnerai volontiers, dit-elle, (b) Acte à M. Boursier qu'il „ ne dit plus cela ; mais je serois démentie par tout le Public, „ si je disois qu'il n'a point parlé comme le Journaliste l'a rap- „ porté dans son Journal composé au commencement de 1733. „ L'intervalle qu'il y a entre la date du Journal & son Me- „ moire est assez grand, pour que mieux instruit des infamies „ de cette créature & des autres, il ait changé de sentiment & „ de langage. Le système du mélange inventé pour y reme- „ dier, & qui étoit inconnu lors de la gloire de la Restan, en „ est une bonne preuve “.

Voilà des faits contradictoires. M. Boursier nie qu'il ait dit ce qu'on lui attribue ; Madame Mol assure qu'il l'a dit, & de plus que bien du monde en est instruit. Qui des deux a menti ? Au fond peu m'importe contre qui l'on se déclare : le mensonge viendra toujours du Parti de l'appel. Mais comme il faut aimer l'équité, n'est-il pas convenable de préférer le témoignage de Madame Mol que ses adversaires n'ont pû encore convaincre de mensonge, à celui de M. Boursier qui sur l'article est connu pour si peu scrupuleux ? Ce qui est certain, c'est que la preuve qu'il tire de son Memoire est pitoïable, ainsi que cette Dame l'a fort bien observé. Il a parlé d'une façon en 1737. Donc 4. ou 5. ans auparavant il n'avoit pas parlé d'un autre ton ! C'est comme si de ce qu'aujourd'hui le tems est beau, j'inferois qu'il ne pleuvoit pas, il y a quinze mois.

La seconde accusation dont il se défend, est d'être entré dans le Couvent du Calvaire en dedans, pour examiner de plus près

Il prétend n'avoir jamais voulu qu'on respectât les décisions d'aucune Convulsionnaire : Madame Mol lui soutient le contraire. A qui des deux il convient d'ajuger la vérité.

(a) P. 1.

(b) Rép. de Mad. Mol. à la Lett. de M. Boursier, au sujet de ce qui est dit contre lui dans la XIX. Lettre Théol. p. 3.

Il se défend d'être entré dans

le Calvaire du Luxembourg : & Madame Mol l'en accuse de nouveau. *le grand œuvre. Mais, dit-il (a), je dois le dire, & je n'apprehende point qu'on prouve le contraire, ce prétendu fait publié comme très-certain, est très-certainement faux.*

(a) P. 2.

(b) P. 4. 5. 6.

Cependant Madame Mol, d'après qui je l'avois raconté, l'assûre encore : & la première preuve qu'elle en apporte (b) c'est le silence que M. Boursier a gardé touchant ce reproche pendant près de six ans. Cette preuve est en effet très-forte : car, comme elle le remarque fort judicieusement, " ne tiendra-t-il pour faire regarder un fait vrai comme faux, que d'attendre pour s'en plaindre que les preuves en soient diminuées, ou même périées ? " Je ne rapporterai point les autres observations, quoique dignes qu'on les lise, ne prenant au fond de la chose qu'un très-petit intérêt.

CCCXXIII.

Réflexions sur son système du Mélange qu'il veut justifier, & opposition de ses discours avec sa conduite.

(c) *Ibid.*

Il n'en est pas de même de l'article suivant. On m'accuse encore, continuë M. Boursier (c) d'avoir inventé, & de soutenir opiniâtrément un système qui a étonné la Religion, & qu'on sçait être traité par les Appellans sages, d'extravagant & de monstrueux ; & d'être un Docteur Fanatique. Pour se justifier de cette accusation, il renvoie à son *Memoire sur l'événement des convulsions*, *Memoire* où il parle de l'attention la plus religieuse avec laquelle on doit observer les règles de l'Écriture & de la Tradition ; & où il pose pour maxime immuable de faire dépendre de ce qu'enseigne la Tradition, le jugement qu'on porte sur cet événement Quand on a soin de marcher par cette voie, ajoute-t-il, peut-on être accusé de Fanatisme ? Cependant on m'en accuse aujourd'hui, sans produire une seule ligne de ce *Mémoire*.

Ne diroit-on pas que cet écrit présente une justification complete ? Cependant M. de Lan, & M. l'Abbé d'Asfeld en ont fait si bien sentir le néant, que M. Boursier n'a osé prendre la plume pour le défendre. Voilà pourquoi je n'y ai point eu d'égard, suis-je blamable ? ou plutôt n'est-il pas étonnant que malgré les Ouvrages qui ont réduit son *Mémoire* en poudre, il vienne nous l'opposer comme un titre victorieux ?

On n'attend pas sans doute que j'aille faire ici la dissection de ce *Memoire* : d'autres l'ont fait parfaitement. Mais qu'on y trouve la justification du Docteur, parce qu'il y enseigne qu'on doit observer fort religieusement les règles de l'Écriture & de la Tradition, c'est une sottise. Oui, M. Boursier a tenu ce

beau discours : mais combien de fois ne l'a-t-il pas démenti par d'autres discours & par la conduite ? Vouloit-on, avant que d'examiner les faits particuliers de l'œuvre des convulsions, qu'on commençât par établir les règles de la Tradition & de l'Écriture, selon lesquelles il falloit proceder dans cet examen ? Jamais il n'en avoit le loisir : c'étoient des subterfuges sans fin : toujours il ramenoit aux faits, ainsi que l'ont souvent attesté MM. d'Asfeld & de Lan, qui avoient été des Conférences. Sans compter que dans la pratique lui & les autres Mélangistes ont autorisé, tantôt par leur approbation expresse, tantôt par leur silence, mille & mille scènes opposées à toutes les règles, comme plusieurs des 30. Docteurs Consultans l'ont prouvé, & comme je l'ai souvent prouvé moi-même. Sans compter encore que quand les règles étoient trop claires pour qu'ils osassent les contester, ils cherchoient presque toujours à les éluder par des exceptions, ou par des cas de dispense. Que M. Bourcier cherche donc ailleurs que dans son Mémoire de quoi se blanchir. S'il n'a pas d'autre ressource, il fera noir toute sa vie.

CCCXXIV.

Plaisante réflexion que celle qu'il ajoute : que je me contredis au sujet de son Mémoire, en disant d'une part que M. Fouillou l'appelloit les Riens de M. Bourcier ; & de l'autre que le système qui y est exposé, est traité d'extravagant & de monstrueux par les Appellans sages.

C'est donc là ce qu'il appelle contradiction ? Eh ! comment ne comprend-il pas que, quoique le système du mélange contenu dans son Mémoire soit affreux & ridicule, ce Mémoire mérite néanmoins d'être appelé ses Riens, parce qu'il n'y répond à rien de ce qu'on lui objectoit, & qu'on n'y trouve rien de ce qu'il avoit promis de traiter ? Rien (a) des prédictions, rien des beaux discours, rien des représentations édifiantes, rien des épreuves qui se faisoient, rien des secours meurtriers, rien de l'érat Figuratif rien des convulsions sans maladie, rien de l'influence des convulsions dans les guérisons, rien de la vertu miraculeuse des Convulsionnaires. Mais croit-on qu'il n'ait pas senti qu'il raisonnoit mal ? C'est son embarras qui lui a inspiré de chicaner.

Pourquoi son Mémoire doit être appelé les Riens de M. Bourcier, quoique le système en soit affreux.

(a) M. de Lan, Suite des Réflex. judic. sur les Nouv. Eccl. p. 62.

Son embarras sur plusieurs reproches graves montré par son silence. Il ne se défend presque que sur sa conduite envers M. Duguet.

C'est son embarras de même qui l'a rendu muet sur plusieurs autres faits que je lui avois reprochés d'après Madame Mol. J'avois dis que feu M. l'Evêque de Bayeux Armand de Lorraine l'appelloit un *homme cauteloux*, & cette éphitete ne dut pas lui réjouir le cœur. A-t-il cependant osé nier le fait ? Non.

J'avois dit que de concert avec d'autres Figuristes M. Boursier exerce sur les Appellans même une inquisition tyrannique : que tous les ouvrages qu'ils font, s'il en a approuvé le plan, sont admirables ; & que s'ils ne sont pas faits selon ses vûes & par son aveu, il entreprend tout pour les décrier : & en preuve j'avois cité un fait bien frappant raconté par Madame Mol avec toutes les circonstances. S'est-il inscrit en faux contre une accusation si grave ? Non.

J'avois dit que fort opposé d'abord au Figurisme, jusqu'à se railler des figures les plus régulières, il s'étoit enfin radouci en faveur de ce nouveau système, piqué de voir ses disciples désertir son camp, pour se ranger sous M. d'Etémare. Nie-t-il qu'il ait ainsi varié, ou qu'il ait varié pour cette raison ? Non.

J'avois dit que devenu Figuriste & Convulsionniste, il n'a cessé de travailler à la gloire des figures & des convulsions : que conjointement avec MM. d'Etémare & Poncet, il donne le ton à la populace Janséniste, & aux Evêques mêmes de l'appel : & qu'il fait courir à Paris & dans les Provinces toutes sortes de mauvais bruits, quand cela peut servir à ses vûes. Reproches bien ignominieux. S'en est-il défendu ? Non.

Ce n'est proprement qu'au sujet de la conduite qu'on l'accuse d'avoir tenue à l'égard de feu M. l'Abbé Duguet, qu'il a ouvert la bouche. Effectivement il falloit ou parler, ou passer pour un homme indigne de vivre.

Il prétend qu'on ne pourroit le blâmer, quand même il auroit excité M. Duguet à s'enfuir en Hollande. Faufseté de ses raisons.

Former, par jalousie du crédit de M. Duguet, le dessein de l'obliger à s'enfuir en Hollande ; lui faire donner pour cela le faux avis qu'il sera arrêté, s'il ne s'enfuit incessamment ; & puis, pour faire croire qu'il avoit l'esprit baissé, répandre le bruit qu'il avoit pris la fuite sans ombre de péril : voilà ce que Madame Mol soutient que M. Boursier a fait ; voilà ce que je lui ai reproché sur la foi de cette Dame ; & c'est sur quoi il tente d'abord de se justifier par trois moïens (*) que je vais discuter séparément.

Le premier est que, quand même il auroit fait donner à M. Duguet le faux avis en question, il eût été pardonnable, & que ce seroit une criante injustice de lui attribuer une mauvaise intention. Car enfin, dit-il, le jour auquel on lui donna cet avis, étoit-ce un jour tranquille? C'étoit précisément le 8. d'Aouſt 1730. jour auquel un Commissaire & des Exempts avoient fait une visite dans sa maison: &, ce qui est encore remarquable, deux jours après M. le Cardinal Ministre écrivit pour qu'on le fit sortir de Paris. Dans une telle conjoncture qui n'étoit fondé à croire qu'on en vouloit à sa liberté?

On étoit donc fondé à le croire! Ce n'est donc pas sans fondement que M. Duguet le crut? Pourquoi donc M. Bourſier fit-il parler dans les Nouvelles Ecclesiastiques, de la fuite de M. Duguet, comme de l'effet d'une terreur panique? Le voilà convaincu par lui-même d'indigne procédé.

CCCXXVII.

Mais vient-il de parler sincérement? On diroit, à l'entendre, que la visite faite chès M. Duguet & l'ordre de le faire sortir de Paris, sont l'époque des instances qu'on lui fit pour qu'il prît la fuite. Cependant, près de deux mois auparavant, on s'étoit tant étudié à lui donner l'allarme, qu'on l'avoit obligé de se cacher. Pourquoi donc alors ces instances? Sur quoi les fondeit-on? Point de visite encore de la part de M. Herault, point de Lettre du Ministre, tout étoit tranquille du côté du dehors. Encore une fois, pourquoi donc solliciter si fortement M. Duguet à prendre la fuite? Ou l'on nous développera les raisons de cette conduite, ou l'on nous autorisera à croire fermement ce qu'assûre Madame mol, que dans le Parti il y avoit des hommes qui désiroient avec ardeur l'éloignement de M. Duguet; & que si dans la conjoncture dont parle M. Bourſier, ils renouvelèrent les faux avis, & redoublèrent leurs instances, ce fut pour profiter de la conjoncture qu'ils trouvoient favorable à leur projet.

D'ailleurs est-il bien aisé d'entendre que la Lettre de M. le Cardinal postérieure de deux jours à ces faux avis, en ait été le fondement? Avoit-on deviné qu'il écriroit cette Lettre? Et, l'eût-on deviné, falloit-il presser M. Duguet de s'enfuir en Hollande, parce qu'il devoit venir un ordre pour qu'il sortît de Paris?

Même sujet

Quant à la visite faite par un Commissaire & des Exempts dans la maison où il logeoit, qu'elle l'eût d'abord intimidé; je n'en serois pas surpris. Mais puisque, de l'aveu de M. Boursier, on sçût quelques momens après que M. Duguet n'avoit point été l'objet de cette visite, & que M. Herauld l'avoit fait assurer qu'il ne devoit rien craindre: pourquoi s'opiniâtra-t-on le reste du jour, & la nuit suivante, à lui faire peur par de faux avis, jusqu'à ce qu'enfin on l'eût déterminé à s'enfuir en pais étranger? En vérité, si c'est amitié, je ne sçai plus ce que c'est que tromperie.

CCCXXVIII.

Il prétend encore ne l'y avoir jamais excité. Preuves du contraire.

(a) Rép. de Madame Mol à M. Boursier pag. 40. 41. 46.

M. Boursier n'est pas plus heureux quand il veut nous persuader qu'il n'eût aucune part aux faux avis donnés à M. Duguet. Madame Mol avoit raconté que le 8. Aoust 1730. Mlle. G* * penitente & amie particulière du Docteur, étoit allée avertir la personne chès qui M. Duguet logeoit, que s'il ne se retiroit incessamment, il alloit être arrêté; & c'est de Mlle. Gui sœur du sieur Gui Bonnetier (a) qu'elle avoit parlé. Sçait-on comment M. Boursier prouve qu'il n'influa point dans cet Avis? C'est en produisant une Lettre de Mlle. de Guitaud, qui déclare n'avoir jamais reçu de lui pareille commission. Est-ce finasserie? Elle ne seroit ni d'un homme d'esprit, ni d'un homme de probité. Est-ce simple erreur venue de ce que Madame Mol n'avoit désigné Mlle. Gui que par la Lettre initiale de son nom? En ce cas qu'il efface donc sa réponse & qu'il en cherche une autre: c'est Mlle. Gui qu'on lui met en face: qu'il laisse Mlle. de Guitaud en paix.

C'est lui aussi que Madame Mol avoit rendu responsable des faux avis donnés à M. Duguet par le Nouvelliste. Cependant il ne dit rien pour détruire cette accusation. Il soutient seulement qu'il ne fut point l'auteur de ceux que donna M. Arnauld; & pour le prouver il en cite une Lettre propre à le justifier si la vérité s'y trouvoit, mais où il n'y a guères d'apparence que la vérité se trouve.

CCCXXIX.

Dans cette Lettre M. Arnauld nie que M. Boursier l'eût chargé de donner ces avis à M. Duguet, & il nie encore qu'il ait été l'agent ordinaire du Docteur. Mais quelle hardiesse! " Il sçait bien, dit Madame Mol (b), que je suis instruite que c'étoit

Même sujet.

(b) Ibid. p. 41. 42.

„ sous son nom que M. Boursier avoit fait passer la procura-
 „ tion des Evêques depuis le Concile d'Embron ; que toutes
 „ les significations qui regardèrent ces affaires , étoient faites
 „ au nom de M. Arnauld , quoique ordonnées par le Docteur ;
 „ & qu'enfin toutes les démarches dangereuses , & qui pou-
 „ voient attirer de mauvais traitemens , le Docteur les faisoit
 „ sous le nom de M. Arnauld , qui plein de zèle s'y prêtoit
 „ avec joie , mais que M. son Pere en étoit au désespoir ; &
 „ que cela les brouïlla ensemble. Comment donc peut-il au-
 „ jourd'hui le dénier ? Il n'y a qu'une manière de l'entendre :
 „ c'est que les affaires des deux Evêques étoient son seul dé-
 „ partement , & que M. Boursier avoit encore bien d'autres
 „ Agens “.

Voilà une réponse cathégorique , voilà un détail qui n'est pas inventé : je ne sçai pas trop comment le Docteur & M. Arnauld pourroient se tirer d'intrigue.

Mais pour venir au point essentiel , “ s'il est vrai , ajoute
 „ Madame Mol , (a) , qu'il dénie m'avoir nommé M. Boursier ,
 „ lorsqu'il vint avec le Nouvelliste après minuit nous avertir
 „ qu'on vouloit nous arrêter , assurément il parle contre sa
 „ conscience , ou sa mémoire le trompe. Pour moi qui suis bien
 „ sûre de la mienne ; je suis prête d'attester de la manière la
 „ plus solemnelle que le seul nom de ce Docteur est ce qui me
 „ fit ajouter foi à l'avis “.

(a) P. 41. 43.

De part & d'autre c'est ici un démenti bien formel. M. Arnauld nie qu'il ait nommé M. Boursier à Madame Mol : elle assure au contraire qu'il le lui nomma. Qui ment ? qui dit vrai ? Je ne le déciderai pas : mais j'avouerai que j'ai un grand penchant à ajuger la vérité à cette Dame si sûre de sa mémoire ; & , ce qui mérite bien des égards , qu'on a voulu souvent , & qu'on n'a pû encore convaincre d'avoir menti.

CCCXXX.

Les autres défenses de M. Boursier sont les témoignages que M. l'Abbé d'Eaubonne ; & le P. Fouquet ont rendus de ses sentimens pour M. l'Abbé Duguet , & celui qu'il en rendit lui-même dans sa Lettre à ce R. Pere. Ces témoignages ne sont pas plus relatifs aux faux avis donnés à M. Duguet pour le faire fuir en Hollande , qu'aux autres mauvais procédés qu'on a eus à son égard ; & dont on rend M. Boursier responsable. Mais

Défense inutile pour lui que la Lettre de M. l'Abbé d'Eaubonne.

(a) P. 5. 6.

puisque c'est ici (a) qu'il fait valoir ces témoignages, c'est ici que je vais les examiner : ce sera autant de fait.

Il se prétend donc déchargé par - là de l'accusation d'en avoir mal usé envers M. Duguet. Espère-t-il nous faire ainsi illusion ? M. d'Eaubonne déclare, il est vrai, que les papiers que Madame Mol lui avoit remis pour le convaincre des mauvais procédés de M. Boursier, ne renfermoient rien qui les prouvât, puisque ce Docteur n'y étoit pas même nommé : il déclare encore qu'en lui rapportant ces papiers il lui fit faire cette remarque, & qu'elle lui répondit que c'étoit justement ce qui prouvoit la fourberie du Docteur. Mais seroit-ce une conséquence que M. Boursier ne fût pas coupable, de ce que M. l'Abbé d'Eaubonne l'auroit jugé innocent ? D'ailleurs, Madame Mol nie hautement le fait que ce Chanoine raconte.

» M. d'Eaubonne vint voir mon Oncle, dit-elle (b), & ne lui
 » parla de rien ; & en sortant de sa chambre il me rendit les
 » papiers sans me dire un seul mot“. Quel fond faire après
 cela sur le témoignage de M. d'Eaubonne ?

(b) P. 33.

CCCXXXI.

Cette Lettre ne
 fait tort qu'à son
 auteur.

Pendant M. Boursier ose me faire un crime de ce qu'après une telle apologie, & sans en faire la plus légère mention, j'ai rappelé les faits allégués par madame Mol. Est-ce que cette Dame n'avoit pas réfuté si bien cette apologie, que ni lui, ni M. d'Eaubonne n'ont osé la défendre ? Quelle prétention de vouloir que je respecte un Ecrit pulverisé, tandis qu'il dissimule une Réponse sans réplique ! Ou il détruira cette Réponse, ou il doit compter que la Lettre de M. d'Eaubonne sera toujours pour moi une pièce de rebut.

Lettre au reste, puisqu'on m'oblige d'en parler, qui n'auroit jamais dû paroître. *Que vous seriez bien consolée*, écrivoit à Madame Mol feu M. Fouillou (c), *de la manière étrange dont vous y êtes traitée, si vous pouviez être témoin du soulèvement que cette Lettre a excité contre son auteur ! Tout le monde, ami ou ennemi, le blâme également, & ne peut comprendre comment on a pu l'écrire* Quel titre, quelle défense qu'une Lettre contre laquelle tout le monde s'est soulevé ! Et de plus, si M. Boursier en a autant d'estime qu'il le fait ici paroître, pourquoi envoïait-il en différentes maisons M. Coudrette son premier courier, & M. Davolé son facteur, *assurer qu'il n'y avoit aucune part ?*

(c) Dans la Rép
 de Mad. Mol. à
 M. Boursier p. 14.

Outre qu'il se déceloit par-là : car s'empresser de se justifier, c'est s'accuser.

CCCXXXII.

Titre également inutile à sa justification que la Lettre du P. Fouquet à M. de Senez. *Ce Pere*, remarque le Docteur (a), *écrivait à M. l'Evêque de Senez dit* " que c'est un prodige pour
 „ lui, & pour tous ceux qui me connoissent particulièrement,
 „ qu'on ait pû imaginer, & qui soit revenu à M. l'Abbé Du-
 „ guet que j'eusse parlé de lui d'une manière peu respectueuse.
 „ Pour moi, *dit-il*, je l'ai toujours vû plein de respect
 „ pour notre illustre Défunt, & je l'ai toujours entendu parler
 „ comme en étant pénétré ". *A ce sujet*, ajoûte M. Boursier, *le P. Fouquet produit une Lettre que je lui avois écrite. Je m'y dé-*
fens d'avoir dit que M. l'Abbé Duguet eût changé sur la Bulle, sur
la Paix de Clement IX. ou le formulaire, & de l'avoir fait passer
pour imbecille. Je reclame contre de pareils faits. Je lui marque
 „ le desir sincère & ardent que j'ai de faire voir à M. Duguet
 „ ce que je lui suis, & quel est pour lui mon respectueux atta-
 „ chement ".

Inutilité aussi de
 la Lettre du P.
 Fouquet.
 (a) P. 6.

Belles paroles. Mais que sont des paroles lorsque les actions n'y répondent pas ? Laissons-là pour quelques momens le dé-faveu de M. Boursier, & pésons seulement le témoignage du P. Fouquet. Le Docteur en se fâchant de ce que je n'ai point rappelé ce témoignage, ne se fâche-t-il pas de ce qui auroit dû lui faire plaisir ? Si j'en avois fait mention, aurois-je pû me dispenser d'ajoûter que Madame Mol l'avoit absolument détruit ? Disons-le donc aujourd'hui, puisqu'on veut que j'en parle ; & faisons l'extrait des observations qu'elle a publiées, en répondant à cet article de la Lettre de M. Boursier.

CCCXXXIII.

Oui, le P. Fouquet écrivit à M. de Senez en faveur du Doc-teur. Mais n'est-ce pas le Docteur même qui avoit sollicité le Prélat à y engager le P. Fouquet ? Madame Mol n'en doute pas. " J'en fus d'aurant plus convaincue, ajoute-t-elle (b), que
 „ M. Fouillou m'avoit montré quelque tems auparavant deux
 „ Lettres que M. Petitpied, qui étoit encore en Hollande,
 „ écrivoit à MM. les Evêques de Senez & de Montpellier,
 „ pour répondre aux reproches que ces Prélats lui avoient faits
 „ à la sollicitation de M. Boursier, sur ce qu'il avoit osé écrire

Même sujet.

(b) P. 8.

„ sur la matière de la Crainte & de la Confiance , sans l'aveu &
 „ le concert de M. Boursier , qu'ils érigeoient ainsi le Supérieur
 „ des Supérieurs. M. Petitpied , dont le caractère naturel est
 „ une excessive douceur , & une prévention pour M. Boursier
 „ équivalente à sa douceur , ne laissa pas d'être vivement blessé
 „ de ce que ces Prélats vouloient assujettir un Théologien ,
 „ qui en toutes manières auroit été le pere & le maître de M.
 „ Boursier , *à ne rien dire , ni écrire que par son ordre* : & il leur
 „ écrivit d'une manière très-forte. J'avois vû ces Lettres , con-
 „ tinuë t-elle ; & comme je le viens de dire , elles ne me per-
 „ mirent pas de douter que la Lettre du P. Fouquet contre
 „ moi ne fût le fruit des instances de M. Boursier au Prélat ,
 „ & du Prélat au P. Fouquet. Je crus donc que je ne pouvois
 „ rien faire de mieux , que de commencer ma Réponse à ce
 „ Pere par cette anecdote „.

Elle est en effet cette anecdote fort curieuse & fort impor-
 tante ; puisque non seulement elle fait voir à quel point va la
 vanité de M. Boursier , qui veut soumettre à sa ferule les plus
 accredités Docteurs du Parti , & combien il en a subjugué les
 Prélats ; mais qu'elle donne encore le plus légitime sujet de
 penser qu'il est en premier l'auteur de la Lettre du P. Fou-
 quet. C'est à sa sollicitation qu'elle a été écrite , c'est confor-
 mément à ses vûës : comment ne seroit-elle pas en sa faveur ?
 Néant donc sur cette Lettre. Concluons seulement du profond
 silence que M. Boursier a gardé au sujet de l'anecdote que
 Madame Mol a racontée , & de la contéquence qu'elle a tirée
 de cette anecdote , que sur l'un & sur l'autre article il s'est senti
 hors d'état de dire rien de bon.

CCCXXXIV.

Même sujet.

Eh ? Comment ose-t-il nous citer avec confiance la Lettre
 du Pere Fouquet , malgré la Réponse publique qu'y fit cette
 Dame ? “ Je vous supplie de vous souvenir , Monsieur lui écri-
 „ vit-elle (a) , que vous vintes dire à mon Oncle en ma pré-
 „ sence que *M. Boursier avoit refusé le projet , & que vous en*
 „ *étiez d'autant plus fâché , que pour vous , vous n'auriez fait au-*
 „ *cune difficulté de le signer*. Elle lui ajoûta qu'il avoit dit la mê-
 „ me chose à plusieurs personnes connues qui sont en état de
 „ le certifier „ ; & parmi ces personnes elle nomma M. Fouillou
 & M. Hecquet qui vivoit encore alors. Quel étoit ce projet

(a) V. sa Rép.
 à M. Boursier p.
 10.

que M. Bourcier refusa opiniâtement de signer pour parvenir à la reconciliation avec M. Duguet ? C'étoit de déclarer ou qu'il n'étoit ni auteur, ni complice des bruits qu'on avoit fait courir, ou qu'il étoit fâché de sa faute. Rien n'étoit plus simple ; rien ne devoit être plus facile à un homme qui auroit aimé & respecté M. Duguet. Comment donc le P. Fouquet, qui sçavoit que M. Bourcier s'étoit montré inflexible à refuser cette déclaration, qui l'avoit dit à tant de monde, qui l'en avoit blâmé, a-t-il pû avec vérité se donner pour témoin du respect perpetuel de ce Docteur envers M. Duguet ? Et comment M. Bourcier a-t-il pû se flatter qu'un tel témoignage le blanchiroit ?

Espérance d'autant plus déraisonnable que le P. Fouquet se repentit d'avoir lâché cette Lettre, & que la douleur qu'il en ressentit ne contribua pas peu à hâter sa mort. Aussi M. Hecquet (a), en mandant cette mort à Madame Mol, lui marqua : *que le chagrin qu'avoient causé au P. Fouquet ses justes plaintes, & la honte d'y avoir donné lieu, lui avoient fait une impression si vive, qu'elle avoit augmenté son mal, d'autant plus qu'il étoit environné de gens avec qui il ne pouvoit s'ouvrir sur cet article.*

(a) Dans la Rép. de Mad. Mol à M. Bourcier p. 12.

Bizarre phénomène ! Le P. Fouquet meurt, en partie de douleur, pour avoir déclaré que M. Bourcier en avoit toujours bien usé avec M. Duguet : & M. Bourcier veut que nous pensions qu'il en a toujours bien usé avec M. Duguet, parce que le P. Fouquet l'a déclaré ? Cela est risible.

CCCXXV.

Entendons maintenant le Docteur repousser une autre accusation assés délicate. J'avois écrit d'après Madame Mol, que le lendemain de la mort de M. Duguet, il s'étoit tenu chès lui à Ecouan une assemblée, où se trouva M. Poncet, & dans laquelle il fut arrêté de perdre cette Dame. *Il est malheureux*, répond-il (b), *pour une assemblée si bien circonstanciée, dont on marque le tems & le lieu, dont on prétend avoir les preuves subsistantes de la résolution qui y fut prise de perdre Madame Mol : il est malheureux, dis-je, qu'elle se trouve placée à Ecouan un jour où l'on y envoia pour m'avertir de la mort de M. Duguet, & où j'en partis pour aller assister à son enterrement.* Ainsi parle le Docteur ; & j'avoué que je sens une espèce d'impatience de l'entendre maltraiter ainsi la vérité.

Il prétend n'avoir ni tenu, ni pû tenir d'assemblée à Ecouan, où il ait été question de perdre Madame Mol, dans le tems qu'on le dit. Preuves qu'il l'a pû, & qu'il l'a fait.

(b) Pag. 7.

Quel jour mourut M. l'Abbé Duguet ? Le Dimanche 25. Octobre 1733, sur les six à sept heures du matin. Quel jour M. Boursier fut-il averti de cette Mort ? Le jour même, & dans la même matinée : car on sçait que de Paris à Ecovan il n'y a que deux ou trois heures de chemin : or M. Nivelles, qui ce jour-là étoit parti d'Ecovan à la pointe du jour pour se rendre à Paris, rencontra en chemin l'Express qui portoit à M. Boursier la nouvelle. Quel jour prétend-on qu'il tint l'assemblée en question ? Le lendemain Lundi 26. Octobre. Quel jour enterra-t-on M. Duguet ? Le Mardi 27. à midi. Donc ce n'est pas au jour où il fut averti de cette mort, qu'on a placé l'assemblée, ainsi qu'il l'avance. Donc ce n'est pas non plus le jour qu'il apprit cette mort, qu'il partit pour se trouver à l'enterrement ; à moins qu'il ne soit parti d'Ecovan le Dimanche, pour pouvoir être à Paris le mardi à midi. Les époques ainsi rétablies, on voit que M. Boursier a fait deux mensonges en deux lignes.

CCCXXXVI.

Même sujet.

Pourquoi ces mensonges ? Pour faire croire qu'il n'a pû tenir l'assemblée dont-il s'agit. Car, poursuit-il, *il auroit donc fallu, ou qu'il se fût trouvé à point nommé à Ecovan un nombre de personnes pour tenir cette assemblée, ou qu'elles y fussent venues exprès dans ce dessein.* Il y a là de l'entortillement & de la mauvaise ruse. Oui, pour tenir à Ecovan une assemblée il falloit ou qu'il y eût déjà quelques personnes, ou qu'il y en vînt. Sans doute. Mais pourquoi auroit-il fallu *qu'elles y fussent venues exprès dans ce dessein ?* Ne suffisoit-il pas qu'elles s'y trouvassent, quel que fut le motif qui les y avoit amenées ? Parlons nettement. Etoit-il alors seul à Ecovan ? N'y vint-il personne ? C'est sur quoi il devoit parler, & sur quoi il s'est tû. Par là il donne à croire qu'il n'a osé dire ni l'un ni l'autre.

Au reste, qu'il n'ait pû alors se tenir chès lui d'assemblée, il ne pouvoit le prouver plus mal. Je n'avois pas assés de monde, dit-il ; je n'avois pas assés de tems : c'est-là le sens de son excuse. Mais falloit-il tant de monde pour une assemblée de cette sorte ? Trois ou quatre amis n'étoit-ce pas assés ? Or nous persuadera-t-il qu'alors il n'ait pû avoir chès lui deux ou trois personnes ? & pour le tems, il se mocque de vouloir nous faire croire qu'il n'en eût pas assés. Un jour & demi, l'après-midi

du Dimanche, & le lendemain tout entier n'auront pu suffire pour une assemblée? J'en tiendrois quatre en moins de tems.

CCCXXVII.

Même sujet.

Non-seulement il a eu le tems d'en tenir, mais il en a tenu effectivement. Déjà croira-t-on que dans une conjoncture si intéressante pour les Appellans, conjoncture où les uns d'entre eux venoient d'être privés de M. Dugnet, & les autres délivrés, M. Boursier & ses confidens se soient endormis, & qu'ils ne se soient pas hâtés de délibérer sur leurs affaires? Cela n'est pas probable. Question seulement si Madame Mol fut mise en jeu dans leur assemblée, & si on parla de la perdre. Personne n'y eût-il pensé, il n'eût fallu que M. Poncet pour le proposer, & pour le résoudre. Il est coutumier du fait: on l'a convaincu publiquement d'avoir dit d'un homme qui lui avoit déplu: *il faut perdre cet homme-là*. Or Madame Mol lui avoit terriblement déplu.

Mais quelque chose de plus précis. Le lendemain même de l'enterrement de M. Dugnet, 28. Octobre, une personne en place, & plus à portée que qui ce soit d'être instruit des assemblées furtives, parla à Madame Mol de celle qui s'étoit tenue le 26. & lui dit qu'on y avoit formé des projets contre elle. Quel intérêt auroit-il eu à la chagriner par de faux avis?

De plus, on lui parla aussi d'un Mémoire qui avoit été présenté contre elle, & on l'interrogea sur les articles qui y étoient contenus. D'où venoit ce Mémoire si-non de quelque projet de lui susciter du chagrin?

De plus encore, M. Nivelles instruit qu'on le soupçonnoit d'avoir été de cette assemblée, s'en défendit en parlant à M. Fouillou. Et comment? en niant qu'il s'en fût tenu? Non. C'est en disant qu'il étoit déjà parti d'Ecouan.

Enfin, M. Fouillou, qui sur la nouvelle de cette assemblée étoit allé aux enquêtes, voulant tranquiliser madame Mol, lui dit-il que la nouvelle étoit fautive? Il se contenta de l'assurer qu'elle ne devoit rien craindre; donnant à entendre qu'il sçavoit bien le projet, mais qu'il sçavoit aussi qu'on n'avoit point eu d'égard au Mémoire fait en conséquence. C'est de la Réponse de cette Dame à M. Boursier (a) que j'ai tiré tous ces faits. " Ils sont tous, dit-elle en finissant, certains & indubita-

(a) P. 89. 90.

21. 22. 23.

„ ont point eu connoissance. Pour ceux qui en ont été inf-
 „ truits dans le tems par d'autres voies, le nombre n'en est
 „ pas petit ; plusieurs sont encore pleins de vie, & ils en sça-
 „ vent plus que je n'en sçai moi-même „

Quand M. Boursier aura détruit tous ces faits, je lui promets de croire qu'il n'est point prouvé que dans l'assemblée où il présidoit il ait été conclu de perdre madame Mol. mais sans cela il demeurera toujours chargé de cet odieux projet.

CCCXXXVIII.

Il se défend
 d'être le Directeur
 des NN. EE. &
 s'en défend très-
 mal.

(*) P. 7.

Maintenant il va entreprendre de se justifier d'une autre accusation, qui, je pense, lui pese moins sur le cœur que les précédentes, mais dont il veut pourtant se défendre, ne fût-ce que pour montrer combien j'instruis mal le Public sur les faits. *Qui peut être mieux informé, dit-il (*) , que le Nouvelliste de ce qui concerne les Nouvelles Ecclesiastiques ? La XIX^e. Lettre l'appelle mon Secrétaire. Elle conclut de ce que rapporte Madame Mol, que j'ai toujours dirigé les Nouvelles. Vous n'avez pas oublié, Monsieur, la Feuille des Nouvelles du 7. Avril 1736. ni celle du 9. Juin suivant, où le Nouvelliste s'élève hautement contre le Supplément du 8. Février de la même année, pour m'avoir qualifié du titre de Chef du Bureau des Nouvelles Ecclesiastiques.*

Je croiois à M. Boursier plus d'esprit. Beau témoignage à nous alleguer que celui du Nouvelliste connu de toutes parts pour menteur, & de qui les Appellans non Figuristes ne cessent de se plaindre, comme d'un homme qui sacrifie chaque jour la justice & la vérité ! Après l'extrait que j'ai fait dans ma XIX^e. Lettre des accusations de mensonge & d'imposture, qu'ils forment contre lui, & qu'ils ont appuyées de faits précis, nous en objecter la déclaration, c'est en vérité se traduire en ridicule.

Il est d'ailleurs remarquable que M. Boursier n'ose nier les faits rapportés par madame Mol, & dont j'ai conclu qu'il a toujours dirigé les Nouvelles, mais qu'il nie seulement que cette conséquence suive de ces faits. Par là il se trahit, & me donne lieu de le convaincre de n'être pas sincère. Voici les deux faits en question : que le Public nous juge.

CCCXXXIX.

Même sujet.

Au tems que commencèrent les Nouvelles Ecclesiastiques, M.

marc Deseffarts instruit par une Lettre écrite de Troyes, que M. Duguet, qui y étoit alors, trouvoit mauvais qu'on eût inséré dans les Nouvelles certains faits, fit réponse " qu'il étoit ,, bien étrange que M. Duguet qui n'étoit point à Paris, vou- ,, lût mieux sçavoir que M. Boursier, ce qu'il étoit à propos de ,, taire, ou de rendre public ,, . Donc c'est M. Boursier qui déci- doit de ce qu'il falloit y mettre, & de ce qu'on devoit né- gliger. La conséquence est sensible. mais qu'est-ce que décider de ce qu'il faut mettre ou ne pas mettre dans les Nouvelles, sinon les diriger.

L'autre fait est qu'en 1730. M. Duguet alors à Paris, persi- stant à prendre la défense d'un Ouvrage que M. Boursier, M. d'Etémare & M. Poncet vouloient décréditer, M. d'Etémare lui dit enfin avec vivacité : " Monsieur, c'est une chose résoluë ,, que la condamnation de cet Ecrit. Les Auteurs ont osé le ,, composer sans notre aveu : il ne faut ni souffrir ni autoriser ,, une telle conduite. M. Boursier & moi nous en dressames hier ,, la censure, & nous l'avons remise au Nouvelliste, avec ordre ,, de l'insérer dans les Nouvelles, sans y rien changer, & nous ,, avons déclaré qu'il étoit condamné unanimement ,, . M. Bour- sier, conjointement avec M. d'Etémare, avoit donc le Nou- velliste sous ses ordres; & ce qu'il vouloit qu'on mît dans les Nouvelles, le Secrétaire l'y mettoit sans y rien changer. Tel est le fait que M. Boursier est censé reconnoître en n'osant le nier. A-t-il bonne grace de prétendre qu'on ne peut point en inférer qu'il dirigeoit le Nouvelliste & les Nouvelles ?

N'oublions pas de remarquer avec Madame Mol (a) que (a) Rép. à M. B. P. 93.
 " M. le Gros lui-même dit dans son *Discours sur les Nouvelles* Ecclesiastiques, que cet Auteur, quelque preuve qu'il ait donné de son sçavoir, ne fait que tenir la plume ,, ; & par là, dit-elle, " il ,, confirme tout ce que j'ai dit : car quel autre que le chef peut- ,, il diriger un homme plus autorisé que tous les autres ,, ? A. l. si persiste t-elle à soutenir que " rien n'est plus certain, ni plus ,, indubitable que ce qu'elle a dit, que MM. Boursier & d'E- ,, témare dirigeoient les Nouvelles, & que le Nouvelliste est ,, le Secrétaire du Docteur ,, ; & j'ajoute que c'est là le dis- cours unanime du Public, qui réjette sur M. Boursier principa- lement l'indignité des Nouvelles.

Raison de penser
qu'il a eu part aux
2. Plans de Réflex.
sur la consultat.
quoiqu'il le nie.
Autres faits
odieux que lui
impute & à ses
amis Mad. Mol.
& dont il n'a osé
se défendre.

(a) P. 7.

(b) P. 94.

Enfin, ce Docteur nie (a) qu'il ait fait, ou dirigé les deux Plans de Réflexions sur la Consultation des XXX. Docteurs au sujet des convulsions. La chose n'est pas de conséquence: & si je m'étois trompé en le pensant, je me serois trompé avec le Public: qui n'entendit dans le tems attribuer ces Ecrits à M. Boursier? C'est ce que remarque aussi Madame Mol (b) qui ajoute: " que la manière dont il a parlé dans le tems à l'un des „ Consultans, en y joignant des menaces que l'on a sçûes d'un „ homme qui l'entendit par hazard, ne laisseroit aucun lieu de „ douter qu'il ne fût auteur des Plans de Réflexions.

Ici finissent les efforts de M. Boursier pour sa justification. On a vû combien ils sont vains. Sa réponse lui a si mal réussi, que loin de l'avoir lavé des faits qu'on lui imputoit à l'égard de M. Duguet, elle a donné lieu à la révélation d'autres faits aussi odieux, & plus odieux encore; faits où d'autres que lui sont quelquefois impliqués, il est vrai, mais où il joue ordinairement le principal personnage; faits si certains, que quoique Madame Mol les lui ait publiquement reprochés depuis plus de 20. mois, ni lui, ni le Nouvelliste, ni aucun autre de ses confidens n'a osé ni entreprendre de les détruire, ni même nous en dire un seul mot. C'est ce qui me donne le droit d'en faire usage, droit que je ne dois pas négliger, tant pour faire connoître à nos freres abusés à quels hommes il donnent leur confiance au préjudice de leurs Pasteurs; qd'afin que la postérité sçache quels étoient les chefs de ce Parti, qui dans le XVIII^e. siècle résistoit avec tant d'obstination aux chefs de l'Eglise, & qui osoit s'approprier la vérité & la sainteté.

Avant que de quitter M. Boursier, je satisferai à ce qu'il dit de moi à la fin de sa Lettre. C'est de lui & de ses amis qu'il s'agit maintenant, & ce n'est pas pour peu de tems que j'ai à en parler. Ce qui me console, c'est qu'on ne s'ennuiera pas à m'entendre: les faits sont intéressans.

Mensonge qu'il
fit en 1727. à M.
Bracman Arche-
vêque d'Utrecht,
au désavantage
de M. Duguet.
(c) Rép. à M.

Pour commencer l'histoire des indignes procedés de M. Boursier & de ses amis à l'égard de M. Duguet, par les plus anciens faits dont Madame Mol nous ait donné connoissance, voici ce qu'elle rapporte (c) qui se passa à la fin de 1727.

" M. Bracman Archevêque d'Utrecht aiant, dit-elle, consulté
M. Boursier

„ Bourfier au sujet de l'usure qui s'exerce publiquement en Hol- d'Etémare, p. 168.
 „ lande, ce Docteur, dont les vûes sont courtes, sans exami- & suiv.
 „ ner l'impossibilité où étoit cet Archevêque de se faire obéir,
 „ qui le mettoit dans l'impossibilité de faire cesser ce qui à la
 „ vérité est très condamnable, . . . engagea l'Archevêque à
 „ faire une demarche d'un grand éclat. Aussi-tôt tout son Cler-
 „ gé, & tous les Laïcs se soulevèrent contre lui. Il le manda
 „ au Docteur qui ne l'avoit pas prévu, & qui en fut si effraïé,
 „ qu'il ne vit point d'autre ressource que de tout abandonner.
 „ L'Archevêque vit alors, mais trop tard, qu'on l'avoit mené
 „ trop loin; & craignant avec raison de tomber dans un grand
 „ décri, si ce qu'il avoit décidé demeurait sans exécution, il
 „ écrivit à mon Oncle, le priant de lui donner conseil; &
 „ envoïa sa Lettre à M. Bourfier pour la faire tenir à mon On-
 „ cle, qui étoit alors publiquement à Troyes „.

Jusqu'ici on n'accuse M. Bourfier que de vûes courtes, &
 d'imprudence, défauts excusables : mais voici ce qu'on ne sçau-
 roit excuser. “ Le Docteur, continue madame mol, supprima
 „ cette Lettre, & manda à l'Archevêque que mon Oncle avoit
 „ constamment refusé de la recevoir, & de lui donner con-
 „ seil. L'Archevêque le crut, & les choses en demeurèrent là,
 „ sans que mon Oncle en eût aucune connoissance. C'étoit à
 „ la fin de 1727. „ Quelle petitesse, quelle vanité d'être ja-
 „ loux qu'on prît conseil de M. Duguet ! mais de supprimer la Let-
 „ tre qu'on lui écrit, & de mander ensuite qu'il a refusé constam-
 „ tement de la recevoir, quel est le nom de cette conduite ?
 Ce nom est si ignominieux, que je ne veux pas le prononcer.

On peut voir dans l'Ouvrage de madame mol comment
 deux ans après M. Duguet fut instruit de cette aventure, &
 comment M. Bourfier chercha à se justifier en disant que la Let-
 tre de M. l'Archevêque d'Utrecht avoit été brûlée par M. Dhille.
 Comme si, en supposant même ce fait, il avoit pû sans men-
 tir écrire à M. l'Archevêque d'Utrecht que M. Duguet avoit
 refusé constamment de recevoir sa Lettre. Ces traits ne par-
 tent pas d'un fond de probité.

CCCXLII.

Ceux-ci ne sont pas d'un meilleur coin. M. Duguet tenoit le Efforts & men-
 haut bout à Paris, & passoit pour l'oracle : il osoit outre cela songes que font
 désapprouver souvent ce que M. Bourfier faisoit, ou Approu- des personnes de
 Parti, pour em-

pêcher le retour de
M. Duguet de
Hollande, après
l'y avoir exilé.

voit. Motifs pour l'éloigner, & pour le décréditer. Quels indignes tours afin d'y réussir ! On a vû ceux qu'on emploïa pour l'obliger à s'enfuir en Hollande, & comment ensuite on représenta sa retraite comme l'effet d'une terreur panique. Voïons par quels stratagèmes on chercha à l'empêcher de revenir.

(*) Rep. de Madame Mol à M. Bourf. p. 71. jusqu'à la p. 89.

Au (*) mois de Décembre 1730. Monsieur Duguet & Madame Mol étant à Utrecht, elle reçût une Lettre où on l'exhortoit à revenir incessamment à Paris avec M. son Oncle, avec assurance qu'il n'y avoit rien à craindre ni pour lui, ni pour elle. Déterminés par cette Lettre à revenir, Madame Mol écrivit pour qu'on leur cherchât une maison de campagne à quelques lieues de Paris. Cette nouvelle s'étant répandue parmi leurs prétendus amis, voilà l'allarme dans leur camp : les avis volent en foule à Utrecht que tout est à craindre pour eux, s'ils quittent leur retraite. Mais trompés cruellement une fois ils craignirent de l'être encore ; & nonobstant ces nouvelles vagues, ils persistèrent dans leur résolution. On tenta donc un autre moïen pour les en détourner ; & abusant de la bonne foi de M. de Charmont, on le fait écrire à M. Petitpied son frere qui étoit à Utrecht, *qu'il y a des avis certains de personnes de grande considération à la Cour, qui disent que si M. Duguet revient en France, comme le bruit en est répandu par tout, il sera infailliblement arrêté, & la sœur M. mise en lieu de sûreté. Je n'ai*, ajoutoit-il, *que le tems de vous écrire ces lignes ; elles sont très-vraies, & très-sérieuses* : Lettre que Madame Mol a entre les mains, & qu'elle offre de déposer avec les autres dont nous allons parler.

CCCXLIII.

Même sujet.

Ces avis qu'on avoit fait croire à M. de Charmont être très-certains, étoient très-certainement faux. M. Duguet en fut bien-tôt assuré par les réponses que reçût Madame Mol à plusieurs Lettres qu'elle avoit écrites. Deux Seigneurs de la Cour, après avoir pris toutes les précautions nécessaires, lui marquèrent qu'elle pouvoit en toute sûreté revenir en France avec M. son Oncle, & établir leur demeure où il leur plairoit. Réponse semblable de M. le Président R..... M. l'Abbé de Fernanville, que les convulsions n'avoient pas encore gâté, manda aussi que M. le Cardinal de Bissy lui avoit dit sçavoir positivement de M. le Cardinal Ministre, qu'il n'y avoit point

eu d'ordre contre M. Duguet, & qu'il lui étoit libre de revenir. Même assurance dans la réponse de M. Julien de Prunay : il marquoit qu'un des Ministres avoit déclaré à Madame la P. de C. que M. Duguet & Madame Mol pouvoient revenir où il leur plairoit, même à Paris. Après tant d'assurances si précises, qui ne pouvoient être ignorées à Paris des Chefs du Parti, n'est-ce pas à presser M. Duguet d'accélérer son retour qu'ils devoient s'appliquer, s'ils avoient été ses amis véritables ?

CCCXLIV.

Mais point du tout : ils n'en deviennent que plus ardens à lui inspirer de la défiance & de la fraieur. Sçachant bien que M. Duguet ne consentiroit point à revenir sans Madame sa nièce, M. d'Etemare leur écrit qu'à la vérité M. le Cardinal de Bissy a donné à leur égard de bonnes assurances au nom de M. le Cardinal Ministre, & que M. Herault en a donné de même à M. Basin : mais que Madame la P. . . . avoit dit depuis quelques jours à Madame de Maisi, *qu'il y avoit une nièce, & que c'étoit le seul objet qui pouvoit faire de la difficulté* : fait faux, & dont madame Mol démontre la fausseté, en approchant la Lettre de M. Julien de Prunay de celle de M. l'Abbé d'Etemare. M. Poncet qui étoit à Utrecht, trompé par les chefs de Paris, ou leur confident & leur agent, emploia toute sa rhétorique pour persuader à Madame Mol qu'elle ne devoit point retourner en France, ni M. Duguet non plus. Nouvelle Lettre de Mr. de Charmont, qui trompé de nouveau mande que Mademoiselle C ** avoit prié un ami puissant de tenter les moiens possibles pour assurer le repos à M. Duguet, mais que cet ami lui avoit répondu *que la chose étoit bien délicate* : que quelques jours après Madame ** étoit allée trouver une personne de considération, de qui il l'a sçû, pour la prier de faire avertir promptement M. Duguet que le danger étoit pour lui plus grand que jamais, mais particulièrement pour madame Mol. *Et j'ai sçû d'un autre côté*, ajoutoit M. de Charmont, *que l'ami de Mlle. C ** lui avoit dit les mêmes choses*. Il ajoutoit encore que tous ceux qui donnèrent des avis qui n'étoient, disoit-il, que trop certains, dans le tems de la retraite de M. Duguet, ont tous été avertis du danger que couroit M. Duguet s'il revenoit en France. Quel acharnement à empêcher ce retour, & cela par cent mensonges : Lettre enfin de Mlle. C ** elle-même, où

Même sujet.

après des démonstrations d'attachement & de respect pour M. Duguet, elle lui disoit : *Il faut sçavoir vivre ou mourir où vous êtes. C'est vous en dire assez pour vous faire comprendre que tout est pire que jamais.* Pire que jamais dans un tems où l'on avoit à Paris même une certitude entière que tout alloit bien : Quand on a le cœur droit, on se sent revolté à cette réflexion.

CCCXLV.

Même sujet.

Qui avoit engagé cette Demoiselle dans une démarche si peu digne d'elle, sinon les faux amis de M. Duguet, avec lesquels elle étoit liée, & (a) qui lui avoient donné pour Chapelain M. de Bins ci-devant Vicaire de S. Etienne, & depuis décrété par le Parlement dans l'affaire des convulsions ? “ Elle „ n'avoit, observe madame mol, (b), aucun intérêt personnel d'empêcher le retour de mon Oncle en France. mais „ elle étoit devenuë dévote ; & malheureusement pour elle, „ elle avoit donné sa confiance à des hommes livrés à leurs „ passions, qui lui avoient sans doute persuadé qu'il n'étoit „ point à propos que mon Oncle revînt dans sa patrie. Ces „ hommes sont les mêmes que M. d'Etemare veut que l'on regarde comme de tendres amis. Ils emploient toutes sortes „ de voies pour tenir en pais étranger un homme infirme depuis long-tems, âgé de plus de 80. ans, qui avoit été aux „ portes de la mort par ce changement de demeure, & à qui „ l'air, la nourriture, & enfin tout étoit contraire dans ces „ pais éloignés. Dans de telles circonstances la compassion „ n'auroit-elle pas dû engager ces tendres amis à faire tous „ leurs efforts, & à implorer la protection de toutes les Puissances auprès de qui ils auroient eu quelque accès, pour „ obtenir le retour d'un ami respectable, à qui ils avoient tous „ de si grandes obligations, & pour faire lever les obstacles „ qui pouvoient le retarder ? Mais au contraire ces tendres amis „ apprennent avec douleur que malgré leurs menées cet ami „ a la liberté de revenir ; & ils vont, pour l'empêcher, jusqu'à „ abuser de la confiance d'une personne qui les croit ce qu'ils „ ne sont point &c. „

Je m'arrête : le récit d'une si cruelle conduite me touche presque aux larmes, moi qui ne tiens aux Appellans que par les sentimens de l'humanité & de la charité. Et des Appellans

mêmes ont eu le cœur affés barbare pour se conduire ainsi envers un des leurs , envers leur Pere & leur Chef ?

CCCXLVI.

Malgré toutes ces indignes menées , M. Duguet & Madame sa Nièce revinrent en France , & se retirèrent à Troyes dans le mois de Juillet 1731. Là nouvelles indignités contre lui , nouvelles horreurs.

Au mois (a) de Septembre suivant, le P. Paul de l'Oratoire, de la Maison du Saint Esprit, homme vif & de beaucoup d'imagination, revient de Paris à Troyes, & dit en confidence à quelques-uns des Peres de sa Maison, qu'il étoit chargé par les Chefs de Paris, de bien avertir M. Duguet & Madame Mol de ne point revenir à Paris, que personne ne le souhaitoit, que tous le craignoient. " Le P. Camusat son Confrere, fort lié aussi-bien

„ que lui, dit Madame Mol, avec des amis d'une amitié si
 „ rare, & par consequent qui n'est pas suspect de nous être
 „ trop devoué, lui fit une grande honte de ce discours.
 „ Le P. Paul persuadé par le P. Camusat passe quinze jours
 „ sans exécuter sa commission : mais au bout de ce terme il va
 „ voir Madame Mol, & lui déclare ce qu'on l'a chargé de
 „ lui dire, & ajoute : M. Nivelle me l'a dit lui-même, me par-
 „ lant en son nom & au nom de M. Bourcier ; & ce n'est pas seulement
 „ eux, mais tous les amis. Hé ! De quoi se mêlent-ils ? Répondit Ma-
 dame Mol. Nous irons quand nous voudrons, & nous en avons toute
 liberté. Le savent-ils bien ? Hé ! Vraiment oui, ils le savent, re-
 prit le Pere, & c'est ce qui les désolé. Après ces mots conduit chés
 M. Duguet, & en aiant essuié à ce sujet de vifs reproches, il
 lui dit tout honteux : Monsieur, on m'a forcé à le dire.

Je laisse-là la suite de cette affaire, parce que M. d'Etemare m'obligera bien-tôt à la raconter. Disons seulement que dans une autre occasion où le P. Paul cherchoit à excuser auprès de M. Duguet Messieurs Bourcier & Nivelle, il lui échappa néanmoins d'avouër : il est vrai qu'ils craignent furieusement que vous n'alliés à Paris, & que depuis que vous êtes ici, ils sont toutes les semaines dans la transe de voir arriver Madame votre Nièce pour vous préparer un logement.

Qu'une crainte si vive de voir revenir M. Duguet à Paris, est propre à constater de plus en plus le desir qu'on avoit eu de l'en éloigner : Et qu'elle prouve en particulier combien M.

M. Duguet de retour dans le Roïaume, se retire à Troyes, où MM. Bourcier & Nivelle lui font faire un mauvais compliment par le P. Paul de l'Oratoire.

(a) Rép. de Madame Mol à M. d'Etemare, p. 120. & suiv.

Boursier l'aimoit peu, combien il appréhendoit d'être obligé de lui céder le premier rang !

CCCXLVII.

Mauvais détour de M. du Tronchet, & supercherie de M. Boursier, ou de ses amis, au sujet d'une Consultation.

(*) Rép. de Mad. Mol à M. l'Abbé d'Etém. p. 173. & suiv.

Ce Docteur a pour primer tant d'attrait, que les barrières de la droiture ne peuvent l'arrêter. On l'a déjà vû, & on va le voir encore.

Vers le même tems (*) le P. Blondel ancien Curé de saint Etienne du Mont porta à M. Duguet trois Consultations pour de grandes Abbaies de Religieux ; & les décisions devoient être ensuite proposées à d'autres Abbaies, qui avoient les mêmes vûës, & les mêmes intérêts. L'une des trois Maisons joi- gnoit à la Consultation la décision de M. Boursier, à qui quelques-uns de ces Religieux s'étoient adressés : mais n'en aiant pas été contens, ils l'avoient jointe à leurs Consultations, avec des remarques pour en montrer les défauts. M. Duguet, sans vouloir qu'on lût ni l'avis de M. Boursier, ni les remarques qu'on avoit faites, de concert avec le Pere Blondel, le P. Lenet & quelques autres, donna une décision dont on fit trois copies, qui furent envoiées aux trois maisons qui avoient consulté.

Quelques jours après voici M. Baudouin Chanoine de Rheims, exilé à Troyes, qui apporte à M. Duguet un paquet qu'il venoit de recevoir de M. du Tronchet. Celui-ci, Commis & Courier de M. Boursier, est aujourd'hui le fameux Frere Victor, qui dans l'affaire des convulsions a joué un si vilain personnage. Il mandoit que *des Religieux de ce grand Corps venoient de faire imprimer un avis qu'ils croioient nécessaire de répandre, & d'envoier dans toutes leurs Maisons ; qu'il étoit le maître de toute l'édition qui étoit dans ses mains, mais qu'avant de le repandre, il seroit bien aise d'avoir l'avis de M. Duguet.* Qui n'auroit cru que M. du Tronchet ne sçavoit ni ce que M. Duguet pensoit de cet Ecrit, ni même qu'il en eût connoissance ? Cependant M. Baudouin lui aiant marqué dès le lendemain que M. Duguet n'avoit voulu ni en dire son sentiment, ni même le lire, il lui répondit qu'*avant que d'avoir écrit il étoit instruit que M. Duguet avoit été consulté, & qu'il n'avoit pas été du même avis que les auteurs de l'imprimé, mais que l'on voudroit sçavoir ce qu'il y trouvoit à reprendre.* Voici les détours !

CCCXLVIII.

Même sujet.

Voici de la franche supercherie. Cinq ou six mois après, le

Prieur de saint martin, fort lié avec les Convulsionnistes, & en particulier avec M. C. apporta à M. Duguet des Lettres d'un certain nombre de Religieux du même Ordre que ceux qui avoient consulté. Ils avoient joint un Exemplaire d'une Feuille imprimée contenant la décision de M. Bourfier, & une Copie de l'Avis de M. Duguet, avec cette note en haut : *Cet Avis a passé faussement pour être celui de M. Duguet. Son Avis est contenu dans la Feuille qui est imprimée. Ainsi il faut avertir ceux à qui on pourroit l'avoir envoyé, afin qu'ils n'en fassent aucun usage.*

Dire que l'Avis de M. Duguet n'est pas de lui, & que c'est faussement qu'on le lui attribué : dire que son Avis étoit contenu dans une feuille à laquelle il n'avoit aucune part : M. Bourfier oseroit-il décider doctoralement que ce ne fût pas une friponnerie ? Et s'il ne l'ose, n'osera-t-on pas le soupçonner d'avoir manqué encore ici à la probité ? Tout au moins ses amis & ses agens l'ont bien blessée, & toujours c'est contre lui un fort mauvais préjugé.

CCCXLIX.

Poursuivons. En 1732. (a) M. l'Archevêque de Sens instruit qu'on exigeoit des signatures dans son Diocèse, & que ceux qui faisoient signer, se disoient chargés de mission de la part de M. Duguet, en porta ses plaintes en Cour. M. le Cardinal chargea un grand magistrat de faire avertir M. Duguet d'être plus circonspect ; & le magistrat en donna la commission à Madame. très-liée avec M. Bourfier, laquelle donna l'alarme si chaude, que M. Fouillou manda à Madame Mol qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour quitter Troyes. Mais les faux avis d'autrefois rendant celle-ci circonspecte, elle prit le parti d'écrire à son Eminence deux Lettres, l'une dattée du 12. Mars, l'autre du 13.

Dans la première, après avoir parlé de l'avis qu'elle avoit reçu, elle disoit que quelques faux amis seroient peut-être bien aises de se débarrasser de son Oncle, parce que ses avis étoient d'ordinaire plus moderés que les leurs ; parce qu'il avoit parlé contre les convulsions, contre la crédulité à des miracles rapportés sans preuves, contre des signatures qu'on proposoit ; & parce qu'il avoit écrit deux Lettres qui leur avoient fort déplu, l'une sur les pèlerinages à saint Médard,

A l'occasion d'une plainte contre M. Duguet, allarme qu'on lui donne pour qu'il prenne la fuite. Lettres de Madame Mol à M. le C. Ministre.

(a) Rép. de Madame Mol à M. Bourfier p. 16. & suiv.

l'autre contre les Nouvelles Ecclesiastiques. Elle finissoit en racontant le triste état où M. Duguet étoit réduit par la maladie ; & en suppliant Son Eminence d'honorer de sa protection ce vénérable Vieillard.

Ainsi parloit-elle. Je demande si c'est-là déceler plusieurs personnes qui étoient en relation avec son Oncle ; si on y voit l'ombre d'un dessein d'obtenir une pension de la Cour, comme on l'en entendra bien-tôt accuser ; & si c'est-là une trahison noire, un forfait horrible, comme les émissaires du Parti l'ont si long-tems débité.

CCCL.

Même sujet.

Cette Dame ajoûta dans sa seconde Lettre, ce que je prie mes Lecteurs de bien remarquer pour la suite, que M. Duguet étoit recommandable par sa piété, sa douceur, son humilité, sa patience & sa soumission, ne désirant rien, ne se plaignant jamais, plein de respect pour les personnes qui sont au-dessus de lui, & d'amour pour ses égaux ; & uniquement occupé à mettre à profit tout ce qui lui arrive, par la patience & la soumission, afin d'avoir quelque chose à offrir à J. C. &c.

De quelle espèce de soumission mes Lecteurs ont-ils pris ici l'idée ? Est ce de la soumission au Formulaire, & à la Bulle *Unigenitus* ? Je ne croi pas que qui que ce soit en ait seulement le soupçon. Il est clair comme le jour, qu'il s'y agit uniquement de la soumission compagne de la patience, de la soumission à la volonté de Dieu dans les infirmités, & dans les traverses de la vie. Continuons : nous verrons bien-tôt l'usage de cette remarque.

CCCLI.

Instances réitérées sans sujet par le Parti pour que M. Duguet se retirât ou se cachât. Bruits dangereux pour lui que l'on fait courir. M. Bourfier très-suspect d'en être coupable.

M. le Cardinal renvoie ces deux Lettres au même magistrat, qui certainement ne donna point en conséquence ordre de leur écrire rien d'effrayant. Cependant on continuë pendant quelques jours de les presser de partir sans délai, quelque mal que fût M. Duguet, & de se cacher dans quelque solitude d'une manière si sévère, qu'on ne pût en avoir connoissance.

Inébranlables, malgré ces avis pressans & redoublés, on se réduit, dit madame MOL, à me faire dire par une personne très-respectable, à qui l'on avoit écrit pour cela, qu'il falloit au moins bien fermer notre porte, & ne laisser entrer personne, afin d'apaiser la Cour irritée du concours de ceux qui venoient voir mon

Oncle. Sçait-on pourquoi ce desir ardent qu'ils fermaient leur porte, s'ils ne vouloient pas se retirer, & se cacher? C'est parce qu'on lisoit chez M. Duguet sa Lettre contre les Nouvelles Ecclesiastiques, Lettre dont on desiroit que personne n'eût connoissance.

Ce nouvel avis n'ayant rien opéré, voici une Lettre d'une Demoiselle qui me manda, dit madame Mol, " que nous „ étions en plus grand peril que jamais; qu'il étoit très-public „ qu'un gros Ouvrage, intitulé, *Dénonciation des erreurs de „ M. de S.* qui devoit, dit-on, paroître sous le nom de deux „ Evêques contre le Métropolitain, étoit de mon oncle; que „ je prisse garde à ceux qui venoient au logis, parce qu'on ne „ pouvoit en avoir été instruit que par cette voie“.

Est-il donc vrai que M. Duguet fût l'auteur de ce mauvais Ouvrage? madame Mol déclare au contraire " qu'ayant oui „ dire par hazard que cet Ecrit étoit fait, de qui il étoit, & „ qu'on espéroit le faire adopter par ces deux Prélats, son oncle „ avoit parlé à un ami avec beaucoup de force, pour qu'on dé- „ tournât ces Prélats d'écouter cette proposition, au cas qu'elle „ leur fût faite“. Le bruit déjà *très-public* étoit donc très-faux, Qui le faisoit courir? Il n'y a pas de preuve précise que ce fût M. Boursier, mais il y en a un soupçon très-violent: car Madame Mol ayant mandé à M. Fouillou qu'elle étoit lassée de voir M. Boursier se couvrir perpetuellement du manteau de son oncle, pour faire des démarches dangereuses; & l'ayant prié de l'avertir de sa part que s'il s'avisait encore de mettre sous le nom de M. Duguet des démarches, ou des Ecrits où il n'auroit aucune part, elle feroit dire en lieu qui ne lui plairoit pas, que c'étoit lui M. Boursier qui en étoit seul auteur; cette Lettre fut si efficace, que dès ce moment on n'entendit plus de bruits pareils. Donc ou Monsieur Boursier faisoit courir ces bruits, ou ils venoient de personnes dont il étoit le maître.

CCCLII.

Mais, si on les laissa tranquilles de ce côté-là, on les persécuta en cent autres manières différentes, & toujours à la faveur de l'imposture.

Désespérant de les obliger à sortir de Troyes, ou à fermer leur porte, on débite dans Paris que madame Mol avoit écrit

Faux bruits que l'on répand dans le Parti contre M. Duguet & Madame Mol, pour les y décréditer.

à M. le Cardinal ministre , & qu'elle avoit promis pour son oncle tout ce qu'on peut imaginer ; revocation de l'appel , signature pure & simple du Formulaire , soumission à la Constitution *Unigenitus*. Eh ! plutôt à Dieu qu'elle l'eût promis par son ordre , & qu'il eût exécuté cette promesse ! Nous n'aurions pas la douleur , en rendant justice au rare mérite de cet Ecrivain , de pleurer sur ses préjugés , & sur sa désobéissance. mais enfin elle n'avoit rien promis , & il a toujours persévéré dans cette désobéissance criminelle ; jamais il ne nous a consolés par son retour , jamais il ne nous en donna même l'esperance. Sur quoi donc fonder le bruit qu'on répandoit ? Admironz les odieux artifices de ces saints du Parti. C'est sur le mot de *sou-*

(a) Cy-dessus p.
1584.

mission que j'ai fait remarquer (a) dans la seconde Lettre de madame Mol à M. le Cardinal. Ce mot équivoque quand il est seul , mais dont le sens est si clair dans la Lettre , ils le travestissent en soumission au Formulaire & à la Bulle. Et pourquoi cet indigne artifice ? Pour perdre absolument dans le Parti l'oncle & la nièce.

Peu s'en fallut qu'ils n'eussent un succès entier. Que d'exclamations alors parmi les Dévotes , à mesure qu'on leur disoit la nouvelle à l'oreille ! Ce cèdre du Liban est donc tombé ! cette colonne est renversée ! qui l'auroit crû ? ah ! Aux exclamations succédoit une pieuse colere. Cet homme jadis si respecté ne méritoit plus que l'indignation des saintes personnes. C'étoit un apostat , qui comme Pierre , avoit renié Jesus-Christ. Bien-tôt la médisance , exercice favori de ces Dévotes , prenoit la place ; & Dieu sçait si elles alloient bon train. Abandonnons le reste à la pénétration & à l'expérience des lecteurs.

CCCLIII.

Mais quels étoient les auteurs de ce noir complot ? Je l'ignore. Seulement on soutient que M. Boursier y étoit pour une bonne part , & en voici une preuve précise. “ Un homme d'une „ grande probité , & qui a été long-tems des amis de ce Doc- „ teur , dit madame Mol , m'a assuré que l'ayant rencontré „ dans la rue lorsqu'on répandoit ces bruits , M. Boursier l'a- „ voit abordé , & lui avoit dit : *Je viens de chez le Magistrat à qui son Eminence a renvoié les Lettres de Madame Mol , & je les ai lûes.* “ Cet ami lui dit avec empressement ? *Ce que l'on repand est-il vrai ?* “ Sur quoi M. Boursier répondit : *Le mot de*

Imposture
criante de M.
Boursier à ce
sujet.

soumission y est bien nettement, & je l'y ai lû. Eh ! oui, il y est : mais y est-il dans le sens qu'on le débite ? Qui ne se sentiroit ému à la vûe d'une si noire duplicité ? Aussi, lorsque Madame Mol de retour à Paris eut par hazard communiqué la Lettre en question à celui à qui M. Bourcier en avoit fait ce rapport, „ il en conçût, dit cette Dame, tant d'indignation, qu'il ne „ put se contenir, & m'interrompit pour m'apprendre ce trait „ de noirceur de ce Docteur “.

CCCLIV.

Ce n'étoit pourtant là que le prélude de ce que trâmoient les faux amis de M. Duguet. Non contents de lui enlever ainsi soudainement son crédit à Paris, ils entreprennent d'éloigner de lui à Troyes toutes les personnes qui lui étoient encore attachées ; & cherchent les moïens de l'ensevelir dans une dure captivité, en feignant de lui procurer une tranquille retraite. On manda à Troyes que M. Duguet & Madame Mol ont apostasié ; & en conséquence leur maison est tout-à-coup déserte.

Commençons par le récit de la première des deux intrigues.

„ En conséquence de ce bruit, dit madame Mol (A), on „ manda à Troyes que désormais on devoit ce témoignage à „ la vérité, de ne plus voir un homme qui l'avoit si lâchement „ abandonnée ; & de marquer par la maniere dont on me „ traiteroit, toute l'indignation que je méritois pour avoir „ abusé de la confiance de mon Oncle, & de la foiblesse de „ son âge, pour le livrer à la Cour “. Quelles gens ! quelle malice !

(A) P. 24. 25.

„ Ces ordres furent ponctuellement exécutés, continue- „ t-elle ; & dans un jour notre maison devint déserte, à l'exce- „ ption de trois ou quatre personnes qui demeuroient à Troyes „ dans des quartiers éloignés du nôtre, & du seul P. Lenet „ qui demeuroit dans la même Cour ; Car nous étions logés „ dans l'Abbaie de saint Martin “.

Voilà sans doute les ennemis de M. Duguet bien contents : il est abandonné : ceux qui alloient le consulter & recevoir ses avis, le fuient maintenant comme un excommunié. Leur malignité dut donc être bien satisfaite. Mais non : c'est sans mesure qu'ils haïssent. Sçachant combien les visites du Pere Lenet lui donnoient de consolation, & que ce Pere lui étoit de plus très-utile auprès de M. l'Evêque de Troyes dont il est parent, ils forment la résolution de l'obliger, à quelque prix que ce soit à l'abandonner.

Même avis au P. Lenet Chan. Régulier ; qui persistant néanmoins à les voir , est menacé par le Parti d'une Lettre de cachet.

(b) P. 26.

D'abord ce fut par le même moien (b) qui avoit déjà réussi sur la plupart ; c'est-à-dire , en lui faisant marquer par bien des personnes de sa connoissance, que cette liaison lui faisoit tort. Cette tentative n'ayant pas réussi , (remarqués comment les serpens sçavent changer de peau) , ces Messieurs qui gémissent auprès de tant de monde sur le prétendu changement de M. Duguet , écrivent , ou font écrire au Pere Lenet qu'il doit s'attendre à une Lettre de cachet contre lui , s'il voit davantage des personnes qui déplaisent à la Cour. Madame Mol déclare qu'elle pourroit nommer une partie des personnes qui ont ainsi écrit , ou parlé à ce Pere ; & qu'elle a vû les Lettres , & les Réponses qu'elle croit qu'il a gardées. Enfin , le voiant si constant dans son attachement pour M. Duguet , ils font sonner l'une des grosses cloches du Parti , ils font agir M. l'Evêque d'Auxerre.

Que ne puis-je raconter cette intrigue sans faire mention du Prélat ! car j'ai une vraie peine de lui déplaire. Mais il est tellement Impliqué , qu'il faut ou la cacher toute entière , ou qu'il paroisse sur la scene. Or je ne puis en conscience la supprimer entièrement.

CCCLIV.

M. l'Evêque d'Auxerre écrit à M. Lenet frere de ce Pere , pour qu'il le détermine à abandonner M. Duguet.

(a) Rép. à M. Bourcier p. 27.

Au défaut du Pere Fiefé Prieur de la Couture sainte Catherine , & Visiteur de Champagne , " trop homme de bien , dit Madame Mol (a) , pour écouter ce que les gens de M. Bourcier dans la Congrégation auroient pû lui suggerer , on essaie un dernier moien. Ce fut d'engager M. l'Evêque d'Auxerre d'écrire à M. Lenet Conseiller au Parlement de Dijon , & à lui marquer qu'il étoit important pour M. son Frere le Chanoine Regulier , de ne plus voir M. Duguet , ni Madame sa Nièce. Le Prélat qui laissé à son propre fond seroit , je crois , incapable d'injustice , se livra néanmoins à celle-ci : c'étoit l'effet de l'empire qu'ont pris sur lui des hommes si indignes de la simple amitié. Il écrivit à M. Lenet Conteailler (b) pour l'exhorter à avertir le Pere Lenet son frere , qu'il devoit absolument ne plus aller chez M. Duguet : qu'il étoit vieux . . . qu'il y avoit des momens où il n'étoit plus , que sa nièce en profitoit . c. qu'il se laissoit gouverner par elle , & qu'il se seroit bien passé de faire sa Lettre sur les Nouvelles , & encore plus de la faire paroître

(b) Ibid. p. 19.

tre &c. Que sa nièce est une femme dangereuse , qui a decelé plusieurs personnes qui étoient en relation avec son Oncle , pour obtenir une pension de la Cour. On dit même , ajoutoit-il , qu'elle est en relation avec le Languet &c.

Tel étoit , au rapport de Madame Mol , la Lettre de M. l'Evêque d'Auxerre à M. Lenet le Conseiller.

„ Ce Magistrat qui a pour lui une confiance sans bornes , & „ qu'on pourroit même qualifier autrement , dit cette Dame „ (c) , écrivit sur le champ tout ce qu'on le chargeoit d'écri- „ re , & envoïa sa Lettre à Auxerre On a lieu de croire „ que le Prélat l'ayant reçue , l'envoya à Paris à ceux qui l'a- „ voient engagé à la faire écrire , & qu'ils ne voulurent plus „ en faire usage , parce que mon voïage de Compiègne „ leur fit craindre qu'elle ne pût leur nuire. Mais ils n'eurent „ pas la précaution de faire écrire au Magistrat que l'on avoit „ changé d'avis : ce qui occasionna de sa part une Lettre à son frere le Chanoine Regulier , pour se plaindre de son silence sur une Lettre importante qu'il lui avoit écrite. En conséquence , Réponse du Pere Lenet à M. son Frere , où il lui demande l'explication de l'énigme ; & une autre Lettre de celui-ci , par où , comme l'on dit , tout le pot aux roses fut découvert.

Ici finit l'intrigue pour arracher à M. Duguet le Pere Lenet. Voïons ce qu'elle occasionna après qu'elle eût été connue.

CCCLVII.

Je ne ferai point l'extrait de la réponse ferme que ce Pere fit à M. son Frere , (a) nonobstant ce qu'il sentoît avoir à craindre , disoit-il , *des implacables ennemis* de l'oncle & de la nièce : pressentiment qui ne le trompa pas , puisque (b) „ tous les „ Convulsionnistes séculiers , ou reguliers ne lui ont point par- „ donné cette réponse “. Sans la reconnoissance que Madame Mol lui doit , & sans l'amour excessif qu'il a , dit-elle , pour son Corps , elle nous auroit appris à ce sujet de curieuses anecdotes.

Comme (c) le Pere Lenet avoit prié M. son Frere de communiquer sa Lettre en original au Prélat ; & de lui marquer l'impression qu'elle auroit faite sur son esprit ; au bout de cinq semaines il en apprit : „ Qu'aussi-tôt après avoir reçu „ sa Lettre , il l'avoit envoïée au Prélat , qui l'avoit gar- „ dée jusqu'à ce moment , & qui pour toute réponse lui écri-

(c) P. 27. 28.

Suites de cette affaire.

(a) P. 30. 31.

(b) P. 32.

(c) P. 32. 33.

„ voit : *Monsieur* , il faut désormais laisser tomber cette affaire. *M.* votre frere est trop prévenu pour esperer de le dissuader.

(d) P. 33. 34.

Si une telle réponse nous choque , combien dut-elle déplaire à *M.* Duguet ! Aussi en fut-il sensiblement touché. Pour en avoir Justice (d) il fit écrire au Prélat par Madame Mol. Point de réponse. Seconde Lettre qu'il fit porter par un Exprès, avec ordre de ne point dire de quelle part il venoit, & de rendre la Lettre en main propre au Prélat, qui ne pouvant plus se dispenser de répondre à Madame Mol, le fit enfin en ces termes : *Qu'il ne sçavoit à quels propos elle demandoit réparation pour son oncle & pour elle ; qu'il seroit bien fâché de n'avoir pas pour lui toute la vénération que le Public a conçûe ; que pour elle, il ne la connoît ni directement , ni indirectement.*

En comparant cette Réponse du Prélat avec ses deux Lettres à *M.* Lenet Conseiller, qui ne se sent Mais taisons-nous. Je réfléchirois s'il s'agissoit d'un autre.

C C C L V I I I.

M. l'Evêque de Troyes prend le parti de *M.* Duguet. Obstination de *M.* Bourfier à refuser la justice à *M.* Duguet.

(a) Rep. de Madame Mol à *M.* d'Erem. p. 137.

(b) *Ibid.* p. 140.

M. du Tronchet (a), courier de *M.* Bourfier, étoit alors à Troyes, *M.* Duguet & Madame sa nièce le font venir, & lui disent que si Messieurs Nivelles & Bourfier, qui étoient ceux que *M.* d'Auxerre écoutoit le plus, ne détrompoient le Prélat, & s'ils ne leur écrivoient à eux-mêmes pour désavouer tout ce qu'on avoit mandé, on prendroit des voies pour les y contraindre. *M.* l'Evêque de Troyes l'envoya aussi chercher, & lui déclara, dit Madame Mol (b), “ qu'on ne pouvoit plus s'empêcher de croire que ceux dont nous nous plaignions, étoient animés de jalousie contre mon oncle ; & que croiant que mon attachement pour lui étoit un obstacle à leurs desseins, ils avoient cherché à nous accabler de peines mon oncle & moi, afin que persuadés que nous n'aurions aucun repos, tandis que nous serions ensemble, nous prissions réciproquement la résolution de nous séparer : mais qu'ils se trompoient Que ceux qui en usoient ainsi, tomberoient, s'ils continuoient, dans un décri dont-ils ne reviendroient pas ; qu'il étoit de leur intérêt de finir cette affaire, & qu'ils n'avoient d'autre voie que de m'écrire, de me témoigner leur repentir, & de me demander pardon, & qu'il vouloit que ces deux mots y fussent “.

Monstrueux mots pour des orgueilleux. *M.* du Tronchet pa-

rut pourtant les trouver justes, & promit qu'on déférerait aux ordres qu'il recevoit. Mais nulle soumission à ces ordres; Jamais (*) quelque chose que pût dire, faire, & faire dire ou écrire M. Duguet, il ne put obtenir de M. Boursier, ni qu'il défabulât M. d'Auxerre des fausses impressions qu'on lui avoit données; ni qu'il lui écrivît à lui-même, ou pour défavouer les faits, s'il en étoit innocent, ou pour lui en faire excuse, s'il en étoit coupable. Au milieu des plus pressantes instances toujours des protestations vagues de respect & d'attachement, sans jamais venir au fait.

(*) En divers endroits des 2. Lett. de Madame Mol.

CCCLIX.

Pour M. Nivelles (d), il se contenta d'écrire un billet assés court au P. Blondel, qui le lut à M. Duguet & à Madame Mol; billet qui n'étoit qu'un compliment vague par rapport à l'oncle, & où il n'y avoit rien pour la nièce. Aussi ne satisfit-il ni l'un, ni l'autre; & le Pere Blondel qui jugea qu'ils avoient raison, manda dès-le lendemain à M. Nivelles qu'il falloit écrire à madame mol, & écrire d'une manière précise. Mais après une remise de six semaines, il répondit enfin au Pere Blondel, *que puisque la personne avoit refusé de recevoir une Lettre présentée par lui, il n'y avoit pas d'apparence qu'elle reçût mieux une seconde Lettre, & qu'ainsi il prenoit le parti du silence.* Prétexte faux, puisque le Pere Blondel lui avoit mandé précisément le contraire. Prétexte ridicule, puisque le refus de se contenter d'un rien ne prouve pas qu'une Lettre cathégorique n'auroit pas satisfaire.

Injustice aussi de M. Nivelles à son égard, & envers Madame Mol. Réflexion contre M. M. Nivelles & Boursier.

(d) Rép. de Madame Mol à M. d'Etém. pag. 143. 144.

Si je pouvois esperer que messieurs Boursier & Nivelles consentissent à s'entretenir un moment avec moi devant le Public, je les supplerois de me dire, la main sur la conscience, s'il est faux, ou s'il est vrai qu'ils aient trempé dans les mensonges dont se sont plaints M. Duguet & madame Mol, & qu'on avoit persuadés à M. l'Evêque d'Auxerre. Si cela est faux, eh! que ne le disoient-ils? pourquoi se faire tant tirer l'oreille pour l'écrire? pourquoi s'obstiner inflexiblement à en refuser la déclaration aux personnes qu'il importoit de satisfaire, ou de défabuser? Quelle bizarrerie d'aimer mieux essuyer cent sortes d'instances fatigantes, & passer pour calomniateurs, que de dire une chose fautive, cela est faux! Que s'ils ont été les auteurs, ou les complices de ces mensonges, comme par là ils

faisoient un très-grand tort à l'oncle & à la nièce dans le Parti, pouvoient-ils en bonne morale se dispenser de réparer leur faute en se retractant, quelque humiliation que dût en recevoir leur vanité? Tandis qu'ils penseront à la réponse, je vais raconter la seconde des deux intrigues dont j'ai promis le récit.

CCCLX.

Intrigue horrible couverte d'un voile de zèle, pour faire enfermer M. Duguet & Madame Mol dans un Château où ils n'auroient en aucune liberté.

(a) P. 48.

Elle est telle cette intrigue que depuis que j'en ai eu connoissance, jamais je n'y ai pensé sans dire en moi-même: de quelles noirceurs l'homme de Parti n'est-il pas capable? Voici le fait en précis.

Dans le tems des manœuvres dont j'ai parlé, imaginées pour obliger le Pere Lenet à abandonner M. Duguet, celui-ci (a), voulant arrêter la malice de ses ennemis qui faisoient courir à Paris & dans les Provinces, des extraits tout-à-fait infidèles de sa Lettre sur les nouvelles Ecclesiastiques, désiroit extrêmement quelle fût rendue publique. On tenta donc de la faire imprimer à Troyes; mais inutilement: M. Roussel trouva le secret d'y mettre obstacle. On écrivit à Rouen; mais sans succès encore: celui à qui Madame Mol s'étoit adressée, ardent Convulsionniste sans qu'elle le sçût, loin de s'en charger, lui fit une réponse fort insultante, & manda à Paris la tentative qu'elle avoit faite: tentative qu'on eut soin de publier par tout comme un forfait si grand; qu'une Demoiselle du pais du Maine, qui jusques-là avoit montré de grands sentimens d'estime pour elle, lui marqua qu'elle se perdoit de reputation.

(a) P. 49.

Mais ce n'est encore rien. On (a) s'abandonne au desir qu'ils n'aient plus de liberté, & sans perdre de tems, on travaille à la leur ôter.

CCCLXI.

Même sujet.

Peu de jours après voici un billet du Pere Levêque Chanoine Regulier à la Couture sainte Catherine, fort lié avec M. Bourcier, au Pere Lenet son Confrere; billet où il lui adressoit une Lettre de Madame la M. de V... à M. Duguet, avec prière de la lui rendre en main propre, de l'engager à y répondre, & de se charger de la réponse. Cette Lettre étoit datée du 14. Avril 1732. & madame Mol l'a rapportée toute entière. Il suffit pour moi de dire que la Dame qui l'écrivoit, & dont je veux bien supprimer le nom, quoique Madame

Mol l'aît nommé , après avoir renouvelé à M. Duguet les protestations de son amitié & de son respect , lui marquoit qu'elle n'avoit pû apprendre la situation où il se trouvoit , sans croire devoir faire une tentative pour lui en procurer une meilleure ; qu'elle a réussi , & qu'elle est chargée de conférer sur tout ce qui le regarde avec une personne de grande considération : mais qu'en attendant elle le supplioit de ne rien ajoûter à ce qui avoit été fait jusqu'alors , (c'est-à-dire , de ne point faire imprimer sa Lettre sur les nouvelles), parce que toute démarche pourroit barrer les siennes. Elle finissoit en lui demandant un grand secret , & en le priant de brûler son billet , & de se livrer à elle avec confiance.

Cette Lettre blessa vivement (*) M. Duguet , qui ne douta point que ce ne fût quelque mauvais tour qu'on vouloit lui jouer ; & il fut encore plus touché qu'une Dame de cette naissance , & de ce mérite eût été capable d'entrer ainsi dans la passion de M. Bourcier , elle qui pendant si long-tems avoit eu pour lui tant de zèle. Il lui fit néanmoins le 17. Avril une réponse polie que l'on trouvera dans l'Ouvrage de Madame Mol , & dont le point essentiel est une espèce de reproche du mystère qu'elle lui faisoit des services qu'elle vouloit lui rendre. Cette Lettre envoyée par le P. Lenet au P. Levêque , fut rendue par le P. Levêque à la Dame.

(*) P. 51. 52.

CCCLXII.

Seconde Lettre (b) datée du 28. Avril écrite par la même Dame , & envoyée comme l'autre par le P. Levêque au P. Lenet. Là , après avoir marqué à M. Duguet que ce qu'elle a entrepris est prêt à finir , elle lui dit qu'elle croit lui avoir trouvé une retraite de son goût , qu'il ne s'agit plus que de la faire agréer , & de s'assurer pleinement qu'il y sera tranquille. Mais toujours semblable conclusion. *Je ne puis , disoit-elle , ni ne dois pour le présent vous en dire davantage , & ce peu est plus que suffisant pour vous faire entendre qu'il faut persévérer dans l'inaction & dans le secret , car je n'ai pas encore la liberté de parler. Je vous demande de brûler cette Lettre dans l'instant que vous l'aurez lue.*

Même sujet.
(b) 53. 54.

Sçait-on quelle étoit la retraite que les bons amis de M. Duguet & sa Nièce leur préparoient ? Car , pour abreger , je crois devoir omettre ce qu'il répondit à cette Lettre , ce

(a) P. 58. 59.
60. 61. 62. 63.

qui se passa à Compiègne (a) dans la favorable audience que son Eminence M. le Cardinal Ministre y accorda à madame Mol le 15. May, & ce qui fut dit de part & d'autre dans la conversation qu'elle eut en repassant par Paris, avec la Dame qui avoit écrit à M. Duguet les deux Lettres. Je remets madame Mol à Troyes, & je demande de nouveau quelle étoit cette aimable retraite qu'on leur ménageoit, à elle & à M. son oncle. Je le donnerois à deviner en mille. C'étoit un Château Roïal, dont le Gouverneur & le Lieutenant de Roi avoient tant d'éloignement pour le Parti, qu'on étoit bien persuadé qu'ils ne leur laisseroient *aucune liberté, ni pour sortir, ni pour recevoir & écrire des Lettres.* C'est ce que des personnes (b) dignes de foi qui vivent encore, & que madame Mol nommera, si on l'y force, lui apprirent. C'est ce que confirma Madame la Comtesse de Mornay, qui ajoûta que cette Maison Roïale étoit le *Château de Limours*; & qu'on l'avoit choisi *parce que celui qui en étoit Gouverneur pour le Roi, étoit très-zélé pour la Constitution; qu'il croioit digne des plus grandes peines quiconque n'y est pas soumis; que celui qui étoit Lieutenant de Roi dans ce Château, étoit encore plus ardent que le Gouverneur, & qu'on étoit bien assuré qu'il ne leur laisseroit aucune liberté.* Eh bien! qu'en dit-on? Connoit-on de malice & de trahison plus noire?

(b) P. 67. 68.

CCCXLIII.

Même sujet.

Madame la Comtesse de Mornay déclara encore, dit madame Mol, " que c'étoit M. de B. son parent qui lui „ avoit fait ce récit; & que sur ce qu'elle lui avoit représenté „ que M. Duguet ne consentiroit point d'aller demeurer dans „ ce lieu, il lui avoit répondu *qu'on lui cachoit avec soin ce qu'il venoit de lui dire, & qu'on avoit pris la précaution de l'avertir qu'on lui cherchoit une retraite; mais qu'on ne lui en diroit que ce qui pourroit lui plaire; & que lorsqu'il y seroit, il n'auroit ni lui, ni moi, aucune issue pour en sortir, ni pour s'en plaindre.*

Grand Dieu! de pareilles noirceurs entrent-elles dans le cœur de l'homme? Des personnes du Parti de l'Appel cherchent à faire enfermer & maltraiter un Appellant, un Appellant plus qu'octogenaire, un M. Duguet, la palme des Appellans, leur chef, leur défenseur, leur lumière! & pour comble d'indignité, au milieu de ces noires manœuvres travailler à l'endormir par des protestations d'attachement & de zèle!

Haïssable Parti où l'on apprend à haïr ainsi ses peres & ses maîtres , & à emploïer pour les perdre , l'imposture & la trahison !

Est-ce à l'insçu de M. Boursier que se trama ce barbare complot ! Oseroit-il le dire ? ou espéreroit-il le faire croire après ce qu'on a déjà vû du caractère de son cœur , & lorsqu'on sçait qu'il étoit le directeur des personnes qui y ont trempé ? Conjurons Dieu de lui accorder le don des larmes pour le reste de ses jours.

CCCLXIV.

Après ce trait de noirceur on ne sera pas surpris d'un autre trait qui me tombe sous la main. madame Mol (a) revenue de Compiègne à Paris, en partit le Dimanche 19. mai, & arriva à Troyes le lendemain matin. Ce même Dimanche, après son départ, on publia aux Prônes dans plusieurs Paroisses de Paris un Mandement de M. l'Archevêque. Plusieurs personnes sçachant qu'on devoit le publier, allèrent exprès au Prône dans l'intention de faire de l'éclat, en sortant de l'Eglise au moment qu'on en commenceroit la publication; & du nombre de ces zélées furent mesdemoiselles de Monchal & Depoisses, ce qui leur attira à chacune une Lettre de Cachet.

Ridicule calomnie contre Mad. Mol.
(a) P. 65. 66.

S'imaginera-t-on que Madame Mol eût influé dans la punition de ces deux Demoiselles? On voulut du moins le faire croire. Mlle. Robinot très-liée avec M. Boursier qui étoit son héros, écrivit le 22. au P. Lenet qu'elle avoit connu pendant qu'il étoit à la Cour de sainte Catherine, car elle étoit de ce quartier: *qu'il ne pouvoit ignorer que Madame Mol n'étoit plus à Troyes, mais qu'il ignoroit sans doute où elle étoit allée, & ce qu'elle étoit venue faire: qu'elle étoit depuis quinze jours à Compiègne pour solliciter deux Lettres de Cachet pour faire arrêter Mesdemoiselles de Monchal & Depoisses: quelle les avoit obtenues; mais que les Demoiselles qui avoient des amis, aiant été averties à tems, s'étoient cachées, & qu'elle étoit actuellement à Paris occupée à les découvrir pour les faire prendre.*

Je crois que le P. Lenet dut bien rire d'un tel avis, lui qui voïoit madame Mol à Troyes: mais je crois aussi qu'il dut être bien indigné de ces mensonges. C'est ainsi que les dévotes de M. Boursier recevoient & débitoient des calomnies: métier qu'elles n'ont pas oublié.

Calomnie aussi,
& discours outrageans
contre M. Duguet. M. Bour-
sier, ou ses amis,
auteurs de toutes
les indignités
qu'on lui a faites.

(a) Rép. de mad.
mol à M. d'Etcm.
p. 165. 166. 167.
168.

(b) Rép. à M.
Boursier p. 34.

Ajouterai-je (a) qu'en 1732. M. Boulonois Ecclésiastique, parent & ami de M. Boursier, par qui il avoit été envoyé à Troyes, y avoua à M. Duguet & à Madame Mol, qu'il entendoit débiter à Paris que M. Duguet n'étoit plus en état de donner conseil ? Chès qui se débitoit ce mensonge ? Chès M. Boursier, & chès les autres Chefs : car alors M. Boulonois n'osoit voir d'autres personnes.

Enfin M. Duguet & madame Mol quittent Troyes, & arrivent à Paris le 25. Octobre (b) de la même année. Grand creve-cœur pour ces Messieurs ! Il fallut pourtant par bienséance qu'ils allassent leur faire visite, & qu'ils leur témoignassent être charmés de leur retour, lorsqu'ils en étoient au désespoir. Quel embarras ! Toujours ils furent les mêmes : grandes démonstrations d'attachement en leur présence, & le venin dans le cœur.

(c) Rép. à M.
d'Etcm. p. 164.

Un fait arrivé en Decembre 1732. ou en Janvier 1733. en (c) est une preuve bien frappante. M. Richer ancien professeur des Grassins, dînant dans une maison près de saint Roch avec nombre d'autres Jansénistes, & aiant dit qu'il falloit qu'il s'en allât, parce qu'il avoit heure prise chès M. Duguet qu'il vouloit consulter : M. Boucher le Docteur, ardent Convulsionniste, & très-lié avec M. Boursier lui dit : *Quelqu'un s'avise-t-il encore de le consulter ? On lui a abandonné les P de Paris, on verra s'il en convertira quelqu'une.*

Par tout M. Boursier. Point d'occasion dans cette multitude d'insultes qu'on a faites à M. Duguet, qu'on n'y rencontre notre Docteur malgré son talent à marcher à couvert ; ou qu'on n'y trouve ses confidens, ses amis, ses disciples. Le voilà démasqué. Les faits sont précis : les témoins en sont ordinairement nommés, ou l'on en produit des preuves écrites : s'il se rait, ou s'il se défend aussi mal qu'il l'a fait dans sa dernière Lettre, le voilà perdu de réputation ; nous ne croirons jamais qu'il soit honnête homme, & nos neveux le traiteront éternellement d'homme sans probité. Même idée de ses confidens & de ses disciples. Des hommes capables de prendre part à une malice aussi outrée que celle que présentent les faits que j'ai rapportés, doivent avoir abjuré la droiture, & être en-

durcis contre les remords. Plaise à Dieu d'ouvrir, pour leur changer le cœur, les trésors de sa Grace toute-puissante !

CCCLXVI.

J'ai prouvé la vérité des faits odieux que j'avois imputés à M. Bourfier d'après Madame Mol ; & j'ai produit les nouveaux faits dont-elle l'a chargé, & dont-il n'a osé jusqu'ici se défendre. Reste à me justifier des crimes dont-il m'accuse à son tour.

Puérilité des accusations que M. Bourfier forme contre moi.

Ces accusations n'ont rien d'effrayant que le ton avec lequel il les propose. Ce que j'ai enseigné sur les miracles dans ma III^e. Lettre, étonne, dit-il (a), la religion, & il en a frémi. Mais pourquoi ? car comme je prouve ce que j'avance, je veux aussi que ce qu'on avance on en donne des raisons. Il n'a sçu le dire. Permis donc de rire de son frémissement.

(a) Lett. de M. Bourfier au sujet de la XIX. Lett. Th. p. 3.

Qu'un Auteur, ajoûte-t-il, qui a attaqué les miracles d'une manière si affreuse, attaque aussi tous le Corps des Appellans par une méthode non moins étrange, rien ne me paroît plus assorti. Manière affreuse, méthode étrange, voilà encore de grands mots. Mais ce n'est qu'un supplément à la raison ; le Docteur n'a pû en alleguer aucune. Ce sont donc des mots à mépriser.

Ce qui mérite attention en quelque sorte, c'est ce qu'il ajoûte : *qu'en même tems rien n'est plus consolant pour ceux qui sont enveloppés dans cet opprobre.* Aveu naïf que ma méthode les a couverts d'ignominie lui & ses Collegues ; & avec cela mensonge de se dire comblé de consolations, lorsqu'il est outré de dépit. Je suis persuadé qu'il eût donné beaucoup pour que je ne le consolasse pas de la sorte. Pourquoi se masquer ainsi ? Pourquoi dire encore (b) que *de quelque manière qu'il soit traité, il est peu sensible ?* C'est se vanter à pure perte.

(b) P. 8.

CCCLXVII.

Le grand crime dont-il m'accuse, & sur quoi il feint de gémir le plus, c'est ma conduite envers les Appellans en corps. *Quelle horreur, dit-il (c), qu'un pareil Ecrit qui vient insulter à tout le Corps des défenseurs de la cause de la vérité ! Evêques, Pasteurs du second ordre, Docteurs, personnes distinguées par leur rang, par leurs lumières, par leur mérite, tout le Corps des Appellans en un mot est attaqué, & attaqué avec outrage, attaqué par une méthode pernicieuse & horrible. . . . Ni le nombre, ni le sçavoir, ni une piété éclatante ne*

Même sujet.

(c) Ibid.

l'arreste. Tels sont mes crimes. Ils sont grands s'ils sont vrais; mais ce sont des fictions.

Le Corps, dit-il, *des défenseurs de la cause de la vérité!* Révê-t-il de me tenir ce discours, à moi qu'il sçait croire fermement, & avoir prouvé qu'entre eux & la vérité la broüillerie est entière?

J'attaque, ajoûte-t-il, des Evêques. Oûi. Mais lui, mais le Nouvelliste son Secrétaire; mais ses autres amis & confidens n'en attaquent-ils pas chaque jour tout le Corps? Si feu M. de Montpellier se trouva un peu noir dans ma Lettre, si M. d'Auxerre ne s'y trouva pas beau, si M. de Senez s'y trouva laid, c'est trois Evêques en tout que je n'ai pas fait contens.

Mais M. Bourcier, combien de fois n'a-t-il pas insulté Papes, Cardinaux, Archevêques, Evêques, soit dans ses Ouvrages, soit dans les feuilles périodiques qu'il dirige, soit dans les autres Ecrits auxquels il a eu part? Est-il rien de respectable qui ait échappé à ses insultes, & à celles de ses Disciples & de ses Collegues? Bizarrierie étonnante, incompréhensible iniquité! Ils se permettront de vomir contre le Chef visible de l'Eglise, & contre le Corps Pastoral les plus calomnieuses accusations, & les plus indécentes satyres: & ils oseront me faire un crime d'avoir dit sur le compte de leurs trois Evêques quelques vérités?

Encore si j'avois été leur peintre en premier! Mais ce sont des Appellans qui en ont fait les tableaux presque entiers: moi, je n'ai fait, à proprement parler, que des copies. Et on me querellera tandis qu'on ne dira mot à ces Appellans?

CCCLXVIII.

Crime encore, selon lui, d'avoir attaqué les *Pasteurs du second ordre*. mais combien en ai-je attaqué nommément? Deux (a), pas davantage: sçavoir M. Isoard Curé de sainte Marine, & M. de Rochebouet Curé de saint Germain le Vieux; & encore n'est-ce qu'en deux mots. Dois-je en avpir de la douleur? Après tant & de si ridicules scènes que ces deux Curés donnerent dans le tems que se jouoient les convulsions, si je ne les aimois sincérement selon Dieu, je serois coupable; mais pour de l'estime, si j'avois consenti à en avoir pour eux, j'en ferois un acte de contrition. Et quand j'aurois nommément attaqué tous les autres Curés du Parti, le reproche seroit-il

Même sujet.

(a) Voies ma
XVI. Lett. p. 863.

juste ? Ils ont bien osé attaquer le Pape & leurs propres Evêques ; sans compter que nous entendîmes , il n'y a pas bien long-tems , un Ecrivain de l'Appel donner (*) tous les Curés signateurs de Paris , un seul excepté , pour des hommes du plus mince mérite.

(*) Lettre de M. à M. au sujet de S. Viac. de Paul , p. 8.

Pauvreté que ce que M. Boursier ajoute : que *ni le nombre, ni le sçavoir, ni une piété éclatante* ne m'ont empêché d'attaquer le Corps entier des Appellans. *Leur nombre !* Mais que font-ils auprès des Acceptans qu'une infiniment petite poignée de gens, dont la société diminue même à vûe d'œil ? *Leur sçavoir !* Mais pour un Janséniste qui sçait, n'y en a-t-il pas mille ignorans ? *leur piété éclatante !* J'ai pensé répondre : hypocrisie, ostentation pharisaïque dans la plupart ; & je n'aurois pas mal dit, ce semble : mais je veux dire seulement : piété fausse : en est-il de véritable sans obéissance & sans humilité ?

Il faut que j'ouvre ici mon cœur à M. Boursier , pour qu'il cesse de feindre de la surprise. Il est des Jansénistes qui ont du mérite ; je le sçai , & j'en fais la déclaration volontiers : c'est de bonne foi qu'ils sont dans l'erreur ; du reste fort honnêtes gens , & incapables de supercherie. Mais qu'il en est peu de ce nombre ! Le gros d'entre eux ne leur ressemble point. Plus je les étudie , plus je les méprise. Pour l'intrigue , ils s'y entendent. Pour la malice , ils y excellent. Pour la médifance & la calomnie , c'est là leur fort. Mais ôtés-leur ces talents , je ne conçois plus pourquoi certains les estiment , pourquoi d'autres les craignent. Je les ai vûs , & les vois conjurés contre moi ; & jamais je n'ai eu peur. C'est une grace que Dieu m'a faite , d'être sensible à la raison , de respecter la religion , mais de n'être point intimidé par les injures & par la malice.

CCCLXIX.

Absurdité au reste de vouloir me porter au repentir de les avoir attaqués , fussent-ils en très-grand nombre , & y en eût-il beaucoup de sçavans & de pieux. Pourquoi nous seroit-il interdit de le faire , lorsqu'ils ne craignent pas d'insulter les constitutionnaires malgré leur multitude , & nonobstant la dignité , la science , la sainteté d'un grand nombre ? Faut-il que nous nous renfermions dans le silence & dans l'inaction , lorsqu'il n'est point de bornes à leur licence ?

Même sujet.

Mais je les ai attaqués *avec outrage*. Si cela est, c'est leur

faute, puisque je ne les ai attaqués que comme ils se sont attaqués entre eux ; c'est de leurs mains que j'ai reçu mes armes, c'est leurs coups mutuels que je leur ai portés.

Mais c'est *par une méthode pernicieuse & horrible*. Oui, & non. Oui, elle a été *pernicieuse* au Parti ; & tant mieux, c'étoit bien mon dessein ; assurément je ne pensois pas à le mettre en crédit. Mais qu'elle soit *horrible*, je ne le conçois pas. Faire voir que des gens qui disent d'une part que Dieu les canonise, se traitent en même tems les uns les autres de gens sans foi, sans probité, n'est-ce pas donner au contraire un spectacle réjouissant ? S'il y a de l'horrible, c'est dans la manière dont ils se déchirent. Ils font horreur, mais moi j'ai fait plaisir.

Après tout, M. Boursier qui me querelle parce que j'ai attaqué le Corps des Appellans, prétend-il en défendre tout le Corps ? Les Antifiguristes, par exemple, veut-il les mettre sous ses ailes ? Il les a fait attaquer au contraire avec la plus grande impétuosité, il n'a pas tenu à lui de les perdre. Et les Appellans Figuristes mitigés, a-t-il à cœur leur gloire ? Il leur a fait, & fait faire au contraire cent & cent insultes. Dans le vrai ce n'est donc qu'à cause de l'humiliation des Figuristes ses chers enfans & associés, qu'il pleure & qu'il gémit. Qui ne doit donc rire de ses larmes ?

C C C L X X.

Il demande ce qu'il a gagné par sa conduite, & on le lui explique : il expose ses pertes, & on lui fait voir ses profits.

(a) P. 9.

Le moïen de justification par où il finit sa Lettre, & qu'il a gardé, comme on dit, pour la bonne bouche, m'a paru plaisant. Pour se disculper des mauvais maneges qu'on lui attribue, qu'ai-je gagné, dit-il (a), *par mes menées* ? qu'ai-je pu prévoir que je gagnerois ?

Ce qu'il a gagné par là ? Ce que gagnent ordinairement ceux qui ne vont pas droit. Au commencement, du crédit & du succès ; & c'est ce qu'il prévoïoit : à la fin, bien du mépris & du décri ; & c'est ce qu'il ne prévoïoit pas, & ce qu'il auroit dû craindre.

Finissons avec lui : aussi bien ne reste-t-il rien de sa Lettre à refuter : car doit-on compter pour quelque chose l'encens qu'il donne (c) à la ferveur de son zèle, qui lui a valu, dit-il, l'exclusion d'une place dont il n'étoit point question pour lui, la privation de tous les droits du Doctorat, la perte d'un appartement dans la Maison de Sorbonne, enfin le risque d'être arrêté ?

(b) *ibid.*

arrêté ? Quand on sçait sa situation, cet encens fait mal au cœur. Outre que c'est la cause, & non la peine qui fait le martyr ; & que de souffrir pour la révolte contre les Puissances, c'est souffrir comme les coupables : devant qui vient-il comme déplorer son sort ? Pour une place à laquelle il convient qu'au fond il n'avoit point de part, pour quelques droits très-peu lucratifs dont-il a été privé, pour un appartement qu'il a perdu, pour un simple danger d'aller à la Bastille : se trouver à la tête d'un Parti ; en être écouté comme un oracle ; voir comme à ses pieds Docteurs, Curés, nombre de simples Prêtres & d'Ecclesiastiques, Laïcs de tout état, Comtesses, Marquises, Duchesses ; donner le ton aux Evêques même du Parti, & presque à toute la secte ; avoir à sa disposition de grandes richesses, être comme inondé de dons & de legs ; voilà sa situation : la trouve-t-on bien triste ? Qu'on promette à qui l'on voudra le quart des avantages dont il jouit, si l'on ne consulte que l'homme, qui ne consentira volontiers à essuier le double de ses pertes ? Ainsi point de compassion pour M. Boursier : ou si l'on en a pitié, que ce soit à cause de ses erreurs & de ses fautes.

E X A M E N

*Des deux Lettres de M. d'Etemare à l'occasion
des faits prétendus faux avancés dans la XX^e.
Lettre Théologique.*

CCCLXXI.

J'ai maintenant à examiner les deux Lettres de M. l'Abbé d'Etemare au sujet de ce que j'avois écrit sur son compte dans ma XIX^e. Lettre : & après les avoir lûes attentivement, j'ai cru que pour donner à cet examen de la clarté, il convenoit de les diviser comme en plusieurs articles. D'abord je lui ferai raison sur ses reproches. Je réfléchirai ensuite sur le portrait qu'il a tracé de M. Duguet. De là je passerai aux louanges qu'il donne à M. Boursier, & à ce qu'il avance pour justifier ce Docteur, & ses complices. Je comparerai ensuite ses invectives contre madame Mol avec les réponses qu'elle y a faites : après quoi je discuterai ses moïens de défense contre les accusations

Division des
Lettres de M. d'E-
temare contre la
XIX. Lett. Théolo-
gique en plu-
sieurs articles. Il
se plaint injustement
sur un point. Répu-
à un autre de ses
reproches.

dont-elle l'avoit chargé. Enfin, j'ajouterai à son histoire un supplément digne d'attention.

Je commence par ce qui me concerne personnellement dans ces deux Lettres : & comme tout faux me pese trop sur le cœur, pour que je ne me hâte pas de m'en décharger ; je m'accuse d'abord de l'avoit impliqué (a) dans les faux avis qu'on donna à M. Duguet, pour l'obliger à s'enfuir en Hollande. En cela j'ai eu tort, s'il est vrai, comme il l'assure (b), & comme je le crois, que dans le tems de cette manœuvre il n'étoit pas à Paris. Ce qui me trompa, c'est que quand madame Mol parle des faux amis de M. son oncle, elle comprend ordinairement M. d'Etémare dans ce nombre ; & que les faux avis en question c'est aux faux amis de son oncle qu'elle les attribue. Ainsi point de malice de ma part, point de dessein de calomnier : Dieu m'est témoin que la pensée m'en feroit horreur. C'est par une erreur fort excusable qu'à tant de reproches que je lui ai faits justement, j'ai mêlé celui-ci qu'il ne méritoit pas.

Quant à ce qu'il dit (c) que ma méthode est de confondre les innocens avec les coupables, & de les rendre tous solidairement responsables les uns pour les autres : que (d) tout m'est bon pour combattre mes adversaires, le certain & l'incertain, ce qui est prouvé & ce qui ne l'est pas, & ce que moi-même je ne crois pas véritable : comme c'est sans preuve qu'il le dit, c'est par le mépris que je dois y répondre.

CCCLXXII.

C'est aussi-bien brièvement que je répondrai à cette objection : (e) que puisque je trouve ridicule que des Appellans sans autorité exercent une inquisition rigoureuse sur des Appellans, je ne crois donc pas que ni lui, ni M. Bourcier, ni M. Poncet aient voulu l'exercer. *Puisqu'il reconnoit*, dit-il, *que cela est ridicule, pourquoi fait-il semblant de le croire?* Cette objection m'a étonné, ne croiant pas avoit donné lieu à M. d'Etémare de penser que je les regardasse lui & ses deux collègues, comme incapables de ridicule. Puisqu'il m'oblige à parler, je lui confesserai ingénument que c'est de quoi je les crois le plus capables, lui sur tout & M. Poncet.

Tout de suite il prouve qu'en cela je lui rends justice. Car il prétend que quand même ils auroient voulu censurer publiquement l'écrit d'un Appellant, précisément pour punir l'Au-

(a) XIX. Lett. p.

181.

(b) 2. Lett. p.

20.

(c) 1. Lett. p. 8.

(d) p. 10.

Pauvre objection,
& réponse.

(e) 2. Lett. p. 2.

teur de l'avoir composé sans leur aveu, & afin d'intimider les autres, il ne s'ensuivroit pas qu'ils vouloient dominer sur les Appellans. *Le récit de Madame Mol, tout faux qu'il est, dit-il, n'autoriseroit certainement pas cette conséquence.* Absurdité qui saute aux yeux, & qu'il couronne par un mensonge. *Selon le récit de Madame Mol, ajoûte-t-il, tout se termina par l'avis de M. Duguet, & cet avis fut suivi sur le champ: ce qui est une fausseté manifeste, puisque de son propre aveu (a) Madame Mol l'accuse d'avoir témoigné faire peu de cas de l'avis de M. Duguet; & de ne s'être désisté de la résolution de faire insérer dans les Nouvelles la censure de l'Ouvrage, que parce que le Pere de Genes menaça d'en prendre la défense. En tous sens il a donc tort; & en tous sens le ridicule & lui sympathisent mieux qu'il ne pense.*

(a) *Ibid.* p. 135.

Ici finissent les reproches que m'a fait M. d'Étemare. On voit qu'il n'y en a qu'un seul de fondé, & qu'il n'en est aucun qui soit grave.

CCCLXXIII.

Il s'étend bien plus sur le compte de M. Duguet, mais c'est sur un ton bien différent. Rien n'est plus singulier que le portrait qu'il en a tracé. C'est un éloge historique en forme, auquel il emploie une grande partie de sa seconde Lettre: on diroit que pour se louer il oublie qu'il est lui-même accusé, & qu'il faut qu'il se justifie; ou que ce panegyrique va nécessairement opérer sa propre justification. Je soupçonne là de l'artifice. Quel étoit son but? de transmettre à la postérité les rares talens de M. Duguet? Mais en étoit-ce le lieu & le tems? Je croirois aisément qu'en exaltant ainsi la pénétration, l'élevation d'esprit, la science & la sagesse de ce Théologien, il pensoit à glorifier sourdement le Figurisme: & ce qui me porte à le croire, c'est qu'il a grand soin (b) de vanter cet esprit de comparaison qu'avoit M. Duguet dans l'explication des prophéties, & des autres parties de l'Écriture; esprit que M. d'Étemare & les autres Figuristes cherchent avec tant d'application, que la tête leur en tourne.

Magnifique portrait qu'il fait de M. Duguet: pour quoi les éloges. qu'il lui donne.

(b) 2. Lett. 6. & 7.

Un autre motif, si je ne me trompe, a arraché à M. d'Étemare cet éloge: c'est celui de faire connoître qu'au moins jusqu'en 1730. le zèle de M. Duguet contre la Bulle & pour l'Appel, avoit été aussi impétueux que celui des Chefs d'au-

jourd'hui : car c'est sur cela principalement que M. d'Etemare s'étend avec complaisance. Comme madame Mol avoit insinué plusieurs fois que leur ardeur étoit blâmée de M. Duguet, n'étoit-ce pas faire retomber finement le reproche sur lui, que d'étaler en forme d'éloge le zèle actif & ardent qu'il avoit montré pendant bien des années ? M. d'Etemare montre ici de l'esprit.

Mais le grand motif qui l'a porté à s'étendre si fort sur le mérite de M. Duguet, c'est pour qu'on en conclût qu'il ne lui a jamais fait d'injure. Comment le croire capable d'avoir manqué à l'égard d'un homme qui lui étoit si cher, & si vénérable ? Encore ici de l'adresse, mais sans succès. Qui ne sçait que souvent la passion n'épargne pas le mérite ? Si donc M. d'Etemare ne se disculpe en détail des mauvais procédés qu'on lui impute contre M. Duguet, plus il l'a loué, plus il paroîtra criminel. Dans peu nous verrons s'il s'en est disculpé.

CCCLXXIV.

Eloges plus
grands encore
qu'il donne à M.
Boursier : mais
sans le justifier sur
rien, il se deshono-
re lui-même.

Pour M. Boursier il l'élève dans un sens encore plus haut qu'il n'avoit élevé M. Duguet. Si on veut l'en croire, c'est un rare personnage que ce Docteur, un homme bien doux, bien humble, bien droit, bien saint. mais c'est mettre notre foi à une épreuve trop forte. Donner des mots lorsqu'on a objecté des faits, est-ce parler de façon à se faire entendre ? Tandis que ces faits subsisteront, exalter M. Boursier ce sera se deshonoré soi-même. Qu'il les détruise donc ces faits, s'il veut qu'on révère le Docteur ; ou, s'il ne le peut, qu'il nous l'abandonne, & qu'il se taise.

(*) I. Lett. p. 10.

Mais, dit-il, ces faits sont fabuleux. madame Mol (*) sup-
posoit que M. Boursier avoit voulu supplanter M. Duguet, qu'il
avoit tenu des discours, & fait une suite de démarches qui tendoient
à ce but. C'est une pure chimère, aussi-bien que tout ce qu'elle a bâti
dessus ; & c'est ce qu'il répète à chaque page. Aussi, en le lisant,
disois-je en moi-même presque sans cesse : quels mensonges !
Car enfin, du nombre des faits que j'avois racontés dans ma
XIX^e. Lettre d'après madame Mol, & parmi ceux que je
viens de rapporter en répondant à la Lettre de M. Boursier,
il y en a de si précis, & de si bien prouvés, qu'il n'est pas pos-
sible de s'y refuser, Preuves par Lettres, & par témoins, &

depuis, preuve par le morne silence de M. Bourcier, si intéressé à se justifier s'il eût pu le faire.

CCCLXXV.

Qu'est-ce que M. d'Etemare oppose à ces preuves ? Encore de simples mots. Depuis, dir-il (a), que ce célèbre Docteur a eu connoissance des préventions qui se formoient sur son compte dans l'esprit de M. Duguet, j'ai toujours considéré avec admiration la douceur, la patience avec laquelle il s'est conduit dans une affaire qui lui étoit aussi sensible, & qui lui a fait répandre bien des larmes pendant la vie de M. Duguet. mais comment M. d'Etemare n'a-t-il pas vû que c'est-là au contraire en partie le crime de son héros, d'avoir eu connoissance des plaintes qu'on formoit contre lui, & de s'être néanmoins obstiné à n'en pas faire cesser les sujets : d'avoir sçû combien M. Duguet étoit touché des faux bruits qu'on faisoit courir sur son compte à Paris, à Troyes, & dans le reste du Roïaume ; bruits qui lui avoient enlevé presque tous ses amis ; bruits qui avoient aliéné de lui M. l'Evêque d'Auxerre au point qu'on l'a vû : & non-seulement d'avoir refusé opiniâtrément d'écrire à ce Prélat pour l'en dissuader ; non-seulement de n'avoir jamais voulu signer où qu'il n'y avoit point de part, ou qu'il s'en repentoit ; mais encore de les avoir répandus lui-même, & de les avoir certifiés, comme en aiant vû la preuve par écrit ? Une conduite si condamnable à tous égards, mérite-t-elle le nom de *douceur* & de *patience* ? C'est ainsi que ces Messieurs sçavent métamorphoser leurs vices en vertus.

CCCLXXVI.

Quant aux larmes de M. Bourcier, desquelles M. d'Etemare parle, quoique je n'aie pas le cœur dur, elles n'ont pû m'attendrir. Madame Mol en a ri, malgré l'indignation dont elle étoit pénétrée. « Je n'ai pû, dit-elle (b), m'empêcher de », rire en lisant ce qu'il dit des larmes de M. Bourcier. Qui », pourra les croire sincères, à moins qu'elles n'aient un autre », objet ? Car un ami sincère s'amuse-t-il à répandre des larmes sur ce que son ami se plaint de lui, & qu'il refuse de le », voir jusqu'à ce qu'il lui ait déclaré qu'il n'est pas coupable, ou », qu'il est fâché de sa faute ? C'est là le précis du modele que mon », Oncle exigeoit de M. Bourcier. Un moïen si aisé, & dont », un ami véritable auroit usé de lui-même, n'étoit-il pas plus

Même sujet.
(a) P. 11.

Même sujet

(b) Rép. à M.
d'Etemare p. 155.

„convenable que de s'épuiser en larmes inutiles, & qu'on
 „pourra croire ne venir que du dépit de n'avoir pas réussi? “

Rien n'est plus naturel que cette réflexion ; & il en réjaillit
 sur les larmes du Docteur de quoi exciter l'indignation, &
 non la pitié.

CCCLXXVII.

Même sujet.

(a) 1. Lettre P.

14.

Mais, dit encore son panégyriste (a) : *un homme à qui il n'est
 pas échappé un seul mot, pas la moindre plainte contre M. Du-
 guet !* Le croira qui voudra. Mais quand cela seroit, faudroit-
 il s'en étonner ? C'est que la conscience disoit à M. Bourcier
 qu'il en avoit très-mal agi envers M. Duguet.

Mais madame. *Moi n'a-jamais produit aucune parole de ce
 Docteur, & elle convient qu'elle n'en peut produire.* J'ai honte pour
 M. d'Etémare. Qu'on relise ma XIX^e. Lettre, qu'on se rappelle
 ce que j'ai rapporté dans celle-ci ; & l'on verra qu'il fait
 ici un mensonge fort grossier.

Nous renvoyer pour la preuve à *la Réponse qu'elle fit*, dit-
 il, à *Monsieur l'Abbé d'Eaubonne*, c'est vouloir appuyer le
 mensonge par une fausseté. Si M. d'Eaubonne a écrit qu'elle
 lui avoit fait cet aveu, n'a-t-elle pas réclamé publiquement
 contre ce témoignage ? réclamation d'autant plus croiable
 que ce Chanoine n'a point répliqué, & qu'il ne sçauroit d'ail-
 leurs venir dans l'esprit d'une personne qui a fourni tant &
 tant de preuves des mauvais procédés de M. Bourcier, ait dé-
 claré qu'elle n'en avoit aucune à produire.

(b) Journ. hist.
 des convuls. 2.
 part. p. 94.

Nous renvoyer encore à ces paroles du Journaliste des Con-
 vulsions (b) : *que c'est un talent qu'a toujours eu M. Bourcier,
 de prendre si bien ses mesures, que ceux qui connoissent le mieux ses
 sentimens, sont hors d'état d'en donner aucune preuve à quiconque
 voudroit le lui disputer ;* n'est-ce pas offenser la probité ? Oui,
 selon le Journaliste dans l'endroit cité par M. d'Etémare, M.
 Bourcier, sçavoit en 1733. se menager si bien entre les trois
 sectes de Convulsionnistes, qu'aucune ne pouvoit alléguer con-
 tre les deux autres de preuve précise de son sentiment : c'est
 là ce qu'il veut dire, c'est ce qu'il dit clairement. S'ensuit-il
 qu'on ne pût donner aucune preuve que M. Bourcier en avoit
 mal usé envers M. Duguet ? Pourquoi transporter ce qu'on dit
 d'une affaire à un objet tout différent ?

Voilà à quoi se réduisent tous les efforts de M. d'Etémare.

pour laver M. Bourcier. Le succès n'a pas répondu à son zèle : il n'a pu effacer la moindre des taches de ce cher Confrere, & il a été cause qu'on en a considéré de nouveau les difformités. Je laisse - là le Docteur : assés long-tems je l'ai tenu en perspective, pour qu'on sçache qu'en le représentant beau M. d'Etémare ne l'avoit pas peint au naturel. Voïons comment il en justifie les complices.

CCCLXXVIII.

C'est toujours par des mots, jamais la moindre preuve. Il seroit trop ennucieux d'extraire tout ce qu'il a dit çà & là dans ses deux Lettres contre la réalité d'un complot pour décréditer M. Duguet. Il suffira d'observer que par tout il se contente de traiter ce complot de chimère forgée par Madame Mol ; & que par tout il nie résolument que personne y soit entré, que personne l'ait formé. Hardiesse que je n'ose définir.

Il ne justifie pas mieux les complices de ce Docteur au sujet d'un complot contre M. Duguet. Réalité de ce complot qu'il traite de chimère.

Quoi donc ! les faux avis donnés à M. Duguet pour l'obliger à s'enfuir en Hollande, les mauvaises couleurs données ensuite à sa fuite, les mensonges multipliés pour empêcher son retour en France, les discours que lui tint le P. Paul, les faux bruits de son changement que l'on fit courir dans le Parti, l'abandon presque de tous ses amis à Troyes, la Lettre de M. l'Evêque d'Auxerre à M. Lenet Conseiller, enfin, pour laisser-là quantité d'autres faits crians, l'horrible projet de le faire enfermer, faits constatés par des preuves si précises, ne montrent pas qu'on en vouloit à M. Duguet ? Eh ! faudroit-il donc avoir égorgé un homme, pour être censé ne lui vouloir pas du bien ? Oui, le complot est certain ; & en nier la réalité, c'est s'en déclarer complice.

Quand donc il seroit vrai qu'il *suffisoit* (a) aux yeux de Madame Mol, de ne pas croire le complot, & d'en contester la réalité pour en être, auroit-elle si mal jugé ? N'étoit-ce pas conspirer en quelque sorte contre M. Duguet, que de prétendre qu'il n'avoit aucun lieu de se plaindre, au milieu des insultes qu'on lui faisoit ? Mais on doit ajoûter que nous ne trouvons dans les Ouvrages de madame Mol qui que ce soit accusé de cette complicité, sans quelque preuve de fait : présomption bien forte contre la vérité de ce que M. d'Etémare a avancé.

(a) 1. Lettre de M. d'Etém. p. 14.

CCCLXXIX.

Pour faire croire qu'il a dit vrai, il cite l'affaire du Pere Il objecte à Mad

Mol l'affaire du P. Paul de l'Orat. & sur cette affaire elle le confond, ainsi que le Pere Paul.

(a) Ci-dessus p. 1581.

(b) Rép. de Madame Mol à la Lett. de M. d'Etem. p. 124, 125.

(c) 1. Lettre p. 5. & 5.

Paul de l'Oratoire, & quelques mots de M. Roussel Genovesain.

On a déjà vû (a) que le P. Paul de retour de Paris à Troyes, alla comme chargé de commission de M. Nivelles, qui lui avoit parlé en son nom, & au nom de M. Boursier, dire à M. Duguet & à Madame Mol de ne point revenir à Paris, & que s'ils y revenoient, ils y seroient mal reçûs; ajoutant que ces deux Messieurs & leurs amis étoient défolés de sçavoir que la liberté d'aller où il leur plairoit, leur avoit été accordée. A cette occasion (b) Lettre de Madame Mol à M. d'Etemare qui fut indigné de la nouvelle; Lettre de M. Nivelles au P. Paul, pleine d'équivoque & d'un artifice odieux; refus constant de ce Pere de mander au juste à Paris ce qu'il avoit déclaré à M. Duguet & à Madame Mol, qui par-là devenoient suspects de supposition & de calomnie; enfin refus fait à ce Pere par M. Duguet de l'admettre chès lui, jusqu'à ce qu'il eût mandé les choses au juste. C'est à ce refus de M. Duguet que M. d'Etemare donne (c) le nom de *tracasseries également injustes & ridicules*. Madame Mol, ajoute-t-il, *supposa que M. Boursier & M. Nivelles avoient chargé le P. Paul de dire de leur part des choses très-dures à son Oncle. Elle me le manda: je lui répondis sur le champ, avant même d'avoir vû ces deux messieurs, que j'étois convaincu que la chose étoit fautive. Elle l'étoit en effet, ainsi que ces Messieurs me le dirent. Madame Mol avoit abusé de quelques paroles du P. Paul: d'une fourmi elle en avoit fait un éléphant*. Ainsi, selon M. d'Etemare, le P. Paul ne dit à M. Duguet rien de défobligeant, comme chargé de le faire par Messieurs Nivelles & Boursier; & c'est une supposition de Madame Mol qui abusa de quelques paroles de ce Pere.

CCCLXX.

Même sujet.
(d) Rép. à M. d'Etem. p. 130.

Mais, répond-elle (d), "est-il donc faux que le P. Paul ait dit de lui-même à mon oncle, que M. Nivelles en son nom, & au nom de M. Boursier l'avoit chargé de cette commission? Le Pere Camusat son Confrere & son ami, sçait, ainsi; que bien d'autres personnes, qu'il nous tint ce discours, & tous les Messieurs de saint Martin en furent témoins". C'est-là pousser son homme à bout. Qu'opposer à ce nombre de témoins du fait qu'elle a raconté? Et "comment, ajoute-t-elle, M. d'Etemare ose-t-il donner le nom de *tracasseries également injustes*."

„ *injustes & ridicules* à la conduite que nous tîmes mon on-
 „ cle & moi à l'égard du P. Paul ? Non content de s'être
 „ chargé & acquitté d'une commission des plus insultantes à
 „ l'égard de mon oncle , ce Pere refuse d'attester qu'il l'a fait ;
 „ il écrit même d'une façon à faire croire que c'est une ca-
 „ lomnie que nous lui prêtons mon oncle & moi : & il y aura
 „ de la ridiculité & de l'injustice à exiger de lui qu'il mande la
 „ vérité “ ? Ce raisonnement est sans réplique , & convainc M.
 d'Etemare d'iniquité.

CCCLXXXI.

Les mots de M. Roussel qu'il rapporte , ne font pas plus à
 sa cause , & ont fait grand tort à M. Roussel. Je lis , dit-il (a) ,
 dans une Lettre qui me tombe sous la main , écrite de Troyes du
 12. Mars 1732. ces paroles : “ Notre bonne Dame regarde
 „ comme ennemi tout ce qui n'est pas ouvertement pour elle “ .
 Eh bien ! que conclure de-là ? Que le projet de lui faire du
 tort , & de décréditer M. Duguet dans le Parti , étoit une chi-
 mère qu'elle s'étoit forgée ? Mais outre que la vérité de ce
 projet a été constatée par une multitude de faits certains ;
 outre que ces paroles mêmes de M. Roussel pourroient fort
 bien être une suite de ce complot : il est constant que ce Pere
 est très-légitimement suspect d'y avoir trempé fort avant. Qu'on
 écoute madame Mol , & qu'on juge.

„ Ce trait , dit-elle (b) , est digne de M. Roussel , & je ne
 „ puis l'attribuer qu'à lui , parce que je sçai de quoi il est ca-
 „ pable. Cela m'oblige à le faire connoître. Je ne puis le faire
 „ d'une manière plus certaine , qu'en rendant compte d'un fait
 „ qui prouve jusqu'où il porte sa passion contre moi , sans au-
 „ cun respect pour la vérité. Il refusa au mois de Mars
 „ 1732. d'écrire à M. l'Evêque d'Auxerre qu'il va voir , & à
 „ qui il écrit souvent : que tout ce qu'il avoit mandé à M. Le-
 „ net le Conseiller étoit absolument faux ; & d'assurer le Pré-
 „ lat que ceux qui lui avoient mandé ces calomnies , avoient
 „ surpris sa religion. Mon Oncle n'ayant pu obtenir de M.
 „ Roussel qu'il nous rendît cette justice , le pria de ne plus
 „ venir le voir , tant qu'il persévereroit à la lui refuser “ .

Voilà apparemment la cause de la mauvaise humeur de M.
 Roussel contre la *bonne Dame* : la date du fait & celle de la
 Lettre se rapportent fort bien.

Il lui objecte en-
 core quelques
 mots de M. Rouf-
 sel Chan. Regul.
 & en conséquence
 elle convainc M.
 Roussel de passion
 & de calomnies.

(a) 1. Lett. p.

15.

(b) *Ibid.* p. 159.

Même sujet.

Excepté le P. Paul & M. Roussel, continue Madame Mol, „ tous les autres, amis ou ennemis, y étoient bien venus, & la „ porte n'étoit refusée à personne. Pour ceux qui étoient liés „ avec nos calomniateurs, non-seulement ils n'y venoient pas, „ mais ils faisoient aux autres un crime d'y venir. M. Roussel „ étoit sur cela le plus ardent de tous“. Voilà donc M. Roussel occupé avec bien d'autres, & le plus ardent de tous à nuire à M. Duguet. Est-ce un trait d'ami ou d'ennemi ?

Mais quelque chose encore de plus fort. „ Pendant qu'il en „ ufoit ainsi, continue-t-elle, il mandoit à Paris que *je tenois „ la porte si bien fermée, que les amis n'en pouvoient aborder, & „ que je ne laissois voir personne à mon Oncle.* Il en avoit écrit „ dans ces termes à Madame la Comtesse de Mornay, qui le „ dit un jour à mon oncle à Paris, à l'occasion de ce que cette „ Dame étant avec mon Oncle, & moi le croiant seul, je vins „ pour entrer dans sa chambre, ou l'ayant apperçue, je me re- „ tirai avec précipitation. Elle courut après moi, & me dit „ qu'elle n'avoit rien de particulier à dire, & que j'étois in- „ supportable là-dessus; que je lui avois déjà fait la même „ chose une autre fois. Puis elle ajoûta en regardant mon on- „ cle : *assûrément j'ai bonnes preuves de la fausseté de ce que m'a „ mandé M. Roussel;* & rapporta les paroles que je viens de „ citer en ajoûtant : *comment des hommes qui se disent amis de „ la vérité, peuvent-ils en user ainsi*“ ? Sur quoi je lui répondis : *Madame, il y a déjà du tems que nous voions ces prétendus amis de la vérité faire un grand usage du mensonge.* Réflexions que trop fondées. C'est ce que nous voions de même tous les jours.

Même sujet.

„ En 1734. dit encore madame Mol, étant à Troyes dans „ une compagnie où survint le P. Blondel, je lui fis quelque „ raillerie sur le peu de cas que son pénitent M. Roussel pa- „ roissoit faire de la vérité; & je lui rapportai pour preuve ce „ qu'il avoit écrit à madame de Mornay. Il ne pût croire le „ fait, & me dit qu'il vouloit s'en éclaircir avec lui, & qu'il „ me diroit ce qui en étoit. Au bout de quelques jours ce Pere „ d'un air triomphant vint chès moi, & me dit que M. Roussel „ lui avoit protesté en lieu qui n'est pas suspect, qu'il n'avoit „ point écrit à Madame de Mornay depuis le mois de Janvier. Je

„ lui répondis : mon Pere c'est donc ainsi qu'il se joue de vous
 „ & de la vérité ? car il ne s'agit pas de sçavoir la datte de ses
 „ Lettres à cette Dame , mais s'il lui a écrit ce qu'elle a dit à
 „ mon Oncle & à moi. Le P. Blondel me promit de le faire
 „ expliquer sur cela , & de m'en donner réponse ; mais elle est
 „ encore à venir“. Marque certaine que M. Roussel ne hait
 pas le mensonge , puisqu'il sçait placer l'équivoque en lieu même non suspect.

CCCLXXIV.

„ Cette Dame , ajoute madame Mol , n'est pas seule à
 „ qui il ait écrit la même fausseté ; car étant allée un jour
 „ chès un Epicier de la rue saint Denys, on me de-
 „ manda mon nom , & je le dis. Quelqu'un de ceux qui étoient
 „ dans la boutique éleva sa voix dans ce moment , & me dit
 „ d'un ton d'indignation : *c'est donc vous , Madame , qui teniez*
 „ *à Troyes M. Duguet en prison ?* Et sur ce que je dis avec vi-
 „ vacité , qu'il n'y avoit que des menteurs & des fripons qui
 „ pouvoient dire de telles faussetés , il s'éleva un concert de
 „ voix , car ils étoient plusieurs dans la boutique , qui dirent
 „ toutes que c'étoit un fait bien certain , puisque M. Roussel
 „ l'avoit mandé. Alors je repliquai : *Qu'on me nomme ceux à qui*
 „ *il l'a mandé , & je prendrai enfin , puisqu'il le faut , les voyes pour*
 „ *reprimer les calomnieurs , & les obliger aussi-bien que leurs Chefs ,*
 „ *à m'en demander pardon , après les avoir convaincus publique-*
 „ *ment de mensonge.*

Même sujet.

La riposte étoit vive : aussi l'insulte avoit été piquante. Mais se vanter d'obliger ces Messieurs à demander pardon , n'étoit-ce pas se flatter trop ? Quand il s'agit de mentir & d'insulter , ils n'hésitent point. mais de se retracter & de faire excuse , c'est une si terrible affaire , que jamais ils n'en ont ni le tems , ni la volonté.

Voilà M. Roussel bien païé de sa Lettre à M. d'Etemare , & celui-ci bien refuté dans tout ce qu'il a osé écrire contre la réalité du célèbre complot. Il est question maintenant d'examiner si dans les autres accusations qu'il a intentées contre Madame Mol , il s'est montré plus sincère.

CCCLXXXV.

On croit bien que cette Dame n'est pas son héroïne : assu- Il maltraite Mad.
 rément il ne l'encense pas , il l'a au contraire D décriée de son Mol qui le relan-
 ce.

mieux. Mais elle le lui a bien rendu : & , ce qu'il importe de remarquer , elle ne s'est pas mal justifiée , & lui reste couvert d'opprobre.

Déjà nous l'avons entendu lui imputer d'avoir supposé un complot ; & ailleurs (a) il compare ce complot au *Château des Fées* ; il dit que *c'étoit un terrain dont-elle dispoit avec une souveraine autorité : elle y donnoit les places , elle régloit les rangs : elle grossissoit tous les jours le nombre de ceux qui dans son imagination composoient ce complot.* Enfin , tantôt d'un ton , tantôt d'un autre il n'a cessé de la harceler sur cet article. Mais aussi nous avons vû que sur cela elle l'a ensuite tellement pressé qu'il en a perdu la voix.

CCCLXXXVI.

14.
Sil faut l'en croire , elle écrivit en 1732. des Lettres horribles.

(a) P. 5. 6.

Il ne l'a pas mieux traitée , & aussi il n'en a pas été moins bien relancé touchant un autre article très-délicat : c'est celui de certaines Lettres qu'elle écrivit en 1732. *Je vous avouerai franchement , dit-il (b) , que sa Lettre à M***. me fit horreur. Car je ne sépare pas de cette Lettre les circonstances qui l'accompagnèrent & la suivirent de la part de cette Dame. C'est cette Lettre dont parle M. l'Abbé d'Eaubonne , sur laquelle elle tâche de donner le change dans sa Réponse à cet illustre Abbé. Cette Lettre me fut très-connue dans le tems qu'elle fut écrite. C'étoit au mois de Mars 1732. J'en fus pleinement informé par plusieurs voies certaines , & sans cela je ne l'aurois jamais pu croire. Elle avoit été précédée par une Lettre à M. Fouillou du 17. Mars qu'il me communiqua en disant : "Voilà une Lettre sortie de l'Enfer." Madame Mol menaçoit , & anonçoit même dans cette Lettre à M. Fouillou la délation qui se trouva qu'elle exécutoit dans le même tems. C'est ce qu'elle fit par sa Lettre au respectable Magistrat , & par les autres Lettres qu'elle écrivit à M. le Cardinal de Fleury , & à deux Seigneurs de la Cour. C'est cette Lettre au Magistrat qui étoit toute espérance à M. l'Abbé d'Eaubonne de faire revenir madame Mol. "Je la regardai , dit-il , comme incurable." Madame la Marquise de Vieuxbourg en étoit saisie d'une telle indignation , qu'elle ne trouvoit point de termes assez forts pour l'exprimer. Elle me dit que son Suisse auroit ordre , en cas que Madame Mol qui étoit à Troyes auprès de M. son Oncle , fit quelque voiage à Paris , & qu'elle se présentât à sa porte , de ne la point laisser entrer J'étois si touché de l'indignité d'un tel procédé , &*

de voir dénoncer par une nièce de M. Duguet tant de personnes respectables qu'elle nommoit, toutes personnes pleines de vénération pour M. son Oncle, que je ne pus m'empêcher de dire à Madame la Marquise de Vieuxbourg après l'énumération de ces personnes, & sur ce qu'on remarquoit que Madame Mol ne m'avoit pas enveloppé avec elles : " Enfin, Madame, j'ai la honte de voir que „ madame Mol ne m'a pas jugé digne de me mettre en si „ bonne compagnie “.

Telle est la plus grave des accusations dont il l'a chargée : mais aussi, à en juger par ses expressions, il n'est rien de plus grave. Pesons-la, non dans sa balance, mais dans celle de l'équité.

CCCLXXXVII.

D'abord, je ne comprends pas où peut être le crime de Madame Mol, en supposant même que les faits articulés ici par M. d'Etémare soient réels. En effet, les faux amis de M. Duguet non contents de l'avoir exilé du Roïaume, & d'avoir mis à son retour tous les obstacles qu'ils avoient pû imaginer; non contents de lui avoir fait quantité d'autres insultes, le noircissent encore aux yeux de la Cour, en donnant lieu de l'y regarder comme un brouillon qui trouble les Diocèses, ce qui lui en attire des avis & des menaces. Que devoit faire madame Mol dans de telles conjonctures? Elle n'avoit qu'un des trois partis à prendre : ou de souffrir en silence que les calomniateurs de M. Duguet suivissent leur pointe, & achevassent de le perdre à la Cour : mais en honneur & en conscience auroit-elle pû ainsi le sacrifier? ou de les prier, de les avertir, de les sommer de changer de conduite : mais combien de fois l'oncle & la nièce ne l'avoient-ils pas fait inutilement? ou de le justifier auprès du Magistrat, & à la Cour : mais comment le faire avec succès? en niant seulement qu'il fût coupable de ce qu'on lui imputoit? Mais à ce prix tous les criminels seroient innocens. L'unique bon moïen étoit de dire : ce dont mon oncle est accusé, ce sont ses ennemis qui l'ont fait ; c'est M. Boursier & M. Nivelles, ce sont tels & tels autres, & en voici la preuve. Oh! alors l'on se fait entendre, & l'on obtient d'être crû. Quand donc madame Mol auroit pris pour garantir son oncle, ce moïen si raisonnable, est-il un homme d'honneur qui lui en refusât l'absolution?

Rien de reprehensible dans ces Lettres, quand elles autoient été telles que le dit M. d'Etémare.

Mais elles sont tout autres, & sur cela elle le confond.

(a) Ci-dessus p. 1583. 1584.

Mais elle est dans un cas encore plus favorable. Elle écrit à M. le Cardinal Ministre (a) mais ce fut pour lui protester de l'innocence de M. Duguet, sans lui nommer un seul des vrais coupables. Elle écrivit à M. Fouillou; mais ce fut pour qu'il les avertît qu'en cas de récidive elle leur ôteroit enfin le masque: s'il jugea une telle Lettre *sortie de l'enfer*, il falloit qu'il fût alors dans quelque humeur noire. Quant aux autres Lettres dont parle M. d'Étemare, & dont il dit qu'il a horreur, voici les faits & les réflexions dont-elle l'accable.

(b) Rép. à M. d'Étem. pag. 146. 147. 148.

„ Depuis, dit-elle (b), que j'eus écrit à M. Fouillou la Lettre dont M. d'Étemare parle ici, & dont j'ai fait l'extrait „ dans ma Réponse à M. Boursier, ils en furent si outrés, que „ pour s'en venger, outre la Lettre de Mlle. Hardouin qu'ils „ répandirent, ils firent aussi des copies de celle à M. Fouillou, & les envoièrent par tout en disant que c'étoit à un „ grand Magistrat que je l'avois écrite“. Voies les menteurs. „ Et comme ce fut dans le même tems que le nommé le Doux „ fit à Laon pardevant Notaire une déclaration, où il nomma „ un grand nombre de personnes qui crurent devoir se cacher „ dès qu'ils en furent instruits, ils eurent assés de noirceur „ pour dire que j'étois la cause de leur fuite. J'ai essayé, ajoute- „ t-elle, de répondre sur cet article avec douceur, & en faisant „ seulement connoître que tout ce que l'on répandoit „ étoit faux: mais comme je vois que ces calomniateurs continuent „ sans aucune honte, & que M. d'Étemare ose dire à „ l'occasion de la Lettre que j'écrivis à un Magistrat, que ma „ conduite lui fit horreur, je le somme de me rapporter cette „ Lettre afin que le Public en juge, ou que je le poursuive „ comme calomniateur pour avoir osé parler de moi comme „ il fait“.

C'est-là une de ces sommations, un de ces défis qui ne laissent au silence aucun prétexte: & cependant M. d'Étemare se tait; point de représentation de cette Lettre qu'il disoit être si affreuse, pas un mot de réponse à l'accusation publique dont on le charge d'être en ceci un calomniateur. Que veut-il que nous pensions de lui? que n'avons-nous pas droit d'en dire?

„ Mol, ne donnent-ils pas tout à craindre d'eux par la ma-
 „ nière dont ils veulent dominer ? Ils veulent nous perdre mon
 „ oncle & moi : ils font courir des bruits qui ne peuvent qu'ir-
 „ riter la Cour ; elle s'irrite en effet , & M. le Cardinal Mi-
 „ nistre charge le Magistrat d'avertir mon oncle. Ce Magistrat
 „ ignore qu'une Dame qui est souvent chès lui , est liée avec
 „ nos plus implacables ennemis , au contraire il la croit amie ,
 „ & la charge en cette qualité de faire passer l'ordre qu'il a
 „ reçu du Ministre d'avertir mon Oncle. On profite de cette
 „ occasion pour nous obliger de retourner en Hollande ; j'ai
 „ l'honneur de m'adresser au premier Ministre , & lui envoie
 „ copie de ce qu'on nous écrit ; il ne reconnoît point dans ce
 „ que l'on nous a dit les ordres qu'il avoit donnés , & renvoie
 „ par cette raison mes Lettres au Magistrat. Ce Magistrat
 „ charge une seconde personne qui en use de même , & qui
 „ marque qu'il faut partir sans délai. Comme ce dernier nom-
 „ me le Magistrat , je lui renvoie sa Lettre. Le Magistrat parle
 „ lui-même à une autre personne qui n'enfle point les choses ,
 „ & nous marque ce dont on se plaint ; j'ai ensuite l'honneur
 „ d'écrire au Magistrat , & je lui donne les éclaircissimens
 „ nécessaires. Pendant un intervalle que nous étions sans ré-
 „ ponse , j'avois eu l'honneur d'écrire à un grand Seigneur de
 „ la Cour , en qui mon oncle avoit une très grande confiance
 „ depuis bien des années. On le sçait , on me fait demander
 „ copie de toutes ces Lettres , je le refuse ; & pour me punir
 „ de ce refus , on se croit en droit d'en débiter tout ce qu'on
 „ veut sans les avoir vûes , car le Magistrat m'a dit lui-mê-
 „ me qu'il n'avoit montré ma Lettre à personne au monde. Et
 „ de quel droit ces calomniateurs publics s'érigent-ils en tirans
 „ de leurs freres , pour les punir de n'avoir pas obéi à la volon-
 „ té qu'ils avoient de les éloigner , & d'avoir approfondi ces
 „ derniers avis , après avoir été trompés dans un autre tems ?
 „ Et ils osent pour cela accabler d'insultes & d'outrages une
 „ pauvre femme , qui a pour toute protection & toute ressource ,
 „ son innocence , sa droiture , sa sincérité ? Mais je souffre
 „ avec joie une telle persécution , puisqu'elle sert à faire ren-
 „ dre justice à un oncle , pour les intérêts duquel je donnerois
 „ ma vie “.

Eh bien ! qu'en pense-t-on ? Voilà M. d'Etémare mal mené ;

& cependant il n'ouvre point la bouche. N'est-ce pas que sa conscience lui dit qu'il mérite bien ce qu'il souffre ?

CCCXC.

De tout ce qu'il lui a reproché il n'est que deux petits faits sur quoi elle ne s'est pas justifiée.

(a) 1. Lett. p. 5.

Je ne vois que deux faits sur quoi Madame Mol ne lui a point fait raison. Il se plaindrait si je les supprimois: contons-le. C'est (a) qu'ayant écrit à M. Duguet pour justifier auprès de lui ses anciens amis, sans faire mention de leurs dispositions envers elle, cet oubli la fâcha, en sorte qu'elle lui écrivit : *qu'à la vérité sa Lettre parloit des sentimens des amis par rapport à M. son Oncle, mais qu'elle ne disoit rien par rapport à elle. Une autrefois, dit-il, ayant fait rendre par un de mes amis ma Lettre à M. Duguet, & celui-ci l'ayant prié de lui en faire la lecture, la nièce y donna son attention. Après la lecture M. Duguet commençant à dire sur ma Lettre des choses obligéantes, Madame Mol qui avoit remarqué qu'il n'y étoit pas parlé d'elle, l'interrompit en disant : " Mais il n'y a point là de compliment „ pour moi ". Elle revint une seconde fois à la charge : " Dites „ donc, mon oncle, qu'il devoit y avoir là des honnêtetés „ pour moi ". Ce que M. Duguet eut la complaisance de répéter. „ En effet, il devoit y avoir là des complimens pour ma nièce". M. * * prit la peine de me mander en détail toutes ces particularités.*

Sur ces deux faits madame mol a gardé le silence. Il est probable qu'elle en sçait la vérité. Mais qu'en conclure contre elle ? Au plus, c'est qu'elle ne veut pas être oubliée, & qu'elle a un peu de vanité. Le défaut est trop commun pour être impardonnable.

CCCXCI.

Pour lui, il ne s'est justifié sur rien de ce dont elle l'a accusé. Elle prouve qu'il a mal parlé de M. Duguet, & qu'en le niant il blesse la pudeur.

(b) P. 4.

Mais lui M. d'Etemare n'a-t-il sur la conscience que de ces sortes de péchés ? Nous avons vû qu'on lui en a déjà reproché un bon nombre de très-griefs, & qu'on l'en a convaincu. En voici d'autres qui ne sont pas non plus véniels. C'est sur ses titres mêmes de justification que j'en juge de la sorte.

La première accusation dont il entreprend de se justifier, est d'avoir mal parlé de M. Duguet. Madame Mol, dit-il (b), *ne craint pas de me charger d'une si étrange imputation. Heureusement l'Écrit sur lequel elle l'appuie, prouve le contraire. On le peut lire, & l'on verra combien je suis éloigné d'y parler de M. Duguet avec le dernier mépris.*

Cette confiance me paroît inconcevable. Je l'ai lû cet

Écrit,

Ecrit, c'est-à-dire, sa Lettre à M. de Senez, & j'ai vu qu'il y traite fort mal M. Duguet. Ne l'y fait-il pas passer, ainsi que l'observe Madame Mol (a), pour un homme "abusé, qui étoit
 „ perpétuellement trompé sur les faits les plus distincts & les
 „ plus précis, ne se réservant aucun moïen pour être détrompé;
 „ pour un homme obsédé, qui n'a été informé des faits que
 „ par un seul canal, & jusqu'auquel on n'avoit pas plus de fa-
 „ cilité de faire passer les principes qu'on peut appeler de
 „ droit, en sorte que toute ouverture pour le détromper étoit
 „ absolument fermée.... Pour un homme tombé dans une
 „ telle imbecillité, qu'on lui faisoit dire qu'il n'étoit pas gou-
 „ verné, & qu'il agissoit par lui-même au milieu de l'obsession-
 „ où il étoit.... Et, ajoute-t-il, cette description, toute triste
 „ qu'elle est, pouvoit encore être poussée plus loin“.

„ Or, continue Madame Mol, je supplie le Public de juger
 „ si l'on peut parler d'un homme avec un plus grand mépris
 „ que le fait M. d'Etémare en parlant de mon oncle, ainsi que
 „ je viens de le rapporter dans ses propres termes; & si ce n'est
 „ pas blesser la raison & la bonne foi, de renvoyer avec un
 „ grand air de confiance à ces termes, pour constater son res-
 „ pect pour mon oncle“.

Oui, il est sensible par la lecture des paroles de M. d'Etémare, qu'il n'a pas tenu à lui qu'il n'ait noirci par des calomnies la mémoire de M. Duguet; & il est également sensible qu'en nous alléguant sa Lettre comme un titre décisif pour sa justification, outre le ridicule dont il se couvre, il montre que la pudeur n'est pas sa vertu.

CCCXCII.

Ces (b) calomnies étoient si atroces, que plusieurs ne purent se persuader que M. d'Etémare en fût auteur; que M. Fouillou pressa Madame Mol d'agir à ce sujet, en lui disant qu'elle se per-
 doit d'honneur si elle ne défendoit pas son oncle; qu'il fut le premier à lui donner son témoignage, dont M. d'Etémare lui fit faire de grands reproches; & qu'enfin son indignation contre la Lettre de celui-ci dura jusqu'à sa mort. Elle en produit une bonne preuve.

Peu de jours avant sa mort, dit-elle, on lui lut la Lettre de M. l'Evêque de Senez à M. l'Evêque de Montpellier; & quand on en fut à l'endroit où M. de Senez parlant de

Même sujet.
 (b) p. 156, 157.

158.

„ mon oncle dit : Que sur la fin de ses jours les yeux de M. Duguet ont paru obscurcis d'un nuage qu'une main étrangere avoit formé , en le prévenant contre d'anciens amis qui le respectoient toujours , & contre des faits qu'il n'avoit pas examinés , M. Fouillou entra dans une telle indignation qu'il fit cesser la lecture , & pria qu'on ne lui lût plus les Ouvrages de ces calomniateurs ; & il parla sur cela d'une manière qui marquoit la douleur que lui causoient de tels excès. Il ne se contenta point de ce témoignage ; il envoya prier un ami , à qui il avoit donné deux petits livres pour donner après sa mort à Messieurs d'Etemare & Poncet qui les lui avoient fait demander ; & il l'obligea à les lui rapporter , en disant qu'après ce qu'il venoit d'entendre , il ne pouvoit plus leur donner ce signe d'amitié . Fait mandé par M. Hecquet , & par Mademoiselle de Scalberge qui a été très-unie à M. Fouillou jusqu'à sa mort ; fait dont Madame Mol avertit qu'elle nommera trois autres témoins si on ose le désavouer.

Ainsi pensoit M. Fouillou , ainsi pensent toutes les personnes équitables de ce que M. d'Etemare écrivit à M. de Senez au sujet de M. Duguet , & de ce que M. Poncet en a écrit sous le nom de ce Prélat. Ce sont des insultes & des calomnies : & il faut avoir perdu toute honte pour oser dire de ces Ecrits que M. Duguet y est traité avec respect.

CCCXCIII.

M. d'Etemare n'a pas mieux réussi à nous persuader qu'il a été net de toute cabale contre ce Théologien. *Ce n'est que dans ces derniers tems*, dit-il (a) *que j'ai reconnu que madame mol me faisoit entrer dans son prétendu complot contre son oncle. Cela a quelque chose de si extravagant & de si éloigné de mes sentimens pour M. Duguet, que je ne pouvois concevoir qu'elle pût se persuader, ni qu'elle voulût persuader aux autres une telle chimere.* Il faut qu'il ne soit pas bon expert en fait de bon sens : car ce qu'il appelle ici extravagant , est tout-à-fait raisonnable. N'y eût-il que sa Lettre à M. de Senez , où il fait de M. Duguet un portrait si faux , si peu honorable , nous aurions de quoi le convaincre ou d'être entré dans quelque complot contre lui , ou d'avoir été assés mauvais pour en former un de son propre fond. mais portons le doigt sur certaines autres circonstances de sa vie , elles n'annoncent sur l'article rien de bon.

C'est avec raison qu'elle l'implique dans le complot contre la réputation de M. Duguet.

(a) 1^{re} Let. p. 6.

CCCXCIV.

Par exemple, tout étoit-il bien droit dans la Lettre qu'il écrivit à madame mol à Utrecht en 1731. lorsqu'elle pensoit à revenir en France avec M. son oncle ? Il est certain (a) qu'il n'y avoit rien à craindre de ce retour ni pour lui, ni pour elle : il est certain que M. le Cardinal de Bissy avoit déclaré à M. l'Abbé de Fernanville que M. le Cardinal Ministre l'en avoit assuré ; & M. d'Etémare convenoit que cet Abbé le lui avoit dit : il est certain que M. Herault avoit donné la même assurance à M. Basin, & M. d'Etémare l'avoit de même avoué : il est certain enfin que Madame la P. de C. avoit dit très-précisément à M. Julien de Prunay qu'on l'en avoit assurée à la Cour. Cependant M. d'Etémare s'avise de glisser dans la Lettre que Madame la P. de C. avoit dit à Madame de Maisi, qu'elle croioit qu'on étoit favorablement disposé ; qu'elle vouloit néanmoins avoir encore un éclaircissement avant que de donner une dernière réponse ; qu'on lui avoit dit qu'il y avoit une nièce, & que c'étoit le seul objet qui pouvoit faire de la difficulté. Pourquoi ce mensonge capable de faire perdre à M. Duguet & à Madame Mol le dessein de revenir ? Chercher ainsi à embarasser leur chemin, lorsque leurs faux amis remuoient tout pour empêcher leur retour, étoit-ce se montrer ami sincère ?

Peut-être que madame de maisi le lui avoit dit. En ce cas le mensonge seroit sur le compte de cette Dame. Mais fut-il fâché de la nouvelle ? il étoit si lié de cœur avec ceux qui craignoient le retour de l'oncle & de la nièce, comme la foudre, que quand la peur les auroit retenus à Utrecht, il s'en seroit aisément consolé. S'il vouloit avouer ce qu'il sent, il diroit que j'ai bien rencontré.

CCCXCV.

Inutilement dit-il (b) qu'il ne pense pas que M. Duguet fût devenu capable de croire rien d'aussi outré que ce qu'il me plaît de recueillir des Ecrits de Madame Mol. « Cela est vrai dans un sens, » répond cette Dame (c) : je suis même persuadée que si on lui eût montré la Lettre de M. de Senez qui a fait le sujet de mes plaintes, il auroit eu bien de la peine à la croire vraie, & qu'il étoit très-éloigné de penser que M. d'Etémare fût capable d'un tel excès. mais il croioit, & il en avoit des preuves, que M. d'Etémare prenoit part, & se laissoit par sur-

Même sujet.

(a) Ci-dessus
p. 1578. 1579.Même sujet.
(b) P. 4.(c) Rép. à M.
d'Et. p. 119.

„prise entraîner à des démarches qu'il auroit été incapable
„d'inventer de lui-même“. C'est-à-dire que M. Duguet le
croioit bien plus imprudent que mauvais, mais qu'il ne le con-
noissoit pas tout entier : c'est sa Lettre à M. de Senez qui a
dévoilé le fond de son ame.

CCCXCVI.

Peu de confian-
ce de M. Duguet
dans la droiture
de M. d'Etemare.
Fait qui le prouve,
& mensonges de
M. d'Etemare sur
ce fait.

(a) XIX. Lettre
p. 1071.

1^{re}. Lett. p. 6.
& 7.

M. Duguet n'étoit pourtant pas si tranquille sur ses démar-
ches, qu'il le crût incapable de n'aller pas droit. Piqué de l'un
de ses procédés, ne lui dit il pas un jour avec chaleur, ainsi
que je l'ai rapporté (a) d'après madame mol : qu'il regardo-
it ceux qui y avoient eu part, comme ayant renoncé à l'honneur
& à la probité, & comptant pour rien la Religion ? Compter pour
rien la Religion, avoir renoncé à l'honneur & à la probité,
M. d'Etemare prend-il cela pour un éloge ?

Ceci a rapport, répond-il (b), à la dernière visite que je rendis
à M. Duguet dans la rue du Meurier. C'étoit au commencement
de Décembre 1732. Je ne puis me ressouvenir si M. Duguet usa de
ces termes, & je n'aîmeroîs pas à appuyer un fait de cette nature,
qui prouveroit jusqu'à quel degré il auroit été trompé sur le compte
de ses meilleurs amis. Je me souviens bien qu'en effet il l'étoit beau-
coup. Ainsi il n'ose nier le fait, consentant par conséquent que
nous osions le croire. Ce qu'il nous défend de penser, c'est qu'en
parlant ainsi M. Duguet l'eût en vûe lui personnellement. Com-
ment, dit-il, m'auroit-il pû venir dans l'esprit que M. Duguet
pensât à m'appliquer ces paroles ? il auroit fallu assurément qu'il
me l'eût bien-dit crûement, pour que j'eusse compris que c'étoit là
sa pensée. Mais en ce cas, moi qui justifiois les autres par le témoi-
gnage que je leur rendois, je n'aurois pas manqué de me récrier avec
une nouvelle force contre cette imputation. Il prétend qu'alors il
étoit question de M. Bourcier & de ses amis, accusés par M.
Duguet d'avoir fait courir le bruit qu'il avoit acheté son retour
en France par la signature du Formulaire & de la Bulle ; que
c'étoit contre eux que M. Duguet faisoit éclater son indigna-
tion ; mais que pour lui M. d'Etemare, il étoit seulement le
confident de ses peines dont il tâchoit de le guérir, en justi-
fiant ceux contre qui il avoit de tels ombrages.

CCCXCVII.

Même sujet.

(c) Rép. à M. „dame mol (c), de voir un Prêtre raconter de sang-froid tant

de choses contraires à la vérité 1^o. Il est faux que ce
 fût, au mois de Décembre, & il ne le dit que pour appuyer
 un mensonge de M. Poncet. 2^o. Il est faux que M. d'Ete-
 mare parla de M. Bourfier, ni d'aucun autre, ni des plaintes
 que mon oncle faisoit contre eux Ce fut sur la Lettre
 de Mademoiselle Hardouin : & c'est ce qu'elle avoit déjà
 prouvé par le témoignage de M. Fouillou qui vivoit alors,
 & par celui de M. Poncet même.

d'Etemare page
150.

Avec quel front, conclut-elle, M. d'Etemare ose-t-il donc
 bâtir un récit qui n'a pas un mot de vrai ? & elle continue
 de le presser sur l'article bien fortement. " La personne, ajout-
 te-t-elle, que je cite avec M. Fouillou page 28. de ma Ré-
 ponse à M. Poncet, sçait, comme je le rapporte au même
 lieu, combien mon oncle étoit résolu de ne voir M. d'Ete-
 mare qu'à condition qu'il me feroit satisfaction sur l'atroce
 Lettre de Mademoiselle Hardouin, soit en m'assurant qu'il
 étoit fâché d'y avoir pris part, ou en déniaut qu'il y en
 eût aucune".

De cette réplique il résulte 1^o. que ces paroles, qu'il falloit
 compter pour rien la Religion, & avoir renoncé à l'honneur
 & à la probité, c'est à M. d'Etemare en personne que M.
 Duguet les appliqua. 2^o. Que sur l'article du mensonge si la
 morale de M. d'Etemare n'est pas relâchée, sa pratique l'est
 terriblement.

CCCXCVIII.

Il ne seroit pas mal aisé de le convaincre encore de confi-
 science large sur ce point, en comparant son récit (a) au sujet
 de l'insulte faite à M. Duguet par M. Blain des Tournelles,
 dit Guindal, ou Quindal, avec les faits articulés par Madame
 Mol (b). Mais réflexions faites, la chose m'a paru trop longue
 à raconter, pour que j'en entretienne le Public. L'unique point
 que je remarquerai, c'est que M. d'Etemare assure qu'il ne
 comprenoit rien aux instances que M. Duguet lui faisoit sur ce fait.
 Seroit-ce, dit-il, qu'on lui auroit persuadé dès ce tems là que c'é-
 toit moi qui lui avois dépêché cette personne ? Quoi qu'il en
 soit, cela ne me vint pas même dans l'esprit. Il faut donc qu'il
 n'entende pas le meilleur François. Car enfin, dit Madame
 Mol (c), mon oncle étoit si persuadé que c'étoit lui qui avoit
 donné cette belle commission, " que le jour qu'il vint le voir

Autre mensonge
qu'il débite.

(a) 1. Lett. p.
8. 9. 10.

(b) Rép. à M.
d'Et. p. 152. 153.

(c) *Ibid.*

„ au mois de Février , il lui en fit des reproches , lorsqu'il
 „ étoit debout , & qu'il le conduisoit à la porre ; & M. d'Ete-
 „ mare étoit si hors de lui de la vigueur avec laquelle mon on-
 „ cle le traitoit , qu'il ne dit que deux mots ausquels je ne
 „ compris rien ; & sur cela mon oncle ferma sa porte , sans
 „ lui laisser plus de loisir , ce qui acheva de le mettre hors
 „ des gonds. “ Est-ce une aventure qu'il ait pû oublier ? Et il est
 si vrai que les vifs reproches que lui fit M. Duguet , & la ma-
 nière dont il le traita , le déconcertèrent , qu'il s'en alla , dit
 „ madame mol , en parlant tout haut jusqu'au bout de la rue ,
 „ en telle sorte qu'une fille qui nous servoit , qui l'entendit &
 „ le suivit des yeux par la fenêtre , vint dire à mon oncle : ce
 „ Monsieur qui vient de sortir est donc . . . “ On lui dit bien
 „ que non. Mais , dit-elle , un homme sage ne parle pas ainsi
 „ tout haut & tout seul , (& elle ne raisonnoit pas mal , ce sem-
 „ ble.) M. Fouillou , ajoûte madame mol , à qui nous le dîmes
 „ le lendemain , nous assûra qu'il étoit encore hors de lui ,
 „ lorsqu'il arriva chès lui où il fut au sortir du logis “.

Et après cela M. d'Etemare veut nous faire croire qu'il ne
 lui vint pas seulement dans l'esprit que M. Duguet formât de
 lui quelque jugement défavantageux ? Encore une fois , le
 mensonge ne lui fait pas peur.

CCCXCIX.

Il prie qu'on ne
 se fie pas à Ma-
 dame Mol sur le
 mal qu'elle dit de
 lui ; prière qu'on
 ne peut exaucer.

Lui laisserons-nous une consolation qu'il s'est ménagée en
 finissant sa première Lettre ? J'ai , disoit-il à l'anonyme à qui
 il écrivoit , *une grace à vous demander , que j'espère que vous ne
 me refuserez pas : c'est de n'aller pas , à l'imitation de l'Auteur des
 Lettres Théologiques chercher dans les Ecrits imprimés de Ma-
 dame Mol l'idée que vous vous formeriez de moi. Elle seroit trop
 noire. Je ne vous proposerai pas non plus de vous régler sur les Let-
 tres manuscrites de cette Dame , que j'ai entre les mains , pour me-
 surer l'opinion que vous auriez de moi. Elle seroit trop avantageuse. Il
 y auroit de l'excès de part & d'autre. Et je pense que nous ferons
 mieux vous & moi de ne prendre sur rien Madame Mol pour règle.*

Il a raison de le désirer ; ce seroit effectivement son avan-
 tage : car si elle avoit dit du bien de lui , elle en a dit ensuite
 encore plus de mal : outre qu'elle déclare que dans le tems
 qu'elle lui donnoit des éloges , elle ne le connoissoit pas ; &
 que ce n'est qu'à force de l'avoir connu , qu'elle a changé à son

égard de sentimens & de langage. "M. d'Etemare, écrit-elle, (a) dit en finissant que mes Lettres qu'il a entre les mains, donneroient de lui une opinion trop avantageuse. Cela prouve que la seule évidence de la noirceur de ses calomnies a changé mes sentimens pour lui".

(a) Rép. à M: d'Et. p. 159.

D'ailleurs, pour tenir la balance égale, en considération du bien qu'il avoit dit d'elle, on devoit donc ne rien croire du mal qu'il en a ensuite débité. "Dans le tems que je lui écrivois, ainsi, dit-elle, il me rendoit la pareille, & dans quelques-unes des ses Lettres il m'a comparé à Abigail". Or s'il ne faut point ajoûter foi au mal qu'il en débite aujourd'hui, il ne faut donc pas croire, qu'elle l'ait calomnié. En ce cas quel sera son avantage? Faisons mieux. Ne croions point ce que Madame Mol en auroit seulement dit; mais croions ce qu'elle en a prouvé. Or elle a prouvé tout ce qu'elle en a dit.

C C C C.

Elle prouve fort bien aussi un autre fait dont il ne tirera pas vanité, & qui n'est pas non plus honorable à ses associés. (b) En 1731. "un Ecclesiastique d'Auxerre, nommé M. de Neufville, reçût de Paris un gros paquet qui contenoit un acte d'adhésion à l'appel du Concile d'Embrun, & des différentes Formules pour les differens âges & les differens emplois que les jeunes gens à qui on pourroit les faire signer, pourroient avoir: il y en avoit pour ceux qui auroient douze ans, pour ceux qui en auroient davantage, pour ceux qui seroient tonsurés, pour ceux qui ne le seroient pas &c.

Projet bizarre imaginé par le Parti en 1731. de différens Formulaires contre le Concile d'Embrun, pour les personnes de divers âges, & de divers états.

(b) Ibid. p. 132. 133. 134. 135. 136. 137.

Imagination bien folle! Cependant, si elle avoit été suivie, malgré la risée des gens sages la scene eût fait grand bruit. Que de listes d'adherans! Listes d'enfans, & de jeunes gens de toutes les classes. Liste de Prêtres, Diacres, Soudiacres, simples Tonsurés. Listes d'Avocats, de Procureurs, de Chirurgiens, de Marchands, d'Artisans, de Manœuvres même & de Porte-faix. Et pour le sexe, listes bien plus nombreuses encore. Religieuses tant converses que de chœur, Sœurs Tourrières, Dames, Bourgeoises, femmes du commun, filles de tous les états: Nous en aurions bien eu deux volumes in 4°. Et quels cris alors! En vérité ces Chefs de l'appel, qu'on nous donne pour de si grands personnages, ont l'esprit bien petit, bien de travers. Eh! à quoi bon même les listes d'Appellans &

d'Adhérens qu'il a publiées? Est-il de Secte qui n'ait pû se faire des appuis pareils, si c'est là un appui?

CCCCI.

M. Duguet, M. de Troyes, & M. d'Auxerre s'opposent à l'exécution de ce projet.

M. de Neufville, continuë Madame Mol, "écrivit à mon oncle pour le consulter. J'ai sa Lettre en original, dont je vais faire l'extrait. *Monsieur, je prend la liberté de vous adresser un Acte & un mémoire qui y est joint. On m'a fait tenir l'un & l'autre de Paris Comme je ne suis pas instruit des motifs de cette démarche, je n'ai pas crû devoir communiquer ce projet sans apprendre auparavant l'usage qu'il convenoit que j'en fisse, &c.* Mon Oncle répondit par ma main, à cet Ecclesiastique, qu'il n'avoit aucune connoissance de cet Acte avant sa Lettre; & qu'après l'avoir lû, non-seulement il ne lui conseille point de le signer, mais qu'il le croit obligé à faire tout ce qui dépendra de lui pour que personne ne le signe, &c. Jamais mon oncle n'en auroit parlé, si un jeune Ecclesiastique de Troyes nommé *Terillon*, ne fût venu dans le mois d'Octobre le consulter sur cet Acte, que M. Roussel vouloit lui faire signer. Mon oncle l'en détourna; mais aiant preuve par là que l'on avoit à Troyes un pareil modele à celui qui avoit été envoyé d'Auxerre, il crut qu'il devoit en rendre compte à M. de Troyes, pour qu'il y mît ordre. Il envoia donc au Prélat l'Acte qu'il avoit reçu d'Auxerre, avec les formules & la réponse qu'il avoit faite à M. de Neufville. M. l'Evêque de Troyes parla avec tant de vigueur contre ces signatures, & avertit si bien de ce qu'il feroit si on continuoit à en proposer, qu'on n'osa plus le faire".

Le Prélat fit plus: il envoia cet Acte à M. l'Evêque d'Auxerre, en l'avertissant de l'usage qu'on avoit voulu en faire dans son Diocèse. "M. l'Evêque d'Auxerre n'eût pas plutôt reçu cet Acte, qu'il écrivit à Paris pour se plaindre de ce qu'on osoit faire une telle démarche à son insçu & sans sa permission".

Jusqu'ici M. d'Etemare n'a pas paru dans cette affaire: le voici qui va se montrer dans un grand jour.

CCCCII.

Detour contraire à la probité dont use M. d'Ete-

"Aussi-tôt, poursûit Madame Mol, que cela fut sçû, M. d'Etemare écrivit à M. Roussel une Lettre pour nous être montrée,

montrée, où il disoit qu'on avoit des vûes, mais éloignées; mais qu'on vouloit avoir l'avis de mon Oncle; & qu'on avoit appris que ce projet avoit transpiré jusqu'à Troyes, où l'on avoit fait entendre au Prélat les choses tout autrement qu'elles ne sont &c. Qui ne croiroit que le pauvre M. d'Etémare étoit en ceci la dupe de M. Boursier, qu'il ignoroit le fond de l'affaire, qu'il n'étoit pas de la confiance? M. Duguet le crut, & c'est pour cela qu'il lui fit écrire par Madame mol qu'on l'avoit trompé, & qu'il lui fit marquer toutes les circonstances du fait. Attention ici. " M. d'Etémare, dit-elle, répliqua „ qu'il avoit communiqué ma Lettre à M. Boursier, qui l'a- „ voit assuré que non seulement il avoit été consulté, mais qu'il „ étoit de l'Assemblée où l'on avoit dressé l'Acte, & concerté la „ manière d'en faire usage; il finissoit à l'ordinaire par des pro- „ testations de zèle &c.

Se seroit-on attendu à cette chute? Madame mol " supplie „ le Public de juger de ce qu'on doit penser d'un homme qui „ commence, comme fait M. d'Etémare dans sa Lettre à M. „ Roussel, par désavouer qu'il y ait un Acte, par se plain- „ dre même de ce qu'on l'a fait croire à M. de Troyes. . . . „ & qui voyant. . . . que l'on a en main les preuves de tous „ les faits qu'il traitoit de faussetés, finit non seulement par „ les avouer, mais par s'en reconnoître acteur, puisqu'il dit „ que M. Boursier l'a assuré qu'il étoit de l'Assemblée où l'on avoit „ dressé cet Acte, sur lequel il avoit été auparavant consulté.

Pour moi, puisqu'on nous demande notre avis, il me paroît clair qu'un homme qui parle ainsi, va bien au dessous de la simplicité d'une part, & que de l'autre part il fait preuve qu'un mensonge délibéré ne l'étonne pas.

CCCCIII.

Voilà l'anatomie de ces deux Lettres achevée, & elle nous a confirmé dans l'idée que son cœur n'est pas sain. Reste à faire la dissection de son esprit & de son jugement. Mais je l'ai faite ailleurs, & elle a si mal tourné pour sa gloire, qu'il n'a pas eu le courage de nous y ramener.

De tous les traits d'extravagance qui lui ont été reprochés, pas un seul sur quoi il ait fait raison. S'il convenoit enfin de ses torts, je lui ferois grace. Mais puisqu'il prétend n'avoir fait rien que de sage, il faut lui remettre en peu de mots sa

Recapitulation de plusieurs reproches graves qu'on lui avoit fait dans la XIXe. Let. & sur quoi il ne nous a point fait raison, quoiqu'il s'y fût engagé.

conduite sous les yeux : ce que je suis d'autant plus en droit de faire, qu'il s'étoit solennellement engagé (a) à se justifier de tout en détail, & qu'il ne l'a pas même fait en gros.

(a) I. Lett. P. 1.
& P. 13.

Quelle folle présomption de s'imaginer que le jour de son ordination entre les deux élévations de la sainte Messe, Dieu lui avoit donné l'intelligence des Ecritures, & le don de les interpreter ! C'est ce dont Madame Mol & M. de la Tour (b) l'avoient accusé du ton le plus ferme : & il ne répond rien.

(b) V. ma XIX.
Lett. p. 1071.

Quelle imagination (c) qu'Abraham fût la figure du Pere, Isaac du Fils, Jacob du Saint-Esprit : que l'histoire des Machabées ait été la figure de celle de Port-Roïal : que l'ânesse de Balaam ait figuré la Mere Angelique Arnauld Abbessse de Port-Roïal, les Curés & les autres Ecclesiastiques Appellans, & les Religieuses Quênellistes : que la promotion faite par Louis XIV. après la bataille d'Hochstet, dans laquelle il comprit des Officiers prisonniers, figuroit la promotion de Martyrs & de Confesseurs que Dieu a faite depuis la Bulle ! Peuvent-elles ces imaginations grotesques partir d'ailleurs que d'un cerveau blessé ?

(c) *Ibid.* p. 1072.

CCCCIV.

Quelle extravagante témérité (d) de fixer pour un tel tems la venuë d'Elie, d'annoncer que le moment du retour des Juifs étoit proche, & que ceux de Mets reviendroient les premiers : visions qui pendant plusieurs mois dérangerent les Seminaristes de S. Magloire ses Disciples, & qui les portèrent à aller au devant de tous les carrosses publics des Mets, pour recevoir les Juifs qui arriveroient par cette voiture. Ni les réprimandes de M. le Cardinal de Noailles, ni la risée des personnes sensées, ni l'erreur de ses prédictions tant de fois démontrées par l'évènement n'ont pû redresser son imagination égarée. Toujours le retour des Juifs & la venuë d'Elie en tête, il s'imagina encore en voir l'accomplissement prochain annoncé par les convulsions ; il fit part au Public de sa rare découverte ; & par là il entraîna dans la folie une multitude de gens.

Même sujet.
(d) *Ibid.* p. 1073.
1074.

(e) *Ibid.* p. 1073.

Quels scandales (e) pour un Prêtre de donner à des filles convulsionnaires le droit de décider les difficultés qui surviennent, & de prononcer sur l'intérieur des personnes ; de répondre humblement aux questions qu'une autre Convulsion-

naire lui faisoit ; de se prosterner aux pieds de la Convulsionnaire aboyeuse ; & de donner bien d'autres scènes non moins indignes de son caractère !

Enfin, quelle insolence, quelle fureur de menacer la France d'une révolution pareille à celle des Pais-Bas, si l'on continue d'y mépriser les Convulsionnaires & leurs partisans ! Un trait d'histoire, disoit-il, suffiroit seul pour les modérer. Qu'on se rappelle comment furent traités devant la Princesse Marguerite Gouvernante des Pais-Bas, les Députés de ces Provinces, qui ont pris depuis le nom de Provinces-Unies, & qui pour lors dépendantes du Roi d'Espagne, s'adressoient à cette Princesse qui les gouvernoit en son nom, pour obtenir quelque soulagement. " Hé, „ Madame, ce sont des gueux, „ dit le Comte de Barlemont. Aussi-tôt ils prirent la besace, & firent ensemble une ligue sous le nom de Gueux : & c'est cette troupe de gueux qui a prospéré, & qui a jeté les premiers fondemens de la République d'Hollande.

Telles sont les accusations qu'on a intentées contre M. d'Etémare. N'étoit-il pas indispensablement obligé selon Dieu, & selon le monde, de les repousser, s'il en étoit innocent ; ou de demander pardon à Dieu & au monde, s'il en étoit coupable ? Cependant nous n'avons de sa part ni justification, ni signe de repentir, quoiqu'il eût promis de nous faire raison. Seulement sur deux faits, du nombre de ceux que je lui avois reprochés d'après Madame Mol, le Nouvelliste a fait mine de le défendre. Après avoir entendu ce que cette Dame a répliqué, nous finirons l'article de M. d'Etémare.

CCCCV.

„ Le Nouvelliste, dit-elle (a), parle de l'Ecrit manuscrit „ dont je rapporte un trait important (sur ce qui arriva dans les „ Pais-Bas en 1566.) & il ajoûte qu'il n'est point de M. d'Etémare. La preuve qu'il en donne est qu'il le sçait certainement, „ Pour moi j'en puis apporter de contraires plus propres à persuader „, & c'est ce dont elle donne effectivement des preuves qui semblent tout à fait convaincantes. Après quoi, pour paier surabondamment son censeur, „ l'on auroit dû ajoûter, „ dit-elle, ce qui termine les paroles qu'on rapporte de „ cet Ecrit. L'Auteur, après avoir montré qu'on doit craindre d'eux les mêmes choses qui arrivèrent alors, ajoûte au „ sujet du nom de Gueux, que prirent ceux qui se révoltèrent :

Effort du Nouvelliste pour le justifier touchant deux de ces reproches, efforts inutiles.

(a) Réfl. sur la feuille des NN EE. du 10. Janv. 1737. à la fin de la Rép. à M. Bourcier, p. 98. 99.

„ C'est un trait de ressemblance avec eux , qui est pour nous d'un favorable augure. Dès-aujourd'hui nous prenons aussi nous-mêmes le nom de *Gueux* &c. Que peut-on penser , conclut-elle , d'hommes capables de tels excès , & qui peuvent leur porter à eux-mêmes un si grand préjudice en tant de manières? C'est qu'ils ont le fanatisme dans l'esprit , & la sédition dans le cœur. C'est qu'il importe extrêmement , autant pour le bien de la société politique , que pour celui de l'Eglise , que de si mauvais génies soient veillés , humiliés , châtiés.

(a) *ibid.* p. 100.

„ Pour les envoies au devant du Carosse de mets , cela étoit si public , dit-elle (a) , qu'on avoit fait à S. magloire une chanson , où faisant allusion au nom de Jean que portoit l'un des freres de M. Poncet , qui est mort , & qui étoit aussi un des plus zélés disciples de M. d'Etemare ; le refrain étoit : *va-t-en voir s'ils viennent , Jean : va-t-en voir s'ils viennent.* Je suis persuadée qu'il y a encore à Paris des personnes qui savent cette chanson , & un plus grand nombre qui l'ont entendu chanter “.

Ici je dis adieu à M. d'Etemare. Je veux seulement l'avertir , & cet avis regarde également M. Boursier , que s'ils ne nous satisfont sur toutes les accusations dont Madame Mol les a chargés ; & s'ils n'y répondent , non par des soupirs , par des déclamations , par des invectives , par de vaines imputations de malignité , par de simples désaveus , & en feignant de vouloir souffrir avec patience ; mais en opposant témoignages à témoignages , preuves à preuves ; (j'y serai attentif) ; en toute occasion je ferai valoir contre eux ces accusations , & que je les en fatiguerai tant que j'aurai vie. Ils ne se lassent pas de troubler l'Eglise & l'Etat : & moi je ne me laisserai point de les inquiéter. Sans cesse eux & leurs agens renouvellent leurs calomnies , & moi sans cesse je renouvellerai leurs vérités. Ou ils se justifieront solidement , ou ils avoueront humblement leurs égaremens & leurs péchés , en promettant leur conversion. Ce n'est qu'à ce prix que je leur promets du repos.

R E P O N S E

À la Feuille des Nouv. Ecclesiastiques du 1. Juil. 1739.

CCCCVI.

Deux traits contre moi dans cette Feuille, & tous deux fort méchants. Le premier porte sur ma XX^e. Lettre. *Nous comptons bien, dit le Nouvelliste, que les paradoxes, les faussetés, les blasphèmes, la Théologie erronée, & l'insoutenable Physique de cette étrange Lettre, ne demeureroient pas sans réponse, & c'est ce qui n'a pas manqué d'arriver. Les Réflexions importantes valent, au jugement de tous les Lecteurs équitables, une réfutation complète de la dernière production du Bénédictin, lequel ne justifiera jamais; au sujet du miracle de Moïsy, en particulier, ni sa Théologie, ni sa Physique, ni son honneur & sa probité. L'expérience en est faite: & depuis que ces solides Réflexions sont répandues dans le Public, chacun en les lisant se demande avec indignation, comment D. L. s'en tirera: s'il écrira encore, & s'il osera même se montrer. Ce n'est à la vérité qu'un échantillon de la méthode qu'a suivie ce Religieux dans tous ses Ecrits, & singulièrement dans sa XX^e. Lettre, mais c'est un échantillon décisif & tranchant. Quiconque est une fois atteint & convaincu, aux yeux de toute la terre, de ne respecter dans ses audacieuses critiques ni la Religion ni la bonne foi, ne peut plus raisonnablement espérer d'être écouté sur rien, si ce n'est par les complices de son irréligion & de ses calomnies.*

Déclamation du
Nouvelliste con-
tre ma XX^e. Lett.

CCCCVII.

Voilà des injures bien atroces: mais il est aisé de les repousser. *L'expérience en est faite: on sçait aujourd'hui que l'honneur & la probité m'ont dirigé dans ma XX^e. Lettre; que la Physique en est exacte; que la Théologie en est incontestable; que les Réflexions prétendues importantes touchant le miracle de Moïsy, ne sont qu'un tissu de déclamations emportées & puérides; que ce miracle est chimérique; que les autres miracles préconisés par l'Auteur de ces Réflexions, ne sont les uns que des faussetés, & tous que des minuties dignes d'un très-profond mépris; que le Nouvelliste, en vantant ces miracles & ces Réflexions, n'a fait qu'exercer sa*

Ces Déclama-
tions se retournent
d'elles-mêmes
contre le Parti.

fonction ordinaire d'approbateur d'inepties, de romans, de calomnies & d'excès. *Depuis que la première partie de cette XXI. Lettre est répandue dans le Public, chacun en la lisant se demande avec indignation comment M. Gautier Doïen de la Cathédrale de Blois, comment les Curés signateurs des Requêtes, comment les témoins & les partisans de ses faux miracles, comment l'Auteur des Réflexions, comment le Nouvelliste s'en tireront : car le Parti n'est fort que quand on le laisse faire, & qu'on le laisse dire ; dès qu'on a le courage & la patience de discuter ses œuvres & ses Ecrits, il fait horreur & pitié. Que les personnes qui s'y sont malheureusement livrées, apprennent par cet échantillon décisif & tranchant, combien la méthode qu'il suit dans tous ses Ecrits est condamnable ; & que l'ayant non pas une fois, mais un très-grand nombre de fois atteint & convaincu de ne respecter dans ses audacieuses critiques ni la Religion ni la bonne foi, il ne peut plus raisonnablement espérer d'être écouté sur rien, si ce n'est par les complices de son irréligion & de ses calomnies. Ces expressions du Nouvelliste se sont présentées ici si naturellement, que j'ai cru devoir les adopter. Si elles sont dures, ce n'est pas ma faute.*

CCCCVIII.

Exposé qu'il
fait d'un mouve-
ment excité dans
la C. de S. maur
contre moi.

L'autre trait qu'il a lancé sur moi, & sans quoi je n'aurois pas fait attention à sa feuille, me touche bien autrement : c'est ce qu'il y avance des dispositions de la Congrégation de saint Maur à mon égard. *Le plus grand nombre, dit-il, a toujours été sensiblement affligé des principes qu'il a avancés, & de la méthode qu'il a suivie dans ses Ecrits ; & lorsque la XIXe. Lettre parut, (nous pouvons le publier aujourd'hui avec assurance) le soulèvement de sa Congrégation fut si universel, que les Acceptans même ne dissimulèrent pas la juste indignation que leur causoit ce scandaleux libelle. Ces Religieux offensés d'une part de voir dans l'Ouvrage de l'un de leurs confreres, leur Catholicité mise en Problème : scandalisés de l'autre part de ce que les personnes les plus respectables y étoient traitées sans nul ménagement, ne crurent pas pouvoir se dispenser en conscience de désavouer publiquement les excès de l'Auteur, ni de demander justice contre lui au premier Chapitre général, auquel ils étoient résolus d'en porter leurs plaintes. Mais comme ce Chapitre étoit encore éloigné, ils prirent le parti de le prévenir par une Lettre commune, qu'ils adressèrent à une personne constituée en*

dignité; la suppliant de vouloir bien faire connoître au Public qu'elle avoit entre les mains un désaveu formel de la XIX^e. Lettre Théologique..... de la part d'un grand nombre de Religieux de la Congrégation de saint Maur..... La Lettre fut donc dressée & envoyée, munie de près de 200. souscriptions; outre quelques autres signées séparément par différens particuliers, & adressées les unes à la même personne, les autres à M. l'Evêque de Senz sur le même sujet, & à la même fin: de sorte qu'en recueillant ces témoignages, (qui sans doute ne seront pas perdus pour la postérité,) l'on peut dire que la réclamation auroit été encore plus grande, si la difficulté de la communication n'avoit empêché de repandre le projet autant qu'on l'auroit souhaité. Ces RR. PP. avoient donc espéré que leurs Lettres demeureroient secrettes jusqu'au Chapitre qui vient de se tenir; qu'au Chapitre Dom L... encore membre de la Congrégation, & en cette qualité soumis à la juridiction & à la correction monastique y seroit dénoncé, & qu'alors on seroit en liberté d'agir ouvertement contre lui. Mais par un contretiens fâcheux (dont on sçait de bonnes nouvelles à saint Martin de Pontoise) tout fut découvert.

CCCCIX.

Ainsi parle le Nouvelliste; & j'avouë que pour cette fois il a enfin réussi à me fâcher. Pendant 32. ans que j'ai été dans la Congrégation de saint Maur, j'en ai toujours reçu de si grandes marques de bienveillance, & je lui ai été toujours attaché par de si forts liens d'amour, d'estime & de respect, que toucher à mon zèle pour elle, ou obscurcir ses sentimens pour moi, c'est me prendre par l'endroit sensible. Dans l'appréhension qu'il ne me fît cette injure, j'avois prié le P. Prieur du Monastere de Meulant de dire à Dom Edmond Duret Religieux de cette Maison, l'auteur, ou plutôt l'instrument principal de l'intrigue contre moi, & qu'on sçait être très-lié avec les Directeurs des NN. EE. que s'il n'empêchoit qu'on n'y parlât de cette affaire, je serois obligé de la raconter à mon tour, & que nécessairement il y joueroit un mauvais rôle. Ou Dom Duret n'a pas jugé à propos de m'écouter, ou il n'a pas été écouté lui-même. Il faut donc malgré moi que j'en parle: & je puis d'autant moins m'en dispenser, que depuis que le Nouvelliste en a fait mention, on la trouve souvent ramenée dans les Libelles (a) que le parti public, Je serois blâ-

Raisons qui m'obligent à le refuser, & à exposer le fait au juste.

Ecclesiastique
pour l'année
1720. Harangue
des Habitans de
Sarcell. à M.
l'Arch. de Sens,
p. 57. &c.

inable si je me taisois plus long-tems. Je dois à la Congrégation de ne pas laisser prendre ainsi son nom dans une affaire à laquelle elle n'a eu aucune part; & je me dois à moi-même de ne pas souffrir qu'on la représente comme liguée contre moi, elle qui dans tous les tems m'a honoré de son affection & de sa confiance. Voici donc le fait dans son origine & dans son progrès; & c'est ici que va s'offrir l'occasion que j'avois prévue & annoncée (a), de faire sentir la petitesse l'injustice & d'une déclamation de feu M. l'Evêque de Montpellier.

(a) Ci-dessus p.
1548.

Pour se vanger
de ma XIX. Lett.
feu M. de Mont-
pellier sonne le
tocsin contre moi
dans la Congrè-
gation de S. maur.

Le Parti au désespoir du coup que je lui avois porté dans ma XIX. Lettre, & ne voyant point de remède à ses blessures, chercha sa consolation dans la vengeance, & résolut de mettre tout en œuvre pour me perdre: c'est là sa méthode ordinaire; il seroit sans force s'il n'étoit pas méchant. Mais comment y réussir? il fut conclu pour cela de soulever, s'il se pouvoit, la Congrégation de saint Maur contre moi.

(b) Lett. au su-
jet de la XIX. Lett.
&c. p. 3. & 4.

En conséquence voici d'abord feu M. de Montpellier qui y sonne de toutes ses forces le tocsin (b) Sous prétexte qu'il y a des Appellans dans la Congrégation, il s'ensuivoit, à l'entendre, que tout ce que j'avois dit contre les appellans, retombe à plomb sur elle. S'il n'est point d'Appellans, ajoûtoit-il, pour qui le Chrétien puisse avoir de l'estime, & que l'honnête homme ne doive détester; s'ils sont tous sans exception ou des fourbes & des sacrilèges à brûler, ou des suppôts de l'Enfer, & des favoris du diable, que faire de la Congrégation de saint Maur? Ce que l'on fit autrefois de l'Ordre des Templiers. Les ennemis de cette Congrégation trouveront, j'en suis sûr, ma réflexion judicieuse. Déjà je les entends y applaudir: *EXINANITE, EXINANITE USQUE AD FUNDAMENTUM IN EA.* L'Auteur des Lettres Théologiques oseroit-il mêler sa voix à la leur? Voit-il que si on vouloit porter à la Congrégation de saint Maur les derniers coups, il ne pourroit arracher à ses ennemis les instrumens qu'il leur a mis en main pour la détruire jusqu'aux fondemens &c?

CCCCXI.

Vaine affecta-
tion de zèle dans
le Prélat pour
cette Congrèga-
tion.

Quel zèle pour la Congrégation de saint maur! On diroit que le Prélat en étoit pénétré. Mais les Jansénistes ont ils jamais été touchés d'une véritable affection pour l'Etat Monastique? Quelle attention au contraire à le décréditer! Bien impru-

dens en vérité, bien imbécilles les Religieux qui suivent les impressions du Parti, quand même les règles de l'Evangile leur en laisseroient la liberté ! Quelquefois, il est vrai, il leur prodigue ses éloges : mais pourquoi ? Pour leur faire trouver de l'onction, en flâtant ainsi leur amour propre, à porter son joug, & à lui servir d'enfans perdus. Quelquefois aussi il jette des cris en leur faveur : mais pourquoi ? Parce qu'il lui importe de faire de l'éclat : du reste ne s'inquiétant jamais de les pousser dans le précipice, s'il lui en revient de l'utilité ; & fort consolé d'avance de les voir périr eux & leurs Corps, pourvû qu'il en retire de la gloire. Ce sont des vérités d'expérience.

Comment donc s'imaginer que le zèle que montrait feu M. de Montpellier en faveur de la Congrégation de saint Maur, ait été sincère ? Non : ce n'est pas par appréhension pour elle qu'il crioit : étoit-elle alors en péril ? C'étoit par envie de me susciter des traverses. En mettant dans la bouche des prétendus ennemis de la Congrégation l'*exinanite*, *exinanite*, à quoi personne ne pensoit ; il le disoit effectivement contre moi aux Religieux ses adhérens. Elevés-vous, criés, agités-vous, cabalés pour renverser, pour écraser ce destructeur de nos chères convulsions, de nos chers miracles ; cet Historien trop véridique de nos illusions, de nos guerres intestines & de nos excès. Il auroit eu honte de parler ainsi ; mais c'est au juste ce qu'il vouloit dire, & personne ne s'y trompa. Trouve-t-on que ce fût là se défendre noblement ?

CCCCXII.

Mais quel travers dans son raisonnement ! Parce qu'il y a des Appellans dans la Congrégation de saint Maur, il faut, selon lui que tout le mal que j'ai dit des Appellans, retombe à plomb sur elle. Mais de qui sont les récits que j'en ai faits ? N'est-ce pas le Parti même qui me les a tous fournis ? C'est donc du Parti que la Congrégation de saint Maur doit se plaindre. Si j'ai dit qu'il n'est donc point d'Appellans pour qui le Chrétien puisse avoir de l'estime, & que l'honnête homme ne doive détester : n'ajoutai-je pas tout de suite, pour renvoyer aux Appellans même tout l'odieux de cette conséquence, que (a) c'étoit une suite de leurs propres déclarations que j'allois reprendre ?

Abus du raisonnement dont il se sert pour la soulever contre moi.

(a) Suite de la XIXe. Lett. page 1136.

De plus, s'il est vrai que les coups qu'on porte aux Appel-

Appellans, *retombent à plomb* sur la Congrégation de saint Maur, parce que beaucoup de ces Religieux ont appelé; ne faut-il pas à plus forte raison, en vertu du même principe, que puisqu'un bien plus grand nombre de ces Religieux, les Supérieurs majeurs à la tête, ont accepté, les insultes qu'on fait aux Acceptans, *retombent à plomb sur elle*? Or combien d'insultes le Parti n'a-t-il pas fait aux Acceptans? *Quoi de plus horrible*, disoit le Prélat lui-même (a), *que le portrais que les Appellans font des Constitutionnaires!* Le Parti a donc insulté la Congrégation de saint Maur. C'est donc contre le Parti qu'elle doit s'élever. Ce raisonnement si naturel confond celui du Prélat.

C C C C X I I I.

(a) Même
Lettre.

M. de Senez vient à son appui : mais leurs déclamations demeurant inutiles, M. Bourfier forme une intrigue par le moien de Dom Duret. Caractère de ce Religieux.

(b) Let. au sujet de la XIX. Lett. Théolog. p. 3.

Aussi sa déclamation ne fit pas grand effet : & quoique M. l'Evêque de Senez l'eût secondé de son mieux (b), on n'entendit dans la Congrégation, au milieu des signes d'applaudissement & de joye, que quelques murmures. Il fallut donc y former une intrigue pour me nuire; & ce fut là le sentiment & le partage de M. Bourfier. Dom Masson Religieux de l'Abbaïe de saint Martin de Pontoise, étant allé le saluer & recevoir ses ordres, il le chargea de dire de sa part à Dom Edmond Duret, alors Religieux de la même Abbaïe, & qu'il sçavoit être toujours disposé à faire ce qu'il lui prescrirait, qu'il falloit dresser contre moi une Lettre circulaire, pour être envoyée à tous ses correspondans de la Congrégation.

Dom Duret est un homme extraordinaire. Tel est son caractère, de vouloir maîtriser, & d'être néanmoins docile à l'extrême. Dans tous les Monasteres où il demeure, il faut qu'il soit l'oracle, que tout ressortisse à son tribunal, que ses Confères, pour avoir de l'agrément, lui soient asservis, & que ses Supérieurs, afin de conserver la paix, ne s'opposent à rien de ce qu'il veut. Mais à l'égard des chefs du Parti, c'est un autre homme. Dès qu'ils ont décidé, le voilà d'une soumission d'enfant. Que n'est-il aussi obéissant aux Pasteurs que J. C. lui ordonne d'écouter ! L'Eglise auroit lieu d'en être satisfaite, & la Congrégation de S. Maur auroit été presque toujours tranquille.

C C C C X I V.

Même sujet.

Au tems des réappels on vit combien son obéissance est prompte & aveugle. Loin d'en approuver le plan, il avoit fait un Ecrit pour en montrer les inconveniens & l'inutilité ;

& j'ai souvent ouï dire à un excellent connoisseur, que conformément même aux vûes & aux principes du Parti, cet Ecrit étoit fort solide. Mais M. Duguet, qui possédoit alors sa confiance, & à qui il avoit envoyé son Ecrit, lui aiant marqué pour toute réponse, qu'il ne s'agissoit point de raisonner quand il étoit question d'agir : sur le champ, contre ses lumières propres, & sans sçavoir pourquoi, le voilà qui parle, qui écrit qui caresse, qui presse, qui persécute pour obliger ses Confreres à mettre leurs noms dans la nouvelle liste.

Aujourd'hui, pour avoir changé de Voïant, il n'a pas changé de système. Dès la naissance des convulsions, & peut-être même auparavant, il avoit substitué à M. Duguet M. Bourcier ; & celui-ci l'a depuis conduit comme par la lisière. Tandis que le Docteur fut pur Convulsionniste, Dom Duret soutint & prêcha l'unité de principe dans les convulsions : & dès qu'il eut forgé le système du discernement & du mélange, D. Duret se déclara Mélangiste & Discernant. Pour qu'il croie il suffit que M. Bourcier parle, & cela suffit aussi pour le faire agir. Son avis n'étoit point qu'il se fit des mouvemens contre ma XIX^e. Lettre : mais Dom Masson ne lui eût pas plutôt appris que c'étoit celui du Docteur, qu'il se mit en devoir de les exciter, & qu'il n'oublia rien pour les rendre vifs, & pour les étendre.

CCCCXV.

Il dresse donc une Lettre, & l'envoie à ses serviteurs, & à ses amis dans la Congrégation, avec un modèle de procuration qu'ils devoient faire signer par autant de Religieux qu'il se pourroit. La Lettre étoit pleine d'expressions si fortes, que Dom Pierre Courtier, quoique familiarisé avec les termes brusques, & quoique Janséniste des plus outrés, lui manda le 27. Juillet 1738. qu'elles étoient trop fortes, & qu'il jugea à propos de modifier un peu la Lettre. Aussi zélé néanmoins pour le fond que Dom Duret, il fit ce qu'il put pour lui acquérir des adherans : cependant, lui marqua-t-il, *nous ne nous sommes trouvés que trois qui avons entré dans ce projet* : c'est-à-dire, lui, Dom Sulpice J... Religieux très-aimable en tout sens, s'il pouvoit se guérir de son respect pour les convulsions, & par là se déprendre du Parti qui le trompe ; & Dom André M..... bon enfant aussi, mais de ceux à qui certaines gens ont fait,

Lettre circulaire que Dom Duret dresse & envoie. Mouvements de ses correspondans pour obtenir des signatures.

& feront toujours dire, signer & croire tout ce qu'ils voudront, C'est là toute la recruté que Dom Pierre Courtier fit dans son canton.

CCCCXVI.

Même sujet.

Pour les autres correspondans de Dom Duret, ils sollicitent de toutes parts pour qu'on souscrive à sa Lettre. On le verra par l'extrait de deux Lettres qui lui furent écrites.

Extrait de la Lettre de Dom Simon Mauger écrite du Mans à Dom Duret le 16. Août 1738.

“ M. R. P. J'attendois pour répondre à celle que vous m'a-
 ,, vés fait l'honneur de m'écrire, à avoir un nombre de signa-
 ,, tures qui pût vous faire plaisir. Quoi que je n'aie pas encore
 ,, fait ce que je souhaitois, en voici néanmoins quelques-unes
 ,, que je vous envoie, &c. ”

Extrait de la Lettre de Dom Claude Serpe à Dom Edmond Duret, écrite de Corbie le 28. Juillet 1738.

“ M. R. P. Je n'ai pû vous envoyer cet acte plutôt, d'au-
 ,, tant qu'après l'avoir présenté moi-même à ceux à qui je
 ,, pouvois, l'ayant mis entre les mains de D. Matthieu (Joret)
 ,, dès Mercredi de la semaine passée, pour voir s'il y-en auroit
 ,, quelque autre à ajoûter, & le lui ayant redemandé Samedi
 ,, au soir, il me dit qu'il ne pouvoit le rendre que pour partir
 ,, aujourd'hui. Le R. . . . l'a signé aussi, mais à condition qu'on
 ,, lui communiqueroit ce qu'on voudroit présenter au Chapitre.
 ,, J'aurois crû que Dom Var..... & Dom Mon... l'auroient si-
 ,, gné : mais J'ai écrit Dimanche à Dom Gresserau. . .
 ,, Vous y pouvés aussi mettre le soi-disant bon homme, qui m'a
 ,, mandé qu'il signeroit indifféremment l'une ou l'autre Lettre....
 ,, Pour moi.... je m'en rapporte à vous pour faire ce que vous
 ,, croirés que je dois faire &c. ” J'ai mis des points en certains
 endroits, ici parce que ce sont des mots inutiles, & là par ménagement.

CCCCXVII.

M. l'Evêque
 d'Auxerre ap-

L'un de ceux qui signèrent la Lettre circulaire, fut un jeune Religieux nommé frere Guillaume Galbaud; & c'est lui

qui porta le projet à Monseigneur l'Evêque d'Auxerre. C'est encore Dom Simon Mauger qui va nous l'apprendre. prouve le complot.

“ Un de nos Confreres (frere Guillaume Galbaud ,) écrivoit-
 „ il à Dom Duret dans la Lettre du 16. Août 1738. passant
 „ par ici pour aller à Dijon (faire son cours de Langues ,) nous
 „ lui avons montré la Lettre & la Procuration qu'il a approu-
 „ vée & signée. . . . A Auxerre il a eu l'honneur de voir Mon-
 „ seigneur l'Evêque , & lui a parlé du projet qu'il a fort ap-
 „ prouvé ; & même il paroît qu'après le Chapitre , si l'on n'y
 „ est pas écouté , il est d'avis qu'on fasse imprimer la Lettre
 „ & les signatures. Vous sçaurés encore mieux les intentions &
 „ de ce Prélat , & de ses amis. Nous sommes résolus ici de sui-
 „ vre ce que vous nous manderés d'ici au Chapitre. Je crois
 „ que le meilleur à faire , ce seroit de gagner quelque Supérieur
 „ qui aux Diètes parlât fortement , & demandât au nom de la
 „ Province que Dom L ne fût plus Supérieur , & qu'on
 „ fît justice sur ses Lettres &c. “

On vient d'entendre ce qu'on marque de M. l'Evêque d'Auxerre. C'est là l'explication de ce que le Nouvelliste a dit d'une personne constituée en dignité , dépositaire des signatures.

CCCCXVIII.

On ne fut pas plus délicat pour cette nouvelle liste , qu'on l'avoit été pour celles des appels , & de l'adhésion à M. de Senez. Peu de Religieux de mérite voulant souscrire , tout fut bon ; & ni le défaut de conduite , ni la foiblesse d'esprit ne fit rebuter qui que ce soit. Sur une telle matière je veux être discret & laconique : mais il importe que j'en cite au moins un exemple ; & c'est Dom Serpe qui le fournira. Je me contenterai de mettre les lettres initiales des noms , voulant éviter autant qu'il se pourra , de blesser ceux mêmes dont j'aurois lieu de me plaindre. “ Dom Vi . . , disoit Dom Serpe à
 „ Dom Duret , vient de me remettre le présent Acte Je
 „ vous avoue pour moi que je n'aurois pas été fort curieux de
 „ sa signature , non plus que de celle des deux bons vieillards
 „ (Dom Ant . . Bru . . de B . . & Dom Th . . D . .) , qui ne
 „ sçavent peut-être pas de quoi il s'agit , & pourroient donner
 „ occasion de dire qu'on a été chercher de vieux radoteurs
 „ pour grossir le nombre “.

Nul choix dans les signatures.

La réflexion étoit sage. Mais pareilles réflexions auroient

trop abrégé la liste. On prit donc les trois signatures : elles faisoient nombre. Et puis sçait-on au loin quels sont ceux dont on lit les noms ?

CCCCXIX.

Maneges pour les extorquer.

Tous les moïens employés en 1717. en 1718. en 1720. en 1727. pour extorquer des signatures contre la Bulle, & contre le concile d'Embrun, on les mit en œuvre pour en obtenir contre moi. Je pourrois révéler à ce sujet quelques anecdotes assés curieuses que l'on me manda : mais je les tairai aussi long-tems que l'on ne me forcera pas à les raconter. L'extrait que je vais donner de deux Lettres que m'écrivit un des souscripteurs à la Lettre de Dom Duret, y suppléera en quelque sorte.

Dans la première datée du 28. Octobre 1738. ce Religieux, dont je tais le nom pour ne le pas exposer, après m'avoir marqué qu'il se formoit une conspiration contre moi pour le Chapitre général suivant, & qu'on envoïoit une Lettre circulaire dans tous les Monasteres, *pour y quester le plus de signatures* qu'on pourroit, ajoûtoit : " C'est Monseigneur „ d'Auxerre qui doit être dépositaire de ces souscriptions : on „ n'envisage rien moins que votre ruine . . . La grace que je „ vous demande, c'est de ne me pas commettre dans cet avis que „ je vous donne, parce que ces bons Messieurs sont des gens „ qui ne pardonnent jamais, & qui ne perdent jamais de vûe „ une offense vraie, ou supposée &c.“

L'année suivante le 4. Août 1739. le même m'écrivit une seconde Lettre, dont voici également l'extrait. " Il vient de me „ tomber entre les mains la feuille des NN. E.E. du 1. Juillet „ 1739. . . . Un pareil Ecrit ne peut partir que d'une plume „ trempée dans le fiel le plus amer, laquelle n'a pû être con- „ duite que par la main de quelques Philosophes mystagogi- „ ques ; qui mécontents d'une situation privée . . . se croient en „ droit de briser toutes les barrières de la modération „ On fait trophée dans cette feuille étrange, d'un certain nom- „ bre de Religieux, dont on a mandié & surpris la signature „ avec adresse ; par les plus capicieuses sollicitations. J'ai été „ malheureusement de ce nombre. „

CCCCX X.

L'affaire s'étoit menée quelque tems assés secrettement. En-

La cabale est découverte.

fin elle transpira. Dès le mois d'Août quelques Supérieurs, & plusieurs Religieux me donnèrent avis du complot. Peu après Dom Martin Salais Prieur de saint Martin de Pontoise, inquiet de voir arriver par la poste des paquets pour Dom Duret dont-il avoit éprouvé le génie ; & craignant qu'il ne conduisît encore quelque cabale préjudiciable à la tranquillité du Corps, ouvre un de ces paquets, & y trouve toute l'intrigue. Son devoir l'obligeoit à en donner avis au R. P. Général. Il le fit, & lui envoya le paquet entier.

Autres Lettres qui me viennent des Provinces ; l'on m'envoie copie de la Lettre & de la Procuration minutées par D. Duret, & l'on me nomme plusieurs de ceux qui avoient souscrit. Tout fut ainsi découvert. Il est heureux pour Dom Duret qu'il ait eu affaire à un Constitutionnaire tel que moi. Un Janséniste tel que lui, qu'il auroit ainsi insulté, n'auroit pas tardé à lui en donner pour son compte ; & le moïen de le bien païer n'est pas une énigme dans le Corps. Mais je n'en eus pas même la tentation. Graces à Dieu, jamais Appellant n'a eu à s'y plaindre personnellement de moi : je puis les en prendre à témoins tous tant qu'ils sont : ils sçavent que je haïssois leur Parti, mais que j'aimois leurs personnes, comme je les aime encore. Je formai donc le dessein de demeurer en paix, & de m'abandonner absolument à la Providence ; qui que ce soit ne m'a vû agité sur cela d'inquiétude ; & comme si tout étoit calme, je continuai d'écrire contre les illusions, & contre les mensonges du Parti. Quel mal, me disois-je à moi-même, peuvent me faire les auteurs de l'intrigue ? De me faire descendre du rang dont la Congrégation m'a honoré ? de me reduire à la vie privée ? Très-douteux qu'ils y réussissent, mais prévalussent-ils au Chapitre Général sur mes amis, les Charges sont tellement charges, que dans bien des momens je prenois pour un vrai bien d'en être privé, & que jamais je ne le regardai comme un vrai mal. Si Dieu a confondu la mauvaise volonté de Dom Duret, de M. Bourcier son précepteur, & des Religieux ses associés, en m'élevant à l'Episcopat, il sçait que je n'ai ni recherché, ni désiré cette dignité ; & que si je l'ai acceptée, c'est par le conseil & par la volonté des Supérieurs de la Congrégation.

Puérilité du projet de Dom Duret, & des raisons qu'il alléguoit dans la Lettre circulaire.

Rien au reste n'étoit en soi plus puéril que cette intrigue. M'opposer de simples noms lorsque j'avois donné des raisons, quelle pitié ! Si ma Lettre méritoit les qualifications que Dom Duret y donnoit, au lieu de cabaler, que ne la combattoit-il par quelque solide Ecrit ? que ne la détruisoit-il par une bonne réponse ? Et c'est ce que lui dirent sensément quelques personnes de ma connoissance. *Oh ! mais*, repartit-il, *il n'est pas aisé d'y répondre*. C'est donc pour cela qu'on cabala. Le parti étoit plus facile ; & à Dom Duret sur tout : le grand usage instruit.

Puérilité aussi que le motif qu'il alléguoit de sa Lettre circulaires. Il vouloit, disoit-il, empêcher que la postérité ne crût qu'il approuvoit mes Ouvrages, & chaque Souscripteur donnoit la même raison. Admirable précaution ! Outre que je ne les avois cités ni lui, ni ses collègues, comme mes approbateurs, croit-on que faute d'être au fait de leur sentiment la postérité dût être inquiète ?

Ils craignoient encore, ajoûtoient-ils, vû le rang que j'occupois dans la Congrégation, qu'on ne pensât que j'en étois l'organe dans mes Ecrits. Mais l'avois-je fait entendre quelque part ? Pour le dire avec justice, il eût fallu qu'elle m'eût donné l'ordre d'écrire, & j'en avois seulement la permission. Prétexte d'autant plus bizarre que dans cent occasions les Jansénistes avoient pris son nom à bien moins juste titre. Combien de fois, ce que quelques Religieux avoient fait, lorsque la plupart des autres refusoient d'y ad'hérer, lorsque les Supérieurs le condamnoient, le Parti ne l'a-t-il pas publié comme le vœu de la Congrégation même ? Et, pour ne pas résusciter des scènes oubliées, mon affaire que le Nouvelliste a mis sur le tapis, n'en fournit-elle pas une preuve certaine ?

CCCCXXI.

C'est sottement que le Nouvelliste attribue ce mouvement à la Congrégation de Saint Maur.

Le soulèvement de la Congrégation, dit-il, *fut universel*, lorsque *la XIX. Lettre parut*. De la Congrégation ! Pourquoi la nommer ici, lorsque c'est M. Bourcier qui par Dom Duret son agent y excita le mouvement ? *Le soulèvement y fut universel* ! Mais quoi ! fût-il vrai qu'il y a eu près de deux cens souscriptions à la Lettre de Dom Duret, ainsi que le Nouvelliste l'assure, deux cens Religieux font-ils une Congrégation

tion qui en contient près de trois mille ? Ainsi se conduit toujours le Parti. Le cercle étroit de ses Sectateurs dans le monde, c'est le Public. Une petite partie des membres d'une société qu'il a séduits, c'est la société même. S'il étoit question d'opposer signatures à signatures, j'aurois de quoi accabler celles dont le Nouvelliste fait trophée. Celles-ci ne sont pour la plupart que des noms arrachés par adresse, par sollicitation, par importunité, ou les noms des Religieux sans lumière, dont plusieurs même n'avoient jamais lu mes Ecrits. Mais moi, j'ai nombre de Lettres de Supérieurs, & de Religieux, l'élite presque entière de la Congrégation, qui m'y témoignent leur zèle pour mes intérêts, & leur indignation contre les Cabalistes.

CCCCXXIII.

Quel chagrin pour moi si la menace qu'ajoute le Nouvelliste, s'exécute ! Sans doute, dit-il, ces 200. témoignages ne seront pas perdus pour la postérité : & sans doute aussi, ajouterai-je, le Parti ne manquera pas de mettre sur le frontispice que ce sont les témoignages de 200. Religieux pieux & sçavans : car à qui refusera-t-il ces titres, après que le Nouvelliste en a décoré un Dom Jean Jacques Barré, Religieux Janséniste, sans autre talent que celui de sçavoir un peu de Musique, & d'une conduite si peu sage, qu'en 1736. à la Diète de sa Province, les Appellans, comme les Acceprans, en portèrent de grandes plaintes, & qu'après le Chapitre Général, ils agirent encore de concert pour qu'il fût enfermé ; ce qui a été fait, & ce qui ne l'a pas corrigé. Si je puis en suppliant trouver grâce auprès des Chefs du Parti, je les supplie instamment de ne permettre jamais qu'une telle liste paraisse. Je suis d'avance attristé de la seule pensée de prendre la plume sur un tel sujet. mais pourrois-je m'en dispenser ? Souffrirais-je en silence que l'on publiât que 200. Religieux pieux & sçavans se sont élevés contre mes Lettres ? Non, je sens que je ne le pourrois. Je la donnerois donc moi cette liste à mon tour, avec des Notes sur chaque nom qui caractériseroient les souscripteurs. De certains je dirois : ils ont du mérite. mais pour plusieurs j'assurerois ; & je le prouverois en cas de besoin, que c'est la partie infirme d'un grand Corps d'ailleurs fort sain ; & pour le reste, que leurs souscriptions sont un vrai fétu.

Ce qui arrivera si l'on fait paroître les 200. souscriptions dont parle le Nouvelliste, ainsi qu'il m'en menace.

Même sujet.

Que seroit-ce si par occasion, ce qui arriveroit vraisemblablement, je reprenois les listes des Appellans, Réappellans, Adhérens de la Congrégation, 400. en tout dans la plus forte liste : Tels & tels, dirois-je, ont de la régularité, de l'esprit, de la capacité : c'est dommage que le Parti les ait fascinés. Tels & tels autres (& ceux-ci sont en grand nombre, dans la liste au moins des adhérens à M. de Senez) n'ont jamais ni signé, ni chargé personne de le faire en leur place : si on y voit leurs noms, c'est une friponnerie des Editeurs : quelques-uns même de ces Religieux étoient morts avant la convocation du Concile d'Embrun. Pour ces autres, (& le nombre en est aussi fort grand) Dieu leur a fait la grace de reconnoître leur faute, & de revenir de bonne foi à l'obéissance & à l'unité. Ceux-ci ne savent pas seulement de quoi il s'agit : ce sont des esprits bornés à l'extrême. Ceux-là, (je veux croire qu'il y en a peu, mais je sçai qu'il y en a) pour être au large vouloient le trouble dans la Congrégation, & auroient désiré qu'elle fût détruite. Enfin, tels & tels ont toujours fait la sollicitude, & le supplice des Supérieurs par leur caractère & par leur conduite : il en est même qu'ils avoient été obligés de sentencier. Je dirois tout cela ; & je dirois vrai.

Même sujet.

Que seroit-ce encore si j'allois revoir certains Ecrits que quelques brouillons du Parti ont publiés sur ce qui s'est passé dans la Congrégation depuis les affaires du tems : Que de faussetés ! Que de calomnies ! Les faits y sont défigurés de la manière la plus criante ; & c'est avec une malice & une mauvaise foi qui ne se comprend pas, qu'on y a maltraité des Supérieurs & des Religieux du premier mérite. Il y en a qui sont morts, & dont la mémoire me sera toujours précieuse. D'autres vivent, & ils me sont aussi très-respectables & très-chers. Leur patience a été grande, puisqu'ils n'ont jamais repoussé de si grandes injures. Mais moi je pourrai bien les en vanger, si jamais l'on me force à rompre le silence.

Oublions tout si on le veut : c'est là mon inclination, c'est mon desir. Mais si l'on se donne encore la licence de répandre des médisances & des calomnies contre les Supérieurs & les Religieux Acceptans, je prendrai moi la liberté de dire les

vérités de certains Religieux Appellans : j'en donne ma parole , & je n'ai pas coûtume d'y manquer. Il faut que tout cela finisse. Je connois ceux qui conduisent la troupe Janséniste ; c'est à eux que je m'en prendrai , & je sçai par où leur faire regretter de ne s'être pas tenus tranquilles. Ce sera leur pure faute : s'ils ont la guerre , puisque pour s'en garantir ils n'ont qu'à vouloir la paix. Que la subordination & la concorde , qui malgré les obstacles & au grand dépit de M. Bourcier & de ses adhérens , se sont rétablies depuis quelques années dans la Congrégation de S. Maur , s'y affermissent de plus en plus ; pour que l'on y continuë d'édifier l'Eglise par la piété , & de la servir , ainsi que l'Etat , par d'excellens Ouvrages. Ce sont là mes vœux , & ils sont ardens.

CCCCXXVI.

J'atteins enfin à la conclusion de mon Ouvrage : j'ai rempli tout l'objet que je m'étois proposé ; & je n'y reviendrai plus , si quelque Ecrit ou quelque évènement ne m'y ramene.

Conclusion de
tout l'ouvrage.

Me fera-t-il permis en finissant de parler de mon succès ? Rien ne l'empêche , pourvû que je le rapporte , non à mon industrie , mais à la dignité de la cause que je soutiens , au faux & au ridicule de celle que j'ai attaquée. Qu'on est fort quand on combat avec l'Eglise , quand on a pour soi la raison & l'autorité ! C'étoit là ma situation. Mais qu'on est foible , lorsqu'il faut résister à la raison , à la doctrine des divins Livres , à la foi de tous les tems , aux Décrets de l'Eglise : C'étoit là l'état de mes adversaires. Aussi leur confusion est-elle complete. Qu'on fasse attention à la manière dont ces hommes orgueilleux par éducation , & impatiens d'habitude , essuient depuis si long-tems les coups que je leur porte. Attendés , ont-ils dit à chaque Lettre , attendés , on va lui répondre ; M. le Gros en est chargé depuis long-tems ; il y travaille : oh ! dans peu on le réfutera comme il faut. Mais ce n'étoient que de vains discours pour retenir dans l'illusion les personnes que mes raisons avoient ébranlées. Jusqu'ici nulle Réponse.

Y en aura-t-il dans la suite ? Bien du monde croit que non , & moi aussi je le conjecture. Pour quelque nouvelle Epigramme , il est probable qu'on m'en saluera : il y a dans le Parti tant de gens oisifs , tant de gens méchans , dont quelques-uns ont de l'esprit. Pour des Estampes , probable encore qu'il m'en de-

corera de nouveau : il est si imaginatif , & si pécunieux. Pour quelque sot compliment accompagné de fades mensonges , il pourroit bien m'en venir encore : les menteurs & les sots , c'est dequoi le Parti fourmille. Pour des déclamations & des injures , il me les a prodiguées , & sans doute qu'il ne me les épargnera pas ; c'est la monnoie ordinaire dont il paie nos raisons. Pour quelque Ecrit décoré du titre de *Réponse*, mais Ecrit vague & superficiel , où l'on ne touchera qu'à certains points , en laissant ce qu'il y a de plus considérable à l'écart , comme peu digne qu'on s'y arrête ; je croirois aisément qu'il en paroîtra : le Parti , lors même qu'il n'a rien de bon à répondre , veut toujours qu'on croie qu'il a répondu. En un mot , tout ce que l'impuissance qui cherche à se déguiser , & que le dépit , la colère & la haine animent , a coutume d'inspirer , je m'y attends , & je n'en suis point inquiet. mais une Réponse suivie & théologique aux principes théologiques & suivis que j'ai établis dans mes Lettres , & à l'usage que j'en ai fait contre les prétendus miracles du tems , j'avoüe que si le Parti en hazarde quelqu'une , je serai surpris. En tout cas , j'ai assés réfléchi sur la matière , pour oser promettre que si cela arrive , l'on ne languira pas dans l'attente de ma Replique.

Que Dieu jette enfin sur tous mes adversaires ses yeux de miséricorde. Qu'il oublie les ignorances & les illusions des uns , qu'il pardonne les impostures des autres , qu'il les éclaire tous , qu'il les convertisse tous. C'est dans ces sentimens que je suis , messieurs , &c.

A Paris ce premier May 1740.

Fin de tout l'Ouvrage.

TABLE DES SOMMAIRES.

de la suite de la 21^e lettre, 3^e partie

D IXIÈME & dernière Question. Comment connoître à la fin & aux effets des miracles, s'ils sont divins ou diaboliques.	
CCXLVII. <i>L'origine de la plupart des miracles doit être cherchée dans leur fin, & dans leurs effets. Preuve de cette Règle contre M. Poncet, Page 1505</i>	
CCLXVIII. <i>Écueil à craindre : c'est de prendre pour mauvais dans la fin des miracles ce qui est simplement obscur. Tel est l'écueil où les Juifs ont péri, 1506</i>	
CCXLIX. <i>Autre écueil : c'est de regarder comme divin tout miracle qui sembleroit tendre & aboutir à quelque bien. Combien cette illusion est à appréhender, 1507</i>	
CCL. <i>Même sujet, 1508</i>	
CCLI. <i>Le but des miracles du tems, preuve indubitable qu'ils ne peuvent être divins, ibid.</i>	
CCLII. <i>On les dit destinés à condamner la Bulle Unigenitus, consacrée par 4. Papes, par l'Eglise de Rome, par l'Eglise universelle. Donc Dieu ne peut en être l'auteur, 1509</i>	
CCLIII. <i>Même sujet, 1510</i>	
CCLIV. <i>Même sujet, ibid.</i>	
CCLV. <i>Même sujet, 1511</i>	
CCLVI. <i>Même sujet, 1512</i>	
CCLVII. <i>Objections & réponses, 1513</i>	
CCLVIII. <i>Impossibilité aussi que Dieu les ait opérés, puisqu'ils tendent, dit-on, à proscrire les personnes soumises à la Bulle, & à canoniser l'Appel & les Appellans. ibid.</i>	
CCLIX. <i>Ces Messieurs se donnent présomptueusement le titre de saints, 1514</i>	
CCLX. <i>Leurs divisions touchant la doctrine, 1515</i>	
CCLXI. <i>Même sujet, ibid.</i>	
CCLXII. <i>Portraits affreux qu'ils font les uns des autres, 1516</i>	
CCLXIII. <i>Même sujet, 1517</i>	
CCLXIV. <i>Même sujet, 1518</i>	
CCLXV. <i>Même sujet, 1519</i>	
CCLXVI. <i>Même sujet, ibid.</i>	
CCLXVII. <i>Même sujet, 1520</i>	
CCLXVIII. <i>Même sujet, 1521</i>	
CCLXIX. <i>Même sujet, 1522</i>	
CCLXX. <i>Même sujet, ibid.</i>	
CCLXXI. <i>Même sujet, 1523</i>	
CCLXXII. <i>Même sujet. Conséquence de tous ces portraits : le corps des Appellans est tout gangrené, 1524</i>	
CCLXXIII. <i>Justesse de cette conséquence, ibid.</i>	
CCLXXIV. <i>La discorde n'y finira jamais. On conclut de tout cela contre les prétendus miracles au Parti, 1525</i>	

- CCLXXV. *On prouve aussi par les effets de ces miracles qu'ils ne sçavoient être divins,* 1526
- CCLXXVI. *Scandale & impertinence du parallele entre les miracles de N. S. J. C. & ceux du Parti,* ibid.
- CCLXXVII. *Même sujet,* 1527
- CCLXXVIII. *Fin du précis des XX. Let. Théol. La XIXe. sur tout a rendu le Parti furieux contre moi,* 1528
- Examen de quelques Réflexions contre ma XIXe. Lettre.
- CCLXXIX. *Vanité & injustice des Réflexions contre cette XIXe. Lett. avancées par le Censeur de la XVIIIe,* ibid.
- CCLXXX. *Même sujet,* 1529
- CCLXXXI. *Même sujet,* ibid.
- Examen de la Lettre de feu M. l'Evêque de Montpellier au sujet de la XIXe. Lettre Théologique.
- CCLXXXII. *C'est à regret qu'on va réfuter la Lett. de feu M. de Montpellier contre la XIXe. Lett. Théol. mais on y est forcé. Il appelle cette Lett. pièce étonnante, il y trouve de l'emportement. Réponse.* 1530
- CCLXXXIII. *Les Figuristes sont les seuls Appellans dont l'humiliation le touche,* 1531
- CCLXXXIV. *Il se plaint de ce qu'on compte M. de Bonaire parmi les Appellans, plainte étrange,* 1532
- CCLXXXV. *Scandale de sa prétention que de réjeter les Appellans à cause de leurs divisions, c'est condamner l'Eglise,* ibid.
- CCLXXXVI. *Fausseté que les Protestans soient de même en droit d'objecter à l'Eglise les combats des Constitutionnaires & des Appellans,* 1533
- CCLXXXVII. *Même sujet,* 1534
- CCLXXXVIII. *Même sujet,* 1535
- CCLXXXIX. *Etrange idée de comparer les dissensions des Catholiques & des Ariens, avec la guerre que se font les Jansénistes,* ibid.
- CCXC. *Remarque importante sur ce que dit le Prélat des Catholiques assis à côté des Ariens,* 1536
- CCXCI. *Autres faits tirés de l'Histoire Ecclesiastique qu'il m'oppose. Gemissemens de S. Basile & de S. Gregoire de Nazianze. Il en expose mal le motif,* 1537
- CCXCII. *Même sujet. Sur quoi les Catholiques disputoient alors entr'eux,* 1538
- CCXCIII. *10. Au sujet de S. Basile. Nulle ressemblance de cette contestation avec les guerres mutuelles des Jansénistes,* ibid.
- CCXCIV. *Même sujet,* 1539
- CCXCV. *20. Au sujet des Evêques Melec & Paulin, nul rapport de ce fait avec l'état où le Parti Janséniste se trouve,* 1540
- CCXCVI. *Même sujet,* 1541
- CCXCVII. *Même sujet,* ibid.
- CCXCVIII. *30. Au sujet de l'expression de trois hypostases. Nulle proportion de cette dispute avec celles qui divisent les Appellans entr'eux,* 1542
- CCXCIX. *L'affaire de l'Origenisme que le Prélat m'objecte, n'est pas moins inutile à sa cause,* 1545

- CCC. Autre différence essentielle entre tous les exemples qu'il allégué, & l'état de son Parti, 1544
- CCCI. Même sujet, 1545
- CCCII. Combien il donne dans le travers en m'opposant le raisonnement de Celse contre le Christianisme, 1546
- CCCIII. Même sujet, 1547
- Examen de la Lettre de Monseigneur l'Evêque de Senz, au sujet de la XIXe. Lettre Théologique.
- CCCIV. Misères de la Rep. de M. de Senz à ma XIXe. Lettre. Soit qu'il se taise sur ces moïens, soit qu'il en parle, il se montre confondu, 1548
- CCCIV. Nulle réponse de sa part à mes réflexions contre le parallèle entre les miracles du Sauveur, & ceux du tems, contre les excès de M. Poncet, & contre l'appel, 1549
- CCCVI. Sa réponse au sujet des divisions du Parti sur le fond de l'appel, blesse la droiture, 1550
- CCCVII. Faux & ridicule de ce qu'il répond touchant la discorde des Appellans sur quantité d'objets, 1551
- CCCVIII. Son silence sur la plupart des accusations, preuve certaine de son impuissance à les refuter, ibid.
- CCCIX. Il feint de se taire par esprit de patience, & se montre néanmoins plein de feu & de fiel, 1552
- CCCX. Fausseté de ce qu'il dit que nous haïssons les Appellans, & que c'est à cause de la pureté de leur doctrine, 1553
- CCCXI. Excès où il tombe contre la justice & la raison, lorsqu'il traite ma Lettre d'emportée, de calomnieuse, d'indigne & d'infâme, ibid.
- CCCXII. Sa douleur au sujet du portrait que j'ai fait de lui d'après des Appellans. Moïens qu'il emploie pour détruire leurs témoignages, 1554
- CCCXIII. Ce moïen lui est inutile & préjudiciable, ibid.
- CCCXIV. On offre de prouver que ce portrait lui ressemble, 1555
- CCCXV. Si les Appellans sont tels qu'il le dit, il faut qu'il se condamne lui-même, 1556
- CCCXVI. A quelle classe d'Appellans il donne ses éloges, & combien ces éloges sont déplacés, 1557
- CCCXVII. Encens qu'il se donne, & qu'il ne mérite pas. Vague & fausse accusation dont il me charge, 1558
- CCCXVIII. Autre déclamation vaine contre moi, ibid.
- CCCXIX. Il fait le Prophète, & est faux Prophète. On lui souhaite les plus grands biens, 1559
- Examen de la Lettre de M. Boursier au sujet de ce qui est dit contre lui dans la XIXe. Lettre Théologique.
- CCCXX. Tentatives pour guérir M. Boursier jusqu'ici inutiles : on va les renouveler. Vœux qu'il fait pour moi : vœux que je fais pour lui, 1560
- CCCXXI. Il prétend n'avoir jamais voulu qu'on respectât les décisions d'aucune Convulsionnaire. Madame Mol lui soutient le contraire. A qui des deux il convient d'ajuger la vérité, 1561

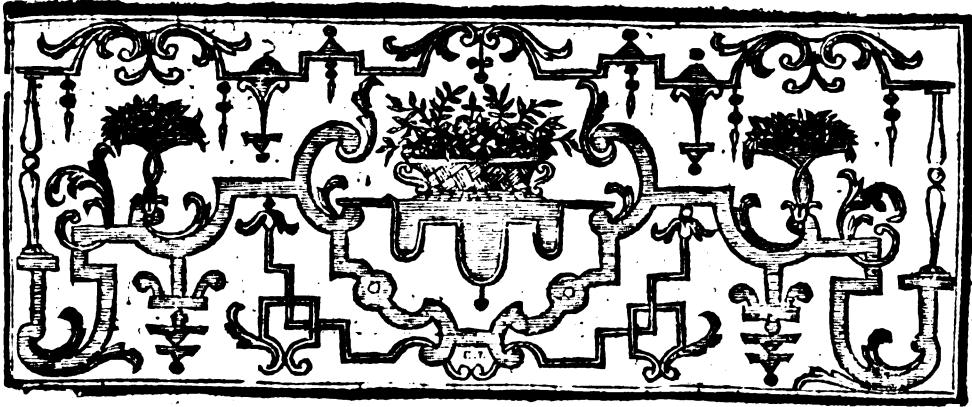
- CCCXXII. Il se défend d'être entré dans le Calvaire du Luxembourg, & Madame Mol l'en accuse de nouveau, ibid.
- CCCXXIII. Réflexions sur son système du Mélange qu'il veut justifier, & opposition de ses discours avec sa conduite, 1562
- CCCXXIV. Pourquoi son Memoire doit être appelé les Riens de M. Bourcier, quoique le système en soit affreux, 1563
- CCCXXV. Son embarras sur plusieurs reproches graves montré par son silence. Il ne se défend presque que sur sa conduite envers M. Duguet, 1564
- CCCXXVI. Il prétend qu'on ne pourroit le blâmer, quand même il auroit excité M. Duguet à s'enfuir en Hollande. Fausseté de ses raisons, ibid.
- CCCXXVII. Même sujet, 1965
- CCCXXVIII. Il prétend encore ne l'y avoir jamais excité. Preuves du contraire, 1566
- CCCXXIX. Même sujet, ibid.
- CCCXXX. Défense inutile pour lui que la Lettre de M. l'Abbé d'Eaubonne, 1567
- CCCXXXI. Cette Lettre ne fait tort qu'à son Auteur, 4568
- CCCXXXII. Inutilité aussi de la Lettre du P. Fouquet, 1569
- CCCXXXIII. Même sujet, ibid.
- CCCXXXIV. Même sujet, 1570
- CCCXXXV. Il prétend n'avoir ni tenu, ni pu tenir d'assemblée à Ecoouan, où il ait été question de perdre Madame Mol, dans le tems qu'on le dit. Preuves qu'il l'a pu, & qu'il l'a fait, 1571
- CCCXXXVI. Même sujet, 1572
- CCCXXXVII. Même sujet, 1573
- CCCXXXVIII. Il se défend d'être le directeur de NN. EE. & s'en défend très-mal, 1574
- CCCXXXIX. Même sujet, ibid.
- CCCXL. Raison de penser qu'il a eu part aux 2. Plans de Réflex. sur la Consultat. quoiqu'il le nie. Autres faits odieux que lui impute & à ses amis Madame Mol, & dont il n'a osé se défendre, 1576
- CCCXLI. Mensonge qu'il fit en 1727. à M. Brachman, Archevêque d'Utrecht, au désavantage de M. Duguet, ibid.
- CCCXLII. Efforts & mensonges que font des personnes du Parti, pour empêcher le retour de M. Duguet de Hollande, après l'y avoir exilé, 1577
- CCCXLIII. Même sujet, 1578
- CCCXLIV. Même sujet, 1579
- CCCXLV. Même sujet, 1580
- CCCXLVI. M. Duguet de retour dans le Roïaume, se retire à Troyes, où MM. Boursier & Nivelle lui font faire un mauvais compliment par le P. Paul de l'Oratoire, 1581
- CCCXLVII. Mauvais détours de M. du Tronchet, & supercherie de M. Boursier, ou de ses amis, au sujet d'une Consultation, 1582
- CCCXLVIII. Même sujet, ibid.
- CCCXLIX. A l'occasion d'une plainte contre M. Duguet, allarme qu'on lui donne

- pour qu'il prenne la fuite. Lettres de Madame Mol à M. le Cardinal Ministre,* 1583
- CCCL. *Même sujet,* 1584
- CCCLI. *Instances réitérées sans sujet par le Parti pour que M. Duguet se retirât, ou se cachât. Bruits dangereux pour lui que l'on fait courir. M. Boursier très-suspect d'en être coupable,* ibid.
- CCCLII. *Faux bruits que l'on répand dans le Parti contre M. Duguet & Madame Mol, pour les y décréditer,* 1585
- CCCLIII. *Imposture criante de M. Boursier à ce sujet,* 1586
- CCCLIV. *On mande à Troyes que M. Duguet & Madame Mol ont apostasié; & en conséquence leur maison est tout-à-coup déserte,* 1587
- CCCLV. *Même avis au P. Lenet Chanoine Régulier; qui persistant néanmoins à les voir, est menacé par le Parti d'une Lettre de cachet,* 1588
- CCCLVI. *M. l'Evêque d'Auxerre écrit à M. Lenet frere de ce Pere, pour qu'il le détermine à abandonner M. Duguet,* ibid.
- CCCLVII. *Suite de cette affaire,* 1589
- CCCLVIII. *M. l'Evêque de Troyes prend le parti de M. Duguet. Obstination de M. Boursier à refuser la justice à M. Duguet,* 1590
- CCCLIX. *Injustice aussi de M. Nivelles à son égard, & envers Madame Mol. Réflexion contre MM. Nivelles & Boursier,* 1591
- CCCLX. *Intrigue horrible couverte d'un voile de zèle, pour faire enfermer M. Duguet & Madame Mol dans un Château, où ils n'auroient en aucune liberté,* 1592
- CCCLXI. *Même sujet,* ibid.
- CCCLXII. *Même sujet,* 1593
- CCCLXIII. *Même sujet,* 1594
- CCCLXIV. *Ridicule calomnie contre Madame Mol,* 1595
- CCCLXV. *Calomnie aussi, & discours outrageans contre M. Duguet, M. Boursier, ou ses amis, auteurs de toutes les indignités qu'on lui a faites,* 1596
- CCCLXVI. *Puérilité des accusations que M. Boursier forme contre moi,* 1597
- CCCLXVII. *Même sujet,* ibid.
- CCCLXVIII. *Même sujet,* 1598
- CCCLXIX. *Même sujet,* 1599
- CCCLXX. *Il demande ce qu'il a gagné par sa conduite, & on le lui explique: il expose ses pertes, & on lui fait voir ses profits,* 1600
- *Examen des deux Lettres de M. d'Etremare à l'occasion des faits prétendus faux avancés dans la XIXe. Lettre Théologique.*
- CCCLXXI. *Division des deux Lettres de M. d'Etremare contre la XIXe. Lettre Théologique en plusieurs articles. Il se plaint justement sur un point. Rép. à un autre de ses reproches,* 1601
- CCCLXXII. *Pauvre objection & réponse,* 1602
- CCCLXXIII. *Magnifique portrait qu'il fait de M. Duguet: pourquoi les éloges qu'il lui donne?* 1603
- CCCLXXIV. *Eloges plus grands encore qu'il donne à M. Boursier: mais sans le justifier sur rien, il se déshonore lui-même,* 1604

CCCLXXV. <i>Même sujet ,</i>	1605
CCCLXXVI. <i>Même sujet ,</i>	ibid.
CCCLXXVII. <i>Même sujet ,</i>	1606
CCCLXXVIII. <i>Il ne justifie pas mieux les complices de ce Docteur au sujet d'un complot contre M. Duguet. Réalité de ce complot qu'il traite de chimère ,</i>	1607
CCCLXXIX. <i>Il objecte à Madame Mol l'affaire du P. Paul de l'Orat. & sur cette affaire elle le confond , ainsi que le Pere Paul ,</i>	ibid.
CCCLXXX. <i>Même sujet ,</i>	1608
CCCLXXXI. <i>Il lui objecte encore quelques mots de M. Roussel Chanoine Régulier , & en conséquence elle convainc M. Roussel de passion & de calomnies ,</i>	1609
CCCLXXXII. <i>Même sujet ,</i>	1610
CCCLXXXIII. <i>Même sujet ,</i>	ibid.
CCCLXXXIV. <i>Même sujet ,</i>	1611
CCCLXXXV. <i>Il maltraite Madame Mol qui le relance ,</i>	ibid.
CCCLXXXVI. <i>S'il faut l'en croire , elle écrit en 1732. des Lettres horribles ,</i>	1612
CCCLXXXVII. <i>Rien de répréhensible dans ces Lettres , quand elles auroient été telles que le dit M. d'Etémare ,</i>	1613
CCCLXXXVIII. <i>Mais elles sont tout autres , & sur cela elle le confond ,</i>	1614
CCCLXXXIX. <i>Même sujet ,</i>	ibid.
CCCXC. <i>De tout ce qu'il a reproché il n'est que deux petits faits sur quoi elle ne s'est pas justifiée ,</i>	1616
CCCXCI. <i>Pour lui il ne s'est justifié sur rien de ce dont elle l'a accusé. Elle prouve qu'il a mal parlé de M. Duguet , & qu'en le niant il blesse la pudeur ,</i>	ibid.
CCCXCII. <i>Même sujet ,</i>	1617
CCCXCIII. <i>C'est avec raison qu'elle l'implique dans le complot contre la réputation de M. Duguet ,</i>	1618
CCCXCIV. <i>Même sujet ,</i>	1619
CCCXCV. <i>Même sujet ,</i>	ibid.
CCCXCVI. <i>Peu de confiance de M. Duguet dans la droiture de M. d'Etémare. Fait qui le prouve , & mensonges de M. d'Etémare sur ce fait ,</i>	1620
CCCXCVII. <i>Même sujet ,</i>	ibid.
CCCXCVIII. <i>Autre mensonge qu'il débite ,</i>	1621
CCCXCIX. <i>Il prie qu'on ne se fie pas à Madame Mol sur le mal qu'elle dit de lui , prière qu'on ne peut exaucer ,</i>	1622
CCCC. <i>Projet bizarre imaginé par le parti en 1731. de différens Formulaires contre le Concile d'Embrun , pour les personnes de divers âges & de divers états ,</i>	1623
CCCCI. <i>M. Duguet , M. de Troyes , & M. d'Auxerre s'opposent à l'exécution de ce projet ,</i>	1624
CCCCII. <i>Détour contraire à la probité dont use M. d'Etémare dans cette affaire , & qu'il couronne par un aveu des plus singuliers ,</i>	ibid.
CCCCIII. <i>Récapitulation de plusieurs reproches graves qu'on lui avoit faits dans la XIX^e. Lettre , & sur quoi il ne nous a point fait raison , quoi-</i>	

<i>qu'il s'y fût engagé,</i>	1625
CCCCIV. <i>Même sujet,</i>	1626
CCCCV. <i>Effort du Nouvelliste pour le justifier touchant deux de ces reproches, efforts inutiles,</i>	1627
Réponse à la feuille des Nouvelles Ecclésiastiques du 1. Juillet 1739.	
CCCCVI. <i>Déclamation du Nouvelliste contre ma XIXe. Lett.</i>	1629
CCCCVII. <i>Ces déclamations se rétorquent d'elles-mêmes contre le Parti,</i> <i>ibid.</i>	
CCCCVIII. <i>Exposé qu'il fait d'un mouvement excité dans la Congrégation de S. Maur contre moi,</i>	1630
CCCCIX. <i>Raisons qui m'obligent à le réfuter, & à exposer le fait au juste,</i>	1631
CCCCX. <i>Pour se venger de ma XIXe. Lett. feu M. de Montpellier sonne le tocsin contre moi dans la Congrégation de S. Maur,</i>	1632
CCCCXI. <i>Vaine affectation de zèle dans le Prélat pour cette Congrégation,</i> <i>ibid.</i>	
CCCCXII. <i>Absurdité du raisonnement dont il se sert pour la soulever contre moi,</i>	1633
CCCCXIII. <i>M. de Senex vient à son appui : mais leurs déclamations demeurant inutiles, M. Boursier forme une intrigue par le moyen de Dom Duret. Caractère de ce Religieux,</i>	1634
CCCCXIV. <i>Même sujet,</i>	<i>ibid.</i>
CCCCXV. <i>Lettre circulaire que Dom Duret dresse & envoie. Mouvements de ses correspondans pour obtenir des signatures,</i>	1635
CCCCXVI. <i>Même sujet,</i>	1636
Extrait de la Lettre de Dom Simon Mauger écrite du Mans à Dom Duret le 16. Août 1738.	
<i>ibid.</i>	
Extrait de la Lettre de Dom Claude Serpe à Dom Edmond Duret, écrite de Corbie le 28. Juillet 1738.	
<i>ibid.</i>	
CCCCXVII. <i>M. l'Evêque d'Auxerre approuve le complot,</i>	<i>ibid.</i>
CCCCXVIII. <i>Nul choix dans les signatures,</i>	1637
CCCCXIX. <i>Maneges pour les extorquer,</i>	1638
CCCCXX. <i>La cabale est découverte,</i>	<i>ibid.</i>
CCCCXXI. <i>Puérilité du projet de Dom Duret, & des raisons qu'il alléguoit dans la Lettre circulaire,</i>	1640
CCCCXXII. <i>C'est forttement que le Nouvelliste attribue ce mouvement à la Congrégation de S. Maur,</i>	<i>ibid.</i>
CCCCXXIII. <i>Ce qui arrivera si l'on fait paroître les 200. souscriptions dont parle le Nouvelliste, ainsi qu'il m'en menace,</i>	1641
CCCCXXIV. <i>Même sujet,</i>	1642
CCCCXXV. <i>Même sujet,</i>	<i>ibid.</i>
CCCCXXVI. <i>Conclusion de tout l'Ouvrage,</i>	1643

Fin de la Table des Sommaires.



REQUÊTE
 DU PROMOTEUR
 GENERAL
 DE L'ARCHEVESCHE
 DE PARIS,

*x. me. d'ignon de
 Berthel. (L. de la G. 1788)*



ONSEIGNEUR,

Un objet important excite aujourd'hui le zèle & les remontrances de votre Promoteur.

Pour expliquer le Fait, il faut remonter jusqu'au tems que feu, Monseigneur le Cardinal de Noailles, Prédécesseur de VOTRE GRANDEUR, vivoit encore.

En 1728 il fut fait des Informations par le sieur Thomassin, alors Vicégereint de l'Officialité touchant certaines

Informations
 de 1728.

guérisons, qu'on attribuoit à l'intercession du sieur Paris, Diacre inhumé dans le petit Cimetière de saint Medard.

Ces informations qui commencerent le 22. Juin, & finirent le 12. d'Août de la même année, sont demeurées secrètes, & comme ensevelies dans un profond oubli pendant près de trois années. Enfin le 10. d'Août de l'année 1731. un homme dont on nous a laissé ignorer le nom, les porta avec cinq copies toutes dressées chez Savigny Notaire, qui collationna les copies, & les remit avec les originaux, à celui qui les lui avoit apportées.

Dépôt des dites
Informations fait
chez Savigny Not.

Telle fut l'unique formalité employée pour autoriser la premiere apparition de ces pièces. Mais comme l'on sentit aussi tôt après, qu'on ne pouvoit décemment les produire en public avec si peu d'appareil, le lendemain onzième du même mois, le Pere Fouquet, Prêtre de l'Oratoire, parut chez le même Savigny, & fit dresser un Acte de dépôt qui porte : *Qu'en exécution des ordres de son Eminence feu Monseigneur le Cardinal de Noailles, il dépose..... les cinq informations, faites par Messire Achille Thomassin Vicegerent en l'Officialité de Paris, Commissaire de sadite Eminence, accompagné de Me. Ysabeau, Greffier ordinaire en ladite Officialité, les 22. & 28. Juin, les premier & 22. Juillet, & le 3. d'Août de l'année 1728.*

Deux jours après l'Acte de dépôt, c'est-à dire le 13. d'Août de l'année 1731. vingt trois Curés de la Ville, Fauxbourgs & Banlieuë de Paris, présenterent, ou plutôt envoyèrent à VOTRE GRANDEUR par un porteur inconnu, une Requête, où en vous requerant, MONSEIGNEUR, de recevoir les copies collationnées des cinq Procez verbaux dressés en 1728. ils ne craignent pas d'assurer que ces Procez verbaux sont revêtus des formes les plus juridiques, & que quatre des faits dont il a été informé, sont prouvés avec tant d'évidence, qu'il n'y manque plus que votre autorité, pour les publier solennellement aux peuples, & les leur proposer comme de véritables miracles.

Requête de 27.
Curés du 13. Août
1731.

Cette premiere Requête fut suivie peu après d'une seconde, dans laquelle ils renouvelloient leur premiere demande, & vous requeroient encore de recevoir les copies de differents relations, faites au sujet de treize autres guérisons miraculeuses: comme étant, disoient-ils, un petit nombre de tant d'autres faits, qui intéressent tous la gloire de Dieu,

Seconde requête
des 23. Curés.

3

La Religion, le Salut des Peuples, & en particulier l'Eglise & la Ville de Paris.

Nous ne voulons point relever ici le motif & le principe de cette démarche : mais pouvons nous dissimuler, que dans l'objet, comme dans la manière, elle blesse également les règles ?

Par la requisition qui vous est faite, MONSEIGNEUR, on entreprend sur nos fonctions, & on s'arroe un droit qu'on n'a acquis par aucun titre. On vous requiert de prononcer, comme si on vouloit attendre vôtre décision; pour publier les faits dont il s'agit : cependant on la prévient en assurant que quatre de ces faits sont prouvés avec évidence : & pour faire part au Public de ce Jugement, on répand les Requêtes imprimées presque aussi tôt qu'elles vous ont été présentées.

VOTRE GRANDEUR a long-tems dissimulé cette entreprise. Mais enfin, provoqué par de nouveaux écrits, où l'on avance avec plus d'assurance que jamais, que les informations de 1728 *sont juridiques, canoniques, & régulières*, & que quatre des faits qui en sont l'objet, sont revêtus de tous les caractères de certitude, que des faits humains peuvent acquérir : Vous nous avez ordonné, MONSEIGNEUR, de prendre communication de ces informations, & de différentes piéces qui y ont rapport ; & de remplir, à cet égard, le devoir de notre ministère.

Pour obéir à des ordres si respectables, nous avons examiné le tout avec soin ; & après avoir discuté la forme & le fond des procez verbaux, nous avons reconnu. 1°. Que dans la forme ils sont infectez de vices & de nullitez. 2°. Que dans le fond ils sont manifestement insuffisans, pour établir les prétendûes guérisons miraculeuses, dont on vous demande la publication.

PREMIERE PARTIE.

Examen des Procès verbaux quant à la forme.

AVANT que d'entrer dans l'examen de la forme & de l'extérieur de ces procédures, il est nécessaire de faire le détail de plusieurs faits, qui donneront une juste

idée de l'intrigue & des artifices , avec lesquels toute cette affaire a été conduite.

Les vingt trois Curez , dans leur premiere Requête , exposent que toute la Ville de Paris retentissant du bruit des guérisons miraculeuses , operées par l'intercession du sieur François de Paris , M. le Cardinal de Noailles se crut obligé d'en faire informer ; qu'il nomma à cet effet un Commissaire , qui à la dilligence du Promoteur en fit une information juridique , & dressa cinq Procès verbaux sur cinq differens miracles , dont quatre selon ces Curez , sont prouvez avec évidence.

A la lecture de ce récit , Vous ne doutâtes pas MONSIEIGNEUR , que le Conseil , qui avoit été établi pour le gouvernement du Diocèse sur la fin de la vie de M. le Cardinal de Noailles , ne vous donnât bien-tôt tous les éclaircissements , que Vous pourriez desirer sur la Commission du sieur Thomassin. Vous assemblâtes donc Messieurs Vivant , Goulard , Coüet , du Bourg & Gueret . tous Vicaires généraux de feu M. le Cardinal de Noailles , & qui seuls avec feu M. d'Orfanne formoient le Conseil de Son Eminence , pour apprendre d'eux s'ils avoient été consultez sur les informations & les procès verbaux , que l'on produit aujourd'hui , & le 18. Octobre 1731. ils signèrent en votre présence la déclaration suivante.

Déclaration des Vicaires généraux de M. le Cardinal de Noailles. *Pisc. just. p. 3. & 4.*

1°. Que M. le Cardinal de Noailles ne leur a jamais fait part du dessein de faire informer sur les prétendus miracles du sieur Paris.

2°. Qu'il ne leur a jamais dit avoir donné aucune commission à cet effet au sieur Thomassin.

3°. Que l'information faite par le sieur Thomassin ne leur a jamais été communiquée , & que S. E. ne leur a jamais dit l'usage qu'elle vouloit en faire.

* Feu M. d'Orfanne.

4°. Que trois d'entr'eux se souviennent seulement qu'une personne du Conseil * ayant demandé s'il ne seroit pas à propos de faire une information desdits prétendus miracles , cette proposition fut unanimement rejetée , & qu'il n'en fut rien écrit dans les deliberations du Conseil. (p. 11)

Déclaration du Sr. Chevalier Secretaire de M. le Cardinal de Noailles. *Tit. justif. p. 4.*

Le même jour le sieur Chevalier Secretaire de M. le Cardinal de Noailles donna séparément sa déclaration , où il dit qu'il ne se souvient point d'avoir expédié aucune commission par ordre dudit Seigneur au sieur Thomassin , pour informer sur

les miracles du sieur Paris, ni d'avoir reçu à ce sujet aucun ordre de S. E. & que s'il y avoit eu quelque commission par lui expédiée sur cela, il l'auroit fait inscrire dans les Registres du secretariat qu'il n'a eu aucune connoissance, ni de ladite information, ni que Son Eminence en voulût faire aucun usage; qu'il se souvient qu'une personne du Conseil établie par Son Eminence, ayant proposé de faire faire ladite information, cette proposition avoit été rejetée, & qu'il n'en a rien écrit dans le Registre des délibérations du Conseil.

Le Sr. Assolan Soûsecretaire de M. le Cardinal de Noailles comparut aussi devant VOTRE GRANDEUR le 18. Fevrier 1732. Il déclare qu'il se souvient d'avoir dressé une Commission adressée au sieur Thomassin; pour informer des miracles qu'on disoit avoir été operez par l'intercession de M. Paris: mais il ne dit point qu'elle ait été signée de M. le Cardinal de Noailles: il ne dit pas même de qui il reçut l'ordre de la dresser: il marque expressément qu'il ne se souvient pas si c'est lui, ou M. Chevalier qui l'a contresignée. Il assure qu'il ne l'a point mise dans les Registres du Secretariat; qu'il n'a jamais sçu de combien de miracles on a informé; que depuis lors il n'a point entendu parler des informations qui ont été faites; qu'on n'a rapporté aucun procès verbal, ni autres pièces concernant lesdits prétendus miracles au Secretariat; & que jamais S. E. ne lui en a parlé, non plus que M. Thomassin.

Déclaration du Sr. Assolan second Secrétaire de Mgr. le Cardinal de Noailles.
Pièces justificatives
pag. 5.

Vous ne vous en tintes pas, MONSEIGNEUR, aux seuls témoignages de ceux qui étoient auprès de M. le Cardinal de Noailles, & qui avoient part au gouvernement de son Diocèse: Vous voulutes encore entendre séparément les trois principaux Acteurs, qui avoient paru dans cette affaire. Vous fites donc appeller le 15. Fevrier 1732. le sieur Thomassin; le sieur Isoard Curé de Sainte Marine, & le Pere Fouquet, c'est-à-dire, le Commissaire, le Promoteur & le Dépositaire des procès verbaux.

Quelque tems auparavant le sieur Thomassin vous avoit envoyé un Extrait des informations, qui contient cinq faits differens. Les noms des malades que l'on prétend avoir été gueris miraculeusement, y sont énoncez, ainsi que la nature de leurs maladies, & les noms des témoins entendus en chaque information. La premiere de ces informations concerne Pierre Lero; la deuxieme Jean Nivet; les trois

autres regardent Marie-Jeanne Orget, Elizabeth de Laloe, & la Demoiselle Marie-Magdeleine Mossaron.

Déclaration du Sr. Thomassin Commis-
saire.

Disc. justific. p. 5.

Le sieur Thomassin, après avoir certifié devant vous la vérité de cet Extrait, fit ensuite sa déclaration, qui porte:

- 1°. Qu'il a fait toutes les informations par rapport aux cinq personnes dénommées dans le Memoire intitulé : Extrait des informations, &c. certifié véritable par lui sieur Thomassin ce jourd'hui 15. Fevrier 1732.

- 2°. Qu'il a remis à une personne qu'il ne connoit point, porteur d'une décharge de feu M. le Cardinal de Noailles, toutes les informations qu'il a faites ; qu'il se resouviens de n'en avoir remis que cinq, & notamment l'information faite au sujet de Jean Nivet ; qu'il se resouviens même précisément & particulièrement, d'avoir entendu dans ladite information feu M. le Duc de Châtillon.

- 3°. Qu'il se resouviens encore d'avoir aussi fait & remis une autre information concernant le sieur Menidrieux ; & que s'il n'en a pas fait mention ci-dessus, & dans son Memoire, c'est qu'elle n'étoit pas parfaite.

- 4°. Enfin, qu'il a remis au Porteur de la décharge de feu M. le Cardinal de Noailles, l'Ordonnance dudit Seigneur, portant commission d'informer ; & toutes les autres pieces.

Déclaration du Sr. Isoard, Curé de sainte Marine Promoteur.

Disc. justific. p. 6.

Le sieur Isoard Curé de Sainte Marine, Promoteur au tems de l'information, affirme par sa déclaration qu'il presenta une Requête à feu M. le Cardinal de Noailles, pour faire informer des faits miraculeux attribuez au sieur Paris ; & que S. E. donna une Ordonnance, portant commission au sieur Thomassin d'informer de ces faits ; que cette Ordonnance fut dressée par un des Secretaires de l'Archevêché, ne sçachant ledit sieur Isoard, quel fut celui des Secretaires qui la dressa & la contresigna ; mais se resouvenant seulement que S. E. donna ordre en sa presence au sieur Chevalier de la dresser ; qu'en consequence lui Promoteur ; fit faire cinq informations ; que la premiere regardoit Pierre Lero, la seconde la Demoiselle Orget, la troisieme la Demoiselle Laloe, la quatrieme la Demoiselle Mossaron, & la cinquieme le nommé Menidrieux ; pour chacune desquelles informations il fit entendre differens témoins ; de maniere que chacune de ces informations a été parfaite ; & que c'est tout ce qui a été fait à ce sujet ; qu'il ne sçait entre les mains de qui l'Ordonnance & les informations ont été remises dans la suite.

Déclaration du P.
Fouquet

Par la déclaration du Pere Fouquet du même jour 15.

Février 1732. Il est dit que cinq informations concernant le nommé Lero, les Demoiselles Orget, Laboe, Maffaron, & le Sr Méridieux, lui ont été remises par une personne qu'il ne juge pas à propos de nommer: & qu'on ne lui a remis aucune autre information que les cinq ci-dessus mentionnées, lesquelles n'étoient renfermées dans aucun paquet cacheté: qu'il n'a jamais eu entre les mains l'Ordonnance portant commission au sieur Thomassin d'informer: qu'il a même oui dire par le sieur Thomassin, que cette Ordonnance ayant passé successivement entre les mains de lui sieur Thomassin, celles du Promoteur & du Greffier, ladite Ordonnance s'étoit égarée, & qu'on n'avoit pu la recouvrer.

Prét. de l'Oratoire.
Pièce justif. p. 6

De ces différentes déclarations, naissent au premier coup d'œil les observations suivantes.

PREMIERE OBSERVATION. La Commission en vertu de laquelle on prétend que les informations ont été faites, est une pièce invisible, qu'on ne représente point aujourd'hui, qu'a toujours été inconnue aux cinq grands Vicaires, qui formoient le conseil de feu M. le Cardinal de Noailles, & à son principal Secrétaire. Le Sôsecrétaire qui dit l'avoir dressée, ne marque point qu'elle ait jamais été signée de M. le Cardinal de Noailles, il ne se souvient pas par quel Secrétaire elle a été contresignée: il convient qu'il ne l'a point insérée dans les Registres du Secrétariat, & que S. E. ne lui en a point parlé depuis. Le Commissaire & le Greffier de la Commission ne savent point ce que cette pièce est devenue.

Commission pour
informer ne paroît
point.

Personne n'ignore cependant que ces sortes de Commissions, qui établissent le pouvoir du Commissaire, ne se séparent point de la Procédure, qu'on les place toujours à la tête des informations: & qu'il est bien extraordinaire que ceux qui ont conservé si soigneusement tout le reste, n'ayent perdu que la pièce, qui étoit le fondement de toutes les aïtes. Et pourquoi donc ne paroît-elle plus aujourd'hui? On ne peut en imaginer que l'une de ces trois raisons: ou la Commission n'a point été signée par M. le Cardinal de Noailles: ou s'il l'a signée, il l'a retirée depuis pour empêcher tout ce qui s'étoit fait en conséquence: ou enfin cette Commission contenoit des clauses & des conditions, dont on pourroit se servir pour détruire les informations. Des les deux premières suppositions, on ne représente

point cette pièce, parce qu'il est impossible de représenter ce qui n'a jamais existé, ou ce qui n'existe plus. Dans la dernière supposition on ne la représente point, parce que ce qui seroit possible en ce cas, se trouveroit en même tems nuisible au dessein qu'on a formé.

Contradictions entre les déclarations du Commissaire, du Promoteur & du Dépositaire de ces pièces. Contradiction entre le sieur Thomassin & le P. Fouquet.

SECONDE OBSERVATION. Les sieurs Thomassin, Isoard & le Pere Fouquet se contredisent manifestement dans plusieurs chefs de leurs déclarations.

1°. Sur le sort singulier de cette pièce fugitive, qui a disparu avec quelques autres pièces qui devoient y être jointes, le témoignage du Pere Fouquet combat manifestement celui du sieur Thomassin. Celui-ci assure qu'il remit au porteur de la décharge, la Commission; & celui-là déclare qu'il a oüi dire au sieur Thomassin, que l'Ordonnance ayant passé successivement d'entre les mains de lui Thomassin, dans celles du Promoteur & du Greffier, ladite Ordonnance étoit égarée, & qu'on n'avoit pu la recouvrer. Il est impossible de concilier ces deux témoignages: l'un ou l'autre est l'effet d'un étrange égarement de mémoire, si tous les deux ne sont pas des suppositions & des défaites.

Contradiction entre le Commissaire & le Promoteur.

2°. Il y a encore une contradiction plus étonnante entre le Commissaire & le Promoteur, sur le nombre, sur l'objet, & sur l'état des informations. Sur le nombre, l'un fait mention de six informations; & l'autre n'en compte que cinq. Sur l'objet, le premier atteste qu'il a informé touchant la guérison miraculeuse de Jean Nivet, sourd & muet; le second, après avoir parlé des informations qui concernent Pierre Lero, les Demoiselles Orget, de Laloe, Mollard & le nommé Menidrieux, ajoute que c'est tout ce qui a été fait. Sur l'état des informations, celui-là assure que l'information touchant Menidrieux étoit imparfaite; & celui-ci au contraire, prétend qu'elle étoit parfaite.

Il n'y a ici ni méprise de la part du Sieur Thomassin, ni oubli de la part du Sieur Isoard. Peut-on croire d'un côté, que le Sieur Thomassin Commissaire se soit trompé en faisant l'Extrait des informations, dans lequel il rappelle le nombre des témoins qu'il a entendus touchant la guérison de Jean Nivet; & en assurant dans sa déclaration, qu'il a fait toutes les informations, dont il est parlé dans son Extrait? D'un autre côté, qui se persuadera que le Sieur Isoard

Promoteur

Promoteur ait pu oublier une information faite à sa Requête , où il s'agissoit de la prétenduë guerison d'un sourd & muet de naissance , sur laquelle plusieurs témoins , & un témoin de la consideration de feu M. le Duc de Châtillon , avoient été entendus.

Quand on compare ces deux témoignages , & que l'on demande de quel côté est la verité , cette question paroît d'abord un problème : mais en examinant les circonstances dont le sieur Thomassin fait le détail , on trouve qu'elles décident clairement en sa faveur.

3°. Le sieur Thomassin ne sera-t'il pas du moins d'accord avec lui-même ? Non , il varie sur le nombre des informations remises suivant l'ordre de M. le Cardinal de Noailles. D'abord il assure qu'il se souvient de n'en avoir remis que cinq , en comprenant celle qui regardoit Jean Nivet. Un moment après il déclare qu'il se souvient encore d'avoir fait & remis une autre information , concernant le nommé Menidricux. Quelle est la cause de cette variation si surprenante ? Après la premiere déclaration du sieur Thomassin , vous lui demandâtes , MONSEIGNEUR , s'il n'avoit rien fait sur un certain Menidricux ? A ces mots , il comprit que VÔTRE GRANDEUR étoit instruite , & il prit le parti de faire mention d'un sixième procès verbal , sur lequel non-seulement il avoit gardé le silence dans son Extrait ; mais qu'il avoit même exclu , en attestant qu'il se souvenoit de n'avoir fait que cinq informations , au nombre desquelles celle de Menidricux n'étoit point comprise.

Le Commissaire en contradiction avec lui même.

TROISIÈME OBSERVATION. Il y a peu d'apparence que les procès verbaux ayent été remis au Pere Fouquet par ordre de M. le Cardinal de Noailles ; nous ne croyons pas que ce Pere ait voulu imposer au public ni à son Archevêque , lorsqu'il l'a affirmé : mais n'a-t'il pas ajouté trop aisément foi à cet homme , dont le nom est un mystere , & qui en lui remettant ces pieces originales , l'assura sans doute , que c'étoit par ordre de M. le Cardinal de Noailles , qu'il les lui re mettoit ?

Il est peu vraisemblable que les procès verbaux ayent été remis au Pere Fouquet , par ordre de M. le Cardinal de Noailles.

On ne rapporte point cet ordre : & pourquoi un tel ordre auroit-il été donné ? Dira-t'on que c'étoit pour qu'on fit de ces procez verbaux l'usage qu'on en a fait ? Mais si M. le Cardinal de Noailles avoit voulu qu'ils fussent rendus publics , il y

5
auroit pourvu ; soit en les faisant publier lui-même , soit en prenant de justes mesures pour constater le dépôt fait au Pere Fouquet , & pour le transmettre d'une maniere authentique à son Successeur. Il n'est pas vrai-semblable que pour l'exécution d'un tel projet , ce Prélat se soit servi du ministère d'un particulier qu'il n'autorise par aucun Acte , ni par aucun Ecrit.

Il est incertain si le 10. Août les procez-verbaux étoient entre les mains du P. Fouquet.

Ce ne seroit pas même porter le soupçon jusqu'à l'excès , que de douter , si le dixieme d'Août de l'année mil sept cent trente un , les informations étoient entre les mains du Pere Fouquet. Car , s'il en étoit des lors depositaire , pourquoi ne parut il pas dès ce jour-là chez Sanigny Notaire ; ou du moins pourquoi ne déposa t'il pas dès ce jour-là , les pieces qu'il avoit en son pouvoir ? Quelle raison avoit il de ne pas se montrer , ou de suspendre le dépôt qu'il fit le lendemain ? Il est naturel de penser que le dixieme d'Août il n'avoit pas encore en sa disposition les pieces qu'il a déposées le jour suivant ; qu'il joue le personnage d'un homme emprunté ; & que les ordres qu'on prétend avoir été donnez par M. le Cardinal de Noailles , sont des suppositions inventées pour tromper le public , & peut être le Pere Fouquet lui-même.

Ce Pere auroit pu dévoiler ces mysteres , & la déference qu'il devoit à son Archevêque sembloit l'y obliger ; mais un interêt de parti fait tout oublier. Interrogé sur les faits dont il a connoissance , il tient la verité captive ; il ne dit que ce qu'il veut , & il ne veut point dire ce qu'il importe le plus de sçavoir. Comment , dans quel tems , par quelles mains a-t'il reçu les pieces dont il est depositaire ? C'est un témoin muet sur toutes ces circonstances : il est en état de donner des lumieres , & il les refuse : il craint de nuire au projet , dont il a eu soin de conserver l'appui dans une reconnoissance de Notaire.

Il est incertain si les procez-verbaux ont été remis à M. le Cardinal de Noailles.

QUATRIÈME OBSERVATION. Nulle preuve que les procez verbaux de 1728. ayent été remis à M. le Cardinal de Noailles. Ce n'est pas à lui que le sieur Thomassin les remet ; ce n'est pas de ce Prélat que le Pere Fouquet les reçoit : un anonime les retire du premier ; un anonime les porte chez le second. Le billet portant décharge , est dressé en presence du sieur Thomassin ; nous en avons la preuve dans une Lettre qui nous a été communiquée ; mais la remise ne s'en fait que par le moyen d'un porteur inconnu , même à ce prétendu Commissaire.

Pourquoi ces détours, ces voyes obliques & myſterieufes ? On vouloit empêcher que les procès verbaux ne parvinſſent au pouvoir du Prélat ; & l'unique moyen pour cela, étoit de ſubſtituer par tout un Entremetteur qui s'en tint toujours fait, ou qui ne les abandonnât qu'à un zélé partisan du nouveau culte. Tant de précautions, tant de maneges forment un préjugé facheux, & un violent ſoupçon contre tout l'ouvrage qui en eſt l'objet ; la verité eſt plus ſimple & plus éloignée de tout artifice.

Nullitez des Procez Verbaux.

Si nous examinons maintenant de quelle autorité peuvent être les informations, que l'on prétend être *juridiques & régulières*, il n'eſt point d'homme raifonnable & inſtruit des regles d'une procédure juridique, qui ne les regarde comme des piéces informes qui ne méritent aucune attention. Nulles & defectueuſes dans leur origine, elles le ſont encore plus dans l'état où elles ſe trouvent aujourd'hui.

Toute enquête, toute information de quelque nature qu'elle ſoit, doit être faite ou ordonnée par le Juge, à qui il appartient de prononcer ſur la matiere qui fait l'objet de l'information & de l'enquête. Sans cela elle eſt abſolument nulle & de nul effet. Cette maxime eſt fondée ſur la raiſon & le droit naturel, ſur les diſpoſitions des Loix anciennes & nouvelles.

Or il n'eſt pas moins certain que le pouvoir de prononcer ſur un fait miraculeux, appartient uniquement à la perſonne de l'Évêque. D'où il ſuit, que ni l'Official, ni le Vicegerent ne peuvent agir valablement en pareil cas, ſans l'Ordonnance, ou le Mandement ſpecial de leur Prélat : principe ſi bien reconnu par le ſieur Thomaffin, qu'il a eu toujours ſoin de ſuppoſer une Commission exiſtante, & de la appeller à la tête de chaque depoſition.

Nous ſommes donc en droit de demander ici où eſt la Commission, qui a dû ſervir de fondement neceſſaire aux procès verbaux. On ne la rapporte point ; & toutes les circonſtances que nous avons expliquées, concourent à nous faire douter ſi elle a jamais exiſté ; ou, ce qui eſt la même choſe, ſi elle a jamais été ſignée par M. le Cardinal de

Procedures nulles
par le deffaut de
commission.

Noailles. Elle devoit naturellement se trouver avec l'acceptation qu'en a faite le sieur Thomassin, & son Ordonnance pour assigner les témoins, ou au Greffe de l'Officialité, ou au Secretariat de l'Archevêché. Elle ne se trouve point au Greffe de l'Officialité, on l'y a cherchée inutilement : & non-seulement elle n'est pas au Secretariat de l'Archevêché ; mais le premier Secrétaire de M. le Cardinal de Noailles atteste qu'il n'en a aucune connoissance, qu'il ne l'a jamais dressée, qu'il n'a même reçu aucun ordre de la dresser : le Soussecrétaire qui dit l'avoir dressée, sans dire qu'elle ait été signée de M. le Cardinal de Noailles, avoue qu'il ignore par qui elle a été contresignée, & déclare qu'il n'en est fait aucune mention dans les Registres du Secretariat.

Cette commission ne se trouve dans aucun des lieux où elle devoit être.

Amas de déguisemens & de contradictions qui font douter avec raison que la commission ait jamais existé.

Reduit à la chercher hors de sa place naturelle, vous la demandez, MONSEIGNEUR, au Commissaire, au Promoteur, au Dépositaire des procès verbaux : aucun d'eux n'en est saisi, & ne peut la représenter. Vous les interrogez sur le sort de cette pièce si essentielle. L'un de vous répond qu'il l'a remise avec les procez verbaux, au porteur inconnu du billet portant décharge : l'autre, qu'il ne sçait entre les mains de qui elle a été remise : le troisième, qu'il n'a jamais eu entre les mains cette Ordonnance ; & qu'il a ouï dire par le sieur Thomassin qu'elle s'est égarée. Vous pressés les deux premiers de vous déclarer par quel Secrétaire elle avoit été dressée & contresignée : ils vous déclarent qu'ils l'ignorent. Etrange & incroyable ignorance sur une Commission qui leur auroit passé tant de fois par les mains, & dont la lecture auroit dû être faite à chaque témoin entendu dans les informations. Le sieur Isoard dit à la vérité, qu'il se souvient que M. le Cardinal de Noailles donna en sa présence au sieur Chevalier, ordre de dresser cette Commission : mais le sieur Chevalier atteste qu'il n'a jamais reçu un tel ordre ; & il ajoute que s'il avoit dressé une pareille Commission, il l'auroit fait transcrire sur les Registres du Secretariat : on n'y en trouve cependant aucune trace.

On ne remarque donc que contradiction, dissimulation, artifice dans toutes les déclarations des différens Acteurs de cette espece de scène ; & les discours mêmes de ceux qui

affurent l'existence de la commission, sont devenus, malgré eux, une des plus fortes preuves qu'elle n'a jamais existé.

Dira-t'on que le contraire résulte de l'Écrit signé par M. le Cardinal de Noailles, que le Commissaire rapporte ?
 „ Le sieur Thomassin remettra au porteur les procez ver-
 „ baux faits en conséquence de la Commission que je lui ai
 „ donnée, sur les miracles de M. l'Abbé Paris, ... sans en
 „ rien dire à personne. Le present ordre servira de dé-
 „ charge. ”

Mais quelle peut être la force de la preuve qu'on tire de cet Écrit ? Il n'est signé que vingt deux jours avant la mort de M. le Cardinal de Noailles ; c'est-à-dire, dans un tems où il étoit si facile de le surprendre en abusant de l'infidélité de sa mémoire, & de lui faire signer qu'il avoit donné une Commission, quoi qu'il ne l'eut jamais fait. Qui sçait même si ce n'est pas précisément, parce que la Commission n'avoit jamais existé, qu'on a cherché à profiter des derniers momens de ce Cardinal, pour reparer ce deffaut, s'il étoit possible, en lui faisant signer un Écrit où la Commission étoit énoncée ?

Supposons néanmoins, si l'on veut, que la Commission ait réellement existé, & qu'elle ait été signée par M. le Cardinal de Noailles : on ne pourra en tirer aucun avantage. Un pouvoir surpris & obtenu par artifice, ne merite pas le nom de pouvoir : la subreption & l'obreption sont des vices qui annullent tous les Actes qu'ils infectent : l'un & l'autre Droit résistent à l'entreprise de tout homme qui veut tirer avantage de la fraude & de la surprise qu'il fait à un Supérieur ou à un Juge. Mais peut on douter que s'il y a eu en effet une Commission, elle n'ait été le fruit de l'artifice & de la surprise ? Le secret qu'on a observé dans cette affaire, le soin qu'on a pris d'en dérober la connoissance à cinq Grands Vicaires de M. le Cardinal de Noailles, & à son principal Secrétaire, le profond silence qu'on a gardé sur les informations, après qu'elles ont été achevées ; tout cela ne fait il pas voir que le projet des informations, & tout ce qui s'en est ensuivi, est un ouvrage de tenebres qu'on n'osoit exposer au grand jour ?

On sçait que dans les dernières années de sa vie, M. le Cardinal de Noailles, en garde contre l'affoiblissement qu'il

Réponse à la mention qui est faite de la commission dans l'acte de décharge donné par M. le Cardinal de Noailles.

S'il y a eu une commission, elle a été manifestement surpris.

Première preuve tirée de ce que la com-

mission a été ignorée
au Conseil établi par
M. le Cardinal de
Noailles.

p. h.

14

sentoit, & toujours occupé du gouvernement de son Diocèse, avoit formé un Conseil composé de ses Grands Vicaires, auquel assistoit le sieur Chevalier son Secrétaire de confiance, & où toutes les affaires estoient portées, qu'il s'étoit fait une loi de ne rien faire sans l'avis de ceux qui le composoient; & que toutes les délibérations s'inscrivoient sur un Registre. Il est constant par la déclaration de cinq de ces Vicaires généraux, qu'il n'y eut aucune délibération dans le Conseil, pour faire informer touchant les miracles du sieur Paris; & que le sieur d'Orsonne en ayant fait la proposition, elle fut unanimement rejetée. Comment donc ce projet étouffé dans sa naissance, renaît-il aussi-tôt? Comment M. le Cardinal s'y est-il prêté sans l'avis, & contre l'avis des personnes qui meritoient le mieux sa confiance, & au jugement desquelles il s'étoit fait une loi de renvoyer la décision de toutes les affaires importantes? Il est visible que, s'il y a eu une commission expédiée à ce sujet, on ne peut l'avoir arrachée à ce Prélat que par surprise, en abusant de quelques momens d'affoiblissement, où l'âge & les infirmités le jettoient quelques fois, & en écartant tout ce qui pouvoit lui faire appercevoir les suites & les conséquences d'une démarche si importante.

Seconde preuve tirée de l'inaction de ceux qui avoient eu part à l'information.

La conduite de ceux qui ont eu part aux informations confirme cette pensée. Car pourquoi du vivant de son Eminence, n'a-t'on jamais osé tenter de consommer le projet? Pourquoi n'a-t'on pas sollicité le Prélat de publier les miracles dont il avoit esté informé? Pourquoi n'a-t'on pas fait agir auprès de lui les mêmes Curez, qui en ont depuis requis la publication? Manquoit-on de zèle pour le succès de l'ouvrage, & pour la gloire du Diacre de S. Medard? Tout ce qui a précédé & suivi les informations, fait bien connoître qu'on n'avoit rien tant à cœur que d'accréditer le nouveau culte. D'où a pu naître cette réserve, sinon d'une juste apprehension que S. E. n'ouvrit les yeux, qu'elle ne reconnut qu'on l'avoit surpris, & qu'on avoit abusé de son nom & d'un pouvoir obtenu par artifice?

Nullitez des procez verbaux tirées de l'état où ils se trouvent aujourd'hui.

Nous avons donc eu raison d'avancer que les procez verbaux dressés par le sieur Thomassin sont originairement nuls & de nul effet. Ajoutons que quand dans leur origine ils auroient été de quelque valeur, l'état où ils sont aujourd'hui, les dégrade absolument.

En matière de procédure il faut raisonner de ce qui ne paroît pas, comme de ce qui n'a point existé. Ainsi on doit rejeter tout ce qu'a fait le Commissaire, lorsqu'il ne représente point son pouvoir, comme dans le cas où il n'en a eu aucun. Qu'il ait agi en vertu d'une Commission, ou sans Commission : que l'Acte dont il s'autorise, soit le fruit de la surprise, ou d'une délibération réfléchie : dès que la Commission a disparu, les informations doivent disparaître : celle-là est la base de celles-ci : sans le fondement tout l'édifice demeure sans appui, & tombe de son propre poids.

Comment donc les auteurs de la Requête ont-ils osé produire les informations touchant les prétendus miracles du sieur Paris, séparées de l'Ordonnance en vertu de laquelle elles ont été faites ? Dans cet état, ce sont des pièces informes & sans valeur, qui ne sauraient même entrer dans l'Ordre judiciaire.

Le défaut dont nous parlons, est d'autant plus essentiel, que sans la Commission, il est impossible de constater quelle en étoit l'étendue, & de vérifier si le Commissaire n'a point excédé son pouvoir. Cette pièce fondamentale ne paroissant point, on ne peut savoir si elle avoit pour objet en général tous les miracles du Sr. Paris, ou seulement certains miracles en particulier : tous les miracles faits & à faire, ou quelques uns seulement dont le Promoteur avoit proposé l'examen à S. E. On peut par conséquent douter, si l'a été autorisé à informer de tous les faits énoncés dans les procès verbaux : si en particulier il a pu en vertu de sa Commission, qu'on a dit être du 15. du mois de Juin de l'année 1728. procéder à la vérification du prétendu miracle opéré en la personne de la Demoiselle Mossaron ; dont la guérison n'est arrivée, selon les informations, que le 26. du même mois. Il est d'autant plus impossible d'échapper à ce raisonnement, qu'à s'en tenir à la déclaration du sieur Hoard, la guérison de la Demoiselle Mossaron n'étoit pas comprise dans la Commission du sieur Thomassin. Ce Promoteur déclare que sur le compte qu'il avoit rendu à cette Eminence des différens faits dont il avoit eu connoissance, elle lui avoit ordonné de présenter une Requête pour nommer un Commissaire qui en fit l'information : qu'en conséquence, en sa qualité de Promoteur, il avoit présenté sa Requête audit Seigneur Cardinal, au bas de laquelle il mit son Or-

On ne sçait si le Commissaire s'est conformé aux clauses de la Commission.

Pièce justif. p. 6.

donnance portant Commission au sieur Thomassin Prévôt de S. Nicolas du Louvre, d'informer sur les faits y contenus,

Suivant cet exposé, la Commission avoit pour objet les faits dont le sieur Isoard avoit rendu compte à M. le Cardinal de Noailles : elle avoit pour objet les faits contenus dans la Requête qu'il avoit présentée à cette Eminence. Or le sieur Isoard n'ayant pas le don de Prophétie, n'avoit pas rendu compte à ce Prélat le 15. Juin 1728. d'une guérison qui n'arriva que le vingt-six. Il n'avoit pas non plus compris cette guérison dans sa requête qui avoit nécessairement précédé la Commission. Par conséquent la Commission donnée par M. le Cardinal de Noailles ne pouvoit avoir pour objet la guérison de la Demoiselle Mossaron.

Le Commissaire, en informant de cette guérison, avoit donc excédé son pouvoir, & par-là, il nous met en droit de douter, s'il n'en a pas transgressé les bornes en d'autres chefs. Cette licence ne seroit-elle pas la véritable raison qui a fait supprimer ou cacher la Commission, supposé néanmoins qu'elle ait existé & qu'elle n'ait pas été supprimée par M. le Cardinal lui-même ?

L'Acte de décharge dont nous avons parlé ailleurs, ne sauroit être ici d'aucun secours au sieur Thomassin : cet Acte, qui n'étant qu'un simple billet, ne peut suppléer à une pièce essentielle & fondamentale dans une procédure juridique, n'explique point quelle étoit l'étendue de sa Commission : il n'y est même fait mention, ni du nombre des procez verbaux, ni des personnes de la guérison desquelles il avoit été informé. Ainsi cet Acte, le seul dans toute la procédure muni de la signature de M. le Cardinal de Noailles, est une foible ressource pour prouver que le Commissaire s'est exactement renfermé dans les bornes de son pouvoir. D'ailleurs nous avons déjà fait observer, combien il y a peu de fonds à faire sur l'énonciation des procez verbaux, faite dans le billet de décharge du 12. Avril 1729.

Une autre raison qui démontre que les procez verbaux ne sont d'aucune autorité dans l'état où ils se trouvent, c'est que n'ayant point été déposés & conservés dans les lieux que les Loix * leur assignent, & qu'ayant passé en des mains inconnues, ils sont devenus suspects d'altération & de changement.

Les informations ne sont point où elles devroient être suppressions qui ont pu être faites, & qui ont été faites en effet.

* Ordonnance de 1667. tit. 26. art. 25. &c.

Ils ont erré pendant plusieurs années : nous supposons qu'ils étoient chez le sieur Thomassin au mois d'Avril 1729. époque de la remise faite au porteur de la décharge, qu'il ne nomme pas. Mais auparavant où étoient ils ; & que font ils devenus depuis ce tems là ? Ils sont restés en des mains inconnues, livrés à des particuliers qui ont été maîtres de les altérer, & de soustraire des pièces essentielles qui pouvoient y être jointes. L'on n'est pas même ici dans le cas d'un simple soupçon : non-seulement la Requête du Promoteur, & la Commission de M. le Cardinal ont disparu ; mais il y a une information entière, qui ne paroît point. C'est celle qui avoit été faite sur le prétendu miracle arrivé en la personne de Jean Nivet ; information qui, comme nous l'avons déjà dit, a certainement existé ; information qui dans l'origine a été jointe aux cinq autres ; information que le sieur Thomassin déclare avoir remise au porteur de la décharge ; information cependant qui a été soustraite par les mains infidèles, qu'on a substituées à celles des Greffiers. Et qui sait si on n'a pas porté la témérité, jusqu'à supprimer d'autres pièces qui pouvoient servir à détruire tout ce que l'on avoit intention d'établir ?

Faut-il après cela entrer dans le détail de tout ce qui s'est fait pour introduire ces pièces dans le public ? Faut-il relever toutes les irregularitez du dépôt qu'on en a fait chez Savigny Notaire ?

1°. Sans vous consulter, MONSEIGNEUR, sans garder aucun ménagement à votre égard, sans pouvoir même justifier d'aucun ordre de M^r le Cardinal de Noailles, le Pere Fouquet fait chez ce Notaire un dépôt, qu'il n'auroit pas eu droit de faire, même avec un ordre de ce Prélat. Car enfin les procès verbaux confiés aux soins du Pere Fouquet, appartenoient au dépôt de la Jurisdiction Archevêque. Feu M. le Cardinal de Noailles, (ceci merite attention,) n'avoit pas droit d'en disposer après sa mort comme d'un effet de sa succession. Le droit qu'il pouvoit avoir pendant sa vie, de donner des ordres au sujet de ces actes, avoit passé à son Successeur ; & la Commission de ce Pere avoit cessé par la mort de celui qui l'avoit commis.

2°. Pour donner ou conserver une couleur d'autorité aux pièces déposées chez le Notaire, il falloit du moins que le

Tout est informé & contre les regles dans le dépôt des informations.

Commissaire & son Greffier assistassent à l'Acte de dépôt, & qu'ils declarassent que les procez verbaux remis entre les mains de Savigny, étoient les mêmes qu'ils avoient dressez, & que rien n'y avoit été alteré. On omet cependant une formalité si essentielle, & la foi de ces Actes ne demeure assurée, que par le témoignage d'un depositaire étranger,

3°. Le Notaire qui reçoit ce dépôt, n'a pas l'attention de marquer que les pieces déposées ce jour-là, onzième d'Août, sont les mêmes qui avoient été portées chez lui, & dont il avoit expédié des copies collationnées le jour precedent: expedition au reste, qui étoit une, veritable, entreprise; puisque par-là le sieur Savigny s'étoit attribué l'Office de Greffier, & qu'il avoit même fait ce qu'un Greffier n'auroit pu faire sans votre ordre, MONSEIGNEUR, ou votre permission.

Comment donc, les vingt-trois Curez, ont ils osé présenter des pieces déstituées de tout ce qui peut meriter la confiance publique, comme des Actes revêtus de toutes les formes, & dont l'autorité ne peut être revquée en doute? Ils n'ont pu se flatter, d'imposer à leur Archevêque: mais ils ont espéré d'ébloûir un certain public. Aussi ont ils marqué par leur conduite, que ce n'étoit pas proprement pour vous que leurs Requêtes étoient dressées; puisqu'ils les ont fait imprimer & répandre, avant que vous eussiez pu leur répondre, & qu'une d'elles parut dès le lendemain du jour qu'elle vous avoit été remise.

Qui pourroit ne pas reconnoître maintenant que VÔTRE GRANDEUR étoit en droit de mepriser des informations, nulles dans leur origine, & encore plus dans l'état où elles se trouvent aujourd'hui, des procédures entreprises sur un pouvoir, ou supposé, ou évidemment surpris, separées du titre qui seul peut leur donner quelque autorité; des pièces déplacées & livrées à des mains étrangères, & successivement à plusieurs mains inconnues pendant une suite d'années; produites enfin, & déposées chez un Notaire, qui n'use d'aucune précaution pour s'assurer de leur vérité?



SECONDE PARTIE,

Examen des Procez verbaux par rapport au fond.

APRES avoir s'appuyé par le fondement les cinq informations déposées chez Savigny Notaire, il pourra paroître inutile de discuter en particulier chacun des faits qui en ont été l'objet, nous les discuterons néanmoins pour achever de détruire & les informations, & les Miracles qu'on dit être revêtus de tous les caractères de certitude que des faits humains peuvent acquies.

Quoique la forme des Procez verbaux de 1 2 3 soit nulle on veut bien entrer dans l'examen du fond.

Mais avant que d'entrer en matière, nous croyons devoir observer, que le goût du prodige & du merveilleux, est un goût dominant dans le cœur des hommes; & que s'il n'est dirigé par une sage circonspection, il peut conduire à mille écueils. Circonspection nécessaire; sur-tout en fait de guérisons miraculeuses. Comme on trouve beau d'être distingué du reste des hommes par un bienfait de ce genre, & que la vanité se nourrit de la considération qu'il attire, on le desire avec ardeur, & on se livre aisément aux moindres apparences. Circonspection encore plus nécessaire, lorsque ceux qui se vantent d'avoir été miraculeusement guéris, sont des personnes pauvres & obscures: ils excitent par-là une attention qui les met en spectacle: qui leur attire des distinctions & des secours; & rien n'est plus suspect qu'un témoignage, que l'orgueil & la cupidité peuvent inspirer.

Mais si un intérêt de parti fait prendre part aux Miracles que l'on publie, c'est alors que nous ne saurions être trop en garde: car il faut s'attendre qu'on mettra tout en œuvre pour en établir la créance, & il n'est pas facile de comprendre, en combien de manières le faux zèle est capable de faire illusion à ceux qui en sont animés.

Que dans ces circonstances il se fasse une information pour vérifier les faits, tout est à craindre pour la vérité. S'il est peu de personnes capables de vouloir imposer au Juge par un parjure, plusieurs néanmoins jureront faux, aveuglez

par un zèle de parti, ou trompez par de vaines apparences : & tous, ou à dessein, ou contre leur intention, contribueront à obscurcir la vérité, en exagérant la maladie, ou la guérison.

Règles qui servent à distinguer les vrais miracles.

Au milieu du cahos que forment de tels témoignages, il est pourtant des Règles, qui servent à discerner ce qui n'a que l'apparence d'une guérison miraculeuse, d'avec ce qui en a les vrais caractères. Nous allons les exposer en peu de mots ces Règles, puisées dans les plus pures sources de la Théologie, & de la Jurisprudence Civile & Canonique : & nous en ferons ensuite l'application aux faits énoncés dans les informations dont il s'agit.

PREMIERE REGLE. On ne doit regarder une guérison comme miraculeuse, que lorsque la maladie étoit naturellement incurable : ou que pouvant être guérie par la nature, elle l'a été d'une manière contraire à ses loix ordinaires. Sur cela il n'y a point de diversité de sentimens parmi les Théologiens.

En effet, un miracle est un événement extraordinaire, surnaturel & divin ; c'est-à-dire, qui excite l'admiration & la surprise : qui, suivant l'expression de saint Thomas, est au dessus du pouvoir & de l'espérance de la nature ; & qui n'est point une suite des loix générales établies pour le gouvernement de l'Univers. Ainsi toute guérison miraculeuse suppose une maladie naturellement incurable, ou en elle-même, ou dans la manière dont la guérison s'opère.

1. P. quest. 103. n. 7.

II. REGLE. Lorsqu'un malade n'obtient qu'une guérison imparfaite, il y a lieu de croire qu'elle est un effet de la nature, ou des remèdes, & non d'une opération divine & surnaturelle. " Les œuvres de Dieu, dit Moïse, sont parfaites : *Dei perfecta sunt opera.* " Tout ce que Dieu fait, par lui-même, est digne de lui, & porte le caractère de ses divines perfections. " Quand c'est Dieu qui donne la santé, elle rend d'abord tout ce que la maladie avoit enlevé. " dit saint Jérôme ; qui à l'occasion d'un Miracle particulier de guérison, établit cette Règle générale ; *Sanitas qua confertur à Domino, totum simul reddit.* Règle reconnue par S. Thomas, qui s'appuie du témoignage de S. Jérôme, que nous venons de produire, mais qu'il lisoit en ces termes : *Sanitas qua confertur à Domino, tota simul reddit.* Règle qui

Deuter. cap. 32. v. 4.

In cap. 8. S. Mat. 3. P. q. 44. n. 3. ad 2.

passé chez les Auteurs les plus versez dans ces matières (a) pour une maxime constante.

Ce que nous disons des guérisons imparfaites, il faut par conséquent le dire des guérisons qui sont bien tôt suivies de rechûtes : puisqu'une guérison qui n'a point de stabilité, n'est ni parfaite, ni réelle. Aussi les mêmes Auteurs assurent-ils, que "quoique l'on fût délivré d'une maladie difficile (b), incurable, périlleuse, ce n'est point un Miracle si l'on y retombe bien tôt après. Rendre l'usage de la vûe, dit Zachias, à un homme qui en étoit privé, & qui peu de tems après vient à le perdre, ce n'est point un Miracle, parceque c'est un ouvrage imparfait. Il en est de même des autres guérisons : "ce qu'il prouve par la raison, & par des faits dont il a été témoin." Il faut pour une guérison miraculeuse, ajoute un autre sçavant Auteur, qu'après que le mal a cessé, il n'arrive point de rechûte.

III. REGLE. Pour que des guérisons soient censées miraculeuses, il faut qu'elles soient subites & parfaites dans l'instant; à moins que la maladie ne fut telle, qu'elle ne pût naturellement se dissiper, ni tout à coup, ni avec lenteur.

(a) Gaspard à Reies. *Elys. Jac. quest. camp. quest. 24. pag. 154 Edit. 1661.* Requiritur ut sanatio sit perfecta, non manca aut concisa; miraculum enim, ut opus à perfectissima & supernaturali causa dimanans, perfectum & absolutum esse debet: quare morbi metastasis in alium morbum licet leviozem, si aliter non constet, miraculosa non est habenda.

Zach. l. 4. tit. 1. de mirac. *Quest. 2. n. 10.* Condicio omnium maximè necessaria est quòd opus miraculosum sit undequaque perfectum. *Marc. ant. Genuen. in prax. Archiep. Neap. cap. 19. Ricc. in praxi Epif. Resolut. 87. n. 7. Et ex Medicis Fortun. Licet l. 2. c. 1. 2. in fine.*

Idem Zach. ibid. qu. 8. n. 9. Sanatio debet esse undequaque perfecta & absoluta, non manca seu concisa: miraculum enim ut opus à supernaturali & perfectissima causa emanans, perfectum & absolutum opus est.

(b) Zach. *ibid.* Si aliquis liberetur à morbo aliquo difficili, & insanabili, seu periculoso, utpote à forti apoplexia, mox autem denuò in illam relabatur, vel ab ea liberatus paralyticus tamen perma-

neat, miraculose factum id non putavet, &c. *Idem quest. 3. n. 10.* Cæcum cæcitate exuere qui mox in illam relabatur, miraculum non est, quia opus imperfectum, & sic de cæteris. Et hæc conditio videtur maximè desiderabilis in effectibus, quorum causæ sunt ignotæ, aut qui miraculosi censentur; nam vidi ego plures ægrotantes aliquo morbo molestatos, ad præsentiam, vel adventum, vel tactum alicujus Religiosi, in quo maximam haberent fiduciam, vel etiam aliquorum Reliquiarum, etiam ipsorum Sanctorum (nam neque per has Deus quancumque nobis libet, & semper miracula operatur) esse à morbo recollectisse, ac melius habuisse: mox ex eodem morbo deterius molestatos fuisse, & aliquandò etiam perisse; nimirum quia ex contracta fiducia imaginantur se iis mediis sanari posse, undè natura bonè spe ducta, morbo insultat, mox autem invalescente morbo succumbit. Deus autem cum miracula operatur, omninò & undequaque perfecta opera efficit.

Gaspard à Reies *loco citato.* Requiritur ut recidiva sublato morbo non contingat.

Cette Règle est de saint Thomas ; puisque dans le partage qu'il fait des Miracles en trois classes, il met au nombre des Miracles du dernier rang ; la guérison subite d'une fièvre qui se calme tout-à coup, sans l'usage d'aucun remède. *Cam aliquis subito per virtutem divinam à febre curatur ; absque curatione , & consueto processu natura in talibus hujusmodi tenent infimum locum in miraculis.* Si selon saint Thomas, cette guérison, quoique soudaine, est un Miracle du dernier rang, à quelle classe de miracles appartiendront les guérisons lentes & successives de maladies guérissables par la nature ?

2. 1. q. 105. 8. in c.

C'est également la Règle des Docteurs, qui ont approfondi cette matière. Écoutons Zachias, qui a travaillé avec tant de succès à établir des Règles, pour discerner les Miracles divins des opérations de la nature. " Quelques

L. 4. tit. 1. de mirac.
9. 3. n. 8. Gasp. à
Reies loco cit. Requi-
situr ut sanitas fiat
subito.

„ uns, dit-il, guérissent par la force de la nature de ma-
„ ladies extrêmes & dangereuses en tout sens mais
„ ce n'est point par miracle qu'ils guérissent, parce qu'il
„ faut du tems pour leur guérison. Quant à celles qui sont
„ miraculeuses, elles se font dans l'instant, tout d'un
„ coup, subitement, d'abord, *in instanti, confestim, subito*
„ *statim.* " Condition sur laquelle il appuie encore ailleurs,

ibid. quest. 8. v. 7.

& dont il prouve la nécessité par de fortes raisons.

Ce témoignage est d'autant plus considérable, que cet Auteur assure en plusieurs endroits, qu'on suit cette Règle à Rome, dans la vérification des miracles produits pour la canonisation des Saints, & qu'il ne pouvoit ignorer l'usage de cette Eglise, lui qui en étoit souvent consulté sur ces matières : comme il paroît par ses dix premières Consultations insérées au Livre 9.

Seconde Requête, p. 3.

L'unique exception que les Docteurs mettent à cette Règle, est celle que Zyppæus, (dont les vingt trois Curez employent l'autorité), y a mise. " Ordinairement, dit-il, il est „ nécessaire à des guérisons miraculeuses, qu'elles se fassent „ dans l'instant : „ voilà la Règle : „ à moins que la maladie „ dont on guérit, ne soit telle que la nature soit in- „ capable d'y remédier, même par des remèdes d'une ope- „ ration lente : " voilà l'exception. *In sanationibus ferè requiritur ut fiant in instanti, nisi fortè sanatio talis sit mali, cui natura non possit mederi, etiam per morosa remedia.* C'est ce

que vous aviez enseigné très clairement, MONSEIGNEUR, dans votre Mandement du 15. Juillet 1731. Il est visible que vous ne demandiez pour une guérison miraculeuse, qu'elle soit subite, que quand la maladie n'est pas incurable. Comment donc les Curez dans leur seconde Requête n'ont-ils pas craint d'insinuer ouvertement, que vous exigiez pour un véritable miracle, le concours de ces deux circonstances? Comment tant d'Ecrivains anonimes vous ont ils insulté à ce sujet avec autant de chaleur que d'indecence?

IV. REGLE. Pour qu'on doive attribuer une guérison à une cause surnaturelle, il faut 1°. Que la maladie ait persévéré jusqu'au moment que le Malade a pratiqué l'acte de Religion dont on prétend que sa guérison est l'effet. 2°. Que la guérison ait suivi de près cet acte de Religion. 3°. Qu'elle n'ait pas été précédée d'une crise, dont on puisse la regarder comme la suite & l'effet. [a] 4°. Qu'il n'y ait point eu de mélange de remèdes & de secours naturels, qui aient pu opérer la guérison; & qui en rendent par conséquent la cause incertaine & équivoque. S'il manque une seule de ces circonstances, c'est un défaut qui fait évanouir le miracle, ou qui le rend très incertain: le simple exposé de ce principe en fait sentir toute la vérité.

V. REGLE. Dans une Enquête ordonnée en matière de miracles, on ne doit avoir aucun égard à la déposition des Personnes sans honneur & sans probité, & généralement de toutes celles, dont le témoignage seroit rejeté en matière civile & criminelle. Une Enquête qui intéresse la Religion, exige du moins autant de précaution, qu'on en employe dans celles qui peuvent intéresser les membres de l'Etat.

[a] Zach. *ibid.* quest. 8. n. 13. Sanationes quæ per insignem aliquam evacuationem fiunt, nempe per vomitum, per hæmorrhagiam, per alvi fluorem, per sudorem, per urinam, aut aliam quancumque evacuationem, neque propterea, neque libenter pro miraculis admiserim, nisi abundè id constet, etiamsi alias dubitandi aliqua occasio urgeret, etiamsi illico & quasi in instanti fierent: nam ut ex Gal. elicitur 3. de Crisibus, cap. 9. aliqui interdum subito & quasi instantaneè à morbo eradunt: hoc autem nunquam fit sine crisi, cum id naturaliter succedit. Itaque

crises, præsertim quæ per insignes evacuationes fiunt, maximè ostendunt sanationem naturæ vi successam. Unde noto in Sacris quascumque sanationes absque ulla simili evacuatione successisse: hoc autem non alia ex causa factum puto, nisi ut ex hoc pateret eas ex miraculo factas, non ex naturæ beneficio.

Gasp. à Reies loco cit. Requiritur ut nulla notatu digna evacuatio præcedat; quia si accidat, tunc verè miraculosa sanatio dicenda non erit, sed vel ex toto, vel ex parte naturalis.

Par une suite de cette maxime, on ne peut faire aucun fond sur la déposition d'un témoin, qui se parjure visiblement sur un des faits qu'il atteste; ce témoin devient suspect sur tous les autres faits, à titre d'homme sans foi & sans conscience. Il en est de même de celui qui se contredit manifestement dans son témoignage; puisqu'il est convaincu par ses contradictions, d'avoir sous la religion du serment nié une vérité, ou affirmé un mensonge.

Il faut avouer néanmoins qu'il arrive quelquefois, que les faulsetez qui se trouvent dans la déposition d'un témoin, sont plutôt l'effet d'une prévention qui l'aveugle; que d'un dessein formé de blesser la vérité; mais quelqu'en soit le principe, elles doivent faire rejeter son témoignage.

VI. REGLE. Des dépositions contradictoires se détruisent mutuellement. Des personnes qui se contredisent sur des circonstances dont elles assurent avoir été témoins, fournissent un juste soupçon, & quelquefois une pleine conviction de la faulseté de leurs témoignages. C'est sur ce principe que le Prophète Daniel prononça un Arrêt de mort contre les deux Vieillards, qui interrogés séparément, se contredirent sur une circonstance du crime, dont ils avoient accusé l'innocente Suzanne.

VII. REGLE. On doit en general regarder ou comme suspect, ou comme faux tout ce qui est avancé par les témoins, & que le malade prétendu guéri, ou ne dit pas, ou défavoüe, lorsqu'il s'agit de faits qui ne peuvent lui avoir échappé, & qui contribueroient beaucoup à la preuve du miracle. On sçait combien une personne, persuadée qu'elle a été l'objet d'une telle faveur du Ciel, & le sujet d'une opération miraculeuse, est attentive à rappeler toutes les circonstances qui peuvent servir à le persuader aux autres. Il y a donc tout lieu de presumer, que ce qu'elle ne dit pas en faveur du miracle, est très douteux; & d'assurer que ce qu'elle contredit, est faux & supposé.

VIII. REGLE. Un témoin unique ne peut jamais constater la vérité d'un fait qu'il avance; & un témoin qui ne parle que sur le rapport d'un autre témoin, ne forme avec lui qu'un seul témoignage. Cette règle reçue dans tous les Tribunaux, doit avoir particulièrement lieu en matière de miracles, où il est plus facile & souvent plus dangereux de prendre le change, qu'en toute autre matière.

Nous ne parlerons point ici des sentimens & des caracteres de sainteté, qui doivent avoir paru dans un homme pendant sa vie, pour qu'on puisse attribuer à ses cendres une vertu miraculeuse. Afin d'éviter toute application odieuse, nous ne dirons que ce que l'on pourroit dire, quand même le sieur Pâris auroit été tel, que le Saint Siege pourroit lui decerner un culte Religieux.

Ainsi nous voulons bien supposer que ce Diacre a toujours eu un respect filial pour les premiers Pasteurs, & une soumission entiere à leurs decisions; que c'est une calomnie de lui attribuer avec les Auteurs de sa vie, un attachement perseverant à une Doctrine souvent frappée d'anatème, & un langage conforme à celui des plus furieux Sectaires sur l'état present de l'Eglise. Nous voulons bien supposer encore, que ses Historiens imposent au Public, lorsqu'ils le representent comme un homme si singulier dans sa devotion, & si attaché à son propre sens, qu'en certains tems il n'assistoit presque jamais à la celebration des Saints Mysteres; & que malgré l'avis de ses Directeurs, & les Loix menaçantes de l'Eglise, il a perseveré pendant deux années dans un éloignement scandaleux de la sainte Table. C'est dans cette hypothese même, que nous allons montrer que les guerisons miraculeuses qu'on lui attribue, & dont il a été informé, sont destituées de toute preuve solide; loin qu'elles soient prouvées avec évidence, comme les Auteurs des Requêtes le prétendent.

*Fausseté des prétendus miracles, dont il a été informé
en 1728.*

Les procès verbaux qui vous ont été presentez, MONSIEUR, par les 23. Curez, sont au nombre de cinq. Celui qui regarde Jean Menidrieux est abandonné de leur part: ils se reduisent à demander la publication des faits, qui concernent Pierre Lero, les Demoiselles Orget, de Laloë & Mossaron.

Mais attendu que suivant la déclaration du sieur Thomassin, il a été informé de la guerison du nommé Jean Nivet, sourd & muet de naissance; & que ce fait forme un prejuge contre tous les autres faits pretendus miraculeux, dont on requiert la publication; il doit tenir le premier rang dans la discussion que nous allons faire.

F A I T concernant Jean Nivet.

Il est certain qu'on a informé sur la guérison de Jean Nivet. *Pieces justificatives* pag. 6.

Ceux qui font valoir les informations dressées par le sieur Thomassin, souhaiteroient qu'on ne fit aucune mention de celle qui regarde la guérison de Jean Nivet. Ni les premières Requête, ni les Libelles publicz depuis ces Requête, n'en parlent jamais. Le sieur Isoard dans la déclaration qu'il a faite, a même nié expressement qu'il y ait eu d'autre information dressée en 1728. que les cinq dont il fait l'énumération, & parmi lesquelles celle dont nous parlons, ne se trouve pas.

Pieces just. p. 5.

Cependant le sieur Thomassin a attesté, qu'il remit au Porteur envoyé par M. le Cardinal de Noailles, l'information qui concerne Jean Nivet. L'extrait abrégé que ce prétendu Commillaire a certifié véritable, rapporte les noms d'onze témoins qu'il a entendus, & du nombre desquels étoit feu M. le Duc de Châtillon.

Pieces just. p. 1.

Après un témoignage si précis, peut on douter de la réalité de cette sixième information? Pourquoi donc n'est elle pas jointe à toutes les autres? C'est un mystère que nous dévoilerons, après que nous aurons dit quels moyens on mit en œuvre pour faire autoriser ce faux miracle.

Jean Nivet étoit sourd & muet de naissance: sa guérison ne paroissoit pas pouvoir être un miracle équivoque; & par conséquent rien n'étoit plus propre à accrediter le nouveau culte, que de publier qu'un homme tel que Nivet, avoit été miraculeusement guéri par l'intercession du sieur Pâris. Ceux qui s'intéressoient à la gloire de ce Diacre, annoncent donc le prodige au Public, & entreprennent même de le faire constater par une information juridique.

Moyens qu'on prit pour faire constater ce faux miracle.

Pour le succès de l'entreprise, ils prennent de loin de justes mesures. Ils publient de toutes parts que Jean Nivet a recouvré l'usage de l'ouïe, & qu'il est en état d'apprendre à parler avec le secours d'un Maître qu'on lui a donné pour l'instruire. Le sieur Sebastien Nivet cousin de Jean, Prêtre & Chapelain de Saint Pierre de Châtillon sur Loin, fait signer par plusieurs personnes un Certificat en parchemin, pour attester que ledit Jean Nivet est guéri. Nicolas Nivet, frere de Jean, & valet de chambre de M. le Duc de Châ-

illon, obtient de son Maître qu'il y mette son nom & son cachet.

Ces faits importans sont pour la plupart attestez dans une déclaration, que plusieurs Particuliers vous firent, MON-SEIGNEUR, après serment prêté, le 25. Mai de l'année 1733.

Pièces justif. p. 7.

Toutes ces mesures dispoient les témoins à servir utilement dans une information. Ceux qui avoient signé au parchemin de Nivet, avoient pris par là des engagements. Ainsi l'information ayant été commencée, les témoignages ne manquèrent point : & pour relever cette procédure, l'illustre Seigneur, déjà engagé comme plusieurs autres par sa signature, & disposé d'ailleurs à croire aux miracles du sieur Pâris, fit la déposition.

Il manquoit encore à tout cela une précaution, qui étoit de faire venir Jean Nivet lui-même, de lui parler & de l'entendre : mais il étoit demeuré sourd & muet : & en le produisant au milieu du Cercle que formoient le Commissaire, le Greffier & les témoins, tout auroit été deconcerté. Ainsi l'on prit apparemment le parti de le dispenser de paroître : ou, s'il parut, on supposa qu'il entendoit, & qu'il n'avoit besoin que de quelques leçons pour parler.

Pour reparer cette omission, Vous faites venir, MON-SEIGNEUR, le 25. May 1731. Jean Nivet accompagné de plusieurs de ses parens & amis ; vous lui parlez, vous l'interrogez, & cet homme qu'on avoit dit guéri, ne parle, ni n'entend. Vous demandez à ceux qui l'accompagnent, si c'est là Jean Nivet, ils repondent que c'est lui-même, & ils l'attestent avec serment. Ils assurent en même tems qu'il est sourd & muet, & qu'il l'a toujours été sans interruption d'un seul instant depuis sa naissance.

Jean Nivet n'est point guéri.

Le miracle est donc faux : & c'est en vain que pour obtenir par des neuvaines réitérées, la guérison manquée, Nivet Valet de Chambre de M. le Duc de Chatillon, environ dix-huit mois avant la déclaration dont nous venons de parler, avoit logé son frere prez de saint Medard : cette seconde tentative aussi infructueuse que la première, n'avoit pu reparer l'honneur de celui qui avoit conçu & mis au jour l'imposture.

C'est ce qui a fait ôter Jean Nivet de dessus les rangs, com-

me propre à jouer un rôle dans le spectacle des guerisons miraculeuses. On a même trouvé à propos de faire évanouir le procez-verbal qui le concernoit ; & afin qu'on retrouvât toujours le même nombre de cinq guerisons miraculeuses, annoncées dans la Public comm' constantes par des informations juridiques, on a substitué au procez-verbal soustrait, celui qui regarde Jean Menidrieux, que le sieur Thomassin dit être imparfait, & dont par cette raison, ainsi qu'il vous l'a déclaré, MONSEIGNEUR, il n'avoit fait aucune mention dans l'Extrait remis entre les mains de VOTRE GRANDÉUR. Sur quoi il est à observer, que le sieur Thomassin dement formellement les vingt-trois Cures, qui assurent que l'information touchant Menidrieux a été achevée, & pour cela remise avec les quatre autres par le sieur Thomassin, entre les mains du porteur des ordres de M. le Cardinal de Noailles.

Les 23. Cures dementi par le Sr. Thomassin.

Pourquoi on a soustrait l'information de Nivet.

Par quelle raison les deffenseurs des nouveaux miracles, ont ils donc supprimé le procez verbal qui regarde Nivet ? Est ce parce qu'ils ne l'ont pas cru concluant ? Mais celui de Menidrieux qu'ils y ont substitué, ne l'est pas non plus, même de leur propre aveu. Il y a tout lieu de penser qu'une raison toute contraire les a déterminés à la suppression de cette piece. Il paroît évident que ceux qui ont commis cette infidélité, ont voulu cacher au Public, qu'il y avoit des miracles attestés par un grand nombre de temoins, & publiés comme certains, qui étoient absolument faux, & d'une fausseté qui n'avoit pu être ignorée de la plû part des témoins.

Le motif, dit-on, qui a fait soustraire cette information, c'est qu'elle n'étoit que commencée, & qu'elle n'étoit pas parfaite.

Vaine défaite : le sieur Thomassin Official Vicegerent à supposé qu'elle étoit parfaite, lorsque dans sa declaration il l'a jointe à celles de Lero, de Laloe, Orget & Mossaron, & a assuré qu'il n'y a pas joint celle de Menidrieux, parce qu'elle n'étoit pas parfaite. Il paroît par l'Extrait des informations qu'il a lui-même remis, qu'on n'avoit entendu onze temoins touchant Nivet, au lieu qu'on n'en a entendu que dix au sujet de Lero. Où est donc la sincérité de ceux, qui assurent aujourd'hui que l'information concernant Nivet n'a pas été déposée, parce qu'elle n'a été que commencée.

Les 23. Cures peu sincères & dementis Par le Sr. Thomassin sur le fait de Nivet.

Le sieur Thomassin qui a fait l'information, les dement sur ce fait, comme il les a déjà dementis sur celui de Menidricux. Par conséquent l'information touchant Jean Nivet, étoit dans le même degré de perfection, que celles dont les auteurs des Requêtes ont demandé la publication : & on n'a eu d'autre raison pour la soustraire, que parce qu'elle faisoit connoître jusqu'où s'étoit porté un zèle aveugle, pour faire valoir les prétendus miracles du sieur Pâris,

Tout est inique dans cette affaire.

Aujourd'hui que la supercherie est dévoilée & mise au jour, la vérité rentre dans ses droits. Nous commençons par conclure de la soustraction de cette pièce, que dans toute cette affaire on n'a gardé aucune mesure, qu'on n'a respecté aucune Loi, & que tout a été jugé permis, pourvu qu'il pût servir au dessein formé par les Partisans du nouveau culte. Car enfin personne n'étoit en droit de soustraire aucune de ces informations. Si entre les procéz verbaux il y en avoit d'inutiles, ou dans lesquels il parut que les témoins avoient solennellement attesté le mensonge, c'étoit à M. le Cardinal de Noailles, & à son Successeur après lui, à en juger : mais ces actes devoient rester joints à tous les autres : & le motif qui a déterminé au parti de leur suppression, est précisément pour nous une juste raison de nous en plaindre.

La vérité tire bien d'autres avantages de la fausseté du miracle dont nous parlons. Voici les raisonnemens qui en résultent contre tous les miracles du Parti.

1^o L'information faite au sujet de Jean Nivet, étoit aussi concluante que toutes les autres ; émanée de la même autorité, elle étoit probablement soutenue par des témoignages aussi imposans, que ceux dont ces autres informations sont composées. Le même degré de preuves doit fonder & operer le même jugement. Le sort des cinq miracles doit donc être égal. Si donc les quatre miracles de Lero, Orger, de Laloe & Mossaron sont regardez comme véritables, celui de Nivet le doit être de même ; si au contraire ce dernier est faux, comme il l'est en effet ; quel jugement doit-on porter des quatre autres ?

La fausseté du miracle de Jean Nivet doit faire douter de tous les autres attribuez à l'intercession du Sr. Pâris.

2^o. Quoique la guérison de Jean Nivet soit évidemment fautive, puisqu'il est sourd & muet, comme il l'étoit en naissant, il est cependant vrai, que malgré cette fausseté évidente, on l'a annoncée au public comme indubitable. Il est vrai même

qu'on a entrepris de la faire vérifier par une enquête ; & que ce faux miracle est du nombre de ceux, au sujet desquels le sieur Hoard, ainsi que l'assurent les vingt-trois Curez, s'étoit convaincu par lui même, qu'ils étoient *tout-à-fait dignes de l'attention du premier Pasteur du Diocèse, & d'être juridiquement examinés.* Il est vrai enfin que les auteurs du projet ont trouvé le moïen de fournir aux informations, des preuves assez apparentes de la vérité de ce fait notoirement faux.

D'où il suit qu'il n'y a point d'imposture, quelque grossière qu'elle soit, qu'on n'ait osé hasarder, pour rendre célèbre le Diacre de saint Medard : que parmi les Partisans du nouveau culte, non seulement les simples, mais même les Chefs faussent avidement comme vrais, des faits constamment faux, & dont la fausseté peut être vérifiée avec une extrême facilité : que, quoiqu'un miracle du sieur Paris soit évidemment supposé, on trouve néanmoins bon nombre de temoins pour l'attester véritable ; & que par conséquent tout miracle du sieur Paris peut être de la dernière fausseté, malgré le nombre des temoins qui le certifient.

On doit observer ici que ce qui est arrivé au sujet de Nivet, pouvoit arriver bien plus aisément par rapport à Lero, & aux Demoiselles Orget, de Laloe, & Mossaron. Car enfin le fait de Jean Nivet n'étoit pas susceptible de ces petites apparences arrangées avec art, dont il a été aisé d'orner les quatre autres faits : ainsi il y avoit beaucoup plus de difficulté à faire illusion aux temoins sur ce premier fait, que sur les derniers. Il est même incompréhensible comment onze temoins ont pu se persuader, ou vouloir persuader aux autres, qu'un homme actuellement muet & sourd entendoit, & étoit en état de parler. Mais on comprend sans peine comment des personnes peuvent être induites, ou se porter d'elles-mêmes à regarder comme miraculeuses, certaines guerisons moins communes, quand ces guerisons n'arrivent, ou ne sont publiées qu'à la suite de quelque pratique de dévotion ou solide ou superstitieuse, à laquelle on a eu recours.

Tout ce que nous venons de dire, doit faire comprendre qu'on ne peut être trop circonspect, lorsqu'il s'agit de rendre temoignage en matière de miracle ; & que, pour prendre Dieu à temoin de la vérité d'un prodige, il faut l'avoir bien vu & bien approfondi. Cette condition remplie, le

seroit il trouvé des témoins en état de certifier les quatre prétendus miracles dont nous allons faire l'examen?

FAIT concernant Pierre Lero.

Entre les faits miraculeux que les vingt-trois Curez croyent être prouvez avec tant d'évidence, qu'il n'y manque que votre autorité, MONSEIGNEUR, pour les publier solennellement aux Peuples, celui de Pierre Lero Marchand Frippier à Paris, tient le premier rang. L'information qui le concerne, est composée de son exposition, & des dépositions du sieur Nicolas Janson Maître Chirurgien à Paris, & de huit autres témoins.

Lero déclare le premier Juin de l'année 1728. qu'à la fin de l'année 1725. il fut attaqué de plusieurs ulcères à la jambe gauche, qui la lui firent tellement enfler, qu'il ne pouvoit se soutenir; & que, lorsqu'il étoit assis, il lui falloit un placet pour la reposer. Le sieur Janson Me. Chirurgien le saigna, le purgea, lui donna plusieurs onguens, cataplasmes & autres remèdes pour appliquer sur la jambe. Bien loin que ces secours opérassent un bon effet, le mal augmenta de jour en jour jusqu'au mois de Septembre 1727. Le malade alors, par le conseil du nommé Forget, résolut de faire une neuvaine, & d'aller au tombeau du sieur Pâris: il fit ses efforts pour y aller à pied de la rue de la Tonnelerie, Paroisse Saint Eustache où il demouroit; & il y alla effectivement accompagné de Pierre Morel & d'Edme Garnier ses Garçons de Boutique: il employa trois heures à en faire le chemin, ne pouvant presque s'appuyer sur sa jambe, & se soutenant sur une canne. Après avoir prié près du tombeau du sieur Pâris, il donna douze sols à une pauvre femme qu'il ne connoit que de vûë, afin qu'elle priât pour lui au même lieu pendant neuf jours. Etant allé à la Sacristie, pour charger le Sacristain de lui faire dire une Messe, celui ci lui donna un morceau de la couche du sieur Pâris. Lero retourna chez lui avec plus de peine qu'il n'étoit allé à S. Medard, & arriva si fatigué qu'il ne connoissoit plus personne. Il appliqua sur sa jambe malade le bois de la couche que le Sacristain lui avoit donné, se mit au lit, & s'y tint le reste du jour. Pendant la neu-

Déclaration de
Pierre Lero.

vaines, les ulcères se fermoient & se guérissent, quoi qu'il eût cessé dès le commencement toutes sortes de remèdes; & au bout de la neuvaine il se trouva en état de marcher, comme s'il n'avoit jamais été incommodé de la jambe. Il ne resta plus qu'une petite gale à l'un des principaux ulcères. Quelque tems après, Lero fit dire une seconde Messe, & faire une seconde neuvaine, dont il chargea une autre pauvre femme. A la fin de cette neuvaine, la gale tomba d'elle-même & sans remèdes; en sorte qu'il se trouva parfaitement guéri; & depuis sa guérison il est allé souvent à S. Medard, pour en rendre grâces à Dieu.

Quoi qu'on assure avec confiance que *ceux qui jugeront sans passion, seront forcez de reconnoître dans la réunion de ces circonstances, une guérison miraculeuse qui surpasse infiniment les forces de la nature*, il est facile de faire voir que la guérison de Lero, soit qu'on la considère en elle-même, soit qu'on fasse attention à la manière dont elle a été opérée, ne renferme ni réalité, ni apparence de miracle.

La guérison de Lero n'est pas surnaturelle en elle-même.

Cette guérison d'abord n'a rien par elle-même, qui surpasse le pouvoir de la nature. La maladie étoit guérissable, ou sans le secours, ou avec le secours de l'art & des remèdes. Jamais le sieur Janson Chirurgien ne s'est avisé de dire que les maux de la jambe de Lero fussent incurables.

Un célèbre Médecin consulté sur cette guérison, après avoir examiné toutes les dépositions dont l'information est composée, a déclaré qu'il n'y avoit dans l'incommodité de Lero rien d'extraordinaire; rien qui caractérise un mal rebelle aux remèdes, un mal dont on ne puisse regarder la guérison, non-seulement comme très-naturelle, mais même comme très-facile, *entre les mains d'un Praticien bien entendu & bien intentionné.*

La guérison de Lero n'est pas surnaturelle dans la manière dont elle a été opérée.

La manière dont Pierre Lero a été guéri, n'a rien non plus qui soit au dessus des forces de la nature. Le même Médecin observe, qu'en comparant la déposition du sieur Janson avec celle de Françoise Marchand femme de Dumouchel, il est visible qu'il y a eût différens degrés de diminution dans la maladie de Lero: qu'on peut croire avec fondement, qu'au mois de Septembre 1727. la jambe de Lero étoit presque entièrement guérie; puis qu'il fut alors en état

d'aller à Grôlay. Enfin que depuis ce tems jusqu'à son entière guérison, c'est à dire pendant environ trois semaines, il n'est rien arrivé qu'on ne voye dans toutes les guérisons ordinaires de maux tels que le sien. Les ulcères, ainsi que les témoins le déposent, se sont guéris peu à peu; d'abord ils se sont fermés; ensuite il s'est formé des gales; ces gales se sont desséchées; elles sont tombées les unes après les autres; enfin il n'est resté que les vestiges & les cicatrices des plaies. Qu'y a-t'il en tout cela qui présente une guérison miraculeuse, une guérison qui surpasse le pouvoir & l'espérance de la nature? Qui soit contre son cours ordinaire? *Supra facultatem natura, supra spem natura, prater natura consuetudinem*, comme parle S. Thomas.

Le malade, dira-t'on, ne voyoit plus le sieur Janson Chirurgien, lorsque les ulcères ont commencé à se guérir, & il avoit alors cellé tous les remèdes: c'est donc sans aucun secours humain, & par conséquent par une voye extraordinaire & sur-naturelle, qu'il a obtenu sa guérison. De plus le Chirurgien dépôse qu'il fut fort surpris, lorsqu'il revit le malade guéri: d'où naissoit cette surprise, s'il n'y avoit rien eu que de commun & d'ordinaire dans la guérison.

Objection frivole. Car en premier lieu, qui a été assez assidu auprès de ce malade pendant un mois ou environ, pour pouvoir attester sûrement qu'il n'a fait usage d'aucun remède dans cet espace de tems? En second lieu, le Medecin déjà cité, a fait observer qu'il est des cas, où le meilleur de tous les remèdes est de n'en employer aucun; & qu'il est probable que dans le cas présent, la cessation des remèdes a été la cause naturelle de la guérison d'un mal fomenté par leur multiplication.

Si la surprise du sieur Janson a été réelle, elle pouvoit naître de l'ignorance des circonstances qui avoient accompagné la guérison de Lero: mais il y a grande apparence qu'elle n'a été que feinte & simulée; puisque malgré sa surprise, Janson n'atteste pas que cette guérison eût rien de surnaturel.

Quand même la déposition du Chirurgien & celles des principaux témoins, seroient plus favorables qu'elles ne sont au prétendu miracle qu'on veut établir, elles ne scauroient en être un appui solide.

Car 1°. Quelle créance peut meriter un Chirurgien, con-

damné pour crime de faux, à une peine infamante par une Sentence du Châtelet, que le Parlement a confirmée? Son témoignage, depuis que son caractère est connu par sa condamnation, ne doit-il pas être rejeté en matière de miracles, comme il le seroit en matière civile ou criminelle?

Une grande fausseté
avancée par Pierre
Lero, sa femme &
d'autres témoins,
rend leurs dépositions
très-suspectes.

2^o. Suivant la cinquième des Regles que nous avons établies, des personnes qui dans une déposition juridique attestent le mensonge, ne méritent aucune créance dans tous les faits qu'elles déposent. Or Lero & les principaux témoins de l'information qui concerne la guérison, attestent une fausseté insigne. Ils assurent que les ulcères, dont ce Marchand étoit affligé, l'avoient réduit dans un tel état, qu'il ne pouvoit marcher, ou se soutenir sur la jambe; & qu'étant assis, il lui falloit un placet pour la tenir étendue.

De peur même qu'on ne croie que le mal étoit en voye de guérison, ou avoit un peu diminué, lorsque la neuvaine commença, [ce qui paroît fort vrai-semblable,] Lero ajoute que le mal augmentoit *de jour en jour*, depuis qu'il avoit reçu des remèdes du sieur Janson. Sa femme confirme la même chose : *Ayant fait, dit elle pendant plus de dix-huit mois toutes sortes de remèdes, tant ceux que lui fit faire le sieur Janson, que ceux que lui fournis une femme qui lui donnoit d'une eau; loin d'y trouver du soulagement, le mal augmentoit de maniere qu'on en apprehendoit les suites.* Edme Garnier & Pierre Morel parlent dans le même sens du progrès de ce mal.

Un pareil exposé ne conduit-il pas à croire que la jambe, qui dès le commencement de l'accident de Lero, ne lui étoit d'aucun usage pour le soutenir, étoit encore moins en état de lui servir pour marcher, lorsqu'il entreprit la neuvaine? Cependant dans cette conjoncture, & avant que le prétendu miracle fut commencé, il alla à pied de la rue de la Tonnellerie au Cimetièrre de saint Medard, & revint de même à sa maison; c'est à dire, qu'il fit une lieue & demie à pied avec une jambe qui plusieurs mois auparavant ne pouvoit le soutenir, & dont le mal depuis ce tems là, à ce qu'il assure, avoit augmenté de jour en jour. Il est vrai qu'il dit avoir employé trois heures à aller, & n'être revenu qu'avec beaucoup de peine à sa maison: mais pouvoit-il en aucune manière, faire un si long chemin, avec une jambe fort epusée, & si foible, qu'il s'est crû permis d'assurer avec serment, qu'il ne pouvoit se soutenir?

Quelle est la réponse à cette objection ? On assure que la circonstance du voyage de Lero à saint Medard, ne sert qu'à rendre plus évident le miracle de la guérison opérée peu de jours après. Mais explique-t-on comment un homme qui ne pouvoit se soutenir, alla à pied de la rue de la Tonnellerie à S. Medard ? On n'ose toucher à cette contradiction sur laquelle l'objection porte, on la dissimule adroitement ; & , quoiqu'il soit visible qu'on en est accablé, on feint d'avoir dissipé l'objection. C'est à cette contradiction que nous devons ramener les défenseurs du miracle.

Vaine défense des
23. Curez.

Il ne sera peut-être pas inutile d'observer qu'à s'en tenir à la déclaration du malade, c'est à la vertu de deux neuvaines qu'on doit attribuer sa guérison. *De jour en jour pendant la neuvaine, lui déposant se sentit, dit il, soulagé & à la fin de la neuvaine, il se trouva en état de marcher, comme s'il n'avoit jamais été incommodé ne restant plus qu'une petite gale, qui à la fin de la seconde neuvaine tomba d'elle même.* Mais quelle certitude a-t-on que l'une & l'autre neuvaines aient été faites ? Quelle est la preuve que ces pauvres femmes, à qui il avoit donné la commission de les faire, s'en soient acquittées ? L'ont elles du moins informé de leur exactitude ? Il ne paroît pas qu'il les ait revûes depuis ce tems-là. Peut-on bâtir un miracle sur des fondemens plus ruineux ?

Autres preuves contre le miracle.

La conduite que tint Lero après sa guérison, rend sensible en quelque façon, la fausseté du miracle qu'il a attesté. Si après la première neuvaine, il étoit bien persuadé que c'étoit par l'intercession du sieur Pâris, qu'il avoit été presque entièrement guéri de ses maux, n'étoit-il pas naturel qu'il courut à saint Medard, pour rendre des actions de grâces à son Bienfaiteur ? Cependant quoi que, selon son propre témoignage, il fut dès lors en état de marcher, comme si jamais il n'avoit été incommodé de la jambe, il ne retourne point encore au tombeau du sieur Pâris ; il semble insensible au bienfait reçu ; & sa reconnaissance ne s'éveille, que lorsque la petite gale qui avoit résisté à la première neuvaine, est entièrement tombée. Cette indifférence ne fait-elle pas comprendre que Lero n'étoit pas persuadé du miracle ?

Et voilà assez sans doute, pour convaincre toute person-

36

ne équitable, qu'il n'y a ici nulle apparence de miracle ; loin que le miracle y soit évident, comme les sieurs Curez ne craignent pas de l'avancer : & que s'ils avoient moins écouté leurs préjugés que la raison, ils auroient supprimé le fait de Lero, ou l'auroient mis au même rang que celui de Menidrieux.

FAIT concernant Marie - Jeanne Orget.

Déposition de la
Demoiselle Orget.

Voici le précis de ce que dépose Marie-Jeanne Orget, Maitresse Couturiere à Paris. Il y avoit trente ans, lors de sa déposition qui est du 28. Juin 1728. qu'elle avoit été attaquée à la jambe droite d'une Eresipele accompagnée de fièvres violentes. Dès le commencement de ce mal, le sieur Vergne Medecin la faisoit saigner six fois en deux ou trois jours. A bout de dix à douze ans, cette Eresipele se plaça de telle sorte, que la pudeur empêcha la Demoiselle Orget de faire visiter son mal par aucun Medecin ou Chirurgien. Elle consulta néanmoins le sieur Vergne, & le sieur de la Borne Chirurgien ; l'un & l'autre lui dirent que cette maladie étoit incurable. Vers le quinzième d'Août 1715. elle alla avec beaucoup de peine chercher de l'ouvrage aux Filles de la Croix saint Gervais : on lui donna un paquet d'étoffe qu'elle entreprit de porter dans son tablier. L'effort qu'elle fit pour soutenir le paquet lui causa une nouvelle incommodité si fâcheuse & si violente, qu'elle fût près d'une heure & demie à revenir des Filles de la Croix dans l'Isle de S Louis où elle demouroit. La nommée Possel femme d'un Menuisier lui indiqua une Sage-femme pour la visiter : celle ci, dont le nom n'est pas revenu à la déposante, lui dit que son mal étoit presque incurable, à moins que quelques remèdes qu'elle lui indiqua ne la guérissent dans peu : mais les remèdes indiquez ne la guerirent point. Le 29. Mars 1721. la malade après avoir fait ses Pâques, alla accompagnée de ses Apprentisses, prier sur le tombeau du sieur Pâris, pour obtenir par son intercession la patience & la soumission à la volonté de Dieu. Ayant été près d'une heure en priere ; elle se sentit tout d'un coup soulagée de son infirmité : elle s'en retourna sans douleurs, & sans avoir besoin que ses Apprentisses lui donnassent le bras,

comme elles l'avoient fait en y allant. Elle ne voulut pres- que pas croire sa guérison ; elle ne la regarda même que comme un soulagement passager ; ce qui l'empêcha pen- dant près d'un mois d'en parler, même à ses Apprentilles, qui fort surprises de la voir marcher & agir avec facilité, n'osoient pourtant lui en rien dire. Etant allée à confesse le premier de May de la même année, le sieur Prévôt son Confesseur depuis trente-cinq ans, lui ordonna de publier sa guérison, & d'en rendre grâces à Dieu. Depuis ce tems- là elle se trouve entièrement guérie : ce qu'elle ne peut at- tribuer qu'à l'intercession du feu sieur Paris.

Il est à propos d'ajouter ici qu'en 1731. le neuvième d'Août, la Demoiselle Orget fit une déclaration pardevant Notaire, qui porte qu'ayant été affligée d'une Eresipèle pendant vingt années, & d'une autre maladie pendant treize ans le 29. Mars 1728. ses maladies subsistant toujours, elle fut en dévotion en l'Eglise de Saint Medard... où étant, elle se mit en prières devant le S. Sacrement environ l'espace d'une heure. Qu'ensuite elle se transporta sur la tombe de M. Paris qu'au-tôt elle sentit des douleurs extraordinaires & un moment après elle n'en sentit plus, & se trouva si parfaitement guérie... que depuis ce jour-là, elle n'a eu aucun ressentiment des mala- dies, dont elle étoit auparavant affligée.

Seconde déclaration de ladite Demoiselle Orget. Recueil des miracles operés au tombeau de M. Paris, Diacre. pag. 55. & suiv.

Cette fille déclare en outre qu'étant tombée dangereusement malade, la Semaine Sainte de la présente année, d'une fluxion de poitrine, qui l'a depuis réduite dans des foiblesses qui lui prennent de tems à autre, elle a fait venir pour la soulager Marie Fromentin sa cousine, qui demeure ordinairement à Noyon, & qui a esté après d'elle l'espace de trois mois, durant lesquels elle a vé- ritablement pressé la Demoiselle Orget de déclarer, qu'elle ne seroit pas que ce fut par l'intercession de M. Paris, qu'elle a esté guérie, & craignant ladite Demoiselle Orget que ladite Fromentin sa cousine, n'ait abusé des foiblesses d'esprit que la violence de sa maladie a pu causer, pour lui faire faire des déclarations, soit par écrit ou verbalement en présence de quelqu'un, contraires à celles portées par le présent Acte, elle proteste de nullité de toutes déclarations qu'elle pourroit avoir faites, ou qu'on pourroit lui faire faire dans la suite dans l'accablement de sa maladie, contraires à la présente déclaration qui contient vérité, ainsi qu'elle l'affirme en son ame & conscience, revokant toutes les autres déclarations.

Dans une addition faite au Recueil des informations imprimées, où cet Acte est inseré, l'Auteur rapporte certaines particularitez qui nous paroissent meriter d'être observées. Il nous apprend que la Demoiselle Orget, qu'il suppose avoir été guerie le 29. Mars 1728. de la double infirmité dont elle étoit atteinte, tomba malade le 22. Mars de l'année 1731. d'une fluxion de poitrine, qui jointe à une hydropisie de poitrine, termina sa vie le onzième Novembre de la même année. Il ajoute, qu'elle fit la déclaration dont il s'agit, parce qu'il y avoit apparence, que pressée par les instances d'une de ses parentes, dans quelques momens d'affoiblissement, où la violence de la maladie ne lui laissoit pas le libre usage de son esprit & de ses sens, on lui avoit arraché quelques paroles contraires à ses vrais sentimens, & à ses dispositions veritables sur ce point; & que c'est peut-être à cette legere infidelité qu'il faut attribuer le sentiment passager, qu'elle eut de son ancienne maladie pendant le cours d'environ trois semaines. Enfin il raconte que pour se dérober à toute suggestion maligne & imparsune des personnes mal intentionnées, qui ne paroissent occupées qu'à obscurcir les marques que Dieu donna de sa puissance au tombeau & à l'intercession de M. Paris, & se procurer en même tems un libre usage des Sacremens, elle se rendit aux sollicitations obligées de quelques amis, qui la pressoient depuis long-tems de se retirer à l'Hôpital, où elle a été mise dans une chambre à part, & où rien de tout ce qui étoit necessaire, ne lui a manqué pendant tout le cours de sa dernière maladie.

Malgré les déclarations réitérées de la Demoiselle Orget, & les dépositions de douze témoins, au nombre desquels sont les sieurs Vergne Medecin, & de la Borde Chirurgien, nous montrerons que le prétendu miracle dont il s'agit, est destitué de toute preuve, & qu'il faut être livré à la plus étonnante prévention, pour assurer, comme on ose le faire, qu'il n'y a qu'un aveuglement prodigieux, qui puisse se refuser à l'évidence d'un miracle si éclatant.

Nulla preuve suffisante que les maladies ayent été réelles & que la guérison ait été l'effet de la dévotion envers le sieur Paris.

Par la quatrième Regle que nous avons établie, ou par une suite de cette Regle, pour la preuve d'une guérison miraculeuse attribuée au pouvoir d'un Saint, ou d'un homme mort en réputation de sainteté, il faut que deux choses soient constantes: la première, que la maladie a persévéré jusqu'au moment qu'on

a eu recours à une telle protection ; la seconde , que la guérison a suivi de près ce recours.

Aucun de ces deux objets n'est constaté par l'information faite au sujet de Marie-Jeanne Orget. Tous les témoins qui parlent de sa maladie & de sa guérison , le Medecin même & le Chirurgien , n'en parlent que sur le témoignage de cette fille : * aucun d'eux n'avoit jamais vu l'érisipèle , ni l'autre maladie , à l'exception peut-être de la veuve Possival , qui , dix ans avant sa déposition , & dans les deux premières années de l'accident survenu à la Demoiselle Orget , lui avoit donné quelques secours nécessaires en une telle infirmité : aucun d'eux non plus , sans excepter la veuve Possival , n'avoit vérifié par lui-même , ni après la prière faite à saint Medard , ni au tems de l'information , si la Demoiselle Orget étoit guérie.

Ainsi tous les témoins ne parlant que sur la parole de la Demoiselle Orget , tous les témoignages se réduisent à un seul , & ne sauroient par conséquent , suivant le huietième principe que nous avons établi ci devant , former une preuve entière du prétendu miracle dont nous parlons.

On nous objectera peut-être que plusieurs personnes qui avoient été témoins de la difficulté avec laquelle Marie-Jeanne Orget alla à saint Medard le 29. Mars 1728. & du besoin qu'elle eut de se faire soutenir sous le bras , la virent retourner chez elle sans peine & sans soutien.

Mais , 1°. Parmi les personnes qui ont été entendues dans l'information , il n'y a que Marie-Jeanne Blondel , qui puisse avoir été témoin oculaire de ces circonstances ; puisqu'entre toutes celles qui avoient accompagné la Demoiselle Orget le jour de Pâques , Blondel est la seule qui ait déposé , sans qu'on puisse comprendre pourquoi les autres apprentisses qui étoient avec elle , n'ont point été citées & entendues. Or pourquoi Marie-Jeanne Blondel ait observé dans sa déposition , que sa maîtresse en allant à saint Medard , avoit eu besoin qu'on la soutint sous les bras , elle ne dit point que la maladie se soit passée de ce secours , lorsqu'elle en revint ; circonstance pourtant qu'elle n'auroit pas apparemment omise , si elle l'avoit pu attester avec vérité.

* *Nota.* Les Curez observent que Marie-Jeanne Blondel a souvent aidé la Maîtresse à user des remèdes prescrits pour la seconde infirmité , mais elle pouvoit aisément le faire , sans avoir cette infirmité.

2. La Demoiselle Orget ne pouvoit-elle pas, en allant au tombeau du sieur Paris, feindre un mal qu'elle n'avoit plus? Ne pouvoit-elle pas, en revenant, faire un effort pour paroître delivrée d'un mal qu'elle avoit encore? Les Défenseurs des quatre miracles diront peut-être, que nous portons nos doutes trop loin; mais quand il s'agit d'examiner juridiquement des miracles, il faut qu'une sage défiance nous uenne en garde contre l'illusion & la surpense. Du moins doivent-ils convenir que le miracle porte tout entier sur la parole & la sincérité de la Demoiselle Orget; & que cette fille est, à proprement parler, le seul témoin de ses maladies & de sa guérison. Témoin au reste dont la déposition, comme on va le voir, n'est d'aucun poids.

Trois moyens vont justifier ce Jugement. Le premier est fondé sur les caractères de supposition, qu'on aperçoit dans ce qui fait le principal objet de sa déposition. Le second sur les contradictions, où elle est tombée dans les différentes déclarations qu'elle a faites. Le troisième sur les aveux que fait l'Auteur du Recueil des informations imprimées.

L'histoire de sa guérison présente des caractères très sensibles de supposition. Le 29. Mars 1728. ses maladies subsistant toujours, elle va, selon ce qu'elle raconte, prier sur le tombeau du sieur Paris: là elle ressent d'abord des douleurs extraordinaires avec un grand mouvement dans tout son corps, & un moment après elle ne ressent plus aucun mal: elle se trouve si parfaitement guérie, qu'au lieu qu'on l'avoit traînée, pour ainsi dire, à Saint Medard, elle est en état de sen retourner à sa maison sans aucun secours; & que les jours suivans on la voit agir & marcher, comme si elle n'avoit jamais eu aucune incommodité.

Cependant aucune de ses apprentisses, qui après avoir été témoins, suivant elle, de la peine avec laquelle elle étoit allée à Saint Medard, la voyent se lever avec facilité d'auprès de la tombe, & sen retourner légèrement à sa maison, ne s'avise de lui demander, si elle est guérie; toutes gardent le silence, & n'osent l'interroger sur la cause d'un changement si subit; un mois se passe sans qu'elles lui témoignent, ni leur joye, ni leur surprise. Pendant tout ce temps, sa Maîtresse n'est pas moins réservée que ses apprentisses, non seulement elle ne leur dit rien de ce qui lui est arrivé, elle n'en fait même

Le témoignage de la Demoiselle Orget, seul appui du miracle, est très-suspect.

Parcequ'il y a des suppositions dans l'histoire qu'elle fait de sa guérison.

part ni à son Medecin, ni à son Chirurgien, ni à son Directeur, ni à aucune autre personne. Que l'on parle ici de bonne foi, s'il est vrai qu'elle ne soit allée à S. Medard qu'avec une difficulté extrême, & que depuis sa priere faite au tombeau du sieur Pâris, elle ait marché & agi sans difficulté; est il vraisemblable que les apprentisses ayent poussé la discretion si loin, & que la Demoiselle Orget ait gardé si long-tems le secret sur un événement, que les principes dont elle étoit prevenüe, * l'excitoient à publier sur les toits ?

La malade, dira-t-on, ignoroit qu'elle fût guerie. Mais c'est ce qui est encore plus incroyable, supposé que la guérison ait été réelle. Quoi ! cette fille est guerie de deux maladies considerables, & elle n'en sçait rien ? Elle croit que sa guérison n'est qu'un soulagement passager ? Elle persiste dans cette idée pendant un mois entier, quoiqu'elle ne ressent plus de douleur, quoiqu'elle marche & qu'elle agisse avec la même liberté, que toute personne qui jouit d'une santé parfaite ? Quel tissu de circonstances mal assorties ! Comment ne pas soupçonner la verité du témoignage qui les renferme ?

Le second moyen qui infirme ce témoignage, c'est qu'en comparant ce que la Demoiselle Orget dit dans ses deux déclarations, il est impossible de la concilier avec elle même. Par la première déclaration, son éresipele avoit duré trente ans, & par la seconde, elle n'en a duré que vingt. Par la première, elle demeura une heure à prier sur le tombeau du Sr. Pâris : par la seconde, la priere d'une heure fut faite devant le saint Sacrement. Par la première, elle ne ressentit le bienfait du Ciel, qu'une heure après qu'elle eut demeuré à genoux auprès du tombeau : par la seconde, lorsqu'elle se fut transportée auprès du tombeau, & qu'elle eut adressé à Dieu sa priere, au si tôt elle sentit des douleurs extraordinaires ; & un moment après elle n'en sentit plus. Si les Srs. Curez ne s'étoient pas fait illusion à eux mêmes, ils n'auroient pas avancé avec tant d'assurance, qu'il n'y a point de contradictions dans les deux Actes de cette fille, & que l'un n'est que l'abregé de l'autre.

Mais pour justifier de plus en plus, qu'il n'y a aucun fonds à faire sur la parole de cette fille, montrons en la preuve dans l'Auteur même, qui nous a donné le Recueil des informations

2°. Parce qu'elle se contredit dans ses déclarations.

3°. Parce que selon l'Auteur du Recueil, elle a retracté son premier témoignage.

* Elle avoit entretenu des liaisons avec Port-Royal des Champs, tant que cette maison a subsisté. *Rec. des miracl.* p. 54.

imprimées : peut-être que ce dernier moyen convaincra les plus obstinez.

1°. Cet Auteur nous apprend, dans une addition qui commence à la page 52. de son Recueil, que la Demoiselle Orget étant tombée malade en 1731. il y a apparence qu'on lui a alors arraché quelques paroles contraires à ses véritables sentimens ; c'est à-dire, qu'elle a retracté sa deposition faite en 1728. Cet aveu que l'Auteur tache d'affoiblir, dans le tems même qu'il se sent force de le faire, montre que cette fille n'a pas toujours persisté à soutenir, qu'elle avoit été miraculeusement guerie.

Chicane de cet Auteur détruite par lui-même.

En vain, pour prevenir les consequences de cette retractation, la represente-t'il comme attachée dans un tems, où la violence de la maladie ne laissoit pas à la malade le libre usage de son esprit & de ses sens. Après avoir donné cette réponse, il la détruit aussi tôt, en ajoutant que *c'est peut-être à cette legere infidelité, qu'il faut attribuer le sentiment passer qu'eut la Demoiselle Orget, de son ancienne maladie pendant le cours d'environ trois semaines.* Dieu ne punit point une action faite sans liberté. Ainsi, s'il a puni la Demoiselle Orget, pour avoir retracté ce qu'elle avoit déposé en 1728. il s'enfuit que lorsqu'elle fit cette retractation, elle jouissoit du libre usage de son esprit & de ses sens.

Raisons de croire que la seconde déciaration, où la Dlle Orget invoque sa retractation, a été extorquée.

Nous serions bien mieux fondez à soutenir, que c'est dans un tems d'affoiblissement, qu'on a extorqué à cette fille la declaration que l'Auteur du Recueil a renduë publique. Peut-on même penser autrement, lorsqu'on voit cet Auteur avouer en termes clairs, quoi que mesurez & menagez avec art, qu'on craignoit que par une nouvelle retractation, elle n'aneantit l'acte fait pardevant Notaires ; & que dans cette crainte on la fit consentir d'être conduite à l'Hôpital, où elle a été mise dans une chambre à part, inaccessible à tous ceux qui auroient pû lui rappeler ses anciens scrupules ?

Remarquons que c'est le 9. d'Août 1731. que la Demoiselle Orget fait l'Acte dont il s'agit ; après quoi on la sollicite, & on la determine à entrer à l'Hôpital, où on lui ôte tout commerce : que deux jours après cet Acte ; c'est à dire, le 11. d'Août le Pere Fouquet va déposer les informations chez Savigny : & que le 13. du même mois les vingt trois Curez les presentent à leur Archevêque avec une Requête, qu'ils répandent aussi-tôt dans le public.

Qui ne sent que cet Acte est l'effet du même projet, qui a opéré le dépôt & la publication des informations, & qu'il a eu pour but de parer à l'inconvenient qui étoit à craindre, si l'on venoit à se servir de la retractation de cette fille, pour infirmer l'information qui la concerne ? Qui ne sent encore que les Zélateurs du culte du sieur Pâris, allarmés des doutes & des inquiétudes dont la Demoiselle Orget avoit paru agitée, l'obsèdent & l'enferment, pour en prévenir les suites ? Tout cela nous permet-il de balancer à dire, que cet Acte ne doit être mis que sur le compte de ceux qui ont formé le projet dont il fait partie.

Si malgré ces raisons, l'on persiste à soutenir que cet Acte n'a point été extorqué, il faudra nécessairement convenir que cette fille, en y souscrivant, s'est renduë coupable de parjure, & que par conséquent cet Acte porte avec soi un caractère de reprobation. Elle y affirme en son ame & conscience, que depuis le 29. de Mars 1728. jusqu'au 9. d'Août 1731. elle n'a eu aucun ressentiment des maladies dont elle étoit auparavant affligée. Cependant l'Auteur du Recueil est obligé de convenir que depuis sa prétenduë guérison, elle a eu, pendant le cours d'environ trois semaines, un sentiment de son ancienne maladie. Elle affirme donc en son ame & conscience, un fait certainement faux de l'aveu de cet Auteur. Et néanmoins, quoiqu'il prétende que cette seconde déclaration a été faite avec une pleine connoissance, il ose nous la donner comme un monument de la piété de celle qui l'a souscrite. Il n'appartient qu'aux Partisans du nouveau culte, de consacrer ainsi l'irreligion, & d'ériger en monument de piété un acte, où le sceau du serment a été employé pour confirmer un mensonge.

La retractation qu'a faite la Demoiselle Orget de sa première déposition, a paru aux vingt-trois Curez si fatale au prétendu miracle, qu'ils se sont efforcés de la rendre douteuse. Il est vrai, comme ils l'observent, que l'Auteur de l'Addition ne dit point *positivement* qu'elle ait été faite : mais il l'insinuë bien clairement, & n'est ce pas assez de la part d'un homme si intéressé à le taire, & même à le nier ? Ils ajoutent qu'ils n'ont aucune connoissance de ce que dit l'Auteur de cette Addition : & que ne voyant point la retractation dont cet Auteur parle, ils sont en droit de rejeter tout ce qu'on

Si elle n'a pas été extorquée, elle renferme un faux serment.

Recueil p. 53.

Vains efforts des 23. Curez pour éluder la retractation de la Dlle Orget.

en public. Ces Curez se trompent : cette retractation a été le véritable objet , & l'unique motif de l'Acte fait pardevant Notaires: l'Acte même le fait clairement entendre. Il n'est donc pas douteux que cette retractation n'ait été faite : & il n'y a nulle raison d'entrer dans la défiance que les Sieurs Curez voudroient inspirer contre l'Auteur de l'Addition. Quelle apparence que cet Ecrivain ait inventé un fait si contraire à l'intérêt de la cause.

Tout concourt donc à détruire le témoignage de la Demoiselle Orget , unique appui du miracle qu'on veut établir,

Autres preuves contre le prétendu miracle. La malade s'est servie de remèdes capables de la

Nous ne devons pas néanmoins négliger deux autres moyens , qui demontrent l'incertitude & la fausseté de ce prétendu prodige. Le premier est tiré de la nature des secours que la Demoiselle Orget a reçu dans sa maladie : le second de l'instabilité de sa guérison.

Un sçavant Médecin qui a examiné avec soin l'information concernant cette fille , a observé qu'elle a employé des remèdes , & a fait usage de certains moyens , capables de la mettre en état de marcher & d'agir , comme si elle n'avoit eu aucune incommodité.

En effet, le Sr. de la Borne l'avoit souvent saignée, & lui avoit indiqué une eau pour son Erysipèle. Après differens moyens dont elle usa , pour empêcher le progrès de la maladie qu'une indiscretion lui avoit causée , & qui apparemment eurent quelque succès , il lui en conseilla un d'une utilité singuliere. Ce Chirurgien ne dit pas si elle en fit usage : mais Françoise la Biche , une des anciennes apprentisses de la Demoiselle Orget , depose qu'elle le lui procura , & qu'elle croit que sa maîtresse s'en servit. C'est un fait que la Demoiselle Orget n'auroit pas dû dissimuler : car avec un tel secours, elle pouvoit , suivant le sentiment du Médecin consulté , avoir été ou entièrement guérie , ou du moins soulagée , & mise en état d'agir sans aucune incommodité ; comme il est arrivé à d'autres plus incommodées qu'elle , & dont l'infirmité étoit devenue complète , énorme , inveterée. Sur quoi le Médecin renvoye aux observations de Moriceau *

* Moriceau rapporte l'histoire de deux filles , dont l'une par un tel secours , fut délivrée d'une incommodité de la même nature , mais beaucoup plus fâcheuse que celle de la Demoiselle Orget : l'autre par le même moyen fut tellement soulagée , qu'elle ne sentoit plus aucune incommodité.

imprimées en l'année 1691. & réimprimées plusieurs fois. Il est donc fort probable que le soulagement qu'éprouva la Demoiselle Orget en 1728. fut l'effet naturel des moyens auxquels elle avoit eu recours.

L'instabilité de sa guérison en est une autre preuve bien sensible. L'Auteur de l'Addition, cité déjà plusieurs fois, nous apprend que cette fille n'a pas survécu long-tems à sa guérison : que dans le peu d'années qu'elle a vécu depuis, elle a été affligée d'infirmitez longues & fâcheuses ; & qu'elle a eu pendant le cours d'environ trois semaines, un ressentiment de son ancienne maladie. Ces aveux font comprendre que la malade n'a jamais été radicalement guérie ; & par conséquent, que sa guérison n'est, suivant la seconde règle expliquée ci devant, qu'une ombre & qu'un fantôme de miracle.

s. Sa guérison n'a point été stable.

Est-il rien de plus méprisable & de plus pueril, que de prétendre que ce ressentiment qu'eut la Demoiselle Orget de ses anciens maux en 1731. fut un nouveau miracle, & une punition divine de l'infidélité, qui lui avoit fait dévaloir le bien du Ciel ? S'il est permis, pour donner du crédit aux prodiges qu'on publie chaque jour, d'en inventer ainsi de nouveaux ; & de les multiplier selon le besoin ; d'imaginer des miracles de punition, pour couvrir par là les rechutes des malades, & leurs variations : l'audace des inventeurs de miracles, n'aura plus ni de borne ni de frein ; & ils ne manqueront jamais de défaites, pour éluder les réfutations les plus évidentes.

Abus de la défaite de l'Auteur du Recueil.

Au reste, il faut que l'Auteur de l'Addition ait aperçu dans le retour des anciens maux de la Demoiselle Orget, un argument bien pressant contre la prétention, qu'elle avoit été miraculeusement guérie ; puisque pour prévenir & éluder cet argument, il va imaginer qu'un miracle de punition a détruit un miracle de faveur qu'elle avoit obtenu. C'est ainsi qu'au défaut de solides raisons, on a recours pour défendre les prétendus miracles du sieur Pâris, aux défaites & aux fictions les plus vaines.

Concluons de tout cela que ce prodige, qu'on a annoncé comme éclatant, doit être rejeté comme insoutenable & supposé.

FAIT concernant la Demoiselle Laloe.

Déposition de la
Demoiselle de Laloe.

Elisabeth de Laloe âgée de vingt cinq ans ou environ, dépose en substance le premier Juillet 1728. que dix-huit mois auparavant elle reçût un coup au sein sur le Pont-neuf; qu'elle y mit sur le champ de l'eau-de-vie de lavande, & fut près de deux mois sans appeller de Chirurgien; que le mal étant augmenté, elle appella le sieur le Vasseur Maître Chirurgien, qui la fit saigner, & lui ordonna des cataplasmes; que malgré ces remedes le mal augmenta de jour en jour, & que le sein devint si prodigieusement gros, que l'enflure gagna le bras & le cou: qu'elle eut alors recours à l'Apoticaire, des Feuillans de la rue saint Honoré, qui lui donna d'un baume, & lui fit prendre d'autres remedes, tels que la poudre des Chartreux, qui appaisèrent un peu la douleur, mais qui ne purent, ni dissiper; ni diminuer l'enflure; qu'elle fit aussi appeller le sieur Chachignon Apoticaire, & plusieurs autres personnes que tous les Chirugiens lui disant qu'elle ne pouvoit guerir sans l'amputation de la partie, elle n'en voulut plus voir aucun, ni faire même aucuns remedes, qu'elle cessa d'en user à la fin du mois d'Août 1727. que le mal faisant du progrès, deux personnes de ses amies, sçavoir la Dame d'Aubigné, & la Dame Ghénard, l'exhorterent à avoir recours à l'intercession du sieur Paris; & que le premier Dimanche de l'Avent de l'année 1727. la Dame Ghénard lui donna un petit sachet, dans lequel étoit un morceau du bois de la couchette, & un morceau de laine du matelas sur lequel étoit mort le sieur Paris, qu'elle déposante emporta le sachet chez elle, & l'appliqua le soir sur son sein à l'endroit malade: qu'elle souffrit des douleurs prodigieuses pendant la nuit du Dimanche au Lundi, & le Lundi toute la matinée: qu'ayant visité dans cette matinée son sein en presence de sa servante, elle le trouva beaucoup plus gros qu'auparavant: mais que l'après midi elle n'y sentit plus aucun mal, ce qui lui donna la curiosité de l'examiner le soir en presence des Dames d'Aubigné, Ghénard & Alain, qui demeurent dans la Communauté de l'Union Chrétienne, & qui furent fort surprises de trouver le mal entièrement gueri, sans qu'il restât ni dureté ni enflure; qu'elle dé-

posante en fut si frappée, & en eut tant de joye, qu'elle pensa tomber évanouie; que depuis ce temps-là, elle n'a plus senti aucun mal, ce qu'elle attribue à l'intercession du sieur Paris.

Voilà, MONSEIGNEUR ce que la Dlle de Laloe raconte, & c'est principalement sur son témoignage que l'on fonde le miracle, qu'on prétend avoir été opéré en sa faveur. Nous allons démontrer : 1°. Que l'information ne présente aucune preuve solide que la guérison de cette fille ait été surnaturelle, ou en elle-même, ou dans la manière dont elle a été opérée. 2°. Que le prétendu prodige opéré en sa personne, n'est qu'une fiction destinée à servir de voile à un mystère qu'elle vouloit cacher.

Nous l'avons déjà dit, & c'est un principe constant, que pour une guérison surnaturelle en elle-même, il faut que la maladie soit naturellement incurable. Or, il est faux que la maladie de la Demoiselle de Laloe fut de ce genre. La Demoiselle Hanot qui dépose en faveur du miracle, & ne pense qu'à l'assurer, se contente de dire, qu'on regardoit ce mal *comme presque incurable*. L'Apoticaire des Feuillans, loin d'attester qu'il n'y eut point de remèdes pour la guérison de la malade, déclare qu'il l'exhorta à *voir des gens capables de la guérir*. Le sieur Chachignon rapporte, qu'il lui conseilla l'usage des Fondans & l'application des Anodins; ce qui suppose qu'il croyoit que ces remèdes pouvoient lui être salutaires. Pour le sieur le Vasseur, sa déposition ne fait point entendre, qu'il eut jamais désespéré de la guérison, & sa conduite est une preuve qu'il avoit espéré d'y réussir. Nous sçavons qu'il traita la maladie de *disposition de cancer*. Mais une simple disposition au cancer, est-ce un mal supérieur à tous les remèdes humains? Des Maîtres de l'art ont assuré qu'un cancer même qui n'a point sa source dans la qualité du sang & de la lympe, mais qui vient de quelque accident, tel que le coup que la Demoiselle de Laloe disoit avoir reçu sur le Pont neuf, n'est pas un mal incurable.

D'ailleurs, & c'est la remarque d'un habile Medecin qui a été consulté, *quoique le Vasseur ayant trouvé le sein droit de la Demoiselle de Laloe excéder en grosseur la moitié du naturel, avec dureté dans toute son étendue, ait pu dire avec raison que toutes les glandes du sein étoient abreuées; sur cela seul, & sans*

On refout les objections qu'on pourroit faire.

autres signes, il ne pouvoit caractériser le mal de disposition de cancer, que comme on pourroit caractériser de même le moindre accident arrivé à cette partie.

A la vérité, la Demoiselle de Laloe atteste qu'outre le sieur le Vasseur, l'Apotecaire des Feuillans & le sieur Chaignon Apotecaire, elle consulta plusieurs autres personnes, & que tous les Chirurgiens lui disoient, qu'elle ne pouvoit guerir sans l'amputation de la partie. Mais, si ce qu'elle dépose est véritable, pourquoi ne nomme-t-elle pas ces autres personnes qu'elle avoit consultées, & sur tout ces Chirurgiens qui avoient prononcé qu'il falloit lui amputer le sein ? Rien n'auroit été plus favorable au miracle, que la déposition de tels témoins, juges naturels de l'excès de la maladie. Cette omission fait sentir, ou qu'elle n'a consulté que le sieur le Vasseur; ou que si elle en a consulté d'autres, elle a voulu ôter tout moyen de les entendre en témoignage, dans la crainte qu'ils ne la démentissent sur un point si essentiel.

Ce qui prouve sans réplique la fausseté de ce qu'atteste la Demoiselle de Laloe, c'est que le sieur le Vasseur, qui est le seul Chirurgien qu'elle ait nommé, & qu'on ait entendu; homme dont le zèle pour les miracles du sieur Paris, n'est pas équivoque, n'a dit dans la déposition, ni qu'il eût conseillé l'amputation du sein, ni qu'il eût jugé cette opération nécessaire.

On ne nous donne donc aucune preuve que le mal de la Demoiselle de Laloe fut incurable; & nous avons de justes fondemens pour croire qu'il ne l'étoit point. Reste à sçavoir si la guérison a été soudaine. Car, suivant la troisième règle que nous avons établie, & dont les sieurs Curez semblent eux-mêmes convenir, il faut pour un miracle de guérison, que si la maladie n'étoit pas incurable, la guérison ait été subite. Mais, loin qu'il y ait des preuves certaines que la guérison ait été subite, nous n'en avons pas même que la maladie ait subsisté jusqu'au tems, où l'on assure qu'elle fut miraculeusement dissipée.

Quelques témoins, il est vrai, semblent le dire, & plusieurs déposent aussi qu'elle souffrit extrêmement la veille, la nuit & le matin du jour où elle se dit miraculeusement guérie; mais c'est sur la foi de la Demoiselle de Laloe que

Il n'est prouvé, ni que la guérison ait été soudaine, ni même que le mal subsistât au tems où on la place.

On prévient & on refute ce qu'on peut objecter à ce sujet.

sont conclûes toutes ces dépositions ; c'est elle qui l'avoit dit aux déposans ; c'est elle qui leur avoit assuré qu'elle souffroit, & ce n'est que par elle qu'ils l'avoient pû apprendre. De quel poids peut être le témoignage d'une fille, déjà très-suspecte de mensonge, & reprochable à d'autres titres, comme nous le verons bien tût ? voyez ci-dessus, p. 48.

Nous sçavons que la servante de la Demoiselle de Laloe dépose, que le matin du jour, auquel sa maitresse se dit guerrie, elle lui avoit vû le sein qui étoit encore fort gros. Mais, outre qu'aucun autre témoin ne l'atteste, & qu'un témoignage unique est, selon toutes les regles, un témoignage inutile ; cette servante ne parle dans sa déposition que de la grosseur du sein, & ne fait mention d'aucun autre signe de maladie. Or le Medecin qui a examiné cette information ; a fait observer que la Demoiselle de Laloe auroit pû aisément tromper sa servante par quelque stratagême, qui auroit fait paroître une partie du sein, plus grosse & plus dure que le naturel. De quels artifices n'est pas capable une fille, animée par quelque intérêt, de la nature de celui dont nous serons dans peu obligez de parler ?

Nous sçavons encore que, selon quelques témoins, lorsque la Demoiselle de Laloe s'aperçût qu'elle étoit guerrie, elle en fut tellement surprise & saisie de joye, qu'elle parut s'évanouïr : circonstance qui suppose que sa guerison étoit très-recente. Mais cette objection n'a de force, qu'autant qu'on suppose une entiere sincerité dans une fille pleine de déguisemens & d'artifices.

Il ne faudroit même que faire attention à ce qu'elle raconte à ce sujet, pour y voir toute l'apparence d'une scene, où tout s'est passé en démonstrations feintes & simulées. Si on l'en croit, elle avoit un sein tellement enflé, qu'il étoit une fois plus gros que l'autre sein, & que *l'enflure avoit gagné le col & le bras* : elle avoit souffert d'étranges douleurs toute la nuit précédente, & toute la matinée du jour suivant : enfin vers le milieu du jour, l'enflure s'étoit évanouïe, & toutes les douleurs s'étoient apaisées. Pouvoit-elle dans ce moment ignorer qu'elle étoit guerrie ? Pouvoit-elle ne pas sentir que l'énorme grosseur de son sein s'étoit dissipée ? Si cet objet ne faisoit pas assez d'impression sur ses sens, comment du moins la cessation de ses douleurs ne lui donna-t-elle pas la curiosité de faire deslors, ce qu'elle fit le soir en presence des Dames

d'Aubigné, Ghénard & Alain, pour reconnoître la cause du calme dont elle jouïssoit ? Cependant, à l'entendre, elle ignore pendant plusieurs heures, ce qui lui est arrivé, elle demeure dans cette ignorance jusqu'au soir du même jour, & jusqu'alors elle ne voit, ni ne sent le grand changement qui s'est fait en elle. Qui pourra se le persuader ? ou plû tôt qui ne sent par ce recit, qu'elle arrangeoit ses faits de telle sorte, qu'elle pût avoir des temoins à son choix, de la surprise & de la défaillance qu'elle vouloit feindre le soir, en examinant l'état de son sein ?

La Dlle de Laloe étoit enceinte lors du prétendu miracle.

Si ce que nous avons dit, fait sentir que toutes les preuves qu'on employe pour établir le miracle dont il s'agit, n'ont aucune solidité ; ce que nous allons ajouter, démontrera que l'histoire débitée à ce sujet, n'est dans ses principales circonstances qu'une fiction inventée, pour servir de voile à un mystère honteux, dont la Demoiselle de Laloe vouloit dérober la connoissance au Public. Cette fille étoit enceinte dans le tems qu'elle se plaignoit d'un mal au sein, & elle accoucha le 18 Janvier 1728. un mois & demi après sa prétendue guérison miraculeuse.

Ce n'est qu'avec douleur que nous rappelions ici ce que nous souhaiterions pouvoir ensevelir dans un oubli éternel. Mais l'intérêt particulier doit céder à celui de la Religion ; il n'est pas permis de souffrir qu'un événement lié étroitement avec le crime, soit inseré dans les fastes de l'Eglise, & qu'il soit proposé à la croyance & à la vénération des Fidèles. Se recrier à ce sujet, & réclamer *les loix de la Religion & les premieres régles de la charité* c'est vouloir faire illusion aux simples & aux ignorans. Que dictent donc ces Loix qu'on réclame, sinon qu'un Evêque ne doit tolerer en aucun cas, qu'on abuse les Peuples par de faux prodiges : & qu'il est particulièrement obligé de s'y opposer, lorsqu'une telle imposture, toujours injurieuse à l'Auteur des vrais Miracles, devient encore, comme aujourd'hui, un dangereux piège pour les Fidèles ?

Declarations de la Dlle de Laloe du 26. Sept. 1734. Pieces iust. pag. 8.

Nous pouvons d'autant moins nous dispenser de parler ici du désordre de cette fille : qu'il est connu, & par les démarches de ses parens, gens d'honneur & de probité, qui pour en arrêter le cours, l'ont fait enfermer à la Fleche, dans la Communauté de la Magdelaine : & pour l'avçu qu'elle

en a fait elle-même, afin de reparer avec éclat l'injure publique qu'elle avoit faite à la Religion

Mais quelle liaison y a-t'il entre la grossesse de la Demoiselle de Laloe, & la fausseté du miracle qu'on dit avoir été operé en sa personne : *Quand il demeureroit pour certain, disent les vingt-trois Curez, que dans le tems qu'elle prétend avoir été guérie, elle étoit enceinte, & qu'elle est accouchée le 18. Janvier 1728. quelles consequences pourroit-on tirer de la certitude la plus complete de ces faits, contre le miracle qui lui a rendu la santé ?*

Liaison de la grossesse de la Dlle de Laloe, avec la fausseté du miracle.

Nous pourrions leur repondre d'abord, qu'on ne doit pas croire aisement que Dieu ait interrompu les Loix de la nature, pour exaucer une personne coupable de crime, & dont la conduite même depuis ce tems là, n'a pas été réguliere. Nous n'ignorons pas ce que remarquent ces Curez, que nôtre divin Maître a deployé sa misericorde en faveur des plus grands pécheurs : mais saint Thomas observe à ce sujet, qu'en guerissant les corps, il guerissoit les ames, & qu'il n'auroit pas été convenable qu'il guerit ceux-là sans guerir celles-ci : *Non conveniebat Christo ut alienius corpus curaret, nisi ejus curaret animam.*

3. p. 9. 44. n. 3
ad 3.

Ajoutons qu'il n'est point d'homme libre de prejugez, lequel instruit que la Demoiselle de Laloe avançoit dans sa grossesse, lorsqu'elle renouvella ses plaintes sur son mal de sein, & lorsqu'elle annonça sa guérison, ne soit tenté de soupçonner dans toute cette conduite, du mistere & de l'artifice. Soupçon qui se fortifie, quand on fait attention, que quelques jours avant que de parler du prétendu miracle, elle étoit allée prier une Sage femme de lui prêter son secours pour la delivrer, lorsque le terme de ses couches arriveroit.

Piec. just. p. 9.

Mais qu'est-il besoin de recourir à ces réponses : La Demoiselle de Laloe nous apprend elle-même quelle liaison il ya entre sa grossesse, & la fausseté du miracle qu'elle a publié. Elle a cru devoir le reveler à toute la terre, pour detromper le Public, & satisfaire au mouvement de sa conscience. Après avoir dit dans une déclaration du 26. Septembre 1734. que c'est à l'instigation de différentes personnes de sa connoissance, qu'elle a publié que Dieu l'avoit miraculeusement guérie d'un cancer au sein, elle avoué que tout ce qu'elle a dit, fait & écrit dans le tems de l'information,

Avec précis de cette fille sur cette liaison.

Piec. just. p. 8.

Temerité de la
réponse des 23. Curés

n'étoit que pour donner des couleurs à des choses , qu'elle vou-
loit n'être connues que d'elle seule. Voilà la réponse précise à
la question que font les sieurs Curez.

Ce n'est qu'avec surprise que nous leur entendons dire
que cette déclaration est extorquée : que la violence lui a
donné l'être , & que celle qui l'a soulcrite, n'auroit pu refuser
de le faire, sans s'exposer à toute sorte de mauvais traitemens,
C'est bien ici où nous aurions lieu de reclamer les Loix
de la justice, & les premières règles de la charité. Quoi donc
est il permis d'accuser sans preuves & sans fondement , les
personnes préposées au gouvernement d'une maison de re-
traite & de penitence , d'avoir employé les menaces & les mau-
vais traitemens , pour forcer une fille à se decrier elle-mê-
me par une imposture ? Jamais accusation ne mérita mieux
le nom de cal omnie.

Inutilité de cette
réponse
Précis justificatives
p. 9.

La Demoiselle de Laloe dans une Lettre à Monseigneur
l'Evêque d'Angers, en datte du quatre Octobre dernier,
lui marque , qu'ayant appris que les Partisans du culte de
M. Pâris , regardent sa déclaration du vingt-six Septembre
1734. ou comme supposée , ou du moins comme suspecte , elle
veut leur fermer la bouche pour toujours , en satisfaisant en même
tems aux mouvemens de sa conscience : & que c'est ce qui la deter-
mine à réitérer & confirmer son désaveu entier. Je déclare donc
devant Dieu , dit-elle , que je n'ai repandu dans le Public que
j'avois été guerie miraculeusement par l'intercession de M. Pâ-
ris , que par l'instigation de différentes personnes de ma connoissance ,
& pour couvrir ce que j'avois intérêt de cacher : Que tout ce que
j'ai dit , fait : écrit dans le tems de l'information du prétendu
miracle est faux & supposé dans toutes ses circonstances ; Que dans
aucun tems je n'ai eu de cancer au sein , ni aucune disposition
pour en avoir. Elle ajoute , que la veuve Desclaux , Maîtresse
Sage-femme , peut & doit certifier ce qu'elle avance , & la Dame
d'Aubigné qui doit en conscience dire la verité.

Il m'en coûte ; dit-elle en finissant , de faire un pareil aveu ;
mais je préfere le bien de la Religion à mon intérêt personnel. Je
ne crains point au surplus que cette Lettre soit rendue publique ,
esperant que Dieu voudra bien me tenir compte de l'humiliation
à laquelle je m'expose pour reparer l'illusion scandaleuse que j'ai
causée. Le témoignage d'une fille penitente sera t'il d'un mou-
dre poids au jugement des sieurs Curez , que celui d'une
fille engagée dans le désordre ;

Si sans égard à ces déclarations , on persiste à soutenir , que c'est par violence & contre la verité, que cette fille a attribué au dessein de cacher son deshonneur, ce qu'elle avoit publié de ses maux & de sa miraculeuse guerison ; voici une preuve sans réplique , que la violence ne lui a point extorqué cet aveu.

Ce qu'elle declara le 26. Septembre de l'année 1734. elle l'avoit avoué en 1728. quelques jours après son accouchement , à la Sage femme , ainsi que celle-ci l'a attesté dans sa déclaration du 24. Octobre dernier. Qu'on lise cette déclaration , on y apprendra que dans le tems des courses de la Demoiselle de Laloe , un Prêtre de saint Medard alla la solliciter de déclarer par écrit , qu'elle avoit été guérie miraculeusement , & qu'elle promit de le faire ; persuadée sans doute , que le personnage de fille miraculeusement guérie , joué en public , seroit utile pour couvrir le mystere de sa grossesse , & des infirmités qui en avoient été les suites. On y apprendra encore , qu'après que ce Prêtre se fut retiré , la Sage-femme , témoin de la proposition & de la promesse , en fit des reproches à la Demoiselle de Laloe , & lui demanda , si c'étoit pour se moquer de Dieu & de la Religion , qu'elle disoit avoir été guérie par miracle : que cette fille prétendant que si celle qui lui faisoit ces reproches , l'avoit vûe dans l'état où elle avoit été , elle conviendroit du miracle ; l'autre lui soutint que le mauvais état de son sein avoit été l'effet des remèdes violens , dont elle avoit fait usage au commencement de sa grossesse ; & qu'à ces mots l'imposture disparut , & la verité se manifesta : *Que vouliez-vous que je fisse* , lui dit la Demoiselle de Laloe , *pour cacher l'état où j'étois ?*

Voilà le même aveu que celui contre lequel on s'éleve si indignement. Est-il aussi le fruit de la violence ? La Sage-femme l'arracha-t'elle par la crainte de toutes sortes de mauvais traitemens ? On conviendra que la Demoiselle de Laloe n'avoit rien à craindre en le refusant. Aveu au reste si certain , que le sieur Belette Docteur de Sorbonne , vous a confirmé , MONSEIGNEUR , ce qu'a encore déclaré cette Sage-femme , que dans le même tems elle alla le consulter , pour apprendre de lui quelle conduite sa conscience l'obligeoit de tenir dans une conjoncture si délicate.

Après cela , comment s'obstiner à ériger en miracle la guerison de la Demoiselle de Laloe ? Tout ne revolte-t'il pas dans ce projet ? Et la pieté n'en est-elle pas blessée ?

Pieces justificat. p. 101

On détruit leur principale objection.

On revient néanmoins à la charge : on dit qu'il est constant par l'information, que la maladie de cette fille fut de près de trois mois, antérieure à sa grossesse, & que sa guérison précéda d'un mois & demi son accouchement : d'où l'on conclut que la connoissance de son desordre ne peut fonder de justes préventions contre le miracle opéré en elle. Tel est le précis de l'objection qu'on donne pour victorieuse, & que nous regardons comme absolument frivole.

Il est vrai que la Demoiselle de Laloe avoit mal au sein, avant que de venir enceinte ; mais il est vrai aussi que ce mal étoit alors guéri, ou presque guéri. Ce qui nous le persuade, c'est que nous pouvons croire que dans le grand progrès de son mal, elle se fut livrée aux derniers desordres ; que dans un tems où elle auroit été mourante, accablée de langueurs, où on lui auroit dit que son mal étoit un cancer, dont elle ne pouvoit guérir que par l'amputation de la partie, qu'elle devoit user de beaucoup de régime, & que cependant elle n'avoit pas beaucoup à vivre, elle eut entretenu un commerce criminel. Il faudroit que son libertinage eut été monstrueux, pour être plus fort qu'un danger présent de mort, & que les douleurs excessives dont elle se plaignoit.

Nous convenons encore que pendant les cinq premiers mois de sa grossesse, son mal parut s'irriter ; mais il nous paroît constant que ce fut l'effet de cette grossesse, & des remèdes violens dont elle usa. Est-il en effet étonnant, [c'est l'observation des Maîtres de l'art qui ont été consultez,] que de tels remèdes qui troublent la formation du lait, opèrent de mauvais effets, sur-tout dans un sein déjà malade ? Le Chirurgien lui même, quoiqu'il ignorât l'état de la Demoiselle de Laloe, reconnut que les remèdes qu'il avoit employés jusqu'alors, avoient entretenu & augmenté le mal, au lieu de le guérir ; ce qui le détermina à les faire tous cesser, ainsi qu'il l'atteste dans sa déposition. La Sage-femme en jugea de même, lorsque dans la suite elle apprit de quelle manière on avoit traité la Demoiselle de Laloe. C'est ce qui lui fit dire à cette fille, *que si elle n'avoit pas fait tant de remèdes violens, elle n'auroit pas eû le mal qu'elle avoit*

sentî au sein.

Enfin, nous ne nions point qu'un mois & demi avant son

accouchement, on n'ait vû son sein gueri. Mais tout porté à croire que la cessation des remedes fut la cause de cette guerison. Le sieur le Vasseur Chirurgien, comme nous venons de le dire, n'a pû dissimuler que les remedes qu'il avoit donnez à la malade, n'avoient produit que de pernicious effets : il dit clairement dans sa déposition qu'ils l'avoient épuisée sans lui procurer aucun soulagement. Comme ces remedes, par l'épuisement qu'ils avoient causé à la malade, avoient mis obstacle à la guerison, que la nature pouvoit d'elle-même operer : dès qu'on les fait cesser, la nature agissant sans obstacle, doit dissiper le mal peu à peu.

Nous sommes d'autant mieux fondez à penser que tel fut l'heureux effet de la resolution prise par le Chirurgien vers la fin du mois d'Août, de laisser à la nature le soin de la guerison ; qu'aucune des personnes qui ont deposé, si on excepte ce Chirurgien, n'a déclaré que dans les mois de Septembre, Octobre & Novembre, elle ait vû le sein malade, dans le même état où il étoit auparavant. Lui seul assure, qu'ayant visité cette fille par intervalles pendant ce tems-là, il lui trouva toujours le sein dans la même situation : mais sa déposition est contredite par la Demoiselle de Laïoc, qui atteste que depuis la fin du mois d'Août, elle ne voulut plus voir aucun Chirurgien, rebutée par l'inutilité des remedes qu'on lui avoit fait faire jusqu'alors.

Il faut conclure de ce que nous venons de dire, que le sieur le Vasseur a porté un jugement insoutenable, quand il a affirmé que la guerison de cette malade ne pouvoit venir que de la puissance de Dieu. Quelle attention sur ce qui avoit entretenu la maladie, lui auroit appris quelle a été ensuite la cause de la guerison. Mais il ne raisonne pas : son zele pour les miracles du tems l'emporte, & lui dicte la décision qu'il prononce.

Au reste, quelle confiance merite un Chirurgien, assez imprudent pour donner pendant quatre mois & demi des remedes violens à une fille, sans s'être assuré de son état, assez peu éclairé, ou assez inattentif, pour ne pas connoître qu'elle étoit enceinte, quoique, s'il faut l'en croire, il lui eut examiné le sein, souvent pendant les quatre pre-

miers mois de sa grossesse, par intervalles dans les trois mois suivans, & même un mois ou un mois & demi avant son accouchement ?

Sortons de ce sujet : on n'en a que trop vû pour conclure que le miracle dont il s'agit, est évidemment supposé, loin qu'il soit prouvé avec évidence, comme on a osé l'avancer. S'il est possible, ensevelissons-le dans l'oubli, ce faux miracle, ce miracle indecent, mêlé, confondu, compliqué, pour ainsi dire, avec le crime, ou avec des suites, & bien plus propre à exciter les railleries des Libertins, qu'à édifier la piété des Fidèles.

FAIT concernant la Demoiselle Mossaron.

Voyez ci-dessus, p. 25.

Nous croyons avoir suffisamment prouvé, **MONSEIGNEUR**, par la déclaration du sieur Isoard, Promoteur aux tems des informations, que l'ordre d'informer touchant la guérison de la Demoiselle Marie-Magdelaine Mossaron, n'a pû être compris dans la prétendue Commission du sieur Thomassin ; & que par conséquent nous sommes évidemment en droit de rejeter sans examen cette information, comme absolument nulle par le défaut de pouvoir.

Cependant, pour ne laisser aux Auteurs des Requêtes aucune ressource, nous ferons voir que ce prétendu miracle porte, comme les autres, des caractères sensibles de fausseté. Le voici, tel que la Demoiselle Mossaron le rapporte dans sa déposition reçûe par le sieur Thomassin.

Déposition de la
Demoiselle Mossaron.

La nuit du 16. au 17. Janvier 1727. elle se sentit attaquée de convulsions. Le sieur le Vasseur Chirurgien, & le sieur Clerambourg Apoticaire ayant été appelez, elle fut saignée. Nonobstant les saignées, & les remedes qu'on lui donna dans la nuit même, la maladie se changea en apoplexie. Elle fut plusieurs jours en si grand danger, qu'on lui administra le Saint Viatique le 20. ou le 21. Janvier. Cette apoplexie degenera ensuite en paralysie, qui, malgré tous les secours de la Medecine,

Medecine, a duré dix huit mois : en forte que le côté gauche n'avoit dans le premier mois de la maladie, aucun mouvement ; & que dans la suite jusqu'à sa guerison, il n'avoit que très-peu de mouvement. La malade ne pouvoit presque remuer le bras, s'il n'étoit soutenu d'un ruban : elle ne pouvoit presque marcher, sans être appuyée sur quelqu'un du bras gauche, & sans le secours d'une canne à la main droite. Avec ce double secours, tout ce qu'elle pouvoit faire, étoit d'aller dans les Eglises les plus proches, & dans les maisons voisines. Pendant tout le cours de la maladie, la Demoiselle Mossaron étoit souvent attaquée de fièvres & de convulsions, qui augmentoient la paralysie ; un froid continuel saisissoit tout le côté gauche, & rien n'étoit capable de l'échauffer. Voyant à la Fête de St. Jean mil sept cens vingt huit, que les Medecins, Chirurgiens & Apoticaire, après lui avoir donné toutes sortes de remedes, regardoient son indisposition comme incurable, elle resolut de demander par l'intercession du sieur Pâris, la patience dans ses maux, & la soumission à la volonté de Dieu. Pour être à portée de faire une neuvaine au tombeau de ce Diacre, elle fut conduite le même jour de St. Jean, à la maison du sieur Verrier Tapissier du Roy, rue Fer-à-moulin proche S. Medard. Le 26. au matin elle alla sur le tombeau, s'appuyant sur la fille du sieur Verrier, & ne pouvant presque se soutenir. Le soir, elle y retourna avec le même appuy que le matin. Elle s'assit sur une chaise, & dit à cette fille de s'en retourner, & de ne revenir que dans deux heures. Elle ne pouvoit, dit-elle, se mettre à genoux, sans le secours de quelqu'un qui l'aidât à s'y mettre, ni se relever ensuite sans un pareil secours. Elle passa la premiere heure assise près du tombeau ; après quoi, elle voulut se mettre à genoux, & s'y mit effectivement avec beaucoup de peine, s'appuyant sur la chaise. Ayant demeuré à genoux pendant un demi quart d'heure, elle voulut se relever, & fut surprise de le faire sans peine, & sans avoir besoin de secours. Elle demeura quelque tems assise en prieres ; ensuite elle se mit à genoux, & mit sa tête sous la tombe. S'étant relevée très aisément, elle s'en retourna seule à la maison du sieur Verrier, & monta le soir l'escalier ; ce qu'elle a fait le reste de la neuvaine, sans avoir besoin de canne pour

se soutenir : & depuis ce tems - là , elle se sert aisément du bras & de la jambe gauche , & s'est trouvée parfaitement guerie ; ce qu'elle attribué à la puissance de Dieu par l'intercession du sieur Pâris.

Vain triomphe des 23
Curez au sujet de ce
prétendu miracle.

Les vingt-trois Curez , en parlant de cette guérison , disent : *Que de tous les miracles , dont les preuves sont administrées par l'information du sieur Thomassin , c'est celui sur lequel il est le plus impossible de répandre des doutes & des nuages.* Cependant , lorsqu'on approfondit l'information , non-seulement il s'élève des doutes & des nuages sur la vérité du prodige , mais on en voit tous les fondemens crouler & disparaître.

En effet , on ne l'appuye que de deux moyens , auxquels se rapportent tous les autres. La maladie de la Demoiselle Mossaron étoit , dit on , incurable ; & sa guérison a été opérée tout à coup , dans le tems qu'elle prioit pour la seconde fois au tombeau du sieur Pâris. Deux prétentions , dont l'une est constamment une erreur , & l'autre une allegation destituée de preuves.

Preuve par les caractères de cette maladie , qu'elle n'étoit point incurable.

En premier lieu , il est faux que la maladie fut incurable. On doit nécessairement l'inferer de ce qu'ont établi les celebres Medecins & Chirurgiens , qui ont donné leurs avis sur la maladie d'Anne le Franc. Ils ont mis en principe que les convulsions , le retirement de langue , les étouffemens & les foiblesses , sont les simptome ordinaires de cette espece de maladie : que la fièvre , les maux de côté , la foiblesse des jambes en sont les suites naturelles : qu'il y a des personnes à qui les convulsions durent long-tems , & dont les accès seroient dangereux , si elles n'étoient secouruës par les remedes ; & qu'au reste ils ont souvent vû guerir par les voyes ordinaires , des personnes attaquées de ce mal. Or ce sont là les simptome que la Demoiselle Mossaron éprouva au commencement , & pendant le cours de sa maladie. Nous devons donc conclure touchant la Demoiselle Mossaron , ce que les Medecins & Chirurgiens ont conclu touchant Anne le Franc , *que sa maladie étoit une maladie connue , ordinaire , & qui le plus souvent est curable par la nature , par l'art , ou par le secours de l'une & de l'autre ensemble.*

Ce qu'elle raconte des changemens qu'elle éprouva de-

puis ses premiers accidens , est une autre preuve bien précise que sa maladie n'étoit point incurable. Après avoir dit qu'on lui procura tous les secours de la Medecine , elle ajoûte , que le côté gauche , qui dans le premier mois de sa maladie n'avoit aucun mouvement , en recouvra un peu dans la suite. Voilà un aveu bien marqué que les remedes avoient bien tôt commencé à être efficaces.

Autre preuve par les changemens qui y survinrent,

Ils produisent des effets encore plus heureux , puisqu'il paroît par sa déposition , que dans la suite elle fut en état de marcher sans aucun appui. *Elle ne pouvoit , dit-elle , presque remuer le bras , que soutenu d'un ruban ; elle ne pouvoit presque marcher , sans être appuyée sur quelqu'un du bras gauche , & sans le secours d'une canne à la main droite.* Cela signifie sans équivoque , qu'avant sa guerison elle pouvoit , quoiqu'avec peine , remuer le bras gauche , sans qu'il fut soutenu ; qu'elle pouvoit aussi , quoique difficilement , agir & marcher , sans être appuyée. Peut être même qu'un peu d'exageration retranchée , ses expressions se reduiroient à signifier une mediocre difficulté. D'où il suit qu'on ne peut pas nous objecter les autres témoins de l'information , qui tous ou presque tous attestent , qu'elle *ne pouvoit ni marcher sans un double appui , ni remuer le bras gauche , sans qu'il fut soutenu d'un ruban ; ou qu'elle ne pouvoit se servir , ni de la main gauche , ni de la jambe gauche , s'aider en aucune maniere du côté gauche affligé ; ou que ce côté n'avoit aucun sentiment ; qu'il n'avoit aucun mouvement.* La Demoiselle Mossaron , qui constamment a recueilli avec soin toutes les circonstances propres à accrediter le miracle , les convainc tous de mensonge ou d'exageration.

Mais qu'est-il nécessaire de montrer qu'on ne peut s'appuyer solidement sur ces dépositions ? Aujourd'hui les vingt-trois Curez disent , qu'ils ne s'arrêtent qu'au témoignage des *Maitres de l'Art* , qui ont vu la maladie dans son principe & dans son progrès. Voyons donc si l'autorité de ceux qu'ils citent , doit entraîner tous les suffrages ; ou si un zele aveugle pour les prodiges de nos jours , n'a pas dirigé ces Maitres dans le jugement qu'ils ont porté.

Nous remarquons d'abord que ces Curez , après avoir dit qu'ils ne s'arrêtent qu'au témoignage des *Maitres de l'art* , qui avoient vu la maladie de la Demoiselle Mossaron dans son

Les Sieurs Curez ne peuvent s'appuyer de l'autorité du Sr. Thomassin.

H ij

principe & dans son progrès , n'auroient pas dû insister sur la décision du sieur Thieullier. Comment ce Medecin avoit il vû la maladie dans son principe & dans son progrès , lui qui dépose qu'il ne fut appellé que le 21. Janvier 1727. c'est-à-dire , le cinquième jour de la maladie ; & que depuis le 28. Janvier 1727. il ne vit plus la Demoiselle Mossaron jusqu'après la saint Jean 1728. ? Les sieurs Cutez ne peuvent s'arrêter à son témoignage , sans oublier leur résolution & leur promesse.

Ce Medecin juge que la maladie étoit incurable.

Ecoutons cependant ce qu'il a attesté. , Le 21. Janvier , cinquième jour de la maladie de la Demoiselle Marie-Magdelaine Mossaron , il fut appellé pour la traiter d'une maladie qu'on disoit très-dangereuse , & qu'il caractérisa de convulsions universelles , qui degenererent en apoplexie , dont la crise fut une paralysie sur le côté gauche ; de maniere que le bras gauche étoit capable de tout mouvement , & que ladite Demoiselle Mossaron trainoit la jambe du même côté ; qu'après avoir tenté tous les remedes que la Medecine peut fournir , il a abandonné ladite Demoiselle Mossaron le 28 de Janvier de la même année , dans ledit état de paralysie , & regarda alors cette maladie comme incurable , disant au pere de ladite Demoiselle Mossaron , qu'il valoit mieux la laisser dans l'état d'une cure palliative , que de courir un risque presque certain par l'administration de nouveaux remedes , presque toujours infideles dans de pareilles circonstances. “

Moyens qui démontrent que cette décision n'est d'aucun poids.

Le témoignage est très précis , mais est-il aussi considerable ? Sans appuyer sur le decret que la Faculté de Medecine de Paris , porta en 1733. contre ce Medecin , & contre un Ouvrage qu'il avoit donné au Public : il suffira de remarquer que sa déposition renferme des meprises & des défauts qui lui ôtent toute autorité.

1°. Dès le 28. Janvier , il decide qu'une paralysie qui n'avoit commencé que douze jours auparavant , est un mal incurable. Et sur quel principe le decide-t'il ? Quels sont les Medecins habiles & experimentez , au jugement desquels une paralysie toute recente dans une jeune personne , passe pour une maladie que la nature ne scauroit guerir ? Vous en avez consulté , MONSEIGNEUR , de ces Maîtres habiles ; & ils

vous ont assuré que nul principe , nulle raison solide n'autorise cette décision.

2'. Ce Medecin , en même tems qu'il déclare la maladie incurable , abandonne la malade , & prononce que de lui administrer de nouveaux remedes , ce seroit courir *un risque presque certain*. Cependant loin que la maladie s'aigrisse par les nouveaux remedes qu'on employe , elle diminue si considerablement que la malade dans la suite se trouve en état de se lever ; de remuer le bras , de marcher seule * dans sa chambre en s'appuyant contre le mur , d'aller à pied avec quelque soutien à l'Eglise , dans des maisons voisines , & de se trouver à des nêces. N'est-il pas surprenant que le sieur Thicullier ait osé rappeler dans sa déposition , un jugement si précipité , & s'y soutenir , malgré les expériences qui devoient l'avoir detrompé ?

3'. On ne doit pas être moins surpris , ainsi que l'ont observé les Maitres de l'Art , de lui entendre dire , que dans l'espace de sept jours , il avoit *tenté tous les remedes que la Medecine peut fournir*. Nous voulons bien croire qu'à l'âge d'environ trente ans , il connoissoit tous ces remedes : mais peut-on dans l'espace de sept jours , employer tous ceux que la Medecine peut fournir contre la paralysie d'une jeune personne ? Ces raisons nous dispensent sans doute de souscrire au jugement de ce Docteur , lorsqu'il dépose que la maladie de la Demoiselle Mossaron étoit incurable.

La Décision du sieur le Vasseur Chirurgien , & du sieur Clerambourg Apoticaire , qui assurent la même chose , n'est pas d'un plus grand poids. Outre que le premier s'est décrié lui-même par le témoignage qu'il a rendu au sujet de la Demoiselle de Laloe , l'un & l'autre ont avancé une fausseté insigne , lorsqu'ils ont déposé que , depuis la retraite du Medecin Thicullier , les remedes furent sans aucun avantage & succès , qu'ils furent toujours infructueux , ne guerissant , ni ne diminuant la paralysie. La Demoiselle Mossaron & un grand nombre de témoins leur donnent un démenti formel sur ce point , en attestant qu'après que le Medecin se fut retiré , la malade jusqu'alors sans mouvement du côté gauche , & comme immobile dans son lit , fut quelque tems après en état de se lever & de marcher.

Dépositions de La
Dame Tho^{massin} &
autres.

Le jugement des
sieur Clerambourg &
le Vasseur , encore
moins digne d'at-
tention.

On a donc les plus fortes raisons de croire , que la maladie de la Demoiselle Mossaron pouvoit être guérie par l'art ou par la nature : & entre les autorités qu'on employe pour persuader le contraire , il n'en est aucune qui doive faire impression.

Il n'est pas moins certain que c'est une prétention sans fondement solide, que la guérison ait été subite : c'est à dire , qu'elle ait été opérée précisément dans le tems que la malade prioit pour la seconde fois , sur le tombeau du sieur Pâris.

Témérité de ceux qui ont attesté dans l'information que la Dlle Mossaron a été soudainement guérie sur le tombeau du Sr. Pâris.

Nous sçavons que les sieurs le Vasseur & Clerambourg l'ont attesté , mais comment pouvoient ils en être assurez ? Suivant leur propre déposition ils n'avoient vû la malade que quelques semaines , ou quelques mois avant qu'elle allât à S. Medard , & que quatre ou cinq jours après sa prétenduë guérison miraculeuse. Il est visible que leur zèle pour accrediter les nouveaux miracles , leur a fait croire qu'ils pouvoient se donner pour témoins , de ce qu'ils avoient seulement entendu dire.

Les autres temoins qui font la même déposition , ne font point des Maîtres de l'Art en matiere de maladie & de guérison : & les sieurs Curez déclarent qu'ils ne veulent s'arrêter qu'au témoignage des Maîtres de l'Art. Il paroît en effet qu'il falloit être expert en ce genre , pour juger sûrement , si jusqu'au tems où la malade alla faire sa seconde station au tombeau du sieur Pâris, sa maladie avoit toujours perseveré , & si dès ce moment elle fut entierement dissipée.

Les faits qui ont précédé ou suivi la seconde station à ce tombeau , ne le prouvent point.

1°. Parce que ceux qui attestent ces faits , se contredisent.

On nous dira sans doute que la preuve en résulte des faits qui ont précédé cette seconde station , & de ceux qui l'ont suivie : faits dont les yeux sont les juges , & que les temoins attestent qu'ils ont vûs.

Mais pouvons-nous sans inquiétude ajoûter foi à des témoins , qui se contredisent manifestement sur le plus considérable de ces faits , c'est-à-dire , sur la maniere dont la Dlle Mossaron , arrivée le 24. Juin chez le sieur Verrier , parvint jusqu'à la chambre qui lui étoit préparée ? Selon les uns , * elle fut soutenue & portée pour monter dans sa chambre : selon

* La Demoiselle mossaron dit , qu'elle fut soutenue & même portée par les personnes qui l'aidoient à monter. Son pere deposé , qu'il fallut la porter dans la chambre

les autres, ** elle se traîna en se couchant le long de l'escalier, & ne s'aidant que de sa main droite & de son pied droit. La contradiction est palpable, & fait nécessairement soupçonner la sincérité des remèdes.

Recevons néanmoins pour vrais ces faits contradictoires qu'ils attestent, & tous les autres faits dont leurs dépositions font mention; s'ensuit-il que la guérison ait été opérée soudainement, & précisément dans le tems que la Demoiselle Mossaron prioit pour la seconde fois auprès du tombeau du sieur Pâris?

Pour en tirer cette conséquence, il faudroit être assuré qu'il n'y a point eu de feinte de sa part, dans ce qui parut en elle avant & après cette seconde station. Mais quelle certitude en avons-nous? N'y a-t-il pas eu de l'affectation dans l'extrême foiblesse où elle parut être la veille, la veille & le matin du jour auquel elle annonça sa guérison? On ne voit point qu'avant ce tems elle ne put presque se soutenir; qu'elle ne put monter un escalier sans être portée, ou sans se traîner dans l'étrange attitude que quelques temoins ont décrite. Il paroît par la déposition de la Dame Thomasin, que la malade marchoit seule dans sa chambre, à la faveur de quelque appui: & plusieurs autres temoins rapportent qu'elle faisoit des visites, qu'on la rencontroit marchant dans les rues. Pourquoi donc semble-t-elle être dans une si grande foiblesse, quand elle est arrivée chez le sieur Verrier, auprès de S. Medard? Peut-on ne pas craindre que par cet objet touchant, elle n'ait voulu préparer les spectateurs à prendre pour un miracle, l'effort qu'elle devoit faire en remontant seule le 26. au soir un premier étage.

Quelque fondé que paroisse le soupçon que ces réflexions font naître, toujours éloignés de céder aux apparences défavorables au prochain, nous n'appuierons que sur ce point incontestable, que: si la Dlle Mossaron a voulu user de feinte, elle l'a pû, & que nous ne saurions être assurés qu'elle ne l'ait pas voulu. Dès-là tout roule sur la sincérité incertaine de cette

2°. Parce qu'il est incertain si la Dlle Mossaron n'a pas usé de feintes.

qui lui étoit destinée. Le sieur Mossaron fils, de même, le sieur Apparuit assure qu'il soutint alors tout le poids de son corps.

** Le sieur Verrier, sa femme, son fils & sa fille attestent que la Demoiselle Mossaron ne put monter dans sa chambre au premier étage, qu'à quatre passes, couchée sur la montée, s'aidant seulement de la main droite, & de son pied droit, & qu'elle ne put quand elle fut en haut, se relever qu'à l'aide des personnes qui la soutenoient.

filles. Or un miracle fondé sur un tel appui , est-ce un miracle prouvé ?

Quand même nous supposerions , ce qui est manifestement faux , qu'il y a une certitude absolue , qu'il n'y eut point de feinte & d'affectation dans la foiblesse , où la Demoiselle Mossaron parut être en arrivant chés le sieur Verrier , & jusqu'au troisième jour de son arrivée : on ne peut en ce cas se dispenser de croire que cette extrême foiblesse fut l'effet de quelque révolution , causée par les remèdes qu'elle avoit continuez jusqu'à ce jour , comme elle le fait clairement entendre ; ou par la chaleur de la saison , ou par l'agitation du voiage , ou par quelque autre circonstance. Car enfin cette foiblesse n'étoit pas son état ordinaire , ni celui où elle s'étoit trouvée , lorsqu'elle monta en carrosse pour aller chez le sieur Verrier. Or faut-il souvent autre chose qu'une révolution , pour guérir dans une jeune personne des infirmités telles que celles de la Demoiselle Mossaron ? C'est une réflexion des Maitres de l'Art qui ont été consultez.

Il est donc plus que probable , que par cette espece de crise , la cause des infirmités de cette fille , étoit dissipée ; lorsqu'elle alla au tombeau du Sr. Pâris : qu'alors elle étoit en état de faire aisément plusieurs actions qu'elle ne faisoit auparavant qu'avec peine ; que néanmoins elle ne s'aperçut de cette facilité , que lorsqu'étant seule à genoux auprès du tombeau , elle eut besoin de se relever ; que s'étant relevée sans beaucoup d'effort , elle crut avec simplicité que ce qui n'étoit en elle que l'effet d'une révolution naturelle , étoit une faveur du Ciel , obtenue par l'intercession du sieur Pâris.

Nulla prova d'ail-
leurs que d'abord
après sa seconde
station au tombeau
du sieur Pâris , la
guérison a été par-
faite , comme on
le prétend.

Il est encore à remarquer qu'il n'y a pas même de preuve dans la procédure , que la guérison de cette malade ait été parfaite , dans le moment qu'elle eût achevé sa seconde station. Plusieurs témoins l'assurent à la vérité : mais elle même le dit elle ? Qu'on examine avec attention sa déclaration : on y trouvera qu'en parlant de ce qui lui arriva à saint Medard , elle ne dit point qu'elle se soit trouvée dès lors dans une santé parfaite , qu'elle n'ait plus senti d'incommodité. Elle se contente de dire qu'elle se releva avec facilité : qu'elle s'en retourna seule , & qu'elle monta le soir à sa chambre sans soutien. Ce n'est que par rapport au tems qui a suivi la

neuvaine

neuvainé, qu'elle assure qu'elle ne sent plus aucune incommodité du côté gauche, & s'est trouvée parfaitement guérie.

Cette observation est fortifiée par un fait constant dans la procédure. Le sieur Verrier & Suzanne Vizé sa femme attestent, que la Demoiselle Mossaron demeura chez eux pendant trois semaines. Pourquoi prolonge-t-elle ainsi son séjour dans une maison étrangère ? Pourquoi son Pere, qui doit être empressé d'avoir chez lui une fille si favorisée du Ciel, & pleine de santé après tant de maux soufferts, ne la rappelle-t'il pas, du moins après la neuvaine achevée ? Cela donne un juste lieu de penser, que la malade n'étoit encore qu'en convalescence ; qu'elle n'étoit parfaitement guérie, ni le 26. de Juin, ni à la fin de sa neuvaine ; & que par des ménagemens prolongez pendant trois semaines, on voulut donner le tems à la nature d'achever son ouvrage.

Preuve fort probable du contraire.

Après tout ce que nous venons d'observer, qui ne seroit surpris d'entendre les sieurs Thieullier, le Vasseur & Clerambourg prononcer que cette guérison ne peut être attribuée qu'à la Toute-puissance de Dieu ? Qu'en sçavoit le Sr. Thieullier, lui qui convient que depuis plus de 17. mois, il n'avoit point vû la Demoiselle Mossaron ? Lui qui par conséquent n'avoit vû ni les divers états de la maladie, ni les effets des remèdes ? Lui qui ne fit même aucune question à la malade guérie, pour découvrir si la vertu de la nature ne se manifestoit point par quelque endroit dans la guérison ? Il se souvient qu'un an & demi auparavant un bras de cette fille étoit immobile ; il croit se souvenir qu'il la vit alors traîner la jambe, quoiqu'elle ne pût encore sortir de son lit : & parce qu'il la trouve aujourd'hui qui marche librement, parce qu'elle lui serrè la main, sans faire attention à ce qu'il a sans doute oui dire de l'efficace des remèdes employez ; sans se rappeler cet axiome connu de tout Medecin, qu'il arrive des choses extraordinaires dans la nature ; sans examiner s'il ne reste à la malade rien de ses anciennes infirmités, sur des relations vagues & sans détail, il n'hésite pas à s'écrier au miracle Divin. Est-ce ainsi qu'un Medecin sage & éclairé doit se conduire dans une affaire de cette importance ?

Temerité des Sieurs Thieullier, le Vasseur & Clerambourg, lorsqu'ils décident que cette guérison est un effet miraculeux de la Toute-puissance de Dieu.

Les attestations des sieurs Clerambourg & le Vasseur, que l'on cite avec emphase, ne sont pas plus capables de faire impression. Pourquoi ont-ils crû que cette guérison étoit un miracle ? C'est, dit le premier, parce qu'il a toujours regardé cette maladie comme incurable ; c'est à dire, qu'il croit au miracle, parce qu'il est dans une grande erreur : est-ce un motif d'y croire nous-mêmes ? C'est encore, disent-ils tous deux, parce que la guérison a été subite. Ont-ils donc été témoins de cette circonstance, pour qu'ils puissent l'attester, & appuyer leur décision sur ce fondement ? Non, au tems de cette prétenduë guérison, il y avoit environ quinze jours que l'un n'avoit vû la malade ; & l'autre d'avoit perduë de vûë depuis deux mois, ou deux mois & demi. Et cependant ils decident sans balancer, que c'est par miracle qu'elle est guérie. Comme si dans l'intervalle du tems où ils ne l'ont point vûë, il n'avoit pû lui arriver rien de naturel, qui fut capable de perfectionner la guérison, que la nature & les remedes avoient si heureusement avancée. Des décisions si peu meditées meritent-elles quelque attention ?

Nous ne pousserons pas plus loin nos reflexions sur ce prétendu miracle. Après celles que nous avons faites, il est visible qu'on ne produit aucune preuve solide, que la guérison de la Demoiselle Mossaron ait été operée subitement sur le tombeau du sieur Pâris ; & qu'il est absolument faux que la maladie ait été incurable. Ainsi disparoit & s'évanouit le prodige si vanté par les vingt trois Curez ; & il ne reste que la surprise de voir tant de personnes réunies, dans le vain projet d'en établir la créance.

Voilà, MONSEIGNEUR, les reflexions que nous avons faites sur les informations de mil sept cens vingt-huit : reflexions qui détruisent absolument l'idée que les vingt-trois Curez en ont voulu donner.

Ils ont avancé qu'elles sont juridiques, & revêtuës de tout ce qui peut les rendre auteptriques, & leur donner une force, que rien ne scauroit détruire, ni ébranler.

Nous avons démontré au contraire que ce sont des pieces informes, nulles & defectueuses, dénuées de toute autorité, & qui ne peuvent entrer dans l'ordre judiciaire.

Les mêmes Curés ont assuré, que les preuves qui résultent des dépositions, sont si victorieuses en faveur de quatre des faits dont le sieur Thomassin a informé, qu'elles dissipent tous les doutes, portent la persuasion dans les esprits, & forcent le Juge même à les reconnoître comme certains, & à les munir du sceau de son autorité.

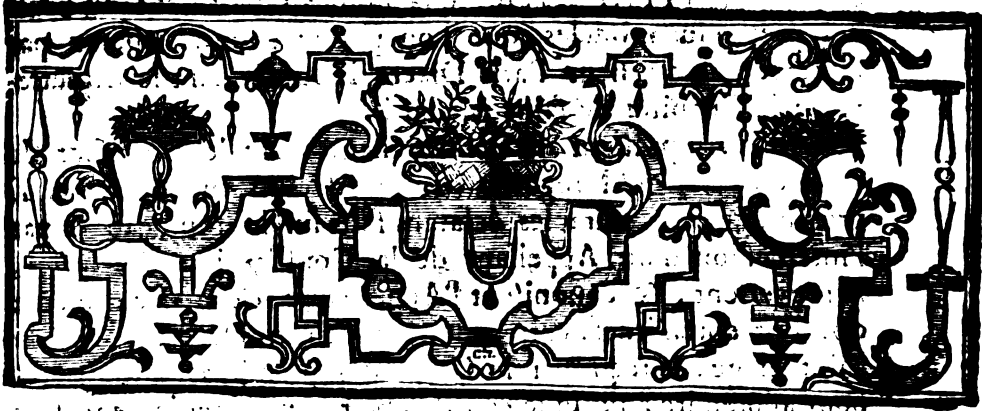
Par la discussion que nous avons faite des témoignages qui composent les informations, nous avons prouvé qu'elles sont insuffisantes, pour établir la vérité des prodiges, qui en sont l'objet ; & qu'on ne peut, ni les publier sans une excessive imprudence, ni les croire sans une aveugle prévention.

Per-suadés de la solidité des reflexions que nous avons eu l'honneur d'exposer à VOTRE GRANDEUR, nous croyons, MONSEIGNEUR, qu'il est de notre devoir de réclamer aujourd'hui votre autorité, pour précautionner les Fidèles contre une crédulité dangereuse, dont nous avons tant lieu de déplorer les pernicious effets. Crédulité qui a érigé en miracles, des guérisons qui ne présentent rien de supérieur aux forces & aux ressources de la nature. Crédulité qui a fait reverer comme des faveurs du Ciel, d'affreuses convulsions, effets visibles d'une imposture méditée, d'une imagination frappée, ou de la malice du Démon. Crédulité enfin qui a été jusqu'à consacrer des scènes pueriles ou cruelles, des actions même les plus honteuses, & des impiétés les plus sacrilèges.

Il n'est pas nécessaire, MONSEIGNEUR, de vous proposer les remèdes qu'il convient d'apporter à de si grands désordres ; votre zèle & votre sagesse vous les suggéreront. Nous nous renfermerons dans l'objet sur lequel vous avez excité notre ministère.

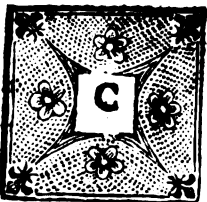
CE CONSIDERE', MONSEIGNEUR, plaise à VOTRE GRANDEUR, déclarer que les Procès-verbaux mentionnez dans la présente Requête, & qui vous ont été présentés par les 23. Curez, sont informes, & sans autorité ; que les miracles qu'on prétend avoir été opérés en faveur de Pierre Lero, de Marie Jeanne Orget, d'Elisabeth de Laloe, & de Marie-Magdelaine Mossaron, sont indignes de toute créance : défendre de publier tant les prétendus miracles dont il a été informé, que les treize dont il est fait mention dans la seconde

Requête desdits sieurs Curez, & tous autres qu'on attribué à l'invocation du sieur Paris; & en renouvelant l'article XXX. des Statuts Synodaux de ce Diocèse, & votre Mandement du 15. Juillet 1731. faire généralement défense de publier aucuns nouveaux miracles, qu'après que vous en aurez reconnu & déclaré juridiquement la verité; & dire que l'Ordonnance qui interviendra à ce sujet, sera enregistrée au Greffe de l'Officialité, lûe & publiée par tout, ou besoin sera.



ORDONNANCE
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVESQUE
DE PARIS,

*RENDUE sur la Requête du Promoteur General de
l'Archevêché de Paris, au sujet des prétendus mira-
cles attribuez à l'intercession du Sieur Paris Diacre,
inhumé dans le Cimetière de la Paroisse de St. Medard.*



HARLES-GASPARD-GUILLAUME
DE VINTIMILLE DES COMTES DE MAR-
SEILLE DU LUC, par la permission Divine
& par la grace du Saint Siege Apostolique
Archevêque de Paris, Duc de Saint Cloud,
Pair de France, Commandeur de l'Ordre du
Saint Esprit, &c. Au Clergé Seculier & Regulier, & à tous
les Fidèles de notre Diocèse: Salut & Benediction.

Depuis quelques années, mes très-chers Freres, la Ville

de Paris, les Provinces, toute la France retentissent de bruit des prétendus miracles, que l'on publie comme operez par l'intercession du **Seur Pâris** Diacre inhumé dans le Cimetière de la Paroisse de **saint Medard**.

Un Parti puissant se déclare hautement le défenseur de ces prodiges; qu'il regarde comme décisifs en sa faveur. Il prétend que des miracles éclatans faits sur le tombeau & par l'intercession d'un Appellans de la Constitution *Unigenitus*, la renversent, & canonisent l'Appel; que c'est Dieu même qui fait entendre sa voix, pour anéantir un Décret émané du Saint Siège, & reçu par le Corps des premiers Pasteurs; & pour apprendre aux Fidèles à désobéir, non seulement sans scrupule, mais en quelque manière par devoir, à ceux que **JESUS-CHRIST** a établis pour conduire son Eglise.

Les Adversaires de la Bulle, accablés sous le poids de la plus grande autorité qui soit sur la terre, seule en droit de terminer toutes les contestations qui concernent la Religion, ont envisagé comme une dernière ressource, d'opposer à cette autorité la voix des miracles: comme si Dieu pouvoit être contraire à lui-même, & combattre par des effets extraordinaires de sa Puissance, ce qui est enseigné par le ministère ordinaire & toujours subsistant, avec lequel **JESUS-CHRIST** a promis d'être tous les jours jusqu'à la consommation du siècle.

Où, mes très-chers Freres, tel est le principe qui a inspiré à des personnes d'ailleurs éclairées, un zèle aveugle pour accréditer les miracles attribués au sieur Pâris. C'est pour fomenter la désobéissance au Pape & aux Evêques, & pour justifier tous les sentimens dans lesquels on dit que ce Diacre est mort, qu'elles ont violé toutes les regles, en publiant comme notoires & certains, des prétendus miracles, qui n'ont été ni juridiquement examinez, ni reconus par ceux à qui il appartient de décider sur ces matieres.

L'excès de la prévention a été porté jusqu'à diviniser l'œuvre des convulsions, ces scenes scandaleuses & extravagantes, que la Religion & la raison rejettent de concert.

Cette même prévention a été la source des jugemens que l'on a formez à notre égard. Si nous avons parlé pour déclarer faux, sur des preuves convaincantes, un miracle qu'on avoit débité comme certain, sur des témoignages mandiez, surpris ou alterez: non seulement on ne s'est point rendu aux

preuves les plus claires , mais encore on nous a accusés d'avoir voulu étouffer les merveilles de Dieu , & d'avoir employé pour une fin si criminelle, l'autorité qui nous est confiée. Si depuis , par des considérations sages , pacifiques , & pour ne pas aigrir un mal que nous voulions guérir , nous avons gardé le silence , dans un tems où les esprits n'étoient pas disposés à profiter des meilleures instructions , notre silence même a été interprété comme l'effet de l'impuissance où nous étions de contredire les miracles , & d'une résolution opiniâtre de ne point rendre gloire à Dieu.

Mais au milieu de ces jugemens défavorables que l'on a portés sur nos démarches publiques , & sur une inaction apparente , sur nos paroles & sur notre silence , peu touchés de ce qui nous regarde personnellement , uniquement occupés du soin de vous être utiles , & de remplir les devoirs de notre Ministère , nous avons examiné devant Dieu ce que l'intérêt de la Religion , le respect pour la vérité , les Regles de l'Eglise , le bien de vos ames exigeoient de nous : & c'est sur ces seuls objets que nous avons tâché de régler notre conduite.

Toujours animés du même esprit , sans vouloir , mes très-chers Freres , faire notre apologie , nous croyons devoir vous rappeler ce qui s'est passé depuis quatre années , par rapport aux miracles attribués au sieur Paris , vous exposer avec simplicité , & comme vous parlant devant Dieu , les principes & les motifs qui nous ont conduit jusqu'à présent , & ceux qui nous déterminent aujourd'hui.

En 1731. on répandit un Ecrit qui avoit pour titre , *Dissertation sur les miracles , & en particulier sur ceux qui ont été opérés au tombeau de M. de Paris en l'Eglise de S. Medard* : Ouvrage dont l'objet principal étoit de faire regarder comme miraculeuse , la guérison d'une fille de la Paroisse de S. Barthelemi , nommée Anne le Franc.

Nous crûmes devoir examiner par nous mêmes avec la plus grande attention , & faire examiner par plusieurs Théologiens cette Dissertation qu'on publioit de toutes parts avec un air de triomphe.

Nous reconnûmes , 1°. Qu'au mépris des Loix de l'Eglise & de celles de ce Diocèse , on entreprenoit de publier dans cet Ecrit des miracles , que nous n'avions ni vérifiés , ni ap-

prouvez. 2°. Que par un abus très dangereux on vouloit introduire dans nôtre Diocèse, un culte religieux & public, qui n'est point autorisé de l'Eglise. 3°. Que par un autre abus encore plus criminel, on vouloit se servir de ce prétendu miracle : pour soléciter les Fidèles contre les Pasteurs legitimes ; & que dans cette vûe on avoit fait dire à une fille simple & ignorante, qu'elle avoit demandé à Dieu sa guérison, non comme un bien pour elle, mais comme un signe par lequel Dieu fit connoître quel est le parti de la vérité.

Dissert. p. 21.

Toutes ces circonstances exciterent nôtre zèle ; nous nous crûmes dans l'obligation d'ordonner une information pour découvrir la vérité. Quarante témoins furent entendus sur la nature de la maladie d'Anne le Franc, & sur les circonstances de sa guérison ; les dépositions des témoins reçues juridiquement, furent communiquées à plusieurs Medecins ; & ce fut sur un concours de preuves, qui ne laissoient plus aucune matiere de doute, que par nôtre Mandement du 15. Juillet 1731. 1°. Nous declarâmes faux le miracle que l'on prétendoit avoir été opéré le 23. du mois de Novembre 1730. en la personne d'Anne le Franc, 2°. En renouvelant l'Article XXX. des Statuts Synodaux de ce Diocèse, nous défendîmes de publier aucuns nouveaux miracles, que de nôtre autorité, & après que par un examen canonique, nous en aurions reconnu & déclaré juridiquement la vérité. 3°. Nous fîmes défenses de rendre aucun culte religieux au sieur Paris, d'honorer son tombeau, de célébrer ou de faire célébrer des Messes en son honneur. Défenses que des considérations très importantes nous obligèrent de prononcer : & que les abus, les excez & le fanatisme qui ont ont été les suites de cette vaine dévotion, ont pleinement justifiées. 4°. Enfin nous condamnâmes l'Ecrit intitulé : *Dissertation, &c. comme rempli de suppositions & d'impostures..... injurieux au Pape & au Corps des premiers Pasteurs.*

Ce Mandement, mes très chers Freres, déconcertoit les mesures de ceux, qui esperoient tirer les plus grands avantages, du prétendu miracle opéré sur Anne le Franc. La fausseté & l'imposture découvertes sur un fait que l'on avoit débité avec confiance dans le public comme miraculeux, repandoient des nuages, & faisoient naître des doutes sur tous les autres, qui ne paroissent pas appuyés d'un si grand nombre de témoignages. Aussi tout fut mis en usage pour empê-

cher les effets que nôtre Mandement commençoit à produire sur les esprits raisonnables.

Avant ce Mandement, on avoit gardé un profond silence sur certaines informations faites en 1728. par le sieur Thomassin Vicegerent de l'Officialité, en consequence, dit on, d'une Commission de M. le Cardinal de Noailles, touchant quelques guerisons annoncées au Public comme miraculeuses. Pendant près de neuf mois que ce Prelat avoit survécu à ces informations, il n'avoit été question ni de la part du Promoteur de requerir, ni de la part d'aucun autre d'agir pour la publication des faits dont on avoit informé: & depuis la mort de nôtre Prédecesseur, plus de deux ans s'étoient écoulés sans qu'il y eut eu aucun mouvement à ce sujet.

Le Mandement par lequel le prétendu miracle operé sur Anne le Franc est déclaré faux, parut dans le mois de Juillet en 1731. Peu après les Procez-verbaux dressés en 1728 sont tirés de l'obscurité, où ils étoient restés pendant trois années. Le dixième d'Août 1731. un inconnu les porte chez Savigny Notaire: le lendemain onzième du même mois, le Pere Fouquet Prêtre de l'Oratoire paroît chez le même Savigny, & fait dresser un Acte de dépôt de ces pieces.

Enfin, le treizième d'Août de la même année, vingt-trois Curez de nôtre Diocèse nous firent rendre une Requête, dans laquelle attribuant nôtre Mandement du 15. Juillet de la même année; à une surprise qu'ils disent avoir été faite à nôtre Religion; ils nous requerent de recevoir les copies de cinq Procez-verbaux, dressés [à ce qu'ils prétendent] par les ordres de feu M. le Cardinal de Noailles, sur cinq differens miracles attribuez à l'intercession du sieur Pâris, dont quatre, disent-ils, sont prouvés avec évidence: & de faire examiner d'une maniere canonique, les autres faits qui se sont operés, ou qui s'operent encore tous les jours, par l'invocation de ce Diacre.

Dans une seconde Requête qui suivit de près la premiere les mêmes Curés réitererent la même demande, & nous requerent de faire informer touchant treize autres guerisons miraculeuses, dont ils font l'énumération, & offrent d'administrer les preuves & les temoignages. Et pour nous faire

mieux connoître l'esprit qui les faisoit agir, cette seconde Requête fut imprimée dès le lendemain du jour qu'elle nous avoit été renduë, sans avoir attendu notre réponse.

Nous vous l'avoïons, mes très-chers Freres, malgré la moderation dont nous avons donné tant de preuves; nous ne pûmes nous empêcher d'être sensiblement touchés d'un procedé, qui outrageoit en notre personne tout l'Ordre Episcopal.

Rien de plus irregulier qu'une telle conduite. Des Prêtres se liguent ensemble, malgré la disposition des Loix qui le défendent: ils osent approuver publiquement un culte, que leur Archevêque vient de défendre par un Mandement solemnel: ils lui font une demande, qu'ils savent eux mêmes ne devoir aboutir qu'à un dangereux éclat, qu'à soulever les esprits, & à augmenter les troubles dont le Diocèse est agité. L'objet de leur requisition est étranger aux fonctions de leur ministère; mais un zele ardent & peu mesuré les transforme en Promoteurs, & leur fait usurper une fonction qui ne leur appartient jamais. Non contents de critiquer avec indecence notre conduite, ils nous prescrivent le jugement que nous devons porter, & semblent nous interdire l'examen des faits, sur lesquels ils demandent que nous prononcions. A ces traits qui ne reconnoîtra une entreprise contraire à toutes les loix de la subordination & de la dépendance?

Si ces Curez avoient quelque peine & quelques difficultez sur notre Mandement, & sur la maniere dont nous nous étions expliqués, soit par rapport aux miracles, soit à l'égard du culte rendu au sieur Pâris, le respect pour le caractere dont nous avons l'honneur d'être revêtus, les loix de la subordination, le desir de maintenir la paix ne les obligeoient-ils pas de nous faire, sans association & sans éclat, des representations auxquelles nous aurions eû égard, si elles avoient été justes & bien fondées? Mais on ne cherchoit pas à découvrir la verité, & à maintenir l'ordre; & ces Requêtes presentées avec indecence, publiées avec précipitation, imprimées contre les loix de la police publique, ne faisoient que trop connoître que l'on vouloit émouvoir les esprits, & nous rendre odieux, en faisant croire qu'il y avoit des miracles évidens que nous ne pouvions combattre, & que nous voulions étouffer.

Des personnes dont nous estimons les lumieres , nous presserent d'employer notre autorité , pour reprimer une entreprise si contraire à la subordination , & nous ne pouvions improuver leur zele. Cependant les sentimens de la charité pastorale l'emporterent dans notre cœur sur toute autre consideration : nous crûmes que la douceur & la patience seroient peut être plus efficaces , pour faire rentrer les Curez en eux-mêmes , que les voyes d'autorité ; & dans l'esperance que le tems & la reflexion leur feroient enfin comprendre toute l'indecence de leur procedé , nous nous determinâmes au parti du silence , que nous garderions peut-être encore aujourd'hui , si une nouvelle démarche de leur part ne nous forçoit à parler.

Dans un Ecrit imprimé , qui paroît sous leur nom depuis quelque tems , ils semblent nous reprocher notre silence ; ils rappellent les deux Requêtes qu'ils nous adresserent en 1731. & après avoir dit qu'il étoit naturel de penser qu'elles nous engageroient à approfondir la verité , ou la fausseté des faits si interessans , qui nous étoient denoncez par un si grand nombre de Curez , ils ajoûtent que nous avons pris un parti tout different , que nous avons gardé un profond silence , & que leurs deux Requêtes sont demeurées sans réponse de notre part.

C'est ainsi qu'ils ne craignent pas de nous provoquer pour la troisiéme fois par des Ecrits publics , à l'examen des Procez verbaux , qu'ils nous ont fait remettre en 1731. & des faits qui y sont renfermez. C'est ainsi que notre moderation & notre patience à leur égard , n'ont servi qu'à les rendre moins circonspects , & qu'ils s'en prévalent en faveur des prétendus miracles.

Dans ces circonstances , mes très-chers Freres , il ne nous est plus permis de nous taire : nous vous avons donné assez de preuves du desir que nous avons de conserver la paix , il est tems de faire usage de notre autorité. C'est dans cette vûë que nous avons communiqué à notre Promoteur les Procez verbaux dressez en 1728. & par l'examen que nous avons fait des motifs exposez dans la Requête qu'il nous a présentée , nous avons reconnu , 1°. Que ces Procez verbaux sont nuls dans leur origine , parce qu'ils ont été dressez , ou sans Commission , ou en vertu d'une Commission surprisè & obreptice. 2°. Que , quand dans leur origi-

ne , ils auroient été revêtus des formes les plus solennelles , l'état dans lequel ils nous ont été présentés , doit nous les faire regarder comme des pièces qui ne méritent aucun égard. Soustraits du dépôt où ils devoient être conservés , & livrés à des dépositaires inconnus & sans caractère , ils sont devenus suspects d'alteration & de changement. Séparez de la Commission qui en est la base & le fondement , comme l'unique titre qui peut constater quel étoit le pouvoir du Commissaire , ce sont des Actes sans force , sans autorité , inutiles , anéantis , pour ainsi dire , & que nous sommes d'autant plus en droit de rejeter , qu'à s'en tenir au témoignage du sieur Isoard Promoteur au tems de l'information , le sieur Thomassin ne s'est pas renfermé dans l'objet de la Commission , & qu'il a visiblement excédé les bornes de son pouvoir.

Non seulement ces procédures sont défectueuses dans la forme , mais elles sont encore insuffisantes dans le fond , pour établir la vérité des guérisons miraculeuses , auxquelles on dit qu'il ne manque que notre autorité , pour les publier solennellement aux Peuples.

En examinant avec soin les témoignages qui regardent la guérison de Pierre Lero , on est forcé de reconnoître que cette guérison n'a pas même l'apparence d'un vrai miracle ; puisque la maladie n'étoit point incurable , que le malade n'a été guéri que peu à peu , & dans un espace de tems qui étoit plus que suffisant pour une guérison ordinaire & naturelle.

Il n'est prouvé par l'information faite au sujet de la Demoiselle Orget , ni que ses infirmités aient persévéré jusqu'au tems où elle eut recours à l'intercession du sieur Pâris , ni que sa guérison ait suivi de près ce recours ; conditions néanmoins , sans lesquelles cette prétendue guérison ne sçauroit passer pour un miracle. La malade est à cet égard , à proprement parler , l'unique témoin qu'on puisse nous citer ; témoin même très-suspect & d'ont la déposition ne peut par conséquent , pour plus d'une raison , nous autoriser à proposer sa guérison à nos Peuples comme surnaturelle & divine.

Deux autres observations font évapour le miracle. 1^o. La Demoiselle Orget a fait usage de certains moyens qui ont procuré à d'autres personnes affligées de la même maladie dont elle se plaignoit . une entière guérison , ou un

soulagement si considérable , qu'elles ne ressentent plus aucune incommodité. La cause du changement qu'on a remarqué en elle , est donc très-incertaine & très-équivoque. 2^o. Sa prétendue guérison n'a pas été stable & perseverante. Elle ne doit donc pas , suivant la regle des Théologiens & des Canonistes , être regardée comme une guérison miraculeuse.

Qui osera désormais citer la Demoiselle de Laloc , comme une personne miraculeusement guérie par l'invocation du sieur Pâris ? L'information suffit pour faire sentir, que le miracle prétendu operé en sa personne, n'a aucun fondement: mais les éclaircissemens qui ont été le fruit de nos recherches , & que d'autres voyes nous ont procurez ont dévoilé pleinement l'imposture. L'aveu que cette fille en a fait elle-même par une déclaration & une lettre , écrites & signées de sa main , doit confondre & défabuser , ceux qui osent soutenir encore aujourd'hui , que le miracle operé en elle , est un fait revêtu de tous les caracteres de certitude , que des faits humains peuvent aquerir.

Quand à la Demoiselle Mossaron , qu'apperçoit-on dans sa guérison qui caractérise un miracle divin ? La maladie étoit naturellement guérissable ; & les premiers succès des remèdes employez pour sa guérison , sembloient promettre ce que la nature aidée par leur secours , a operé dans la suite. Quelle preuve d'ailleurs que cette guérison ait été soudainement operée sur le Tombeau du Sieur Pâris ? Tout porte à croire quelle fut l'effet d'une révolution déjà arrivée , lorsque la Demoiselle Mossaron alla à ce Tombeau ; révolution capable de changer tout à coup l'état des personnes atteintes des mêmes infirmités , dont il paroît que cette fille étoit attaquée.

Un grand nombre de témoins ont déposé en faveur du prétendu prodige ; mais leur prévention & leur zèle aveugle , pour favoriser les miracles du sieur Pâris , sont sensibles , & décréditent leurs témoignages.

Quels soupçons d'ailleurs , mes très-chers Freres , ne répand pas sur toutes ces prétendues merveilles la fausseté avérée de la guérison de Jean Nivet , sourd & muet de naissance. Nous sçavons que le sieur Thomassin a également informé au sujet de cette guérison , & nous avons tout lieu de croire,

que cette information n'étoit pas moins concluante, que celles qui paroissent aux vingt-trois Curez absolument decisives. Cependant la guerison de Nivet est supposée; il est aujourd'hui sourd & muet, comme il l'a toujours été. On ne peut donc tirer des informations faites par le sieur Thomas, aucune consequence en faveur des autres miracles, dont on nous demande la publication.

Pour prévenir l'effet que cette information devoit naturellement produire, si elle parvenoit à notre connoissance, on la fait disparoitre avant que de produire les cinq autres. Mais une supercherie, qui prouve qu'on s'est crû tout permis dans le dessein qu'on avoit formé, d'accréditer le nouveau culte, ne doit point nous ravir l'avantage, que nous tirerions de cette procédure, si des mains infidèles ne l'avoient point soustraite.

Ici, mes très chers Freres, nous aurions bien lieu de relever avec force, ce que dit au sujet de ces informations, M. l'Evêque de Montpellier dans une Instruction Pastorale du premier Fevrier 1733. Ce Prélat avance sans balancer; que les quatre miracles, dont nous avons parlé, ont été constatés juridiquement sous M. le Cardinal de Nonilles; & cite les Requêtes des Curez, comme des pieces victorieuses contre nous: il en triomphe; & après avoir dit qu'elles sont demeurées sans réponse, il demande d'un ton insultant: *En faveur de qui ce silence parle-t-il?*

Inf. Past. de 1733.
pag. 12.

Jugez vous-mêmes, mes très chers Freres, d'un triomphe aussi vain que précipité. C'est un Evêque à près de deux cens lieues de Paris, qui sans examen, se hâte d'annoncer comme certains, des faits dont la vérité ne peut être surment éclaircie; que dans les lieux où ils se sont passez, qu'à la faveur du tems, & que par de longues & exactes recherches. Tout ce qui a été exposé par le Promoteur, doit vous avoir convaincus, que l'appui qui paroït à ce Prélat si solide & si assuré, lui échape; qu'il ne peut tirer aucun avantage de notre silence; & qu'au lieu de nous en faire un reproche, il lui eût été avantageux de l'imiter.

Si en agissant avec la précipitation qu'il eut désirée, nous avions proposé à la créance des Fidèles, la prétendue guerison miraculeuse de la Demoiselle de Laloe, quel piege pour les simples, quel triomphe pour les Libertins, quelle occasion pour les ennemis de l'Eglise, de tourner

en derision les jugemens émanés de l'autorité Episcopale ; enfin, quel sujet de reproche contre nous, de la part de ceux qui ont à cœur l'honneur du sacré caractère de nos hommes revêtus !

Nous nous attendons que le Parti, forcé maintenant d'abandonner les prétendus miracles, dont le sieur Thomassin avoit informé, cherchera à se retrancher dans les treize, que les vingt-trois Curez nous avoient requis d'examiner, & dans ces autres que les mêmes Curez disent intéresser tous la gloire de Dieu, la Religion, le salut des Peuples, *En particulier l'Eglise & la Ville de Paris.*

Seconde Requête,

Mais, si ceux qu'ils nous ont presentez comme prouvez avec évidence ; si ceux qu'ils assurent avoir paru à M. le Cardinal de Noailles, mériter une information juridique ; si ceux enfin qu'ils prétendent devoir servir de *prejugez pour tous les autres*, portent sur l'illusion, ou sur le mensonge : que devez-vous penser, mes très-chers Freres, de ces faits qui ne sont appuyez que sur des bruits populaires, ou sur des relations dressées par des personnes sans autorité, sans caractère, & obstinées, malgré nos défenses, à faire valoir une devotion de parti ?

Parmi ces guerisons qu'on a annoncées comme miraculeuses, combien en est-il, dont il seroit extrêmement facile de montrer la fausseté, par l'application des Regles que les Theologiens ont établies en cette matiere ? Combien, qui ne sont que des guerisons lentes de maux curables par l'art, ou par la nature ; ou des guerisons imparfaites, suivies de rechûtes, & entierement indignes de l'auguste nom de miracle divin ? Combien, qui n'ont passé pour surnaturelles, qu'à la faveur du silence qu'on a gardé sur la véritable cause qui les avoit produites, & dont la gloire est dûë toute entiere à la nature ?

Il est même plusieurs de ces faits que l'on a publiez avec le plus de faste & d'appareil, dont la fausseté est constatée par des preuves autentiques. En voici trois qui sont particulièrement remarquables.

Le premier est celui qui regarde le sieur le Doulx, & il tient le premier rang parmi les treize, dont les 23. Curez avoient requis l'examen, & sur lesquels ils se disent encore en état de nous donner tous les éclaircissemens necessaires. On a

pretendu que ce jeune homme , qui demuroit à la Communauté de saint Hilaire , avoit été attaqué d'une maladie mortelle , pendant laquelle on avoit été obligé de lui faire recevoir le saint Viatique , & l'Extrême-Onction. On a produit à ce sujet des Certificats de Medecins & Chirurgiens , qui attestoient la grandeur de la maladie : & on assure que le malade fut entierement guéri par les reliques & par une image du sieur Paris.

Proc. justif. p. 10.

Le sieur le Doux a comparu devant nous le 30. Mars 1732. & après avoir prêté serment de dire verité , il nous a déclaré juridiquement dans un Acte déposé à nôtre Secretariat, " que la Relation qu'il avoit dressée autre fois à la sollicitation de plusieurs personnes , & qui avoit été corrigée plusieurs fois par le sieur Verger Chanoine de Tours ne contient point verité. " Il reconnoit la faute qu'il a faite en publiant un faux miracle : " la maladie que j'ai eue , dit-il , n'ayant été qu'un simple rhume , accompagné d'une migraine à laquelle je suis fort sujet : & n'ayant jamais eu pendant les trois jours que dura ledit rhume , ni point de côté , ni hoquet , ni perte de connoissance. " (Ce sont les maux dont les Maitres de l'Art supposoient qu'il avoit été attaqué.) " Mon plus grand mal , ajoute-t'il , consistoit dans les douleurs de tête que causoit ma migraine. "

C'est ainsi que rien n'est sacré , lorsqu'il s'agit d'un intérêt de parti : on ne fait point scrupule de certifier qu'un mal léger est une maladie mortelle : & , contre toutes les regles , pour une incommodité legere & sans danger , on fait recevoir le saint Viatique & l'Extrême-Onction , & on employe ainsi les Sacremens même à accrediter l'imposture.

Envain les Partisans des miracles du tems s'efforcent ils de rendre suspecte la declaration du sieur le Doux : tout ce qu'ils peuvent alleguer contre cet Acte , retombe sur la Relation en faveur du miracle. D'ailleurs comment peut-on soupçonner de mensonge ce qu'il nous a attesté avec serment ? Est-il croyable qu'un homme rappelé des portes de la mort par miracle , & par un coup de la Toute-Puissance de Dieu , fût assés aveugle & assez hardi , pour désavouer authentiquement le bien fait du Ciel , & pour declarer que ce qu'on a débité à ce sujet , est une imposture dont il a été lui-même complice ?

Le second fait dont nous avons à vous parler, mes très-chers Freres, plus celebre encore que le premier, & qui est aussi du nombre des treize, dont les vingt-trois Curez avoient offert d'administrer toutes les preuves, est celui de Don Alfonse de Palacios. *Seconde Requête.*

Dans une Relation imprimée, on a avancé que ce jeune Espagnol, qui demouroit au College de Navarre en 1731: & qui après avoir perdu un oeil à l'âge de douze ans, avoit encore une fluxion considerable sur l'autre, fut gueri de cette fluxion par une neuvaine faite à M. Pâris, à la fin de laquelle on lui avoit appliqué un morceau de la chemise de ce Diacre. Cette guerison miraculeuse, dont toute la Ville de Paris a retenti, paroissoit confirmée par un certificat du sieur Gendron.

Mais la procedure faite en Espagne à cette occasion, & dont l'original est deposé à notre Greffe, ne laisse aucun doute de la supposition, & de la fausseté de ce miracle. Il est prouvé par cette procedure, que l'oeil qu'on assuroit être miraculeusement gueri, n'est point gueri; qu'il a toujours été foible, & sujet aux mêmes fluxions; qu'il s'affoiblit chaque jour: que le jeune homme, depuis même son retour en Espagne, s'étant appliqué, a eu sur cet oeil une fluxion aussi considerable que celle qu'il avoit eue à Paris, & qu'il en a été incommodé toutes les fois qu'il a voulu s'appliquer. Ces faits sont attestés par des témoins très-dignes de foi, Don Manuel de Palacios Aumônier de Sa Majesté Catholique, Don Alfonse de Palacios lui-même, & un habitant de Madrid, ami de Don Alfonse dès sa tendre jeunesse. *Piec. justif. p. 11.*

Que cet exemple vous fasse comprendre, mes très-chers Freres, que la prudence dicta la resolution que nous primes, d'être sourds aux clameurs des Partisans du nouveau culte, & d'attendre en paix que la verité vint percer les nuages. Qu'il vous convainque, ainsi que celui du sieur le Doux, que c'est bien temerairement que les vingt-trois Curez auteurs des Requêtes, s'étoient engagez, & s'engagent encore aujourd'hui, à administrer toutes les preuves, & à fournir tous les éclaircissemens nécessaires pour la verification des treize miracles.

Le troisième exemple que nous choisissons parmi les autres

Mss. P. 40.
1733. P. 40.

prétendus prodiges , que les Relations ont annoncé , & celui dont M. de Montpellier assure , qu'il doit répandre sur tous les autres le dernier degré d'évidence , c'est l'accident arrivé à la veuve de Lorme sur le tombeau du Diacre de S. Medard. Quel éclat dans Paris , à l'occasion de cette femme ! On publia par-tout qu'elle étoit allée par dérision à ce tombeau , & qu'elle y avoit été frappée soudainement d'une paralysie , pour venger l'honneur du Saint outragé. Cependant , aux yeux de tous ceux qui ne sont point livrez à une prévention sans retour , il n'y avoit pas ombre de miracle.

La veuve de Lorme , en entrant à l'Hôtel Dieu , & même après son entrée , avoit déclaré à plusieurs Ecclesiastiques , qu'étant allée au tombeau du sieur Pâris , pour y trouver du soulagement aux maux qu'elle avoit , & sans esprit de dérision , elle étoit tombée dans l'accident où on la voyoit. Deux Chanoines de notre Eglise , * recommandables par leur sagesse & leur probité , avoient interrogé la malade ; & elle avoit répété en leur présence , la déclaration qu'elle avoit fait en entrant. Le Procès verbal de ses réponses qu'ils dresserent alors , qu'ils signerent , & qu'ils nous remirent , détruisoit absolument le fondement du prodige. Mais le Parti vouloit faire un miracle de punition , d'un accident tout naturel , & d'autant moins surprenant , que cette femme , la nuit qui avoit précédé son voyage à S. Medard , s'étoit trouvée incommodée.

Elle devient donc le spectacle de tout Paris ; on accourt de toutes parts pour faire parler une malade , dont la tête & la langue étoient également embarrassées ; on lui suggere des déclarations ; un Prêtre son Confesseur en dicte une lui-même par devant Notaires qu'il dit que la malade , qui ne pouvoit articuler , l'a chargé de faire pour elle ; rien n'est omis pour faire un prodige propre à inspirer une terreur , qui ne permettroit plus de mépriser le crédit du Diacre de saint Medard , & la vertu de son tombeau.

Le concours affecté d'une infinité de monde au lit de la malade , obligea le gouvernement à la tirer de l'Hôtel-Dieu , pour la placer dans une maison Religieuse , où on lui a fourni tous les secours que la charité peut inspirer ; & où la malade rendue à elle-même , & delivrée de ceux qui l'obsédoient , a déclaré avec serment , en présence d'un de nos Vi-

* M. Goulard
Archidiacre ,
& M. Courcier
Théologal.
Piec. just.
pag 14. & 15.

caires généraux, qu'elle n'avoit jamais ni mal parlé, ni mal pensé du sieur Pâris; qu'elle n'avoit point été au tombeau de ce Diacre pour se moquer; que la nuit qui précéda son voyage à St. Medard, elle avoit eu une attaque fâcheuse; qu'une Dame qu'elle nomme, la sollicita de ne rien dire de cet accident; & que, quand on lui demandoit si elle avoit été au tombeau du sieur Pâris par dérision, une personne dont les loins lui étoient utiles & nécessaires, lui suggeroit de répondre, *oui*. Elle a déclaré encore que les faits énoncés sous son nom par le sieur Chaulin dans l'Acte pardevant Notaires, ne sont pas conformes à la vérité; & qu'elle ne l'avoit point prié d'en faire la déclaration en son nom, n'étant point alors en état de faire une pareille requisition, ni même d'y penser. Déclaration qui mérite d'autant plus de créance, qu'elle s'accorde avec celle qu'elle avoit faite d'abord à son entrée à l'Hôtel-Dieu, & qu'elle avoit répétée depuis, aux deux Chanoines Visiteurs, & à quelques Prêtres de cette Maison.

Pieces justificat. p. 8

Apprenez, mes très-chers Freres, de ces exemples, quelle foi vous devez ajouter à ce que les défenseurs des miracles du tems en racontent, & combien leurs attestations sont peu dignes de créance.

Vous le comprendrez encore mieux, lorsque vous aurez fait reflexion aux défiances que beaucoup d'Appellans ont marquées sur la vérité de ces miracles. Vous ne pouvez ignorer ce que pensent des guerisons miraculeuses accompagnées de convulsions, les trente Docteurs qui ont signé la Consultation, & entre lesquels il se trouve plusieurs Docteurs* du nombre des vingt trois Curez. *Il n'est pas, disent-ils, raisonnable de croire des faits de cette importance & si extraordinaires, sur des bruits populaires, & sur les seuls rapports de personnes intéressées par des engagements pris dès le commencement & sans examen, & portés par leur pensée pour le merveilleux, à convertir en miracles tout ce qui a un caractère singulier & extraordinaire.*

Consult. pag. 22.

Telle est l'idée qu'ils nous donnent de ces miracles, & de leurs défenseurs dont le genie & le caractère leur doivent être parfaitement connus. Mais, si les Appellans Convulsionistes ne méritent pas qu'on ajoute foi à leur rapport sur les

* Les sieurs Thomassin, Curé de saint Pierre des Arcis, Goy Curé de Ste. Marguerite, Bence Curé de S. Roch, Charpentier Curé de S. Leu, Secousse Curé de S. Eustache.

miracles accompagnés de convulsions, pourquoi, mes très-chers Freres, aurions nous plus de confiance dans les Appelans non Convulsionistes, lorsqu'ils nous attestent des miracles operés sans convulsions ? N'ont-ils point pris des engagements sur ce sujet ? N'ont-ils pas interest à accrediter ces sortes de miracles ? N'avons-nous vû dans les défenseurs de l'Appel, du penchant pour le merveilleux, qu'en matiere de convulsions ?

Ce que ces Docteurs pensent des miracles accompagnez de convulsions, d'autres Partisans de l'Appel l'ont pensé de tous les miracles en general attribuez au sieur Pâris. On sçait que le feu sieur Abbé Duguet, le plus celebre d'eux, doutoit s'il y avoit aucun de ces miracles qui fut veritable. Les Panegyristes des convulsions ne l'ont pas ignoré ; ils en ont fait des plaintes ameres ; & l'Auteur d'un Ecrit fait au sujet de la Consultation des trente Docteurs, après s'être objecté une lettre du celebre M. Duguet, dont les trente Docteurs s'autorisent, répond qu'il rejetoit les convulsions, mais qu'il étoit trop indifférent pour les miracles, & qu'on ne peut regarder comme avantage, de penser comme lui sur ces deux points.

Exposit. du sentim. de plus. Theol. défenseurs legitimes de l'œuvre des Convuls. & des Miracles, &c. pag. 11.

Cette disposition à l'égard de ces miracles prétendus, n'étoit pas particuliere au sieur Abbé Duguet. Combien de Theologiens devoüez à la même cause que lui, n'avoient-ils pas manifesté leurs inquiétudes à ce sujet ? On vit même, il y a plus de deux ans, paroître un Ecrit, où l'un deux professa hautement qu'il ne prétendoit point soutenir ces miracles. Triste declaration pour le Parti. M. de Montpellier s'en est plaint avec amertume, & les défenseurs des miracles du sieur Pâris en ont été consternez.

Lettre de M. à M. au sujet de l'Ecrit intitulé : Coup d'œil, &c. p. 4. & 5.

Enfin, les reproches faits par les Convulsionistes aux Appelans ennemis des convulsions, de leur refroidissement visible sur les miracles, même operés sans convulsions, sont une preuve bien sensible, que les plus éclairés du parti sont fort éloignés de regarder les miracles du sieur Pâris, avec les mêmes yeux que les vingt-trois Curez semblent les regarder encore aujourd'hui ; & qu'il y a lieu par consequent d'en concevoir une grande defiance.

Le motif qui a causé ce refroidissement pour les prétendus miracles de ce Diacre, dans des personnes interessées en tout

sens à les soutenir, doit même, mes très-chers Freres, vous en inspirer le plus grand mépris. Ce motif, est la liaison qu'ils ont avec l'œuvre des convulsions; œuvre indecente, scandaleuse, fanatique, & qui a justement excité la vigilance & le zele du ministere public.

Il est constant que c'est faire une grande injure à Dieu, de lui attribuer ce qui se passe dans l'indigne spectacle que cette œuvre nous presente. Plusieurs Ecrivains ont demontré qu'un grand nombre de ces convulsions ne sont que des fourberies; qu'un grand nombre d'autres sont de vraies maladies, & les Partisans de cette œuvre n'ont osé le nier. Ils veulent seulement qu'on en reconnoisse d'un genre très-different: ils assurent qu'il y en a beaucoup, où l'on voit des traits évidemment superieurs à ce que l'imposture peut feindre, & à ce que la nature peut operer: agitations étonnantes, discours sublimes dans la bouche de personnes simples, revelations, predicions, coups meurtriers multipliez sans accident, guerisons operées par le moyen des convulsions, & par le ministere des Convulsionnaires, ce sont autant d'évenemens extraordinaires, où il leur paroît que le surnaturel se manifeste. Ceux des Appellans qui combattent cette œuvre, soutiennent avec raison, que ceux qui en sont les apologistes, en exagerent beaucoup le merveilleux; & ajoûtent que posé la verité de certains faits, qu'ils croyent ne pouvoir être révoqués en doute, il y en a qui viennent necessairement d'une cause extérieure, & supérieure à tout le pouvoir des hommes; c'est-à-dire, selon eux, de la puissance du Démon.

Sans entrer, mes très-chers Freres, dans aucune discussion sur la verité de ces faits, il nous suffit de vous declarer qu'ils ne scauroient être attribuez à l'operation divine. Rapportons-nous à Dieu ces discours furieux, injurieux à toutes les puissances, pleins de l'esprit de schisme, de sedition & de revolte, dont on a eu la temerité d'imprimer des Recueils: ces discours prononcez, de l'aveu même de leurs admirateurs, dans l'alienation d'esprit, mêlez d'énonciations fausses d'erreurs dans le Dogme & dans la Morale? Dironsnous que ce soit Dieu, qui empêche l'effet de ces operations meurtrieres, soutenues, dit-on, une infinité de fois sans accident; mais auxquelles on n'a pû consentir, soit en s'en rendans le sujet, soit en y prêtant son ministere, sans tenter le Seigneur

& par conséquent sans se rendre coupable d'un très-grand crime ? Penserons-nous que l'Être infiniment Saint, employé pour l'opération de ses miracles, des personnes deshonorées par leurs débauches ; ou qui dans le tems qu'elles les opèrent, tombent dans des indecences capables de faire rougir les plus libertins ? Non, mes très-chers Freres, on ne peut attribuer à l'Auteur de toute sainteté, des guerisons qui naissent, pour ainsi dire, du sein de l'infamie, & du milieu de ces scènes scandaleuses, dont la honte rejailliroit sur son œuvre : il faut les abandonner au Demon, supposé, peut-être moins qu'elles soient réelles, & que la nature n'en soit pas le véritable principe.

Si vous jetez encore les yeux sur quelques autres traits de la conduite des Convulsionnaires, que de nouveaux motifs pour vous convaincre que ce n'est que Dieu qui les envoie, que ce n'est point son esprit qui les anime ! Quelle temerité dans ces fausses Prophetesses, qui se font ingerées d'imposer les mains, d'exercer les fonctions hierarchiques, de représenter les ceremonies les plus augustes de nos mysteres ! Quel orgueil dans celles qui osent prononcer, comme inspirées de Dieu, sur le sort des hommes après leur mort ; qui obligent des Prêtres à se mettre à genoux devant elles, écoutent la confession de leurs fautes secretes, reglent leur penitence, & le tems de leur reconciliation.

Combien de secours obscenes exigez par les Convulsionnaires, & que les spectateurs n'ont pas eu honte de leur donner ! Combien de puerillitez, de folies, d'actions contraires à la modestie & à la pudeur, de crimes enfin qui ont été commis dans leur assemblées ?

Arrêtons nous, mes très-chers Freres, n'entrons point dans un plus grand détail des miseres & des horreurs, dont cette œuvre fanatique est souillée & composée : le bruit public vous en a assez instruits, & peut-être n'en avez-vous que trop appris par vous-mêmes. Mais de ces faits certains ne conclurez-vous pas avec nous, que ce seroit blasphemer contre Dieu, que de lui attribuer une œuvre qui porte de tels caracteres ?

C'est ce qu'en ont conclu les Auteurs de la Consultation. Aucune des merveilles qu'on dit avoir accompagné les convulsions, ne les arrête : revelations, discours, agitations, miraculeuses guerisons, &c. ils meprisent tout, ils condam-

nent tout ; ils soutiennent que tout n'est qu'un jeu de la nature , de l'artifice , ou du Demon. *Quand on reflexit serieusement , (aux convulsions) on ne peut , disent-ils , demeurer en suspens. Tout reclame contre. La Majesté de Dieu , la sainteté de son culte , l'honneur de l'Eglise , la pureté des mœurs , l'honnêteté publique , le bon ordre , le maintien des Regles exigent de tous ceux qui s'interessent au bien de la Religion , qu'ils concourent avec zele , autant qu'il est en eux , à faire cesser un scandale qui a duré trop long-tems , & une illusion qui ne peut avoir que des suites funestes. Les convulsions , ajoutent-ils , ne sont point l'œuvre de Dieu : & ce prodige de nos jours , autorisé par une admiration mal placée , doit être livré à tout le mépris qu'il merite. Puisse-t'il , disent-ils en finissant , être à jamais oublié ?*

Consult. pag. 294

Priions le Père des misericordes , le Dieu de toute consolation , que ce premier pas qu'ils ont fait vers la verité , les en rapproche entierement ; qu'ils ayent le courage de quitter un Parti , qui se soutient par des moyens dont ils sentent toute l'indignité ; & qu'en se soumettant pleinement aux décisions des premiers Pasteurs , ils se mettent en état de consoler & de servir l'Eglise par leurs lumieres & leurs talens.

On ne peut donc regarder Dieu comme auteur de l'œuvre des convulsions. Or cette indigne œuvre tient inseparablement à celle des nouveaux miracles. On n'en doute point d'abord : non-seulement quelques Appellans jugerent que les convulsions étoient si étroitement unies avec les miracles , qu'on ne pouvoit en appercevoir la couture ; mais tous les autres le crurent de même. Ils suivirent le torrent , dit un de leurs plus habiles Ecrivains , ils se laisserent aller sans peine à porter le même jugement , que presque tout le monde en portoit.

Observation sur l'origine & le progrès des Convulsions , pag. 52

Si plusieurs d'entr'eux ne conviennent plus aujourd'hui de cette liaison , l'impossibilité d'une part , de persister dans la défense des convulsions , sans se deshonorer , & sans renverser les regles de la Religion ; & de l'autre , l'interêt qu'ils ont à soutenir les miracles , ont été la cause de cette variation. Mais nous esperons que cette illusion , reste de leurs anciens préjugés , ne sera pas de durée ; & que reconnoissant de nouveau combien les miracles tiennent aux convulsions , ils abjuront publiquement les uns comme les autres.

Cette liaison est en effet trop sensible , pour qu'après de serieuses reflexions , on puisse la contester de bonne foi. Les

convulsions n'ont-elles pas la même origine que les miracles ? Ne sont-elles pas nées comme de leur sein ? N'en ont-elles pas, dit-on, produit à leur tour un grand nombre ? Ne sont-elles pas le fruit d'un même culte ? Ne tendent-elles pas à la même fin ? N'ont-elles pas eû les mêmes suites, & occasionné les mêmes effets ?

Observez, mes très chers Freres, que pour nier la liaison des miracles avec les convulsions, il faut, dans le sentiment de ceux que nous combattons, soutenir la distinction de deux sortes de miracles arrivez au Tombeau du sieur Paris, les uns divins, les autres diaboliques. Etrange extrêmité ! Dieu & le démon regneroient donc, pour ainsi dire, sur le même trône ? Ils feroient tour à tour des merveilles qui concourroient au même objet, & à la même fin ? Une même invocation attireroit de la part de Dieu, & de celle du Prince des ténèbres, des effets extraordinaires ; & l'on seroit exposé à tous momens, à confondre l'œuvre divine avec l'opération de Satan ? Conséquences qui répugnent à tous les principes de la Religion.

Les convulsions étant donc jugées indignes de la main de Dieu, n'hésitons pas à prononcer qu'on ne peut lui attribuer les guérisons que l'on dit être arrivées, ou par des convulsions, ou sans convulsions, à l'occasion du même culte.

A cette raison si décisive, nous joindrons un principe supérieur & fondamental, qui vous oblige, mes très-chers Freres, à rejeter tous ces miracles, sans discussion même & sans examen. Ce principe est, que nul prodige qui combat l'autorité des Pasteurs, ou la doctrine qu'ils enseignent, ne peut venir de Dieu, qui n'est point contraire à lui même, & qui ne peut renverser ce qu'il a édifié. D'où il suit que le prodige en ce cas est un faux prodige ; ou qu'il ne peut être attribué qu'au Démon, qui fait tous ses efforts pour nous écarter de la voye que Dieu nous a prescrite.

La règle d'où nous tirons cette conséquence, avoit été établie pour l'ancienne alliance ; & elle doit être encore plus respectée dans la nouvelle, qui est fondée sur de meilleures promesses, & dont Jesus-Christ est le Médiateur.

Comme nous ne devons pas toujours jouir de la présence visible de ce Divin Maître, prêt à quitter la terre pour retourner à son Pere, il a pourvû à notre foiblesse, en donnant

aux Pasteurs toute l'autorité nécessaire pour nous enseigner, & pour nous conduire. En envoyant ses Apôtres & leur Successeurs instruire toutes les Nations, il les revêtit de la puissance qu'il avoit reçue de son Pere; il les met, pour ainsi dire, à sa place; il nous ordonne de les écouter comme lui-même, il déclare que celui qui ne les écouterait pas, doit être regardé comme un Payen & un Publicain; & pour unir tous les membres de cette Société sainte, il donne à ces Pasteurs un Chef visible, préposé pour affermir la foi de ses Freres, & auquel ils doivent tous avoir rapport, comme au centre de l'unité Catholique.

Ce ministère que JESUS-CHRIST établit dans son Eglise, n'est point seulement pour un tems, comme celui de l'ancienne Loi, auquel un ministère plus excellent devoit être substitué: celui-ci est perpétuel; il ne doit point souffrir d'affoiblissement & d'interruption; nul tems où l'on ne doive y avoir recours; il est indéfectible & pour tous les jours. *Allez, leur dit JESUS-CHRIST, enseignez toutes les Nations; je suis avec vous jusqu'à la consommation du siècle.*

S. Matth. 28.
vers. 20.

La conservation des veritez que JESUS-CHRIST a apportées sur la terre, est le grand objet du zèle & de l'attention du ministère qu'il a institué. Ce divin Sauveur a enseigné à ses Apôtres toutes les veritez dont ils devoient instruire l'Univers. Ceux-ci les ont transmises à leurs Successeurs, qui chargés de ce précieux dépôt l'ont fait passer jusqu'à nous sans alteration & sans changement; & le Fidèle, en vertu des promesses de JESUS-CHRIST, trouve toujours dans leur enseignement commun, ce qu'il doit croire, & ce qu'il doit pratiquer.

Quelque scandale que puisse causer l'hérésie, à quelque tentation que le démon par ses prestiges puisse exposer notre foi; nous trouverons toujours dans l'autorité des premiers Pasteurs, un asile assuré contre toutes ces attaques.

Il s'élèvera des hérésies, comme JESUS-CHRIST l'a prédit, & comme on la vit dans tous les siècles depuis la naissance du Christianisme. La foi sera combattue; l'erreur tâchera de corrompre la pureté de nos dogmes, & pourra faire du progrès: mais elle ne prévaudra point. Le Corps des Pasteurs, uni à son Chef, est revêtu d'une autorité suprême pour dissiper tous les doutes, pour définir toute verité, pour condamner toute erreur.

Le Sauveur nous annonce un scandale encore plus grand, & une épreuve plus dangereuse. Il nous avertit qu'il s'élèvera de faux Christs & de faux Docteurs, qui feront des signes & des prodiges capables d'induire en erreur les Elûs mêmes, s'il étoit possible. Voilà le plus grand effort de l'Enfer contre l'Eglise, & contre la vérité qu'elle enseigne. L'Apôtre saint Paul nous prédit le même péril lorsqu'il nous annonce que dans les derniers tems, l'homme de péché qui s'élève au-dessus de Dieu, paroîtra avec toutes les opérations d'erreur, avec tous les signes de la puissance de Satan.

JESUS-CHRIST ne fera pas alors d'une manière visible avec ses Disciples, pour les soutenir contre une tentation si redoutable; mais il ne les laissera pas sans preservatif & sans ressource. *Il étoit hier, il est aujourd'hui, & dans tous les siècles.* Le ministère qu'il a établi, conservera éternellement son autorité, & suffira toujours pour nous garantir des pièges de l'erreur & de l'Enfer.

Si les faux Docteurs vous proposent donc un nouveau Christ, une nouvelle Eglise, une autre Regle de votre croyance, que le Jugement des Successeurs des Apôtres; quelques prodiges qu'ils operent pour autoriser ce qu'ils enseignent, *no-lite credere*, n'ajoutez point foi à leurs discours. Le Christ est venu, & nous ne devons point en attendre un autre: il n'y a point un autre Evangile que celui qui nous a été prêché; il n'y a point d'autre Regle de notre foi, que celle qui nous a été prescrite, lorsque le Sauveur nous a commandé d'écouter les Pasteurs qu'il a substituez à sa place. Regle immuable & pour tous les tems; Regle supérieure à la voix même & à l'autorité des prodiges.

En effet, JESUS-CHRIST nous a precautionnez contre la tentation des miracles trompeurs; il nous a mis en garde contre les signes & les prodiges des faux Christs & des faux Prophètes: mais il ne nous a jamais precautionnez contre les instructions & les décisions du Ministère: il n'a jamais dit qu'il y auroit des tems, où ce même Ministère seroit tellement affoibli ou obscurci, qu'il ne faudroit plus s'en rapporter à l'enseignement commun des Pasteurs. Surquoi, mes très-chers Freres, peut être fondée cette difference, si ce n'est, parce qu'il peut y avoir des prodiges qui nous induisent en erreur; au lieu que, suivant les promesses de JESUS-CHRIST &

3. Matth. 24.
vers. 24.

II. aux Theſsal.
2. vers. 3. & 9.

Aux Hebreux
23. v. 8.

5. Matth. 24
vers. 26.

par l'assistance qu'il a promise à son Eglise, il est impossible que l'enseignement commun des Successeurs des Apôtres se tourne jamais en piège, & devienne pour nous une occasion d'erreur.

Quand la vérité, dit M. de Montpellier, n'a plus la liberté de paroître, les hommes ne parlant plus de la vérité, la vérité doit parler elle-même aux hommes. C'est à dire, dans le sens de ce Prélat, qu'il est des tems malheureux, où il faut que Dieu par un moyen extraordinaire supplée au défaut des premiers Pasteurs, devenus prévaricateurs & infidèles.

Instruct. Pastorale de 1733. pag. 6.

Nous sommes effrayez, mes très-chers Freres, d'un principe qui anéantiroit les promesses du Fils de Dieu. Elles s'étendent à tous les tems, & à tous les jours : *Enseignez*, dit-il à ses Apôtres & à leurs Successeurs ; *& voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du siècle.* Point de tems par consequent, où l'autorité du Corps des Pasteurs unis à leur Chef, puisse favoriser l'erreur, & abandonner la vérité ; point de tems où nous soyons dispensés de les écouter ; point de tems où il nous soit permis d'opposer des miracles à leur jugement. Les Heretiques seuls se sont crûs en droit de le faire ; nul Catholique dans aucun tems ne l'a fait. Dans tous les lieux & dans tous les siècles, les questions ont été terminées par l'autorité de l'Écriture & de la Tradition, interprétées par le Corps des premiers Pasteurs. La voix de ces Pasteurs sera donc toujours celle de la vérité ; & independamment de tout examen, il faudra toujours rejeter, comme ne pouvant venir de Dieu, tout prodige qu'on publiera avoir été operé pour la contredire.

S. Matth. 28. vers. 20.

Cependant, quelle est la destination des prétendus miracles attribuez au sieur Pâris ? Vous le sçavez, mes très chers Freres, on ne cesse de dire que dans l'intention de celui qui en est l'auteur, ils sont faits pour vous détourner de vous soumettre à une décision émanée du Chef & du Corps des premiers Pasteurs ; pour vous persuader que les Successeurs des Apôtres ont trahi, abandonné, proscrit la vérité, & qu'elle n'a plus parmi eux que quatre ou cinq défenseurs. C'est, si l'on en croit M. de Montpellier, parce que *la mauvaise cause est aujourd'hui soutenue par les plus redoutables appuis, (le Pape & les Evêques,) que Dieu éclate enfin par des miracles, & rend témoignage à la vérité par des effets merveilleux de sa Toute-Puissance.*

Instruct. Pastorale de 1733. pag. 9.

La voix des prétendus miracles qu'on vous vante, contredit donc celle des Pasteurs preposez par J. C. pour enseigner toute verité; elle autorise ce qu'ils condamnent, & tend à faire rejeter ce qu'ils prescrivent. En faut il d'avantage, si l'on fait attention aux maximes de l'Evangile, pour placer tous ces prétendus prodiges au rang des impostures, ou de ces signes trompeurs que J. C. a predits, & contre lesquels il nous a avertis de nous tenir en garde?

Les effets qu'ont produit ces prétendus miracles, n'ont malheureusement que trop de rapport avec la fin à laquelle on dit qu'ils sont destinez. Quels desordres ne vous rappelez-vous pas, mes très chers Freres, dans ce moment? Depuis qu'on a persuadé au peuple que Dieu, par cette voye extraordinaire, condamne le jugement des Pasteurs, le respect pour le chef visible de l'Eglise, & pour le caractère sacré des Evêques, s'affoiblit de plus en plus; chaque jour l'indépendance fait de nouveaux progrès; l'esprit particulier, source de toutes sortes d'illusions, se glisse & s'en racine: la licence contre les Pontifes regne dans les discours: on apperçoit dans les cœurs des dispositions, qui semblent nous annoncer des suites encore plus fâcheuses. Si selon la parole de la verité même, l'arbre se reconnoît à ses fruits, jugez par tant de pernicieux effets, quelle idée vous devez avoir des miracles qui les ont produits.

En vain nous diroit-on que ces merveilles ont contribué à la conversion de plusieurs personnes engagées fort avant dans le monde. N'assure-t'on pas de même, que les convulsions ont servi à des conversions aussi éclatantes? Et cependant ce qu'il y a de plus éclairé parmi les partisans de l'Appel, n'hésite pas à attribuer toutes ces convulsions à l'imposture, à la maladie, & au Démon.

Au reste, s'il a paru en quelques uns plus de regles dans les mœurs, n'y a-t'on pas vû en même tems un esprit d'indocilité & de revolte contre les Pasteurs, un mepris marqué pour ceux qui sont revêtus du caractère le plus respectable? Ces personnes prétendues converties, n'ont-elles pas entrepris de décider les questions qui agitent l'Eglise? Ne se sont-elles pas érigé un Tribunal, où elles ont jugé les Juges même de la Foi? N'ont-elles pas opposé les miracles aux décisions du saint Siege, & à l'acceptation du Corps Episco-

pal ? Le Prince des tenebres ne s'opposera point à des conversions sur les mœurs, qui seront jointes à de telles dispositions sur la doctrine : on n'est pas moins dans ses fers par l'orgueil, par l'indocilité pour les Pasteurs, & par le mépris de leur autorité, que par la corruption du cœur, & le libertinage des mœurs.

Comment d'ailleurs ose-t-on nous vanter les heureux effets de ces miracles, qui en donnant naissance aux convulsions, ont occasionné tant de desordres, & ont même fait revivre en quelque façon, ces sectes infames, qui dans les premiers siècles firent tant d'horreur à nos peres, & celles dont la prétendue reforme des Protestans a tant de fois rougi.

Cependant qui auroit pû le croire ? On a osé comparer ces odieux miracles, avec les prodiges que nous reverons comme les fondemens inébranlables de la Religion, avec ceux de Jesus-Christ même. Parallele scandaleux, auquel l'incrédulité a applaudi avec joye, & que la pieté éclairée a regardé comme un blasphème.

Ceux qui donnent dans un tel excès, ignorent-ils donc que les miracles du Sauveur écrits & publicz par les Apôtres, font partie de la revelation divine, & sont tout à la fois le fondement & l'objet de notre foi ?

Mais independamment de cette reflexion, qui fait d'abord disparoître le parallele, quel aveuglement en premier lieu, de comparer les miracles du sieur Pâris avec ceux du Sauveur, par rapport à la certitude des faits, & à l'autorité des témoins qui les attestent ?

Oublions, si on le veut, que des hommes grossiers, sans esprit cultivé, sans habileté, sans éloquence, tels qu'étoient les Apôtres, étoient manifestement incapables de former un système de faits fabuleux, si beau, si juste, si précis, si bien soutenu, où l'art des plus habiles auroit infailliblement échoué. Oublions encore, que loin qu'aucun motif humain dût les exciter à supposer faussement, que Jesus-Christ avoit operé les merveilles que l'Evangile raconte, il étoit visiblement de leur intérêt, s'il ne les avoit pas operées, de l'abandonner, de le haïr, de le décrier comme un imposteur, qui les auroit exposés à devenir les victimes de ses orgueilleux projets. Circonstances qui écartent toute comparaison entre les

premiers Prédicateurs de l'Évangile, & ces hommes également habiles & intéressés à faire valoir les prétendus miracles qu'ils publient. Voici les réflexions plus décisives encore contre les Auteurs du parallèle.

Au lieu que les défenseurs des miracles du tems varient souvent, & se contredisent les uns les autres dans leurs discours & leurs écrits ; jamais on n'entendit un Apôtre se démentir dans son témoignage, ou contredire celui des autres Apôtres. Toujours, en tout lieu, & devant toutes sortes de personnes ; dans les Synagogues, au milieu des Gentils & sur les échaffauts, quoique séparés par des mers & des trajets immenses, quoique dispersés en divers Empires, & hors d'état de se concerter entr'eux, ils attestèrent tous, les mêmes faits, d'une manière constante & uniforme. Un si parfait accord ne démontre-t'il pas qu'ils étoient tous guidés par la vérité ?

Autre preuve incontestable de la certitude de leurs témoignages. C'est devant les Scribes & les Pharisiens qu'ils annoncent les miracles du Sauveur : ils prennent à témoins de la vérité de ce qu'ils racontent, ces furieux ennemis de Jésus-Christ & de sa Doctrine ; ceux-ci l'entendent, & ils se taisent ; ils n'osent contredire un récit qui les couvre de confusion, & qui fait retomber sur toute la Nation le plus sanglant reproche. Le silence en ce cas ne parle-t'il pas hautement en faveur des miracles publiés par les Apôtres ?

Ce n'est pas seulement par leur silence que les Docteurs de la Loi les ont confirmés ; ils en avoient reconnu la vérité par un aveu formel, dès le tems que notre divin Maître vivoit encore parmi eux : „ Que faisons nous, avoient-ils dit „ dans leur fameux conseil ; voilà que cet homme fait beaucoup de prodiges. „ *Quid facimus ? Quia hic homo multa signa facit.* C'est ce que l'évidence des faits leur arracha dans un tems, où ils avoient le plus grand intérêt à les combattre. Que des témoins sont dignes de foi, lorsque, comme les Apôtres, ils peuvent s'autoriser du silence, & de l'aveu même de ceux qui ont le plus grand intérêt à les contredire ?

Aujourd'hui, ceux qui publient & attestent les prétendus miracles de nos jours, peuvent-ils se prévaloir d'un semblable aveu ? Avons-nous donc été forcés de convenir de la vérité des miracles qu'ils nous avancent ? & par la discussion, qui a

été faite de ceux qui sembloient les mieux constatez , n'a-t-on pas convaincu les témoins , d'erreur , de méprise , ou de fraude ?

Quelle prodigieuse difference encore, entre les personnes qui attestent ces vains prodiges , & les Apôtres qui nous garantissent la verité des miracles du Fils de Dieu ! Ceux ci, pour confirmer leur témoignage , operent les plus grandes merveilles ; leur attouchement , les habits & les linges qui ont été à leur usage , leur ombre même guérissent parfaitement , & tout-à-coup toutes sortes de maladies ; ils commandent avec empire aux démons : ils résuscitent des morts, & étonnent toute la terre par une infinité d'autres prodiges. Quels témoins ! Qu'ils sont respectables & dignes de foi ! Et on ose leur comparer ceux qui déposent en faveur des miracles de nos jours ? Convenez , mes très-chers Freres , qu'il y a autant d'extravagance , que d'irreligion dans ce parallele.

Mais , s'il est impie & insensé de comparer les prétendus miracles du sieur Pâris , avec ceux de notre Divin Sauveur , par rapport à l'autorité des témoignages dont on les appuye , il ne l'est pas moins en second lieu , de les comparer par rapport aux caracteres de divinité , qu'on prétend y apercevoir. Que devons nous penser d'abord de ce qu'ont avancé quelques Ecrivains du Parti , que si on peut attribuer à la nature les guérisons , qu'ils disent avoir été operées par l'invocation du sieur Pâris , on pourra soutenir que tous les miracles de l'Homme-Dieu , ne sont que des effets de la nature ?

Quoi donc , Mes très-chers Freres , parce qu'on pourra regarder comme des effets produits par des causes naturelles , ces guérisons qu'annoncent comme miraculeuses les Partisans du nouveau culte ; guérisons en petit nombre , & pour la plupart lentes & imparfaites , ou précédées de remèdes , ou suivies de rechûtes : il sera permis de prétendre que c'est par la vertu des mêmes causes , que JESUS-CHRIST changea l'eau en vin ; qu'il multiplia les pains & les poissons ; qu'il calma tout d'un coup les vents & les tempêtes ; qu'il rendit la mer solide sous les pieds de Pierre ; qu'il chassa les démons des corps d'un grand nombre de possédés ; qu'il rétablit sur le champ dans une santé parfaite & persévérante , une multitude innombrable de Malades attaquez de toutes sortes de maladies ,

souvent sans les toucher & sans les voir ; qu'il ressuscita Lazare enseveli depuis quatre jours ; qu'il couvrit toute la terre de ténèbres , ouvrit les tombeaux , & se ressuscita lui même ! Cette prétention révolte la raison , elle blesse la Religion ; & elle a paru si monstrueuse à un célèbre Ecrivain du Parti , qu'il traita *d'inigne témérité , d'aveuglement , & de scandale qui fait frémir.*

Mais comment qualifier cette autre proposition de quelques Ecrivains du même Parti , qui n'ont pas craint d'avancer que de donner à l'esprit de ténèbres certains évènements attribuez à l'invocation du sieur Pâris supposé qu'on ne croye pas pouvoir les attribuer à une cause ordinaire , c'est justifier les Pharisiens qui accusoient JESUS-CHRIST d'operer ses prodiges par la vertu de Béezebuth , & livret tous les miracles de la Religion à la puissance de l'Enfer. Folie , blasphème ! Notre divin Sauveur a fait une infinité de prodiges , qui par leur nature même exigeoient la main du Tout-puissant ; la multiplication des pains & des poissons , la résurrection des Morts , la guérison de certaines maladies sont de ce genre.

En général , toutes les œuvres miraculeuses du Sauveur ont été accompagnées de circonstances , qui font connoître l'excellence & la noblesse de leur origine. Rien de pueril , rien de cruel , rien d'obscène ne les deshonne. Tout y est grand , tout y est digne du Fils éternel de Dieu ; tout y fait connoître la grandeur , la bonté & la sainteté de celui qui en est l'Auteur.

Leurs effets donnent également la plus noble idée de leur origine ; c'est l'établissement du culte du vrai Dieu , & la destruction du culte des démons par toute la terre ; c'est la connoissance de la vérité , l'extirpation des erreurs , la réforme des mœurs , le regne de la sainteté au milieu des Nations corrompues. A la vûe de ces fruits de bénédiction & de salut , qui peut méconnoître l'œuvre de Dieu ?

Que l'on jette maintenant les yeux sur les merveilles que publient les Apologistes du nouveau culte. Quels caractères de divinité y apperçoit-on ? Dans leur objet , si elles n'ont pas pour unique appuy l'imposture & le mensonge , elles n'ont rien qui surpasse le pouvoir de la nature & du démon. Dans leurs circonstances , elles répugnent à la sainteté

reté & à la bonté de Dieu. Ce que nous avons dit de leur liaison avec les puérilités, le faux, la crainte, le fanatisme, & les obscenités des convulsions; ce que nous avons ajouté des pernicious effets qu'elles ont produits, sont des preuves sensibles, que s'il n'étoit pas possible d'en trouver le principe dans la nature, il faudroit nécessairement les attribuer à la puissance & à la malice du démon. Comment donc a-t-on osé avancer que, si on abandonne à cet esprit séducteur des œuvres si indignes de Dieu, il faudra lui rapporter tous les miracles de l'Évangile? Quel outrage fait à la Religion: quelle honte pour un siècle si éclairé, qu'il s'y soit trouvé des hommes capables d'un si prodigieux égarement!

Plaise à Dieu, mes très-chers Frères, que le remède puisse naître de l'extrémité du mal; & que les excès où les Partisans du nouveau culte se sont jetés, ouvrent les yeux aux personnes qui s'y sont imprudemment livrées, & les leurs désilient à eux-mêmes.

C'est à vous, Ministres de JESUS-CHRIST, Pasteurs de nos Oüailles, qui nous avez obligés de rompre le silence, que nous adressons la parole en finissant cette Instruction.

Pouvez vous maintenant ne pas reconnoître l'irrégularité de vos démarches, & des instances que vous nous avez faites, pour nous engager à publier dans nôtre Diocèse comme de vrais miracles, les faits dont le sieur Thomassin avoit informé? Vous nous présentiez comme juridiques, des informations dont on vient de démontrer la nullité? vous annonciez comme des miracles avérés & constans, des événemens indignes de toute attention. Instruits aujourd'hui de ce que peut être vous ignoriez alors, venez avec assurance à vôtre Archevêque, l'assurer que vous avez profité des éclaircissements qu'ils vous a procurés: vous trouverez toujours en lui les sentimens d'un pasteur & d'un père.

Dans le tems même que vous l'avez offensé, il n'a point fait éclater son indignation: au moindre signe de retour de vôtre part, ne doutez point qu'il ne vous donne des marques de sa bienveillance & de sa tendresse.

Ce n'est ni pour nous plaindre, ni pour vous faire des reproches, que nous vous rappelons ce qui s'est passé. C'est dans la seule vûe de rétablir le concert, l'union, la subordination qui doivent, pour le bien du troupeau, régner en-

tre l'Evêque & les Ministres du second Ordre , que nous vous conjurons de comparer la conduite que vous avez tenuë à nôtre égard , avec celle que nous avons eue envers vous.

Dans les deux Requêtes que vous nous avez fait remettre , dans la publication & l'impression de ces mêmes Requêtes à notre inscû , & sans notre aveu , vous avez oublié ce que vous nous deviez : & Nous , nous avons fait au-delà de ce que nous devons , & de ce que vous pouviez attendre de nous.

Sans vouloir vous attribuer une intention criminelle , il est certain que les Requêtes répanduës dans le public , imprimées contre l'ordre de la Police générale du Royaume , & contre le respect qui nous étoit dû , n'étoit propre qu'à soulever le troupeau contre le Pasteur ; à faire croire à nos Diocésains qu'en ne publiant pas les miracles , dont on avoit informé sous le Pontificat de M. le Cardinal de Noailles , nous refusions de rendre gloire à Dieu qui manifestoit sa puissance ; & qu'en interdisant le culte qu'on rendroit au Sr. Paris : nous résistons à la voix de Dieu , qui autorisoit ce culte par des prodiges éclatans.

Mais indépendamment de ce mauvais effet, que vos Requêtes pouvoient produire , convenez qu'il étoit aussi indécent que contraire aux regles , de voir des Curez prescrire à leur Archevêque , ce qu'il doit faire pour le bien de la Religion , & y joindre publiquement des reproches , comme s'il y avoit manqué.

Cependant sensibles à cette injure , nous l'avons dissimulée ; nous n'avons point employé notre autorité , pour réprimer une entreprise dont nous avions tant lieu de nous plaindre ; nous avons gardé le silence , nous flattant toujours qu'enfin l'illusion se dissiperoit , & que rentrant dans cette subordination que Dieu a établie , vous y rameneriez les Peuples avec vous.

Votre dernière démarche , & le reproche public que vous venez de nous faire de notre silence , effet de notre seule modération , a fait évanouïr la douce espérance que nous avions conçüe , & nous amis par-là dans une étroite obligation de parler.

Nous espérons , mes très chers Freres , que vous n'augmen-

terez par nôtre douleur , en résistant plus long tems à la vérité mise dans tout son jour. Si vous l'avez meconnuë , dans le tems que ceux en qui vous aviez trop de confiance , prenoient soin de vous la cacher , rien ne sera plus propre à prouver que vous l'aimiez , rien ne vous fera plus d'honneur , que de convenir de la surprise , & de rendre témoignage à la vérité connue. *S'il est ordinaire à l'homme , comme le dit S. Augustin , s'il est excusable de tomber dans l'erreur , il est rare en même tems & glorieux pour lui , de reconnoître qu'il s'est trompé , & d'en faire l'aveu.*

Serm 144. de
Verbis Apostoli.

Nous vous regardons comme nos Coopérateurs dans le ministère qui nous est confié : comme chargés d'exercer sous nôtre autorité , & selon les Regles d'une subordination Canonique , les fonctions saintes que nous ne pouvons remplir par nous mêmes. Appelés à travailler avec nous au salut des ames , soyons donc unanimes de cœur , d'esprit , de sentimens , & de langage , pour honorer Dieu , & pour sanctifier les Peuples dont la Providence nous a chargés. Enseignons les mêmes vérités : combattons les mêmes erreurs , maintenons les mêmes regles , opposons nous aux mêmes abus. Malheur à nous , si par la diversité de nos sentimens , de nôtre conduite , & de nos discours , nous détruisons ce que nous ne pouvons établir que par un saint concert.

Vôtre devoir , comme le nôtre , n'est il pas de vous servir de toute la considération que vos places vous donnent , des talens que vous avez reçu de Dieu , de la confiance que les Peuples ont en vous , pour graver de plus en plus dans leurs cœurs , le respect & la soumission pour l'autorité des premiers Pasteurs ? C'est la regle que JESUS-CHRIST a établie lui-même , comme une barrière contre la licence des opinions humaines , & contre les erreurs & les illusions , dont l'esprit de l'homme n'est que trop capable.

Faites sentir aussi à ceux qui sont confiés à vos soins , les extravagances & les excès des convulsions , dont on les a entretenus comme d'effets sensibles de la Puissance de Dieu. Apprenés leur par vos discours & par vôtre exemple , à ne point prévenir sur les Miracles le Jugement des Evêques , qui sont préposés pour en faire le discernement , & à ne reconnoître pour vrais , que ceux qui sont déclarés tels par l'autorité legitime.

C'est en tenant cette conduite , que vous rendrés nôtre joye & nôtre consolation parfaites , & en concourant tous ensemble à la sanctification du Troupeau , nous nous mettrons en état de rendre compte au souverain Pasteur , des ames qui sont confiées à nos soins.

A CES CAUSES , vû la Requête de nôtre Promoteur , ensemble celle qui Nous a été présentée par vingt-trois Curés de la Ville , Fauxbourgs & Banlieuë de Paris , le 13. d'Août 1731 les copies des Informations faites en 1728. par le Sr Thomassin Prévôt de S. Nicolas du Louvre , & Vicegerent de l'Officialité , au sujet des prétendus Miracles opérés sur Pierre Lero , Marie Jeanne Orget , Elizabeth de Laloe , Marie-Magdelaine Mossaron , & Guillaume-Jaques-Laurent Menidrieux , par l'intercession du S. Pâris , autre Requête desdits Curés , par laquelle ils nous ont requis d'ordonner qu'il soit informé sur treize autres guérisons miraculeuses , qu'ils prétendent avoir été opérées par l'invocation de ce Diacre ; après en avoir conféré avec plusieurs Théologiens , le Saint Nom de Dieu invoqué. **TOUT CONSIDERE'.**

NOUS déclarons les Procés verbaux dressés en 1728, informes & sans autorité , & les Miracles dont il a été informé : témérairement publiés , destitués de preuves , & indignes de toute créance. Défendons de publier tant lesdits prétendus miracles, que les treize dont il est fait mention dans la seconde Requête des vingt-trois Curés , & tous autres qu'on attribué à l'intercession du sieur Pâris. Et en renouvelant l'Article xxx. des Statuts Synodaux de ce Diocèse , & nôtre Mandement du 15. Juillet 1731. Nous faisons généralement défense de publier aucuns nouveaux miracles , qu'après que nous en aurons reconnu & déclaré juridiquement la vérité.

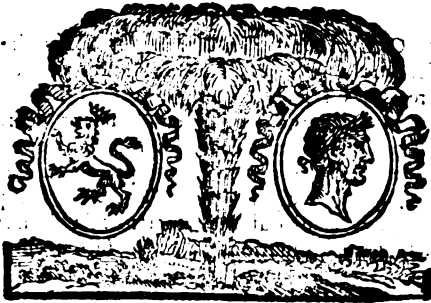
Déclarons en outre que les Convulsions qui ont pris naissance au Tombeau du sieur Pâris , ne sont point une œuvre qu'on puisse attribuer à Dieu. Nous recommandons très-expressement , & néanmoins enjoignons à tous ceux qui exercent le Ministère sous nôtre autorité , de travailler à désabûser les personnes qui en porteroient un autre jugement , & de faire tout ce qui dépend d'eux , pour faire cesser

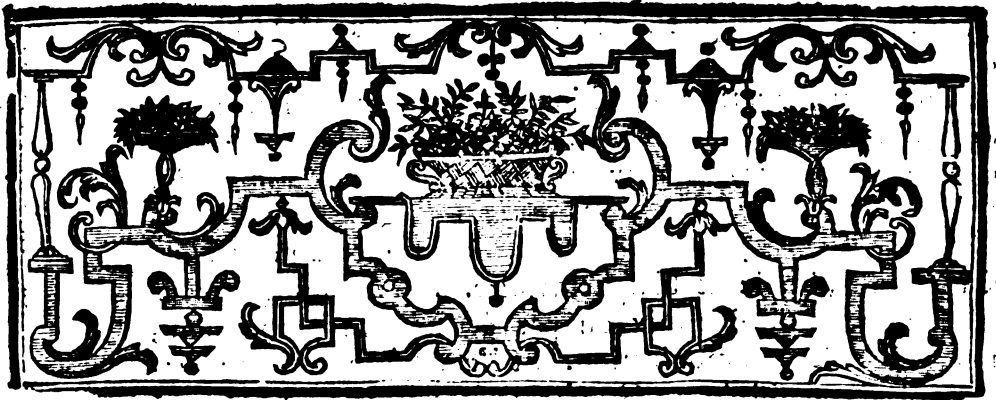
un scandale si indigne de la Religion, & un fanatisme si dangereux.

Condamnons cette proposition avancée ; ou insinuée dans differens Libelles, que si l'on avoit examiné les Miracles de Jesus-Christ comme on examine ceux qui sont attribués au Sieur Paris, les Miracles de Jesus-Christ, même la résurrection des Morts, n'auroient pas tenu contre une pareille critique : comme fautive, scandaleuse, impie & blasphématoire. Défendons d'avancer ou de soutenir de vive voix, ou par écrit ladite proposition, sous peine d'excommunication. Et sera nôtre présente Ordonnance enregistrée au Greffe de nôtre Officialité, lûë, & publiée par tout où besoin sera. DONNE' à Paris dans nôtre palais Archiepiscopal le huit Novembre mil sept cent trenten-cinq.

Signé, † CHARLES, Archevêque de Paris.

Par Monseigneur,
MARTIN.





PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Lettre écrite le 22. May 1731. par le Sieur Thomassin , Prévôt de S. Nicolas du Louvre , à Monseigneur l'Archevêque de Paris , en lui envoyant l'Extrait des Informations qu'il avoit faites du tems de S. E. Monseigneur le Cardinal de Noailles , au sujet des prétendus miracles du sieur Paris.

MONSEIGNEUR ,

En execution des ordres de VOTRE GRANDEUR , j'ai cherché les Mémoires que j'aurois pu avoir sur les Informations de M. Paris. Je n'ai trouvé qu'un brouillon que j'ai fait dans le tems que j'y travaillois , qui contient un précis des faits , & les noms des Témoins. Monseigneur le Cardinal de Noailles , quand il écrivit la Décharge que j'ai eu l'honneur de représenter à VOTRE GRANDEUR , me dit qu'il ne vouloit pas qu'on pût rendre les Informations publiques , sans son ordre : qu'il les enverroit chercher par une personne , qui ne seroit pas de sa Maison , afin qu'on ne sçache pas qu'il les avoit ; mais que la Décharge qu'il venoit d'écrire en ma présence , me serviroit de sûreté ; que je pouvois les remettre à celui qui me remettroit la décharge dans un paquet cacheté , après que j'aurois aussi cacheté les Informations Je suis avec un profond respect ,

MONSEIGNEUR ,

DE VOTRE GRANDEUR ,

Le très-humble & très-obéissant Serviteur,
Signé THOMASSIN.

Extrait des Informations faites par le sieur Thomassin , envoyé à Monseigneur l'Archevêque de Paris le 22. May 1731 , certifié véritable par ledit sieur Thomassin le 15. Février 1732.

PIERRE LERO , Marchand Fripier , rue de la Tonnellerie , étoit attaqué depuis la fin de 1725. de plusieurs ulcères à la jambe gauche. Ne pouvant se soutenir , a été visité par Maître Janson Chirurgien ; son mal augmentant , a été conseillé d'aller au tombeau du sieur Paris ; Pendant la première neuvaine qu'il y fit , sa jambe a été guérie , & il n'y restoit plus

qu'une gale qui à été entièrement guérie à la fin de la deuxième neuvaine , enforte que depuis le commencement de Septembre 1727. il a marché mieux que jamais:

TE MOINS.

- | | |
|---|---|
| 7. Pierre Lero Marchand Fripiet. | 5. Pierre Forget Marchand Bouzonnier, |
| 8. Nicolas Janfon , Maître Chirurgien , rue des
Petits Champs. | 6. Pierre Morel , Garçon dudit Lero. |
| 9. Suzane Thureau , femme dudit Lero. | 6. Jean Dumouchel Marchand Fripiet. |
| 4. François Marchand , femme de Dumouchel ,
Marchand Fripiet. | 8. Cesar Charlemagne Menuisier, Tailleur, |
| | 9. Pierre Gobert , Marchand Fripiet. |
| | 10. Edme Garnier. |

JEAN NIVET , sourd & muet , guéri de la surdité ne parle pas.

TE MOINS.

- | | |
|--|---|
| 1. Jacques Desmarois , Bachelier en Droit, | 7. Pierre de Bonze. |
| 2. Guillaume Roullier , Suisse. | 8. M. le Duc de Châtillon* |
| 3. Sébastien Nivet , Fendeur de Bas. | 9. Nicolas Nivet. |
| 4. Marie-Catherine Croular , sa femme, | 10. Jean Anne Morcau , Faiseur de Bas, |
| 5. Pierre Nivet, Ouvrier en Bas. | 11. Elizabeth Nivet , femme de Joseph le Roy. |
| 6. Jacques . . . de la Chapelle. | |

MARIE-JEANNE ORGET Maitresse Couturiere , guérie d'une descente de matrice qu'elle avoit depuis le 15. Aout 1715. & d'une éresipelle sur les cuisses qu'elle avoit depuis près de vingt-quatre ans , la guérison au Tombeau de M. de Paris arrivée le 29. Mars 1728

TE MOINS.

- | | |
|---|---|
| 1. Marie - Jeanne Orget , guérie. | 8. François la Biche, femme d'Alexis Deschamps,
Maitre Boutonnier, |
| 2. Jeanne François Gallois . veuve de Possé-
val , Maître Menuisier. | 9. Marie-Jeanne Blondel , Apprentisse de ladite
Orget. |
| 3. Claude Vergne , Maitre Chirurgien. | 10. Marie-Marguerite le Begue , Couturiere. |
| 4. Mathieu le Prevost , Prêtre d'Evreux, | 11. Jeanne-Catherine Cherou , femme de Louis
la Borne , Maître Chirurgien, |
| 5. Hector Tranchon. | 12. Magdeleine Guerin , fille majeure. |
| 6. Agnès le Moine , femme de Simon Massu ,
Marchand Mercier. | 13. Louis la Borne , Maître Chirurgien. |
| 7. Marie Balagny , fille. | |

ELIZABETH DE LALOE , fille guérie d'un cancer qui étoit tellement augmenté pendant un an , qu'elle croyoit en mourir, guérie par les Reliques dudit sieur Paris le premier Lundy de l'Avent 1727.

TE MOINS.

- | | |
|---|---|
| 1. Elizabeth de Laloe , guérie. | 7. Pierre Chachignon . Marchand Apoticaire. |
| 2. Marianne d'Aubigné , Veuve d'Aubigné, | 8. Joseph S. Etienne Feuillant Apoticaire. |
| 3. Anne-Marie Moraré , Veuve Ghuernard. | 9. Marianne Hanot , fille majeure. |
| 4. Louise Jesson , femme de Jean Allain , | 10. Marie - Magdelaine Daumasse , femme de
Baudouin Rouffard , Plumacier du Roy. |
| 5. Jean Durant , Veuve de Belisse. | 11. Nicolas Thiennot , Bourgeois de Paris, |
| 6. François-André le Vasseur , Maitre chirurgien. | 12. Marguerite Gerard , fille majeure. |

MARIE-MAGDELAINE MOSSARON , attaquée d'apoplexie au mois de Janvier 1727. qui dégénéra en paralysie , guérie au Tombeau de M. Paris le 16. Juin 1728.

* Nota , que le sieur, Thomassin s'est trompé sur la qualité du sieur Vergne.

1. Marie-Magdelaine Mossaron , guérie.
2. Charles-Nicolas Mossaron ; Avocat , frere.
3. Anne-Catherine Mossaron , sœur.
4. Louis-Jean le Thuillier , Médecin.
5. Charles-François Clerambourg , Marchand Apoticaire.
6. Charles Mossaron , pere.
7. Philippe Brice , Maître Distillateur.
8. Henry-François de la Nux.
9. François-André le Vasseur , Maître Chirurgien.
10. Marie Bunot , femme dudit Brice.
11. Antoine-François Hebert.
12. Jeanne-Antoinette Macet , femme de Henry Thomassin Agregé de Droit.
13. Ledit sieur Avocat en Parlement.
14. Anne Radegonde Vagnart , Veuve Hebert.
15. Jacques Apparult , Peintre du Roi.
16. Urbain-François-Antoine Helye , Prêtre.
17. George-Gregoire , Marchand Gantier - Puffeur.
18. Etienne Moyon du Saussai.
19. Suzanne Vizé , femme de Jean Verrier , Tapisser.
20. Jean-Claude Verrier , Tapisser.
21. Marie-Claude Verrier , fille.
22. Germain Verrier , Tapisser.
23. Marie-Magdelaine Adam , Veuve de Maître Vital Bouret , Avocat.
24. Antoinette Radegonde Hebert , fille.
25. Leon de Lobel , Prêtre.
26. Marie Duclouët , fille.

Je certifie avoir remis à Monseigneur l'Archevêque de Paris le présent Extrait des Informations que j'ai faites par ordre de S. E. Monseigneur le Cardinal de Noailles. A Paris, ce quinze Février mil sept cent trente-deux. Signé, THOMASSIN.

Acte de dépôt fait le 11. Août 1731. par le Pere Fouquet , Prêtre de l'Oratoire , chez Savigni Notaire , des Informations faites par le sieur Thomassin , des prétendus Miracles du sieur Paris.

PARDEVANT les Conseillers du Roi Notaires à Paris soussignés , fut présent Messire Charles-Armand Fouquet , Prêtre de l'Oratoire ; demeurant en la Maison de saint Magloire , rue saint Jacques , lequel a déclaré qu'en exécution des ordres de son Eminence feu Monseigneur le Cardinal de Noailles , Archevêque de Paris , il dépositoit dans le tems qu'il avoit jugé le plus convenable aux intentions de son Eminence , les cinq informations faites par Messire Achille Thomassin , Prêtre , Docteur de Sorbonne , Prevôt de Saint Nicolas du Louvre , Vicegerent en l'Officialité de Paris , Commissaire de sadite Eminence , accompagné de Maître Isabeau Greffier ordinaire en la dite Officialité , les 21. & 28. Juin , 1. & 22. Juillet & 3. Août de l'année 1728. au sujet des Miracles mentionnés dans lesdites informations ; lesquelles cinq informations à la requête du Reverend Pere Fouquet ont été annexées à la Minute des Présentes , après avoir été paraphées de lui en présence des Notaires soussignés , pour en être delivré des expéditions à qui il appartiendra. Ce fut fait & passé à Paris des Etudes , l'an mil sept cent trente un , & le onzième jour d'Août avant midi , & a signé la Minute des Présentes demeurée à Maître de Savigny , Notaire. Signé , SAVIGNY. Et scellé les jour & an. R. 6. f.

Déclaration donnée à Monseigneur l'Archevêque de Paris , le 17. Octobre 1731. par Messieurs Vivant , Goulard , Dukourg , Couet & Gueret , Grands Vicaires de son Eminence le Cardinal de Noailles , composans son Conseil , au sujet des Informations faites par le sieur Thomassin , des prétendus Miracles du sieur Paris.

L'AN mil sept cent trente-un , & le dix-septième jour du mois d'Octobre. Nous CHARLES-LGASPARD-GUILLAUME DE VINTIMILLE DES COMTES DE MARSEILLE DU LUC Archevêque de Paris , Duc de Saint Cloud , Pair de France , Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit , &c. Avons assemblé Messieurs François Vivant , Prêtre , Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne , Chantre de l'Eglise de Paris , & nôtre Vicaire General : Jacques Goulard , Prêtre , Docteur en Théologie de la Faculté de Paris , de la Maison & Societé de Navarre , Archidiacre & Chanoine de l'Eglise de Paris : Etienne du Bourg , Prêtre , Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne , Archidiacre dans l'Eglise de Paris , Abbé de Gismond ; Bernard Couët , Prêtre , Chanoine de

de l'Eglise de Paris, notre Vicaire General, & Nicolas-Pierre Gueret, Prêtre, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, Curé de saint Paul, tous Vicaires Generaux de feu son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles notre Prédecesseur lors de son décès, & composant son Conseil, auxquels Nous aurions demandé.

1°. Si Monseigneur le Cardinal de Noailles leur a fait part du dessein de faire informer sur les prétendus Miracles du sieur Paris. 2°. S'il leur a communiqué la Commission qu'on prétend avoir été donnée au sieur Thomassin par ledit Seigneur Cardinal pour informer sur lesdits Miracles. 3°. S'il leur a fait voir l'information faite par ledit sieur Thomassin, & s'il leur a dit l'usage qu'il en vouloit faire. A quoi lesdits sieurs Vicaires Generaux de feu son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles, ont unanimement répondu :

1°. Que cette Eminence ne leur a jamais fait part du dessein d'informer sur les prétendus Miracles du sieur Paris. 2°. Qu'il ne leur a jamais dit avoir donné aucune Commission à cet effet au sieur Thomassin. 3°. Que l'information faite par ledit sieur Thomassin ne leur a jamais été communiquée, & que son Eminence ne leur a jamais dit l'usage qu'il en vouloit faire. A quoi Messieurs Goulard, Couët, & Gueret ont ajouté qu'ils se souviennent, qu'une personne du Conseil ayant demandé, s'il ne seroit pas à propos de faire une Information desdits prétendus Miracles, cette proposition fut unanimement rejetée, & qu'il n'en fut rien écrit dans les Délibérations du Conseil. De quoi & de tout ce que dessus Nous avons dressé le present Procès verbal, pour servir & valoir ce que de raison. FAIT à Paris dans notre Palais Archiepiscopal, l'an & jour que dessus, & ont signé avec Nous. Signé, CHARLES, Archevêque de Paris, VIVANT, GOULARD, DUBOURG, COUËT & GUERET; & plus bas, Par Monseigneur, ARTAUD,

Déclaration donnée à Monseigneur l'Archevêque de Paris le 18. Octobre 1731. par le Sieur Chevalier, Chanoine de saint Germain l'Auxerrois, & ci-devant Secrétaire de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles, au sujet des Informations faites par le Sieur Thomassin, des prétendus Miracles du Sieur Paris.

L'An mil sept cens trente - un, & le dix-huitième jour du mois d'Octobre. Nous CHARLES, GASPARD-GUILLAUME DE VINTIMILLE DES COMTES DE MARSEILLE DU LUC, Archevêque de Paris, Duc de Saint Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, &c. Avons mandé le Sieur Jean-Louis Chevalier, Soudiacre de notre Diocèse, Chanoine de S. Germain l'Auxerrois à Paris, ci-devant Secrétaire de l'Archevêché, & de feu Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles, auquel Nous avons demandé.

1°. Combien de tems il a été Secrétaire de l'Archevêché.
2°. Si en cette qualité, il a expédié une Commission par ordre de feu Monseigneur le Cardinal de Noailles, adressée au sieur Thomassin, Prevôt de saint Nicolas du Louvre, pour informer sur les prétendus Miracles du sieur Paris; & s'il a transcrit dans les Registres du Secretariat ladite Commission.

3°. S'il a eu connoissance de l'Information faite par ledit sieur Thomassin sur lesdits Miracles, & de l'usage que son Eminence vouloit faire de ladite Information. A quoi ledit sieur Chevalier a répondu.

1°. Qu'il a été Secrétaire de l'Archevêché depuis mil sept cent dix sans interruption, jusqu'au décès de feu son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles.

2°. Qu'il ne se souvient point d'avoir expédié aucune Commission par ordre de mondit Seigneur le Cardinal audit sieur Thomassin, pour informer sur les Miracles du sieur Paris, ni d'avoir reçu aucun ordre à ce sujet de ladite Eminence; & que s'il y avoit eu quelque Commission par lui expédiée sur cela il l'auroit fait inscrire dans les Registres du Secretariat,

3°. Qu'il n'a eu aucune connoissance ni de ladite Information, ni que son Eminence en vouloit faire aucun usage. A quoi il a ajouté, qu'il se souvient qu'une personne du Conseil établi par mondit Seigneur le Cardinal, ayant proposé de faire ladite information, cette proposition avoit été rejetée, & qu'il n'en a rien écrit dans le Registre des Délibérations dudit Conseil.

De quoi & de tout ce que dessus Nous avons dressé le present Procès verbal pour servir & valoir ce que de raison. FAIT à Paris dans notre Palais Archiepiscopal, les an & jour que dessus, & ledit sieur Chevalier a signé avec Nous. Signé, CHARLES Archevêque de Paris, CHEVALIER, & plus bas, Par Monseigneur, MARTIN.

8

Déclaration donnée à Monseigneur l'Archevêque de Paris le 18. Février 1732. par le sieur Assolan, Chanoine de S. Maur des Fossés, & par ci-devant Souffecre-taire de Monseigneur le Cardinal de Noailles.

C E J O U R D'H U Y dix-huitième Février 1732. Monseigneur l'Archevêque de Paris ayant commandé chez lui Messire André Assolan, Chanoine de S. Maur des Fossés, ledit sieur André Assolan, après avoir promis de dire la vérité, a déclaré, sçavoir :

Qu'il a été pendant dix huit ans, Souffecre-taire de feu S. E Monseigneur le Cardinal de Noailles, & qu'il étoit audit Seigneur Cardinal en cette qualité, lors de sa mort : Qu'il se souvient avoir dressé une Commission adressée à M. Thomassin, Prevôt de S. Nicolas du Louvre, pour informer des Miracles qu'on disoit avoir été opérés par l'intercession de M. Paris : Qu'il ne se souvient pas si c'est lui, ou M. Chevalier qui l'a contre signée, Qu'il ne l'a point mise daas les Registres du Secretariat : Qu'il n'a jamais sçu de combien de miracles on a informé : Que depuis lors il n'a point entendu parler des informations qui ont été faites : Qu'on n'a rapporté aucun Procès verbal, ni autres pieces concernant lesdits prétendus Miracles au Secretariat, & que jamais son Eminence ne lui en a parlé, non plus que M. Thomassin. Fait à Paris les jour & an que dessus.

Signé. A S S O L A N.

Déclaration donnée à Monseigneur l'Archevêque de Paris, par le Sieur Thomassin le 15. Février 1732. au sujet des prétendus Miracles du Sieur Paris.

C E J O U R D'H U Y M. l'Abbé Thomassin, Prevôt de saint Nicolas du Louvre, ayant été mandé par Monseigneur l'Archevêque de Paris, au sujet d'un Memoire qui lui avoit été envoyé par ledit sieur Thomassin le 22. May 1731. après avoir promis de dire vérité, a déclaré, sçavoir.

Qu'il a fait toutes les informations par rapport aux cinq personnes dénommées dans ledit Memoire intitulé : *Extrait des Informations de M. Paris du 21. Juin & suivant, certifié véritable par le dit sieur Thomassin, ce jourd'hui 15. Février 1732.*

Qu'il a remis à une personne qu'il ne connoit point, Porteur d'une Décharge de feu Monseigneur le Cardinal de Noailles, toutes les informations en general sans en garder aucune ; & se ressouvient de n'en avoir remis que cinq audit Porteur, & notamment l'Information faite au sujet de Jean Nivet, qu'il croit être composée de onze Témoins ; & se ressouvient précisément & particulièrement d'avoir entendu dans la dite Information feu M. le Duc de Châtillon.

Déclare qu'il se ressouvient, d'avoir aussi fait & remis une autre information concernant le sieur Menidieux, & que s'il n'en a pas fait mention ci-dessus & dans son Memoire, c'est qu'elle n'étoit pas parfaite.

Déclare au surplus avoir remis au Porteur de la Décharge de feu Monseigneur le Cardinal de Noailles, l'Ordonnance du dit Seigneur Cardinal, portant Commission d'informer desdits prétendus Miracles de M. Paris, & que cette Ordonnance étoit contresignée d'un des Secretaires de Monseigneur le Cardinal de Noailles, ne se ressouvant pas duquel, attendu qu'il en avoit deux ; sçavoir, le sieur Chevalier & le sieur Assolan, & est memoratif qu'elle étoit certainement signée de l'un ou de l'autre.

Ajoute que cette Ordonnance portoit une Commission en général d'informer des prétendus Miracles de M. Paris, sans désigner aucun des malades, qu'on disoit avoir été miraculeusement guéris.

Certifie qu'il ne lui reste plus aucune Minute desdites Informations, ni d'aucunes autres pieces à l'occasion de la vérification des prétendus Miracles, les ayant toutes remises, comme il l'a déclaré ci-dessus ; & sur ce qu'il lui a été représenté, que le Billet de Monseigneur le Cardinal de Noailles ne portoit décharge que des Procès verbeaux, & non de son Ordonnance en forme de Commission, ni des autres Minutes des Procedures, comme de l'acceptation de ladite Commission, &c. il a dit & déclaré, qu'il avoit erû ladite Décharge suffisante pour l'autoriser à faire un paquet de toutes les Pieces, sur lequel il avoit mis une adresse pour son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles ; ensuite dequoi il avoit remis ledit paquet à celui qui étoit Porteur de l'Ordre dudit Seigneur Cardinal, & qui étoit venu de sa part le chercher.

Et sur ce qu'il a été interpellé de déclarer, s'il a donné au sieur Isabeau, Greffier de la Commis-

Don, une Décharge des Informations qu'il a remises au Porteur de son Eminence, & quand il la lui a donnée, il a répondu qu'il n'a donné au Sieur Ifabeau, d'autre Décharge, qu'une copie collationnée de l'Ordre de feu Monseigneur le Cardinal de Noailles, laquelle copie collationnée il ne lui a remise qu'environ le 11 Juin de l'année 1731.

Tous lesquels faits ledit sieur Thomassin atteste véritables, après avoir entendu la lecture qui lui en a été faite. A Paris ce quinziesme Fevrier mil sept cent trente-deux, Signé, THOMASSIN.

Déclaration donnée à Monseigneur l'Archevêque de Paris, par le Sieur Isoard, Curé de sainte Marine, le 15. Fevrier 1732. au sujet des prétendus Miracles du Sieur Paris.

C'EST LE QUINZIEME Fevrier mil sept cent trente-deux, le sieur Isoard, Curé de sainte Marine, ayant été mandé par Monseigneur l'Archevêque de Paris, au sujet des Informations qui ont été faites du tems de feu Monseigneur le Cardinal de Noailles, des prétendus Miracles de M. Paris, après avoir promis audit Seigneur Archevêque de dire la vérité, a déclaré, sçavoir : Qu'ayant été Promoteur, du tems de Monseigneur le Cardinal de Noailles, pendant quelques années, il avoit été chargé en cette qualité par ledit Seigneur Cardinal, de s'informer des bruits qui se répandoient au sujet des Miracles qu'on publioit avoir été opérés par l'intercession de M. Paris : & que sur le compte qu'il avoit rendu à cette Eminence des differents faits dont il avoit pris connoissance, Elle lui avoit ordonné de présenter une Requête pour nommer un Commissaire qui en fit l'information : Qu'en conséquence, en sa qualité de Promoteur, il avoit présenté la Requête audit Seigneur Cardinal, au bas de laquelle il mit son Ordonnance, portant Commission au sieur Thomassin, Prevôt de S. Nicolas du Louvre, d'informer sur les faits y contenus, laquelle Ordonnance fut dressée par un des Secretaires de l'Archevêché, & signée par son Eminence : ne sachant ledit sieur Isoard quel fut celui des Secretaires qui la dressa, & la contresigna : mais se ressouvenant seulement que son Eminence donna ordre en sa présence au sieur Chevalier de la dresser, & en conséquence en sa qualité de Promoteur il fit faire cinq Informations. La premiere qui regardoit pierre Lero. La seconde, la Demoiselle Orget. La troisieme, la Demoiselle Laloe. La quatrieme, la Demoiselle Mossaron, la cinquieme, le nommé Menidrieux. Pour chacune desquelles Informations il fit entendre differens Temoins, de maniere que chacune desdites Informations a été parfaite, & que c'est tout ce qui a été fait à ce sujet. Ne sçait entre les mains de qui l'Ordonnance & les Informations ont été remises dans la suite.

Tous lesquels faits ledit sieur Promoteur atteste véritables, après avoir entendu la lecture qui lui en a été faite. A Paris ce jour & an que dessus. Signé, ISOARD.

Déclaration donnée à Monseigneur l'Archevêque de Paris le 15. Fevrier 1732. par le Pere Fouquet Prêtre de l'Oratoire : au sujet des Informations faites par le sieur Thomassin, des prétendus Miracles du sieur Paris.

C'EST LE JOURD'HUI quinziesme Fevrier, Messire Charles-Armand Fouquet, Prêtre de l'Oratoire, ayant été mandé par Monseigneur l'Archevêque de Paris au sujet des informations faites du tems de feu Monseigneur le Cardinal de Noailles, des prétendus Miracles de M. Paris, lesquelles informations ledit sieur pere Fouquet a remises & déposées chés Savigni Notaire, après avoir promis audit Seigneur Archevêque de dire la vérité, a déclaré, sçavoir.

Que c'est par le propre mouvement & ordre de feu S. E. Monseigneur le Cardinal de Noailles, que cinq informations concernant les nommés Lero, la Demoiselle Orget, la Demoiselle Laloe, la Demoiselle Mossaron, & le sieur Menidrieux, lui ont été remises par une personne qu'il ne juge pas à propos de nommer, & qu'on ne lui a remis aucune autre informations que les cinq ci-dessus mentionnées, lesquelles n'étoient renfermées dans aucun paquet cacheté, qu'il n'a jamais eu entre les mains l'Ordonnance de feu Monseigneur le Cardinal de Noailles, portant commission au sieur Thomassin d'informer; qu'il a même ouï dire par le sieur Thomassin, que cette Ordonnance ayant passé successivement entre les mains de lui sieur Thomassin, celles du Promoteur & du Greffier, ladite Ordonnance s'étoit égarée, & qu'on n'avoit pu la recouvrer; qu'il ne reste rien actuellement à la possession de tout ce qui concerne la verification des Miracles qu'on attribue

M Paris , ayant déposé tout ce qu'il en avoit chés le sieur Savigny Notaire , suivant l'Acte d'aport qu'il a signé le onze Août de l'année 1731,

Tous lesquels faits ledit Pere Fouquet déclare véritables , après en avoir entendu la lecture qui lui en a été faite. A Paris ce quinziesme Fevrier mil sept cent trente-deux. Signé, FOUQUET Prêtre de l'Oratoire.

Déclaration donnée le 25. May 1733. à Monseigneur l'Archevêque de Paris, par plusieurs Particuliers au sujet du prétendu Miracle opéré en la personne de Jean Nivet, Sourd & Muet.

L'AN de grace mil sept cent trente-trois, le vingt-cinquième jour du mois de May, sont comparus devant Nous CHARLES - GASPARD - GUILLAUME DE VINTIMILLE DES COMTES DE MARSEILLE DU LUC, par la Misericorde Divine, & par la Grace du saint Siège Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du saint Esprit, &c. sur les onze heures du matin, les nommés Pierre des Gardes, Tanneur de profession, demeurant à Paris, rue & Paroisse sainte Marguerite, âgé de quarante-un ans, Pierre Jacquet Foulleur de Bas au métier, demeurant grande rue saint Antoine, à l'enseigne de la Boule blanche, Paroisse sainte Marguerite, âgé de cinquante ans, Antoinette Parti, Epouse dudit Pierre Jacquet, demeurant en la même maison, âgée de quarante-deux ans: Jean-Baptiste Guerbois, âgé de trente-deux ans, Foulleur de Bas, demeurant chés le sieur Seveitre, Foulleur de Bas, rue de Charonne, Paroisse sainte Marguerite: Nicolas Robinet, âgé de trente-cinq ans, Menuisier, demeurant même paroisse rue de Charonne: lesquels, après Nous avoir prêté serment de dire vérité, Nous ont déclaré connoître parfaitement le nommé Jean Nivet, Sourd & Muet, qu'on a dit guéri de la surdité, & à l'occasion duquel on a fait en l'année 1728. une information tendante à vérifier sa guérison par l'intercession du feu sieur Paris, Diacre, enterré à saint Medard: & sur le champ ils ont fait paroître devant Nous un homme, âgé d'environ quarante un an, d'une moyenne taille, ayant des cheveux longs & d'un blond clair, les sourcils élevés, de même couleur, ayant plusieurs tâches blanches sur le front le nez aquilain, les yeux gris: qu'ils Nous ont déclaré être Jean Nivet, demeurant rue Charonne chés le surnommé Pierre Jacquet, où il travaille depuis un an à fouler des bas, & couchant les nuits depuis environ le même tems avec les surnommés Nicolas Robinet. & Jean-Baptiste Guerbois, dans la maison du sieur Parrin Aubergiste, à l'entrée de la rue Charonne, paroisse sainte Marguerite, tous lesquels Témoins ont attesté que le susdit Jean Nivet présent devant Nous, est le même au sujet duquel on a fait une information pour vérifier qu'il étoit guéri de la surdité; & en particulier le sieur Pierre des Gardes Nous a déclaré être cousin au troisième degré du sieur Jean Nivet être né comme lui à Chatillon sur Loir, paroisse saint pierre, Diocèse de Sens, dont le Seigneur est M. le Duc de Chatillon de Luxembourg: sçavoir, lui Pierre des Gardes le quatre Mars mil six cents quatre-vingt-douze, & le sieur Nivet le sept ou huit d'Avril de la même année, pourquoy ils ont été élevés ensemble pendant leur jeunesse. & se sont toujours parfaitement connus.

Se souvient ledit Pierre des Gardes, qu'il y a environ six ou sept ans que le sieur Sebastien Nivet Chapelain de l'Eglise de saint Pierre audit Chatillon, & cousin germain du susdit Jean Nivet, demanda à lui déposant, qu'il signât sur un grand parchemin, muni déjà de plusieurs signatures & de plusieurs Sceaux, pour certifier que ledit Jean Nivet étoit Sourd & Muet dès sa naissance; qu'il étoit guéri; & on disoit alors dans le même endroit, que ledit Jean Nivet parloit & entendoit, & qu'on lui avoit donné un Maître d'Ecole pour lui apprendre à parler François. Et ledit Pierre des Gardes avec les autres susdits Témoins, Nous ayant réitéré que ledit Jean Nivet à l'occasion duquel on a informé, est celui-là même qui paroît devant Nous: Nous avons fait audit Jean Nivet présent, les questions suivantes, en présence des surnommés.

Premierement, Nous lui avons demandé son nom, en lui disant: Nivet, comment vous appelez-vous? Est-ce Jean, ou Nicolas?

En second lieu: En quelle Paroisse êtes-vous né? Et quel âge avés-vous? Depuis quand êtes-vous à Paris? Et quel Métier faites-vous? Auxquelles questions ledit Jean Nivet n'a rien répondu, ne témoignant même par aucun signe entendre les susdites demandes que Nous lui avons faites d'une voix très-intelligible, & que tous les susdits Témoins présents Nous ont attesté avoir pleinement entendu, sans que ledit Jean Nivet ait rien répondu aux susdites questions. Lesquels susdits Témoins Nous ont déclaré n'être point surpris du silence dudit Jean Nivet, parce qu'ils ont parfaite connoissance que quoiqu'on ait dit dans le Public qu'il étoit guéri de la surdité, il n'a jamais

Jamais mieux entendu qu'il entend à présent. Et lesdits Pierre des Gardes & Pierre Jacquet ont ajouté qu'il y a environ dix-huit mois, qu'on loua une chambre rue Mouffetar, Paroisse saint Medard, chez le nommé Dubois, où ledit Jean Nivet a demeuré douze ou quinze jours, pendant lesquels il faisoit une neuvaine sur le tombeau du sieur Pâris, Diaire; laquelle chambre avoit été louée par Nicolas Nivet, frere aîné dudit Jean Nivet, & Valet de Chambre de feu M. le Duc de Châtillon; du quel Duc, le dit Pierre des Gardes nous a déclaré avoir reconnu le cachet & les armes sur le grand parchemin qu'on lui a fait signer à Châtillon sur Loir; & lecture faite aux sultats Temoins des dépositions & déclarations contenues au présent Procès verbal, ils Nous ont déclaré qu'elles contiennent vérité, & persister dans leur déclaration & dépositions, qu'ils ont signées avec Nous, excepté le nommé Jean Baptiste Guerbois, qui a déclaré ne savoir écrire. Signez, P. DES GARDÉS, P. JACQUET, NICOLAS ROBINOT, TOINON PARTI, CHARLES Archevêque de Paris; & plus bas, Par Monseigneur, LASONNE, Prof.

Declaration faite par la Demoiselle de Laloe, & écrite de sa propre main, le 26. Septembre 1734. au sujet de sa guérison prétendue miraculeuse.

JE Elizabeth de Laloe soussignée, déclare que la guérison qui s'est opérée sur moi n'est point miraculeuse, que ce n'est qu'à l'instigation de différentes personnes de ma connoissance, que j'ai répandu dans le Public que j'avois été guérie miraculeusement par l'intercession de M. Paris, d'un Cancer que je disois avoir au sein, ce que je désavoie de mon propre mouvement, ainsi que tout ce qui auroit pu être dit, fait ou écrit à ce sujet, quoique dans le tems que Monseigneur le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris a fait faire l'Information de ce prétendu Miracle: J'avoué que tout ce que j'ai dit, fait, & écrit dans le tems de la dite Information n'étoit que pour donner des couleurs à faire ignorer au Public des choses que je voulois n'être connues que de moi seule: Ainsi le prétendu Miracle, l'Information, & tout ce qui s'en est ensuivi sont faux dans toutes leurs parties. Je crois rendre justice à la vérité, en faisant un pareil aveu, & tirer le public de l'erreur, ou moi ainsi que ceux qui s'étoient joints à moi pour faire constater un faux Miracle comme vrai. Ce sont mes sentimens, dans lesquels je suis, & dans lesquels je demande pardon au Très Haut, de n'avoir pas toujours été. Fait de ma propre volonté & de mon propre mouvement, sans être aidée de personne, le tout écrit de ma main, le vingt-six Septembre mil sept cent treize - quatre.

Signé, ELIZABETH DE LALOE.

Copie d'une Lettre écrite par M. l'Evêque d'Angers à M. l'Archevêque de Paris, datée d'Eventard le 15. Octobre 1735.

MONSEIGNEUR,

Voilà une Lettre que m'écrit la nommée Elisabeth de Laloe, qui est actuellement à la Flèche dans la Maison des Filles de sainte Magdelaine. Je n'ai assurément sollicité ni directement ni indirectement ce desaveu qu'elle m'a envoyé de son propre mouvement. Elle me permet de rendre sa Lettre publique, mais comme il s'y agit d'un prétendu miracle, que plusieurs de Messieurs vos Curez de Paris ont publié comme véritable, & dont ils vous ont demandé, MONSEIGNEUR, de faire l'examen juridiquement: j'ai crû devoir vous renvoyer cette Lettre, elle pourra servir à détromper ceux de vos Diocésains qui reçoivent avec un excès de crédulité toutes les fables, que certains Gens leur débitent. C'est une occasion favorable pour moi de vous renouveler les assurances du Respect infini avec lequel j'ai l'honneur d'être,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,
† JEAN, Ev. d'Angers.

9

*Copie de la Lettre écrite par la Dlle. de Laloe à M. l'Evêque d'Angers, datée du
Convent de la Magdelaine de la Flèche le 4. Octobre 1735.*

MONSEIGNEUR,

Comme je suis plus que jamais dans la résolution de réparer mes fautes passées, je m'adresse à vous pour m'aider à détromper le Public sur l'illusion que je lui ai faite, au sujet d'un prétendu Miracle arrivé en ma Personne, au mois de Novembre de l'année 1721. J'ai déjà donné une déclaration écrite toute entière & signée de ma main, en date du 26. Septembre 1734. qui porte un désaveu formel de ce prétendu miracle ? mais j'apprens que les Partisans du Culte de M. Paris, regardent cette déclaration ou comme supposée, ou du moins comme suspecte : & comme je veux leur fermer la bouche pour toujours, en satisfaisant en même tems aux mouvemens de ma conscience, c'est ce qui me détermine à avoir l'honneur de vous écrire comme à mon Supérieur, pour réitérer mon désaveu entier entre vos mains, & le confirmer. Je déclare donc devant Dieu, que je n'ai répandu dans le Public que j'avois été guérie miraculeusement par l'intercession de M. Paris, que par l'instigation de différentes personnes de ma connoissance, & pour couvrir ce que j'avois intérêt de cacher : que tout ce que j'ai dit, fait, écrit dans le tems de l'Information du prétendu miracle, est faux & supposé dans toutes ses circonstances : & que dans aucun tems je n'ai eu de Cancer au sein, ni aucune disposition pour en avoir. La nommée Veuve Desclaux Maitresse Sage-Femme peut & doit certifier ce que j'avance ; & Madame d'Aubigné nouvelle Catholique doit en conscience dire la vérité.

Il m'en coûte, MONSEIGNEUR, de faire un pareil aveu : mais je préfère le bien de la Religion à mon intérêt personnel. Je ne crains point, au surplus, que cette Lettre soit publique : je n'ai même l'honneur de vous l'écrire que dans cette vue, & espérant que Dieu voudra bien me tenir compte de l'humiliation à laquelle je m'expose moi-même, pour réparer l'illusion scandaleuse que j'ai causée. J'ai l'honneur d'être avec un très-profond respect,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéissante Servante
ELISABETH DE LALOE.

*Déclaration donnée à Monseigneur l'Archevêque de Paris le 24. Octobre 1735. par
Gabrielle Elizabeth Maurisset, Maitresse Sage-femme, au sujet du
prétendu Miracle de la Demoiselle de Laloe.*

CHARLES-GASPARD-GUILLAUME DE VINTIMILLE DES COMTES DE MARSEILLE
DU LUC, par la Misericorde Divine, & par la grace du S. Siège Apostolique, Archevêque
de Paris, Duc de S. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du saint Esprit, &c.
Sçavoir faisons, que ce jourd'hui vingt-quatre Octobre mil sept cent trente-cinq, à dix heures du
matin, Nous avons fait venir en notre Palais Archiepiscopal Gabrielle-Elizabeth Maurisset, âgée
d'environ quarante-cinq ans, Veuve d'Arnaud Desclaux, Chirurgien des Armées du Roi, & elle
jurée Maitresse Sage-femme à Paris : demeurant rue S. Denis, Paroisse S. Sauveur : & après lui avoir
fait faire la lecture tant de la Lettre qui nous a été écrite par Monseigneur l'Evêque d'Angers le 15.
du présent mois, que d'une autre Lettre écrite audit Seigneur Evêque le 4. du même mois par Eli-
sabeth de Laloe, au sujet d'un prétendu miracle opéré en sa personne par l'invocation du sieur Paris
Diacre inhumé à S. Medard, Nous l'avons interpellée en qualité de son Archevêque, de Nous déclai-
rer ce qu'elle sçait au sujet dudit prétendu miracle, & de ce qui est exprimé dans la Lettre de ladite de
Laloe, conformément au désir & à l'intention de ladite de Laloe, surquoi, après serment prêté, la-
dite veuve Desclaux Nous a fait la déclaration suivante. Qu'elle est mémorative que dans le mois
de Novembre mil sept cent vingt-sept, une fille à elle alors inconnue, & qu'elle a sçu depuis s'appel-
ler de Laloe, vint chés elle, comparante, la prier de lui prêter son secours pour la délivrer, lorsque
le terme de ses couches arriveroit, que ladite Dlle de Laloe accoucha le dix-huit Janvier mil sept cent
vingt-huit : jour de Dimanche, d'un enfant mâle, en la présence de la Dame d'Aubigné, amie
de ladite Dlle de Laloe, demeurante au petit S. Chaumont, & de la nommée Marguerite, servante
de ladite Dlle de Laloe, que pendant le tems des couches de ladite Dlle, de Laloe, elle Comparante

La visitée presque tous les jours ; & qu'elle se ressouvient qu'un jour entre autres , étant chez lad. de Laloe avec la Dame d'Aubigné , la Servante vint annoncer un Ecclesiastique qui demandoit à parler à la dite Dlle Laloe , laquelle dit : Ah ! je sçais ce que c'est , c'est un Prêtre de saint Medard. Quors ce Prêtre entra & dit à la Dlle de Laloe ? Bon jour , Mademoiselle : Je viens vous demander de rendre témoignage à la verité ; c'est signant que vous avez été guérie miraculeusement par l'intercession du Bienheureux M. Paris ? à quoi la Demoiselle de Laloe répondit qu'elle le vouloit bien , mais quelle ne pouvoit sortir quant à présent ; ayant été malade & étant encore ; que sa premiere sortie seroit pour aller à saint Medard , & faire ce que ledit Ecclesiastique lui demandoit ; que celui-ci s'étant retiré , elle Comparante dit à la Demoiselle de Laloe : C'est donc pour vous moquer de Dieu & de la religion , que vous dites avoir été guérie par Miracle ? Si c'est un Miracle , c'est moi qui l'ai fait ; que cependant ladite Demoiselle soutenant que réellement elle avoit été guérie par le sieur Paris : & qu'elle avoit de bons témoins de ce quelle disoit ; quelle-même Comparante en conviendroit , si elle avoit vu le sein d'elle de Laloe dans l'état qu'il étoit , avant qu'il fût guéri : à quoi elle Comparante répartit que si ladite Demoiselle de Laloe n'avoit pas fait tant de remèdes violens dans le commencement de sa grossesse , elle n'auroit pas eu le mal quelle avoit senti au sein. Surquoi ladite Demoiselle lui dit en souriant : mais comment vouliez-vous que je fisse pour cacher l'état où j'étois ? Que quelques jours après , elle Comparante , touchée du tort qu'on faisoit à la Religion , alla trouver le sieur Bellette Vicair de S. Sauveur , à qui elle exposa le fait , & qui lui dit qu'il en parleroit à feu Monseigneur le Cardinal de Noailles , . . . & de tout ce que dessus avons fait faire lecture à la Comparante , laquelle dit qu'il contient verité qu'elle y persiste , & a signé avec nous les jour & an que dessus Signé , G. E. MAURISSET , Veuve Deicloux , CHARLES , Archevêque de Paris. Et plus bas : par Monseigneur , MARTIN.

Déclaration faite à Monseigneur l'Archevêque de Paris par le sieur le Doulx le 30 Mars 1732. au sujet du prétendu Miracle qu'on disoit avoir été opéré en sa personne par l'intercession du sieur Paris.

JE soussigné , après m'être transporté volontairement & librement , ce jourd'hui trentième Mars JUILLET cent trente-deux , au palais de Monseigneur l'Archevêque de Paris , & après avoir prêté serment de dire verité , ai déclaré à mondit Seigneur , que pour satisfaire aux remords de ma conscience , & pour reparet autant qu'il est en moi , les fautes que j'ai commises , en publiant un prétendu Miracle opéré en ma faveur , par les mérites du sieur Paris le vingt-un Juin dernier , je me croyois obligé de lui certifier , que je persiste dans la déclaration que j'ai faite à Monseigneur l'Evêque de Laon , le quatrième de ce présent mois , touchant ledit prétendu Miracle , comme étant la seule qui contienne verité , l'ayant faite de mon propre mouvement , & sans qu'on m'y ait obligé en aucune façon. Et sur ce que Monseigneur l'Archevêque de Paris a eu la bonté de me faire lire un Ecrit , qui a pour titre , *Copie de la Relation de la maladie & de la guérison de Monsieur le Doulx* , laquelle Relation commence par ces mots , *Je Jean - Baptiste le Doulx , &c.* & que mondit Seigneur l'Arch-evêque m'a dit lui avoir été envoyée par quelques-uns des Curez de Paris , avec une Requête qu'il lui ont présentée ; j'ai encore crû devoir déclarer à mondit Seigneur , que je n'ai jamais sçu que par le bruit commun , que lesdits Curez dussent lui présenter ladite Relation , que j'avois avoit autrefois dressée moi-même , à la sollicitation de plusieurs personnes , & avoit été corrigée plusieurs fois par le sieur Verger , chanoine de Tours ; mais laquelle ne contient point verité , la maladie que j'ai eue dans le tems marqué , n'ayant été qu'un simple rhume , accompagné d'une migraine à laquelle je suis fort sujet , & n'ayant jamais eu pendant les trois jours que dura ledit rhume , ni point de côté , ni hocquet , ni perte de connoissance , tout mon plus grand mal consistant dans les douleurs de tête , que me causoit la migraine que j'avois. En foi de quoi ai signé à Paris , l'an & jour que dessus. Signé , LE DOULX DE MISSY,

EXTRAIT DU PROCE'S VERBAL DRESSE' EN ESPAGNE
par le Vicaire Général de la Ville de l'Escorial au sujet de la
prétenduë guérison miraculeuse operée en la personne de Don
Alfonse de Palacios.

DANS le Monastere Royal de S. Laurent de l'Escorial, le 5. du mois de Novembre de l'année
1734 Don Alphonse Palacios, Habitant & natif de la Ville de Madrid, a comparu en personne
devant moi Notaire ; & en vertu de la Commission qu'on m'a donnée par l'Acte ci-dessus rapporté,
j'ai d'abord reçu le serment en forme de droit, que ledit Palacios a fait bien & fidelement au nom
de Dieu, & par la Croix de J. C. de dire & déclarer la verité de tout ce qu'il scauroit, & de
toutes les choses sur lesquelles on l'interrogeroit, suivant la teneur de la Requête du Promoteur
Fiscal, qui est rapportée ci-devant ; & après ce serment, il a dit & déclaré que tout ce qu'il peut
dire, & qu'il déclare s'être passé dans sa personne, est la pure verité ; à sçavoir : Qu'étant âgé
environ de douze ans, & en allant aux Classes de la Grammaire, en jouant avec d'autres enfans de
son âge, un d'eux lui donna un coup dans l'œil gauche, dont il lui survint une fluxion très-
fâcheuse, qui lui fit perdre entierement cet œil gauche, il fut obligé de faire mettre à sa place
un œil de cristal, comme en effet il le porte encore aujourd'hui ; (& moi Notaire, je certifie avoir
vu, touché, & reconnu cet œil de crystal.) Mais cette fluxion qui lui creva l'œil gauche étant
ensuite tombée sur l'œil droit, les Médecins ordonnerent qu'il abandonnât ses études. Ensuite,
ayant reçu quelque soulagement de cette Fluxion, ses parens déterminerent de l'envoyer à Paris
avec son frere cadet, pour y reprendre les études ; comme en effet ils partirent tous deux sur la fin
de l'année 1729. & étant arrivez à Paris, on les mit Pensionnaires au College de Navarre, où celui
qui fait ici sa déclaration a demeuré environ quinze ou seize mois ; s'étant d'abord appliqué à ap-
prendre la Langue Françoisé, & ayant commencé ensuite à apprendre le Latin. Avec l'application
qu'il étoit obligé d'y donner, une grande fluxion lui tomba sur l'œil droit, de sorte qu'à peine pou-
voit-il voir. Etant dans cet état, on appella un Oculiste pour lui appliquer des remedes à sa fluxion,
s'étant abstenu quelque tems auparavant de toute sorte d'application, sans qu'il fût soulagé de sa
fluxion. Enfin l'Oculiste ayant été appelé lui recetta certaine eau dont il ne sçait pas le nom,
& dans ce même tems environ, ses compagnons & camarades du College de Navarre, lui dirent
qu'un certain M. Paris, mort quelques années auparavant, faisoit des miracles, & lui en raconterent
quelques-uns, dont il ne se souvient point ; & engagé par ces discours qu'on lui tenoit, comme il
souhaitoit ardemment la guérison de son mal, il se recommanda à Dieu en confessant & commu-
niant, & il fit une neuvaine à M. Paris, comme il voyoit que d'autres la faisoient ; mais renonçant
toujours intérieurement dans son cœur, à tout pacte superstitieux qu'il pourroit y avoir d'invoquer ce
nouveau Saint, qu'il sçavoit bien n'être pas canonisé, ni béatifié par l'Eglise. Dans ce tems-là, on
lui appliqua plusieurs fois l'eau dont l'Oculiste avoit ordonné la recette, & un certain matin que
l'Oculiste lui avoit appliqué la nuit d'auparavant trois ou quatre fois la même eau, il se trou-
va en se réveillant avec quelque soulagement dans sa fluxion, & commença à voir & discernar
les objets un peu mieux, quoique non pas avec la perfection qu'il avoit eue auparavant, & même jus-
qu'à présent il n'a pu obtenir l'usage de la vûe & de son œil, aussi parfait qu'il l'avoit avant que cette
Fluxion lui survint ; & actuellement sa vûe se diminue & s'affoiblit chaque jour. Il est bien vrai,
qu'à la vûe de ce soulagement qu'il venoit de recevoir, ses compagnons du College de Navarre,
commencerent à dire & publier à haute voix que c'étoit un miracle ; mais que lui-même attribua
plûtôt ce petit soulagement de sa fluxion au remede, que l'Oculiste lui avoit appliqué par trois &
quatre fois la nuit précédente, qu'à toute autre cause. Il a été confirmé beaucoup plus dans cette per-
suation où il fut alors, depuis qu'étant retourné à Madrid, il apprit que ses parens informez de l'acci-
dent survenu à son œil droit, avoient fait des neuvaines à saint Antoine de Pade. & à saint Diego
d'Alcala, & il croit même qu'il avoit promis d'offrir à sainte Lucie de la cire de la pesanteur de
son corps ; d'où il conclut que s'il y avoit eu quelque effet surnaturel dans ce soulagement qu'il ressentit,
on devoit plûtôt l'attribuer à ces Saints canonisez, & non pas à M. Paris. Mais il ne peut se persuader
qu'il y ait eu en cela aucun effet surnaturel ; & il croit même en avoir une preuve convainquante,
parce qu'ayant invoqué ce M. Paris, également pour obtenir le recouvrement de l'œil gauche qu'il
avoit perdu, & pour obtenir la parfaite guérison de l'autre œil malade, il n'a obtenu ni l'un, ni
l'autre ; puisqu'il a toujours eu depuis ce tems-là la vûe plus foible qu'il ne l'avoit auparavant. &
l'œil

l'œil droit toujours sujettes aux fluxions. Il est vrai, qu'étant retourné de Paris à Madrid, il a expérimenté quelque soulagement dans sa fluxion, parce qu'il s'est abstenu de toute sorte d'application par l'ordre de son pere & de sa mere, & parce que l'air chaud & sec de Madrid, lui est plus favorable; mais il a toujours la vûe fort foible. Sur tout pour voir de loïn, & s'il lui arrive de s'appliquer un peu, quoique modérément, ou à lire, ou à écrire, la fluxion commence à retomber sur l'œil qui lui reste, & il a besoin pour s'en garantir, de se faire purger & saigner plusieurs fois l'année; & même une fois qu'il s'appliqua un peu trop, il eut une fluxion aussi grande que celle qu'il eut à Paris, & en resta quasi aveugle comme à Paris; & cela, même depuis son retour, lui est arrivé plusieurs fois, d'abord qu'il a voulu faire la moindre application, comme cela lui arrivoit avant que d'aller à Paris; ce qui est pour lui une preuve très-certaine, qu'il n'y a eu aucun effet surnaturel dans ce soulagement qu'il expérimenta à Paris, puisqu'à la moindre chose, la fluxion lui retourne; & pour conserver l'usage de l'œil qui lui reste, & la vûe très-foible qu'il a, il est obligé de s'abstenir absolument de toute sorte d'application, & de faire souvent des remedes. Enfin il assure, que c'est-là la pure verité de tout ce qui s'est passé, & se passe en lui, sans ajouter ni ôter rien. On lui a lû cette déclaration, & l'ayant ouïe, il l'a ratifiée sur le serment qu'il avoit fait, & il a dit, qu'il étoit âgé environ de dix-neuf ans, & il a apposé son seing à tout cela, avec moi Notaire qui le certifie. Signé, DON ALFONSE DE PALACIOS.

Par moi, & devant moi, Signé FRANÇOIS DE PAUL RODRIGUEZ,
Notaire Apostolique.

LE même jour, mois & la même année susdits, le sieur Licencié Don Benoit Saapena a présenté pour Témoin de l'Information qu'il a offert de donner, le sieur Licencié Don Manuel Palacios; propre oncle, & frere du Pere de Don Alfonse Palacios, Aumônier du Roi, Habitant de Madrid, & natif de la Ville de Logrogno, de qui, moi Notaire, j'ai reçu le serment qu'il a fait *in verbo Sacerdotis, sacro pectore*, de dire la vérité sur tous les points dont on l'interrogeroit, & ayant été interrogé selon la teneur de la Requête rapportée au commencement, il a dit & déclaré, que tout ce qu'il sçait & peut assurer sur le fait dont il s'agit, est que Don Alfonse Palacios son neveu, qu'il connoit depuis qu'il avoit l'âge de six ans, a eu une vûe très-claire & très-belle, jusqu'à l'âge environ de douze ans, auquel tems il lui arriva qu'allant en classe avec d'autres enfans, un d'eux lui donna un coup dans l'œil gauche, qui lui causa d'abord une très-grande fluxion, & enfin lui fit perdre cet œil. Cette même fluxion tomba ensuite sur l'œil droit; & ayant laissé entierement les études & toute application par ordre des Médecins, la fluxion: qui avoit menacé l'œil qui lui restoit, diminua beaucoup, de sorte qu'avec cet œil il voyoit assez bien, même de loïn, ce qu'il ne peut faire aujourd'hui. Ses parens le voyant en cet état, déterminerent de l'envoyer à Paris pour y achever ses études, & il y alla en effet avec un autre frere cadet, qui reste encore à Paris. Il partit au mois de Decembre de l'année 1729. & il s'y appliqua à apprendre la langue Françoisé, la Grammaire, & la Peinture; il demeura à Paris quinze ou seize mois; ce fut pendant le cours de ce tems-là que son frere cadet donna avis à ses parens, qu'il étoit tourmenté d'une grande fluxion qui menaçoit l'œil droit qui lui restoit. Ayant reçu cet avis à Madrid, ledit sieur Licencié son oncle, déclare qu'il avoit dit plusieurs Messes en l'honneur de sainte Lucie, pour obtenir sa guérison, & que son pere, sa mere & une petite soeur du susdit Alfonse Palacios, avoient fait différentes prieres, promesses & neuvaines à saint Diego d'Alcala, à saint Antoine de Padé & à sainte Lucie, à la même intention; & enfin que ledit sieur Licencié son oncle, avoit fait exprés un voyage de Madrid à Alcala, pour dire à cet effet la Messe à l'Autel où le corps de saint Diego repose, & est vénéré des Fideles. Cependant ledit Alfonse son neveu, ayant abandonné les études, & étant retourné à Madrid, lui son oncle après avoir bien examiné son œil droit, a observé qu'il n'avoit pas la vûe aussi parfaite, ni aussi bonne qu'il l'avoit en partant pour Paris; & il déclare que depuis son retour on a reconnu plusieurs fois la grande foiblesse de cet œil, & surtout dans une occasion, que s'étant appliqué un peu trop à écrire, il lui survint aussi-tôt une fluxion si fâcheuse, qu'on croyoit qu'il en perdrait cet œil qui lui reste. Mais Dieu a permis, que lui ayant appié plusieurs remedes, & ayant fait & fait faire plusieurs prieres à Dieu par l'intercession des trois saints dont a déjà parlé, la fluxion se dissipa, & il a conservé l'usage de son œil. Enfin ledit sieur Licencié, qui déclare ceci, ne peut se persuader, & ne croit pas qu'il y ait eu aucune chose miraculeuse ni surnaturelle dans la guérison & le soulagement de l'œil du susdit Don Alfonse son neveu, puisqu'il est constant que la vûe de cet œil est très-foible: qu'il voit fort peu & de fort près, ce qui n'étoit pas avant que d'aller, à Paris; car alors, il voyoit assez bien de son œil, & même à une assez grande distance. Outre cela, pour conserver l'œil & la vûe qui lui reste, il est obligé d'être très-souvent dans les remedes, & surtout dans la saison du Printems & de l'Automne; ce qu'il ne seroit certainement point obligé de faire, s'il y avoit eu quelque effet

miraculeux. Au reste, il déclare, que tout ce qu'il vient de dire est public & notoire, & la pure vérité; sous le serment qu'il a fait. On lui a lu ensuite sa déposition, il l'a ratifiée lui-même, il a dit qu'il étoit âgé environ de vingt-sept années, & il l'a soussignée avec moi le Notaire qui le certifie. Signé, LE LICENCIÉ DON MANUEL DE PALACIOS.

Par moi, & devant moi. Signé, FRANÇOIS DE PAUL RODRIGUES,
Notaire Apostolique.

Les mêmes jour, mois & année susdits, ledit Promoteur Fiscal Ecclesiastique, a présenté pour Témoin de cette même Information Don Matthieu-Joseph de Larrea, natif de la Ville de Victoria, & Habitant de Madrid, de qui, moi le Notaire, j'ai reçu le serment en forme qu'il a fait bien & fidèlement au nom de Dieu, & par la Croix de Jésus-Christ, de dire la vérité dans toutes les choses sur lesquelles il seroit interrogé, & ayant été en effet interrogé suivant la teneur de la Requête ci-dessus; il a dit & déclaré; qu'il connoît de vûë, d'amitié, & de familiarité Don Alphonse Palacios, fils de Don Joseph Palacios, dès le tems qu'il n'avoit que six ans environ, & que depuis cet âge-là, jusqu'à l'âge de douze ans, il a eu une bonne & belle vûë; auquel tems il lui arriva qu'allant aux classes de la grammaire, on lui donna un coup dans l'œil gauche, d'où il lui survint une grande fluxion, & nonobstant plusieurs remedes qu'on lui applicqua, enfin elle lui creva l'œil. Ensuite par l'application qu'il continuoit de donner à ses études, une nouvelle fluxion lui tomba sur l'œil droit qui lui restoit, & par l'ordre des Medecins, il fut obligé d'abandonner les études, & sans autre remede que celui de s'abstenir de toute sorte d'application, il fut guéri de sa fluxion; & conserva l'usage de son œil, avec une assez bonne vûë, qui discernoit les objets de loin; ce qu'il ne peut faire aujourd'hui. Ses parens voyant que sa vûë étoit en meilleur état, résolurent enfin de l'envoyer avec un autre de ses freres à Paris, au mois de Decembre de l'année mil sept cens vingt-neuf, pour y continuer ses études, ce qu'il fit, s'appliquant à apprendre la langue Françoisë, la Grammaire & la Peinture; & il y a demeuré pendant quinze à seize mois. Mais une grande fluxion étant tombée pendant ce tems-là sur l'œil qui lui reste, son frere cadet, qui étoit avec lui à Paris, en informa ses parens, qui sur ces avis firent differentes prieres & nevaines à saint Diego d'Alcala, à S. Antoine de Pade, & à sainte Lucie, pour obtenir la conservation de son œil; & celui qui fait ici sa déclaration, sçait certainement, que son oncle Aumônier du Roy, appelé Don Manuel Palacios, alla exprès à Alcala, pour dire une Messe à cette intention, sur l'Autel où repose le corps de saint Diego. Nonobstant tout cela, ledit Alphonse Palacios fut obligé de quitter entièrement ses études, & de retourner à Madrid, par l'ordre de ses parens, où il demeure & a demeuré depuis son retour; mais sans faire aucune application qui demande l'usage & exercice de la vûë avec quelque effort; car d'abord qu'il s'applique un peu, la fluxion lui revient aussi-tôt, comme on l'a reconnu dans une occasion où s'étant appliqué un peu trop à écrire, il fut tourmenté d'une fluxion si violente, que tout le monde croyoit qu'il perdrait l'œil droit, comme il avoit perdu auparavant l'œil gauche, qu'il a aujourd'hui de cristal: mais Dieu permit que cette fluxion se dissipa ensuite, soit par l'effet des differens remedes qu'on lui applicqua, soit par les prieres qu'on fit à Dieu par l'intercession des Saints, dont j'ai déjà fait mention; & une fluxion ne manque jamais de lui arriver, dès qu'il fait la moindre application qui fatigue la vûë. Ainsi celui qui fait ici cette présente déclaration, ne se persuade & ne croit pas, qu'il y ait eu, ni qui y ait aucune chose miraculeuse & surnaturelle dans la vûë, que conserve aujourd'hui le susdit Don Alphonse Palacios de son œil droit; puisqu'il est constant qu'il a la vûë très-foible, & voit seulement de fort près, ce qu'il n'étoit pas, comme on l'a déjà dit, avant que d'aller à Paris: car il discernoit les objets, même de loin; & même pour conserver le peu de vûë qu'il a par l'organe de son œil droit, il est obligé de faire souvent des remedes au printemps & en Automne; à quoi il ne seroit pas réduit, s'il y avoit eu quelque effet miraculeux dans la conservation de son œil. Voilà ce qu'il sçait, & ce qu'il peut dire sur les choses dont on l'a interrogé, & c'est la vérité publique & notoire, & la commune opinion de tous ceux qui connoissent & qui ont connu dans son Quartier à Madrid ledit Don Alphonse Palacios, soit avant qu'il partit pour aller à Paris, soit depuis qu'il en est retourné: & tout ce qui est ici déclaré, consté évidemment de l'expérience qu'on peut faire de la foiblesse de son œil droit.

On lui a lu ensuite ce qu'il a dit & déposé, & l'ayant ouï, il l'a ratifié sous le serment qu'il avoit fait, & il a dit, qu'il étoit âgé d'environ trente & un an; & il a soussigné sa déposition avec moi, qui le certifie. Signé, DON MATHIEU - JOSEPH DE LARREA.

Devant moi, & par moi Signé, FRANÇOIS DE PAUL RODRIGUES,
Notaire Apostolique.

Dans le College Royal de S. Laurent de Lescorial le seizième jour du mois, & de l'année susdits; le très-Reverend Pere Fr. Barthelemi de Villanueva, Recteur dudit College, & Proviseur-Official, & Vicairé general de la Ville de Lescorial & de son district, ayant vû & examiné la susdite Information, qu'on lui a présentée pardevant moi Notaire, il a dit, qu'attendu que les témoins qui ont fait leur déposition, sont tous des personnes d'honneur, de bonnes mœurs, & dignes de créance; & que l'on a toujours donné une entiere foi à leurs dépositions, soit en Jugement, soit hors de Jugement, il approuvoit, & a approuvé la susdite Information; & qu'il interposoit, & a interposé toute l'autorité de sa Jurisdiction, telle qu'il peut, & qu'il doit la donner, & qu'on lui a demandée, afin que cette Information fasse une foi pleine & legale, soit en Jugement, soit hors de Jugement; enfin qu'il ordonnoit, & a ordonné qu'étant legalisée & autorisée en bonne forme authentique, de maniere qu'elle puisse faire foi, soit au dedans, soit au dehors du Royaume, on en délivre l'Original au sieur Licencié Dom Benoit-Joseph Saapena Promoteur Fiscal Ecclésiastique de cette Officialité, afin qu'il en fasse l'usage qu'il conviendra, & où il conviendra, pour l'effet pour lequel il l'a demandée. Ainsi l'a déterminé & ordonné; & il l'a soussignée en apposant la Rubrique; ce que je certifie. Signé, Fr. BARTHELEMI DE VILLANUEVA.

Pardevant moi. Signé, FRANÇOIS DE PAUL RODRIGUES
Notaire Apostolique.

Déclaration faite le 5. d'Août 1731. & certifiée véritable à Monseigneur l'Archevêque de Paris, le 9. du même mois par M. Goulard Archidiacre, & M. Courcier Théologal de Paris, au sujet du prétendu miracle de punition operé en la personne de la Veuve de Lorme.

LE Dimanche cinquième jour d'Août, la Mere Prieure nous ayant fait prier d'aller à l'Hôtel-Dieu, nous nous y rendimes sur les onze heures du matin; on nous y apprit que la Veille au soir, on y avoit apporté une femme paralytique de la moitié du corps, qui étoit suivie d'une grande foule de monde; que cette femme avoit été frappée de la paralytie sur le tombeau de M. Paris, & qu'on disoit que c'étoit une punition de Dieu, parce que cette femme se mocquoit des miracles de M. Paris, & qu'elle ne s'étoit transportée à son tombeau que par un esprit de dérision. Un Prêtre de l'Hôtel-Dieu nommé M. Macmahon, nous rapporta que la Religieuse qui étoit à la porte l'avoit appelé pour inscrire le nom de la malade sur le Registre des malades, suivant l'usage; & qu'il avoit demandé à la malade, si elle étoit malade, lorsqu'elle avoit été à S. Medard; qu'elle lui avoit répondu, qu'oüi; ce qui avoit été entendu de plusieurs personnes, dont il avoit les noms, qui nous rendirent ledit jour & le lendemain le même témoignage. Le sieur Macmahon lui demanda encore, si elle avoit été sur le tombeau de M. Paris par un esprit de dérision; à quoi elle avoit répondu, que non; mais qu'elle y avoit été avec confiance, esperant sa guérison par son intercession.

Le reste de la matinée s'étant passé à entendre la Mere Prieure & quelqu'autres personnes, nous retournâmes l'après midi sur les trois heures à l'Hôtel-Dieu pour parler à la malade; & lui ayant fait les mêmes demandes que M. Macmahon lui avoit faites; elle nous fit les mêmes réponses; & lorsque nous lui demandâmes, si elle avoit été au tombeau de M. Paris par un esprit de moquerie & de dérision? elle nous dit, non, accompagnant ce mot, d'un air & d'un geste qui marquoit l'éloignement qu'elle avoit d'une pareille dissimulation. Cependant, nous ayant été rapporté sur le soir du même jour, que cette femme étoit visitée par une infinité de personnes; qu'elle avoit changé de langage, & qu'elle disoit le contraire de ce qu'elle nous avoit dit; nous allâmes le lendemain la voir, & nous lui demandâmes encore, si elle n'étoit pas malade lorsqu'elle avoit été au tombeau de M. Paris? elle nous dit que non, nous lui demandâmes encore, si elle y avoit été pour se moquer? elle nous dit, qu'oüi, & qu'alors elle n'aimoit par cet homme: mais qu'à présent ce n'étoit pas de même, & que Dieu l'avoit punie. Nous lui dîmes, qu'elle nous avoit dit le contraire la veille; elle répondit, qu'elle ne s'en souvenoit pas. Nous lui demandâmes, si quelqu'un l'avoit poussée à cet acte de dérision? elle répondit, non; & si on lui avoit donné ou promis quelque chose pour l'engager à jouer ce personnage? elle assura que non. Certifié véritable à Monseigneur l'Archevêque, avec serment, par nous soussignés, Chanoine de l'Eglise de Paris, Visiteurs de l'Hôtel-Dieu, ce neuvième jour d'Août mil sept cent trente-un. Signés, J. GOULARD, Archidiacre, Chanoine de l'Eglise de Paris. COURCIER, Théologal de Paris.

85

*Déclaration faite par écrit le 8. d' Août 1721. à Monseigneur l' Archevêque de Paris , par
le sieur Jouanin , Prêtre de l' Hôtel-Dieu , au sujet du prétendu miracle
de punition operé sur la Veuve de Lorme.*

MONSEIGNEUR ,

En execution de vos ordres , j'aurai l'honneur de dire à VOTRE GRANDEUR , ce que je sçais d'une nommée Gabrielle Gautier , âgée de soixante ans , native de Vitry , près Paris , Veuve de Pierre de Lorme , & ci-devant demeurante à l'Image saint Etienne sur le pont au Change. Le bruit s'est répandu , que ladite Gautier saine de corps , & d'une santé parfaite , ayant été au tombeau du sieur Paris , par dérision , elle y avoit été frappée d'une paralysie considérable , en punition de sa témérité & de son impiété. (Le vrai est , qu'elle a été apportée malade à l'Hôtel-Dieu où elle est , dans la Salle de sainte Martine , tous les jours visitée par des Prêtres du dehors , & autres personnes , qui ne cessent de lui parler en secret & en particulier.) Dès que je sçûs son arrivée audit Hôtel-Dieu , & quelle étoit dans la Salle qui m'appartient , je la fus voir ; & lui ayant demandé le motif qui l'avoit conduite au tombeau du sieur Paris ? elle me répondit sans hésiter ni biaiser , que ç'avoit été la dévotion & l'envie d'obtenir sa guérison par les prières dudit sieur Paris : C'étoit à moi de la confesser , comme étant Prêtre de la Salle ; mais on sçut bien l'en empêcher. On fit venir Monsieur Chaulin Prêtre de saint Jacques de la Boucherie , qui se dit son Confesseur ordinaire ; il la confessa , je ne sçais si ce fut le Dimanche ; mais ce que je sçai , c'est qu'elle fut communie le Lundi , par les mains de Monsieur de Cognacqet , Prêtre , Vicairé audit Hôtel-Dieu , sans l'avertir de l'état , ni de la qualité de la personne , afin d'y assortir sa petite exhortation , & sans m'avertir moi-même , contre l'ordre & la coutume de la Maison , qui veut qu'on avertisse le Prêtre de la Salle , quand il y a quelqu'un à communier qui a été confessé par quelque Prêtre du dehors ; afin que parlant à la personne , il sçache d'elle si elle n'a rien à dire qu'elle ait oublié & dont elle se soit ressouvenuë. Mais ayant sçu qu'elle avoit communiqué , je me rendis à l'heure accoutumée à mes Salles , ou je confessai dans celle où est ladite Gautier , une malade qui m'attendoit. Un quart d'heure après , étant encore au lit de ma malade , je vis deux Ecclesiastiques , à moi inconnus , approcher du lit de ladite Gautier , lui parler à l'alternative , tout bas , & en secret à l'oreille. Ma Confession finie , je m'approchai du lit de ladite Gautier , mais avec peine ; car ces deux Ecclesiastiques ne voulerent presque pas me permettre de lui parler ; mais je leur dis que par le droit que me donne la place que je tiens à l'Hôtel-Dieu , j'avois celui de parler & de consoler toutes sortes de malades , & que je devois jouir de cette liberté. Ils me dirent que cette malade n'étoit point entre mes mains ; mais en celles des Supérieurs de l'Hôtel-Dieu & de son Confesseur. Je leur répondis , que nonobstant j'étois en droit , & que c'étoit mon devoir de voir tous les malades tels qu'ils soient , pour leur offrir les services qui me regardent , comme de les exhorter à la patience & à la confiance en Dieu. Enfin ne pouvant plus résister , ils furent obligés de me laisser approcher. Je priai ces deux Messieurs d'approcher avec moi ; ils s'approcherent , & dix à douze autres personnes avec eux. Je parlai à ladite Gautier , & lui représentant qu'elle avoit eu le bonheur de recevoir son Dieu , je la priai de rendre un témoignage fidèle & sincère à la vérité. Allons , ma Fille , lui dis-je , rendez gloire à Dieu. Vous soutez-vous de ce que vous me dites le jour même que vous arrivâtes ici ? elle me répondit , qu'oui. Dites-nous donc hautement & autant que vous le pouvez faire. Quel est le motif qui vous a conduite au tombeau du sieur Paris ? C'est la piété & la dévotion , & la confiance que j'obtiendrois de Dieu , par lui , la santé. Je priai les Assistans de bien entendre & retenir cette déclaration : mais les deux Ecclesiastiques oferent me soutenir qu'elle disoit autrement ; c'est-à-dire , qu'elle se portoit bien avant d'aller au tombeau du sieur Paris , & qu'elle y étoit allée par dérision. Mais voulant couvrir de confusion ces deux Ecclesiastiques en présence des autres Assistans (malheureusement je n'en connois aucun , j'interroge une seconde & troisième fois ladite Gautier. Madame , lui dis-je , dites-nous encore une fois : en quel esprit vous avés été au Tombeau du sieur Paris ? Je vous l'ai déjà dit , répondit-elle , j'y ai été avec dévotion & espérance de guérison. Vous ériés donc malade avant d'y aller repris-je ? Oui , Monsieur , me dit-elle : j'avois les pieds & les mains comme engourdis , & la tête embarrassée. N'y êtes-vous point allée par moquerie ni par dérision ? Non , Monsieur je vous assure , j'y ai été avec une grande envie d'être guérie. *Sur ces déclarations si claires & si positives , me tournant vers ces deux Ecclesiastiques je leur dis que si vous , Messieurs , peut-on parler & répondre plus positivement ? Fut-il rien qui fût le motif du faux bruit répandu ? Voilà la super-*

cherie découverte , par l'aveu même de la personne la plus intéressée. Qu'avez-vous à répondre , vous l'avez entendue ? C'est dans sa propre cause qu'elle a parlé. Je ne lui ai point parlé en secret ni à l'oreille , je ne l'ai point préparée ou particulier à me dire , vous présents , ce qu'elle venoit de nous déclarer ; je ne lui ai offert , promis ni donné argent ni or ; je ne lui ai fait ni promesses , ni prières. N'est-ce pas , Madame ? Parlez lui dis-je. Non , répondit-elle , Monsieur. Eh bien , repris-je ; eh bien , Madame , m'avez-vous dit la vérité en présence de ces Messieurs & de ces Dames ? Oûi , Monsieur , dit-elle. Je ne sçai , MONSIEUR , ce qui s'est passé du depuis dans cette Salle où est la dite. Gautier ; mais ce que je sçai , c'est qu'on me conduisit hors la Salle par le surplis ; que la Mère de la Salle m'en fit sortir par la manche , me disant , qu'il ne me convenoit , ni qu'il ne m'appartenoit point de me mêler de cette affaire. Le Sui se mêne , qu'on avoit mis à la porte de ladite Salle , m'en a refusé l'entrée. Voilà , MONSIEUR , ce que j'atteste & certifie véritable , sur les saints Evangiles & mes saints Ordres , offrant de le soutenir aux dépens même de ma vie. A Paris le huit Août mil sept cent trente-un.

Signé , JOUANIN , Prêtre.

Déclaration faite le 8. Août à Monseigneur l'Archevêque de Paris , par M. d'Audifret de Beauchamps , Prêtre de l'Hôtel-Dieu , au sujet du prétendu miracle de punition opéré sur la Veuve de Lorme.

MONSEIGNEUR ,

Suivant les ordres que vous m'avez donné d'informer VOTRE GRANDEUR de ce que je fais touchant le prétendu miracle de justice opéré en la personne de Gabrielle Gautier , Veuve de Pierre de Lorme , sur le tombeau de Monsieur Paris , où elle a été , à ce que l'on dit , par dévotion , & sans être malade , & où elle a été frappée par une main invisible d'une espèce de paralysie en punition de son impiété ; j'aurai l'honneur de lui dire , que ladite Gabrielle Gautier ayant été transportée malade le quatre de ce mois à l'Hôtel-Dieu , à la Salle de sainte Martine , parmi les acclamations du Peuple sur ce miracle , je voulus sçavoir par moi-même la vérité de la chose ; & croyant être obligé , comme un des Curez de la dite Salle pendant cette quinzaine , de m'éclaircir du fait pour en rendre témoignage , je fus la trouver le lendemain à son lit , où lui ayant montré le Crucifix , & l'ayant conjurée par les motifs les plus pressans , & les termes les plus patétiques de me dire de quoi il étoit question , dans ce bruit qui couroit sur son compte , sans rien falsifier , ajouter ou diminuer , elle m'a dit que véritablement elle s'étoit trouvée Paralytique , comme je la voyois , sur le tombeau de M. Paris , où elle s'étoit mise , mais qu'elle ne sçavoit pas comment. Sur quoi je lui ai demandé , dans quel esprit , dans quel dessein elle y avoit été. Elle m'a répondu , qu'elle n'en avoit point eu d'autre que d'y recevoir la guérison. Je l'ai interrogée là-dessus , si elle étoit malade auparavant ? Elle m'a dit , qu'oûi ? qu'elle seroit des avant-coureurs de ce qui lui étoit arrivé , & qu'elle avoit le bout des mains & des pieds engourdis. Je lui ai répliqué pour un plus grand éclaircissement , si personne ne l'avoit engagée à cette démarche , & si les présens , les promesses & les menaces n'y avoit point de part ? Elle m'a répliqué , que c'étoit de son pur mouvement , & uniquement pour avoir part aux faveurs de M. Paris , que l'on proclamoit partout , & dont tout le monde faisoit tant de cas.

Voilà , MONSIEUR , ce que la dite Gabrielle Gautier m'a dit & redit le lendemain de son accident & de son arrivée à l'Hôtel-Dieu ; ce que je certifie & j'atteste contenir la vérité , & ce que je suis prêt à jurer sur les saints Evangiles , lorsque VOTRE GRANDEUR voudra l'exiger de moi.

Ce huit Août mil sept cens trente-un.

Signé , D'AUDIFRET DE BEAUCHAMPS, Prêtre , & Vicaire de l'Hôtel-Dieu.

Procès verbal dressé au sujet de la Veuve de Lorme , & déclaration de ladite de Lorme faite le 28. Avril 1732. entre les mains de M. Robinet Vicaire General de Monseigneur l'Archevêque de Paris.

L'An mil sept cens trente-deux , le vingt-huit Avril , à trois heures de relevée. Nous : URBAIN ROBINET , prêtre , Docteur en Théologie de la Faculté de Paris , Abbé de Bellosanne , Chanoine de l'Eglise de Paris , Vicaire General & Official de Paris , & Commissaire en cette partie , nommé

par Mgr. l'Archevêque de Paris, par son Ordonnance de ce jour d'hui, au bas du Requisitoire à lui présentée par le Promoteur General de l'Archevêché de Paris, Nous sommes en execution de l'Ordonnance de cedit jour étant au bas du Requisitoire à Nous présentée par ledit Promoteur, afin d'acceptation de la dite Commission, transportés, à la requête dudit Promoteur, dans la Chapelle de l'Infirmerie des Dames Capucines de la Place de Vendôme de cette Ville, où étant, est comparuë devant Nous à la grille de ladite Chapelle, Gabrielle Gautier, Veuve de Pierre de Lorme Soldat Invalide, laquelle après serment par elle prêté, & promis sur icelui de dire verité, nous a fait la déclaration suivante, que la nuit du jour où elle fut à saint Medard, elle s'éveilla sur les trois heures, & qu'alors elle se trouva de travers sur son lit, elle sentit des éblouïssemens & des étourdissemens, qui l'obligèrent à descendre de son lit, ce qu'elle fit néanmoins avec beaucoup de peine; & étant ainsi levée, elle alla chercher un fusil, propre à faire du feu, & ayant allumé une chandelle, elle voulut descendre chez la Demoiselle de Perret qui logeoit au troisieme de la maison où elle Déclarante demouroit, pour lui demander du secours: mais craignant de tomber à raison de la foiblesse où elle se trouvoit, & d'une hausse qu'il falloit passer, elle prit la résolution de se recoucher dans son lit, ce qu'elle fit en faisant le signe de la Croix, & alors elle s'endormit, & ne se réveilla qu'au jour. Etant descenduë, elle fut chez Madame Henry à la Pomme d'or, où elle trouva une fille de Boutique, à qui elle raconta ce qui lui étoit arrivé pendant la nuit, & ladite fille de Boutique répondit, que cela étoit bien fâcheux. Elle avoit trouvé en descendant de chez elle la Demoiselle du Perret Blanchisseuse, à qui elle avoit raconté le même accident, & ladite du Perret lui demanda, pourquoi elle n'étoit pas descenduë pendant la nuit pour chercher du secours? A quoi elle Déclarante répondit, qu'elle avoit appréhendé dans l'embarras où elle se trouvoit, de tomber & de se casser la tête en descendant. Au sortir de la maison de la Dame Henry, elle Déclarante alla au Marché Neuf acheter un pain de quatre livres qu'elle porta dans sa chambre; & étant alors dans la resolution d'aller voir à saint Medard les miracles qu'on lui avoit dit s'opérer audit lieu par l'intercession de Monsieur de Paris, elle passa par le Quai de Gesvres, traversa le Pont Notre-Dame, le petit Châtelet, & trouva sur son chemin le sieur Chauvin Prêtre de saint Jacques de la Boucherie son Confesseur, à qui elle ne parla point, & s'en alla droit à saint Medard, où elle entendit une Messe, vers le milieu de la quelle elle sentit un grand mal de tête avec des étourdissemens; & alors elle dit: J'ai un grand mal de tête; ce qui engagea deux femmes, qui étoit proche d'elle Déclarante, de lui dire: Venez sur la tombe: à qui elle Déclarante répondit: Moi, quand je suis malade, je vais à sainte Geneviève: à quoi lesdites femmes ne répondirent rien; mais prirent elle Déclarante par-dessous les bras, & la conduisirent en disant: Venez, vous vous en trouverez bien; à quoi elle consentit & se laissa conduire; & lesdites femmes l'ayant couchée sur la tombe de Monsieur de Paris sur le côté droit, elle Déclarante sentit que sa joie lui tournoit, & que ledit côté droit étoit entrepris; pourquoi elle leva la main gauche en haut, en s'écriant, Mon Dieu, ayez pitié de moi! Ce qui fut les seules paroles qu'elle dit. Ayant aperçu, couchée ainsi sur le côté, la Dame Malbeste, Marchande de fil & soye, de la connoissance d'elle Déclarante, elle lui dit: Mademoiselle, ayez pitié de moi! Mademoiselle Malbeste! Laquelle dite Malbeste ne répondit rien, & tourna le dos à elle Déclarante; & à l'instant, elle Déclarante fut relevée de la tombe par deux hommes, qui la firent asséoir sur une chaise; & une Demoiselle se présenta à elle Déclarante, lui demanda si elle ne connoissoit personne: à quoi elle répondit, qu'elle connoissoit la Demoiselle Malbeste; mais que ladite Demoiselle lui avoit tourné le dos; & ladite Demoiselle qui s'étoit approchée de sa chaise; la fit conduire par un garçon chez un Menuisier, qui étoit voisin du Cimetiere, d'où ayant envoyé chercher une Vinaigrette, elle Déclarante fut mise dedans, & conduite dans la maison qu'elle habitoit, accompagnée d'une multitude infinie de peuple: ne sçait pas elle Déclarante ce qu'ils disoient. Ayant été montée dans sa chambre par le Brûcteur & un autre Garçon, elle fut couchée dans son lit; & alors Mademoiselle du Perret, dit, nous n'avons personne pour la solliciter; & on envoya chez les Sœurs de Charité & chez le Médecin, pendant lequel tems elle Déclarante demeura seule; & ladite du Perret avec une Sœur de la Charité étant ensuite entrées dans sa chambre, elle la trouverent tombée de son lit par terre, toute ensanglantée; & elles lui dirent: Madame de Lorme, voulez-vous aller à l'Hôtel-Dieu? à quoi elle Déclarante répondit: Tout ce que vous voudrez; pourquoi ayant été mise dans un Fiacre, elle fut conduite à l'Hôtel-Dieu, & ayant été descenduë à la porte, se souvient qu'il y avoit une infinité de monde: qu'entantres, elle vit un Prêtre devant elle, mais ne se souvient pas, ni s'il lui a parlé, ni si elle lui a répondu; ne se souvient pas non plus de ce qui s'est passé à l'Hôtel-Dieu pendant les quatre ou cinq premiers jours qu'elle y a été; ne se souvient pas d'avoir été confessée ni d'avoir reçu le saint Viatique, ni d'avoir requis le sieur Chauvin pour la confesser; se souvient seulement, d'avoir vu le sieur Chauvin pendant ces jours-là avec plusieurs personnes, & d'avoir dit oui, quand il lui a dit de dire oui. Lorsqu'elle a commencé à être un peu mieux, la Mere de la Salle où elle Dé-

alarante étoit, lui disoit: Vous n'avez qu'à vous assurer de rester avec moi; & ladite Mere de la Salle, dont elle ne fait pas le nom, quand on demandoit à elle Déclarante, si elle n'avoit pas été pour se moquer sur le tombeau de Monsieur de Paris, lui disoit de répondre oui, & elle Déclarante disoit oui, n'osant pas contredire ladite Mere de la Salle, parce qu'elle avoit promis de prendre soin d'elle Déclarante, pourvu qu'elle Déclarante dit comme elle Mere de la Salle: se souvient très-bien d'avoir dans sa convalescence demandé les Sacremens, ne croyant pas les avoir reçus, & trouvant qu'il y avoit longtems qu'elle en étoit privée. Déclare, que pendant sa convalescence Madame Henry est venuë voir elle Déclarante, à qui elle Dame Henry donnoit de l'ouvrage, & qu'elle lui défendit de dire qu'elle Déclarante se fut trouvée mal dans sa chambre la nuit qui précéda le jour auquel elle alla à S. Medard, ce qu'elle Déclarante executa, dans la crainte que cette Dame dans la suite ne lui refusât de l'ouvrage. Déclare encore se souvenir très-bien, qu'avant & pendant l'accident qui lui est arrivé, elle n'a jamais ni mal pensé, ni mal parlé de Monsieur Paris, qu'elle n'a point été à saint Medard & au tombeau dudit sieur Paris pour se moquer, & qu'elle y alla seulement pour voir ce qui s'y passoit, & s'il s'y faisoit des miracles. Déclare, que depuis sa convalescence on lui a dit, que le sieur Chaulin pendant les premiers jours qu'elle a été mise à l'Hôtel-Dieu, a fait dresser un Acte par des Notaires & en présence de Témoins, dans lequel on a assuré à ladite Déclarante, que ledit Chaulin lui avoit fait répondre de plusieurs faits énoncés audit Acte, que ledit Chaulin a énoncés sous le nom d'elle Déclarante, comme étant prié & requis par elle avant de l'entendre en confession, de les rendre publics: pourquoi lui avons fait faire lecture par nôtre Greffier dudit Acte & des faits énoncés, & après les avoir entendus, elle déclare, que lesdits faits ne sont pas conformes à la vérité. n'avoit point prié le sieur Chaulin d'en faire la déclaration en son nom, n'étant point alors en état de faire une pareille réquisition, ni même d'y penser: de manière, que si on lui avoit demandé quelque chose où il auroit fallu dire oui ou non, elle auroit répondu conformément à ce qu'on lui auroit dicté & inspiré. Lecture à elle faite de la présente déclaration, a dit icelle contenir vérité, y a persisté & a déclaré ne sçavoir signer, de ce enquis. Ce fait en présence de Reverend Pere Dominique François de Paris, Provincial des Capucins, Reverend Pere Claude-Marie d'Amiens, premier Definiteur & Gardien des Capucins du Couvent de saint Honoré: Reverend Pere Theodore de Paris, Secrétaire dudit Reverend Pere Provincial: Reverend Pere Urbain de Paris, Confesseur des Capucins: de Sœur Anne de l'Assomption, Abbessé des Capucines, Sœur Marie-Antoine de la Passion, Vicaire: Sœur Hierothée de saint Denis, ancienne Abbessé des Capucines, Sœur Marie de sainte Colette, Discrette, & de Sœur Marie de saint François, Discrette, qui ont signé avec nous. Dont & de ce que dessus Nous avons fait dresser le present procès Verbal par Nôtre Greffier, en ladite Chapelle de l'Infirmerie des Capucines, les jour & an que dessus. Signés F. DOMINIQUE-FRANÇOIS DE PARIS, Capucin Provincial, F. CLAUDE-MARIE D'AMIENS, premier Definiteur & Gardien des Capucins de S. Honoré F. THEODORE DE PARIS, Secrétaire du pere provincial, F. URBAIN DE PARIS, Capucin Confesseur. SŒUR ANNE DE L'ASSOMPTION, Abbessé des Capucines Filles de la Passion de Paris. SŒUR MARIE DE SAINT ANTOINE, Vicaire. SŒUR HIEROTHÉE DE SAINT DENIS, ancienne Abbessé. SŒUR MARIE DE SAINTE COLETTE, Discrette. SŒUR MARIE DE SAINT FRANÇOIS, Discrette ROBINET & GERVAIS.

Après les déclarations de la Dlle de Laloe & de la Sage-Femme, on a crû inutile de faire imprimer celles de la Dame d'Aubigné, & du sieur Bellesse. Elles sont déposées au Secretariat de l'Archevêché

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A Nos Amez & Feux Conseillers Les Gens tenants Nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de Nôtre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres Nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Nôtre très-cher & bien-aimé Cousin CHARLES-GASPARD-GUILLAUME DE VINTIMILLE DES COMTES DE MARSEILLE DU LUC, Archevêque de Paris, Duc de S. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, Nous a fait exposer qu'il auroit besoin de nos Lettres de Privilège pour l'Impression des Usages de son Diocèse: & d'autant qu'il lui est important que lesdits Usages ci-dessous expliqués ne puissent être imprimés par autres Libraires ou Imprimeurs, que par celui qu'il choisira, il Nous a supplié de lui accorder nos Lettres sur ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter Nôtre dit Cousin: & secorder ses pieuses intentions, Nous lui avons permis & permettons par ces Prêsentés, de faire imprimer par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir, tous les Breviaires, Diurnaux, Messels, Rituels, Antiphoniers, Manuels, Graduels, Processionnaires, Epistoliers, Psauniers, Demi-Psauniers, Diractionnaires, Heures, Catechismes, Ordonnances, Mandemens, Statuts Synodaux, Lettres Pastorales & Instructions à l'usage de son dit Diocèse, en tels volumes, forme, marge, caractère,

conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de les faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de douze années consecutives, à compter du jour de la date desdites Présentes, sans toute-fois qu'à l'occasion des Livres ci-dessus spécifiés, il puisse en être imprimés d'autres, qui ne soient pas de nôtre dit Cousin. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de nôtre obéissance : comme aussi à tous Libraires Imprimeurs & autres, que celui que nôtre dit Cousin aura choisi, d'imprimer ou faire imprimer, vendre ou faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Livres ci-dessus spécifiés, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation ; correction, changement de titres, même de traduction en Langue latine, étrangere ou autrement, sans la permission expresse & par écrit de nôtre dit Cousin, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers à nôtre dit Cousin, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts, à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, que l'impression de ces Livres sera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs, en bon papier, beaux caractères, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant que de les exposer en vente, les Manuscrits ou Imprimés qui auront servi de copie à l'impression desdits Livres, seront remis és mains de nôtre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France ; le sieur Chauvelin, & qu'il en fera ensuite remis deux exemplaires de chacun dans nôtre Bibliothèque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre dit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France : le sieur Chauvelin : le tout à peine de nullité des Présentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir nôtre dit Cousin, ou ceux qui auront droit de lui, & ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement, ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de Nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier Nôtre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires ; sans demander autre permission : & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel est nôtre plaisir. DONNE' à Versailles le quatorzième jour du mois d'Octobre, l'An de grace mil sept cens vingt-neuf, & de nôtre regne le quinziesme. Par le Roi en son Conseil, Signé, S A I N S O N.

Registré sur le Registre VII. de la Chambre Royale & Syndicale de la Librairie & Imprimerie de Paris. N° 461. conformément au Reglement de 1723. qui fait desdites Art. IV. à toutes personnes de quelques qualités qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, & faire afficher aucuns Livres, pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement ; & à la charge de fournir les Exemplaires prescrits par l'Art. CVIII. du même Reglement. A Paris, le 21. Octobre 1729. Signé, P. A. L E M E R C I E R, Syndic.

CHARLES-GASPARD-GUILLAUME DE VINTMILLE DES COMTES DE MARSEILLE DU LUC, par la Misericorde divine & par la Grace du saint Siège Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de saint Cloud, Pair de France ; Commandeur de l'Ordre du saint Esprit, &c. Nous avons cédé & transporté, cedons & transportons par ces Présentes à PIERRE SIMON nôtre Imprimeur & Libraire, le droit de Privilège qui Nous appartient en conséquence des Lettres Patentées de Sa Majesté à Nous accordées le quatorze d'Octobre mil sept cens vingt-neuf, pour en jouir par ledit Simon & ses ayans cause, comme de choses à lui appartenantes, & pour en vertu dudit Privilège imprimer, vendre & distribuer tous les Livres servans pour le service divin à l'usage de nôtre Diocèse, tant pour les Ecclesiastiques, que pour les Laïques, Livres de prieres, Jubilé, Instructions pour gagner le Jubilé, Catechismes, Indulgences, Ordonnances, Mandemens, Brefs, Decrets, Monitoires & autres Actes & Ouvrages pour le bien & utilité de nôtre dit Diocèse, & qui paroîtront sous nôtre Nom, tout ainsi & en la manière qu'il est plus au long porté audit Privilège dont Nous lui avons fait remettre copie collationnée. DONNE' à Paris le vingt-cinquième de Janvier mil sept cens trente-un.

† CHARLES, Archevêque de Paris.

Par Monseigneur, M A R T I N.

Registré sur le Registre VIII. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris. pag. 113. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Art. du Conseil du 13. Août 1703. A Paris le 31. Janvier 1731. P. A. L E M E R C I E R, Syndic.

JOURNAL DES CONVULSIONS,

OU

*Lettre de M *** à M ***, dans laquelle il lui fait le détail de tout ce qui est arrivé aux Convulsionnaires dont il a eu connoissance.*

Vous desirez, Monsieur, que je vous fasse un récit simple & naturel de ce qui arrive aux Convulsionnaires : mais vous ne sçavez peut-être pas avec quel soin ils cachent ce qu'il y a d'indécet & de méprisable, & avec quelle facilité ils le nient : quoi qu'ils soient ensuite obligés d'en convenir.

D'ailleurs vous vous y prenez un peu tard à demander ce détail : la mode des convulsions commence à passer, & chaque jour ne fournit plus une multitude de faits intéressans comme dans les premiers mois, ainsi il ne me sera pas possible de me souvenir de tous ceux dont j'ai été instruit dans le tems : mais vous sçaurés au moins les plus importans : car ceux-là sont d'une telle espèce qu'il seroit difficile de les oublier. Je rangerai par mois tous les faits dont je me souviendrai, afin d'y mettre quelque ordre, & de vous montrer plus exactement le progrès & le déclin de ce que les Convulsionnistes appellent le *Grand œuvre*.

Je ne commencerai mon récit qu'à l'origine des Convulsions, & je ne vous dirai rien de ce qui a précédé au sujet du Tombeau, qui par intervalle étoit très fréquenté, & dans d'autres tems assez solitaire.

Au mois de Juillet 1731. M. l'Archevêque de Paris ayant fait un Mandement pour condamner le miracle d'Anne le Franc, comme faux, ensuite d'une information qu'il avoit fait faire, le *Senat* [c'est ainsi que je nommerai l'Assemblée de ceux qui ont la principale autorité, composée ordinairement de deux Présidens, de quelques Conseillers d'honneur, dont les voix ne sont comptées qu'autant que les Présidens le jugent à propos, & de trois ou quatre autres personnes inférieures, attachées les unes à un Président, les autres à l'autre : car ces deux Messieurs n'ont pas toujours été de même avis en tout, mais sur l'œuvre des Convulsions, quoique leurs systèmes soient différens, ils sont réunis pour le fond : car ils croient tous deux cette œuvre *divine*, quelque preuve qu'ils aient du contraire.) Après cet éclaircissement nécessaire : je reprends ce que j'avois à dire. Le *Senat* donc crut qu'il falloit absolument détruire l'autorité de ce Mandement, & ne pouvant espérer d'y parvenir par le secours d'aucune Puissance sur la terre, ils furent persuadés que Dieu ne leur refuseroit pas un miracle, puisqu'ils le jugeoient nécessaire à sa cause. Ils dressèrent donc un appel à Dieu de ce Mandement : & ils en firent porteur M. Bescherant Clerc du Diocèse de Montpellier : il étoit, & est encore un peu boiteux, mais d'une manière si peu difforme qu'il a souvent porté la Chape au Séminaire de S. Magloire, & ensuite à S. Etienne du Mont : où il a été même plusieurs fois Maître des Cérémonies. Cet appel n'étoit pas au nom du *Senat*, mais de toute l'Eglise, que le *Senat* se croioit en droit de représenter, non-seulement sans avoir consulté, ni pris mission de ceux qui étoient n'état & en droit de la donner, mais en le cachant à tous avec un extrême soin. Muni d'une telle pièce, M. Bescherant se présenta fièrement sur le Tombeau, ne doutant point qu'il ne marchât droit avant la fin de la Neuvaine. Elle se passa pourtant entière sans qu'il se fit en lui aucun changement : cela le découragea, & il ne vouloit pas recommencer une seconde ; mais l'un des Présidens qui n'est pas le plus grand ; je veux dire

x. t. 1. p. 629
 Juillet & Août.
 M. Bescherant.

pour la taille, lui écrivit une grande lettre, où il lui reprocha sa lâcheté; & où il lui parla avec tant de zèle, qu'il le détermina à recommencer une seconde neuvaine, qui fut aussi infructueuse que la première, mais comme le cortège avoit été le même, & que la publicité en étoit grande, M. Bescherant consentit sans peine à continuer ses pèlerinages au Tombeau: car le moien, disoit-il à un de ses amis, de s'en retirer après un tel éclat, à moins que je ne sois guéri: ces deux neuvaines l'ayant mené jusqu'au commencement d'Août, les convulsions lui prirent alors sur le Tombeau, & le Senat n'espérant plus le miracle, décida que les convulsions étoient équivalentes. Un valet fidèle fut chargé d'un papier decoupé en languettes d'un côté, & on le plaçoit près du Tombeau, & mieux que les plus notables, & il fut chargé de baisser exactement une des languettes du papier decoupé à chaque convulsion, & de les compter avant que de sortir du Cimetiére, pour avertir tout haut les assistans que M. Bescherant avoit eu ce jour-là tant de convulsions. Ce fut bien un autre sujet de triomphe, lorsque quelque tems après on s'aperçut qu'il s'élevoit de dessus la tombe, alors on changea le papier & on en donna un au valet, qui étoit decoupé des deux côtés, pour marquer les élévations aussi bien que les convulsions, & l'on avoit soin d'en instruire le public avant que de sortir du Cimetiére: alors les Greffiers du Senat en chargerent leurs Greffes dans chaque quartier, & les Scribes ordinaires en instruisirent les Provinces par leurs lettres toutes méditées & consultées avec quelques membres du Senat.

On vit dans le même tems, ou peu après, divers Ecrits imprimés, soit de quelques membres du Senat, soit de leurs adjoints en Province, où la gloire de M. Bescherant étoit fort exaltée, & dans un de ces Ecrits que j'ai lus, on lui appliquoit à l'occasion de ces convulsions, ces paroles, *personam gerit Ecclesia*. C'est ainsi que les Convulsionnistes se consoloient du refus que Dieu leur faisoit d'un miracle qu'ils avoient eu la témérité de lui commander, en se lui conseillant, comme nécessaire à sa cause, au lieu d'ouvrir les yeux & de reconnoître que ces convulsions étoient la punition de leur témérité.

Les louanges verbales & par écrit que le Senat & les partisans firent des convulsions de M. Bescherant, & les honneurs qu'on lui rendoit à ce sujet, firent naître à plusieurs le désir d'avoir des convulsions: une des premières, & de celles qui ont fait le plus de bruit, fut Mademoiselle le Brun, jeune fille bien faite, âgée d'environ 18. ans. Un des plus grands admirateurs des convulsions, pour qui la mere de cette jeune personne, qui étoit veuve, avoit une extrême confiance, persuada à cette Demoiselle d'aller sur le Tombeau, pour un prétendu mal de tête: elle n'y alla pas long-tems sans avoir des convulsions, & M. Bescherant étoit un trop beau modèle pour n'avoir pas dans peu des imitateurs, sur-tout parmi des filles, dont l'imagination est d'ordinaire plus vive, l'esprit plus léger, & qui sont communement portées à la vanité, au désir de plaire, d'être louées, & de faire parler d'elles. Tous ces défauts étant autant de degrés pour parvenir aux convulsions, il ne faut pas s'étonner si le nombre des personnes qui en ont eü & en ont encore, est si grand: mais comme d'autres motifs en ont aussi donné, je crois qu'il est bon de vous dire ici que des personnes fort éclairées, & qui ont examiné cette œuvre avec soin, croient qu'il faut diviser les convulsions en plusieurs classes. Dans la première, dont M. Bescherant est le chef, il les regardent comme très réelles, & comme une punition de la témérité de ces personnes qui ont osé tenter Dieu, qui pour les punir a permis au démon de les tourmenter. La seconde classe est composée de ceux qui assistant à ces spectacles, en ont eu l'imagination frappée, & qui ont imité & même surpassé tout ce qu'ils avoient vu faire à ceux qui les avoient précédés. La troisième est composée des fourbes, qui dans l'espérance de retirer un profit des convulsions, comme pouvant les exempter de gagner, désormais leur vie à la sueur de leurs corps, les ont imitées: & parmi ces deux classes il y en a qui sont demeurés tels qu'ils étoient d'abord, & d'autres que le démon a eü la permission de tourmenter: & ces derniers sont ceux en qui on voit des choses qu'il est impossible de ne pas regarder comme surnaturelles. Après cette digression que j'ai crü nécessaire pour entendre ce que je dirai dans la suite, je reviens à Mademoiselle le Brun que je mets dans la seconde classe; elle alloit sur le Tombeau tous les jours, elle y tomboit en convulsions, & y étoit quelquefois par cette raison d'une manière très-indécente:

Mademoiselle le
Brun.

mais alors on ne s'étoit pas avisé d'y trouver à redire , & tout le monde voyoit devotement ces indécentes.

On mena dans le même tems sur le Tombeau une petite fille de la Parroisse S. Paul qui eut aussi des convulsions , & qui n'a fait que changer de difformité , si ceux qui l'ont vüe avant qu'elle fut sur le Tombeau , disent vrai : car ils assurent qu'elle avoit une jambe collée & pliée de maniere qu'elle lui revenoit sur le dos , & à présent on dit que cette jambe est redressée , en sorte que lorsqu'elle a une béquille de l'autre côté , elle est une grande personne , ou bien elle devient petite , quand pour rendre cette jambe redressée égale à l'autre , elle est obligée de marcher sur le genouil de ce côté , pendant que la jambe qui a toujours été dans son état naturel , la soutient au niveau de l'autre côté.

Marie Dubois.

On mena dans le même tems sur le Tombeau une autre petite fille d'Orléans , sourde & muette , qui eût aussi des convulsions , & l'on répandit qu'elle parloit & entendoit : cependant on le reduisit peu après à dire qu'elle ne parloit pas encore , mais qu'elle *entendoit assez, joliment*. Une Demoiselle du Monastere , ou en consideration du prétendu miracle , elle avoit été recüe , & la petite Dubois , furent chargées de lui apprendre à parler , mais après s'être épuisées la poitrine pendant plusieurs mois à crier de toutes leurs forces aux oreilles de la petite muette , tout le monde reconnut qu'elle étoit telle qu'elle avoit toujours été : c'est-à-dire , sourde & muette.

La muette d'Orléans.

Dans le même mois , un autre sourd & muet fut amené sur la tombe , & eût des convulsions qui égalèrent celles de M. Béchérant ; on a fait à cette occasion une objection à ceux qui prétendent que les convulsions ont les différentes origines que je viens de marquer : & l'on a dit que des sourds & muets de naissance ne pourroient avoir aucun de ces motifs , pour les engager à imiter les convulsions de ceux qui les avoient précédés. Mais on a répondu que l'expérience apprennoit chaque jour que les sourds & muets imitoient parfaitement tout ce qu'on leur montrait , & comme on menoit ces deux ici sur la Tombe , qu'ils y voyoient des personnes en convulsions , il leur a été aisé de les imiter , parce qu'ils ont crü qu'on desiroit qu'ils les imitassent , & leur imagination frappée de ce qu'ils voyoient , a rendu leurs convulsions véritables.

M. de Legal.

M. de Legal que l'on a mené voir d'autres Convulsionnaires depuis que le Cimetière est fermé , a imité d'après elles les représentations de la Passion , & ce spectacle a fait pendant ce Carême dernier l'occupation d'une compagnie choisie & unie par le voisinage & par les sentimens. Je ne sçais pas ce que ce sourd & muet représente depuis ce tems , mais je sçais bien qu'il y a un mois , qu'on répandit avec un grand applaudissement qu'à la fin d'une scène , en présence de toute la compagnie , on lui avoit présenté un Ecrit nouveau , intitulé , *Réponse au Plan général sur l'œuvre des convulsions* , & qu'il l'avoit déchiré avec indignation , & ensuite foulé aux pieds , & l'on ajoûtoit que c'étoit *sous la réponse qu'il meritoit*. Le public n'en a pas jugé de même : mais l'on voit par là combien il est aisé de faire faire à ces sortes de personnes ce que l'on veut , & il aura suffi pour cela d'avoir en sa présence fait le même usage d'un exemplaire de cet Ecrit.

v. p. 110

Le mois de Septembre fut fécond en convulsions , le nombre en augmenta considérablement , sur-tout de la dernière classe : car les aumônes étant considérables pour celles ou ceux qui avoient reçu *ce don* , plusieurs faineans se donnerent pour l'avoir reçu. Il parut sur la scène un Anglois , qui se portant bien , alloit sur le Tombeau pour obtenir la guérison de sa femme , il eut d'abord des convulsions , tant qu'elle vecût , il n'eût pas sujet de se repentir de la peine qu'il prenoit chaque jour sur le Tombeau de M. Paris , mais à la mort de sa femme les choses ayant changé , & les intérêts étant alors différens , il ensevelit les convulsions dans le tombeau de sa femme , & on ne l'a plus vü depuis.

Mois de Septembre 1731.

L'Anglois.

Vers la fin de ce mois , la fameuse Hufson , celle qui a opéré le prétendu miracle sur la Parroisse de S. Jacques de la Boucherie , parut sur le Tombeau , elle étoit coëffueuse de son métier ; mais on prétend qu'elle n'emploioit pas tout son tems à monter les coëffures des Dames , & qu'elle recevoit compagnie chez elle. Elle alla sur le Tombeau , & y paroissoit chaque jour d'une maniere si indécente & si honteuse , que les gens du monde la prirent pour une créature qui y venoit dans un mauvais dessein , les autres en furent scandalisés , & une Dame qui a joué un si grand rôle dans cet événement , employa ses soins pour

La Hufson.

faire mettre la Hufson à l'Hôpital à la correction. Nous versons en son tems avec quelle humilité cette Dame lui en a demandé pardon sans avoir pû l'obtenir.

Mois d'Octobre
1731.

Messieurs du Senat, commençant à se décourager de voir M. Bescherant toujours au même état, résolurent de chercher un sujet dont la difformité fut si marquée & si connue, que personne ne pût revoquer en doute le miracle, car ils ne doutoient point qu'étant les Conseillers de Dieu, il n'accordât ce miracle dès qu'ils le jugeroient nécessaire à la cause. Un ami du Senat proposa un sujet qu'il connoissoit, parce qu'il est du même quartier, il proposa donc un petit vendeur de pain d'épice de la Paroisse S. Laurent, qui est un petit homme tout contrefait, & avec cela dans une grande misere, on l'accepta, & celui qui l'avoit proposé, fut chargé de l'instruire de ce qu'il devoit faire, & des intentions qu'il devoit avoir. Comme on joignit à ces instructions une abondante aumône, cela rendit le petit homme docile, & en même tems attentif à ce qui pouvoit lui conserver une telle bonne fortune. Il alla donc sur le Tombeau, & voyant les loiianges & les admirations que ses bienfaiteurs donnoient à M. Bescherant, il crut qu'il devoit faire son possible pour l'imiter, & ceux qui l'ont vû, assurent qu'il faisoit peut dans ses convulsions, mais c'est en quoi on les trouva belles. Par une nouvelle délibération, à la verité des Juges subalternes, on lui fit quitter son quartier & son petit bouge, & on lui loua une chambre dans la maison d'Anne le Franc, afin que le miracle étant fait dans une telle maison, il devint une preuve de la verité de celui d'Anne le Franc, & de l'injustice de M. l'Archevêque de Paris pour l'avoit déclaré faux. Son extrême maigreur ayant fait craindre qu'il ne mourût avant que d'être guéri, on crut devoir prendre soin de sa nourriture, & veiller à ce qu'elle fut bonne, cela fut fait avec zèle, & dans peu de tems ayant commencé d'engraisser: ce fut une grande nouvelle: on l'annonça comme un commencement de miracle, & l'on eût soin de mesurer dans des tems marqués, ses gras de jambes, afin d'avertir le public de combien ils avoient grossi. L'on présentoit à ceux qui venoient, la mesure, afin de leur laisser la liberté d'examiner eux-mêmes ce prodige qui ne fut pas également admiré; il y eût même des personnes qui osèrent dire qu'ils auroient trouvé un plus grand sujet d'étonnement s'il étoit demeuré les membres aussi decharnés, étant bien nourri, & ne faisant rien, que lorsqu'il mouroit de faim & étoit obligé de travailler, mais ceux qui attendoient un miracle en sa personne ont toujours perseveré, & je crois qu'ils l'attendent encore: du moins est-il bien certain qu'ils l'ont attendu pendant dix-huit mois, & que ce petit homme u'a point changé de figure.

Le Vendeur de pain d'épice de S. Laurent.

On débita dans ce mois comme dans les précédens, beaucoup de miracles faits, disoit-on, sur le Tombeau de M. Pâris: je ne vous en dirai rien, je laisse le soin de les discuter à ceux qui en ont le droit & l'autorité.

Dans ce même mois d'Octobre, M. Bescherant par délibération du Sénat, vint deux fois chaque jour se mettre sur le Tombeau: & ses convulsions parurent alors tout-à-fait sinistres, & ses mouvemens si affreux qu'ils lui ont derangé toutes les vertèbres du dos qui ne se sont point rétablies, car ce dérangement subsiste encore à présent.

Alors vint la mode des lisières qu'on passoit au travers du corps des Convulsionnaires, ou qu'on leur mettoit aux bras ou aux jambes, pour arrêter les trop grands mouvemens: & cette œuvre si divine avoit perpetuellement besoin du secours des hommes, pour remédier à ce qu'il y avoit de défectueux à l'œuvre de Dieu. Auriez-vous crû possible, Monsieur, que des personnes qui se piquent d'être plus instruits de la Religion que toutes autres, fussent capables d'un tel aveuglement?

* Mois de Novembre
1731.

La foule devint si grande dans ce mois, non-seulement dans le petit Cimetière où est enterré M. Pâris, mais aussi sous le Charnier de S. Médard, qu'on s'y donnoit des rendez-vous de toute espèce, & beaucoup plus de mauvais que de bons: l'on y arrêta des Mariages, l'on y conclut des marchés de Charges, ou d'autres choses: & si j'en veux croire des personnes du monde qui y alloient pour y passer leur tems, elles y ont vû des choses que je n'ose rapporter.

Il y avoit aussi une grande foule de personnes, qui, séduites par les Convulsionnistes, auroient crû manquer à un devoir essentiel, si elles s'étoient dispensées un seul jour d'aller à S. Médard. Les Convulsionnistes non contents d'en imposer l'obligation à toutes

les

les personnes qui avoient confiance en eux, résolurent de faire venir à Paris de toutes les Provinces, tous ceux qu'ils pourroient, & les trois Présidens marquerent pour cela beaucoup de zèle. Ce concours de personnes de toute espèce continua ainsi jusqu'au mois de Fevrier 1792. où le Tombeau fut fermé par une Ordonnance du Roi, en conséquence de laquelle on mit autour de l'Eglise de S. Médard des Gardes pour arrêter tous ceux qui auroient des convulsions. Mademoiselle le Brun pensa servir d'exemple, car étant dans l'Eglise, ses convulsions la prirent: on la voulut arrêter, mais la personne qui la conduisoit, ayant promis qu'elle ne viendroit plus, on la laissa retourner chés elle avec Anne le Brun, dont les convulsions changerent alors de face, car elle en eût chez elle deux accés par jour, de quatre heures chacun, & pour la commodité du Public les tems furent fixés, un le matin, & l'autre depuis les cinq heures jusqu'à neuf heures du soir. Le spectacle commençoit à l'heure précise par un petit fremissement dans les membres, ensuite de plus grandes agitations, puis de culbutés, la tête en bas, les pieds en haut: après la représentation de la Passion de J. C. & toujours un Scribe qui avoit sur la table une montre à minutes, pour marquer avec la dernière exactitude le tems que chaque mouvement duroit. On disoit que cette Demoiselle n'avoit point de connoissance pendant ce tems-là, & qu'elle ne voyoit point, cependant on a remarqué qu'elle faisoit communement de grands remerciemens aux Scribes, qu'elle disoit avoir bien remarqué qu'ils écrivoient; celui qui avoit la confiance de la mere, présidoit à ces spectacles, quelque indécens qu'ils fussent: il y faisoit le maître des ceremonies. L'on a remarqué avec admiration que les convulsions ne se dérangeoient point, quoique la mere fût à l'agonie. Quand elle fut morte, la Demoiselle qu'on prétendoit être guérie de son mal de tête, cessa d'avoir des convulsions. Depuis elles lui sont revenus, je ne sçais pour quel mal ou pour quelle autre cause, mais la famille moins admiratrice de cet événement a jugé à propos que la Demoiselle eût des convulsions *incognito*, & c'est grand dommage, car le Public est privé par là, de l'auguste, du majestueux, de l'admirable, que les Scribes qui faisoient les relations, remarquoient dans les représentations de cette Demoiselle, dont je n'ai rien de plus à dire, & dont je finis ici l'article.

Fin de Fevr. 1792.
& mois de Mars.
Continuation de
Mademois. le Brun.

Le jour que le Tombeau fut fermé, le Senat s'assembla pour sçavoir ce que devoit faire M. Bescherant, car plusieurs personnes croyoient qu'il ne pouvoit prendre une occasion plus favorable pour cesser ses pèlerinages, que la défense que le Roi en faisoit par son Ordonnance. Mais le Sénat n'approuva point cet avis, & l'un des Présidens, qui est le même que celui qui lui avoit écrit après la premiere neuvaine, décida qu'il falloit continuer d'aller tous les jours à S. Médard, mais que pour plusieurs bonnes raisons, il falloit que M. Bescherant eût chaque jour un équipage de quelque personne respectable pour le mener à S. Médard, & qu'il fut accompagné de personnes de consideration, pour cela fut ainsi ordonné & executé très punctuellement. On fut bien étonné lorsqu'on apprit que M. Bescherant avoit des convulsions chez lui, mais qu'il n'en avoit point à S. Médard. Les uns disoient! Quoi le pouvoir de M. le Lieutenant s'étend-il sur les convulsions? M. Bescherant qui en avoit de si horribles sur le Tombeau, n'en a point à S. Médard. D'autres disoient; Pourquoi en a-t'il plutôt sur son lit qu'à S. Médard? Son lit est plus loin du Tombeau. Enfin comme on ne dispute point contre les faits, quelque raison que l'on eût d'être surpris de ce qu'il n'avoit point de convulsions à S. Médard, il est certain qu'il n'en a point eû. Je sçais d'une personne respectable & digne de foi qu'étant un jour allé voir cet Abbé chez lui pendant qu'il avoit les convulsions, il en fut si effrayé, qu'il lui proposa de lui faire les Exorcismes, à quoi M. Bescherant consentit, il les lui fit. Peu après M. Bescherant fut arrêté & conduit à saint Lazare où il n'a eu aucune convulsion, ce qui a déplu à bien des gens; mais l'Auteur des *Nouvelles Ecclesiastiques* a comparé cette cessation de convulsion, au silence de J. C. devant Herode. Les Convulsionnaires ont trouvé cette pensée fort belle, d'autres en plus grand nombre & plus sensés, l'ont traitée de blasphème. Ce qui est de sûr, c'est que M. le Lieutenant de Police guérit des convulsions, & qu'on en est delivré dès qu'on a paru devant lui: mais il n'en guérit pas radicalement, pour me servir d'un terme de Médecine, car lorsque la liberté est rendue, les convulsions reviennent. C'est ce qui est arrivé à plusieurs, & en particulier à M. Bescherant à qui les Convulsions ont répris.

Fin de Fevrier, &
mois de Mars. Con-
tinuation de Mr.
Bescherant.

Mois de Mars &
d'Avril 1731.

La Rosalie.

Il avoit paru sur le Tombeau une créature qui s'est renduë fameuse ; c'est la Rosalie : on a prétendu qu'il s'étoit fait un miracle en sa personne , & qu'elle avoit été guérie d'une anquilose: cela paroît fort douteux à bien des gens ; mais je ne me suis point engagé à discuter les preuves des miracles ; je vais seulement fournir d quoi convaincre du peu de foi qu'on doit ajouter aux paroles de cette personne. Elle étoit à sainte Pelagie dans sa maison de force , l'orsqu'elle se dit être malade de cette anquilose : c'est là que ses convulsions ont commencé ? & après le Tombeau fermé , on la mit dans un endroit où l'on pouvoit commodément voir ce dévot spectacle. Une personne de ma connoissance dinant chez un Curé de Paris , l'un de ceux qui a signé les Requêtes pour les Miracles , & parlant à ce digne Pasteur de tout ce qu'il trouvoit de répréhensible dans cette Convulsionnaire ; le Curé lui dit qu'il n'en étoit pas étonné , qu'il la connoissoit depuis long-tems, qu'elle avoit fait pendant bien des années le métier de Courtisane sur la Paroisse , & qu'au bout de ce tems , elle se mit entre les mains des Chirurgiens pour être guérie d'un mal qui est d'ordinaire la suite d'une telle vie : que son état ayant rendu sa maison déterte, elle feignit pour suppléer au défaut de ses revenus , d'avoir une maladie extraordinaire , assez semblable aux convulsions d'aujourd'hui ; mais dont il n'étoit point question alors. Cet artifice lui réussit, les aumônes lui vinrent en abondance , & on la crut si mal qu'on lui fit donner l'Extrême-Onction. Quelque tems après , elle recommença la même scène , & M. de *** Vicaire de la Paroisse , très-respecté , & qui lui avoit donné l'Extrême-Onction la première fois , lui administra de nouveau ce Sacrement ; mais à la fin de la cérémonie il dit quelques paroles d'improbation , & en sortant de la chambre il adressa la parole à tous les assistans , & leur dit , *que c'étoit pour la seconde fois qu'il administrait ce dernier Sacrement à cette créature qui en étoit bien indigne , & qui l'avoit trompé ce dont il étoit bien certain à présent , mais qu'elle ne le tromperoit pas une troisième fois.* Ensuite le Curé & lui , firent chasser cette personne de la Paroisse. On ne sçait ce qu'elle a fait depuis, si ce n'est qu'elle étoit enfermée à sainte Pelagie lorsqu'elle a commencé à avoir des convulsions , qui lui ont bien mieux réussi cette seconde fois que la première , puisque tant d' ecclésiastiques , sans compter les autres personnes , n'ont seulement ont fourni depuis ce tems à tout ce qu'elle a pu désirer , mais lui ont témoigné une très-grande veneration à cause de ses convulsions. Voila l'origine de la Rosalie connuë de tous les chefs des Convulsionnistes , à qui le Curé dont on a parlé l'a fait dire par diverses personnes. Au reste il est bon de remarquer que la maison de force de sainte Pelagie a fourni les plus grands sujets des Convulsionnaires : c'est en quelque sorte le Collège de ces prophetesses ; au reste les convulsions n'effacent seulement pas les péchés passés, mais elles divinisent les journaliers , & tout est bon & permis à ces personnes. Cette fille est la même dont M. de Lan parle dans sa réponse au Plan ; mais il est bon de détailler le fait dont il ne dit qu'un mot. Elle avoit prédit qu'elle seroit pendant trois jours sans connoissance , sans sentiment, enfin dans un état de mort : cet événement n'est arrivé qu'à la fin de l'année 1731. & plusieurs mois auparavant , le Sénat avoit nommé des Censeurs des convulsions ? leurs fonctions étoient de visiter chaque jour une ou plusieurs Convulsionnaires, & d'écrire exactement ce qu'elles auroient fait ou dit, afin d'en rendre ensuite compte à l'Assemblée de ces Messieurs du Sénat. Un d'entr'eux ayant été chargé d'examiner la Rosalie dans son état de mort , il remarqua ce que je vais dire. Elle étoit couchée dans la même chambre que l'invisible dont nous allons parler dans peu ; & elles étoient toutes deux dans un état de mort : il y avoit dans la même chambre une personne , qui, je crois, s'appeloit la Sœur Michelle, qui est fort liée avec ces deux créatures , & qui a leur intime confiance, Il entra un Laïque qui étant invité par cette Sœur Michelle à vérifier la roideur des membres de la Rosalie , semblable à celle d'un mort, alla lui tirer la jambe qui se trouva effectivement très roide : un Ecclésiastique qui étoit présent refusa de faire la même épreuve , & demeura pourtant dans la chambre ; & lorsqu'il crut qu'on n'étoit plus attentif à lui , il prit un détour & s'approcha du lit de la Rosalie lorsqu'elle s'y attendoit le moins , & lui tira la jambe qui se trouva flexible & dans son état naturel. Le Censeur nommé par le Sénat surpris d'une telle différence de roideur ou de flexibilité , dans un même moment , ôans les membres , en demanda raison à la Sœur Michelle , qui répondit que Dieu l'avoit ainsi permis pour mani-

La Rosalie.

v. p. iii

feſter le reſpect de la Roſalie pour les Prêtres. Dans ce moment entra un autre Prêtre , mais en habit ſéculier : il fut invité à faire la même épreuve , & il trouva la jambe très roide ; le Cenſeur demanda de nouveau à la Sœur Michelle , pourquoi cette différence, elle répondit qu'elle prouvoit ce qu'elle venoit de dire que la ſtérilité marquoit ſon reſpect pour les Prêtres ; ſur quoi le Cenſeur repliqua : *Mais ce dernier en eſt un ; & c'eſt à cette occaſion que le Magiſtrat , dont parle M. de Lan , témoigna ſon indignation , auſſi bien que l'Eccleſiaſtique Cenſeur , qui ne put s'empêcher de l'accuſer de ſupercherie , & de n'avoir aucun diſcernement particulier , puisqu'elle avoit pris pour un Laïque ce dernier . parce qu'il n'avoit pas l'habit eccleſiaſtique ; & à peu près dans le même tems , M. Garnier Chirurgien , s'étant approché du lit , tâta le pouls de la Roſalie qu'il trouva fort bon , & dans ſon état naturel ; qui lui ayant fait ſouſçonner que la prétendue inſtérilité pourroit bien être auſſi fauſſe que tout le reſte, il tira de ſa manche ſans qu'on le vit une épingle , & l'enfonça dans la main de la prétendue morte qui ſe mit à crier de toutes ſes forces , & fit voir par ſes cris que le Chirurgien avoit eu raiſon de ne point ajouter foi à ce qu'on diſoit de ſa prétendue inſtérilité. L'on a rapporté de cette créature , des folies , des indécentes , & des fauſſes prophéties ſans nombre : mais je ne m'en ſouviens que d'une manière trop conuſe pour pouvoir vous les rapporter. Plusieurs perſonnes aſſurent qu'elle eſt à préſent poſſédée du démon ; d'autres diſent qu'il eſt vrai qu'il y a plusieurs Convulſionnaires qui le ſont , mais que celle-là n'eſt pas du nombre : le ſoin que les Convulſionniſtes prennent de cacher ce qui leur eſt défavantageux , fait que je ne puis vous dire ce qu'il y a de vrai dans ce dernier fait , ſi ce n'eſt que lon n'entend plus parler d'elle, ce qui feroit ſouſçonner qu'il lui eſt effectivement arrivé quelque choſe d'extraordinaire.*

Je vais tout de ſuite vous rapporter ce que je ſçai de l'Inviſible fidelle compagne de la Roſalie , & qui a tenu à peu près la même conduite.

L'Inviſible

L'Inviſible eſt une brodeuſe : ſes parens l'avoient fait enfermer à ſainte Pelagie , pour la punir de s'être laiſſé débaucher par un Laquais dont elle a eu un enfant. L'ordre pour la recevoir dans cette maiſon étoit de ſix mois ; mais ayant été malade, on abregea le ſéjour d'un mois. Lorſqu'elle ſortit de la maiſon, quelques-unes des Sœurs l'exhorterent à être plus ſage, & à ne plus cauſer une pareille affliction, à ſes parens : elle écouta froidement leurs remontrances, auxquelles elle ne repliqua autre choſe que ces paroles, *qu'elles parloient bien à leur aïſe ; mais que ſon métier ne lui fournifſoit pas toujours de l'ouvrage , & qu'il falloit vivre tous les jours.*

Je ne vous dirai pas comment ni pourquoi elle a preſque toujours demeuré dans le même lieu que la Roſalie , car je ne le ſçai point ; la conformité de vie , de mœurs & de ſageſſe peuvent leur avoir fait deſirer à toutes deux de demeurer unies. L'on prétend que l'Inviſible eſt la première qui ait amené la mode d'avoir ſes convulſions la nuit : elles lui prenoient tous les ſoirs à la même heure, l'on dit que c'étoit à peu près tous les jours les mêmes choſes. Voici ce que j'en ai appris d'une perſonne qui en a été témoin. Après que la compagnie étoit aſſemblée , & que l'on avoit placé le matelas ſur lequel elle devoit faire ſes culbutes , elle paroifſoit ſur la ſcène , un petit paquet à la main des reliques de M. Paris , qu'elle alloit faire baiſer à tout le monde : quelquefois elle paſſoit quelques-uns qu'elle connoiſſoit bien, & faiſoit ſemblant de ne pas connoître , & puis diſoit enſuite qu'elle ſouffroit beaucoup, & qu'il falloit qu'elle eût manqué à quelque choſe, puis tout à coup elle alloit à celui qu'elle avoit paſſé , le nommoit par ſon nom , & lui faiſoit baiſer la relique , & le mettoit à genoux devant lui pour les lui préſenter ſ'il étoit Prêtre ; & après un diſcernement ſi miraculeux , les acclamations de l'aſſemblée ſe faiſoient entendre. Enſuite commençaient les culbutes , puis on la mettoit la tête en bas, elle chantoit dans cette poſture le *Magnificat* , ou quelque autre priere , après quoi on lui tiroit le ſein au travers d'une ſimple chemiſe , afin qu'on pût bien diſcerner le ſein , & voir de quelle manière deux femmes le tiroient : c'eſt un tel ſpectacle , qui faiſoit l'admiration de tout le petit troupeau , & ſur tout des chefs & des conducteurs , & en particulier des deux Préſidens du Sénat. Un des principaux des juſtifications ſubalternes, que l'on appelle Frere Gaſpar s'étant approché un ſoir du matelas pendant le tems des culbutes, l'Inviſible dit à une perſonne, Voilà le Frere Gaſpar : ce dernier ſurpris de cette merveille , car c'étoit la première fois qu'il venoit , en alla faire part à un homme de la compagnie moins crédule que lui, qui

voulant éclaircir ce fait par lui-même, demanda à la fidelle Sœur Michelle d'où l'Invisible connoissoit le Frere Gaspar. Comme cette fille ignoroit pourquoi on lui faisoit cette question, & qu'elle n'avoit point entendu ce que venoit de dire l'Invisible, elle répondit ingénument qu'on leur étoit venu dire le matin qu'il viendroit; qu'on en avoit fait le portrait, & qu'on avoit averti qu'il falloit l'appeller Frere Gaspar; ce que l'on avoit fait effectivement, & que l'on avoit appelé ainsi, pour le faire avancer & le bien placer, comme on faisoit au nouveaux venus, Frere Gaspar ayant entendu cet éclaircissement, convint que la merveille étoit moins grande qu'il ne l'avoit crû d'abord.

A la fin d'Octobre 1732. un Ecclésiastique de S. André, disciple du plus petit des deux Présidens du Sénat, étant allé voir l'Invisible un matin, elle fut quelque tems sans lui parler, & même sans le regarder, comme une personne fort occupée de quelque objet qui lui étoit présent; puis tout à coup se tournant vers lui, elle lui dit avec un air d'autorité: Que faites vous ici, tandis que vous abandonnez une famille désolée, une mere retombée aux portes de la mort, une fille qui croyoit n'avoir plus rien à craindre, plongée dans la dernière douleur en se voyant prête à perdre une telle mere: Courez, allez promptement fortifier la mere & consoler la fille. Ce Prêtre obéit sur le champ à ces ordres, & alla dans le Cloître Notre Dame chez la personne qu'on lui avoit nommée, & qui étoit depuis peu rétablie d'une maladie mortelle: il trouva qu'elle étoit retombée très-mal la veille de ce jour là au soir: surpris de cet événement, il demeura peu auprès de la malade, & courut chez un ami commun pour le lui apprendre: cet ami ne lui en donna pas le tems, & dès qu'il le vit, il lui dit: M. de est retombée fort malade, je crains que nous ne la perdions, & j'ai été dès le matin la recommander à plusieurs de nos Sœurs, & sur tout à l'Invisible. Une telle aventure auroit été capable de faire perdre à tout aître la foi aux Convulsionnaires, mais la foi de cet Ecclésiastique étant relative à celle du Président du Sénat son ancien maître, rien n'est capable de l'affoiblir, tant que ce dernier perservera à croire cette *œuvre divine*.

Cette créature avoit passé quelque tems en compagnie à la fin de Septembre 1732. dans une maison à six lieues de Paris, chez des Demoiselles dont le nom est connu, & qui ont témoigné beaucoup de zele pour le grand-œuvre. Plusieurs personnes des environs eurent permission de venir prendre part à ces merveilles, parmi lesquelles il s'en trouva qui ayant conçu d'elles une grande idée avant de les avoir vûes, l'ont méprisé depuis qu'elles en ont été témoins: ce fut dans cette maison qu'arriva ce grand événement dont vous avez tant oui parler, je veux dire du careau de marbre cassé par l'Invisible avec un seul coup de tête. Le Président premier du Senat qui étoit alors à Paris, car le second en étoit éloigné, chargea de l'examen de ce fait un homme respectable par bien des endroits, & à qui on ne peut gueres reprocher qu'un excès de déference pour les sentimens de ce Président, contre lequel pourtant il s'est enfin déclaré sur cet article. Cette personne s'étant transportée sur les lieux à la priere du Président, pour constater la merveille du careau de marbre cassé, trouva sur cet événement les avis fort partagés: il y en avoit qui soutenoient malicieusement que ce careau étoit fessé; d'autres disoient qu'il portoit à faux, & qu'il étoit par conséquent aisé à casser; enfin un plus grand nombre soutenoit, aussi bien que l'Invisible, qu'elle l'avoit effectivement cassé avec sa tête. Sur cela le Commissaire délégué donna son avis, par lequel il declara que ce careau ainsi cassé prouvoit que l'Invisible avoit la tête bien dure.

C'est de cette créature dont M. de Lan parle dans le même lieu que la Rosalie, Ces deux fameuses Prophétesses ayant prédit qu'elles mourroient pendant trois jours, elles s'ajustèrent & se couchèrent au moment de leur prétendu mort dans la même chambre, & la fidelle Michelle ne les perdit pas de vûe. Le lendemain de leur mort, une Convulsionnaire de leurs amies qui ignoroit cet événement vint pour les voir, ayant avec elle un petit enfant. L'ajustement dans lequel elles s'étoient mises pour mourir, & qui étoit à ce qu'on dit fort grotesque, fit peur à cet enfant, qui fit de grands cris. L'Invisible trouva cela si plaisant, qu'elle fit un grand éclat de rire, ne songeant pas qu'elle étoit morte: son amie Convulsionnaire lui parla, & elle crût ne pouvoir se dispenser de lui répondre: elles firent ensemble collation, la morte but quelques coups de vin pour assurer la résurrection future par cet éclair de résurrection prématuré, car l'Invisible mourut de nouveau dès que son amie fut partie.

partie. Cela fit donner de grandes louanges à cette créature , & les Ecclesiastiques qui devoient passer la nuit auprès d'elle , furent très édifiés de cet événement lorsqu'ils l'apprirent.

l'Invisible.

Elle ne devoit , suivant sa prédiction , ressusciter que le Dimanche à quatre heures du matin ; mais quelle fut la surprise de plusieurs graves Ecclesiastiques , qui étoient tous en prières autour de son lit, quand vers le minuit de la nuit du Samedi au Dimanche , tout à coup elle ressuscita , & leur parla ? Alors on cessa les prières pour les changer en actions de grâces , l'on commença par le *Te Deum*. Après ce premier devoir chacun se partagea pour faire part à ses frères , soit par lettres , soit de vive voix , de cette grande merveille : mais quand les premiers momens d'admiration furent passés , quelqu'un avisa d'avoir du scrupule de ce que l'Invisible étoit ressuscitée quatre heures plutôt qu'elle n'avoit prédit , & on crut la chose assez importante pour la lui proposer à elle même ; car parmi les Convulsionnistes aucune autorité n'égalait celle des Convulsionnaires , & quand quelqu'un de leurs Docteurs est embarrassé de quelque difficulté qu'on lui a proposée , il promet de la faire décider par une Convulsionnaire. Revenons à l'Invisible. On lui témoigna donc la peine que l'on avoit de ce qu'elle étoit ressuscitée quatre heures plutôt qu'elle n'avoit dit : elle répondit qu'elle avoit eu pour cela de bonnes raisons, & d'ailleurs le Frere Hilaire (qui est le Chevalier de B. l'auteur du nouveau baptême) ajouteroit au tems qu'il devoit être mort , quatre heures de plus pour satisfaire pour elle. On fut aussi-tôt averti le Chevalier de cette nouvelle , qui accepta la commission avec joie , déclara qu'il mourroit un tel jour , qu'il seroit trois jours mort , & quatre heures de plus pour satisfaire pour sa sœur l'Invisible. Il mourut effectivement au jour marqué : mais quelque soin qu'il ait pris & quelque chose qu'il ait fait , il n'a pu être mort que vingt-quatre heures ; & encore même de si mauvaise grace , & d'une manière si différente de ses deux fameuses Sœur la Rosalie & l'Invisible , que tous les habiles Convulsionnistes convinrent qu'elles étoient inimitables.

Depuis ces deux morts, qui arrivèrent autant qu'il m'en peut souvenir à la fin de l'année dernière 1732 on a continué chaque jour à rapporter les folies de ces deux créatures, jusqu'à la fin de Février de cette année 1733. que le bruit se répandit soudainement que la Rosalie pendant ses convulsions avoit ordonné à un jeune Ecclesiastique de venir se coucher sur elle , & de prendre bien garde , pour imiter le Prophète , de mettre exactement sa bouche sur sa bouche , son front sur le sien , & ainsi toutes les autres parties du corps ; que ce jeune homme avoit obéi sur le champ en présence de toute l'assemblée , & au grand scandale de plusieurs.

Ce jour-là même , ou peu après , il arriva quelque chose de semblable chez l'Invisible qui étoit dans la même maison , mais dont les assemblées étoient différentes de celles de la Rosalie , les zelés pour le grand œuvre se partageant , & allant tantôt chez l'Invisible , & tantôt chez d'autre. Un jour donc que toute l'assemblée qui étoit chez l'Invisible s'attendoit , l'heure en étant venue , au spectacle ordinaire , & qu'elle étoit déjà sur son matelas aux culbutes , elle dit tout haut qu'avant tout , elle vouloit se confesser , & nomma pour cette fonction un Prêtre qui étoit dans l'assemblée , que l'on fit promptement approcher d'elle. Il lui remontra qu'il étoit impossible de pouvoir la satisfaire pour le tems présent , la foule étant telle qu'elle avoit à peine la place nécessaire pour son matelas , & qu'ils ne pourroient dire un mot sans être entendus : il ajouta à cette raison , seule suffisante , toutes celles qui lui vinrent dans l'esprit ; mais tout fut inutile : elle dit tout haut que l'on n'avoit qu'à passer dans une autre chambre & la laisser seule avec cet Ecclesiastique , à quoi on obéit sur le champ & dès qu'elle fut sans témoins , elle se jeta au col de cet Ecclesiastique , & lui dit : *De la part de Dieu, imite le Prophète Osée. PAC FILIOS FORNICAT ONUM.*

Ce Prêtre épouvanté de ce qu'il voyoit & entendoit , essaya d'abord d'inspirer à cette créature de l'horreur pour ses pensées , & lui remontra que le bialle seul en pouvoit être l'auteur ; mais cette malheureuse sans l'écouter , voulut en l'embrassant le faire tomber avec elle sur ce matelas : alors le Prêtre cria , & la compagnie étant venue à ses cris , il raconta , à ce qu'on assure tout ce que je viens de dire , & dans peu ces deux histoires furent publiées dans Paris. Cette dernière ayant paru beaucoup plus horrible que celle de la Rosalie , qui

C

avoit fait coucher cet Ecclesiastique sur elle, les Convulsionnistes ne se sont point inscrits en faux contre la premiere : mais pour celle-ci ils éla terent en plaintes contre ceux qui la répandoient, & comme deux zelés Convulsionnistes, dont l'un est Confrere de l'Oratoire, & l'autre l'Abbé D. autrefois attaché à la Paroisse saint Germain de l'Auxerrois, avoient tous deux conté cette histoire en plusieurs lieux, & même chez un Magistrat resp. stable, & en bonne compagnie, ils obligerent ces Messieurs, qui avoient attesté ce fait comme certain, de nier, non qu'ils l'eussent dit, à quoi ils ne se seroient jamais résolus, mais de dire que ceux qui le leur avoient dit, soutenoient à présent qu'il n'étoit pas vrai ; & quand on demandoit à ces deux Messieurs, si ceux qui leur avoient dit ce fait comme certain, & qui vouloient qu'à présent on le regardât comme faux, étoient ennemis des convulsions, ils répondoient ingénument que ceux qui leur avoient parlé étoient zelés Convulsionnaires. Ce fait ayant été non seulement répardu à Paris, mais écrit en Province, on fit écrire pour l'expliquer & le défigurer, on disant que cette fille avoit appelé ce Prêtre sans obliger personne à sortir, & lui avoit donné pour lors l'éclaircissement de ce passage d'Osée, en lui disant qu'il ne devoit s'entendre qu'en figure. D'autres excuserent le fait de plusieurs autres manieres, & toutes aussi peu vraisemblables, mais aucun n'osa le défavoüer en entier, & il paroît assez constant aujourd'hui, quoiqu'il soit pourtant vrai qu'on n'en a pas une entiere certitude. On croit que le Prêtre a qui on a voulu faire insulte, est un Docteur parent du premier des présidens du Sénat, & aussi zelé que lui pour les convulsions : que dans les premiers momens de l'horreur que lui avoit inspiré cette malheureuse, il a dit le fait à beaucoup de personnes, car on la fort cité comme en étant au moins le témoin ; & qu'en suite le Sénat, dont il est le très soumis serviteur, & en particulier du Président son parent, ayant ordonné de défavoüer cette histoire, il a obéi.

Une personne qui avoit appris cette action par des gens dignes de foi, & qui assuroient en avoir été témoins, fut priée de les engager à le dire publiquement, & à se nommer ; mais cette personne repliqua *qu'elle n'avoit pas assez de bien pour assurer daquoi vivre à ses témoins, qui seroient abandonnés du Sénat qui en prend soin, dès qu'ils auroient revelé un tel fait.*

Un Ecclesiastique de S. André que l'on connoît par son nom, s'est donné de grand mouvemens pour découvrir ceux qui étoient instruits de cette étrange histoire, par qui ils l'avoient été, & de quelle maniere, & cela afin d'engager ces personnes à ne faire aucun usage de ce qu'elles avoient appris.

De telles précautions sont, ce me semble, des preuves démonstratives de la verité du fait qu'on a voulu défavoüer : mais en voici une derniere qui me paroît sans réplique, c'est qu'il paroît à présent certain, que la Rosalie & l'Invisible sont possédées du démon, & l'on peut regarder les deux faits dont je viens de parler comme les actes de prise de possession que le diable en a fait ; car depuis ce tems on ne parle plus d'elles, on ne les voit plus & l'on ignore absolument ce qu'elles sont devenues aussi bien que la Hufson dont on est certain de la possession, & plusieurs autres, que les Convulsionnistes conviennent eux-mêmes être possédées. Comme je n'ai pas crû devoir séparer l'histoire de l'Invisible, non plus que celle de la Rosalie, je l'ai conduite jusqu'à la fin, qui est arrivée vers les premiers jour de Mars de cette année 1733, Je vais à présent retourner à l'année 1731. pour voir ce qui est arrivé dans le mois de Mars & d'Avril 1731.

Toutes les personnes qui avoient eu des convulsions sur le Tombeau, les eurent chez elles ; Mademoiselle le Brun leur ayant appris par le risque qu'elle courut d'être arrêtée, que M. le Lieutenant de Police ne vouloit pas qu'on en eût à S. Medard,

La plus fameuse de toutes, & la premiere en ordre, quand ce ne seroit que par la préférence que le premier des Présidens du Sénat lui a adjudgée sur tous les Convulsionnaires quelconques, de l'un & de l'autre sexe, est *Mademoiselle Restan*. C'est une faiseuse d'éventails ; elle avoit été sur le tombeau pour une prétendue incommodité dont on a peu parlé, & dont la connoissance n'est pas venue jusqu'à moi : elle eut des convulsions, & suivant l'usage de ces premiers tems, où les convulsions cessoient avec la maladie, les siennes prirent fin lorsqu'elle annonça sa guérison.

Les choses ayant quelques mois après changé de face, vint la mode des convulsions san,

maladies ; & les belles représentations de la Passion de Notre-Seigneur Jesus-Christ ayant été admirées dans Mlle le Brun , Mlle. Restan en fit de semblables & de plus belles encore , & recommença d avoir des convulsions de la nouvelle espèce , c'est-à-dire , sans aucune maladie.

La Restan.

Environ dans le même tems parut un autre Phenix de Convulsionnaire , c'est *Mademoiselle Danconi* : le second des Présidens du Sénat , qui est le plus grand pour la taille , donna à cette dernière la preference sur toute autre , mais ces deux Messieurs , dont l'union est parfait à présent , ne voulant rien faire qui y pût donner atteinte , declarerent que Mesdemoiselles Restan & Danconi avoient en elles la plénitude des convulsions , & que leur décision , soit de l'une ou de l'autre , seroit suffisante pour tous les cas douteux ou embarrassans , & pour le discernement des personnes. Nous parlerons de Mademoiselle Danconi quand j'aurai fini ce que je sçai de Mademoiselle Restan.

En fort peu de tems Mademoiselle Restan fut extrêmement admirée , soit pour ses prophéties , soit pour ses discours , soit pour les représentations , soit pour la connoissance de l'interieur des personnes , sur la quelle on la consultoit. Un Docteur aujourd'hui fort opposé aux convulsions , eut la curiosité de l'aller voir ; il y trouva beaucoup de monde , ce n'étoit pas l'heure des convulsions , mais des devinations. Il la trouva lorsqu'il entra , assise dans un fauteuil , auprès d'elles plusieurs personnes qui approchoient l'une après l'autre pour la consulter , & après qu'elle en avoit entendu une , elle élevoit les yeux au Ciel , demeureroit quelque tems sans rien dire , plus ou moins , selon les cas , & avoit pendant ce tems la doigt dans son oreille , paroissant attentive , comme une personne qui écoute quelqu'un qui lui parle ; après quoi elle se levait , & alloit dans un petit cabinet , avec la personne qui venoit de la consulter , & lui déceidoit ses doutes. Ce Docteur vit une femme de condition sortir de ce cabinet , toute en larmes : il la suivit dehors , car elle s'en alla tout de suite ; & l'ayant abordée , il la supplia de lui dire le sujet de son affliction. Elle lui dit , que croyant qui seroit peut-être plus utile pour son salut de faire une telle chose , qu'elle lui dit , elle avoit voulu consulter cette Convulsionnaire , pour sçavoir si Dieu demandoit effectivement qu'elle fit cette démarche , qu'elle lui avoit répondu que Dieu vouloit qu'elle prit cette résolution : que quoiqu'elle eût eu d'elle même cette pensée , elle ne laissoit pas d'y avoir de la répugnance , & quelle y voyoit d'ailleurs de grands inconveniens , sur tout à le faire promptement , ce que pourtant la Convulsionnaire l'avoit assurée que Dieu vouloit qu'elle fit sans differer. Ce Docteur lui représenta tout ce qui convenoit , lui fit connoître la grandeur de la faute qu'elle commettoit à attribuer à Dieu de tels conseils , & la déterminà à ne les point suivre.

Au mois de Mars dernier 1733 , elle prédit à Frere Augustin , dont nous parlerons dans la suite , qui étoit alors un de ses valets de chambre dans ses convulsions , qu'il seroit le précurseur d'Elie , ou le second Jean , non en figure , mais réellement , & d'ébira à cette occasion les mêmes blasphèmes que débita aujourd'hui Frere Augustin. Plusieurs assurent que dès ce tems elle étoit possédée , d'autres le niens : quoiqu'il en soit , il y a preuve que le premier des Présidens du Sénat , & plusieurs Ecclesiastiques ont fait d'elle de grands éloges. Il est vrai que depuis la lettre qu'elle a écrite & adressée à huit d'entr'eux , dans laquelle elle les avertit de prendre garde à ce qu'ils feront & diront au sujet de Frere Augustin , parce qu'ils ne peuvent le condamner sans la condamner elle-même , le principe qui l'anime , étant le même que celui qui anime Frere Augustin ; depuis cette lettre , dis je , on prétend que le Président a dit une fois , que l'état de cette fille devoit douteux , c'est ainsi qu'il menage encore une malheureuse créature qui se déclare hautement complice des horribles & détestables blasphèmes , que le Frere Augustin profere incessamment. Voilà tout ce que j'ai pu recueillir de la Restan. Venons main enant à la Danconi.

Fin de la Restan.

La Danconi , est , dit-on sœur & fille de Marchand , & de fort honnête famille : je n'ai pu sçavoir quand les convulsions ont commencé , ni à quelle occasion : mais il y a long tems qu'elle est fameuse par ses prieres , ses prophéties , ses décisions sur les personnes , & la maniere dont elle celebre les saints Misteres : maniere , si admirable , disoit il y a quelque tems un Prêtre celebre Prédicateur , sur tout pour les Conférences & les prieres du soir , si admirable , disoit-il qu'on ne peut se lasser d'admirer la dignité & la modesté avec laquelle elle

La Danconic,

*exerce cette fonction. Si ce fait n'étoit pas constant & public, qui pourroit le croire vrai ; & qu'un Prêtre éclairé & instruit fut capable de tels discours ? Cette Convulsionnaire a inventé une espece de jargon, qui, de l'aveu de tous les Convulsionnistes les plus verités dans la science des langues étrangères, n'a nul rapport à aucune, & ne peut être entendu de personne : c'est pourtant en vertu de ce jargon, que les Convulsionnistes ont prétendu que les Convulsionnaires avoient le don des langues. J'ai scû d'une personne digne de foi, que des Prêtres, & des plus autorisés, assistant à la célébration des saints Mysteres par la Danconi, lui répondent comme ses ministres, & qu'au *Memento* ils lui recommandent ceux qu'ils jugent à propos ; & cette personne fut un jour témoin, qu'à cet endroit de la Liturgie, un Prêtre lui dit, *Ora pro Jacobo tuo*, en parlant d'un jeune homme qui étoit présent, & qu'on avoit adressé à cette fille pour prendre soin de sa conscience. Jusqu'ici on avoit crû qu'il n'y avoit qu'aux Ministres de Jesus-Christ & aux Saints, à qui l'on pût adresser de telles paroles.*

Celui qui avoit engagé Mademoiselle le Brun à aller sur le Tombeau, & qui prétend au moyen de la ceinture de M. Paris, dont il est dépositaire, avoir le droit de donner des convulsions, donna un soir à la Danconi une lettre du célèbre M. Duguet, en présence du second des Présidens du Sénat, & de concert avec lui, lui dit de prier pour celui de qui elle étoit : aussitôt la Danconi fit une longue priere pour la conversion de celui qui l'avoit écrite & demanda sur tout la docilité & l'humilité, afin qu'il ouvrit les yeux, qu'il revint à lui, qu'il reconnût *l'œuvre de Dieu*, & qu'il s'y soumit, c'est à dire aux convulsions. Cette priere, qui contenoit beaucoup de choses, dit-on, qui ne méritoient que l'oubli, & encore plus le mépris, fut sur le champ écrite & remise par le second Président à un jeune homme, que l'on dit Officier chez le Roi : d'autres le qualifient de Capitaine de Cavalerie, & il prend aussi quelquefois le titre d'Abbé, car c'est un Prothée qui change aussi souvent de forme, qu'il est nécessaire pour le service *du grand œuvre*, auquel il s'est dévoué.

Ce zélé Convulsionnaire vint chez M. Duguet, où il se fit annoncer sous le nom de Guindal, quoique ce ne soit pas le sien, & lui dit qu'il étoit envoyé par un de ses meilleurs amis lui faire part d'une chose fort extraordinaire qui venoit d'arriver : il tira alors son papier de sa poche, & ayant dit quelque chose qui fit juger à M. Duguet de quoi il étoit question, il ne voulut point parler à un tel fanatique sans témoins : il sortit brusquement de sa chambre, pour prier Madame sa nièce, qui étoit dans le même appartement avec M. de Charmon frere de M. Petitpied, de venir entendre la réponse qu'il alloit faire à M. Guindal, auquel il dit *qu'il ne vouloit point ni lire, ni entendre la lecture de ce papier ; qu'il ne pouvoit regarder l'œuvre des convulsions que comme appartenant au démon, dans ce qu'il y avoit de surnaturel : que ce dernier trait étoit pour lui une nouvelle preuve dont il n'avoit pas besoin, de la fausseté des discours des Convulsionnaires, & de la noirceur & de la malignité des Convulsionnistes qui les mettoient en œuvre. Il finit en le priant de sortir de chez lui, & de n'y jamais rentrer.* M. Duguet pria ensuite M. de Charmon de répandre l'histoire de cette insulte qu'on lui avoit voulu faire, le plus qu'il le pourroit, & je la scâi de source ; car dès le lendemain j'en entendis faire le récit à M. de Charmon dans une maison où je le trouvais par hazard, & je fus témoin de l'indignation que le récit d'une telle insulte excite dans tous ceux qui l'entendent. C'étoit, autant qu'il m'en peut souvenir, au commencement du mois de Decembre dernier de l'année 1732.

Cette fille a toujours continué dans ses excès & ses profanations de nos saints Mysteres, soutenuë par l'admiration des Convulsionnistes, qui la contultoient sur les choses les plus importantes, & s'en rapportoient à elle pour le discernement des personnes, comme ils font encore.

Elle a seulement cessé pendant quelques jours d'avoir des convulsions : on n'en a point dit la raison ; mais plusieurs croient, avec assez de fondement, que ce fut la peur d'être arrêtée, lorsque l'on arrêta dans son voisinage un Marchand nommé *M. Chrétien* : mais quand elle vit qu'on ne lui disoit rien, & que l'on l'assuroit, comme il est effectivement arrivé, que la prison de M. Chrétien dureroit peu & qu'il seroit bientôt mis en liberté, ses convulsions revinrent, & l'on répandit dans le public les prieres qu'elle avoit faites, pour demander pardon à Dieu d'avoir désiré que les convulsions lui fussent ôtées, & pour demander qu'il

Avril, Mai & Juin
1732.

La Danconi.

qu'il lui fit la grace de les lui rendre , & elle fut exaucée sur le champ ; ce qui a été fort admiré de tous le troupeau chéri : car c'est encore un des noms qu'ils se donnent.

Depuis que le Tombeau fut fermé , les Convulsionnaires augmentèrent beaucoup , & un grand nombre de personnes de la lie du peuple , & souvent de mauvaises mœurs , seignirent d'en avoir afin d'être assistés , parce que dès qu'on est favorisé de ce don , on ne manque plus de rien , & le premier des Présidens du Sénat , inspire aux autres le zèle qu'il a lui-même , pour préférer dans la distribution des oblations des Fidèles , les Convulsionnaires à tous autres , même à ceux pour qui les aumônes ont été données , & jusqu'à ce qu'on soit connu de lui ou de ses Commis , on supplée par des quêtes , aux rentes certaines qu'on ne peut manquer d'avoir , si l'on persévère à avoir des convulsions.

Je me suis trouvé un jour dans une compagnie où une zélée Convulsionnaire , déplorait jusqu'aux larmes , la solitude où demeroit depuis du tems une jeune Convulsionnaire de son quartier : c'est , disoit-elle , une jeune Ravauceuse qui a des convulsions admirables , & bien plus variées qu'aucun autre , car elle ne représente pas seulement la Passion de N. S. J. C. & les actions de saint Paris , comme font les autres ; mais elle représente encore le martyre de plusieurs autres Saints. Je lui vis hier , ajouta t-elle , présenter le martyre de saint Pierre , & comme elle n'a encore aucun valet de chambre , & qu'elle dit que ses deux foyers ne conviennent pas , & qu'il faut des hommes ; en attendant qu'il lui en vienne , elle prépare une heure avant ses convulsions , les chaïses & tables dont elle a besoin : ensuite elle commence les représentations , ce qui dure des trois & quatre heure ; après que sa mere avec une petite tasse vient demander au peu de personnes qui y ont assisté , quelque chose pour sa fille , qui , dit-elle , a quitté absolument son métier , & use beaucoup d'abits à ces représentations. On admira un tel récit , & il a procuré des spectateurs & des valets de chambre à la Ravauceuse , qui a été depuis fort en vogue : jusqu'à présent je n'en ai pu savoir le nom.

Il y a un grand nombre de Convulsionnaires de cette espece ; mais ce seul exemple vous suffit pour en juger , & à moins qu'il ne se trouve à leur sujet quelque fait important qui mérité de vous être dit , je n'en parlerai pas d'avantage.

Je vais raconter ce que je sçai des deux petites Aubigan qui ont fait beaucoup de bruit pendant long tems , mais dont on ne parle plus à présent.

Le pere de ces petites filles est un pauvre Tailleur qui a peu d'esprit , encore moins de pratiques ; sa femme qui est Couturiere , a plus vécu d'industrie que de son métier , où elle n'est pas fort habile.

La curiosité la conduisit d'abord à S. Médard , & il y a lieu de croire que l'esperance d'y gagner quelque chose , l'engagea d'y mener ses filles qui sont noïées , & toutes courtisanes , sur tout l'aînée. Les fourberies & les mensonges dont l'histoire de ces petites filles est remplie , & qui ne peuvent avoir pour origine que la mere , engage à attribuer à l'interêt tout ce qu'elle a fait faire à ses filles ; car c'est le moins mauvais de tous les motifs qu'on pourroit lui prêter.

Quoiqu'il y ait deux de ses filles qui ayent eu des convulsions , je ne parlerai que de ce qui est arrivé à l'aînée , car je n'ai rien entendu raconter de la cadette ; ainsi il faut que l'on n'en ait rien sçû , qui merite d'être rapporté.

Je ne sçai point le tems qu'elles ont fréquenté le Tombeau , & j'ignore aussi ce qui leur est arrivé pendant ce tems là ; mais après qu'il fut fermé , les deux jeunes filles , l'une âgée de dix à onze ans , & l'aînée de quatorze à quinze , eurent des convulsions chez leur pere.

L'aînée se rendit sur tout recommandable par la maniere dont elle imitoit toutes les actions de M. Paris : elle se faisoit la barbe comme lui , elle tricotoit comme lui , elle faisoit le catéchisme comme lui ; & en consideration de celui qu'elle représentoit , le second des Présidens du Sénat s'est cru obligé de répondre à ce catéchisme. Il est vrai que tout le monde ne l'a pas approuvé , & qu'il y a eu des esprits , que les Convulsionnaires appellent mal fait , qui s'en sont même scandalisés.

Cette fille avoit après ses représentations des convulsions , qui consistoient en beaucoup de contorsions , pendant lesquelles plusieurs jeunes Ecclésiastiques lui mettoient aux bras &

D

Peuple de Convulsionnaires.

Le: petites Aubigan

Les petites Aubigan aux pieds des lisières que son pere avoit soin de fournir , & quatre personnes en tenant chacune un bout, suivoient les mouvemens de son corps, & peu à peu en augmentoient le mouvement. Pendant ce tems, si quelqu'un de l'assemblée étoit obligé d'en sortir avant que le spectacle fût fini, il falloit en passant faire une genuflexion devant cette petite créature : & un pauvre artisan compere de la mere, en a été exclus pour ce seul manquement. Quand la scène étoit finie, on faisoit à la mere des largesses abondantes, après quoi elle faisoit prendre à sa fille, ou aux deux, si elles avoient eu toutes deux des convulsions, chacune un bouillon, puis les couchoit dans un lit bien chaud, où elles demouroient quelquefois dix & onze heures avant que d'être remises de cette fatigue : après quoi on préparoit des lisières neuves pour la premiere scène, & celles qui avoient servi à cette dernière, se mettoient près de la cheminée, dans un endroit connu du public, qui venoient en acheter quelques morceaux ; un, long de deux doigts, coûtoit quatre sols, & l'on trouvoit que c'étoit peu de chose, car d'autres en acheterent bien plus cherement, chacun les estimant au prix de son zele.

Un événement extraordinaire qui arriva à l'ainée, mais qui malheureusement n'a point d'autre témoin que la mere, donna une grande réputation à cette jeune fille. Voici ce que j'en ai appris d'une personne à qui la mere le conta le lendemain.

Un jour sur le midi, un apprentif du pere alla appeler cette fille pour diner : elle étoit seule dans une chambre voisine : comme elle ne vint point il y retourna, s'approcha d'elle, & la tira sans qu'elle se remuât pour cela : il fut avertir la mere qui y alla seule, & qui revint, en disant qu'elle n'avoit jamais pû la remuer de sa place, où elle paroissoit cloüer, & qu'elle s'étoit contentée de l'enfermer à clef pour voir ce que cela deviendrait.

Dans l'après-dîné, étant rentrée dans ce te chambre, elle trouva sa fille revenue dans son état naturel, mais comme ravie d'admiration ; elle lui demanda du papier & de l'encre, & écrivit sur le champ, ce qu'elle dit qu'un Ange lui avoit vu lui avoit dicté.

Comme ce qu'elle avoit écrit n'avoit point de suite, & qu'il y avoit des mots qu'elle ne connoissoit point, & que la fille assûroit que l'Ange lui avoit ainsi dictés, la mere envoya querir le P. B. qui est celui qui avoit le don de donner des convulsions, en vertu de la ceinture de M. Paris, ainsi que nous l'avons déjà dit. Ce zelé admirateur des convulsions trouva tout d'un coup le sens de la prophetie que l'Ange venoit de révéler à cette fille, & lui donna, dit-on, une interpretation très claire.

Le public ayant été instruit de cette grande merveille, voulut voir la prophetie ; & comme malgré l'interpretation on n'y entendoit encore rien, à ce que disoient les esprits grossiers, on s'en rapporta aux chefs, qui assûrerent qu'elle étoit belle, & tout le monde (Convulsionnaire) la crut telle sur leur parole.

La maison de la mere étant devenuë trop petite pour la foule qu'un tel événement avoit attiré, la parente d'un Curé de Paris offrit sa salle pour recevoir l'assemblée, après que cette fille eût été promenée en différentes maisons où on avoit desiré de la voir.

L'assemblée grossit en peu de tems considerablement chez cette Dame, plusieurs jeunes Ecclésiastiques invitoient le plus de personnes qu'ils pouvoient d'y assister. Une personne de ma connoissance m'a dit qu'après en avoir été fort pressée par une qu'e le m'a nommé, elle y alla avec un de ses amis ; quand ils arriverent la petite fille avoit déjà commencé ses culbuttes, & celui qui m'a parlé, après avoir considéré pendant quelque tems cette petite fille, dit à son ami, *En verité nous sommes bien foux de venir de si loin voir des culbuttes entierelement semblables à celles de tous les petits gueux de tous pais.* La petite Aubigan à cette parole se jetta sur lui, & lui donna dans les os des jambes bien des coups de pied : ce que l'assemblée parut approuver, car personne ne se mit en devoir de l'arrêter.

Un jour après ses prétendüs convulsions, elle dit qu'elle sentoit de grandes douleurs dans une de ses jambes, qui venoit tout à coup de s'allonger de quatre pouces. Une Demoiselle fille de la maîtresse du logis, qui faisoit auprès de la petite Aubigan la fonction que la Soeur Michelle faisoit auprès de la Rosalie & de l'Invisible, la releva de terre, & montra à toute l'assemblée qu'elle ne se soutenoit que sur un pied, & que l'autre jambe paroissoit plus courte : la petite fille annonça en même tems qu'à la huitaine à pareil jour son autre jambe s'allongeroit d'autant.

x P. Boyer. voir
t. 1. p. 84h

La difficulté de marcher avec deux jambes d'inégale grandeur, fit juger à la petite Aubigan que le terme pris étoit trop long ; & quoiqu'elle eût assuré l'assemblée, que son Ange qui étoit venu lui allonger la jambe, l'avoit avertie qu'il ne seroit autant à l'autre jambe à la huitaine, elle crut que le miracle n'en seroit trouvé que plus beau, si elle le faisoit seule & sans le secours de l'Ange, Elle se résolut donc le troisième jour pendant ses convulsions, de déclarer que le miracle étoit fait, & que ses deux jambes pourtoient à terre : la Demoiselle lui souleva un peu ses jupes : & la fit marcher en présence de l'assemblée, afin que personne ne pût revoquer le fait en doute. Mais quelle fut l'admiration de tout le monde, quand quelqu'un d'eux eut fait remarquer une troisième merveille fort au-dessus des deux autres, puisqu'elle étoit plus incompréhensible ; c'est qu'après que les deux jambes de cette petite fille avoient crû en trois jours chacune de quatre pouces, cependant elle n'avoit réellement que la même grandeur qu'elle avoit avant les allongemens. Pendant qu'on commençoit à raisonner sur cette merveille, un Chirurgien qui étoit présent, homme difficileux & de mauvaise humeur, prit la petite fille, l'étendit sur une table, & fit voir à la compagnie l'état de ses deux jambes toutes disloquées & de travers, & telles enfin qu'une Dame qui étoit présente m'a dit qu'elles lui firent horreur ; & ce Chirurgien (voyez ce que c'est qu'un mauvais esprit dans une compagnie) fit convenir tout le monde que cette petite fille n'étoit point guérie. La Demoiselle qui lui servoit de truchement assura qu'elle le seroit, & que ce dernier miracle se seroit aussi bien que les autres, & la petite Aubigan marqua le Jeudi suivant pour le jour de son entière guérison, & fixa jusqu'à l'heure.

Tout le monde s'étant trouvé au jour marqué, & l'heure indiquée étant passée sans que la petite fille qui craignoit le Chirurgien, eût osé dire qu'elle étoit guérie, on commençoit à être en peine, lorsque la Demoiselle s'approcha de la petite fille, & après avoir parlé avec elle pendant quelques momens, elle dit à la compagnie que l'Ange de la petite fille venoit de lui dire que Dieu ne la guérirait point aujourd'hui, qu'il ne vouloit opérer ces merveilles que dans le secret, & en présence des personnes véritablement à lui, & que ce seroit pour le Jeudi suivant.

Deux Curés de Paris très respectables, mais peu favorables aux convulsions, vinrent exprès de fort loin pour être présens à cette merveille, & s'arrêtèrent chez un ami commun, dont la maison n'est pas éloignée de celle où se devoit opérer ce miracle. Ils envoyèrent savoir s'il étoit tems d'y aller, & ils furent fort surpris d'apprendre qu'on n'avoit trouvé dans cette maison, ni la petite Aubigan, ni ceux qui vouloient être témoins du miracle qui se devoit opérer sur elle : mais ce fait sera conservé à la postérité, tant que la maison où cet événement s'est passé subsistera, car elle en a acquis le surnom d'*Hôtel des Miracles manqués*.

Si tout ce manège s'étoit fait par la mere des petites Aubigan, je n'en serois point surpris ; il est digne d'elle, & sa misère d'ailleurs pouvoit servir à diminuer l'indignation que de telles fourberies peuvent causer ; mais que des personnes telles que celles dont il est ici question, y aient pris part, & qu'elles se soient laissées tromper si grossièrement, c'est ce qui paroitra toujours incompréhensible, & encore plus ce silence qu'elles ont gardé après les fourberies connues & avouées. Une telle conduite convient peu à des personnes qui font cas de l'honneur & de la probité, & encore plus à ceux qui ont de la religion.

On fut quelque tems sans entendre parler de la petite Aubigan, & sans savoir où elle habitoit : ensuite une Demoiselle connue par sa naissance & sa piété, la reçut au commencement de cette année 1733 chez elle ; mais l'ayant examinée & fait examiner fort sévèrement, elle reconnut, sans beaucoup de peine, les fourberies & ses mensonges ; & la petite fille lui a avoué qu'elle avoit menti quand elle avoit dit qu'elle avoit vu un Ange, & par conséquent que la prophétie expliquée par le P. B. étoit fautive. Cependant toutes les Convulsionnaires de ce tems-là ont parié, & toutes leurs prophéties étoient relatives à ce que l'Ange avoit dit à la petite Aubigan. La Demoiselle après ces aveux l'a chassée de chez elle : cependant par complaisance pour les Convulsionnistes elle a peu parlé de ce fait, car ils n'épargnent aucuns moyens pour dérober au public la connoissance de tout ce qui pourroit déromper ceux qui ont pris cette œuvre diabolique, pour une œuvre divine : mais Dieu

Les deux Aubi-
gan.

permet que malgré leurs soins ils y a de formais assez de faits impossants connus , & qu'on ne peut désavouer , pour rendre inexcusable quiconque est encore assez malheureux pour se livrer à cette œuvre de ténébres.

On n'a aucune connoissance du lieu où le Sénat a fait mettre : depuis ce tems-là les petites Aubigan : on sçait seulement que depuis très peu de tems on a rendu la plus jeune à la mere ; qui , à ce qu'on assure , est devenue imbécile depuis ses convulsions , & hors d'état de rien faire : pour l'aînée on la cache avec grand soin ; peut être le diable s'en est-il emparé , aussi-bien que de celles que nous avons déjà parlé : ce qui est de sûr , c'est qu'on la cache avec le même soin qu'elles.

Avant que de passer à quelqu'autre histoire ; je vais vous faire part d'une anecdote qui a guéri des convulsions.

Recette contre les
convulsions.

Une zelée Convulsionniste qui a une sœur Religieuse à Paris , alla un jour la voir avec une Convulsionnaire , qui pour la mettre en goût se donna les convulsions au parloir : la Religieuse charmée de ce spectacle , s'en remplit si fort l'imagination , qu'elle eut des convulsions dès le même soir. Le lendemain elles lui reprirent encore , & la Prieure en ayant été avertie , commença par défendre sa Maison pour quelques tems à la sœur de cette Religieuse : ensuite elle envoya la Religieuse à l'Infirmerie , & y alla un moment après accompagnée des deux plus vigoureuses Sœurs Converses de la Maison ; & en leur présence & des autres Religieuses malades , elle dit à la Convulsionnaire : Ma Sœur , comme les convulsions me paroissent un des maux des plus à craindre , j'ai consulté d'habiles Médecins pour sçavoir quels remèdes étoient les plus spécifiques : on m'a assuré qu'il n'y en avoit point de meilleur que de donner promptement & fortement la discipline au moment que les convulsions commencent ; & voilà deux bonnes Sœurs qui j'ai chargé de vous rendre ce bon office : ainsi si vos convulsions vous reprennent , ma Sœur l'Infirmerie aura soin de les avertir sur le champ , & je veux que sans perdre un moment , elles quittent toutes autres occupations pour vous délivrer d'un si étrange mal. Une telle ordonnance fit sur la Religieuse une si grande impression , qu'elle n'a eu depuis aucune convulsion.

Mesd. de Ma...

Venons à présent au recit de ce qui est arrivé à Mesdemoiselles de M. . . . Madame leur mere qui a donné depuis quelques années toute sa confiance au premier des Présidens du Sénat , & qui est liée d'amitié avec le second , n'a pu manquer avec de telles liaisons de venir zelée Convulsionniste.

Elle a désiré ardemment que Mesdemoiselles ses filles eussent des convulsions , & l'on a fait à cette intention plusieurs neuvaines fort solennelles , qui ont toutes été infructueuses. Enfin long-tems après , & lorsqu'elles étoient pensionnaires au Calvaire du Luxembourg , l'on apprit qu'elles avoient des convulsions ; mais on ne dit point de quelle maniere elles avoient reçu *ce grand don* : on l'ignore encore pour l'aînée ; mais pour la cadette , M. l'Abbé de F. premier disciple du second des Présidens , étant allé chez un Gentilhomme , proche de Beauvais , il lui fit confidence de la gloire qu'il avoit acquise en cette occasion. Ce Gentilhomme a fait part de cette anecdote importante à quelques uns des ses amis , & c'est de l'un d'eux que je tiens ce que je vais vous dire. „ Etant , lui dit M. l'Abbé de F. allé voir Mesdemoiselles de M. . . . au Calvaire , on me mena pour les entretenir , „ à la grille de la communion qui étoit restée ouverte : la cadette se plaignit d'une colique causée par mal ordinaire aux filles ; je passai ma main au travers de cette grille , „ & je la lui mis sur le ventre , aussitôt les convulsions la prirent , & elle en a toujours „ eu depuis.

Voilà , Monsieur , ce que M. de F. a rapporté à ce Gentilhomme , ainsi le fait doit passer pour constant. Des gens mal intentionnés ont dit là-dessus , qu'il y avoit des personnes de la famille de saint Hubert qui se glorifient de guérir de la rage ; mais que l'Abbé de F. étoit le premier qui eût fait gloire de la donner , & ils fondent la ressemblance entre ces deux maux , sur ce qu'un grand nombre de Convulsionnaires veulent mordre & battre ceux qui son auprès d'eux.

M. l'Abbé de F. a communiqué à Mademoiselle de M. non-seulement les convulsions , mais encore le pouvoir d'en donner , dont cette Demoiselle a fait usage au mois de Septembre.

tembre , ou d'Octobre 1732. Elle choisit parmi les compagnes pensionnaires dans le même Couvent qu'elle , celles qu'elle crut dignes du grand don : elle n'en trouva d'abord que neuf , qui méritaient une telle faveur : elle les fit mettre à genoux , leur imposa les mains chacune en particulier en disant ces paroles : *Recevez le sceau du saint Esprit.*

Cette jeune personne a été assez malheureuse pour ne trouver parmi ceux qui avoient la confiance de Madame sa mere , ou qui étoient de ses amis , aucun qui témoignât la juste douleur que l'on devoit avoir de ses usurpations , & de ses blasphèmes , & qui reprimât la témérité & la folie avec laquelle elle usurpoit les fonctions de l'Épiscopat : elle osoit donner une nouvelle Confirmation , après celle de J. C. & faisoit en même tems les fonctions d'Apôtre & de Prophétesse : au lieu de la punir de fautes si importantes , l'on a canonisé ses rêveries , & autorisé les mensonges , les calomnies , & les fausses prophéties sans nombre , qu'elle a débitées dans ses prétendues extases : & l'Abbé de F. celui qui lui a contéré les convulsions , recueille toutes ses extravagances avec soin , les rédigeoit & les mettoit en forme : puis les alloit lire aux autres Convulsionnaires , & les exaltoit à se porter aux mêmes excès par les louanges dont il combloit celle qui s'y étoit abandonnée.

Il y a eu d'abord un premier discours d'elle , où elle parloit d'une manière outrageante de M. Duguet , sous le nom d'une étoile. Ses souffleurs lui ayant appris en suite , que Messieurs d'Asfeld , de Lan , & Fouilloux , pensoient de même que ce célèbre auteur , elle leur fit à tous quatre les mêmes outrages ; car c'est l'unique nom qu'on peut donner aux discours d'une telle personne , contre des hommes si respectables.

Cette nouvelle Prophétesse dans une de ses extases au commencement du mois de Novembre 1732. prédit que le Prophète Elie arriveroit à Paris la nuit du 21. au 22. de ce même mois : qu'il descendroit à l'Hôtellerie du grand Cerf , & que de là , dans la même nuit , il viendroit à son Couvent. Il est bon de remarquer que cette Demoiselle ne connoit point d'autre Hôtellerie que celle du grand Cerf , parce que c'est dans celui qu'elle a descendu du Carossé de Flandre en arrivant à Paris.

On avertit aussi-tôt de cette prophétie M. de F. & M. L. le premier disciple du second des présidens , comme je lui déjà dit , & le second disciple du premier. Ces deux Messieurs à force d'instances obtinrent la permission de venir passer cette nuit dans le parloir de ce Couvent , pendant que la Prophétesse , & ses disciples la passeroient dans le parloir du dedans , afin d'être également prêts à recevoir Elie , car ces Messieurs ne doutoient point qu'il n'arrivât cette nuit (du 21. au 22. Novembre) ainsi qu'il avoit été prédit par cette Demoiselle.

Cependant le Prophète n'arriva point , & ces deux Messieurs , sur-tout l'Abbé de F. plus connu , fut très embarrassé , & il s'est crû obligé de faire à ce sujet son apologie par écrit : je n'ai pu l'avoir , car ses amis d'un certain quartier à qui elle étoit adressé , l'ont supprimée avec soin. Le fait , dit-on , y étoit nié en gros , & avoué , en détail. Mais 1°. ce qui est bien certain , c'est la prédiction pour le jour que j'ai dit 2°. Que la Prophétesse accompagnée de celles qu'elle y avoit admises , ou même invitées , ont passé la nuit dans le parloir du dedans , pendant que ces Messieurs étoient dans celui du dehors. 3°. Ce fait est si constant que Madame la Generale ayant fait en conséquence une visite reguliere dans le Calvaire du Luxembourg , en fit sortir Mademoiselle de M. & fit défendre l'entrée des parloirs à ces Messieurs.

La Prophétesse ayant été ainsi renduë à Madame sa mere , n'en fut pas moins admirée , quoi qu'Elie ne fût pas venu. Car avant cette prophétie manquée , le Sénat avoit fait un décret pour déclarer qu'il est nécessaire , qu'il y ait du faux dans ce grand-œuvre , pour bien remplir toutes les figures qu'il doit représenter.

Ce décret a été d'une grande utilité pour arrêter la témérité de plusieurs mauvais esprits , qui , à cause des faussetés , dont les Prophètes & Prophétesse étoient convaincus chaque jour d'avance , prétendoient les regarder comme faux Prophètes : Mademoiselle de Ma... a bien profité de ce décret , & elle a fait un grand nombre de prophéties de l'espece de celles dont je viens de parler , pendant près d'un an qu'elle a mené , aussi bien que Madame sa mere , & Mademoiselle sa sœur , une vie errante , ayant été obligée de se

Mesd, de Ma . . .

Mefd. de M...

cacher à cause de l'ordre que le Roi lui avoit fait donner de sortir du Royaume, qu'elle ne pouvoit se résoudre d'exécuter. Après bien des déplacements elle revint enfin chez Madame la Comtesse de... d'où elle avoit été obligée de sortir, à cause que cette Dame ne vouloit pas souffrir le concours que les convulsions de la Prophétesse attiroit; & la Comtesse de... ne consentit à la reprendre qu'à condition qu'elle ne sortiroit point, & ne verroit que ceux qu'elle lui marqua, dont le nombre étoit, dit-on, fort petit. La nécessité fit accepter ces conditions, car on ne trouvoit plus de maison où l'on voulût s'en charger. Cette Dame étant tombée malade; la Prophétesse fut consultée, & assura qu'elle ne mourroit point de cette maladie; que Dieu la destinoit à rendre un grand témoignage aux convulsions, pour lesquelles elle auroit la tête coupée. Cette prophétie qu'on regardoit comme indubitable, n'a point empêché la Comtesse de..., de mourir de cette maladie, & d'être garantie par là d'avoir la tête coupée pour les convulsions. Cela a mis Madame de M. & Mesdemoiselles ses filles dans la nécessité d'exécuter l'ordre, & ses filles qui avoient tous les jours des convulsions, aussi-bien que la femme de chambre, n'en ont point eu pendant la route. On peut dire que des Hôtels étoient indignes d'un si beau spectacle: mais on ne sçait à quoi attribuer de ce que ce grand don n'est pas revenu, lorsque ces Dames ont été arrivées dans le lieu de leur résidence; car elles ont trouvé presque tous les François adorateurs, excepté quelques politiques, qui ayant voulu donner la main aux deux côtés, n'ont été acceptés d'aucun, & ont été également reculez pour juges par les Convulsionnistes, quoi qu'ils parussent leur vouloir donner cette qualité, & par les Appellans qui leur sont oppozés, qui n'ont jamais voulu mettre en compromis une chose qui ne leur est pas douteuse; car ils regardent comme un devoir de rejeter les convulsions, & de se déclarer contre

L'Imbecile.

Il y a eu une fameuse Convulsionnaire, dont je ne vous ai rien dit, parce que j'en sçai peu de choses, cependant elle merite d'être au moins nommée: c'est la Marguerite, ou l'imbecile; celle sur les discours de qui les plus grands Prédicateurs Convulsionnistes ont reformé, dit-on, les erreurs. C'étoit une pauvre Païfanne que Madame la D. D. avoit prite pour femme de Garderobe: si elle avoit fait des discours t-ls qu'on l'a dit, on ne pourroit s'empêcher de reconnoître qu'il y auroit du surnaturel, mais qui seroit pourtant encore au-dessous de ce qui est arrivé dans ce genre parmi les fanatiques des Cévenés. On a aussi parlé de son don de discernement des reliques: mais comme il faut avant que de passer au surnaturel épuiser le naturel, je serois tenté de croire qu'il y a eu dans cette créature beaucoup de fraude; & ce qui me le persuade, c'est que l'on ne rapporte d'elle aucune chose au-dessus de la nature. On a parlé de la Croix d'un célèbre Evêque mort il y a long-tems: on lui demanda de qui elle étoit, & elle nomma l'Evêque: mais il est bon de remarquer que Madame D. D. qui emprunta cette Croix pour faire cette épreuve, la demanda à celui qui l'avoit, en présence de quelques personnes, & même de ses domestiques qui ont pu aisément le dire à l'Imbecile. Et une marque que cela s'est passé ainsi, c'est que cette relique devinée, ayant mis cette Convulsionnaire en réputation, on lui porta d'autres reliques, & on fit d'autres épreuves, où elle s'est toujours, ou presque toujours trompée. Cependant on a recueilli avec soin toutes ses prédications & ses discours.

Un zélé Convulsionniste a fait une relation de ce qu'il lui a vu faire un seul jour dans la fin d'Octobre 1731. ou les premiers jours du mois de Novembre suivant. On me l'a fait voir, mais je n'ai pas crû qu'elle valût la peine que je me donnerois à la copier, ainsi je vais seulement vous en faire un extrait.

„ Marguerite, dite l'Imbecille, âgée de trente à trente cinq ans, dont Madame L.
 „ D. de B..... à pris soin..... fut guérie par une néuvaine que cette Dame fit faire pour
 „ elle à saint Medard..... Après son entiere guérison elle a eu des convulsions, qui l'ont
 „ rendue plus célèbre que beaucoup d'autres... Voici ce que j'en puis dire sur le té-
 „ moignag; de mes yeux & de mes oreilles. Pendant trois heures ou un peu plus ses
 „ convulsions la prirent à quatre diverses fois, & duroient à chaque fois un peu plus
 „ de demie heure; & elles se ressembloient toutes pour les mouvemens & les discours: il y
 „ avoit pourtant quelquefois quelque différence.

„ Lorsqu'elle sentit ses convulsions arriver, elle se leva..... donna sa main droite à une

„ personne, & sa gauche à une autre, pour empêcher que la convulsion qui la saisit ne la
 „ jettât à terre, ce mouvement est foible d'abord, mais il croît peu à peu à tel point qu'il
 „ la fait sauter, sa tête est agitée en tous sens, comme si elle n'étoit attachée au corps
 „ qu'avec un lien flexible.... Ce mouvement a duré demi quart d'heure; elle s'est jettée
 „ sur son fauteuil, elle a étendu les bras & panché son col sur le côté comme pour prier.
 „ Elle a enfin mis ses mains en croix sur sa poitrine, elle s'est mise à parler, pour de pas
 „ dire à crier.... Tels étoient ses discours: Priez, chers amis * *bis*, vous travaillez pour
 „ les persecuteurs, vous travaillez pour vous, vous allez être éclaircis de tous les mys- * J'ai crû que pour
 „ teres-là, (elle parloit des convulsions.) Dieu va développer son voile obscurci, il va ternir je pouvois me
 „ &c. C'est l'esprit de Dieu, c'est son ouvrage, *bis*. Chers amis, *bis*, il répand sur vous servir de la maniere
 „ ses grâces.... Vous allez bien-tôt, mon Dieu, les éclaircir par le Prophète Elle, *bis*... dont on marque cel-
 „ Vous connoîtrez les mysteres, mais non à fond, parce qu'il n'y a que Dieu qui les les des chantons.
 „ connoît à fond; *bis*... Vous verrez les Juifs chassés, raillés; ces tyrans abominables;
 „ que de fois... *Grande Dame* * *réjouissez-vous*, votre tems approche, tems de prédestinés; * Madame de Ma.
 „ Le voilà le tems du Seigneur, le voilà, &c. *bis, bis*. Elle se mit à genoux, son corps trem-
 „ bloit. Puis elle dit: Ha qu'il fait bon là-haut, Bienheureux, *bis*, cinq fois. Puis elle dit:
 „ Que de persecutions, cinq fois. Puis, encouragez-vous, *avant de fois*. Ensuite elle dit,
 „ Hérault, ce grand pécheur veut se convertir, il vendra sa charge, se retirera dans une
 „ solitude, & il aura des convulsions. Dans la troisième convulsion elle dit encore: Hérault
 „ ce grand pécheur demande la conversion: il a raison, car il n'a pas long-tems à vivre.
 „ Puis elle dit encore de Madame de M. Venez, grande Dame, dit-elle, la prédestinée
 „ de mon Sauveur: elle a tout quitté pour suivre un si bon Pere. (Ici il y a dans l'original
 „ une lacune, & c'est grand dommage.) „ Puis elle continuë; Sa chère fille travaille
 „ pour gagner le Ciel, elle laboure la terre des bonnes œuvres.
 „ On rapporte l'imposition des mains de cette fille sur plusieurs personnes; & en parta-
 „ culier sur plusieurs Prêtres: puis elle appella Elsie cinq fois, & repéta les mêmes choses
 „ que j'ai déjà rapportées. Ainsi finit pour ce jour ce grand spectacle, qui, ce me semble,
 „ merite quelques réflexions.

1. Messieurs les Convulsionnistes ont prétendu que les convulsions étoient des moyens
 de guérison, & l'on assure que depuis du tems ils se reduisent à des convulsions guerissantes;
 cependant voilà un de leur phenix, qui, si on les en croit, n'a eu des convulsions qu'après
 son entiere guérison.

2. Ses convulsions sont partagées en quatre scènes qui se repètent, & dans lesquelles elle
 dit à peu près les mêmes choses, & ces mêmes choses ne sont que des mots repetés à l'in-
 fini dans chaque scène: une personne plus *imbecile* qu'elle, pourroit en faire autant sans
 aucun furnaturel. L'auteur du Coup d'œil dit que Dieu lui a manifesté l'interieur de plu-
 sieurs personnes; mais l'on n'a vû d'elle aucune autre relation où l'on rapportât des faits
 plus circonstanciés, que ceux dont je vous envoie l'extrait par un témoin oculaire & zelé.
 Cette fille ne parle que de deux personnes, l'une est M. Hérault dont elle prédit la conver-
 sion & la fin de la vie: l'on ne sçache pas qu'il ait pris goût aux convulsions, & il est
 plein de vie & de santé; cependant il y a huit mois & plus que la prédiction est faite. D'ail-
 leurs depuis quand est-il permis de parler avec aussi peu de respect d'un Magistrat? Qui
 lui a dit qu'il est un grand pécheur? Pourquoi s'éleve-t-elle au-dessus de celui à qui Dieu
 a donné autorité sur elle, & à qui elle doit obéir dans toutes les choses qu'il ordonne,
 qui ne seront pas contraires à la Loi de Dieu.

L'autre est Madame de M. elle l'assure qu'elle est prédestinée; & elle prétend par là l'as-
 surance de son salut. Qui est le saint qui ait en cette vie une pareille assurance? Saint
 Paul lui-même nous apprend qu'il ne sçait s'il est digne d'amour ou de haine. Elle donne en-
 suite de grandes louanges à la fille de cette Dame: on sçait ce qu'on en doit penser, quand
 on est instruit que c'est la même qui a inventé une nouvelle Confirmation, & qui a osé
 usurper les fonctions de l'Episcopat. Après de telles actions on peut juger de l'exac-
 titude & de la verité des louanges qu'on lui donne. Enfin elle declare qu'Elle est prêt à paroître;
 mais la prédiction paroît aussi vraie que celle que le second des Præsidents du Sénat fit il y a
 quelques années sur le même sujet; quoique le jour en fut fixé, elle est encore à accomplir.

Vous conviendrez avec moi, Monsieur, qu'il faut avoir renoncé à la raison pour admettre & encore plus pour diviner de pareilles folies.

Vous me demandez des nouvelles de l'admirable Gontier : excepté son fameux acte, on en a peu parlé. Je vais vous dire ce que j'en ai pu apprendre, j'y joindrai ce que les Convulsionnistes en ont dit dans un Ecrit intitulé, *Reflexions sur l'Ordonnance du Roy du 17. Janvier 1732.* Pierre Martin Gontier âgé de 22. ans alloit sur le Tombeau pour reformer sa taille, car il étoit contrefait, comme il est encore. Il ne tarda pas d'y avoir des convulsions, & il est le premier qui ait paru chez M. Herault pour ce sujet. Le 10 Janvier 1732. revenant de saint Medard avec son pere & un garçon Tonnelier de ses voisins, il fut pris par des. Excamps & amené chez M. Herault. Ce Magistrat l'ayant interrogé sur ses convulsions, il avoua qu'il se les donnoit quand il vouloit, & offrit d'en avoir sur le champ. Il se trouva parmi les assistans quelques Medecins & Chirurgiens qui furent témoins de la maniere dont ce petit fourbe se donna ses convulsions ; & je sçai d'une personne qui étoit presente, qu'il les contrefit si bien, que s'il ne lui avoit pas entendu dire à lui-même qu'il se les donnoit quand il vouloit, il les autoit cruës serieuses. Les Chirurgiens pendant ce tems l'examinerent avec soin, après quoi ils dresserent leur procès-verbal, que vous avez vû à la tête de ceux faits à la Bastille.

Gontier ne fut pas plutôt sorti de chez M. Herault, qu'il connut le tort qu'il s'étoit fait par une telle déclaration. Quel moyen après cela de paroître devant les membres du Sénat dont il a l'honneur d'être connu, & d'en esperer des secours qui le dispensent désormais d'un travail penible & assidu, sans quoi il se trouveroit exposé à retomber dans l'indigence ? Il ne voit qu'un expedient, c'est de prendre la contenance d'un penitent, d'aller leur avouer qu'il a dit qu'il se donnoit ses convulsions, & qu'elles étoient volontaires ; que ce qu'il a dit est faux, que ses convulsions sont venues à propos pour autoriser son mensonge, & qu'il a été forcé à mentir par la crainte des menaces de M. Herault.

Ce jeune fourbe executa donc tout ce que je viens de dire qu'il avoit pensé, & je me suis point surpris qu'un malheureux capable d'une telle supercherie ait fait ce second mensonge ; mais ce qui fait le sujet de mon étonnement, c'est que des personnes sensées osent traiter avec la derniere indignité un Magistrat à qui ils doivent du respect, & des Medecins & Chirurgiens connus & estimés dans Paris, pour des personnes pleines d'honneur & de probité, sur le témoignage d'un homme qui commence par declarer qu'il a menti. Cependant la declaration de Gontier est reçüe par le Sénat comme une verité indubitable : on en dresse un acte autentique, on invite un nombre de personnes respectables de se trouver à saint Medard, on y amene Gontier en tromphe sur le Tombeau : là il declame à haute voix contre le Magistrat, & declare tout ce qu'on a jugé à propos qu'il declarât. On passe ensuite dans la Sacrificie où l'on dresse un acte : on le fait signer aux assistans, & on ose même en proposer la signature à deux Conseillers du Parlement qui le refuserent ; & comment avoit-on pu se flatter que ces deux respectables Magistrats deviendroient complices d'un acte digne d'envoyer son auteur aux galeres ? En effet, s'il étoit permis au premier fripon de venir dans une place publique diffamer un Magistrat, & d'aussi honnêtes gens que ces Medecins & Chirurgiens, & que sans autre preuve contre eux que le témoignage de cet avanturier, il y eut des personnes capables de lui assurer l'impunité, en le dérochant à la justice & le recompensant même de cet excès, à quoi ne seroient pas exposés ceux qui sont assis dans les Tribunaux ? Si ceux du Sénat à qui Gontier s'est adressé avoient fait leur devoir, ils devoient lui dire : c'est un témoignage bien suspect que celui d'un homme qui fonde la prétendue verité qu'il veut publier, sur la declaration qu'il fait que ce qu'il a dit précédemment étoit faux : si vous voulez que nous vous croyons, il faut que vous retourniez chez M. Herault, & que vous lui declariez qu'effrayé de paroître devant lui, & intimidé par ses menaces, vous avez été assez malheureux de lui mentir, en lui disant que vos convulsions sont volontaires ; il faut ensuite que vous lui prouviez la fausseté du procès-verba. Si vous ne pouvez vous résoudre à suivre ce conseil, pleurez en secret vôtre faute ; mais n'attendez pas que nous en devenons complices, en vous fournissant une retraite qui vous mette en état de ne point craindre la peine que vous meritez si votre declaration est fausse. C'est ainsi à peu près que S. Cyprien faisoit reparer les fautes de ceux qui avoient abandonné

la foi : il falloit non-seulement retracter ce que l'on avoit dit ou fait en faveur des Gontier. idoies , mais s'exposer ensuite aux plus grands tourmens , & à la mort même , pour expier les affoiblissimens dans lesquels on étoit tomé : on pouvoit bien disputer de faire rendre ce témoignage à ceux à qui Dieu n'avoit pas accordé un courage proportionné à l'épreuve , mais l'on étoit bien éloigné de regarder comme innocent quiconque avoit commis des fautes de ce genre. Que doit-on donc penser d'un homme de la lie du peuple , qui en retractant sa faute va se cacher ensuite , n'ayant autre chose à craindre que d'être mis dans un lieu , où excepté la liberté il auroit été trop honoré d'être , & où il auroit été mieux pour tout , qu'il n'avoit été de sa vie ? Cependant , Monsieur , on a regardé Gontier comme un heros pour avoir fait cette declaration : un carosse d'équipage l'attendoit à la porte de l'Eglise , il y est conduit avec grand respect par les Convulsionnistes choisis par le Sénat pour cette auguste fonction. On le mène dans un lieu où l'on a pour lui des soins au-dessus de ceux qu'on prendroit pour un honnête homme : dès qu'il vient quelqu'un de Province qui est du nombre des Freres , il va rendre ses respects à ce genereux Confesseur ; & comme on seroit surpris de le voir si contre-fait , l'on a soin d'avertir qu'il l'étoit encore davantage , & c'est une chose dont on ne permet pas de douter. Quel est le fripon aujourd'hui qui ne sera pas autorisé à imiter la conduite de celui-ci , dès que la chose est si facile : & si de tels excès sont soufferts , à quoi n'expose-t-on pas les plus honnêtes gens , comme je l'ai déjà dit ?

Cependant par l'Ecrit dont je vous ai parlé , on refute avec insulte le procès-verbal des Medecins & Chirurgiens , & l'on y oppose les declarations de Gontier , que l'on rapporte comme les pieces les plus autentiques , & dont il n'est pas possible de douter : & la passion aveugle tellement l'auteur de cet Ecrit , qu'il ne voit pas que parce qu'il rapporte lui-même , il est aisé de reconnoître les fourberies & les mensonges de Gontier. Lisez-en , je vous prie , sur tout la page 67. & vous serez convaincu de ce que j'ai l'honneur de vous dire. Au reste il y a lieu de s'étonner de ce qu'on n'a pas relevé un miracle arrivé à l'occasion de cet acte : c'est que Gontier à qui les convulsions prenoient dès qu'il approchoit du Tombeau , ait eu le tems de monter dessus , d'y demeurer celui qui a été necessaire pour lire sa declaration , d'en descendre ; & d'être dans la Sacristie pendant qu'on y a dressé & signé l'acte , & de gagner ensuite le carosse qui l'attendoit , sans que les convulsions soient venues. Vous m'avouerez , Monsieur , que c'est une merveille qui meritoit de passer à la posterité , & qu'on me doit sçavoir gré de lui avoir conservée.

Je vais à present vous raconter les hauts faits de l'incomparable Juif-errant , qui est M. A... bon Bourgeois de Paris , très-honnête homme , qui demeure avec une sœur veuve fort vertueuse ; mais le malheur de ces deux personnes , c'est de s'être liées avec ceux qui ont donné le plus aveuglement dans le fanatisme d'aujourd'hui.

M. A... à force d'avoir entendu des Conférences sur le retour d'Elie & le rappel des Juifs , crut , comme ses Docteurs le lui disoient , que le tems en étoit venu , & l'imagination remplie & échauffée des figures arbitraires dont ces personnes lui parloient incessamment , & du don de prophétie que devoient avoir plusieurs dans ces derniers tems , il commença par croire qu'il étoit un de ceux qui avoient reçu ce don ; & il en fit des épreuves qui ne furent pas heureuses. Une seule que je vais vous rapporter vous en convaincra. Etant en sa maison de campagne avec plusieurs qui avoient reçu le grand don : c'est-à-dire les convulsions , il parut tout d'un coup reveur , & fut quelque tems sans rien dire ; puis se leva ensuite avec précipitation ; & dit qu'il alloit donner des ordres pour ceux qu'il venoit de voir partir de Paris pour venir dîner chez lui. Cela surprit la compagnie : il les assura que rien n'étoit plus certain , il nomma les quatre personnes qui étoient dans le carosse , dit qu'elles étoient parties , & à l'heure à laquelle elles arrivoient , raconta les provisions qu'on avoit mis dans le carosse qui étoient abondantes , & régla sur cela son dîner , où il retrancha beaucoup par cette raison , pour éviter une trop grande superfluité. L'heure où cette compagnie devoit arriver étant bien passée , & la fête commençant à se faire sentir à ses hôtes , on lui proposa de dîner sans attendre plus tard , mais il ne le voulut pas. Il fut à la fin obligé d'y consentir , & la compagnie fit penitence à cause de cette prophétie ; le dîner ayant été retranché , à cause de ceux qu'on attendoit , & leurs provisions sur lesquelles on

M. A...Juif-errant.

avoit compté n'étant point arrivées. Il fit, dit-on, à cette occasion un beau discours, dans lequel il assura que la prophétie avoit été vraie & certaine, mais que Dieu pour le punir de quelques mouvemens de vaine gloire, avoit fait changer de dessein à ceux qui étoient prêts à partir pour venir dans sa maison.

18, 11

L'on assure que ce fut il y a environ un an que M. A.... se croyant destiné à figurer le Juif qui commence à douter & à s'ébranler, & qui cherche le Prophète Elie, résolut de remplir sa maison, & en prit le surnom de *Juif-errant*. Il partit donc à pied de sa maison de campagne éloignée de six lieues de Paris: il chercha au long & au large, il marcha beaucoup, & jeûna encore plus; & après bien des fatigues & des peines infructueuses, il revint chez lui sans avoir pu apprendre des nouvelles d'Elie, ni de ses freres les Juifs.

Il fit ainsi plusieurs voyages, & si l'on en veut croire les mauvaises langues, il y perdit une partie de sa tête. Enfin vers la fin de Septembre 1732. il se mit en chemin pour le dernier voyage qu'il ait fait de cette année-là.

Il partit en bonnet de nuit & en pantoufles, & son Curé en ayant été instruit, en fut en peine, quoique plein de zele pour le grand-œuvre, comme le sont tous les disciples du premier des Présidens du Sénat, dont il est un des plus chers. Il écrivit à un autre Curé qui n'est éloigné de Paris que de quatre lieues, & qui est aussi disciple du même Président, & lui marqua son inquiétude; & ce dernier en recevant la lettre, dit à un ami commun qui étoit avec lui, que M. A... étoit devenu fol. Ce Curé alloit un peu vite, & il est le seul ami du grand œuvre qui ait ainsi parlé: quoiqu'il en soit, le Juif-errant mit trois jours à faire ce dernier voyage, & le deuxième il arriva auprès d'une ferme où l'on respecte peu sa dignité, les chiens coururent sur lui & lui arrachèrent les basques de derrière de sa veste, & quelque chose du vêtement de dessous, & endommagerent même, à ce qu'on assure, la partie du corps qu'il couvroit: ensuite les gens auxquels il demanda l'hospitalité la lui refuserent, & à force de prieres il obtint pour toute grace de coucher dans la grange, où ils l'enfermerent, car son habillement & ses discours leur fit porter de lui le même jugement qu'en avoit porté le Curé dont je viens parler.

p. 77

La nouveauté du gîte, & la maniere dont le Juif-errant y avoit été reçu, lui ayant donné une grande impatience d'en sortir, & les gens de la Ferme ne se pressant pas de lui ouvrir la porte, il profita d'une échelle qui étoit dans cette grange, pour monter sur un tas de bled près d'une fenêtre, passa ensuite l'échelle en dehors, sortit de ce lieu le plus promptement qu'il pût & regagna sa maison, où il arriva encore de bon matin. Il trouva déjà assemblés en une salle quatre personnes, sçavoir le fameux Chevalier de... instituteur du nouveau Baptême, Mademoiselle P. qui dans ses convulsions representoit l'épouse du Cantique des Cantiques, comme le Chevalier representoit l'Epoux, l'auteur du plan, & un autre Prêtre. Le Juif-errant en entrant se prosterna d'abord aux pieds de l'Epoux, ensuite à ceux de l'Epouse, puis de l'auteur du plan, & ne rendit point le même honneur au Prêtre qui faisoit le quatrième, qui très-offensé d'une distinction si humiliante, en demanda raison. Le Juif-errant lui dit que c'étoit par la connoissance qu'il avoit, qu'il n'avoit pas perseveré dans la justice, qu'il s'étoit cru obligé de le priver de cet honneur. Cette réponse ayant plus irrité ce Prêtre que ce qui l'avoit précédé, il manqua de respect au Juif-errant, & la querelle auroit été loin, si l'Epouse n'eut pris parti, & n'eut fait souvenir le Prêtre des lumieres surnaturelles données au Juif-errant; & enfin elle lui parla avec tant de force, que l'auteur du plan a dit à une personne que je connois, que jamais il n'avoit vû pleurer de si bon cœur que le fit alors ce Prêtre, qui se jeta aux pieds de l'Epouse, déclara qu'il avoit la foi aux paroles du Juif-errant, & se reconnoissoit coupable, (sans sçavoir pourtant de quoi) & s'étant de cette maniere soumis à la décision infailible du Juif-errant, la paix fut faite. M. A** a continué de prophetiser, d'avoir des convulsions, & sa maison remplie de Convulsionnaires & Convulsionnistes jusqu'à la fin de l'année qu'il est revenu à Paris, où sa famille, dit-on, pour de bonnes raisons, ne l'a laissé voir à personne pendant plusieurs mois. J'ai ouï dire qu'il étoit à present à la campagne: mais l'on parle si diversement de son état, que je ne vous en dirai rien, car je ne veux vous rien dire que de certain: & comme à son occasion je vous ai parlé du Chevalier & de l'Epouse, je vais vous dire

tout de suite ce que j'en sçai. Je commencera par le Chevalier.

M. le Chevalier D** est âgé d'environ 30. ans. Il est cadet de bonne maison, & fort aimable de sa figure, à ce qu'on dit, car je ne l'ai jamais vû. Il avoit d'abord embrassé l'état Ecclesiastique : il changea ensuite de sentimens, & embrassa successivement divers autres genres de vie ; enfin touché des remontrances de Madame sa mere, il se retira pour penser serieulement à lui, dans un Château en Province auprès d'une Dame, amie de Madame sa mere, & qui avoit un fils qui vivoit dans une grande pieté. Il y vécut de la même sorte pendant quelque tems ; ensuite de quoi il alla dans une ville voisine se délasser pendant quelques mois, & a continué pendant plusieurs années la même vie avec les mêmes alternatives. La Dame chez qui il étoit étant morte, le Chevalier revint auprès de Madame sa mere, où il mena la vie d'un pieux fainéant. Comme cette maison étoit un lieu d'assemblées, de conferences, & de rendez-vous de tous les Figuristes outrés, le Chevalier devint habile dans cette doctrine, qui a servi de base au fanatisme des convulsions. Dès qu'elles parurent il en devint le protecteur, aussi-bien que Madame sa mere, & déplora amèrement l'aveuglement, la rebellion & la revolte de quiconque ne suivoit pas sur ce chapitre les décisions toujours infailibles du Sénat. Madame sa mere étant morte dans les plus beaux jours des convulsions, le Chevalier qui se trouvoit seul de sa Famille à Paris, se lia d'une maniere particuliere avec le grand maître des ceremonies des Convulsionnaires, & qui est en même tems introducteur des Convulsionnistes auprès d'elles. Cet homme qui est M. A... qui avoit depuis long-tems la réputation de ne rien croire, paroît avoir passé d'une extrémité à l'autre, car il croit tout, même les choses les plus incroyables : il a peut-être ses raisons pour en user ainsi ; car j'ai ouï dire à un Curé de Paris très-zelé pour l'appel, qu'il lui avoit été impossible pendant long-tems d'empêcher les assiduités de M. A... dans une maison de sa Paroisse, ce qui étoit un sujet de scandale, mais que les convulsions avoient fait ce qu'il n'avoit pû faire : il ne faut pas s'en étonner, car il y a une grande difference entre les assiduités dont on se fait un merite, & d'autres qui sont un sujet de traverses & de peines. Mais revenons à notre Chevalier. Il courut donc toutes les Convulsionnaires avec l'amî dont je viens de vous faire le portrait. Une d'entr'elles lui prédit un jour qu'il auroit des convulsions : la prophétie fut dans peu accomplie ; l'on disoit que c'étoit pour la conversion d'un de ses amis : je ne sçai si ce dernier point a eu son accomplissement, car on n'en a pas instruit le public. Les convulsions lui ont bien-tôt procuré le don de prophetie, & celui des beaux discours ; on les a recueillis avec soin, & répandus à Paris & dans les Provinces sous le nom de Frere Hilaire : on lui doit cette justice, que ses discours ont été plus mesurés que beaucoup d'autres, mais ils sont remplis d'un orgueil insupportable : il regarde tous les Convulsionnaires comme des personnes cheries de Dieu d'une maniere particuliere, & élevées par les convulsions à une gloire au-dessus de tout ce qu'on peut penser : il attribue à l'éclat de cette gloire immense, la chute de quelques-uns de ses freres, & il demande par un discours entier, que Dieu daigne les couvrir d'un voile qui la leur cache ; il fait à ce sujet beaucoup de mauvaises applications de l'Ecriture, qu'on voit bien qui ne lui est pas familiere, qu'il n'entend pas, & qu'il ne connoit que par ceux qui sont à la tête de ce grand œuvre, en un mot, on voit que c'est un grand malheur pour le Frere Hilaire que de s'être mal associé, & qu'il est plus seduit, que seducteur.

L'Invisible ou la Rosalie ayant prédit lors de leur prétendue mort, qu'il mourroit aussi, & qu'il ajouteroit au tems qu'il devoit rester mort, quatre heures qui avoient manqué à la sienne, il se persuada que cette prédiction lui donnoit en même tems le pouvoir de l'accomplir ; mais il n'en arriva pas ainsi, car il ne pût imiter la mort de ses sœurs que vingt-quatre-heures, au lieu de mourir pendant trois jours & quatre heures de plus, comme cela lui étoit ordonné. Mais revenons à ce qui lui arriva chez le Juif-errant ; il y trouva une Demoiselle qui depuis long-tems tombe du mal caduc, & qui avoit la tête farcie de toutes sortes d'explications fausses & arbitraires de l'Ecriture, qu'elle entendoit faire chaque jour chez elles au second des Présides, l'Abbé de F. son disciple, & à quelques autres qui y faisoient continuellement des Conferences. Le Chevalier, autrement Frere Hilaire, qui avoit aussi entendu grand nombre de Conferences de même espece de M. P. que Madame sa mere croyoit un grand Docteur, fut ravi de trouver une personne telle que cette Demoiselle P.

Fin du Juif-errant.

M. le Chevalier
D... autrement
Frere Hilaire.

Frere Hilaire.

qui avoit des convulsions, qui se joignant à son ancien mal, les rendoient bien plus remarquables. Les discours s'y joignoient bien-tôt, aussi-bien que les revelations, & ils apprirent par cette voie que le frere Hilaire devoit figurer l'Epoux de l'Eglise, & la Demoiselle l'Epouse; & quand ses convulsions la prenoient, on la mettoit la tête en bas, & l'Epoux se couchoit à terre auprès d'elle, & là paraphrasant le Cantique des Cantiques, ils disoient autant de folies qu'il leur en venoit dans l'esprit, qui étoient admises & divinées par la compagnie. Le tems se passa ainsi pieusement & agreablement jusqu'à ce qu'il fallut revenir à Paris. Le pere de la Demoiselle est un vieillard qui n'a reçu aucun don, & qui ne fait aucune estime de ceux dont les autres sont favorisés, car il traitoit tout cela de folies; & trouvant toutes ces aemblées ridicules, il les traversa, de sorte que le frere Hilaire qui n'avoit plus la liberté de voir l'Epouse aussi long-tems & aussi souvent qu'il étoit necessaire pour prononcer les discours prophetiques dont il se croyoit chargé, chercha un remede à cet inconvenient. Il le trouva dans une figure admirable. *La Synagogue devoit être reprouvée, & il declara que Mademoiselle P. la representoit, & par cette raison il la répudia*, & choisit pour nouvelle Epouse une plus jeune Convulsionnaire, dont les traits & la figure paroissoient avoir plus de rapport aux expressions litterales du Cantique des Cantiques. Un Prêtre zelé Convulsionniste, mais homme simple, scrupuleux, & aisé à effaroucher sur un certain sujet, témoigna sa peine de ce changement, & sur tout l'inquietude qu'il avoit de sçavoir comment on se conduiroit, si dans le feu de la prophetie, l'Epoux se presentoit pour embrasser l'Epouse. Un grave Ecclesiastique devant qui il proposa sa difficulté, lui dit qu'on y avoit pourvû, & que lorsque l'Epoux & l'Epouse avoient leurs convulsions, on plaçoit un Ecclesiastique entr'eux d'eux, qui presentoit à l'Epoux pour recevoir au lieu de l'Epouse ses embrassemens. Une personne à qui j'ai rapporté ce fait, que je sçai d'une maniere très-certaine, m'a demandé comment l'Epouse faisoit quand c'étoit elle qui vouloit embrasser l'Epoux, si l'Ecclesiastique lui pretoit son ministère, comme à l'Epoux, ou si elle avoit à son autre côté une femme pour recevoir ses caresses; à tout cela j'ai confessé mon ignorance, car je ne sçais que ce que je viens de vous dire, & je vous en avertis, afin de vous épargner les mêmes questions.

Dans le mois de Janvier ou de Fevrier de cette année, le frere Hilaire étant allé dans une maison, dont la Maitresse se conduit par les conseils du premier des Présidens du Sénat y trouva sa sœur l'Aboyeuse, que l'on a eu le bonheur d'avoir six semaines dans cette maison. La Maitresse du logis le pressa de faire quelque grande action digne de lui, & digne de la maison où il étoit: il résista quelque tems, & alors les convulsions lui prirent aussi-bien qu'à l'Aboyeuse, & se trouvant près l'un de l'autre, ils se firent mutuellement de grandes caresses, dont quelques esprits malfaits qui étoient de la compagnie se scandaliserent, jusqu'à abandonner le spectacle, & se retirer. Ce fut alors que le frere Hilaire demanda une jatte pleine d'eau: dès qu'on lui eut apportée, il fit mettre à genoux l'Aboyeuse, lui ôta, ou fit ôter la coëffure, puis trempa ses doigts dans l'eau, & les teçoua sur la tête de l'Aboyeuse, en disant; *Dieu se baptise dans le feu & dans le sang, Au nom du Pere & du Fils, & du saint Esprit*. Il fit ensuite la même ceremonie à toute la compagnie, Maitres, Maitresses, & Domestiques; & tous ceux qui reçurent ce nouveau Baptême, le regarderent comme une grande faveur, & dans l'excès de leur joie ils en parlèrent. Cependant tout le monde n'en jugea pas de même. Cet étrange excès d'oser donner un nouveau Baptême après celui de Jesus-Christ, a décrié extrêmement dans l'esprit de plusieurs celui qui en étoit auteur, & leur a fait connoître quel est l'esprit qui anime dans les convulsions. M. T. Docteur, écrivit à la Dame chez qui s'étoit donné ce nouveau Baptême, qu'il traite d'impie, & lui rapporte un grand nombre d'autorités des P. res, pour lui prouver la faute énorme de celui qui l'a donné, & de ceux qui l'ont reçu. La Dame qui, comme je l'ai déjà dit, a bon conseil, puisque c'est le premier des Présidens qui la conduit, prit le parti plus court, qui fut de nier la chose, & de se servir de la dénégation pour nouvelle preuve que l'on calomnie l'œuvre de Dieu. M. T. qui étoit assuré du fait, fut bien surpris d'une telle réponse, qui ne l'empêcha pas de continuer à censurer le fait comme certain, & comme le plus grand excès auquel on se fut encore porté.

Ce même jour, c'est-à-dire, le lendemain ou sur lendemain de ce Baptême donné, on

rencontra

rencontra Frere Marc, qui conduisoit une petite troupe de femmes chéries, arrivées exprès à Paris pour voir *le grand-œuvre*; car ces voyages tiennent lieu des anciens pèlerinages d'autrefois. Celui qui le rencontra lui demanda ce qu'il pensoit du Baptême donné par Frere Hilaire; il répondit: *Il ne faut pas en parler, & prendre garde qu'on ne le sçache: il a promis de ne le plus donner.*

Celui à qui il avoit fait cette réponse, crut devoir avertir un de ses amis du secret qu'il falloit garder à cet égard; mais quelle fut sa surprise, lorsque cet ami lui dit avec indignation: *Pourquoi cacherois-je les merveilles de Dieu? ce Baptême est une admirable figure. A ce mot de figure, celui qui improuvoit ce Baptême sortit brusquement, & alla chercher l'Abbé de... pour s'affliger avec lui de ce qu'on soutenoit de tels excès. L'Abbé de... après l'avoir écouté, lui dit que le Frere Hilaire est affligé d'avoir commis cette faute; qu'il se plaint de ce que ceux qui étoient présens & qui avoient leur raison, ne l'en ont pas empêché; & ajoute qu'il est pardonnable, parce qu'il étoit alors sans liberté; & il cite pour preuve que ce Baptême est condamné de tous, qu'un tel même, quoique zélé Figuriste, le condamne. Point du tout, lui dit l'autre; car c'est lui qui vient d'en prendre la défense contre moi: & après s'être rendu compte réciproquement de ce qu'on leur avoit dit, il s'est trouvé que les mêmes personnes ont condamné le Baptême dans des occasions, & l'ont approuvé dans d'autres. Telle est, Monsieur, la bonne foi & la vérité de plusieurs, pour ne pas dire de presque tous nos Convulsionnistes.*

Fin de ce qui regarde le Frere Hilaire.

Fin de la premiere Partie.

SECONDE PARTIE.

*Lettre de M***. à M***. dans laquelle il lui fait le détail de tout ce qui est arrivé aux Convulsionnaires dont il a eu connoissance.*

VEnons maintenant à Mademoiselle P. premiere épouse du Frere Hilaire, & répudiée — Mad. P. & M. sont
comme figurant la Synagogue. Elle n'est pas la seule de sa famille favorisée du grand Frere.
don: de quatre qu'ils sont, l'aînée des filles, & le cadet des garçons, ont eu, & ont
encore des convulsions.

Pendant qu'elle étoit chez le Juif-errant, M. son frere la vint voir & la vit tous les jours en convulsion, aussi-bien que le Frere Hilaire: il en fut charmé, & encore plus de leurs prophéties, & de leurs discours

Il fut appelé à Paris par son emploi, & son imagination remplie & échauffée de tout ce qu'il avoit vu, joint au désir de participer au grand don, lui procurèrent dans peu des convulsions. D'abord ce ne furent que hurlemens assez semblables à ceux d'un loup; peu après il commença à prophétiser: mais les hurlemens précédant toujours la prophétie, & la personne qui l'emotoyoit n'ayait aucun goût pour cette musique, le pria de se retirer; il revint donc chez son pere, où sa sœur revint peu après

Dans ces commencemens il rencontra un jour un de ses anciens amis, à qui il dit son état: cet ami lui conseilla de ne plus voir de convulsions, & se le distraire sur les finances pour essayer de les faire passer. Il goûta cet avis, qui lui réussit si bien, qu'il fut dix jours sans en avoir; mais trois jours les zélés pour cette cure ayant appris le changement, lui en firent de grands reproches, & lui remuerent tellement l'imagination en par-

Mad. P. & M. son Frere,

tant toujours des convulsions & avec éloges, qu'elles lui prirent sur le champ, & il fit en même tems un discours contre les faux sages, c'est-à-dire une grande invective contre celui qui lui avoit conseillé de faire des efforts pour se garantir de ses convulsions. On l'appelle, je crois, Frere Etienne, & c'est lui qui dit avoir eu la vision des trois fosses, dont on vous a parlé, & voici comme il l'a racontée lui-même.

Il dit qu'un jour pendant ses convulsions, il vit la Croix de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, & au pied trois fosses: il demanda ce que signifioit ces trois fosses, & lui fut dit, que c'étoit la reponse aux objections; il fit instance jusqu'à trois fois, & on lui répondit toujours la même chose: mais à la quatrième Dieu se laissa vaincre, & lui expliqua en détail l'usage des trois fosses. Il lui dit que dans la première il falloit y enterrer ses réflexions & ses raisonnemens; que dans la seconde il falloit y enterrer sa réputation, & tout ce qui pourroit servir à la conserver; & dans la troisième enfin, qu'il falloit y enterrer son propre esprit, sa raison, & s'y enterrer, pour ainsi dire soi-même, en demeurant sur tout ce qu'on pourroit dire contre le *grand-œuvre*, dans un silence semblable à celui des morts. Il est bon de remarquer que cette vision arrivée, dit-on, au mois d'Avril, n'a été rendue publique que plus de deux mois après, & ensuite de la publication de l'Ecrit de M. de Lan, intitulé, *Réponse au Plan*. L'on a trouvé que cette vision tiroit d'embaras les Convulsionnistes, qui ne pouvoient répondre à cet Ecrit, & qui ne vouloient pas convenir de l'impuissance où ils étoient de le pouvoir faire. Frere Etienne, car c'est ainsi qu'on appelle M. P. à ce que j'ai ouï dire, a ses convulsions avec sa sœur chez son pere, & tous les deux font des discours & des predinctions continuelles qui sont fort exaltées par leurs partisans, mais que d'autres trouvent pleines de l'esprit d'orgueil & de schisme. Au reste, il ne faut pas vous laisser ignorer, que ce Frere Etienne s'est donné de grandes peines pour apprendre des nouvelles d'Elie: l'on dit qu'il y a des nuits où il a fait six lieues de chemin & plus; mais ses peines ont été infructueuses, & il n'a rien appris, ni d'Elie, ni des Juifs.

On ne sçait à quoi attribuer ce retardement de l'arrivée du Prophete, car le second des Présidens dans son Ecrit intitulé, *Réflexions sur le Mystere de la Croix, renouvelé de nos jours par les convulsions*, dit que ce qui a retardé sa venue jusqu'à présent, c'est qu'il falloit que les convulsions le précédassent, & qu'il va venir pour se mettre à la tête de cette œuvre. Or les convulsions étant venues, & les *Convulsionnaires*, ainsi qu'il le dit, l'appellans à grands cris, & ayant prédit la venue de ce Prophete pour le tems présent, on ne comprend plus à quoi il tient qu'il ne vienne. Mademoiselle sa sœur & lui, ont ensemble leurs convulsions, & l'on préfere ce spectacle à beaucoup d'autres choses, comme par exemple, aux Offices de l'Eglise, qu'on regardoit anciennement comme des devoirs; mais c'étoit dans les siècles d'ignorance; & avant qu'on fût éclairé des lumieres répandues par les Convulsionnaires.

Vous desirez sçavoir ce que c'est que Frere Poncet, dont vous entendez beaucoup parler. C'est un homme qui fait du bruit depuis long-tems, par les différentes affaires où il a pris part. Il est d'une bonne famille de Marchands à Paris: ils étoient quatre freres qui ont tous quatre sacrifié une partie de leurs biens, pour secourir ceux qui étoient dans le besoin. Frere Poncet qui est l'aîné, & l'un des disciples du second des Présidens, est des plus zelés pour les figures outrées & arbitraires; & ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'est élevé contre eux à ce sujet, même parmi les personnes qui leur sont unies pour la cause de l'appel.

Il fut envoyé par le premier des Présidens, dont-il avoit des instructions secretes outre la commission du Sénat, pour remettre l'ordre & la paix dans un pais éloigné, parmi les Freres qui y demeuroient: sa légation ne fut pas heureuse; les troubles augmentèrent au lieu de s'appaiser, & les partis opposés se réunirent dans un seul point, qui fut de se plaindre de lui, & de demander que toute autorité lui fût ôtée. Depuis il a vécu dans le même pais, d'une maniere chrétienne & édifiante, s'épargnant tout pour faire du bien à ceux qui en avoient besoin; mais en trouvant le secret de se faire haï de tous, & de n'avoir la confiance de personne.

Il étoit dans cette situation, lorsqu'il apprit par des lettres des principaux du Sénat, les grandes merveilles qui se faisoient à Paris. Comme chaque ordinaire il en apprenoit de

Fin de Mad. P. & M. son Frere.

M. des E.... autrement Frere Poncet.

nouvelles, & que quelques personnes avoient peine à croire cela vrai, il dit à ceux avec qui M. des E... autre-
 ment Frere Poncet, lui avoit mandé.

Dès qu'il y fut arrivé on le mena voir les Convulsionnaires; il avoit averti qu'il les examinerait sévèrement, & qu'il ne seroit pas de facile croyance. Dès la première où on le mena, il se confessa vaincu, car elle le regarda fixement, & dit ensuite à la maîtresse du logis: *Ce Monsieur vient de fort loin pour connaître l'œuvre de Dieu; & elle ajouta à ces paroles claires plusieurs autres obscures, & qu'on pouvoit interpreter différemment.* Frere Poncet en fut sur le champ instruit par la Dame, à qui la Convulsionnaire avoit parlé. Il admira le surnaturel d'une telle aventure: il lia les paroles claires à celles qui ne l'étoient pas, & son imagination naturellement féconde lui fournit le supplément nécessaire pour rendre la prophétie claire & complète, & ce fut un grand triomphe pour les Convulsionnaires.

Il est vrai que des personnes ennemies du grand-œuvre, faisoient sur cette prophétie diverses objections. Elles observoient d'abord 1°. que la négligence, le peu de propreté, & l'espèce de singularité des habits de Frere Poncet, l'avoient souvent fait prendre pour un Juif Allemand dans le pais d'où il venoit, parce qu'on leur reproche les mêmes choses dont leur pauvreté est la raison; & l'on disoit que si dans un pais étranger, on ne le croyoit pas François, on pouvoit encore plutôt le croire étranger au milieu de Paris, où il n'y avoit personne qui lui ressemblât. 2°. Qu'il y avoit grande apparence que la maîtresse du logis avoit parlé de lui à la Convulsionnaire. 3°. Enfin qu'en supposant vrai tout ce qu'on lui avoit rapporté, l'on ne voyoit pas qu'il y eût de quoi porter une décision si complète, & encore moins si prompte; mais comme Frere Poncet ne demanda conseil, ni à ces personnes, ni à d'autres, il n'en décida pas moins que l'œuvre étoit divine.

Il le manda dans le pais d'où il venoit, en ordonnant en même tems de le croire par provision, se réservant de donner des preuves pour affermir cette croyance, quand il le jugeroit à propos.

Depuis ce jour, il n'en a passé aucun sans voir les Convulsionnaires; & dans le mois de Fevrier dernier, il comptoit soixante-trois nuits de suite qu'il avoit passées chez les Convulsionnaires, c'est-à-dire qu'il n'y avoit pas manqué depuis son arrivée.

Dans ce même mois (de Fevrier) il écrivit une Lettre de seize pages, toujours au même pais, & il l'adressa à un Docteur de Province qui s'y étoit retiré. Il le prie d'abord de cesser tout autre travail, pour s'appliquer uniquement à faire des extraits de tout ce qu'il trouvera dans les Vies des Saints depuis cinq cens ans, de pueril, d'extravagant, & d'indecent, afin de rassurer l'imagination alarmée & blessée de ceux qui voyent dans les Convulsionnaires des choses de cette espèce. Il lui apprend que le Sénat à qui il ne donne que la qualité d'Assemblée, a décidé aussi-bien que lui, que cette œuvre étoit sûrement divine; & que les secours meurtriers demandés & accordés, sans qu'il en soit arrivé d'accidens, sont une preuve de la divinité de cette œuvre: il ajoute que l'Assemblée a pourtant jugé à propos de les défendre. Il dit ensuite que M. c'est le second des Présidens, lui a dit, qu'il n'y avoit à Paris, treize mille personnes qui n'avoient point eu d'autre catéchisme que les Convulsions, & qui étoient aujourd'hui fort zélées pour la cause. Il finit enfin cette longue Lettre par ces paroles: *Ce que nous n'avons pas fait, les convulsionnaires l'ont fait. L'Evangile est annoncé aux pauvres & aux peccés. . . Voilà ce qui me paroît extrêmement grand: & cependant, si M. de la Place à raison, si tout ceci n'est qu'une illusion, le Tombeau de M. Paris aura enlevé à Jesus-Christ son ermite. Ces grands combats que l'on a soutenus pour la vérité depuis vingt ans, se sont terminés par un fanatisme insensé, qui nous expose avec raison à la risée de nos ennemis. Car il ne faut pas s'y tromper, tout le peuple est dévié aujourd'hui, & une partie des meilleurs Ecclesiastiques de Paris; cela fait un petit corps bien uni, encouragé, consolé par la conviction que Dieu nous visite &c.*

C'est M. Fouillon
 qu'il appelle ainsi.

Il me semble, Monsieur, que cette Lettre merite quelques réflexions que je vous supplie de me permettre de faire avec vous.

1. L'imagination de Frere Poncet a donc été blessée de beaucoup de choses qu'il a vû chez les Convulsionnaires; & comme il ne peut esperer qu'ils changent de conduite, il aime

M. des E.... autre-
ment Frere Poncet. *micum* assayer de déshonorer ceux qui sont reconus saints depuis 500. ans, en recherchant dans leur Vie tout ce qu'on y peut trouver de répréhensible, afin d'autoriser les Convulsionnaires; mais on peut lui demander s'il fonde la sainteté de ces saints sur les indécences, les puerilités, les extravagances dans lesquelles on prétendra (peut-être mal à propos) qu'ils sont tombez.

2. Il dit que l'œuvre des Convulsions est divine: il en donne pour une des preuves, les secours meurtriers donnez sous qu'il en soit arrivé d'accidens, puis il ajoute que l'Assemblée a détendu de les donner: mais si cette œuvre est divine, comme il le prétend, comment lui & l'Assemblée-osent-ils défendre ce que Dieu commande? Y a-t'il un caractère de fanatisme plus visible, que celui de regarder une œuvre comme divine, & de se croire en droit, & même obligé de la corriger.

3. S'il étoit vrai qu'il y eût à Paris treze mille personnes Convulsionnistes ou Convulsionnaires, & qui n'eussent point eu d'autre catéchisme, je les trouverois fort à plaindre; & je serois bien éloigné de les regarder comme témoins de la cause de l'appel: il faudroit avant que d'avoir cet honneur, si Dieu leur fait la grace de les y appeller, qu'elles oubliassent les leçons des Convulsionnaires, & qu'elles rejettassent toutes les puerilités, les indécences, les calomnies, les fausses prophéties &c. & généralement toutes les mauvaises choses qui se passent parmi eux.

4. Quel étrange Evangile que celui que les Convulsionnaires prêchent! heurteux celui qui n'y a point pris de part.

5. M. de la Place à raison sans doute, de traiter les convulsions avec le mépris qu'elles méritent; mais il ne s'ensuit pas pour cela, que le Tombeau de M. Paris ait enlevé à Jesus-Christ tout son Troupeau. Je le regarde comme le Van dont le Pere de famille s'est servi pour separer la paille du bon grain: mais un tel événement doit faire trembler tous ceux que Dieu a préfervez de ce fanatisme. La maniere dont Dieu en a livré plusieurs à leurs propres ténèbres, augmente la reconnoissance de ceux dont il a pris soin; & ces derniers sont bien éloignez de se croire *les seuls chéris de Dieu*, comme les Convulsionnaires l'ont dit d'eux-mêmes: ils savent au contraire que ce qui paroît paille, peut devenir bon grain, & que ce qui paroît bon grain, peut devenir paille, & ils n'ont garde de mépriser pour cela ceux qui sont tombez dans ces excès: ils prient pour eux, ils s'affligent de leurs fautes, ils ne s'aigrissent point des calomnies dont les Convulsionnaires les chargent; & s'ils parlent publiquement contre ces excès, c'est qu'ils préfèrent l'intérêt de la cause présente à toutes choses, & que cette cause seroit déshonorée, si avant que la confusion acheve de couvrir les Convulsionnaires, il n'y avoit des témoins qui eussent élevé leur voix pour faire entendre qu'ils ont perseveré dans leur appel, & qu'ils sont prêts à donner leur vie pour la défense de cette cause, sans avoir jamais pris aucune part à l'illusion qui a séduit tant de personnes.

6. Rien n'est plus faux, que de dire que tout le peuple est décidé en faveur des Convulsions. La plus grande partie n'y a jamais donné, & un grand nombre de ceux qui les avoient admirées dans le commencement, les méprisent aujourd'hui; & une preuve que même dans les beaux jours des convulsions, le peuple n'y prenoit pas autant de part qu'on le disoit, c'est que l'on a beaucoup parlé il y a quatre mois de deux Charbonniers, qui avoient demandé à suivre les convulsions: une telle conquête n'auroit pas été si célébrée, si la foule eût été grande avant leur jonction.

7. Enfin, il s'en faut beaucoup qu'il ne soit vrai que la meilleure partie des Ecclésiastiques de Paris soient favorables aux convulsions: le plus grand nombre de ceux qui avoient pris dans les commencemens quelque part à cette œuvre de ténèbres, se sont déclarés contre, & condamnent les actions des Convulsionnaires aussi sévèrement, que le font ceux qui les ont toujours rejettées.

8. Frere Poncet en disant à la fin de sa Lettre, que toutes les personnes favorables aux convulsions sont entr'elles *un petit corps* bien uni, fait sentir par ces paroles, l'exageration qui les avoit précédé; car on n'appellera jamais tout le peuple de Paris, & un grand nombre d'Ecclésiastiques, *un petit corps*: & à l'égard de ce qu'il ajoute, qu'ils font *encore grz* & *contolez* par la conviction que Dieu les visite, il me paroît quelque chose de surnaturel dans

dans un aveuglement porté jusqu'à un tel excès. Quoi ! regarder comme l'œuvre de Dieu, un composé de maladies, de fourberies, d'indécences, de calomnies, de fausses prophéttes, de blasphèmes & d'impietez, & où ce qu'il peut y avoir de surnaturel, soit en lui-même, soit dans ce qui l'accompagne, ne peut être que l'œuvre du démon, ainsi qu'on l'a bien prouvé dans différens Ecrits.

Fin du Frere Poncet

Je vais reprendre maintenant le récit de ce qui est arrivé à la Hufson. J'ai déjà eu l'honneur de vous dire qu'elle avoit été mise à l'Hôpital à la sollicitation des plus zelez Convulsionnistes, à qui sa conduite étoit avec raison très-suspecte. Lorsqu'elle en fut sortie, elle alla demeurer dans la rue de la Heaumerie, près saint Jacques de la Boucherie, chez un Marchand de peaux. Quelque tems après qu'elle y fut, il vint une femme dont j'ai oublié le nom, se présenter à ce Marchand pour être sa servante. Cette creature avoit servi quelques années un Allemand qui l'avoit debauchée, & dont elle avoit eu un enfant : l'Allemand s'en étant lassé la chassa de chez lui, & elle lui fit un procès pour l'obliger à se charger des nourritures de l'enfant qu'elle avoit eu de lui, & il y fut condamné par Sentence du Châtelet. Cette femme entra ensuite dans quelques maisons où on ne la garda pas ; & ce fut alors qu'elle vint se présenter chez le Marchand dont je viens de parler, qui lui dit que sa femme & lui étoient résolus de se passer pour quelque tems de servante ; mais que si elle vouloit habiter une petite chambre chez lui, il la lui donneroit à la charge qu'elle viendrait faire leur ménage, & qu'il leur seroit permis de gagner quelque chose à porter les paquets de peaux. Cette femme accepta ces conditions, & la chambre qu'on lui donna se trouvant jointe à celle de la Hufson, elles eurent bien tôt fait connoissance & amitié : le rapport d'humeurs, & il y a bien de l'apparence, la conformité de conduite, forma entre-elles une grande union, qui donna lieu au prétendu miracle & à la réelle conversion du Sous-Vicaire de saint Jacques de la Boucherie, pour lequel miracle le soir même après neuf heures, on fit ouvrir l'Eglise pour chanter le *Te Deum*, sans avoir aucun égard pour les regles, & à la subordination ; car l'heure étoit induë, & l'on n'avoit point demandé la permission nécessaire pour chanter ce *Te Deum*.

La Hufson,

Je ne sçai ce qu'est devenue la prétendue guerrie. On en a fait courir de mauvais bruits ; mais comme je ne sçai sur cela rien de certain, je ne vous en parlerai pas : à l'égard de la Hufson, comme je suis très-instruit de tout ce qui lui est arrivé, ou du moins d'une grande partie, je vais vous en rendre compte.

Les louanges & les honneurs qu'on lui rendit après ce prétendu miracle dont on la faisoit hauteur, lui donnerent la hardiesse de se plaindre avec aigreur, de ce qu'on l'avoit fait enfermer à l'Hôpital, comme si on l'eût fait sans raison légitime : l'affaire devint embarrassante, car si on s'obstinoit, comme on le pouvoit, la nécessité de cette démarche, cela ternissoit beaucoup la gloire de cette heroïne qui venoit d'opérer une si grande merveille, & pouvoit même obscurcir ce miracle opéré, dit-on, par elle.

Sur cela le Sénat s'assembla, & il fut ordonné que Madame de M.... mere de la celebre Prophétesse, suivie de Madame Ch.... prendroient sur elle cette énorme faute, où elles avoient effectivement part, & iroient demander humblement pardon à la Hufson de l'avoir commise ; mais elle ne voulut point recevoir leur pardon, & protesta au contraire qu'elle ne leur pardonneroit jamais.

La Hufson est, comme je vous l'ai dit, une Coëffeuse, & toutes les Bourgeoises Convulsionnistes se crurent obligées de se faire coëffer par elle, ou du moins de lui envoyer leurs coëffures pour les monter.

Une d'entr'elles un jour ayant envoyé son Laquais lui porter une coëffure, il arriva justement lorsque ses convulsions commençoient à venir : elle étoit étendue dans un fauteuil, & beaucoup d'assistans autour d'elle. Dès qu'elle aperçût le Laquais, elle ordonna qu'on le fit approcher, & lorsqu'il le eut atteint, elle lui tendit la main, lui dit de se mettre à genoux, puis commença ainsi son exhortation : *Frisson que tu es ; tu es fait cacher & cela, & rapporta tout de suite, comme une personne fort instruite, tous les vices dont elle le croyoit coupable, & dans un excès de zèle y ajouta un grand soufflet. Dans ce moment ayant aperçu un gros Bourgeois de sa connoissance qui entroit : elle lui dit : *Te voilà donc gros cochon.* Le Laquais profitant de cette distraction se leva promptement & gagna*

H.

La Hussion. la porte, & dit en passant au gros cochon, que s'il approchoit, il pourroit avoir aussi bien que lui, un bon soufflet. Ce Bourgeois fit usage de l'avis, & ne s'approcha point de la Hussion, quelque ordre qu'elle lui donnât de le faire.

Un mois, ou environ, après cette aventure, la Hussion trouvant que sa maison devoit désertifier, elle s'en plaignit à ceux qui la suivoient encore, & dit que Dieu qui la vouloit favoriser d'une manière particulière, lui avoit accordé le don de faire des miracles plus éclatans que celui qu'elle avoit déjà fait. Elle fit approcher un homme qui étoit dans la compagnie, ayant une espèce de goëtre d'une prodigieuse grosseur qu'il vouloit se faire extirper, & lui dit que le Jeudy suivant elle le guériroit, & qu'il eût à se trouver chez elle à telle heure : elle nomma ensuite vingt personnes pour en être les témoins, & défendit à tout autres de s'y trouver ; mais pour la consolation de plusieurs de ceux devant qui elle parloit, qui n'étoient pas du nombre des vingt qu'elle avoit nommez pour être témoins du miracle, elle voulut bien leur faire la grace de leur apprendre comment la chose se passeroit.

Elle leur dit donc qu'à l'heure & au jour qu'elle avoit marqué, elle feroit approcher d'elle celui qui avoit la goëtre, le froitteroit un peu avec ses mains, ensuite couvrirait le goëtre d'un linge qu'elle auroit préparé, puis mettroit par dessus des bandes pour tenir ce linge, & chargerait tels & tels, qu'elle nomma, de ramener cet homme chez lui, de le faire coucher devant eux, puis de le laisser jusqu'au lendemain matin, qu'ils reviendroient chez elle accompagnés de deux Chirurgiens, comme si c'étoit pour faire l'opération, qu'ils débandoient le goëtre, dont ils ne trouveroient plus que la place, & que dans le premier moment de la surprise des Chirurgiens, & avant que l'on eût le tems de les intimider, on leur feroit donner leur certificat du miracle.

Toute l'assemblée ayant admiré la sagesse & la prévoyance de cette merveilleuse fille, fit d'avance de grands remerciemens du miracle, car on n'en eut aucun doute, & on le regarda comme fait.

Le jour marqué pour le miracle étant venu, il se trouva chez la Hussion un bien plus grand nombre de personnes que les vingt qu'elle avoit nommez, & on les laissa entrer. Elle fit tout ce qu'elle avoit marqué, & l'homme au goëtre ayant été ramené chez lui en cérémonie, on le coucha ainsi qu'il avoit été ordonné.

Le lendemain on y retourna de bonne heure, afin d'avoir le tems dans la même journée d'écrire en Province, & d'envoyer dans tous les Greffes du Sénat à Paris, une relation du miracle, qui pût par ce moyen être répandue dès le même jour chez les petits & chez les grands. Mais quelle fut la surprise & l'affliction, quand on eut trouvé le goëtre à sa place, sans aucun changement, ni diminution ! On députa aussitôt vers la Taumatourge pour lui apprendre cette triste nouvelle ; elle la reçut avec toute la dignité qui lui convenoit. D'autres ont appelé cela effronterie ; mais je n'ai garde de suivre un si pernicieux exemple, & de m'exposer par là toute l'indignation du Sénat.

La Hussion, après avoir entendu ce récit, dit à ceux qui le lui faisoient, qu'elle n'étoit point étonnée de ce qui étoit arrivé ; qu'elle s'étoit aperçue la veille, que l'homme au goëtre n'avoit pas assez de foi, & que d'ailleurs il étoit venu beaucoup plus de personnes que les vingt qu'elle avoit prescrit, parmi lesquels il y en avoit plusieurs qui étoient indignes de voir les merveilles de Dieu.

On avoit dans ce même tems fait imprimer & répandu par tout la Relation du prétendu miracle de S. Jacques. Tous ceux qui en eurent connoissance, eurent une grande curiosité de voir la Hussion, & beaucoup de personnes de différentes Provinces firent exprès le voyage de Paris, parmi lesquels un Bourgeois d'Orléans & sa sœur furent des premiers : ils furent présentés à la Hussion par un Convulsionniste du premier ordre : c'étoit à l'heure des convulsions, aussi prophétisa-t-elle sur le champ.

Elle fit approcher le Bourgeois, & lui dit en présence de toute la compagnie : *Te voilà donc, homme bourru, sans âme, dont l'humeur devient chaque jour plus insupportable à ta famille & à tes domestiques ; tout le monde y renonce & t'abandonne : ne t'entreras-tu jamais en toi-même, & ne deviendras-tu jamais sage ?*

Après cette exhortation pathétique que ce bon Bourgeois écouta en silence, elle fit ap-

procher la sœur, & lui dit : *Ha te voilà, bonne bigotte, tu voudrais faire la dévote, mais tu ne me tromperas pas, je te reconnois bien, tu es pleine de vanité & d'amour pour les patures : tu as un large panier des plus énormes grandeurs, & tu l'as ôté pour venir ici.* La Hufson,

Cette Demoiselle voulant imiter la patience de son frere, se retira doucement de la vûe de la Hufson sans lui rien répondre, & songeoit à s'en aller, lorsqu'un des zelez de la compagnie dit à son frere & à elle, *qu'ils étoient obligez de rendre gloire à Dieu des lumieres qu'il avoit donné à la Hufson, & qu'ils devoient convenir devant la compagnie de la verité de ce qu'elle leur avoit dit à tous deux.*

Cette Demoiselle regardant son frere, à qui un tel discours avoit causé la même indignation qu'à elle, s'avança au milieu de l'assemblée, & dit : *Mon frere que vous voyez present, est d'un caractere opposé à celui que lui a donné cette fille : il est d'une extrême douceur, & d'une grande bonté ; il fait la joye de sa famille & de son domestique, dont il est également aimé & respecté, & qui ne supporte qu'avec peine son absence pour un seul jour : & pour moi j'ai toujours vécu comme je vis à present ; je n'ai jamais eu plus d'ajustemens que j'en ai aujourd'hui, & pour un panier, non-seulement je n'en porte point d'énorme grandeur, comme il a plu à cette fille de le dire, mais je puis certifier que je n'en ai jamais porté ni grands ni petits.* A cette déclaration la Hufson répondit sans se déferer, *si tu n'as point porté de panier, tu as eu envie d'en porter, car je le sçais bien : ainsi finit la séance.*

A quelque tems de là un confrere de l'Oratoire, qui n'a point voulu avancer dans les Ordres, ayant eu la curiosité d'aller voir cette créature, dès qu'elle l'apperçût, elle le distingua de la foule, & voyant qu'il étoit vêtu en Ecclesiastique, & qu'il avoit un certain âge, elle ne douta point qu'il ne fût Prêtre, & lui dit : *Malheureux que tu es, ne cesseras-tu jamais d'offenser Dieu par tes sacrileges ? Tu oses monter à l'Autel avec un cœur corrompu & des mains impures ! Comment en l'état où tu es, oses-tu dire la Messe ?* Le confrere sans se fâcher lui dit d'un air froid : *As-tu effectivement connoissance de mon état, & es-tu bien sûre de ce que tu viens de dire ?* Oûi assurément, lui dit-elle, & Dieu me la fait connoître d'une maniere particuliere. Et il lui repliqua encore : *Tu en es donc bien sûre ?* Elle l'affirma de nouveau. Surquoi le confrere lui dit : *Et moi je suis encore bien plus sûr que tu as menti, car non-seulement je ne suis pas Prêtre, mais pas même dans les Ordres.*

Une autrefois on lui mena des perlonnes de Province : elle se mit à les prêcher, & elle débita tant d'erreurs, d'impieztez & de blasphemés, qu'elle couvrit de confusion tous ceux qui en furent témoins. Pour éviter d'y être exposez une autre fois, on pria M. G. si connu dans la Paroisse de saint ... de l'instruire, c'est-à-dire, de lui apprendre à prêcher, car ils esperoient qu'elle mettroit bien en œuvre ce qu'elle apprendroit de ce digne Ministre, & il leur étoit important de soutenir l'honneur de cette Convulsionnaire, après la maniere dont ils en parloient dans la Relation imprimée du prétendu miracle de S. Jacques de la Boucherie ; ce qui l'avoit tellement autorisée, que plusieurs Convulsionnistes ne croyoient pas qu'il leur fût permis de lui désobéir, quelque chose qu'elle leur commandât. C'est par ce motif que des Ecclesiastiques, deux entr'autres que l'on connoît, sont montez l'un après l'autre sur son dos, & qu'elle les a traînez ainsi plusieurs tours de chambre.

On ne parle plus à présent de cette créature, & l'on ignore absolument le lieu où les Convulsionnistes l'ont séquestrée. Mais voici ce qui a donné lieu à ce séquestre. Un jour pendant ses convulsions, ayant auprès d'elle un Laïque encore assez jeune, & respectable par sa naissance, par sa place, & encore plus par son mérite personnel, elle lui demanda certains secours, qu'il lui accorda sans beaucoup y réfléchir : mais comme ils étoient par eux mêmes capables d'avertir, il cessa sur le champ ses prétendus services, fit honte à la Convulsionnaire de les avoir demandez, & se retira.

Peu d'heures après, la Hufson alla chez cette personne, se jeta à ses pieds, lui demanda pardon, & lui dit qu'elle étoit possédée du démon d'impureté, & que c'étoit lui (le démon) qui avoit agi en elle dans tout ce qu'elle avoit fait, & demanda qu'on la menât à M. l'Archevêque pour être exorcisée. Vous pouvez juger, Monsieur, ce que devenoit la Relation du miracle, si à la fin on y avoit mis celle des exorcismes faits à celle qu'on en disoit auteur.

La Hufson

Sur ces déclarations réitérées & prouvées par les faits , qu'elles étoient possédée du démon d'impureté , craignans les suites fâcheuses d'une telle affaire , ils ont enlevé la Hufson , & l'ont mise en lieu de seureté, connu d'un très-petit nombre de personnes. Par là les pauvres Convulsionnistes sont aujourd'hui obligez à faire de grands frais , car ils ont nombre des plus fameuses Convulsionnaires dans le même état que la Hufson , & qu'on ne peut montrer à personne : or de telles pensionnaires coûtent plus que d'autres.

La Nisette.

Parlons à présent de la fameuse Nisette prisonnière depuis plusieurs mois. C'est une petite creature d'une naissance obscure : on a parlé diversement de sa conduite avant ses convulsions : mais je n'en sçai rien d'assez précis pour vous le rapporter. Il y a plusieurs volumes de relations de ce qu'elle a fait & dit pendant ses convulsions , car elle a eu une grande vogue , & plusieurs des freres se faisoient un mérite d'en faire des relations. Les plus amples & les plus suivies , ont été celles que l'on a faites pendant qu'elle étoit chez Monsieur Chrétien : c'est chez lui qu'elle a été prise , & il fut aussi arrêté à cause d'elle. Vous me demanderez sans doute qui est ce M. Chrétien , & je vais vous le dire. C'est un riche Marchand de dentelles d'or & d'argent : Madame sa femme & lui sont remplis d'honneur , de probité & de vertu ; mais leur malheur est de se trop livrer à des fanatiques , qui leur font croire toutes les folies possibles , & qui leur debirent quelquefois des principes très-seditieux qui ne leur paroissent pas tels , parce qu'ils n'ont point ces principes dans le cœur , & qu'ils ne font pas assez d'attention aux consequences naturelles qui en suivent.

On avoit engagé ce Marchand & sa femme à prendre chez eux la Nisette , en les assurant qu'elle prendroit le mal d'un de leurs enfans , qui étoit tout couvert , dit-on , d'ulceres , & qui avoit des maux de toute espee , & qu'elle le gueriroit. La Nisette les avoit affermis dans cette pensée , en feignant de sentir de grandes douleurs dans toutes les parties qui étoient les plus infectées de mal dans l'enfant. On les avoit aussi avertis que s'ils refusoient de lui donner un aussi grand nombre d'hommes qu'elle en demanderoit pour la secourir dans ses convulsions , elle tomberoit dans la paralysie ; & dans la crainte qu'un tel malheur n'arrivât , on laissoit entrer autant de freres servans qu'elle en desiroit : mais pour les sœurs , à moins que ce ne fut des Convulsionnaires ou des personnes d'un certain rang , & en état de contribuer , on n'en admettoit gueres à voir ces merveilles , car les Convulsionnaires ne veulent être servies que par des hommes.

Je vais vous donner la description d'une journée de la Nisette , qui vous fera juger des autres , car elles se ressemblent toutes à quelque peu de différence près. Je la composerai mot pour mot de la relation de plusieurs jours qu'on m'a prêtée , afin que vous ne perdiez rien des merveilles operées par la fameuse Nisette.

Le 9. Mars 1733. à deux heures vingt-cinq minutes du matin , elle a commencé par être balancée par six hommes , pendant quatre minutes ; ensuite sur le côté gauche trois minutes & demie , sur le droit trois minutes. A dit au frere Marc * : *Ha te voilà , ce que est sur ton œil s'en ira.* A été balancée sur le dos trente quatre minutes , le moulinet seize minutes. Extase les yeux en l'air. La roué ensuite à l'ordinaire. Battuë ensuite sur la tête avec une bûche. A dit au frere Michel , *Insous*, c'est un mot qu'elle a imaginé , & que l'on regarde comme mystereux : elle dit qu'il veut dire frere par excellence ; heureux ceux qu'elle appelle ainsi. Battre la tête avec quatre bûches. A dit encore au frere Michel qu'il avoit pris ses convulsions hier chez la sœur Hollandoise. * Dans le moment il a entré en convulsion , & on a chanté le *Te Deum*. S'est fait balancer droite en haut. Est allée à frere Michel , lui a pris la main pendant une extase , s'est fait tenir par-dessous les bras , les mains derrière le dos. S'est fait tirer par les quatre membres , mais sans tordre. Ensuite deux hommes ont monté sur elle ; ensuite un seul homme sur son dos : deux autres lui ont tiré les bras en haut. A pris une image de saint Paris , l'a portée au frere Michel : tous deux en extase ils ont baissé ensemble le portrait , & en-tiennent chacun un en main.

* Frere Marc étoit M. Ameline mort subitement, comme nous le dirons ci-après , la veille du jour qu'une Convulsionnaire le devoit guerir.

* Mademoiselle de M.

* C'est un jeune homme de Nantes qui necessé de blasphemer dans ses convulsions.

Ensuite on les a élevés tous deux en forme d'arc. Ensuite elle a porté le portrait du B. H. à baiser au frere Maur : * lui a ensuite appliqué le portrait sur l'estomach , & l'y a tenu quelque tems : ensuite elle a pris l'épée , l'a mise en haut. Frere Michel s'est mis à geigner en levant la main gauche. Elle s'est enfoncé l'épée à l'ordinaire. On l'a soulevé par

par le milieu du corps la tête & les pieds en bas. Ensuite elle est venue auprès du frere Maur, lui a pris la main, & lui a fait baiser le portrait du Bienheureux. On lui a donné l'estrapade. On lui a tiré les bras & les jambes, une personne sur l'estomach. Un homme a monté entre ses deux épaules. Elle a fait des sauts en l'air sur les bras de quatre hommes. On l'a suspendue par les pieds. Elle est entrée en fureur. Elle a frappé du sabre. Elle a pris une chandelle, l'a jetée par terre & l'a foulée aux pieds; ensuite a avaié les charbons. Au quatrième elle a pris le Crucifix, l'a mis à terre, a tourné quatre fois autour, a mangé le quatrième charbon, puis les deux autres, l'un en colere, l'autre avec joye. Ensuite balancée par des hommes sur le lit. Ensuite ils l'ont balancée par les bras & les jambes, un homme monté sur son dos. Puis on l'a tournée en broche. Ensuite tirée par les quatre membres, deux personnes tirant aussi par dessous les épaules. Ce tiraillement a duré long-tems, parce qu'il n'y avoit que six personnes à tirer. On l'a mise sur le lit à minuit, & elle s'est reveillée à deux heures quarante-huit minutes, & a commencé par le balancement, ensuite l'estrapade, la sape de la muraille à l'ordinaire, puis on lui a tiré les bras & les jambes en tordant. Ensuite on l'a foulée aux pieds quinze personnes à la fois. Elle a donné à un des freres un petit morceau de la lisiere * qui sert au supplice de la sœur Coste, qui l'avoit coupée & distribuée aux assistans. Ensuite elle a pris la corde ** dont on se sert pour l'attacher pendant la rouë, elle l'a coupée par morceau, & distribuée aux assistans. Ensuite a tiré de sa poche une autre corde, & se l'est mise au col comme pour s'étrangler. Ensuite il est venu un nouveau frere servant: elle l'a senti, & a dit, il est bon. Après on a fait monter vingt-trois hommes chacun un pied sur elle, & s'appuyant sur d'autres. On lui a montré un portrait de Molina par le dos, elle l'a rejeté après l'avoir fleuré. On lui a présentée une seconde fois, & e le en a paru indignée. Elle a ensuite fleuré tout le monde, & s'est attachée à la personne qui avoit le portrait de Molina. A fouillé dans sa poche, l'a tiré & l'a été jetter dans la cave. Ensuite étant couchée sur un lit, deux hommes lui prenoient les pieds & les renversoient par dessus la tête, & deux autres hommes qui étoient à la tête les remettoient dans leur état naturel, & ainsi trente-cinq ou quarante fois de suite, & a dit que dans trois jours elle deviendrait aveugle, & le seroit pendant neuf jours, & après trois jours en un état de mort, & que tous les jours elle fortiroit de cet état à dix heures par la convulsion qu'elle a pour l'enfant.

La Nisette.

* Pour de l'argent.
** C'est une relique qui pendant long-tems a été d'un grand débit; le prix commence à en baisser.

Fin de la relation de la Nisette.

Le jour qu'elle devoit devenir aveugle elle fut arrêtée, & c'est encore un nouveau miracle fait par M. le Lieutenant de Police, car elle n'est point devenue aveugle, n'est point morte, & n'a point eu de convulsions: il est vrai que le bruit court qu'elle a été transférée à l'Hôpital où les convulsions l'ont reprise, & que l'air de ce lieu est plus favorable aux convulsions que celui de la Bastille; mais je ne sçai si ce bruit est fondé. Faut-il, Monsieur, autre chose que le recit de ces folies, de ces indecences & de ces fureurs, pour être convaincu que le démon seul en peut être l'auteur?

Nous allons maintenant parler de M. Ameline, autrement frere Marc. Il avoit été M. Ameline, autrement Frere Marc. long-tems de l'Oratoire, ensuite des affaires de famille l'ayant obligé de retourner en son Pais, qui est je crois la Bretagne, il y a demeuré quelques années: après quoi étant revenu à Paris, il se lia avec quelques disciples du second des Presidens, & devint en peu de tems très-habile dans les figures outrées & arbitraires de l'écriture, qui n'avoient d'autres garants que leurs auteurs. Avec de si heureuses dispositions il ne faut pas s'étonner s'il devint un des premiers protecteurs des convulsions dès qu'elles parurent.

Une Convulsionnaire qu'il voyoit assidue ment, aussi-bien que plusieurs autres, lui dit qu'elle vouloit lui ôter le dragon qu'il avoit dans un œil. Aussi-tôt le Sénat instruit de cette grande nouvelle, ordonna que M. Ameline se feroit voir à plusieurs Chirurgiens, & seroit dresser procès-verbal de l'état de son œil, afin que quand le miracle seroit fait, des gens mal intentionnés ne pussent le revouer en doute. Les ordres du Sénat ayant été exécutés ponctuellement, la Convulsionnaire commença son operation. Tous les jours à une heure marquée M. Ameline venoit chez cette Convulsionnaire, & en presence de toute l'Assemblée, il se mettoit à genoux devant elle, & appuyoit sa tête sur les genoux de la Convulsionnaire, qui prenoit un peu de terre du Tombeau, & lui en frottoit le dragon qu'il avoit dans l'œil.

M. Ameline, autrement Frere Marc.

Au bout de trois semaines, les zelés qui avoient quelque impatience que le miracle fut fait, d'autant plus qu'ils l'avoient déjà annoncé, jugerent à propos de répandre que ce qu'il y avoit de plus difficile étoit fait, puisque M. Ameline voyoit à présent de cet oeil là, & même en pouvoit lire en fermant l'autre : mais bon nombre de personnes, parmi lesquels même il y avoit plusieurs Convulsionnistes, convinrent de bonac foi qu'il n'y avoit sur cela aucun changement, & que M. Ameline avoit toujours lû & vû de cet oeil, comme il en voyoit, parce que le dragon étoit placé de la maniere la plus favorable qu'il pût l'être.

Cette petite consolation ayant été ôtée à ces zelés Convulsionnistes, ils presserent la Convulsionnaire de ne plus différer à faire ce miracle : elle leur promit, & le frere Gaspard avec M. Dai... dont je ne sçai pas le nom de guerre, allerent inviter pour un certain jour le plus de monde qu'ils purent pour se trouver chez la Convulsionnaire, au dernier pansément qu'elle devoit faire ce jour là à Paris à M. Ameline, car il avoit été resolu dans une jurisdiction subalterne, que le miracle se feroit à Auteuil.

Le jour marqué, il se trouva chez la Convulsionnaire une prodigieuse quantité de monde : elle pansa M. Ameline, comme je viens de vous le dire : après quoi il monta en carosse avec elle, & deux autres pour aller à Auteuil, & chargea le frere Gaspard & M. D... de venir à Auteuil le Dimanche, le Lundi, ou le Mardi suivant, & d'amener avec eux deux Conseillers, deux Curés, deux Officiers d'armée, quatre Marchands, deux Chirurgiens & quelques Medecins : ce nombre étoit de rigueur ; c'est-à-dire, qu'ils n'en devoient pas amener moins ; mais ils étoient libres de l'augmenter le plus qu'ils pourroient, & on leur donna trois jours à choisir, afin que si quelqu'un de ceux qu'on jugeoit necessaires, ne pouvoit venir un jour, il le pût le lendemain, car on vouloit qu'ils fussent témoins du miracle que l'on avoit réglé, lequel se devoit faire dès que la compagnie seroit arrivée. Ces deux Messieurs par leur diligence avoient si bien fait, que tout leur monde étoit prêt pour le Dimanche : mais Dieu qu'ils avoient compté pour rien, quoiqu'ils soient ses ministres, puisqu'ils sont honorés du Sacerdoce, rompit toutes leurs mesures, & ils tomberent dans une étrange consternation le Samedi matin, quand ils apprirent que M. Ameline venoit de mourir subitement. Ils monterent tous deux sur le champ en carosse & allerent à Auteuil, où ils apprirent que M. Ameline qui se portoit très-bien le Vendredi, s'étoit levé plein de santé le Samedi, qu'il étoit descendu à cinq heures du matin dans le jardin pour y dire son Breviaire : qu'après l'avoir dit, il avoit passé par la cuisine où il avoit bû deux verres d'eau, en disant qu'il se trouvoit un peu incommodé, & qu'il alloit se mettre sur son lit, ce qu'il fit. A peine s'y fut-il couché, qu'un autre Ecclesiastique dont la chambre n'avoit point d'autre issue que la sienne, y étant passé pour descendre, entendit une espece de râlement qui l'effraya, il ouvrit le rideau de M. Ameline, & vit qu'il se mouroit : il cogna fortement au plancher pour faire venir du secours : il se trouva justement que dans la cuisine qui étoit au-dessous, il y avoit un Chirurgien qui monta avec les autres, il tira sa lancette, & sans s'amuser à mettre de ligature il piqua M. Ameline ; le sang sortit avec impetuosité, se figea en l'air, & il mourut peu de momens après. On avoit envoyé à la Paroisse, mais il étoit mort avant qu'un fut arrivé. M. D.... & le frere Gaspard s'en étant retournés à Paris, firent le rapport de ce que je viens de vous dire qu'ils avoient appris. Les plus fanatiques de la troupe s'aviserent de faire courir le bruit qu'il avoit été empoisonné ; & ce bruit ayant dans peu fait bien du chemin dans Paris, il irrita au dernier point & la Dame Convulsionniste chez qui M. Ameline étoit mort, & les autres Convulsionnistes qui y étoient, aussi-bien que la Convulsionnaire qui devoit faire le miracle. C'étoit avec raison qu'ils s'en offenserent, puisque si ce bruit avoit été fondé, on ne pourroit en accuser que ceux avec qui M. Ameline étoit, & il n'y en avoit aucun qui ne fut Convulsionnaire : sur leurs plaintes, on imposa silence à ceux qui avoient inventé cette calomnie. Le frere Gaspard écrit en Province à un de ses amis, & il lui marca : *M. Ameline vient de mourir subitement : on dit qu'une Convulsionnaire avoit prédit quelque chose à son sujet, mais il faut mettre cela dans le sac aux faussetés.* Voilà, Monsieur, comment ce Convulsionniste non-seulement n'étoit point touché d'un événement si capable de lui faire ouvrir les yeux, mais même étoit uniquement occupé à tromper les autres en leur cachant avec artifice la

terrible punition que Dieu venoit d'exercer contre celui & ceux qui avoient osé le tenter.

Fin de M. Angé-
lic, autrement Frere
Marc.

Je crois que vous ne serez pas fâché que je vous dise un mot du caractère de frere Gaspard & de M. D... Le premier est visionnaire depuis long-tems, & s'étoit fâché contre M. le Cardinal de Noailles, parce qu'il avoit refusé de vérifier un prétendu miracle fait sur sa servante, que lui, dit frere Gaspard, disoit avoir été guérie de paralysie; & il y avoit preuve qu'elle avoit sorti tous les jours, & même avoit fait de grandes courses malgré sa prétendue paralysie. Pour M. D... un de ses anciens confreres parlant de son séjour dans une Ville de Province où l'Evêque vouloit toujours l'avoir à sa table, & l'envoyoit souvent querir pour le divertir, ce confrere disoit, *qu'il avoit manqué à sa vocation en quittant une telle place qui lui convenoit mieux qu'une Chaire de Théologie.*

L'Auteur du Plan & lui demeurent ensemble avec quelques autres des plus fanatiques; & l'autorité de l'Auteur du Plan sur M. Dai... joint au charmant spectacle des convulsions, dont l'amusement supplée à d'autres, font le fondement du zèle de M. D... pour les convulsions, mais les préventions ne sont pas dangereuses, & il suivra, comme le dernier des moutons suit les autres, dès que ceux à qui il tient, changeront de sentiment. Pour le frere Gaspard il n'en est pas de même, car non-seulement les plus grandes folies, mais les plus grands blasphèmes sont canonisés par lui, sous le titre de figures; & je ne vous dis rien qui ne soit prouvé; car il autorise frere Maur dans les blasphèmes dont vous avez entendu parler, & c'est lui qui s'étoit chargé du petit garçon de Chaillot, qui dans ses convulsions en proféroit des plus horribles & dignes du feu, ce qu'il a fait tous les jours reglement pendant plusieurs mois, & ce que l'on entendoit devotement: j'ignore à présent s'il continué; car il y a plus de deux mois que je n'ai entendu parler de ce petit malheureux de Chaillot.

Il faut maintenant vous faire le recit des hauts faits de l'Aboyeuse. C'est la femme d'un petit Marchand de vin de Chablis. Un de ses parens Ecclesiastique qui demeure à Paris depuis plusieurs années, & qui est zélé Convulsionniste, étant allé dans son Païs y faire par ordre du Sénat une mission en faveur du grand-œuvre, & exhorter tout le monde à y venir prendre part, l'Aboyeuse fut une des premières à en donner l'exemple. Dès qu'elle fut arrivée on la mena chez les Convulsionnaires: le respect que l'on témoignoit pour ces personnes, & les éloges qu'on lui en fit, lui inspirerent un grand desir de parvenir au même honneur. Ces desirs furent bien-tôt exaucés, car elle eut des convulsions, & elle est la première qui ait eu le grand don d'aboyer, non-seulement comme un dogue, mais aussi comme un petit chien. Ce nouveau talent dont celles qui l'avoient précédé n'avoient point été favorisées, attira pour la voir un grand concours de personnes, & par conséquent aussi une plus grande attention de la part de M. le Lieutenant de Police: cela mit dans la nécessité de la changer plusieurs fois de demeure, & après plusieurs coangemens on la mit chez une Lingere, qui étoit amie d'un Ecclesiastique qui avoit gardé jusqu'à lors la neutralité sur les convulsions. Comme les heures de ses visites n'étoient pas celles des assemblées, il trouvoit d'ordinaire la Convulsionnaire avec la Marchande; mais il paroît ne pas sçavoir qui elle étoit, & ne lui parloit pas.

L'Aboyeuse

Cela dura ainsi quelque tems: mais enfin l'Aboyeuse ne pouvant plus supporter cette indifférence, lui dit un jour: *Mon frere, est-ce que tu ne crois pas aux merveilles de Dieu?* Cet Ecclesiastique lui répondit qu'il y avoit bien des choses qu'on appelloit merveilles de Dieu, & qui ne meritoient pas ce nom. Il prit de là occasion de l'instruire de ses véritables devoirs, & de lui faire connoître qu'elle ne les remplissoit pas. Elle parut touchée de ces discours: elle lui dit que c'étoit malgré elle qu'on la donnoit en spectacle, qu'elle étoit persuadée que Dieu demandoit d'elle qu'elle demeurât dans l'obscurité qui lui convenoit; elle pria en sa présence ses Hôteses, de refuser la porte à ceux qui la viendroient voir. Cet Ecclesiastique fit part à M. B... de ce qu'il avoit dit à cette femme: il le trouva très-mauvais, & alla proprement détruire les impressions que de tels discours avoient pu lui faire, dans la crainte que cela ne diminuât elle qu'on la tiroit proprement de cette maison; & celui dont je parle ne l'a pas vû depuis, mais on a persuadé à cette femme qu'elle étoit une vraie prophétesse, & quelque méprise qu'elle ait faite, on a perseveré à la regarder comme telle, & à lui rendre de si grands honneurs, qu'on se prosternoit en sa présence;

& l'on a vû à ses pieds dans cette posture, le second des Præsidents, & l'auteur du Plan. Un jour qu'on donnoit à son occasion un grand repas dans une maison de Paris où elle étoit, pendant qu'on étoit à table arriva le Pere d'Azena Doctrinaire & Prédicateur. L'Aboyeuse dès qu'elle le vit lui dit : *Ha ! ce voila donc Prédicateur, tu ne manques pas d'avoir ton café prêt le matin ; l'après-dîné quelquefois tu debites un mediocre Sermon, que tu ne prends pas beaucoup de peine à composer ; après quoi tu fais usage d'une ample collation qu'on te prépare.* Ce Pere lui répondit : *Si tu ne rencontres pas plus juste dans tes autres prophéties, je te plains . car premièrement je ne prends jamais de café, par ce que j'en ai une aversion naturelle ; & secondement quand je prêche je ne fais jamais collation, car je ne puis manger après avoir prêché, sans en être incommodé.* L'Aboyeuse sans se deferrer lui dit , *qu'il falloit bien qu'il y eut quelque raison qui eut rendu ce qu'elle lui avoit dit nécessaire, parce qu'elle ne parloit que par l'esprit de Dieu.*

Dans une maison où le premier des Præsidents a grand crédit ; & où il est directeur de la Maîtresse, on desira d'avoir l'Aboyeuse, & elle y passa six semaines; c'est-là où elle a reçu le Bapême du Chevalier de *** & où elle lui fit pendant ses convulsions des careffes, qui scandaliserent ceux qui en furent témoins, plusieurs même n'en purent soutenir la vûe & sortirent. C'est encore dans cette maison, où ses convulsions si réglées à l'ordinaire, retarderent un jour de deux heures, & ne vinrent point du tout le lendemain. Voici pourquoy.

Le mari de l'Aboyeuse lui ayant adressé quelques pieces de vin de Chablis pour les vendre, elle fut obligée d'aller sur le port pour les recevoir. Elle partit un peu tard, & un Laquis de cette maison qu'on lui avoit donné pour l'accompagner, lui dit que l'heure de ses convulsions seroit venuë avant son retour, & qu'il étoit en peine comment elle pourroit faire. Elle lui dit qu'il ne falloit point s'inquieter de cela, & qu'elle avoit prié Dieu de les differer : elle fut sans doute exaucée, car ses convulsions retarderent de plus de deux heures, & ne vinrent qu'après son retour. Le lendemain elle fut encore obligée d'aller sur le port, & de là conduire son vin : tout cela finit tard, que ce jour ce là les convulsions ne vinrent point du tout. On assure que cela lui est arrivé bien d'autres fois.

C'est cette même convulsionnaire à qui en apporta un enfant mort âgé de dix mois, qu'elle avoit promis de ressusciter. Ce corps lui fut présenté en ceremonie, & le P. B... celui qui a la ceinture de M. Paris, lui dit à cette occasion ces belles paroles : *Seriez-vous assez cruelle, ma chere Sœur, pour retirer du sein de Dieu l'ame de cet enfant, & la faire rentrer dans un corps de peché & rempli de misere ? Si cependant Dieu qui vous inspire l'a ainsi résolu, travaillez, ma chere Sœur, à ce grand ouvrage, &c.* Enfin on fit approcher un Chirurgien qui étoit de la compagnie, pour dresser procès verbal de l'état de ce corps, & assurer que l'enfant étoit mort ; & pour éviter aussi que lorsque cet enfant seroit ressuscité, on ne pût dire que ce n'étoit pas le même enfant, on le fit cacheter par le Chirurgien qui lui mit des empreintes de son cachet aux mains, aux pieds, & à d'autres endroits.

Après avoir pris toutes ces précautions pour empêcher qu'on ne contestât cette resurrection qu'on regardoit comme certaine, l'Aboyeuse commença le Jeudi à laver ce petit corps avec de l'eau de M. Paris, puis elle le frotta avec de la terre du Tombeau, le mania, & se coucha dessus, & continua les mêmes ceremonies jusqu'au Samedi, que le corps se trouva d'une telle infection qu'on fut obligé de l'enterrer. Il fallut pour l'emporter, se cacher d'une petite troupe des plus zelés, qui ne vouloient pas consentir qu'on l'enterât, & qui regardoient, disoient-ils, l'infection de ce corps comme une chose que Dieu avoit permise pour éprouver leur foi, mais qui n'empêchoit pas qu'ils ne fussent assurés que l'Aboyeuse ressusciteroit cet enfant.

Vous avez sçû, Monsieur, les pelerinages à l'enceinte du P. R. des Champs. L'Aboyeuse y a été menée plusieurs fois pour discerner parmi la terre, les pierres, les os & les herbes, ce qui étoit relique, de ce qui ne l'étoit pas ; & l'on assure que c'est à elle qu'est arrivée l'aventure rapportée dans un Ecrit nouveau, qui est une réponse au coup d'œil. Comme je ne pourrois rien vous dire de plus exact que ce que dit cet l'auteur, je crois que je ne sçaurois mieux faire que de copier cet endroit. Un Convulsionnaire ayant trouvé (dans l'enceinte du P. R.) le grand os d'un bras, le porta à une Convulsionnaire qui étoit présente,

presence. Cette creature le prit, le serra contre sa poitrine, & fit tout haut une longue priere, (fort belle, dit-on,) dans laquelle elle nomma Mr. de Singlin, & declara que cet os lui appartenoit. Toute l'assemblée admira le discernement miraculeux accordé à la Convulsionnaire. Quelques-uns de ceux qui en avoient été témoins, crurent cet événement capable de convertir son certain adversaire de l'œuvre des convulsions. Ils allerent donc lui en faire part, & furent fort scandalisez quand cet incredule, après les avoir écoutés, leur demanda froidement, quelles preuves ils avoient que la Convulsionnaire eut rencontré juste. On n'eut autre chose à lui opposer, que la certitude & l'infailibilité des décisions de ces sortes de personnes : alors celui qui ne vouloit pas recevoir cette preuve, tira de sa Boutique un livre, en leur disant, qu'il alloit leur faire voir le cas que l'on devoit faire de telles décisions, & lut dans le Necrologe de P. R. l'éloge funebre de M. de Singlin, dans lequel il est marqué qu'il est mort à Paris, & enterré dans le petit Cimetiere de Paris.

L'Aboyeuse.

Une telle fausseté n'a rien fait perdre à l'Aboyeuse de la confiance que l'on avoit en elle : on continué de la mener à P. R. & de s'en rapporter à ses décisions pour ce qui est relique, & ce qui ne l'est pas. Une personne de ma connoissance se trouva il n'y a que quinze jours dans un endroit où elle étoit, ayant devant elle une grande table chargée d'os, de petites pierres, de terre & d'herbes. L'Aboyeuse sentoit toutes ces choses, & reniffoit dessus comme font les chiens, dont elle imite le langage, après quoi elle faisoit le discernement, rejetant certaines choses, & en admettant d'autres, sans d'autre autorité que son reniflement, auquel tout le monde se soumit comme à une décision infailible, accordant à tout ce qu'elle avoit déclaré relique, la même veneration que l'on a pour les plus saintes, les plus illustres, & les plus avertes, & rejetant sans autre examen comme profane, tout ce qu'elle avoit déclaré tel. Voilà, Monsieur, tous les faits dont j'ai été instruit qui regardent l'Aboyeuse, excepté un mot que je vous en dirai encore, dans l'histoire du reniflement, dont je vais vous parler.

Parmi les Convulsionnaires du commun, il s'en est trouvé un de basse naissance, & âgé, à ce qu'on assure, d'environ vingt ans. On n'a pu savoir son nom, parce que l'on le cache avec un extrême soin : cela m'oblige à l'appeler seulement, celui qui a pensé être crucifié. Ce miserable Convulsionnaire declara un jour pendant ses convulsions, à la fin du mois de Janvier dernier, que Dieu lui avoit ordonné de se faire crucifier le jour du Vendredi saint, & qu'il étoit chargé d'accomplir ce qui manquoit aux souffrances de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ. Aussi-tôt cette grande nouvelle fut annoncée aux Freres, & chacun s'empressa de s'assurer quelque fonction pour l'execution. Un Convulsionniste, qui est garçon ferrurier, fit les clous; un qui est coutelier fit le fer de la lance; un tourneur en fit le bois; un menuisier la croix; enfin tous les instrumens necessaires furent faits aux dépens, & par les mains de quelques Freres, qui les travaillerent avec soin, & qui y employerent beaucoup de tems, & je sçai des personnes que l'on a mené voir ces ouvrages.

Celui qui a pensé être crucifié.

Vous êtes sans doute en peine de sçavoir ce que pensoit sur cela le Sénat, mais tout ce que je puis vous en dire, c'est qu'il a eu connoissance de tous ces preparatifs, qui ont duré depuis la fin de Janvier, jusqu'au 3. d'Avril, sans qu'il les ait empêchés, ni qu'il ait fait aucune demarche qui marquât son opposition : & il y a lieu de croire que si ce foute eut effectivement consenti à sa mort, on auroit commis cet horrible excès; du moins le recit des faits suivans donne lieu de le penser.

On continua tout le carême d'aller voir ce convulsionnaire, qui entretenoit de tems en tems les assistans de la mort qu'il devoit souffrir, & qui sans doute ne paroissoit disposé à se laisser crucifier, que parce qu'il étoit persuadé qu'on ne voudroit pas souffrir qu'on l'executât. Mais quand il vit le Jeudi saint, qu'après une assemblée tenue à ce sujet, composée de trente-trois personnes : dix-huit persisteroient à le vouloit crucifier, & quinze se contentoient de se retirer sans y prendre part, il en fut aillarmé, & demanda qu'on consultât là-dessus un Magistrat tres-respectable connu des convulsionnistes. Ce Magistrat fut saisi d'horreur en entendant ce recit, & declara aux envoyez, que s'ils étoient assez malheureux pour commettre un tel crime, ils pouvoient être assurez qu'il seroit le premier à les condamner à la roué. Cette reponse en fit revenir treize des dix-huit, mais comme ils ne voyoient que par crainte, ils ne paroissoit pas disposés à s'opposer à la resolution de cinq

Celui qui a pensé être crucifié.

qui persistoient à faire l'exécution, quelque chose qui pût leur en arriver. Ce misérable convulsionnaire craignant encore pour sa vie, demanda qu'on allât consulter les deux célèbres Curés qui se sont déclarés en faveur des convulsions : on n'en trouva qu'un, qui dit que dans le marché où son Eglise est située on y faisoit passer les criminels qu'on mène à la Grève ; & que ce seroit avec joye qu'il y verroit conduire pour être rompu, quiconque auroit été capable de commettre le crime dont on lui parloit.

Cette réponse partagea les treize qui avoient déclaré ne vouloir point prendre part au crucifiement, & quelques-uns d'entre eux résolurent d'empêcher l'exécution, mais les cinq vouloient absolument la faire, disant que le Convulsionnaire lui-même ne pouvoit s'y opposer, dès que Dieu avoit parlé par lui dans ses convulsions, & qu'il falloit le contraindre à se laisser exécuter : comme donc ils se mettoient en devoir de le crucifier, ceux des treize qui étoient restés pour s'y opposer, usèrent de stratagème. Un d'entr'eux alla chercher un carrosse, & revint dire aux cinq que la maison étoit entourée de mouches, & qu'une rue aussi étroite que celle de la Coutellerie où ils étoient, ne convenoit pas pour une telle exécution. Aussi-tôt il prit celui qu'on devoit crucifier, & deux des cinq, & ils monterent en carrosse qui les mena chez un Bonnetier, dont la sœur est depuis bien des années sous la conduite du premier des Présidens : elle a des convulsions, & dit tous les jours la Messe, ce qui en a bien autorisé d'autres à la dire, puisq' elle ci le fait avec l'approbation des Docteurs du parti. Mais revenons à notre Convulsionnaire. Celui des treize qui l'avoit amené, donna le mot au Marchand Bonnetier, & s'en alla : les deux des cinq qui vouloient crucifier cet homme, trompés par la maniere dont le Bonnetier leur parla, se crurent maîtres d'exécuter leur dessein, & allerent promptement chercher les trois autres, & tous les instrumens du supplice.

Dès qu'ils furent partis, le Marchand conduisit ce misérable dans une autre maison d'un quartier éloigné, celui à qui il le remit, ayant appris la fureur où étoient ceux qui vouloient l'exécution, ne voulut point le garder, & le mena dans une autre maison, où l'on fit de même ; & en moins de deux heures on le changea de cinq maisons différentes. Cependant les cinq étant revenus chez le Bonnetier, avec tout ce qui leur étoit nécessaire, entrèrent dans une étrange colere, lorsqu'ils apprirent que leur proie leur étoit échappée : ils allerent la chercher où ils crurent la trouver, & rencontrerent si juste, qu'ils furent dans les quatre premières maisons où on l'avoit mené, il n'y eut que la cinquième qu'ils ne pûrent découvrir ; & sur les plaintes qu'ils faisoient de ce qu'on leur avoit soustrait ce Convulsionnaire, un des treize ayant voulu dire que ce seroit un homicide de crucifier ainsi cet homme, ceux d'entre les cinq à qui il parloit lui dirent, *que tout ce qui se faisoit en convulsion, n'étoit point astreint aux regles ; & si vous, ajouta l'un d'eux, étiez en convulsion, & me disiez de vous poignarder, je le ferois sur le champ.* Cette fureur des cinq continuant toujours, on fut obligé de tenir bien enfermé le Convulsionnaire, car s'ils l'avoient eu entre leurs mains, ils l'auroient infailliblement crucifié.

Le Mardi de Pâques on transféra ce Convulsionnaire, & on le mena dans une maison où étoit l'Aboyeuse, & une nouvelle Convulsionnaire qui commençoit à aboyer assez joliment.

Les Convulsionnistes assurent que dès qu'il entra dans la chambre où elles étoient, elles se mirent toutes deux à aboyer après lui, & que comme elles ne cessent point, on le mena dans une autre chambre, où des Convulsionnistes du premier ordre l'exhorterent à avouer dequoi il étoit coupable, l'assurant que la maniere dont il avoit été aboyé marquoit une condamnation. On lui expliqua pour l'en convaincre, les différentes sortes d'aboyement, & ce qu'ils signifioient : je ne vous en ferai point le récit, parce que je suis peu versé dans cette science, & il faut esperer que parmi les Convulsionnistes, quelque main habile donnera sur cette matiere une Dissertation au public.

Le Convulsionnaire pressé donc d'avouer en quoi il étoit coupable, déclara qu'il avoit menti, quand il avoit dit dans ses convulsions que Dieu lui ordonnoit de se faire crucifier ; mais que pour toutes les autres choses qu'il avoit dites ou commandées, elles venoient de Dieu. On l'en crût sur sa parole ; on le ramena aux Convulsionnaires qui n'aboyerent plus ; on se fit de part & d'autre beaucoup de caresses, & l'on croyoit pouvoir lui rendre

la liberté : cependant on assure qu'on a encore été obligé de le cacher , parce que les cinq , Celui qui a pensé être crucifié. auxquels s'étoient rejoints quelques autres , vouloient absolument le faire mourir , dans l'espérance qu'il ressusciteroit trois jours après , comme il l'avoit dit , lorsqu'il avoit assuré que Dieu lui avoit ordonné de se faire crucifier , & que cette resurrection , qu'ils regardoient comme certaine , soumettroit tout le monde aux convulsions. Je n'ai pu sçavoir ce qu'est devenu depuis ce misérable , dont on n'entend plus parler d'aucune maniere. Venons maintenant à la fameuse Pénitente dont je n'ai oüi parler que sous ce nom.

La fameuse Pénitente , est , dit-on , la fille d'un Artisan du Fauxbourg saint Antoine; elle est âgée d'environ dix ans , jolie & bien faite. Elle a prétendu que Dieu l'avoit préposée le Carême dernier , pour représenter le jeûne de la primitive Eglise , & que par miracle sa bouche étoit fermée sans qu'on pût l'ouvrir , quelques efforts qu'on fit , jusqu'à l'heure où elle devoit prendre de la nourriture. Elle avoit une compagne qui ne la quittoit point , & qui étoit sa confidente : outre cela elle avoit grand nombre de Freres servans dans ses convulsions ; & comme elle a disparu pendant trois semaines , cela a donné lieu à des discours peu avantageux , & de plus d'une sorte : vous les devinerez , s'il vous plaît , & je me garderai bien de vous les rapporter , car je ne veux point me broüiller avec Messieurs les Convulsionnistes , qui sont plus à craindre , que vous ne pensez.

La fameuse Pénitente.

Après trois semaines ou un mois d'absence , ses parens que l'on pressoit fort de la faire reparoître , jugerent à propos avant que de la ramener chez eux , de la mettre pour quelque jours chez une fameuse Convulsionnaire du même Fauxbourg , nommée Nanon Lépinai , dont elle vit pendant ce tems-là les belles représentations ; mais la jeune confidente de la fameuse Pénitente , qui étoit aussi dans cette maison , car elle n'avoit point quitté sa compagne pendant sa retraite , cette jeune fille , dis-je , ne pût supporter que l'on donnât la préférence à Nanon Lépinai sur la fameuse Pénitente sa compagne ; & comme elle n'étoit pas novice dans l'art des belles représentations , elle resolut de découvrir ce qui serroit à embellir celles de Nanon.

La fameuse Pénitente & Nanon Lépinai.

Pour cet effet dès le lendemain elle entra dans sa chambre plusieurs heures avant ses convulsions : Nanon qui vouloit s'en débarrasser , épouisa envain tous les moyens d'y parvenir , la jeune fille les étuda toujours ; enfin Nanon s'avisâ de lui dire , qu'elle la prioit de lui aller chercher les reliques de M. Paris , qui étoient dans une chambre éloignée de la sienne. La jeune fille ne pouvant refuser de lui rendre ce petit service , & l'heure des convulsions approchant , elle fut convaincuë que Nanon avoit quelque chose à faire , dont elle craignoit que l'on n'eût connoissance : elle se déterminâ par cette raison , à ne la point perdre de vüe , & sortant de sa chambre elle en laissa la porte entr'ouverte . puis elle courut sur la montée , & dit au premier qu'elle trouva , que Nanon demandoit des reliques qui étoient dans un tel endroit , & retourna sur le champ à la porte de la chambre qu'elle avoit laissée , comme je viens de dire , entr'ouverte : alors elle vit Nanon qui avoit auprès d'elle un pot plein de sang , & d'autres choses , dont on n'a pu me dire l'usage ; mais pour le sang elle s'en barboüilla d'une maniere qui pût imiter la sueur de sang de Notre Seigneur Jesus-Christ. Après qu'elle eut fini ses préparations pour les convulsions , la jeune fille rentra , sans lui dire qu'elle eût rien vü.

Les convulsions étant venuës ensuite , & tout le monde assemblé pour les voir , Nanon représenta la Passion d'une maniere qui parut inimitable ; mais quand elle en fut à la sueur de sang dans le Jardin des Oliviers , elle se découvrit le col & la poitrine , & comme l'on vit le sang qui couloit par petites gouttes , l'on s'écria qu'il y avoit certainement du miracle , & l'on parut rempli d'une grande veneration pour cette fourbe. Alors la confidente de la fameuse Pénitente s'écria au milieu de l'assemblée : *Ca que vous admirez , comme un miracle , est une pure fourberie ; elle s'est ainsi barboüillée le corps , un moment avant que l'on entrât dans sa chambre.* Nanon se ne déferra point , & soutint que celle qui parloit ainsi étoit une calomniatrice , l'autre repliqua que le pot où étoit le sang , étoit encore dans un tel coin de la chambre , & caché d'une telle maniere. On trouva effectivement ce pot dans le lieu qu'elle marquoit , sans sortir de sa place , & Nanon fut obligée d'avouer qu'elles s'en étoit servie : cependant les zelés qui étoient dans cette assemblée , recommanderent tellement le secret sur cette aventure , que l'on n'a commencé d'en avoir quelque connoissance que plus

Nanon Lépinai.

de deux mois après ; & c'est ainsi qu'ils en ont usé toutes les fois qu'il est arrivé quelque chose qui a pu faire connoître les convulsions , & en donner de l'éloignement ; & c'est ainsi encore que ces Messieurs ferment les yeux à la lumière très-volontairement , & empêchent qu'elle ne vienne à la connoissance de ceux qui en feroient un meilleur usage qu'ils n'en font.

M. le Curé de sainte Marguerite qui étoit pour lors malade , apprit quelque chose de cette aventure par un des témoins qui en dit par hazard un mot devant lui, ne sçachant pas qu'on vouloit la lui cacher : aussi-tôt ce digne Pasteur envoya chercher cette créature , à qui il reprocha sa fourberie & son irreligion : elle lui avoua tout, & on prétend même qu'elle lui en dit plus que l'on n'en sçait ; mais il a gardé sur cela le secret, dont on ne sçavoit le blâmer , puisqu'il peut y avoir été obligé , & qu'il n'a point sçu les choses par les mêmes voies que ceux qui furent témoins de la fourberie de cette Convulsionnaire.

Après une telle découverte , Nanon Lépinai a bien senti qu'elle ne tromperoit plus personne dans le quartier où elle étoit , aussi en a-t-elle changé ; mais on tient sa demeure si secrète , qu'on ignore absolument où elle est : il est de même de la fameuse Pénitente , dont la disposition n'a pas été prise en bonne part , & qui a aussi changé de quartier par cette raison.

Je n'ai pu sçavoir précisément si c'est Nanon Lépinai ou la Charlotte , dont je vais vous parler , qui lorsque la premiere Lettre du Bénédictin contre les Convulsions parût , déclara dans ses convulsions , que Dieu venoit de lui révéler , que c'étoit M. Duguet qui en étoit auteur , & qu'il lui avoit en même tems révélé la maniere de le réfuter. Elle commença ensuite à débiter ce qu'elle prétendoit que Dieu lui avoit révélé contre cette Lettre ; cela fut écrit d'après elle , & répandu avec soin jusqu'à ce que l'on eût appris qui étoit le véritable auteur de ces Lettres. On voulut alors supprimer la relation de cette révélation ; mais on n'a pu en venir à bout d'une maniere qui puisse la faire oublier , car il en reste encore des copies entre les mains de personnes qui se garderont bien de les anéantir. Cette Nanon Lépinai est la Doyenne des Prophétesses ; car il y a quatre années qu'elle se donne pour telle , & on assure qu'elle a trompé jusqu'à son Confesseur pendant plus de trois années.

Fin de Nanon Lépinai.

Charlotte.

La Charlotte , dont nous allons parler , est à ce qu'on assure , celle qui avoit promis qu'elle guériroit l'œil à M. Ameline, en lui ôtant le dragon qui y étoit : c'est une de celles aujourd'hui qui a le plus de réputation ; cependant je n'en sçais rien de fort nouveau , car on prend à présent de très-grandes précautions pour que les belles choses qui se passent chez ces nouvelles Prophétesses , ne viennent point à la connoissance des profanes comme moi. Mais surquoi vous pouvez compter , c'est que je ne vous dirai rien que de vrai , & qui ne vienne de témoins oculaires. Voici ce que l'on m'en a écrit : „ J'ai vu la fa-
 „ meuse Charlotte se passer une longue corde au col , & par le corps en divers sens , par
 „ le moyen de laquelle ses genoux se trouvoient pressez contre le ventre , & les jambes con-
 „ tre les cuisses , desorte qu'elle étoit comme une boule n'ayant que les bras libres , & dans
 „ cet état elle se trainoit dans la chambre , faisoit des mines effroyables , & avoit les yeux
 „ tout égarés. Elle apostrophoit le diable , comme si elle l'eût vu , & lui disoit : Infâme
 „ diable , tu n'auras pas mon cœur ; mon corps est à toi , fais ce que tu voudras , vilain tei-
 „ gneur Puis elle lui donna pour compagnon M. le Lieutenant de Police , comme
 „ destiné à brûler avec lui ; & comme on lui représentoit qu'il pouvoit se convertir , elle
 „ ajouta , pour autoriser ce qu'elle venoit de dire , que M. Paris étoit son garant. Cette
 „ créature finit ordinairement ses convulsions par faire le tour du plancher de la chambre
 „ où elle est , en se tenant , ou à la tapisserie , aux corniches ou aux solives , après quoi elle
 „ en descend , & tout le monde se met à genoux pour recevoir sa bénédiction . Prêtre ou
 „ autre ; & un Prêtre n'ayant point voulu s'y mettre , ni recevoir la bénédiction de Char-
 „ lotte , il a encouru pour cela l'indignation de plusieurs membres du Sénat , qui ont
 „ été avertis de ce manque de respect pour une des plus grandes saintes Convulsion-
 „ naires.

Fin de la Charlotte

Je vais à présent vous parler de quelques faits détachés , importants & très-certains.
 Une Convulsionnaire voyant rirc de quelque chose qu'elle avoit dit , un de ceux qui étoient

étoient assembles chez elle pour voir ses convulsions , lui dit d'un air sévère : On ne vient pas ici pour rire , c'est ici le temple de Dieu , Dieu est ici , ce sont les merveilles de Dieu , les choses qui s'y passent sont des misteres & des figures qu'il faut adorer.

Une autre de ces Prophétesse ne doutant point qu'elle n'eût le pouvoir de faire des miracles , résolu de faire usage de ce don , & crut qu'elle devoit commencer par répandre des grâces sur la famille : elle fit donc avertir un de ses oncles , déjà âgé , & fort sourd , qu'un tel jour il eût à se trouver chez elle pour être guéri : elle chargea en même tems quelques Convulsionnistes de lui amener , ce même jour , quatre Curez de Paris , & quatre Conseillers , & le plus d'autres personnes qu'ils pourroient , afin d'être témoins du miracle ; & pour le rendre plus certain , le P. B. eut ordre de s'y trouver , & d'apporter la ceinture de M. Paris. La Prophétesse fit aussi provision d'eau de M. Paris : ce qu'on appelle eau de M. Paris , c'est l'eau du puits de la maison où il demouroit , qui est devenue sainte , dit-on , parce qu'il en a tiré plusieurs fois : on dit qu'on a fait boucher le puits , je n'en sçai rien ; mais dequoi je suis certain , c'est que l'on en distribué en de certains bureaux tant qu'on en veut , moyennant une certaine oblation pour ceux qui s'exposent en la fournissant , aussi-bien que de la terre de son tombeau.

Je n'ai pas sçû si les quatre Conseillers se trouverent : pour les Curez il est certain qu'il n'en vint que deux , mais le nombre des autres personnes fut grand. Celui de qui on tient cette histoire , est un Ecclesiastique qui en a été témoin : il y fut mené par un autre qui comptoit sur le miracle , & qui le força d'entrer pour en être témoin , dans l'esperance qu'une telle merveille le convertiroit.

Le vingt-deux de Janvier de cette année l'assemblée étant nombreuse chez la Prophétesse , les convulsions prirent ; elles étoient , à ce qu'on assure , des plus communes , & du dernier ordre : on se mit aussi-tôt à chanter des Pseaumes , ensuite elle prit son oncle , lui fit pancher la tête sur une table , & lui versa dans l'oreille de l'eau mêlée avec de la terre du tombeau : puis elle cria de toutes ses forces à l'oreille de ce pauvre sourd , lui demandant s'il n'entendoit pas , & comme il ne répondoit rien , elle lui retourna la tête & lui versa dans l'autre oreille de l'eau mêlée avec de la terre du tombeau : mais le miracle paroissant aussi difficile à faire de ce côté-là que de l'autre , on fit approcher le secours ordinaire : le P. B. tirant la ceinture de sa poche , la mit autour de la tête de ce vieillard , qui demoura également sourd , & qui souffrant de plus beaucoup de douleurs causées par l'eau froide qu'on lui avoit versé dans les oreilles , pria sa nièce de finir ces inutiles cérémonies : on les cessa donc , & on renvoya la compagnie , en l'assurant que le sourd entendoit , ce qu'on a crû pendant quelques jours ; mais comme réellement cet homme est aussi sourd pour le moins qu'il l'a toujours été , la fausseté de ce prétendu miracle a bien-tôt été connué.

Faux miracle en la personne d'un sourd.

La surnommée la Crosse , dont je vais vous parler , fait encore à présent un très-grand personnage. C'est une jeune fille pauvre , & de la lie du peuple , elle a le corps tout contrefait. J'ai vû des récits fort amples & très-vrais des cruautés que l'on exerce contre elle , non-seulement de son consentement , mais même par son ordre : cependant ils m'ont fait tant d'horreur , que je ne puis me résoudre à vous en faire un grand détail , ainsi je me contenterai de vous en rapporter quelques-uns pour vous faire juger des autres.

La Crosse

La nommée la Crosse fait asseoir un homme près d'elle , afin qu'il soit plus à portée de la frapper à coups de poing , durant une demi-heure , au-dessous des mammelles , c'est le endroit qu'elle lui a marqué.

Une autrefois deux hommes se mettent devant elle , deux autres se mettent derriere , & tous quatre la frappent à grands coups de poing sur la tête.

Dans une autre occasion on l'asseoit dans une chaise placée & attachée sur un lit , & une personne se place au-dessus de la tête , & tous cinq ils tiennent ferme cette fille sur la chaise , & deux hommes lui prennent la jambe , qui est camprée en arc , la relèvent en devant comme pour la redresser , & le font avec tant d'efforts qu'ils emportent le lit auquel la chaise est attachée , quoi qu'il y ait des personnes assises dessus pour le charger.

Une autre fois on la bat avec une bûche qui à cause de sa grosseur , ne peut être prise qu'à deux mains : on couche cette fille à terre pour la battre avec cette bûche , d'abord sur

L.

le ventre , ensuite sur le dos , puis sur les côtes , l'un après l'autre , & quelquefois sur le visage , & on lui a donné ainsi jusqu'à deux mille coups.

Une autrefois deux hommes s'appuient contre une muraille chacun une bûche à la main deux autres se placent vis-à-vis d'eux à une petite distance : ils placent entr'eux cette malheureuse , & les deux hommes qui sont contre la muraille la frappent par le dos avec leurs bûches , & la renvoient par ces coups à ceux qui sont vis-à-vis d'eux , & ceux-ci la leur renvoient à leur tour , en lui donnant par devant de grands coups de bûches.

Ensuite on l'érend par terre devant la cheminée : on lui met une petite planche qui lui couvre la poitrine , & un homme monte dessus en se tenant les mains appuyées sur la cheminée , & il la foule ainsi comme on foule la vendange , pendant une demi-heure.

Après ce tems passé on lui met quatre petites planches à la tête , sçavoir une sur le front , une autre à l'opposé , & les deux autres sur les tempes : puis avec une corde on lie ces quatre planches , & l'on fait un nœud avec la corde pour y passer un bâton , avec lequel on la ferre jusqu'à ce qu'il ne soit plus possible de la ferre davantage , ni de faire tourner le bâton.

Cette operation devoit naturellement mettre le crane en pièces , & faire sauter la cervelle au plancher ; mais la Convulsionnaire ne paroît pas en ressentir le moindre mal. Le moyen de ne pas reconnoître en cela l'operation du démon ? c'est pourtant ce que les Convulsionnistes veulent qu'on regarde comme une operation divine : n'attendez pas de moi que je vous fasse un plus grand détail de ces horreurs , car je frémis en vous les rapportant.

Dans les faits détachez , dont je vous ai parlé , j'en ai oublié un qui mérite d'être rapporté.

Un Ecclesiastique de Province étant arrivé à Paris , fut aussi-tôt assailli par les Convulsionnistes qui le forcerent de venir voir une Convulsionnaire , disoit-on , très-importante : ils arriverent à tems ; car tout étoit prêt & l'on alloit commencer. Ils virent donc un grave Ecclesiastique ôter sa foutane , & ne réserver que sa culotte & sa chemise : ensuite il prit une longue listere qu'il passa autour du corps de la Convulsionnaire , & qu'il noïa par derrière ; puis il jeta la Convulsionnaire à terre , & la promena ainsi pendant du tems , le nez dessous , lui faisant faire bien des cercles autour de la chambre , après quoi il la releva , la montra à tous les assistans , leur faisant remarquer les meurtrissures que ce traitement lui avoit fait sur le visage : puis il prit de l'eau de M. Paris , trempa un linge dedans , & débarbouilla avec soin la Convulsionnaire , puis il la remontra à l'assemblée pour faire admirer les effets de cette eau miraculeuse qui avoit guéri sur le champ toutes les meurtrissures que l'on avoit remarquées , après quoi la Convulsionnaire lui défit le collet de sa chemise , lui lava sa poitrine avec de l'eau de M. Paris , & le baïssa , ainsi finit la séance. Parlons à présent du Frere Augustin , le plus important personnage de tous les Convulsionnaires , & celui qui a mis la division dans le prétendu camp d'Israël.

M Cos, autrement
M. Robert, ou frere
Augustin.

M. Cos, autrement Frere Augustin, est de Montpellier, fils d'un Marchand : sa sœur à l'insçu de leur pere étoit la correspondante d'une des Imprimeries dépendantes du Sénat , elle fut surprise en faisant ce métier : son frere qui y fut impliqué vint à Paris aussi-bien qu'elle , on le mit à la pension de saint Hilaire : là il devint habile Figuriste , & fit dans cette science bien du progrès en peu de tems , & suivant l'exemple de ses maîtres , il crut qu'il lui étoit permis de mettre l'écriture en pièces , & d'y donner tout les sens arbitraires & non fondez que son imagination lui pourroit fournir.

Après avoir demeuré quelque tems dans cette maison , on le mit Sacristain des petites Cordelières du Faubourg saint Germain , où il fit ensorte de faire entrer avec lui un de ses amis , nommé de Lusi.

Dans la suite M. Cos ayant sçu qu'un autre de ses freres venoit à Paris , dit à M. de Lusi qu'il falloit qu'il sortit , parce qu'il vouloit avoir sa place pour son frere. M. de Lusi qui se crut en état de se soutenir indépendamment de M. Robert , car c'est ainsi qu'on appelloit M. Cos dans cette maison , lui déclara qu'il prétendoit y demeurer : M. Robert dissimula pour lors , & ne lui en parla plus ; mais quelque tems après il débita à la Sacristinie & ensuite à la Supérieure , les calomnies les plus horribles contre M. de Lusi. Tout ce qu'il dit étoit si

bien circonstancié , & paroïssoit rempli de tant de droiture & de bonne foi , que ces bonnes Religieuses ne douterent point de la verité des avis qu'il leur donnoit , d'autant plus qu'il faisoit semblant de n'y prendre aucun interêt.

On résolut donc de chasser M. de Lusi sans lui en dire les raisons : mais la providence , qui en avoit autrement ordonné , permit que M. de Lusi eut affaire à la Sacrificie. La Religieuse qui avoit l'idée remplie de ce qu'elle avoit appris de lui , le traita mal : il lui en demanda la raison , mais elle lui témoigna encore plus de mépris : il s'en offensa à son tour , alors sans lui nommer son accusateur , elle lui raconta une partie de ce dont on le disoit convaincu. M. de Lusi donna à la Religieuse des preuves incontestables de son innocence , sans parler contre son camarade , qu'il ne soupçonnoit pas d'être celui qui l'avoit calomnié. Cette fille bien surprise le mena à la Prieure , & s'étant pleinement convaincus toutes deux de la noirceur & de la malice de M. Cos , conclurent à le renvoyer sur le champ après lui avoir reproché son indigne manége ; il fut donc ainsi mis à la porte lorsqu'il s'y attendoit le moins.

Comme le Sénat s'en étoit chargé , il fallut lui trouver un gîte , & en attendant qu'on lui eût trouvé une place on le mit chez Mademoiselle Restan , la perle des Convulsionnaires : il y passa du tems , & eut l'honneur d'être un de ses Chevaliers servans dans les convulsions. Cette fille étoit regardée , ainsi que je vous l'ai dit ci-dessus , comme une grande Prophétesse : l'on lui rendoit des honneurs excessifs ; & comme le premier des Présidens l'envoyoit souvent consulter sur les choses difficiles , cette fille s'imagina d'être en effet tout ce qu'on disoit d'elle , & dans cette persuasion elle déclara que Frere Augustin (car ce fut alors qu'on commença de l'appeller ainsi) étoit destiné de Dieu pour être le précurseur d'Elie , ou le second Jean , qu'il devoit faire de grands prodiges , & qu'il auroit dans peu des convulsions.

Pendant ce tems Frere Augustin fut placé quelque part , mais je n'ai pû sçavoir où il a été , ni ce qu'il y a fait jusqu'au commencement du Carême dernier , qu'un des employez du Sénat fut chargé de lui chercher une place de Précepteur : il en trouva une , & il manda Frere Augustin un certain jour pour aller le présenter. Frere Augustin ne vint point , & celui qui l'avoit mandé l'ayant rencontré dans la rue quelques jours après , lui dit qu'il risquoit de perdre une bonne place en différant de s'y présenter , & qu'il ne manquât pas de le venir trouver. Le lendemain Frere Augustin la vü toute égarée , & comme un homme hors de lui , étant venu chez la personne , lui dit : Monsieur il n'est plus question de place , j'ai des convulsions , & j'ai reçu dans le cœur l'impression de l'Esprit saint. Celui à qui il parloit ne comprit rien à ses paroles , parce qu'il ignoroit les prédictions faites par la Restan , & que par conséquent Frere Augustin , ayant reçu le don des convulsions , alloit dans peu entrer en exercice de son auguste fonction de précurseur d'Elie. L'ignorance de toutes ces choses , qu'il ne sçavoit pas , fut cause qu'il révoqua en doute que le Frere Augustin eût reçu dans le cœur l'impression de l'Esprit saint , & il demanda quelle preuve il avoit de ce qu'il disoit : surquoi Frere Augustin surpris d'une telle question , lui dit en le quittant , il n'y a , Monsieur , que celui qui a reçu cette impression qui en puisse parler.

Dans peu le Frere Augustin devint célèbre : il eut des convulsions en même tems que la Restan , & ils en usoient ensemble pendant leurs convulsions d'une maniere si familiere , pour ne rien dire de plus , que quelques assistans en ayant témoigné de la surprise , Frere Augustin leur dit , que dans quelque tems ils changeroient bien de sentiment , & reconnoitroient que ce qui les bleffoit , n'étoient que de prétendues indécences dont ils n'auroient alors aucune peine. Ce fut alors qu'on appliqua à la Restan le Pseaume 23. & qu'en parlant d'elle , on dit : *Ouvrez vous portes éternelles , que la grande Prophétesse fasse son entrée &c.* & ainsi du reste de ce Pseaume.

Le Pere B. offrit ses services à Frere Augustin pour être son directeur , ce qu'il accepta. Ce P. fut le premier qui eut connoissance de la vision de Frere Augustin , dans laquelle on lui ordonnoit d'aller au devant d'Elie.

Le jour qu'il devoit partir pour aller au-devant du Prophète étant proche , on en avertit un petit nombre de freres chéris , & l'on prépara pour ce jour un grand déjeuner. Après que tous y eurent bien officié , le Frere Augustin , chargé de provisions , prit congé des freres ,

& le seul Pere B. eut la permission de le conduire jusqu'à la porte de la Conference, le Pere B. pleurant de joie de savoir le Prophète si prêt d'arriver.

Frere Augustin prit son chemin du côté du bois de Boulogne; & lorsqu'il y fut, il y demeura jusques vers le soir qu'il alla dans un Cabaret du Village de Boulogne, où dès qu'il fut arrivé il écrivit à un des freres qu'il avoit quitté le matin, & lui marquoit ces paroles: *De la part de Dieu envoyez moi sur le champ, par le présent porteur, dix pistoles.*

Le Pere obéit, & donna au Paysan les dix pistoles: le lendemain matin il écrivit du même Cabaret au même Pere de lui envoyer tant de chemises, serviettes, & autres linges qu'il marquoit, dont il disoit que le Prophète Elie & lui pourroient avoir besoin.

Le Pere reçut mal ce second message, & dit au Paysan qu'il n'avoit point de réponse à faire. Frere Augustin surpris d'une telle conduite, résolut de n'aller pas plus loin, & revint à Paris ce même jour, alla descendre chez un des freres, où il en trouva beaucoup d'autres d'assemblez: il leur dit qu'il avoit eu révelation que l'arrivée du Prophète étoit différée, & qu'il lui avoit été ordonné de faire ce même soir pendant ses convulsions, qui alloient lui prendre, un discours prophétique, mais qu'il avoit besoin pour cela d'avoir un petit Crucifix à la main: comme il ne s'en trouvoit point, un des freres, petit-fils, dit-on, d'un Orfèvre célèbre, détacha sa Soutane, & en détacha un d'argent qu'il avoit pendu à son col, long de la main, & très-bien travaillé, & le présenta au frere Augustin, qui le prit, le bénit, & dit: Voilà ma révelation accomplie; car cette nuit il m'en a été montré un tout semblable, & il m'a été ordonné de le garder, ce que je ferai pour obéir à l'ordre qui m'en a été ordonné.

Frere Augustin se donna dans ce discours pour un homme sans péché, pour le second Jean, pour le précurseur d'Elie, non en figure, mais réellement: il nomma M. D. F. pour Evêque de Jerusalem, & quelques autres des freres furent aussi nommez par lui à des places importantes, sans que personne songeât seulement à lui contester sa mission, nâ à marquer sur tout cela le moindre doute.

Chaque jour ses folies & ses excès alloient en augmentant, sans que personne parût scandalisé de sa conduite, ni de ses discours: il fit ensuite quelques voyages à la campagne, les uns disent à P. d'autres assurent que c'est à M. ce qui est de certain, c'est qu'il arriva à Paris la surveille de la S. Jean, à onze heures du soir, & alla descendre chez un Ecclesiastique connu dans une certaine Paroisse, qui étoit déjà couché: il heurta à sa porte, celui-ci s'étant relevé pour lui ouvrir, lui trouva les yeux égarés, il étoit vêtu d'une mauvaise Soutane sans chemise, ni aucun autre vêtement, & la Soutane mal boutonnée offensoit souvent les yeux.

Frere Augustin dit à cet Ecclesiastique dès qu'il y eut ouvert sa porte: *Don à faire; donnez lui promptement bien à manger & à boire.*

L'Ecclesiastique obéissant, courut chez un voisin rotisseur, auquel il fit mettre en broche un quartier d'agneau pour le souper de Jean: il se munir de quelques bouteilles de vin, & d'un très-grand gobelet, & de pain à proportion.

Avant que le souper fût cuit, le matin d'un jour de jeûne commençoit (car il étoit une heure avant que frere Augustin se mit à table) & il n'avoit eu d'autre raison de faire ce voyage que sa volonté; mais le quartier d'agneau n'en fut pas moins mangé, & le vin bû à proportion: après quoi l'Ecclesiastique lui ayant cédé son lit, frere Augustin s'y mit sans cérémonie, & y demeura jusqu'à cinq heures du matin qu'il se leva, sans mettre d'autre habillement que celui que je viens de vous dire.

Dès qu'il fut levé il demanda à déjeuner, & son hôte allant lui en chercher, avertit quelques Sœurs du quartier les plus zelées, afin qu'elles eussent l'honneur d'assister au déjeuner de frere Augustin: elles y vinrent en diligence, la table étoit déjà couverte de tout ce qu'on pouvoit donner pour un déjeuner maigre préparé à la hâte. Elles se tinrent par respect éloignées de la table, & regarderent seulement avec soin ce qui s'y passoit. Elles virent donc que frere Augustin ayant rempli de vin son large gobelet sans mélange d'eau, le porta à son nez, & reniffla dessus, à peu près comme fait l'Aboycuse pour discerner les épicures; puis il le remit sur la table, & commença de manger. Un moment après il re-

commença

commença la cérémonie du gobelet , puis continua encore un moment à manger : enfin il prit le gobelet , & dit , Jean boira le calice jusqu'à la lie , & il but effectivement tout le vin que le gobelet contenoit : il le remplit sur le champ , reitèra les mêmes cérémonies qu'au premier gobelet , & en but ainsi un nombre que les Sœurs ne comptèrent point.

Pendant qu'il mangeoit il laissa tomber son couteau , les Sœurs accoururent avec empressement pour le ramasser : il ne le voulut pas souffrir , & leur dit d'un air sévère , qu'elles se gardassent bien de relever ce couteau , & d'y toucher ; que tout ce qui arrivoit à Jean étoit mystère , & qu'il y en avoit un grand dans ce couteau tombé. Quelques momens après il le ramassa lui-même , & s'en retourna ensuite dans le lieu ordinaire de sa demeure.

C'est vers ce tems que l'on a commencé à parler des blasphèmes horribles que ce malheureux proféroit dans ses convulsions : on assure pourtant qu'ils sont plus anciens. Je ne crois pas qu'il convienne de les rapporter ici , il suffit pour vous en donner une idée , de vous dire qu'il se donnoit pour Dieu , & prétendoit qu'au lieu de trois personnes il y en avoit quatre , & qu'il étoit cette quatrième personne.

Un jour après avoir dit pendant long-tems des choses qui faisoient horreur ; car c'étoit de très-grandes impiètez , & de très-grands blasphèmes , il ajouta , qu'il alloit rendre un homme aveugle : aussitôt il lui passa la main sur les yeux , & cet homme déclara effectivement qu'il ne voyoit plus ; en sorte qu'il a été , les uns disent un jour , les autres disent trois sans voir : mais ce prodige est devenu fort douteux , depuis qu'on a sçu que celui sur qui il avoit été opéré , étoit le valet du Comte d'A. celui dont je vous ai parlé ; car cet homme ayant déjà donné des preuves de sa fourberie , on ne peut plus ajouter foi à ses paroles. C'est à peu près dans ce tems que le Pere B. abandonna frere Augustin , commença à parler contre & à le condamner.

Frere Augustin faisant alors beaucoup de bruit à Paris , on crut qu'il étoit bon de l'en faire sortir : on le mena donc à M. où il trouva une Convulsionnaire , l'Abbé Bescherant qui a aussi des convulsions , & plusieurs des freres. Comme on avoit fait dans cette maison provision d'herbes & de terre de P. R. l'après midi que frere Augustin étoit en convulsion , & qu'il répétoit ses blasphèmes ordinaires , un des freres lui donna un paquet d'herbes de P. R. croyant avec cette prétendue relique arrêter ses impiètez , mais cela ne fit que les augmenter : il mit ce paquet d'herbes en pieces , & dit qu'il étoit désormais la seule relique.

Le lendemain matin M. Bescherant fit en présence de tous les Freres une grande réprimande à frere Augustin , le força d'avouer que c'étoit le démon qui étoit auteur de tout ce qu'il faisoit , lui montra les restes du paquet d'herbes de P. R. qu'il avoit mis en pieces la veille , & lui dit , que c'étoit avec ces restes qu'il alloit chasser le démon qui le possédoit. Ensuite il mit ces herbes dans la cheminée , y mit le feu , & pendant qu'elles brûlerent , il fit une priere qu'il composa , & que les freres écrivirent à mesure qu'il la prononçoit : ensuite il prit les cendres de ces herbes , & prononçant en même-tems une priere qu'il composa encore , & que l'on écrivit comme la première ; il ordonna ensuite au démon de sortir du corps de frere Augustin : aussitôt tous les freres virent , à ce qu'ils prétendent , comme un peloton de fumée noire qui sortit par la cheminée , & l'on ne douta plus que le frere Augustin ne fût delivré.

En conséquence on dressa des Relations de ce miracle , par lequel on prétendoit prouver le tort que quelques-uns avoient eu de condamner M. Bescherant , lui qui avoit reçu de Dieu un si grand pouvoir sur le démon. Ces Relations furent aussitôt apportées à Paris , où l'on ne perdit point de tems à les envoyer en Province.

Le reste de cette journée se passa assez tranquillement , & l'on ne fut occupé qu'à admirer la merveille opérée par M. Bescherant.

Le lendemain matin les freres étant allés à la Messe du Curé , resterent après qu'elle fut dite assez long-tems dans l'Eglise , & ils y étoient seuls , lorsque frere Augustin y entra , & alla se coucher sur le Maître Autel , d'où étendant sa main sur le Tabernacle , il dit tout haut : *Désormais il ne faut plus considérer que moi , je suis la victime* ; aussitôt ils coururent à lui , & le chassèrent de l'Eglise.

Frere Augustin en rentrant dans la maison , alla dans une chambre où étoit la Convulsionnaire , qui fit peu après de grands cris : les freres qui revenoient pour lors de l'Eglise accoururent à ces cris , elle leur en dit le sujet , que vous me dispenserez de vous rapporter , & qui se devine aisément : ils chasserent frere Augustin de cette chambre , & déclarent ne vouloir avoir avec lui aucune communication. L'après dîné étant sortis pour se promener , à la reserve de Monsieur Bescherant & de la Convulsionnaire qui demeurèrent à la maison , frere Augustin sortit aussi ; mais ils ne voulurent point l'admettre dans leur compagnie , ainsi il marcha tout seul devant eux : l'on assure qu'ils étoient dans une campagne absolument découverte , bornée seulement dans l'éloignement par un ruisseau très-profond , au bord duquel il y avoit un buisson.

Tout à coup à ce qu'ils assurent , frere Augustin disparut à leurs yeux : ils crurent qu'il avoit gagné ce buisson , & se hâterent d'y arriver pour voir ce qu'il faisoit dans cet endroit , mais ne l'y ayant pas trouvé ils retournerent à la maison pour sçavoir s'il n'y étoit pas revenu : on les assûra qu'il n'y étoit pas , & M. Bescherant qui étoit pour lors en convulsion , leur dit qu'il venoit de voir le diable qui emportoit frere Augustin.

Aussi-tôt on députa à Paris deux des Freres qui étoient à M. pour faire part de ce qui venoit d'arriver. Ces deux personnes firent une extrême diligence , & trouverent frere Augustin à Paris ; ils s'informerent avec soin de l'heure qu'il étoit arrivé , & prétendirent par cette information avoir preuve que c'étoit le diable qui l'avoit emporté. Ils en dressement un procès-verbal en forme , où ils attesterent le fait , & ils le signerent , & M. l'Abbé de R. que vous connoissez , est un de ceux qui l'a signé : ensuite ils se saisirent de frere Augustin , & l'enfermerent chez un des Freres.

La Restan ayant appris tout ce détail trouva très-mauvais que l'on en usât ainsi avec frere Augustin : elle déclara qu'il étoit inspiré de Dieu ; que le même esprit qui l'inspiroit étoit celui qui inspiroit Frere Augustin , & qu'on ne pouvoit le condamner sans la condamner la premiere.

Elle ne se contenta pas de parler ainsi : elle écrivit une lettre qui disoit les mêmes choses , & encore plus , & elle adressa cette lettre à plusieurs Ecclesiastiques , parmi lesquels sont Messieurs de B. G. M. L. T. & autres.

Cette lettre jeta dans un furieux embarras ; car il y avoit en faveur de celle qui l'écrivoit de grands préjugés. 1°. C'étoit celle à qui le premier des Présidens avoit donné toute sa confiance , de qui il avoit fait l'apologie dans des Conférences faites exprès. 2°. C'étoit par elle que ce Président justifoit tout ce qu'il n'auroit pû se dispenser de reprendre dans les autres Convulsionnaires , car elle les approuvoit , défendoit de les condamner , & son autorité jusqu'ici avoit passé pour infaillible ; elle étoit consultée sur les cas les plus difficiles , & sa réponse étoit une décision dont il n'y avoit point d'appel.

L'embarras n'augmenta pas peu , quand la Restan eut de son autorité fait délivrer frere Augustin de la prison où on l'avoit mis , & qu'elle eut déclaré que c'étoit elle qui lui avoit donné sa mission ; que ce que l'on trouvoit de criminel en lui étoit innocent , parce qu'il n'avoit parlé qu'en figures , & pour représenter ceux qui parloient ainsi : on les nommoit , mais je ne crois pas le devoir faire.

La Restan après avoir delivré frere Augustin de sa prison , déclara qu'elle vouloit faire avec lui un répas qui seroit figuratif : elle eut soin de dire dequoi il devoit être composé , & de marquer le nombre de bouteilles de vin , qui fut , dit-on , très-considerable , sur-tout n'étant que deux à table , car personne ne fut admis à cet honneur , & l'on permit seulement à quelques-uns des Freres des plus distinguez d'en être témoins , & même de servir à table , à la tête desquels on met M. l'Ab. de F. & M. M.

Dans ce répas le Prophète & la Prophétesse changerent vingt-quatre fois de serviettes d'autres assûrent qu'ils n'en eurent que douze chacun , & que la méprise vient de ce qu'on a compté ce qu'il en avoit fallu pour les deux : comme la chose n'est pas de conséquence , je ne m'arrêterai pas à examiner laquelle des deux opinions est la mieux fondée.

La premiere bouteille fut employée à arroser les quatre coins de la chambre : cela est , dit-on , misterieux ; mais on n'en a pas encore donné l'explication au public : on fit un meilleur usage des autres , & le Prophète & la Prophétesse en burent si amplement , qu'après

Le diner l'estomac de la Prophétesse fut obligé en présence de toute la compagnie de restituer ce qui le chargeoit trop : alors sans se déconcerter , elle prononça ces paroles en achevant cette restitution , *Incipiam te vomere ex ore meo* , & ajouta que cela s'entendoit de la réprobation des Gentiis qui devoient être ainsi rejettez ; c'est de là que ce repas , qui est devenu célèbre , a été appelé le *festin de la réprobation*.

Depuis ce jour frere Augustin a commencé à reprendre son autorité : un certain nombre de personnes se sont déclarées hautement pour lui , d'autres en plus grand nombre gardent le silence , & ne l'approuvent , ni ne le condamnent ; & d'autres , mais en très-petit nombre , & qui diminuë tous les jours , soutiennent qu'il est possédé du démon.

Vous m'allez demander sans doute de quel sentiment est le premier des Présidens : je vous dirai que tous les trois partis prétendent l'avoir pour eux , & qu'il n'y en a pourtant aucun qui puisse citer une seule parole de lui pour ou contre ; & c'est un talent qu'il a toujours eu de prendre si bien ses mesures , que ceux même qui connoissent le mieux ses sentimens , sont hors d'état d'en donner aucune preuve à quiconque voudroit le leur disputer : mais ce qui est incontestable , c'est qu'il persévère à protéger les convulsions , & qu'il y a un grand nombre de jeunes Ecclesiastiques qui en reviendroient bien-tôt s'il se déclaroit contre , car ils le suivent comme un troupeau de moutons : le second des Présidens a aussi ses disciples , mais le nombre en est moins grand que ceux du premier.

Voilà , Monsieur , le récit des principaux faits dont j'ai pu me souvenir ; car j'en ai scû un bien plus grand nombre , & si j'avois pu prévoir dans ce tems-là que vous eussiez désiré ce que j'ai aujourd'hui l'honneur de vous envoyer , j'aurois mis chaque jour par écrit les faits dont j'étois instruit , sur le champ , & vous auriez eu un récit plus complet , plus ample , & plus circonstancié ; mais après un si long-tems , ce que je vous envoie est plus que je n'espérois pouvoir faire. Gardez-moi le secret , je vous en conjure , & ne me faites connoître à personne , pour ne pas m'exposer à la fureur des Convulsionnistes , c'est bien assez que j'y sois exposé en commun , avec tous ceux qui , comme moi , condamnent les convulsions ; car je m'attens que leur colere sera grande , lorsqu'ils verront des choses si honteuses exposées aux yeux du public. A cette occasion je vais vous raconter quelque chose de semblable arrivé sous l'Empire du Grand Théodose , & pendant l'Episcopat de Théophile. Voici de quelle maniere M. de Tillemond rapporte le fait tiré de Rufin & de Sozoméne. Il y avoit à Alexandrie , un grand Bâtiment public fort ancien , mais fort négligé , en sorte qu'il n'y avoit que les gros murs qui pussent servir : c'étoit un temple de Bacchus. . . . Théophile le demanda à Théodose qui le lui accorda pour en faire une nouvelle Eglise. . . . Wantant donc mettre ce lieu en état de servir aux Chrétiens , & faisant pour ce sujet ôter les Statuës , & découvrir des lieux obscurs & secrets qui y étoient joints , on aperçût dans un endroit , des cavernes cachées , & creusées sous terre , qui paroissoient plus propres à couvrir des larcins & des crimes , qu'à faire des cérémonies de Religion : on y trouva en effet les instrumens les plus ridicules & les plus infâmes des superstitions Payennes , que Théophile fit promener publiquement par la Ville pour se moquer de ces mystères honteux.

Les Payens , & sur-tout les Philosophes , voyant qu'on avoit découvert ces lieux d'infamie & de crimes , ne purent retenir la douleur qu'ils avoient de ce qu'on révéloit aux yeux de toute la terre , les œuvres de ténèbres qu'ils avoient eu tant de soin de cacher . . . ils entrèrent dans une furie extrême : & non contents de se vanger par des injures , comme cela leur est ordinaire , ils attaquèrent les Chrétiens à force ouverte. *Histoire des Empereurs tom. 5. page 313.* Graces à Dieu nous n'avons rien de semblable à craindre dans un Royaume aussi puissant qu'il est Catholique.

Le 24. Juin 1733.

ADDITION

AU JOURNAL HISTORIQUE DES CONVULSIONS,

Servant de Réponse à la Lettre de M. l'Abbé de F....

Vous avez peine à croire, Monsieur, ce qu'on vous a mandé des fureurs des Convulsionnaires & des Convulsionnistes contre le Journal, & vous croyez qu'on vous a exagéré dans le détail qu'on vous en a fait; mais je puis vous assurer que bien loin de vous avoir dit des choses fausses, il s'en faut beaucoup qu'on vous ait dit toutes celles qui étoient vraies. Le recit que je vais vous faire vous en convaincra, & comme je suis très-instruit, vous pouvez compter sur la vérité & l'exactitude de tous les faits & de toutes les circonstances que je vais vous rapporter.

Les Convulsionnistes qui connoissent tous les Imprimeurs de Paris, & qui ont en différens tems des relations avec eux, sont très-attentifs à s'informer s'il n'y a point d'Ecrit nouveau, & à découvrir d'où il vient, & qui peut y avoir part: l'on assure que Frere Poncet sur tout fait de ces enquêtes sa principale occupation, & qu'il promène chez tous les Imprimeurs ses inquietudes & ses imaginations. Comme il a montré plus de zèle que qui ce soit pour le grand-œuvre, on lui a laissé par reconnaissance une ombre d'autorité sur quelques-uns de ses anciens disciples, tels, par exemple, que M. de L.... qui regarde Frere Augustin comme un grand Prophète, & qui est un des cinq qui a vû l'Ange qui leur est venu assurer que la doctrine pleine de blasphème de ce misérable, venoit de Dieu, & qu'il ne blasphemoit qu'en figures. Ce M. L.... couroit les Imprimeurs lorsque Frere Poncet ne le faisoit pas, & il n'étoit pas le seul; ainsi il ne faut pas s'étonner s'ils furent instruits du Journal avant même qu'il fut rendu public.

Aussi-tôt qu'on en eut connoissance, le Sénat s'assembla, & il fut résolu de perdre absolument l'auteur, & de ne rien épargner pour y parvenir. Cette vénérable compagnie garda pendant huit ou dix jours un très-grand silence, tant sur cette assemblée, que sur ce qui en avoit fait le sujet, & tous les membres du Sénat firent pendant ce tems des enquêtes secrettes pour découvrir l'auteur du Journal.

Toutes leurs peines ayant été inutiles, ils prirent une autre voie. Ils répandirent à Paris & dans les Provinces, que c'étoit Mad.^{me} niece de M. Duguet qui avoit fait cet Ecrit, & dans ce moment tout le fretin Janseniste qui crût la chose vraie, se répandit en injures & en outrages contre cette Dame, & même contre son très-respectable oncle; mais ni l'un ni l'autre ne parurent touchés de tels excès, quoi qu'on eut pris soin de détacher des Mots pour les en instruire.

M. Duguet, dont les lumières supérieures sont connus, vit tout d'un coup le piège & il dit à Mad. sa niece: *Tout ce qu'on desireroit, c'est que vous écrivissiez quelques lignes pour désavouer le Journal, & déclarer que vous n'en êtes point auteur, & l'on seroit ensuite valoir ce désaveu comme une improbation & même une condamnation de ma part; ainsi il se faut bien garder de le faire: par la même raison il faut éviter de dire que vous n'en êtes point auteur, si quelqu'un vous en parle; mais répondre simplement: Quelles preuves a-t-on pour oser le dire?*

Il donna le même conseil à quelques amis qu'on auroit pû avec fondement soupçonner d'y avoir part, & il leur dit que cet Ecrit étant devenu absolument nécessaire, on ne pouvoit prendre trop de précautions pour soutenir l'ouvrage, & cacher l'auteur, pour épargner aux Convulsionnistes les excès & les fautes énormes où leur fanatisme les porteroit s'ils le sçavoient.

Toutes les recherches des Convulsionnistes ayant donc été infructueuses, puisqu'ils n'ont pu en découvrir l'auteur, ils engagerent M. l'Abbé de F. à désavouer le Journal par un écrit public. Ses véritables amis auroient désiré qu'il n'eut point relevé ce qui les regarde, & qu'il eut attendu que le tems l'eut fait oublier: quelques autres aussi de ses amis, mais moins sensés, vouloient au moins qu'il se restreignit à ce qui lui étoit personnel, sans vouloir se charger de justifier Mad. de M. mais la Providence qui vouloit que la vérité fut connue, a permis que cet Abbé ait pris le plus mauvais de tous les partis, & celui où il lui étoit le plus impossible de réussir. J'ai vu des personnes qui en ont été surprises: pour moi je ne l'ai point été, parce que je connois les artifices & de quoi est capable le premier des Prélats du Sénat. Mad. de M. sa penitente n'étoit pas favorablement traitée dans le Journal: il est vrai que ce que l'Abbé dit pour sa défense n'est pas positif: mais les Greffiers des differens Bureaux envieront sa Lettre, & ils y ajouteront tout ce qu'il leur plaira, en telle sorte neanmoins que le Président croisant ses petites mains sur son estomach, penchant la tête, & mettant sur son visage un air triste, pourra dire à des personnes équitables, qu'il est bien affligé de tout ce que ces petits leuriers ont écrit, mais qu'ils sont d'étrange caractère, qu'il n'a point de crédit sur eux, & qu'il ne peut rien arrêter: * & dans la même journée, & peut-être dans la même heure, lorsqu'il sera avec des zelés, il louera ce qu'il a paru blâmer; car au fond il prend si bien ses mesures, que l'on ne peut jamais lui objecter ses paroles, & que plusieurs de ceux qui ont le plus de zele pour lui, ne parlent qu'à ses Ministres & à ses commis qui le traitent d'homme essentiel * à l'Eglise.

p. 11

x. Bourdier. p. 1086

* Il a parlé ainsi & avec aussi peu de vérité dans d'autres occasions.

* Il y a plusieurs années qu'on lui a donné ce nom.

L'on ne crut pas convenable que M. l'Abbé de F. entrât dans un détail qui pouvoit avoir ses inconveniens, & l'on fut persuadé qu'un désaveu tout simple, quoique dénué de raisons & de preuves, seroit au moins applaudi par quelques-uns, & que cela suffiroit pour le commencement: on prit seulement la précaution de ne donner la Lettre de cet Abbé, lorsqu'elle fut imprimée, qu'aux amis & aux personnes en place; on comptoit bien que ceux-ci ne la liroient point, mais on vouloit au moins pouvoir dire qu'on la leur avoit donnée.

Toutes choses ainsi disposées, l'Abbé de F. fit imprimer sa Lettre, & s'alla cacher, & on répandit que M. le Lieutenant de Police le faisoit chercher pour l'arrêter: à quoi on n'ajouta point de foi, & avec raison, puisque cela étoit faux.

Aussi-tôt que la Lettre de cet Abbé fut rendue publique, elle fit le sujet de toutes les conversations de Paris. Les uns disoient: les voleurs de grand chemin sont bien obligés à M. de F. si sa methode est autorisée, ils auront un moyen sûr pour se tirer d'affaire, & pour se faire demander pardon par le Prevôt. Les autres disoient en se fâchant: lui convient-il de manquer de respect au public, en se contentant de répondre à des faits circonstanciés & bien détaillés, par un simple désaveu, & dire, *cela est faux*? D'autres, encore zelés Convulsionnistes, disoient, M. l'Abbé de F. abandonne le mystere de Dieu, car il se défend de choses dont on nous parle comme de merveilles admirables, & il désavoue comme mauvaises des démarches & des actions que lui & les autres nous ont conseillées: & pour ce qui est du certificat qui est à la fin, tout le monde le regarda comme suspect, & il n'a détruit dans l'esprit de qui que ce soit, la prévention bien fondée que le fait rapporté dans le Journal est vrai. Examinons à présent sa lettre en détail, & vous verrez que cet examen lui est encore moins favorable. Je passe tout le préambule qui ne merite pas qu'on s'y arrête, & je viens au premier article où il rapporte les propres du Journal,

Il est faux que M. de M. ait désiré ardemment que Mesdemoiselles ses filles eussent des convulsions, & que l'on ait fait à cette occasion plusieurs neuvaines, &c. Ce fait est si constant que plus de deux cens personnes en sont témoins, & j'en connois qui disent, à qui le veut entendre, qu'on a rompu con merce avec elles, parce qu'il leur est échappé de dire qu'elles étoient touchées d'avoir des convulsions.

Premier désaveu

Vous me direz peut-être que vous ne comprenez pas comment on désavoue les choses dont on a fait gloire; mais il faut distinguer les tems, & vous verrez pourquoi on désavoue aujourd'hui ce dont on se faisoit une obligation & un honneur dans les premiers tems,

fj

Depuis les convulsions de M. de Becherant jusqu'à ce que le Tombeau ait été fermé, M. de F. aussi-bien qu'un très-grand nombre de personnes à Paris, ont crû les convulsions divines, & n'ont eu aucun contradicteur; car ceux qui avoient des doutes n'auroient osé s'en expliquer publiquement, bien moins encore en faire confidence à qui que ce soit.

Depuis la clôture du Tombeau, les scènes des convulsions se passant dans les maisons, les moins échauffés s'en dégoutèrent peu à peu par les indecences, les puerilités & les faussetés qu'ils y remarquèrent; mais l'Abbé de F. disciple du second des Présidens, & zélé pour les figures outrées & arbitraires, s'affermir au contraire dans ses premières idées, & crût, suivant les principes de l'Ecrit dont je vous ai parlé dans la seconde partie du Journal, que les convulsions étoient nécessaires à la venue d'Elie, qui se devoit mettre à la tête des Convulsionnaires. Dans ces pensées il regardoit comme un grand avantage, & tenoit à grand honneur de donner des convulsions, & il ne faut pas s'étonner que pensant ainsi il s'en soit vanté,

Depuis les choses ont changé de face, & le décri des convulsions est devenu si grand, qu'il y a lieu de croire, comme on l'assure, qu'aucun de ceux qui y persistent ne le font de bonne foi, & que s'ils les soutiennent encore, c'est par honte; car pour l'ordinaire toutes les choses dont on se faisoit gloire, tandis qu'on étoit trompé, on les dénie quand la honte a pris le dessus; mais les dénégations des faits notoires & publics ne servent qu'à déshonorer ceux qui les font. Revenons aux désaveus de l'Abbé de F. qui ne doivent plus surprendre, après cet éclaircissement.

L'Abbé de F. prétend & le dit à tout le monde, que Madame la Generale est celle qui a procuré des convulsions à Mademoiselle de M. la cadette, en lui mettant de la terre dans les oreilles. Le peu de vérité qu'il y a dans tout ce qu'il dit, me donne droit de douter de ce fait; mais quand il seroit vrai, ce qui est rapporté dans le Journal n'en seroit point infirmé; car on n'y dit point que c'est certainement M. de F. qui a donné des convulsions à mademoiselle de M. mais seulement qu'il s'en est vanté à M. & M. de S. Or le fait est certain.

Il est encore certain, suivant cet Abbé, que l'aînée n'a eu des convulsions que plus d'un mois après sa sœur; mais il dissimule la part qu'il a prise à ses convulsions, & il est bon que le public en soit instruit. Il étoit un soir au Parloir du Calvaire, où mademoiselle de M. la cadette & plusieurs autres Pensionnaires étoient en convulsions, & se vautoient sur le plancher en se roulant les unes sur les autres, & hurlant d'une manière qui fut entendue de tout le quartier. L'Abbé charmé d'un spectacle si divin selon lui, exhorta tous ceux qui étoient présents, & jusqu'à la Touriere, mais principalement mademoiselle de M. l'aînée à faire en sorte de se procurer des convulsions, en s'animant par un si beau spectacle. Ces vives exhortations n'ayant aucun effet, il donna à cette Demoiselle un morceau du bois du lit de M. Paris, & lui ordonna de l'avaler: ce morceau étoit long & mince, il passa de travers, & la Demoiselle craignant d'étrangler fit des efforts horribles pour le rejeter, & ces efforts joints à la frayeur de la mort & au spectacle des convulsions, lui firent un tel bouleversement qu'elles lui en donnerent sur le champ; alors on cria au miracle, & la joye fut parfaite. Au reste ce qu'on vous a dit est vrai, que cet Abbé & le premier des Présidens du Sénat ont entré dans le Couvent en dedans pour examiner de plus près le grand-œuvre, & qu'ils en sortirent, dit on, transportés d'admiration; je ne sçai s'ils oferont le denier, mais le fait n'est pas moins vrai; & si par leurs mensonges ils parvenoient à faire croire à quelques-uns que c'est moi qui n'ai pas parlé selon la vérité, ma consolation est qu'il y a là haut un juste Juge qui ne peut être trompé, & qui rendra à chacun selon ses œuvres: c'est en sa présence & sous ses yeux que j'écris, il connoît mes intentions, & que le seul desir d'être utile à mes freres, en leur ouvrant les yeux sur les excès auxquels se portent les Convulsionnistes, m'a déterminé à faire le Journal? que par cette raison j'ai offert à Dieu toutes les persecutions que m'attireroit un tel ouvrage de la part de ceux que cet Ecrit démasquoit, & qu'il étoit important de faire connoître, afin de les mettre hors d'état de tromper le public, comme plusieurs faisoient. Mais pour revenir à l'Abbé de F. il dit vrai quand il assure que *Mademoiselle de M. n'a eu des convulsions qu'un mois*

après sa sœur, & qu'elles lui prirent au milieu des Pensionnaires & à côté de sa sœur : nous venons d'expliquer comment.

3. Il est faux à tous égards.

Je me réserve à parler de cet article en parlant du *Post-scriptum* ; & je vous prie seulement de remarquer qu'on n'y prend pas le ton si haut que dans cet endroit, parce qu'on ignoroit d'abord que le fait eût été rapporté par des personnes sûres & dignes de foi.

4. Il est faux que j'aye jamais été à la grille de Communion.

Ce fait appartient au *Post-scriptum*.

5. Il est faux que j'aye communiqué à M. de M. les convulsions & le pouvoir d'en donner &c.

Il ne s'agit pas pour la défense du Journal, de sçavoir si l'Abbé de F. a donné des convulsions à M. de M. mais seulement s'il a dit qu'il lui en avoit donné.

6. Il est faux qu'elle ait choisi parmi elles, & qu'elle en ait trouvé d'abord neuf dignes du grand don.

Ce fait a été répandu dans tout Paris : on en fit dans le tems un sujet de triomphe, & une preuve incontestable de la divinité des convulsions ; & on l'attestoit alors avec autant de soin que l'on en prend aujourd'hui à le dénier, & à imposer silence à tous ceux qui l'ont sçu.

7. Il est faux qu'elle les ait fait mettre à genoux. Ce fait a été dit publiquement dans de tems où il est arrivé : on en a fait gloire, & il n'a été defavoüé de personne, & c'est tout ce qu'on peut exiger pour la fidelité du Journal qui ne peut apporter d'autres preuves que la notoriété publique ; & à quoi n'exposeroit-on pas les Convulsionnistes, les Convulsionnaires & ceux qui ont rapporté les faits, si on les obligeoit à une enquête juridique ? Car alors de certains faits bien prouvés pourroient peut-être mettre le ministère public dans la nécessité d'agir, & c'est à quoi je suis bien éloigné de contribuer en aucune sorte : j'ai voulu servir mes freres, & non pas leur nuire ; & il suffisoit pour cela de leur rapporter des faits dont ils ne pouvoient manquer d'avoir honte, dès que la premiere ivresse de ce malheureux fanatisme commenceroit à se passer.

8. Il est faux qu'elle leur ait imposé les mains, & qu'elle leur ait dit, recevez le S. Esprit. Elle porta la main sur le front seulement de l'une d'entre elles, en lui disant, soyez marquée au sceau du Dieu vivant ; & le S. Esprit n'a point été nommé. Quand il seroit vrai que Mademoiselle de M. n'auroit dit que ces paroles, *Soyez marquée au sceau du Dieu vivant*, ces paroles seroient équivalentes à celles qu'on a mises dans le Journal, & par cette raison toutes les consequences qu'on en a tirées subsisteroient : mais vous serez bien étonné quand vous sçauvez que ce fait que cet Abbé defavoüe avec la derniere hardiesse, est un fait certain avoüé au Calvaire même, & que Monsieur Fouilloux dont tout le monde connoît la droiture, la probité, la sincerité, les lumieres & la pieté, l'a rapporté dans un Ecrit fait avant le Journal & qui va être imprimé. Voici comme il parle à la page 12. *Ce qui oblige (dit-il) de separer de cette guérison le fait de la Convulsionnaire ; entre les raisons generales qui montrent combien il est absurde de vouloir diviniser l'état convulsionnaire, c'est en premier lieu, que la Convulsionnaire dont il s'agit, qui a seize à dix-sept ans, est une des Pensionnaires à qui une jeune * Demoiselle aussi Pensionnaire qui avoit déjà des convulsions, les communiqua au mois de Novembre dernier, s'étant avisée au milieu de ses convulsions, d'imposer les mains à ses compagnes, & de leur dire, Recevez le sceau de l'Esprit saint.* Après ce témoignage je laisse au public à juger combien l'on doit compter sur les paroles de l'Abbé de F. Au reste je vous prie de lire en entier l'Ecrit de M. Fouilloux, il est intitulé : *Nouvelles observations sur les convulsions, à l'occasion d'une Lettre écrite au mois de Janvier en faveur des convulsions* : vous y trouverez la confirmation des faits les plus importants du Journal, & si vous joignez à cette lecture celle de l'Examen critique, des deux Ecrits de M. de Lan, de la réponse au coup d'œil, vous apprendrez de nouveau non-seulement tous les faits du Journal plus circonstanciés, mais encore un grand nombre d'autres qui ne m'étoient pas connus ; & dans celui de M. Hacquet, intitulé *le Naturalisme des convulsions*, que je vous prie aussi de lire, il insiste sur tout, & paroît plus touché, & avec raison, de ce qu'il y a des Prêtres qui ont été assez malheureux pour recevoir sur leurs têtes l'imposition des mains des Convul-

Il parle du miracle du Calvaire.

* Mademoiselle de M.

fonnaires; & en cela son sentiment est conforme à celui du célèbre Monfr. Duguet qui a dit en plusieurs occasions, *qu'un Prêtre qui avoit reçu une telle imposition, si on le jugeoit selon les regles, méritoit la deposition.*

9. Il est faux que j'aye redigé & mis en forme les discours de Mademoiselle de M. que je les aye été lire aux autres Convulsionnaires, & que je les aye excités à se porter aux mêmes prétendus excès, &c.

Des personnes dignes de foi & pleines de vie, & qui par une mauvaise complaisance donnoient dans l'œuvre des convulsions contre leurs propres lumieres, n'ont cessé de voir les Convulsionnaires & de prendre part à cette œuvre de ténèbres, que parce que s'étant trouvées chez Mademoiselle P. elles virent Monsieur de Fouilloux faire ce qui est rapporté dans le journal, & lire à cette Demoiselle un discours de Mademoiselle de M. où Monsieur Duguet, sous le nom d'une étoile, y étoit traité d'une maniere si outrageante, que l'indignation qu'elles en conçurent les determina à ne plus voir de Convulsionnaires. Ces mêmes personnes attestent aussi que l'Abbé de Fouilloux s'interrompt souvent en lisant ce discours, pour dire que si on l'avoit entendu prononcer à Mademoiselle de M. on en seroit encore plus enchanté, *car elle dit tout cela, ajoûte-t'il, avec une majesté inexprimable.* Au reste vous verrez dans l'Ecrit de M. Fouilloux, les preuves des façons qu'on donne aux discours des Convulsionnaires quand on ne les compose pas en entier.

10. & 11. Il est faux que le discours de Mademoiselle de M. où il est parlé d'étoile, soit des premiers.... Il est faux qu'il y soit parlé d'une maniere outrageante de Messieurs Duguet, d'Asfeld, Fouilloux, & de Lan.

Mademoiselle de M. dans le discours que l'Abbé de F. rapporta chez Mademoiselle P. ne parloit que de Monsieur Duguet. Du tems après, elle en fit un autre où elle parla des quatre que l'on vient de nommer, & l'on ne comprend pas la hardiesse de l'Abbé de dénier des faits qui sont entre les mains de tout le monde. On m'a communiqué dans le tems du Journal une Lettre de Troyes, où l'on mandoit que l'un des compagnons de voyage de Frere Poncet, avoit emporté une pleine valise de ces discours, & que les Convulsionnistes de Troyes exhortoient les Religieuses à les copier, qu'on le croyoit pour une œuvre si importante, bien dispensées des Offices de regles, & que les discours étoient très-injurieux à Monsieur Duguet.

12. Il est faux qu'elle ait eu des soufflets.

Ce n'est point à Paris que l'on peut dénier ce fait, puisque l'on a des preuves de discours visiblement suggerés, & qu'il y a eu des Convulsionnaires qui en ont été convaincus,

13. Il est faux qu'elle ait prédit au commencement de Novembre ou dans un autre tems, que le Prophète Elie arriveroit à Paris la nuit du 21. au 22. du même mois, qu'il descendroit, &c.

Ce fait est certain & constant, & il n'y a aujourd'hui qui que ce soit qui le regarde comme douteux: l'on a trop d'estime pour les Religieuses du Calvaire, pour les croire capables de dénier, que la veille de ce jour Mademoiselle de M. alla dans plusieurs Cellules inviter des Religieuses de se trouver la nuit dans le Parloir, pour être presentes à l'arrivée d'Elie, & qu'elle y passa la nuit avec sa sœur & plusieurs autres Pensionnaires en dedans, pendant que M. de Fouilloux avec quelques autres la passa dans le Parloir du dehors. M. Lainée avoit aussi prédit la venue d'Elie, mais différemment, car elle avoit dit qu'il viendroit droit au Couvent, & qu'il se mettroit dans la grande lanterne.

14. Il est faux que M. L. ait passé la nuit dans le Parloir du Couvent en dehors, il étoit &c.

De ce que M. L. étoit à la campagne, il ne s'en suit pas qu'il ne soit point venu, puisqu'on assure qu'il étoit un des Ecclesiastiques qui arriva en carosse à onze heures du soir avec Madame de M. qui alla descendre chez un Marchand, où M. P. le plus grand de tous les fanatiques faisoit la fonction de Précepteur; elle descendit seule dans cette maison, & les deux Ecclesiastiques allerent, dit-on, droit au Calvaire.

15. Il est faux que j'aye fait les mêmes instances.

On ne disputera point sur cet article, puisque l'Abbé de F. convient de l'essentiel, qui est d'avoir passé la nuit; car il ne desavoie que les instances.

16. Il est faux qu'étant embarrassé j'aye fait mon apologie par écrit.

On a honte pour cet Abbé, de lui voir assez peu de pudeur, pour dénier une pièce qui a été vûe de bien du monde, & qui est encore entre les mains de plusieurs.

17. Il est faux que Madame la Generale ait fait en consequence une visite reguliere &c. Il est certain que c'est au sujet de cette nuit passée au Parloir, que Madame la Generale vint : il n'est pas impossible que pour faire plaisir à ces Messieurs, on n'allégue quelqu'autre cause, puisqu'il est très-naturel qu'on ait parlé d'autres affaires, après les ordres donnés sur celle-ci.

18. Il est faux qu'elle ait fait sortir Mademoiselle de M.

Il est certain & public que l'on a fait sortir Mesdemoiselles de M. du Calvaire, & je ne sçai comment on pourroit qualifier la hardiesse avec laquelle cet Abbé ose dénier un fait connu de tout le monde.

19. Il est faux qu'elle ait fait défendre l'entrée des Parloirs à M. L. & à moi.

On peut sur cela s'être trompé ; peut-être que Madame la Generale s'est contentée de prier ces Messieurs de ne pas venir aux Parloirs ; mais on n'ignore pas que ces sortes de prières sont toujours efficaces, & valent des défenses.

20. Il est faux que Madame de M. n'ait pu se résoudre à executer l'ordre du Roi.

C'est une chose connue de tout le monde, que cette Dame ne vouloit point s'en aller.

21. Il est faux qu'elle ait été obligée de sortir de chez la Marquise D.

Tout le monde sçait que cette Dame pria Madame de M. de sortir de chez elle à cause du monde qu'elle voyoit, ce qui les exposoit toutes les deux, & faisoit que sa maison étoit toujours entourée de surveillans.

22. Il est faux que ces convulsions ayent attiré du concours, soit au Couvent, soit hors du Couvent.

On convient que dans le tems qu'elle a été au Couvent, le concours n'a pas été nombreux, ni chez Madame D. lorsqu'elle y est rentrée, parce que Madame D. ne l'a pas voulu souffrir.

23. Il est faux que Madame de M. ne trouva plus de maisons où l'on voulut s'en charger.

A qui persuadera-t'on, que Madame de M. zelée comme elle l'est pour le grand-œuvre, ait accepté de retourner chez M. D. à des conditions si dures, n'ayant aucune liberté, & vivant dans une si austere retraite, que l'on sçait que des Demoiselles de merite amies de la Marquise D. & très-capables de secret, ne l'y ont pas vûes, & ont ignoré qu'elle y fût revenue ? Si elle avoit pu trouver une autre maison, se seroit elle confinée dans celle-là ?

24. Il est faux que Mademoiselle de M. ait été consultée sur la maladie de cette Marquise ; qu'elle ait prédit qu'elle n'en mourroit point, & qu'elle auroit la tête coupée pour les convulsions.

A chaque defaveu la confusion augmente pour l'Abbé de F. & l'on ne comprend pas comment il ose defavoier des faits certains & connus de tout le monde : car non-seulement ce que je vous ai mandé est vrai, mais la femme de chambre de Madame de M. qui a aussi des convulsions, avoit fait une semblable prophétie, & cette femme de chambre est restée à Paris, où elle est aujourd'hui une des plus importantes Convulsionnaires ; & Madame D. avoit tellement dans l'imagination la prophétie qu'elle auroit la tête coupée pour les convulsions, que pendant sa maladie sentant de grandes douleurs, elle demandoit avec instance qu'on abregeât le tems, & qu'on lui coupât dès à present la tête. La Prophetesse avoit aussi dit à quelques Religieuses en leur montrant une robe neuve qu'elle avoit : Cette robe que vous voyez, servira au jour de ma mort & de mon supplice qui se fera en Grève ; mais elle sera teinte de mon sang avant que je meure, par les traitemens que l'on me fera souffrir devant que de m'ôter la vie. C'est ainsi que plusieurs Convulsionnaires ont parlé, cherchant à s'attirer la colere des Puissances, & desirant de réaliser leurs fausses prophéties, même aux dépens de leur vie. Une telle fureur marque bien quel en est le principe, & qu'elle ne peut venir que du démon.

Je finis cette Réponse en employant mots pour mots les paroles de M. dont M. de F. se

sert pour finir sa Lettre, & je suis à présent bien plus en droit que lui, de demander quel cas on doit faire de la Lettre & de son auteur, en le voyant avec tant d'hardiesse, pour ne rien dire de plus, desavouer les faits les plus constans & les plus publics.

Venons maintenant au *Post-scriptum*, qui contient le certificat donné par Madame de S. contre le fait que je vous ai marqué dans le Journal. Vous sçavez de qui je le tiens, & s'il y a un homme plus vrai & plus sincere que notre ami, & vous sçavez comment il l'a sçû. Je vais à présent vous donner de nouvelles preuves de la verité de ce fait.

1. Une Lettre déposée en bon lieu, où le fait est rapporté dans les mêmes termes que dans le Journal : elle fut écrite dans le moment que le P. D. eût raconté le fait, & par un homme incapable d'alterer la verité : il n'est pas étonnant que plusieurs mois après le P. D. qui n'avoit pas crû que ce fait deviendroit public, l'ait si peu conservé dans sa memoire ; mais il n'a point oublié l'essentiel, & l'extrait de sa Lettre que je vais rapporter en fait foi. Venons maintenant au recit de toute la manœuvre employée pour obtenir le certificat.

Lorsque le Journal parût, Madame de S. étoit à Paris, & il a fallu bien du tems pour la résoudre à donner le certificat en question, qui a paru au commencement de Septembre. L'Abbé de F. dans sa Lettre du 15. dit que la Lettre de M. de S. est du 21. On assure qu'on ne fit point voir à cette Dame le Journal, mais qu'on lui dit seulement que dans un Libelle nouveau on y attaquoit les mœurs de M. de F. en rapportant un recit scandaleux qu'on disoit qu'il avoit fait. Cette Dame qui croit aussi-bien que nous les mœurs de l'Abbé de F. hors d'atteinte ; car il est certain qu'on ne peut lui reprocher autre chose que le fanatisme, se détermina à la fin, & par cette seule consideration, à écrire le certificat qu'on lui dicta, & dont il y a apparence qu'on ne lui laissa point de copie. Etant ensuite retourné à sa terre, elle écrivit au P. D. à qui elle avoit conté l'histoire, & se plaignit qu'on avoit augmenté ce qu'elle avoit dit, & qu'on eût des-honoré son parent. Ce Pere qui est un bon Gentilhomme qui a été du tems à l'armée, & qui a conservé une certaine politesse mêlée d'attention, & de crainte de bleffer personne, fut mortifié de cette aventure : il lui fit réponse sur le champ, & quoique par sa Lettre il constate ce qu'il avoit dit de plus important, & par conséquent il démente le certificat, cependant Madame de S. qui avoit sans doute oublié qu'on lui avoit fait desavouer tout, & qui n'étoit occupée que de la pensée de montrer qu'elle n'avoit point décrié les mœurs de son parent, trouvant dans cette Lettre sa justification à cet égard, la montra à M. de D. son voisin, & à M. B. qui étoit chez lui. Cette Lettre ayant fait le tour de la compagnie, on fut tenté d'en faire un extrait, & comme je l'ai reçu d'une main fidèle, je crois vous faire plaisir de le copier ici : je voudrois bien avoir non-seulement la Lettre entiere, mais aussi celle que lui a écrite M. de S. car elles nous éclairciroient de bien des choses ; mais en attendant que je puisse recouvrer ces deux piéces importantes, je vais toujours vous donner cet extrait.

Septembre 1733.

Extrait de la Lettre du Pere D. à Madame de S. du vingt-sept

„ Je ne suis pas moins mortifié que vous, de l'évenement qui contriste M. l'Abbé de
 „ F. Ce que je puis vous dire avec une exacte verité, c'est que je n'ai jamais rien écrit du
 „ fait que vous m'avez conté, & que je ne me souviens d'en avoir parlé qu'une seule fois
 „ en presence de gens fort sages, qui n'étoient pas plus portés que moi à falsifier. D'ail-
 „ leurs quoique vous ne m'en eussiez pas fait un ministère, je n'en aurois peut-être ja-
 „ mais parlé, si ce qu'on en disoit déjà ne m'y avoit porté ; il étoit naturel dans cette cir-
 „ constance, de rapporter ce qu'avoit dit lui-même M. de F. en votre presence. Il y avoit
 „ imposition de mains, ce ne pouvoit être que sur une fille, puisque c'étoit dans un Monas-
 „ tere de filles, & c'étoit pour une infirmité. Je crois pouvoir dire que je ne me suis point
 „ servi du terme de *colique*, quoique je l'eusse pû faire avant tout cet éclat, sans y entendre
 „ finesse ; ayant conçu que c'étoit un enfant, & que cette maladie est commune à cet âge.
 „ Pour l'imposition des mains sur le ventre, je l'ai conçu, & que la petite fille... avoit été

apportée à la grille comme un enfant malade & que l'imposition des mains avoit été suivie de convulsions. S'il y a quelque chose d'ajouté, vous avez raison de le desavouer. Quand à ce que vous dites que M. de F. est fort piqué, vous me permettez de mieux penser de sa vertu. Il a été trompé par une œuvre qu'il a crüe celle de Dieu, mais je suis persuadé qu'il n'a pas perdu pour cela les grandes qualités dont Dieu l'a rempli &c. ... & qu'il sçaura bien faire l'usage qui convient de la mortification dont il est question, & j'ose même attendre de lui que cet événement, où je n'ai point de part volontaire, n'alterera point sa charité pour moi. Dans les choses qui partagent les esprits, il est difficile de défendre son sentiment sans blesser les personnes qui y sont opposés. Les Convulsionnistes ont traité de deserteurs de la verité ceux qui n'ont point goûté les convulsions, & les ont donnés dans des Ecrits publics, & dans les discours ordinaires, pour des gens retranchés du troupeau choisi, & ils leur ont fait par là une injure qui n'a point d'égale; approuveroit-il qu'on ne voulût point leur pardonner ?

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis avoir l'honneur de vous dire aujourd'hui sur le compte de l'Abbé de F. il ne me reste plus qu'à satisfaire votre curiosité sur ce que vous me demandez. Je répondrai par ordre à toutes vos questions.

1. Ce n'est point Frere Poncet, comme on vous l'a dit, qui a reçu mission des Convulsionnaires, pour aller prêcher les convulsions aux nations infidèles: c'est Frere de Lérine qui étoit venu en France avec lui, mais qui après une si honorable commission est retourné en pais étranger, pour se préparer sans doute à l'exécuter; on n'a point cependant reçu avis qu'il soit encore parti du lieu où il demuroit avant que d'avoir reçu cet honneur.

2. L'extrait qu'on vous a envoyé de l'Ecrit intitulé, *Suite des réflexions sur le mystere de la Croix, renouvelé de nos jours dans les convulsions*, n'est pas fidèle, je vous envoie le véritable copié sur l'original; cet Ecrit n'est pas imprimé, mais on le communique aux disciples, on leur en fait l'éloge, & on les oblige à le lire, avec défense de le communiquer aux Professes. Cet article est à la 23. page du quatrième cayer. A l'occasion du chapitre de Zacharie que l'auteur explique à sa mode, il dit: *Mais enfin*, pourront ajouter les Convulsionnaires, de quelque maniere que les hommes nous traitent, ils ne pourront jamais ravir le solide avantage de porter le caractère special d'une troupe pauvre & méprisée; nous avons droit par là à cette promesse que Dieu fait d'élever sa main sur les petits. Cette parole seule devoit bien arrêter ceux de nos amis qui rejettent les convulsions, & les empêcher d'écouter ceux qui en ont tenu des discours pleins d'animosité; & comment ont-ils pu se laisser aller jusqu'à les traiter avec de dernier mépris, & les termes les plus humilians? Un trait d'histoire suffisoit seul pour les modérer. *Qu'en se rappelle comment furent traités devant la Princesse Marguerite Gouvernante des Pais-Bas, les Députés de ces Provinces, qui ont pris depuis le nom de Provinces-Unies, & qui pour lors dépendantes du Roi d'Espagne, s'adressoient à cette Princesse qui les gouvernoit en son nom, pour obtenir quelque soulagement.*

Hé, Madame, ce sont des gueux, dit le Comte de Barlemont, aussi-tôt ils prirent la besace, & firent ensemble une ligue sous le nom de Gueux, & c'est cette troupe de gueux qui a prospéré & qui a jeté les premiers fondemens de la puissante Republique d'Hollande. Vous nous traitez de cavaille, de petites gens tirés de la lie du peuple, quoiqu'il y ait parmi nous des personnes d'un rang assez distingué, & un grand nombre de bonne famille; mais nous ne refusons point de porter ces titres humilians: vous nous les donnez, & ils auroient convenu aux Apôtres... aussi-bien qu'à nous, c'est un trait de ressemblance avec eux qui nous est d'un favorable augure, &c.

Je me dispense de faire aucune reflexion sur cet article, & je laisse au public, & à vous, Monsieur, le soin de qualifier de tels excès.

Le fait d'Auxerre ne vous a pas été exactement rapporté: voici la copie de ce qu'en écrit un témoin oculaire & digne de foi.

Je me suis transporté à l'heure à l'endroit indiqué, où je fus d'abord surpris de voir que toute la troupe des inspirés, au nombre de cinq, se transporta d'une maison à une autre, pour faire plaisir à un des amis pour lors indisposé, & que l'esprit de Dieu aussi complaisant, voulut bien suspendre ses impressions pendant près d'une heure & demie. Enfin tout le monde étant assemblé, au nombre d'environ 40. personnes, un des Convulsionnaires assis dans un fauteuil, laisse couler

quelques larmes de ses yeux. qu'il essaye incontinent avec son mouchoir. Au moment même tout le monde se met à genoux pour reciter l'heure de None : mais à peine en fut-on au milieu du second Pseaume, que le même Convulsionnaire se laisse tomber à terre, la tête appuyée sur le bras du fauteuil, & les mains élevées il commença à dicter un discours dont chaque parole étoit rompée mot à mot par M. Vaillant, & écrite sur le champ par deux personnes. Il est à remarquer que lorsque le bon Frere Amable (c'est là le nom du Convulsionnaire) dictoit un peu trop vite, on le prioit de recommencer, & d'aller plus doucement, ce qui étoit fait sur le champ. Pour finir ce qui regarde ce premier, toutes ses postures n'ont été autres que d'être tantôt couché à terre, tantôt assis dans un fauteuil, ou au moins la tête posée dessus d'une manière très-naturelle.

Le second, jeune Abbé de ce pays (d'Auxerre) n'a fait autre chose que d'être étendu au milieu de la chambre, & abord sur le dos, dont il fut nigrement repris par un des confreres ; ensuite sur le ventre, & en cette posture faire plusieurs soupirs en forme de sanglots, sans proférer une seule parole, jusqu'à ce qu'enfin un troisième nommé frere Jean, en veste & en bonnet de toile en tête, après avoir fait une centaine de tours en rond, la main étendue sur la sanglotante, le releva sur ses pieds, & après lui avoir fait des signes de croix sur tous les sens, avec un morceau de la couche du saint Diacre, le fit asseoir sur une chaise pour ne plus reparoître que comme spectateur.

Le quatrième courut comme un fol pendant près de trois heures, se couchant toutefois de tems à autre par terre, ou dans un fauteuil, & dictant toujours un long & patétique discours tiré des Prophètes, mais dans le goût des autres Figuristes, & des partisans du grand œuvre. J'oublie cependant que l'on marcha sur la tête, sur les bras & sur le dos du bon frere Amable, & que M. Vaillant, qui seul rendoit à son cher confrere ce charitable office, ayant posé son pied un peu trop au milieu de l'épine du dos, le Convulsionnaire lui dit d'un ton trop aigre pour l'esprit de Dieu, de le poser plus haut. Formets deux ou trois courtes, mais vives alternatives qu'ils eurent entr'eux, & qui m'ont très fort scandalisé.

Mes occupations m'ayant forcé de sortir avant la fin de cette scène, je ne pouvois en parler que sur le rapport d'autrui ; mais le peu de respect, ou plutôt le mépris que je marquai pour leur comédie spirituelle, a empêché que l'on ne m'invitât à la scène du lendemain qui fut beaucoup plus sérieuse, puisque l'on proposa aux assistans de marcher sur le Crucifix ; & que sur le refus de tous, un Convulsionnaire posa son pied sur le bois de la Croix, que le même couché par terre se fit fouler aux pieds par une jeune fille &c.

Il est vrai que l'Abbé de R. soutient, comme on nous l'a dit, que l'Histoire de l'Invisible rapportée dans le Journal par rapport à sa clôture à sainte Pélagie, pour avoir été débauchée par un Laquais, n'est pas vraie ; mais il est trompé, & non pas trompeur. Voici l'équivoque dont les Convulsionnistes se servent pour faire croire que ce fait est faux : ils disent que l'Invisible est entrée à sainte Pélagie par devotion de son bon gré, & dans le dessein d'être Sœur, & que là les convulsions lui ont prises ; mais ils ne disent pas que c'est après en être sortie une première fois, de la manière dont j'ai rapporté dans le Journal, & il y a bien de l'apparence que les avantages que l'on faisoit aux Convulsionnaires, & les soins que l'on prenoit de celles qui étoient, lui donnerent envie de la devenir, & elle crût qu'elle deviendroit bien plutôt célèbre en choisissant un aussi grand théâtre que sainte Pélagie, que si elle commençoit dans un lieu obscur. Les preuves que l'on a de la fourberie de cette créature, donnent droit d'en juger ainsi, & j'en vais ajoûter une qui vaut la peine d'être rapportée. Le Comte * D. grand Convulsionniste, a un Laquais qui a des convulsions. On fit chez lui une assemblée pour voir cette grande merveille, c'étoit dans le tems de la plus grande vogue de l'Invisible ; elle y étoit, le second des Présidens, frere Poncet, & beaucoup d'autres. Aussi-tôt que la compagnie fut placée on délaya dans un verre d'eau un peu de la terre de M. Paris, & le fameux Laquais après l'avoir bûe tomba à terre & eut de violentes convulsions. Un Ecclesiastique de l'assemblée, incredule, mais en secret, voyant que les convulsions étoient sur leur fin, fit signe à l'Invisible, qui étoit près de la cheminée, de lui donner une tasse qui étoit dessus, dans laquelle on avoit laissé du thé au lait : aussi-tôt qu'il eut cette tasse il s'approche du Valet, & lui fit, sans lui rien dire, plusieurs aspersions de ce thé au lait. Le Valet qui crut qu'il y avoit de la terre du Tombeau, & que par ses aspersions

asperfions on avoit seulement voulu voir si elle avoit autant de vertu de cette maniere que lorsqu'on l'avaloit, se laissa de nouveau tomber à terre, & eut des convulsions plus fortes que la premiere fois : alors l'Invisible qui avoit vû seule ce qu'avoit fait cet Ecclesiastique, feignit que ses convulsions lui prenoient, quoique l'heure en fût induë, puis elle déclara que l'esprit de Dieu venoit de lui révéler que ce garçon avoit trompé la compagnie quant au deuxieme accès de convulsions qui avoient été fausses, & qu'il n'y avoit point de terre du Tombeau dans l'eau qu'on lui avoit jettée. Elle lui reprocha ensuite sa fourberie, lui imposa une pénitence, & lui fit avouer qu'il avoit trompé. Frere Poncet qui étoit présent ne pouvoit contenir son admiration à l'aspect de tant de merveilles, & il en alloit composer un argument invincible en faveur du grand œuvre, quand l'incrédule Ecclesiastique qui avoit joué un si mauvais tour au fameux Laquais Convulsionnaire, prit la parole, & s'adressant à l'Invisible lui dit : Si ce Laquais mérite la penitence que vous lui avez imposée pour sa
 „ fourberie, quelle est donc celle que vous méritez, non-seulement pour avoir trompé,
 „ mais plus encore pour avoir osé dire que c'étoit l'esprit de Dieu qui vous avoit révéle ce
 „ fait ? „ Il raconta alors en détail à l'assemblée ce qu'il avoit fait, & par là couvrir de confusion l'Invisible, qui n'en fut pas moins pronée par le second des Présidens, par frere Poncet, & par tous les zelés pour l'œuvre, qui ne sont occupez, quand des pareilles aventures arrivent, ce qui n'est que trop ordinaire, qu'à en dérober la connoissance au public, & à leur faire croire tout le contraire de ce qu'ils savent eux-mêmes.

Il est certain, comme on vous l'a dit, que la Danconi a dit une fois des paroles obscènes, qu'un Laïc qui étoit présent lui en fit honte, & pour celle qui s'est fait voir toute nue, une personne digne de foi me dit hier que le fait n'étoit pas douteux, & qu'il le tenoit du P. B. qui y étoit présent. C'est l'homme à la ceinture.

Le parti du frere Augustin grossit tous les jours aux dépens de ceux qui suivent le système du premier des Présidens, qui est le mélange ; & le P. de G. auteur du Plan vient d'embrasser ce système par complaisance pour ce Président, & il veut faire, dit-on, à present qu'il est de retour, un Ecrit pour l'autoriser. Les Convulsionnistes sont maintenant trois bandes : la premiere qui tient le mélange, a pour chef le premier des Présidens, qui se donne des mouvemens incroyables pour y réunir tout le monde : la seconde qui diviaise tout, sans reconnoître pour cela frere Augustin pour Prophete & pour precurseur d'Elie, & le P. B. à sa tête : & la troisieme qui divinise aussi tout, mais qui reconnoît de plus la Restan pour une grande prophetesse, & frere Augustin pour un grand prophete, & en même-tems pour chef de cette troisieme secte. Je ne sçai si vous sçavez que quelqu'un ayant, il y a quelque tems, mal parlé de la taille de la Restan, frere Augustin fit à ce sujet un beau discours en convulsions, dans lequel il déclara que rien ne devoit scandaliser de tout ce que faisoit la prophetesse, qu'elle avoit des privileges uniques, & que Dieu l'avoit tellement favorisée, qu'il l'avoit élevée au même degré de gloire que la sainte Vierge, & qu'elle seroit dans peu mere sans cesser d'être Vierge. Cette prophetie, ou plutôt ce blasphême ayant, dit-on, offensé les oreilles de ceux qui l'entendirent, on a cru qu'il falloit prendre d'autres mesures, & la Restan est partie pour demeurer trois mois en campagne, afin d'y acquérir territoire pour s'y marier au bout de ce terme avec un de ses Chevaliers servans, qu'on croit avoir le principal droit au fruit merveilleux qui doit venir ; tous les autres ont cédé genereusement leurs prétentions à ce Chevalier servant.

La Convulsionnaire qui represente le bon pasteur, est une petite créature qui après avoir fait force gambades & cubutes, passe ensuite une heure & demie de compte fait, à chercher son chat, en disant toujours, mon chat, mon chat. Quand ce terme est expiré, une petite compagnie ouvre un cabinet d'où il sort un gros chat, & le maître des cérémonies a soin d'avertir l'assemblée, que ce chat est naturellement méchant, & qu'il n'y a que la Convulsionnaire qui ait pu l'appivoiser. Alors la Convulsionnaire pour prouver ce qu'on vient de dire, lui tire la queue & les pattes ; puis tout à coup tenant les deux pattes de devant dans une main, & les deux de derrière dans l'autre, elle le met sur son col, & le maître des cérémonies crie aussi-tôt à haute voix, voyez, Messieurs, l'admirable figure du bon Pasteur.

On m'apprit hier un fait dont vous ferez bien-aîse d'être instruit. Lorsque le Journal parut, le Curé dont il est parlé à l'occasion de la Rosalie étoit fort malade : l'on fit ce que l'on

pût pour s'engager à donner quelque déclaration en sa faveur, qui pût en quelque sorte infirmer ce que dit le Journal de cette créature : il le refusa constamment, mais on envoya de sa part un homme en beaucoup d'endroits pour déclarer en son nom, *qu'il ne se plaignoit point de la Rosalie* : on n'a pû sçavoir au vrai s'il a eu connoissance de ces messages, ou si l'on s'est seulement servi de son nom : mais quand on auroit extorqué de lui cette démarche, quelle atteinte pourroit-elle donner au récit qu'on fait d'après lui dans le Journal ? Au reste quand je n'aurois pas autant de preuves que j'en ai que cette miserable œuvre ne peut venir que du démon, il suffiroit pour m'en convaincre, de sçavoir que ceux qui la soutiennent comptent pour rien le mensonge ; car je connois un Ecclesiastique à qui ce Curé envoya M. pour l'avertir de tout ce qu'avoit fait la Rosalie, & cet Ecclesiastique qui ne voit que par les yeux du premier des Présidens, répondit alors que cela ne le regardoit point, & qu'elle s'étoit sans doute convertie depuis : il la reconnoissoit donc dès-lors pour avoir donné dans la débauche, autrement il n'y auroit pas eu lieu de la supposer convertie : oubliant ensuite qu'il avoit parlé de la sorte au messager, il veut tirer aujourd'hui de ce message même une preuve que cette fille a toujours été sage ; & parce qu'on en doute, il crie à la calomnie. Comment appeler cela, sinon une efficace d'erreur ? Voilà, Monsieur, tout ce que je sçai pour le présent : si dans la suite j'apprends quelque chose qui mérite de vous être mandé, je le ferai avec plaisir, car je chercherai toujours les occasions de me renouveler dans l'honneur de votre souvenir, & de vous assurer du respect avec lequel je suis, Monsieur, &c.

à Paris le 5. Octobre 1733.

SECONDE ADDITION AU JOURNAL DES CONVULSIONS,

OU

*Lettre de M. D***. à M. D***.*

JE vous trouve, Monsieur, un ami peu compatissant : vous n'êtes point touché des dangers auxquels vous m'exposez ; & le plaisir que vous prenez à entendre parler des convulsions, vous rend peu sensible à ce qu'il m'en coûte pour vous en faire le récit. Heureusement je ne suis pas connu, au grand regret des Convulsionnaires : il n'y a, selon eux, sorte de punition que je ne mérite. Ils n'osent pourtant plus s'inscrire en faux contre les faits que je vous ai rapportez, ils disent seulement que j'y ai donné un tour de malignité ; mais le plus grand de tous mes crimes, c'est d'avoir osé parler d'une manière peu avantageuse du premier des Présidens, & d'avoir donné le nom de Sénat aux Assemblées qu'il tient, & où son avis seul fait la loi. On apporte pour preuve du contraire, ce que dit M. de L. article premier p. 79. de la Dissertation Théologique sur les Convulsions seconde Partie : mais si vous prenez la peine de lire cet article, vous verrez que M. de L. ne parle que des Conférences où il a assisté ; & ce n'est point celles-là qu'on nomme les Assemblées du Sénat, & où l'on sçait bien qu'il n'a aucune autorité. Il est vrai, & j'en conviens avec M. de L. que dans les Assemblées où il a assisté, on avoit pleine liberté de répondre & de con-

prodire ; mais cette prétendue liberté n'en étoit point une véritable ; car on n'avoit aucun égard , suivant M. de L. même , aux contredits & aux réponses. C'est ainsi qu'il s'en explique à la page 130. de la suite de la Dissertation Théologique : *Dans une Conférence . . . la question des secours y fut proposée : tous decidèrent qu'aucun de ceux qui sont meurtriers ne pourroit être permis : on en dressa la conclusion par écrit , dans laquelle on comprit . . . sous assistance pour les culbutes , jeter en l'air , pour baloter & croquer aux pieds , pour arracher le sein ou le presser , pour tirer les jambes nuës , écarteler , tenir la tête d'une personne du sexe , la prendre entre ses bras , ou sur ses genoux , sur le dos , sur les épaules , & tout ce qui pouvoit en general blesser la pudeur & la modestie. J'en extrai cela mot à mot , dit M. de L.*

La décision étoit trop sage , ajoute-t'il , pour être suivie par des hommes qui ne vouloient agir que par enthousiasme . . . aussi ne la suivit-on pas . . . & les Convulsionnaires . . . ayant persisté à demander les secours qu'ils étoient accoutumés de demander , les Officiers-Convulsionnistes ont continué à les leur rendre.

L'extrait que je viens de vous faire , Monsieur , n'est-il pas un précis bien circonstancié de faits mêmes plus graves , qu'aucun de ceux que je vous ai rapportez dans le Journal ? En voilà donc la vérité constatée par une attestation autentique : elle est d'une main non suspecte , & contre une œuvre que le Président du Sénat croit être celle de Dieu. 2°. Ces conférences dont il fait l'éloge , ne sont point celles dont parle le Journal , & M. de L. malgré les sollicitations & les instances du premier des Présidens , qui lui rend à présent des devoirs & des assiduités qu'il ne lui a jamais rendues , n'a osé assurer le fait ; mais il a crû pouvoir satisfaire le Président en ajoutant un *si* pour la décharge de sa conscience : car voici ses termes : *Quo si c'est là ce qu'un certain Ecrit a eu en vue en parlant du Senat , &c.* Voilà , Monsieur , ce que c'est que d'être Docteur ; nous autres bonnes gens qui n'avons ni autant d'esprit , ni les mêmes lumieres , nous ne nous ferions pas avitez d'un tel expedient ; mais que ne feroit-on pas pour ce premier des Présidens ? Au reste , Monsieur , il est bon de remarquer que si je suis coupable , M. de L. l'est encore plus que moi , puisqu'il dit du mal du grand œuvre beaucoup plus que moi , & plus scavamment que moi.

Venons maintenant à l'état présent des Convulsionnaires : celles qu'on nomme Avalanches , sont aujourd'hui en regne : mais avant que de vous parler des merveilles que ces dernieres ont operées , il faut , puisque vous l'exigez , que je vous fasse part de quelques faits plus anciens.

La Rosalie ayant dit un jour pendant ses convulsions , qu'elle avoit un bras plus court que l'autre , & qu'il alloit s'allonger , elle éleva aussi-tôt ses bras sur sa tête , & les maîtres des cérémonies firent remarquer aux assistants que le bout des doigts d'une de ses mains , ne venoit qu'au poignet de l'autre , après quoi elle rabaiſsa ses bras , & ordonna qu'on les lui tirât : ce qui ayant été fait , on prit une corde & on les mesura , alors les deux bras se trouverent de même longueur : on présenta la mesure à tout le monde , afin qu'aucun ne pût douter de la merveille qui venoit de s'operer , puis on chanta le *Te Deum* , & on dressa un Acte pour transmettre la connoissance de cette merveille à la posterité ; mais le malheur voulut qu'un esprit de travers & difficultueux , qui se trouva dans l'assemblée , & dont on vouloit pourtant avoir la signature , réduisit cette merveille à presque rien , & même la rendit douteuse par la maniere dont il voulut que l'Acte fût dressé.

Une autre Convulsionnaire , dont on ne m'a point dit le nom , étant en convulsion , une personne de ma connoissance entra dans le lieu où elle étoit : il la vit couchée à terre , & la maniere dont on la fouloit aux pieds , donnoit occasion à un certain bruit fort indécent qui sortoit de sa bouche , & même d'ailleurs , ce qui étoit accompagné d'une si grande infection , que ne pouvant supporter un tel spectacle , où tous les sens étoient si fort blessez , il en sortit le plutôt qu'il pût , admirant , m'a-t'il dit , la folie des spectateurs qui regardoient une telle infamie , comme un acte de Religion.

Le même se trouva un jour chez une autre Convulsionnaire qui mit sa tête-contre l'estomach d'un homme qu'elle pouſsoit de toutes les forces , pendant que quatre hommes la frappaient en cadence au bas du dos. Après que cette premiere scène fut finie , on porta la Convulsionnaire sur un lit dont les rideaux étoient ouverts : il y avoit sur une table près

ix

d'elle un buste de M. Paris, & un autre placé vis-à-vis le pied du lit ; de tems en tems elle regardoit l'un après l'autre ces deux bustes, & faisoit en les regardant des grimaces épouvantables.

Il y avoit dans cette assemblée un Ecclesiastique qui avoit apporté un nouveau portrait de M. Paris, & toutes les fois que la Convulsionnaire regardoit ces deux bustes, il mettoit devant ses yeux, à une certaine distance, ce nouveau portrait. Il le fit plusieurs fois sans qu'elle le regardât ; mais enfin elle jeta sur ce portrait un air gracieux, & fit un sourire qui transporta de joie cet Ecclesiastique. Celui qui m'a conté ce fait, dont il a été témoin, demanda à cet Ecclesiastique ce qui faisoit le sujet de sa joie : *C'est, lui répondit-il, que me voilà maintenant certain, mais de la dernière certitude, que ce nouveau portrait ressemble parfaitement à M. Paris ; car c'est une règle sûre que lorsqu'une Convulsionnaire en convulsion regarde de mauvais oeil les portraits de M. Paris, c'est une preuve qu'ils ne ressemblent point, & lorsqu'elle sourit en les regardant, c'est une marque qu'ils sont très-ressemblans.*

Une autre personne très-digne de foi m'a raconté, qu'un jeune homme de sa connoissance étant allé un jour voir une Convulsionnaire pendant ses convulsions, elle lui demanda quelques secours des plus indécens : ce jeune homme effrayé d'une si horrible proposition voulut s'enfuir, mais il fut arrêté par des graves Convulsionnistes que je me garderais bien de nommer ni de désigner, qui lui dirent : *Ceci est l'œuvre de Dieu, il ne faut point raisonner sur son commandement, obéissez.* Le jeune homme vaincu par ces paroles obéit à la Convulsionnaire, mais ayant ensuite de grands remords de cette action, il l'a dite à plusieurs personnes.

Deux Dames dévotés, & qui plus est Convulsionnistes, raconterent l'autre jour dans une maison où j'étois, une grande merveille dont elles avoient été témoins. C'est une Convulsionnaire qui dans ses convulsions converse familièrement avec M. Paris, qu'elle appelle son bon ami. Je demanderai pour mon instruction si l'on voyoit M. Paris, ou si l'on entendoit au moins ce qu'il disoit : on me dit que non, qu'il n'y avoit que la Convulsionnaire qui l'entendit ; mais que pour l'édification des assistans elle répétoit tout haut ce qu'il lui avoit dit : que d'ordinaire c'étoit des pénitences qu'il lui prescrivoit, comme de jeuner de certains jours au pain & à l'eau ; & que comme après ces convulsions elle ne se souvenoit plus de rien, & que par conséquent elle ne vouloit point exécuter ce qui lui avoit été ordonné, l'on avoit pris la précaution d'écrire tout ce que lui disoit M. Paris, & de porter ce papier au Confesseur de cette Convulsionnaire, qui ne manque pas ensuite de venir ordonner à sa pénitente tout ce que M. Paris lui a prescrit ; & des personnes se chargent ensuite de forcer cette fille à l'exécuter. Vous me feriez plaisir, Monsieur, de me dire si vous auriez une grande confiance à un Confesseur qui se conduiroit à votre égard par de telles règles, & si vous en trouvez quelque exemple dans l'antiquité.

Vous sçavez que celle qui avoit bâti l'Arche est arrêtée : elle avoit, dit-on, prédit sa prise pour le jour qu'elle l'a été, & jamais prédiction n'a été plus sûre d'être accomplie, car cette fille s'en alla à S. Medard, & commença de s'agiter & de hurler : quelques Ecclesiastiques de la Paroisse voulurent la faire sauver avant que les Exempts vinssent ; mais les Convulsionnistes qui l'accompagnoient ne le voulurent pas permettre, parce qu'ils vouloient pouvoir citer cette prophétie, & ainsi elle a été arrêtée & conduite, dit-on, à Vincennes. Au reste il n'est pas vrai que l'Arche qu'elle avoit bâtie, & dont elle prétendoit avoir reçu le modèle du Ciel, pût contenir des hommes : elle ne pouvoit servir qu'à des bêtes, pour lesquelles elle y avoit fait des loges, & on les avoit ensuite remplies des animaux à qui elles étoient destinées ; mais en peu de tems l'infection fut elle, qu'on fut obligé de laisser l'Arche vide, & l'on assure qu'elle est à présent détruite.

Le repas qu'on vous a conté de frere Augustin chez M. de L. P. est vrai, & je vais vous en faire le détail puisque vous le désirez. Il s'en alla un matin avec M. H. & un autre dont j'ai oublié le nom, chez M. de L. P. Cet Ecclesiastique dont la cuisine est peu fréquentée, alloit sortir pour dîner en ville : frere Augustin lui dit qu'il falloit qu'il leur donnât à dîner à tous trois, & que cela lui avoit été ordonné. M. de L. P. s'en défendit tant qu'il pût, mais enfin les autres persévérerent à demeurer, il fut obligé de consentir à leurs desirs.

Quand ils furent à table, frere Augustin fit des reproches à son hôte de son incredulité

sur

sur sa mission divine : M. de L. P. lui repliqua qu'à moins qu'il ne lui donnât de bonnes preuves de la divinité de sa mission, il ne la croiroit jamais telle. Frere Augustin lui demanda s'il pouvoit y avoir de plus fortes preuves de la divinité d'une mission, que le don qu'il avoit reçu d'expliquer toute l'écriture, même les endroits les plus difficiles : l'ouverture du livre, & cela sur le champ & sans hésiter. Alors M. de L. P. lui répondit : Hé bien, Monsieur, expliquez-moi cet endroit du Psaume, *Og Regem Basan*. Frere Augustin interdit demanda du tems, & son hôte lui dit : Vous me donnez par cette réponse une preuve nouvelle que j'ai raison de ne point croire votre mission divine. Vers la fin de ce repas Frere Augustin qui ne s'étoit point défermé de ce que lui avoit dit son hôte, car on dit que son effronterie est extrême, parut tout reveur ; & ayant pris son couteau, il le dressa, & appuya le bout du manche sur la table, & dit en le soulevant, & le frappant sur la table. *Il faut maintenant que je travaille à mon œuvre.* Aussi-tôt un de ces deux compagnons tira de sa poche une écritoise & du papier, & l'ayant mis à la place de son assiette, il écrivit : *Le tel jour, en telle maison, telle heure, telle minute, à tel endroit du repas, le Prophète a dit, il faut que je travaille à mon œuvre.* On m'a dit qu'au dessert il avoit encore écrit quelque chose, mais comme on ne m'a pu dire ce que c'est, je finis là cette histoire.

Un Prêtre fort homme de bien & digne de foi, raconta il y a quelques jours en ma présence, que s'étant trouvé dans une compagnie où il y avoit deux disciples du mélange, & un de frere Augustin ; les deux premiers avoient voulu faire honte à ce dernier, de ses liaisons avec frere Augustin, sur tout parce que ses mœurs étoient fort décriées, & que ce dernier après les avoir écouté fort patiemment, leur avoit répondu, *que ce qu'ils disoient pouvoit bien être, & qu'il pourroit même arriver que dans peu quelques-uns des leurs seroient suppliciez pour quelque crime réellement commis ; mais que Dieu le vouloit ainsi, & qu'ils n'en seroient que plus purs à ses yeux.* Vous voyez si l'on peut porter l'impicté plus loin.

Vous sçavez que la Restan & plusieurs autres Convulsionnaires demeurent avec Frere Augustin, & l'on assure que tant Convulsionnaires que Convulsionniste, il y en a plus de deux cens qui lui sont unis dans Paris.

Vous me demandez de quelle secte de Convulsionnistes sont ceux qui vont en pèlerinage : je m'en suis informé, & l'on m'a assuré qu'ils n'étoient point unis à frere Augustin. Ces Prédicateurs Convulsionnaires ont commencé par des Villages aux environs de Paris, & il y a un endroit où plusieurs étant tombez en convulsion, & se roulant dans un pré vis-à-vis l'Eglise un Dimanche au sortir des Vêpres, les Passans les prirent pour ces anciens Vagabonds appelez Boëmiens, & voulurent les obliger de leur dire la bonne aventure ; on ne m'a point dit comme ils s'en tirent.

Dans un autre lieu plus éloigné de Paris, un Dimanche matin les convulsions prirent à toute une troupe assez nombreuse qui étoit dans une hôtellerie, & ils firent des hurlemens si affreux, que l'hôte épouvanté courut chez son Curé. & le pria de venir promptement, attendu qu'il avoit chez lui une nombreuse troupe de diables. Le Curé l'ayant suivi, & ayant reconnu que c'étoit des Convulsionnaires pour lesquels il a un grand respect, il apaisa l'hôte, & attendit que les convulsions fussent cessées pour dire la Messe, à laquelle plusieurs d'entr'eux communiquèrent.

Mais la plus grande députation est celle de Metz. Il est nécessaire avant de vous la raconter, de reprendre les choses de plus haut, & les éclaircissements que je vais vous donner sur cela, reprendront en même tems à ce que vous me demandez touchant le système du désespoir.

Le premier des Présidens du Sénat a crû pendant du tems l'œuvre des Convulsions entièrement divine, & sans mélange, & il pressoit vivement tous ceux qui ne pensoient pas comme lui de cette œuvre, de voir la Restan, ne croyant pas qu'après une telle vûe il pût leur rester la moindre hésitation sur sa divinité : l'on pourroit nommer quelqu'un de ceux à qui il a fait ces instances, & qui ont suivi son conseil, sans être devenu pour cela plus favorables à l'œuvre des convulsions.

Le grand nombre de déserteurs de cette œuvre ayant fait juger au Sénat qu'il falloit trouver quelque moyen de rallier les troupes, on s'assembla pour choisir ceux qui seroient les plus propres à y parvenir, & dans ces assemblées M. de L. & quelques autres ne furent point admis : on avoit preuve qu'ils étoient incorrigibles, & ils s'étoient trop débauchés

rez contre l'œuvre, ce qui fit cesser les assemblées générales où on les avoit admis, & où par leurs discours & leurs raisons, le grand œuvre avoit plus perdu que gagné.

On lut, à ce qu'on assure, dans ces intimes assemblées, trois Lettres, qui sont les suites des trois premières intitulées, *Récherche de la vérité*, dont le premier des Présidens est le principal auteur. On y trouva bien des inconveniens & bien des endroits sujets à réplique, de sorte que les deux Présidens sentant la foiblesse de cette défense, & d'un autre côté ne voyant point d'autre ressource pour soutenir l'œuvre, sans tomber dans les horreurs qu'on reproche à frere Augustin, dont ces Messieurs ont horreur, que de faire un nouveau système, on en inventa un appelé le mélange, contenu & expliqué dans ces deux mots : *Dieu dominant, & le diable dominé*, laissant à chacun de l'expliquer comme il le jugeroit à propos. Tel est le nouveau système : comme on en parloit depuis long-tems, & que les oreilles y étoient accoutumées, personne ne s'est élevé contre qu'un seul, qui quoi qu'ami particulier du premier des Présidens, n'a pû s'empêcher de refuter ce système, qu'il trouva aussi-bien que les Anticonvulsionnistes, le plus monstrueux de tous les systèmes : cependant comme il faudroit abandonner l'œuvre si on ne l'adoptoit, c'est ce qui l'a fait nommer par quelques-uns, *le système du désespoir*. Ces Messieurs donc voyant le peu de fruit que l'on avoit tiré des trois premières Lettres, & en attendant encore moins des trois autres, le second des Présidens ouvrit un sentiment qui fut suivi : ce fut de suspendre jusqu'à pâques la publicité de ces Lettres ; & comme on avoit alors près de six mois devant soi, on espéra que pendant ce tems il arriveroit quelque chose qui rendroit au grand œuvre son premier lustre. Comme ce second Président est très-verté dans les figures arbitraires, & qu'il sçait mieux que personne mettre l'Écriture en pièces, il s'est persuadé que ce qui a retardé jusqu'ici la venue d'Elie, c'est parce que les convulsions devoient le précéder, & que ce prophète devoit marcher à la tête des Convulsionnaires. Par cette raison il a crû que le tems étoit venu de réveiller les Juifs ; & soit qu'il ait conclu & ordonné qu'on députât vers eux, soit que ses discours en ayent seulement donné l'idée, il est certain que la députation fut arrêtée. La Ville de Metz fut choisie préféablement à toute autre, à cause de la quantité des Juifs qui y demeurent : on y envoya donc d'abord le fameux M. le Clerc Soudiacre de Rouen, qui est celui qui a répandu un certain Acte imprimé, contre lequel un grand nombre de très-honnêtes gens se sont élevés avec grande raison, & à qui l'on auroit donné un désaveu public, si l'auteur en eût valu la peine.

A peine ce M. le Clerc fut-il arrivé à Metz, que suivant les ordres de celui qui commande dans le païs, on le chassa de la Ville comme inconnu & étranger. N'ayant donc pû exercer sa mission, M. V. partit ensuite ; on dit qu'il fit d'abord un voyage seul, où ayant conçu de grandes esperances de réussir, il revint en poste à Paris, & ayant fait part de ses esperances, que l'on crut bien fondées, par le desir qu'on avoit qu'elles le fussent, il repartit, à ce qu'on assure, accompagné de quarante personnes, sçavoir vingt Convulsionnistes, & vingt Convulsionnaires : ils n'allèrent pas droit à Metz, à cause de ce qui étoit arrivé à M. le Clerc ; mais ils furent départis aux environs chez les Freres du païs. Une personne que je connois, & très digne de foi, m'a assuré avoir vû deux Lettres de M. V. datées de Metz ; par la première il exhortoit tous les Freres à beaucoup prier un certain jour qu'il marquoit, qui étoit celui où tous les Convulsionnaires devoient tomber en convulsion dans la Synagogue ; & prédire le retour prochain d'Elie ; & les Convulsionnistes devoient expliquer aux Juifs ce qu'ils ne comprendroient pas dans cette merveille. Dans la seconde Lettre M. V. disoit que les Juifs étoient encore endurcis, & qu'ils avoient chassé les Convulsionnaires de leur Synagogue.

On assure que M. V. a retourné faire un voyage seul à Metz, & que ce dernier n'a pas été plus heureux que les précédens ; car il a mandé à un des Freres, que les Juifs n'étoient pas encore disposés à leur conversion, & que probablement le Prophète Elie ne viendrait pas de trois ans d'ici ; mais que pendant ces trois ans la guerre qui sera suivie de la peste & de la famine, les prépareront à sa venue.

Au reste ce qui prouve que ces deputez ne sont pas unis à frere Augustin, c'est qu'il a prédit, aussi-bien que les Convulsionnistes qui lui sont unis, que le prophète viendrait avant pâques.

Ce n'est pas seulement Mademoiselle G. qui a des convulsions de silence, Monsieur son frere & leur fille de boutique en ont aussi, & cela est même assez public. Un homme de province arrive depuis peu à Paris ayant demandé un bon Bouquetier, on lui enseigna M. Gril y alla, & trouva dans la boutique la sœur de ce Marchand; il lui demanda des bas; elle répondit par une inclination; le frere vint; & l'étranger lui ayant aussi demandé des bas, il répondit de même par une inclination: la fille de boutique étant survenue, elle fit la même chose: Alors l'acheteur croyant qu'on se moquoit de lui, sortit de la boutique tout en colère, & entra dans une du voisinage où il raconta son aventure. Ces personnes le reprisent aigrement de son peu de respect pour le grand-œuvre, & lui apprirent que le Marchand d'où il sortoit, avoit aussi bien que sa sœur, & la fille de boutique, des convulsions de silence, & quelles durent ordinairement trois jours. Vêtons maintenant à ce que j'ai pu apprendre des Apôtres, car il n'est pas aisé aujourd'hui de savoir ce qui arrive aux Convulsionnaires, à cause des précautions plus grandes que jamais, que l'on prend pour le cacher.

Il y en a une qui avale des épingles; mais cela est trop commun pour s'y arrêter.

Une autre avale des clous; & l'on prétend qu'elle en avala un il y a quelque-temps qui étoit très-grand, & qu'il ressortit peu après au dessous du sein: que ce fût un homme de la compagnie qui le tira; que l'opération dura un quart d'heure; que la Convulsionnaire n'en souffrit aucun mal; que la peau ne fut point déchirée; que le clou n'étoit point ensanglanté, & qu'enfin pour dernière merveille, on ne voyoit aucun vestige du lieu où le clou étoit sorti.

La même chose est arrivée à une autre qui avoit avalé une fourchette, & qui est ressortie, dit-on, sans aucune fracture de peau. Mais une merveille plus extraordinaire encore, c'est une Convulsionnaire qui avale un jeton, & qui ordonne à une autre Convulsionnaire de le rendre, & cette dernière le tire aussi-tôt de son salon. Il y a des gens mal intentionnez, qui prétendent avoir vu de pareilles choses chez les joueurs de gobelets de la Foire saint-Germain; mais souvenez-vous, s'il vous plaît, que ce n'est pas moi qui invente ce discours, & que je ne fais que vous rapporter ce que l'on dit: ce seroit bien alors qu'on m'accuseroit de malignité, quoique sans fondement: c'est de quoi je demande justice à M. de L. & le supplie, malgré le respect que j'ai pour lui, de faire attention, que ce qu'il dit est bien plus capable de faire tort aux convulsions, que tout ce que j'en ai pu dire: il est homme connu, aimé & respecté, il a beaucoup de savoir, & je n'en ai point: je n'ai, par cette raison, pas dû traiter la matière comme lui: nous avons dû garder chacun nos caractères, lui d'un savant Théologien, & moi d'une personne du monde qui raconte à ses freres avec simplicité & vérité tout ce qu'elle a vu. La simplicité de mon récit a pu plaire à ceux qui, comme moi, n'entendent rien aux termes de l'Ecole, & qui ne se piquent pas de science: c'est à cette sorte de personnes que j'ai cherché d'être utile; pourroit-on m'en faire un crime? En me dévouant au bien public, j'ai bien compté que pour le service que je rendois à mes freres, je serois accablé d'injures, & de calomnies; mais ma consolation est de ne les avoir pas méritées, & que je n'en suis pas pour cela plus animé contre ceux qui les ont vomies contre moi: je les regarde comme des malades en délire, & leur état m'apprend la grâce que Dieu m'a faite de me préserver d'y tomber: je souhaite de tout mon cœur qu'ils en sortent au plutôt pour édifier de nouveau l'Eglise. Si mes prieres méritoient d'être exaucées, je les verrois déjà dans cette heureuse situation; mais tant de personnes plus dignes que moi d'être écoutées, demandent cette grâce à Dieu, que j'espère qu'il se laissera enfin toucher. Je vous exhorte, Monsieur, à unir pour ce sujet vos prieres aux nôtres, & à être plus persuadé que jamais du respect avec lequel je suis, Votre, &c.

un dieu peitche, prout, un valet pour un valet
celle idole de la pollution de ceu, de Jupiter de ceu, et
comme semble le prétendre du Cabiste; au contraire
les païs qui au lieu de ce à un signe, n'ont pas de
suffisamment pour Dieu, de l'esse en un lieu, en
suffisamment, au si grand, et au si est la que
l'essence est le signe, ou si on en est pour
un signe, a donc est la que sur un signe, et
les autres qui, un signe, et un signe, et un signe
ceux qui ont un signe, et un signe, et un signe
Jouir un tel pouvoir au de un, et un signe, et un
ne pour, un signe, et un signe, et un signe
Jours, un signe, et un signe, et un signe
de un signe, et un signe, et un signe
suffisamment, et un signe, et un signe
parle d'un signe, et un signe, et un signe
une bonne cause, un signe, et un signe, et un signe
tenable, et un signe, et un signe, et un signe
un signe, et un signe, et un signe
constitutions, un signe, et un signe, et un signe
ceux, un signe, et un signe, et un signe
de un signe, et un signe, et un signe
un signe, et un signe, et un signe
à un signe, et un signe, et un signe
critique, et un signe, et un signe, et un signe
par un signe, et un signe, et un signe
un signe, et un signe, et un signe
un signe, et un signe, et un signe
un signe, et un signe, et un signe
reparé, et un signe, et un signe, et un signe
et un signe, et un signe, et un signe

de Dieu Latente par une lettre circonférence
que l'on peut oublier.

à examiner d'après les lettres de ce Dieu qui
on peut le justifier sur l'étendue de ses prodiges
qu'il fait et de la puissance qu'il donne au
démon. ou ne peut dire que par la lettre spirituelle
un pouvoir surhumain. mais je luy mesme
nous dit que les justes y croient par sa grace et l'enduit
dans l'erreur. Si Dieu ne le peut en soi par
par sa grace. mais le pouvoir qu'on peut
brimard est toujours et finalement borné
par la nature. Il n'est que par Dieu
par la providence divine. invisible par
les hommes et ne permet au démon d'agir
sur eux ^{ou} car ce n'est que par le moyen
de la croix et de la parole de Dieu et de la croix
dans l'écriture et surtout par l'histoire
de Job. Dieu Latente sa propre parole
dans son livre. donner un pouvoir
illimité, un pouvoir indépendant de
l'ange de la croix. se fait le Dieu de Dieu.
ou le soit même dans la lettre. donner
véritablement pouvoir. ^{ou} la plus grande
des faits qu'on attribue au démon de
à l'écriture, ou l'écriture ^{ou} la plus grande
impossible. Dieu de Dieu de Dieu de Dieu.

